BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVII
F
19
NAPOLI

XLVII

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZ

MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES,

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC UNE CHRONOLOGIE OÙ L'ON FAIT un abregé de l'hiſtoire Eccleſiaſtique ; & avec des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME SIXIEME,

QUI COMPREND L'HISTOIRE DES DONATISTES juſques à l'epiſcopat de Saint Auguſtin ; celle des Ariens juſques au regne de Theodoſe le Grand ; celle du Concile de Nicée &c.

PAR M. LENAIN DE TILLEMONT.

PREMIERE EDITION DE VENISE

Revuë, & corrigée.

A VENISE,
Chez FRANÇOIS PITTERI, dans la Mercerie, à la Fortune Triomphante.

MDCCXXXII.
AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU SENAT.

TABLE DES TITRES

CONTENUS EN CE VOLUME

TABLE des citations. *page* iv
Table des Articles & des Notes. xvj
Hiſtoire du ſchiſme des Donatiſtes, où l'on marque auſſi tout ce qui regarde l'Egliſe d'Afrique depuis l'an 305, juſqu'en l'an 391 que S. Auguſtin fut fait Preſtre. 1
Vital & S. Philogone, Eveſques d'Antioche. 194
Lactance orateur, & défenſeur de l'Egliſe. 203
Saint Alexandre Archeveſque d'Alexandrie. 213
Hiſtoire abregée de l'Arianiſme. 239
Hiſtoire du Concile œcumenique de Nicée. 634
Saint Nicolas Eveſque de Myre, & Confeſſeur. 688
Les Audiens, ou Odiens. 691
Notes ſur les Donatiſtes. 697
Notes ſur S. Philogone. 726
Notes ſur Lactance. 727
Notes ſur S. Alexandre d'Alexandrie. 730
Notes ſur les Ariens. 737
Notes ſur le Concile de Nicée. 804
Notes ſur S. Nicolas. 823
Note ſur les Audiens. 825
La Chronologie. 827
La Table des matieres. 841

de Ar.p.670.	... de Arii morte ad Serapionem, tom. 1.	
dec.N.p.267.	... de Nicænis decretis contra Euſebianos, Ib.	
de D.p 353.	... pro ſententia Dionyſii Alexandrini, Ib.	
de Sp.p.175.	... Spiritum ſanctum non eſſe creaturam, ad Serapionem epiſcopum, Ib.	
de ſyn,p.869.	... de ſynodis Arimini & Seleuciæ habitis, Ib.	
or.2 p.363.	... in Arianos oratio 2 ut in editis numeratur, Ib.	
orth.p.950.	... ad ubique orthodoxos, cum per Arianos perſecutio fieret, epiſtola, tom. 1.	
ſol.p.857.	... ad ſolitariam vitam agentes, tom. 1.	
v.Ant.	... de vita S.ti Antonii, tom. 2.	
vie,	La vie de S. Athanaſe par M.r Hermant: à Paris en 1671.	
vit.	Athanaſii vita per Benedictinos adornata, ac novæ eorum editioni præfixa: Pariſ. an. 1698.	
Auct.2.	Auctuarium ſecundum ad Bib. Pat. per Combefiſium: Pariſ. an. 1648.	
Aug.abc.p.3.	Auguſtini pſalmus abecedarius contra Donatiſtas, editionis Pariſienſis Lovanienſium tom. 7.	
ad Ren.l.1.	... de anima & ejus origine libri 4, partim ad Renatum, partim ad alios ſcripti; Lovanienſium to. 7.	
ago. B.	... de agone Chriſtiano: Lov. t.3.	
bapt.	... nova Benedictin. edit. Pariſ.	
can.nov.	... de baptiſmo contra Donatiſtas: Lov. tom. 7.	
civ.	... de cantico novo, forte Auguſtini, tom. 9.	
col.d.3.c.7.	... de civitate Dei, tom. 5.	
conſl.8.	... breviculum collationis Carthaginenſis in geſtis diei tertiæ, tom. 7.	
cult.p.318.	... confeſſionum lib. 8, tom. 1.	
do.chr.	... de cultura agri Dominici, a pud Aug. tom. 9.	
ep.82.	... de doctrina chriſtiana, tom. 3,	
	... epiſtola 82, tom. 2.	
	... homilia 2 in epiſtol. primam Joannis Apoſtoli, tom. 9.	ep Jo.h.2.
	... de hæreſib. ad Quodvultdeum, hereſi 9, tom. 6.	h.9.
	... in Creſconium, tom. 7.	in Cre.
	... de geſtis cum Emerito, Ib.	in Em.
	Contra Fulgentium Donatiſtam liber incerti autoris, Ib.	in Ful.
	... contra duas epiſtolas Gaudentii Tamugadenſis, Ib.	in Gaud.
	... in Joannis Evangelium tract. 120, tom. 9.	in Jo.h.120.
	... contra Julianum, tom. 7.	in Jul.
	... contra Maximinum Arianorum epiſcopum, Ib.	in Ma.
	... contra epiſtolam Parmeniani Donatiſtæ, Ib.	in Par.
	... contra Petilianum Donatiſtam de unico baptiſmo, Ib.	in Pet.
	... contra litteras Petiliani, Ib.	lit.P.l.2.
	... de natura & gratia, Ib.	nat.gr.
	... opus poſtremum ſeu perfectum ſeu imperfectum contra Julianum, in ſupplemento tomi 2.	op.imp.ſeu imp.
	... de paſtoribus tractatus, to. 9.	paſt.
	... ad Donatiſtas poſt Collationem, tom. 7.	p. col.
	... in pſalmum 7, tom. 8.	pſ.7.
	... in pſalmum 36, ſeu concio ſeu interpretatio ſecunda, Ib.	pſ.36.2.
	... quæſtionum evangelicarum libri primi quæſtione 23, tom. 4.	q.ev.l.1.c.23.
	... retractationum lib. 2, tom. 1.	retr.l.2.
	... ſermo 69 editionis Benedict.	ſ.69.
	Autor quæſtionum veteris & novi Teſtamenti, quæſt. 20, apud Aug. in app. tom. 3, edit. Benedict.	t.3.app.20.
	Auguſtini vita per Poſſidium Calamenſem, in Lovanienſium prolegomenis.	v.P.
	... vita per Joannem Rivium Auguſtinianum: Antuer. an. 1646.	v.R.
	Tradition de l'Egliſe ſur l'aumoſne chrétienne & eccleſiaſtique.	Aum.
	Aureli Victoris, In hoc ipſo Cæſare de quo narratur: ex hiſt. Aug. edita Francofurdi an. 1588.	Aur.V.

Aut.q.115. Autor quæſtionum veteris & novi Teſtamenti, quæſt. 115, in appendice tomi 3, edit. Benedict.

B

Bal con. NOVA collectio Conciliorum per Stephanum Baluzium: Pariſiis anno 1683.

miſc. *ſeu* Bal. t. 1. Baluzii Miſcellanea: Pariſ. an. 1677.

Bar. 34 & 314. Baronii annales in anno Chriſti. 34: Antuerpiæ an. 1612.

384. app. ... in appendice ad annum 384.

3. aug. c. ... in matyrologium ad diem 3 auguſti notâ C, ſeu 3: Antuerpiæ an. 1613.

Baſ. de Sp. Baſilii Magni de Spiritu ſancto ad Amphilochium, to. 2: Lutetiæ an. 1637.

ep. 338. ... epiſtola 338, tom. 3.

in Eun. l. 1. ... in Eunomium, tom. 1.

virg. Autor Baſilio ſuppar de vera virginitate ad Letoium: Baſilii tom. 1.

Baſil. Baſilicon, ſeu juris Græco-Romani tomi duo per Marquardum Freherum dati: Francof. an. 1596.

Baud. p. 200: Le dictionnaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baudrand: à Paris en 1670.

Bed. chr. Bede chronicon, ſeu de ſex ætatibus, tom. 2: Coloniæ Agrippinæ an. 1612.

hiſ ... hiſtoria gentis Anglorum: Coloniæ an. 1601.

lun. ... de argumentis lunæ, tom. 1.

temp. ... de temporum ratione, tom. 2.

Bell. p. Bellarminus de ſcriptoribus eccleſiaſticis: Pariſ. an. 1658.

Ben. ſ. 4. 2. p. Acta Sanctorum ordinis S.ti Benedicti, per D. Joan. Mabillon, ſæculi 4, parte 2: Pariſ. an. 1680.

Bern. ep. 219. Sancti Bernardi epiſtola 219. tom. 1: editionis Pariſ. an. 1690.

Bib. P. Bibliotheca Patrum: Pariſiis edita an. 1634.

Bir. Franciſci Mediobarbi Biragi numiſmata: Mediolani edita an. 1683.

Blond. De la primauté de l'Egliſe par Blondel: à Geneve en 1641.

decr. Blondelli cenſura in Decretales epiſtolas: Genevæ an. 1628.

ſib. ... ſur les Sibylles: à Charenton en 1649.

Boll. 20. jan. Bollandus ſeu ejus continuatores ad diem januarii 20, & ſic in reliquis menſibus.

13. may, g. 12, ... acta quæ græce habentur pro die 13 maii ad finem voluminis pag. 12.

app. ... apparatus ad chronologiam pontificiam, in propyleo menſis maii.

feb. t. 1. ... prolegomena in tomum 1 februarii, & ſic de aliis meſtibus.

pont. *ſeu* prop. ... conatus in catalogum Romanorum Pontificum, in propyleo ad menſem maium.

ſup. ... ſupplementum ad calcem menſis maii additum.

Bona, *ſeu* Bon lit. l. 2. Cardinalis Bonæ rerum Liturgicarum lib. 2: Romæ an. 1672.

Bo ſc. t. 3. Joannis à Boſco Cæleſtini bibliotheca Floriacenſis, tom. 3 quo Viennæ antiquitates continentur: Lugduni an. 1605.

Boſq. l. 5, *ſeu* t. 2. Eccleſia Gallicana per Franciſcum Boſquetum, lib. 5, ſeu ſecunda parte quæ acta complectitur: Pariſ. an. 1636.

Buch. *ſeu* cycl. p. Ægidii Bucherii de cyclis paſchalibus: Antuerpiæ an. 1633,

bel. *ſeu* de B. ... Belgium Romanum, ſeu hiſt. Belgica: Leodii an. 1655.

Bull. 2. Georgii Bulli defenſio fidei Nicænæ, lib. ſeu ſectione 2 quæ eſt de Filii conſubſtantialitate: Oxonii an. 1688.

Bulteoc. Hiſtoire de l'Ordre de S. Benoiſt ou des moines d'Occident, par M.r Bulteau: à Paris en 1684.

ori. Hiſtoire monaſtique d'Orient, par le meſme: à Paris en 1680.

Byz. ſa. Byzantina hiſtoria per Auguſtorum familias diſtincta, autore Carolo du Cange: Lutetiæ 1680.

C

Cæci.op.p.290. GESTA purgationis Cæciliani & Felicis unà cum Optato edita: Parisiis anno 1631.

ba.p.92. ...eadem in Miscellaneis Baluzii tom. 2: Paris. an. 1679.

Cang.byz. Byzantina historia per Augustorum familias distincta, autore Carolo du Cange: Lutetiæ anno 1680.

de C. Urbis Constantinopolitanæ descriptio per Carolum du Cange, unà cum familiis Byzantinis edit. Paris. an. 1680.

gl. æ. ...ejusdem glossarium mediæ & infimæ græcitatis littera k: Lugd. an. 1688.

num. ...dissertatio de inferioris ævi numismatibus, glossarii latini tomo 3 subjuncta: Lutetiæ 1678.

Canis.t.2. Canisii antiquæ lectiones, tom. 2: Ingolstadii an. 1602.

Carl.b.3.§.35.seu c.35. Collationis Carthagini anno 411 habitæ actio tertia, in nova Conciliorum collectione per Stephanum Baluzium: Paris. anno 1683.

c.3.t.351. ...ejusdem collectionis actio tertia, titulo indicis 351 apud Optatum: Paris. an. 1631,

c. 35. ....ejusdem actionis caput 35.

213 §213. ...eadem collatio in Labbeana Conciliorum editione, tom. 2: Paris. an. 1671.

Cas.col.1. Cassiani collatio 1: Parisiis an. 1642.

de inc. ...de Incarnatione contra Nestorium.

inst.l.7. ...institutiones, seu de institutis cœnobiorum.

Cass.in ps.c.11. Cassiodori in psalterium præfatio, editionis novissimæ per Benedictinos, tom. 2.

inst. ...de institutione Scripturarum, seu de divinis lectionibus.

Cat.in Jo.12. Catena Græcorum Patrum in Joannis caput 12: Antuerpiæ an. 1630.

Guilelmi Cave scriptores ecclesiastici: Genevæ an. 1693. Cave p.

Chronicon Alexandrinum à Radero editum: Munachii an. 1615. Chr.Al.

Chronicon orientale ab Eckellensi versum: Paris. an. 1651. ori.

Joannis Chrysostomi oratio de Diodoro, à Bigotio edita cum Palladii dialogo: Paris. an. 1680. Chry.de D.

Palladii dialogus græcus de vita S.ti Chrysostomi: Lutetiæ 1680. dial.

Chrysost. de divinitate Christi, seu quod Christus sit Deus, edit. Paris. an. 1636, tom. 5. div.C.

...liber de Sancto Babyla contra Gentiles, tom. 1. gent.

...in Actus Apostolorum hom. 15. in Act.h.15.

...in Joannis Evangel. homilia 6 ut in latinis, non annumerata præfatione, & sic de cæteris in scripturas. in Jo.h.6.

...homilia 3 in Judæos, quæ est 36 romi primi. in Jud.3.

...in Matthæi Evang. homil. 12. in M.h.12.

...contra vituperatores vitæ monasticæ, tom. 4. v.mon.

Claudiani, de bello Gildonico carmen: Lugduni Batavorum an. 1650. Claud.b.Gil.

...in Eutropium eunuchum. in Eu.l.2.

Georgii Codini origines seu antiquitates Constantinopolitanæ: Lutetiæ an. 1655. Codi.or.C.

Codicis regularum per Benedictum Anianensem collecti, ab Holstenio editi pars 2, quæ est Patrum occidentalium: Parisiis an. 1663. Cod.reg.tom.2.

Codicis Theodosiani libro 9, titulo 40, lege 13, ex editione Gothofredi: Lugduni an. 1665. Cod.Th.9.t.40.l.13.

Codex Theodosianus cum Gothofredi commentariis: Ib. Cod.Th.16.

Chronologia ex legibus confecta per eundem Gothofredum tomo 1 præfixa. Cod.Th.chr.

Appendix ad codicem Theodo- Cod.Th.fr.

sianum à Sirmondo edita: Pariſ. an. 1631.

Col.r.p. Veterum Romanæ Eccleſiæ monumentorum collectio à Luca Holſtenio edita: Romæ an. 1662.

Combf.act. SS. Euſtathii, Petri &c. acta græca, ſeu lecti triumphi per Franciſcum Combefiſium: Pariſ. anno 1660.

Conc.c.33. Commodiani inſtructiones Cypriano ſubjunctæ: Pariſ. an. 1666.

Conc.ap. Conciliorum appendix, à Baluzio edita: Pariſ. an. 1683.

Coc.b./*ſeu* G.t.1. Concilia generalia editionis Binianæ, tom. 1.

Conc.t.2. Conciliorum poſtrema editio per Labbeum curata, tomo 2: Pariſ. an 1671.

Con.reg. Benedicti Ananienſis concordia regularum, cum Hugonis Menardi notis edita: Pariſ. an. 1637.

Conſ.ad R. Conſtantini Porphyrogenetæ de adminiſtrando imperio ad Romanum filium: Lugd. Batav. an. 1611.

Cotel.ip.n. Joannis Cotelerii in ſcripta apoſtolica notæ eum iiſdem ſcriptis editæ: Pariſ. an. 1672.

g.t.3. ... Monumenta Eccleſiæ græcæ per Cotelerium, tomo 3: Pariſiis anno 1686.

Cyp an.250. Annales Cyprianici, qui Cypriani opera antecedunt in editione Oxonienſi anni 1682, in anno Chriſti 250.

ep.73. Cypriani epiſtola 73, ex editone Pamelii: Pariſ. an. 1603.

Cyr.al.div.h.8. Cyrilli Alexandrini de diverſis homilia 8, tomi 5, parte 2: edit. Pariſ. an. 1638.

ep. ... epiſtolæ tom. 5, parte 2, editæ ſub ſuo numero.

in Jul. ... opus contra Julianum Cæſarem, tom. 6, parte 2.

Cyr.car.17. Cyrilli Jeroſolymitani catecheſis 17. Pariſ. an 1640.

ad C. ... ad Conſtantium Auguſtum epiſtola de Cruce,

D

Dale. p. ANTONII Van Dale de oraculis ethnicorum: Amſtelodami an. 1683.

Dav. Des jugemens canoniques des Eveſques, par le ſieur David: à Paris en 1671.

Dio.in P.p.280. Dionyſii Alexandrini epiſtola ad Paulum Samoſatenum: Bibl. Patr. tom. 11.

Dio, l.60. Dionis Caſſii hiſtoriarum lib. 60: Typis Vecchelianis an. 1606.

v.p.670. ... ejuſdem & aliorum hiſtoricorum excerpta per Valeſium: Pariſ. anno 1634.

Du P.p. Bibliotheque des auteurs eccleſiaſtiques, par M.r du Pin. On n'a pas toujours marqué le tome, parceque les endroits ſur leſquels on le cite en font juger. On ſuit toujours ſa premiere edition: à Paris en 1686.

E

Eck ep. VIGINTI epiſtolæ ab Abrahamo Eckellenſi Sancto Antonio tributæ: Pariſ. an. 1641.

reg. Sancti Antonii regula, ſermones, vita per Eckellenſem; Pariſ. an. 1646.

Enn.v.Ep.p.385. Ennodii Ticinenſis epiſcopi de vita Ephiphanii Ticinenſis: Pariſ. an. 1611.

dict.4. ... dictio 4 in dedicatione Eccleſiæ.

Sirmondi notæ in Ennodium n.

Ephr.t.3. or.27. S.ti Ephræm Diaconi Edeſſeni opuſculum 27, tomi 3, prout à Voſſio numerantur, uno ſæpius in plura diviſo: Antuerpiæ anno 1619.

Epi.30.c.4. Ephiphanii Panarium adverſus hæreſes, hæreſi 30, editionis Petavianæ: Lutetiæ an. 1622.

anc.p.36. ... in Ancorato, tomo 2.

ind. ... indiculus hæreſeon cuique Panarii tomo præfixus.

Vit. p.370. Ephiphanii vita Polybio diſcipulo falsò tributa, tomo 2.

Scholia

Eſp. Scholia in canones per Bernardum Van Eſpen: Leodii an. 1693.

Euch ad V. p. 19. Eucherii Lugdunenſis epiſtola ad Valerianum de contemptu mundi: Antuerpiæ an. 1621.

Eun. c. 4. Eunapii ſophiſtæ de vitis ſophiſtarum cap. 4: Genevæ anno 1616.

Evo. l. 1, c. 6. De miraculis Sti Stephani ad Evodium Uzalenſem, apud Aug. in appendice tom. 7 Benedictin. Lovanienſium 10: Pariſ. an. 1586.

Euſ. chr. Euſebii Cæſarienſis chronicon græcum: Lugduni Bat. an. 1658.

chr. n. p. Scaligeri in hoc chronicon notæ.

chr. pr. *ſeu* prol. ... ejuſdem prolegomena.

chr. n. P. p. Arnaldi Pontaci in idem chronicon notæ: Burdigalæ an. 1604.

dem. l. 6. c. 20. Euſebii de Demonſtratione evangelica: Pariſ. an. 1627.

de P. ... de Martyribus Paleſtinis, cum hiſtoria eccleſiaſtica à Valeſio edita: Pariſ. an. 1659.

in Hier. ... in Hieroclem liber cum Philoſtrato editus: Pariſ. an. 1608.

in Marc. l. 4. ... de theologia eccleſiaſtica lib. 2. qui eſt quartus contra Marcellum Ancyranum, Demonſtrat. evangelicæ ſubjunctus.

l. *ſeu* hi. l. 2, c. 3. ... hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Valeſii: Pariſ. an. 1659.

n. p. Henrici Valeſii in hiſtoriam Euſebii notæ illi ſubjunctæ.

op. 4. Euſebii opuſculum 4 ex his 14 quæ latina edidit Sirmundus: Pariſ. an. 1646.

or. C. Conſtantini oratio ad Sanctorum cœtum quæ Euſebii hiſtoriæ ſubjicitur.

præp. ... de præparatione evangelica: Pariſ. an. 1628.

prol. Henrici Valeſii prolegomena quæ Euſebii hiſtoriam antecedunt: Pariſ. an. 1659.

tric. ... oratio Euſebii habita in tricennalibus Conſtantini, cum hiſtoria eccl. edit. Valeſ.

v. Conſ. ... de vita Conſtantini, Ib.

Hiſtorica græca de temporibus ad Euſebii chronicon per Scaligerum cum notis addita: Lugduni Batavorum an. 1658. χρ. p. 349.

Homilia 3 ex his quæ Euſebii Emiſeni nomen præferunt: Lutetiæ an. 1547. Euſ. Em. h. 3.

Sancti Euſtathii Antiocheni, ſeu alterius in hexaemeron commentarius: Lugduni an. 1629. Euſt. hex.

... de pythoniſſa, ſeu engaſtrimytho contra Origenem. pyth.

Eutropius in ejus Imperatoris vita de quo agitur, ex hiſt. Aug. Francofurti edita an. 1588. Eutr. p. 583.

Eutychii Alexandrini annales eccleſiaſtici, tom. 1: Oxoniæ an. 1659. Euty. p. 328.

F

FACUNDI Hermianenſis pro defenſione trium Capitulorum: Pariſ. an. 1629. Fac. l. 1. c. 3.

Ferrarii de Stis Italicis: Mediolani an. 613. Ferr. it.

... ejuſdem martyrologium univerſale ad diem 18 maii: Venetiis an. 1625. 18. may, *ſeu* mart.

Su Rufi Feſti breviarium rerum geſtarum populi Romani, in hiſt. Auguſta: Francofurti edita anno 1588. Feſt. p. 550.

Hiſtoire eccleſiaſtique de M. l'Abbé Fleuri: à Paris en 1693. Fleu.

Hiſtoria Remenſis Eccleſiæ per Flodoardum, cum notis Colvenerii. Flod.

Florentinii notæ in mactyrologium vetus Hieronymi nomine editum: Lucæ an. 1668. Flor.

Venantii Fortunati carminum liber 8 ex editione Broweri: Moguntiæ an. 1603. Fort. l. 8. c. 4.

... de Vita Su Martini. v. Mart.

Frontonis calendarium Romanum: Pariſ. an. 1652. Front. cal.

Fulgentii epiſcopi ad Monimum de duplici prædeſtinatione: Pariſ. an. 1684. Ful. ad Mo. p. 41.

ep.9.p.211. ... epiſtola 9.

in Fab.36. ... caput ſeu fragmentum 36, ex lib. contra Fabianum & Arianos.

in Pint. Pro fide Catholica contra Pintam Arianum liber Fulgentio ſubditus.

præd. ... de veritate prædeſtinationis & gratiæ.

Fulg.F. f 55. Fulgentii Ferrandi breviario canonum cap. 55: Divione anno 1649.

G

Gal.chr.t.3. GALLIA Chriſtiana Sanctorum Marthanorum, tom 3: Lutetiæ an. 1656.

Gaſſend.de Din. p.49. Notitia Eccleſiæ Dinienſis, autore Petro Gaſſendo: Pariſ. an. 1654.

Geud.h.ſen f.17. p.60 Gaudentii Brixiani homilia 17: Bib. Pat. tom. 2.

Gel.Cyz.ſen C. Gelaſii Cyzicieni de Nicæno Concilio: Lutetiæ an. 1600.

in Eut. p.424 Gelaſii ut fertur de duabus in Chriſto naturis contra Neſtorium & Eutychen: Bibliot. Pat. tom. 2. parte 1.

Gen.c.46. Genadii de ſcriptoribus eccleſiaſticis liber tum alibi editus, tum in Bibliothecâ Miræi: Antuerpiæ an. 1639.

dog.c.76. ... de dogmatibus eccleſiaſticis, apud Auguſtinum in appendice tomi 3 Lovanienſium.

Geo. ſac. Geographia ſacra, ſeu notitia antiquorum epiſcopatuum, per Carolum à S^to Paulo Fullenſem: Pariſ. an. 1641.

God. p.246. Hiſtoire eccleſiaſtique de Mr Godeau Eveſque de Vence, tome 1: à Paris en 1663.

Greg.diel.l.1. Gregorii Magni dialogorum lib. 1, tom. 2: Pariſ. an. 1675.

in ev. h.33. ... in Evangelium homilia 33, tomo 1.

in Job, l.33. ... in Job ſeu Moralium, lib. 33, ibid.

in Reg. 9. ... in Regum libri 1, caput 9, tomo 3.

... libro 9 epiſtolarum, epiſt. 4. tom. 2. l.9. ep.4.

... Moralium in Job. lib.26, to.1. mor. l.26.

Hugonis Grotii prolegomena in hiſtoriam Gothorum: Amſtelodami an. 1656. Grot.r.Got.

Gregorii Turonenſis de gloriâ Confeſſorum: Pariſ. an. 1640. Gr.T.gl.C.

... de gloria Martyrum liber ſeu primus de miraculis, Ib. gl M.

... hiſtoria Francorum: Baſileæ an. 1568. h. Fr. l.1.

Guitmundi Archiepiſc. Averſani de corporis & ſanguinis Chriſti veritate in Euchariſtia ſectione ſeu libro 3: Bib. Pat. tom. 6. Guit.ſec.3.p.256.

H

HESYCHII Mileſii de Conſtantinopoli: in corpore hiſtoriæ Byzantinæ, part. 2: Pariſ. an. 1648. Heſy. p.29.

Hieronymi epiſtola ad Cteſiphonem contra Pelagianos, tom. 2: Baſileæ an. 1565. Hier.adCt.p 253.

... chronicon, anno Chriſti ut ibi numeratur 21, ex recenſione Scaligeri: Amſtelodami anno 1658. chr. ſen an.21.

... in idem chronicon notæ Scaligeri. chr. n.

... epiſtola 84 editionis Baſileenſis, tom. 2. ep. 84.

... in Eccleſiaſtis caput 4, tom. 7: in Ec.4.

... in epiſtolæ Pauli ad Epheſios caput 4, tom. 9. in Eph.4.

... in epiſtolam Pauli ad Galatas, tom. 9. in Gal.

... in Iſaiæ caput 46, tom. 5. in If.46.

... contra Lucifer ianos, tom. 2. in Luci.c.3.

... in Matthæi caput 1, verſumque 6, tom. 9. in M t. . v.6.

... in Oſeæ prophetæ caput 7, tom. 6. in Of.7.

... contra Vigilantium, tom. 2. in Vig.

... de locis quæ in Actis Apoſtolorum occurrunt, apud Hieronymum tom. 3, p. 259. l. Act.

... de locis hebraicis, tom. 3. loc.h ſen l. heb.

q.in G. ... quæſtiones ſeu traditiones hebraicæ in Geneſim, tom. 3.

v. Hil. p. 251. ...de vita Hilarionis, tom. 1.

v. ill. c. 45. ... de viris illuſtribus, ſeu de ſcriptoribus eccleſiaſticis, non numeratis qui ex græco additi ſunt Apoſtoli ſeu Apoſtolici non ſcriptores, tom. 1.

Hil. de Fr. l. 6. Hilarii Pictavenſis de Trinitate liber 6: Pariſ. anno 1572. Addita littera B. deſignat noviſſimam Benedictinorum editionem.

fr. 2. p. ... fragmenta à Pithæo edita: Pariſ. an. 1698, pars 2.

in Aux. p. 121. ...in Auxentium Arianum.

in C. ... orationes ſeu ad Conſtantium ſeu contra Conſtantium Auguſt.

ſyn p. 136. ... de ſynodis.

Holſ. ad St. Lucæ Holſtenii notæ & caſtigationes in Stephani Byzantii de urbibus: Lugduni Bat. an. 1684.

geo. ...: notæ in Geographiam ſacram, cum aliis ejus geographicis edit. Romæ an. 1666.

mar. ... notæ in martyrologium Romanum, cum actis Sanctæ Perpetuæ editæ: Pariſ. an 1674.

I

Idat. chr. *ſeu* Idat. p. IDATII chronicon ex editione Sirmondi: Luteciæ an. 1619.

app. ... appendix ad idem chronicon.

Jo. D. im. l. 2. Joannis Damaſceni de imaginibus liber 2: Baſilææ an. 1575.

Jorn. r. Got. Jornandes epiſcopus Ravennas de Getarum ſive Gothorum origine & rebus geſtis, à Grotio edit. Amſtelodami an. 1655.

Joſ. ant. l. 18. Joſephi antiquitates Judaicæ: Genevæ an. 1634.

bel. l. 2. c. 16. ...de bello Judaico lib. 2, caput 16, ex diviſione latini interpretis.

Iſ. H. chr. p. 723. Iſidori Hiſpalenſis chronicon, à Grotio cum Jornande & aliis editum: Amſtelodami an. 1655.

ſent. ... ſententiarum de ſummo bono libri tres, tom. 2: Pariſ. an. 1580.

Iſ. P. l. 4. ep. 69. Iſidori Peluſiotæ epiſtolarum lib. 4, epiſt. 69: Pariſ. an. 1638.

It. Bur p. 43. Itinerarium Burdigalenſe ſeu Jeroſolymitanum, inter addita ad Ptolemæi geographiam: Antuerpiæ an. 1618.

Jul. ad Ath. Juliani Auguſti ad Athenienſes epiſtola, tom. 1, ex editione Petavii: Luteciæ anno 1630.

ep. 25. ...epiſtola 25, tom. 2.

fr. p. 529. ... fragmenta ad finem tomi 1, adjecta.

miſ. p. 70. ... miſopogon in Antiochenos tom. 2.

or. 1. ...oratio 1, tomo 1.

Juni. l. 1. Junilii Afri de partibus divinæ legis: Pariſ. an. 1650.

Juſt. ap. 1. Juſtini Martyris apologia quæ brevior eſt, & prima ponitur in editione Pariſienſi an. 1636.

Juſtel. Bibliotheca juris canonici per Chriſtophorum Juſtellum: Luteciæ an. 1661.

L

Lab. ſcri. PHILIPPI Labbei de ſcriptoribus eccleſiaſticis: Pariſ. an. 1660.

Lact. l. 4. *ſeu* inſt. l. 4. Lactantii inſtitutionum contra gentes, lib. 4: Lugduni Batavor. anno 1660.

ir. D p. 769. ... de ira Dei ad Donatum.

opif p. 828. ... de opificio Dei.

paſſ. p. 936. Incerti autoris de Paſſione Domini apud Lactantium.

perſ. c. 2. Lactantii de morte perſecutorum, apud Baluzium Miſcellaneorum tom. 2: Pariſ. an. 1679.

Laun. de Gr. Gregorius Turonenſis de ſeptem epiſcopis defenſus à Launoio: Pariſ. an. 1651.

Lauſ. c. 67. p. 999. Palladii hiſtoria Lauſiaca, Bib. Pat. tom. 13: Pariſ. an. 1644.

Leod. Qui Leodienſium epiſcoporum geſta ſcripſere collecti per Joannem Chapeauville: Leodii anno 1612.

Leo. ep. 11. Leonis Magni epiſtola 11, ex editione Queſnelii: Luteciæ an. 1675.

ſer. 80. ... ſermo 80.

Leont.in Eut. *ſeu* in N. & Eu. Leontii Byzantini in Neſtorium & Eutychen : Bibl. Patr. tom. 4, parte 2.

ſec. *ſeu* act. 8. p. 255. ... de ſectis actione 8: Bib. Pat. tom. 11.

ſup. p. 1030. ... de ſcriptis quæ Patribus ab Eutychianis ſuppoſita ſunt : Bib. Pat. tom. 4, parte 2.

Lib. or. 13. p. 369. Libanii ſophiſtæ oratio 13 ſecundi tomi, prout numeratur in indice ; in textu eſt nona : Pariſ. an. 1627.

vit. p. 40. ... ejus vita, ipſo autore, quæ & prima oratio eſt.

Luc. de Ath. l. 1. p. 954. Luciferi Caralitani ad Conſtantinum pro Sto Athanaſio : Bib. Patrum tomo 9.

de hær. p. 1045. ... de non conveniendo cum hæreticis, Ib.

mori. p. 1097. ... Moriendum pro Dei Filio, Ib.

non pare p. 1060. ... de non pareendo in Deum delinquentibus.

reg. ap. p. 1031. ... de regibus apoſtaticis.

M

Mabi. it. It. JOANNIS Mabillon iter Italicum quod Muſæi Italici tomo 1, præmittitur : Pariſ. an. 1687.

muſ. ... Muſæum Italicum.

Marc. con. Petri de Marca de concordia ſacerdotii & imperii : Pariſ. 1669.

Mar. & F. Marcellini & Fauſtini Luciferianorum libellus precum ad Theodoſium Auguſtum : Pariſ. an. 1650.

Marl. Metropolis Remenſis hiſtor, per Guillelmum Marlot, cujus prior tomus editus eſt: Inſulis an. 1666.

Mar. V. l. 1. p. 125. Marii Victorini in Arianos libet : Bib. Pat. tomo 4, parte 1.

Max. in Py. Maximi Abbatis & Confeſſoris diſputatio cum Pyrrho, ejus operum tomo 2: Pariſ. an. 1675.

t. 2. ... ejus operum tomus ſecundus.

Men. p. 80. Menæa magna Græcorum, die in textu notato, pagina ſeu columna ejuſdem menſis 80 : Venetiis an. 1528.

Merc. in N. *ſeu* 32. Marii Mercatoris opera, ſeu alia iis adjuncta, in Neſtorium, ex editione Garnerii to. 2, Pariſ. anno 1673.

Meuriſſe. p. 43. Hiſtoire des Eveſques de Mets par le Pere Meuriſſe Eveſque de Madaure, & ſuffragant de Mets: à Mets en 1634.

Mir. n. Hier. 24. Auberti Miræi notæ de Hieronymi cap. 24 de viris illuſtribus: Antuerpiæ anno 1639.

Miſc. t. 2. Stephani Baluzii Miſcellanea : Pariſ. anno 1679.

Mol. 15. aug. Joannis Molani ſeu addita ſeu notæ in Uſuardum, ad diem 15 auguſti: Antuerpie anno 1583.

mart. p. 139. ... diſſertatio de martyrologiis ſuo Uſuardo ſubjecta.

nat. B. *ſeu* LB. ... natales Sanctorum Belgii ; Duaci anno 1616.

MS. p. Diverſes pieces copiées ſu des manuſcrits.

N

Naz. ep. 16. GREGORII Nazianzeni epiſtola 16, tom. 1. editionis Pariſ. an. 1630.

or. 16. ... oratio 16.

n. Eliæ, Nicetæ, Billii, aliorumve notæ in Gregorium.

t. 1 n. p. 18. Aliæ rurſus notæ to. 1, adjectæ.

vit. Gregorii vita pro Gregorium presbyterum orationib. præfixa.

Nil. l. 2. ep. 48. Nili monachi epiſtolarum lib. 2, epiſt. 48. Romæ an. 1662.

orat. p. 502. ... de oratione tractus in 153 capitula diſtinctus, in ejus opuſculis: Romæ editis an. 1673.

P. Nili epiſtolarum pars per Poſſinum edita : Pariſ. an. 1656.

Nor epo. Henrici de Noris de epochis Syro-Macedonum : Florentiæ anno 1689.

in Gaz. ... cenſura in notas Garnerii ad epigraphem epiſtol. 90 & 92. apud Auguſtinum : Florentiæ an. 1674.

h. P. ... hiſtoria Pelagiana: Pariſ. 1673.

Nphr. l. 2. c. 36. Nicephori Calliſti hiſt. eccleſ. Pariſ. an. 1630.

Nyſ. ad Fl. Gregorii Nyſſeni ad Flavianum

epiſtola de Helladio Cæſarienſi, tom. 3: Pariſ. an 1638.

ani.p.91. ... de anima, tomo 2.

deAbr.p.466. ... oratio de deitate Filii & Spiritus ſancti, cui inſerta eſt laus fidei Abrahæ, tom. 3.

de ſat.p 75. ... de fato, tom. 2.

de Fla.p.533. ... oratio funebris de Flaccilla Imperatrice, tom. 3.

in Eun.l.1. ... in Eunomium lib. 1, tom. 2.

v.Ma.p.178. ... de vita Sanctæ Macrinæ ſororis ſuæ, tom. 2.

v.Th.*ſeu*Gr. ... de vita Gregorii Thaumaturgi, tom. 3.

O

Opt.l.3. OPTATI Milevitani lib. 3: Pariſiis anno 1631.

act. Varia quæ in Cæciliani cauſa acta ſunt; Optato ſubjuncta.

col.p.432. Collationis Carthag. acta, Ibid.

n.C.p.312. Notæ Merici Caſauboni in Optatum editum: Londini an. 1631.

Ori.inCelſ.l.3. Origenis in Celſum liber 3: Cantabrigiæ an. 1658.

inMat.g. ... in Matthæum, editionis græcæ Huetii to. 1: Rotomagi an. 1668.

Oroſ.l.7.c.4. Pauli Oroſii hiſtoria: Bib. Pat. tom. 15.

P

Pagi,20§ 2.*ſeu* an. 20. ANTONII Pagi critica in annale Baronii, in annum Chriſti 20, paragr. 2: Pariſ. 1689.

ad.p.305. ... addenda ad hanc criticam, Ib.

Pall.dial.*ſeu* v. Chry. Palladii dialogus de vita Joannis Chryſoſtomi, à Bigotio editus: Lutetiæ anno 1680.

Pall.lauſ.c.103. Palladii hiſtoria Lauſiaca ſeu de vitis Patrum: Bib. Pat. tom. 13.

Pane.8.p. Panegyrica oratio 8, inter veteres panegyricos à Livincio editos: Antuerpiæ an. 1599.

Paul.c.24. Paulini Nolani carmen 24: Antuerpiæ an. 1622.

ep.16. ... epiſtola 16, Ibid.

P.Aur.p.214. Petri Aurelii in octo cauſas Leomelii Spongiæ præambulas: Pariſ. anno 1642.

Petri Chryſologi ſermo 28: Rotomagi an. 1640. P.Chr.ſ 28.

Petri de Natalibus lib. 2, cap. 96, pag. 28, columna 4: Lugduni an. 1543. P.deN.l.2.c.96.p. 28.4.

Joannis Pearſonii epiſcopi Ceſtrienſis vindiciæ epiſtolarum Ignatii, pars prima: Cantabrigiæ an. 1672. Pearſ.de *vel* in Ig. t.1.

Henrici Dodwel diſſertatio Pearſonii poſtumis ſubjecta: Londini an. 1688. diſſ.

Pearſonii opera poſtumi, Ibid. poſt.

Replique de M.r le Cardinal du Perron au Roy de la grande Bretagne: à Paris en 1622. Perr.rep.

Dionyſii Petavii chronologia qua conſtat ejus 13 liber de doctrina temporum. Pet.chr.

... de doctrina temporum: Pariſ. an. 1627. doct.l.11,c.7.

... dogmatum theologicorum to. 5, qui ſecundus eſt de Incarnatione. Pariſ. anno 1650. dog.t.5.

... Rationarium temporum, parte 2: Pariſ. ann. 1652. rat.2 l.1.

Phebadii Agennenſis epiſcopi contra Arianos liber: Bib. Patr. Pariſ. tom. 4, parte 1. Pheb.p.169.

Philaſtri Brixienſis caput ſeu hæreſis 89, ſi jam ante Chriſtum ab Ophitis numeres, Ibid. Phila.c.89.p.22.

Philoſtorgii hiſt. eccl. lib. 7, ex editione Valeſii Pariſ. anno 1673. Philo l.7.c.1.p. 502.

... notæ Valeſii in Philoſtorgium. n.p 130.

... ſupplementa & fragmenta ad Philoſtorgii hiſtor. addenda. ap.p 539.

Philoſtorgii hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Gothofredi: Genevæ an. 1643. Phiſg l.7.c.1.p 86.

... ſupplementa ad hiſt. eccl. ap.p.177.

... in eandem hiſtoriam diſſertationes Gothofredi. n.

Notæ Valeſii in ſua Philoſtorgii editione ut ſupra. n v.

Photii bibliothecæ caput ſeu codex 171: Genevæ an. 1612. Phot c.171.

Plin.l.1. Plinii majoris hiſtoria naturalis: Francofurti an. 1599.

Plut.de Is. Plutarchi de Iſide & Oſiride: Moralium to. 1. editionis græcæ per Henricum Stephan. an. 1572.

Poſſ.ind. Index ſermonum S.ti Auguſtini per Poſſidium Calamenſem epiſc.

vit. ſeu v.Aug. Auguſtini vita per eundem conſcripta, inter Aug. prolegomena.

Proc.æd. Procopii de ædificiis Juſtiniani, tom. 2: Pariſ. an. 1662.

b.Per. ... de bello Perſico, tom. 1.

b.Van. ... de bello Vandalico ſeu Africano, lb.

Proſp.I. ſeu lib.p. 51. Proſperi chronicon, ut à Labbeo editum eſt in nova manuſcriptorum biblioth. to. 1: Pariſ. an. 1657.

pro.l.4. Alterius Proſperi cum Aquitano editi de promiſſionibus lib. 4, ſeu Dimidium temporis: Coloniæ Agrippinæ an. 1630.

Prud.apo.1. Prudentii apotheoſis ſeu de fide hymno 1: Amſtelodami an. 1631.

de M.2. ... de coronis Martyrum hymno 2.

in Sym. ... in Symmachum.

Ptol.l.3.c.1. Claudii Ptolemæi geographicorum lib. 3: Antuerpiæ anno 1618.

R

Riv.l.1. ANDREÆ Riveti criticus ſacer: Genevæ anno 1660.

Ruf.l.7.c.13.p.120. Rufini Aquileienſis hiſt. eccl. ſeu ex Euſebio verſa, ſeu Euſebio addita: Antuerpiæ ann. 1548.

l.1.c.14.p.169. ... liber primus ex his qui Euſebio additi ſunt.

v.P.c.23.p.478 ... de vitis Patrum, qui apud Roſweidum liber eſt ſecundus: Antuerpiæ an. 1615.

S

Sacr p 39. SACRAMENTARIUM Gregorii, ab Hugone Menardo editum: Pariſ. an. 1642.

Sal.prl. Claudii Salmaſii de primatu Papæ: Lugduni Batav. an. 1615.

Salv.l.7.ſeu gub. l.7. Salviani Maſſilienſis Præſbyteri de gubernatione Dei, lib. 7. Pariſ. an. 1665.

Sauſſ.p.922. Andreæ du Sauſſay martyrologium Gallicanum: Pariſ. an. 1637.

... apparatus & quæ hinc ſequuntur ad uſque ipſum martyrolog. app.

Joſephi Scaligeri iſagoge in canones chronicos, cum notis in Euſebii chronicon: Amſtelodani an. 1658. Scal.iſag.p.113.

Emmanuelis à Schelſtrate Eccleſia Africana: Antuerpiæ an. 1680. Schel.afr.

... de Antiocheno Concilio: Antuerpiæ an. 1681. ant.

Joannis Seldeni in Eutychii Egyptii origines Alexandrinas notæ. Londini an. 1642. Seld.in Euty.

Apollinaris Sidonii epiſtolarum lib. 1, epiſtol. 7, ex editione Sirmondi: Pariſ. an. 1652. Sid.l.1.ep.7.

... carmen nonum. car.9.

Joannis Savaronis notæ in ejuſdem carmina: Pariſ. an. 1609. ſav.2.

Sigeberti Gemblacenſis chronicon, anno Domini, ut ille numerat, 411. Sig an.411.

Sixti Senenſis bibliot. ſancta: Coloniæ an. 1626. Sixt.l.4.

Diſſertatio hiſtorica de Sancto Servatio Epiſcopo Tungrenſi ejus nominis unico, per Guillelmum Sluſium: Leodii an. 1684. Slus,de ſerv.

Socratis hiſt. eccleſ. à Valeſio edita: Pariſ. an. 1668. Socr.l.5.c.22.

Sozomenis hiſtor. eccleſiaſtica cum Socrate edita. Soz.

Ezechielis Spanhemii diſſertatio ſeu lib. 5, de præſtantia & uſu numiſmatum: Amſtelod. an. 1671. Spanh.l.5.

Spicilegii Acheriani to. 3: Pariſ. an. 1659. Spic.t.3.

Jacobi Sponii miſcellanea antiquæ eruditionis: Lugduni 1685. Spon.

Stephani de urbibus: Amſtelodami an. 1678. Steph.

Strabonis lib. 17: Pariſ. an. 1620. Strab.l.17.

Remarques du P. Petitdidier de la Congregation de S. Vanne, ſur la Bibliotheque eccleſiaſtique de M.r du Pin: à Paris en 1691. S.Van.t.1.

Suidæ lexicon in littera β, & ſic Suid.β.

de cæteris: Genevæ anno 1619.

Sulp. dial. 1. Sulpitii Severi dialogus 1: Antuerpiæ an. 1574.

l. 2. ... historiæ sacræ, lib. 2.

v. Ma. ... de vita S.ti Martini.

Sur. 1 nov. p. 4 & 4. Surius prima die novembris, & sic de singulis mensibus: Coloniæ an. 1618.

Syn dio, p. 50. Synesii Cyrenæi Dio, seu de ipsius vitæ institutо: Lutetiæ an. 1640.

ep. 5 p. 167. ... epistola 5.

T

Tac. an. 13. c. 10. CORNELII Taciti annalium lib. 3: Parisiis anno 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem est volumine.

Thdrt. ep. Theodoreti Cyrensis episcopi epistolæ, tomo 3, ex editione Sirmondi: Lutetiæ an. 1642.

G. *seu* t. 5. Addita ad Theodoretum per Joannem Garnerium: Lutetiæ an. 1684.

h. *seu* hær. l. 1. ... hæreticarum fabularum lib. 1, tom. 4.

hi. l. 3. *seu* l. 3. c. 6 ... historiæ eccl. lib. 3, tom. 3.

in Col. ... in epistolam ad Colossenses.

in Rom. ... in epistolam ad Romanos.

n. Henrici Valesii notæ in Theodoreti hist. eccl. Paris. an. 1673.

v. Pat. c. 29. ... religiosa historia, seu de vitis Patrum tom. 3.

Thom. p. 151. Josephi Thomasii codices sacramentorum: Romæ an. 1680.

Thphn. p. 188. S.ti Theophanis chronographia: Paris. anno 1655.

Tit. B f. 45. Titi Bostrensis episcopi libri tres contra Manichæos. Canisii tom. 5, parte 1: Ingolstadii 1604.

b. p. 911. ... iidem in Bib. Pat. Paris. edita an. 1644, tomi 4, parte secunda.

Trev. an. Trevirensium antiquitates & annales, per Christoph. Browerum: Leodii an. 1670.

Trip. Historia Ecclesiæ Tripartita ex Theodoreto, Sozomeno & Socrate ab Epiphanio versisper Cassiodorum digesta: Paris. 1562.

Typic. Typicum S.ti Sabæ: Venetiis 1543

V

Vand. VANDALICÆ persecutionis historia &c. per D. Theodoricum Ruinart: Paris. an. 1694.

Ugh. p. 1140. Basilii menologium ab Ughello datum in suæ Italiæ sacræ tomo 6: Romæ an. 1653.

t. 4. ... Italiæ sacræ tomo 4.

Vict. epi. p 553. Victor junior, seu Victorinus in ejus Cæsaris vita de quo sermo est, inter Augustæ historiæ autores: Francofurdi an. 1588.

Vict. V. Victoris Vitensis de persecutione Africana seu Vandalica. Divione an. 665.

Vict. T. p. 1. Victoris episc. Tununensis chronicon, Thesauri temporum à Scaligero editi parte 2: Amstel. 1658.

Vict. 1. p. 198. Marii Victorini in Arianos lib. 1: Bib. Pat. Paris. tomi 4, parte 1.

Vinc. L. Vincentii Lerinensis commonitorium cum Salviano editum: Paris. an. 1667.

Vit. P. l. 4. Vitæ Patrum, per Rosweidum editæ Antuerpiæ an. 1615.

app p. 994. Appendix ad Vitas Patrum apud Rosweidum.

Voss h. gr. Vossii de historicis græcis. Lugduni Batavorum an. 1651.

po. lat. ... de poetis latinis: Amstel. 1654.

sib. ... de Sibyllinis oraculis: Oxoniæ an. 1680.

Uss. p. Usserii annales veteris & novi Testamenti: Paris. an. 1673.

t. Br. ... Britannicarum Ecclesiarum antiquitates: Dublinii an. 1639.

Usu. Usuardi martyrologium ex editione Molani: Lovanii an. 1568.

Z

Zon. p. 15. ZONARÆ annales in ejus Principis vita de quo sermo est: Basileæ an. 1557.

can. p. 145. ... commentarii in Canones: Parisiis an. 1618.

t. 3. p. 143. ... annalium tomus 3 à Constantino incipiens.

Zos. l. 2. p. 686. Zosimi Comitis historiar. lib. 2, in hist. Aug. Francos. edita 1590.

TABLE DES ARTICLES ET DES NOTES.

HISTOIRE DU SCHISME DES DONATISTES.

ARTICLE I. *DIOCLETIEN commande de livrer les Ecritures saintes: Menſurius de Carthage eſt accuſé de l'avoir fait: Ce que c'eſtoit que les Traditeurs.* page 1

II. *Donat des Caſes forme un ſchiſme à Carthage contre Menſurius.* 3

III. *Generoſité ſuſpecte de Second de Tigiſe: Laſcheté ouverte de Paul de Cirthe, & de Silvain ſon Soudiacre* 5

IV. *Du Concile de Cirthe.* 7

V. *Importance du Concile de Cirthe. Silvain Traditeur y eſt fait Eveſque de Cirthe par les Traditeurs.* 9

VI. *Mort de Menſurius: Cecilien luy ſuccede malgré les brigues de Boſtre & de Celeſe.* 11

VII. *L'ambition de Boſtre & de Celeſe; la colere & l'argent de Lucille, l'avarice de ceux qui avoient le threſor de l'Egliſe, forment le ſchiſme contre Cecilien: Les Traditeurs de Numidie le viennent ſoutenir: Cecilien refuſe de comparoiſtre dans leur Concile.* 13

VIII. *Cecilien, Felix d'Aptonge, & tous ceux de leur communion, ſont condannez par le Concile des ſchiſmatiques.* 16

IX. *Les ſchiſmatiques ordonnent Majorin, & repandent leurs calomnies par toute l'Afrique.* 19

X. *Conſtantin maiſtre de l'Afrique donne de l'argent & des privileges aux Egliſes Catholiques; écrit à Cecilien contre les ſchiſmatiques.* 22

XI. *Les ſchiſmatiques accuſent Cecilien devant Conſtantin: demandent d'eſtre jugez par des Eveſques des Gaules: Conſtantin leur donne S. Materne de Cologne, Saint Marin d'Arles, & S. Retice d'Autun: Quels eſtoient les deux premiers.* 24

XII. *De S. Retice Eveſque d'Autun.* 27

XIII. *Conſtantin joint le Pape Miltiade aux Eveſques des Gaules,*

Gaules pour juger l'affaire de Cecilien: De S. Mirocle & S. Euſtorge Eveſques de Milan. 29
XIV. Concile de Rome pour juger l'affaire de Cecilien. 31
XV. Donat eſt condamné, & Cecilien abſous. 34
XVI. Les Donatiſtes ſe plaignent du Concile de Rome, particulierement de Miltiade, qu'ils calomnient ſans preuves. 36
XVII. Elien inſtruit l'affaire de Felix d'Aptonge par ordre de Conſtantin. 39
XVIII. Lettre produite contre Felix, convaincuë de faux. 41
XIX. Elien declare Felix innocent, & Ingence fauſſaire. 43
XX. Les Donatiſtes obtiennent un nouveau Concile que Conſtantin fait aſſembler à Arles. 45
XXI. Le Concile declare Cecilien innocent, & établit l'unité du Batteſme dans l'Afrique. 48
XXII. Des Canons du Concile d'Arles. 51
XXIII. Les Donatiſtes appellent du Concile à l'Empereur: Il en a horreur, & les retient dans les Gaules. 53
XXIV. Conſtantin reçoit enfin l'appel des Donatiſtes, mande Cecilien à Rome. 55
XXV. Conſtantin veut juger l'affaire de Cecilien en Afrique, & puis à Milan; Retient Donat & Cecilien: Olympe & Eunome ſe declarent à Carthage pour Cecilien: Ouvrages d'Olympe. 57
XXVI. Conſtantin juge en faveur de Cecilien; condamne les Donatiſtes par des loix ſeveres. Ils murmurent contre luy & contre Oſius de Cordoue. 60
XXVII. De Donat de Carthage. 63
XXVIII. Vanité inſupportable de Donat: Les Donatiſtes en font leur idole: Sa croyance ſur la Trinité. 65
XXIX. Une partie des Donatiſtes ſe réunit à l'Egliſe: Les autres s'en ſeparent de plus en plus: Erreurs de cette ſecte. 69
XXX. Fauſſe raiſons des Donatiſtes pour juſtifier leur ſchiſme: Leur averſion pour les Catholiques. 71
XXXI. Dereglement des Donatiſtes pour les mœurs: Il reçoivent les mauvais Catholiques, ſe fondent ſur de faux miracles. 74
XXXII. Les Eveſques Donatiſtes veulent qu'on les croie ſaints, & comme impeccables. 76
XXXIII. Les Donatiſtes rebattizent: Leur bizarrerie ſur ce point: Quelle en peut avoir eſté l'origine. 78

XXXIV. *Grand Concile des Donatiſtes ſur le Batteſme, dont ils ne ſuivent pas neanmoins les reſolutions.* 81
XXXV. *Difference entre les Novatiens & les Donatiſtes: Ceux-ci ont beaucoup de pratiques communes avec l'Egliſe.* 83
XXXVI. *Des Donatiſtes de Rome, & de leurs Eveſques.* 86
XXXVII. *Des Circoncellions: Leur fureur à ſe tuer & ſe precipiter eux meſmes.* 88
XXXVIII. *Les Circoncellions ſe font tuer par les autres, ou les aſſomment, & commettent une infinité de violences.* 91
XXXIX. *Suite des cruautez des Circoncellions: Leurs autres deſordres: Leurs Eveſques font ſemblant de les deſavoüer, & s'en ſervent.* 93
XL. *En quel temps les Circoncellions ont commencé: Taurin s'y oppoſe inutilement.* 96
XLI. *Silvain de Cirthe denoncé par Nondinaire, eſt condamné par Zenophile, & banni: Urſace pourſuit les Donatiſtes.* 99
XLII. *Requeſte inſolente des Donatiſtes: Conſtantin les rappelle d'exil, & les laiſſe en liberté, en les deteſtant.* 102
XLIII. *L'Arianiſme empeſche Conſtantin d'envoyer les Orientaux empeſcher le ſchiſme en Afrique, & l'oblige à aſſembler le Concile de Nicée, où Cecilien ſe trouve: Conſtantin fait baſtir une egliſe à Cirthe pour les Catholiques.* 104
XLIV. *Leonce pourſuit les Donatiſtes: Gratus de Carthage aſſiſte au Concile de Sardique: Les Ariens taſchent d'attirer à eux les Donatiſtes.* 107
XLV. *Paul & Macaire ſont envoyez en Afrique par Conſtant, pour diſtribuer des aumoſnes, & travailler à la réunion: Donat de Carthage refuſe leurs aumoſnes.* 109
XLVI. *Donat de Bagai ſuſcite les Circoncellions; Macaire eſt obligé de les repouſſer par la force.* 111
XLVII. *Mort de Donat & de Marcule.* 113
XLVIII. *D'Iſaac, Maximien, & de quelques autres pretendus martyrs des Donatiſtes.* 115
XLIX. *Macaire oblige les Donatiſtes à ſe réunir; bannit Donat de Carthage & les autres Eveſques obſtinez.* 118
L. *Calomnies des ſchiſmatiques: De Vitellius écrivain Donatiſte: Parmenien ſuccede à Donat de Carthage.* 121
LI. *Concile general de Carthage ſous Gratus.* 124
LII. *De ce qui s'eſt paſſé en Afrique touchant l'Arianiſme:*

De Saint Reſtitute Eveſque de Carthage. 128

LIII. *Les Donatiſtes obtiennent de Julien l'apoſtat leur retour en Afrique par une requeſte infame.* 130

LIV. *Les Donatiſtes ſe rétabliſſent par la violence & par le meurtre: Ils profanent & briſent les choſes les plus ſaintes.* 133

LV. *Cruautez des Donatiſtes: Dieu ſoutient par des miracles l'honneur des ſacrez Myſteres.* 135

LVI. *Les Donatiſtes ſeduiſent un grand nombre de perſonnes: Mettent en penitence meſme les enfans & les Eveſques.* 136

LVII. *Les Donatiſtes maudiſſent leurs ennemis: Ceux qu'ils ſeduiſſent ſe corrompent meſme pour les mœurs: Leur puiſſance: Valentinien les reprime: Du Comte Romain: Parmenien écrit contre l'Egliſe.* 139

LVIII. *S. Optat refute Parmenien.* 142

LIX. *Ticone Donatiſte ruine les principes de ſa ſecte: Parmenien taſche en vain de la refuter.* 145

LX. *Ticone donne ſept regles pour entendre l'Ecriture: Il explique l'Apocalypſe.* 148

LXI. *Divers ſchiſmes dans celui des Donatiſtes: & particulierement de celui des Rogatiſtes.* 150

LXII. *Gratien ordonne que les egiſes des Donatiſtes ſeront rendues à l'Egliſe; fait chaſſer Claudien leur Eveſque à Rome.* 153

LXIII. *De Genetble Eveſque de Carthage, & de ſon Concile; des Eveſques qui y eſtoient: Des quatre premiers Canons.* 155

LXIV. *Suite des Canons du Concile de Genetble.* 158

LXV. *Primien ſuccede à Parmenien; excommunie le Diacre Parmenien.* 160

LXVI. *Primien eſt condanné par deux Conciles, & Maximien ordonné Eveſque de Carthage.* 161

LXVII. *Primien ſe fait declarer innocent par le grand Concile de Bagai: Les Maximianiſtes y ſont condannez.* 165

LXVIII. *Les Donatiſtes pourſuivent les Maximianiſtes par les loix & la violence.* 167

LXIX. *Cruautez exercées contre Salvie de Membreſe Maximianiſte.* 170

LXX. *Les Donatiſtes pourſuivent inutilement Pretextat d'Aſſur, & Felicien de Muſti.* 173

LXXI. *Les Donatiſtes reçoivent Pretextat & Felicien, avec tous ceux qu'ils avoient battizez.* 174
LXXII. *L'Egliſe tire de grands avantages de l'hiſtoire des Maximianiſtes.* 177
LXXIII. *Tyrannie d'Optat de Gildonien.* 180
LXXIV. *Les crimes d'Optat ſervent à l'Egliſe.* 182
LXXV. *S. Auguſtin travaille à convertir les Donatiſtes d'autour d'Hippone: Il refute Petilien: Les Conciles d'Afrique permettent de les recevoir dans l'état eccleſiaſtique.* 184
LXXVI. *On travaille à inſtruire les Donatiſtes: Les cruautez des Circoncellions obligent Honoré de faire contre eux des loix ſeveres &c.* 186
LXXVII. *Suite de l'hiſtoire des Donatiſtes juſqu'à la mort de S. Auguſtin: Conference de Carthage.* 188
LXXVIII. *De ce qu'on trouve des Donatiſtes depuis S. Auguſtin* 192

VITAL ET SAINT PHILOGONE, EVESQUES D'ANTIOCHE. 194

LACTANCE ORATEUR, ET DEFENSEUR DE L'EGLISE. 203

SAINT ALEXANDRE, ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

ART. I. *De S. Achillas predeceſſeur de S. Alexandre.* 213
II. *Quelques Actions particulieres de S. Alexandre.* 214
III. *Dieu rend témoignage à la foy de S. Alexandre. Il eſt calomnié par les Meleciens.* 216
IV. *L'Egliſe d'Alexandrie troublée par Arius & quelques autres: S. Alexandre taſche à ramener Arius par douceur.* 218
V. *Arius eſt condamné par le Synode d'Alexandrie, & par le Concile d'Egypte.* 220
VI. *S. Alexandre écrit contre les Ariens, & refuſe de les recevoir dans l'Egliſe.* 221
VII. *S. Alexandre demande à tous les Eveſques la condannation des Ariens, & ſe plaint des Euſebiens leurs fauteurs.* 223
VIII. *S. Alexandre écrit à l'Eveſque de Byzance.* 226
IX. *Conſtantin écrit à S. Alexandre & à Arius pour les reconcilier.* 227
X. *Conſtantin envoie Oſius à Alexandrie, où il tient un Concile, & appaiſe le ſchiſme de Colluthe.* 229

XI. *S. Alexandre va au Concile de Nicée, réunit les Melecien: Quelques uns perſiſtent dans le ſchiſme, & taſchent de ſurprendre Conſtantin par Euſebe de Nicomedie.* 233
XII. *S. Alexandre meurt aprés avoir nommé S. Athanaſe pour ſon ſucceſſeur. Des Curez d'Alexandrie.* 236

HISTOIRE ABREGEE DE L'ARIANISME

ART. I. QUEL eſtoit *Arius.* 239
II. *La jalouſie & l'ambition engagent Arius dans l'hereſie: Quels eſtoient ſes dogmes.* 241
III. *Arius ſe declare contre la divinité de* JESUS CHRIST, *& eſt excommunié.* 244
IV. *Des diſciples d'Arius.* 245
V. *Arius quitte Alexandrie, & ſe retire en Paleſtine: Il travaille à ſurprendre les Eveſques, pluſieurs ſe declarent pour luy & contre luy.* 248
VI. *D'Euſebe de Nicomedie: Son union avec Arius, qui luy écrit.* 251
VII. *Arius ſe retire chez Euſebe de Nicomedie: Il écrit de là à S. Alexandre, & compoſe ſa Thalie.* 256
VIII. *Conciles de Bithynie & de Paleſtine pour Arius: Les deux Euſebes, George de Laodicée, & divers autres, écrivent en ſa faveur: Il change le* Gloria Patri. 258
IX. *Arius condamné par Oſius dans le Concile d'Alexandrie, ſe plaint à Conſtantin, qui le refute par un écrit public.* 261
X. *Arius vient trouver Conſtantin: Il eſt anathematizé par le Concile de Nicée, & banni: Euſebe & Theognis communiquent avec ſes diſciples.* 264
XI. *Euſebe & Theognis ſont bannis & depoſez.* 266
XII. *Euſebe & Theognis ſont rappellez d'exil, & rétablis.* 268
XIII. *Un Preſtre Arien obtient de Conſtantin le rappel d'Arius: S. Athanaſe refuſe de le recevoir dans ſon Egliſe.* 270
XIV. *Les Euſtbiens depoſent S. Euſtathe d'Antioche, & Aſclepas de Gaza: Quel eſtoit ce dernier.* 273
XV. *Paulin & Eulale ſont faits Eveſques d'Antioche à la place de S. Euſtathe: Quel eſtoit Paulin.* 275
XVI. *Euſebe de Ceſarée refuſe l'eveſché d'Antioche: Les Euſebiens le donnent à Euphrone, & puis à Placille.* 277
XVII. *Les Euſtbiens perſecutent S. Eutrope & S. Luce d'Andrinople: De S. Maxime de Jeruſalem.* 279

XVIII. *S. Athanaſe eſt perſecuté & depoſé à Tyr.* 281
XIX. *Conſtantin aſſemble un grand Concile à Jeruſalem.* 283
XX. *De Theodoret d'Heraclée, Urſace, Valens, & quelques autres chefs des Euſebiens.* 285
XXI. *Les Euſebiens reçoivent enfin Arius à la communion de l'Egliſe dans le Concile de Jeruſalem.* 287
XXII. *Les Euſebiens font bannir Saint Athanaſe; depoſent Marcel d'Ancyre, & mettent Baſile en ſa place.* 289
XXIII. *D'Aſtere ſophiſte Arien.* 291
XXIV. *Arius rejetté à Alexandrie, eſt mandé à Conſtantinople, où Conſtantin veut obliger S. Alexandre à le recevoir dans l'Egliſe.* 293
XXV. *Mort effroyable d'Arius, qui ne detrompe point Conſtantin: Il bannit Jean le Melecien, & S. Paul de Conſtantinople.* 296
XXVI. *Conſtantin meurt, & Conſtance qui luy ſuccede en Orient, ſe laiſſe tout à fait gagner par un Preſtre Arien.* 299
XXVII. *Les Eveſques bannis par Conſtantin ſont rappellez par ſes enfans: Piſte fait Eveſque des Ariens d'Alexandrie par les Euſebiens; Euſebe meſme chaſſe S. Paul de Conſtantinople, & prend ſa place.* 302
XXVIII. *Euſebe de Ceſarée meurt: Quel eſtoit Acace ſon ſucceſſeur.* 304
XXIX. *Les Euſebiens demandent un Concile au Pape Jule: S. Athanaſe & pluſieurs autres Eveſques viennent à Rome.* 306
XXX. *Les Euſebiens refuſent de venir au Concile de Rome, & en tiennent un à Antioche pour y dedier la grande egliſe.* 310
XXXI. *Gregoire eſt fait Eveſque d'Alexandrie, & Euſebe Eveſque d'Emeſe, par le Concile d'Antioche. Hiſtoire du dernier.* 312
XXXII. *Des trois Symboles dreſſez dans le Concile d'Antioche.* 315
XXXIII. *Des premiers Canons attribuez au Concile d'Antioche.* 317
XXXIV. *Suite des Canons d'Antioche: Autorité de ces Canons, & du Concile qui les a faits.* 319
XXXV. *S. Athanaſe eſt abſous par le Concile de Rome: Euſebe de Nicomedie meurt: S. Paul eſt rétabli deux fois,*

& deux fois chaſſé: Macedone eſt mis en ſa place: Maſſacre d'Hermogene & de beaucoup d'autres. 322

XXXVI. *Les Euſebiens deputent inutilement Narciſſe, Marc, & d'autres, à Conſtant, avec un nouveau formulaire.* 326

XXXVII. *De l'hereſie Photin.* 328

XXXVIII. *Valens taſche d'uſurper le ſiege d'Aquilée: Nouveau formulaire des Euſebiens: Concile de Milan: Conſtant obtient la convocation de celui de Sardique: Eſtienne ſuccede à Placille d'Antioche.* 330

XXXIX. *Les Euſebiens ſe retirent de Sardique, & s'aſſemblent à Philippole, d'où ils écrivent partout contre le Concile de Sardique, qui en depoſe & anathematize huit des principaux.* 333

XL. *Le Concile de Philippople condanne le Pape Jule, Oſius, & divers autres: Confuſion où l'Egliſe eſtoit alors.* 335

XLI. *Perſecution de S. Luce, & de divers autres Orthodoxes, aprés le Concile de Sardique: Concile de Milan contre Photin.* 338

XLII. *Les Euſebiens contraints de depoſer Eſtienne d'Antioche, mettent en ſa place Leonce auſſi méchant que luy.* 341

XLIII. *Suite de l'hiſtoire de Leonce: Flavien & Diodore ſoutiennent la foy contre luy.* 343

XLIV. *Conſtance eſt obligé par Conſtant de rappeller S. Athanaſe & les autres Eveſques bannis: Retractation d'Urſace & de Valens: Concile de Sirmich contre Photin.* 345

XLV. *Conſtant meurt: Les Euſebiens recommencent à perſecuter: Urſace & Valens ſe dediſent de leur retractation:* 348

XLVI. *Les Euſebiens depoſent Photin dans le Concile de Sirmich, & font un nouveau formulaire.* 351

XLVII. *Diſpute de Photin contre Baſile d'Ancyre: Des ſectateurs de Photin: Germine Arien eſt fait au lieu de luy Eveſque de Sirmich.* 353

XLVIII. *Le Pape Libere ſuccede à Jule: Sa conduite à l'égard de S. Athanaſe.* 356

XLIX. *Concile d'Arles: Chûte de Vincent de Capoüe.* 357

L. *Saint Paulin de Treves eſt banni: Libere demande à Conſtantin le Concile de Milan.* 360

LI. *Concile de Milan, où Conſtance fait quelques Confeſſeurs, & beaucoup de prevaricateurs: Les Euſebiens ſe declarent Ariens: Auxence eſt fait Eveſque de Milan au lieu de S. Denys.* 362

LII. *Idée generale de la perſecution de l'Egliſe par Conſtance, tirée de S. Athanaſe.* 366
LIII. *Les Ariens ſouffrent tout, hors la verité.* 369
LIV. *Idée de la meſme perſecution, tirée de S. Hilaire.* 371
LV. *Remarques de Lucifer & de quelques autres ſur la meſme perſecution.* 374
LVI. *Dieu ſoûtient ſa verité malgré toute la puiſſance de Conſtance & des Ariens.* 377
LVII. *D'Epictete Eveſque de Centumcelles: Conſtance tente en vain le Pape Libere par l'eunuque Euſebe.* 380
LVIII. *Libere eſt amené à Milan, y défend genereuſement la verité devant Conſtance, qui le relegue à Berée: Felix eſt intrus à ſa place.* 383
LIX. *Hypatien ſuccede à Theodore d'Heraclée: De S. Parthene Eveſque de Lampſaque:* 388
LX. *Les Ariens perſecutent S. Maxime de Naple, Rufinien, le grand Oſius: De Zoſime de Naple.* 391
LXI. *Les Ariens font un nouveau ſymbole, mettent George à la place de S. Athanaſe qui echape à leur cruauté: Il réordonnent: Concile de Beziers, d'où S. Hilaire eſt banni en Phrygie.* 394
LXII. *Perſecution des Catholiques de Conſtantinople par Macedone: De Marathone & d'Eleuſe: Mort de Saint Martyre, & S. Marcien,* 397
LXIII. *Macedone perſecute les Novatiens à Conſtantinople & en Aſie, tranſporte le corps de Conſtantin.* 400
LXIV. *Commencement de l'hiſtoire d'Aece, & ſes études.* 403
LXV. *Des mœurs & des hereſies d'Aece: Leonce d'Antioche l'eleve au diaconat, eſt obligé de le depoſer, le met bien auprés de Gallus: George le reçoit à Alexandrie, où Eunome ſe joint à luy.* 406
LXVI. *Quel eſtoient les purs Ariens ou Anoméens, les Semiariens & les Macedoniens.* 410
LXVII. *Conſtance vient à Rome: Le peuple luy demande le rappel de Libere.* 414
LXVIII. *Formulaire impie de Sirmich, attribué à Potamie de Lisbone, & ſigné par Oſius.* 416
LXIX. *Chute du Pape Libere.* 419
LXX. *Eudoxe s'empare du ſiege d'Antioche.* 422
LXXI. *Saint Cyrille de Jeruſalem eſt depoſé par Acace de Ceſarée.* 424

LXXII. *Les Prelats de France rejettent l'impieté de Sirmich: S. Phebade la refute: Eudoxe & Acace l'autoriſent dans le Concile d'Antioche.* 426

LXXIII. *Baſile & les autres Semiariens condannent les Anoméens dans le Concile d'Ancyre, les font retracter à Sirmich.* 430

LXXIV. *Les Semiariens perſecutent les Anoméens, font chaſſer Eudoxe d'Antioche, bannir Aece, Eunome, & pluſieurs autres.* 434

LXXV. *Libere revient à Rome, & en chaſſe Felix qui meurt peu aprés: De S. Euſebe Preſtre de Rome.* 436

LXXVI. *Conſtance veut aſſembler un Concile œcumenique à Nicomedie, puis à Nicée: Les Anoméens le font ſeparer en deux.* 439

LXXVII. *Nouvelle confeſſion de foy faite à Sirmich, & datée.* 444

LXXVIII. *Convocation des Conciles de Rimini & de Seleucie: Conſtance écrit au premier.* 446

LXXIX. *Le Concile de Rimini autoriſe la foy de Nicée, & condanne celle des Ariens avec leurs perſonnes.* 448

LXXX. *Le Concile depute à Conſtance, qui s'efforce de laſſer les Peres par ſes delais.* 450

LXXXI. *Les deputez du Concile de Rimini cedent à Conſtance & aux Ariens; & aprés eux, preſque tous les Eveſques du Concile.* 453

LXXXII. *S. Phebade & les plus genereux du Concile de Rimini, ſe laiſſent tromper par les Ariens.* 457

LXXXIII. *Triomphe des Ariens aprés le Concile de Rimini, qui eſt rejetté par l'Egliſe, & condanné par ceux meſmes qui y avoient aſſiſté.* 460

LXXXIV. *Perſecution qu'on pretend avoir ſuivi le Concile de Rimini.* 463

LXXXV. *Des Eveſques qui ſe trouverent au Concile de Seleucie: S. Hilaire y eſt amené: Brouilleries arrivées ſur les Eveſques accuſez.* 466

LXXXVI. *Premiere & ſeconde ſeance du Concile de Seleucie: On reſout de commencer par la foy: Acace & tout ſon parti ſe declarent pour les Anoméens: Les Semiariens ſignent le formulaire d'Antioche: Les Acaciens en font un nouveau.* 470

LXXXVII. *Troiſieme ſeance, où l'on rejette le formulaire des*

Acaciens: La quatrieme ſe paſſe à diſputer. Leonas rompt le Concile. 474

LXXXVIII. *Les Semiariens aſſemblez en leur particulier, depoſent les Acaciens, font Anien Eveſque d'Antioche au lieu d'Eudoxe, & deputent à Conſtance: Acace l'aigrit contre eux.* 476

LXXXIX. *Aece avoue ſes blaſphemes devant Conſtance: Eudoxe anathematize la doctrine d'Aece, & la ſienne propre: Les Semiariens irritent Conſtance en défendant, dit-on, la Conſubſtantialité.* 479

XC. *Diſpute entre Aece & Baſile d'Ancyre: Aece y eſt confondu.* 482

XCI. *Les deputez du Concile de Rimini communiquent avec les Acaciens, nonobſtant les remontrances des Semiariens, qui ſont meſme contraints de ſigner le formulaire de Rimini.* 485

XCII. *Nouveau Concile à Conſtantinople: Quels Eveſques le compoſoient: Ils font ſigner le formulaire de Rimini: Aece y eſt depoſé & banni, & ſes partiſans condannez.* 487

XCIII. *Macedone, Baſile, Eleuſe, Euſtathe, & quelques autres Eveſques Semiariens, ſont depoſez & bannis.* 492

XCIV. *Eudoxe eſt fait Eveſque de Conſtantinople: Il ſignale par ſon impieté la dedicace de S.te Sophie: S. Hilaire demande à défendre la foy, & eſt renvoyé à Poitiers: Promotion de divers Eveſques à la place de ceux qui avoient eſté depoſez.* 496

XCV. *Troubles effroyables excitez dans l'Egliſe par l'exaction de la ſignature.* 499

XCVI. *Eunome eſt fait Eveſque de Cyzic: Quel il eſtoit: Ceux de Cyzic ſe plaignent à Eudoxe & à Conſtance de ſa doctrine impie.* 501

XCVII. *Depoſition d'Eunome; ſermons impies qu'il fait dans Conſtantinople; il forme une ſecte à part; eſt banni en Pamphylie.* 504

XCVIII. *Julien rappelle Aece, qui eſt fait Eveſque par ceux de ſa ſecte, & ſe ſepare ouvertement des Ariens: Il meurt ſous Valens.* 507

XCIX. *Divers banniſſemens d'Eunome, & ſa mort; ſon eſprit, ſa ſcience, ſes mœurs, ſa vanité.* 509

C. *Des livres d'Eunome, de ſon ſtyle: Pluſieurs auteurs*

écrivent contre luy : Diverſes erreurs & innovations des Eunomiens. 512

CI. *Saint Melece eſt fait Eveſque d'Antioche, & banni au bout d'un mois : Euzoïus eſt mis en ſa place : Les Meleciens ſe ſeparent des Ariens, mais ne peuvent s'unir avec les Euſtatbiens.* 517

CII. *Dernier formulaire des Ariens, qu'ils abolifſent eux meſmes: Liſte de tous leurs formulaires: Conſtance meurt battizé par Euzoïus.* 519

CIII. *Etat deplorable de l'Egliſe à la mort de Conſtance : Julien rappelle les Eveſques bannis: Tout l'Occident & une grande partie de l'Orient ſe declare pour le Concile de Nicée.* 522

CIV. *Les Semiariens ſe rétablifſent dans l'Aſie, condannent les purs Ariens, & font un nouveau corps appellé des Macedoniens.* 526

CV. *Jovien ſe declare pour la foy, & rejette la requeſte des Macedoniens: Inclinations differentes de Valentinien & de Valens ſur la religion.* 529

CVI. *Les Macedoniens tiennent un grand Concile à Lampſaque: Eudoxe gagne Valens, & l'irrite contre eux.* 532

CVII. *Eleuſe cede au Concile Arien de Nicomedie: Sabin Eveſque d'Heraclée pour les Macedoniens écrit leur hiſtoire: Valens les perſecute avec les Novatiens & les Catholiques.* 536

CVIII. *Les Macedoniens ſe reſolvent à s'unir de foy & de communion aux Occidentaux contre les Ariens ; deputent au Pape Libere: Leurs deputez ſignent le ſymbole de Nicée.* 539

CIX. *Les Macedoniens ſont receus par Libere, Mort de ce Pape.* 543

CX. *Les Macedoniens ſont receus en divers endroits de l'Occident: Les Ariens ſe brouillent dans l'Illyrie.* 545

CXI. *Les Macedoniens ſont receus par le Concile de Tyanes: Beaucoup d'entre eux rejettent l'union: Valens veut chaſſer les Eveſques Catholiques rappellez par Julien, eſt battizé par Eudoxe.* 547

CXII. *Hiſtoire de S. Bretanion: Ruine de Nicée: Le Pape Damaſe & S. Athanaſe agiſſent contre les Ariens.* 550

CXIII. *Eudoxe meurt: S. Evagre eſt ordonné par les Catholiques, & banni: Quatre-vingts Eccleſiaſtiques de Conſtantinople ſont brulez ſur mer.* 552

CXIV. *Demophile de Berée eſt fait Eveſque de Conſtantinople par les Ariens.* 556

CXV. *Deſcription generale de la perſecution de Valens.* 558

CXVI. *Valens quitte Conſtantinople pour aller à Ceſarée : Il perſecute partout en paſſant : Abregé de ce qui ſe paſſa entre S. Baſile & luy.* 562

CXVII. *Flavien, Diodore, & S. Aphraate, ſoûtiennent l'Egliſe contre Valens; qui perſecute les Orthodoxes d'Antioche.* 565

CXVIII. *S. Julien veut ſoûtenir les Catholiques d'Antioche: Saint Baſile leur écrit : Diodore eſt banni: Perſecution des Egliſes de Syrie: De S. Pelage Eveſque de Laodicée.* 568

CXIX. *De Saint Barſe Eveſque d'Edeſſe : Generoſité de ſon peuple.* 572

CXX. *Hiſtoire de Saint Euloge & de S. Protogene Preſtres d'Edeſſe, puis Eveſques.* 575

CXXI. *D'Abraham Eveſque de Batnes: Etat de la Paleſtine.* 577

CXXII. *Pierre eſt fait Archeveſque d'Alexandrie, & chaſſé par les Ariens.* 580

CXXIII. *Euzoïus amene Luce Arien à Alexandrie, pour eſtre Eveſque: Luce y excite une perſecution horrible contre les Catholiques.* 582

CXXIV. *Pierre ſe retire à Rome : Divers Eveſques d'Egypte ſont bannis en Paleſtine* 585

CXXV. *De S. Iſidore d'Hermopole, & du bienheureux Dorothée martyr à Alexandrie.* 587

CXXVI. *Hiſtoire de S. Melan : S. Baſile écrit à l'Egliſe d'Alexandrie.* 589

CXXVII. *Etat des Egliſes de l'Orient en 373 & 374: Le Concile d'Illyrie condanne les Ariens ; écrit aux Egliſes d'Aſie.* 591

CXXVIII. *Valentinien écrit auſſi aux Egliſes d'Aſie; défend de perſecuter les Orthodoxes.* 595

CXXIX. *Du Concile de Laodicée: L'Iſaurie ſe réunit à l'Egliſe.* 597

CXXX. *Demoſthene perſecute la Cappadoce & les provinces voiſines.* 598

CXXXI. *Valens perſecute les moines : Euzoïus d'Antioche meurt.* 602

CXXXII. *D'Ulphilas Eveſque des Gots.* 604

CXXXIII. *Les Gots ſe laiſſent entrainer dans l'Arianiſme par Ulphilas.* 607

CXXXIV. *Valens eſt contraint par la Guerre des Gots de finir la perſecution, & perit miſerablement: Les Catholiques rappellez par Gratien retournent à leurs Egliſes.* 610

CXXXV. *Les Macedoniens retombent ou perſeverent dans le ſchiſme: Saint Gregoire de Nazianze rétablit la foy à Conſtantinople.* 613
CXXXVI. *Theodoſe combat les Ariens par ſes loix; rend les egliſes aux Catholiques.* 617
CXXXVII. *Mort de Pierre Eveſque d'Alexandrie: Timothée luy ſuccede: Diverſes loix contre les Ariens.* 620
CXXXVIII. *Theodoſe aſſemble toutes les ſectes à Conſtantinople pour les réunir.* 623
CXXXIX. *S. Amphiloque oblige adroitement Theodoſe de défendre aux heretiques de s'aſſembler.* 627
CXL. *Indulgence de Theodoſe pour les Novatiens & d'autres heretiques: Nouvelles loix contre les Ariens: Ils ſe diviſent & ſe ſoulevent à Conſtantinople.* 629

HISTOIRE DU CONCILE OECUMENIQUE DE NICEE.

ART. I. *OCCASION & convocation du Concile.* 634
II. *Les Eveſques ſe rendent à Nicée: D'Oſius & des autres principaux.* 636
III. *Des Eveſques d'Egypte, & du patriarcat d'Antioche.* 639
IV. *De S. Leonce, de Saint Hypace, & des autres de l'Aſie Mineure.* 641
V. *Des Prelats de l'Europe & des pays étrangers; & de tous les Peres du Concile en general.* 643
VI. *Des Eveſques Ariens qui eſtoient au Concile.* 646
VII. *Commencement du Concile: Conſtantin y vient.* 648
VIII. *Des diſputes de Saint Athanaſe & des autres contre Arius: Preuves des mauvais ſentimens des Euſebiens.* 652
IX. *Les Euſebiens preſentent un ſymbole qui eſt rejetté: Etabliſſement de la Conſubſtantialité & du ſymbole de Nicée.* 654
X. *Les Euſebiens s'oppoſent à la Conſubſtantialité, & cedent enfin à la crainte de l'exil.* 657
XI. *Arius anathematizé & banni avec tous ſes ſectateurs.* 660
XII. *Decret du Concile pour la reception des Meleciens.* 662
XIII. *Le Concile ordonne de celebrer la Paſque en un meſme jour: Du nombre d'or, & de quelques autres reglemens ſur cette feſte.* 665
XIV. *Des ſept premiers Canon du Concile.* 668
XV. *Des douze derniers Canons du Concile.* 671

XVI. *Recueil de quelques autres ordonnances du Concile.* 674
XVII. *Hiſtoire de Saint Paphnuce touchant le celibat: Canon du Concile ſur les Novatiens.* 677
XVIII. *Diſpute des philoſophes contre les Prelats.* 678
XIX. *Conſtantin refuſe d'ecouter les plaintes des Eveſques: Lettres de ce Prince & du Concile.* 681
XX. *Conſtantin fait un feſtin aux Eveſques qui retournent à leurs Egliſes: Eloges donnez au Concile de Nicée.* 684

SAINT NICOLAS, EVESQUE DE MYRE, ET CONFESSEUR. 688

LES AUDIENS, OU ODIENS. 691

NOTES SUR LES DONATISTES.

NOTE I. *SUR le ſchiſme fait à Carthage contre Menſurius.* 697
II. *Quelques fautes de S. Optat ſur le Concile de Cirthe.* 698
III. *Que S. Optat & S. Auguſtin n'obligent point à commencer le ſchiſme des Donatiſtes avant l'an 311.* 699
IV. *Que Majorin vivoit encore en 313, & que la requeſte des Donatiſtes à Annlin, portoit apparemment ſon nom plutoſt que celui de Donat des Caſes.* 699
V. *Sur la date jointe à cette requeſte.* 701
VI. *Que Saint Materne de Treves eſt celui de Cologne qui vivoit en l'an 313.* 701
VII. *Que Conſtantin peut avoir commis S. Mirocle de Milan pour juger l'affaire des Donatiſtes avec le Pape.* 702
VIII. *Quand S. Euſtorge a eſté fait Eveſque de Milan.* 703
IX. *Que les Donatiſtes peuvent s'eſtre ſoumis d'abord au Concile de Rome.* 703
X. *Que Verus & Ælius Paulinus peuvent eſtre la meſme perſonne.* 704
XI. *Comment le Proconſul Elien a eſté juge de l'affaire de Felix.* 704
XII. *Sur la date du jugement rendu par Elien.* 704
XIII. *Qu'on peut mettre la lettre à Probien avant le Concile d'Arles.* 705
XIV. *Que ceux du ſecond throne dans la lettre à Chreſt, ſont les Preſtres, non les Eveſques.* 706
XV. *Que le Concile d'Arles a eſté tenu en l'an 314.* 706
XVI. *Du nombre des Eveſques de ce Concile.* 707
XVII. *Quels eſtoient ces Eveſques.* 708
XVIII. *Que Conſtantin n'aſſiſta pas au Concile d'Arles.* 708
XIX. *Sur l'appel des Donatiſtes à Conſtantin.* 708
XX. *Sur le Concile des Donatiſtes touchant la rebaptization.* 710
XXI. *Sur le livre de Macrobe aux Confeſſeurs.* 710
XXII. *Que les actes de Zenophile ne ſont point de l'an 306.* 711

XXIII. *Sur le temps de la lettre de Conſtantin pour les Catholiques de Cirthe.* 711
XXIV. *Sur Donat & Marcule les celebres martyrs des Donatiſtes.* 711
XXV. *Que Parmenien a ſuccedé immediatement à Donat de Carthage.* 713
XXVI. *Que Gratus & Genethle Eveſques de Carthage ont eſté honorez comme Saints.* 713
XXVII. *Que S. Reſtitute Eveſque de Carthage n'eſt point martyr.* 714
XXVIII. *Quand Saint Optat a écrit : Quelques autres remarques ſur ſon ouvrage.* 714
XXIX. *Sur le ſettieme livre de S. Optat.* 716
XXX. *Quelques fautes qu'on repreud dans S. Optat ſur la doctrine.* 717
XXXI. *Sur la condamnation de Ticone par les Donatiſtes.* 717
XXXII. *Que Ticone peut avoir écrit ſur l'Egliſe vers l'an 372.* 718
XXXIII. *Que le Concile tenu par Genethle de Carthage eſt de l'an 390.* 718
XXXIV. *Sur les deux Victors du Concile de Genethle.* 721
XXXV. *Sur la ville de Selemſel ou Senemſal.* 722
XXXVI. *Que l'epiſtre contre Primien eſt du Concile de Cabarſuſſe qui le depoſa : Epoque de ce Concile, & de celui de Carthage contre le meſme Primien.* 722
XXXVII. *Ce que c'eſt que* Sacerdos legatus. 724
XXXVIII. *Si Seranus & Herode ſont deux Proconſuls differens.* 724
XXXIX. *Si Ticien a requis contre Pretextat.* 725

NOTES SUR SAINT PHILOGONE.

NOTE I. *QU'ON ne ſçait point que Saint Philogone ait eſté juge, mais avocat.* 726
II. *Qu'il eſt mort en l'an 323.* 726

NOTES SUR LACTANCE.

NOTE I. *QU'IL pouvoit eſtre Africain.* 727
II. *Qu'il eſtoit Chrétien avant la perſecution.* 727
III. *Qu'il peut avoir fait ſon livre De l'ouvrage de Dieu durant la perſecution de Diocletien.* 728
IV. *Que ſes Inſtitutions peuvent eſtre faites vers l'an 320, ou 321, s'il n'y en a eu deux editions.* 728
V. *Deux Aſclepiades confondus.* 730

NOTES SUR S. ALEXANDRE D'ALEXANDRIE.

NOTE I. *QUE Saint Achillas a precedé S. Alexandre, & qu'il eſt mort en l'an 312.* 730
II. *A quoy ſe raportent les ſignatures données par Gelaſe.* 732
III. *Ce que c'eſtoit que le Tome ou Ecrit de S. Alexandre.* 733
IV. *Sur les 70 lettres contre les Ariens.* 733
V. *Sur le titre de la lettre à S. Alexandre de Conſtantinople.* 733
VI. *En quel temps elle a eſté écrite.* 733

VII. *Sur la liſte des Ariens qui ſe lit aprés cette lettre.* 734
VIII. *Sur ce que firent les Meleciens aprés le Concile de Nicée.* 735
IX. *Temps de la mort de S. Alexandre.* 736

NOTES SUR LES ARIENS.

NOTE I. *QU'ON peut mettre le commencement de l'Arianiſme vers l'an 319.* 737
II. *Sur Theodote de Laodicée.* 740
III. *De quel coſté Euſebe de Nicomedie eſtoit parent de Julien l'apoſtat.* 741
IV. *Que George eſtoit Preſtre d'Arethuſe.* 742
V. *La lettre de Conſtantin contre Arius, indubitable, écrite vers la fin de l'an 324.* 742
VI. *Sur un entretien d'Arius avec Conſtantin.* 742
VII. *Qu'Euſebe & Theognis ont eſté depoſez pour avoir communiqué avec les Ariens.* 743
VIII. *Fables ſur l'exil d'Euſebe & de Theognis.* 743
IX. *Temps du rappel d'Arius.* 744
X. *Qu'il n'y a pas lieu de rejetter ce que dit Rufin du Preſtre qui trompa Conſtantin.* 745
XI. *Qu'Aſclepas a eſté depoſé en l'an 331.* 746
XII. *Sur les Eveſques mis à Antioche par les Euſebiens à la place de Saint Euſtathe.* 746
XIII. *Qu'il peut y avoir eu du trouble à la nomination d'Euſebe pour Antioche.* 746
XIV. *Narration de Sozomene ſur l'ordination de S. Maxime de Jeruſalem, fort ſuſpecte.* 747
XV. *Si Saint Maxime a conſenti à la depoſition de S. Athanaſe.* 748
XVI. *Qu'Arius meſme a eſté receu à la communion par le Concile de Jeruſalem.* 748
XVII. *Sur la confeſſion de foy d'Arius raportée par Socrate.* 749
XVIII. *Fautes de Rufin dans la lettre de Conſtantin au Concile de Jeruſalem.* 750
XIX. *Fautes dans la lettre du Concile de Jeruſalem, corrigées.* 750
XX. *Qu'on n'a pas droit de dire qu'Arius n'ait eſté receu que par une partie du Concile de Jeruſalem.* 751
XXI. *Endroit de S. Athanaſe ſur Aſtere, corrigé.* 751
XXII. *Sur les diverſes manieres dont on raporte la mort d'Arius.* 751
XXIII. *Que S. Luce peut eſtre venu à Rome en l'an 340.* 752
XXIV. *Que Theodule de Trajanople pouvoit eſtre au Concile de Sardique.* 752
XXV. *Sur Marcel martyriſé, dit-on, à Nicomedie.* 752
XXVI. *Que les vingt-cinq Canons attribuez au Concile de la Dedicace, peuvent eſtre de deux Conciles.* 753
XXVII. *Que ce qu'on dit des 36 Eveſques Euſebiens dans le Concile d'Antioche, n'eſt point fondé.* 755
XXVIII. *Sur ce que Sobeſtrat avance pour taſcher de juſtifier une partie du Concile d'Antioche.* 756

XXIX.

XXIX. *Qu'Euſebe Eveſque d'Emeſe, eſt different d'Euſebe d'Emeſe ſurnommé Pittacas, que Gallus fit mourir en l'an 354.* 757

XXX. *Que l'Eveſque ſoupçonné de Sabellianiſme dans le Concile d'Antioche, n'eſtoit apparemment ni Gregoire d'Alexandrie, ni Marcel d'Ancyre.* 757

XXXI. *Que la lettre des Euſebiens au Pape Jule, eſtoit écrite par le Concile de la dedicace de l'egliſe d'Antioche.* 758

XXXII. *Qu'Euſebe de Nicomedie peut eſtre more au mois de juillet ou d'aouſt de l'an 341.* 758

XXXIII. *Que Macedone eſtoit brodeur, & Preſtre de Conſtantinople des le temps de S. Alexandre.* 759

XXXIV. *Que le quatrieme formulaire ne fut fait & envoyé en France qu'en l'an 342.* 759

XXXV. *Paſſages difficiles de S. Epiphane & de Marius Mercator ſur l'erreur de Photin.* 760

XXXVI. *Qu'il faut admettre deux Conciles à Milan, l'un en 345, l'autre en 347, & que c'eſt du premier dont parle le Pape Libere.* 760

XXXVII. *Sur la condamnation d'Euphrate de Cologne.* 761

XXXVIII. *Tems de la more de Saint Luce d'Andrinopole.* 764

XXXIX. *Pourquoi l'on met un Concile à Milan en l'an 347.* 765

XL. *Que Photin n'a point eſté depoſé dans le Concile de Sardique.* 765

XLI. *Que le Concile de Sirmich contre Photin, a eſté tenu en l'an 351.* 766

XLII. *Que S. Paulin de Treves fut banni des l'an 353.* 767

XLIII. *Que Rhodane de Toulouſe ne fut pas exilé auſſitoſt que S. Paulin de Treves: Ce qu'on dit des premiers Eveſques de Mayence ne merite aucune croyance.* 767

XLIV. *Qu'il n'y eut que les Confeſſeurs qui furent fideles à la verité dans le Concile de Milan.* 767

XLV. *Qu'il faut diſtinguer deux villes de Berée, l'une dans la Macedoine, l'autre dans la Thrace où Libere fut relegué.* 768

XLVI. *Mauvaiſe hiſtoire de l'intruſion de Felix à la place de Libere.* 768

XLVII. *Qu'on n'a pas de preuves ſolides que Damaſe ait communiqué avec l'Antipape Felix.* 768

XLVIII. *Que ce que la vie de S. Parthene dit de l'avarice & de la mort de l'Eveſque d'Heraclée, doit s'attribuer à Theodore: Temps de ſa mort.* 769

XLIX. *Qu'on ne doit point rejetter ce que Marcellin & Fauſtin diſent de Saint Maxime de Naple & de S. Rufinien: Temps de l'exil de S. Maxime.* 769

L. *Que Marathone ne fut fait apparemment Eveſque de Nicomedie que ſous Julien.* 770

LI. *Que l'elevation d'Aëce au diaconat n'eſt point la cauſe de la rupture de communion entre les Catholiques & les Ariens d'Antioche.* 770

LII. *Que tous ont lu ὁμοούσιον dans le ſymbole de Nicée, & perſonne ὁμοιούσιον.* 770

LIII. *Sur un endroit fort obſcur de la lettre de Libere à Urſace.* 771

LIV. *Sur les anathemes contre Libere, inſerez dans ſa lettre raportée par S. Hilaire: Revuë de Guillaume de S. Amour.* 771

LV. *Quelle eſt la confeſſion de Sirmich ſignée par Libere.* 771

LVI. *Temps de l'invaſion du ſiege d'Antioche par Eudoxe de Germanicie.* 772

LVII. *Si Libere a ſigné la condamnation de la Conſubſtantialité dans l'aſſemblée de Sirmich.* 775

LVIII. *Que ce fut la ſeconde confeſſion de Sirmich que les Ariens firent ſupprimer par Conſtance.* 775

LIX. *Sur la veneration & les actes de S. Euſebe Preſtre de Rome.* 776

LX. *Sur le pretendu martyre de l'Antipape Felix.* 778

LXI. *Sur la confeſſion de foy envoyée, dit-on, par Libere à Saint Athanaſe.* 781

LXII. *Si ce fut Baſile d'Ancyre qui propoſa Nicée à Conſtance pour le Concile œcumenique.* 781

LXIII. *Sur le nombre des Eveſques du Concile de Rimini.* 782

LXIV. *Sur Demophile qui aſſiſta au Concile de Rimini.* 782

LXV. *Si Demophile & Auxence furent condamnez par le Concile de Rimini.* 782

LXVI. *Que la confeſſion de foy, dite de Nicé ou de Rimini, fut faite en l'an 359.* 783

LXVII. *Que l'on ſigna à Rimini le meſme formulaire qu'à Nicé.* 783

LXVIII. *Que les Eveſques ne demeurerent point ſept mois à Rimini.* 784

LXIX. *Inadvertances de Baronius ſur Libere & ſur Damaſe.* 784

LXX. *Sur S. Gaudence Eveſque de Rimini, S. Leon Preſtre, & Saint Marin Diacre de la meſme Egliſe.* 784

LXXI. *Sur l'Eveſque Aſtere ſeparé de la communion par le Concile de Seleucie.* 785

LXXII. *Que la loy qui ſoumet des Eveſques aux fonctions civiles, ne convient pas aux Eveſques condamnez en 360 par le Concile de Conſtantinople.* 786

LXXIII. *Que le formulaire confirmé dans le Concile de Conſtantinople, eſt celui de Nicé.* 786

LXXIV. *Qu'on a tout ſujet de croire qu'Auxence de Mopſueſte eſtoit Arien, bien loin de meriter le titre de Saint.* 786

LXXV. *Temps de l'exil d'Eunome.* 787

LXXVI. *Ce qu'on peut penſer de la depoſition d'Enzoius Eveſque d'Antioche, raportée dans S. Athanaſe.* 787

LXXVII. *Que ce ne fut pas Saint Melece qui ſepara les Orthodoxes des Ariens.* 788

LXXVIII. *Sur le nom d'Exacionites ou Exocionites donné aux Ariens.* 788

LXXIX. *Qu'on ne voit point comment les Macedoniens ont pu demander à Jovien qu'il fiſt ſubſiſter le Concile de Rimini.* 788

LXXX. *Que le Concile de Lampſaque ne s'eſt tenu qu'en 365 &c.* 788

LXXXI. *Qu'il faut mettre en l'an 366, la perſecution de l'Egliſe de Ceſarée par Valens,* 789

LXXXII. *Temps de la mort du Pape Libere.* 790

LXXXIII. *Sur la fondation de l'egliſe de Libere ou Sainte Marie Majeur.* 790
LXXXIV. *Que ce furent les legats meſmes de Macedoniens qui allerent dans les Gaules &c. demander des lettres de communion.* 791
LXXXV. *Que ce ſont les decrets des Eveſques d'Aſie pluſtoſt que d'Occident, que le Concile de Tyanes exhorte à lire.* 791
LXXXVI. *Que le Concile d'Illyrie autoriſé par la loy de Valentinien, peut bien ne s'eſtre tenu qu'en l'an 375.* 791
LXXXVII. *Sur le temps de l'hiſtoire & le nom de S. Bretanion.* 793
LXXXVIII. *Sur Demophile fait Eveſque de Conſtantinople.* 793
LXXXIX. *Paſſage de Philoſtorge mal corrigé par ſes traducteurs.* 794
XC. *Sur Dorothée d'Heraclée, nommé auſſi Theodore.* 794
XCI. *Temps de la retraite de Pierre d'Alexandrie à Rome.* 794
XCII. *Si la Carophrygie eſt une faute pour la Carie & la Phrygie.* 795
XCIII. *Quelles perſonnes le Concile d'Illyrie veut qu'on eliſe pour l'epiſcopat & les autres ordres.* 796
XCIV. *Qu'Elpide porteur de la lettre du Concile d'Illyrie, y avoit eſté envoyé par l'Empereur pluſtoſt que par le Pape &c.* 796
XCV. *Que le Concile de Laodicée n'eſt point celui de Theodoſe de Philadelphie & des autres Ariens, tenu en 363.* 797
XCVI. *D'où eſtoit Eveſque Hypſie depoſé par le conciliabule de Galacie.* 797
XCVII. *En quel temps les Gots ont commencé à devenir Ariens.* 798
XCVIII. *Que Valens n'a point apparemment rappellé les Confeſſeurs.* 799
XCIX. *Que la lettre de Damaſe confirmoit la Conſubſtantialité, non la foy de Moyſe.* 800
C. *Que Demophile demeura toujours autour de Conſtantinople, aprés ſon excluſion des egliſes.* 800
CI. *Temps de la mort & durée de l'epiſcopat de Pierre d'Alexandrie.* 801
CII. *Combien Timothée a gouverné l'Egliſe d'Alexandrie, & en quel temps il eſt mort.* 801
CIII. *Qu'on ne peut mieux placer qu'en l'an 383, ce que S. Amphiloque fait faire à Theodoſe contre les heretiques.* 802
CIV. *Que Saint Amphiloque demandoit qu'il fuſt défendu aux heretiques de s'aſſembler, même hors les villes.* 802
CV. *Sur la durée des partis de Marin & de Dorothée.* 803

NOTES SUR LE CONCILE DE NICE'E.

NOTE I. *SUR le jour qu'il eſt tenu.* 804
II. *Sur le nombre des Eveſques qui y aſſiſterent.* 805
III. *Du peu d'autorité de toutes les ſouſcription de ce Concile.* 806
IV. *Si Oſius aſſiſta au Concile en qualité de legat du Pape.* 807
V. *Que S. Amphion d'Epiphanie n'eſt point paſſé à Nicomedie.* 808
VI. *Qui eſt l'Eveſque qui harangua Conſtantin à ſon arrivée dans le concile.* 809
VII. *Sur le diſcours attribué à Conſtantin par Gelaſe de Cyzic.* 810
VIII. *Acte pretendu de la ſignature d'Euſebe & de Theognis.* 810
IX. *Qu'Arius n'a point ſigné la Conſubſtantialité.* 812

X. *Que Second de Ptolemaide a eſté anathematizé par le Concile avec Arius.* 813
XI. *Que le ſymbole intitulé Contre Paul de Samoſates, n'eſt point du Concile de Nicée, ni de celui d'Antioche.* 813
XII. *Que les Meleciens devoient eſtre receus par l'impoſition des mains, non par la réordination.* 814
XIII. *Que les Clercs Meleciens n'avoient rang que du jour de leur réunion à l'Egliſe.* 815
XIV. *Sur le ſujet de l'homelie de Saint Chryſoſtome intitulée Contre ceux qui jeûnent les premieres Paſques.* 815
XV. *Si le cycle de dix-neuf ans a eſté fait par ordre du Concile.* 817
XVI. *Si l'Eveſque de Jeruſalem eſtoit independant.* 817
XVII. *Que le Viatique dans le XIII. Canon de Nicée, s'entend de l'Euchariſtie.* 819
XVIII. *Sens de l'addition du XIX. Canon de Nicée, qui regarde les Diaconiſſes.* 819
XIX. *Diverſes ordonnances attribuées au Concile de Nicée.* 820
XX. *Sur l'hiſtoire de Saint Paphnuce touchant le celibat.* 821
XXI. *Que Saint Baſile n'a pas connu le VIII. Canon de Nicée.* 821
XXII. *En quel temps les Eveſques preſenterent leurs requeſtes les uns contre les autres à Conſtantin.* 821
XXIII. *Fauſſeté de la lettre du Concile à S. Silveſtre, & de la reponſe de ce Pape.* 822
XXIV. *Des actes du Concile de Nicée.* 822

NOTES SUR SAINT NICOLAS.

NOTE I. *FAUTES inſoutenables de Metaphraſte dans la vie de ce Saint, qu'on n'a rien d'aſſuré ſur ſes actions.* 823
II. *Que les ſouſcriptions du Concile de Nicée ne prouvent pas que Saint Nicolas n'y ait point eſté.* 825
III. *Qu'une charte de l'an 1079. ne prouve point que le corps de S. Nicolas fuſt déja à Bari.* 825

NOTES SUR LES AUDIENS.

QU'IL eſt difficile de les juſtifier de l'hereſie des Antropomorphites, 825

HISTOIRE

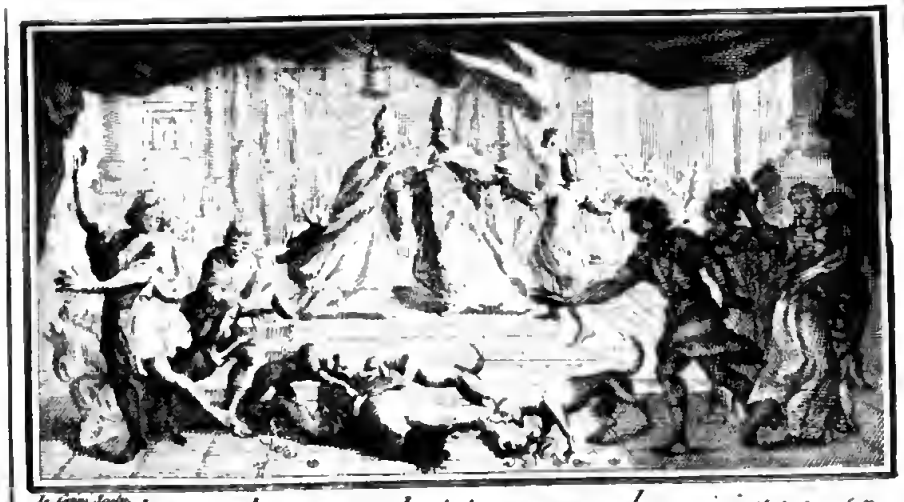

Creatura tibi factori deserviens exardescit in tormentum adversus injustos. Sap. 16. v. 24.

HISTOIRE DU SCHISME DES DONATISTES,

Où l'on marque auſſi tout ce qui regarde l'Egliſe d'Afrique depuis l'an 305, juſques en l'an 391 que S. Auguſtin fut fait Preſtre.

ARTICLE PREMIER.

Diocletien commande de livrer les Ecritures ſaintes: Menſurius de Carthage eſt accuſé de l'avoir fait: Ce que c'eſtoit que les Traditeurs.

L'AN DE JESUS CHRIST 303, 304.

LES Donatiſtes, dont le nom eſt ſi celebre dans l'hiſtoire de l'Egliſe d'Afrique, ſont des ſchiſmatiques qui s'eſtant d'abord ſeparez de la communion de Cecilien Eveſque de Carthage, ſous pretexte de quelques fautes dont ils l'accuſoient, & n'ayant pu prouver ces fautes ni en Afrique, ni dans divers Conciles qui ſe tinrent ſur cela, aimerent mieux ſe ſeparer de tous les Eveſques de l'Egliſe Catholique, parcequ'ils Aug. h. 69. p. 12. a. c.

communiquoient avec Cecilien, que reconnoiſtre qu'ils avoient eu tort de s'en ſeparer; & vinrent enfin juſqu'à pretendre que toute l'Egliſe Catholique eſtoit reduite à eux ſeuls, ce qui de ſchiſmatiques les a rendu heritiques. [Mais pour mieux comprendre ce que nous avons à dire de ce ſchiſme, il faut reprendre les choſes d'un peu plus haut.

"Le relaſchement & la pareſſe qui ſont les ſuites ordinaires de la paix, commençant à affoiblir les mœurs des Chrétiens dans le repos dont ils avoient joui preſque ſans interruption depuis la mort de Valerien; Dieu permit pour les reveiller de leur aſſoupiſſement, que Diocletien excitaſt contre eux une horrible perſecution dans les dernieres années de ſon regne. Son premier edit publié le 24 fevrier 303, ordonnoit d'abatre les egliſes juſque dans les fondemens, de bruler en plein marché les livres des Ecritures ſaintes, de declarer infames, & de priver de toutes ſortes de charges & d'emplois les perſonnes de qualité qui perſiſteroient dans la confeſſion de JESUS CHRIST. V. la perſ. de Diocl. § 1, 4.

Ces edits s'executerent en Afrique avec tant de rigueur, que pour ne parler que de ce qui regarde les livres des Ecritures,] col. d. 3. c. 15. 17. p. 225. 2. b. [227. 1. b. 'il y alloit de la vie pour tous les magiſtrats des villes, ſi l'on euſt pu prouver qu'ils euſſent laiſſé aller un Chrétien qui avoit avoué p. 225. 2. b. d'avoir les Ecritures, ſans l'obliger à les livrer. 'Auſſi il y eut beaucoup de Chrétiens non ſeulement des plus ſimples particuliers, mais meſme des peres de familles, qui ayant avoué qu'ils avoient des livres de l'Ecriture, furent martyrizez par des ſupc. 13. p. 225. 1. a. plices tres cruels; 'parcequ'ils aimerent mieux ſouffrir toutes ſortes de tourmens, que de mettre ces livres ſacrez entre les p. 224. 2. d. mains des perſecuteurs. 'Il y en avoit meſme qui ſans eſtre pris, & ſans que perſonne leur diſt rien, ſe preſentoient aux perſecuteurs, & declaroient qu'ils avoient des livres de l'Ecriture, leſquels ils ne vouloient pas livrer. Menſurius qui eſtoit alors Eveſque de Carthage, trouva qu'il y avoit de l'excés dans leur zele, & il empeſchoit que les Fideles n'honoraſſent ces perſonnes Conc. t. 1. p. 977. a. [comme des Martyrs:] 'En quoy il ſuivit l'eſprit du Concile d'Elvire, qui défend par ſon 60.e Canon, de recevoir au nombre des Martyrs ceux qui auront eſté tuez pour avoir briſé des idoles.

[Mais ſi ceux-ci avoient trop de temerité ou trop de courage, il y en eut beaucoup d'autres qui tomberent dans un excés tout Opt. l. 1. p. 39. b. contraire.] 'La tempeſte de la perſecution, dit S. Optat, s'eſtant étenduë dans toute l'Afrique, n'epargna que ceux qui demeurerent cachez. Elle fit acquerir à tous les autres le titre de Martyrs

„ ou de Confeſſeurs, hors quelques uns à qui elle fit perdre mal-
„ heureuſement la vie [de l'ame.] Pourquoi parler des laïques qui
„ n'avoient aucune dignité dans l'Egliſe, ou de beaucoup d'autres
de Clercs inferieurs. „ qui n'y tenoient que le ſimple rang de miniſtres? Je paſſe auſſi
„ les Diacres qui eſtoient dans le troiſieme degré du ſacerdoce,
„ & les Preſtres qui eſtoient dans le ſecond. Mais des Eveſques
„ meſmes, des chefs & des Princes du peuple de Dieu, furent aſſez
les livres de l'Ecriture. „ impies pour livrer les inſtrumens de la loy divine, afin d'acheter
„ quelques momens de cette vie ſi incertaine, en perdant le bon-
„ heur de l'eternité. Ce furent ces perſonnes qu'on appella Tra- Aug. bapt. l. 7. c. 2. p. 75. 2. c.
ditеurs; nom qui ayant commencé en ce temps là, quarante-
[cinq] ans depuis la mort de S. Cyprien, devint celebre par le
pretexte que les Donatiſtes en prirent de ſe ſeparer de l'Egliſe.

Ils accuſerent de ce crime Menſurius de Carthage, & ils col. d. 3. c. 13. p. 224. 2. Adſit P. l. 2. c. 92. p. 217. 1 a.
produiſoient pour cela une lettre qu'il avoit écrite à Second
Eveſque de Tigiſe alors Primat de Numidie, par laquelle entre
autres choſes il luy mandoit qu'il avoit oſté de l'egliſe les livres
de l'Ecriture pour les garder, & avoit mis à leur place dans la
baſilique des Neufs tout ce qu'il avoit des écrits des heretiques;
Que les perſecuteurs y eſtant venus & ayant trouvé ces livres,
ils les avoient emportez, & s'en eſtoient allez ſans luy demander
Ordinis. autre choſe; Que quelques Senateurs de Carthage avoient
depuis averti le Proconſul [Anulin] de cette ſurpriſe, l'aſſurant
qu'on n'avoit pris que quelques écrits qui ne regardoient point
les Chrétiens, mais que leurs livres eſtoient dans la maiſon de
l'Eveſque, où il les falloit aller querir & les bruler: Et que
neanmoins le Proconſul n'avoit pas voulu y conſentir. Les Do- col. d. 3. c. 13. p. 225. 1. a.
natiſtes blaſmoient donc cette illuſion dont Menſurius avouoit
qu'il s'eſtoit ſervi. Mais de plus, ils pretendoient que c'eſtoit un p. 224. 2. d.
menſonge, & que les livres que Menſurius avoit laiſſé emporter,
eſtoient veritablement les livres ſaints.

ARTICLE II.

Donat des Caſes forme un ſchiſme à Carthage contre Menſurius.

NOus avons encore des actes de Martyrs faits par des Donatiſtes, qui reprochent à Menſurius d'avoir livré les Ecritures, & d'avoir ajouté à ce crime celui d'avoir fait mourir de faim des Martyrs dans la priſon, en empeſchant les Chrétiens de les aſſiſter; [ce qui eſt hors de toute apparence. On ne Cæci op. p. 291.

voit point non plus qu'ils euſſent la moindre preuve de ce qu'ils diſoient, que les livres que Menſurius avoient laiſſé emporter eſtoient les livres des Ecritures.]

Euſn.p.291.c. 'Cependant nous avons lieu de croire que ſoit ſur ces crimes pretendus, [ſoit ſur d'autres raiſons qui ne nous ſont pas connuës,] quelques perſonnes de Carthage "ſe ſeparerent de ſa communion, & firent ſchiſme, [appuyez par un Eveſque de Numidie.] 'Car on voit que le ſchiſme des Donatiſtes avoit commencé par le ſchiſme de l'Egliſe de Carthage, que Donat [Eveſque] des Caſes-noires [en Numidie,] avoit formé lorſque Cecilien n'eſtoit encore que Diacre, comme ce Donat en fut convaincu dans le Concile de Rome [en 313.] 'Auſſi S. Auguſtin l'appelle en divers endroits le premier auteur du ſchiſme. [a] L'on voit encore que les Donatiſtes voulant chercher l'origine du ſchiſme, remontoient à ce qui s'eſtoit fait ſous Menſurius durant la perſecution, 'c'eſt à dire à ce qu'ils pretendoient qu'il avoit livré les Ecritures. Note 1.

Aug.col.d.3.c. 12.p.224.2.a.

h.69.p.12.2.d] retr.l.1.c 21.p. B.32.e.

a Cart.col.3.t. 334.p.428.

t.337.

[C'eſt apparemment à ce premier ſchiſme qu'il faut raporter ces paroles de S. Auguſtin :] 'Le parti de Donat tire ſa premiere origine de la Numidie: Ce ſont les Numides qui ont commencé la diviſion, le tumulte, le ſcandale; & qui ont cherché à faire cette plaie effroyable à l'Egliſe. Les Numides ont envoyé [les auteurs ou les fauteurs du ſchiſme à Carthage.] Les Clercs envoyez par eux ont tenu des aſſemblées ſeparément d'avec l'Egliſe : Ils n'ont point voulu ſe joindre au Clergé de Carthage: Ils ont établi un Viſiteur : Ils ont eſté receus par Lucille dame de Carthage, [dont nous parlerons dans la ſuite.] L'auteur de tout le mal a eſté un heretique de Numidie. [Ce Viſiteur envoyé de Numidie aux premiers ſchiſmatiques de Carthage, eſt apparemment celui que Fortune Eveſque Donatiſte appelloit un Interventeur,] 'lorſqu'il diſoit à Saint Auguſtin que dans le commencement du ſchiſme, leurs anceſtres voyant la faute de Cecilien [ſucceſſeur de Menſurius,] & ſouhaitant de l'aſſoupir en quelque maniere que ce fuſt pour empeſcher le ſchiſme, avoient donné un Interventeur au peuple de leur communion qui eſtoit à Carthage, avant que Majorin fuſt ordonné contre Cecilien; & que les Catholiques l'avoient tué lorſqu'il tenoit ſon aſſemblée. [Les Interventeurs, comme on le juge par les Canons d'Afrique, eſtoient des Eveſques voiſins qui prenoient ſoin d'une Egliſe en attendant qu'elle en euſt un titulaire. L'on y pouvoit peut-eſtre auſſi commettre des Preſtres.]

Aug.paſt.c.15. t.9.p.282.a.c.d.

ep.163.p.283.a. d.

'Fortune en parlant de la faute de Cecilien, ce que la ſuite expliquera, paroiſt ſuppoſer qu'il eſtoit déja Eveſque lorſqu'on donna un Interventeur aux ſchiſmatiques. [Mais il eſt difficile de croire qu'il y ait eu aſſez de temps pour cela entre ſon ordination & celle de Majorin: Ainſi il peut bien s'eſtre trompé en ce point, auſſi-bien qu'en ce qu'il pretend que cet Interventeur avoit eſté tué par les Catholiques,] 'ce que Saint Auguſtin qui n'avoit point encore oui parler de cette hiſtoire, n'avoit garde de ſe perſuader ſur ſa parole. 'M.r Valois met auſſi l'hiſtoire de cet Interventeur du vivant de Menſurius, ajoutant que ce premier ſchiſme avoit commencé auſſi-toſt aprés la perſecution. [Il peut avoir commencé dés le temps de la perſecution meſme. Ce qu'il eſt plus important de remarquer, c'eſt qu'il fit ſi peu
Voyez la note 1. d'eclat, "que S. Auguſtin paroiſt l'avoir conté pour rien:] '& il ne laiſſe pas de dire avec Saint Optat, que l'unité ſubſiſta dans l'Egliſe de Carthage juſqu'à la mort de Menſurius. *Il montre auſſi par les lettres de Menſurius, & de Second Primat de Numidie, que ces deux Eveſques ne ſe ſeparoient point de communion.

d. 2. a. Euſ. n. p. 291. c. d. Aug. in Pet. c. 16. p. 88. a. c] lit. P. l. 3. c. 25. p. 130. 2. c] Opt. l. 1. p. 40. b. a Aug. col. d. 3. c. 14. p. 225. 1. c.

ARTICLE III.

Generoſité ſuſpecte de Second de Tigiſe: Laſcheté ouverte de Paul de Cirthe & de Silvain ſon Soudiacre.

'IL y eut, comme nous avons dit, pluſieurs Eveſques aſſez laſches pour trahir l'Evangile, & le livrer aux perſecuteurs. [On reprocha auſſi ce crime à quelques uns qui n'en eſtoient pas coupables, & les Donatiſtes en accuſoient particulierement Felix Eveſque d'Aptonge dans la province Proconſulaire, qui ordonna Cecilien aprés la mort de Menſurius. Mais nous traiterons amplement dans la ſuite ce qui regarde cet Eveſque, & nous verrons que ce ſont les chefs meſmes des Donatiſtes qu'on ne peut excuſer de ce crime.] Nous ne parlerons ici que du plus illuſtre d'entre eux. Second Eveſque de Tigiſe[b] ville fort eloignée de Carthage, 'qui eſtoit alors Primat, [c'eſt à dire le plus ancien] des Eveſques de Numidie.

Opt. l. 1. p. 39. b. Aug. col. d. 3. c. 14. p. 225. 1. c. b c. 17. p. 227. 1. b. c c. 13. p. 224. 2. c. d p. 225. 1. a.

'Ce Second répondant à Menſurius de Carthage, & ce ſemble ſur la lettre meſme dont nous avons parlé, aprés avoir loüé comme Martyrs ceux qui avoient mieux aimé mourir dans les
Curator. ſupplices que de livrer les Ecritures, 'diſoit que "le premier offi-

b in Gaud. l. 1. c. 37. p. 265. 1. a b.

cier & le Conſeil de la ville [de Tigiſe,] luy avoient envoyé un Centenier avec un Exemt, pour luy ordonner de rendre les livres ſaints ; mais qu'il avoit répondu qu'il eſtoit Chrétien & Eveſque, & non Traditeur, & que comme ils vouloient qu'il leur donnaſt au moins quelques méchans papiers [pour dire qu'il leur avoit donné les livres des Chrétiens,] il l'avoit refuſé conſtamment, à l'exemple d'Eleazar qui ne voulut pas faire ſemblant de manger des viandes défenduës, depeur de donner aux autres un mauvais exemple. Il ne diſoit point comment il eſtoit demeuré libre & ſans rien ſouffrir aprés ce refus ; quoiqu'il y allaſt de la vie de ceux qui l'avoient ſommé. 'Dans le Concile de Cirthe [tenu deux ans aprés,] on luy ſoûtint qu'il avoit eſté arreſté pour eſtre obligé de livrer les Ecritures, (c'eſt à peu prés ce qu'il mandoit à Menſurius,) que neanmoins on l'avoit laiſſé aller libre ; & qu'ainſi il falloit bien qu'il euſt livré quelque choſe. Il ne ſatisfit point à cette objection, & il eſtoit bien difficile d'y ſatisfaire.

col.d.3.c.15 p. 225 2.a.b.

a.b] in Gaud. p. 266.1 a] in Cre. l.3.c.27.p.185. 1. e. d] Opt. l.1. p.39.c.

'Second mandoit à Menſurius dans la meſme lettre, la chute de [Paul] Eveſque de Cirthe & de ſon Clergé. 'Nous avons encore les actes de ce qui ſe paſſa en cette rencontre le 19 may 303, où l'on voit une extreme foibleſſe tant de l'Eveſque Paul, que de beaucoup de ſes Eccleſiaſtiques. Car Numace Felix "premier magiſtrat de la ville eſtant venu à l'egliſe avec ſes officiers, & demandant à Paul les Ecritures des Chrétiens & tous les meubles de l'Egliſe, Paul dit qu'il eſtoit preſt de donner ce qui eſtoit là ; mais que les Ecritures eſtoient chez les Lecteurs, & que les officiers de Felix les connoiſſoient bien. Ainſi il donna divers meubles de l'Egliſe ſpecifiez dans les actes, & dont on fit un inventaire en preſence de l'Eveſque aſſis avec quelques Preſtres ; les Diacres, les Soudiacres, entre leſquels eſtoit Silvain dont nous parlerons ſouvent, & "les Foſſoyeurs eſtant debout. Silvain & d'autres 'Soudiacres livrerent encore pluſieurs autres choſes qu'on avoit bien cachées, proteſtant qu'ils donnoient tout ce qu'ils avoient : ſurquoi un des officiers dit à Silvain ; Tu eſtois " mort ſi tu ne les avois données. Les armoires des livres ſe trouverent vides. Silvain & les autres donnerent neanmoins un volume, en declarant que les Lecteurs avoient le reſte, & qu'ils ne ſavoient pas où ils demeuroient. Felix leur demandant leurs noms, Catulin & Marcule eurent quelque honte de trahir leurs

Aug.p.col.c.14. p.236.2.b. ainCre.l.3.c.29. p.185.2.c.d] ep. 165.p.287.1.b] Cæcil.op.p.266. b.a.p.92.

Curator.

Foſſores 1.

1. [Le texte a ici *Foſſores*. Mais ceux qui y ſont nommez ſont mis auparavant entre les Soudiacres.] 'Cela eſt particulierement certain de Silvain.

Mil.t.2 p.99.

303, 304. freres ; & ils proteſterent qu'ils aimoient mieux qu'on les fiſt *recipiantur.* mourir, que de paſſer pour traitres: ſurquoi Felix ordonna qu'on les arreſtaſt ; Silvain & Caroſe dirent que des officiers de Felix ſavoient où demeuroient les Lecteurs : ainſi on fut chez eux, & ils livrerent tout ce qu'ils avoient de livres, hormis Eutice qui dit qu'il n'en avoit point. Coddeon ne parut point ; mais ſa femme donna ce qu'elle avoit. [1] Il y eut encore d'autres preuves par Bar. 303. 123. leſquelles Silvain fut convaincu juridiquement l'an 320, d'avoir livré aux perſecuteurs les livres & les meubles de l'Egliſe. [mais cela ſeroit trop long à raporter.]

ARTICLE IV.

Du Concile de Cirthe.

L'AN DE JESUS CHRIST 305.

[NOTE 2. NOUS ne trouvons plus rien qui regarde noſtre ſujet, juſqu'au Concile de Cirthe tenu le 4 ou 5.e mars de l'an 305, où l'on vit les mauvais effets de la laſcheté de ceux qui avoient livré les Ecritures ſaintes, & comment un peché en attire un autre.]

[a] Ce Concile fut aſſemblé pour donner un Eveſque à l'Egliſe de Cirthe à la place de Paul, [c] ſous qui la perſecution avoit commencé. [d] Il s'y trouva onze ou douze Eveſques, [e] & il y en a dix de nommez dans l'extrait des actes que nous allons raporter, [f] outre Menale marqué par Optat. [g] On voit par leurs eveſchez marquez pour la pluſpart, qu'ils eſtoient tous Eveſques de Numidie dont Cirthe eſtoit la capitale. [h] Ils s'aſſemblerent dans une 1. maiſon particuliere, [i] d'un nommé Urbain [k] Donat, à cauſe que Via notez. les egliſes n'eſtoient point encore rétablies : [" & il y a tout lieu de croire que la perſecution duroit encore.] [l] On eut un ſoin &c. "particulier de conſerver les actes de ce Concile, qui ſe trouverent fort importans, [& encore plus qu'on ne l'avoit cru d'abord. Voici ce que nous en avons dans S. Auguſtin.]

[a] Aug. in Cre. l. 3. c. 26 p. 185. 1. b | p. col. c. 14. p. 236. 2. b.
[c] in Cre c. 29. p. 186. 1. a.
[d] col. d. 3. c. 17. p. 226. 2 d | p. col. c. 14 p. 236. 2. a.
[e] in Cre. c. 27 p. 185. 1.
[f] Opt. l. 1. p. 39. c.
[g] Geo. ſac.
[h] Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226. 2. d | ep. 165 p. 287. 1. c.
[i] in Cre. p. 185. 1. b.
[k] c. 27. 28 p. 185. 2. a. b.
[l] c. 27. p. 185. 1. b.

2. [1] Le [2] quatrieme mars [305,] Second Eveſque de Tigiſe qui preſidoit [comme ancien de la province de Numidie,] eſtant aſſis » dans la maiſon d'Urbain Donat, a dit ; Examinons nous premierement nous meſmes, & enſuite nous ſerons en état d'ordon- » ner un Eveſque pour cette Egliſe. Puis s'adreſſant à Donat Eveſ-

1 [1] S. Optat l'appelle Urbain Cariſe. Opt. l. 1. p. 39.
1. [2] On lit le 5 en un autre endroit : [Et on voit la meſme diverſité dans l'edition des Benedictins t. 9. Aug. col. d. 3. c. 17. p. 226. 1. d.

que de Maſcule ; On parle, luy dit-il, que vous avez livré les « 305.
Ecritures. Donat répondit ; Vous ſavez, mon frere, combien «
Florus m'a cherché pour me faire offrir de l'encens ; & Dieu «
ne m'a pas laiſſé tomber entre ſes mains. [Pour le reſte,] puiſque «
Dieu me l'a pardonné, reſervez moy auſſi à ſon jugement. «
Second répondit ; Que deviendront donc les Martyrs ? Ils n'ont «
eſté couronnez que pour avoir refuſé de faire ce que vous avez «
fait. Donat répondit, Renvoyez moy à Dieu : c'eſt à luy à qui j'ay «
à rendre conte. Paſſez de ce coſté là, dit Second. «

b.c. Puis s'adreſſant à Marin Eveſque des Eaux de Tibile ; On dit «
auſſi que vous avez livré. Marin répondit ; J'ay donné quelques «
papiers à Pollus ; mais pour mes livres je les ay gardez. Second «
luy dit, Paſſez de ce coſté là. «

c. Il dit enſuite à Donat Eveſque de Calame ; On dit que vous «
avez livré. J'ay donné quelques livres de medecine, répondit «
Donat. Second luy dit, Paſſez de ce coſté là. [Ces deux Eveſques «
Opt. l. 1. p. 39. taſchent de deguiſer un peu leur faute.] Neanmoins il eſt viſible
Aug. p. 185. 2. 2. qu'ils eſtoient coupables ; & S. Auguſtin le ſuppoſe toujours ſur
cela comme une choſe conſtante. [Mais en voici qui ne deguiſent rien, & qui joignent l'impudence au crime.]

1. c. Second, continuent les actes, dit à Victor de Ruſiccade ;
On dit que vous avez livré quatre livres des Evangiles. Victor «
répondit ; C'eſt le Maire Valentien qui m'a contraint de les « *Curator.*
jetter dans le feu : & je ſavois bien qu'ils eſtoient preſque tout « *deletitia.*
effacez. Mais pardonnez moy cette faute, & Dieu me la pardon- «
nera. Second luy dit ; Paſſez de ce coſté là. «

c. Second parlant à Purpure Eveſque de Limate, luy dit ; On «
Geo. fac. p. 95. vous accuſe d'avoir tué deux enfans de voſtre ſœur à Milée ville «
Opt. p. 39. c. epiſcopale dans la Numidie, où ils eſtoient priſonniers. [a] Purpure «
a Aug. p. 185. 1. c. luy répondit ; Vous penſez m'epouventer comme les autres : «
mais vous meſme qu'avez vous fait lorſque vous avez eſté arreſté «
par le Maire & par le Conſeil pour livrer les Ecritures ? Com- «
ment vous eſtes vous tiré de là, à moins que vous ne leur ayez «
donné ou fait donner quelque choſe ? Car il n'avoient garde de «
vous laiſſer aller ſans rien avoir. Pour ce qui eſt de moy, j'ay tué, «
& je tue encore tous ceux qui ſont contre moy. C'eſt pourquoi «
ne m'obligez pas à en dire davantage. Vous ſavez que je ne me «
méle point de ce qui ne me regarde pas. «

Opt. p. 39. c. Saint Optat dit qu'il eſtoit auſſi Traditeur : & pour Menale
qu'il ajoute à cette illuſtre compagnie, il dit qu'il avoit feint
d'avoir mal aux yeux, afin d'eviter de venir à l'aſſemblée de
ſon

ſon peuple, de peur qu'on ne l'y convainquiſt d'avoir offert de l'encens aux idoles: Conſtantin diſoit depuis, qu'il perſeveroit toujours dans ſon ancienne folie. Euſ.n.p.300.1.d|2.b.

Aprés que Purpure eut parlé, comme nous venons de dire, un autre Second, neveu de celui de Tigiſe, dit à ſon oncle; Aug p.185.1.c. d|Opt.p.39.40.

„ Entendez vous ce qu'il dit? Luy & les autres que vous avez
„ convaincus ſont tout preſts de faire ſchiſme. Aſſurément ils vous
„ abandonneront, & prononceront une ſentence contre vous;
„ aprés quoy vous demeurerez tout ſeul à paſſer pour heretique.
„ Que chacun ait fait ce qu'il voudra: cela vous regarde t-il? Ils
„ ont a en rendre conte à Dieu. Second de Tigiſe dit donc à Felix
„ Eveſque de Rotarie, à Nabor de Centurione, & à Victor de
„ Garbe; Quel eſt voſtre ſentiment? Ils répondirent; C'eſt à Dieu
„ à qui ils rendront conte de leurs actions. Second leur dit donc à
„ tous; Vous ſavez ce que vous avez fait, & Dieu le ſçait auſſi:
„ Prenez vos places. Tous répondirent; Dieu ſoit loüé.

ARTICLE V.

Importance du Concile de Cirthe: Silvain Traditeur y eſt fait Eveſque de Cirthe par les Traditeurs.

[VOILA l'extrait que S. Auguſtin nous a conſervé des actes de ce Concile.] S. Optat les avoit mis tout entiers à la fin de ſon ouvrage. [mais ils ne ſont pas venus juſques à nous.] Il dit que l'antiquité du parchemin ſur lequel ils eſtoient écrits, en faiſoit voir la verité. Ils avoient eſté conſervez avec ſoin par ceux qui y avoient eſté abſous, depeur qu'on ne les inquietaſt encore. Il eſtoit auſſi de l'intereſt de Second de faire voir qu'il n'avoit remis ces fautes au jugement de Dieu, que par l'apprehenſion de faire un ſchiſme: En quoy S. Auguſtin ſemble ne pas condanner ſa conduite, quelque laſche qu'elle paroiſſe. Mais ce que le meſme Second fit depuis à Carthage contre Cecilien, fit voir que cet amour apparent de la paix eſtoit bien intereſſé, & qu'il ne pardonnoit le crime des autres que de peur d'eſtre luy meſme puni comme complice de leur crime. Opt.l.1.p.39.c. Aug.in Cre.l.3. c.27.p.185 2.a. c.28.p.185.2.b. ep.162.p.278.1. a.b|2.d.

Quoy qu'il en ſoit, l'Egliſe tira de ces actes un grand avantage contre les Donatiſtes, parcequ'il ſe trouva que ces Eveſques col d.3.c 17.p. 226.1.d.

1. *ad conceſſum ſuorum* M.r Valois l'entend du Concile [de Cirthe. *Suorum* nous paroiſt plutoſt marquer l'autre ſens,] & S. Optat le met bien nettement entre les Eveſques du Concile. *Hi .... apud Cirtham .... conſederunt.* Euſ.n.p.300.1.d.

Traditeurs furent les premiers auteurs de leur ſchiſme. Auſſi ils firent ce qu'ils purent dans la grande Conference de Carthage en 411, pour montrer que ces actes eſtoient faux: mais ils n'en purent alleguer aucune raiſon. Saint Auguſtin avoue qu'on ne ſavoit point alors qu'il en fuſt parlé dans aucune autre piece authentique. S. Optat allegue neanmoins pour leur autorité, les écrits de Nondinaire dont nous parlerons en leur lieu. Il en fait un abregé aſſez exact; & S. Auguſtin les cite auſſi en beaucoup d'endroits. 305.

p.226.227. p.227.t.2. Opt p.39 c. c.40. Aug ep.162.p. 278.in Pet.c.17. p.88.t.2.

[Comme nous ne les avons pas entiers, nous n'y voyons pas qui fut alors établi Eveſque de Cirthe.] Mais S. Auguſtin nous aſſure que ce fut Silvain, celui meſme qui ayant livré les vaſes ſacrez ſous l'Eveſque Paul dont il eſtoit Soudiacre, le 19 de may 303, [eſtoit tres digne d'eſtre ordonné par des Traditeurs & des homicides.] Auſſi quand on voulut le faire Eveſque, le peuple s'eleva contre luy, criant que c'eſtoit un Traditeur; qu'il en falloit choiſir un autre qui fuſt ſans reproche & de leur ville; & ils demandoient nommement un certain Donat. Mais enfin des gents qui ſervoient aux champs des exercices & aux arenes de l'amphitheatre le firent Eveſque, & l'un d'eux nommé Mute le porta luy meſme au throne epiſcopal ſur ſes epaules. Il fut auſſi favoriſé par le petit peuple. Les *bourgeois & ceux qui avoient le plus de pieté demeurerent enfermez dans la place [ou le Cimetiere] des Martyrs, & dans la grande ſale, [ne voulant point prendre de part à cette election.] Depuis meſme qu'il fut fait Eveſque, il y eut des Eccleſiaſtiques qui refuſerent de communiquer avec luy, parcequ'on diſoit qu'il eſtoit un Traditeur.

ep.165 p 287.t. b.c.lit.P.l.1.c. 21.p.92.t.c. Bar.303. § 24. § 22. § 24. Misc.t.2.p.104. c.489. p.102.a.489. Bar.303. § 25. § 25.27. § 24.

campenſes & arcnarii. *populus* *cives populus Dei. in caſa majore.*

[Je ne ſçay ſi ce fut à ſon ordination qu'arriva ce qui fut verifié depuis par divers témoins.] Il y avoit quelques barils de vinaigre appartenans au fiſc dans le temple de Serapis. Purpure Eveſque [de Limate] les enleva de là, & Silvain avec quelques Preſtres prit tout le vinaigre qui y eſtoit. [On verifia encore de luy une autre action plus criminelle;] ſavoir qu'un nommé Victor le Foullon s'eſtoit fait ordonner Preſtre en luy apportant une grande ſomme d'argent, qui luy fut preſentée devant la chaire des Eveſques. Il la prit, & les Eveſques la partagerent entre eux ſeuls, ſans en faire aucune part au peuple.

§ 24-27. *cuppa.* § 24.2.6.28.

ARTICLE VI.

Mort de Menſurius : Cecilien luy ſuccede malgré les brigues de Boſtre & de Celeſe.

L'AN DE JESUS CHRIST 311, 312.

NOus avons parlé ci-deſſus du ſchiſme qui s'eſtoit formé à Carthage du vivant de Menſurius. Les troubles de l'Etat, ou d'autres cauſes, purent empeſcher qu'il n'euſt plus d'eclat & de ſuite du vivant de cet Eveſque, dont nous ne pouvons mettre la mort que lorſque Maxence eſtoit maiſtre de l'Afrique. [V Conſtantin, 16, note 22.] Il peut l'avoir eſté dés la fin de 307, mais il la perdit auſſi-toſt par la revolte d'Alexandre, & ne la recouvra qu'en 311. Note 3 Ainſi c'eſt au pluſtoſt en cette derniere année qu'il faut mettre la mort de Menſurius, ſuivie bien-toſt aprés du grand ſchiſme: & on ne peut pas auſſi la mettre beaucoup pluſtard, Maxence ayant eſté vaincu en 312 par Conſtantin, qui demeura par ce moyen maiſtre de l'Afrique, auſſi-bien que de tout le reſte de l'Occident. S. Auguſtin ſe contente de dire que la perſecution des Gentils eſtant paſſée, les Donatiſtes commencerent la leur plus cruelle que la premiere. Opt. l. 1. p. 41. 2. Aug. lit. P. l. 1. 87. p. 115. 2. c.

C'eſt ſans doute Maxence que marque S. Optat, lorſqu'il parle d'un libelle diffamatoire fait contre le tyran qui eſtoit alors Empereur. Un Diacre nommé Felix ayant eſté appellé en juſtice au ſujet de ce libelle, & craignant le danger où le mettoit cette accuſation, [à cauſe des cruautez de Maxence contre ceux qui avoient favoriſé Alexandre,] il ſe cacha, à ce qu'on croyoit, chez Menſurius. On le redemanda à l'Eveſque, & il refuſa publiquement de le livrer; de ſorte que l'on en écrivit au tyran, qui ordonna que ſi Menſurius ne rendoit pas le Diacre, on l'envoyaſt luy meſme à la Cour. Cet ordre l'embaraſſoit, parcequ'il avoit beaucoup de meubles & de vaſes d'or & d'argent qui appartenoient à l'Egliſe, & qu'il ne pouvoit ni porter avec luy, ni cacher en terre. Ainſi il les remit entre les mains de quelques vieillars qu'il crut fideles, quoique ce ne fuſſent peut-eſtre que de ſimples laïques. Il en fit neanmoins un inventaire qu'on dit qu'il laiſſa à une vieille femme, avec ordre que s'il ne revenoit pas de ce voyage, elle le mettroit, (lorſque Dieu auroit rendu la paix à l'Egliſe,) entre les mains de celui qui ſeroit alors Eveſque. Opt. l. 1. p. 40. 41. n p. 123. l. 1. p. 41. 2.

c. Il partit enſuite pour aller trouver l'Empereur, & ſe défendit en ſorte qu'on luy commanda de retourner à Carthage. Il n'y arriva pas neanmoins, [& il mourut en chemin. En meſme temps] la tempeſte de la perſecution ceſſa, dit S. Optat, & les Chrétiens recouvrerent la liberté par la volonté de Dieu, & l'indulgence qu'envoya Maxence, [qui tout méchant qu'il eſtoit d'ailleurs, fut neanmoins aſſez favorable à l'Egliſe.] V. la perſ. de Dioclet. § 32, 42.

c. Menſurius eſtant mort, il fallut ſonger à mettre un Eveſque en ſa place. On tient, dit Saint Optat, que Boſtre & Celeſe, [qui eſtoient apparemment des principaux Eccleſiaſtiques de Carthage,] ayant deſſein de parvenir à cette dignité, firent en ſorte qu'on appella ſeulement les Eveſques voiſins, pour l'election, & non ceux de Numidie, [qu'on peut juger par là avoir accoutumé de s'y trouver: Et peut-eſtre que la Numidie n'avoit commencé à faire une province eccleſiaſtique à part, & à avoir ſon Primat particulier, que depuis l'ordination de Menſurius. Car je ne ſçay ſi l'on trouve des Primats de Numidie avant Second de Tigiſe & le Concile de Cirthe en 305. Mais ſi les Eveſques de Numidie ne reconnoiſſoient pas l'Eveſque de Carthage pour leur Primat immediat, ils le reconnoiſſoient pour le Primat general & comme pour le Patriarche de toute l'Afrique. Ainſi ils avoient quelque droit de demander d'aſſiſter à ſon election, pourvu que la coutume les autoriſaſt. Je ne voy point qu'on le diſe:] & meſme la coutume eſtoit que l'Eveſque de Carthage fuſt ordonné par les Eveſques les plus proches, & non par le Primat d'une autre province; [comme l'Eveſque de Rome l'eſtoit par celui d'Oſtie.]

Aug. col. d. 3. c. 16 p. 226. 1. a.

Opt. p. 42. 1. a. p. 40. c. p. 41. a. Boſtre & Celeſe, malgré leurs cabales, furent fruſtrez de leur pretention ambitieuſe; & Cecilien qui eſtoit Archidiacre, fut elu par le ſuffrage de tout le peuple. Il receut l'ordination par l'impoſition des mains de Felix Eveſque d'Aptonge, [ville proche de celle de Carthage, qui eſt quelquefois appellée Automne.

Cæci. op. p. 276. a.

[Cette fuite fait aſſez juger qu'il n'y eut pas de temps conſiderable entre la mort de Menſurius & l'election de Cecilien, qu'il faut mettre apparemment, comme nous avons dit, en l'an 311, c'eſt à dire cent ans juſtement avant la grande Conference de Carthage, qu'on peut dire avoir éteint au bout du ſiecle le ſchiſme des Donatiſtes, quelque fumée qu'il ait pu jetter depuis.]

ARTICLE VII.

L'ambition de Boſtre & de Celeſe; la colere & l'argent de Lucille; l'avarice de ceux qui avoient le threſor de l'Egliſe, forment le ſchiſme contre Cecilien: Les Traditeurs de Numidie le viennent ſoûtenir: Cecilien refuſe de comparoiſtre dans leur Concile.

APRES que Cecilien eut eſté établi dans ſa dignité, la femme à qui Menſurius avoit donné l'inventaire du threſor de l'Egliſe, le luy vint apporter en preſence de divers témoins. Il manda donc les vieillars à qui Menſurius avoit confié ce threſor. Mais ceux qui avoient eſté ravis de ſatisfaire par ces richeſſes la ſoif de leur avarice, voyant qu'on les obligeoit de les rendre, commencerent à ſouſtraire le peuple de la communion de Cecilien. 'Ces voleurs de l'argent de l'Egliſe [a] furent ſoûtenus par Boſtre & Celeſe irritez au dernier point contre Cecilien, parcequ'on le leur avoit preferé. 'S. Auguſtin les appelle des impies, des voleurs, & des ſuperbes,] ſi l'on ne veut dire qu'il comprend ſous ces noms tous les adverſaires de Cecilien.] Opt.l.1.p.41.b. Aug.inPar.l.1.c.3.p.7.1.c. a c]Opt.p.41.b. Aug.abc.p.32. a.

ſæviſſima feminæ.

'A ceux-ci ſe joignit Lucille dame de qualité, & "peut-eſtre femme d'un Senateur Romain, tres riche & tres puiſſante, mais tres factieuſe, [b] qui eſtoit [depuis long-temps] ennemie de Cecilien parcequ'il luy avoit dit la verité. [c] Car lorſque l'Egliſe jouiſſoit encore de la paix avant la tempeſte de la perſecution, Cecilien qui eſtoit alors Archidiacre, l'avoit repriſe de ce qu'avant la nourriture & le breuvage ſpirituel [du Corps & du Sang du Seigneur,] elle baiſoit l'os d'un homme qu'on pretendoit eſtre Martyr, & faiſoit preceder le calice ſalutaire par ce reſpect qu'elle rendoit à un mort inconnu, ou qui au moins n'eſtoit pas encore reconnu pour un Martyr. 'Il eſt aſſez plaiſant qu'on ait fait de cette action particuliere une pratique generale des Donatiſtes, comme on le voit dans Harmenopule, qui meſme ne leur attribuë aucune autre choſe pour les diſtinguer de l'Egliſe. InPar.p.72 c]in Pet.c.25.p.160. a.a]Opt.p.41. Bar.306.§ 39. b Aug.in l.c.c.18.p.154.1.a. c Opt.p.40.c. Baſil.t.2.l.9.c.17.p.550.

'Lucille n'avoit pu ſouffrir la confuſion de cette reprimende, & elle s'en eſtoit allée toute en colere, dit S. Optat. [Je ne ſçay ſi c'eſt qu'elle ſe fuſt ſeparée de la communion de l'Egliſe.] La perſecution qui arriva tout d'un coup dans le meſme temps, fit qu'on ne put pas la contraindre de ſe ſoumettre à la diſcipline. 'Comme donc elle n'avoit pu ſouffrir alors que Cecilien euſt bleſſé ſa delicateſſe pour la corriger, 'auſſi lorſqu'elle le vit elu Opt.p.40.c. p.41.b. b Aug.ep.162.p.280.1.a.

Eveſque, elle & tous ceux qui luy appartenoient ne voulurent pas s'unir à ſa communion, & elle employa ſes richeſſes à corrompre beaucoup d'ames dans l'Afrique par les eaux empeſtées du ſchiſme.

a Hier. ad Ct. c. 1 p. 253. a.

Opt. p. 41. b.

'Ainſi le ſchiſme fut enfanté par la colere d'une femme turbulente, nourri par l'ambition de ceux qui avoient aſpiré à l'epiſcopat, & fortifié par l'avarice de ceux qui s'eſtoient emparez des biens de l'Egliſe. [Il faut dire que ceux qui s'eſtoient auparavant ſeparez de Menſurius, ſe joignirent à ces factieux,] 'puiſque ce premier ſchiſme fut l'origine du ſecond.

Aug. col. d. 3. c. 22. p. 224. 2. a.

[a] La ſuite naturelle du ſchiſme eſtoit de trouver quelque accuſation contre Cecilien, afin de faire paſſer ſon election pour vicieuſe. [Car qui veut abandonner ſon ami en cherche des pretextes pour juſtifier ſa haine. Pour faire les choſes avec plus d'apparence d'autorité & de juſtice,] les ſchiſmatiſques

a Opt. p. 41. c.

Aug. in Par. l. 1. c. 3. p. 7. 1. c.

envoyerent à Second de Tigiſe, & aux autres Eveſques de Numidie, afin qu'ils vinſſent à Carthage depoſer Cecilien, & mettre un autre Eveſque en ſa place.

Opt. p. 41. a.

'Nous avons vu que Saint Optat donnoit lieu de croire qu'on avoit accoutumé d'appeller les Eveſques de Numidie à l'election

Aug. abc. p. 3. 2. a.

de celui de Carthage. 'Auſſi il ſemble par un endroit de Saint Auguſtin, qu'ils fuſſent venus d'eux meſmes aprés la mort de Menſurius, pour ſe trouver à l'election; & qu'ayant trouvé Cecilien déja elu lorſqu'ils arriverent, ils furent faſchez de ce

ep. 162. p. 280. b.

qu'on ne les avoit pas attendus. 'Il dit encore dans une lettre, que leur vanité leur avoit fait reſſentir quelque peine de ce qu'ils n'avoient pas ordonné eux meſmes le nouvel Eveſque de Carthage. [Il eſt aiſé qu'ils s'attendiſſent à eſtre appellez; (car il paroiſt par la ſuite qu'ils ne s'eſtoient pas mis en chemin,)

p. 281. 2. c.

& que neanmoins] 'les ſchiſmatiques de Carthage & la faction de Lucille ait envoyé les preſſer de venir, & de condanner Cecilien, comme S. Auguſtin le dit dans la meſme lettre, [aprés

col. d. 3. c. 16. p. 226. 1. d.

Saint Optat.] 'Les Donatiſtes pretendirent cent ans aprés, que Cecilien avoit eſté condanné, parcequ'il n'avoit pas attendu à eſtre ordonné par le Primat [de Numidie.] Mais S. Auguſtin ſoûtient qu'ils ne luy avoient point objecté cela en le condannant.

Opt. p. 41. c.

'Second & les autres Eveſques de Numidie eſtant arrivez à Carthage, furent receus avec joie par les avares, les ambitieux,

Aug. col. d. 3. c. 14. p. 225. 1. c. ep. 162. p. 277. 1. d.

& les coleres, [qui compoſoient le ſchiſme.] 'Ils ſe trouverent eſtre prés de 70 Eveſques, [b] entre leſquels eſtoient tous les Traditeurs du Concile de Cirthe, [c] avec Silvain Traditeur comme

b col. d. 3. c. 14. p. 225. 1. d. Opt. l. 1. p. 40. 41.

c Aug. in Cre. l. 3. c. 27. p. 285. 1. d. in Pet. c. 17. p. 88. 2. a.

eux, que ce Concile avoit fait Eveſque de la meſme ville 'Donat [des Caſes-noires] "a paſſé pour le principal auteur du ſchiſme & de l'ordination de Majorin fait Eveſque par les ſchiſmatiques: [de ſorte qu'il eſt difficile de douter qu'il n'ait eſté dans le Concile, quoiqu'on ne le trouve pas poſitivement. Il ſemble auſſi tres naturel de dire que le ſchiſme qui luy devoit doublement ſa naiſſance, en a par conſequent tiré ſon nom. Neanmoins on croit plutoſt que ç'a eſté d'un autre Donat ſecond Eveſque des ſchiſmatiques à Carthage: & nous verrons que dans ces commencemens les ſchiſmatiques ſe qualifioient le parti de Majorin.] h.69 p.12.1.d. V. la note 1.

'Les Eveſques de Numidie trouverent en arrivant à Carthage que toute la ville, [hors un petit nombre de ſchiſmatiques,] communiquoit avec Cecilien, & ſe trouvoit avec luy à l'egliſe; 'que la chaire epiſcopale, que l'autel, eſtoient où ils avoient accoutumé d'eſtre, & où ils avoient eſté ſous Saint Cyprien; 'que Cecilien eſtoit [déja] uni, dit Saint Auguſtin, par les lettres de communion avec les autres Egliſes d'Afrique, avec l'Egliſe de Rome; avec toutes les autres provinces dont l'Afrique avoit tiré la lumiere de l'Evangile, & avec toute la terre. [Il y avoit donc déja du temps que Cecilien eſtoit ordonné; D'où vient que] 'dans des actes de ce temps là, un Victor dit que Second eſtoit venu "enfin à Carthage, [comme s'il ſe fuſt fait attendre long-temps.] *tandem aliquando.* Opt.l.2.p.41.c. p.42.a. Aug. in Par. l.1. c.3.p.7.1.d|ep. 162.p.278.1.b|a. Cæci.op.p.265.

'Tant de marques de la communion Catholique, ne purent pas ſeulement obliger un de ces Eveſques de venir à l'egliſe. 'Car ils eſtoient pouſſez à condanner Cecilien par la faction de ſes ennemis, [a] & corrompu par l'argent de Lucille: Et c'eſt ce qui fut depuis juſtifié par des actes authentiques, [b] où il eſt dit que "400 folles. Lucille avoit donné "une grande ſomme d'argent, dont les pauvres ni les Eccleſiaſtiques n'avoient rien receu, eux à qui on avoit accoutumé de faire part des oblations religieuſes des Fideles, en leur marquant celui de qui elles venoient [afin qu'on priaſt pour luy.] 'Les Eveſques l'avoient toute partagée entre eux, & Purpure [l'homicide] en avoit pris le quart pour luy ſeul. 'Nondinaire Diacre de Cirthe proteſta ſolennellement quelques années aprés, que Lucille avoit donné cette ſomme pour faire Majorin Eveſque [au lieu de Cecilien,] & que ç'avoit eſté la ſource du ſchiſme. Opt.p.41.a. Aug. in Gaud. l.1.c.37.p.265.1.d|ep.161.p.277.2.a|278.1.b. [a] pſ.36.2.p.119.2.a|ep.162.p.280.1.a. [b] Bar 303. § 25. 26.28. § 25. 306. § 39.

[Les Eveſques ne manquerent pas de citer Cecilien:] 'Mais comme il ſavoit la faction, il ne crut point les devoir aller trouver, & reſerva à ſe juſtifier devant toutes les Egliſes de la Aug. pſ.36.2.p.119.1.d|2.a|ep.162.p.278.1.c.d.

Opt.l.1.p.41.c. terre. Il fit dire à ceux[qui le citoient,] que ſi quelqu'un vouloit ſe rendre ſon accuſateur, & luy reprocher quelque faute, il Aug.ep.162.p. 279 1.a. n'avoit qu'à venir à[l'Egliſe,] & à faire voir ſes preuves. Ainſi, ne pouvant aller à leur aſſemblée, parcequ'elle luy eſtoit ſuſpecte, in Cre.l.4.c.7. p.200.1.b. il ne laiſſa pas de les inviter à le venir trouver, [pour le juger ep.162.p.280. 1.b. d'une maniere plus reguliere & plus legitime.] [a] Il ſavoit que cette aſſemblée eſtoit compoſée non de juges equitables, mais de gents gagnez & ennemis. Qui peut donc trouver mauvais qu'il n'ait pas voulu quitter l'egliſe pour aller dans une maiſon particuliere, ſe livrer à une troupe de factieux qui ſongeoient moins à l'examiner comme leur confrere, qu'à le traiter en voleur pour ſatisfaire la paſſion d'une femme? Quand il l'euſt pu vouloir, ſon peuple euſt-il pu le luy permettre?

abc.p.3.2.a] Opt.p.41.c. Ils n'avoient pu trouver juſques alors aucun crime à luy reprocher, & ils eſtoient reduits à dire, contre la verité, que Opt.p.41.c. celui qui l'avoit ordonné eſtoit un Traditeur. Surquoi il leur fit dire que ſi Felix d'Aptonge ne luy avoit point donné l'ordination epiſcopale, ils n'avoient qu'à le venir ordonner, comme Aug.col.d.3 c. 16.p.226.1.a. s'il euſt eſté encore Diacre. Les Donatiſtes pretendirent qu'il reconnoiſſoit par là que Felix eſtoit Traditeur. Saint Auguſtin ſoûtient le contraire, & que Cecilien le diſoit plutoſt pour ſe moquer d'eux. Lorſqu'on raporta cette parole aux factieux, Opt.p.41.c. Purpure [de Limate] avec ſa fureur ordinaire, & comme ſi Cecilien euſt eſté l'un de ſes neveux: Qu'il vienne, dit-il, qu'il " vienne; & qu'au lieu de luy impoſer les mains pour l'epiſcopat, " on luy caſſe la teſte pour penitence. Cela obligea [de plus en " plus] toute l'Egliſe de retenir Cecilien, & d'empeſcher qu'il ne ſe livraſt entre les mains de ces hommes qui agiſſoient moins en *latronibus.* Eveſques qu'en bandits & en corſaires.

ARTICLE VIII.

Cecilien, Felix d'Aptonge, & tous ceux de leur communion, ſont condannez par le Concile des ſchiſmatiques.

Aug.in Par.l.1. c.3.p.7.1.d. [b] ep.162.p.278. 2.b. [c] c.d.in Par.p.7 1.d. IL ne fallut pas plus d'information aux factieux: On ne laiſſa point à Cecilien lieu de ſe défendre. [b] On ne voulut point differer davantage à prononcer; [c] & ces Eveſques à qui on avoit pardonné le crime, d'avoir livré les Ecritures, qu'ils avoient avoué eux meſmes, ne rougirent point de condamner Cecilien du meſme crime, ſans l'avoir ſeulement entendu, [& ſans oſer

meſme

meſme l'en accuſer,] 'mais parcequ'ils pretendoient que ſes ordinateurs en eſtoient coupables. Ils ajouterent pour nouveau ſujet de condannation, qu'il n'avoit point voulu les venir trouver, & qu'on diſoit qu'eſtant Diacre il avoit empeſché qu'on n'apportaſt à manger aux Martyrs qui eſtoient en priſon. 'Nous voyons encore cette derniere accuſation décrite par les Donatiſtes dans des actes de Martyrs, avec des declamations auſſi enflées qu'inutiles. Elles nous depeignent Cecilien à la porte de la priſon le fouet à la main, & accompagné d'une troupe de ſoldats, renverſer, caſſer, briſer tout ce qu'on vouloit apporter aux Martyrs, & cela par ordre de Menſurius; 'juſqu'à ce qu'enfin le Martyrs mourirent de faim.

col.d.3. c.14.p. 225.1.c. Cæci.ap.p.291. p.293.

1. 'S. Auguſtin qualifie ce jugement [1] l'arreſt d'une precipitation inexcuſable, & d'une horrible temerité. [2] Second de Tigiſe qui parla le premier pour ouvrir l'avis de cette ſentence, [b] euſt pu empeſcher une condannation ſi injuſte & ſi dangereuſe, [c] puiſqu'il gouvernoit ce Concile, [d] & qu'il y avoit toute autorité en qualité de Primat [de Numidie.] 'Mais il fit bien voir que l'amour qu'il avoit fait paroiſtre pour la paix dans le Concile de Cirthe, n'eſtoit autre choſe que la crainte de voir ſon propre crime decouvert. 'L'impuiſſance où les Donatiſtes ſe virent en 313 de juſtifier cette action, les reduiſit à citer pour garants des crimes dont ils accuſoient Cecilien, les clameurs confuſes du peuple ſchiſmatique de Carthage.

Aug.in Cre.l.4. c.7.p.200.1.b. 2 cof.p.225.1.c. b ep.162. p.278. 1.a. c 1.c. d 2 a. 1.a|2.d. p.279.1.2.

'On croit qu'un deſſein ſi criminel & ſi malheureux, vint principalement des Traditeurs qui eſtoient à ce Concile, 'en petit nombre, mais appuyez de l'autorité de Second de Tigiſe, [& de la ferocité de Purpure.] 'Car comme le bruit s'eſtoit repandu dans l'Afrique qu'il y avoit des Traditeurs parmi les Eveſques, ſans neanmoins qu'on ſçeuſt preciſément qui c'eſtoit; ils furent ravis de pouvoir faire tomber ſur d'autres la honte de ce crime, pour s'en decharger eux meſmes, & demeurer cachez

p.278.2.b. p.280.1.a. p.278.2.b.c|abc. p.3.2.b.

2. par la confuſion & le bruit qu'ils exciteroient: 'eſtant [1] difficile que de pluſieurs perſonnes accuſées en meſme temps de la meſme faute, le bruit public diſtinguaſt ſi fort ceux qui eſtoient veritablement coupables, de ceux que l'on accuſoit injuſtement. 'Ils vouloient donc cacher leurs veritables crimes en en condannant de faux dans les autres: & ainſi leur fureur couvrant leur crainte, leur crainte animoit leur fureur. 'Pour les autres qui n'avoient

Opt.l.1. p.42.2.b. Aug.ep.162.p.279 2.d. p.280.1.a.

1. *judicium horrenda temeritatis feſtinatione acceleratum.*
2. *providentes quod fama duas res ſimiles uno tempore loqui non poſſet.*

pas le meſme intereſt, on croit que ce fut principalement l'argent
b. de Lucille qui les emporta & les rendit ennemis de Cecilien ; à quoy le petit depit de ne l'avoir pas eux meſmes ordonné, contribua auſſi quelque choſe.

pl 177. r. d. 'Ils condannerent non ſeulement Cecilien, mais auſſi ſes ordinateurs & ſes collegues [qui demeureroient dans ſa communion.]
col. d. 3. c. 14. p. 225. 2 c. 'Ils en condannerent quelques uns nommément, pretendant
p. col. c. 22 p. 241. 1. b. qu'ils eſtoient convaincus d'eſtre Traditeurs par des actes publics qu'il ne paroiſſoit pas neanmoins qu'on euſt lus. Ils nommoient entre autres, Novelle de Tyzique & Fauſtin de Tuburbe, petites villes de la province Proconſulaire, contre leſquels neanmoins ils ne firent depuis aucune pourſuite. 'Mais celui contre
col. p. 225. 1. c. ep. 68. 162. p. 234 1. b. 277. 1. d. in Cre. l. 3. c. 61. p. 192. 2. b. c. qui ils declamoient avec plus d'aigreur eſtoit Felix d'Aptonge, qu'ils appelloient la ſource de tous les maux : [a] & il eſt aiſé de juger par là avec quel ſoin ils s'eſtoient informez des crimes de ceux
a ep. 162. p. 279. 1. a. b. qu'ils condannoient ſi ignominieuſement ; puiſque la cauſe de Felix ayant eſté examinée avec une extreme rigueur, il fut
in Cre. l. 4 c. 45. p. 208. 2 b. declaré innocent, [comme nous le dirons en ſon lieu.] 'Auſſi ces pretendus coupables laiſſerent d'eux une bonne reputation à la poſterité dans leurs Egliſes, & l'on en faiſoit memoire [parmi les morts.]

abc. p. 3. 2. b. [Voilà quel fut le jugement de ces 70 Eveſques,] 'dont Saint Auguſtin dit qu'ils firent tout ce que leur inſpira la paſſion qui les aveugloit. On n'y vit rien qui ſentiſt la gravité d'un jugement: on ne tint point de ſeances ſolennelles, comme les Eveſques ont accoutumé de faire quand ils ont à examiner des affaires importantes. Il n'y parut ni accuſateur ni accuſé : on ne produiſit point de témoins ni de pieces pour prouver le crime de ceux que l'on vouloit condanner ; il n'y eut que de la fureur, que de la fourberie, que du tumulte, que tout ce qui accompagne ordinairement la fauſſeté & l'injuſtice.

ep. 162. p. 277. 2. 'Ils firent neanmoins des actes de cette condannation qu'ils avoient prononcée ſi temerairement contre des abſens, ſans
1 d col. d. 3. c. 14. p. 225. 1. c. connoiſſance de cauſe ; & ils les produiſoient ſouvent. [b] Ils furent
b c. 18. p. 227. 2. a citez par le Pape Melchiade dans le Concile de Rome. [c] Ni le
c c. 14. p. 225. 2. d. jour ni l'année n'y eſtoient point marquez. [d] On y liſoit les avis
d c. premierement de Second de Tigiſe qui eſtoit le chef, puis de tous les autres qui concluoient à n'avoir point de communion
in Fulg c. 26. p. 275. 276. avec Cecilien & ſes collegues. 'Nous avons encore celui de Marcien l'un d'entre eux, qui porte que ni ceux qui ont offert de l'encens ou livré les choſes ſacrées, ni ceux qui ſont ordonnez

dans le ſchiſme par les Traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'Egliſe de Dieu, à moins qu'ils n'aient fait connoiſtre leur douleur par leurs gemiſſemens & leurs cris, & n'aient eſté reconciliez par la penitence : & que partant il ne faut point communiquer avec Cecilien ordonné dans le ſchiſme par les Traditeurs. Ils pretendoient eſtre aſſurez des crimes de ceux qu'ils condamnoient ; mais ils ne marquoient point dans leurs actes ſurquoi ils s'en tenoient aſſurez. Ils reconnoiſſoient dans leur decret contre Cecilien, qu'il les avoit invitez à le venir trouver [dans l'Egliſe.] ep.162 p.279 1. a|col.d 3 c.14. p.225.1 c. in Cre l.4.c.7.p. 200.1.b.

ARTICLE IX.

Les ſchiſmatiques ordonnent Majorin, & repandent leurs calomnies par toute l'Afrique.

APRES que les ſchiſmatiques ſe furent ainſi ſeparez de l'Egliſe [en ſe ſeparant de la communion de Cecilien,] il fallut encore elever autel contre autel, & celebrer une ordination illegitime. Car Lucille enflammée de colere comme une furie, preſſoit inſtamment que l'on ordonnaſt un nouvel Eveſque contre Cecilien, comme contre un homme condamné, ainſi qu'il ſe juſtifia depuis ſous le Proconſul Zenophile. On ordonna donc Eveſque Majorin domeſtique de Lucille meſme qui le faiſoit elire. Il avoit eſté Lecteur ſous Cecilien lorſqu'il eſtoit encore Diacre, comme on remarque que tous les Lecteurs eſtoient ſoumis à quelques Diacres. Paulin qui a écrit la vie de Saint Ambroiſe, dit qu'il eſtoit ſous un Diacre qui avoit ſoin de luy : Et il paroiſt qu'il eſtoit alors dans le Clergé. [Je ne ſçay neanmoins ſi les termes de l'hiſtoire ne marquent point quelque choſe de plus, ſavoir que Majorin eſtoit Lecteur dans l'egliſe dont Cecilien comme Diacre eſtoit titulaire. On ne marque point qu'il ait eu de degré plus eminent.] Opt.l.v. p.42.2. Aug.in Cre l.3. c.28.p.185 2.b| Bar.306 § 39. Opt.p.42 2. *in diaconio Ceciliani.* n.p.125. Amb.vit. p.90. b. *in diaconio.* p.88.g.

Il fut ordonné par les Traditeurs du Concile de Cirthe : Saint Optat & Saint Auguſtin paroiſſent formels pour dire qu'il le fut auſſi-toſt aprés la condamnation de Cecilien, & par le meſme Concile des 70 Eveſques. Je ne croy pas en effet qu'il y ait aucun lieu d'en douter, ni qu'on trouve aucun endroit où ces deux choſes ſoient diſtinguées pour le temps ; ce que nous remarquons pour montrer que le Viſiteur donné aux ſchiſmatiques de Carthage, doit avoir precedé l'election de Cecilien & la mort de Menſurius. Opt.p.40.2|42. a. a p.42.a|Aug in Cre.p.185.2.b.

h.69.p.12.2.d. 'S Auguſtin dit que le premier auteur des Donatiſtes, fut un Donat qui eſtant venu de Numidie & ayant diviſé le peuple Chrétien contre Cecilien, avoit ordonné avec d'autres Eveſques de ſa faction, Majorin pour Eveſque de Carthage. [C'eſt ſans doute] 'ce Donat des Caſes-noires qui fut condanné à Rome comme le premier auteur de tout le mal,[a] & que S.Auguſtin dit avoir eu l'ambition de vouloir eſtre maiſtre de toute l'Afrique, [b] & avoir le premier elevé dans Carthage autel contre autel. [Mais pour avoir eu la principale part à l'ordination de Majorin, cela n'empeſche pas que Second de Tigiſe n'y ait fait la principale fonction.]

col.d.3 c.12.p. 224.2.a|ep.162. 166.p.279.2.c| 280.1.b|retr.l.1. c.21.p.15.2.a. a abc.p.31.d. b in Cre.l.2.c.1. p.169.2.c.

'Aprés ce Concile ſeditieux, où des Eveſques s'eſtoient laiſſé corrompre par une femme, [c] les ſchiſmatiques avant que de ſortir de Carthage, envoyerent partout des lettres telles que la jalouſie [& la haine contre Cecilien] les leur ſuggera, pour faire entrer le menſonge dans tous les eſprits par les faux bruits qu'ils repandoient. Ils publioient contre Cecilien & ſes ordinateurs le crime dont ils eſtoient eux meſmes coupables, croyant qu'en faiſant paſſer les autres pour criminels, ils paſſeroient pour innocens. Saint Optat avoit mis ces lettres dans ſon recueil pour les conſerver à la poſterité: [mais on ne les a point encore trouvées.]

unit.c.25.p.160. 2.a. c 2|Opt.p.42.a. b.

'S. Auguſtin parlant de ces lettres envoyées preſque par toute l'Afrique. On ajouta foy, dit-il aux lettres du Concile, comme on le devoit effectivement; & on crut qu'il s'eſtoit perdu une partie du froment dans le champ du Seigneur, quoique le veritable froment ſemé & predeſtiné [pour la vie eternelle] ſubſiſtaſt toujours fermement enraciné, & continuaſt à porter ſon fruit. L'on crut "innocemment ce que portoient les lettres du Concile, parcequ'il n'y avoit rien dont on ne puſt croire des hommes coupables, ni que l'Evangile défendiſt de croire. Mais quand on vit que les accuſateurs portoient leur fureur & leur obſtination juſques à une ſeparation ſacrilege, plutoſt que de ceder à l'autorité de toutes les Egliſes de la terre, [qui demeuroient dans la communion de Cecilien, aprés divers jugemens rendus, comme nous verrons, en ſa faveur,] les veritables Fideles que ces fauſſes accuſations "avoient obligez de ſe ſeparer de cet Eveſque, reconnurent bien que s'ils perſiſtoient dans la communion des accuſateurs, il falloit demeurer ſeparez de celle de toute l'Egliſe. Ils aimerent donc mieux croire à l'Evangile de J.C. qu'au jugement de leurs collegues; & ainſi pluſieurs tant des Eveſques que des

Aug.p.160.2.a. b.

ſalvâ conſcientiâ.

alienaverat.

Eccleſiaſtiques & du peuple, ſe réunirent [à Cecilien &] à l'Egliſe Catholique.

[Ce fut donc par l'ordination de Majorin qu'on vit toute l'Afrique diviſée en deux partis,] & que dans pluſieurs Egliſes il y avoit deux Eveſques ordonnez, l'un par Majorin, [& l'autre par Cecilien, ou par ceux de leur communion.] Pour les provinces qui eſtoient hors de l'Afrique, elles demeuroient toujours unies à Cecilien, [qui ſans doute n'avoit pas manqué de les informer de la juſtice de ſa cauſe : au moins nous verrons que Conſtantin ſe declara d'abord pour luy contre ſes adverſaires.]

ep. 162. p. 279. a. c. p. 280. 1. c.

Les ſchiſmatiques n'euſſent pas auſſi manqué de leur écrire contre Cecilien, ſi les crimes qu'ils luy imputoient euſſent eſté veritables: mais ils voulurent attendre que la longueur du temps donnaſt quelque poids à leurs calomnies, avant que d'en venir à un jugement [regulier & canonique :] ou ce qui eſt encore plus vraiſemblable, parcequ'aprés avoir condanné Cecilien comme il leur plut, ils ſe croyoient en ſureté par leur grand nombre, & n'oſoient pas pourſuivre une ſi mauvaiſe cauſe devant d'autres juges, qui n'eſtant point corrompus pourroient aiſément reconnoiſtre la verité. Mais quand ils virent enſuite que toute la terre demeuroit unie de communion avec Cecilien, que c'eſtoit à luy que s'adreſſoient les lettres des Egliſes d'outremer, & non pas à celui qu'ils avoient ſi injuſtement ordonné en ſa place, ils eurent honte de demeurer dans le ſilence, parcequ'on auroit pu leur reprocher qu'ils ſouffroient que tant d'Egliſes, faute d'eſtre averties, communiquaſſent avec des Eveſques condannez, & qu'ils ſe ſeparoient eux meſmes de la communion de toutes ces Egliſes innocentes, en laiſſant par leur ſilence, hors de la communion de toute la terre, l'Eveſque qu'ils avoient ordonné à Carthage. Ils prirent donc enfin le parti d'accuſer Cecilien devant les Eveſques d'outremer, ſe promettant de deux choſes l'une, ou de ſatisfaire pleinement leur paſſion, s'ils pouvoient faire en ſorte par leurs artifices qu'il ſuccombaſt ſous leurs calomnies, ou s'ils n'en pouvoient venir à bout, de ne ſe pas deſiſter pour cela de leur injuſte ſeparation, mais de dire pour s'excuſer, ce que diſent tous les chicaneurs, lors meſme qu'ils ont eſté le plus clairement convaincus, qu'ils eſtoient tombez entre les mains de mauvais juges.

c. d.

ARTICLE X.

Conſtantin maiſtre de l'Afrique donne de l'argent & des privileges aux Egliſes Catholiques; écrit à Cecilien contre les ſchiſmatiques.

L'AN DE JESUS CHRIST 313.

IL ne paroiſt point que les ſchiſmatiques aient rien fait pour taſcher de juſtifier leur conduite aux Egliſes d'outremer, juſqu'aprés que Conſtantin ſe fut rendu maiſtre de l'Afrique. Ce Prince deſtiné de Dieu pour rendre la liberté a l'Egliſe, ayant paſſé les Alpes pour faire la guerre à Maxence qui tenoit l'Italie & l'Afrique, "le défit enfin auprés de Rome le 28 d'octobre en l'an 312. Maxence s'eſtant trouvé noyé aprés la bataille,]'on luy coupa la teſte pour la montrer au peuple; [a]& ſur la fin de l'hiver [en 313,]on l'envoya en Afrique, [b]comme pour conſoler cette province que Maxence s'eſtoit efforcé de ruiner. [c] Auſſi l'Afrique la receut avec une extreme joie. [d]La ville de Cirthe ſurtout avoit beaucoup ſouffert, ayant eſté aſſiegée & ruinée durant la guerre de Maxence contre Alexandre. Conſtantin la rétablit, l'embellit, & luy fit porter le nom de Conſtantine [qu'elle garde encore aujourd'hui : d'où vient que Silvain & Petilien ſont nommez indifféremment Eveſques de Cirthe ou de Conſtantine.

V. Conſtantin § 26 note 32.

Pane. 6. p. 146. Zoſ. l. 2. p. 677. c.

a Pane. 7. p. 173. b Ib. 6. p. 145. Zoſ. p. 675. d. e. Aur. V. p. 526. b.

c Pane. 7. p. 173. d Aur. V. p. 526. d.

Entre les edits que le nouveau zele de la religion fit faire alors à Conſtantin, Euſebe nous en a conſervé deux adreſſez à Anulin,]'que Conſtantin avoit fait Proconſul d'Afrique, ou qu'il y avoit envoyé, [ſi l'on veut que ce ſoit celui qui avoit exercé la meſme charge en 303 & 304]'Le premier de ces edits eſt pour faire rendre tous les lieux appartenans aux Egliſes Catholiques des Chrétiens, qu'on pouvoit avoir uſurpez [durant la perſecution. Le "ſecond eſt plus celebre & plus important.] 'C'eſt celui par lequel Conſtantin exemte les Eccleſiaſtiques de toutes les fonctions civiles. [Cet edit ne peut pas avoir eſté fait avant le commencement de 313, ni auſſi beaucoup pluſtard,] 'puiſqu'il paroiſt eſtre marqué dans une loy du 30 octobre de la meſme année.

Euſ. l. 10. c. 6 p. 393. c. d.

c. 5. p. 390. c. d.

Ibid. § 32.

c. 7. p. 394.

Cod. Th. l. 16. t. 2. l. 1. p. 20.

Euſ. p. 394. c.

'Conſtantin y dit poſitivement que ce privilege ſera pour l'Egliſe Catholique dont Cecilien eſtoit le chef: [d'où l'on peut juger qu'il ſavoit déja l'oppoſition que les Donatiſtes faiſoient

à cet Eveſque. Mais cela paroiſt bien davantage dans une lettre qu'il écrivit à Cecilien meſme,]dans le meſme temps ce ſemble qu'il adreſſa à Anulin l'edit dont nous parlons. 'Conſtantin luy mande d'abord qu'il avoit reſolu de donner quelque ſomme d'argent à divers miniſtres de l'Egliſe Catholique, pour diſtribuer dans toutes les provinces, dans l'Afrique, la Numidie, & les Mauritanies: & que dans ce deſſein il a écrit à Urſe receveur general de l'Afrique, de luy mettre entre les mains une certaine ſomme qu'il feroit diſtribuer ſuivant le billet qu'Oſius luy envoyoit, & que ſi la ſomme ne ſuffiſoit pas, Heraclide intendant de ſon domaine avoit ordre de luy fournir tout ce qu'il luy demanderoit. Et parceque j'ay appris, ajoute-t-il, qu'il y a des perſonnes d'un eſprit turbulent, qui veulent corrompre le peuple de la tres ſainte Egliſe Catholique * par des diviſions dangereuſes, ſachez que j'ay donné ordre de ma propre bouche au Proconſul Anulin, & à Patrice Vicaire des Prefets, de veiller à cela ſur toute autre choſe, & de ne point tolerer ce deſordre. C'eſt pourquoi ſi vous voyez des perſonnes continuer dans cette folie, adreſſez vous auſſi-toſt à ces officiers, & faites leur vos plaintes, afin qu'ils puniſſent les ſeditieux comme je le leur ay commandé.

n.p.293. t.2. c.6.p.393.

μὴ καθ' ἑαυτοῦ. * φυλὴν τὴν ὑποδυόμενοι.

[On voit la moderation de Cecilien dans le peu d'uſage qu'il a fait d'un ordre ſi favorable: & S. Auguſtin l'auroit ſans doute relevée, s'il avoit vu cette lettre lorſqu'il écrivoit contre les Donatiſtes. S. Optat auſſi n'auroit peut-eſtre pas dit abſolument] 'que Conſtantin ne ſavoit rien encore de l'affaire des Donatiſtes, lorſque ces ſchiſmatiques la porterent devant luy. [Il ne ſe trompe pas neanmoins dans le fond, puiſque ce qu'il veut dire principalement, c'eſt que perſonne ne s'eſtoit encore adreſſé à Conſtantin pour terminer ce differend.]Car ſon deſſein eſt de montrer que les Donatiſtes ſe ſont les premiers adreſſez à luy, pour le méler dans les affaires de l'Egliſe; & qu'ainſi ils avoient grand tort de ſe plaindre que les Catholiques fiſſent la meſme choſe, & de dire comme ils faiſoient, Qu'ont de commun les Chrétiens avec les Rois, & les Eveſques avec la Cour? [Saint Auguſtin emploie pluſieurs fois le meſme raiſonnement. ['Il blaſme principalement les Donatiſtes, de ce qu'avant que de s'adreſſer à l'Empereur, ils n'avoient pas porté leurs plaintes contre Cecilien aux Eveſques d'outremer, s'ils avoient ſujet d'en faire quelqu'une. [Voici donc comment Conſtantin fut engagé à ſe méler du ſchiſme des Donatiſtes.]

Elle n'eſt pas dans Rufin.

Opt.l.1. p.43 c.

Aug.ep.48.p. 66.t.2.

ARTICLE XI.

Les ſchiſmatiques accuſent Cecilien devant Conſtantin, demandent d'eſtre jugez par des Eveſques des Gaules; Conſtantin leur donne S. Materne de Cologne, S. Marin d'Arles, & S. Retice d'Autun. Quels eſtoient les deux premiers.

Aug.ep.68 p. 123.2.c d. Euſ. 10.p.197.1.c. ANULIN ayant receu la lettre de Conſtantin, c'eſt à dire la loy pour l'immunité des Clercs, il la fit ſavoir à Cecilien & aux Eccleſiaſtiques de ſa communion, [ſelon que le portoit la loy meſme,] les exhortant en meſme temps à s'appliquer au culte de Dieu avec la reverence due à la ſainteté de la loy Chrétienne, puiſqu'on leur accordoit une immunité entiere, & à rétablir l'unité par un conſentement univerſel. [Cecilien témoigna ſans doute qu'il n'avoit point de plus grand deſir.]

Il paroiſt qu'Anulin ne crut pas devoir faire part de cette loy aux Donatiſtes, [qu'elle ne regardoit pas. Cela les irrita Au .p.123.2.d. ſans doute:] Et peu de jours aprés, quelques uns [des Eveſques ſchiſmatiques,] accompagnez d'une multitude de peuple, vinrent trouver Anulin, pour luy faire des plaintes contre Cecilien. Ils luy preſenterent une requeſte ſans ſeau, avec une liaſſe de d|ep.48.p.66. papiers ſeellée & enfermé dans un ſac de cuir, laquelle portoit 1.a. pour titre & pour inſcription, "Production de l'Egliſe Catholi- « libellus. p 123.2.e. que contenant les crimes de Cecilien, donnée par le parti de « Majorin. Car c'eſt le nom qu'ils prenoient d'abord avant que de « s'appeller le parti de Donat.

Opt.l.1.p.43.44 S. Optat raporte ces paroles d'une requeſte que les Donatiſtes avoient adreſſée à Conſtantin. Nous nous adreſſons à vous, tres « excellent Prince, parceque vous eſtes d'une race juſte, & fils « d'un pere qui n'a point exercé de perſecution comme les autres « Empereurs ſes collegues. Comme donc les Gaules ne ſont point « tombées dans le crime [d'avoir livré des choſes ſacrées,] & qu'il « y a des diſputes entre nous & les autres Eveſques d'Afrique, « nous ſupplions voſtre pieté de nous faire donner des juges dans « les Gaules. Donné par Lucien, Digne, Naſſuce, Capiton, Fiden- « Euſ.n. p.293.2. ce, & les autres Eveſques du meſme parti. Cette requeſte eſt « Note 4. apparemment celle que nous venons de dire que les Donatiſtes Aug.ep.68.p. 123.2.d. avoient preſentée à Anulin ſans la ſeeller, & qui eſtoit attachée au ſac où eſtoit leur liaſſe de papiers. [Mais je ne ſçay ſi ce qu'en raporte

raporte S.Optat, eſt la requeſte entiere, ou ſi ce n'en eſt que la concluſion. [a]Le dernier paroiſt neanmoins le plus probable.] [a]S. Auguſtin parle plus d'une fois de cette requeſte, par laquelle les Donatiſtes faiſoient Conſtantin le juge, ou au moins le maiſtre d'une affaire purement eccleſiaſtique. [b]C'eſt aſſurément ce qu'il appelle autrepart les lettres des Donatiſtes, par leſquelles ils demandoient que les differends des Eveſques d'Afrique fuſſent jugez par des Prelats d'outremer.

[a] v. R. p. 164. [b] ep. 161. p. 279. 1. b. ep. 170. p. 295. i. c.

[c]Anulin ayant receu les papiers des Donatiſtes, manda l'état des choſes à Conſtantin par une lettre que nous avons dans S. [d]Auguſtin, [e]& qui fut luë dans la Conference de Carthage, [f]où elle eſt datée du 15 avril 313, [g]quoique cette date, ſelon d'autres, ſoit celle de la requeſte des Donatiſtes. [h]Il luy envoya en meſme temps certe requeſte & les autres papiers des Donatiſtes, comme ils l'en preſſoient inſtamment, ſans neanmoins rien faire qui puſt prejudicier à Cecilien. Il ſemble qu'outre la requeſte & la liaſſe, il ait encore envoyé [i]d'autres actes ſur la meſme affaire, [peut-eſtre quelques procés verbaux qu'il avoit faits.]

[c] ep. 68. p. 123. 2. e. d. [d] Aug. p. 123. 2. d. [e] Cart. c. 3. § 216. [f] § 220. p. 578. [g] § 220. [h] d § Cart. c. 3. § 220. [i] *Subjectis eorumdem actis.*

Note 5.

Il y en a qui croient qu'il envoya tout cela par des Donatiſtes, & ils ſe fondent ſur ce que dit S. Auguſtin; [a]Pourquoi donc vos deputez ont-ils eſté trouver Conſtantin? Pourquoi l'ont-ils fait juge de leur cauſe? [b]Neanmoins S. Auguſtin meſme en un autre endroit ſe contente de dire qu'ils luy envoyerent leurs requeſtes. [Anulin dans ſa lettre ne parle point non plus de deputez.] [c]Conſtantin écrivant au Pape, ne parle auſſi que des papiers que Anulin luy avoit envoyez, où Cecilien eſtoit accuſé de divers crimes. [d]Mais dans une lettre poſterieure, il dit que les ſchiſmatiques l'eſtoient ſouvent venu importuner, & particulierement contre Cecilien: [de ſorte qu'ils peuvent luy avoir deputé depuis.]

[a] Aug. v. R. p. 165. in Par. l. 1. c. 7. p. 9. 2. b. [b] ep. 171. p. 295. 1. c. [c] Euſ. l. 10. c. 5. p. 391. 2. [d] Bar. 314. § 44.

[e]Il eſtoit dans les Gaules lorſqu'on luy envoya toutes ces pieces. [f]S. Optat raporte que quand il eut lu la requeſte des Donatiſtes, il répondit avec indignation; Vous demandez que je vous juge en ce ſiecle, moy qui attens à eſtre moy meſme jugé par JESUS CHRIST. [g]Neanmoins ces paroles ſe trouvent dans une lettre écrite deux ans depuis. [h]Ecrivant auſſi-toſt aprés au Pape, il témoigne qu'il avoit beaucoup de douleur de voir le peuple Chrétien ſeparé par des factions contraires, & les Eveſques diviſez les uns contre les autres; particulierement dans une province ſi peuplée, & que Dieu luy avoit ſoumiſe ſans qu'il luy en euſt couté aucune peine.

[e] Cod. Th. chr. [f] Opt. l. 1. p. 44. a. [g] act. p. 284. b. [h] Euſ. p. 391. b.

[i]Il accorda neanmoins aux Donatiſtes les juges qu'ils deman- [i] Aug. ep. 171. p. 295. 1. c.

Opt p.44.a| Euſ p.391.c. doient, '& nomma pour cela Materne Eveſque de Cologne,
a Aug. ep.166. p.289.1.b. Retice d'Autun, & Marin d'Arles, [a] laiſſant aux Eveſques l'exa-
Bar.314.§ 45. men & le jugement de cette affaire, & n'oſant pas juger luy
§ 44 meſme la cauſe d'un Eveſque. 'Il choiſit ces Prelats comme les
plus eſtimez & les plus capables 'de terminer cette affaire ſelon
la juſtice, parceque c'eſtoient des perſonnes dont la vie eſtoit
Gall.chr. toute pure, & la conduite auſſi ſainte que leur caractere. 'Auſſi
les deux premiers ſont honorez aujourd'hui comme Saints par
Conc.t.4.p. 1013.b. leurs Egliſes; '& Marin a receu ce titre dés le V. ſiecle dans le
ſecond Concile d'Arles. [Nous le verrons l'année ſuivante preſi-
Bar.14.ſept.f. der au Concile aſſemblé de tout l'Occident.] 'L'Egliſe honore
aujourd'hui un Saint Materne le 14 de ſeptembre; ["& c'eſt Note 6.
Sur.23.oct.p. 358.§ 2. apparemment celui meſme dont nous parlons.]La plus ancienne
vie de S.Severin l'un de ſes ſucceſſeurs, en parle fort honorable-
Gall chr. t.1.p. 256. ment. 'M.rs de S.te Marthe le mettent comme le premier Eveſque
de Cologne: [& c'eſt ſans doute la tradition de cette Egliſe,]
Sur.9.11.oct. p. 142.§ 12|170.§16. 'puiſque la vie de S.Gereon & celle de S. Brunon content S.
Evergiſte ſucceſſeur de S.Severin, pour le troiſieme Eveſque, [ne
23.oct.p.358.§2. mettant point ſans doute Euphrate en ce rang,] 'non plus que
celle de S.Severin, à cauſe de ce qu'on pretend qu'il tomba dans
l'Arianiſme. [On peut remarquer que S.Athanaſe parlant de cet
Ath.ſol.p.822.a Euphrate qu'on fait ſucceſſeur immediat de S.Materne,]dit que
Cologne eſtoit metropole de la Gaule ſuperieure.

['"Il y a aſſez lieu de croire que S.Materne gouverna d'abord V.la note 6.
tous les pays qui ſont aujourd'hui les dioceſes de Treves, de
Cologne, & de Liege; & qu'enſuite il ſe dechargea de celui de
Treves ſur S.Agrece qui en eſtoit Eveſque en 314, & ſe retira
à Cologne. Si cela eſt veritable, nous y trouvons un juſte ſujet
d'admirer l'humilité & le deſintereſſement de S.Materne. Car
la ville de Treves eſtoit alors beaucoup plus conſiderable que
celle de Cologne, eſtant la reſidence ordinaire des Empereurs;
ce qui la rendoit la capitale des Gaules, de l'Eſpagne, & de
Mol.f.B.p.197. l'Angleterre.] 'On tient que Saint Materne aprés eſtre mort à
1|Sur.29 may, p.314.§ 9. Cologne fut porté à Treves, & enterré dans l'egliſe qui porte
Sur.9.oct.p.142. § 12. aujourd'hui le nom de S.Matthias. 'On en cite une vie, & l'on
b 29.may,p. 324.§ 9. aſſure qu'il a fait beaucoup de miracles, ſoit durant ſa vie, [b] ſoit
aprés ſa mort.

ARTICLE XII.

De Saint Retice Eveſque d'Autun.

[SAINT RETICE eſt plus celebre parmi les anciens que S. Materne & que Marin.] Saint Jerome dit qu'il avoit eu une tres grande reputation dans les Gaules. [a] S. Auguſtin dit que les actes du Concile de Rome, où eſtant juge avec le Pape, il avoit condanné Donat & abſous Cecilien, faiſoient voir qu'il avoit eu une grande autorité dans l'Egliſe durant ſon epiſcopat. [b] Il l'appelle un homme de Dieu; & il oppoſe ſon nom aux Pelagiens, le joignant à cette aſſemblée venerable de perſonnes ſaintes & illuſtres par leur doctrine, qu'il produit pour prouver le peché originel. S. Gregoire de Tours aſſure qu'il eſtoit d'une race tres noble, & qu'il ſe rendit illuſtre par la connoiſſance des lettres.

Hier. v ill. c 82. p. 294. d.
[a] Aug. in Jul. l. 1. c. 3. p. 366. 2. a | imp. l. 1. c. 55. p. 15. 2. d.
[b] imp. p. 15. 2. d. in Jul. l. 1. c. 7 p. 372. 2. c.
Gr. T. gl. C. c. 75 p. 472.

compoſitus. Saint Jerome luy attribuë en effet de l'eloquence, [c] un diſcours orné, rapide, & elevé, comme eſtoit ordinairement celui des Gaulois, un ſtyle ſublime & magnifique.

Hier. ep. 133. t. 3. p. 77. b.
[c] p. 78. c. ep. 6. t. 1. p. 53. a.

On remarque de luy qu'aprés avoir paſſé les premieres années de ſa jeuneſſe, il avoit une femme qui avoit la meſme modeſtie & la meſme ſageſſe que luy. Ils s'unirent enſemble non d'une alliance charnelle, mais d'une charité toute ſpirituelle & toute pure. A la continence ils joignirent les aumoſnes abondantes, les frequentes veilles, & une application continuelle à l'exercice des bonnes œuvres. Ils paſſerent pluſieurs années de la ſorte, juſques à ce que la femme eſtant preſte de mourir, elle dit en pleurant à ſon mari; Je vous prie, mon tres cher frere, que quand vous aurez achevé voſtre courſe, on vous mette dans le ſepulcre où l'on va renfermer mon corps; & que comme nous avons tous deux conſervé l'amour de la chaſteté dans un meſme lit, nous puiſſions auſſi nous réunir en un ſeul tombeau. Aprés ces paroles elle rendit ſon eſprit qui fut elevé dans les cieux: & Retice fut porté [quelque temps aprés,] par l'election du peuple, ſur le throne epiſcopal de la ville d'Autun, où il fit paroiſtre une pieté ſi eminente, que la ſainteté de ſes actions egaloit la grandeur de la grace [& de la dignité] epiſcopale.

Gr. T. p. 472.
p. 473.

Quelques uns croient que ce fut luy qui inſtruiſit le premier l'Empereur Conſtantin aprés la viſion qu'il eut de la Croix [en l'an 311 ou 312. Nous n'en ſavons rien de poſitif. Il eſt certain ſeulement, comme nous avons vu, qu'il le donna pour juge aux

Gall. chr. t. 2. p. 28. 2.

Donatiſtes, comme un Eveſque dont il faiſoit une eſtime particuliere. Nous verrons dans la ſuite ce qui ſe paſſa en cette affaire, & comment Retice aſſiſta encore l'année ſuivante au Concile d'Arles. On ne ſçait point combien il vécut depuis cela;] 'mais ſeulement qu'il arriva à la derniere heure par les divers degrez des graces ſpirituelles dont Dieu le rempliſſoit, & avec une plenitude de vertu qui s'eſtoit toujours perfectionnée & conſommée de plus en plus. 'On tenoit à la fin du VI. ſiecle, qu'il avoit fait apporter à Autun de l'eau du Jourdain, [depuis ſans doute que Conſtantin fut devenu maiſtre de l'Orient en 323;]& que S. Amateur Eveſque d'Auxerre eſtant venu à Autun [l'an 418,] prit de cette eau pour en guerir trois lepreux. 313.

Gr. T. p. 473.

Boll. 1. may, p. 58. d.

'Il fut réuni dans le tombeau avec ſa chaſte epouſe: & on pretend que cela ſe fit avec divers miracles qu'on peut lire dans S. Gregoire de Tours. 'On fait memoire de luy dans le breviaire d'Autun, [où] ſa feſte eſt marquée le 19 de juillet.[a] Elle l'eſt auſſi dans le martyrologe de M.r du Sauſſay. [Mais elle ne l'eſt point dans le Romain, ni meſme dans celui de Ferrarius, & quand ſon Egliſe ne l'honoreroit pas comme un Saint, on ne luy pourroit pas diſputer ce titre, qui luy appartient & par ſes actions,] '& par l'autorité de S. Auguſtin; [b] de Saint Jerome qui le qualifië Bienheureux, [c] & de S. Gregoire de Tours.[d] Caſſien que l'Egliſe honore auſſi comme un Saint, fut ſon ſucceſſeur. [e] Adon parle de S. Retice, à qui il attribuë, comme S. Jerome, une reputation tres celebre.

Gr. T. p. 473. 474.

Gall. chr. t. 2. p. 28. 2.

a Sauſſ. p. 445.

Aug. in Jul. l. 1. c. 7. p. 372. 2. c.

b Hier. ep. 6. p. 53. a.

c Gr. T. p. 472.

d p. 474.

e Ado, an. 306. p. 140.

V. S. Simplice.

[Il l'avoit acquiſe par ſa plume auſſi-bien que par ſes actions.] 'Saint Auguſtin cite de luy quelques paroles d'un diſcours où il parloit du batteſme & du peché originel. [f] S. Jerome dit qu'on liſoit de luy des commentaires ſur le Cantique des cantiques, & un autre grand ouvrage contre les Novatiens; 'mais qu'il n'en avoit rien trouvé davantage. 'Il demanda inſtamment à Rufin une copie de ſon commentaire ſur les Cantiques; '& il en donna des copies à diverſes perſonnes pour le lire. Neanmoins Sainte Marcelle luy en ayant auſſi demandé une [lorſqu'il eſtoit à Rome vers 383,]il luy répondit que ce n'eſtoit pas un livre propre pour une perſonne ſavante comme elle eſtoit; que l'auteur y faiſoit plus paroiſtre d'eloquence que d'erudition; qu'il n'avoit pas eu aſſez ſoin de s'inſtruire par la frequentation des Juifs, & par la lecture d'Origene & des autres anciens commentateurs; en un mot, qu'il y trouvoit beaucoup plus de choſes qui luy deplaiſoient que d'autres qui le ſatisfiſſent. 'Il marque en particulier quelques

Aug. in Jul. l. 1. c. 3. p. 366 2. a b.

f Hier. v ill. c. 82. p. 294. d.

p. 295. a.

ep. 3. p. 53. a.

ep. 135 p. 78. c. d.

p. 76. b.

unes des fautes qu'il y trouvoit, comme d'avoir dit que Tharſis eſtoit Tarſe en Cilicie, & que l'or appellé Ophaz marquoit S. Pierre, parcequ'il confondoit Ophaz & Cephas. 'Il reconnoiſt neanmoins que Joſeph eſt tombé dans la premiere de ces fautes: '& depuis cette lettre il ne laiſſe pas de parler avantageuſement de S. Retice dans ſon traité des hommes illuſtres. [a]Nous n'avons plus rien de tous ſes ouvrages, [b]hors ce qu'en cite S. Auguſtin, & un endroit de ſon commentaire ſur les Cantiques conſervé dans l'apologie d'un Beringer.

p.78.c. v.ill.c.82.p. 294. a Du Pin,t.2. p.76. b Conc.t.1.p. 1571.d.

ARTICLE XIII.

Conſtantin joint le Pape Miltiade aux Eveſques des Gaules pour juger l'affaire de Cecilien: De S. Mirocle & S. Euſtorge Eveſques de Milan.

[VOILA quels eſtoient les Preſets des Gaules que Conſtantin donna pour juges aux Donatiſtes, conformément à ce qu'ils luy avoient demandé.] 'Il en écrivit à ces Prelats: & afin qu'ils euſſent une plus ample information de l'affaire, il leur envoya copie de toutes les pieces qu'il avoit receuës d'Anulin. 'Il ordonna qu'ils ſe tranſporteroient en diligence à Rome pour y juger l'affaire conjointement avec le Pape, que Cecilien s'y rendroit auſſi par mer, avec dix Eveſques tels qu'il jugeroit propres à défendre ſa cauſe, & qu'il en viendroit de meſme dix autres du parti contraire. 'On lut dans la Conference de Carthage la lettre d'Anulin, par laquelle il mandoit à Conſtantin qu'il avoit notifié cet ordre aux deux parties, & qu'elles avoient promis d'y ſatisfaire. 'Il y a dans les titres de la Conference, que Cecilien y devoit aller avec dix de ſes Eccleſiaſtiques: [mais il y a apparence que c'eſt une faute.]

Euſ.l.10. c.5.p. 391.c. b,c. Aug.col.d.3.c. 12.p.2241.d. Cart.b 3.c 318. p.149.

1. 'Celui qui eſtoit alors aſſis ſur la chaire de Saint Pierre eſtoit Miltiade, [c]comme les manuſcrits de Saint Auguſtin [& tous les anciens] l'appellent ordinairement: [d]les nouveaux le nomment Melchiade. [e]On le fait Africain. [f]Quelques uns diſent qu'il avoit eſté Preſtre ſous S. Marcellin. [g]Il avoit ſuccedé le 2 juillet de l'an 311, à Saint Euſebe [[h]Confeſſeur de la diſcipline de l'Egliſe ſur la penitence.] [i]Dans la Conference de Carthage en 411, on lut des actes qui portoient que Miltiade, qu'on ſuppoſe avoir alors eſté Pape, avoit envoyé des Diacres au Preſet de Rome, avec des lettres de Maxence & du Preſet du Pretoire, pour recevoir

Buch.p.272. Euſ.p.391.a. c Aug.B.ep 43 p.90.f. d Boll. pont.p. 46.f. e Bar.311.§ 43. f Aug.in Pe:.c 16.p.87.2.C. g Buch. p 272. h Aug.col.d.3. c.18.p.227.2.a. p.col.c.13.p. 236.1.b.

V. la perſde Dioclet. ſ 39

1. *clericis pour corpiſcatis.*

les lieux & tout ce qui avoit eſté oſté aux Chrétiens durant la perſecution; Maxence ayant ordonné qu'on le leur rendiſt. [Ce fut ſous ſon pontificat que l'Egliſe Romaine vit le changement le plus agreable qu'elle euſt pu ſouhaiter, par la converſion de Conſtantin, & ſa victoire ſur Maxence. Il ne faut pas douter que Miltiade n'en ait reſſenti les premiers & les plus conſiderables effets. Mais il ne s'en eſt rien conſervé dans les mouvemens authentiques. 313.

Euſ.l.10.c.5.p. 392. 'Conſtantin luy écrivit ſur l'affaire de Cecilien; & il le prend à témoin du reſpect qu'il avoit pour l'Egliſe Catholique, & qu'il ne ſouhaitoit rien plus que de la voir entierement unie ſans c. aucune diviſion ni aucun ſchiſme. 'Il le prie donc d'examiner l'affaire avec les trois Eveſques des Gaules, de la maniere qu'il jugera la plus conforme à la loy ſacrée [de l'Evangile,] & de la decider autant qu'il ſe pourra ſuivant les regles de l'equité & de Aug.ep. 162.p. 279.1.d. la juſtice. 'Ainſi il ne reſtoit plus aucun pretexte aux Donatiſtes de ſe plaindre meſme que le Pape & les trois Eveſques des Gaules euſſent entrepris de connoiſtre de cette affaire, puiſqu'outre le pouvoir qu'ils en pouvoient avoir d'ailleurs, c'eſtoit l'Empereur qui, à la priere des Donatiſtes meſmes, envoyoit ces trois Eveſques pour juger l'affaire avec le Pape.

Euſ.p.391.a. 'Conſtantin joint un Marc avec Miltiade dans le titre de la lettre, & l'établit de meſme juge de l'affaire des Donatiſtes. ["On doute quel peut eſtre ce Marc: mais l'opinion la plus probable eſt que c'eſt Saint Merocle, ou plutoſt Mirocle, (car Opt.l.1.p.44.b. on l'appelle d'ordinaire ainſi,)] 'qui eſtoit Eveſque de Milan, & Amb.div.1.p. 101.c. qui aſſiſta en effet avec le Pape au Concile de Rome. Il eſt mis par Saint Ambroiſe meſme entre ſes plus illuſtres predeceſſeurs, lorſqu'il dit qu'il ne peut pas abandonner la foy & la ſucceſſion qu'il a receuë de S. Denys, d'Euſtorge Confeſſeur, de Mirocle, Enn.v.Epi p. 360. & des autres anciens Eveſques. 'Ennode luy donne le titre de Confeſſeur dans la vie de S. Epiphane de Pavie, dont la mere eſtoit de la famille de ce Saint. [Il peut avoir ſuccedé à Saint Materne, "qu'on dit avoir eſté Eveſque de Milan durant la V.S.Nabor. Bar.25.ſept.f. perſecution de Diocletien.] 'Baronius raporte une epigramme d'un Mirocle Eveſque, où il eſt dit qu'il avoit fait baſtir une egliſe de Saint Anathalon, dont il avoit fait peindre l'image ſur Enn.n.p 61. la muraille. Cette epigramme eſt donnée par Alciat. 'Le Pere Sirmond la cite. ["Il y en a neanmoins d'autres qui la tiennent V. S.Barnabè note 4. Conc.t.1.p. 1403.e[1429.e. pour ſuſpecte.] 'Mirocle n'aſſiſta pas ſeulement au Concile de

Note 1.

1. Quelques'uns mettent Myrocle ou Myrocleie.

Rome, mais encore l'année ſuivante à celui d'Arles. [Nous ne ſavons pas ce qu'il fit depuis.] 'Son Egliſe & le martyrologe Romain l'honorent au nombre des Saints le 3.e de decembre, 'quoiqu'on liſe dans un monument fort ancien qu'il eſt mort le 30 de novembre. [a]On marque qu'il fut enterré dans l'egliſe Porcienne auprés de S. Victor ['']Martyr de Milan.

Bar.3.dec. Mabi.muſ.t.1. p.110. [a] Ib|Ugh.t.4.p. 59 d. V.S.Nabor.

Note 8. ['']Saint Euſtorge fut apparemment ſon ſucceſſeur.] Car Saint Ambroiſe le met entre luy & Saint Denys. [Ainſi il ne l'a pas precedé. Et s'il a ſouffert quelque choſe durant la perſecution,] comme le titre de Confeſſeur dont il l'honore [le fait juger, il ne le faut pas eloigner beaucoup du regne de Diocletien. Ainſi il aura gouverné entre S. Mirocle, & S. Protais] 'qui eſtoit Eveſque de Milan lorſque S. Athanaſe vint en cette ville [en 345;] & qui ayant encore aſſiſté au Concile de Sardique [en 347,] 'eſtoit ſans doute le predeceſſeur immediat de S. Denys celebre en 355 [Par ce moyen rien ne nous empeſchera de dire que S. Euſtorge de Milan, eſt] 'cet Euſtorge d'Italie que S. Athanaſe met entre les hommes apoſtoliques de ſon temps, dont la foy eſtoit entierement pure & hors de ſoupçon. [L'Italie marquoit alors proprement les pays dont Milan eſtoit metropole. Et Saint Athanaſe pouvoit avoir connu S. Euſtorge, ſoit dans le temps qu'il avoit paſſé en Occident avant l'an 345, ſoit dans le Concile de Nicée, auquel S. Euſtorge peut aiſément avoir aſſiſté.

Ath.ap.t.p 675 c. [b] Hil.fr.1.p.20. Bar.346.§ 4. Ath.or.1.p 291. b.

On fait la feſte de ce Saint le 18 de ſeptembre. Les additions du martyrologe de Bede la mettent le 17 & le 18.] Les diptyques de l'Egliſe de Milan diſent 'qu'il mourut ou fut enterré le 19, aprés avoir eſté 17 ans Eveſque. 'Nous avons ſa vie dans Mombritius, dont tout ce que nous pouvons tirer, c'eſt qu'on pretend qu'il eſtoit Grec, & qu'il baſtit une egliſe qui a depuis porté ſon nom, & où il fut enterré aprés avoir gouverné 17 ans.

Mabi.muſ.t.1. p.110. *depoſitus.* V.la note 8. MS.p.304. p.506 508|Ugh t.4.p.61.2.

ARTICLE XIV.

Concile de Rome pour juger l'affaire de Cecilien.

[POUR retourner à noſtre ſuite, Conſtantin dans la lettre à Miltiade, ne nommoit point d'autres juges pour l'affaire de Cecilien, que le Pape avec les trois Eveſques des Gaules, ou au plus avec S. Mirocle de Milan.] 'Il ordonna depuis que l'on y ajoutaſt ſept Eveſques de la meſme communion, pour juger cette affaire avec les autres qui pourroient ſe rencontrer. 'Auſſi

Bar.314.§ 44. Opt.l.1.p.44.

outre le Pape & les trois Eveſques des Gaules placez les premiers, il ſe trouva encore au Concile de Rome quinze Eveſques d'Italie, Mirocle de Milan dont nous venons de parler, Florien de Ceſene [dans la Romagne,] Zotique de Quintiane 'dans la Rhecie du departement d'Italie, 'aujourd'hui Kintzen bourgade de Baviere ſur le Danube un peu audeſſus de Paſſau.[a] Aprés Zotique il y avoit Stemnie de Rimini, Felix de Florence en Toſcane, Gaudence de Piſe, Conſtance de Faenza [dans la Romagne,] Protere de Capoue, Theophile de Benevent, Savin de Terracine, Second de Paleſtrine, Felix 'de Ciſterna prés de Rome, Maxime d'Oſtie, Evandre d'Urſin [ou Adiazzo en Corſe.] 'Baronius doute ſi au lieu d'Urſin il ne faut pas lire Urbin. 'Le dernier eſt Donatien *à Foro Claudii*. 'On croit que c'eſt aujourd'hui Tolſa à 28 milles de Rome à l'Occident, ou le chaſteau d'Oriol dans le patrimoine de S Pierre.

313.

Geo.ſac.p.64. Baudr p.108. 109. a Opt.p.44. Bar 313.§ 25. Opt.p.44. Baudr.p.295.

'Ce fut devant ces 19 Eveſques que la cauſe de Cecilien fut agitée. Saint Optat luy oppoſe Donat comme chef du parti contraire. 'C'eſt Donat" Eveſque des Caſes-noires en Numidie; [qui paſſe pour le premier auteur du ſchiſme, & qui en pouvoit eſtre alors le chef, s'il eſtoit Primat de la Numidie.] Cecilien ne parut point au Concile comme juge : il y tint ſeulement le rang de partie & d'accuſé : [& il faut dire meſme qu'on y ſuſpendit la communion avec luy,] puiſqu'il n'y fut receu qu'aprés avoir eſté purgé. 'Le Concile s'aſſembla le vendredi deuxieme d'octobre, Conſtantin & Licinius eſtant Conſuls pour la troiſieme fois, [c'eſt a dire en l'an 313.] Car le jour & l'année eſtoient marquez dans les actes qu'on en dreſſa.

V. la note 4.

Aug.col. d. 3.c. 17.p.226.2.b. Aug.pſ. 36.2.p. 121.2.b. Opt.p.44.b. Aug.col.d.3.c. 17.p.226.2.a.

'Il s'aſſembla dans la maiſon de Fauſte [femme de Conſtantin,] au palais de Latran, [c'eſt à dire ce ſemble dans un appartement de ce palais, où Fauſte logeoit lorſqu'elle eſtoit à Rome: car pour lors il y a apparence qu'elle eſtoit dans les Gaules avec Conſtantin.] 'Baronius croit neanmoins que de ce que le Concile ſe tint dans le palais de Latran, cela luy ſuffit pour prouver que ce palais avoit deſlors eſté donné aux Papes par Conſtantin, & que le Concile s'y tint parceque c'eſtoit le logement de Miltiade; 'd'où il tire enſuite des concluſions tres remarquables, [mais qui ne regardent point les Donatiſtes. Ce qu'on peut dire eſtre aſſuré ['par l'autorité de S. Jerome & de Prudence, c'eſt que dés la fin du IV. ſiecle il y avoit une egliſe dans ce qui avoit eſté autrefois

Opt.p.44.b. Bar.312.§ 82. § 85. Hier.ep.30.p. 198.d. Prud. in ſym.l.1. p.222.

Baudr.p.280.

1. *à tribus tabernis*, 'dont on voit les ruines prés de Ciſterne. Le ſiege epiſcopal a eſté uni avec celui de Velitres.

le palais de Latran. 'Que ſi c'eſt celle que l'on a appellée Conſtantinienne, [comme je croy que perſonne n'en doute, il y a lieu de preſumer que ce fut Conſtantin qui la fit baſtir.] Bar. 312. § 84.

'Le Concile tint trois ſeances: [a]Cecilien y fut preſent avec ſes accuſateurs, [b]qui comparurent [dans la premiere ſeance.] [c]Toutes choſes y furent diſcutées avec un ſoin qui fit voir combien les Peres ſouhaitoient d'entretenir ou de rétablir l'union & la paix. On examina les perſonnes des accuſateurs; & il y en eut qu'on rejetta à cauſe des taches [dont leur vie eſtoit noircie. De ce nombre fut ſans doute Donat des Caſes-noires, ſi neanmoins il eut la hardieſſe de ſe porter pour accuſateur, comme il eſt viſible qu'il en faiſoit toutes les fonctions.] Il eſt certain qu'il avoua aſſez de choſes pour meriter d'eſtre condanné. 'Il fut convaincu, luy preſent, d'avoir fait ſchiſme à Carthage lorſque Cecilien n'eſtoit encore que Diacre. Il avoua auſſi qu'il avoit rebattizé, & qu'il avoit impoſé les mains à des Eveſques tombez [dans l'idolatrie,] contre la pratique que l'Egliſe ſuivoit alors, [en quoy nous verrons que les Donatiſtes l'imiterent.] Cart. b. 3. t. 313 p. 149. a Aug. ep. 162. p. 277. 2. b | pſ. 36 2. p. 121. 2. c. b col. d. 3. c. 18 p. 227. 1. d. c ep. 162. p. 279. 1. d. 2. b. col. d. 3. c. 12. p. 224. 2. 2. Opt. p. 44 b.

'Ceux qui avoient eſté envoyez pour accuſer Cecilien, & que Donat produiſoit pour témoins, [d]avouerent qu'ils n'avoient rien à dire contre luy. [e]Ainſi les ſchiſmatiques furent reduits à alleguer pour toutes preuves les cris tumultuaires & ſeditieux de la populace qui ſuivoit le parti de Majorin: [f]Mais ils ne trouverent pas des juges aſſez legers pour ſe laiſſer perſuader par une ſi mauvaiſe preuve; & ils vouloient voir des accuſateurs fixes, des témoins en forme, & toutes les perſonnes neceſſaires à juger une affaire de cette importance. 'On ſoûtint meſme aux ſchiſmatiques que toutes ces perſonnes eſtoient venües d'Afrique avec eux, & avoient eſté preſentes [à Rome:] mais que Donat les avoit ſouſtraites au jugement, [depeur qu'au lieu de charger Cecilien, elles ne parlaſſent meſme pour luy.] Il promirent de les repreſenter le lendemain; & Donat le proteſta pluſieurs fois: mais au lieu de le faire; & luy & les autres Donatiſtes ne voulurent plus comparoiſtre en jugement: en quoy Donat ne gagnoit autre choſe que de n'eſtre pas preſent à ſa condannation: car tout ce qui le pouvoit faire condanner avoit eſté éclairci en ſa preſence, & par ſes propres réponſes. 'Voilà ce qui ſe paſſa le premier jour du Concile. b | Aug. col. p. 224. 2. 2. d Ib | c. 18. p. 127. 1. d | ep 162. p. 270. 1. d. e ep. 162. p. 279. 1. d. f 2. a. b. b | col. d. 3. c. 12. p. 224. 2. a. Ibid.

ARTICLE XV.

Donat eſt condanné, & Cecilien abſous.

Euſ.n. p.294,2. b. Aug ep.162.p. 279.2 b.

'ON peut raporter à la ſeconde ſeance du Concile de Rome ce que dit S. Auguſtin, 'que quelques perſonnes donnerent une requeſte d'accuſation contre Cecilien. Cela obligea le Concile à diſcuter l'affaire tout de nouveau. On examina qui eſtoient ceux qui avoient preſenté cette requeſte, & enfin il ſe trouva qu'on ne pouvoit rien prouver contre Cecilien.

c.

'Le fort des ſchiſmatiques eſtoit le Concile de Carthage; & ils objectoient une aſſemblée de 70 Eveſques comme une autorité fort conſiderable. On dit bien des choſes ſur cela; [& il eſtoit bien aiſé de voir ce qu'il y avoit à dire contre pluſieurs d'entre ces Eveſques.] Mais les Peres qui eſtoient des perſonnes fort graves, aimerent mieux ne point entrer dans cette diſcuſſion, qui entrainoit une infinité de ſuites faſcheuſes dont on ne fuſt jamais ſorti. Ils crurent qu'il n'eſtoit pas beſoin de ſavoir combien eſtoient ces Eveſques, ni d'où on les avoit ramaſſez; & ils ſe contenterent de voir qu'ils avoient eu aſſez de temerité & d'aveuglement pour condanner avec precipitation leurs confreres abſens ſans les avoir interrogez. [Les Peres pouvoient auſſi conſiderer ce que dit Saint Auguſtin,]que les ſchiſmatiques en renvoyant la cauſe à l'Empereur, avoient reconnu eux meſmes que ce Concile n'avoit point ſuffi pour la terminer.

col. d. 3. c. 16. p. 226. 1. b.

Euſ.n. p.294.2. c. Aug.col. d.3.c. 17.p.226. 2 a.b. ep 166.p.289.2. b. Opt.l.1.p 44.

'M.r Valois veut qu'on ait attendu à parler de ce Concile dans la troiſieme ſeance. Ce fut celle qui termina le Concile. 'Les avis de Miltiade & de tous les Eveſques allerent à declarer Cecilien abſous & purgé, & à condanner Donat des Caſes-noires ſeul comme l'auteur de tout le mal. [S. Optat raporte ces termes de l'avis de Miltiade,]'qui parla le dernier, & ferma le jugement:

Opt.p.44.b.c.

Puiſqu'il eſt conſtant que Cecilien n'eſt point accuſé par ceux qui ſont venus avec Donat, comme ils l'ont declaré eux meſmes: « & qu'il n'a eſté convaincu en aucun point par Donat; je croy « qu'il doit eſtre conſervé dans ſon droit de la communion Eccle- « ſiaſtique, & dans ſon rang & ſa dignité. «

Aug.ep.162.p. 279.2.c.d.

S. Auguſtin raporte encore les autres paroles de cet avis, mais ſeulement en ſubſtance. Quand, dit-il, le Bienheureux Miltiade vint à prononcer 'la ſentence definitive, combien y fit-il paroiſtre de douceur, d'integrité, de ſageſſe, d'amour pour

ultima ſententia.

non ausus eſt. la paix! "Il n'eut garde de rompre la communion avec ſes collegues [que l'on accuſoit,] puiſqu'on n'avoit rien prouvé contre eux: (c'eſt Cecilien ; car on ne voit pas qu'on euſt parlé de Felix d'Aptonge:) [& pour les accuſateurs,] ſe contentant de charger Donat qu'il avoit reconnu pour l'auteur de tout le mal, il laiſſa *ſanitatis.* les autres en état de rentrer, s'ils l'euſſent voulu, "dans la paix & l'union de l'Egliſe. Il offrit meſme d'écrire des lettres de communion à ceux qui avoient eſté ordonnez par Majorin, [& de les reconnoiſtre pour Eveſques ;] en ſorte que dans tous les lieux où il ſe trouveroit deux Eveſques à cauſe du ſchiſme, celui qui auroit eſté ordonné le premier, fuſt maintenu, & qu'on » trouvaſt un autre eveſché pour le dernier. O l'excellent homme! » s'écrie S. Auguſtin : O le vray enfant de la paix ! O le vray pere » du peuple Chrétien ! Et enſuite parlant de tout le Concile ; » Comparez maintenant, dit-il, le petit nombre de ces Eveſques-ci » avec le grand nombre de ceux là, [les 19 Eveſques du Concile » de Rome avec les 70 du Concile de Carthage :] mais jugez-en » par le merite, & non par le nombre. Voyez la moderation & la » circonſpection des uns : voyez la temerité & l'aveuglement des » autres. Dans les uns la douceur n'a point affoibli l'integrité, & » l'integrité n'a point alteré la douceur : dans les autres la fureur » a ſervi de voile à la crainte, & la crainte d'éguillon à la fureur. 'Nous apprenons d'ailleurs, que Miltiade dans ſon avis parla du Concile de Carthage contre Cecilien. col.d.3. c.17.p. 217.1.a.

Tout ce qui ſe fit dans le Concile de Rome, fut ſans doute écrit en meſme temps, [a] & conſervé avec ſoin, puiſque les actes en furent produits dans la Conference de Carthage, [b] & en diverſes autres occaſions. [c] Le Concile les envoya à Conſtantin en luy faiſant le raport de tout ce qui s'y eſtoit paſſé, & il luy proteſta *verbo,* par "ſa lettre ou par ſes deputez, qu'on y avoit prononcé ſelon que la juſtice le demandoit ; & que ceux qui avoient voulu accuſer Cecilien, s'eſtoient eux meſmes trouvez coupables". Euſ.n. p.294.2 d. [a] Aug.col.d.3. c.12.27 p.224.1. d|226.2.a. [b] ep.162 p.277. 2.d. [c] Bar. 314.§ 44.

NOTE 9. [Voilà quelle fut la fin de cette celebre aſſemblée.] M.r Valois en a fait l'hiſtoire, [que nous aurions pu inſerer ici toute entiere, ſi nous n'avions mieux aimé nous aſſujettir, autant que nous avons pu, à ne raporter que ce qui eſt formellement dans les auteurs.] 'Le Synodique en parle, mais fort imparfaitement à ſon ordinaire. Euſ.n.p.294. Conc.t.1.p. 1403.a.

ARTICLE XVI.

Les Donatiſtes ſe plaignent du Concile de Rome, particulierement de Miltiade qu'ils calomnient ſans preuve.

L'AN DE JESUS CHRIST 314.

Aug. ep. 68. p. 124. 1. a. UN jugement ſi ſage, ſi moderé, ſi pacifique, rendu par des Eveſques [demandez pour juges, & par le premier des Eveſques,] devoit éteindre toutes les animoſitez les plus aigries

Bar. 314. § 44. & les contentions les plus opiniatres. 'Les Peres du Concile croyoient en effet avoir entierement aſſoupi toutes ces faſcheuſes

Aug. ep. 162. p. 277. 2. b. diſputes & Conſtantin l'eſperoit auſſi. 'Cependant les Donatiſtes perſevererent tous dans leur diviſion criminelle; [a] & ils firent

a Bar. § 45. bien-toſt voir qu'ils n'avoient ni reſpect pour Dieu, ni egard à leur ſalut. Car ils continuerent à faire des choſes qui les couvroient eux meſmes de confuſion & de honte, & qui donnoient matiere aux ennemis du Chriſtianiſme de condanner la religion.

Cod. Th. t. 6 p. 347. 'Ablave que Godefroy croit eſtre celui meſme qui devint ſi celebre dans la ſuite du temps, [b] & qui pouvoit alors eſtre Vicaire,

b Conc. t. 1. p. 1432. b. [ou avoir quelque autre commandement] dans l'Afrique, [c] ou

c b. 1421. c. Elaphe, comme d'autres liſent, [d] en écrivit à Nicaiſe & aux autres,

d Bar. § 45. [c'eſt à dire peut-eſtre aux Prefets du Pretoire;] & Conſtantin en eut connoiſſance par ce moyen.

§ 45. 'Mais outre cela, quelques uns des ſchiſmatiques vinrent ["d'Afrique ou de Rome,] trouver ce Prince meſme, pour ſe V. la note 9. plaindre que Cecilien eſtoit indigne du rang qu'il tenoit dans l'Egliſe. Il leur répondit qu'ils ne pouvoient plus le dire, aprés que l'affaire avoit eſté terminée à Rome par les Eveſques les

§ 45. Euſ. l. 10. c. 5. p. 392. b. Aug. in Pet. c. 16. p. 87. 2. d. ep. 68. p. 124. 1. a. plus capables & les plus irreprochables: '& neanmoins ils eurent aſſez d'obſtination & d'emportement pour repliquer que l'on n'avoit point examiné la cauſe toute entiere, ni toutes les choſes qui la concernoient; [e] que les Eveſques s'eſtoient enfermez enſemble, & avoient jugé tout ce qu'ils avoient voulu [f] avec precipitation, & que meſme ils eſtoient trop peu pour prononcer [ſur une

e Bar. § 45. f Euſ. p. 392. b. Aug. in Cre. l. 3. c. 61. p. 192. 2. c. affaire de cette importance.] 'Ils oſerent meſme pretendre que Cecilien avoit corrompu les juges. [g] C'eſt ainſi qu'ils avoient la

g ep. 162. p. 280. 2. a. hardieſſe d'accuſer non devant les autres Eveſques, mais devant l'Empereur, des juges eccleſiaſtiques, & des Prelats d'une ſi

ep. 166. p. 289. 1. b. grande autorité. 'Mais ces Eveſques avoient fait voir la méchanceté des ſchiſmatiques: & comment un mauvais plaideur pour-

314. roit-il loüer des juges qui l'ont condanné ; 'quoique les calomnies dont il taſche de les noircir, ne ſervent qu'à faire voir ſon impudence ? in Cre.p.191. 2.c.

'Les Donatiſtes pretendirent prés d'un ſiecle aprés, que Miltiade eſtoit coupable d'avoir livré les Ecritures, & d'avoir offert de l'encens ; [& ce qui eſt encore plus ridicule,] ils dirent que leurs anceſtres "avoient evité ſon jugement pour ce ſujet. 'Il eſt vray que s'ils l'en ſavoient coupable avant le jugement, ils ne devoient pas comparoiſtre devant luy, meſme aprés l'ordre de l'Empereur ; '& ils devoient faire entendre à Conſtantin que cela ne ſe pouvoit pas. Mais ils n'avoient point parlé de ſon crime avant le jugement ; 'ils avoient comparu certainement devant luy ; [a] & meſme aprés avoir eſté condannez par luy dans le Concile, quelques plaintes qu'ils fiſſent d'ailleurs contre le Concile, & quelque irritez qu'ils fuſſent d'avoir eſté vaincus, ils ne dirent pas un mot du pretendu crime de Miltiade. in Pet.p.87.2.c col.d.3. c.18.p. 227.1.d. refugiſſe. in Par.c.5 p.8. 1.d|inPet.p.88. 1.a. p.88.1.a. col d.3.c.18.p. 227.1.d. a in Pet.p.87. 88.

'Ni l'innocence de Cecilien, ni l'honneur de l'Egliſe Romaine, '& [encore moins] la pureté de l'Egliſe Catholique, ne dependoient nullement de la bonne ou mauvaiſe vie ſoit de Miltiade, ſoit de quelque autre perſonne que ce fuſt. [C'euſt eſté neanmoins un reproche conſiderable contre le Concile de Rome, ſi celui qui en eſtoit chef euſt eſté coupable du meſme crime qu'on reprochoit à l'accuſé.] 'Et c'eſt ce qui doit faire juger combien la vie de ce Pontife eſtoit pure & hors de priſe à la mediſance. Car vu l'ardeur avec laquelle ils pourſuivirent Felix d'Aptonge, parcequ'il avoit ordonné Cecilien, ils n'euſſent eu garde d'epargner Miltiade qui l'avoit declaré innocent, ſi ſa vie euſt eſté non pas noircie de quelque crime, mais ſeulement tachée par le moindre ſouffle de la calomnie. p.88.1.a. d|2.a. 1.b.c.

'Auſſi lorſque les Donatiſtes voulurent prouver ce pretendu crime dans la Conference de Carthage, tout ce qu'ils purent faire fut d'alleguer une piece qui portoit qu'un Straton & un Caſſien avoient livré du temps de Marcelin quelque choſe de ce qui appartenoit à l'Egliſe ; & d'y joindre une autre piece par laquelle on voyoit que Miltiade eſtant Pape, s'eſtoit ſervi en une occaſion d'un Straton & d'un Caſſien Diacres : de quoy les Catholiques "ſe moquerent avec ſujet. Ainſi cette pretention des Donatiſtes ne put ſervir qu'à donner à Miltiade cette conſolation ſi grande & ſi glorieuſe qu'ont les Fideles, lorſque les ennemis de l'Egliſe les calomnient avec l'Egliſe. col.d.3 p.227.2| p.col.c.3 p. 236. &c.

'L'Egliſe l'honore aujourd'hui entre les Saints le dixieme de Bar.10.dec.2.

decembre, ſelon le martyrologe Romain, [& peut-eſtre quelques autres nouveaux ;] ce qui peut eſtre venu de quelque tranſlation. [1] Car les anciens, comme les martyrologes de S. Jerome, [Bede,] ceux [2] du IX. ſiecle, & beaucoup d'autres, le mettent le 10 de janvier. Un manuſcrit a l'onzieme. [b] Les martyrologes de Saint Jerome marquent encore ſa feſte le 2 de juillet, comme ſi c'eſtoit le jour de ſa mort: mais on croit que c'eſt une faute, & que c'eſt ſon ordination qu'on a voulu honorer ce jour là. [c] Car l'ancien Proconſul imprimé dans Bucherius, marque ſon ordination le [lundi] 2 de juillet 311, & ſa mort le 10 ou 11 de janvier, ſous les Conſuls Voluſien & Annien, c'eſt à dire en 314. Ainſi il a gouverné [deux ans,] ſix mois, & neuf jours, comme le dit le catalogue de Bucherius; [hormis que par une faute viſible du copiſte il y a trois ans au lieu de deux. La chronique d'Euſebe fort brouillée en cet endroit, & S. Jerome qui la ſuit, luy donnent trois ans, comme fait auſſi celle de S. Proſper. Nicephore,] Theophane, [& Eutyque, qui l'appellent Melecien,] en content quatre, [peut-eſtre parcequ'il a commencé en 311, & n'eſt mort qu'en 314. Cette epoque de ſa mort au commencement de 314, s'accorde fort bien avec le Concile de Rome tenu ſous luy au mois d'octobre 313, & avec celui d'Arles que nous verrons avoir eſté aſſemblé en 314, ſous Saint Silveſtre ſon ſucceſſeur.] Il fut enterré dans le cimetiere de Calliſte. On croit qu'il eſt aujourd'hui à S. Silveſtre dans le champ de Mars.

On dit qu'il eſt quelquefois qualifié Martyr dans les anciens monumens, quoiqu'aſſurément il ſoit mort dans la paix de l'Egliſe qu'il avoit vu naiſtre: & on ne trouve pas meſme qu'il ait rien ſouffert durant la perſecution. On luy attribuë une decretale dont Bollandus ſe moque, & quelques ordonnances, ſur l'une deſquelles Baronius s'étend beaucoup, [quoiqu'il ſoit peut-eſtre aſſez inutile de rechercher l'intelligence d'une choſe qui peut bien eſtre auſſi fauſſe qu'elle eſt obſcure.] C'eſt celle qui parle du *fermentum*, & qui ſemble marquer par là l'Eucariſtie.

[Le peu de preuve que les Donatiſtes avoient du crime pretendu de Miltiade, fait voir] quelle creance l'on doit ajouter à ce qu'ils diſoient des autres Papes de ce temps là, Marcellin, Marcel, & Silveſtre, qu'ils accuſoient tous d'avoir offert de l'encens, & livré les Ecritures ſaintes. Mais ils ne fondoient leurs declamations ſur aucune piece qui puſt faire foy. [d] Ils les

314. 1.

depoſitio. 2.

1. Baronius cite, Uſuard & Adon. Cela n'eſt que dans leurs additions.
2. Raban, Notker, Vandelbert &c.

Boll.pont.p.46. f.
a 10.jan.p.600. f.
f.664.e.
b Flor.p.640.
Boll.pont.p.46. f.
c Buch.p.272.
p.267.273.
p.272.
Thphn.p.6.
Buch.p.267.
Boll.pont.p.46. f.
Bar.313.§ 47.
Anaſt. Boll. pont.p.47.a.b.
Bar.313.§ 48-56.
Aug. in Pet.p. 87.2.c.
c]lit P.l.2.c.92. p.117.1.a]118.2.b.
d in Pet.p.87.2. e.

» accuſent d'eſtre des ſcelerats & des ſacrileges: & moy, répond
» S. Auguſtin, je ſoûtiens qu'ils ſont innocens. Je n'ay pas beſoin
» de preuves pour montrer leur innocence, puiſque leurs adver-
» ſaires n'alleguent pas la moindre preuve des crimes dont ils les
» accuſent. Tant qu'il y aura, continuë ce Pere, quelque reſte
» d'humanité parmi les hommes, ne me condanneroit-on pas avec
» juſtice, ſi je regardois plutoſt comme coupables que comme d.
» innocens, des hommes que je ne connois point, & que je voy
» ſeulement eſtre accuſez par des ennemis qui ne donnent aucune
» preuve du crime dont ils les accuſent? Quand ils ſeroient effecti-
» vement coupables, on fait ce que l'humanité [& la charité]
» exigent de nous, lorſqu'on ne veut point ſoupçonner temerai-
» rement du mal d'un autre, ni croire aiſément qu'il ſoit criminel
» ſur la ſeule autorité d'un homme qui l'accuſe de l'eſtre. Quicon-
» que accuſe un autre ſans témoin & ſans preuve, eſt moins un
» denonciateur que la verité fait parler, qu'un ennemi qui dechire
» par des mediſances outrageuſes.

ARTICLE VII.

Elien inſtruit l'affaire de Felix d'Aptonge par ordre de Conſtantin.

NOUS avons vu que les Donatiſtes ſe plaignoient qu'on n'avoit pas examiné dans le Concile de Rome toutes les choſes qui concernoient l'affaire de Cecilien. [a] Ils accuſoient particulierement Felix d'Aptonge d'eſtre certainement Traditeur, & ſoûtenoient que Cecilien, quoiqu'abſous [par le Concile,] ne pouvoit eſtre Eveſque, ayant eſté ordonné par un Traditeur. Ils eſtoient tous les jours à repeter la meſme choſe devant Conſtantin. [Ce Prince ſe fuſt epargné bien des peines, & euſt exemté l'Egliſe de bien des maux, s'il euſt eu l'eſprit aſſez ferme pour ne plus ecouter ceux qui avoient une fois eſté convaincus d'eſtre des calomniateurs. Mais il eſtoit foible ſur ce point: & comme les plus méchans ſont d'ordinaire les plus importuns & les plus hardis,] les Donatiſtes à force de l'ennuyer par leurs cris & leurs plaintes continuelles, [b] obtinrent enfin de luy qu'on examinaſt ce qu'ils diſoient contre Felix: [b] & comme ils l'en preſſoient ſans diſcontinuation, il ordonna que cette accuſation ſeroit diſcutée & terminée par un jugement public, [c] & qu'on quitteroit pour cela "toutes les affaires de l'Etat. Il donna cette commiſſion à Verus qui eſtoit alors Vicaire des Prefets dans

Euſ.l.10. c.5.p. 392 b|Aug.ep. 68.p.124.1.a| Bar.314.§ 45.

a Aug.in Pet.c. 16.p.88. 1.a.b.

ep.166.p.289.1. c|1.a|in Cre.l.3. c.61.p.191.2.c| 4.c.7.p.200.1.c.

ep.166.p.289 1.c, c|in Pet.p.88.1. b.

b ep.68.p.124. 1. b.

c Opt.l.1. p.45.2. Aug.p.124.1.b.

publica neceſſitates.

Cæci.op.p.275. l'Afrique: {"& il ſemble que ce ſoit le meſme]Vicaire qui eſt appellé Ælius Paulinus dans les actes qui nous reſtent de cette affaire, & qu'on voit avoir commencé à l'inſtruire. 'Quoy qu'il en ſoit, ce Verus eſtant tombé malade, Elien qui eſtoit Proconſul de la meſme province, "ſe ſaiſit, ſelon l'ordre des loix, des affaires [qui devoient aller au Vicaire,]& entre autres de celles qui regardoient l'Egliſe Catholique & Cecilien. 314. Note 10. Note 11.

Aug.p.124.1. b,c.

ep.162.p.279. 1,b. 'Conſtantin voulut qu'on examinaſt cette affaire par les formes ordinaires, & à la rigueur. Cela pouvoit paroiſtre odieux dans la cauſe d'un Eveſque. Mais c'eſtoit à l'Empereur à rendre raiſon à Dieu de ſa conduite; & s'il y avoit de la faute, elle retomboit ſur les Donatiſtes qui avoient fait l'Empereur juge de cette affaire, 'c & non ſur Felix qui n'avoit ni demandé ni procuré d'eſtre jugé de cette maniere, & qui meſme ne pouvoit pas s'oppoſer à la ſeverité dont l'Empereur vouloit qu'on uſaſt, ſans ſe reconnoiſtre coupable.

Euſ.n. p 299.1. Cæci.op. p.275. 276. 'Elien fit donc comparoiſtre diverſes perſonnes, ſur les noms deſquelles il y a quelque difficulte. 'Ceux dont nous avons le plus affaire, ſont Alphius Cæcilianus qui eſtoit "magiſtrat & Edile à Aptonge durant la perſecution, obligé par ſon office de faire executer les edits contre les Chrétiens, 'd & Ingentius greffier public[a] &"du Conſeil de la ville de Zigue. [b]On met la ville de Zigue dans la province Proconſulaire. [c]Il ſemble que cet Ingence fuſt Chrétien, mais du parti des Donatiſtes: [d]Il paroiſt qu'il y avoit un Maxime qui agiſſoit en ce jugement pour les ſchiſmatiques, [e]& Apronien pour les Catholiques & pour Felix. [f]Maxime dit qu'il y parle au nom des anciens du peuple Chrétien de la Catholique. [Nous marquerons Alphie Cecilien par le nom d'Alphie, pour oſter l'equivoque de ce Cecilien & de celui de Carthage.] *Magiſtratus, Duumvir, Ædilis.* *Decurio.*

p.278|Opt.l.1. p.45. [a] Cæci.op.p. 270.b.c. [b] Geo.ſac.p.93| Vand.p.242. [c] Cæci.op.p. 278,279. [d] p.276. [e] p 277.a.b, [f] p.276,a.

Aug.col.d.3.c. 24.p 229.1.b| Cart.col.3 §565 [g] Opt.p.45.b. [h] Aug.inCre.l. 3.c.70.p.195.1.c. [i] Cæci.op.p. 275. 'Les actes proconſulaires de ce qui ſe paſſa alors, furent lus dans la Conference de Carthage. [g] Saint Optat les cite, [h]& Saint Auguſtin renvoie ceux qui les voudront lire, au greffe des Proconſuls. [Il nous en reſte encore une partie, mais fort defectueuſe & fort corrompuë.] [i] On y voit qu'Elie Paulin Vicaire avoit ordonné qu'Alphie ſe tranſporteroit à Carthage avec les actes de la magiſtrature qu'il avoit exercée onze ans auparavant, [ce qui revient à l'an 303. Il y a ce ſemble beaucoup de choſes paſſées aprés cela.]Saint Auguſtin qui appelle cette information une enqueſte exacte & terrible, [k] ſemble dire qu'il y eut quelqu'un à qui on donna la queſtion avec les ongles de fer, & qu'il y eut du

Aug.ep.162.p. 279.1.b. [k] c. ſang

ſang repandu. [Cela pouvoit eſtre dans ce qui nous manque.]

2. 'On voit dans ce que nous avons, qu'Ingentius 'fut mis ſur le chevalet pour eſtre appliqué à la queſtion: 'mais on ne la luy donna pas. Cæci.p.278.b. p.279.c.

ARTICLE XVIII.

Lettre produite contre Felix convaincu de faux.

'POUR ce qui regarde le fond de l'affaire de Felix, Maxime dit qu'ayant à agir devant les Empereurs contre Cecilien [de Carthage] & Felix, il cherchoit des preuves de leurs crimes. Il ſoûtint donc que Felix avoit conſenti qu'un nommé Galace livraſt les Ecritures, & il allegue pour preuve une lettre d'Alphie à Felix, 'qui portoit à la fin qu'Alphie eſtant venu demander les livres de l'Ecriture pour les bruler, Felix luy avoit dit de prendre la clef & de les aller querir où ils eſtoient. Et ſur ce qu'Alphie luy avoit dit qu'il falloit bruler les maiſons où on trouvoit les Ecritures, il avoit accepté le conſeil qu'Alphie meſme luy avoit donné, de faire porter tous les livres dans 'la place où les Chrétiens faiſoient leurs prieres, afin qu'on les y allaſt prendre; & que la choſe s'eſtoit faite de la ſorte. Cæc.p.276. p.277.a. area.

'Alphie reconnut que le commencement de la lettre eſtoit de luy: mais il ſoûtint que la fin, c'eſt à dire tout ce que nous en avons raporté, y avoit eſté ajouté. 'Il proteſta donc que la verité du fait eſtoit qu'eſtant revenu de Zama à Aptonge en l'an 303, & ayant eu des copies des edits publiez contre les Chrétiens, quoiqu'il ne les euſt pas encore receus en forme, il avoit dit aux Chrétiens de donner les Ecritures qu'ils avoient. On envoya enſuite à la maiſon de l'Eveſque Felix, qui ſe trouva abſent; & un Chrétien nommé Galace vint avec Alphie à la baſilique des Chrétiens, où Galace donna "quelques lettres; [qui n'eſtoient pas celles de Saint Paul,] 'puiſqu'Elien declara dans la ſentence, qu'on n'avoit trouvé ni brulé [2]aucun livre des Ecritures. 'On emporta ces lettres avec la chaire epiſcopale & les portes de l'egliſe, & on mit tout cela dans le feu. a.b. p.276.b. epiſtolas ſalutatorias. p.280.a. 2. p.276.b.

'Il arriva depuis qu'un nommé Maur ayant acheté l'epiſcopat d'Utique, Felix d'Aptonge vint [à Utique ou à Carthage pour » examiner cette affaire,] & dit en parlant au peuple; Que perſonne p.277.278.

1. *Apta illum ... ſuſpendantur.*
2. *nullas ſcripturas deificas.*

ne communique avec Maur, parcequ'il a fait une fauſſeté. « 314.
Ingence dont nous avons parlé, qui eſtoit ami particulier de
Maur, répondit en colere à Felix; Que perſonne ne communique «
donc non plus avec vous, puiſque vous eſtes un Traditeur. Il s'en «
alla enſuite à Aptonge, pour ſavoir, dit-il, ſi Felix eſtoit veri-
p.277.b. tablement Traditeur, & en effet pour faire croire par quelque
menſonge qu'il l'eſtoit.

p.278.a.b. Il vint trouver Alphie qui le receut comme ſon ami: mais
quand il vint à luy dire qu'il le prioit de chercher ſi on n'avoit
point brulé les Ecritures durant l'année qu'il eſtoit en charge,
Alphie le renvoya comme un homme apoſté & qui avoit de
mauvais deſſeins. Ingence revint neanmoins avec un nommé
Augence qui avoit eſté Edile avec Alphie; & ils dirent tous
p.277.b. deux à Alphie, que l'Eveſque Felix avoit receu en gage onze
volumes de l'Ecriture qui eſtoient fort beaux, de je ne ſçay
b|278.b. quel malheureux qui les vouloit ravoir, & qu'afin de n'eſtre
pas obligé de les rendre, il le prioit de luy écrire un billet par
p.277.a.c. lequel il témoignaſt que ces livres avoient eſté brulez. Voilà, «
dit Apronien qui ſoûtenoit le parti de l'Egliſe, voilà comment «
agiſſent ceux qui ne veulent pas entrer dans l'unité de l'Egliſe « *Eccleſiæ*
Catholique. Ce n'eſt là que leur ordinaire. On voit toujours « *conſentire.*
parmi eux des fauſſetez ſoûtenuës par la terreur, par la fourberie, «
par [1]des artifices dignes de gents ſans religion. Ils ont ajouté à « 1.
biens d'autre pieces ce qu'ils ont voulu. Ils s'en font un art & un «
b. métier. Il raporte encore une autre fourberie que les ſchiſmati- «
ques avoient voulu faire: [mais je ne la conçois pas.]

p.278.b. Alphie ſur la propoſition d'Ingence, dont neanmoins il ne
penetroit pas encore la malice, s'écria tout étonné; Eſt-ce là «
la fidelité des Chrétiens? Et il invectiva fort contre cette mau- «
vaiſe foy. Augence ne laiſſa pas de le preſſer; ce qui l'obligea à
p.276.c. écrire un billet à Felix, qu'il traite de Pere: mais il n'y mit rien
p.278.279. qui puſt faire tort ou à ſon honneur ou à celui de Felix. Auſſi
Ingence n'en fut pas content, & il y ajouta ce que nous avons
p.279.a. marqué ci-deſſus. Alphie luy ſoûtint publiquement qu'il avoit
p.278.b. falſifié ſa lettre: & le Proconſul qui avoit déja fait mettre
p 279.a. Ingence ſur le chevalet, le menaçant de luy faire donner la
a Aug. p.col e. queſtion s'il ne diſoit la verité, il confeſſa qu'il avoit ajouté à
32.p.245.1.d|ep 152 p.256.2.c. la lettre d'Alphie ce qui eſtoit contre Felix, [a]dans la douleur
a Cæci.op.p. [de la condamnation] de Maur ſon ami. [b]Alphie ne ſe contenta
279.a. pas de cette preuve, & il pria Elien de faire venir Augence à
b c.

1. *per irreligioſam montem.*

qui il avoit dicté ſa lettre,& qui eſtoit ami d'Ingence,parcequ'il vouloit prouver par luy meſme qu'il n'avoit point dicté ce qui eſtoit contre Felix:& il répondoit de cela ſur ſa vie.Le Proconſul temoigna qu'il s'en tenoit pleinement aſſuré, ſans avoir beſoin de nouvelles preuves.

ARTICLE XIX.

Elien declare Felix innocent, & Ingence fauſſaire.

'APRONIEN accuſa encore Ingence d'avoir couru toute la Mauritanie, toute la Numidie, & d'avoir excité partout des troubles & des ſeditions contre l'Egliſe Catholique ; & il 2. pria Elien de s'informer de quelle autorité, 'à quel deſſein, par quelle intrigue il avoit fait tout cela. Ingence nia d'avoir eſté dans la Numidie,& que pour la Mauritanie il y avoit ſeulement eſté pour trafiquer ; quoique pour y aller il falluſt paſſer par la Numidie. Cæci.op.p.279. b.

'Ingence n'auroit point manqué de ſouffrir les tourmens de *Decurie.* la queſtion, s'il n'euſt declaré qu'il eſtoit "Conſeiller de la ville de Zigue ; 'ces ſortes de perſonnes ayant le privilege d'eſtre exemts de la queſtion. [a]Conſtantin excepta de ce privilege ceux qui eſtoient accuſez de falſification ; [& peut-eſtre au ſujet de Ingence meſme:] mais ce ne fut qu'en 316. Ingence ayant donc eſté deſcendu du chevalet,Elien prononça la ſentence, 'raportée par S.Auguſtin, & en partie par S Optat. [b]En voici les termes: b|Aug ep.68.p. 224. t.c. Cod.Th.t.4.p. 379. a t.3.p.157.158. Cæci.p 279.b.c. Aug.inCre.l 3. c.70. p.195.1 c| Opt.l.1.p.45 b. b Cæci.p.279. 280.

» La declaration qu'Alphie a faite que les actes ont eſté falſifiez, » & qu'on a ajouté beaucoup de choſes à ſa lettre, fait voir par » quel deſſein Ingence a fait tout cela : c'eſt pourquoi qu'on le » mene en priſon; car il ſera neceſſaire de l'interroger plus à fond. *ceſſ. ſyſus.* » Pour le ſaint Eveſque Felix, il eſt manifeſtement dechargé » d'avoir brulé les livrez divins, perſonne n'ayant pu prouver qu'il » les ait brulez ou livrez. Car tous les interrogatoires ci-deſſus » écrits font foy que l'on n'a trouvé, ni gaſté, ni brulé aucun livre » des divines Ecritures. Les actes prouvent encore que le ſaint » Eveſque Felix n'eſtoit point preſent à ce qui ſe fit alors, & que » rien ne s'eſt fait ni de ſon conſentement,ni par ſon ordre.

Nous apprenons d'une lettre de Conſtantin, que Felix avoit encore eſté pleinement juſtifié par une information qui avoit precedé celle du fait d'Ingence, & où Elien avoit entendu Aug.ep 88.B.p. 215 a| Euſ.n.p. 299 1.b.

1. *quo dolo, qua inſania.*

Supere"officier du guet, Alphie Cecilien, 'Saturnin * ancien Maire d'Aptonge, Calide le jeune qui l'eſtoit alors, & Solon †ſergent de ville. [Cela ſe trouvoit peut-eſtre dans l'endroit des actes qui eſt perdu.] 314. *Stationarium.* 1. * *Excuratorem.* † *ſervum publicum.*

Aug.p.col.c.32 p.245.1.d. 'Elien manda enſuite à Conſtantin le ſuccés de ce jugement, [principalement] à cauſe d'Ingence. Car il n'oſoit ni le punir comme il meritoit dans une affaire qui regardoit un Eveſque, ni le renvoyer aprés l'avoir convaincu d'un crime tel que la falſification qu'il avoit faite, ſans en conſulter l'Empereur par col.d.3.c.24 p. 229.1 b. l'ordre duquel il avoit agi. 'La relation d'Elien fut auſſi luë dans la Conference de Carthage. [a]Elien envoya auſſi à Conſtantin les a in Cre.p.195. 2.a. actes de ſa procedure. [b]Ainſi Felix ſortit de cette affaire avec b Opt.l.1.p.45. c. honneur, purgé de toutes les taches dont les ſchiſmatiques Aug.col.p.229. 2.a. avoient taſché de le noircir: '& ſa juſtification fut d'autant plus authentique, que n'y ayant pas eſté preſent, on pouvoit moins 1.c. dire qu'il l'euſt obtenuë par faveur. 'Les Donatiſtes ne laiſſerent pas de vouloir chicaner depuis ſur ſon abſence meſme, & en meſme temps ils diſoient qu'il avoit eſté abſous par faveur, ou que les perſonnes eſtoient ſuppoſées, & toutes les autres choſes que l'on dit en l'air contre les pieces auſquelles on ne peut répondre. 'Quelques uns d'eux eurent meſme la hardieſſe d'écrire in Cre p.195. 1.c. que Felix avoit eſté convaincu dans le jugement du Proconſul col.p.229.1.b. par je ne ſçay quel Vincent; 'quoique ſon innocence y euſt eſté prouvée par le témoignage de toutes les perſonnes neceſſaires.

p.col.c.33.p.245 2.d. 'Saint Auguſtin nous aſſure que cette affaire fut"vidée le 15 de fevrier 314, environ quatre mois depuis le Concile de Rome. Note 12.

in Cre.p.195.1. d. 2.a. 'Probien ayant enſuite ſuccedé à Elien dans la charge de Proconſul d'Afrique, 'Conſtantin"luy écrivit, & luy ordonna de luy envoyer Ingentius, qui eſtoit toujours demeuré priſonnier, afin de fermer la bouche aux ennemis de Cecilien, qui ne ceſſoient point encore de l'importuner, & qui eſtoient alors actuellement a[ep.68.p.124 1. à ſa Cour. 'Cette lettre par laquelle Conſtantin reconnoiſt que Felix avoit eſté declaré innocent par Elien, eſt raportée deux p.col.c.32.p. 245.2.b. fois par S. Auguſtin; '& meſme elle fut produite par les Donatiſtes dans la Conference de Carthage; ce que les Catholiques n'euſſent pas ſeulement oſé ſouhaiter. Note 13.

Opt.l.1.p.45.b.

a. Dans S. Optat il eſt appellé Claudius Saturianus, & ſon ſucceſſeur Cailidius Gratianus.

ARTICLE XX.

Les Donatiſtes obtiennent un nouveau Concile, que Conſtantin fait aſſembler à Arles.

V. 316. [NOUS avons vu 'ci-deſſus les plaintes injuſtes que les Donatiſtes faiſoient à Conſtantin contre le Concile de Rome.] 'Ce Prince témoigne aſſez luy meſme qu'il voyoit bien que ces plaintes eſtoient mal fondées, puiſqu'il dit que ceux qui les faiſoient, & qui aimoient mieux continuer toujours dans leur haine que d'acquieſcer au jugement qui avoit eſté rendu, 'comme ils euſſent dû le faire volontairement; eſtoient des gents qui oublioient leur propre ſalut, & le reſpect qu'ils devoient à la ſainteté du Chriſtianiſme. 'Il en parle de la meſme maniere en écrivant à Ablave; '& il écrit aux Peres du Concile d'Arles, qu'il avoit ſouvent couvert de honte ces calomniateurs par des réponſes dignes de leurs importunitez.

Euſ.l.10. c.5.p. 392.b.

Bar.314.§ 45.

Conc.t.1.p 1431.c.d.

'Neanmoins comme il avoit une extreme douceur, [qui alloit quelquefois juſqu'à l'excés,] il conſentit à leur donner de nouveaux juges, c'eſt à dire d'autres Eveſques, & indiqua ſur cela le Concile d'Arles 'pour le premier jour d'aouſt; [a] non que cela fuſt neceſſaire, mais parcequ'il ne put ſe défendre de leur importunité, & qu'il vouloit tout faire pour fermer la bouche à leur impudence. Toutes leurs clameurs & toutes leurs plaintes ſans fondement, ne purent neanmoins faire reſoudre cet Empereur ſi Chrétien à prendre luy meſme connoiſſance de la ſentence renduë par les Eveſques du Concile de Rome, mais il nomma d'autres Eveſques pour juges. 'S. Auguſtin ſemble dire que les Donatiſtes luy avoient demandé ce nouveau Concile, [parceque ce fut l'effet de leurs demandes.]

Aug.ep. 166.p. 289.1.b.

Bar.314.§ 45.

[a] Aug.ep.162.p. 280.2.a.

pſ.36. p.121.2. diſſit.P.L.2.c.92. p.118.1.a.

'Le deſir de voir l'Egliſe réunie par l'autorité d'un plus grand nombre d'Eveſques, & d'oſter à ſes ennemis la matiere que ces diviſions honteuſes & impies leur donnoient de faire des railleries de noſtre foy, fut donc ce qui tira de luy ce conſentement.

Euſ.p.392.c.

» 'Voici ce qu'il en écrit à Ablave. Comme je ſçay que vous ſervez
» & que vous adorez, auſſi-bien que moy, le Dieu ſupreme, je vous
» avoue que je ne croy pas qu'il nous ſoit permis de tolerer ces
» diviſions & ces diſputes, qui peuvent attirer la colere de Dieu
» non ſeulement ſur le commun des hommes, mais encore ſur moy
» meſme, que ſa divine volonté a chargé du ſoin & de la conduite

Bar.314.§ 46.

de toutes les choſes de la terre. J'ay peur, dis-je, que ſa juſtice irritée ne me puniſſe par quelque malheur. Mais j'aurai tout lieu de me tenir dans une parfaite aſſurance, & d'attendre de la bonté de Dieu toutes ſortes de proſperitez, lorſque je verrai tout le monde honorer, autant qu'ils doivent, la religion Catholique, & rendre à Dieu leurs hommages dans une union fraternelle & une concorde entiere. 314.

Euſp.391.d| Conc. t. 1.p. 1571 a.b. a Conc.t.1.p. 1565 e. b Euſ.p.392.c. d. c.d|n p.196.2.

'Euſebe nous a conſervé une lettre de luy à Chreſt ou Creſcent Eveſque de Syracuſes (a & il y a apparence qu'il en écrivit de ſemblables aux autres Eveſques,) b par laquelle aprés avoir expoſé l'état où eſtoit l'affaire, il luy mande qu'il a ordonné que beaucoup d'Eveſques ſe trouvaſſent à Arles dans le premier jour d'aouſt avec les deux partis oppoſez, afin que l'union, le ſoin, & la ſageſſe de ces Prelats, terminaſt enfin cette diviſion que les diſputes avoient honteuſement prolongée juſques alors, & qu'aprés avoir entendu les raiſons de part & d'autres, ils puſſent réunir les eſprits dans les meſmes ſentimens, la meſme foy, & la meſme communion. 'Il luy mande qu'il peut amener avec luy "deux Preſtres tels qu'il voudra choiſir, & trois perſonnes pour les ſervir, prenant pour cela les voitures publiques. Note 14.

Conc.t.1.p.1421. c|1432.b|Bar. 314. § 45. Bar. § 45.

'Ce fut auſſi ſur la convocation du Concile d'Arles, que Conſtantin écrivit [e] à Ablave qui pouvoit eſtre alors Vicaire d'Afrique. 'Il luy mande qu'il ne voit point d'autre moyen pour aſſoupir les diviſions que de faire venir à Arles Cecilien & [2] quelques uns de ſes adverſaires. Il ordonna donc à Ablave d'envoyer en diligence d'Afrique par la Mauritanie & l'Eſpagne, tant Cecilien avec ceux qu'il voudra choiſir, que quelques uns de ſes adverſaires, & encore des Eveſques de la Byzacene, de la Trapolitaine, de la Numidie, & de la Mauritanie, qui meneront avec eux les perſonnes qu'il voudront choiſir, & qu'afin qu'ils puiſſent arriver le premier d'aouſt, il leur fournira les voitures publiques, & à chaque Eveſque "un brevet de voiture, ſur lequel on les devoit défrayer de toutes choſes dans les endroits où ils avoient à paſſer. 'Il veut qu'on les avertiſſe qu'avant que de partir ils mettent un tel ordre à leurs Egliſes, que durant leur abſence la diſcipline y ſoit obſervée, & qu'il n'y arrive point de trouble ni de diſpute. e. 2. § 47. & 48. tractoria. § 5.

Euſn.p.297.1.d. eConc.p.1425.e eConc.t.1.p.1432 c. f p.1422.d.

'On croit que le Pape S. Silveſtre y fut auſſi invité. [f] Les Peres

e. a d'autres liſent Elaphe: & le P. Labbe croit que ce peut eſtre le Proconſul Elien. [Mais il y a lieu de douter s'il eſtoit encore Proconſul lorſque cette lettre fut écrite, *V. la note* 2 3.] aElle eſt écrite à un Chrétien: [& je doute qu'Elien le fuſt. Ablave l'eſtoit.]

2. *tres aliqui*. Je penſe que ce *tres* eſt une faute, & tout cet endroit eſt bien corrompu.

du Concile en luy écrivant, témoignent qu'ils euſſent bien ſouhaité qu'il euſt voulu ſe donner la peine d'y venir, & qu'il euſt pu quitter le lieu où les Apoſtres ſont aſſis tous les jours, pour y rendre témoignage par leur ſang à la gloire du Seigneur. [Il y a apparence que le Pape avoit écrit au Concile, & s'eſtoit excuſé ſur cela:] 'mais il y envoya ſes legats. p.1429.d.

'Le Concile, comme nous avons vu, avoit eſté indiqué par Euſ.p.392.1.
Note 15. Conſtantin au premier jour d'aouſt. ["Tout le monde s'accorde à le mettre en 314.] 'Le ſecond Concile d'Arles dit que celui-ci Conc.G.t.1.p. qui s'eſtoit tenu du temps de S. Marin, avoit eſté aſſemblé de tous 105. les coſtez du monde, [ce qu'il faut reſtreindre à l'Occident,] & particulierement des Gaules: 'Et Conſtantin avoit témoigné qu'il Euſ.p.392.c. vouloit faire terminer le ſchiſme des Donatiſtes par le grand nombre des Eveſques qu'il faiſoit aſſembler à Arles d'une infinité d'endroits. 'En effet, on y vit des Eveſques non ſeulement des Conc.t.1.p. Gaules & de l'Afrique, mais encore de l'Italie, de la Sicile, de 1429.1430. la Sardaigne, de l'Eſpagne, & de l'Angleterre, [c'eſt à dire de tout ce que poſſedoit alors Conſtantin. Cela nous donne lieu
Note 16. de croire "que le nombre des Eveſques y fut fort grand: & l'importance des choſes qui y furent decidées ſemble le demander auſſi; quoique les monumens qui nous en reſtent ne nous en
Note 17. faſſent connoiſtre au plus que trente-ſix.] 'Les plus remarqua- n.p 297 2.c.d. bles ſont Marin d'Arles meſme qu'on croit y avoir preſidé, 'S. Conc.p.1425. Agrece de Treves, Protere de Capoue [qui avoit déja aſſiſté au 1429.1430.
1. Concile de Rome,] [1] Vocius de Lion, S. Vere de Vienne, Gregoire
2. de Porto, S. Retice d'Autun, [2] Imbetauſe de Reims, S. Mirocle de Milan, S. Materne de Cologne, Libere de Meridie en Eſpagne, Creſcent ou Chreſt de Syracuſes, Avitien de Rouen, Oriental de Bordeaux, Quintere de Cailleri, Oreſe de Marſeille, Mamertin
3. [3] d'Eauſe, [ou de Toulouſe ſelon d'autres,] outre Cecilien de Carthage. Les Preſtres Claudien & Vite, & les Diacres Eugene & Cyriaque y aſſiſterent auſſi de la part du Pape S. Silveſtre, & deux autres Preſtres au nom de l'Eveſque d'Oſtie. [Le Preſtre Vite eſt apparemment celui meſme qui fut legat de S. Silveſtre
Note 18. au Concile de Nicée.] Conſtantin "n'y fut point preſent quoique Euſ.n. p.298.1. quelques uns le pretendent. b c.

[On voit que parmi ces Eveſques il y en avoit pluſieurs dont l'Egliſe honore encore aujourd'hui la ſainteté. Nous avons parlé

1. 'dont quelques uns ont fait un faux Evoce Eveſque de Nevers. Conc.t.1.p.1571.d
2. 'nommé Betauſe dans Flodoard: & le P. Sirmond croit que c'eſt ſon vray nom. Conc.p.1571.c.
3. 'Voyez la note du P. Sirmond ſur cet endroit. Conc.p.1572 a.

des autres en divers endroits, hormis de S. Agrece de Treves,] Boll. 13. jan. p. 773. 'dont Bollandus nous a donné une vie fort ample, [mais fort nouvelle & fort mauvaiſe; de ſorte qu'on n'y peut rien fonder Sur. 29. may, p. 323 § 2. dutout.] 'Une autre hiſtoire écrite dans le IX. ſiecle, porte qu'il attiroit tout le monde à luy par la reputation de ſa ſainteté, & entre autres S. Maximin qui fut ſon ſucceſſeur [avant l'an 336.] Boll. 13. jan. p. 772. 'Sa feſte eſt marquée dans le martyrologe Romain & pluſieurs autres le 13 de janvier.

ARTICLE XXI.

Le Concile declare Cecilien innocent, & établit l'unité du Batteſme dans l'Afrique.

[CECILIEN qui eſt nommé parmi les Eveſques, ne fut apparemment admis comme juge qu'aprés que ſa cauſe eut eſté examinée. Nous ne ſavons pas comment cet examen ſe paſſa. Car les actes qui en furent ſans doute dreſſez, ne ſont point venus juſques à nous. Nous ne voyons pas meſme que S. Auguſtin témoigne les avoir jamais lus: & ce qui eſt plus étrange, Aug. in Par. l. 1. c. 6. p. 8. 2. b. S. Optat ne parle point dutout de ce Concile.] 'Ce que l'on en trouve, c'eſt que les Donatiſtes meſmes reconnoiſſent que les ep. 162. p. 277. 2. b. deux partis s'y trouverent, eux & Cecilien. 'L'affaire y fut examinée avec encore plus de ſoin qu'elle ne l'avoit eſté à Rome, b col. d. 3 c. 19. p. 228. 1. 2. '& terminée en faveur de Cecilien.

[L'autorité de ce ſecond jugement] a fit que beaucoup de ſchiſ- a ep. 68. p. 124. 1. a col. p. 228. 1. 2. matiques condannerent la malheureuſe & diabolique animoſité par laquelle ils s'eſtoient ſeparez [de Cecilien] avec ſi peu de ſujet, & ſe reconcilierent avec luy: mais les autres demeurant obſtinez dans le ſchiſme & attachez à leur diviſion, en appellerent à Conſtantin, in Par. B 17. f. Conc. t. 1. p. 1425. c. 'avec les plaintes que ceux qui ont perdu leur cauſe ne manquent jamais de former contre leurs juges. 'Ce fut à cauſe de ces derniers que le Concile manda en ces termes au « Pape le ſuccés de cette affaire. Nous avons eu affaire à des « hommes tout à fait deraiſonnables, ennemis de la tradition « [apoſtolique,] & capables de renverſer la religion Chrétienne. « Mais l'autorité de noſtre Dieu, preſente [dans les aſſemblées, « de ſon Egliſe,] la tradition & la regle de la verité s'eſt tellement « oppoſée à eux, qu'ils ſe ſont trouvez hors d'état de rien dire ſoit « pour ſoûtenir leurs entrepriſes, ſoit pour accuſer les autres, « n'ayant aucune preuve de tout ce qu'ils avançoient. Ils ont

donc

314. * *repulſi.* » donc eſté ou condannez, ou * obligez à ſe taire, autant par le » jugement de Dieu, que par celui de l'Egliſe, qui comme une » bonne mere reconnoiſt ſes enfans, & voit [avec joie] les preuves » de leur innocence.

'Le Concile ajoute que la ſentence qu'on avoit prononcée contre eux, auroit ſans doute eſté plus ſevere, ſi le Pape euſt voulu y eſtre preſent. [Et neanmoins il eſt à preſumer qu'elle fut aſſez rigoureuſe,] 'puiſque le quatorzieme Canon du Concile porte que ceux qui accuſeront fauſſement leurs freres, ne ſeront admis à la communion qu'à la mort. [Mais la douceur du Concile conſiſta particulierement à accorder que les Eveſques qui abandonneroient le ſchiſme conſerveroient l'honneur de l'epiſcopat, & ſeroient aſſis dans le throne alternativement avec l'Eveſque Catholique, juſqu'à ce que l'un des deux fuſt mort.] 'Car c'eſt ce que la charité Catholique offrit aux Donatiſtes en l'an 411, l'ayant pratiqué, diſent les Eveſques, dés le commencement du ſchiſme à l'égard de ceux qui avoient abandonné, quoique tard, l'erreur malheureuſe de la diviſion, & gouſté enfin combien l'unité eſt douce & ſainte. [Une condeſcendance ſi extraordinaire eſtoit ſans doute appuyée ſur la charité & l'autorité du Concile d'Arles.] 'Car nous avons vu que celui de Rome avoit pris un autre moyen.

c. p. 1418. c. Cart. c. 4 § 16. p. 450. b. Aug. ep. 162. p. 379. a. c. d.

[Ce fut ſans doute auſſi au ſujet des Donatiſtes qu'on fit le treizieme Canon, où les Peres pour oſter tout ſoupçon qu'ils vouluſſent favoriſer les Traditeurs,] 'ordonnent d'abord, Que ceux qui ſeront convaincus d'avoir livré les ſaintes Ecritures, ou les vaſes du Seigneur; ou d'avoir decelé [ceux qui les avoient;] ſeront tous degradez de la clericature. [Mais depeur qu'on n'abuſaſt de cette ordonnance,] ils veulent que le crime ſoit certifié par des actes publics, & non point par de ſimples paroles, y en ayant beaucoup, diſent-ils, qui contre la regle de l'Egliſe, pretendent ſe rendre denonciateurs ſur des depoſitions de témoins qu'ils ont achetez. [Et pour ruiner entierement le pretexte du bruit que les Donatiſtes avoient excité contre Cecilien ſous pretexte du crime pretendu de Felix,] ils declarent que ſi des Traditeurs ſe trouvent avoir ordonné une perſonne en qui il n'y ait rien à redire, l'ordination qu'elle aura receüe ne luy pourra faire aucun prejudice. 'Baronius lit ce Canon d'une maniere bien differente, & qui fait un ſens tout contraire: [mais il n'y a pas d'apparence que ce ſoit la veritable. On ne l'à pas meſme marquée à la marge dans la derniere edition des Conciles.

Conc. p. 1428. d

Bar. 314. § 67.

En travaillant à guerir le ſchiſme des Donatiſtes on remedia encore à une autre plaie de l'Egliſe d'Afrique, qui avoit cauſé de grands troubles ſoixante ans auparavant, & qui euſt pu en cauſer encore de plus grands à l'avenir.] 'Car les Africains avoient encore alors une coutume qui leur eſtoit particuliere, de rebattizer [ceux qui avoient eſté battizez par les heretiques;] & cette coutume leur paſſoit pour une loy. Le Concile veut donc que ſi la perſonne qui ſe preſente paroiſt, par les demandes qu'on luy fera ſur le ſymbole, avoir eſté battizée au nom du Pere, du Fils, & du Saint Eſprit; on ſe contente de luy impoſer la main, afin qu'il reçoive le Saint Eſprit. Que s'il ne "confeſſe point la Trinité quand on l'interroge, qu'il ſoit battizé, dit le Concile.

Conc p.1428.a. 314.

reſponderit.

[Il paroiſt par là que l'Egliſe d'Afrique avoit retenu juſques alors la coutume qu'elle avoit receuë d'Agrippin environ cent ans auparavant, & que S. Cyprien avoit ſi fort défenduë. Car ce Canon parle des Africains en general, & non pas des Donatiſtes, qu'il marqueroit d'une autre maniere. Mais les Africains cederent enfin à l'autorité ou aux raiſons & aux éclairciſſemens que leur donna le Concile: & le jugement rendu en faveur de Cecilien, eſtoit favorable pour le diſpoſer luy & les autres Catholiques d'Afrique à quitter leur erreur, quelque ancienne, quelque autoriſée, quelque appuyée qu'elle fuſt. Il paroiſt meſme que les Africains avoient déja commencé à reconnoiſtre la foibleſſe des raiſons ſur leſquelles ils ſe fondoient.] 'Car l'on aſſure que dés devant le Concile d'Arles & dés le commencement du ſchiſme, tous les Eveſques Donatiſtes de Mauritanie avoient abandonné la pratique de rebatizer: [& il faut dire ſans doute la meſme choſe des Catholiques.

Aug. ep. 48. p. 71. a.

Il y a des endroits dans S. Optat qui donnent quelque lieu de croire que meſme aprés le Concile d'Arles, les Africains ont encore continué à rejetter le batteſme des heretiques qui combatoient la Trinité: & s'ils le faiſoient, cela peut meſme ſervir à montrer que c'eſt le Canon d'Arles qui les a fait changer: car il donne en effet quelque pretexte à cette pratique. Tout cela ſemble autoriſer ceux qui croient que S. Auguſtin marque le Concile d'Arles, lorſqu'il dit ſi ſouvent que le Concile œcumenique de toute la terre avoit decidé la queſtion du batteſme contre le ſentiment de S. Cyprien: & neanmoins cette opinion reçoit "de grandes difficultez, dont nous avons parlé en un autre endroit.

V. Saint Cyprien § 42 note 39.

Quand nous diſons que le Concile d'Arles a fait ceſſer la

reïteration du batteſme parmi les Africains, nous ne l'entendons que des Catholiques : car les Donatiſtes qui rejetterent l'autorité de ce Concile dans la condannation de leur ſchiſme, n'eurent garde de la recevoir dans la condannation d'une pratique autoriſée par S. Cyprien : & il eſt meſme à preſumer qu'ils s'en ſervirent pour décrier le Concile en Afrique dans l'eſprit du peuple ; ce qui ne s'entend pas neanmoins de ceux de Mauritanie. Nous parlerons plus amplement en un autre endroit de leurs opinions ſur le batteſme.]

ARTICLE XXII.

Des Canons du Concile d'Arles.

'LE Concile ne crut pas devoir ſe contenter d'avoir jugé l'affaire [des Donatiſtes] pour laquelle il avoit eſté convoqué, [& d'avoir cherché des remedes aux maux de l'Afrique.] Les Eveſques ſe crurent obligez de ſonger à eux meſmes, c'eſt à dire aux beſoins des diverſes provinces dont les Prelats ſe trouvoient raſſemblez en ce lieu par l'union de la charité, auſſi-bien que par la volonté de l'Empereur. Ce fut ſur cela qu'ayant le S. Eſprit & ſes Anges preſens avec eux, ils firent divers Canons [qui nous reſtent encore aujourd'hui au nombre de vingt-deux.] Conc. t. 1. p. 1426. a.

'Le premier Canon regarde la feſte de Paſque. Ils veulent que toute la terre la celebre en un meſme jour, afinque les Fideles ne ſoient pas partagez & diviſez dans un des plus importans devoirs de noſtre religion ; & ils demandent pour cela que l'Eveſque de Rome écrive à tous les autres [de l'Occident, le jour qu'il la faudra faire en chaque année,] comme c'eſtoit déja la coutume. p. 1427. e.

'Le ſecond, fait voir l'union de toute l'Egliſe à vouloir que les Eccleſiaſtiques demeurent où ils ont eſté ordonnez ; 'd & le vingt-unieme ajoute que les Preſtres & les Diacres 'qui ne voudront point ſe reduire à ſervir les lieux où ils ſont attachez, ſeront depoſez. p. 1429. b.

'Le troiſieme, ſepare de la communion les ſoldats qui quittent les armes durant la paix, 'c'eſt à dire "ceux qui abandonnent la milice ſans le congé des capitaines, & ſans y eſtre obligez par la neceſſité de ſauver leurs ames, comme cela arrivoit durant la guerre des perſecutions. p. 1427. b. p. 1436. b. c. M^e de l'Aubépine.

'Le quatrieme, prive de la communion les Fideles qui conduiront les chevaux dans les jeux du cirque, tant qu'ils ſeront dans p. 1417. d.

cet exercice; & le cinquieme ordonne la meſme peine contre ceux qui montent ſur le theatre.

c. Le ſixieme commande qu'on impoſe la main à ceux qui eſtant
p.1436.d. malades veulent embraſſer la foy; c'eſt à dire ſelon M.r de l'Aubépine, qu'aprés les avoir battizez dans le lit, il leur faut donner la Confirmation, [ou avec le Batteſme, ſi l'Eveſque les battize, ou enſuite le pluſtoſt qu'il ſe pourra; ce qu'on avoit manqué de
p.1566.1567. faire à l'égard de Novatien.] 'Mais le Concile ne voudroit-il point dire que quand un malade demande à ſe convertir, il faut le faire catecumene, ſans attendre ou qu'il ſoit gueri pour venir recevoir à l'Egliſe l'impoſition des mains, ou qu'il ſoit en danger de mort?

p.1427.a 'Le ſettieme veut que les Fideles qui ſont elevez aux charges & aux gouvernemens, prennent des lettres [de leur Eveſque dioceſain,] pour atteſter qu'ils ſont de la communion de l'Egliſe [Catholique;] & que neanmoins l'Eveſque du lieu où ils ſeront,
p.1428.a. prenne ſoin d'eux, '& puiſſe les ſeparer de la communion s'ils ſont des fautes.

2|994|Bar.314. §65. 'Le neuvieme oſte aux Confeſſeurs, auſſi-bien que le 25.e du Concile d'Elvire, le droit qu'ils uſurpoient de donner aux Fideles des lettres de recommandation, au lieu des lettres de communion qu'ils devoient recevoir des Eveſques.

Conc.p.1428.b. 'Le dixieme veut que l'on porte autant qu'on pourra les Fideles à ne ſe point remarier, lorſqu'ils auront ſurpris leurs femmes en
c. adulteres, tant que ces femmes vivront. 'L'onzieme ordonne de ſeparer pour quelque temps de la communion les filles qui epouſent des payens.

c. 'Le douzieme ſe fondant ſur l'ordre de Dieu, prive de la communion les Clercs uſuriers. [Nous avons parlé ci-deſſus du 13.e & du 14.e qui regardent particulierement les troubles d'Afrique.]

c. 'On voit par le quinzieme, que les Diacres entreprenoient en divers endroits d'offrir [le ſacrifice.] Le Concile declare que
p.1429.a. cela ne ſe doit point faire; & par le dixhuittieme il ordonne que 1. [1] ceux [meſmes] des villes rendent ce reſpect aux Preſtres, de ne rien faire ſans leur participation.

c. 'Le ſeizieme ordonne que ceux qui auront eſté privez de la communion en un endroit, ne pourront y eſtre rétablis que dans le lieu meſme.

1. *urbicis*, *in urbem*. Ces termes marquent ordinairement la ville de Rome, où les Diacres s'elevoient le plus audeſſus des Preſtres. Il s'y trouvoit auſſi plus d'Eveſques qu'autrepart: & Conc.6.t.p.1569. d.e. s'il faut l'entendre de toutes ſortes de villes, il devroit y avoir plutoſt *in urbes*. 'Le P. Sirmond les entend de Rome.

'Le dixſettieme défend aux Eveſques de ſe troubler les uns les autres, [en uſurpant les droits qui appartiennent à leurs confreres.] Le dixneuvieme veut que les Eveſques qui viennent dans les villes de leurs confreres, puiſſent y offrir [le ſacrifice.]'Le vintieme veut qu'un Eveſque ſoit ordonné par ſept autres, ou tout au moins par trois, & jamais par un. a. b. d.

'Le vingt-deuxieme eſt fort ſevere contre ceux qui ayant renoncé la foy n'en font point penitence, mais attendent qu'ils ſoient malades pour ſe preſenter à l'Egliſe, & pour demander la communion. Le Concile ordonne donc qu'on leur refuſera alors la communion. & qu'on ne la leur accordera qu'en cas qu'ils reviennent en ſanté, & qu'ils faſſent de dignes fruits de penitence. c.

[Voilà les ſaintes ordonnances qui nous reſtent de cette illuſtre aſſemblée.]Le Concile jugea à propos de les adreſſer au Pape Saint Silveſtre, afin que ce fuſt luy particulierement qui les fiſt ſavoir à tout le monde, parceque tenant de plus grands dioceſes, comme parlent les Peres, [elles en auroient plus d'autorité.]'Ainſi le Concile luy écrivit une lettre que nous avons encore, [mais fort imparfaite & fort corrompuë. p.1416.a|1427. c. p.425|Bar.314. § 66. 67.

Voilà ce qui nous reſte de ce grand Concile, le plus illuſtre que l'Egliſe euſt vu juſques alors,]& le plus conſiderable qu'elle ait encore, dit le P. Sirmond, aprés les Conciles œcumeniques, ſoit pour l'importance des choſes qui y ont eſté reglées, ſoit pour l'étenduë des provinces dont il eſtoit compoſé. [Car ſi ce n'eſtoit pas un Concile general de toute l'Egliſe, c'en eſtoit au moins un de tout l'Occident & de tous les pays que Conſtantin poſſedoit alors. Auſſi on voit qu'il prend l'autorité de regler ce qui regardoit meſme l'Egliſe Romaine, puiſque le 18e & le 19e Canon la regardent apparemment plus qu'aucune autre.] Conc p.1433.a.

ARTICLE XXIII.

Les Donatiſtes appellent du Concile à l'Empereur: Il en a horreur, & les retient dans les Gaules.

LE Concile d'Arles écrivit ſans doute à Conſtantin pour luy mander le ſuccés de l'affaire de Cecilien, [& avoir permiſſion de ſe ſeparer. C'eſt ce que nous jugeons]par la lettre que nous avons encore de Conſtantin aux Eveſques Catholiques, qu'il appelle ſes tres ſaints & ſes tres chers freres; '& on ne peut Euſn. p.298.a. b. Conc.t.1.p. 1430.e. p.1432.e|Euſn. p.296.297.

Conc p.1431.a. pas douter * que ce ne ſoit à ceux du Concile d'Arles. Il témoigne dans cette lettre beaucoup de joie de ce que Dieu avoit fait paroiſtre la verité au milieu des tenebres dont on avoit voulu
a.b. l'obſcurcir : ſurquoi il fait une reflexion fort humble & fort
b. Chrétienne ſur luy meſme. Il rend graces à Dieu de ce que par la providence victorieuſe du Sauveur, le Concile avoit fait revenir [une partie] des ſchiſmatiques à la lumiere de l'unité
c. Catholique ; & il témoigne au contraire une grande douleur de la dureté de ceux qui eſtoient demeurez dans leur obſtination, ayant merité que Dieu refuſaſt d'entrer dans leur ame par 1.
c.d. les effets & les graces de ſa bonté. Mais il deteſte comme une folie & comme une impieté l'appel qu'ils avoient interjetté du Concile à luy. Ils veulent, dit-il, que je les juge, moy qui attens "
[avec crainte] le jugement de JESUS CHRIST, dont les Eveſques "
poſſedent l'autorité. Quelle penſée peuvent avoir ces méchans, "
qui ne meritent pas d'autre nom que de ſerviteurs du diable; Ils "
recherchent les tribunaux de la terre, & ils abandonnent ceux "
du ciel. "O audace furieuſe & enragée. Ils ont interjetté un "Note 19.
appel comme des payens ont accoutumé de faire dans leurs "
procés. Mais les payens appellent d'une moindre autorité à une "
plus grande: & eux appellent du ciel à la terre, de J. C. à un "
homme. "

f Quoique Conſtantin n'euſt donc que de l'horreur pour le procedé des Donatiſtes, il ne laiſſe pas de prier les Eveſques d'avoir encore un peu de patience, & de leur offrir encore une fois la liberté de choiſir [ou de rentrer dans l'Egliſe avec leurs dignitez, ou d'eſtre traitez avec la rigueur que leur crime meritoit ;] ajoutant que ſi les ſchiſmatiques perſeveroient davantage dans leur endurciſſement, les Peres pouvoient ſe retirer auſſi-toſt à leurs Egliſes avec ceux qui avoient quitté le ſchiſme. [Les Peres defererent ſans doute à la priere de Conſtantin : mais on voit par l'evenement que toute leur condeſcendance fut inutile; à quoy il faut peut-eſtre raporter ce qu'on lit dans le
p.1426.e. Concile d'Arles, que Conſtantin] ennuyé [de l'endurciſſement des Donatiſtes,] donna ordre que tous [les Eveſques] ſe retiraſſent en leurs Egliſes.

p.1432.a. Conſtantin ajoute dans ſa lettre, qu'il avoit envoyé des gents [à Arles] pour amener à la Cour tous ces malheureux rebelles, afin qu'ils y vécuſſent continuellement dans la vuë [& dans la crainte] de la mort [qu'ils meritoient de ſouffrir ;] & qu'il avoit

1. *neque in eorum ſenſus ingreſſa eſt propitia divinitas.*

écrit au Vicaire d'Afrique de luy envoyer de meſme ceux qui eſtoient complices de cette folie, pour arreſter le cours de tant de crimes par leſquels on offenſoit Dieu dans le temps où il faiſoit le plus eclater ſa gloire, & qui pouvoient faire apprehender les plus funeſtes effets de ſa fureur. [C'eſt peut-eſtre en conſequence de cette lettre, que nous trouvons] que Lucien, Capiton, Fidence & Naſſuce Eveſques, qui eſtoient des premiers des Donatiſtes; & Mammaire Preſtre, eſtoient dans les Gaules, & ce ſemble à Treves, par ordre de Conſtantin, le 28 d'avril, lorſque Celſe eſtoit Vicaire d'Afrique, [c'eſt à dire apparemment en l'an 315.] Bar. 314. § 70. Opt. l. 1 p. 43. 44.

ARTICLE XXIV.

Conſtantin recoit enfin l'appel des Donatiſtes, mande Cecilien à Rome.

L'AN DE JESUS CHRIST 315.

CONSTANTIN qui avoit eu tant d'horreur de l'appel des Donatiſtes, ne laiſſa pas cependant enfin de le recevoir, 'y eſtant contraint, dit-il, pour reunir ceux qui n'avoient point encore voulu ſe rendre au jugement du Concile d'Arles; [a] & il aima mieux leur ceder en cela, & juger encore cette affaire deux fois jugée par des Eveſques, afin de leur fermer entierement la bouche, & qu'il ne leur reſtaſt plus aucun pretexte s'ils refuſoient d'obeïr à la ſentence de celui à qui ils avoient appellé. Saint Auguſtin nous aſſure qu'il en demanda depuis pardon aux ſaints Eveſques, [ſans doute dans quelque lettre, & peut-eſtre dans celle qu'il écrivit à Eumale auſſi-toſt aprés qu'il eut jugé cette affaire. Car pour ce qui ſe paſſa à ſon batteſme, S. Auguſtin en avoit peu de connoiſſance.] Les ſollicitations preſſantes & les intrigues de ces meſmes Donatiſtes qu'il retenoit à la Cour comme par punition, ou plutoſt le credit des officiers qu'ils avoient gagnez, & les mauvais conſeils des flateurs, arracherent ſans doute ce conſentement de ſa facilité ordinaire. Aug ep. 162. p. 280. 2. b. ep. 68. p. 124. 1 p. col. d. 3. c. 19. 2. 228. 1. a. [a] ep. 162. p. 280. 2. b. Euſ. in p. 295. 2 r. d.

Il avoit d'abord eu deſſein de mander Cecilien [avec ſes adverſaires,] pour connoiſtre de leur different: & neanmoins les Donatiſtes luy ayant demandé que la cauſe fuſt jugée en Afrique par ſes amis, [c'eſt à dire par des officiers Chrétiens qu'il nommeroit exprés,] & qu'il leur permiſt pour cela de s'en retourner en Afrique; ils obtinrent encore une demande [ſi peu raiſon- Conc. t. 1. p. 1407. e.

p.1440,1441. nable. C'eſt peut eſtre ſur cela qu'eſt j'la lettre des Prefets du Pretoire à Domitius Celſus Vicaire d'Afrique, à qui ils mandent que l'Empereur avoit ordonné à Lucien, Capiton, Fidence & Naſſuce Eveſques [Donatiſtes,] & à Mammaire Preſtre, leſquels il avoit auparavant fait venir dans les Gaules avec d'autres, de s'en retourner en Afrique; & que par ſon ordre on leur avoit donné un billet d'étapes pour eſtre conduits & défrayez juſques au port d'Arles, où ils s'embarqueroient pour l'Afrique. 'Cette lettre eſt datée de Treves le 28 d'avril, 'apparemment de l'an 315, auquel Celſe eſtoit déja Vicaire d'Afrique ſelon le Code. 'Conſtantin eſtoit, ſelon une loy, à Naïſſe en Illyrie au commencement de may. [C'eſt dans l'Illyrie qu'il avoit fait la guerre contre Licinius l'année precedent, & enſuite la paix avec luy. Il y a donc apparence que durant tout ce temps là il avoit laiſſé les Donatiſtes comme releguez dans les Gaules: D'où vient peut-eſtre que] nous voyons qu'il leur donne ſes ordres par écrit.

315.

p.1441.a. Bod. Th. chr. p. 11.2. p.10. Conc. p.1407. d. d.e.

'Ce Prince aprés avoir pris le deſſein de faire juger de nouveau l'affaire du ſchiſme dans l'Afrique, par des Commiſſaires, reconnut bien-toſt luy meſme, lorſqu'il y eut mieux penſé, [que c'eſtoit traiter trop indignement les Eveſques, de ſoumettre deux Conciles au jugement de ſes officiers, &] que comme les ſchiſmatiques ne demandoient que le trouble, & ne cherchoient nullement l'éclairciſſement de la verité, leur obſtination pourroit donner à cette affaire une iſſuë faſchueuſe qui offenſeroit Dieu, & feroit tort à ſa reputation. [Et aſſurément les Donatiſtes ne ſe ſeroient pas cru plus obligez de ſe tenir au jugement de ſes officiers qu'à celui des Eveſques. Ils auroient encore trouvé quelque nouveau pretexte d'en appeller à l'Empereur, & la paix n'en euſt pas eſté plus avancée.]

c] Auſt. ep.162. p.280.2.b.

'Il reprit donc ſa premiere penſée, de faire venir Cecilien à la Cour, & luy écrivit pour cela de ſe trouver avec ſes parties à Rome, où il eſtoit, [ſelon le Code, en l'an 315 au mois d'aouſt & en ſeptembre.] Ce fut" de là qu'il manda aux Eveſques Donatiſtes ſa derniere reſolution, & qu'il ne doutoit pas que l'Eveſque Cecilien n'arrivaſt bien-toſt. Il leur promet dans cette lettre que nous avons encore, que s'ils peuvent convaincre Cecilien d'un ſeul des reproches qu'ils luy faiſoient, il veut bien le tenir pour convaincu de tous les autres ſans qu'ils les prouvaſſent. [Il eſtoit donc bien convaincu que c'eſtoient des calomniateurs: Et pourquoi donc les ecoutoit-il encore contre l'ordre de toutes les loix?]

huc veniat.

1. *angariam cum annonaria competentia.*

On

'On ne ſçait ce qui retint Cecilien ; mais enfin il ne vint point à Rome. Ses adverſaires ne manquerent point d'en prendre avantage, & de preſſer l'Empereur [de juger.] Car ils euſſent eſté ravis qu'il ſe fuſt precipité comme eux, & qu'il euſt auſſi toſt condanné Cecilien ſans l'entendre. Mais il ſe contenta de leur ordonner de le ſuivre à Milan, 'où il peut avoir paſſé dans le voyage qu'il fit de Rome en Illyrie, ſelon la chronologie du Code, au mois de ſeptembre 315. Aug. p. 280, 2 b. Cod. Th. chr p. 11, 12.

ARTICLE XXV.

Conſtantin veut juger l'affaire de Cecilien en Afrique, & puis à Milan ; retient Donat & Cecilien : Olympe & Eunome ſe declarent à Carthage pour Cecilien : Ouvrages d'Olympe.

'QUELQUES Donatiſtes faſchez peut-eſtre de voir que Conſtantin agiſſoit en cette affaire avec plus de precaution qu'ils n'euſſent voulu ; au lieu de le ſuivre à Milan, ſelon l'ordre qu'il en avoit donné, commencerent à ſe retirer ſecrettement : ce qui obligea ce ſage Prince à faire donner des gardes aux autres, & de les faire ainſi mener à Milan. Aug. ep. 162. p. 280, 2, b.

'Il ſemble ſelon la ſuite de Saint Auguſtin, que ce fut en ce voyage de Milan que Conſtantin jugea l'affaire des Donatiſtes. [''Neanmoins ſi la chronologie du Code eſt veritable, il n'arreſta pas alors à Milan, mais paſſa en Illyrie, & de là ſur la fin de l'année dans les Gaules, où il eſtoit encore le 13 aouſt de l'an 316. Et ce ne fut qu'en 316 qu'il jugea l'affaire des Donatiſtes, comme nous allons voir. Ce n'eſt pas qu'il ſe faille beaucoup fier ſur cette chronologie fondée ſur les dates des loix, aſſez ſouvent fauſſes. Mais nous la ſuivons aſſez volontiers en cette rencontre, parceque nous avons encore d'autres raiſons pour croire] 'qu'il y eut un intervalle conſiderable entre le temps que Conſtantin eſtoit à Rome, & celui où il jugea l'affaire des Donatiſtes à Milan. 'Car M.r Valois croit, aprés Baronius, que la lettre que nous avons de Conſtantin à Celſe, marque la meſme fuite des Donatiſtes dont nous venons de parler ; d'où il conclud qu'elle eſt écrite dans cet intervalle, [comme la choſe paroiſt aſſez claire d'elle meſme.] b. V. Conſtantin § 39, 40. Euſ. n. p. 300 2. d c [Bar. 316. § 67.

'Conſtantin ſe plaint donc à Celſe Vicaire d'Afrique, de cette fuite des Donatiſtes, qui avoient taſché de ſe derober à ſa preſence, lorſqu'il eſtoit reſolu de mettre fin aux differends qu'ils Euſ. n. p. 300. 2. c.

avoient avec Cecilien. Il dit qu'ils faiſoient voir par là que leurs deſſeins eſtoient criminels, & qu'ils ſe haſtoient de recommencer leurs anciens tumultes. Et il ne pouvoit pas en douter, puiſque Celſe luy avoit deja mandé les ſeditions dont ils menaçoient l'Afrique, & à cauſe deſquelles cet officier n'avoit pu executer les ordres de l'Empereur. Celſe ſe plaignoit particulierement de Menale qui perſeveroit toujours dans ſon ancienne folie. On croit que c'eſt celui meſme que nous avons vu avoir offert de l'encens aux idoles, & s'eſtre trouvé enſuite au Concile de Cirthe. V. 52.

315.

1. di Opt. l. 1. p. 39 c.

Bar. 316 §66. 67.

Conſtantin répond à Celſe qu'il n'avoit qu'à les laiſſer faire pour lors; mais qu'il fiſt ſavoir à Cecilien & à ſes adverſaires qu'il pretendoit aller en Afrique, où il examineroit toutes choſes à fond, & puniroit ſeverement les coupables, meſme du dernier ſupplice s'ils le meritoient, ſans ſe mettre en peine de ceux qui les voudroient honorer comme martyrs; puiſque l'honneur du martyre ne peut appartenir à ceux qui agiſſent contre la verité & la ſainteté de la religion. Il finit par ces paroles [remarquables, mais qu'il n'executoit pas aſſez.] "Je ne croy pas pouvoir, ſans un tres grand crime, negliger les fautes que l'on commet contre la juſtice, n'y ayant rien à quoy je ſois plus indiſpenſablement obligé, ſi je veux remplir les devoirs d'un Prince, que de détruire toutes les erreurs que la temerité des hommes a introduites, pour travailler à faire embraſſer la veritable religion à tout le monde, à établir l'union & la concorde [parmi les Fideles,] & à faire rendre à Dieu le culte qui luy eſt dû."

§ 67.

" quod improbe fit.

[On voit par cette lettre qu'il ne prit pas au ſortir de Rome le deſſein de juger Cecilien à Milan, ou qu'il en ſurſit l'execution; puiſqu'il penſoit depuis à aller pour cela en Afrique: & ainſi il eſt aiſé qu'il ſe ſoit paſſé prés d'une année entre deux, comme nous le ſuppoſons par noſtre ſuite.

L'AN DE JESUS CHRIST 316.

Il y a aſſez d'apparence que lorſqu'il voulut retourner des Gaules en Italie, où il pouvoit eſtre, ſelon le Code, ſur la fin d'aouſt 316, il trouva que ſes affaires ne luy permettoient pas d'aller en Afrique, & manda à Cecilien de ſe rendre auprés de luy. Cecilien voyoit peut-eſtre avec douleur tous ces nouveaux mouvemens, qui ne ſervoient qu'à troubler l'Egliſe.] Cependant il aima mieux priver [encore] quelque temps ſon peuple de ſa preſence, que manquer à rien de ce qu'on croyoit pouvoir contribuer à la paix; & il ſe haſta d'autant plus de venir trouver Conſtantin, que ce Prince avoit fait paroiſtre dans ſa lettre à Celſe quelque

Aug. in Cre. l. 3. c 71. p. 195. 2. b.

Euſ. n. p. 301. 1. b. Conc. t. 1. p. 1440.

mecontentement de luy, [ſans doute parcequ'il ne s'eſtoit pas trouvé à Rome.

Ce fut peut eſtre par une ſuite de ce mecontentement, qu'arriva ce que raporte S. Optat, & dont nous n'avons pas d'autre lumiere.] 'Il le place vers le meſme temps que le Concile de Rome; 'mais ce n'eſt pas s'eloigner de luy que de le mettre, comme fait Baudouin, immediatement avant le jugement que Conſtantin rendit à Milan. 'Donat, dit S. Optat, avoit demandé la permiſſion de s'en retourner à Carthage; [peut-eſtre lorſque Cecilien avoit manqué de venir à Rome. Il ne l'avoit pas obtenuë ſans doute: & pour avoir, s'il faut ainſi dire, ſa revanche,] il fit ſuggerer à l'Empereur par un Philumene qui l'appuyoit, qu'il falloit [auſſi] retenir Cecilien à Breſſe pour le bien de la paix; [ce que la ſuite expliquera:] Et cela fut executé. 'Les Donatiſtes pretendirent montrer par cet endroit d'Optat dans la Conference de Carthage & en d'autres rencontres, que Cecilien avoit eſté condanné & banni par Conſtantin: mais on ſe moqua de leurs faux raiſonnemens. 'Ils ſe vantoient que c'eſtoit à la pourſuite de leur grand Donat de Carthage, [dont nous allons bien-toſt parler,] eux qui pretendoient qu'on ne pouvoit perſecuter perſonne ſans contrevenir à l'Evangile, & ſans faire voir qu'on n'appartient pas à la vraie Egliſe.

Opt. l. 1. p. 44 c. n. p. 177. c.

l. 1. p. 44. c.

Aug. in Cre p. 195. 2. b. col. d. 3. c. 20. p 228 p. col. c. 1. p. 245 1. a. b.

p col. c. 16. p. 237. 1. b. c.

'Alors, dit S. Optat, deux Eveſques Olympe & Eunome furent envoyez en Afrique pour oſter les deux contendans de l'eveſché de Carthage, & en ordonner un troiſieme [qui fuſt agreable aux deux partis. Et nous ne doutons pas que Cecilien ne fuſt preſt de renoncer à l'epiſcopat pour procurer l'extinction du ſchiſme. Mais je ne ſçay ſi ſon peuple euſt eſté diſpoſé à y conſentir.] Olympe & Eunome vinrent à Carthage, dit Saint Optat, & y demeurerent quarante jours pour prononcer quel parti eſtoit celui de l'Egliſe Catholique. Le parti de Donat les empeſcha par ſes ſoulevemens d'executer leur deſſein, & l'ardeur que chacun témoignoit de ſon coſté, faiſoit naiſtre tous les jours de nouveaux tumultes. Enfin neanmoins les deux Eveſques rendirent leur ſentence par écrit, & declarerent que l'Egliſe Catholique eſtoit celle qui eſtoit repanduë par toute la terre, & qu'on ne pouvoit caſſer la ſentence que les dixneuf Eveſques [du Concile de Rome] avoient prononcée il y avoit déja long-temps. Enſuite de cela ils communiquerent avec le Clergé de Cecilien, & s'en retournerent. Nous avons, ajoute S. Optat, un volume d'actes ſur cette affaire, & ceux qui les voudront lire les

Opt p. 44 45.

trouveront aprés cet ouvrage. [Ils n'y ſont plus aujourd'hui, & ainſi nous ne ſavons que dire de cette hiſtoire extraordinaire dont S. Auguſtin ne parle jamais. On peut juger ſeulement que c'eſtoit quelque invention de Conſtantin qui cherchoit tous les moyens poſſibles de remettre la paix dans l'Egliſe, ſans examiner peut-eſtre aſſez s'ils eſtoient juſtes & legitimes. Mais il ſemble plus probable qu'il ait ſongé à celui-ci avant que d'avoir examiné la cauſe de Cecilien, qu'aprés en avoir reconnu pleinement l'innocence par luy meſme.

Le nom d'Olympe n'eſt pas neanmoins inconnu dans l'Egliſe.] 'S. Auguſtin pour prouver le peché originel contre les Pelagiens, cite un diſcours eccleſiaſtique de S Olympe Eveſque d'Eſpagne, qu'il appelle un homme glorieux en J.C, & fort illuſtre dans l'Egliſe; & il luy donne rang parmi les témoins de la tradition entre S. Retice d'Autun & S. Hilaire; [ce qui convient fort bien à celui de S. Optat.] 'Gennade parle auſſi d'un Olympe Eveſque Eſpagnol, qui avoit écrit un livre de la foy contre ceux qui, [comme les Manichéens,] accuſent des pechez que nous commettons, non le libre arbitre, mais la nature; & pour montrer que le mal eſt dans la nature, non par ſa creation, mais par la deſobeïſſance de l'homme. Il ne marque point quand il vivoit.

Aug. in Jul l. 1. c. 3. 7. p. 366. 2. b. 372. 2. c.

Genn. c. 23.

ARTICLE XXVI.

Conſtantin juge en faveur de Cecilien; condamne les Donatiſtes par des loix ſeveres: Ils murmurent contre luy & contre Oſius de Cordoue.

[APRES que Cecilien eut eſté retenu quelque temps à Breſſe, comme nous le ſuppoſons, & apparemment aprés le retour d'Olympe & d'Eunome,] 'il vint à Milan [par ordre de Conſtantin,] [a] où tant luy que ſes parties eſtant preſens, Conſtantin examina contradictoirement l'affaire, ſans eſtre accompagné de perſonne, 'avec une diligence, des precautions, des ſoins [qui ne ſe peuvent dire.] [b] On peut voir ſur cela ce qu'Euſebe dit de la maniere dont Conſtantin ſe trouvoit aux aſſemblées des Eveſques, & comment il travailloit à aſſoupir leurs differends. [Car il ſemble que cela ſe peut raporter à cette occaſion auſſi-bien qu'au Concile de Nicée & à quelques autres.] 'Ce qu'il reconnut par cette recherche qu'il fit luy meſme, fut que Cecilien eſtoit tres innocent, & ſes adverſaires des méchans

Aug. ep. 162. p. 280. 2. b. c. col. d. 3. c. 19. p. 228. 1. a.

ep. 162. p. 280. 2. c.

[b] Euſv. Conſt. l. 3. c. 44. 45. p. 430.

Aug. col. d. 3. c. 19. p. 228. 1. a ep. 162. p. 280. 2. c.

& d'infames calomniateurs. 'C'eſt pourquoi écrivant enſuite à Eumale Vicaire d'Afrique, 'aprés luy avoir mandé comment il s'eſtoit reſolu de juger de nouveau cette affaire terminée » par des Conciles; il ajoute: J'y ay vu clairement que Cecilien » eſt abſolument innocent, qu'il obſerve avec exactitude tous les » devoirs de ſa religion & de ſon miniſtere, qu'il rend à l'Egliſe » tous les ſervices qu'il luy doit, & qu'on ne peut luy reprocher » aucune faute, quelque calomnie que ſes adverſaires aient pu » inventer contre luy durant ſon abſence. 'Cette lettre tirée des archives publiques, [a] eſt le monument que Saint Auguſtin cite toujours ſur cette affaire; [b] & il dit qu'elle éclaircit & autoriſe merveilleuſement tout ce qui regarde Cecilien. [Mais elle n'eſt pas venuë juſques à nous.] Elle eſtoit datée du 10 novembre de l'an 316. ſurquoi Saint Auguſtin [& tout le monde] ſe regle pour fixer le temps du jugement de Milan; [ne doutant pas que Conſtantin ne l'ait écrite auſſi-toſt aprés] 'Ce fut de cette lettre qu'on tira dans la grande Conference de Carthage le jugement que Conſtantin avoit prononcé; '& les Donatiſtes n'eurent rien de ſolide à y répondre. Ils chicanerent ſur ce que dans la copie que les Catholiques preſentoient, il n'y avoit point de Conſuls; ce qui n'invalidoit point la piece, comme S. Marcellin le declara; '& auſſi-toſt aprés on trouva une copie où les Conſuls eſtoient marquez. 'Elle eſt quelquefois qualifiée du titre de reſcrit, [d] & miſe au rang des conſtitutions imperiales.

[e]Ainſi les Donatiſtes furent condannez par trois divers jugemens, ou par quatre en contant celui où Felix d'Aptonge avoit eſté declaré innocent [f] le 15 fevrier 314, deux ans & environ huit mois avant ce dernier: [& ils furent meſme condannez par cinq jugemens, en ajoutant aux quatre autres ce que dit S. Optat des » Eveſques Eunome & Olympe.] Pour moy, dit agreablement S. » Auguſtin, je penſe que ſi le diable meſme ſe voyoit auſſi ſouvent » condanné par l'autorité d'un juge qu'il auroit luy meſme choiſi, » il cederoit, & ne feroit pas aſſez impudent pour pretendre avoir » raiſon. 'Neanmoins l'obſtination des Donatiſtes, meſme aprés une conviction ſi authentique, ne ceda pas encore ni au reſpect dû à la verité, ni à [la douceur de] la paix; [& n'ayant plus de tribunal où ils puſſent appeller, ils en appellerent à eux meſmes, & eurent recours aux armes de la calomnie.] 'Car dans la Conference de Carthage, lorſqu'on leur objecta le jugement de Conſtantin, ils répondirent [hardiment, mais ſans en alleguer la moindre preuve,] qu'on avoit rempli les oreilles de ce Prince par

col.p.228.1 2. in Cre.l 3. c.71. p.195 2.b.

p.col.c.16.p. 237.1.c.

[a] c] ep.165. p. 287.2.a.

[b] ep 162.p.277. 2.d.

[c] p.col.c.33.p. 245.2.c.d.

col.d.3. c.19.p. 228.1.2.e.

c.20.p.228.1.c.

Cart.b.3. t.513 p.156.

[d]Aug col.d.3.c. 19.p.228.1.c.

[e] in Cre l.4 c.7. p 200.1.b.c.

[f] p.col.p 245 2. d.

ep.167.p.291.2. a.b.

ep.48. p.66.1.b.

col.d.3. c.19.p. 228.1.d.

In Par.l 1.c.6 p. 8.2.b|inCre.l 3. c.61.p.192.2.d. de fauſſes ſuggeſtions. Ils mettoient de meſme dans leurs livres qu'il "s'eſtoit laiſſe emporter au credit que quelques perſonnes avoient ſur ſon eſprit. *gratia corruptum.*

[Ils vouloient apparemment marquer par là le grand Oſius de Cordoue, extremement honoré par Conſtantin pour ſon merite.] 'Car ils le noirciſſoient de tout leur pouvoir, [a] parce-

InPar.l.1.c.4.p. 7.2.c. a c.5.p.8.1.d. qu'ils pretendoient que c'eſtoit luy qui avoit aſſiſté Cecilien, & qui avoit contraint, diſoient-ils, le peuple des ſaints, & ceux qui ne s'eſtoient ſouillez d'aucune tache, à entrer dans la communion des Traditeurs : [ce qui nous apprend que pluſieurs des ſchiſmatiques rentrerent encore alors dans l'unité de l'Egliſe .]

c.8 p.9.1.c. 'Ils attribuoient de meſme aux ſuggeſtions de ce Prelat, la rigueur dont Conſtantin uſa enfin contre eux. Car voyant qu'aprés avoir eſté vaincus dans deux Conciles, & n'avoir pu rien prouver devant luy de tout ce qu'ils avoient avancé, ils perſiſtoient neanmoins encore dans leur fureur & dans leur ſeparation ſacrilege d'avec l'Egliſe, il avoit ordonné, diſoit Parmenien, qu'on les menaſt au ſupplice. [S. Auguſtin ne nie pas ce commandement, qui regardoit ſans doute ceux qui avoient comparu de-

p.col.c.16.p. 237.1.c. vant Conſtantin.] 'Et comme le grand Donat de Carthage eſtoit de ce nombre ſelon ceux de ſa ſecte; [c'eſt peut-eſtre pour ce

In Par.l.1.c.8.p. 9.1.c. ſujet]qu ils luy attribuoient l'honneur du martyre. 'Mais quoiqu'il n'y euſt pas de ſupplices trop rigoureux pour des perſonnes ſi criminelles, neanmoins Conſtantin commua la peine de mort en une plus douce. Et c'eſt ce changement, dit Saint Auguſtin, qu'on peut attribuer avec quelque apparence au conſeil d'un Eveſque comme eſtoit Oſius, [s'il a eu quelque part à cette affaire,]& s'il faut agir par conjecture dans un point ſur lequel on n'a rien de poſitif.

[C'eſt ſans doute aprés les jugement de Milan qu'il faut mettre] lit.P.l.2.c.92.p. 118.2.d. 'les loix que Conſtantin fit contre les Donatiſtes, [b] & qui ſervirent de modele aux Empereurs ſuivans. [c] S. Auguſtin en marque une, par laquelle il leur oſtoit les baſiliques & tous les lieux où ils

b ep.48. p.66.1. c|1.c. *c* lit.P. p.118.1. a|c.p.68. p.124. 1. a.b. s'aſſembloient, pour les ajuger au fiſc, [& leur défendoit, ce ſemble; par conſequent de tenir aucune aſſemblée. Ce fut peut-eſtre pour ce ſujet qu'ils baſtirent] 'ces nouvelles egliſes que S. Optat leur reproche d'avoir ajoutées aux anciennes ſans qu'on en euſt beſoin. [Il ſemble qu'il faille raporter encore à ce temps-

Opt.l.3.p.61.63. Aug.in Par.l.1. c.11.p.10.2.c. ci ce que dit Saint Auguſtin,] 'qu'aprés avoir perdu leur cauſe, comme on voulut les obliger à quitter les egliſes, ils ne laiſſerent pas de s'y maintenir par la violence qui l'emporta contre l'auto-

rité des ordonnances de l'Empereur, & par la fureur des Circoncellions [de quoy nous parlerons dans la ſuite.]

'Conſtantin confisqua encore les biens meſmes de ceux qui eſtoient convaincus, [peut-eſtre d'avoir calomnié Cecilien,] & qui reſiſtoient avec opiniatreté à la réunion. [Ce peut eſtre] 'cette loy ſi ſevere que S. Auguſtin dit qu'il fit contre eux. ep. 48 p. 66. a. b. ep. 166 p. 289. a. c.

[Il eſt certain que quelques uns d'eux furent bannis]ª puiſqu'on leur accorda leur rappel en 321. ᵇS. Optat dit expreſſément que Conſtantin avoit banni dans des pays étrangers les chefs & les principaux des Donatiſtes, ſelon qu'ils le meritoient. [Mais je ne ſçay s'il ne faut point lire Conſtant.] ª coll. 3 c. 22. p. 228. a. c. p. col. c. 31 35 p. 245. c. d. 2. d. ᵇ Opt. l. 2. p. 34. a.

'Ces ordonnances eſtoient tres juſtes : elles eſtoient dignes du nom de Conſtantin ſi celebre par la profeſſion qu'il faiſoit du Chriſtianiſme : elles convenoient fort bien à l'eſperance qu'il avoit en J. C, & à ſon amour pour l'unité de l'Egliſe. 'Les Donatiſtes n'en euſſent pas voulu avoir de moins ſeveres contre Cecilien & les autres qu'ils accuſoient, s'ils euſſent pu les faire declarer coupables ; & alors ils euſſent pretendu avoir rendu un grand ſervice à l'Egliſe, & devoir paſſer pour les défenſeurs de l'unité & de la paix. Cependant parceque ces meſmes loix tomboient ſur eux, c'eſt à dire ſur des calomniateurs de leurs freres, & des ennemis irreconciliables de l'unité de l'Egliſe, ils crioient que c'eſtoit une violence indigne & inſupportable, qu'on ne doit forcer perſonne ſur la religion; qu'il ne faut jamais rendre le mal pour le mal. 'Ils ne pouvoient mieux verifier la maxime que ceux meſmes de leur communion leur attribuoient, de croire que tout ce qu'ils vouloient eſtoit ſaint: *Quod volumus ſanctum eſt.* ep. 48. n. 67. p. 66. a. b. p. 191. n. 2. p. 64. n. 5. p. 72. n. d.

ARTICLE XXVII.

De Donat de Carthage.

[ON ne ſçait pas ſi Conſtantin fit ſes loix contre les Donatiſtes auſſi-toſt aprés avoir jugé leur affaire à Milan, ou s'il y fut obligé par les nouveaux deſordres qu'ils firent à leur retour. Nous ne pouvons pas non plus dire preciſément ce qui ſe paſſa en Afrique immediatement aprés ce jugement Il ſemble neanmoins qu'on y peut raporter ce que S. Optat met aprés le voyage des Eveſques Eunome & Olympe]'Donat, dit-il, revint *al. trò.* le premier à Carthage "ſans en avoir la permiſſion de Conſtantin: Opt. l. 1. p. 45. a.

Cecilien l'ayant ſçeu ſe haſta de s'en retourner à ſon peuple, & par ce moyen le ſchiſme ſe ralluma tout de nouveau. 316.

p.14.c. 'S. Optat ſuppoſe toujours que ce Donat eſt celui de Carthage,
Aug.h.69.p.12.2.d|ret.l.2.c.21.p.32.a. [predeceſſeur de Parmenien,] '& ſucceſſeur de Majorin dans le ſiege ſchiſmatique de cette ville; [a] & les Donatiſtes ſoûtenoient
[a] p.col.c.16.p.237.1.b.c. que c'eſtoit luy qui en ce temps-ci tenoit teſte à Cecilien; [de ſorte qu'il ſemble qu'il fuſt déja leur Eveſque de Carthage: & nous n'avons point en effet de preuve que Majorin ait paſſé l'an
Hier.v.ill.c.93.p.296.d. 313.] 'Saint Jerome dans ſon traité des hommes illuſtres, dit que ce Donat vivoit ſous Conſtant & ſous Conſtantin, [ou plutoſt Conſtance que la traduction greque nomme ſeul. Selon la chronique du meſme Pere, il paroiſſoit en l'an 328, & vivoit encore en l'an 355.]

Aug.pſ.147.p.793.2.c. 'S. Auguſtin le traite d'apoſtat: [je ne ſçay ſi c'eſt parcequ'il avoit eſté d'abord dans l'Egliſe Catholique, & l'avoit quittée
Opt.l.3.p.66.c. pour entrer dans le ſchiſme depuis qu'il eut eſté formé.] 'Il eſtoit habile dans les lettres humaines, & aimé pour ce ſujet par les
Aug.h.69.p.12.2.d. gents du ſiecle. 'Il avoit de l'eloquence, & il étendit tellement
[b] in Cre.l.2.c.1.p.169.2.c. ſa ſecte par ce moyen, [b] que c'eſt de luy qu'elle a principalement
[c] Hier.p.297.a. tiré ſa force. [c] Il compoſa beaucoup de livres pour la défendre. Saint Jerome dit qu'il trompa par ſes menſonges preſque toute
Aug.h.69.p.12.2.d. l'Afrique, & particulierement la Numidie. [2] 'Auſſi la pluſpart du monde croit que c'eſt de luy qu'elle a pris ſon nom, plutoſt que de Donat [des Caſes-noires] en Numidie, qui luy avoit
Hier. p.298.d. donné la naiſſance. 'C'eſt le ſentiment de Saint Jerome: ['& ce qui l'appuie beaucoup, c'eſt qu'avant que Donat fuſt Eveſque de Carthage, les ſchiſmatiques eſtoient appellez le parti de Majorin] V. la note 4.

Aug.lit.P.l.2.c.39.p.1061.b. 'Ce Donat de Carthage vivoit d'une maniere aſſez ſobre, & il n'y avoit rien à l'exterieur dans ſes mœurs qui paruſt reprehenſible, ['hors ſon orgueil.] 'Les Donatiſtes le relevoient audeſſus
p.col.c.16.p.237.1.b|Cart.c.2.§ 10. de tous les autres, & l'appelloient un homme de ſainte memoire, l'ornement de l'Egliſe de Carthage. Ils luy attribuoient la gloire
unit.c.19.p.154.2.d. du martyre, comme nous avons dit, '& pretendoient auſſi qu'il avoit fait des miracles, [d] & que Dieu luy avoit parlé dans la
[d] in Jo.h.13.p.50.2.b. priere, en quoy S. Auguſtin aſſure qu'ils ſe trompoient, ou qu'ils vouloient tromper les autres. V. § 28.

[Voici ce que nous trouvons de ce Donat dans un ouvrage qui

2. *renovellata ſunt partes.*

2. Il le dit peut-eſtre parceque le ſchiſme eſtoit plus dans la Numidie que dans les autres provinces. Mais je penſa que c'eſt parcequ'il en venoit: & il y a bien de l'apparence que cette province ſuivit toute d'abord, ou preſque toute, le parti de Majorin établi par ſon Primat Secondus de Tigiſe.

eſt

» eſt certainement de S. Auguſtin plutoſt que de S. Ambroiſe dont
» il porte auſſi le nom. Il y a dans l'Egliſe, dit ce Pere, & il y a f.37.c.3.p.182.f.
» toujours eu des hommes habiles, d'une profonde erudition, &
» parfaitement inſtruits dans la loy de Dieu. Ce ſont les pierreries
» qui ornent les vétemens de [l'Egliſe] cette veritable femme for-
» te. Mais il y a eu de ces pierreries qui ſe ſont detachées, & qui
» ſe ſont perdues en tombant. Tel fut Donat qui quitta la place
» qu'il occupoit dans cet ornement. Il s'en ſepara pour chercher
» ailleurs ſa propre gloire, pour avoir un parti qui portaſt ſon
» nom. Malheureux enfans, pourquoi vous attachez vous à cette
» pierre precieuſe qui s'eſt ſeparée du vétement de l'Egliſe? Quoy
» donc, me direz vous, penſez vous avoir autant d'eſprit que luy,
» parler auſſi bien que luy, eſtre auſſi ſavant que luy? Mais que luy
» ſert tout ſon eſprit, que luy ſert toute ſon erudition, que luy ſert
» d'eſtre une pierre precieuſe, puiſque toute pierre precieuſe qui
» ne demeure pas attachée à l'ornement de cette femme forte,
» ſe gaſte, & perd tout ſon prix & tout ſon eclat? Il faut qu'elle
» demeure unie au vétement de cette femme, qui eſt elle meſme
» d'un plus grand prix que toutes les pierreries qui l'ornent: Que
» Donat n'y demeuroit-il donc attaché? Car je ne crains pas de
» le dire: ces pierreries ne ſont precieuſes qu'autant qu'elles ont
» de charité: celle qui n'en a point eſt ſans valeur, & n'eſt digne
» que de rebut. Qu'on vante ſon habileté, qu'on releve ſon elo-
» quence; ſi l'on en croit celui qui ſçait diſcerner les veritables
» pierres precieuſes, ſi l'on s'en raporte à l'ouvrier meſme qui a
» fait cet ornement, l'on ne regardera point cette pierre comme
» precieuſe, mais comme digne du dernier mepris. Ce n'eſt pas
» une pierrerie qui jette de l'eclat, mais une cymbale qui produit
» un ſon confus.

ARTICLE XXVIII.

Vanité inſupportable de Donat: Les Donatiſtes en font leur idole: Sa croyance ſur la Trinité.

SAINT Optat eſt celui qui parle plus amplement de Donat, & il nous le depeint comme un homme leger, furieux & emporté, qui s'elevant audeſſus du commun des hommes, vouloit ſe faire conſiderer comme une divinité: d'où vient qu'il luy applique les paroles par leſquelles Dieu condamne dans Ezechiel l'orgueil du prince de Tyr. Il s'imaginoit, dit-il, Opt.l.3 p.64. p.64.67. p.65.a.

s'eſtre établi une principauté à Carthage, & y eſtre audeſſus meſme de l'Empereur. Le peuple luy donnoit rarement le titre d'Eveſque, & on le nommoit preſque toujours Donat de Carthage.

p.65.c. 'Quoique les Eveſques ne doivent eſtre aſſujettis qu'à Dieu; il dominoit de telle ſorte ceux de ſon parti, qu'ils le craignoient b. & le reveroient autant que Dieu meſme. 'Son ambition eſtoit de voir tout le monde, & les compagnons meſme de ſon ſchiſme, plier ſous luy. Lorſqu'ils celebroient les myſteres, il ne s'y trouvoit que par forme, & il ne daigna jamais communier de ce qu'aucun d'eux avoit offert. Il aimoit mieux ſe retirer en particulier pour faire ſeul ce qu'il vouloit: Et cela obligeoit beaucoup de ſes ſectateurs meſmes de faire des plaintes de cette maniere ſi haute & ſi fiere dont il les traitoit. C'eſt ainſi que ſon cœur s'eleva p.65.a. juſqu'à ſe croire non plus un homme, mais un dieu. 'Les hommes n'ont accoutumé de jurer que par le nom de Dieu ſeul: Et il ſouffiroit [1] qu'ils juraſſent en ſon nom; ſans pouvoir rejetter ſur 1. eux la faute qu'ils faiſoient en cela, puiſque c'eſtoit à luy à l'empeſcher. Il ne l'empeſchoit pas neanmoins, & donnoit ainſi ſujet de dire qu'il ſe regardoit comme une divinité.

2. 'Tous ceux qui croient en J. C, ne doivent point avoir d'autre nom que celui de Chrétiens. Mais ce ſuperbe oſa partager avec Dieu le peuple Chrétien, & faire nommer ceux qui le ſuivoient non plus Chrétiens, mais Donatiſtes. Si l'on venoit à luy de quelque province d'Afrique, il ne s'informoit point des nouvelles ordinaires: mais des qu'une perſonne l'abordoit, il luy diſoit ſans rougir; Hé bien, comment va mon parti dans vos « Aug.in Cre l.4. c.6.p.199.2.a. quartiers? 'Ses partiſans ſe plaignoient quelquefois de ce qu'on « aCart.c.3 §31.p. les appelloit Donatiſtes. [a]Mais neanmoins ils avoient pris ce nom 342. devant le tribunal des Prefets, comme un nom qui leur eſtoit Opt.p.66.a. glorieux; '& dans toutes les occaſions où ils comparoiſſoient publiquement en juſtice pour des matieres eccleſiaſtiques, lorſqu'on leur demandoit juridiquement qui ils eſtoient, ils prenoient la qualité de parti de Donat, ſans parler de J. C.

[Nous verrons dans la ſuite de quelle maniere Donat parloit p.64.b. de l'Empereur Conſtant. 'Mais on peut juger de ſon eſprit par une lettre, où écrivant à un Prefet du Pretoire, il l'apoſtrophoit en ces termes; Gregoire la honte du Senat & l'infamie des « Prefets: à quoy il ajoutoit pluſieurs choſes de meſme force. «

1. Saint Simeon Stylite vouloit meſme que l'on juraſt par ſon nom: mais c'eſtoit au contraire par reſpect, pour empeſcher qu'on ne profanaſt le nom de Dieu.

Gregoire luy répondit au contraire avec une moderation auſſi epiſcopale, [que l'emportement de Donat eſtoit indigne du caractere qu'il uſurpoit.]'Gregoire eſtoit Preſet, ſelon le Code, à la fin du regne de Conſtantin en 336 & 337. Cod.Th.t.6.p.364.1.

» [Ses diſciples enfloient encore ſa vanité.]'Ils chantoient pu- Aug. pſ 69.p.
» bliquement ſes loüanges, dit Saint Auguſtin; ils luy diſoient 304 2.a.
» hautement: O le fidele conducteur! O le guide incomparable!
» Et il ne répondoit point, comme David, à ces flateurs; Que
» ceux qui m'applaudiſſent ſe retirent en arriere; qu'ils ſoient
» couverts de confuſion. Il ne ſe mettoit point en peine de les
» reprendre, & de les porter à dire plutoſt au Sauveur. C'eſt
» vous ſeul, Seigneur, qui eſtes un conducteur fidele, & le guide
» incomparable. 'Ils eſtoient tellement aveuglez par la paſſion inPar.l.2.c.7.p.
qu'ils avoient pour luy, què leurs ames adulteres ne faiſoient 14.2.a.
pas difficulté de l'egaler à celui qui en eſt ſeul l'epoux legitime: Car ils ne rougiſſoient pas de vouloir qu'on diſt de luy ce qui ne convient qu'à J. C. N. S; Qu'il n'y avoit eu en luy aucune tache
» ni aucun defaut. Qui donnera, s'écrie S. Auguſtin, qui donnera
» à mes yeux une ſource de larmes? Qui peut aſſez gemir & aſſez
» pleurer un ſi horrible blaſpheme; [Il ne faut point s'étonner aprés cela,]de ce que dit encore le meſme Pere, que Donat f.197.p.908.c.
leur tenoit lieu de J. C, & qu'ils s'emporteroient peuteſtre davantage contre un homme qui diroit du mal de Donat, que contre un payen qui blaſphemeroit J. C. 'Dans la Conference de Cart.c.3.§30.31
Carthage où Petilien ſemboit vouloir rejetter le nom de Do- p.342.
natiſte, il ajoute neanmoins qu'il ne deſavoüe pas d'avoir
principem. eu & d'avoir encore pour chef Donat de bienheureuſe & ſainte memoire, dont le merite avoit jetté un tel eclat, que le temps n'avoit pas eſté capable d'en ternir la gloire. 'Un avocat qui Aug.inCre.l.3.
plaidoit pour eux à Carthage en 395, devant le Proconſul, oſa c.56. p.191.2.b.
dire que Donat avoit tellement établi la ſainteté de l'Egliſe
a. Catholique contre l'erreur & la perfidie, 'que ſon nom & ſon culte ſe trouvoit honoré par le reſpect & la veneration de preſque tout l'univers.

'Donat avoit fait, comme nous avons dit, pluſieurs écrits pour Hier.v.ill.c.93.
ſa ſecte, *&c un entre autres où il pretendoit que le batteſme de p.297.2.
J. C. n'eſtoit point hors de ſa communion. Saint Auguſtin qui *Aug.retr.l.1.c.
l'appelle une epiſtre, le refuta: mais ſon ouvrage n'eſt pas venu 21.p.15.1.c.
juſques à nous.

'S. Jerome dit qu'il avoit écrit un livre ſur le Saint Eſprit, où il Hier.p.297.2.

a, *in ejus nomen & cultum mundi pene totius obſervantia nutrita coaluit.*

ſuivoit le dogme des Ariens. [Nous verrons dans la ſuite que les
Aug.h.69.p.12.2.d. Ariens ſemblerent le vouloir attirer à leur parti en 347.] S. Auguſtin dit qu'il paroiſt par ſes écrits que ſes ſentimens n'eſtoient pas bien Catholiques ſur la Trinité, & qu'il croyoit tellement la conſubſtantialité, qu'il vouloit neanmoins que le Fils fuſt
ep 50.p.79.2.b. moindre que le Pere, & le Saint Eſprit moindre que le Fils. Il y
f.183.c.5.p.876.d. avoit quelques Donatiſtes dans la meſme erreur. [Je ne ſçay ſi
Epi.59.c.13.p 505.a. c'eſt pour cela] que S. Epiphane dit que les Donatiſtes ſuivoient la foy d'Arius; [ou ſi c'eſt qu'effectivement ils en euſſent fait profeſſion durant que les Ariens dominoient dans l'Occident
Aug.ep.50.p. 79.2.b. ſous Conſtance,] comme Saint Auguſtin dit que quand les Gots [Ariens] eſtoient puiſſans, les Donatiſtes pour les flater diſoient qu'ils avoient la meſme foy qu'eux.

b. Neanmoins S. Auguſtin dit en meſme temps qu'on refutoit cette laſche hypocriſie par l'autorité de leurs predeceſſeurs, parcequ'on aſſuroit que Donat n'avoit point eſté dans la croyance
b.69.p.12.a.d. des Ariens, & que pour le point meſme où il en avoit approché, le corps de ſon parti n'y avoit point fait d'attention, y en ayant aſſez peu parmi eux qui ſceuſſent quel eſtoit ſon ſentiment ſur
f.183.p.876.d. ce point, & la pluſpart croyant, comme nous, que le Fils eſt egal
Thdrt.b.l.4.c.6. p.239.2. au Pere, auſſibien que conſubſtantiel. Theodoret dit, comme S. Epiphane, que les Donatiſtes ſuivoient l'erreur des Ariens; [& peuteſtre cela eſtoit-il vray en ce temps là, parceque les Vandeles Ariens dominoient alors dans l'Afrique.]

Aug.abc.p.4.t. 2.retr.l.1.c.21. S. Auguſtin avoit dit dans ſes premiers ouvrages, que Donat ſe voyant vaincu de toutes parts, avoit commencé à rebattizer: mais dans ſes derniers il ſe reprend d'avoir cru que Donat de Carthage euſt commencé ce deſordre, dont nous parlerons plus amplement dans la ſuite.]

ARTICLE XXIX.

Une partie des Donatiſtes ſe réunit à l'Egliſe; les autres s'en ſeparent de plus en plus: Erreurs de cette ſecte.

Op.l.1.p.45.a. LE retour de Donat & de Cecilien dans l'Afrique y renouvella le ſchiſme plus que jamais, ainſi que nous l'avons deja
Aug.ep. dit, aprés Saint Optat, quoique ſelon toutes ſortes de raiſons, les Donatiſtes duſſent enfin quitter leur opiniatreté en voyant ce differend jugé pour là derniere fois, & ſans appel, en faveur de Cecilien, par celui meſme qu'ils avoient ſi ſouvent demandé

pour juge. Et Dieu n'avoit ſans doute permis que Conſtantin receuſt leur appel, malgré le reſpect qu'il avoit pour les deciſions des Eveſques, que pour leur fermer entierement la bouche, & leur oſter tout pretexte de ſe ſeparer de l'Egliſe. Auſſi ceux d'entre eux qui avoient ſeulement eſté ſurpris, comme hommes, par les faux bruits qu'on avoit repandus contre Cecilien, mais que Dieu deſtinoit comme de bons grains de froment, à eſtre un jour unis avec ſes Saints; ces perſonnes, dis-je, voyant que ſi elles continuoient davantage de s'oppoſer à Cecilien, il falloit tenir pour coupables, non plus un Eveſque ou quelques particuliers comme auparavant, mais generalement toutes les Egliſes du monde avec leſquelles Cecilien eſtoit uni; ils aimerent mieux ſe rendre à l'autorité de l'Evangile, ſelon laquelle ils ne pouvoient pas douter que l'Egliſe repandue partoute la terre ne fuſt la veritable, que ſe tenir à la deciſion du Concile de Carthage qui avoit condamné Cecilien. Ce fut par ce moyen qu'on vit beaucoup d'Eveſques, d'Eccleſiaſtiques, & de peuples, rentrer dans l'unité & dans la paix de l'Egliſe Catholique, donnant cette excellente leçon à la poſterité, qu'il ne faut point balancer à preferer le jugement ſain & equitable, à la folie & à l'injuſtice de quelques particuliers. [Nous avons vu que cela eſtoit arrivé des le temps du Concile d'Arles,] & que les Donatiſtes meſmes nous donnoient lieu de juger que beaucoup d'autres s'eſtoient encore rendus aprés le jugement de Conſtantin, par les exhortations d'Oſius.

unit. Ec. c. 25. p. 160. a.

Vinc. L. c. 5. p. 327.

Aug. in Par. l. 1. c. 5. p. 8. 1. d.

Mais il y en eut d'autres (& ils faiſoient une grande partie de l'Afrique) qui ſe precipiterent avec fureur dans l'abyſme de leur egarement, ſans ſe ſouvenir ni du nom ni de la religion [de J C,] ni de la profeſſion [qu'ils avoient faite de le ſuivre:] preferant à toute l'Egliſe la temerité ſacrilege du ſeul Donat. Ils ſe trouverent liez & retenus par leur ſeparation dans le precipice où leur fureur les avoit jettez: & pour ſe mettre hors d'état d'en pouvoir ſortir, ils s'engagerent eux meſmes dans les filets du ſchiſme, reſolus de perſiſter avec obſtination dans leur egarement, & de ne revenir jamais à la paix qu'ils avoient une fois abandonnée.

Vinc. L. p. 327.

Opt. l. 2. p. 49. c.

Saint Auguſtin remarque en un endroit, que les Donatiſtes pretendoient que les Eſpagnols ayant condamné le grand Oſius, & les Gaulois l'ayant abſous, les Eſpagnols l'avoient enfin receu comme innocent. Les Donatiſtes les accuſoient en cela de prevarication, & d'avoir edifié de nouveau contre le precepte de

Aug. in Par. l. 1. c. 4. p. 7. 8.

p.1.2. S. Paul, ce qu'ils avoient détruit d'abord. 'Mais ſi S. Paul avoit pretendu, dit Saint Auguſtin, nous apprendre par là cet étrange paradoxe, qu'il ne faut jamais changer de ſentiment & de conduite, il ne ſe ſeroit pas fait luy meſme Chrétien; il ne ſeroit pas devenu Apoſtre; il n'auroit pas edifié par ſes predications les Egliſes qu'il avoit taſché de détruire par ſes perſecutions. Les Donatiſtes n'ont donc jamais mieux montré pourquoi ils n'ont point voulu ſe rendre, quoique vaincus partout, qu'en faiſant un crime aux Eſpagnols d'avoir cedé à l'examen & au jugement de leurs collegues, contre ce qu'ils avoient jugé auparavant. Car autant que la conduite de ceux-ci eſt conforme à la douceur [& à l'humilité] Chrétienne, autant celle des autres eſt-elle digne de l'opiniatreté [& de la fierté] du diable. Ainſi il ne faut pas s'étonner que les humbles aient conſervé le lien de la paix, & que les ſuperbes l'aient rompu.

p.7.8. 'Les Donatiſtes ne pouvoient donc mieux faire voir que ce qui a rendu leurs maux incurables, c'eſt que leur orgueil n'a pu ſe reſoudre à condanner les ſentences qu'ils avoient temerairement prononcées contre Cecilien dans ſon abſence; ce qu'ils auroient eſté obligez de faire, ſi par l'amour de la verité & pour le bien de la paix, ils avoient acquieſcé au jugement des Eveſques d'outremer. Ils auroient neanmoins remporté une victoire beaucoup plus avantageuſe, ſi au moins aprés ce jugement ils avoient pu vaincre leur animoſité contre cet Eveſque, que s'ils l'avoient fait condanner dans le Concile où il a eſté abſous. Car il eſt bien plus glorieux de triompher de ſon orgueil & de ſa haine, que non ſeulement de vaincre un ſeul homme, mais meſme que de ſe ſoumettre une ville entiere; ſelon ce que dit l'Ecriture, Que celui qui ſurmonte la colere, vaut mieux que celui qui prend une ville. Ils vouloient vaincre un homme, pendant qu'ils ſe laiſſoient vaincre par la colere: & parcequ'ils vouloient vaincre un homme, ils ſe ſont vu vaincus & par cet homme & par leur colere; par cet homme, puiſqu'il en a triomphé dans le jugement [qui atteſtoit ſon inocence;] par leur colere, puiſque tout vaincus qu'ils eſtoient, ils n'ont pu ſe rendre & demeurer en repos.

h 69.p.12.2.c. 'Ainſi s'endurciſſant avec obſtination dans leur diviſion, ils changerent leur ſchiſme en hereſie, comme dit Saint Auguſtin,

inCre.l.2.c.7.p. 170.2.d. 'ſuivant la difinition qu'il donne, que le ſchiſme eſt une diſſention encore nouvelle pour des ſentimens differens; & l'hereſie un

c.8.p.171.1.b. ſchiſme inveteré; '& auſſi parcequ'ils avoient une fauſſe croyance

ſtant ſur les ſacremens que ſur l'Egliſe. [Car contre l'autorité de J.C. & de toute l'Ecriture, qui nous aſſurent] 'que l'Egliſe Catholique eſt celle qui eſt repandue dans toute la terre, [& qui ne ceſſera jamais d'eſtre viſible à tout le monde,] 'ils pretendoient qu'elle eſtoit renfermée dans leur parti, c'eſt à dire dans la ſeule province d'Afrique, 'dans laquelle meſme il y avoit pluſieurs endroits où leur parti n'eſtoit point. 'Ils oſoient dire qu'elle eſtoit perie dans tout le reſte du monde par l'union que l'on y avoit avec ceux qu'il leur plaiſoit encore de traiter de Traditeurs; 'c'eſt à dire parceque tous les Fideles ne pouvant juger par eux meſmes des crimes dont ils accuſoient Cecilien, avoient mieux aimé en croire ceux qui avoient examiné & jugé l'affaire, que les declamations des accuſateurs. [Nous parlerons en ſon lieu de leur erreur ſur les ſacremens.]

Opt.l.2.p.52.c. c. p.46.b.c. b.c|Aug.h.69.p.12.2.c. ep.167.p.191.2.b.

ARTICLE XXX.

Fauſſes raiſons des Donatiſtes pour juſtifier leur ſchiſme: Leur averſion pour les Catholiques.

[Les Donatiſtes ſentoient quelquefois combien il eſtoit injuſte de condanner tous les Catholiques comme complices des crimes de Cecilien;] 'dont la pluſpart n'avoient jamais oui parler, comme cela ne ſe pouvoit nier que par la derniere impudence. [Pour rendre donc cette condannation un peu moins inſupportable,] 'ils pretendoient ridiculement que ces crimes eſtoient connus de preſque toute la terre, qu'ils avoient des pieces authentiques pour les prouver, que de tres fideles témoins avoient eſté deputez dans les Gaules, l'Eſpagne, l'Italie, & les autres provinces, pour les informer de la verité; & que de tres ſaints Eveſques y avoient eſté par deux fois, & y avoient publié l'état des choſes avec encore plus de lumiere & de certitude. [Toutes ces deputations n'ont aucun fondement, & paroiſſent feintes ſur les deux Conciles de Rome & d'Arles, & ſur les autres choſes qui ſe paſſerent au commencement du ſchiſme, deſquelles les Donatiſtes n'avoient pas ſujet de ſe vanter.] 'Mais ſuppoſé que ces deputations fuſſent veritables, ce qu'on en pouvoit juger avec le plus d'apparence, c'eſt que comme les Donatiſtes avoient déja eſté condannez par le juſte jugement [des Conciles de Rome & d'Arles,] on n'avoit point voulu admettre leurs deputez à la communion, ni ecouter leurs accu-

Aug.in Par.l.2.c.1.p.11.c.d. in Cre.l.3.c.33.p.186.2.b. in Par.l.1.c.2.p.6.2.c. d.

ſations injuſtes. [Et c'eſtoit aſſurément ce qu'on devoit faire ſelon les regles de l'equité naturelle, & ſelon les loix de l'Egliſe.]

unit.Ec.c.19.p. 255 2.c|f.46.c. 25.p 243-245| 238.c.9. p.676. &c.

'Comme les Catholiques les preſſoient de juſtifier leur ſchiſme par l'autorité de l'Ecriture, 'ils alleguoient quelquefois un paſſage des Cantiques, où ils taſchoient de trouver par une fauſſe ponctuation, que l'Egliſe devoit eſtre renfermée dans le midi: unit p.155.2.c. Surquoi S. Auguſtin ſe moque d'eux en divers endroits. 'Il leur montre que meſme à la lettre & ſelon leur interpretation, cela ne leur convenoit pas, y ayant des provinces encore plus meri-f.46.p.246.d. e.f. dionales que la Numidie où eſtoit le fort de leur ſchiſme, '& d'où il avoit tiré ſon origine: '& meſme la ſituation de ce pays tout decouvert & plein de campagnes fertiles, mais ſeulement en blez & non en arbres, ne convenoit point à un autre paſſage du cantique d'Habacuc qu'ils citoient auſſi pour eux.

[C'eſt ſur des fondemens ſi ruineux qu'ils hazardoient leur ſalut & leur bonheur eternel: & avec cela ils eſtoient ſi inſolens col.d.3.c 4.p. 219 2.b. & ſi fiers,] 'qu'en traitant les Catholiques de race des Traditeurs, ils prenoient pour eux la qualité d'enfans des Martyrs, [a] & d'E-a Cart.c.1.§14| 2.§ 10.12. veſques du pur Chriſtianiſme, de Pontifes & de défenſeurs de c.36 22. p.540. l'Egliſe & de la verité Catholique. 'Ils pretendoient faire ſeuls § 30. l'Egliſe Catholique, '& traitoient les Catholiques de Menſuriſtes & de Cecilianiſtes.

Opt. l.2.p.52. 53. 'Cependant ils condannoient tous les jours eux meſmes leur hereſie dans le ſacrifice, n'oſant pas ſe diſpenſer des paroles ſolennelles de la liturgie, dans la quelle ils diſoient qu'ils offroient pour l'Egliſe unique qui eſt rapandue par toute la terre. 'On Aug.in Par.l.3. c.6.p.31.2.b. remarque qu'ils recitoient à l'autel le nom des auteurs de leur ſchiſme.

pſ.32. p.91.1.2| Opt.l.1. p 34.a. 'Dans la haine qu'ils avoient pour les Catholiques, ils n'avoient garde de trouver bon qu'on les appellaſt leurs freres; au lieu que les Catholiques vouloient bien leur donner cette marque de charité, 'que Saint Juſtin donne aux payens meſmes, [b] quoique ce Juſt.ap. b Aug pſ.32.p. 91.1.c. ne ſoit pas la coutume de l'Egliſe: [c] & les Catholiques croyoient c Opt.l.4.p.76.c. qu'il eſtoit utile à la cauſe de la verité qu'ils la leur donnaſſent. 1 1.p.35.a|Aug. pſ.57.p.232.2.a. 'Ces ſchiſmatiques evitoient meſme de ſe rencontrer avec des Catholiques: ils refuſoient leur entretien: [d] ils les empeſchoient d Opt.l.1.p 34. c. de les venir trouver: ils ne vouloient point non plus s'entretenir ou conferer avec eux, ſoit par écrit, ſoit de vive voix, & ſe contentoient de vomir toujours des injures contre leur honneur, Aug. ep.166.p. 290.1.a. 'refuſant par un étrange orgueil de conferer avec eux, parceque c'eſtoient, diſoient-ils, des pecheurs. [e] Quand les Catholiques e 9p. 162.p 277. e 1.c.

leur

leur écrivoient, ils n'en pouvoient avoir de réponſe; '& neanmoins ils ne leur écrivoient pas des lettres de communion, parceque les Donatiſtes ne les vouloient pas recevoir, & qu'ils s'en eſtoient rendu indignes par leur ſchiſme, mais ſeulement des littres privées telles qu'on en écrivoit aux payens. S. Auguſtin omet le ſalut dans celles qu'il leur écrit. 'Ils ſe moquoient quelquefois de la civilité avec laquelle les Catholiques les traitoient, & leur en faiſoient un crime. *humilitatem*

'Quand ils avoient fait quelque ouvrage pour leur ſecte, ils faiſoient ce qu'ils pouvoient pour empeſcher qu'il ne tombaſt entre les mains des Catholiques qui eſtoient en état d'y répondre; [& neanmoins ils couvroient cette veritable foibleſſe ſous un pretexte] 'de prudence & de patience, aimant mieux, diſoient-ils, ſe contenter d'enſeigner la loy de Dieu au peuple dans l'Egliſe, que répondre aux Catholiques [& diſputer avec eux,] pretendant que ſi la parole de Dieu ne les inſtruiſoit pas aſſez, il n'y avoit point d'autorité humaine qui puſt diſſiper leurs tenebres & les rappeller à la regle de la verité. 'Que ſi quelque laïque d'entre eux ſe méloit d'écrire, ils vouloient bien prendre part à ſa victoire, s'il euſt pu en remporter quelqu'une, mais non pas à ſa honte quand il eſtoit vaincu, ni répondre de ce qu'il diſoit.

'Ils ne vouloient point que les Catholiques entraſſent dans leurs egliſes pour les ecouter: ils les en chaſſoient; [a] & peu s'en falloit qu'ils ne les battiſſent. [b] Ils lavoient avec de l'eau ſalée le pavé où ils avoient eſté. [c] Ils n'y en avoit point parmi eux qui ne mélaſt aux inſtructions qu'il faiſoit au peuple, des calomnies & des invectives contre les Catholiques. Ils ordonnoient aux laïques de ne les point ſaluer, & de ne point recevoir leurs civilitez: & quelquefois leurs Eveſques refuſoient aux Catholiques le baiſer que l'on ſe donnoit alors en ſe rencontrant.

'Les Catholiques au contraire eſtoient ravis qu'ils vinſſent entendre leurs Eveſques; & ils eſperoient que quoiqu'ils ſe moquaſſent d'abord de la verité, ils ne laiſſeroient pas enfin de la reconnoiſtre & de la ſuivre. 'Au lieu des violences que nous verrons qu'ils exerçoient contre les Catholiques, les Eveſques orthodoxes ne travailloient qu'à les inſtruire, & les traitoient avec toute ſorte de douceur lorſqu'ils tomboient entre leurs mains. 'Il taſchoient de porter les laïques à les traiter de meſme, mais ils n'en eſtoient pas toujours les maiſtres.

'Cette haine des Donatiſtes pour les Catholiques eſtoit d'au-

elit. P. l. 1. c. 1. p. 89. 1. c.

ep. 172. p. 295. 2. b.

lit. P. l. 1. c. 19. p. 92. 1. a.

in Gre. l. 1. c. 3. p. 852. 1. c.

l. 2. c. 5. p. 170. 2. b.

f. 46. c. 13. p. 241. d. e. f.

[a] p. 242. a.

[b] ep. 255 p. 357. 1. b.

[c] Opt. l. 4. p. 78. b

Aug. f. 46. p. 241. g.

ep. 68. p. 125. 1. c. d.

d.

ep. 255. p. 357. 2. c.

tant plus étrange, qu'ils eſtoient ſouvent unis enſemble par le mariage & par tous les autres liens de la ſocieté civile : & il paroiſt meſme que la diverſité de communion n'empeſchoit pas qu'ils ne contractaſſent ces ſortes de liaiſons.

ARTICLE XXXI.

Dereglemens des Donatiſtes pour les mœurs : Ils reçoivent les mauvais Catholiques ; ſe fondent ſur de faux miracles.

[DANS le deſir qu'avoient les Donatiſtes de juſtifier, s'ils euſſent pu, ſoit leur ſeparation, ſoit la haine dont ils eſtoient animez contre les Catholiques,] ils recherchoient avec ſoin les fautes qui ſe commettoient dans l'Egliſe ; & par une malignité diabolique ils ſe rejouiſſoient des ſcandales qui affligeoient les Saints [& les Anges.] Quand un Eveſque, un Eccleſiaſtique, un Moine, ou une Religieuſe, tomboit en quelque faute, ils ne ſongeoient & ne travailloient qu'à ſe perſuader, qu'à publier & à ſoûtenir que tous les autres eſtoient auſſi criminels, quoiqu'on ne puſt pas les faire tous connoiſtre pour ce qu'ils eſtoient. S'il ſe repandoit des bruits faſcheux, vrais ou faux, contre quelques uns de ceux qui faiſoient une ſinguliere profeſſion de pieté, ils faiſoient tous leurs efforts pour en étendre l'infamie & le ſoupçon ſur tous les autres.

Aug. ep. 137. p. 250 2. b] 251. 2. b.

p. 251. 2. b c.

[Cependant quelques defauts qui fuſſent parmi les Catholiques, ils n'en avoient pas de moindres parmi eux.] Pour ne point parler encore de la fureur des Circoncellions, l'ivrognerie & la gourmandiſe y eſtoient des vices ordinaires & tout publics. Ils amaſſoient uſures ſur uſures. [a] Saint Auguſtin leur reproche qu'on voyoit aux ſepulcres de leurs faux martyrs des troupes de vagabons, d'ivrognes, de méchans de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe méloient enſemble pour ſe remplir de vin & ſe ſouiller par toutes ſortes de crimes. Et c'eſt avec tout cela qu'ils avoient l'inſolence de comparer leur ſecte au pur froment, & tout le reſte de l'Egliſe à de la paille infructueuſe & ſterile. Surquoi Saint Auguſtin leur répond : Si l'Afrique a eſté choiſie pour renfermer le bon grain, & que tout le reſte de la terre ne ſoit rempli que de paille, d'où viennent donc ces grandes troupes de Circoncellions ? D'où vient ce grand nombre d'ivrognes & de debauchez ? D'où vient cette quantité infinie de filles, qui ſans eſtre mariées ont perdu leur virginité, & font partout voir leurs

f. 47. c. 10. p. 258. c.

in Jo. h. 5. p. 20. 1. c.

f. 47. p. 258. b.

a unit. c. 19. p. 255. 1. d.

in Par. l. 3. c. 3. p. 28 1. a.

b] f. 47. p. 258 b c.

» crimes? D'où vient qu'on ne voit que voleurs, qu'avares,
» qu'uſuriers? D'où viennent tant de perſonnes qu'on connoiſt
V. 173. » trop dans chaque pays, qui ſont autant "d'Optats en méchan-
» ceté, quoiqu'ils ne le ſoient pas en puiſſance? Serez vous aſſez
» impudens pour nier que cela ne ſe voie pas parmi vous, ou aſſez
» ſcelerats pour ſoûtenir que ce ſoit là de bon grain?

[Il ne faut pas s'étonner qu'il y euſt tant de dereglemens parmi eux, puiſque leur ſecte eſtoit le recours des plus méchans des Catholiques,]'qui, pour eviter la diſcipline de l'Egliſe, menaçoient hautement de ſe retirer dans le parti de Donat. *Ils s'y retiroient effectivement, ils y eſtoient receus ſans difficulté; on les y attiroit meſme; & aprés qu'ils avoient eſté rebattizez, ils inſultoient par une fureur ſacrilege, à la diſcipline de l'Egliſe dont ils n'avoient pu ſupporter la ſainte ſeverité. Mais l'effet de leur ſecond batteſme eſtoit qu'ils devenoient encore plus dereglez qu'ils n'eſtoient auparavant. 'Saint Auguſtin en raporte divers exemples, comme d'un nommé Prime degradé du ſoudiaconat; 'd'un jeune homme qui ſe fit rebattizer pour avoir la liberté de battre ſa mere, ou meſme de la tuer; 'de Ruſticien Soudiacre excommunié par ſon Curé, qui trouva dans le parti des Donatiſtes la protection dont il avoit beſoin contre l'Egliſe & contre ſes creanciers; 'd'un autre qui eſtant Diacre avoit auſſi eſté excommunié par ſon Curé, avoit eſté rebattizé & fait Diacre par les Donatiſtes, & peu de jours aprés avoit eſté tué en voulant faire la nuit une violence avec les Circoncellions; 'de Splendone depoſé du diaconat dans les Gaules, & neanmoins rebattizé & fait Preſtre par leur grand Petilien de Cirthe, qui fut depuis contraint luy meſme de le chaſſer. 'Afin qu'ils ne puſſent pas pretendre ignorer ces deſordes, S. Auguſtin en manda quelques uns à une perſonne de leur ſecte, pour en avertir ſon Eveſque; & il dit que ſi cela ne ſuffit pas, il le fera ſignifier juridiquement à l'Eveſque meſme.

in Jo. h. 10. p. 38. 1. d. * ep. 169. p. 293. 2. e[lit. P. l. 3. c. 37. p. 133. 2. d.
ep. 169. p. 293. 2. b.
ep. 168. p. 292. 2. b.
ep. 255. p. 258. 1. a.
b.
lit. P. l. 3. c. 38. p. 134. 1. a.
ep. 169. p. 293. 2. c. d.

'Les Catholiques recevoient bien tous ceux qui revenoient à l'Egliſe: mais quand c'eſtoient des perſonnes condannées par les Donatiſtes pour leurs fautes, ils ne les recevoient qu'en qualité de penitens.

c.

'Comme les ſchiſmatiques ne pouvoient montrer la verité de leur Egliſe par aucune preuve ſolide, c'eſt à dire par aucun témoignage clair & certain des Ecritures canoniques, ils taſchoient de s'appuyer ſur d'autres fondemens, & particulierement ſur des miracles & des prodiges trompeurs. 'Car ils ſe vantoient

unit. c. 18. p. 154. 2. b.
c. 19. p. 154. 2. d[in Jo. h. 13. p. 50. 2. b[ep. 165. p. 266. 2. c.

que Donat, ou Ponce [dont nous parlerons dans la ſuite,] où je ne ſçay quel autre, avoient faits tels & tels miracles; que des perſonnes priant aux tombeaux de ceux de leur communion, avoient eſté exaucez; qu'il arrivoit tel & tel prodige en un certain endroit; qu'un tel frere ou une telle ſœur de leur communion avoit eu une telle viſion en veillant, ou un tel ſonge en dormant. 'Mais laiſſons là toutes ces choſes, dit S. Auguſtin, qui « ſont ou des fauſſetez inventées par des hommes trompeurs, ou « des prodiges produits par l'illuſion des eſprits qui ſe plaiſent à « nous ſeduire, & par leſquels J.C. nous avertit de ne nous point « laiſſer ſurprendre. 'Il montre enſuite comment Dieu permettoit « que cela arrivaſt, '& qu'il faut prouver la verité de l'Egliſe non par ces choſes, mais par l'autorité des Ecritures.

unit. c. 19. p. 155 1. a. a. b. c. 2. a.

a

'Il ſe faiſoit alors un grand nombre de gueriſons & d'autres miracles par toute la terre dans les lieux ſaints que les Catholiques frequentoient; & on ne manquoit pas de perſonnes à qui, ſoit par des ſonges, ſoit dans des raviſſemens d'eſprit, on commandoit de ne point entrer dans le parti de Donat, ou de le quitter. Toutes ces choſes, dit Saint Auguſtin, ſont à approuver, parcequ'elles arrivent dans l'Egliſe Catholique; mais elles ne prouvent pas que l'Egliſe où elles arrivent ſoit la Catholique.

ARTICLE XXXII.

Les Eveſques Donatiſtes veulent qu'on les croie ſaints, & comme impeccables.

[SI l'on ne peut ſupporter la temerité avec laquelle les Donatiſtes condannoient les Fideles de toutes les provinces de l'Egliſe, on peut encore moins ſouffrir la vanité de leurs Eveſques,] qui avoient l'inſolence de vouloir que leurs peuples les cruſſent impeccables, & leur confiaſſent ſur cela leurs pechez pour eſtre purgez par leurs prieres. Vous eſtes, leur dit Saint Auguſtin, vous eſtes aſſurément de grands hommes, des hommes admirables, des hommes celeſtes, des hommes divins, ou plutoſt vous n'eſtes pas des hommes, mais des anges, puiſque vous voulez bien prier pour les peuples, & que vous ne voulez pas qu'ils prient pour vous. 'En pardonnant les pechez des autres, vous voulez qu'on vous croie innocens, & vous remettez les pechez comme ſi vous n'en aviez aucun qui euſt beſoin d'eſtre remis. C'eſt encore moins là une preſomption qu'une illuſion. Mais l'orgueil où

Aug in Par. l. 2. c. 7. p. 14. 1. elit. P. l. 2. c. 105. p. 124 1. b.

Opt. l. 2. p. 57. a.

vous avez eſté nourris ne peut pas vous inſpirer autre choſe. 'Cependant ſans parler des vices monſtrueux qui ſe rencontroient en quelques uns d'eux, comme dans Optat le Gildonien, ils ne pouvoient pas pretendre eſtre tous exemts ni d'ivrognerie, ni d'avarice. Aug.in Par.p.14 2.a.

'Ils ſe reduiſoient quelquefois à ſoûtenir que parmi [leurs miniſtres Eccleſiaſtiques,] il n'y avoit perſonne qui fuſt ouvertement criminel, en quoy il eſtoit bien aiſé de les convaincre de menſonge. Mais ils eſtoient toujours obligez de reconnoiſtre qu'il y en avoit beaucoup de criminels ſans eſtre connus. Car ils en eſtoient convaincus tous les jours par ceux qui aprés avoir mené une vie fort dereglée & fort corrompuë parmi eux, & l'avoir tenuë long-temps cachée, eſtoient enfin decouverts, & chaſſez honteuſement, 'non ſeulement pour des fautes nouvellement commiſes, mais encore pour une longue ſuite de crimes. 'Il n'eſtoit point rare de voir parmi eux des Preſtres & des Eveſques depoſez pour avoir eu des enfans. [a]On remarque particulierement un Cyprien Eveſque de Tuburſicubure. [b] Il ſe commettoit meſme beaucoup de crimes publics par leurs Eveſques & leurs Preſtres, qui demeuroient impunis. Ils s'excuſoient quelquefois ſur ce qu'ils ne les connoiſſoient point, ou qu'ils n'eſtoient pas denoncez: mais ces pretextes eſtoient ridicules en bien des rencontres, comme à l'égard d'Optat de Tamugade & de [c]Criſpin de Calame. 'Aprés tout, quoy qu'ils diſſent de leur innocence, ceux meſmes d'entre eux qui avoient une plus haute idée de leur vertu, n'oſoient pourtant pas dire qu'ils ne fuſſent point pecheurs lorſqu'on le leur demandoit, ni ſe diſpenſer de fraper leur poitrine, ou de demander pardon à Dieu de leurs pechez en diſant l'oraiſon dominicale.

c.10.p.16.2.b. 2. Ilt.P.l.2.c.26.p. 101.1.d. a l.3.c.34.p 133. 1.b. b in Cre.l.3.c. 45.48. p.189.1. 2|190.1.2. V. S. Auguſtin §125, 138, 150. in Par.l.2.c.10. p.16.1.c.

'Ils prenoient un ſi grand empire ſur leurs peuples, & vouloient qu'ils leur fuſſent tellement ſoumis, au lieu d'eſtre ſoumis à Dieu, que contre la parole expreſſe de l'Evangile, ils leur avoient perſuadé qu'on ne ſe pouvoit perdre en les ſuivant: de ſorte que les laïques lorſqu'ils eſtoient convaincus par l'evidence de la verité, diſoient qu'ils ne laiſſoient pas d'eſtre en ſureté dans leur ſchiſme, qu'ils eſtoient brebis, qu'ils ſuivoient leurs Eveſques, leſquels repondroient d'eux devant Dieu. f.46.c.10 p.246. c.d|47.c.15.p. 264.265.

[Cet orgueil par lequel les Eveſques Donatiſtes vouloient paſſer pour des ſaints, & ſe mettoient en la place de J. C, eſtoit une ſuite neceſſaire d'une autre erreur où ils s'eſtoient engagez.]

'Car reconnoiſſant que nul ne peut donner la ſainteté à un autre, Ilt.P.l.3.c.44.p. 135 2.a|Opt.l. 5.p.89.b.c.

s'il ne l'a luy meſme, au lieu d'en inferer que Dieu,[qui ſeul eſt parfaitement ſaint,] eſt ſeul auſſi qui puiſſe ſanctifier les autres, ils pretendoient que les miniſtres des ſacremens eſtoient les au-

Aug. ep.167.p. 291.2.d. teurs des graces qui s'y reçoivent, '& que le batteſme de J. C. n'eſt veritable, [& ne peut ſanctifier perſonne,]que lorſqu'il eſt

L.37.c.10.p.669. c. donné par un juſte. 'Ainſi comme ils ne faiſoient point de difficulté de dire que s'eſtoient eux qui ſanctifioient les hommes,

Opt.l.5.p.87.a. '& qu'ils ſe croyoient moins les miniſtres des ſacremens, que les maiſtres des graces qu'ils operent par eux meſmes, [ils en infe-

c. roient par une conſequence infaillible,] 'qu'ils eſtoient tous des

Aug. ep.167.p. 291.292. ſaints; 'quoique quelquefois ils fuſſent contraints de ſe reduire à une ſainteté exterieure, [& de ruiner par là une partie de leurs faux principes.]

ARTICLE XXXIII.

Les Donatiſtes rebattizent: Leur bizarrerie ſur ce point; Quelle en peut avoir eſté l'origine.

[PUISQUE ſelon le ſentiment des Donatiſtes, il falloit eſtre ſaints pour donner les ſacremens, & que pretendant faire ſeuls la vraie Egliſe, ils croyoient auſſi ſeuls pouvoir s'attribuer la ſainteté, il ne faut pas s'étonner s'ils ſe trouvoient engagez

Aug. par ces erreurs,] 'à ſoûtenir par une nouvelle erreur, que tous les ſacremens qui ſe donnoient hors de leur ſchiſme, eſtoient nuls & invalides. Ainſi ils rebattizoient tous ceux qui vouloient

Opt.l.4.p.79.80. entrer dans leur communion, 'ſans omettre les exorciſmes & les exſufflations que l'on fait contre le demon avant le batteſme. Et ils rebattizoient de la ſorte ceux meſmes qui venoient des pays les plus eloignez, & où les crimes pretendus de Cecilien, qu'ils prenoient pour pretexte de leur ſeparation, eſtoient les

l.2.p 53.a. plus inconnus. 'Saint Optat dit qu'on prouvoit qu'ils avoient

Aug.in Pet.c. 11.p.86.1 2. rebattizé des perſonnes venües d'Antioche & de l'Arabie. 'Ils n'en exceptoient pas les Egliſes fondées par les Apoſtres en perſonne: & lorſqu'ils pouvoient ſeduire des laïques ou des Eccleſiaſtiques, meſme des Preſtres & des Eveſques battizez & ordonnez dans ces Egliſes, ils les mettoient au rang des catecumenes comme les autres.

abc.p.4.2.c] ep. 167.p.292.1 2] Opt.l.2.p.52.a. 'Cependant lorſqu'on venoit à decouvrir quelque crime dans leurs prelats, ils les excommunioient; mais ils ne rebattizoient point ceux qu'ils avoient battizez, quoique battizez par des

méchans. Ils diſoient alors que quand le miniſtre eſtoit bon, il juſtifioit celui qu'il battizoit; & que quand il eſtoit méchant ſans qu'on le ſçeuſt, c'eſtoit Dieu qui juſtifioit le battizé de ſorte qu'il eſtoit à ſouhaiter d'eſtre battizé par un hypocrite. Aug.ep.166. 167. p.289.2.c| 293.1.a.

Ils ne rebattizoient pas non plus eux qui ayant eſté battizez chez eux, & les ayant quittez, retournoient encore à leur communion. Saint Optat ſemble dire en un endroit qu'ils les battizoient: [mais apparemment ce n'eſt point ſon ſens:] & S. Auguſtin ſoûtient abſolument que cela ne ſe pratiquoit point parmi eux, quoiqu'ils le duſſent faire ſelon leurs principes. S. Optat meſme parlant autre-part du meſme cas, ſe plaint ſeulement de ce qu'on les mettoit en penitence, & ne dit point qu'on les battizaſt. in Par.l.2.c.13. p.18.2.a. Opt.l.3.p.75.a. Aug.in Par.l.2. c.13.p.18.2.a. Opt.l.2.p 60.61

Les Catholiques inferoient de là qu'on ne perdoit donc point le batteſme en ſortant de l'Egliſe; qu'ainſi Cecilien l'ayant receu dans l'Egliſe, l'avoit donné validement, (ce qui répondoit à une de leurs chicanes, qu'on ne donne point ce qu'on n'a pas;) que les autres Eveſques, coupables ſeulement d'avoir communiqué avec Cecilien, avoient encore moins perdu le pouvoir de le donner; & que par conſequent l'Egliſe de Cecilien, c'eſt à dire l'Egliſe Catholique, avoit un veritable batteſme. Pour ſe tirer de ces conſequences, quelques uns d'eux avançoient cette maxime, que celui qui ſortoit de l'Egliſe ne perdoit pas le batteſme, mais perdoit le droit de le donner; ſurquoi on peut voir la réponſe de S. Auguſtin. Enfin Dieu finit cette difficulté par la diſpute qu'ils eurent eux meſmes avec les Maximianiſtes, dont nous parlerons en ſon lieu. Car ils reconnurent alors qu'on pouvoit battizer validement hors de leur communion. Aug.in Par.l.2. c.13.p.18.2.a.b. bapt.l.1.c.6.p. 34.2.a.

Saint Auguſtin nous fait remarquer que les hommes par une ſecrette inſpiration de Dieu, ont une horreur naturelle de voir une perſonne qui a receu le batteſme quelquepart que ce ſoit, le recevoir de nouveau; en ſorte que les heretiques meſmes qui avoient cette malheureuſe pratique, "eſtoient obligez de ſe faire violence pour ne pas rougir lorſqu'on les attaquoit ſur ce point; & la pluſpart de leurs laïques, quoique nourris & vieillis dans le ſchiſme, où ils avoient pris une averſion étrange de l'Egliſe Catholique, avouoient que c'eſtoit la ſeule choſe qu'ils trouvoient à redire dans leur ſecte. Auſſi pluſieurs de ceux qui vouloient ſe ranger du coſté des Donatiſtes pour des intereſts temporels, taſchoient de menager en ſecret qu'on leur accordaſt comme une grande grace de ne les point rebattizer. D'autres l.5.c.5.p.59.1. a.b.

confricent frontem.

abuſez par leur fauſſe doctrine, & trompez par leurs calomnies contre l'Egliſe Catholique, ne ſe pouvoient neanmoins reſoudre à embraſſer leur communion, pour n'eſtre pas obligez de recevoir une ſeconde fois le batteſme. 'Cette rebaptization faiſoit moins d'horreur, quand on n'en uſoit qu'à l'égard de quelques particuliers, ou rarement, ou dans des lieux fort eloignez. 'Mais lorſqu'il s'en rencontroit beaucoup enſemble à rebattizer, les Donatiſtes eſtoient quelquefois obligez de ceder à ce ſentiment repandu generalement dans l'eſprit de tout le monde, trahir leurs propres principes, ſe fermer la bouche, & ſe couper en quelque ſorte la langue. Et c'eſt ce qui arriva dans l'affaire des Maximianiſtes.

c.6.p.59.1.c.

c.5.p.59.1.b.

retr.l.1,c.21,p. 15.2.a. 'S. Auguſtin a cru durant quelque temps que c'eſtoit Donat de Carthage qui avoit ordonné le premier de rebattizer; mais il a depuis reconnu que cela n'eſtoit pas. [Dans ſon pſeaume contre les Donatiſtes, qui fut l'un de ſes premiers ouvrages contre eux, lorſqu'il ne diſtinguoit pas encore Donat de Carthage de Donat des Caſes-noires,] 'il dit que Donat ſe voyant vaincu partout, [& devant les Eveſques, & devant l'Empereur,] commença à rebattizer les Chrétiens. [Et peut-eſtre que les Donatiſtes en firent alors quelque decret ſous l'autorité de Donat de Carthage, pour s'oppoſer au decret contraire du Concile d'Arles: mais ils ne commencerent pas alors à le pratiquer.]

abc.p.4,1.a.

Opt.l.1,p.44.b. 'Car dés le Concile de Rome, Donat [des Caſes-noires] fut condanné pour avoir avoué qu'il avoit rebattizé, qu'il avoit impoſé la main à des Eveſques qui eſtoient tombez [dans l'apoſtaſie,] contre la pratique que l'Egliſe ſuivoit alors. [Ainſi l'on voit qu'ils rebattizoient dés le commencement du ſchiſme.

On peut dire meſme que ce n'eſtoit pas par une innovation particuliere, mais ſeulement en ſuivant 'la pratique commune de l'Afrique. Car il eſt certain que c'eſtoit celle de cette province cinquante ans auparavant, du temps de Saint Cyprien, & nous n'avons pas de preuve qu'elle y euſt eſté changée depuis.]

V. §12.

Conc. t.1.p. 1428.a. 'Au contraire le Concile d'Arles en reglant ce point, & en condannant la rebaptization, [1] l'attribuë generalement aux Africains, comme une loy propre à cette province. [Il y a aſſurément peu d'apparence qu'il ait voulu faire ce tort à Cecilien preſent, & aux autres Catholiques d'Afrique, de faire croire qu'ils eſtoient dans une mauvaiſe pratique, lorſqu'ils la condannoient comme les autres.

1

1. *De Afris qui propria lege utuntur &c.*

Pour

Pour ce qui eſt du Concile de Rome qui condanna la rebaptization dans Donat des Caſes-noires, il y auroit aſſurément eu de l'injuſtice de le condanner pour une choſe qui luy eſtoit commune avec toute l'Afrique & avec ſes propres parties, s'il n'y euſt eſté condanné que ſur cela. Mais eſtant coupable de bien d'autres fautes, il n'eſt pas étrange qu'on ait marqué dans la ſentence de ſa condannation, une choſe que les Eveſques d'Italie, & peut-eſtre ceux des Gaules, trouvoient mauvaiſe, & que les Catholiques d'Afrique pouvoient commencer à abandonner, comme ils la condannerent l'année ſuivante en ſignant le Concile d'Arles. Mais il ſe peut faire encore que Donat entrepriſt de rebattizer ceux meſmes qui avoient eſté battizez dans l'Egliſe, lorſqu'ils eſtoient tombez durant la perſecution, ce qui eſtoit contre le ſentiment de S. Cyprien, ‘de meſme qu'il imposoit les mains aux Eveſques tombez pour les mettre en penitence, ‘quoique ce ne fuſt la pratique ni de l'Afrique, ni d'aucune autre Egliſe, comme S. Optat le ſoûtient.

Opt. n. p. 52. l. 2. p. 60. c.

ARTICLE XXXIV.

Grand Concile des Donatiſtes ſur le batteſme, dont ils ne ſuivent pas neanmoins les reſolutions.

‘SAINT Auguſtin raporte ſur l'autorité d'un celebre Donatiſte nommé Ticone, que les ſchiſmatiques au nombre de 270 Eveſques, tinrent un Concile à Carthage, où ſans vouloir s'arreſter à tout ce qui pouvoit avoir eſté défini juſques alors ſur le batteſme, ils examinerent cette matiere durant “deux mois & demi, & conclurent enfin que ſi les Traditeurs, quoique coupables d'un crime enorme, ne vouloient point eſtre battizez, on communiqueroit avec eux “comme avec des innocens. Ticone ajoutoit que Deutere Eveſque Donatiſte, ſuivant l'autorité de ce decret, avoit receu à la communion & uni à ſon Egliſe un peuple de Traditeurs, ſans que cela euſt empeſché Donat de communiquer toujours avec luy : que Donat avoit de meſme toujours communiqué avec les Eveſques des Maures, quoique durant quarante ans, & juſqu'à la perſecution de Macaire [qui arriva en 348,] ils communiquaſſent avec les Traditeurs ſans les battizer.

Aug. ep. 48. p. 72. l. 2.

76 jours.

pro integris.

[Il eſt ſurprenant que nous ne trouvions rien autre choſe de ces faits importans:] ‘& il y a bien de l'apparence que les Do-

Bar. 308. § 29.

natiſtes, qui ne ſe ſont pas tenus au decret de ce Concile, en
Aug.ep.48.p. 712 a. ont aboli la memoire autant qu'ils ont pu. 'Mais on ne peut le revoquer en doute aprés ce témoignage de Ticone, qui aſſuroit que lorſqu'il écrivoit, il y avoit encore au monde beaucoup de perſonnes par qui il pouvoit verifier qu'il ne diſoit rien que de certain & d'indubitable. [Car pour le nombre de 270 Eveſques Donatiſtes, nous en verrons juſques à 310 en un autre de leurs
Euſn. p.292 a. b c. Conciles.] 'Il ſemble neanmoins qu'on en peut tirer "que ce Concile ne ſe tint pas dans le commencement de leur ſchiſme, mais lorſque la douceur de Conſtantin, & l'eclat des qualitez naturelles de Donat, leur eurent donné moyen de s'affermir &
Genn.c.18. de s'accroiſtre. 'Et veritablement ſi Ticone fleuriſſoit du temps de Theodoſe & de ſes enfans, comme le dit Gennade, [c'eſt à dire aprés l'an 380, ce Concile que pluſieurs perſonnes pouvoient alors atteſter, ne peut guere avoir eſté tenu avant l'an
Euſn. p.292 a. b. 330.]C'eſt auſſi le ſentiment de Mr Valois, qui le met aprés la mort de Cecilien. [Je ne ſçay ſi Deutere dont parle Ticone,
Opt l.2. p.60.c. ſeroit]celui que S. Optat dit avoir eſté depoſé & mis en penitence par les Donatiſtes vers l'an 363, "pour s'eſtre réuni à l'Egliſe[en 348 ou 349.

Note 20.

poſt unitatem.

...Les Donatiſtes, comme nous avons dit, ne ſe tinrent nullement
l.3.p.71.a.Cod. Th.ſir.p 84. au decret qu'ils avoient fait eux meſmes dans ce Concile;] '& ils traitoient encore aprés cela des battizez & des Clercs, non de ſchiſmatiſque, mais d'infideles & de payens: & lorſqu'ils taſchoient de les porter à embraſſer leur parti, ils les exhor-
Aug.pſ.39.145. p 139.2 b.c|629 1 2|in Jo.h.5.p. 191.c|ep.169.p. 293.2.c. toient à quitter le paganiſme, & à ſe faire Chrétiens. 'Lorſqu'ils en avoient ainſi ſeduit quelqu'un, avant que de le rebattizer, ils luy faiſoient dire qu'il n'eſtoit pas Chrétien, mais payen; c'eſt à dire qu'ils luy faiſoient renoncer à J. C. Et ſans cela ils n'euſſent oſé le rebattizer[à cauſe des loix des Empereurs qui défendoient
inPar.l.2.c 2.9. p.12.1.d|15.2.c la rebaptization. C'eſt par ce raiſonnement]'qu'ils pretendoient que hors l'Afrique il n'y avoit point de Chrétiens.

h.69.p.12.2.c. 'Que ſi leur obſtination dans le ſchiſme ſuffiſoit pour les faire traiter d'heretiques, la temerité qu'ils avoient de rebattizer
Vinc.L.c.11.p. 332. [toute la terre,]leur acqueroit cette qualité à double titre. 'Ce qui fait remarquer avec étonnement à Vincent de Lerins, que les auteurs de ce dogme, c'eſt à dire S. Cyprien & tant d'autres Eveſques du meſme temps, eſtant 'certainement Catholiques, ceux qui les avoient ſuivis en cela eſtoient certainement heretiques; y ayant autant d'impieté à nier que les Donatiſtes doivent bruler eternellement avec le diable, que de folie à douter que le

grand Cyprien doive regner dans le Ciel avec J.C. [Mais la raiſon de cela, comme S. Auguſtin le dit ſouvent, c'eſt que les Donatiſtes avoient rompu le lien de la paix & de la charité avec les autres Egliſes, que S. Cyprien avoit conſervé ſi ſoigneuſement.]

'Vincent de Lerins ajoute qu'il croit que ſi Dieu a permis que les Donatiſtes tombaſſent dans ce malheur, ç'a eſté principalement pour condanner la malignité de ceux qui veulent former une hereſie ſous le nom d'un autre, & qui pour cela cherchent dans les écrits des anciens quelques endroits obſcurs & equivoques, où ils puiſſent faire trouver leur erreur, pour n'eſtre pas regardez comme les premiers & les ſeuls qui aient eu les ſentimens qu'ils ſoûtienent. C'eſt, continuet-il, une malice doublement odieuſe, & en ce qu'ils ne craignent pas de preſenter aux autres le poiſon de l'hereſie, & en ce qu'ils oſent deshonorer la memoire des Saints, & profaner leurs cendres, pour renouveller des opinions qu'il falloit étoufer par un eternel ſilence. 'Il les compare en cela à Cham qui montroit à ſes freres la nudité de Noé ſon pere pour s'en moquer; au lieu que Sem & Japhet qui la couvrirent ſans la voir, ſont l'image de ceux qui ne veulent ni approuver, ni faire remarquer aux autres les fautes qu'un Saint peut avoir faites. p. 332. p. 333.

ARTICLE XXXV.

Difference entre les Novatiens & les Donatiſtes: Ceux-ci ont beaucoup de pratiques communes avec l'Egliſe.

'IL y en a qui pretendent trouver une aſſez grande conformité entre les Novatiens & les Donatiſtes: 'Et S. Epiphane dit que les uns & les autres avoient les meſmes ſentimens. [Quelques uns mettent cette conformité dans la rebaptization.] 'Car les Novatiens "rebattizoient au commencement de leur ſchiſme, comme le témoigne Saint Cyprien. 'Et il paroiſt par le Pape Innocent I, qu'ils continuoient encore dans cette pratique au commencement du V. ſiecle. 'Il ſemble meſme qu'ils faiſoient dependre l'effet du ſacrement de la qualité du miniſtre, [auſſi-bien que les Donatiſtes. Cependant il y a quelque lieu de douter s'ils rebattizoient en Orient du temps de Saint Epiphane, & ce Saint ne les en accuſe point.]

'Auſſi il ne met de conformité entre eux & les Donatiſtes, qu'en ce qu'ils s'eſtoient tous ſeparez de l'Egliſe pour ne pas

Opt. n. p. 7. Epi. 59. c 13. p. 504. d. Cyp ep. 73. p. 282. a. Conc. t. 1. p 1151. c. Aut. q. 102. p 9. f. g. Epi. p. 504. d.

V. leur titre § 2.

communiquer avec ceux qui eſtoient tombez durant la perſecution, [Il y a en effet ſur cela quelque reſſemblance entre eux;] d'où vient que les Donatiſtes pretendoient eſtre ſeuls ſaints, [a]& purs auſſi-bien que les Novatiens. Cette reſſemblance neanmoins n'eſtoit pas entiere: car les Novatiens ne vouloient jamais accorder la communion aux pecheurs, quelque penitence qu'ils puſſent faire; ce qu'on ne voit point des Donatiſtes, qui admettoient certainement la penitence: & ils ſont ſeulement repris d'y avoir ſoumis les Preſtres & les Eveſques contre la diſcipline de l'Egliſe, [comme nous verrons en parlant de ce qu'ils firent ſous Julien l'apoſtat.] Dans tout le reſte on ne voit aucune conformité entre les Novatiens & les Donatiſtes: [b]& ceux-ci ne faiſoient pas difficulté de reconnoiſtre les autres pour heretiques.

Opt.l.3. p.73.c. a n.p.7. Aug.inCre.l.2 c.3.p.370.1.a.

[Hors le point du batteſme, on ne voit pas que les Donatiſtes euſſent rien de different de l'Egliſe pour la diſcipline.] Saint Optat dit qu'ils avoient les meſmes pratiques eccleſiaſtiques que les Catholiques, qu'ils s'accordoient pour les ſacremens, qu'ils eſtoient [c]conſacrez par le meſme ſeau, qu'ils n'eſtoient point batizez ni ordonnez d'une autre maniere; [d]qu'on y obſervoit la meſme [e]diſcipline, qu'on y faiſoit les meſmes lectures, qu'on y avoit la meſme croyance, qu'on y recevoit les meſmes ſacremens, qu'on y celebroit les meſmes myſteres. [f]Creſcone écrivant pour les Donatiſtes, dit que les Catholiques & eux avoient une meſme religion, les meſmes ſacremens, & rien de different dans toutes les obſervations du culte de Dieu: [g]à quoy Saint Auguſtin ne trouve rien à redire que pour ce qui eſtoit du batteſme.

Opt.l.3.p.72.e. l.5.p.84.a. Aug.p.270.1.a. c.4. p.270.1.b.

[a] [b] [c] *ſignati.* [d] [e] *eccleſiaſtica converſatio.*

[f]Auſſi on remarque diverſes pratiques qu'ils obſervoient avec les Catholiques, quoique quelques unes fuſſent contraires à leurs principes; comme de prier dans le ſacrifice pour l'Egliſe qui eſt une & repanduë par toute la terre, [b]de lire le pſeaume 21 dans la ſemaine ſainte, [c]de répondre Amen, & de ſe ſigner aprés la lecture des livres ſaints, [d]de "ſouhaiter la paix au Lecteur, [e]d'oindre les Fideles avec l'huile conſacrée par le nom de J. C. qu'on nommoit le Chreſme, [f]de ſe ſigner du ſigne de la Croix de J.C, de chanter l'Alleluia, [g]de celebrer la ſolennité de Paſque, & les feſtes des Martyrs. [h] Saint Auguſtin dit que quand on leur apportoit de la terre de l'Orient, ils l'adoroient. [Je penſe qu'il l'entend de celle du ſaint ſepulcre, ou de quelque autre lieu ſacré. Ils faiſoient ce ſemble obſerver la continence à leurs

Aug.in Jo.h.13. p.50.1.c. b ep.166.p.289. 2.a. c ep.162 p.280. 2.c. d Opt.l.7.p.109. c. e Aug.ep.Jo.h. 5.p.250.2. b. fpſ.54.p.217.2.b. g ep.170.p.294. 1.d.

Pax tecum.

Eveſques & à leurs Preſtres,] puiſqu'ils en depoſoient pluſieurs à cauſe qu'ils avoient eu des enfans. Iit.P.l.2.c.26.p. 101.1.d.

Ils avoient beaucoup de vierges parmi eux, quoiqu'elles gardaſſent leur virginité plutoſt pour Donat que pour J. C. In Jo.h.13.p.50. 2.

S. Optat reproche à un de leurs Eveſques d'avoir violé une fille à qui il avoit mis luy meſme la mitre, qui eſtoit une eſpece de voile qu'on mettoit ſur la teſte des vierges pour marque de leur profeſſion. Il reproche à d'autres Donatiſtes d'avoir obligé des vierges déja voilées, de faire une ſeconde fois profeſſion de virginité. Opt.l.2. p.56.2. l.6.p.97.2. p.96 97.

S. Auguſtin dit qu'ils reprenoient les Catholiques de chanter "avec trop de modeſtie les divins cantiques des Prophetes, ce qui ne plaiſoit pas à des gents qui [1] dans leurs feſtins s'animoient à bien boire par des chanſons toutes profanes. Aug. ep.119.c. 18.p.219.2.c. *ſobrié.* 1.

[Pour la vie monaſtique, qui n'avoit commencé parmi les Catholiques d'Afrique que beaucoup depuis leur ſeparation;] ils la dechiroient autant qu'ils pouvoient par leurs mediſances, & reprochoient comme un crime à S. Auguſtin, d'en avoir eſté l'auteur dans l'Afrique. Ils en prenoient pretexte de ſe moquer des Catholiques. [C'eſt pourquoi je ne ſçay s'il ne faudroit point raporter aux Donatiſtes] ce que Salvien écrit du mepris que l'on faiſoit des moines en Afrique, & particulierement à Carthage, où il dit qu'ils ne pouvoient preſque paroiſtre ſans eſtre expoſez aux railleries des Chrétiens, auſſi-bien que des infideles, ſans eſtre accablez d'injures & d'outrages par tout le monde, & ſans eſtre preſque en danger meſme de la vie. [Il faut peut-eſtre auſſi raporter aux moines] ce que dit S. Auguſtin, que les Donatiſtes ſe railloient de ce que les freres diſoient *Deo gratias* quand ils rencontroient quelqu'un [de leur profeſſion, ou ſimplement de leur connoiſſance.] Iit.P.l.3.c.40 p. 134.2.b. pſ.132.p.629.2. d. Salv.gub. l.8 p. 194.195. Aug. pſ.132.p. 630.2.c.d.

Ce Saint ne diſpute point aux Donatiſtes l'honneur de conſerver la virginité, de garder la continence, de donner l'aumoſne, (car ils ſe vantoient d'en faire beaucoup,) & de faire toutes les autres choſes qui ſont loüées dans l'Evangile: mais il dit que toutes ces choſes leur ſont inutiles tant qu'ils dechireront la robe de J.C. Il veut bien auſſi qu'ils ſe vantent d'avoir parmi eux beaucoup de perſonnes eloquentes, de grandes langues, comme il dit, & des fleuves d'eloquence. [Nous avons déja parlé de l'eloquence de Donat, & nous verrons dans la ſuite qu'ils ont eu encore d'autres perſonnes habiles dans les lettres & dans les ſciences.] In Jo.h. 6.13.p. 25.1.b|50.1.d. p.50.1.d.

1. *ou bien* qui venant à l'egliſe tout ivres, s'animoient à chanter de toutes leurs forces non ſeulement les cantiques de l'Ecriture, mais d'autres encore qu'*ils* ont compoſez.

ARTICLE XXXVI.

Des Donatiſtes de Rome, & de leurs Eveſques.

Opt.l.3. p.72.b. LE ſchiſme des Donatiſtes allumé d'abord par une petite étincelle, avoit formé un tel embraſement dans l'Afrique,
l.7.p.100.c. 'que du temps de S. Optat, [c'eſt à dire vers l'an 370, & aprés que le ſchiſme avoit paru tout à fait éteint, depuis 349 juſqu'en
Poſſd.v.Aug.c.7 362,] il n'y reſtoit qu'un aſſez petit nombre de Catholiques. & la pluſpart des peuples y ſuivoient le parti des Donatiſtes juſqu'au
Opt.l.3. p.72.b. temps de Saint Auguſtin. 'Mais auſſi ils ne ſe repandoient point
Aug. ep.Jo.h.2. p.241.1.a. audelà; '& ils n'avoient dans leur communion que les deux langues qu'on y parloit: la punique qui eſtoit celle du pays, &
Opt.l.2 p.51.b. la latine. 'Ce n'eſtoit pas qu'ils manquaſſent d'ardeur à courir de tous coſtez pour taſcher d'engager quelqu'un dans leur ſecte.
l.3.p 72.b. 'Mais avec tout cela ils demeuroient toujours renfermez dans
Aug.ſ.46.c.17. p.247.c.f. les provinces de l'Afrique. 'Quoique la Libye Cyrenaïque fuſt en quelque ſorte de l'Afrique, & qu'elle y fuſt immediatement
in Cre.l.3.c.63. p.193.2.a. jointe; cependant il ne s'y trouvoit point de Donatiſtes. 'Tout ce qu'ils pouvoient faire, eſtoit de conter au plus deux ou trois Eveſques de leur communion hors de l'Afrique, qu'ils envoyoient de l'Afrique meſme pour quelques uns de leurs ſectateurs qui demeuroient inconnus. 'Ils en avoient un en Eſpagne
it. P.l.2.c 108.p 125.1.a] unit.c. 3.p.142.2.b. pour la maiſon & les terres ſeules d'une dame de ce pays là, & un à Rome. [Je ne trouve nullepart le troiſieme.

De ce qu'ils en avoient un à Rome, ce n'eſtoit pas qu'ils y
Opt.l.2. p.49.a. euſſent ſeduit perſonne.] 'Mais quelques Africains de leur parti s'y eſtant habituez, ils demanderent qu'on leur envoyaſt quelqu'un de leur pays pour les aſſembler [& leur adminiſtrer les
Aug.in Pet.c. 16.p.88.1.a. ſacremens.] 'Ainſi on leur envoya d'abord ſecrettement des Interventeurs, comme ils les appelloient; & enfin quoiqu'ils fuſſent en tres petit nombre, on ordonna des Eveſques à cette
Opt.l.2.p.48.c. miſerable populace. 'Tous ces Eveſques eſtoient auſſi Africains;
Aug.h.69.p.12. 2.d. '& ils venoient d'Afrique tout ordonnez, ou bien, quand il leur en prenoit fantaiſie, des Eveſques Donatiſtes alloient les ordonner à Rome.

Opt.p.48.c. 'Le premier fut un Victor de Garbie, [a] qu'ils envoyerent d'Afri-
a c]Aug.ep.165. p.287.1.a. que où ils l'avoient ordonné. [b] Il y avoit un Victor Eveſque de
b Opt.l.1.p.40.a. Aug p.287.1.a. Garbie au Concile de Cirthe [en 305; mais je doute que ce ſoit le meſme.] 'Ce [Victor] envoyé à Rome n'entroit point dans la

ligne des ſucceſſeurs de S. Pierre, '& ne prenoit point la place d'aucun predeceſſeur[ou mortou]depoſé. Ainſi il eſtoit ordonné contre l'Egliſe Romaine,'& ne donnoit aucun droit aux Donatiſtes de ſe prevaloir de ſucceder à la chaire de Saint Pierre, qui apparemment eſtoit alors remplie par S. Silveſtre. 'C'eſtoit un fils ſans pere, un ſoldat ſans capitaine, un diſciple ſans maiſtre, un ſucceſſeur ſans predeceſſeur, un habitant ſans maiſon, un paſteur ſans troupeau, un Eveſque ſans peuple.

in Pet.c.16.p.88 1.a. ep.165.p.287.a. Opt.b2. p.48.c| Opt.p.49.a.

'Car ne pouvant ſeulement troubler la pureté de l'Egliſe Romaine,[ni attirer perſonne à ſon parti,] il demeura avec ſes Africains, qui eſtoient trop peu pour eſtre appellez un troupeau ou un peuple, & qui parmi plus de quarante egliſes qu'il y avoit dans Rome, ne trouvoient pas une place où ils puſſent s'aſſembler. De ſorte qu'ils furent obligez de prendre pour cela une caverne hors de la ville, "où ils firent comme une amphitheatre pour leur ſervir d'egliſe. 'Elle eſtoit ſur quelque montagne; d'où vient que * les Donatiſtes eſtoient appellez à Rome les Montagnars. Saint Jerome ſemble leur donner auſſi le nom "de Campagnars. [a] On les y appelloit auſſi "Rochiſtes, [peut-eſtre parceque leur caverne eſtoit à la campagne parmi des rochers.] 'Pour le nom de *Cuzupitæ* que leur donne auſſi S. Auguſtin, on ne ſçait ce qu'il veut dire, "ſi ce n'eſt une faute pour *Rupitæ*. 'C'eſtoit donc dans cette caverne qu'eſtoit le throne de Victor, où il ne pouvoit montrer que perſonne ſe fuſt aſſis avant luy. 'Car pour ce qui eſtoit des egliſes où repoſoient les reliques de Saint Pierre & de S. Paul, le ſchiſme l'empeſchoit & luy & ſes ſucceſſeurs d'y entrer; & peut-eſtre ne les ont-ils jamais vuës, bien loin d'y avoir pu entrer pour y celebrer [le ſacrifice,] & y communiquer avec les reliques de ces ſaints Apoſtres.

quam gradibus ſepſerunt. * *Campates. Rupitani.* *&c.*

2. Hier.an.355. in Lucif.p.147. b. a Aug in Pet.c. 3.p.142.2.b. ep.53.B.p.121. b.f. Opt.l.2. p.49.a. p 48.c.

'A Victor de Garbie ſucceda Boniface de Ballite; à Boniface Encolpe, & à Encolpe Macrobe, 'qui de la maniere dont Saint Optat en parle, [vivoit ſans doute encore lorſque ce Saint écrivoit vers 370.] Ce Macrobe avoit eſté Preſtre dans l'Egliſe Catholique, & celebre meſme dans l'Afrique. Il écrivit durant ce temps là un livre ſur les mœurs adreſſé "aux Confeſſeurs & aux Vierges, plein d'inſtructions fort neceſſaires, & particulierement d'avis fort utiles pour conſerver la chaſteté. Mais depuis il ſuivit le parti des Donatiſtes ou Montagnars, dont il fut ſecrettement l'Eveſque à Rome.

p 48.49. p 48.c. Genn. v.ill.c.5.

NOTE 21.

* Hier.chron.335|in Lucif.c.9.t.2.p.147.b|ep.133.t.2.p.77.b|Opt.l.2 p.49.a| Aug.ep.165.p.287. 1.a|hær.69.p.12.2.d|cont.lit.Petil.l.2.c.108.p.125.1.a|in Pet.de unit Ecc.c.3.p.142.2.b|Genn.vir. ill.c.5.

Opt.l.2.p.49.a. 'Aprés Macrobe, nous trouvons encore dans S. Optat les noms de Lucien & de Claudien: [mais il y a apparence qu'ils ont eſté
p.48.b. ajoutez depuis, "quoique peut-eſtre par luy meſme,] comme celui V. la note
Cod. Thſir.p. de Sirice dans la liſte des Papes. [Nous verrons dans la ſuite] les 28.
84. plaintes que le Concile de Rome fit contre Claudien vers 378, &
p.93. ce que Gratien ordonna enſuite contre luy. 'Dans la Conferen-
Cart.c.1,ſ 157. ce de Carthage il y avoit un Felix qui prenoit titre d'Eveſque de
p.499. Rome.

ARTICLE XXXVII.

Des Circoncellions: Leur fureur à ſe tuer, & à ſe precipiter eux meſmes.

[CE qui a rendu le ſchiſme des Donatiſtes plus celebre, & en meſme temps plus infame & plus odieux, a eſté la
Aug.h.69.p.13. 1.a. cruauté des Circoncellions.] 'C'eſtoit une eſpece de Donatiſtes
a v.P.c.10. joints de communion avec les autres. [a] Ils eſtoient repandus dans preſque toutes les Egliſes des Donatiſtes; & il n'y avoit preſque point d'endroit dans l'Afrique où il n'y en euſt de grandes troupes. Ils faiſoient profeſſion de continence: [& c'eſtoit ſans doute
Aug.pſ.132.p. 629.2.d. pour cela que] 'les Donatiſtes les comparoient aux moines des Catholiques, à qui rien ne reſſembloit moins pour tout le reſte.
h.69.p.13.1.a. 'On les repreſente comme des payſans, [d'où vient] [b] qu'ils
b ep.255.p.357. 2.a. n'entendoient que le punique, & non le latin: [c] & c'eſtoit parti-
c in Gaud. l.1. c.28. p.261.1.c. culierement à la campagne qu'ils exerçoient leurs brigandages.
d pſ.132.p.630. 1.a in Gaud.p. 261.1.c. [d] Cependant "ils renonçoient à l'agriculture: & pour avoir de quoy vivre, ils couroient chercher à manger de coſté & d'autre "autour des maiſons des payſans, ſans avoir de demeure fixe; d'où leur vint le nom de Circoncellions, que le peuple prononçoit ce ſemble Circellions. 'S. Philaſtre les nomme les *Circuiteurs*.
ab agris vacans.
circum cellas.
Phila.c.85.p.21. c.
e Aug.pſ.132.p. 630.2.c. Opt.l. 3 67.c. [e] Les Donatiſtes les appelloient Agoniſtiques ou Combatans, parceque c'eſtoient, diſoient-ils, les ſoldats de J. C. qui combatoient contre le diable. Mais ils eſtoient plutoſt des ſoldats du diable que de J. C.
Aug. in Em.p. 252.2.b. f h.69.p.13.1.a. 'C'eſtoit l'armée des Donatiſtes, [f] des gents de la campagne, que leur ſeule brutalité à tout faire, a rendu celebres. Non contens d'exercer ſur les autres toutes ſortes de cruautez, ils ne ſe traitoient pas eux meſmes avec moins d'inhumanité & de
v.P.c.10. barbarie. 'Ils eſtoient ſi méchans & ſi emportez, ſuivant les faux principes dont on les avoit imbus, que leur inſolence & leur

leur audace n'epargnoit perſonne : car ils ne conſideroient ni ceux de leur parti, ni ceux d'un autre. Foulant aux piez toutes les loix de la juſtice, ils ſe jettoient ſur ceux qui s'y attendoient le moins, & ſi on ne faiſoit ce qu'ils vouloient, il falloit s'attendre à recevoir d'eux tous les plus mauvais traitemens. Ils couroient comme des furieux dans les campagnes & dans les hameaux, portant diverſes armes, & ne craignoient pas d'en venir juſques à l'effuſion du ſang. 'C'eſtoient des gents pleins de feu & d'action pour les entrepriſes les plus deteſtables, & ſans mouvement pour tous les travaux utiles, qui repandoient le ſang des autres comme s'ils en euſſent eſté alterez, & le leur propre comme n'en faiſant aucun cas. Voilà par où ils ſont devenus ſi fameux dans preſque tout l'univers, mais comme la honte de leur ſecte & de l'Afrique : 'd'où vient que Theodoret parlant des Donatiſtes, n'en dit preſque rien que ce qui convient aux Circoncellions. in Gaud. l. 1. c. 28. p. 261. 1. b. c. Thdrt. h. f. 4. c. 6. p. 239. a.

'Une de leurs plus étranges folies, eſtoit de ſe donner la mort à eux meſmes, dans l'imagination d'acquerir par là la couronne du martyre. 'Ils ſe tuoient donc de toutes ſortes de manieres : mais celles qui eſtoient les plus communes, & comme un jeu ordinaire parmi eux, eſtoient de ſe precipiter du haut d'une montagne, ou de ſe noyer dans l'eau, ou de ſe jetter dans le feu aprés l'avoir allumé eux meſmes : 'encore ces deux dernieres morts eſtoient plus rares. Mais il y en avoit des troupes entieres qui ſe tuoient en ſe precipitant. Il y a, leur dit Saint Auguſtin, d'effroyables rochers & des precipices affreux, celebres par les morts frequentes que vos volontaires s'y ſont données. 'Pour eviter, diſoient-ils, d'avoir rien de commun avec les Traditeurs, ils ne ſe pendoient jamais, ou tres rarement, parceque Judas s'eſtoit pendu aprés avoir livré J. C. a] Aug. unit c. 19. p. 135. 1. d. Opt. l. 3 p. 68. b] Aug. h. 69. p. 15. a] unit. p. 153. 1. d] ep. 50. p. 81. 2. b. c. Aug. in Gaud. p. 261. 1. b. c. 37. p. 265. 1 d.

'C'eſtoit une fureur qui entre toutes les hereſies eſtoit particuliere à leur ſecte. [a] Ils l'inſpiroient à tous ceux qu'ils pouvoient, aux femmes auſſi-bien qu'aux hommes, & l'on en voyoit des effets funeſtes par les femmes qui ſe precipitoient elles meſmes avec un courage bien malheureux. Il y eut auſſi de leurs "vierges, qui n'ayant pas conſervé la pureté dont elles avoient fait profeſſion, & ſe voyant groſſes, ſe precipiterent parmi des rochers, où le crime de leur homicide faiſoit voir celui de leur adultere. Elles ſe portoient à cette fureur [ou par deſepoir, ou] dans l'imagination que Dieu ne puniroit pas leur crime qu'elles puniſſoient ſi ſeverement par un autre crime. 'Et cette folle imagination com- in Cre. l. 3. c. 49. p. 190. 1. d. a] h. 69. p. 13. 2. in Gaud. l. 1. c. 31. p. 262. 2. a. *ſanctimoniales.* c. 36. p. 264. 2. c. d.

mune parmi eux, eſtoit [une des] cauſes de ce qu'ils ſe tuoient ſi facilement.

ep.61. p.118.2.d. in Cre.l.3.c.49. p.150.1.d. 'Les autres Donatiſtes qui eſtoient un peu raiſonnables, deteſtoient une fureur ſi brutale. 'Leurs Eveſques ſe vantoient auſſi d'avoir defendu dans leurs Conciles de ſe precipiter : mais cette défenſe vraie ou fauſſe, n'empeſchoit pas qu'on ne viſt tous les jours les montagnes & les roches teintes du ſang de ces malheureux, 'ni meſme qu'on ne rendiſt à leurs cadavres des honneurs profanes & ſacrileges, [a] & qu'on ne celebraſt tous les ans le jour de leur mort avec un grand concours de peuple. [b] Ils vivoient en bandits, mouroient en deſeſperez & en Circoncellions : & eſtoient cependant honorez comme des martyrs.

lit.P.l.1.c.24.p. 93.1.b. [a] in Par.l.3.c.6. p.311.2.a. [b] ep.68.p.125. 1.b|lit.P.l.2.c. 83.p.114.1.c. in Gaud.l.1.c. 28.p.260.2.d. cc.31.p.262.263.

'Ils taſchoient de juſtifier ces morts volontaires par celle de Razias raportée dans le ſecond livre des Macabées : [c] à quoy S. Auguſtin répond, que quoy que l'Ecriture diſe de ce Razias, elle ne loüe point ſa mort comme ſainte ; & il dit de fort belles choſes ſur la difference qu'il y a entre cette mort & celle des ſept freres dont il eſt parlé dans le meſme livre, ou des autres ſaints Martyrs. 'Il remarque en paſſant qu'encore que le livre des Macabées ait eſté receu avec ſujet par l'Egliſe, il n'a pas neanmoins le meſme témoignage de J. C, ni la meſme autorité parmi les Juifs, que le reſte de l'Ecriture. [Mais il ne s'arreſte pas ſur cela, quoique l'exemple de Razias ſoit tout à fait ſpecieux pour les Circoncellions.

p.262.2.b.c.

Theodoret raporte une choſe ſur ces morts furieuſes, qui ſeroit aſſurément plus autoriſée ſi elle eſtoit appuyée par le témoignage de S. Auguſtin: mais il pouvoit l'avoir appriſe]'des Africains qui ſe retirerent chez luy aprés la ruine de leur pays. [d] Il dit donc que ceux qui vouloient acquerir parmi eux le titre de martyrs, en avertiſſoient long-temps auparavant leurs compagnons, qui avoient ſoin aprés cela de les bien traiter, & de leur apporter toutes ſortes de viandes, comme à des victimes que l'on engraiſſe; & que quand ils avoient paſſé quelque temps de la ſorte dans les delices & dans la bonne chere, ils s'alloient precipiter.

Thdrt.ep.19. 52.p.919.932. [d] h l 4.c.6.p. 239.

ARTICLE XXXVIII.

Les Circoncellions ſe font tuer par les autres, ou les aſſomment; & commettent une infinité de violences.

[LEs Circoncellion ne vouloient pas toujours ſe donner la mort eux meſmes,] '& ils ſe contentoient quelquefois de donner de l'argent à des perſonnes afin qu'ils les fiſſent martyrs, ou de forcer ceux qu'ils rencontroient dans les chemins de les tuer à coup d'épée, en les menaçant de les tuer eux meſmes s'ils le refuſoient. [a] Quelquefois ils faiſoient violence aux juges qui paſſoient, & les obligeoient de les faire mourir ou par l'épée des boureaux, ou par celle des autres miniſtres de la juſtice qui eſtoient à leur ſuite. Il y en eut un qui ſe moqua d'eux, & qui aprés les avoir fait lier comme pour leur faire trancher la teſte, ordonna qu'on les laiſſaſt aller [en cet état,] & trouva ainſi moyen de ſauver ſa vie, & de ne point tremper ſes mains dans le ſang [de ces malheureux. C'eſt apparemment la meſme hiſtoire que raporte Theodoret, quoique les circonſtances ſoient changées.] Parmi tant de triſtes narrations, dit-il, j'en veux raporter une aſſez plaiſante. Une troupe de ces furieux engraiſſez comme des chapons, rencontra un jeune homme d'eſprit & de reſolution. Ils luy preſentent auſſi-toſt l'épée nuë, & luy commandent de la leur enfoncer dans le ſein, s'il ne vouloit qu'ils l'en perçaſſent luy meſme. Il ne le refuſa pas: mais il leur dit que quand il auroit tué les premiers, les autres pourroient bien changer de reſolution, & ſe jetter ſur luy: qu'il falloit donc qu'il les liaſt tous, & qu'aprés cela il pourroit faire ce qu'ils deſiroient. Ils y conſentirent, ſe laiſſerent lier; & quand ils furent hors d'état de luy faire violence, il les fouetta bien, les laiſſa tous liez, & s'en alla. Voilà, ajoute Theodoret, juſqu'où le demon avoit porté leur frenesie.

Opt.l.3. p.68.b. Thdrt.h l.4.c.6. p.230.b|Aug.h. 69. p.313.a| unit.c.19 p.155. 1.d|ep 50.p.81. 2.b| Phila.c.85. p.211.c.d. a Aug.ep.50. p.81.2.b. Thdrt.h p.239. c.

Leur envie de ſe faire tuer pour eſtre honorez des hommes comme des martyrs, [b] paroiſſoit encore davantage dans le temps que les payens avoient la liberté d'adorer leurs Dieux. Car ils alloient renverſer les temples, [c] ſans en avoir receu aucun pouvoir. Auſſi c'eſtoit pour avoir occaſion de ſe faire maſſacrer. Ils alloient meſme en troupes dans les plus grandes ſolennitez des payens, non pour briſer les idoles, mais pour ſe faire tuer par les idolatres. Car [comme on les connoiſſoit,] les jeunes

Aug.unit.p.155. 1.d. b ep.50 p.81.2. a.in Par. l.1.c. 10 p 10.1.a. c l.62.c.11.p. 364.c. ep.50.p 81.2 a. b|in Gaud. l 1. c 28. p 261.1.b.

gents les plus vigoureux d'entre les payens avoient accoutumé de vouer chacun à leurs idoles combien ils en vouloient tuer : & ces malheureux s'en alloient eux meſmes par bandes ſe jetter ſur les traits qu'on leur preſentoit, de meſme que des beſtes farouches dans l'amphitheatre. C'eſt ainſi que mouroient ces furieux, qu'on enſeveliſſoit à demi pourris, & qui trouvoient des gents aſſez fous pour les honorer comme des martyrs.

in Gaud.p.261. 1.b.

Ils n'eſtoient pas moins cruels contre les autres que contre eux meſmes. Ils ne ſe ſervoient pas d'abord de l'épée, parce, diſoient-ils, que Dieu l'avoit défenduë à Saint Pierre : mais ils euſſent moins fait de mal avec le fer, qu'ils n'en faiſoient par le feu, par les baſtons, & par les autres armes que leur folie leur mettoit en main. Car ils avoient des baſtons quelquefois tournez, dont ils menaçoient, ou plutoſt dont ils frapoient tous les jours. Ils ne tuoient pas ſur le champ, mais ils briſoient tellement un homme, qu'il en mouroit enfin aprés avoir long-temps langui dans la douleur. Quand ils vouloient faire miſericorde à quelqu'un, c'eſtoit de luy donner un ſi bon coup qu'il en mouruſt ſur la place. Ils appelloient ces baſtons *des Iſraelites*, rendant ainſi odieux un nom ſi celebre dans l'Ecriture.

Ib.h.69.p.134 a. abc.p.4.1.d. c.d.lit.P.l.2.c. 88.p.115.2.d.

Du temps de Saint Auguſtin ces troupes furieuſes de jeunes ivrognes s'ennuyerent de leurs baſtons, & commencerent à prendre le fer & la fronde. Ils apprirent à ſe ſervir de ces nouvelles armes dans leurs feſtins de debauche, où ils avoient pour compagnie des femmes ſans maris, avec qui ils couroient, jouoient, buvoient, & paſſoient les nuits. Ils portoient non ſeulement des baſtons, qui eſtoient leurs anciennes armes, mais ils y ajoutoient des frondes, des haches, des pierres, des lances, des épées ; & en cet état ils couroient de tous coſtez, alterez du ſang des innocens, & commettoient toutes ſortes de violences, malgré les loix & l'autorité des magiſtrats.

in Par.l.1.c.11. p.102 a|lit P.p. 115.2.d. lit.P.p.215.2.d. c.96. p.120.2.a| pl.54.p.219.a.b. inPar.p.10.2.2.

Dans tous leurs brigandages ils chantoient, "*Louanges à Dieu.* C'eſtoit à ce mot qu'ils repandoient le ſang des hommes : [a] ce qui fait que Saint Auguſtin l'appelle leur trompette & leur cri de guerre. C'eſtoit cette parole qui faiſoit pleurer tant de perſonnes, [b] qui donnoit plus de frayeur que les trompettes des armées ennemies ; [c] & on craignoit plus de l'entendre ſortir de leur bouche, que d'entendre rugir un lion. [d] Ils eſtoient ſi acharnez au meurtre, que quelquefois meſme ils n'epargnoient pas plus ceux de leur parti que les Catholiques.

Deo laudes.

ep.55.p.357. 1.a. 2.d. a 1.a. pſ 132.p.630.1. d|lit.P.l.2.c.65. p.110.2.d. b lit.P.c.84.p. 1151.a. c pſ.132.p.630. 2.c. d ep.163 p 283. 2.b|in Jo.h.5.p. 19.1.a. e lit.P.c.47.c. 1072.c.

[e] C'eſtoit marcher, dit Saint Auguſtin, au milieu de l'ombre de

la mort, que de rencontrer des Circoncellions. Il n'y avoit point de brigands ni de bandits qui commiſſent les meſmes cruautez que ces furieux faiſoient ſouffrir tous les jours aux Catholiques. Ils portoient partout la terreur avec leurs armes, & troubloient ainſi non ſeulement la paix de l'Egliſe, mais encore le repos public. Ils attaquoient la nuit les maiſons des Eccleſiaſtiques Catholiques, les pilloient, & en emportoient tout ce qu'ils y pouvoient trouver Et pour les maiſtres, ils les briſoient à coups de baſtons, les perçoient de leurs épées, & les laiſſoient à demi morts. Ils inventerent un nouveau genre de ſupplice dont on n'avoit pas encore entendu parler. Au lieu qu'ils pouvoient arracher tout d'un coup les yeux des perſonnes, ils aimoient mieux les tourmenter long-temps, que de les aveugler ſitoſt. C'eſt pourquoi ils s'aviſerent de delayer de la chaux avec du vinaigre dont ils leur couvroient les yeux. Leur cruauté n'employoit pour cela d'abord que de la chaux; mais ayant ſçeu que ceux qu'ils avoient ainſi maltraitez, en avoient eſté bien-toſt gueris, ils y ajouterent du vinaigre. Saint Auguſtin ſe plaint plus d'une fois de cette cruauté, qui paſſoit tout ce que les barbares pouvoient faire de plus inhumain dans les provinces qu'ils ravageoient. Les Circoncellions ne s'en contentoient pas neanmoins, & ils faiſoient encore des bleſſures & des plaies horribles dans les autres membres des meſmes Clercs. Ils bruloient quelquefois les maiſons, pilloient ce qu'ils en pouvoient emporter, repandoient le vin & les autres choſes liquides: & c'eſtoit par la crainte de ces mauvais traitemens qu'ils contraignoient quelquefois des perſonnes à ſe laiſſer rebattizer.

in Cre. l. 3. c. 42. p. 188. a. 2.

ep. 122. p. 340. c.

ARTICLE XXXIX.

Suite des cruautez des Circoncellions. Leurs autres deſordres. Leurs Eveſques font ſemblant de les deſavouer, & s'en ſervent.

CEux des Catholiques qui ne pouvoient ſupporter la diſcipline de l'Egliſe, ſe refugioient parmi les Circoncellions, & eſtoient bien aſſurez d'y trouver protection, meſme contre les loix imperiales. Il y avoit ſouvent parmi les Donatiſtes des perſonnes qui euſſent voulu ſe convertir: mais ils n'oſoient ſeulement ouvrir la bouche, & témoigner par une parole quelque inclination pour l'Egliſe Catholique, depeur de ſe voir ruinez, & leurs maiſons renverſées par ces barbares. Car ils exerçoient

Aug. ep. 155. p. 358. 1. a.

ep. 50. p. 81. 1. d.

p. 82. 2. a.

particulierement leur cruauté contre ceux qui les quittoient.
c. 'Les Eveſques meſmes des Catholiques n'avoient pas liberté de faire leurs charges ; & il falloit qu'ils ſe reſoluſſent ou à taire la verité contre leur devoir, ou à s'expoſer à l'inhumanité des
d ep.68.1 66.p. 124.2.b 288 1.c. Circoncellions. 'Ce fut ce qui les obligea enfin à recourir à l'autorité de l'Empereur, comme nous le diſons en un autre endroit. V.S.Auguſtinſ.149-152, 304.
lit.P.l.2.c.83 p. 214.2.b. 'Et en effet, ſans les principaux Donatiſtes, qui demeurant dans les villes avoient quelque honneur à menager, & y ſervoient comme d'oſtages aux Catholiques, les Circoncellions les euſſent obligez d'abandonner entierement la campagne.

ep.30.p 82.1.d 1.69 p.113.1.a. 'Il y avoit aſſez de perſonnes parmi les Donatiſtes meſmes, qui avoient horreur de ces cruautez : mais ils croyoient qu'il leur ſuffiſoit pour n'en eſtre pas coupables, de ne les point approuver, ſans ſe ſeparer de leur communion ; eux qui vouloient que tous les Chrétiens du monde fuſſent coupables des crimes
lit.P.l.2.c.88.p. 216.1.b. pretendus de Cecilien dont ils n'avoient jamais oui parler. 'Les Eveſques Donatiſtes pretendoient que tout ce qu'ils faiſoient ne
in Par.l.1.c.11. p.10.2.a.b. les regardoit point, qu'ils ne ſavoient ce que c'eſtoit que ces gents là, ni ce qu'ils faiſoient ou ce qu'ils diſoient ; [a]& quand on
a lit.P.l.2.c.47. p.107.2.b. c. leur objectoit leurs crimes, ils répondoient qu'ils n'avoient rien 1. de commun avec eux. 'Cependant ils ſoûtenoient hautement que les Circoncellions au milieu de tant de crimes, avoient le
c.39. p.106.1.a. b c.47. p.107.2. b.c. batteſme, & meſme qu'ils le pouvoient donner. [b]Et dans le vray, c'eſtoit ſur leurs baſtons & ſur leur cruauté, plutoſt que ſur le ſecours de Dieu, qu'ils s'appuyoient & ſe défendoient contre
abc.p.4.1.c. l'autorité des loix civiles ; '& ils n'euſſent point eu de puiſſance ni de regne ſans ces illuſtres ſatellites de leur tyrannie.

ep.235.p.337. 2.a. 'Les plus moderez d'entre eux ſouffroient qu'ils les accompagnaſſent par honneur lorſqu'ils faiſoient leur entrée dans leurs eveſchez ; & ſi quelquefois, irritez de leurs inſolences, il les chaſſoient de leurs egliſes, ils n'en lavoient pas le pavé, comme
lit.P.l.2.c.88.p. 216.1.b. ils faiſoient à l'égard des Catholiques. Ils menaçoient meſme
c ep.166.p.288. 1.c. de s'en ſervir ; [c]& l'on voyoit toujours de leurs Clercs à la teſte
d ep.122.p.240. 2.c in Cre.l.3. c.42.p.188.2.a. &c. de ces furieux pour les conduire : [d]d'où vient que Saint Auguſtin attribuë egalement leurs cruautez & à eux & aux Clercs, [ou meſme aux Eveſques] des Donatiſtes : [e]Il dit que c'eſtoient la pluſpart de leurs Clercs, de leurs Preſtres, de leurs Eveſques,
e ep.163.p.283. 2.b. qui aſſembloient [ces] troupes de gents furieux, pour faire tous les jours des meurtres & des carnages étranges partout où ils
Opt.l.3.p 67.c. en avoient le pouvoir. Saint Optat dit que c'eſtoient les Eveſques

1. *comites ſuos non eſſe.*

meſmes, qui par le deſir impie [de s'oppoſer aux Catholiques,] avoient allumé la fureur de ces inſenſez.

'Neanmoins pour appaiſer les plaintes qu'on faiſoit de leurs violences, leurs Eveſques avoient eſté obligez dans une aſſemblée de promettre de rendre tout ce que les Circoncellions auroient pris. [Mais ils ne pouvoient pas executer cette promeſſe:] '& ils n'euſſent pas voulu le pouvoir faire, depeur de faire trop de peine à ceux à qui leur ſchiſme avoit de ſi grandes obligations. Aug. ep.155.p. 357.35b. p.358.2.a.

[Quoique la cruauté ſoit le caractere eſſentiel des Circoncellions, ce n'eſtoit pas neanmoins leur ſeul crime.] Car S. Auguſtin parlant des meurtres qu'ils faiſoient, dit que lorſqu'ils eſtoient au milieu des cendres de leurs corps morts, (ſans doute pour les honorer comme des martyrs,) ils couroient partout avec des femmes qui eſtoient jour & nuit mélées parmi eux, contre l'ordre des loix divines & humaines; & ſe rempliſſoient tellement de vin, que c'eſtoit la cauſe de la fureur avec laquelle ils commettoient tous les jours des meurtres, & ſe precipitoient eux meſmes. [Saint Auguſtin leur reproche la meſme choſe en d'autres endroits.] 'Pretendra t-on, leur dit-il, qu'on ne fait pas alliance avec les adulteres, lorſqu'on ſouffre que des troupes de *ſanctimonialium.* "vierges conſacrées à J.C, remplies [non de ſon Eſprit, mais] des chaleurs du vin, courent partout nuit & jour d'une maniere honteuſe, mélées parmi des troupes de Circoncellions ivres comme elles? Ne voit-on pas dans toute l'Afrique vos armées de furieux errer de coſté & d'autre d'une maniere qui bleſſe entierement la pudeur? Nous avons vu que c'eſtoit dans ces ſortes de debauches qu'ils avoient appris à employer le fer & la fronde au lieu de leurs premiers baſtons: & il n'y avoit jamais d'heure où on leur puſt parler pour leur faire entendre raiſon: car à quelque temps qu'on les priſt, ou ils eſtoient ivres, ou ils s'enivroient. 'Voilà cependant ceux que les Donatiſtes pretendoient comparer avec les moines des Catholiques, c'eſt à dire des gents plongez dans le vin avec des perſonnes [toujours *præcipites.* ſobre, "des gents toujours en fougue avec des perſonnes graves & pauſées, des furieux avec les plus doux & les plus ſimples, des hommes coureurs ſans arreſt avec des perſonnes renfermées dans une communauté.] In Psr.l.2.c.3.p. 42.2.c.d. c.9.p.15.2.c. lit.P.l.2. c.91.p. 116.1.d. c.88. p.115.2.d. p.116.1.b. pſ.132. p.629.2. d.

ARTICLE XL.

En quel temps les Circoncellions ont commencé : Taurin s'y oppoſe inutilement.

Opt.l.3.p.67. 68. POUR ce qui eſt du temps que cette manie a commencé ; il eſt certain que c'eſtoit avant la venuë de Macaire, [c'eſt à dire avant l'an 348: & il ſemble, ſelon S. Optat, que c'eſtoit peu p.67.c. auparavant,] puiſqu'il dit qu'il n'y avoit guere que la folie des Circoncellions avoit eſté allumée par les Eveſques [Donatiſtes.]

Aug.ep.50.p 81. 2. alias Gaud.l.1. c.28. p.261.1.b. Neanmoins il eſt certain par Saint Auguſtin, que c'eſtoit dés le temps que les payens exerçoient encore librement & publiquement les ceremonies de leur religion ; [ce qu'on ſçait que Conſ-

in Par.l.1.c.11. P.10.2.c. tantin a taſché d'empeſcher par diverſes loix.] Mais de plus, S. Auguſtin dit encore que ce fut par la violence des Circoncellions que les Donatiſtes ſe conſerverent leurs egliſes, malgré les loix imperiales qui les en privoient aprés que la cauſe fut terminée, & qu'ils ſe furent ſeparez de l'Egliſe. [Il eſt viſible que S. Auguſtin entend en cet endroit les loix que fit Conſtantin aprés avoir condanné les Donatiſtes, & non pas] ce qui peut eſtre arrivé ſous Conſtant aprés la venuë de Macaire, puiſqu'il marque ce que les Circoncellions firent ſous Conſtant, "comme un nouveau crime poſterieur au premier. *addendo inſuper etiam*

[Les premiers exploits qui ſoient marquez de ces furieux, ſont ceux qui ſont raportez par S. Optat, & qui eſtoient arrivez ce

Opt.l 3.p.67. 68. ſemble un peu avant 348.]La réunion n'avoit point encore eſté faite [en 348 par Macaire,]leur dit Saint Optat, lorſqu'on voyoit courir partout cette [nouvelle] eſpece d'hommes, lorſque ces fous qualifioient Maxido & Faſir [leurs chefs,]les capitaines des Saints. Perſonne n'eſtoit alors en ſureté dans ſes terres. Les billets de ceux à qui on avoit preſté eſtoient ſans force ; & il n'y avoit point de creancier qui oſaſt en demander le payement. Sur une ligne de ces gents qui ſe diſoient les chefs des Saints, la terreur faiſoit [rendre ou dechirer les obligations :] Et ſi l'on tardoit un peu à obeïr, une multitude de fous accouroit en un moment, qui ne portoit pas ſimplement avec elle l'horreur & l'effroi, mais qui alloit aux dernieres extremitez, ſi par la crainte de la mort on ne s'abaiſſoit juſqu'au prieres les plus humbles devant ceux qu'on avoit aſſiſtez dans leurs beſoins. Il n'y avoit non plus aucune ſureté dans les chemins. Combien de

de maiſtres ont eſté obligez de deſcendre de leurs chariots, & de courir enſuite comme des valets devant leurs propres valets qui s'eſtoient mis à leur place. Car ces[ennemis de tout ordre,] vouloient que l'ordre fuſt renverſé entre les maiſtres & les ſerviteurs: & il falloit leur obeïr.

[Ils continuerent long-temps ces meſmes violences, comme on le voit par ce qu'en dit S. Auguſtin.] 'Pourquoi fuit-on l'unité Catholique? Eſt-ce afin d'armer l'audace des payſans contre leurs ſeigneurs? Eſt-ce pour porter des eſclaves rebelles, je ne dis pas à ſe ſouſtraire de la dependance de leurs maiſtres, contre le precepte de l'Apoſtre, mais à les menacer avec inſolence? Et non ſeulement à les menacer, mais encore à les piller & à les voler tout publiquement; par le conſeil, par la faveur, & ſous la conduite de vos confeſſeurs Agoniſtiques, qui crient *Gloire à Dieu* & quand ils accompagnent vos Eveſques pour les honorer, & quand ils repandent le ſang des hommes. 'Le meſme Saint en parle plus amplement en un autre endroit, où il raporte ce qu'ils faiſoient avant meſme que d'eſtre tout à fait furieux. Aug. ep. 255. p. 357. a. d. ep. 50. p. 82. 1. c. d.

'Il n'y avoit point de maiſtre qui ne fuſt reduit à craindre ſes propres eſclaves, quand ils avoient recours à la protection de ces gents là. Qu'un valet ruinaſt le bien de ſon maiſtre, qu'il volaſt ſes proviſions, on n'oſoit pas meſme le menacer. Un creancier n'oſoit preſſer ceux qui luy devoient. La crainte du baſton, ou du feu, ou de la mort meſme, forçoit à demeurer dans le ſilence. Il falloit laiſſer libres les eſclaves les plus méchans, dechirer le titre de leur ſervitude, rendre les obligations aux debiteurs. Quiconque mepriſoit l'inſolence de leurs paroles, ſe trouvoit auſſi-toſt obligé par la violence de leurs coups à faire ce qu'ils vouloient. Les plus gents de bien qui avoient eu le malheur de leur deplaire, voyoient bien-toſt leurs maiſons raſées ou brulées. Des perſonnes d'honneur, elevez ſelon leur qualité, ont eſté tellement battus par ces [payſans,] qu'à peine les leur a-t-on pu enlever à demi morts. D'autres ont eſté mis à la meule, qu'on leur faiſoit tourner à coups de fouet comme ſi c'euſſent eſté des aſnes. Quel ſecours a-t-on jamais pu tirer contre eux des loix & des magiſtrats? Quel ſergent auroit oſé ſouffler en leur preſence? Quel officier de juſtice auroit eu la hardieſſe de faire aucune pourſuite pour perſonne contre leur gré? Qui a jamais oſé ſe mettre en devoir de venger la mort de ceux qu'ils avoient maſſacrez? Mais il ne leur falloit point auſſi d'autre boureau que leur fureur propre, & ils s'arrachoient eux meſmes leurs c. d.

malheureuſes ames par des ſupplices volontaires.

Opt.p.68.b. Pour retourner à ceux dont parle S. Optat, les Eveſques Donatiſtes voyant les reproches qu'on leur faiſoit des violences qu'ils exerçoient, écrivirent à ce qu'on dit au Comte Taurin que l'Egliſe ne pouvoit point corriger ces perſonnes, & que c'eſtoit à luy à les chaſtier. Sur ces lettres, Taurin [qui apparemment eſtoit General des troupes d'Afrique,] envoya des ſoldats dans les marchez & dans les foires où les Circoncellions avoient accoutumé de faire leurs deſordres ordinaires; & ces ſoldats en Vand.p.269. [a]bleſſerent & en tuerent pluſieurs en un lieu appellé Octave qui *truncati.* Opt.p.68.b. eſtoit un eveſché dans la Numidie. On peut conter encore aujourd'hui, dit Saint Optat, combien il y en eut [de tuez] par n.p.146. le nombre des autels ou des tables blanches, que l'on avoit alors accoutumé de mettre ſur les tombeaux de ceux qu'on vouloit l.3.p.68. n.p. 147. honorer comme martyrs. Quelques uns vouloient les enterrer dans les egliſes; & on le fit en un lieu [de la campagne] appellé Subbule: mais le Preſtre du lieu nommé Clarius, fut obligé par l'ordre de ſon Eveſque, [quoique Donatiſte,] d'en oſter ceux que l'on y avoit déja enterrez.

l.3.p.61. Aug. lit.P.l.3 c.25.p. 130.2.c. Voilà ce qui fit que les Donatiſtes mirent Taurin au nombre des perſecuteurs de l'Egliſe, [a]& le dechirerent par leurs injures, [a] Opt. l.3.p.76. [b]quoiqu'il n'euſt rien fait que ſuivant les loix publiques & ordi- [b] Aug.p.130.2.d. naires, [qui obligent les magiſtrats d'oppoſer la force aux violences des particuliers, & ſuivant celles] que les Donatiſtes avoient obligé Conſtantin de faire contre eux.

Opt.l.3 p.68.b. Mais malgré ce qu'avoit fait Taurin, les Circoncellions devinrent bien toſt plus forts qu'ils n'avoient jamais eſté; comme il parut dans l'affaire de Macaire, [dont nous parlerons bien-toſt. Car aprés avoir taſché de ramaſſer en cet endroit ce qui regarde en general le ſchiſme des Donatiſtes, il eſt temps de reprendre la ſuite de leur hiſtoire, que nous avons interrompuë aprés le jugement que Conſtantin rendit contre eux à Milan ſur la fin de l'an 316.]

ARTICLE XLI.

Silvain de Cirthe denoncé par Nondinaire, eſt condamné par Zenophile, & banni : Urſace pourſuit les Donatiſtes.

L'AN DE JESUS CHRIST 320.

NOus ne voyons rien que nous puiſſions raporter particulierement aux trois années 317, 318, & 319. & la premiere choſe dont nous ſachions preciſément le temps depuis le jugement de Milan, eſt l'affaire de Nondinaire,] qui decouvrit devant le tribunal de Zenophile toutes les intrigues de Lucille, [& le myſtere honteux tant de la condamnation de Cecilien, que de l'election de Majorin.] Les actes qui nous en reſtent encore, ſont datez du 13 decembre ſous le Conſulat [a] du grand Conſtantin, & du jeune Conſtantin Ceſar ſon fils, [c'eſt à dire de l'an 320.] Aug.unit. c.18. p.154 1.a. Cæci.op.p.265. Note 22.

Nondinaire dont nous parlons, eſtoit Diacre de Silvain Eveſque de Cirthe, qui l'avoit elevé & ordonné. [Ce Silvain, comme nous avons vu, avoit eſté fait Eveſque en l'an 305 par les Traditeurs du Concile de Cirthe, aprés avoir luy meſme livré les vaſes ſacrez en l'an 303.] Il eſtoit encore coupable du ſchiſme de l'Afrique, de ſimonie, & de pluſieurs autres fautes. Il arriva quelque different entre ce Silvain & Nondinaire. [b] On peut juger par les actes qui nous en reſtent, que Silvain avoit degradé & meſme excommunié l'autre, [c] & avec aſſez peu de ſujet. Nondinaire ſe plaignoit d'avoir meſme eſté lapidé par ordre de Silvain. Aug.in Cre.l.3. c.28.p.185.2 b. a Cæci.op.p. 270 a. p.268.b. Aug. in Cre.ut ſup. b ep.162.p.280. 1 a. ep.165.p.287.1. d. c Cæci. p.268. 269.

Il alla ſolliciter divers Eveſques pour taſcher par leur interceſſion de faire ſa paix avec luy. [d] Mais il la recherchoit moins en demandant pardon comme un ſuppliant, qu'en l'exigeant par les menaces terribles qu'il faiſoit de decouvrir tout. Car il donnoit aux Eveſques un acte par le quel il proteſtoit devant J.C. & devant ſes Anges, que Silvain eſtoit Traditeur; qu'il avoit volé le bien des pauvres; que les Eveſques, les Preſtres, les Diacres, & les Anciens, ſavoient fort bien que c'eſtoit pour l'argent de Lucille qu'on avoit entrepris d'établir Majorin Eveſque, & de faire ſchiſme, & que Silvain avoit receu de l'argent pour faire Preſtre un nommé Victor le Foullon. C'eſt ce ſemble a cauſe de cet acte que Nondinaire diſoit que Silvain l'avoit fait lapider. p.268.270 Aug. ep.162.p.280.1. a. d in Cre.p.185. 2.b. Cæci.p.268.b. b.c.

b. 'Nous avons encore les lettres que Purpure [de Limate,] [a] Fort Eveſque [b] ami particulier de Silvain, & & un autre Eveſque nommé peut-eſtre Sabin, écrivirent à Silvain ſur cette affaire, pour le preſſer de ſe réconcilier avec Nondinaire avant Paſque, dont il paroiſt que l'on eſtoit alors fort proche. L'Eveſque Fort, & un autre [qui pouvoit eſtre Purpure,] écrivirent encore pour cela au Clergé & aux anciens de Cirthe. L'Eveſque Sabin en écrivit auſſi à Fort, pour l'aſſurer qu'il avoit rendu à Silvain la lettre qu'il luy écrivoit ſur Nondinaire : & il l'exhorte en meſme temps à continuer de travailler puiſſamment à cette reconciliation. [On voit un grand empreſſement pour cela dans ces lettres. On voit qu'ils craignoient que le mecontentement de Nondinaire n'euſt de faſcheuſes ſuites pour eux, & ne decouvriſt bien des choſes qu'ils vouloient tenir cachées. Ils recommandent partout le ſecret : ils reconnoiſſent meſme la verité de l'acte que Nondinaire leur avoit donné, c'eſt à dire ſelon toutes les apparences, & comme il paroiſt qu'on l'entendit en juſtice, de la proteſtation qu'il faiſoit des crimes de Silvain.] Car aprés la lecture des lettres, Zenophile conclut qu'il eſtoit conſtant par ces lettres que Silvain eſtoit Traditeur.

a p. 269. b.
b p. 270. b.
p. 268. c. 269. c.
p. 270. b. c.
c.

Aug. ep. 162. p. 280. 1. a. 'Neanmoins les interceſſions que Nondinaire avoit recherchées luy furent inutiles, [c] & il ne put faire ſa paix avec Silvain : [d] de ſorte que dans le tranſport de ſa colere il decouvrit tout, & porta la choſe au tribunal de la juſtice. Zenophile eſtoit alors Conſulaire, [c'eſt à dire gouverneur de la Numidie.] C'eſt ſans doute celui qui fut Conſul en l'an 333, [& qu'on nomme auſſi Xenophile.] 'Nondinaire s'adreſſa donc à luy, [& luy porta ſa plainte contre Silvain.] 'Nous avons encore une partie de la procedure qui ſe fit dans ce tribunal. S. Auguſtin la cite pluſieurs fois, [e] & en raporte divers endroits. [f] S. Optat l'avoit miſe dans ſon recueil.

in Cre. p. 185. 2. b.
d ep. 162.
Bar. 306. § 39.
Aug. ep. 162.
Cæci. p. 265-275
Aug. ep. 162. in Cre. l. 4. c. 56 p. 221. 1. d. lit. P. l. 3. c. 57. p. 139. 2.
d ep. 165. p. 287. 1. d.
e in Cre. l. 3. c. 29. p. 185, 186.
f Opt. l. 1. p. 39. c.

[On voit que le deſſein de Nondinaire eſtoit d'y faire verifier l'acte de proteſtation qu'il avoit donné auparavant aux Eveſques,] [g] & qui y eſt raporté. [h] Il verifia en effet que Silvain eſtoit Traditeur, par la lecture du procés verbal de Munatius Felix, du 19 may 303, 'par les ſix lettres à Silvain que Nondinaire meſme avoit obtenuës pour taſcher de ſe reconcilier avec luy, 'enſuite deſquelles Zenophile prononça qu'il eſtoit conſtant que Silvain eſtoit Traditeur ; '& par la confeſſion de divers témoins qui eſtoient de la communion meſme de Silvain : 'en ſorte que la choſe fut prouvée plus clair que le jour. [i] 'Les meſmes témoins

g Cæci p. 268.
h p. 266, 268. p. 268-270. p. 270. c.
p. 271-274.
Aug. ep. 165. p. 287. 1.
i Cæci, p. 272. a.

depoſerent encore que Silvain avoit pris du vinaigre appartenant au fiſc, & receu de l'argent pour ordonner un Preſtre.

[On n'y voit pas ſi clairement la preuve de l'argent donné par Lucille pour l'ordination de Majorin, parceque les actes ſont imparfaits, & que l'interrogatoire de Lucien] 'que Nondinaire dit ſavoir la choſe, ne s'y trouve pas. Neanmoins les autres témoins depoſent que Lucille avoit donné une grande ſomme d'argent, & qu'on n'en avoit rien diſtribué aux pauvres ni aux Eccleſiaſtiques. Saint Auguſtin fonde ce qu'il en dit ſur ces actes. [Nous n'y trouvons point] [a] ce que Saint Optat en cite touchant le Concile de Cirthe. [La ſentence que rendit Zenophile y manque auſſi. Mais on peut juger quelle elle fut] 'par ce que diſoient les Donatiſtes, que Silvain n'ayant pas voulu communiquer avec Urſace & Zenophile qui perſecutoient leur parti, il avoit eſté envoyé en exil : à quoy Saint Auguſtin répond, qu'il avoit eſté juſtement banni, parcequ'eſtant Traditeur, il avoit encore voulu demeurer heretique, depeur de perdre en rentrant dans l'Egliſe l'honneur de l'epiſcopat, qu'on ne pouvoit pas luy conſerver aprés avoir eſté convaincu d'eſtre Traditeur par des preuves ſi authentiques.

c. p.273 274.

Aug. in Cre. l. 3. c. 28. p. 135. a. b] ep. 162. p. 280. c.

[a] Opt. l. 1. p. 39. c.

Aug. in Cre. l. 3. c. 30. p. 286. c. d.

[Urſace dont nous venons de parler, eſtoit apparemment un des principaux officiers de l'Afrique. C'eſt ſans doute celui] 'ſous lequel les Donatiſtes ſe plaignoient que beaucoup de perſonnes avoient eſté maltraitées, '& qu'on avoit repandu le ſang de beaucoup de Chrétiens. [b] Ils le mettent encore autrepart au nombre des Comtes qui les avoient perſecutez, & qui eſtoient tous peris, diſoient-ils, par la vengeance de Dieu. Ils ſe reduiſoient neanmoins à ce ſeul Urſace, qu'ils diſoient avoir eſté maſſacré par les barbares dans un combat, où ſon corps eſtant demeuré ſans ſepulture, avoit eſté mis en pieces par les chiens & par les oiſeaux. Surquoi S. Auguſtin répond, que ſi cet Urſace eſtoit mort comme ils le diſoient, il avoit ſujet, pourvu qu'il euſt bien vécu, de ſe conſoler ſur la promeſſe que Dieu fait aux ſiens, qu'il recherchera leur ſang des dents de toutes les beſtes. [C'eſt apparemment ſur ce que les Donatiſtes diſoient qu'il eſtoit mort en portant les armes,] 'que M.r Valois croit qu'il commandoit la milice d'Afrique. 'On trouve un Urſace en Afrique qualifié Duc, [c'eſt à dire General des troupes.]

Opt. l. 3. p. 69. a. Carr. b. 3. 4 258. p. 317. c.

[b] Aug. lit. P. l. 2. c. 92. p. 127. a. e.

p. 129. a. b. c.

Euſ. n. p. 303. c. d. Boll. 2. mars, p. 30. b.

ARTICLE XLII.

Requeſte inſolente des Donatiſtes: Conſtantin les rappelle d'exil; & les laiſſe en liberté, en les deteſtant.

L'AN DE JESUS CHRIST 321.

Cæcil.ep.p.265. [L'Exil de Silvain ne fut pas long:] 'Car Zenophile examina les denonciations de Nondinaire le 13 decembre de l'an 320; '& dés le 5 may de l'année ſuivante, Conſtantin adreſſa un reſcrit à Verin Vicaire d'Afrique, pour rappeller d'exil les Donatiſtes qui eſtoient bannis. 'Les Donatiſtes pretendirent avoir merité ce reſcrit par une requeſte qu'ils ſe vantoient eux meſmes d'avoir adreſſée à Conſtantin, 'où ils ſe plaignoient de la violence avec laquelle, diſoient-ils, il les perſecutoit; [a] luy declaroient que jamais ils ne communiqueroient avec ſon fripon d'Eveſque, (c'eſt ainſi qu'ils deſignoient Cecilien,) & proteſtoient qu'ils eſtoient preſts de ſouffrir plutoſt tout ce qu'il voudroit leur faire endurer. 'Les Donatiſtes pretendoient donc que Conſtantin leur avoit donné ſur cela liberté de conſcience, [c'eſt à dire] 'le reſcrit qu'ils preſenterent auſſi-toſt aprés, adreſſé au Vicaire Verin, par lequel il leur accordoit cette liberté, [b] daté du 5 may, ſous le Conſulat de Criſpe & de Conſtantin [le jeune,] prés de quatre ans & demi aprés le reſcrit adreſſé à Eumale en l'an 416. Ainſi ce reſcrit appartient au ſecond Conſulat des deux Ceſars, [qui tombe en l'an 321, & non au troiſieme, qui ſeroit l'an 324.]

Aug.p.col.c 31. 33.p.245. t.c|2. d. Cart.c.3.t.544. p.437. Aug.ep.152.p. 266 2 b. a col.d.3.c.22. p 228.2.b. 1. Cart.c.3.t.544. t.549| Aug.col. d.3 c.22. p.228. 2.b.c. b p.coh c.33.p. 245.2.d.

'Conſtantin par ce reſcrit témoignoit une horreur extreme pour les Donatiſtes, 'comme pour de tres méchans hommes, & des ennemis de la paix Chrétienne: '& neanmoins comme Dieu avoit déja commencé à les punir, il vouloit qu'on les abandonnaſt à ſon jugement, 'qui ne manqueroit point de chaſtier leur fureur; qu'on les laiſſaſt revenir d'exil; [b] qu'on leur donnaſt la liberté de vivre comme ils voudroient; [c] & qu'on ne leur impoſaſt point d'autre peine que celle de leur propre rage. [d] Saint Auguſtin dit en quelques endroits, qu'il ordonnoit leur rappel par ce reſcrit, '& en un autre, qu'il y inſinuoit l'ordre qu'il avoit donné pour leur rappel.

furori ſuo dimittendos.

col.d.3.c.22. c.24.p.229.2.2. p.col.c.31.p. 245.t.c|ep.152. p.266.2.c. p.col.c.33. ep.152. b col.d.3.c.22. 24|Cart.c.3.t. 549. c Aug. ep.152. d b.c|p.col.c.31. col.d.3.c.22. p.col.c.31. c col.d.3.c.22.

'Cette indulgence eſt la choſe du monde la plus ignominieuſe

2. *amiſiſti ipſius nebulonis.*

pour les Donatiſtes : Et elle fut neanmoins produite par eux dans la Conference de Carthage, 'parcequ'ils vouloient tenter d'y obtenir la meſme liberté. Mais Marcellin qui y preſidoit ſe moqua de cela ; & les Catholiques tirerent un grand avantage de cette piece, qu'ils n'avoient pas, & dont ils euſſent donné bien de l'argent. c.22. p.228.a.d. d|p.col.c.31.

[Il faut peut-eſtre mettre vers ce temps là,] 'une lettre de Conſtantin adreſſée generalement aux Eveſques & au peuple de l'Egliſe Catholique d'Afrique [dont on ne ſçait ni le temps ni l'occaſion.] Elle regarde les violences que les ſchiſmatiques exerçoient : & Conſtantin exhorte les Catholiques à les vaincre par leur douceur, & à ſe contenter d'implorer pour eux la miſericorde de Dieu. Il proteſte au commencement qu'il n'a rien omis de tout ce que la foy & la prudence luy avoient pu ſuggerer pour appaiſer ce trouble par la moderation & par la douceur. [Toute la lettre eſt fort belle. Mais il eſt difficile de voir comment un Prince peut laſcher la bride à l'injuſtice, & exhorter ceux qu'il y abandonne à ſe contenter de la patience, luy dont le premier & le plus indiſpenſable devoir eſt de ſoûtenir la juſtice par ſon autorité, & de s'oppoſer au moins à la violence & aux voies de fait.] Cæcilop.p.287. a.

'Euſebe n'a point oublié cette moderation extraordinaire de Conſtantin à l'égard des ſeditieux d'Afrique, comme il les appelle ; & il la fait entrer dans ſon panegyrique. Mais il avoue qu'elle donna la hardieſſe à ces ſeditieux de ſe porter à des excés qui n'eſtoient dignes que d'inſenſez ou de demoniaques. Il ajoute que ces excés excitoient plutoſt la compaſſion que la colere de ce Prince, moins attentif à arreſter la fureur des ſeditieux par ſon autorité, qu'à vaincre par ſa douceur la malice du demon qui vouloit le porter à la colere par les outrages qu'ils luy faiſoient. [Et Conſtatin avoit raiſon de ne ſe pas laiſſer emporter à la colere contre les hommes. Mais il n'euſt pas eu moins raiſon de ſe mettre en colere contre les crimes des hommes, & de punir les coupables non par colere, mais par le zele de la juſtice. Une douceur exceſſive & à contre temps, peut quelquefois rejoüir autant le demon qu'une juſte colere contre les méchans, quand meſme la chaleur en ſeroit un peu trop grande.] Euſ.v.Conſt.l.1. c.43.p.430.431.

ARTICLE XLIII.

L'Arianiſme empeſche Conſtantin d'envoyer les Orient aux appaiſer le ſchiſme en Afrique, & l'oblige à aſſembler le Concile de Nicée, où Cecilien ſe trouve : Conſtantin fait baſtir une egliſe à Cirthe pour les Catholiques.

L'AN DE JESUS CHRIST 324.

[CONSTANTIN devint le maiſtre de l'Orient ſur la fin de l'an 323, par la défaite de Licinius. Peu de temps aprés écrivant ſur l'hereſie d'Arius qui commençoit à troubler l'Egliſe,] 'il témoigne qu'un de ſes plus ardens deſirs eſtoit de pouvoir réunir tous les peuples dans le culte de Dieu, & dans un meſme corps de religion. 'C'eſt pourquoi il ſe plaint avec douleur de ce que toute l'Afrique ſe trouvoit agitée par une fureur & une tempeſte terrible, à cauſe de ceux qui avoient la legereté temeraire & l'audace inſupportable de dechirer en pluſieurs ſectes les peuples qui y faiſoient profeſſion d'adorer Dieu. 'Il s'eſtoit conſolé dans l'eſperance que quand il auroit vaincu [Licinius] l'ennemi commun [de l'Empire & des Chrétiens, mais ſurtout de leur union &] de leurs aſſemblées ſaintes, il envoyeroit en Afrique quelques [Eveſques] d'Orient pour y rétablir la paix, 'ne voyant point d'autre remede propre à guerir les maux de cette province. 'C'eſt pourquoi dés qu'ils eut vaincu Licinius, il s'appliqua à chercher des perſonnes capables de cette commiſſion, comme à ſon affaire capitale, & qui luy tenoit le plus au cœur. 'Mais il ſçeut bien-toſt que l'Orient eſtoit encore plus malade que l'Afrique, [par l'hereſie qu'y repandoit Arius,]& trop affligé de ſes propres maux pour eſtre en état de guerir les autres. Ce fut un coup tout à fait ſenſible à ſon cœur, & il ne put qu'adorer les ſecrets [impenetrables] 'mais ſaints & juſtes de la providence.

Euſ. v Conſt. l. 2. c. 65. p. 473. b.
c. 66 p. 473. c.
d.
c.
c. 67. p. 474. a.
c. 68. p. 474. b.
a. 325. n.

L'AN DE JESUS CHRIST 325.

[L'année ſuivante on tint ſur le ſujet d'Arius le Concile œcumenique de Nicée,] 'dans les ſouſcriptions duquel on trouve Cecilien de Carthage. 'Gelaſe de Cyzic dit qu'il eut commiſſion d'en publier les decrets dans l'Afrique, la Numidie, & la Mauritanie : '& un Concile de Carthage dit que Cecilien de bienheureuſe memoire, avoit apporté au Concile d'Afrique les exemplaires du ſymbole, '& les decrets du Concile de Nicée, auquel

Conc. t. 2. p. 54. c.
p. 228. c.
P. 1592. e.

au quel il avoit aſſiſté. Ce qui eſt dit qu'il les apporta au Concile d'Afrique, [donne quelque lieu de croire qu'il aſſembla un Concile où ils furent receus & approuvez. Comme S. Athanaſe eſtoit auſſi au Concile de Nicée, il ne faut pas s'étonner qu'il ait connu Cecilien, & qu'il luy rende un témoignage tres avantageux.]Car il met Cecilien d'Afrique entre les Prelats orthodoxes & les hommes apoſtoliques de ſon temps, dont ni la foy ni la ſincerité ne pouvoit eſtre ſuſpecte. Ath.or.1,p.291. b.c.

[Nous ne voyons point ſi Cecilien vécut encore long-temps aprés cela, ni ſi Gratus qui aſſiſta au Concile de Sardique en 347, eſtoit ſon ſucceſſeur immediat.]Baronius met entre deux un nommé Rufe, qu'il dit avoir aſſiſté au Concile de Rome en 337. [Mais ce Concile eſt une piece fauſſe & ſuppoſée. Ainſi s'il n'y a point d'autre autorité pour l'epiſcopat de Rufe, il n'y en a point dutout.]En 411 S. Auguſtin dit que l'on recitoit à l'autel le nom de Cecilien, & que l'on communiquoit avec ſa memoire comme avec celle d'un frere. Bar.337 § 69. V. S. Jule. Pape note 3. Cart.col.3 f.230.

L'AN DE JESUS CHRIST 330.

[Conſtantin eſtoit encore perſuadé qu'il valoit mieux abandonner les Donatiſtes à Dieu & à eux meſmes, lorſqu'il écrivit la lettre aux Eveſques de Numidie, que nous avons à la fin de S. Optat. Voici quel en fut le ſujet. Quoiqu'il n'y euſt pas ce ſemble d'Eveſque Catholique à Cirthe en 320,]puiſqu'un Donatiſte dit devant Zenophile qu'il n'y avoit en cette ville qu'une Egliſe, [la quelle pour eſtre entiere comprend l'Eveſque & le peuple uni enſemble; il pouvoit neanmoins y avoir pluſieurs perſonnes qui aimoient mieux communiquer avec les Eveſques Catholiques des environs, qu'avec Silvain Traditeur, ſimoniaque, & ſchiſmatique.]Conſtantin qui avoit rétabli cette ville en luy donnant le nom de Conſtantine, 'y fit donc baſtir une baſilique pour l'Egliſe Catholique. Mais [quand elle fut achevée,] les ſchiſmatiques s'en emparerent avec leur inſolence ordinaire. Conſtantin leur commanda pluſieurs fois tant par luy meſme que par ſes officiers, de la rendre à ceux à qui elle appartenoit, ſans les pouvoir faire obeïr. Les Catholiques crurent devoir imiter en cette occaſion la patience avec la quelle Dieu ſouffroit ces crimes, & abandonner plutoſt ce qui leur appartenoit, à la malice des autres, que de porter les choſes à quelque extremité dangereuſe. Cæci.op.p.265. c. Euſ.n. p.291.2,d. Cæci.op. p.289

'Les Eveſques de la province au nombre d'onze qui ſont nommez, manderent cette reſolution à Conſtantin, 'en luy demandant p.287.289. p.288.

le pardon des heretiques au lieu de la juſte punition de leurs violences, leſquelles ils aimoient mieux laiſſer au jugement de Dieu. 330.

p.289 Ils le prierent en meſme temps de leur accorder une autre place du domaine [pour y baſtir une egliſe .] Ils ſe plaignirent auſſi de ce que les magiſtrats des villes pouſſez à cela par les heretiques, obligeoient les Lecteurs, les Soudiacres, & les autres Eccleſiaſtiques Catholiques, aux fonctions civiles dont Conſtantin les dechargeoit par ſes loix. V. Conſtantin § 32.

p.287.288. Nous avons la réponſe de Conſtantin à ces Prelats, où il parle fortement contre le ſchiſme & les violences des Donatiſtes, &

p.288.289. loüe beaucoup la patience des Catholiques. C'eſt là, dit-il, connoiſtre vraiment Dieu, par une lumiere non ſuperficielle, mais ſolide; c'eſt là s'attacher à ſes preceptes; c'eſt là avoir une foy egalement heureuſe & forte; c'eſt là entrer dans les vrais ſentimens [d'un Chrétien;] c'eſt là ſavoir que plus les ennemis de l'Egliſe ſont epargnez en ce monde, plus ils ſeront ſeverement

p.289. chaſtiez [dans l'autre.] Il accorda tres volontiers la place qu'on luy avoit demandée; & il écrivit auſſi-toſt au Threſorier de mettre l'Egliſe Catholique en poſſeſſion d'une maiſon qui appartenoit à l'Empereur, & de tous ſes droits. Il voulut encore qu'on y baſtiſt l'egliſe aux depens du fiſc, & écrivit pour cela au Gouverneur de la Numidie. Il confirma auſſi tant pour le preſent que pour l'avenir, l'exemption des charges publiques qu'il avoit donnée à tous les Clercs Catholiques. [Une perſonne qui a vu le manuſcrit dont cette lettre a eſté tirée, nous a aſſurez qu'elle y eſt datée du 5 de fevrier à Sardique. Et cela nous oblige ſans V. la derniere edition de S. Optat.

Cod. Th. 16. t. 2. l. 7. p. 31. doute à la mettre en l'an 330, & d'y raporter l'une loy que nous trouvons dans le Code, datée de meſme du 5 fevrier à Sardique, & adreſſée à Valentin Conſulaire de la Numidie, qui porte preſque les meſmes termes que la lettre aux Eveſques; Que les heretiques ayant fait mettre dans le corps de ville des Lecteurs, des Soudiacres, & d'autres Clercs, ils en ſeront retirez, & jouiront d'une immunité toute entiere, comme ceux de l'Orient. Note 23. *ad Curiam*

Cæci p. 289. Conſtantin finit ſa lettre aux Eveſques en ſouhaitant le retour des ſchiſmatiques, quoiqu'il n'y euſt plus [guere] lieu de l'eſperer. Il veut qu'on n'y travaille que par les avertiſſemens, & les exhortations continuelles : & il conclud par ces paroles : Quoy qu'ils faſſent, pour nous, mes freres, attachons nous à noſtre devoir, appliquons nous à ce que Dieu nous ordonne, gardons ſes divins preceptes, meritons par nos bonnes œuvres de ne point

1, *feliciter credere*. Ne faut-il pas lire *fideliter* ?

» tomber dans l'erreur, & par le ſecours de la miſericorde divine, » conduiſons nos pas dans la voie droite [de l'Evangile. Mais, comme on l'a déja dit, il y a quelque ſujet de douter s'il gardoit aſſez luy meſme les commandemens de Dieu, lorſqu'il ſouffroit le mal qu'il pouvoit empeſcher legitimement, & s'il marchoit dans une voie tout à fait droite, lorſqu'il laiſſoit aux Donatiſtes une entiere liberté de faire ce qu'ils vouloient. Il y a bien de la difference entre ne point faire de violences injuſtes ou meſme odieuſes, & abandonner entierement les méchans à leur diſcretion, quand on a des preuves claires & inconteſtables de leur malice. Il eſt certain que l'indulgence de Conſtantin a beaucoup fortifié l'opiniatreté des Donatiſtes dans l'Afrique, & l'inſolence des Ariens dans l'Orient.

ARTICLE XLIV.

Leonce pourſuit les Donatiſtes: Gratus de Carthage aſſiſte au Concile de Sardique: Les Ariens taſchent d'attirer à eux les Donatiſtes.

L'AN DE JESUS CHRIST 347.

[NOUS ne trouvons point que Conſtantin ait rien fait depuis ſur le ſujet des Donatiſtes. Il mourut en l'an 337, & laiſſa ſes trois enfans, Conſtantin, Conſtance, & Conſtant, heritiers de ſes Etats.] 'Ils ſuivirent l'averſion qu'il avoit eue pour le ſchiſme des Donatiſtes, & autoriſerent les loix qu'il avoit faites contre eux. [Nous en verrons des effets conſiderables ſur l'an 348, c'eſt à dire à la fin du regne de Conſtant, à qui l'Afrique eſtoit demeurée en partage. Juſque là nous ne trouvons preſque rien de particulier pour l'hiſtoire des Donatiſtes: peut-eſtre que l'on eſtoit trop occupé à l'hereſie Arienne, qui cauſoit dans l'Egliſes des troubles encore plus dangereux. Aug. ep. 166. p. 289. 1. c.

Je ne ſçay s'il faut raporter à ce temps là] 'ce que diſoient les Donatiſtes, qu'on les avoit fort maltraitez ſous Leonce. Selon que Saint Optat place ce Leonce, il pouvoit eſtre avant Urſace meſme, [dont nous avons parlé ſur l'an 320.] 'Les Donatiſtes dans la Conference de Carthage ſuivent le meſme ordre: Ils mettent Taurin aprés Macaire. Opt. l. 3. p. 61. 69. a. Cart. c. 3. f 258. p. 391. b.

[S. Athanaſe eſtoit le plus grand fleau de l'hereſie Arienne; & auſſi ceux qui la ſoûtenoient ne manquoient pas de faire leur poſſible pour le chaſſer du ſiege d'Alexandrie qu'il rempliſſoit.

Ils le firent bannir du vivant meſme de Conſtantin ; & comme il fut revenu aprés la mort de ce Prince, ils eurent aſſez de credit ſur l'eſprit de Conſtance pour luy faire donner un ſucceſſeur, & obliger ce Saint par la crainte de perdre meſme la vie, à ſe refugier en Occident. Conſtant y prit ſa protection ; & ce fut par ſes ſollicitations qu'il ſe tint un Concile dans la ville de Sardique en Illyrie l'an 347, où les Prelats aſſemblez en grand nombre declarerent Saint Athanaſe innocent, avec les autres Eveſques chaſſez comme luy par les Ariens. Gratus Eveſque de Carthage fut du nombre de ces Prelats.] 'Car il témoigne luy meſme qu'il ſe ſouvenoit d'une ordonnance qui avoit eſté faite dans le Coucile de Sardique. 'S. Athanaſe auſſi met un Gratus entre les 36 Eveſques d'Afrique qui avoient ſigné ce Concile; & dans les actes meſmes du Concile, Oſius demande un reglement pour empeſcher les Eveſques d'aller à la Cour auſſi ſouvent qu'ils y alloient ; principalement, dit-il, ceux d'Afrique, leſquels, comme nous l'avons appris de Gratus noſtre cher frere & collegue, mepriſent les ſages conſeils qu'on leur donne, & ſont continuellement à importuner l'Empereur par des requeſtes non neceſſaires, & qui regardent plutoſt les grandeurs du ſiecle que l'avantage de l'Egliſe, & que le ſoin qu'ils doivent prendre des veuves, des pauvres, & des autres qui ont beſoin de leur ſecours.

Conc. t. 2. p. 715. c.

p. 680. a.

p. 632. 633.

[Les Eveſques de l'Orient eſtoient venus au nombre d'environ 80, pour ſe trouver au Concile de Sardique. Mais comme ils eſtoient engagez ou dans l'erreur, ou dans le parti de l'Arianiſme, voyant qu'ils ne ſeroient pas les maiſtres dans l'aſſemblée, ils ne voulurent pas ſe joindre aux Occidentaux, & ſe retirerent à Philippople dans la Thrace ; d'où ils écrivirent 'une lettre à toute l'Egliſe ſous le nom du Concile de Sardique, pour taſcher, s'ils euſſent pu, de ſe juſtifier eux meſmes, & faire anathematizer Saint Athanaſe, le Pape Jule, & divers autres Eveſques des plus illuſtres de l'Egliſe.] 'Cette lettre eſtoit adreſſée nommément à quelques Eveſques, & entre autres à Donat de Carthage, qu'ils euſſent ſans doute eſté bien aiſes d'attirer à leur parti pour joindre enſemble leurs hereſies ; [& ils l'eſperoient peut-eſtre d'autant plus, que Gratus adverſaire de Donat s'eſtoit declaré pour Saint Athanaſe.] 'Neanmoins Dieu par ſa miſericorde ne permit pas que ces deux hereſies s'uniſſent & conſpiraſſent enſemble contre l'Egliſe, [puiſque nous avons vu ci-deſſus que les Donatiſtes ſont demeurez orthodoxes ſur la Trinité ;] '& ils ne

V. S. Athanaſe § 43.

p. 699. d.

Aug. in Cre. l. 3. c. 34. p. 186. 2. d. ep. 163. p. 283. 1. a. b.

in Cre. p. 186. 187.

p. 187. 2. a. l. 2. c. 3. p. 170. 1. a.

faiſoient pas difficulté de mettre les Ariens au nombre des heretiques qu'ils deteſtoient, auſſi-bien que les Catholiques.

'Avec tout cela ils ne laiſſoient pas de faire trophée de cette lettre. Ils s'en ſervoient pour montrer que les Orientaux avoient condanné comme eux le crime des Traditeurs, & que juſqu'à ce temps ils communiquoient avec le parti de Donat; 'où au moins qu'ils avoient alors abandonné la communion de leurs adverſaires, & pris la leur comme la plus juſte & la plus ſainte. 'S. Auguſtin leur demande quelle preuve ils avoient que Donat à qui la lettre des Orientaux eſt adreſſée, fuſt celui de Carthage. Car il ſoûtient que dans les exemplaires ordinaires il n'y avoit que les noms des Eveſques, comme c'eſtoit la coutume de l'Egliſe, & non ceux de leurs eveſchez; & il paroiſt que dans la premiere copie qu'il en vit entre les mains des Donatiſtes meſmes, cela eſtoit de la ſorte. 'Mais en parcourant cette lettre, il vit que ces Orientaux condannoient S. Athanaſe & le Pape Jule; ce qui luy fit auſſi-toſt juger que c'eſtoient des Ariens: & il ſavoit déja par un bruit commun que les Ariens avoient taſché de ſe joindre aux Donatiſtes. 'C'eſt pourquoi lorſque Creſcone voulut luy objecter cette lettre, il la rejetta comme une piece des Ariens, & il traite meſme tout le Concile de Sardique comme Arien, [parcequ'il ne ſavoit pas que les Ariens en avoient pris le nom pour tromper le monde.] 'Nous avons aujourd'hui cette lettre adreſſée à Donat avec la qualité d'Eveſque de Carthage.

ep. 163. p. 282. 283.

In Cre. p. 186. e.

d l. 4. c. 4. p. 208. 2. a.

ep. 163. p. 283. 1. a.

b.

in Cre. p. 186. d 208. 2. a.

Hil. fr. 2. p. 6.

ARTICLE XLV.

Paul & Macaire ſont envoyez en Afrique par Conſtant, pour diſtribuer des aumoſnes, & travailler à la réunion: Donat de Carthage refuſe leurs aumoſnes.

L'AN DE JESUS CHRIST 348.

'GRATUS de Carthage ſe ſervit apparemment de l'occaſion de ſon voyage de Sardique pour aller trouver l'Empereur Conſtant, & implorer ſon ſecours en faveur de l'Egliſe d'Afrique contre la puiſſance tyrannique de Donat & des ſchiſmatiſques. 'Car ce fut aprés le Concile de Sardique que Conſtant envoya Macaire en Afrique; 'puiſque Gratus cite ce Concile dans celui de Carthage, [a] tenu enſuite de la réunion que Macaire avoit procurée. [Les Donatiſtes auſſi mettoient le temps de Macaire

Bar. 348. § 19.

§ 18.

Conc. t. 1. p. 715. e.

[a] p. 713. e.

Aug. ep.163.p. 282,283. aprés le Concile de Sardique,] 'puiſque voulant que les autres Egliſes leur fuſſent unies dans le temps de ce Concile, & par conſequent innocentes, ils diſoient qu'elles eſtoient demeurées dans cette innocence juſques à ce qu'elles conſentirent à la perſecution que leur fit Macaire, & au ſang qu'il repandit. [Ainſi il faut mettre le temps de Macaire en 348 ou 349, Conſtant

Enſ.n.p.292.d. eſtant mort dés le commencement de 350] 'Et cela s'accorde

Aug.ep.48.p. 71.2.8. fort bien avec ce que dit Ticone au raport de S Auguſtin, 'Que les Donatiſtes de Mauritanie receurent les Catholiques ſans les rebattizer durant quarante ans, juſqu'à la perſecution que leur fit Macaire. [Car mettant le commencement du ſchiſme en 311, ce ſera 37 ou 38 ans avant Macaire.]

Conc.t.2.p.713. c. 'Dieu ayant donc inſpiré à Conſtant le deſir de voir les Chrétiens d'Afrique réunis enſemble, il choiſit pour aller travailler à un ouvrage ſi ſaint, Paul & Macaire que le Concile de Carthage appelle des ſe viteurs de Dieu. [Cela marque au moins qu'ils

Opt.l.3. p.75.c. eſtoient Chrétiens;] & l'on voit qu'ils aſſiſtoient au ſacrifice. [Ils agiſſoient apparemment tous deux enſemble, mais aſſez ſouvent Macaire eſt nommé ſeul.]

p.70.b.c. 'Ils venoient pour les Donatiſtes; [& neanmoins il y a bien de l'apparence qu'ils ne declarerent pas ſitoſt cette commiſſion,]

p.64.a. 'puiſque Saint Optat dit que Conſtant ne les avoit pas envoyez

"d'abord pour faire la réunion, mais pour diſtribuer des aumoſ- *primùm,*
nes, & ſoulager les neceſſitez de chaque Egliſe, en donnant aux pauvres de quoy ſe vétir, ſe nourrir, ſoulager leurs autres beſoins;

c. & des ornemens pour les maiſons de Dieu. [a]Il falloit que les ri-

[a] p.68.b. cheſſes qu'ils apportoient pour les pauvres fuſſent bien grandes,

p.67.c. puiſque S. Optat dit que c'eſtoient preſque des threſors. 'Mais en meſme temps qu'ils diſtribuoient ces aumoſnes, ils exhortoient

p.62.a. tout le monde à ſe réunir, 'afin que Dieu & JESUS CHRIST [ſon Fils,] receuſſent favorablement les prieres que tout le peuple raſſemblé dans une meſme Egliſe, luy offriroit [d'une meſme bouche & d'un meſme cœur.] L'on ne faiſoit aucune menace: l'on n'intimidoit perſonne: perſonne n'eſtoit mis en priſon: &

Bar.348.§.20.21. l'on n'uſoit partout que d'exhortations [& de prieres.] 'Ainſi il paroiſt que le deſſein de Conſtant eſtoit de voir ſi on pourroit réunir les Donatiſtes par la douceur, & par l'eſtime de la charité

Opt.l.3. p.67.c. des Catholiques. 'Car il avoit ſi peu deſſein d'uſer de violence, qu'il n'y avoit point de troupes dans la province Proconſulaire [où eſt Carthage.] Et neanmoins les Donatiſtes ne laiſſerent pas d'accuſer les Catholiques d'avoir demandé des ſoldats contre eux.

[Paul & Macaire allant donc diſtribuer leurs aumoſnes, & s'adreſſant pour cela aux Eveſques meſmes des Donatiſtes,[ils vinrent trouver Donat de Carthage, & luy expoſerent le ſujet de leur venuë. Ils apportoient, comme nous avons dit, beaucoup de richeſſes pour les pauvres, mais rien pour Donat]en particulier. Soit donc pour ce ſujet, ſoit qu'il viſt que l'on vouloit ruiner ſon parti;il ſe mit en furie;il refuſa ce que l'Empereur envoyoit, p.64.b|67.a.
» & dit avec ſes emportemens ordinaires: Qu'y a t-il de commun
» entre l'Empereur & l'Egliſe? ajoutant à cela toutes les injures & tous les outrages que ſon inſolence put luy ſuggerer contre Conſtant 'ſans ſe ſouvenir ni que c'eſtoient les Donatiſtes qui l.1.p.43.c. avoient les premiers porté l'affaire du ſchiſme à l'Empereur, 'ni du reſpect & de l'obeïſſance que S Paul veut qu'on ait pour l.3.p.64 b.c. les Princes, meſme payens; combien plus pour un Empereur Chrétien qui avoit de la crainte de Dieu, de la pieté, & de la charité, comme les effets le faiſoient voir. 'En refuſant les preſens que ce Prince faiſoit à l'Egliſe, il montroit aſſez ou qu'il ne ſe ſouvenoit pas que les Prophetes avoient predit que les plus grands Rois nourriroient & enrichiroient l'Egliſe par leurs offrandes; ou qu'il n'eſtoit point dans cette Egliſe promiſe par les Prophetes. Aug.abc.p.5.2.b.

'Aprés le refus de Donat, Paul & Macaire luy dirent qu'ils s'en alloient dans toutes les provinces diſtribuer dans chacune les liberalitez de l'Empereur à ceux qui les voudroient recevoir: A quoy il répondit qu'il avoit déja écrit partout pour empeſcher qu'on ne diſtribuat en aucun endroit les aumoſnes que l'on avoit Opt.p.64.c.
» apportées. 'Eſt-ce là, s'écrie S. Optat, avoir ſoin des miſerables? c.65.
» Eſt-ce là pourvoir aux beſoins des pauvres? Eſt-ce là ſecourir
» les pecheurs, qui n'ont pour éteindre le feu de leurs pechez que
» l'eau de l'aumoſne, [ſurtout les grands & les riches?]

ARTICLE XLVI.

Donat de Bagai ſuſcite les Circoncellions; Macaire eſt obligé de les repouſſer par la force.

[L'A réponſe ſi étrange de Donat fut cependant ſuivie de l'effet.]Paul & Macaire alloient [de ville en ville]diſtribuer de l'argent à tous les pauvres, & exhorter tout le monde à la réunion. [Il ne paroiſt point qu'ils aient eu d'empeſchement juſques auprés de Bagai, Bagaï, ou Vagaï, ville dont le nom ſe Opt.l.3. p.67.c.

Geo, fac. p. 113. rencontre ſouvent dans l'hiſtoire des Donatiſtes :] 'mais on ne ſçait pas bien certainement de quelle province elle eſtoit. 348.

Holſt. p. 68. 69. 'Neanmoins Holſtenius croit que ce peut eſtre la meſme [1] que Vagada, Vaga, Vaia, ou Baiane en Numidie. [Toute l'hiſtoire du "grand Concile de Bagai en 394, porte à croire qu'il a eſté V. § 67.

Aug unit. c. 18. p. 154. a. c. tenu dans cette province:] '& S. Auguſtin parlant des deciſions de cette aſſemblée; Voilà, dit-il, la juriſprudence de la Numidie; " voilà les privileges de Bagai. [Les Donatiſtes eſtoient en effet " plus puiſſans dans la Numidie que dans les autres provinces. Et il eſt certain au moins que Bagai n'eſtoit point dans la Proconſulaire, où l'on ne vit point alors de ſoldats armez,

Opt. l. 3. p. 67. c. a p. 68. c. [a] comme l'on en vit autour de Bagai.

p. 67. c. 'Paul & Macaire approchant donc de cette ville; un autre Donat qui en eſtoit Eveſque [pour les Donatiſtes,] ſe reſolut de les empeſcher d'y entrer, afin de mettre quelque obſtacle à la réunion; & pour cela il envoya aux lieux voiſins & par tous les marchez, avertir les Circoncellions de ſe rendre promtement

p. 68. a. b. en troupes à Bagai. 'Nous avons vu ce que c'eſtoit que ces Circoncellions, & comment le Comte Taurin les avoit diſſipez à la

b. priere meſme de leurs Eveſques. 'Mais ils s'eſtoient déja rétablis; & ainſi Donat de Bagai n'eut pas de peine à aſſembler contre Macaire une troupe de ces furieux, d'autant plus à craindre pour la vie des autres, qu'ils ſe ſoucioient moins de la leur propre.

c. 'Il ne les eut donc pas plutoſt avertis, qu'on vit de tous coſtez une multitude infinie de ces deſeſperez ſe rendre [à Bagai, où Donat] leur avoit fait preparer des vivres, ayant fait de l'egliſe un grenier public. Là ces dignes défenſeurs du ſchiſme n'attendoient plus que ſur qui exercer leur rage: & ils ſe ſeroient portez à tous les excés les plus violens, s'ils n'avoient eſté arreſtez par

c. 61. e. les ſoldats qu'on fut obligé de faire venir. 'Car ceux qui portoient les aumoſnes du Prince pour les diſtribuer aux pauvres, appreheudant les emportemens de ces furieux & pour les threſors dont ils eſtoient chargez, & pour leurs propres perſonnes, ils ne trouverent rien à faire dans cette neceſſité, que de demander des ſoldats au Comte Silveſtre, [alors ſans doute General de la milice d'Afrique, non pour faire violence à perſonne, mais pour empeſcher que ce Donat ne leur en fiſt: & ce fut par cette raiſon qu'on commença à voir des ſoldats & des archers.

Viſt. V. p. 61. a Vand. p. 255. b Aug. B pſ. 36. p. 282. f.

1. 'La Notice met *Vagada* dans la Numidie, a & on croit que c'eſt la meſme que celle de Bagai. b La pluſpart des manuſcrits mettent *Vagai* dans S. Auguſtin au lieu de *Bagai*.

Les

'Les ſoldats approchant, les fouriers à cheval avancerent p.68.c.
les premiers ſelon l'ordinaire: mais au lieu d'eſtre receus avec
le reſpect qu'on leur devoit, ſelon S. Paul, [comme agiſſant au
nom du Prince,] ils furent attaquez par ceux dont le nom devint p.69.a|70.a.
celebre, à cauſe que les Donatiſtes les reprochoient ſans ceſſe
aux Catholiques, c'eſt à dire par Donat & Marcule, [qui pou- p.70.a.
voient alors eſtre à la teſte des Circoncellions: car ils avoient
toujours quelque Eccleſiaſtique Donatiſte pour chef dans leurs
violences.] Dans cette premiere attaque les cavaliers Romains p.69.a.
furent maltraitez, & obligez de ſe retirer vers leur gros, avec perte
de deux ou trois des leurs. Mais les Circoncellions ne gagnerent
à ce petit avantage que d'apprendre aux autres ce qu'on leur
pouvoit faire ſouffrir, & de donner la regle du traitement qu'ils
meritoient. Auſſi les ſoldats irritez par le ſang de leurs compa-
gnons, & ſe regardant tous outragez en leur perſonne, ne reſpi-
roient que la vengeance; & il n'eſtoit plus au pouvoir de leurs
chefs de les retenir. C'eſt ainſi, dit Saint Optat, qu'on fit ce qui
ſervit depuis de pretexte aux Donatiſtes pour rendre la réunion
odieuſe; 'quoiqu'on n'en puſt juſtement accuſer que les Dona- p.68.c.
tiſtes meſmes, qui avoient pris les armes les premiers, '& qui p.69.a.b.
avoient mieux aimé perſeverer dans le ſchiſme que leurs peres
leur avoient laiſſé par ſucceſſion, que d'embraſſer l'unité que
nos. Dieu recommande partout. 'Car pour 'les Eveſques Catholiques a.
ils n'avoient point eu de part à cette rencontre, ne l'ayant appri-
ſe, non plus que les Donatiſtes, que par le raport des autres. 'Et il b.
eſtoit encore plus injuſte de vouloir par là décrier la réunion,
qui eſtoit toujours ſainte, quand ceux qui en eſtoient les miniſtres
n'euſſent pas eſté des ſaints. 'Les Donatiſtes parloient d'un Pri- l.6. p.95.c. ex MS.
ambulaſſe. mat qu'on pretendoit avoir fait quelque 'voyage [avec Macaire,]
& qu'on ſoupçonnoit [luy avoir conſeillé ce qu'il fit.] Mais ce
n'eſtoient que des ſoupçons, ſur leſquels cet Eveſque n'avoit
jamais eſté ni condanné, ni meſme accuſé [juridiquement.]

ARTICLE XLVII.

Mort de Donat & de Marcule.

'LE nombre de ceux qui peuvent avoir alors perdu la vie, Opt. l.3. p.69.a.
1. eſtoit fort petit 'ſelon les termes meſmes des Donatiſtes.
'Mais ils ſe plaignoient ſurtout que Macaire avoit fait mourir p.70.a.

1. *ſub Paulo & Macario aliquos eſſe necatos.*

Donat & Marcule. 'Ils diſoient qu'on les avoit precipitez, [a]Marcule du haut d'un rocher, & Donat dans un puits; [b] & ils reprochoient ces morts aux Catholiques comme la choſe du monde la plus odieuſe. [c]Cependant il y avoit beaucoup de perſonnes qui croyoient que ces deux chefs des Circoncellions, comme les appelle S. Auguſtin, s'eſtoient precipitez eux-meſmes; & qu'on avoit fauſſement attribué leur mort aux officiers Romains, (c'eſt à dire à Macaire,) pour en couvrir l'infamie, & rendre les Catholiques odieux. Et aſſurément il n'y avoit rien de plus ordinaire aux Circoncellions que de ſe precipiter, au lieu que jamais les loix Romaines n'ont ordonné ce ſupplice. C'eſt pourquoi S. Auguſtin trouvoit cela plus probable, quoiqu'il ne vouluſt pas l'aſſurer, laiſſant à Dieu la connoiſſance de ce fait.

Aug lit. P. l. 2. c. 20. p. 99. 1. b. a in Jo. h. 11. p. 43. 2. d. b d lit. P. c Ib in Cre. l. 3. c. 49. p. 190. 1. d.

'Il ſuffiſoit à l'Egliſe que les Donatiſtes ne puſſent pas prouver qu'ils euſſent eſté executez par l'ordre [de Macaire] ou d'aucun autre, ni que les [Eveſques] Catholiques euſſent conſenti à leur mort. Car il eſt vray, dit S. Auguſtin, qu'aucun homme de bien "n'approuve dans l'Egliſe Catholique qu'on puniſſe de mort les heretiques meſmes. Nous n'approuvons point non plus qu'on rende le mal pour le mal, quelque petit qu'il ſoit, dans le deſir de ſe venger: & nous deteſtons entierement ceux qui ſous pretexte de travailler pour l'Egliſe, s'enrichiſſent des biens des particuliers. Toutes ces choſes deplaiſent aux bons: ils les empeſchent quand ils le peuvent, & ils les tolerent quand ils ne peuvent pas les empeſcher, en les regardant neanmoins toujours comme des choſes condannables.

lit. P. l. 2. c. 14. p. 97. 1. b. in Cre. l. 3. c. 50. p. 190. 2. a. non placet.

'Mais ſoit qu'on puſt excuſer ou non la conduite de Macaire, qui avoit agi par l'autorité publique des loix & du Prince, les Donatiſtes n'avoient nul droit de s'en plaindre. 'Des heretiques obſtinez comme Donat & Marcule, [& des rebelles qui prenoient les armes contre les miniſtres de leur Empereur,] meritoient bien le dernier ſupplice. 'Les Donatiſtes ne manquerent pas cependant d'en faire "des Martyrs, & ils juroient par leur nom comme par la choſe du monde la ſacrée. C'eſtoit ſur quoy leur eloquence s'étendoit avec plus de plaiſir & plus de pompe. [d]Il ſemble qu'ils les appelloient leurs ſages & leurs prophetes. [e] Dans la Conference de Carthage, Dative Eveſque Donatiſte d'un lieu appellé Nova-Petra, ſe vante qu'il n'avoit point d'adverſaire Catholique dans ſon ſiege, parce, dit-il, que c'eſt là qu'eſt le "venerable Marcule, dont Dieu vengera le ſang au grand jour du jugement.

Opt. l. 3. p. 69. p. 70. p. 69. c] Aug. in Jo. h. 11. p. 43. 2. d. In Cre. l. 3. c. 42. p. 188. 2. a. d lit. P. l. 1 c. 14. p. 97. 1. b. e Cart. c. 14 § 187. p. 505. c. Note 24. domnus.

'Il ſemble qu'on peut tirer de S. Optat que Donat & Marcule eſtoient Eveſques. Et cela eſt certain de Marcule. [S. Auguſtin donne meſme lieu de croire que Donat eſt l'Eveſque de Bagai, qui avoit aſſemblé les Circoncellions ;] 'car il l'appelle Donat de Bagai. Opt.l.3.p.70.a. Anal.t.4.p.106. Aug.in Jo.h.11. p 43.2.d.

'On nous a donné depuis peu l'hiſtoire de la mort de Marcule, faite peu de temps aprés par un Donatiſte, qui donne à ce martyr du ſchiſme tous les eloges qu'on ſe peut imaginer. 'Elle porte que aprés avoir étudié les lettres humaines, & avoir eſté ce ſemble quelque temps dans le bareau, il paſſa à l'état eccleſiaſtique, & fut fait Eveſque [d'un lieu qu'elle ne nomme pas.] Macaire & Paul, que cet auteur appelle des beſtes cruelles, & ſurtout Macaire, ayant eſté envoyé par l'Empereur Conſtant, pour obliger, dit l'auteur, le peuple Chrétien à entrer dans l'union des Traditeurs, on y employa les épées nuës des ſoldats, le bruit des trompettes, & la terreur des dragons qui ſervoient d'étendars aux troupes. 'Cet auteur avoue neanmoins que Macaire ne travailla dans les autres provinces à procurer l'union que par adreſſe [& par douceur ;] & il ne l'accuſe d'avoir employé la violence que dans la Numidie contre Marcule. Anal.t.4.p.105. p 106. p.107.

'Il pretend que le Concile des prelats de leur communion ayant deputé à Macaire dix Eveſques, dont l'un eſtoit Marcule, ils le rencontrerent en un lieu nommé Vegeſelle, & qu'il les fit auſſi-toſt depouiller & lier à des colonnes. [Dans toute la ſuite neanmoins il laiſſe les neuf autres, & ne parle que de Marcule,] 'qui fut, dit-il, fuſtigé, mené en diverſes villes de la Numidie à la ſuite de Macaire, puis enfermé pendant quatre jours dans un chaſteau nommé Nova-Petra, & enfin precipité du haut d'une roche voiſine le dimanche au point du jour ſur la fin de novembre, ſelon le titre de cette hiſtoire, ["c'eſt à dire apparemment le 26, qui tomboit au dimanche en l'an 349.] p.107. p.108. p.109. p.105. V. la note 24.

ARTICLE XLVIII.

D'Iſaac, Maximien, & de quelques autres pretendus martyrs des Donatiſtes.

'OUTRE Marcule, S. Auguſtin remarque que les Donatiſtes objectoient aux Catholiques la mort de trois autres perſonnes : mais il ne s'eſtoit point informé de ce que c'eſtoit. [Donat de Bagai eſt certainement l'un de ces trois. Les deux autres Aug. in Cre. l 3. c.49 p.190.2.d.

Anal.t.4.p.119. pourroient bien eſtre] 'Iſaac & Maximien dont le P. Mabillon nous a donné l'hiſtoire, écrite d'un ſtyle extremement enflé, par un Donatiſte nommé Macrobe: [& je ne voy rien qui nous
præf. empeſche] de croire 'avec ce Pere, que c'eſt leur Eveſque de
p.121. Rome, [dont nous avons déja parlé.] 'Ce Macrobe eſtoit alors ſorti de Carthage, où il eſperoit neanmoins de retourner. Il parle
p.119. comme ayant eſté témoin de l'hiſtoire qu'il raporte, 'laquelle eſtoit arrivée dans la juriſdiction du Proconſul [de Carthage,] lors ce ſemble qu'on travailloit à la réunion.

[Le commencement de cette hiſtoire eſt perdu: de ſorte qu'on ne voit point qui eſtoit Maximien, ni pourquoi il avoit eſté pris.]
p.120. 'Il paroiſt ſeulement qu'il avoit eſté battu avec des lanieres plombées, & avec des verges. Iſaac preſent à ſon ſupplice, ne pouvant, dit Macrobe, retenir ſa joie, s'écria tout d'un coup; Venez traitres de Traditeurs, "vantez nous la folie de voſtre « *ſalvate.*
unité. Le Proconſul témoin [de cet emportement contre le « reſpect dû aux magiſtrats, & contre cette unité qui fait la joie de ceux qui ne ſont qu'un avec J.C.,] crut le devoir punir. Iſaac fut
p.120. arreſté, '& traité en meſme temps comme Maximien; [a]puis ils
[a] p.122. furent tous deux condannez à l'exil, & envoyez en priſon, [en attendant qu'on puſt les mener au lieu où ils eſtoient releguez.]
p.123. Iſaac mourut dans la priſon 'le ſamedi 15 d'aouſt; [ce qui ne
p.124. convient pas au temps de Macaire, s'il n'y a faute.] 'Macrobe ajoute que le lendemain le Proconſul, au lieu de permettre d'enterrer le corps d'Iſaac, le fit mettre ſur un vaiſſeau avec
p.125. Maximien qui vivoit encore, & les fit jetter dans la mer. 'Leurs corps furent portez au bord, où ils furent trouvez au bout de ſix jours, & enterrez ſolennellement comme des martyrs par ceux de leur ſecte. [On ne voit pas neanmoins qu'ils aient eſté celebres parmi eux comme Donat & Marcule.]
p.126.127. 'Macrobe dit que les Donatiſtes de Carthage leur avoient donné l'exemple du martyre par leurs confeſſions frequentes; & il adreſſe leur hiſtoire à ceux de Carthage, pour les exhorter, dit-il, à les imiter eux meſmes, afin qu'il puſt auſſi écrire leur
p.127. hiſtoire aux autres. [Il ne fut pas ſans doute exaucé,] '& quoique le copiſte de ſon ouvrage luy donne à luy meſme le titre de tres heureux martyr, [on ne voit pas neanmoins dans l'antiquité que les Donatiſtes accuſaſſent les Catholiques d'avoir fait mourir
præf. plus de quatre perſonnes de leur ſecte.] 'Il ne faut pas oublier la remarque que fait le P. Mabillon ſur cette piece & ſur les actes de Marcule; Qu'on n'y voit point cette ſimplicité Chrétienne,

& ces réponſes courtes, mais pleines de pieté, & animées du feu de la charité, qu'on admire dans les actes authentiques des vrais Martyrs [Pour le fond meſme, il eſt certain que les Donatiſtes ont eſté capables de l'inventer; & nous avons vu que S. Auguſtin conteſte abſolument ce qu'ils diſoient de Marcule, & ſur des raiſons tres fortes.]

'Ce Saint deplorant l'aveuglement des peuples qui rendoient à ces miſerables, & aux autres martyrs de leurs ſchiſme, des honneurs qu'ils eſtoient bien eloignez de meriter; Au jour du jugement, dit-il, il n'y aura perſonne qui repande ſur la teſte des autres le parfum de la flaterie, ou qui trompé par une vaine erreur, s'imagine que des malheureux dannez jouiſſent de la gloire du Ciel. On ne comblera plus de benedictions une vraie dureté couverte ſous le faux titre d'une patience ſpirituelle: On ne vantera plus le courage de ceux qu'on verra bruler dans l'enfer. Perſonne alors ne jurera par les cheveux blancs de ces teſtes inſenſées, ou par les membres & les tombeaux de ces gents qui n'ont point connu la voie de la paix. Car voilà comment on trompe maintenant les peuples pour les ſeparer de l'unité, & les attacher à ſon parti; on a l'inſolence de comparer aux couronnes des Martyrs les ſupplices que des criminels ont endurez en punition de leur ſchiſme; & l'on a ainſi la vaine ſatisfaction que des troupes de gents furieux font une feſte du jour auquel ils ont receu les chaſtimens qu'ils meritoient.

per compages.

Aug in Par. l. 3. c. 6. p. 31. 2. a.

'Voilà ce temps de Macaire ſi fameux dans l'hiſtoire d'Afrique, que les Donatiſtes reprochoient ſans ceſſe aux Catholiques, [a] à cauſe duquel ils les appelloient Macariens, [b] & l'Egliſe le parti de Macaire, quoique la pluſpart des Catholiques ne ſçeuſſent ni qui eſtoit Macaire, ni s'il avoit fait punir quelques perſonnes. [c] Les Donatiſtes pretendoient que Macaire devoit avoir eſté ſeparé de la communion par les Eveſques Catholiques. [d] Mais outre que ſon action pouvoit eſtre tres legitime; [e] quand meſme il euſt eſté coupable, on ne pouvoit pas le condanner, dit Saint Optat, puiſque perſonne ne s'eſtoit preſenté pour l'accuſer. 'On pouvoit encore moins condanner l'Egliſe, qui n'aprouvoit point l'action de Macaire en cas qu'il euſt eſté trop cruel, non plus que les autres fautes de ſes enfans, qu'elle punit lorſqu'elle le peut, & qu'elle tolere lorſqu'elle ne les peut pas punir, en attendant le jugement que J. C. en doit faire.

ep. 163. 203. p. 282. 2. d | 315. 2. &c.
a lit. P. l. 2 c. 92. p. 119. 1 a | ep. 164. p. 286. 2. a.
b lit. l. 2 c. 39. p. 106 1. a. b | ep. 161. p. 276. 277.
c Opt. l. 3. p. 111. 112.
d p. 69. 112.
e p. 112. 113.
Aug. abc. p. 4. 2. b. d.
p. 5. 2 b.

'Car pour ce qu'ils pretendoient que c'eſtoient les Catholiques qui avoient demandé des ſoldats contre eux, S. Optat ſoûtient

Opt. l. 2. p. 35. b | 36. b.

que cela eſt abſolument faux, 'l.2 p.53.b.c. & qu'on ne peut dire qu'aucun Eveſque ait eu part à ce qu'ils pretendoient tenir de la cruauté, ni meſme aucun Fidele[particulier.]Aug.abc.p.4.1.c. Mais quoy que Macaire ait pu faire, les Donatiſtes avoient grand tort de s'en plaindre, eux qui commettoient tous les jours tant de cruautez par leurs Circoncellions,Opt.l.3.p.63. & qui ne ſouffroient que ce qu'ils avoient merité par leur ſchiſme, dans lequel ils demeuroient endurcis, par l'inſolence des deux Donats, p.68.69. & par la temerité qu'ils avoient euë d'attaquer les premiers les ſoldats de l'Empereur. 348.

ARTICLE XLIX.

Macaire oblige les Donatiſtes à ſe réunir; bannit Donat de Carthage & les autres Eveſques obſtinez.

[SAINT Optat ne dit point clairement ce qui arriva enſuite de la reſiſtance des Circoncellions à Bagai. Mais autant que l'on en peut juger, ces ſeditieux ayant eſté diſſipez,] Opt.l.3.p.61. 'Macaire ordonna abſolument aux Donatiſtes de ſe réunir. Ce commandement produiſit beaucoup de trouble & de bruit dans toutes les villes. p.62.a. 'Les Eveſques Donatiſtes en prirent l'alarme, & dans cette frayeur, p.61.62. 'tous [ceux qui ne vouloient pas ſe réunir,] s'enfuirent p.62.a. 'avec leurs Eccleſiaſtiques, & quelques uns moururent [dans cette fuite. C'eſt peut-eſtre pour ce ſujet que Macrobe, comme nous venons de voir, avoit quitté Carthage.] Ceux qui eſtoient les plus genereux, [ou plutoſt les plus obſtinez, n'ayant *fortes.* point voulu quitter leur ſiege,]furent pris, & releguez fort loin de leurs villes.

p.61. 'S. Optat dit que Macaire & les autres qui travaillerent à la p.62.a. réunion, firent beaucoup de choſes "avec rigueur; 'mais que ce *aſperè.* ne fut ni ſelon le deſir des Eveſques, ni ſuivant leur conſeil, ni de leur conſentement, ni avec leur participation: Que ſi,dit-il, ces violences [1] ont deplu à Dieu,& l'ont affligé [en la perſonne 1. de ſes ſerviteurs qui les condannoient,] ſa juſtice les permit en punition de vos crimes qui l'irritoient. [Et quoy qu'on ait pu faire,]Conc.t.2 p.713.d.e. cela n'a pas dû empeſcher que les Eveſques ne loüaſſent Dieu de la paix qu'il rendoit enfin à ſon Egliſe.

Opt.l.3. p.74.a. 'Il ſemble qu'on euſt déja fait d'autres fois quelque ſorte de réunion, & qu'elle n'euſt point duré; [mais nous ne voyons rien Bar, 348.44. de clair ſur cela.] 'Ainſi c'eſt apparemment à ce temps-ci qu'il

1. *in dolore Dei amarè plorantis.*

faut raporter ce que S. Optat dit en un autre endroit, quoiqu'on y liſe le nom de Conſtantin au lieu de celui de Conſtant. Car il fait le parallele de celui qui avoit oſté la liberté aux Donatiſtes, avec Julien qui la leur avoit renduë : & nous n'avons point de « preuve qu'il y ait eu aucune réunion ſous Conſtantin. Souvenez Opt. l. 2. p. 54. a. « vous, dit-il aux Donatiſtes, de cet Empereur Chrétien, des « ſervices qu'il a rendus à Dieu, des deſirs ardens qu'il avoit de « réunir toute l'Egliſe, afin que cette ſainte mere euſt la joie de « voir dans tous ſes enfans un meſme cœur & une meſme ame par « toute la terre, ſans ſchiſme, ſans partialité, ſans aucune diſſenſion. « Il rétablit effectivement l'unité de la communion, & réunit ainſi « les femmes avec leurs maris, les enfans avec leurs peres, les freres « avec leurs freres. L'Afrique, les pays que la mer en ſepare, les « peuples de l'Orient, tout ſe trouvoit uni par le lien d'une heu- « reuſe paix : l'Egliſe voyoit enfin tous ſes membres ne faire plus « qu'un meſme corps. Le demon, toujours ennemi de la paix, n'en « gemiſſoit pas moins que de ſe voir abandonné dans ſes idoles, & « les ſacrifices profanes défendus par l'autorité d'un Prince Chré- « tien. Les chefs de voſtre faction eſtoient en meſme temps ren- « fermez dans les lieux où leur obſtination les avoit fait releguer. « La paix ſi cherie de Dieu regnoit ainſi parmi tous les peuples. « Vous ſeuls eſtiez dans la triſteſſe avec le diable, luy caché dans « ſes temples, vous bannis dans des pays étrangers. [Cette deſ- cription de la fin du regne de Conſtant eſt d'autant plus juſte, que Dieu s'eſtoit encore ſervi de luy pour rendre la paix à l'Egliſe d'Orient par le rétabliſſement de Saint Athanaſe & des autres Prelats perſecutez par les Ariens : & meſme Urſace & Valens qui troubloient preſque ſeuls la paix de l'Occident, prirent alors le parti de ſe ſoumettre à l'Egliſe.

Il ne faut pas douter que Donat de Carthage n'ait eſté banni avec les autres. S. Jerome dit dans ſa chronique qu'il fut chaſſé de Carthage : mais il le met ſur l'an 355,] en quoy il y a apparence Bar. 348. 1. 40. qu'il ſe trompe. Saint Optat luy attribuë tout ce qui ſe fit en ce Opt. l. 3. p. 64. 67. temps là, comme une ſuite du refus qu'il avoit fait ſoit de recevoir les aumoſnes de Conſtant, ſoit de ſouffrir que les autres les receuſſent : & il dit meſme que ce fut par cette occaſion p. 61. que l'on ſe haſta de travailler à la réunion, [qui aſſurément n'euſt pas réuſſi, ſi l'on ne ſe fuſt trouvé engagé à y employer la force.] Les Donatiſtes pretendirent depuis, que ce qu'on avoit fait Aug. lit. P. l. 2. c. contre eux eſtoit ſans reſcrit de l'Empereur; [& peut-eſtre que 97. p. 120. 2. d. Conſtant n'avoit donné à Macaire qu'un ordre general d'obliger

les Donatiſtes à la réunion, laiſſant les moyens à ſa diſcretion ſans les luy ſpecifier.

Il n'y a point d'apparence que tous les Eveſques Donatiſtes aient refuſé de conſentir à l'union. Il y en eut ſans doute pluſieurs qui ſe réunirent, quoiqu'il ſoit difficile d'aſſurer ſi c'eſt de cela

Conc.t.2.p.1092 b. que parle] le Concile d'Afrique du 13 ſeptembre 401, lorſqu'il dit que dés le commencement on avoit permis aux Clercs Donatiſtes qui revenoient à l'Egliſe, de demeurer dans leurs fonctions, & que preſque toutes les villes d'Afrique en ſervoient

Aug.in Cre.l.2. c.10. p.171.2.d. de preuves. 'Creſcone Donatiſte faiſoit [vers 402] un reproche à l'Egliſe Catholique, de ce que Candide de Villerege & Donat de Macomade [en Numidie,] Eveſques Donatiſtes, avoient eſté receus comme Eveſques par les Catholiques. S. Auguſtin avoue le fait, & dit que ces Prelats eſtoient arrivez par une vie ſainte au merite d'une honorable vieilleſſe. [Il eſt difficile de croire que ce fuſt depuis le decret fait en 401 pour recevoir les Donatiſtes:]

Conc.t.2.p.1096 c. '& il y avoit alors d'autres Eveſques Catholiques à Villerege & à Macomade, ſavoir Creſcone [& Aurele. Ainſi il y a apparence que Candide & Donat s'eſtoient réunis auparavant, c'eſt à dire du

Aug.ep.48.50. p.66.2.d|84.1.c. d. temps de Macaire] L'on remarquoit du temps de S. Auguſtin diverſes Egliſes, qui ayant embraſſé autrefois l'union par la terreur des loix imperiales, s'y eſtoient maintenuës avec beaucoup de fidelité & de fermeté [Ce que nous verrons aprés le retour des Donatiſtes ſous Julien, nous oblige auſſi de reconnoiſtre que divers Eveſques Donatiſtes s'eſtoient réunis à l'Egliſe, & y avoient eſté receus dans leurs dignitez.]

Conc. p.717.c. * [Il ſemble qu'on puiſſe raporter à cela] ce qui ſe trouve dans le premier Concile de Carthage, qu'Optance s'eſtant repreſenté [pour eſtre receu dans l'Egliſe,] Antigone Eveſque de Madaure [en Numidie,] avoit fait un accord avec luy, ſigné de l'un & de

e. l'autre, & qu'ils avoient diviſé les peuples entre eux. 'Antigone ſe plaint donc que non obſtant cet accord, Optance alloit voir les peuples attribuez à luy Antigone, taſchoit de les uſurper, & de les porter à le conſiderer comme leur pere, & Antigone comme un "intrus. Gratus de Carthage répondit qu'il eſtoit *vitricum.* aſſurément bien faſcheux qu'Optance attiraſt à luy des peuples incapables de decouvrir ſa malice, contre la diſcipline, contre la tradition de l'Evangile, & contre les conventions de la paix. On " ne feroit pas, dit-il, ces mauvais traitemens à un collegue, ſi on " croyoit 'qu'on les puſt recevoir des autres. Il faut donc que les " 1.

1. ou peut-eſtre, en liſant *dereliquiſſet* : *Car jamais perſonne n'en auroit receu un autre pour collegue dans ſon dioceſe, s'il euſt cru en recevoir un tel traitement.*

articles,

» articles accordez ſubſiſtent dans leur vigueur, ou que ſi Optanbe » ne ſe tient pas dans ſes bornes aprés avoir eſté averti, 'il ſoit » ſoumis à la diſcipline eccleſiaſtique : & tout le Concile répon- » dit, Qu'on obſerve la paix, qu'on garde les articles dont on eſt » demeuré d'accord.

'Il demeura toujours quelques egliſes aux Donatiſtes, gouver- Aug.ep. 255.p. nées par leurs Preſtres, & cela par le ſecours des Circoncellions 358.t.2. qui en chaſſoient les Catholiques ; s'il faut raporter à ce temps-ci ce que S.Auguſtin dit eſtre arrivé avant la loy par laquelle ils ſe rejouiſſoient d'avoir recouvré leur liberté, [ce qui ſe peut entendre de celle de Julien : & on ne voit pas que hors ce temps- V.S.Auguſtin note 46. ci les Donatiſtes aient jamais eſté ſans Eveſques. Neanmoins 'il y a aſſez d'apparence que S.Auguſtin parle d'une loy d'Honoré en 409.] 'Et il paroiſt par le meſme Saint, que dés le temps de in Par.l.1.c.11. Conſtantin les Donatiſtes n'avoient conſervé leurs egliſes que p.10,2.c. par la violence de leurs Circoncellions. [Ainſi rien ne nous empeſche de croire que le ſchiſme fut entierement éteint par Conſtant, comme les termes du premier Concile de Carthage & de S.Optat, portent à le croire.]

ARTICLE L.

Calomnies des ſchiſmatiques : De Vitellius écrivain Donatiſte : Parmenien ſuccede à Donat de Carthage.

[ON crut ce ſemble devoir honorer la réunion par quelque feſte ſolennelle, dont la joie fut troublée d'abord par ceux qui eſtoient plus obſtinez dans le ſchiſme. Car ils] 'firent Opt.l.3.p.75.b. a. courir le bruit que Paul & Macaire viendroient pour aſſiſter 'au c. Sacrifice que l'on devoit celebrer pour la réunion; & que quand on prepareroit ſolennellement l'autel, ils feroient paroiſtre une image que l'on mettroit ſur l'autel, afin d'offrir enſuite le Sacrifice. Ce bruit ſe repandit univerſellement parmi tous les peuples, & ſaiſit d'horreur tous ceux qui en entendent parler ; de ſorte qu'ils ne purent s'empeſcher de dire hautement, Que quiconque b. gouſteroit ou recevroit quelque choſe [1] du ſacrifice de l'union, c'eſtoit comme s'il participoit aux ſacrifices des idoles. Et on euſt eu raiſon de le dire, écrit S.Optat, ſi un bruit ſi étrange ſe fuſt trouvé veritable.

'Mais quand Paul & Macaire furent venus à l'egliſe, on ne c.

1. *de ſacrificio adventantis unitatis.*

vit rien qui approchaſt de ce qu'on avoit publié ſi fauſſement. Les yeux n'y apperceurent rien dont des Chrétiens duſſent avoir de l'horreur ; & l'on reconnut que tout ce que l'on avoit fait apprehender, eſtoit ſans aucun fondement. On ne trouva que *puritas.* la ſimplicité ordinaire ; & les ceremonies ſolennelles ſe firent de la maniere accoutumée. Ainſi quand on vit qu'on n'avoit rien changé, ni ajouté, ni retranché aux Sacrifices divins, la paix fut embraſſée par ceux qui l'aimoient: ceux qui avoient eſté troublez par ce faux bruit, furent raffermis par la connoiſſance de la verité toute pure & toute ſimple ; & ceux qui avoient detourné les autres de la réunion comme d'une idolatrie, l'embraſſerent eux meſmes de toute la plenitude de leur cœur.

n.p.147| Bar. 348.135. 'Baudouin & Baronius croient que c'eſtoit l'image de Conſtant que les Donatiſtes publioient qu'on devoit mettre ſur l'autel,

Aug.ep.48.p. 67.1.a. 'L'on voit par Saint Auguſtin que les Donatiſtes continuerent encore depuis à publier que les Catholiques mettoient je ne ſçay quoy d'extraordinaire ſur l'autel ; & cette calomnie en empeſchoit beaucoup d'entrer dans l'Egliſe.

Opt.l.3. p.111. [Ce fut peut-eſtre dans la meſme aſſemblée] 'que Macaire parla publiquement au peuple, non *pour* l'inſtruire, ce qui *tractandi.* appartient aux Eveſques, mais parcequ'il avoit quelque choſe

p.112. à declarer : & il le fit *comme* dans un diſcours ordinaire, & non *nudè.* pas en ſaluant le peuple au nom de Dieu au commencement & à la fin du diſcours, comme les Eveſques avoient accoutumé de faire.

Aug.lit.P.l 2 c. 92.p.117,1.a. 'Les Donatiſtes mettoient nommément Macaire entre les perſecuteurs de leur ſecte, qu'ils pretendoient eſtre peris miſe-

p.119.1.a. rablement par la vengeance de Dieu. 'Mais comme ils ne reportoient ni preuve, ni circonſtance aucune de cette mort funeſte, S. Auguſtin ſoûtient [avec raiſon] qu'ils parloient en l'air, & qu'ils n'avoient aucun fondement de ce qu'ils diſoient.

[Il paroiſt que les Donatiſtes demeurerent juſqu'au temps de

Opt.l.3.p.69.a. b. Julien en l'état auquel Macaire les avoit reduits,] 'ſinon qu'ils ſe plaignoient eux meſmes que depuis Paul & Macaire on avoit encore proſcrit quelques uns des leurs pour un certain temps.

[Ils taſchoient peut-eſtre dans leur exil de ſe conſoler par leurs

Genn.v.ill.c 4. écrits.] 'Gennade parle d'un Vitellius Africain, qui pour défendre le ſchiſme des Donatiſtes, fit un livre où il montroit que les ſerviteurs de Dieu ſont haïs du monde ; & ſon livre pouvoit eſtre utile, s'il n'y euſt pas attaqué les Catholiques comme des perſecuteurs [de la verité; ce qui marque peut-eſtre qu'il écrivoit

348. aprés l'affaire de Macaire, mais auſſi-toſt aprés ;] puiſqu'il fleuriſſoit du temps de Conſtant. Il écrivit encore un autre ouvrage contre les Catholiques, qu'il accuſoit d'avoir livré les divines Ecritures durant la perſecution ; & il en fit pluſieurs autres qui regardoient la regle & la diſcipline eccleſiaſtique, [& non les diſputes.] Il a auſſi écrit contre les payens. [Je ne voy pas qu'il en ſoit parlé nulle autre part.

Pour ce qui eſt du grand Donat de Carthage, nous ne trouvons point ce qu'il devint depuis ſon exil.] 'Saint Optat dit que tout le monde ſavoit que ce que dit le Prophete du Prince de Tyr, *in terra.* Qu'il ne mourroit point "dans le pays, avoit eſté verifié en luy. [Cela marque aſſez viſiblement qu'il eſtoit mort en exil hors de ſon pays & hors de l'Afrique. On pourroit croire qu'il vivoit encore lorſque les Eveſques Donatiſtes demanderent leur rappel à Julien en l'an 362,]puiſque dans la ſignature de leur requeſte ils ſe qualifient *le parti de Donat* ; 'ſi S. Optat ne nous aſſuroit qu'il le faiſoient encore lorſqu'il écrivoit, & lorſque Donat eſtoit certainement mort. 'S Jerome, au moins ſelon la traduction greque, dit qu'il vivoit ſous Conſtance, [qui fut maiſtre de l'Afrique en 353 au pluſtard. Mais l'on pourroit meſme l'entendre du temps que Conſtance regnoit en Orient, & Conſtant en Occident, 1. avant l'an 350, comme S. Jerome paroiſt l'avoir voulu dire [1] ſelon ſon texte latin, par où il aura plutoſt voulu marquer le temps où il a paru, que celui où il eſt mort. Sa chronique ſuppoſe qu'il vivoit encore en 355.]

Opt. l. 3. p. 66. c.

b.

a. b.

Hier. v. Ill. c. 93. p. 296. d.

NOTE 25. 'Parmenien qui fut "ſon ſucceſſeur, [a] vint avec les autres que Julien avoit rappellez d'exil. [b] Il eſtoit étranger, [c] & du nombre de ceux que les Donatiſtes avoient gagnez en courant les mers & les terres pour faire quelques proſelytes, & qu'ils avoient ordonnez dans un des lieux où ils eſtoient inconnus. Il avoit changé de ſecte pour devenir Donatiſte, & avoit peut-eſtre eſté rebattizé. Il ſemble qu'il fuſt Eſpagnol ou Gaulois. [Il falloit ſans doute qu'il euſt des qualitez exterieures fort conſiderables, puiſqu'il avoit eſté choiſi par les Donatiſtes, eſtant étranger, pour remplir la place de leur grand Donat. Il n'y a point d'apparence qu'ils l'aient ordonné dans leur exil: & S. Optat marque aſſez que ç'avoit eſté à Carthage,] 'lorſqu'il dit que l'on avoit amené un étranger afin de l'ordonner hors de ſon pays pour des gents qui ne le connoiſſoient pas. [Il ſe rendit celebre par quelques écrits, dont nous parlerons dans la ſuite.]

Opt. l. 3. p. 64. a] Aug retr. l. 2. c. 17.

a Opt. l. 3. p. 66. b.

b p. 64. a.

c l. 2. p. 51. b] n. p. 138. 139.

p. 51. b.

1. *ſub Conſtante Conſtantinoque*. Il faut ſans doute *Conſtantioque*.

ARTICLE LI.

Concile general de Carthage ſous Gratus.

L'AN DE JESUS CHRIST 349.

Conc.t.2.p.713. e|714.e|715.b. a p.717.e. 'IL ſemble qu'aprés la réunion les Eveſques d'Afrique aient tenu des Conciles dans chaque province. [a] Abondance alors Eveſque d'Adrumet, cite un Concile de ſa province, [c'eſt à dire de la Byzacene,] qui défendoit l'uſure aux Clercs. 'Mais aprés ces Conciles particuliers, toute l'Egliſe d'Afrique ſe raſſembla à Carthage, & y tint un Concile dont nous avons encore les Canons. [Le jour ni l'année n'en ſont pas marquez.] 'Il eſt certain que c'eſt aprés la Concile de Sardique, '& aprés la réunion faite par Paul & Macaire. Mais il y a toute apparence que c'eſtoit immediatement aprés cette réunion, & durant [1] que Conſtant vivoit encore, [c'eſt à dire en 348 ou 349. Nous avons mieux aimé laiſſer 348 pour la réunion, & mettre le Concile en 349. Le nom de la pluſpart des Eveſques, ni leur nombre n'eſt pas exprimé.]

d. 713. e. p. 715. e. p. 713. e. 1.

p. e. 'Gratus de Carthage qui preſidoit au Concile, commença par rendre graces à Dieu d'avoir enfin terminé ce malheureux ſchiſme, d'avoir regardé ſon Egliſe, & d'avoir réuni dans ſon ſein tous ſes membres diſperſez de coſté & d'autre. Il ajoute que ſe trouvant ainſi aſſemblez, il eſtoit bon d'examiner quelques articles ſelon les preceptes de Dieu & l'inſtruction des Ecritures divines, 'pour les regler en ſorte qu'on ne relaſchaſt point la rigueur de la diſcipline [2] Catholique, & auſſi qu'on ne fiſt rien de trop dur pour le temps de la réunion. 'On fit enſuite treize Canons, dont le premier cité par Fulgentius Ferrandus, défend de battizer ceux qui l'auront eſté une fois, aprés avoir confeſſé la foy Catholique ſur la Trinité & ſur la reſurrection de J.C. 'Surquoi Gratus dit que c'eſtoit dans la rebaptization qu'avoit principalement conſiſté la fureur du ſchiſme; '& il loüe Dieu d'avoir accordé à leur temps de prouvoir librement faire recevoir aux ames fideles la diſcipline eccleſiaſtique [ſur ce point.]

p. 714. a. a. b. c. a. b|Ful. F. p. 18. Conc. p. 714. c. b. c. 2.

'Il ajoute enſuite ces paroles ſi humbles: Quoique voſtre pru-

1. On lit Conſtantin dans le texte du Concile: Il faut aſſurément Conſtant, comme on l'a marqué à la marge.

Conc.t.2.p.1122. b. 2. Le texte a *Carthago*, qui ne fait point de ſens. Il faut apparemment *Catholica*. 'Ces deux fautes ne ſont point corrigées dans l'edition d'Holſtenius.

» dence ſoit ſuffiſamment éclairée de Dieu, & que la grace de la
» paix & de l'unité vous faſſe meriter de recevoir avec abondance
» les faveurs du Ciel; & quoique je ne ſois que l'un d'entre vous, &
» le compagnon de voſtre ſollicitude [paſtorale;] neanmoins pour
» ſatisfaire à l'ordre de l'Egliſe, [& à l'obligation du rang que je
» tiens,] je vous propoſerai encore quelques articles. 'Il propoſa d. e.
donc le ſecond Canon, par lequel le Concile défend d'avilir l'honneur des Martyrs en le communiquant à toutes ſortes de perſonnes que l'Egliſe par miſericorde vouloit qu'on enterraſt; & en donnant ce titre à des gents qui s'eſtoient precipitez par folie, ou qui eſtoient morts de quelque autre maniere digne de leurs pechez, & non pas comme les veritables Martyrs: & il ordonne que les laïques qui tomberont en cette faute ſeront mis en penitence, & les Eccleſiaſtiques privez de leurs honneurs, s'ils y tombent aprés en avoir eſté avertis. Ce Canon avoit déja eſté fait dans chaque Concile [des provinces d'Afrique: & il regarde ſans doute Donat, Marcule, & les autres Martyrs des Donatiſtes.]

f 122. 'Le troiſieme [qui eſt cité dans l'abregé de Ferrand, & appli- e 715.
qué aux Clercs,] défend à tous ceux qui renoncent au mariage de demeurer & meſme de frequenter avec des perſonnes étrangeres [d'un autre ſexe,] ſur peine d'excommunication; pour eviter ou les fautes ou les ſcandales qui naiſſoient de ces unions pretextées de charité. 'Le quatrieme étend la meſme ordonnan- p. 715. e.
ce aux perſonnes veuves. [Mais il n'en doit faire qu'un avec le precedent, puiſque Ferrand en citant les Canons ſuivans, met toujours un nombre de moins.

Le cinquieme eſt extraordinaire.] 'Primat Eveſque de Vegeſelle d.
qui en a fait la requiſition, demande d'abord qu'il ſoit ordonné qu'on ne pourra recevoir ni retenir un Clerc étranger ſans let-
f 127. tres de ſon Eveſque; [& Ferrand cite ſur cela le quatrieme Canon de ce Concile.] Mais Privat ajoute enſuite qu'on ne pourra non plus prendre un laïque d'un autre dioceſe pour l'ordonner, ſans le ſçeu de ſon Eveſque: Surquoi Gratus dit que cette regle conſerve la paix; '& qu'il ſe ſouvient que dans le Concile de e.
Sardique on avoit ordonné que perſonne n'uſurpaſt celui qui eſtoit d'un autre dioceſe, mais que celui qui en avoit beſoin le devoit demander à ſon collegue. [Le conſentement du Concile n'eſt pas exprimé; mais il le faut apparemment ſuppoſer. Nous ne trouvons pas neanmoins que cette ordonnance ſoit autoriſée ni par les Canons des autres Conciles de ces premiers ſiecles,

ni par la pratique de l'Afrique meſme, comme on le voit par 349.
l'ordination de Saint Auguſtin, & l'hiſtoire de Pinien. Il paroiſt
qu'on ne regardoit un homme comme attaché à une Egliſe par-
p.640.d|650.c.d. ticuliere, que lorſqu'il y eſtoit eccleſiaſtique.] 'Dans le Concile
meſme de Sardique, nous ne trouvons rien de cela que pour
les Clercs, ou au moins qui ne s'y puiſſe ou meſme qui ne s'y
t.1.p.973.c.d. doive raporter. 'Il n'y a que le 24.e Canon du Concile d'Elvire;
qui défend d'ordonner ceux qui auront eſté battizez dans une
autre province. [Mais ce n'eſt pas qu'il les conſidere comme
attachez à une autre Egliſe; d'où vient qu'il parle de la province,
non du dioceſe.] C'eſt parcequ'on ne connoiſt pas leur vie &
leurs mœurs. [Ainſi cela ne regarde pas ceux qui ſont établis
depuis long-temps en un lieu.]

t.2.p.716.a. 'Le ſixieme Canon, [que Ferrand[a] cite pour le cinquieme,] § 125.
laiſſe aux Clercs à cauſe de la dureté des cœurs,] le choix de
demeurer dans leur degré, ou de prendre le ſoin des affaires
d'une maiſon, mais leur défend de faire l'un & l'autre enſemble,
c. jugeant ces deux emplois incompatibles. 'C'eſt pourquoi le 8.e
défend d'ordonner ceux qui ſeront engagez dans ces fonctions
ſeculieres, auſquelles il joint les tuteles, juſques à ce qu'ils en
ſoient degagez, & qu'ils aient entierement rendu conte. Alors
il permet de les ordonner, ſi leur vie eſt tout à fait irreprocha-
ble, & ſi on les demande.

d.e. 'Le neuvieme continue la meſme matiere. Le ſens general, § 133.
[comme l'a pris Ferrand, [b]qui en fait le huittieme Canon,] eſt 1.
que l'on ne prendra point des Clercs [c] pour avoir ſoin des biens
& des depenſes d'une maiſon. Le Concile marque qu'il y avoit
des loix imperiales pour défendre d'engager les Eccleſiaſtiques
à ces emplois: & il eſpere que les laïques [qui ſeront Chrétiens,]
jugeront que ces loix de l'Egliſe [& de l'Etat] leur ſont meſme
avantageuſes, [en les empeſchant de profaner l'état Eccleſiaſti-
que.] Que ſi [les payens ou d'autres] veulent troubler les Clercs
dans cette exemption que les Empereurs leur donnent, Gratus
promet que l'Egliſe les ſoûtiendra. [On ne peut pas neanmoins
tirer de là que l'Egliſe d'Afrique euſt déja ceux que l'on qualifie
Défenſeurs, qui eſtoient des laïques commis pour ſoûtenir ſes
droits, puiſqu'elle en demanda à l'Empereur du temps de Saint
Auguſtin.]

a.b. 'Le ſettieme Canon, [que Ferrand[a] conte le ſixieme,] défend § 126.
d'admettre à la communion des Clercs & des laïques d'un autre

[c] 1. *apothecarii vel ratiocinatores*.

340. dioceſe ſans lettres de leur Eveſque, depeur que des perſonnes qui n'oſent communier en un lieu, [parcequ'elles ſont ſeparées de l'Autel,] ne communient ſecrettement en un autre, & que cela ne trouble la paix & l'union qui doit eſtre entre les Eveſques.

§ 24. 'Le dixieme, [conté par Ferrand" pour le neuvieme,] défend à un Eveſque d'uſurper les paroices & les peuples d'un autre Eveſque, [en faiſant quelque fonction dans ſon dioceſe] ſans qu'il le demande. c.717.

§ 128. 'L'onzieme, [conté le dixieme par Ferrand,] regle de quelle maniere on doit juger les fautes que les Clercs inferieurs font contre ceux qui ſont au deſſus d'eux, & generalement toutes les autres. Il ordonne donc que les Diacres ſeront jugez par trois Eveſques voiſins, les Preſtres par ſix, & les Eveſques par douze. p.717.b.

'Ce Canon du Concile de l'Eveſque Gratus fut raporté tout entier dans celui de Carthage en l'an 526. t.4.p.1636.b.

'Le douzieme regarde la plainte d'Antigone de Madaure contre Optance, de quoy nous avons parlé "ci-deſſus. t.2.p.717.c.

V. § 49. 'Le 13e, [conté le douzieme par Ferrand,] confirme le decret du Concile de Byzacene, qui défendoit aux Eccleſiaſtiques de preſter à uſure. Gratus dit que ſi on reprend l'uſure dans les laïques, on la doit encore bien plus condanner dans les Eccleſiaſtiques: & tout le Concile la condanne comme contraire aux Prophetes & à l'Evangile. c.

§ 123. 'Ce Canon eſt ſans doute celui qui fait le cinquieme de la Collection Africaine, [quoique par une faute ordinaire il y ſoit attribué à Aurele,] & qu'on y ait ajouté quelque choſe au commencement, tiré du dixieme Canon de ce premier Concile de Carthage. p.1052.d[Ful.P. n.p.293.

[Tous ces Canons ſont faits à la requiſition de Gratus, ou à celle de quelque autre Eveſque, appuyée par Gratus, & confirmée par l'approbation de tous les autres en corps.] 'Gratus conclud de meſme le Concile, en faiſant ordonner l'excommunication contre les laïques qui en violeroient les decrets, & la depoſition contre les Eccleſiaſtiques; de quoy on fait un quatorzieme Canon; & puis il demande la ſignature des Eveſques, qui eſt perduë. Cont.t.2.p.718. b.c.

'Nous avons aujourd'hui deux editions de ce Concile, l'une ancienne, l'autre donnée par Holſtenius ſur un manuſcrit du Vatican, [laquelle corrige quelques fautes de l'autre, & en laiſſe neanmoins encore d'aſſez conſiderables.] p.1822.

'Schelſtrate les a fait imprimer enſemble dans ſon hiſtoire de l'Egliſe d'Afrique. Schel.afr.p.130. 141.

1. C'eſt un recueil de divers Conciles tenus en Afrique du temps de S. Auguſtin.

[Ferrand Diacre de Carthage au VI. ſiecle, cite, comme nous avons dit, la pluſpart des Canons de ce Concile de Carthage tenu ſous S. Gratus: Car c'eſt ainſi qu'il le qualifie.] Et l'Egliſe d'Afrique "honoroit en ce temps là ſa memoire le cinquieme de may. [C'eſt, aprés S. Cyprien, le plus ancien de tous les Eveſques de Carthage dont la feſte ſoit marquée dans le calendrier de cette Egliſe. Il eſtoit mort avant le Concile de Rimini, auquel Reſtitute de Carthage aſſiſtoit ſur la fin de l'an 359.] On trouve à Milan dans un ancien manuſcrit, un diſcours ſur la feſte d'un Eveſque nommé Gratus.

Anal.t.3.p.398. Note 16. Mabi.it.It.p.13. c.

ARTICLE LII.

De ce qui s'eſt paſſé en Afrique touchant l'Arianiſme: De S. Reſtitute Eveſque de Carthage.

L'AN DE JESUS CHRIST 358.

[DURANT le temps que les Eveſques Donatiſtes demeurerent bannis, l'Occident où Conſtance dominoit aprés avoir défait Magnence en 353, fut agité d'une tempeſte furieuſe par l'Arianiſme. Il nous reſte fort peu de monumens où nous puiſſions voir quelle part a eu l'Afrique à cette agitation.] Victorin qui eſtoit de ce pays, & qui enſeignoit alors la rhetorique à Rome, nous apprend que les ennemis de la Conſubſtantialité ſe vantoient que les Africains & tous les Orientaux eſtoient de leur ſentiment. Et neanmoins pour le faire recevoir en Afrique, ils avoient eſté obligez non ſeulement d'y écrire qu'il falloit rejetter de l'Egliſe la Conſubſtantialité, & recevoir la reſſemblance de ſubſtance, mais auſſi d'accompagner leur lettre d'un commandement imperial, pour ſuppléer au defaut des bonnes raiſons & des autoritez de l'Ecriture.

Hier.v.ill.c.101. p.298.d. Mar.V.l.1.p. 198.d.e. V. Saint Simplicien.

[Je ne ſçay ſi cela ne ſe doit pas raporter à l'an 358,] auquel les Semiariens qui défendoient la reſſemblance de ſubſtance, eſtant devenus les maiſtres à la Cour, firent ſigner dans Sirmich leur formulaire à Alexandre, Athanaſe, Severien, & Creſcent Eveſques d'Afrique. [Et il eſt aiſé de croire qu'ils écrivirent en meſme temps aux Africains pour leur faire recevoir leur dogme.] Car Baſile d'Ancyre leur chef, fut accuſé peu de temps aprés d'avoir allumé la ſedition dans l'Afrique, & d'y avoir écrit contre les purs Ariens. On voit auſſi que les Africains avoient condanné

Soz.l.4.c.15.p. 557.d. c.24.p.580.d. Hil.in Conſ.l.i. p.1162.d. V. les Ariens 173.

condanné par leur ſignature le blaſpheme des plus purs Ariens ; ce qu'ils peuvent avoir fait ſur les lettres de Baſile. Mais la Cour ayant changé de ſentiment,]Conſtance faſché de cette condannation, commanda aux Africains de luy rendre ces ſignatures ; & comme ils ne cedoient ni à ſes ordres, ni meſme à ſes menaces, il fut contraint d'envoyer leur arracher par violence l'acte qu'ils en avoient fait.

L'AN DE JESUS CHRIST 359.

V. les Ariens § 78. ["L'an 359, Conſtance aſſembla 400 Eveſques d'Occident à Rimini.]Reſtitute Eveſque de Carthage fut de ce nombre, [& la dignité de ſon ſiege peut faire preſumer qu'il y preſida.]Mais celui "pour qui on avoit le plus de deference à cauſe de ſon âge, eſtoit Muſone de la province de Byzance, ou plutoſt de Byzacene en Afrique. 'Il y a un Muſone entre les Eveſques d'Afrique qui avoient ſigné le Concile de Sardique [en 347.] [a]Quelques uns pretendent que ce peut eſtre le meſme Miſone qui eſtoit encore l'ancien & le Primat de la Byzacene en 397. [Mais c'eſtoit 38 ans aprés le Concile de Rimini.

fr 2. p. 36. Hier. in Luci. c. 7. p. 143. a. &c. Hil. fr. pr. p. 20. Ath. ap. 2. p. 767. d. [a] Hil. fr. pr. p. 20. [a] Conc. t. 2. p. 1068. b.

Les Eveſques d'Afrique ſuivirent à Rimini le parti de l'Egliſe Catholique, mais ils n'y perſevererent pas avec aſſez de fermeté.]Car le Concile ayant envoyé à Conſtance quelques deputez, tous jeunes Eveſques, peu inſtruits & peu prudens, dit S. Sulpice, 'entre leſquels Reſtitute eſt mis le premier ; ["ils cederent enfin à la volonté de Conſtance, & leur chute entraina tout le reſte du Concile.]Nous avons encore la harangue laſche & indigne que Reſtitute fit en tombant.

Sulp. l. 2. p. 163. V. les Ariens § 78. Hil. fr. 2. p. 36. p. 36. 37.

[Mais quelque grande & quelque importante que ſa faute ait eſté pour l'Egliſe, il ſe releva ſans doute comme les autres qui eſtoient tombez avec luy, & mourut dans la communion de l'Egliſe, & dans la paix de la verité,]puiſque Poſſide marque que S. Auguſtin fit un ſermon le jour [anniverſaire] de la mort "de Reſtitute Eveſque de Carthage. [C'eſtoit le 28 d'aouſt,] 'auquel le calendrier de l'Egliſe d'Afrique marque "la mort de S. Reſtitute. 'Quelques uns croient, [mais ſans grand fondement,] qu'il peut avoir eſté fondateur de la grande egliſe de Carthage appellée *Perpetua Reſtituta*. [Il y a bien de l'apparence qu'elle a eu le nom de *Reſtituta*, parcequ'ayant eſté quelque temps entre les mains des Donatiſtes, elle avoit enfin eſté *reſtituée* & renduë aux Catholiques.]

Poſſ. ind. c. 8. Note 27. *depoſitio*. Anal. t. 3 p. 399. Hil. fr. pr. p. 20. [a] Bar. 397. § 34. V. § 62.

'On ne trouve point quand Reſtitute mourut, ni ſi Genethle qui gouvernoit l'Egliſe de Carthage en 390, eſtoit ſon ſucceſſeur

Hil. fr. pr. p. 15. 2

Thdrt.l.5.c.9.p. 714.c. immediat. Il paroiſt par l'adreſſe de la lettre des Orientaux au Concile de Rome en 382, qu'il y avoit alors un Baſile entre les principaux Eveſques de l'Occident. [Mais ce n'eſt pas une preuve ſuffiſante pour dire qu'il fuſt Eveſque de Carthage.

Ath.ad Afr.p. 931. "On croit que ce fut vers l'an 368,]que Saint Athanaſe & tout le Concile d'Egypte, écrivit aux Eveſques d'Afrique la lettre que nous avons encore, pour les conjurer de conſerver l'unité epiſcopale, & de ne ſe point laiſſer aller à ceux qui vouloient encore faire ſubſiſter le Concile de Rimini au prejudice de celui de Nicée. [Cette lettre eut ſans doute l'effet que S. Athanaſe ſouhaitoit: Car on ne voit point que l'Arianiſme ait depuis cauſé aucun trouble dans l'Afrique juſques au temps des Vandales.] V.S Athanaſe § 111.

ARTICLE LIII.

Les Donatiſtes obtiennent de Julien l'apoſtat leur retour en Afrique par une requeſte infame.

L'AN DE JESUS CHRIST 362.

[LA mort de Conſtance arrivée le troiſieme de novembre 361, rendit la paix à l'Egliſe Catholique dans toutes les provinces de l'Empire. Car la perſecution de Julien qui la combatoit au dehors, eſtoit peu de choſe au prix de la guerre qu'elle avoit reſſentie dans ſes propres entrailles ſous Conſtance.]L'Afrique ſeule fut privée de cette joie commune, & la guerre du dehors y ralluma plus que jamais celle du dedans. [Julien qui avoit ſuccedé à Conſtance ſon couſin, ayant abandonné la foy Chrétienne, n'avoit point de plus forte paſſion que de l'éteindre dans les autres. Mais il n'avoit ni aſſez de pouvoir, ni aſſez d'imprudence pour entreprendre de le faire par la force. Il fallut donc avoir recours à la ruſe; & il l'employa en pluſieurs manieres que nous taſcherons de repreſenter "en un autre endroit.]L'une de celles qu'il crut devoir luy réuſſir davantage, fut de fomenter les diviſions que les diverſes hereſies avoient formées parmi les Chrétiens, en laiſſant à chaque ſecte une liberté toute entiere: & ce fut dans ce deſſein qu'il rappella tous ceux qui avoient eſté bannis ſous Conſtance pour les differends de la religion. [L'Egliſe neanmoins tira un grand avantage de cet artifice que l'on employoit contre elle, par le rétabliſſement de ceux qui avoient défendu la foy Catholique.

Bar 362.§ 279.

Amm. l. 22. p. 208.209|Soz l 5. c. 5.1. 601. a| Aug. ep. 166.p. 289.1.c.d.

V.la perſ.de Julien § 6-10.

Il n'y eut que l'Afrique qui verifia ce que dit un payen, & ce qui faiſoit l'eſperance de Julien; JQu'il n'y a point de beſte ſi cruelle aux hommes, que la pluſpart des Chrétiens le ſont les uns aux autres. Amm. l. 22 p. 209. 2.

[Les Eveſques Donatiſtes gemiſſoient depuis 13 ou 14 ans dans leur exil; & ils ne devoient point avoir de part au rappel ordonné par Julien, puiſqu'ils avoient eſté bannis par Conſtant.] 'Mais leurs vœux avoient trop de raport à ceux de l'apoſtat, [pour ne pas obtenir de luy quelque grace extraordinaire.] Ils luy adreſſerent donc une requeſte, où ils demandoient d'eſtre rappellez d'exil, 'd'eſtre remis dans la poſſeſſion des baſiliques où les Catholiques eſtoient entrez lors de la réunion, [a] & qu'ils ſoûtenoient leur appartenir; 'en un mot, d'eſtre rétablis en leur ancien état, & que tout ce qui avoit eſté fait contre eux ſans un reſcrit[& un ordre exprés de Conſtant,] fuſt aboli. Cette requeſte eſtoit au nom de Rogatien, Ponce, Caſſien, & des autres Eveſques & Eccleſiaſtiques, 'qui portoient la parole pour tout leur parti, '& qui dans la ſignature prenoient qualité de parti de Donat. Opt. l. 2. p. 54 b. Aug. lit. P. l. 2. c. 83. p. 114. 1. d. a c. 92. p. 117. 1 c. c. 97. p. 120, 2 d. p. 121. 1. a. Opt. l. 3. p. 66. b.

'Julien n'eut pas de peine à leur accorder une choſe ſi conforme à ſes deſſeins. Car il voyoit bien qu'ils ne retourneroient en Afrique qu'animez de fureur, & dans le deſſein d'en exterminer la paix, 'qui faiſoit l'objet de ſa haine, & dont il eſperoit que la ruine ſeroit la ruine du Chriſtianiſme. [b] C'eſtoit une choſe bien honteuſe aux Donatiſtes, qu'entre tous les Empereurs aucun ne leur euſt eſté favorable que l'ennemi declaré de l'unité, de la paix, & de la foy de l'Egliſe; 'que Julien leur rendiſt ce que Conſtantin avoit voulu leur oſter, [c] & que le chemin de leur patrie ne leur fuſt ouvert qu'en meſme temps que les demons ſe rejouiſſoient de l'ouverture de leurs temples. 'C'eſt pourquoi S. Optat s'adreſſant aux Donatiſtes; Rougiſſez, leur dit il, s'il vous reſte quelque pudeur. La meſme voix qui vous a rendu la liberté, eſt celle qui a fait ouvrir les temples des idoles & des demons. On voit preſque en un meſme moment & voſtre fureur revenir en Afrique, & les demons eſtre relaſchez de leurs priſons. 'Et vous ne rougirez pas d'une joie ſi infame, d'une joie ſi criminelle, d'une joie qui vous eſt commune avec l'ennemi [de Dieu? Aug. ep. 166. p. 289. 1. c. d. b c d] in Par. l. 1. c. 12. p. 10. 2. d. lit. P. l. 2. c. 92. p. 118. 2. a. c c 83. p. 114 1. d] ep. 166. p. 289. 1. c. Opt. l. 2. p. 54. b. a] 53. c.

La requeſte qu'ils preſenterent à Julien, eſtoit cependant encore plus honteuſe pour eux. JJulien l'avoit inſerée dans ſon reſcrit, & ce reſcrit fut notifié aux magiſtrats d'Afrique par les Donatiſtes meſmes, pour eſtre enregiſtré au greffe. l. 3. p. 66. b] Aug. lit. P. l. 2. c. 92. p. 118. 1. b] in Par. p. 10. 2. d.

362.

Aug.lit.P.l.2.c. 92 97.P 117.1.e. d|118.1.b|121.1.a| in Par.p.10.2.d| ep.48.166.p.65.2 c|289.1.d|pſ.36. 2.p.119.1.2.b.

'C'eſtoit dans cette requeſte, avouée d'une maniere ſi authentique, que les Donatiſtes parlant à un apoſtat & à un adorateur des idoles, diſoient que la juſtice pouvoit ſeule quelque choſe ſur ſon eſprit; [a]c'eſt à dire que le culte des demons, & non pas la ſainteté Chrétienne; [b]que le deſſein de détruire l'Egliſe, [& non pas l'amour de JESUS CHRIST;]en un mot, que l'idolatrie & l'apoſtaſie faiſoient l'eſſence de la juſtice: [d]Ou bien il faut avouer que ceux qui ont parlé de la ſorte, ſont coupables d'un deteſtable menſonge, [e]& d'une flaterie peut-eſtre plus criminelle que la faute de ceux que cet apoſtat a obligez par la crainte à adorer les idoles. [f]Certes ceux qui appelloient Conſtantin un ennemi du Chriſtianiſme, meritoient de donner cet eloge à Julien.[Saint Auguſtin ne manque pas de le leur reprocher aſſez ſouvent.]'L'Empereur Honoré ordonna que pour les couvrir de confuſion, on afficheroit dans les lieux les plus celebres l'edit qu'ils diſoient avoir obtenu de Julien, [où leur requeſte eſtoit inſerée,]avec les actes de l'enregiſtrement qu'ils en avoient demandé. Nous avons la loy qu'en fit ce Prince, datée du 26 de fevrier en l'an 400,[mais qui eſt apparemment de l'an 405.]

a lit.P.l.2.c.92. p.117.2.c. d ep.48.p.65.2.c. e in Par.p.10.2.d. f lit.P.l.2.c.92. p.117.2.d.

Bar.362.ſ 282| Cod.Th.16.l.5. l.37 p.155.

Aug.ep.166.p. 289.1.c.d.

'Saint Auguſtin attribue particulierement cette requeſte à Rogatien & à Ponce,[ſoit qu'ils l'euſſent preſentée eux meſmes, ſoit qu'ils fuſſent alors les plus conſiderables du parti des Donatiſtes.]'Il dit quelquefois ſimplement qu'elle eſt de Ponce. [D'où vient ſans doute qu'en un autre endroit il repete pluſieurs fois;] 'C'eſt Ponce qui l'a fait; C'eſt Ponce qui a donné cette « requeſte; C'eſt Ponce qui a appellé cet apoſtat un homme tres « juſte: Ponce l'a dit. Cette autorité vous ferme la bouche, vous « lie la langue: Vous n'oſeriez dire que l'on a mal fait. [Car ce « Ponce eſtoit un de leurs grands ſaints,]& ils luy attribuoient des miracles comme à Donat.

lit.P.l.2.c 92.p. 117.1.d. p.118.2.b. unit.c.19.p.134. 2.d|in Jo.h.13.p. 50.2.b.

'Pour ce qui eſt du temps de la requeſte des Donatiſtes & du reſcrit de Julien en leur faveur, Baronius ne met l'une & l'autre qu'en 362.[Et en effet, Julien n'ayant eſté poſſeſſeur de l'Empire qu'à la fin de l'an 361, il y a peu d'apparence de le mettre dés la meſme année.]Saint Optat remarque que Parmenien ſucceſſeur de Donat, vint alors en Afrique avec les Eveſques Donatiſtes ſes ordinateurs; ["c'eſt à dire avec ceux qui l'ordonnerent enſuite. '] V. ſ 50. 1.

Bar.362.ſ 178, &c.

Opt.l.3.p.66.b.

Opt.l.3.p.74.b.

1. 'Je n'entens point ce que dit S. Optat, *Nobis abſentibus irruiſti*.

ARTICLE LIV.

Les Donatiſtes ſe rétabliſſent par la violence & par le meurtre : Ils profanent & briſent les choſes les plus ſaintes.

allegarent. 'LEs Donatiſtes "ayant preſenté aux officiers de l'Afrique l'edit de Julien qui les remettoit dans tous leurs droits, pour le faire enregiſtrer, [n'attendirent pas leur rétabliſſement actuel des formes de la juſtice : Et ils n'y euſſent peut-eſtre pas réuſſi par là, puiſque les peuples dont ils avoient autrefois rempli leurs egliſes, eſtant dans la communion des Catholiques, il eſtoit raiſonnable de laiſſer auſſi les egliſes aux Catholiques.] 'Ils em- Opt.l.3.p.66.b. Aug.in Par.l.1. c.12.p.10.2 d. Aug.lit.P.l.2.c. 83.p.114.1 d.

« ployerent donc la violence & le carnage pour executer cet arti-
« cle de l'edit. 'Vous vintes, leur dit Saint Optat, la fureur & la rage Opt.l.2.p.54.b. c.
ad bella provocantes, « dans le cœur, "declarer la guerre aux enfans de paix, dechirer
« les membres de l'Egliſe : Vous employaſtes & les ſeductions les
« plus ſubtiles, & les meurtres les plus cruels. Vous chaſſaſtes
cum conducta manu. « pluſieurs [Eveſques,] & vous vous emparaſtes de [leurs] Egliſes "à
« main armée. Pluſieurs des voſtres firent d'horribles carnages en
« tant d'endroits, qu'il ſeroit ennuyeux d'en dire les noms ; &
« voſtre cruauté ſe porta à de tels excés, que les magiſtrats qui
gouvernoient alors, furent obligez d'en informer l'Empereur.

[Julien euſt fait ſans doute en cette rencontre, comme il fit lorſque les Alexandrins eurent tué George. Il euſt envoyé quelque reprimende aux Donatiſtes pour couvrir l'honneur de la diſcipline, & du reſte les euſt laiſſé faire.] 'Mais la juſtice de Dieu c.
luy oſta bien-toſt la vie, lorſqu'il eſtoit ſur le point d'envoyer en Afrique un edit de perſecution, s'il ne l'avoit déja fait: Et Saint Optat dit que c'eſtoient les Donatiſtes qui en eſtoient cauſe ; [peut-eſtre en ſe plaignant que les Catholiques n'obeïſſoient pas à ſes ordres ; ou parcequ'ils luy donnoient pretexte de venger ſur les uns & ſur les autres les cruautez dont eux ſeuls eſtoient coupables.]

'Quand ils s'eſtoient rendu maiſtres de quelque egliſe, ils en L.6.p.94.a.b.
habitaverant. briſoient l'autel où le Corps & le Sang de J.C. "avoient * repoſé, quoiqu'ils y euſſent eux meſmes offert autrefois durant pluſieurs
* Sic. années. 'Depuis neanmoins ils ſe contentoient de racler le bois, p. 95. a.
(car il paroiſt par beaucoup d'endroits que les autels n'eſtoient que de bois,) ſoit qu'ils euſſent changé d'avis, 'ſoit que ce fuſt en p. 94. a.
des endroits où ils euſſent eu plus de peine à trouver du bois

a 95. a. pour en faire d'autres. 'Quelquefois par un reſte de reſpect ils ſe 362.
P 93. 94. contentoient de les oſter. 'S. Optat repreſente comme un grand crime la hardieſſe qu'ils avoient de porter leurs mains impies & ſacrileges ſur une choſe auſſi ſacrée qu'eſt un autel ; & il s'étend beaucoup ſur le reſpect qu'on doit au ſiege du Corps & du Sang
p. 94. a. de J.C. ce ſont ſes termes. 'Il dit que les Donatiſtes avoient gagé pour cela une multitude de gents perdus, à qui ils avoient donné pour recompenſe de leurs crimes, le vin [deſtiné pour le ſacrifice, «
ou meſme déja conſacré.] Et afin, dit-il, que leur bouche impure «
puſt commettre [avec plus de plaiſir] le ſacrilege de l'avaler, on « 1.
faiſoit [1] chaufer l'eau [que l'on y méloit] avec les morceaux de «
l'autel [qu'ils avoient rompu.]

p. 95. b. 'A ce premier crime ils en ajoutoient un ſecond, qui eſtoit de
b 96. a. briſer les calices qui avoient ſi ſouvent porté le Sang de J.C, '&
p. 95. b. dont ils s'eſtoient autrefois ſervis eux meſmes. 'Ils les reduiſoient en lingots, & les vendoient indifferemment à tout le monde : de ſorte qu'il ne tenoit pas à eux que les femmes dereglées ne les achetaſſent, ou que les payens ne les priſſent, & n'en fiſſent des vaſes pour ſacrifier aux demons.

p. 98. 99. 'Ils lavoient auſſi quelquefois non ſeulement le pavé des egliſes qu'ils retiroient des Catholiques, mais auſſi les colonnes & les
Aug ep 255. p. murailles ; y faiſant jetter partout de l'eau ſalée. 'Et long-temps
367. 1. b. encore aprés, S. Auguſtin remarque qu'ils "lavoient ainſi avec *ſalſaviſſe.*
de l'eau ſalée le pavé [de leurs egliſes] où les Catholiques eſtoient
Opt. l. 2. p. 57. c. entrez. 'Ils les exorcizoient auſſi.

l. 6. p. 98. b. 'Ils envoyoient des ſergents payens aux Catholiques, pour les contraindre de leur rendre les livres de l'Ecriture qu'ils poſſedoient depuis long-temps, [2] les vaiſſeaux du ſacrifice, les 2.
voiles, [qui peuvent eſtre les tentures de l'egliſe,] 'les linges & *pallar.*
p. 95. a. les nappes 'dont on couvroit le bois de l'autel durant qu'on
p. 98. b. celebroit les Myſteres. 'Ils ne manquoient pas de purifier les linges & les autres choſes de cette nature en les lavant. Pour les livres, Saint Optat les prie de luy dire comment ils faiſoient pour les purifier. Il paroiſt qu'en beaucoup d'endroits ils oſtoient tellement les livres de l'Ecriture aux Catholiques par le moyen
p. 99. b. des juges ſeculiers, qu'ils ne leur en laiſſoient pas un ſeul ; 'de meſme que quand ils s'emparoient des baſiliques, ils ſe rendoient auſſi abſolument maiſtres des cimetieres, & empeſchoient qu'on n'y enterraſt les corps des Catholiques.

1. Les anciens faiſoient communément chaufer l'eau pour boire.
2. *inſtrumenta dominica.*

ARTICLE LV.

Cruautez des Donatiſtes : Dieu ſoûtient par des miracles l'honneur des ſacrez Myſteres.

[POUR revenir à leurs violences & à leurs cruautez, dont nous n'avons parlé juſqu'à preſent qu'en general, S. Optat en raporte des hiſtoires qui font horreur.] 'Il parle premierement de ce qui ſe fit à Lemelle dans la Mauritanie de Stefe, par Felix de Diabe ou Zabe, & Janvier de Flumenpiſcis dans la meſme province. Ces deux Eveſques Donatiſtes s'en eſtant donc allez en diligence & bien accompagnez à Lemelle, comme ils y trouverent la baſilique fermée [ſur les Catholiques qui y ſacrifioient alors,] ils commanderent à leurs gents de monter ſur le toit, de le decouvrir, & de jetter les tuiles ſur ceux de dedans. Ce commandement fut auſſi toſt executé ; & les Diacres Catholiques ayant voulu défendre l'autel, pluſieurs y furent bleſſez. & deux tuez à coups de tuiles, par l'ordre & en preſence de ces deux Eveſques. Les deux Diacres qui furent tuez eſtoient Prime fils de Janvier, & Donat fils de Ninus, 'qui ont eſté mis dans le marty rologe Romain au rang des ſaints Martyrs le 9 de fevrier. 'Primoſe Eveſque Catholique de Lemelle, porta ſa plainte devant un Concile que les Donatiſtes tenoient à Theveſte [en Numidie.] On l'ecouta, mais on ne luy fit aucune juſtice.

Opt.l 2 p.54. 55 Vand.p.381. Boll.9.feb.p. 194.195. Opt.p.55.a.

inexpiabiles. 'Il ſe commit des crimes ſemblables, & 'tout à fait inexcuſables, à Carpi dans la province Proconſulaire : [mais nous n'en ſavons pas le detail.] 'S. Optat dit auſſi en general, que dans les villes *quaſſatio.* de la Mauritanie on avoit fait 'de ſi grandes violences au peuple à l'inſtance des Donatiſtes, qu'on y avoit fait mourir des enfans qui n'eſtoient pas encore ſortis du ſein de leurs meres.

b Vand.p.234. Opt.p.55.b.

'Mais leur crimes les plus celebres ſont ceux qu'ils commirent à Thipaſe ville de la Mauritanie Ceſarienne. On y vit accourir deux de leurs Eveſques de Numidie, ou plutoſt deux flambeaux funeſtes embraſez du feu de la haine & de la colere, Urbain de Forme & Felix d'Idicre, 'qui s'eſtoient déja ſignalez dans la Numidie en violant des vierges conſacrées à Dieu. 'Ils eſtoient aſſiſtez de quelques archers, & ſoûtenus par Athenie gouverneur *cum ſignis.* de la province, qui y eſtoit en perſonne "avec tous ſes officiers en armes. Ainſi ils n'eurent pas de peine à troubler la tranquillité dont ces peuples jouiſſoient, & à chaſſer tous les Catholiques

b. p.56.a. p.55.c.

des lieux & des egliſes qu'ils poſſedoient. Cela ne ſe fit pas neanmoins ſans repandre du ſang. Les hommes dechirez, les dames maltraitées, les enfans maſſacrez, les avortemens forcez, furent les mets ſanglans dont les Eveſques raſſaſierent la faim de l'Egliſe des Donatiſtes. 362.

c. 'A ces crimes ils en ajouterent un autre qui leur paroiſſoit
n.p.140. leger, 'parcequ'ils regardoient la conſecration des Catholiques
l.2.p.55.c. comme nulle, mais qui eſtoit effroyable. 'Car ces Eveſques pour violer tout ce qu'il y a de ſaint & de ſacré, firent jetter l'Euchariſtie à leurs chiens. Cela ne ſe paſſa pas ſans que Dieu donnaſt des marques de ſa juſtice. Car ces meſmes chiens devenant enragez, ſe jetterent ſur leurs propres maiſtres profanateurs du Corps ſacré, comme ſi c'euſſent eſté des voleurs; & leurs dents vengeant [l'honneur de J.C,] ils les dechirerent comme des in-
e]56. connus & des ennemis. 'Les meſmes Donatiſtes jetterent ſur des pierres par une feneſtre l'ampoulle du ſaint Chreſme pour la briſer. Mais quoique l'effort qu'ils firent en la jettant fuſt joint à ſa peſanteur naturelle, les mains des Anges la ſoûtinrent, & par le ſecours de Dieu elle ne fut point endommagée de cette chute.

p.56.a. 'Felix & Urbain trouverent à leur retour que celles à qui ils avoient oſté la virginité, eſtoient devenües meres: Et Felix ajouta à ſes autres crimes, l'inceſte qu'il commit avec une vierge à qui il avoit luy meſme donné le 'voile de la virginité, *mitram.*
p.53.b]55.a. & qui peu auparavant l'appelloit ſon pere [ſpirituel.] 'Voilà quels eſtoient ceux qui accuſoient de cruauté les Catholiques, & ſoûtenoient qu'ils ne pouvoient point eſtre l'Egliſe de J.C, à cauſe de quelques executions que des officiers avoient faites ſans
Aug.lit.P.l.2.c. aucune participation des Eveſques; 'qui ſe glorifioient de leur
83.p.114.1.c. douceur lorſqu'ils n'avoient pas la force de mal faire, & qui ſe vantoient de ne forcer la conſcience de perſonne lorſqu'ils n'oſoient reſiſter à l'autorité des loix.

ARTICLE LVI.

Les Donatiſtes ſeduiſent un grand nombre de perſonnes: Mettent en penitence meſme les enfans & les Eveſques.

[LEs Donatiſtes en uſurpant les egliſes avec tant de violence, ne pretendoient pas les laiſſer vides: Ils travailloient
Opt.l.2.p.57.c. autant à les remplir d'apoſtats qu'à les occuper.] 'Le ſoin qu'ils avoient

avoient de laver & d'exorcizer les baſiliques, n'eſtoit qu'une adreſſe malicieuſe pour tromper les ſimples, 'pour les effrayer, leur faire croire qu'ils avoient eux meſmes beſoin d'eſtre lavez [& battizez de nouveau, leur donner de l'horreur pour l'Egliſe Catholique:] 'Et ils ſeduiſirent quelques perſonnes par cet artifice. l.6.p.99.a. l.2.p.57.c.

„ 'Il diſoient à tout le monde, Prenez garde à vous, Rachetez „ vos ames, 'Faites vous Chrétiens. [a]Et quand ceux qui avoient autrefois eſté de leur communion, ne vouloient pas y rentrer, ils taſchoient de les y forcer, pretendant qu'ils avoient eux meſmes reconnu que le ſacrifice des Catholiques eſtoit une idolatrie. 'Saint Optat ſemble dire qu'ils traitoient comme des payens ces perſonnes qu'ils avoient battizées eux meſmes: [b]'& neanmoins lorſqu'elles vouloient bien revenir à eux, ce conſentement avec une impoſition des mains, & quelque peu de paroles, les leur faiſoient reconnoiſtre pour Chrétiennes, non qu'elles euſſent une foy nouvelle, mais parcequ'elles leur avoient obeï. l.3.p.74.c. p.75.a. a b.c. b. *perfectio.*

[Cette impoſition des mains eſtoit pour les mettre en penitence, ou leur donner l'abſolution.] 'Car ils ordonnoient la penitence à des peuples entiers, ſans autre crime que d'avoir eſté dans l'unité de l'Egliſe. Il ne ſervoit de rien aux femmes & aux vierges d'avoir conſervé leur innocence & leur chaſteté. Il falloit paſſer par cette peine. Mais quoique tous fuſſent coupables ſelon eux du meſme crime, la punition neanmoins n'eſtoit pas la meſme; & ils obligeoient à faire penitence les uns durant une année entiere, les autres durant un mois, & d'autres à peine durant un jour. l.2.p.61.

'S. Optat reprend particulierement leur folie & leur vanité, en ce qu'il avoient obligé les vierges qu'ils mettoient en penitence, à quitter leurs voiles (qu'il appelle des mitres) pour en prendre d'autres; comme ſi c'euſt eſté une choſe fort importante à l'honneur de leur ſecte, [qu'elles ne ſe ſerviſſent plus des voiles qu'elles avoient portez dans la communion Catholique,] 'ou que ces voiles fuſſent mieux d'une laine ou d'une couleur, que d'une autre. 'Les auteurs profanes parlent des mitres qui ſervoient à couvrir la teſte plutoſt qu'à l'orner. 'Les Donatiſtes ne donnoient le ſecond voile aux vierges que lorſqu'ils leur faiſoient faire profeſſion à la fin de leur penitence. Car alors ils repandoient de la cendre ſur elles, leur faiſoient laver leurs cheveux avec de l'eau ſalée; & [puis] 'les leur coupoient une ſeconde fois, & leur faiſoient faire une ſeconde profeſſion. Juſque là elles eſtoient en l.6.p.96.c. p.97.a. Bar.362. §292. Opt.p.97.b.c. *crines ſolvere.*

habit ſeculier, ne portant aucune marque de leur conſecration : Et comme cela duroit quelquefois aſſez long-temps, il en arriva de faſcheux accidens. Car ceux qui les avoient autrefois recherchées en mariage, en enleverent quelques unes ; ce qu'ils n'euſſent oſé faire, ſi elles euſſent eu leur voile, [à cauſe des loix imperiales faites pour défendre l'honneur des vierges Chrétiennes.]

l.1.p.59.b. 'Ils mettoient les enfans meſmes en penitence, & par là les rendoient incapables d'eſtre ordonnez, [parceque la diſcipline
a. de l'Egliſe excluoit les penitens de l'état eccleſiaſtique.] Mais ils alloient encore plus avant, & étendoient leur main [pour mettre en penitence,] & leurs voiles mortuaires, comme parle S. Optat, ſur toutes ſortes de teſtes, ſur les Diacres, ſur les Preſtres, ſur
p.60.c. les Eveſques meſmes, 'coupables ſeulement d'avoir eſté Catholiques ; quoique ſelon l'ordre de l'Egliſe ils ne fuſſent pas ſoumis à la penitence [canonique] pour de plus grands crimes, [mais
a 1.p.44 b. ſeulement à la depoſition.] 'Et nous avons vu que le premier auteur des Donatiſtes avoit eſté condanné dans le Concile de Rome pour avoir impoſé les mains à des Eveſques tombez [dans
l.2.p.57.c. l'idolatrie.] 'Auſſi c'eſt ce que S. Optat reprend avec une vehemence toute particuliere.

[Comme l'état eccleſiaſtique eſtoit incompatible avec la pe-
c 58. nitence publique,] 'les Donatiſtes ne manquoient pas de depoſer ceux qu'ils traitoient de la ſorte, de les priver de leur dignité,
p.59 b. '& de les reduire à l'état des ſimples laïques, [a] ce que Saint Optat
a p.58.a, b p 59.a. appelle 'faire un homicide ſans tuer les hommes. [b] Leurs membres, dit-il, ſont ſains & vivans, mais pour ſervir de ſepulcre à *vivum homicidium.*
p.57.58. l'honneur qu'on leur a ravi. 'Ils les depoſoient exprés, dit Saint Optat, afin que les peuples voyant que leurs Preſtres & leurs Eveſques eſtoient abatus, ne reſiſtaſſent pas davantage, & ſe rendiſſent à leur volonté.

[Il ſemble neanmoins qu'ils euſſent plus aiſément attiré les peuples à eux en les laiſſant gouverner par leurs Eveſques, ſi ces Eveſques eſtoient rentrez dans leur communion. Il y a donc quelque apparence que ces Eveſques leur reſiſtoient, & que les Donatiſtes les depoſoient & leur faiſoient faire penitence, non de leur conſentement, mais par une pure violence, quoique cela ſoit difficile à concevoir pour la penitence. Mais ſans cela je ne
p.56.a.b. voy pas comment Saint Optat pourroit parler] 'auſſi avantageuſement qu'il fait d'un Donat âgé de 70 ans, que Felix d'Idicre, dont nous avons déja raporté les crimes, & qui venoit alors de

violer une vierge, priva du nom, de l'office, & de l'honneur de
» l'epiſcopat. Le ſchiſmatique, dit-il, vient en haſte trouver le
» Catholique, le coupable accourt ſe jetter ſur l'innocent, le ſacri-
» lege ſur le Pontife de Dieu, l'inceſtueux ſur le chaſte, celui qui
» n'eſtoit plus Eveſque ſur le veritable Eveſque: mais il ne craignoit
» rien eſtant appuyé de voſtre approbation & de voſtre conſpira-
» tion, armé de vos loix & de vos decrets. Il impoſe ſur la teſte de
» l'innocent ſes mains [ſouillées &] chargées de tant de crimes,
» & il eut la hardieſſe de prononcer une condamnation avec une
» langue qui à peine euſt eſté en état de demander penitence. 'S p.60.c.
Optat ſe plaint encore dans la ſuite, qu'ils avoient tué par l'épée de leur langue, & repandu le ſang non du corps, mais de l'honneur de quatre Prelats de Dieu, Deutere, Parthene, Donat, & Getulique, en leur impoſant les mains, & les faiſant mettre à genoux [comme des penitens,] ſans qu'ils euſſent commis d'autre crime que d'eſtre entrez dans l'unité de l'Egliſe. 'C'eſtoit encore n.p.141.
pour traiter les Prelats en penitens, 'qu'ils leur raſoient les l.2.p.58.c.
cheveux.

ARTICLE LVII.

Les Donatiſtes maudiſſent leurs ennemis: Ceux qu'ils ſeduiſent ſe corrompent meſme pour les mœurs: Leur puiſſance: Valentinien les reprime: Du Comte Romain: Parmenien écrit contre l'Egliſe.

'QUAND ils trouvoient quelqu'un qui s'oppoſoit à leur Opt.l.2.p.60.b.
volonté, [& qui eſtoit audeſſus de leurs violences,] ils taſchoient de l'epouventer par leurs menaces: Ils le maudiſſoient, ils faiſoient des imprecations contre luy, & juſqu'à luy ſouhaiter la mort. Que s'il arrivoit enſuite quelque malheur à ces perſonnes, ou pour leurs pechez, ou par la conduite impenetrable de la juſtice divine; ils ſe vantoient que c'eſtoit l'effet de leurs imprecations. Mais voulant qu'on les creuſt auteurs & cauſes de la mort des hommes, ils ſe declaroient homicides.

[Voilà comment les Donatiſtes s'efforçoient de multiplier le nombre de leurs ſectateurs,] qui aprés avoir eſté ſeduits par eux, p.58.b.
les ſeduiſoient eux meſmes par les loüanges qu'ils leur donnoient dans leurs crimes. Ils les appelloient heureux, en parloient avec eloge, juroient meſme par leur nom, & ſembloient les vouloir mettre à la place de Dieu: Les Eveſques les ecoutoient avec plaiſir, '& ſe ſervoient de leurs langues pour attirer les Catholi- l.6.p.99.100.

ques à leur parti, comme les oiſeaux qui ſont pris dans les filets, y attirent les autres par leur chant. Ainſi les captifs prenoient ceux qui eſtoient libres, & les morts tuoient les vivans. [Car on pouvoit bien appeller morts,] 'ceux qu'ils avoient ou trompez par leurs ſubtilitez, ou entrainez par leurs violences, puiſqu'ils changeoient autant de mœurs que de communion. De brebis ils devenoient renards, perfides de fideles, furieux de patiens, turbulens de pacifiques, de ſimples des ſeducteurs, de modeſtes des impudens, de doux des emportez, d'innocens des inventeurs de fraudes & de malices. Et ce changement ſe remarquoit auſſi-bien dans les femmes que dans les hommes. L'unique conſolation qui reſtoit à ces miſerables, eſtoit de rendre les autres auſſi miſerables qu'eux, & de les attirer dans les pieges où ils ſe trouvoient pris, & c'eſt à quoy ils travailloient de tout leur pouvoir.

P.995.c.

[Ce fut donc par toutes ces voies que les Donatiſtes, aprés s'eſtre rétablis dans l'Afrique par une flaterie ſacrilege envers un apoſtat,]s'y formerent une domination ſi abſoluë, que Fauſtin leur Eveſque dans Hippone vers l'an 380, oſoit bien y défendre de cuire pour le petit nombre des Catholiques qui y eſtoient: & on n'oſoit luy deſobeïr, "non pas meſme les ſerviteurs pour leurs maiſtres. [On verra dans la ſuite qu'en l'an 394 ils aſſemblerent 310 Eveſques dans le Concile de Bagai, outre cent autres qui avoient fait un ſchiſme à part l'année de devant.] Dans la Conference de Carthage en l'an 411, [lorſque leur parti eſtoit déja beaucoup diminué,] ils en firent encore monter le nombre à 279. [Et quoiqu'ils ſe moquaſſent du monde par un menſonge viſible,] 'lorſqu'ils diſoient que les Catholiques n'avoient point d'Eveſques dans la Numidie, ou qu'ils n'y en avoient qu'en tres peu d'endroits; 'neanmoins les Catholiques avouent que ces heretiques y faiſoient effectivement le plus grand nombre. Dans toutes les autres provinces les Catholiques l'emportoient alors, ſurtout dans la Proconſulaire, ſoit pour les Eveſques, ſoit pour les Eccleſiaſtiques, ſoit pour le peuple.

Aug lit. P. l. 2. c. 83 p. 114. a. a. &c.

Cart. l. 1. ſ 213. p. 1414.

ſ 165. p. 1396. c.

ſ 18. p. 1356 b.

[Les Donatiſtes continuerent ſans doute ſous les Empereurs ſuivans, les crimes qu'ils avoient commis ſous Julien à leur retour: mais ils ne le firent pas avec la meſme liberté.] Car Julien eſtant mort [le 26 juin 363,] & Jovien qui luy ſucceda n'ayant pas eu le loiſir de rien ordonner ſur ce ſujet, à cauſe de ſa prompte mort [arrivée le 16 de fevrier 364,] Valentinien qui fut reconnu aprés luy [le 26 du meſme mois,] fit des ordonnances contre les Donatiſtes; '& nous avons encore une loy adreſſée à Julien Proconſul.

Aug. ep. 165. p. 289. 1. d.

Cod. Th. 16. t. 6. l. 1. p. 193.

d'Afrique, par laquelle il declare indignes de l'epiſcopat les Eveſques qui auront rebattizé. Elle eſt donnée à Treves le 20 de fevrier 373, ou 370 comme Godefroy le pretend en quelques endroits. Gratien dans une loy tres ſevere contre les Donatiſtes, dit qu'il ſuit ce qu'avoit ordonné Valentinien ſon pere; aprés Conſtantin & Conſtance, [ou plutoſt Conſtant. Du reſte neanmoins Valentinien laiſſoit aſſez à tout le monde la liberté de ſuivre telle religion qu'il vouloit.]

chr. p. 87. 16. c. 6. l. 2. p. 194.

Le Comte Romain qui fut General des troupes d'Afrique depuis le temps de Jovien juſque vers l'an 373, [ne fut pas ſans doute bien favorable aux Donatiſtes,] puiſqu'ils le mettoient avec Macaire & Taurin entre les perſecuteurs de leur Egliſe. * Du reſte, Ammien parle de ce Romain comme d'un des plus méchans hommes de ſon temps. Ses crimes pourroient faire une des plus memorables parties de l'hiſtoire d'Afrique: Mais nous ne voyons pas qu'ils aient d'union avec celle de l'Egliſe. On en pourra parler ſur Valentinien I.

Amm. l. 28 p. 378. l. 29. p. 399. Aug. lit. P. l. 3. c. 25. p. 130. 2. c. Cart. c. 2. c. 3. 258. p. 591. b. * Amm. l. 28. p. 378-382.

L'AN DE JESUS CHRIST 370, OU ENVIRON.

Ce fut dans ce temps là, qu'au milieu des imprecations & des calomnies dont les Donatiſtes ne ceſſoient de charger l'Egliſe, Parmenien leur Eveſque [à Carthage,] ne voulant pas ſe contenter de parler en l'air & ſans preuve comme les autres, mit par écrit tout ce qu'il avoit à dire pour la défenſe de ſa ſecte, & en fit un livre qu'il mit entre les mains de tout le monde. Il faiſoit premierement de grands eloges du batteſme, & en raportoit diverſes figures, comme le deluge & la circonciſion, par leſquelles il vouloit montrer qu'il n'y avoit qu'un ſeul batteſme. Et en cela il combatoit pour l'Egliſe contre luy meſme. Dans ſa ſeconde partie, il montroit qu'il n'y a qu'une ſeule Egliſe, dont les heretiques eſtoient exclus. Mais ſa faute eſtoit de ne pouvoir reconnoiſtre où eſtoit cette Egliſe unique. Dans la troiſieme, il declamoit contre les Traditeurs, ſans prouver preciſément quelles perſonnes eſtoient coupables de ce crime. La quatrieme eſtoit contre ceux qui avoient travaillé à la réunion, [c'eſt à dire contre Paul & Macaire.] Et dans la cinquieme, outre diverſes autres petites choſes, il parloit de l'huile & du ſacrifice du pecheur. [On pourroit remarquer dans Saint Optat diverſes autres choſes qu'il mettoit dans cet ouvrage.]

Opt. l. 1. p. 34. c. *contesté & nié.* p. 35. a. p. 36. a. p. 35. b. c. p. 36. a. b.

Preſque tout ſon écrit eſtoit compoſé de choſes ou qui prouvoient contre luy pour l'Egliſe, ou qui eſtoient egalement pour les Catholiques & pour les Donatiſtes: Et il n'y avoit guere

p. 35. b.

contre les Catholiques que ce qu'il vouloit qu'ils euſſent domandé 370.
b Il.3.p.64.a. des ſoldats; ce qui eſtoit faux. Il pouvoit avoir eſté trompé luy meſme en cela, auſſi-bien qu'en d'autres faits, parcequ'il eſtoit
l.1.p.36.b.c. étranger. Mais outre les erreurs de ſa ſecte, il luy eſtoit echapé d'appeller la chair de J.C. une chair pechereſſe, qui ayant eſté plongée dans le deluge du Jourdain, avoit eſté purgée de toutes ſes ſouillures. Son ſens pouvoit n'eſtre pas criminel, mais ſon expreſſion eſtoit tout à fait mauvaiſe.

ARTICLE LVIII.

S. Optat refute Parmenien.

Opt.l.1.p.34.35. BEAUCOUP de perſonnes ſouhaitoient en ce temps là qu'on puſt tenir quelque conference entre ceux de l'une & de l'autre communion, pour taſcher de decouvrir où eſtoit la verité. Et cela n'euſt pas eſté difficile, ſi les Donatiſtes n'en euſſent fermé toutes les voies en refuſant de s'entretenir avec les Catholiques, & en evitant meſme de ſe rencontrer avec eux. Mais le livre de Parmenien donna moyen de lier une conference par
p.34.c. écrit, puiſqu'on ne le pouvoit faire de bouche. Et il eſtoit meſme
p.35.a. fort rare de leur pouvoir parler par lettres. S. Optat entreprit donc d'entrer en cette conference, & de ſoûtenir le parti de l'Egliſe en répondant à Parmenien: Et ce fut pour cela qu'il compoſa [1] l'ouvrage que nous avons encore de luy. 2.

Hier.v.ill.c.110. p.300.c. a Aug.de.chr.l.2.c.40 p.19 2.c. in Par.l.1.c 3. p.7.1.c. b unit.c 19 p. 155.2.a. Ce Saint eſtoit Africain. [a] S. Auguſtin le met avec S. Cyprien, S. Hilaire, & d'autres, entre ceux qui avoient paſſé du paganiſme à l'Egliſe, & y avoient apporté les richeſſes des Egyptiens, c'eſt à dire de la ſcience & de l'eloquence humaine. Il l'appelle autrepart un Eveſque de venerable memoire; [b] & il le joint meſme avec S. Ambroiſe, comme pouvant eſtre une preuve de la verité de l'Egliſe Catholique, ſi elle s'appuyoit ſur la qualité de ſes

Fulg.ad Mon l.2.c.13.15. p.32.41. c p.41. p.394. miniſtres "qui l'ont honorée [par leur vertu.] Saint Fulgence luy donne le titre de Saint: [c] Il le met avec S. Auguſtin & Saint Ambroiſe au rang des hommes ſaints, par leſquels Dieu a voulu nous decouvrir les ſecrets de ſes Ecritures, & entre les ſaints Peres qui ont défendu avec pureté la regle de la foy Catholique. [C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner que l'Egliſe l'honore aujourd'hui au nombre des Saints, & qu'on ait mis ſon nom dans *commendavit.*

1. On en peut voir un abregé dans M.r Fleuri *l.* 16. *c.*40. *p.*247-250, & un plus ample dans M.r du Pin *t.*2 *p.* 320-349, avec diverſes remarques. On peut voir auſſi celles des PP. de S. Vanne *p.* 349-355.

le martyrologe Romain le quatrieme de juin.] 'Il eſtoit Eveſque de Mileve [a] ville de Numidie aſſez celebre dans l'hiſtoire de l'Egliſe d'Afrique, [particulierement à cauſe de ce Saint meſme, & de deux Conciles qui s'y tinrent du temps de Saint Auguſtin. Severe l'un des plus intimes & des plus dignes amis de Saint Auguſtin en eſtoit Eveſque en ce temps là.] Beaucoup croient que la colonie de Mileu marquée dans divers anciens, eſt la meſme choſe que Mileve.

p.39| Aug. in Par.p.7.1.c|p. col.c.31. p.245. 1.a| Hier.v.ill.c.110. [a] Vand. p.297.

'Le zele de S. Optat fut d'autant plus eſtimable, qu'il oppoſa ſeul ſa plume au torrent du ſchiſme qui entrainoit alors tant de monde. 'Il écrivoit ſon ouvrage ſoixante & tant d'années, comme il dit, (c'eſt à dire moins de 70 ans,) depuis la perſecution de Diocletien, [commencée en 303, & finie en Occident dés 305; & depuis que le Proconſul Anulin y perſecuta les Chrétiens [en 304.] 'Il parle de la mort de Julien l'apoſtat; [b] & Saint Jerome dit qu'il écrivoit ſous Valentinien & Valens, [entre 364 & 375.] 'Comme il conte 318 Eveſques dans le Concile de Nicée, on croit qu'il a dû tirer ce nombre de la lettre de Saint Athanaſe aux Africains écrite vers 368. Saint Optat meſme ſemble dire que Photin qui mourut en 376 ſelon la chronique de S. Jerome, "vivoit encore. [Mais pour deméler quelques embaras qui ſe trouvent dans ſon ouvrage, "il faut apparemment reconnoiſtre qu'aprés l'avoir compoſé vers l'an 370, ſelon ce que nous venons de dire, il en fit une ſeconde edition ſous le Pape Sirice, & ainſi aprés l'an 384, où il inſera quelques endroits à ſon premier travail, & y ajouta un ſettieme livre aux ſix qu'il avoit publiez d'abord.]

Opt.l.1.p.39. b|71.b. l.2.p.54.c. [b] Hier.v.ill.c. 110. Opt.l.4. p.79.a| S.Vinc.2.p.355

præſentis temporis.

Note 28.

Note 29.

'Saint Auguſtin renvoie à la lecture de Saint Optat ceux qui voudroient s'inſtruire de la premiere & de la veritable origine du ſchiſme. 'Les Donatiſtes le voulurent citer pour eux dans la Conference de Carthage: mais tout ce qu'ils y gagnerent, fut de ſe faire moquer d'eux. [c] S. Fulgence raporte ce qu'il dit dans ſon ſixieme livre, que le conſeil que donne S. Paul de garder la virginité, eſt cette œuvre de ſurerogation que J.C. dans l'hiſtoire du Samaritain promet de recompenſer: & il le ſuit, quoique ce ne fuſt pas l'explication de Saint Auguſtin ni de S. Ambroiſe. 'Gennade cite auſſi les livres de S. Optat.

Aug.in Par.l.1. c.3.p.7.1.c. cp.153.p.266.1. a.b|col.d.3.c.20. p.228|p.col.c. 31.p.245. 1.a.b. [c] Opt.l.6. p.96. 97| Fulg. ad. Mon.l.2. c.13. 15.p.39-41. Genn.c.4.

'Ils ſont encore eſtimez aujourd'hui comme un ouvrage excellent, [d] ſoit pour la maniere d'écrire, & pour l'elegance & l'elevation du ſtyle, 'qui eſt [vif,] maſle, enrichi de pluſieurs figures, 'noble, "vehement, ſerré; ce qui fait dire que l'auteur avoit beaucoup d'étude & d'eſprit, 'ſoit pour l'importance des veritez qu'ils

Du Pin, t.2.p. 319.353. [d] p.319. p.359. &c. p.353. p.354.

ſoûtiennent, & qui les rendront utiles à l'Egliſe tant qu'il y aura des heretiques [& des ſchiſmatiques] qui la combatront; ſoit pour le grand nombre de particularitez remarquables qu'ils nous apprennent ſur l'hiſtoire des Donatiſtes, & meſme ſur la diſcipline ancienne. P. 353. 'On trouve neanmoins quelques defauts dans ſon ſtyle, qui n'eſt pas aſſez poli ni aſſez net, [comme dans preſque tous les Africains.] P. 356. 'Il ne prend pas toujours le ſens le plus naturel des paſſages de l'Ecriture qu'il emploie. On pretend meſme y trouver quelques fautes ſur la doctrine. [Mais ces taches ſont couvertes & effacées par le grand nombre de choſes excellentes dont ſes livres ſont remplis. Note 30.

Comme une grande partie de la refutation des Donatiſtes conſiſte en des faits, S. Optat ne ſe met pas en peine de juſtifier ce qu'il dit touchant Macaire & les violences des Donatiſtes aprés leur retour;] Opt. l. 3. p. 64. a. 'ſe contentant de prendre quelquefois à La. p. 39. c] 45. a. témoin la memoire de tous ceux qui les avoient vus. 'Mais pour verifier ceux qui eſtoient plus anciens, il fit un recueil des pieces originales qu'il mit à la fin de ſon ouvrage, & auquel il renvoie ſouvent les lecteurs. P. 39. c. 'Il y avoit mis les actes du Concile de Cirthe, les écrits de Nondinaire, [c'eſt à dire l'enqueſte faite par Zenophile en 320, ſur la requiſition de Nondinaire;] P. 42. b. 'les lettres du P. 44. a. Concile de Carthage contre Cecilien, 'la premiere requeſte des b. c. Donatiſtes à Conſtantin, '& ce ſemble encore la lettre de Conſtantin au Concile d'Arles, avec les actes de celui de Rome. P. 45. a. b. c. 'Il y avoit mis auſſi les actes de ce que les Eveſques Eunome & Olympe avoient fait à Carthage, '& ceux de la juſtification de Felix d'Aptonge par le Proconſul Elien. [C'eſt peut-eſtre à cauſe Aug. in Par. p. 7. a. c. de ce recueil,] 'que Saint Auguſtin renvoie non ſeulement au diſcours de Saint Optat, mais auſſi aux preuves par leſquelles il perſuadoit ce qu'il avançoit. [Je ne ſçay ſi les pieces que l'on a fait imprimer à la fin de S. Optat, ne ſont point des reſtes de ce recueil, hors la Conference de Carthage, poſterieure à Saint Optat. Il y en a neanmoins qui parlent nettement du Concile d'Arles, dont Saint Optat paroiſt avoir eu peu ou point de connoiſſance.]

ART. LIX.

ARTICLE LIX.

Ticone Donatiſte ruine les principes de ſa ſecte : Parmenien taſche en vain de le refuter.

L'AN DE JESUS CHRIST 372, OU ENVIRON.

[DIEU ne ſuſcita pas ſeulement l'eſprit de S. Optat pour ſoûtenir la cauſe de l'Egliſe : Il luy donna encore pour défenſeur un de ſes ennemis, & oppoſa un Donatiſte aux Donatiſtes.] 'Ce fut "Ticone dont nous avons déja parlé. C'eſtoit un Africain 'd'un eſprit vif "& abondant. [a] Il eſtoit aſſez inſtruit dans les lettres ſaintes pour ce qui regarde l'hiſtoire, & il n'eſtoit pas ignorant dans les lettres humaines. Il avoit auſſi étudié auec ſoin les affaires de l'Egliſe.

ou Tycone, *& uberi eloquio.*

Genn.c.18. Aug.in Par.l.1. c.1.p.6.1.b. [a] Genn.c.18.

Il eſtoit engagé dans la ſecte des Donatiſtes. [b] Mais neanmoins eſtant epouventé par le tonnerre du divin Teſtament, [c] & frapé comme par autant de coups par les paroles qu'il rencontroit à toutes les pages des Ecritures, il ſe reveilla, & apperceut l'Egliſe de Dieu repanduë par toute la terre, telle qu'elle avoit eſté previſe ſi long-temps auparavant par la lumiere des ſaints Prophetes, & predite par leurs oracles.

Aug.p.6.1.b. [b] c.2.p.6.2.a. [c] c.1.p.6.b.c.

'Ne pouvant reſiſter à cette verité, il entreprit de prouver, contre les principes de ſa ſecte, que le peché d'aucun homme quelque grand & quelque enorme qu'il ſoit, ne peut arreſter l'effet des promeſſes de Dieu ; & que quelque impieté qui ſe puiſſe commettre dans l'Egliſe, elle ne peut empeſcher que Dieu n'execute ce qu'il a promis, ſavoir que cette Egliſe dont nos peres n'ont eu que l'eſperance, & nous la verité, s'étendra juſqu'aux extremitez de l'univers. C'eſt ce qu'il prouvoit avec beaucoup de force par un grand nombre de raiſons ; & il fermoit la bouche à ceux d'un ſentiment contraire, par le poids & la multitude des paſſages clairs & precis qu'il alleguoit ; 'quoiqu'il ne miſt encore que la moindre partie des paroles & des exemples que l'Ecriture luy fourniſſoit ſur ce ſujet, la ſource en eſtant ſi abondante, qu'il eſtoit impoſſible de l'epuiſer, à moins que de vouloir tranſcrire preſque toutes les pages des livres ſaints.

c.

ep.69.p.126.1.a.

'Il traitoit auſſi fort bien cette grande queſtion, comment on doit tolerer dans l'Egliſe, ſans rompre le lien de l'unité, les abus, & meſme les crimes que nous ne pouvons pas corriger. [Il paroiſt qu'il condannoit encore la rebaptization,] 'puiſqu'il alleguoit

2.

ep.48.p.71.1.2.

l'autorité de Donat qui avoit toujours communiqué avec les Maures, quoiqu'ils ne rebattizaſſent point. Et c'eſt luy qui nous a donné la connoiſſance de ce grand Concile où 270 Eveſques Donatiſtes avoient laiſſé à la liberté de chaque Eveſque de ne point rebattizer ceux qui vouloient entrer dans leur communion, s'ils avoient de la repugnance à l'eſtre, outre "divers autres &c.
Aug. in Par. l. 2. c. 22. p. 22 2. b. faits ſur ce ſujet. 'Comme il eſtoit fort inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit dans ſa ſecte, il en raportoit diverſes choſes arrivées en ce temps là, qui faiſoient voir qu'elle eſtoit corrompuë non par un peu de levain, mais par beaucoup de deſordres.

ep. 48. p. 71. 1. d. 'Ainſi il écrivoit directement pour l'Egliſe Catholique contre
de chr. l. 3. c. 30. p. 25. 2. d. les Donatiſtes, 'qu'il refutoit d'une maniere invincible : [a] Il eſt
a in Par. 1. 2. c. 1. p. 6. 1. c. d. ſeulement étrange qu'il n'ait pas ſuivi ſes principes juſques au bout : & qu'au lieu de reconnoiſtre que les Chrétiens d'Afrique qui communiquoient avec toutes les provinces du monde,
ep. 48. p. 71. 1. d. eſtoient ceux qui appartenoient à l'Egliſe repanduë dans tout le monde, il ait mieux aimé rejetter leur communion, ſous pretexte du crime pretendu des Traditeurs, & demeurer dans celle des
In Par. p. 6. 1. d. Donatiſtes 'qui eſtoient ſeparez de tout le reſte du monde. [b] Il a
b de. chr. p. 25. 2. d. montré par là "qu'il manquoit tout à fait de jugement [dans un *abſurdiſſimi cordis.* point capital, & eſſentiel à ſon ſalut. Cet étrange aveuglement
ep. 69. p. 126. 1. a. paroiſſoit dans ſon ouvrage,] 'puiſque S. Auguſtin en conſeillant à une perſonne de le lire, l'avertit qu'il y avoit des choſes à
Genn. c. 18. eviter : & il ſe declaroit Donatiſte dans tous ſes écrits.

p. 54. p. 217. 1. a. [S. Auguſtin l'avoit ſans doute en vuë,] lorſqu'expliquant ces paroles du pſeaume 54, *Qu'ils deſcendent tous vivans dans l'enfer*, il dit que ce ſont ceux qui voient & qui ſavent qu'ils periſſent, & qui periſſent neanmoins, abyſmez dans le goufre de leurs cupiditez terreſtres. On montre à un Donatiſte, dit-il, qu'il eſt « hors de la veritable & unique Egliſe. Il voit la verité de ce qu'on « luy dit : il n'y peut répondre ; il s'écrie, Que Dieu "puniſſe nos « *reddat.* predeceſſeurs ; [& neanmoins il ne ſe convertit pas :] Ainſi il « perit tout vivant. On le preſſe ſur la rebaptization, qui leur « deplaiſt à eux meſmes pour la pluſpart. Oui, diſent-ils, c'eſt mal « fait. Que cela ne ſe peut-il changer ? Mais que ferons nous des « decrets de nos anceſtres ? C'eſt ainſi qu'ils deſcendent vivans « dans l'enfer. Si vous ignorez, [malheureux,] le mal que vous « faites, vous y deſcendriez morts. Mais vous ſavez que c'eſt un « mal, & vous ne laiſſez pas de le faire : N'y deſcendez vous pas « b. tous vivans ? C'eſt là le ſupplice des chefs qui étudient l'Ecriture, « & qui ne peuvent s'empeſcher d'y voir l'Egliſe repanduë par «

» toute la terre: & la mort, le feu de la colere divine, deſcend ſur c.
» les autres, qui par un eſprit de diſſenſion ne veulent point quitter
» des chefs ſi aveugles.

'Le raiſonnement abſurde de Ticone qui reconnoiſſoit d'une ep.48.p.71.2.a.
part que l'Egliſe n'eſt point ſouillée par les crimes des partieuliers, & qui pretendoit de l'autre ſe pouvoir ſeparer de la communion Catholique comme ſouillée par les Traditeurs d'Afrique, ne manqua pas d'eſtre relevé par Parmenien. 'Car au lieu que in Par. p.61.d.
luy & les autres Donatiſtes devoient ceder à une verité qu'il leur montroit ſi clairement; ils aimerent mieux la combatre avec une opiniatreté obſtinée, que de reconnoiſtre que les Catholiques avoient raiſon: & Parmenien écrivit donc une lettre pour le corriger, diſoit-il, de ſa faute. 'Mais il n'oppoſoit à la clarté c.2 p.62.2.d.
& à la force des paſſages alleguez par Ticone, que la fumée du menſogne, c'eſt à dire l'autorité de ſon propre témoignage, comme ſi on l'euſt dû croire plutoſt que Dieu. 'Il uſoit de menaces ep.48 p.71.2.a.
envers luy; & n'oſoit neanmoins conteſter les faits qu'il avoit alleguez. Il n'y avoit qu'un point ſur lequel il le preſſoit avec
ſuffocat. raiſon, '& 'l'étrangloit, s'il faut ainſi dire, *qui eſt que ſi l'Egliſe 1.d.
devoit eſtre repanduë partout le monde, & que perſonne n'y *a 2.a.
fuſt ſouillé par les pechez des autres, comme il le pretendoit, il avoit donc grand tort de demeurer dans le parti de Donat, & de rejetter la communion de leurs adverſaires à cauſe des Traditeurs. 'C'eſt cette lettre de Parmenien contre Ticone, que m Par.c.1.p.61. b.
Saint Auguſtin refuta depuis à cauſe de l'abus qu'il y faiſoit de quelques paſſages de l'Ecriture. [Perſonne ne doute qu'elle ne ſoit toute differente de l'écrit de Parmenien que S. Optat avoit refuté.

Gennade marque ſans doute l'ouvrage de Ticone dont parle S. Auguſtin,] lorſqu'il dit qu'il compoſa trois livres de la guerre Genn.c.18.
inteſtine [& civile,] & des expoſitions de diverſes choſes, où il citoit les anciens Conciles pour la defenſe de la ſecte des Donatiſtes, dont on voyoit partout qu'il faiſoit profeſſion. 'S. Auguſtin Aug.in Par.l.2. c.13.p.19.2.c.
cite pluſieurs fois cette parole que Ticone maiſtre des Donatiſtes
Note 31. diſoit d'eux, *Ce que nous voulons eſt ſaint*. 'On tenoit que depuis l.1.c.1.p.61.d.
que Parmenien eut écrit contre luy, [comme il ne ſe rendoit pas à ſon autorité,] il fut condamné par un Concile des Donatiſtes.
Note 32. ['Il eſt difficile de dire quand tout ceci arriva: Il y a ſeulement bien de l'apparence que ce ne fut pas beaucoup aprés l'an 370, & aprés que S. Optat eut écrit.]

ARTICLE LX.

Ticone donne ſept regles pour entendre l'Ecriture. Il explique l'Apocalypſe.

Genn c.18. TICONE compoſa encore d'autres ouvrages, dont [le plus celebre] eſt celui des ſept regles qu'il donnoit pour trouver
Aug do.chr.l.3. c 30.p.26.1.a. l'intelligence des Ecritures, & pour en ouvrir les ſecrets comme par autant de clefs : d'où vient qu'il l'appelloit le livre Des
ep.77.p.132.b. regles. Saint Auguſtin en parle dans une lettre à Aurele de
do.chr.c.30-37. p.26-28. Carthage, qu'il prie de luy en mander ſon ſentiment ; & il les raporte tout au long dans ſon livre De la doctrine Chrétienne.

c.30.p.26.1.a c. C'eſtoit un ouvrage d'un grand travail, & fort utile, comme le reconnoiſt S. Auguſtin. Il pouvoit beaucoup aider à l'intelligence des Ecritures, & pour entendre ce qu'il y a de caché dans ces paroles divines : & neanmoins il ne faut pas pretendre pouvoir penetrer par ces regles dans tout ce qu'il y a d'obſcur dans
b.c. l'Ecriture, comme Ticone le vouloit faire croire dans le commencement de ſon ouvrage, dont S. Auguſtin raporte les paro-
a. les. Il y a auſſi encore d'autres moyens d'expliquer l'Ecriture,
c.d. dont Ticone meſme ſe ſervoit en d'autres rencontres. C'eſt pourquoi Saint Auguſtin conſeille aux perſonnes d'étude de lire ſon livre, ſans neanmoins en attendre plus qu'il ne falloit, & pourvu qu'ils le luſſent avec diſcernement, y ayant des endroits où il s'eſtoit trompé comme homme, & d'autres où il parloit
c.33.p.26.2.c. ſelon l'hereſie des Donatiſtes qu'il ſuivoit. Dans la troiſieme regle. Ticone reconnoiſſoit que les bonnes œuvres viennent de Dieu : mais il en exceptoit la foy, qu'il diſoit venir de l'homme ; faiſant moins d'attention ſur ces choſes, parcequ'elles n'eſtoient point encore combatuës, & qu'il écrivoit avant la naiſſance des Pelagiens, qui ont obligé l'Egliſe d'approfondir davantage les veritez de la grace, & de les expliquer avec plus de precaution & de netteté.

retr.B.l.2. c.18. p.48.e. Saint Auguſtin prefere à l'explication qu'il avoit donnée luy meſme à un paſſage de S. Paul, celle qu'il avoit depuis trouvée
Caſſ.inſt. c 10. p 233.1] in pſ.c. 13 p 6.2. ou remarqué dans Ticone. Caſſiodore témoigne avoir eu cet ouvrage de Ticone. [a] Il a eſté donné au public diviſé en ſept livres,
a Mir.n.Genn. c.18. par André Schot, dans le quinzieme tome de la Bibliotheque des Peres imprimée à Cologne en 1622. [Il n'eſt pas dans celle de
2.H.ſent.l.1.c. 35.t.2.p.74. Paris.] S. Iſidore de Seville paroiſt avoir ſuivi Ticone dans les

ſept regles qu'il donne pour l'intelligence de l'Ecriture : Mais il ne le ſuit pas en tout.

Ticone a fait encore un commentaire ſur tout le livre de l'Apocalypſe, qu'il explique toujours, dit Gennade, en un ſens ſpirituel, [& non ſelon les penſées groſſieres & charnelles des Millenaires.] Il détruit l'imagination d'un regne de mille ans, que quelques uns promettoient aux juſtes ſur la terre aprés la reſurrection, & il ne veut point qu'on mette deux reſurrections du corps, l'une pour les bons, & l'autre pour les méchans. Il n'en reconnoiſt qu'une qui ſera generale pour tout le monde, où il dit que les enfans avortez reſſuſciteront dans un corps parfait, afin que le genre humain ne perde rien de ce qui appartient à la perfection de ſon tout. Pour les deux reſurrections dont parle l'Apocalypſe, il ſoûtient que la premiere qui eſt particuliere aux juſtes, eſt celle qui s'opere maintenant dans l'Egliſe, lorſque les hommes juſtifiez par la foy, ſont reſſuſcitez de la mort du peché par le batteſme, & peuvent eſperer la recompenſe de la vie eternelle : La ſeconde reſurrection eſt celle qui ſera commune à tous les hommes lorſqu'ils reprendront leurs corps [à la fin du monde.] Ticone dit dans le meſme ouvrage, que les Anges ont une [a] ſubſtance corporelle. L'auteur du livre Des promeſſes, renvoie à cet ouvrage. [2] Saint Auguſtin meſme cite l'explication que donnoit Ticone à un endroit de l'Apocalypſe. [Il ne dit pas d'où elle eſtoit tirée: mais apparemment ce n'eſtoit pas de ſon livre Des regles,] puiſqu'il ne les employoit pas dans cette explication, quoiqu'elle fuſt fort longue.

Genn. c. 18.

2. prosp. pro. l. 4. c. 13. p. 170.

[a] Aug. de doctr. l. 3. c. 30. p. 26. l. a. b.

Primaſe dans ſon commentaire ſur l'Apocalypſe, promet de tirer diverſes choſes de Ticone le Donatiſte, ſelon qu'elles conviendront au ſens, en retranchant ce qu'il y avoit de ſuperflu & d'ennuyeux, donnant un autre tour aux endroits trop negligez, » & rendant tout conforme à la verité Catholique. Car j'ay trouvé, dit-il, dans cet ouvrage diverſes choſes inutiles, abſurdes, & » contraires à la ſaine doctrine. Il cherche tout ce qu'il s'imagine » pouvoir nuire à l'Egliſe dans la cauſe que nous ſoûtenons contre » les Donatiſtes. Il y donne de faux ſens qu'il trouve dans la corruption de ſon cœur ; & puis nous inſulte avec des railleries » piquantes. Il ſuit en cela la pratique ordinaire des heretiques. » Mais cela ne nous doit pas faire rejetter ce qu'il a de bon. De » quelque coſté que la verité nous vienne, il faut l'embraſſer comme un bien propre à l'unité Catholique. Car c'eſt à l'Egliſe qu'ap-

Bib. P. t. 1. p. 1335. a. b.

1. *ou* que les Anges ſont dans un lieu corporel, *Angelicam ſubſtantiam corpus eſſe.*

partient tout ce qui ſe dit de vray, meſme hors d'elle. Et les Donatiſtes n'ont pas plus droit de s'en prevaloir, que les Juifs de ſe glorifier de la prophetie de Caïphe. Caſſiodore parle de la meſme maniere de ce livre de Ticone ſur l'Apocalypſe, diſant qu'il y avoit trouvé des choſes qui n'eſtoient pas à mepriſer, & d'autres qui venoient du poiſon de ſon dogme pernicieux. Il avoit marqué les unes & les autres à la marge. Bede en cite de beaux endroits.

Caſſ.inſt.c.9.p. 233.1.

Aug.B.2p.t.3.p. 159.

Quelques uns diſent que nous avons encore aujour d'hui ce commentaire de Ticone dans l'appendix du neuvieme tome de Saint Auguſtin, ou du troiſieme ſelon l'édition des Benedictins. Mais dans cet appendix on ne trouve rien de ce que S. Auguſtin, Primaſe, & Bede, citent de Ticone; & cet écrit bien loin de favoriſer les Donatiſtes, les combat en divers endroits [1].

p.159|v.R.p. 225.

1.

ARTICLE LXI.

Divers ſchiſmes dans celui des Donatiſtes, & particulierement de celui des Rogatiſtes.

[LE trouble que cauſa ſans doute dans le parti des Donatiſtes la diviſion qui eſtoit entre Ticone & Parmenien, eſtoit un preſage de la ruine de cette tour de Babel. Que ſi Ticone n'alla pas juſqu'à s'y former un parti, (car S. Auguſtin ne le dit jamais,)] il y en eut aſſez d'autres qui le firent, qui dechirerent ce membre ou plutoſt ce morceau ſeparé du corps de l'Egliſe, en quantité d'autres petits morceaux, & qui ſe ſeparant du corps des autres, firent pluſieurs communions & pluſieurs ſchiſmes dans le ſchiſme. Auſſi il eſtoit juſte que les Donatiſtes fuſſent meſurez de la meſme meſure dont ils avoient meſuré les autres; qu'ils periſſent par l'épée qu'ils avoient tirée contre l'Egliſe; qu'ayant taſché de diviſer J.C, ils fuſſent eux meſmes diviſez par un grand nombre de factions; que ceux qui avoient preferé la ſatisfaction de leur orgueil & de leur animoſité au bien ſacré de la paix Catholique, ſe détruiſiſſent par les ſchiſmes & les partialitez.

Aug.in Par.l.2. c.4.p.8.1.c|bapt. l.1.c.6 p.34.2.b. h.69.p.13.1.a.

agon.c.29.t.3.p. 291.2.c.

in Par. p.8.1.c.

Ces diviſions eſtoient en ſi grand nombre parmi eux, ſurtout dans la Mauritanie & la Numidie, qu'eux meſmes ne pouvoient pas dire combien il y en avoit, & S. Auguſtin dit qu'il ne peut pas ſeulement nommer toutes celles qui eſtoient dans la Numidie où il vivoit. Chaque parti [ſuivant le principe general du ſchiſme,]

l.3.c 4.p.29.2.c. c|ep.48.p.68.2.a. a in Joh.10.p. 38.1.b. ep.48. p.68.2.a| bapt.l.1.c.6 p. 34.2.a.

1. Je ne trouve point où M.r du Pin parle des ouvrages de Ticone.

s'eſtimoit d'autant plus pur & plus juſte, qu'il ſe trouvoit compoſé d'un plus petit nombre de ſectateurs. 'Si petits qu'ils fuſſent, ils pretendoient chacun avoir ſeul le droit de battizer, à l'excluſion & des Catholiques, & du corps meſme des Donatiſtes. 'Ils demeuroient tous dans le quartier où ils eſtoient nez, ſans s'étendre davantage. [Mais on peut s'étonner avec ſujet] de ce que dit S. Auguſtin, que le corps de la ſecte ne ſe reſſentoit point de toutes ces diviſions [Et en effet nous avons vu qu'en 394, il falloit qu'ils euſſent plus de 400. Eveſques.

bapt.p.34.2.b. in Cre.l.4 c 60. p.213.1.2. h.69.p.13.1.2.

Entre ces diverſes ſectes, celle des Maximianiſtes eſtoit beaucoup plus celebre que les autres : Mais nous en parlerons ſur l'an 393, auquel elle commença.]S. Auguſtin nomme quelquefois les Urbaniſtes, qui eſtoient en un coin de la Numidie, & les Claudinaiſtes que Primien [qui ſucceda à Parmenien vers l'an 391,] receut dans ſa communion avant que le ſchiſme des Maximianiſtes fuſt commencé. 'Car les Donatiſtes voyant combien ils ſe faiſoient de tort par leurs diviſions, & qu'on avoit horreur de tant de ſchiſmes, faiſoient ce qu'ils pouvoient pour raſſembler ceux qui s'eſtoient ſeparez d'eux, particulierement à Carthage, [où l'on peut juger qu'eſtoient ces Claudianiſtes.]'Saint Auguſtin parle d'un "Garus, [Carus, ou Caius,] & d'un Lucius, comme de gents qui avoient ce ſemble formé quelque nouveau ſchiſme parmi les Donatiſtes aux environs de Carthage.

in Cre.p.213.1.a. c.9.p.200.2 c|p.f. 36.2. p 120.c.2. lit.P.l 2.c.11.p. 43 1.b. f.358.p.1396.

V. la note 25.

[Nous avons un peu plus de connoiſſance du ſchiſme des Rogatiſtes.]Il n'eſtoit pas encore commencé lorſque les Donatiſtes demanderent leur rappel à Julien [en 362.] 'Mais il eſtoit déja formé ſous le regne de Firme, [c'eſt à dire "des 372 ou 373.] 'Il eſtoit renfermé dans un petit nombre de Maures de la Mauritanie Ceſarienne. [a] Ils prenoient leur nom d'un Rogat [b] Maure de nation, [c] qui avoit eſté leur premier [Eveſque,] & tenoit ſon ſiege, autant qu'on en peut juger par Vincent ſon ſucceſſeur, [d] à Cartennes dans la Mauritanie Ceſarienne. C'eſtoit autour de cette ville que regnoient les Rogatiſtes, [e] reduits lorſque Saint Auguſtin écrivoit à Vincent, à dix ou onze [Eveſques,] [f] avec quelques Clercs. C'eſt pourquoi S. Auguſtin les appelle un petit troupeau, '& une petite piece dechirée de la grande piece [des Donatiſtes.

ep.48.p.65.1.c. in Par.l.1. c.10. p.10.1.c|lit. P.l. 2.c.83.p.114.1.d. unit c 3.p 142.2. b|inCre.p 213.1. a. a ep.48.p.65.1.a. b in Par.p 10.1. c|lit.P.p.114.1. d. c ep.48.p 63.2.b. d p 67.2.a.c.d. e b. c. f p.72.2.a.b. p. 68.1.d.

V. Valentinien l. f 28.

Comme ils ne pouvoient pas pretendre au titre de Catholiques par l'étenduë de leur communion,]ils expliquoient ce terme, [qui par ſoy meſme emporte une totalité,] non de la communion de toute la terre, mais de l'obſervation de tous les commande-

a|72 2.a.

mens de Dieu, & de tous les ſacremens; & ils ſe l'attribuoient en ce ſens, comme eſtant les ſeuls à qui il puſt convenir, & en qui J.C. devoit trouver de la foy à la fin des ſiecles: A quoy Saint Auguſtin ſe contente de répondre; Pardonnez moy; Nous n'en croyons rien. « « p.65.2.1.b. 'Ils paroiſſoient plus doux que les autres Donatiſtes; & ils n'avoient point de Circoncellions pour exercer aucune violence. Mais ils eſtoient en ſi petit nombre, que leur douceur pouvoit paroiſtre venir autant d'impuiſſance que de volonté. Une beſte qui ne bleſſe perſonne, parcequ'elle n'a point de dents ni de griffes, ne paſſe point pour cela pour eſtre douce & privée. *ungues.* b, c. 'On remarque meſme que Rogat avoit pourſuivi avec une opiniatreté infatigable, & juſque devant les tribunaux ſeculiers, un bien qu'il ſoûtenoit appartenir à ſon Egliſe, "& qu'on vouloit ce ſemble luy oſter comme à un heretique. *in cauſa fidei.*

c. 'Car les Donatiſtes le perſecuterent avec beaucoup d'aigreur in Par.l.1.c.10. par l'autorité des magiſtrats: '& ils luy firent ſoufrir "toutes les 11.p.10.1.2ſlit.P. cruautez & les violences poſſibles, par le moyen de Firme, du- l.2.c.83.p.114.1. rant la guerre qu'il fit aux Romains. [a]Cela continua ce ſemble d. encore ſous Gildon[frere de Firme,] auprés duquel [Optat de Tamugade] Eveſque Donatiſte, avoit un tres grand credit. *quàm ſæva quàm acerba.*

a p.114.1.d. ep.48.p.632.b. 'Rogat vivoit encore lorſque S. Auguſtin, alors tout jeune, eſtoit p.72.2.d. à Carthage, '& y étudioit les lettres humaines[avant l'an 384.]

p.63.2.b. 'Vincent qui vit en ce temps là S. Auguſtin, ſucceda depuis à Rogat. Lorſque les Catholiques ſe trouverent obligez de pourſuivre les Donatiſtes par l'autorité des Empereurs, ce Vincent en écrivit à Saint Auguſtin, comme d'une choſe indigne de la douceur des Chrétiens: ſurquoi Saint Auguſtin luy adreſſa ſon epiſtre 48,["vers le commencement de l'an 408.] 'Il le traite de frere; [ce qui marque que Vincent pretendoit eſtre Eveſque.] V.S.Auguſtin ſ 179.

a. p.67.2.a. 'Le "ſiege que S. Auguſtin luy attribuë, [b]& ſes collegues diſtinguez des Clercs, [ſuffiſent ce me ſemble pour nous en aſſurer.] *Certennis ſedes.*

b p.72.2.2. ad Ren.l.3.c.2. 'Vincent Victor contre qui Saint Auguſtin a écrit, avoit eſté t.7.p.494.1.d. Rogatiſte, & s'eſtoit réuni à l'Egliſe Catholique[vers l'an 420.]

2.c.b. 'Mais il conſervoit toujours une telle eſtime pour Vincent le Rogatiſte, qui eſtoit mort en ce temps là, qu'on diſoit qu'il le regardoit comme un ſaint; que c'eſtoit pour cela qu'il avoit pris le ſurnom de Vincent, & qu'il ſe vantoit meſme que ce Vincent luy eſtoit apparu dans une viſion, l'avoit aidé à compoſer l'ouvrage que S. Auguſtin refuta, & luy en avoit fourni la matiere & les raiſons.

ART. LXII.

ARTICLE LXII.

Gratien ordonne que les egliſes des Donatiſtes ſeront renduës à l'Egliſe ; fait chaſſer Claudien leur Eveſque à Rome.

L'AN DE JESUS CHRIST 378.

V. Gratien note 12.

FLAVIEN eſtoit Vicaire d'Afrique en 377, ['ou 378,] ſelon le Code, [& cela s'accorde avec Ammien,] [a]qui dit qu'il l'eſtoit vers le commencement de Gratien. [b]S. Auguſtin témoigne que ce Vicaire eſtoit Donatiſte ; & quoique ſelon le devoir de ſa charge il condannaſt à mort ceux qui ſe trouvoient le meriter, les Donatiſtes qui feignoient avoir tant d'horreur du ſang, ne laiſſoient pas de communiquer avec luy. Cod. Th. chr. p. 97. [a] Amm. l. 28 p. 382. [b] Aug. ep. 164. p. 286. l. 2.

[Gratien ne connoiſſoit pas ſans doute ſa religion lorſqu'il le fit Vicaire, ni lorſqu'il luy adreſſa] 'une loy tres ſevere contre les Donatiſtes. Car aprés y avoir condanné l'erreur de ceux qui mepriſant les ordonnances des Apoſtres, ne purifient pas, mais ſouillent ſous pretexte d'un ſecond batteſme, ceux qui ont déja receu les ſacremens du nom de J. C, il ordonne à Flavien de les reprimer par ſon autorité, & de rendre à l'Egliſe Catholique les baſiliques qu'ils retiennent contre [l'honneur de] la foy. [Il fit apparemment cette loy à la priere des Catholiques,] 'puiſque Petilien leur reprochoit de s'eſtre plaints aux Rois de la terre que les Donatiſtes retenoient les egliſes qui leur appartenoient : ce que S. Auguſtin [1] avoue aſſez clairement. Cod. Th. 16 t. 6. l. 2. p. 194. Aug. lit. P. l. 2. c. 58. p. 109. 2. b.

1.

[Gratien n'exprime pas quelles baſiliques il veut qu'on rende.] 'Baronius & Rivius l'entendent de celles qu'ils pouvoient avoir uſurpées du temps de la guerre de Firme. [c]Neanmoins S. Auguſtin témoigne que les loix qu'on produiſoit contre eux, les obligeoient à rendre non ſeulement les baſiliques qui avoient eſté aux Catholiques, mais auſſi celles qu'ils avoient baſties depuis leur ſchiſme. 'Godefroy croit auſſi que Gratien les privoit des egliſes qui leur pouvoient reſter ; [d]leur appliquant ainſi la défenſe que ce Prince a ſouvent faite en general à tous les heretiques devant & aprés cette loy, de tenir aucune aſſemblée. [Et veritablement Gratien ſemble ſuppoſer qu'il ne leur devoit plus reſter d'egliſes.] 'Car il ajoute qu'il y en avoit qui eſtant chaſſez des egliſes, s'aſſembloient ſecrettement dans les grandes maiſons [à la ville] "& à la *fundorum* v. R. p. 232 | Bar. 377 § 6. [c] Aug. in Parl. 1. c. n. p. 102 c. Cod. Th. t. 6. p. 195. 2. [d] 2 | 124. 125. p. 194.

1. *Cum ergo audiamus quod noſtra teneatis &c.*

campagne ; ce qu'il défend encore, voulant que les lieux où ils se seront assemblez, soient confisquez; afin que s'ils aiment trop leur erreur pour la quitter, ils se contentent de la garder pour eux sans la communiquer à d'autres. Il témoigne avoir deja ordonné la mesme chose dans un rescrit adressé à Nitence, 'que nous n'avons point. 378.

p.195.2.

Ful.F.n,p.283. 'Le P. Chifflet croit que les Donatistes ayant esté contraints par cette loy, de ceder aux Catholiques la grande eglise de Carthage où estoit le corps de S.te Perpetue, ce fut ce qui la fit appeller "*Perpetue la Restituée*,' comme elle est nommée dans un Concile, [a] ou simplement *la Restituée*, comme elle l'est dans d'autres. 'Baronius s'arreste pour le fond à ce sentiment plus qu'aux autres raisons qu'on rend du nom de cette eglise, [quoiqu'il ne l'applique pas à la loy de Gratien.] 'On voit en effet qu'une eglise du diocese d'Uzale ayant esté usurpée par les Donatistes, & puis renduë aux Catholiques, fut appellée pour ce sujet l'eglise Restituée.

Perpetua Restituta.

Conc. t. 2. p. 1159. a. a p.1167.b. Bar.397. § 54. Evod l.1.c.7.p. 634.2.b.c.

Cod.Th.t.6 p. 194. 'Cette loy de Gratien contre les Donatistes est datée du 17 octobre 377, ["mais elle pourroit bien estre de l'année suivante.] V. Gratien note 12.

Aug.in Par.l.1. c.13.p.11.1.b. 'La douceur Chrétienne [des Catholiques d'Afrique, ou des Empereurs,] fit qu'elle ne fut pas executée avec beaucoup de rigueur; & les Donatistes conservoient encore [en l'an 400,] non seulement les eglises qu'ils avoient basties dans le schisme, mais mesme quelques unes de celles qui avoient appartenu dés le commencement aux Catholiques.

Cod.Th.tit p. 83. ["Ce fut, comme nous croyons, en l'an 378,] 'qu'un grand nombre d'Evesques d'Italie s'estant assemblez à Rome, representerent à l'Empereur Gratien, entre les autres scandales qui les affligeoient, qu'un nommé Restitute en Afrique ayant receu de luy ordre de répondre devant les Evesques [de la province,] au lieu d'obeïr, avoit assemblé une troupe de gents cruels & insolens, pour eviter le jugement. [Ce Restitute estoit apparemment quelque Evesque Donatiste; & ceux dont il s'appuyoit, pouvoient bien estre les Circoncellions.] V. Damase § 13-15.

p. 83. 93. 'On voit par la mesme lettre, que Gratien avoit ordonné de chasser d'Afrique, ou au moins de Rome, ceux qui rebattizoient.

p. 93. 'Neanmoins au lieu de sortir de Rome, ils y avoient fait venir

p. 84. Claudien, 'que les Donatistes avoient ordonné & envoyé à Rome

Opt.l.2.p.49.2. b Cod.Th.tit.p. 84. comme Evesque, 'pour succeder à Lucien, [b] & troubler le repos de cette ville. Il s'acquitoit donc de sa commission en preschant que tous les Evesques [Catholiques] & d'alors & du temps passé,

n'avoient point receu les ſacremens, ou pour parler ſelon ſes termes, qu'ils eſtoient tous des payens: 'Et ſelon cette fauſſe doctrine, il travailloit ou à profaner par un batteſme illegitime ceux qui n'avoient point encore receu les ſaints Myſteres, ou à corrompre par un crime beaucoup plus grand ceux qui les avoient déja receus, en les battizant une ſeconde fois. p. 93.

'L'Empereur au lieu de le punir comme il meritoit, s'eſtoit contenté de le condanner à retourner en ſon pays d'Afrique. p. 84. 93.

conſtrictus. 'Mais ſans ſe ſoucier de l'autorité de la juſtice, & "quoiqu'on l'euſt ſouvent mis en priſon pour l'obliger de s'en aller, il demeuroit toujours à Rome, & ne craignoit pas meſme de gagner les pauvres en leur donnant de l'argent, & de les rebattizer aprés les avoir ainſi achetez. 'Le Concile de Rome en fit donc ſes plaintes à Gratien, 'qui dans un reſcrit adreſſé ſur cela à Aquilin Vicaire [de Rome,] luy ordonne abſolument de bannir ce Claudien à cent milles loin de la ville. p. 84. p. 83. 84. p. 94.

ARTICLE LXIII.

Des Genethle Eveſque de Carthage, & de ſon Concile, des Eveſques qui y eſtoient: Des quatre premiers Canons.

L'AN DE JESUS CHRIST 390.

[LEs Eveſques Catholiques eſtoient ſi eloignez d'abuſer du credit qu'ils avoient auprés des Empereurs Catholiques, qu'ils retenoient meſme quelquefois leur zele.]C'eſt ce que nous trouvons d'un Eveſque nommé Genethle, qu'on dit avoir arreſté ou ſupprimé une conſtitution faite contre les Donatiſtes, & en avoir empeſché l'effet: ce qui faiſoit que les Donatiſtes témoignoient beaucoup d'eſtime pour luy, & luy donnoient de grands eloges, qui neanmoins ne les empeſchoient pas d'avouer que s'il euſt voulu ſe ranger de leur parti, ils l'euſſent rebattizé, & traité comme un payen & un infidele. Aug. ep. 163. p. 284. a. b.

Ce Genethle capable d'arreſter une conſtitution imperiale,] '& dont S. Auguſtin parle avec reſpect en l'appellant de bienheureuſe memoire, eſt ſelon toutes les apparences, ce S. Genethle, ſous qui Ferrand met un Concile de Carthage, "& qui par conſequent eſtoit Eveſque de cette premiere ville d'Afrique, c'eſt à dire ce S. Genethle Eveſque qui eſt marqué le 7 de may dans le calendrier de l'Egliſe de Carthage. [Il eſt certain par les Canons que Ferrand cite de ce Concile ſous Genethle, que c'eſt celui- b. Fuſt. F. 551. p. 277. " Anal. t. 3. p. 404.

que nous appellons le ſecond Concile de Carthage, & qu'ainſi] 390.
Conc.t.2.p.1159. a. 'Genedius qui y preſide ſelon le texte ordinaire, comme Eveſque de Carthage, [eſt le meſme que Genethlius.]

b. 'Ce Concile fut aſſemblé ſuivant la reſolution d'un autre Concile tenu ſous le meſme Eveſque, [dont les actes ſe ſont perdus: & nous n'en ſavons rien autre choſe, ſinon] qu'il fut tenu 'dans le palais; [ce qui ne ſe rencontre dans aucun des Conciles *in Pratrio*
p.1160.a. de Carthage que nous avons;] 'Qu'on y avoit ordonné que le Chreſme, la reconciliation des penitens, & la conſecration des
p.1159.d,e. vierges, ne ſe feroient point par les Preſtres; 'Qu'on y avoit auſſi traité de la continence & de la chaſteté des Eccleſiaſtiques, & qu'on y avoit ordonné que ceux qui ſervent aux divins ſacremens, c'eſt à dire les Eveſques, les Preſtres, & les Diacres, garderoient une continence entiere, pour pouvoir obtenir ce qu'ils demandent à Dieu, & ſuivre ce que les Apoſtres ont enſeigné, & ce que l'antiquité a obſervé. [Cette ordonnance qui fut confirmée dans divers Conciles ſuivans, ſe fit peut-eſtre à l'occaſion de la lettre du Pape Sirice à Himere de Tarragone, 'donnée le 11 de V. *Sirice.* fevrier 385.]

b. 'Ce Concile ayant donc reſolu qu'on en aſſembleroit un ſecond, Genethle y appella par ſes lettres les Eveſques des diverſes provinces [d'Afrique.] Ils ſe trouverent à Carthage, à l'exception de quelques uns qui devoient y venir auſſi; & s'aſſemblerent le 19 de may dans la baſilique appellée 'la Perpetue Reſtituée, [*non en l'an 425, comme quelque uns le tirent des fautes de l'edition V §. 62.
Ful.F.p.561. commune,] mais ſous le Conſulat de l'Empereur Valentinien & *Note 35.
362. de Neotere, c'eſt à dire en l'an 390.

Conc.p.1159.b. [Le nombre des Eveſques n'eſt pas marqué.] 'Il n'y a que les deux Victors d'Abdet ou Abzir, & de Puput ou de Puppiane, Note 34.
nommez au commencement. [Ils eſtoient tous deux de la pro-
p.1162.c. vince Proconſulaire.] 'Le premier parle dans l'onzieme Canon:
p.1382.c. 'Fructueux eſtoit Eveſque d'Abzir en l'an 411, [au lieu de luy.]
p.1065.d. 'L'autre aſſiſta en 397 au troiſieme Concile de Carthage avec le titre de Vieillard [ou de Doyen; d'où nous apprenons qu'encore que l'Eveſque de Carthage fuſt toujours le chef de cette province, on ne laiſſoit pas d'y rendre quelque honneur à l'Ancien. Mais on ne voit pas quelle juriſdiction il y pouvoit avoir; au lieu que dans les autres provinces d'Afrique, l'Ancien avoit
p.1175.c,d. tous les droits de metropolitain.] 'Epigone en demandant un reglement au Concile de 397, au nom de Victor, dit qu'il eſtoit non ſeulement le frere & le collegue des autres Eveſques, & un

400. *laudabilis.* frere* qui leur faiſoit honneur, mais qu'il en eſtoit encore le pere par ſon âge, & par l'antiquité de ſa promotion. Pannone eſtoit Eveſque de Pupput en l'an 411. p.1380.a.

'Epigone qui aſſiſta au Concile de l'an 397, [eſt ſans doute celui meſme] qui parle pluſieurs fois dans celui de 390. Il eſtoit Eveſque de Bulle-royale ville de la Proconſulaire, où il y avoit encore une autre Bulle. L'Itineraire d'Antonin parle de la royale. Dominique en eſtoit Eveſque en 411. 'Nous trouvons encore dans le Concile de 390, Felix de Selemſel ["ou Senemſal, qu'on croit eſtre une ville de la Proconſulaire, diviſée depuis en deux, mais ne faiſant toujours qu'une ſeule Egliſe.] 'Les Donatiſtes ſe vantoient en 411 qu'ils y eſtoient ſeuls. Il y avoit neanmoins un Preſtre Catholique "en attendant que l'on y ordonnaſt un Eveſque. 'Numide [1] de Maſſyle ou Maxule colonie Romaine dans la Pronconſulaire, aſſiſta auſſi au Concile de l'an 390. [a] On croit que c'eſt le meſme Numide qui avoit aſſiſté en l'an 381 au Concile d'Aquilée comme deputé de l'Afrique; [b] qui parle comme un Eveſque ancien & conſiderable dans le troiſieme Concile de Carthage en 397, & dans celui de 403, [c] qui ſigna le quatrieme pour la Conference en l'an 411, [d] & le ſecond dans le Concile de Carthage en l'an 416 contre les Pelagiens.

Note 35. *interuenit.* 1.

p.1173. c. p.1818.d. 1830.b. app.p.217. Vict. V.p 57. Conc.t.2.p.1160. c.&c. p.1408.b.c. p.1160.e. Holſt geo.p.36. Vand p.234. a Nor. in Gar.p. 3. b Conc.p.1175 c. e. p.1204.d. c p.1376.b. d p.1533.d.

'Ces Eveſques & les autres qui ne ſont point nommez, s'eſtant donc aſſemblez pour la foy & pour l'utilité de l'Egliſe, Genethle dit qu'il falloit premierement faire profeſſion de la foy Catholique, & aprés cela regler les affaires particulieres & l'ordre eccleſiaſtique par un conſentement commun, principalement, dit-il, pour fortifier l'eſprit des Eveſques nouvellement ordonnez, dans l'eſperance que ceux qui y eſtoient abſens de corps y ſeroient preſens d'eſprit, [& approuveroient tout ce qui auroit eſté fait.] Tout le Concile proteſta ſur cela de tenir l'unité de la Trinité, ſelon la foy qu'ils avoient receuë des Apoſtres. 'Dans la Collection Africaine greque & latine, dont ce Canon fait le ſecond article, la propoſition en eſt attribuée à tout le Concile, & la profeſſion eſt faite par les nouveaux Eveſques. p.1359.a.b. p.1049.d.e.

'On confirma enſuite à la requiſition d'Epigone, l'ordonnance du Concile precedent touchant la continence des miniſtres de l'autel: 'Et on renouvella de meſme ce qui y avoit eſté reglé Que les Preſtres ne feroient point le Chreſme, ne conſacreroient point les vierges, & ne reconcilieroient perſonne "ſolennelle- p.1159.d. p.1160.a.b.

in publica miſſa.

1. 'Au lieu de Fortunat nommé ſans ſiege dans le troiſieme Canon, l'edition de Chiffler à Numide Maxule. Ful.F.p.363.

p.1052. ment. [a] Ces deux Canons ſont le 3,4, & 6.e de la Collection. [1] [a] Le 390.
a.p.1160.b.p.1153. quatrieme Canon, qui eſt le ſettieme de la Collection, ajoute
a. au troiſieme ſur la requiſition de Genethle, comme une regle importante & neceſſaire, que ſi un malade demande la reconciliation en l'abſence de l'Eveſque, un Preſtre le peut reconcilier aprés avoir conſulté l'Eveſque [par lettres,] & en avoir receu ordre de luy.

ARTICLE LXIV.

Suite des Canons du Concile de Genethle.

Conc.t.2.p.1160. c.d. [a] LE cinquieme Canon du ſecond Concile de Carthage, ordonne que l'on mettra des Eveſques dans les lieux qui ont accoutumé d'en avoir, & non dans les autres; ſi ce n'eſt que le nombre des Fideles eſtant beaucoup augmenté en quelque
t.6.p.1228.c.d. lieu, l'Eveſque dioceſain conſente qu'on y en établiſſe un. [a] C'eſt ce cinquieme titre du ſecond Concile d'Afrique, qui eſt cité dans
Ful,F.n.p.283. le quatrieme Canon du XII. Concile de Tolede en 681. [a] Le P. Chifflet croit que c'eſt auſſi celui que Ferrand dans ſon article 13, appelle le cinquieme titre du Concile de Carthage tenu dans la baſilique; parceque les autres Conciles de Carthage ont eſté tenus "dans la ſacriſtie de la Perpetue, & non pas dans la baſilique *in ſacrario.*
meſme comme celui-ci.

Conc.t.2.p. 1053. b.1160 c. [a] Le ſixieme Canon [cité par l'article 194 de Ferrand,] & qui fait le huittieme de la Collection, défend d'admettre un homme coupable de crimes à accuſer les Eveſques, & "toutes les perſonnes *majores natu*
âgées.

p.1053. c.1161. a.b. [a] Le ſettieme qui eſt abregé dans le neuvieme de la Collection, & qui eſt demandé par Felix, par Epigone, & par Genethle meſme, défend à tout Eccleſiaſtique, & meſme aux Eveſques, de recevoir à la communion un homme excommunié par ſon Eveſque, ſous peine de tomber dans la meſme peine, quand meſme l'excommunié voudroit s'aller plaindre à l'Empereur ou aux magiſtrats.

p.1161.d.e. [a] Le huittieme, fait à la requiſition de Felix & de Genethle, [ſelon le Pere Chifflet,] ordonne que ſi un Preſtre ſeparé de la communion par ſon Eveſque, au lieu de ſe plaindre aux Eveſques voiſins, entreprend d'offrir le ſacrifice & de tenir des aſſemblées ſchiſmatiques; il ſera degradé, anathematizé, & meſme chaſſé

1. On y a mis les noms d'Aurele, de Fauſtin, & de Fortunat, au lieu d'Epigone & de Numide marquez dans les manuſcrits du P. Chifflet.

bien loin de la ville & du lieu où il demeuroit. 'Ce Canon que le P. Chifflet croit eſtre cité par le 101.e de Ferrand, 'fait le dixieme & l'onzieme de la Collection. Ful.P.p.364. Conc.p.1053.

'Le neuvieme, qui paroiſt auſſi cité par Ferrand, [a] & qu'on remarque avoir eſté allegué dans les Capitulaires de Charlemagne, 'contient la plainte que fait Numide de Maxule, de ce que les Preſtres ou ignorans ou temeraires celebroient "les Myſteres en beaucoup de maiſons ſans en demander la permiſſion à l'Eveſque; en quoy ils violoient ouvertement la regle de la diſcipline: Et le Concile declare que tout Preſtre qui offre en quelque lieu que ce ſoit ſans le ſçeu de ſon Eveſque, agit contre ſon honneur, [& merite d'en eſtre privé.] Ful.F.§ 90.p.11. [a] Perr.rep.p. 328. Conc.p.1162.a. *agenda.*

'Le dixieme, renouvelle touchant le jugement des Clercs, ce qui avoit eſté déja ordonné par les anciens decrets, comme le 11.e Canon du Concile de Carthage ſous Gratus, ordonnant que les Eveſques accuſez ſeront jugez par douze autres, ſi l'on ne peut en aſſembler un plus grand nombre; [1] les Preſtres par ſix Eveſques, & les Diacres par trois, avec leur Eveſque dioceſain 'compris dans le nombre des ſix & des trois, comme on le voit par les Conciles ſuivans. [Ferrand cite deux fois ce Canon dans le 55.e & le 96.e des ſiens.] 'Il fait le douzieme & le commencement du treizieme dans la Collection. b.c§717.b.c. 1. p.1168.e§1180.c p.1056.a.b.

'L'onzieme recommande aux Eveſques de demeurer dans les bornes de leurs Egliſes, ſans uſurper ce qui appartient à leurs confreres. 'Il eſt cité par Ferrand qui en fait le neuvieme Canon, [s'il n'y a faute, auſſi-bien] 'qu'en ce qu'il cite pour le dixieme celui que nous contons le douzieme, [b] & qui ordonne que des Eveſques, en quelque nombre qu'ils ſoient, ne pourront ordonner un Eveſque, quoique demandé par le peuple, ſans en avoir le pouvoir du Primat; & qu'avec ce pouvoir, trois le pourront ordonner en cas de neceſſité. 'Ce Canon eſt contenu dans le 13.e de la Collection. p.1162.c.d. Ful F.§ 24. § 4 Nor.h.P.I.t. c.17.p.106.a.b. [b] Conc.t.2.p. 1162.e. p.1056.b.

'Genethle conclut enfin le Concile en le faiſant approuver & ſigner par les Eveſques, avec cette clauſe marquée dans le 13.e Canon de la Collection, Que quiconque manqueroit à executer ce qu'il avoit promis & ſigné, ſe ſeparoit luy meſme de la compagnie de ſes freres, & ſe privoit de l'honneur [de l'epiſcopat. c§1163.a.b. p.1056.c.

Genethle qui preſidoit à ce Concile, ne ſurvéquit pas longtemps; & il paroiſt que dés l'année ſuivante, ou en 392 au pluſtard,

1. Le texte porte *à ſex Presbyteris, & à tribus Diaconibus* 'Il faut viſiblement *à ſex Presbyter, à tribus Diaconus*, comme on le lit dans un manuſcrit de Reims. Ful.F.p.289.

ſon ſiege eſtoit rempli par le grand Aurele, ſous qui l'Afrique changea bien de face par les ſoins de cet illuſtre Prelat, & par les travaux de Saint Auguſtin qui fut fait Preſtre d'Hippone en Numidie vers le commencement de 391, & Eveſque du meſme lieu en 395. Nous avons vu ſque l'Egliſe de Carthage "honoroit S. Genethle le 7 de may. 390, 392.

Anal.t.3.p.404. V. la note 26.

ARTICLE XLV.

Primien ſuccede à Parmenien; excommunie le Diacre Maximien

L'AN DE JESUS CHRIST 392.

[LEs Donatiſtes changerent d'Eveſque à Carthage à peu pres en meſme temps que les Catholiques.] 'Car Primien n'eſtoit Eveſque que depuis peu, lorſqu'il fut condanné par une partie des Eveſques de ſa communion [en 392 ou 393, comme nous le montrerons "en ſon lieu.] 'S. Auguſtin le fait aſſez clairement ſucceſſeur de Parmenien; ce qui eſt ſuivi par Baronius & par Rivius: [Et l'on ne voit perſonne qu'on puiſſe mettre entre les deux.

Aug.pſ.36.2. p. 120.1.b.c. inPar.l.3.c.2.3. p.26.1.a|28.1. b. a v.R.p.233| Bar.394.§ 37. V. la note 36.

Parmenien avoit ramené les Donatiſtes en Afrique ſous Julien, comme nous avons dit "ci-deſſus; & ſa ſecte avoit toujours eſté tres puiſſante ſous ſon epiſcopat,] 'en ſorte qu'elle faiſoit la plus nombreuſe partie des Chrétiens d'Afrique. [Primien au contraire ne fut Eveſque juſques à l'an 411 au moins, que pour voir la decadence de ſon parti,] 'qui diminuoit tous les jours, [& qui tomba enfin entierement par les mauvais ſuccés qu'ils eurent en l'an 411 à la Conference de Carthage.] 'On tenoit que Pretextat d'Aſſur & Felicien de Muſti, que nous verrons bien-toſt entre les adverſaires de Primien, avoient aſſiſté à ſon ordination. V. § 57.

Poſſ.c.7. Aug.in Cre.l.1. c.5.p.162.2.a. lit.P.l.2.c.12.p. 91.1.d.

[Il trouva le parti des Donatiſtes diviſé "en divers ſchiſmes:] 'Et comme on avoit horreur de tant de diviſion, [b] Primien admit à ſa communion ceux qu'on appelloit Claudianiſtes. Mais on luy reprocha que quelques anciens témoignant ne pas approuver cette réunion, il les avoit fait battre dans l'egliſe. [Je ne ſçay ſi les Claudianiſtes ſont] 'des "infames que divers Donatiſtes accuſoient Primien d'avoir uni à leur communion ſainte, contre la loy & les decrets de tous les Eveſques, malgré la reſiſtance de la plus grande partie du peuple, & au mepris des plus anciens & des plus conſiderables, qui luy avoient écrit pour le preſſer de corriger luy meſme la faute qu'il avoit faite, ſans en pouvoir rien obtenir. V. § 61.

bapt.l.2.c 11.p. 43.1.b. apſ.36.p.120.2. e. 1.d|2.c. *inceſti.*

On

'On l'accuſa encore d'avoir donné des ſucceſſeurs à des Eveſques vivans, d'avoir fait jetter le Preſtre Fortunat dans un cloaque, parcequ'il avoit donné le batteſme à des perſonnes malades, d'avoir refuſé la communion à un autre Preſtre nommé Demetre, pour l'obliger à desheriter ſon fils. 'Mais ce qui eut de plus grandes ſuites, fut ſa querelle avec Maximien, de laquelle Dieu ſe ſervit pour détruire le ſchiſme & confondre les Donatiſtes, en leur faiſant confeſſer par la condonnation de Maximien l'injuſtice de leur ſeparation. Car on vit revivre dans Maximien la conduite des premiers auteurs des Donatiſtes : la perſecution qu'il fit à Primien fut une image de celle que Cecilien avoit autrefois ſoufferte, comme S. Auguſtin le repreſente en divers endroits [& ce que les Donatiſtes firent pour ramener ceux qui s'eſtoient ſeparez d'eux avec luy, ruina tous les pretextes qu'ils prenoient pour demeurer ſeparez de l'unité de l'Egliſe.]

b. c. p. 119. 121 ep. 162 p. 281. 2. c. d.

'On diſoit que ce Maximien eſtoit parent de Donat. 'Il eſtoit Diacre de Carthage ſous Primien. [On ne marque point d'où vint leur diviſion,] mais ſeulement qu'il offenſa Primien ſon Eveſque ou par ſon orgueil ſelon les uns, ou par la pureté de ſa vie ſelon les autres. 'Les Maximianiſtes diſoient que Primien voulut le chaſſer de l'Egliſe avec trois autres Diacres nommez Rogatien, Donat, & Salgame, qui eſtoient tous des hommes excellens & reconnus pour avoir un merite extraordinaire; qu'il voulut engager les Preſtres de Carthage à conſpirer avec luy pour executer ſa méchante volonté, mais qu'ils le refuſerent en ne luy répondant que par leur ſilence; 'qu'il ne laiſſa pas neanmoins d'accomplir le crime qu'il meditoit, & qu'il prononça ſa ſentence contre Maximien, ſans ſujet, ſans accuſateur, ſans témoin, contre un homme que tout le monde, diſent-ils, ſavoit eſtre innocent, qui eſtoit alors abſent, & actuellement au lit [malade.]

ep. 162. p. 281. 2 c. a pſ. 36. p. 119. 1 b. 120. 1. c. in Em. p. 252. 1. c. ep. 50. p. 82. 2. a. pſ. 36. p. 120. 2. c. d.

ARTICLE XLI.

Primien eſt condanné par deux Conciles, & Maximien ordonné Eveſque de Carthage.

L'AN DE JESUS CHRIST 395.

[De quelque maniere que Maximien ait eſté jugé,] 'qu'il fuſt ou innocent ou coupable, il eſt certain qu'il fut excommunié par Primien. 'Mais il ſe trouvoit ſoûtenu par une

Aug. in Em. p. 252. 1. c. ep. 162 p. 281. 2. c. d.

certaine femme, comme Majorin par Lucille. Ce fut par ſon moyen qu'il ſe ſoûtint contre Primien, qu'il ſe ſepara de ſa communion, & qu'il fit meſme aſſembler des Eveſques qui le condannerent, [Il gagna donc pour cela] quelques anciens de leur Egliſe de Carthage, qui écrivirent aux Eveſques, & leur envoyerent des deputez pour les prier de venir promtement à Carthage, afin de purger l'honneur de leur Egliſe, & examiner avec ſoin une affaire ſi importante. Maximien fut luy meſme trouver les plus proches; & par les plaintes qu'il leur fit contre Primien, il le leur rendit odieux. 393.

pſ.36. p.119.2. d|120.1.d. In Em.p.251.1. c.

Ils vinrent donc à Carthage en aſſez grand nombre, [a] c'eſt à dire au nombre de 43 Eveſques, comme on le voit en divers endroits de S. Auguſtin. [b] Primien ne voulut jamais les voir; [c] & il trouva fort mauvais que le Preſtre Demetre en euſt logé quelques uns chez luy. [d] Il ſouleva contre eux une multitude de gents de neant, & obtint meſme [des magiſtrats] quelques ſergents qu'il mit à la porte des egliſes, pour empeſcher les Eveſques d'y entrer & d'y celebrer les myſteres. On ajoute qu'il envoya une multitude [de ſeditieux] renverſer les maiſons des Chrétiens [du parti de Maximien,] qu'il fit aſſieger les Eveſques & les Eccleſiaſtiques, qu'il leur fit jetter des pierres par ſes gents, & qu'il s'empara de beaucoup de lieux, premierement par violence, & puis par l'autorité des juges ſeculiers; [ce qui n'arriva aſſez probablement qu'aprés le Concile dont nous parlons.]

d|pſ 36.p.120. 1 d. a in Cre.l.4.c.6. 7.p.199.2.b d| 200.1.d. b pſ.36.p.120.2. a. c c. d a,b,c. e.

In Cre.l.4 c.6.7. 58.p.199.2.b.d| 212.1.b|in Em. p.252.1.d. e pl.36.p.119.2. d. f in Cre. c.7.p. 199.2.d. g Pſ.36. p.120. 2.c. h in C e.c.7. i d|pſ.36 p.119.1. d|120.2.2. k p 119.1.2. 2.a.

S. Auguſtin dit toujours que ce Concile ſe tint à Carthage. [e] Les Eveſques y vouloient examiner l'affaire en la preſence de Primien; [f] & pour agir avec plus de moderation, plus de precaution, & plus de ſoin, [g] ils luy envoyerent des deputez [h] juſques à deux & trois fois, pour le prier de venir a leur aſſemblée, ou de leur permettre de l'aller trouver. [i] Mais il refuſa l'un & l'autre, & ne voulut point ſe ſoumettre à comparoiſtre devant le Concile. [k] il pouvoit avoir raiſon en cela, y ayant aſſez d'autres Donatiſtes devant qui il pouvoit ſe juſtifier, ſi ſon refus venoit non des reproches de ſa conſcience, mais de ce qu'il voyoit les autres agir par paſſion, & plutoſt en ennemis qu'en juges, quoiqu'on n'ait jamais eu de preuve qu'ils euſſent eſté corrompus [par argent,] comme on en avoit que ceux qui avoient condanné Cecilien l'avoient eſté par Lucille.

p.120.2.c|inCre. p.199.200.

[Mais Primien ne ſe contenta pas de ne vouloir pas comparoiſtre.] Il maltraita meſme les deputez du Concile, & les

rejetta avec injure : 'De ſorte que les Eveſques ſe trouverent, diſent-ils, dans la neceſſité de pourvoir à la ſureté de l'Egliſe Et neanmoins n'oſant pas encore ſe precipiter à rendre un dernier jugement, ils ſe contenterent d'une eſpece de prejugé, '&"d'un commencement de condannation, le condannant de telle ſorte, 'qu'ils luy laiſſoient neanmoins la liberté, s'il croyoit ſa cauſe aſſez bonne, de comparoiſtre & de ſe juſtifier devant un Concile plus conſiderable qui ſe devoit tenir quelque temps aprés. 'On fit un acte de l'arreſté de ce premier Concile; '& l'on y voyoit qu'une des cauſes pour leſquelles on vouloit condanner Primien, eſtoit ſa réunion avec les Claudianiſtes.

prædamnatur.

'Le Concile auquel celui de Carthage remettoit le jugement définitif de la cauſe de Primien, eſt celui qu'ils tinrent à Cebarſuſe 'ou Cabarſuſſe ville de la Byzacene. [a]dans lequel il ſe trouva 100 Eveſques, [b]ou plus encore. [c]Il y en a plus de ſoixante nommez dans"un endroit de S. Auguſtin. Victorin de Minaciane [dont je ne trouve point la province,] y eſt à la teſte des autres. [d]Primien ne ſe preſenta point à cette aſſemblée non plus qu'à l'autre: [e]Et les cent Eveſques perſuadez par Maximien que les grands crimes qu'on luy avoit objectez, eſtoient veritables, [f]ſe crurent obligez de le condanner ſans luy donner plus aucun delai. [g]Ainſi ils confirmerent"leur premier jugement par un ſecond decret, dans lequel ils condannerent abſolument Primien, [h]en partie à cauſe de ce qu'il avoit admis les Claudianiſtes à ſa communion; [i]& luy oſterent l'epiſcopat. [k]Cela ſe fit le premier jour de juillet ſelon l'edition de Louvain, [l]ou le 24 de juin ſelon les autres. C'eſtoit, comme nous croyons, en l'an 393. Au moins ce ne ſauroit eſtre pluſtard.

Notz 36.

præjudicium

[m]Ils écrivirent enſuite une lettre dont il nous reſte une grande partie dans un ſermon où S. Auguſtin la fit lire devant le peuple [de Carthage,] [n]comme un monument avantageux à l'Egliſe, & tres propre à faire ouvrir les yeux aux Donatiſtes. [o]Ils l'adreſſerent à tous ceux de leur ſecte repandus dans l'Afrique: & il n'y en avoit pas autrepart. [Aprés y avoir beaucoup invectivé contre Primien,] 'pour concluſion ils declarent que cet Eveſque eſt condanné à cauſe de ſes crimes, qu'ils expoſent en abregé, '& depoſé pour toujours de l'aſſemblée & du nombre des Eveſques; Qu'ils ne peuvent le flater, depeur de ſouiller l'Egliſe par la contagion de ſon crime; Que ſelon l'ordre de S. Paul, ils avertiſſent tous les Eveſques, tous les Eccleſiaſtiques, & tous les Fideles, de fuir avec ſoin ſa communion, & de l'avoir en horreur

in Cre p.200.1. a.
c.6.7.p.199.2.b. c.
p.290.1.a.
c.6.p.199.2.b.
c.9.p.200.2.c.
c.6.58.p.199.2.b|212.1.b.
Holſt.geo.p.73. a Aug in Pat.l 1. c 4.p.8.1.b|in Cre.l.3.c.13 40. p.282.2.b| 288. 1.a|l.4.c.7.p. 200.1.d|ep 255. p.354.1.a.
b in Cre.l.4.c.6. p.199 2 b.
c pſ.36.2.B.p. 276 a|280.c.
d in Cre.c.7.p. 200.1.a.
e l.3.c.40.p.188. 1 a.
f l.7.c.6. p.200. 1.a.
g d|c 6.p 199 2. b c.
h c.9.p.200 2 c.
i l.3.c.13.p.182. 2.b.
k pſ.36 2.p.121. 1.a.
l B.p 279.f.
m p.276-281.
n p.276.c.
o d.
p.279.c.d.e.
p.280.

comme un homme condanné; & que tous les Eccleſiaſtiques qui aprés ſa condannation faite le 24 de juin, [ou huit jours aprés,] ne l'abandonneroient pas dans le 25 de decembre ſuivant, ne pourront rentrer dans l'Egliſe que par la penitence, non plus que les laïques qui ne ſe ſepareront pas de luy avant Paſque de l'année d'aprés. 393.

in Cre l.3.c.13. p.132.2.b. 'Aprés que les cent Eveſques [du Concile de Cabarſuſſe] eurent oſté à Primien l'epiſcopat, ils mirent en ſa place Maximien, [non en l'ordonnant dans cette aſſemblée, mais en decernant

h.69 p 133.1.a.b. b|lit.P.l 2. c.10. p.901.1.a|ep 255. p.354.2.a| 357. 1.c. qu'il ſeroit ordonné Eveſque de Carthage.] 'Car S. Auguſtin dit en meſme temps qu'il fut ordonné par environ cent Eveſques, & qu'il n'y en eut que douze preſens à ſon ordination. [a]Il dit en un autre endroit, que tous les Eveſques qui avoient condanné Primien, ne pouvant pas ſe trouver à l'ordination de ſon ſucceſſeur, & n'y eſtant point obligez par la coutume, il y en eut douze qui y aſſiſterent, & qui l'ordonnerent en luy impoſant les mains en preſence de quelques Eccleſiaſtiques de Carthage. [b]Nous avons les noms de ces douze Eveſques, à la teſte deſquels on met Victorien de Carcabie [dans la Byzacene, comme on l'apprend de la Notice d'Afrique. Mais la ſuite de l'hiſtoire oblige de remarquer encore davantage] entre ces douze, Pretextat d'Aſſur, Salvie de Membreſe, & Felicien de Muſti. 'On met Aſſur & Membreſe dans la Proconſulaire, & Muſti dans la Numidie; [ce qui paroiſt difficile à croire de la derniere, quoique fondé ſur la Notice d'Afrique. 'Car on renferme le parti des Maximianiſtes dans la Proconſulaire, la Byzacene, & la Tripolitaine: [& on verra] que Felicien fut pourſuivi devant le Proconſul [à Carthage.] [c]Auſſi l'on voit qu'il y avoit deux Muſti, l'une en Numidie, l'autre dans la Proconſulaire: Et le Cardinal Noris ſoûtient que c'eſt de celle-ci que Felicien eſtoit Eveſque.

a in Cre.l.3.c. 52.p.190.2.d. *non debuerunt.*

d|c.22.53.p.184. 1.d|191.1.b. b p.192.1.b.

Holſt geo.p.38. 40.66.

Vict.V.p.60.

Aug.unit.c.3.p. 142.2 b| ep.48. p.68.1.c. in Cre l.3.c.56. p.191.2.a.b.

c Nor. in Gar. p.32|Vand.p. 281.

'Les Maximianiſtes s'eſtant ainſi ouvertement ſeparez de Primien, non ſeulement ils donnoient le batteſme hors de ſa communion, mais ils rebattizoient meſme ceux qu'il avoit déja battizez: de ſorte qu'ils avoient ſujet de pretendre qu'ils eſtoient plus veritables Donatiſtes que les autres, puiſqu'ils obſervoient ſi exactement la conduite ſchiſmatique de leurs premiers chefs. 'Mais on ne voit pas qu'ils aient jamais ni tué, ni bleſſé perſonne, ni fait les moindres violences de celles qu'on reproche aux Circoncellions des Donatiſtes; [d]ce qui neanmoins n'eſtoit dans la verité qu'un effet de leur foibleſſe, & non de leur moderation.

ep.165 p.287. 2.b|lit.P.l.1.c. 22.p.91.1.d.

pſ.36 p.219.1.c.

inPar.l.2.c.3 p. 133.1.c|lit.P.l.2. c 15.p.97.2.c|pſ. 54.p.219.1.c.

d lit.P.l.2. c 58. p.118.2.a.

ARTICLE LXVII.

Primien ſe fait declarer innocent par le grand Concile de Bagai : Les Maximianiſtes y ſont condannez.

L'AN DE JESUS CHRIST 394.

'QUELQUES efforts que fiſſent les Maximianiſtes, Primien demeura toujours aſſis dans la chaire où il avoit eſté établi par ſon ordination : L'aſſemblée de ſon peuple ne l'abandonna point, & la plus grande partie des Eveſques ne ſe ſepara point de ſa communion. 'On ne voit point qu'il ait interjetté aucun appel des deux jugemens rendus contre luy. 'Il ſe contenta de ſe reſerver à ſe purger devant le plus grand nombre des Donatiſtes, '& devant le Concile de la Numidie. [a] Il alla trouver luy meſme les prelats de cette province, & les établit pour ſes juges, ſans que les Maximianiſtes les euſſent demandez, ni en fuſſent convenus avec luy, au lieu que les juges qui avoient abſous Cecilien avoient eſté choiſis & demandez par les Donatiſtes meſmes.

Aug. in Cre. l. 4. c. 7. p. 200. 1. a. p. 199. a. d. pſ. 36. p. 119. 1. d. a. p. 121. 2. a. a p. 121. 2. c.

V. ſ 46. [On prit pour les aſſembler la ville de Vagai ou Bagai "en Numidie.] 'Les Donatiſtes s'y aſſemblerent de toutes les provinces d'Afrique, [b] au nombre de 310 Eveſques, [comme Saint Auguſtin le repete en beaucoup d'endroits;] [c] c'eſt à dire qu'ils s'y trouverent tous, ou preſque tous, [à l'exception des cent qui ſuivoient Maximin;] [d] d'ou vient qu'ils s'attribuent le titre de Concile univerſel.

In Par. l. 2. c. 3. p. 113. 1. a. b aſſ. 3. c. 4. p. 28. 2. c. &c. c in Cre. l. 4. c. 43. p. 208. 1. d. d c. 4. p. 199. 1. a.

'Le Concile s'aſſembla le 24 d'avril en 394. [e] Les Maximianiſtes n'y eſtoient point preſens; [f] & on ne lit pas meſme qu'on leur ait envoyé des deputez pour les y appeller. [Ainſi Primien n'eut pas de peine] [g] à plaider ſa cauſe & à ſe purger : Non ſeulement il ſe fit reconnoiſtre pour innocent, [h] & rétablir ou plutoſt confirmer dans leur communion & dans ſon ſiege, comme n'en ayant point veritablement eſté privé; [i] mais il fit encore condanner ſes adverſaires comme coupables, ſans qu'on les euſt entendus. 'Car ſans qu'il ſe donnaſt la peine de ſe purger [ſur les chefs particuliers dont il eſtoit accuſé,] [k] la plainte [ſeule qu'il fit] contre les Maximianiſtes, comme contre des ſchiſmatiſques qui avoient elevé autel coutre autel, emut tellement l'indignation de tous les Eveſques, qu'ils ne voulurent pas differer d'un moment à condanner Maximien, & tous ceux qui l'avoient ſacré.

e. 39. p. 207. 2. b ſſ. 3. c. 56. p. 191. 2. a. f l. 4. c. 7. p. 199. 2. d. f p. 200. 1. a. g pſ. 36 p. 119. 2 a &c. h in Em. p. 252. 1. d. i pſ. 36. p. 119. 2. a ſ 121. 2 c. k in Cre. l. 4. c. 6. p. 199. 2. c. k c. 7. p. 200. 1. a.

394.

c.6.p.299.2.c| pf.36.p.121.2.b|c.p.204.p.317.1.d. 'Mais ce qui fut encore aſſez étrange, & digne de l'equité du Concile de Bagai, dit S.Auguſtin, c'eſt que Primien meſme y tint le rang non d'accuſé, mais de juge. Il y fut aſſis avec les autres comme un prelat ſans reproche. Il y condanna ceux qui l'avoient condanné; il y prononça contre Maximien & ſes ordinateurs; & donna aux autres du delai pour choiſir s'ils vouloient rentrer en ſa communion. 'Il n'eſt nommé que le ſecond dans la ſentence, aprés un Gamale qui eſtoit ſans doute le Primat des Donatiſtes de Numidie; 'de meſme que dans la Conference il n'eſt mis qu'aprés Janvier ou Januarien Eveſque des Caſes. [Ce Janvier eſt apparemment] 'celui qui eſt nommé le cinquieme dans le Concile de Bagai, [a] où quelques manuſcrits le nomment auſſi Januarien. [Leur grand] Ponce y eſt le troiſieme.

in Cre.l.4 c.20. p.201.1.a. Coll.1.§ 14.257. Aug.in Cre. p.201.1.a. a p.B.490.d.g.

c.4. p.198.199. 'La concluſion de cette grande aſſemblée fut donc de condanner non ſeulement Maximien, mais auſſi les douze Eveſques qui l'avoient ordonné, & qui y ſont nommez, & les Eccleſiaſtiques de Carthage qui avoient aſſiſté à ſon ordination, 'ſans leur donner aucun delai pour ſe corriger, & abandonner le ſchiſme. 'Pour les autres qui eſtoient bien dans le ſchiſme de Maximien, & qui avoient meſme condanné Primien, mais qui n'avoient pas eſté preſens à l'ordination de Maximien, ils leur donnerent terme juſqu'au 27 decembre ſuivant, voulant que ceux qui reviendroient dans ce temps là, fuſſent receus ſans rien perdre de leur dignité & de leur rang, & que ceux qui differeroient davantage ne puſſent obtenir de pardon, ni rentrer dans leur communion que par l'humiliation de la penitence. 'Il leur plut de dire que ces Eveſques n'eſtoient point pollus par la ſouche ſacrilege de Maximien, non que cela ſe puſt accorder avec leurs principes; mais parceque jugeant à propos de les recevoir depeur de fortifier le ſchiſme, ils vouloient diminuer leur faute.

l.3.c.53.p.191.2.b. c.54. p.191.2.c. d|l.4.c.4. p.199.2.b.c. in Em.p.257.2.2|53.1.2.

[S.Auguſtin parle tres ſouvent de cette ſentence du Concile de Bagai, & en raporte de grands paſſages,] dont Rivius a taſché de faire un corps de diſcours. 'On croyoit qu'elle avoit eſté compoſée par Emerite Eveſque d'Alger, & dont l'obſtination devint depuis fort celebre; [& les diſcours que cet Emerite fit dans la Conference de Carthage, reviennent aſſez au ſtyle enflé & embaraſſé de cette piece, qui n'eſt feconde] 'qu'en declamations, en grands mots, & en injures. [b] S.Auguſtin la traite quelquefois d'eloquente, [ſoit pour menager un peu Emerite, ſoit parcequ'on appelle eloquent tout ce qui ſurprend & charme les eſprits communs, & ce que tout le monde ne ſauroit pas imiter.] 'A cauſe

v R.p.242.243. Aug.in Em.p.252.2.c.d. p.253.2.a|inCre.l.3.c.53.p.191.1.a.b. b In Em|inCre.l.4.c.2.p.198.1.b.c. in Cre.l.3 c.20. p.184.1.b.

de Ceſarea en Mauritanie.

de cette eloquence * de declamateur, elle eſtoit entre les mains & dans la bouche de toutes les perſonnes qui ſont curieuſes de ces ſortes de choſes.

* *quid perſtrepat.*

'Auſſi lorſqu'on la lut dans le Concile pour la faire approuver, tous ces Eveſques la receurent avec des acclamations qui marquoient une joie extraordinaire; '& ils en furent ſi ravis, qu'au lieu de dire chacun leur avis, ils aimerent mieux ſe contenter de parler tous enſemble dans cette piece qui leur paroiſſoit ſi excellente & ſi belle, & s'approprier tous ce que l'un deux avoit écrit. 'Mais ils euſſent bien mieux fait de ne ſe pas laiſſer eblouir à l'eclat de ce diſcours pompeux, & de ne pas approuver une piece qui devoit un jour les couvrir de confuſion. Car les Catholiques tirerent un tel avantage de cet acte, que les Donatiſtes ne pouvoient plus en entendre parler ſans rougir & ſans demeurer muets; 'n'y ayant plus que l'impudence, ou meſme que la folie qui les en puſt faire parler.

lit. P. l. 3. c. 30. p. 91. a.

in Cre. l. 4. c. 4. p. 198. l. c.

lit. P. p. 91. l. 2.

in Cre. l. 4. c. 41. p. 208. l. a. b.

ARTICLE LXVIII.

Les Donatiſtes pourſuivent les Maximianiſtes par les loix & la violence.

'L'AUTORITE' du Concile de Bagai fit que pluſieurs Eveſques abandonnerent Maximien, & ſe réunirent au corps de leur ſecte, 'où ceux qui rentrerent dans le terme marqué, furent receus comme innocens ſelon le decret du Concile, comme les Donatiſtes meſmes en demeuroient d'accord. On ne rebattiza point ceux qu'ils avoient battizez eſtant unis à Maximien, quoique battizez hors de la communion des Donatiſtes; qui par conſequent reconnoiſſoient que le batteſme pouvoit eſtre valide hors de leur Egliſe, c'eſt à dire qu'ils ruinoient l'un des principaux fondemens de leur ſchiſme. 'D'autres Eveſques n'ayant pas voulu rentrer dans leur parti, 'ſouffrirent des perſecutions qui leur euſſent donné un rang illuſtre entre les Martyrs, s'ils les euſſent ſouffertes pour la juſtice. Mais ſi ces perſecutions leur eſtoient inutiles, 'elles ſervoient beaucoup à l'Egliſe, pour montrer combien les Donatiſtes avoient tort de pretendre eſtre juſtes parcequ'ils ſouffroient quelque choſe, & que les Catholiques qui les pourſuivoient eſtoient dans l'erreur.

Aug. in Par. l. 1. c. 4. p. 8. l. b.

in Cre. l. 4. c. 30. p. 205. l. c. d.

in Par. p. 8. l. b.

in Cre. l. 4. c. 46. 48. p. 209. l. a. b. 2. b. c.

l. 3. c. 59. p. 192.

'Pour commencer par ce qui regarde Maximien meſme, ils le pourſuivirent tellement, qu'ils demolirent juſqu'aux fondemens

ep. 163. p. 283. l. d. lit. P. l. 2. c. 18. p. 52. l. c.

In Cre. l. 4. c. 46. p. 209. 1. b. l. 3. c. 59. p. 192. 2. c. d.

une egliſe qu'il tenoit [dans Carthage,] & qu'ils appelloient pour ce ſujet ſa caverne. Ils taſchoient de ſe purger de cette violence en la rejettant ſur le peuple. Ils diſoient que ce n'eſtoit point eux qui l'avoient fait faire, & qu'ils ne ſavoient pas qui c'eſtoit; quoiqu'il fuſt aſſez viſible qu'ils en eſtoient effectivement les auteurs, ou meſmes les executeurs. Mais ce que Primien ne pouvoit pas deſavouer, c'eſt que luy qui ſe vantoit dans des actes publics de ne point redemander les choſes meſmes qu'on luy avoit oſtées, avoit neanmoins paſſé une procuration pour plaider au ſujet d'une maiſon que Maximien ſoûtenoit luy appartenir, & que Primien vouloit avoir, comme ayant ce ſemble eſté uſurpée ſur luy. Il diſoit la vouloir faire ſervir aux exorciſmes de l'Egliſe, ou qu'elle y avoit ſervi auparavant. Maximien allegua la lettre [du Concile de Cabarſuſſe] contre Primien. Mais enfin Primien l'emporta par la faveur d'un juge nommé "Sacerdos: car cela paroiſſoit par les actes meſmes. S. Auguſtin cite la procuration qu'il avoit paſſée pour cette affaire, comme l'ayant entre ſes mains. [Je ne trouve rien davantage pour la perſonne de Maximien, ſinon qu'il vivoit ce ſemble encore en 397 ou 398, lorſque S. Auguſtin écrivoit l'epiſtre 162,] où il dit de Maximien, On tient qu'il eſt parent de Donat. Il ſe ſuppoſe auſſi encore vivant dans l'explication qu'il fait du pſeaume 124 [mais nous n'en ſavons pas l'année.

1. 4. c. 47. p. 209. 2. c. d. pſ. 36. 2. p. 219. 1. a. b.

ep. 162. p. 281. c. t. 8 p. 599. 2. d.

Note 37.

L'AN DE JESUS CHRIST 395.

Pour ce qui eſt des partiſans de Maximien, le delai qu'on leur avoit donné, eſtant expiré à la fin de l'an 394,] les Donatiſtes n'omirent rien de tout ce qu'ils purent faire par l'autorité des magiſtrats, & par les perſecutions les plus violentes, pour les faire rentrer dans leur parti, ou les chaſſer tous des Egliſes qu'ils gouvernoient, & quelques uns depuis fort long-temps. Leurs Eveſques & leurs Clercs employerent pour cela toutes les perſecutions poſſibles, accuſerent les Maximianiſtes devant les Proconſuls & les autres juges, obtinrent des juſſions pleines de menaces terribles, demanderent & eurent des ordres pour arreſter & amener devant les juges ceux qui reſiſteroient, afin de les chaſtier; ſe firent donner des archers, firent meſme commettre des villes entieres pour executer les ſentences qu'ils avoient obtenués; & tout cela afin d'epouventer, de mettre en fuite, de chaſſer des Eveſques qui ne leur faiſoient point d'autre mal que de demeurer ſeparez d'eux, avec les peuples qui leur avoient toujours eſté ſoumis; & de ſe maintenir dans la

h. 69. p. 13. 1. b. bapt. l. 2. c. 21. p. 43. 1. b.

in Cre l. 4. c. 47. p. 209. 1. 2. pſ. 57. p. 234. 1. c. in Enn. p. 2 <1. 2. a. ep. 172, 255. p. 296. 1. b. 356. 2. d.

395. la poſſeſſion des egliſes qu'il avoient toujours tenuës.

'Mais ils meritoient tous ces traitemens dans l'eſprit des Donatiſtes, parcequ'ils eſtoient condannez par le Concile de Bagai. 'C'eſt ce que l'on alleguoit ſans ceſſe devant les Proconſuls, qui ordonnoient enſuite que ceux qui reſiſtoient à la deciſion de 310 Eveſques, devoient eſtre privez de leurs Egliſes. Quelques uns les cederent, & ſouffrirent peu de choſes. Pour ceux qui taſcherent de reſiſter, ils furent extremement maltraitez. 'Car quelques uns ſe voyant appuyez par leurs peuples qui les aimoient, ſe mirent en état de reſiſter. [Et il y en eut en effet qui ſe maintinrent contre tous les efforts des Donatiſtes.] Ceux qui ne purent reſiſter, furent chaſſez aprés avoir eſté vaincus, & on en mit d'autres en leur place.

Ibid.

in Par. l. 1 c. 11. p. 10. a. c.

in Em. p. 252 a. b.

'Ce qui eſt bien étrange, c'eſt que pour obtenir ces ordres des Proconſuls, ils prenoient le nom de Catholiques, & demandoient enſuite l'execution des loix que les Empereurs Catholiques avoient faites contre les heretiques, c'eſt à dire contre les Donatiſtes meſmes. 'Mais les Proconſuls, qui [ſouvent] eſtoient payens, ou ne voyoient pas l'abus qu'ils faiſoient des loix, ou ne ſe ſoucioient pas de l'empeſcher, ſe contentant de voir que les Maximianiſtes eſtoient condannez par le Concile de Bagai. [C'eſt peut-eſtre à quoy il faut raporter un endroit aſſez obſcur,] 'où S. Auguſtin dit que quand les Donatiſtes condannerent les Maximianiſtes, ils les pour ſuivirent devant les juges: & afin de paſſer pour de veritables Eveſques, ils allegueront leur Concile [de Bagai.] Le juge demanda ce que c'eſtoit qu'un autre Eveſque [de Carthage qu'on diſoit eſtre] du parti de Donat: & les officiers n'oſant pas aller contre les loix, [qui ne ſouffroient point d'autres Eveſques que les Catholiques,] répondirent qu'ils ne connoiſſoient point d'autre Eveſque qu'Aurele, qui eſtoit le Catholique.

lit. P. l. 2. c. 58. p. 109 1 10. pſ. 57. p. 234. 1.

lit. P. p. 109. 2. d. pſ. 57. p. 234. 1. c.

pſ. 21. p. 47. 1. b. c.

'Les pourſuites & les violences des Donatiſtes contre les Maximianiſtes, qui eſtoient prouvées par des actes authentiques, 'leur briſoient les dents dans la bouche, ſelon l'expreſſion du Prophete, & leur oſtoient tout pretexte de ſe plaindre lorſque les Empereurs Catholiques les condannoient par leurs loix. Car ils ne pouvoient plus dire, comme ils faiſoient ſi ſouvent, Qu'avons nous à faire avec les Princes? Puiſque s'il n'eſt pas permis d'employer l'autorité d'un Prince qui adore J. C, il l'eſt encore moins d'employer l'officier de ce meſme Prince, & encore un officier payen.

ep. 48. p. 65. 2. c.

pſ. 57. p. 234. 1. a. d. lit. P. p. 109. 2. d.

'La crainte d'une perſecution ſi violente obligea quelques uns

ep 50. p 81. 2. b.

des Maximianiſtes qui avoient laiſſé paſſer le delai qu'on leur avoit donné, de demander à rentrer dans la communion des Donatiſtes. Ils y furent receus en conſervant leur dignité, & l'on n'oſa rebattizer aucun de ceux qu'ils avoient battizez dans la communion de Maximien. On avoit déja mis des Eveſques en leur place: Et neanmoins comme les peuples demeuroient toujours attachez à leurs anciens paſteurs, les Donatiſtes aimoient mieux les avoir de cette ſorte, que de ne les avoir point dutout. [Mais comme l'hereſie, eſtant fondée ſur le menſonge, ne peut eſtre fixe & conſtante dans ſes principes;]les Donatiſtes par une bizarrerie qui les condannoit abſolument; rejettoient dans les uns le batteſme des Maximianiſtes, qu'ils approuvoient dans les autres. Car ils reconnoiſſoient pour bien battizez ceux qui venoient avec ceux de qui ils avoient receu le batteſme, & rebattizoient les autres; comme ceux qui l'avoient receu de Maximien.

395.

p.87.2.c.

In Par l.3. c.4. p.29.1.b.c.

lit.P.l.1.c.16.p. 91.2.d.

ARTICLE LXIX.

Cruautez exercées contre Salvie de Membreſe Maximianiſte.

[LE Concile de Bagai condannoit nommément, comme nous avons vu, les douze ordinateurs de Maximien, ſans leur donner aucun delai, & en des termes tres vehemens.]Auſſi avant meſme que le terme qu'ils avoient donné aux autres, fuſt expiré,[& que l'année 304 fuſt finie,]ils les defererent devant le Proconſul d'Afrique, pour les faire chaſſer de leurs ſieges par l'autorité & les armes de la juſtice: Et ils les pourſuivirent ainſi devant un Lieutenant & quatre Proconſuls au moins. [Nous ne ſavons point ce qui arriva des neuf autres: Mais ce qui regarde Salvie de Membreſe, Pretextat d'Aſſur, & Felicien de Muſti, eſt tres remarquable.

Aug.ep.255.p. 354 2.b.

b]in Cre.l.4.c.3. p.198.1.d.

c.49. p.209.2 c.

L'hiſtoire du premier eſt horrible.]C'eſtoit un homme deja fort âgé, aimé de preſque tous les habitans de la ville de Membreſe. Comme il avoit eſté du nombre des ordinateurs de Maximien, les Donatiſtes avoient établi un Reſtitute en ſa place dés l'an 394; & ce Reſtitute pretendoit le chaſſer des logemens & des terres[qui appartenoient à l'Egliſe,]b auſſi-bien que de l'egliſe meſme. c Il comparut donc avec Reſtitute ſon competiteur, *devant Herode qui eſtoit alors Proconſul d'Afri-

c.4.p.199.1.a.

c 48.p.209.2.b]

ep.255.p.356.2. c.d.

a inCre.c.66 p. 214 2.b.

b c 4 p 198.2 b.

c ep.255.p 356. 2.b c.

cellula.

* Aug. in Cre. l. 4. c. 4. p. 198. 2. c]l. 3. c 56. p. 191. 2. a.

que : & il l'eſtoit dés devant le deuxieme mars 395. 'Nummaſe avocat de Reſtitute s'échaufa fort à declamer contre Maximien, 'demandant que Salvie fuſt debouté de la poſſeſſion de l'egliſe de Membreſe, comme condanné par le Concile de Bagai ; & que cette egliſe fuſt renduë à la communion de Primien [C'eſtoit avant]le deuxieme mars 395, auquel le plaidoyé de Nummaſe fut cité dans une autre affaire devant le meſme Proconſul. [a]Il paroiſt aſſez qu'Herode jugea contre Salvie, [qui ne ſe rendit pas pour cela,]non plus que quelques autres de ſes compagnons.

p. 198. 2. b. d] ep. 253. p. 356 2. b. c

in Cre. p. 198 2. b c] 3. c 59. p. 192 1 d.

p 198. 2. c d] 3. c. 56. p 191 2. b. a p. 198 2. b. d.

Il ſouffrit beaucoup de perſecutions de la part des Donatiſtes, qui neanmoins ne le purent faire reſoudre à abandonner le parti de Maximien. 'Il aima mieux ſubir un interrogatoire, & compa-

l. 3. c. 48. p. 209. 2 d.

b.

Nota 38. roiſtre ["une ſeconde fois]avec Reſtitute 'à Carthage[b]devant le Proconſul Seranus, pour répondre à ſes adverſaires & à ſes perſecuteurs, ſe perſuadant ſans doute que ne pouvant agir contre luy que par les loix faites par des Empereurs Catholiques, ils n'auroient pas la hardieſſe de s'en ſervir depeur de ſe condanner eux meſmes. Les Donatiſtes ayant donc inſtruit des avocats, le faiſoient pourſuivre en qualité d'heretique. Salvie, comme les autres Maximianiſtes, ſe défendoit par la poſſeſſion où il eſtoit, & demandoit d'y eſtre maintenu. 'L'avocat des Donatiſtes le combatoit [encore]par le Concile de Bagai, [& meſme par les loix imperiales,]contre l'attente de Salvie ; & le Proconſul [y eut égard,]gagné par faveur, ou ebloui par l'autorité du Concile de Bagai.

c. 50. p. 210. 1. 2 b. b c. 48 p. 209. 2. a.

l. 3. c. 59. p. 191. 1. d.

l. 4. c. 18. p. 209. 2 a. b.

'S. Auguſtin raporte un article de l'interrogatoire, où Seranus dit à Salvie, que puiſque les diſputes des Eveſques devoient eſtre jugées par des Eveſques, & que les Eveſques avoient jugé pour Primien, c'eſtoit à luy à retourner à ſon ancienne communion, en faiſant ſatisfaction de ſa faute, ou à ſe retirer du lieu où on le perſecutoit, ſelon le commandement de ſon Evangile ; ce qui marque que Seranus eſtoit payen. 'Cette parole du juge qui euſt acquis à Salvie le titre de Confeſſeur ou de Martyr, s'il euſt ſouffert pour une meilleure cauſe, 'montroit que la veritable intention des Donatiſtes eſtoit de l'obliger à rentrer dans leur communion, ou au moins à ſe retirer, & à laiſſer Reſtitute paiſible poſſeſſeur de ſon ſiege.

b.

b. c.

b.

[Salvie n'ayant point voulu conſentir à rentrer dans le parti de Primien,]le Proconſul ordonna qu'il ſeroit chaſſé de ſon Egliſe ; [c]& comme on ſavoit que preſque tous ceux de Membreſe eſtoient pour luy, [d]il commit ceux d'Abitine ville proche de

in Par. l 3. c 6. p. 32. 1. a. c in Cre p. 209. 2. c. d c] in Par. p. 31. 2. b] 32. 1. a.

Membreſe, pour executer la ſentence. [c] Cette commiſſion ayant eſté notifiée à ceux d'Abitine, ils s'en vinrent à Membreſe, où Salvie qui ſe confioit ſur l'affection du peuple, taſcha de leur reſiſter, nonobſtant la ſentence du Proconſul. Enfin neanmoins il fut vaincu & pris par ceux d'Abitine, qui au lieu de le mener au Proconſul, en firent un trophée egalement honteux & pitoyable. [d] Car ſans parler des coups qu'ils luy donnerent, & des autres outrages qu'ils luy firent, [e] ils luy attacherent des chiens morts au cou, & en cet état ils danſerent autant qu'il leur plut avec luy, (c'eſt à dire apparemment autour de luy,) au ſon des chanſons infames, & avec des geſtes & des poſtures impudiques.

[f] C'eſtoit une barbarie plus qu'humaine & tout à fait inexcuſable, [g] qui ſurpaſſoit tout ce qu'on a peut-eſtre jamais oui dire, & celle meſme que les poëtes reprochent aux anciens tyrans de Toſcane, [h] & qui devoit eſtre plus inſupportable que le ſupplice des beſtes, & que le feu meſme, à un homme que l'âge rendoit venerable, & à un Eveſque qui ſelon le devoir de ſa charge avoit accoutumé d'empeſcher les danſes folles & honteuſes. [Il ſemble qu'on peut mettre en 389 le jugement de Seranus, & ſon execution.] [i] Ceux d'Abitine n'avoient pas fait d'actes des violences qu'ils avoient exercées contre Salvie: Mais le témoignage de toute la ville de Membreſe dans une hiſtoire ſi recente, eſtoit une preuve plus indubitable que les actes les plus authentiques. Ce fut en effet en paſſant par ces quartiers là, que S. Auguſtin l'apprit, [k] & il exhorte tous ceux qui en douteront, d'aller à Membreſe pour s'en informer. V. la note 32.

[l] [Salvie ne laiſſa pas de retourner encore à Membreſe;] [m] où il ſçeut ſi bien ſe faire valoir pour ſaint à cauſe de ce qu'il avoit ſouffert, & repreſenter la juſtice de ſa cauſe, & l'injuſtice de celle de ſes cruels perſecuteurs, que ces miſerables qu'il avoit trompez luy baſtirent une nouvelle egliſe. [n] [Reſtitute ne laiſſa pas de demeurer] en poſſeſſion de l'egliſe Donatiſte de Membreſe, qu'il occupoit encore en 411. [o] Les Catholiques y avoient auſſi leur Eveſque nommé Gennade.

in Cre.p.209.2. c.d.

in Par.p.31.2.b.

b|32.a|in Cre.p. 209.2.d.

in Par.p.31.2.b.

ep.255.p.357.2. b.

in Par.p.31.2.c.

c|32.1.a|in Cre. p.209.2.d.

in Cre.p.209.2. e.

in Par.p.312.c.

e.

Cart.b.1.§ 133. 198.

a § 133.p.213.

ARTICLE LXX.

Les Donatiſtes pourſuivent inutilement Pretextat d'Aſſur & Felicien de Muſti.

[SI les cruautez de ceux d'Abitine contre Salvie rendoient le parti des Donatiſtes odieux, leur condeſcendance forcée envers Pretextat d'Aſſur & Felicien de Muſti, renverſa entierement les fondemens de leur ſchiſme.] 'Nous avons vu qu'ils avoient eſté tous deux des ordinateurs de Maximien, condamnez pour ce ſujet par le Concile de Bagai, ſans avoir aucun terme pour ſe reconnoiſtre, '& pourſuivis auſſi-toſt devant le Proconſul, pour eſtre depoſſedez de leurs Egliſes. 'Il ſemble qu'il y ait eu un premier jugement rendu contre Pretextat par le Proconſul Herode. Aug. in Cre. l. 4. c. 4. p. 199 1. a. ep. 255. p. 354. 2. b. in Cre. l. 3 c. 56. p. 191. 2. c.

'Ce qui eſt certain, c'eſt que Felicien fut pourſuivi devant le meſme Proconſul; & l'affaire plaidée à Carthage par Ticien avocat le deuxieme mars 395, 'environ trois mois aprés la fin du terme donné aux Maximianiſtes par le Concile de Bagai; car ce terme écheoit au 25 decembre 394. 'S. Auguſtin dit que Ticien 'agiſſoit contre Pretextat auſſi-bien que contre Felicien, pour les faire tous deux chaſſer de leurs Egliſes. Il raporte une partie du plaidoyé de cet avocat, 'qui y parle en des termes tres forts contre l'un & l'autre, les accuſant d'avoir conſpiré contre Primien. [Mais il faut encore plus remarquer] 'qu'il y parle de Donat chef des Donatiſtes,[1] comme il euſt pu faire de J. C. meſme. Il declare qu'il agit au nom du Preſtre Peregrin & des anciens de l'Egliſe de Muſti, [qu'on voit par là s'eſtre ſeparez de Felicien, & s'eſtre unis à Primien, qui ne leur avoit pas neanmoins encore donné d'Eveſque.] Ticien citoit dans ſon diſcours le plaidoyé de Nummaſe contre Salvie, où la ſentence du Concile de Bagai eſtoit inſerée. a. a. l. 4. c. 4. p. 198. 2. c. c. ep. 255. p. 356. 2. d. in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. b. l. 4. c. 4. p. 198 2. d.

NOTE 39.

1. *in ejus nomen & cultum mundi pene totius obſervantia nutrita coaluit.*

Le Proconſul accorda la demande qu'on luy faiſoit, conformément à la ſentence du Concile. 'Mais quelque ordre qu'il donnaſt de chaſſer Pretextat & Felicien de leurs Egliſes, quelque effort que fiſſent les Donatiſtes de faire valoir la ſentence qu'ils avoient obtenuë contre eux, 'quelque perſecution qu'ils leur puſſent faire; 'quoiqu'au lieu de Pretextat, ils euſſent ordonné à Aſſur un Eveſque de leur communion[a] nommé Rogat, qui avoit p. 199. 2. b. p. 198. 2. b. in Em p. 252. 2. b. ep. 255 p. 354. 2. b. in Gaud. l. 1. c. 39. p. 266. 2. b. a in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c.

avec luy quelques Eccleſiaſtiques & quelque laïques, ſeparez 395.
l.4.c.4.p.198.2.b. de la communion de Pretextat; 'neanmoins ils ne purent jamais
a ep 50.p.87.2.c. de poſſeder ces deux Eveſques des lieux qu'ils tenoient, [a] leurs peuples ne les ayant pas voulu abandonner.

in Cre.l.3.c.56.p.191.2.c. 'Cela dura au moins juſque ſur la fin de l'an 396, comme on le voyoit par divers actes paſſez devant les Proconſuls & les ma-
c 60.p.192.2.a. b ep.172.p.296.1.c. giſtrats des villes, 'par leſquels les Donatiſtes s'efforçoient de chaſſer ces deux Eveſques de leurs Egliſes. [b] Il y en avoit un
b ep 171.p.295.1.d. entre autres fait à Muſti par les Donatiſtes contre Felicien devant les magiſtrats du lieu. 'Le dernier eſtoit du 22 decembre 396,
in Cre.l.3.c.56.p.191.2.c. du temps du Proconſul Theodore, où les Donatiſtes d'Aſſur qui ſuivoient Rogat, alleguoient [contre Pretextat] l'ordre du Proconſul Herode. [Ainſi c'eſtoit prés de trois ans depuis le Concile de Bagai.]

l.4.c.3.p.198.2.d. 'Les quatre Proconſuls devant qui on plaida cette affaire des Maximianiſtes, [furent apparemment celui de l'an 394, s'il eſt different d'Herode, & du Lieutenant de Carthage Herode qui eſtoit Proconſul en 395, Theodore en 396, & Seranus "qu'il faut V. la note 38.
apparemment differer juſqu'en 398. * Julien & Probin peuvent * V. Honoré note 4.
avoir encore eſté Proconſuls en 395.]

ARTICLE LXXI.

Les Donatiſtes reçoivent Pretextat & Felicien, avec tous ceux qu'ils avoient battizez.

Aug.in Cre.l.3.c.60.p.192.2.a.b. LEs Donatiſtes réuſſirent enfin en quelque ſorte dans la perſecution qu'ils faiſoient à Pretextat & à Felicien. Car ces deux Eveſques ſe laſſant de tant de maux qu'on leur faiſoit endurer, conſentirent à rentrer dans la communion de Primien,
lit.P.l.3.c.83.p.214.2.d. e in Cre.p.192.2.a. 'quoique leur viſage montraſt qu'ils le faiſoient par une pure contrainte. [c] Auſſi ils y eſtoient forcez non ſeulement par les Donatiſtes, mais par leurs propres peuples, que les Donatiſtes menaçoient des dernieres violences, comme S. Auguſtin dit
l.4.c.25.p.204.2.a. l'avoir appris ſur les lieux, '& meſme de les faire piller par les ſoldats de Gildon, [qui eſtoit alors maiſtre de l'Afrique, & qui donnoit une entiere croyance à Optat Eveſque Donatiſte de Tamugade, l'un des plus violens hommes de ſon temps, comme nous "le dirons plus amplement dans la ſuite.] V. § 73.

ep 255.p.354.2.b. 'Felicien & Pretextat s'eſtant donc reſolus de ſe réunir à Primien, ils furent receus dans une aſſemblée tres nombreuſe,

où eſtoit Primien meſme, avec un grand nombre d'Eveſques Donatiſtes qu'Optat de Tamugade avoit fait venir à ſa feſte: 'Et ce fut particulierement par la faveur 'de cet Optat qu'on les receut. [a] Saint Auguſtin dit que le peuple de Muſti avoit eſté témoin de la réunion; [ſoit qu'elle ſe ſoit faite en ce quartier là, ſoit qu'il y ait eu 'divers actes, dont quelqu'un ſe ſera paſſé à Muſti. Pour le temps, ce fut vers le commencement de 397,] 'deux ou trois ans aprés le Concile de Bagai, [& aſſurément aprés] le 22 decembre 396, auquel les Donatiſtes perſecutoient encore Pretextat.

in Gaud l. 1. c. 39. p. 266. 2. c. [a] lit. P. l. 2. c. 83. p. 214. 1. d.

in Em. p. 252. 2. b.

in Cre. l. 3. c 56. p. 191. 2. c.

[Les Donatiſtes qui avoient condamné avec tant d'execration Pretextat & Felicien, ne pouvoient les recevoir ſelon leurs principes, que dans le degré de penitens;] 'ou au moins les ordonner de nouveau. 'Cependant au lieu de les degrader, & de leur faire expier leur faute par quelque penitence ſevere, & par quelque humiliation; 'ils les receurent dans le 'degré d'Eveſques, au prejudice de Rogat qu'ils avoient fait Eveſque d'Aſſur, les reconnurent pour leurs freres & pour leurs collegues, leur conſerverent tous leurs honneurs.

ep. 172. p. 296. 1. d. in Cre. c. 60. p. 192. 2. b

b] in Em. ep 255. p. 354. 2. b.

Ils approuverent de meſme [contre leurs principes,] le batteſme qu'ils avoient donné dans le ſchiſme. 'Car durant que ces deux Eveſques communiquoient avec Maximien, & eſtoient perſecutez par les Donatiſtes, ils avoient adminiſtré le batteſme à quantité de perſonnes, non ſeulement dans les maladies, mais publiquement dans les feſtes de Paſque, tant dans leurs villes qui eſtoient grandes, que dans les egliſes de leurs dioceſes qui eſtoient en grand nombre. 'Et les Donatiſtes receurent toutes ces perſonnes dans leur communion ſans en rebattizer aucun, '& ſans leur impoſer aucune humiliation ni aucune penitence, 'n'oſant faire cette injure à ceux qui les avoient battizez, aprés avoir pris tant de peine pour les faire revenir à leur parti. [b] Saint Auguſtin dit qu'il eſt preſt de prouver tous ces faits quand on voudra, & de perdre ſon eveſché s'il ne le fait pas.

Ibid.

ep. 172. p. 296. 1. c.

c d] in Par. l. 2. c. 13. p. 19. 2. b.

in Cre p. 192. 2. b.

bapt. l. 2 c. 11. p. 43. 1. b.

[b] ep. 255. 265. p. 354. 2 c] 369. 1. a.

'L'horreur que les hommes ont naturellement de l'anabattiſme, obligea en cette rencontre les Donatiſtes de condanner leurs propres principes, parcequ'on n'auroit jamais pu ſouffrir de voir rebattizer tant de perſonnes à la fois, & encore par ceux meſmes qui les avoient déja battizez. 'Ainſi ils admirent & retinrent dans leur communion des perſonnes qui ſelon eux n'eſtoient point battizées, ne l'ayant eſté que par des morts, '& encore par des morts qu'ils avoient repreſentez comme des cadavres

bapt. l. 5. c. 5. 6. p. 59. 1. b. c.

lit. P. l. 1. c. 11. p. 91. 1. b.

c. 10. p. 91. 1. b.

jettez ſur le rivage aprés avoir eſté ſubmergez par les flots des anathemes lancez contre eux, & privez de l'honneur de la ſepulture. Mais ils avoient bien ſujet de ſouhaiter qu'on les euſt enterrez, depeur que leur Optat, comme une mer qui ſe deborde, ne fiſt rentrer ces cadavres dans la meſme mer qui les avoit rejettez. 'Ils les avoient depeints comme des œufs d'aſpics déja eclos; horribles à voir, inſupportables par leur puanteur, qu'ils avoient bannis de leur ſocieté avec leur race pleine de venin. Mais ils n'en avoient pas banni de meſme leur Optat, qu'on pouvoit bien appeller un baſilic, le roy de tous les ſerpens, digne en cette qualité d'y faire rappeller ces aſpics que l'on en avoit chaſſez.

in Par. l. 2. c. 3. p. 13. r. b.

[Felicien & Pretextat demeurerent toujours depuis dans le parti des Donatiſtes.] 'Felicien y eſtoit encore [en 411,] lorſqu'on tint la Conference de Carthage, [a] & encore depuis ce ſemble lorſque S. Auguſtin vint à Alger en 418. [b] Pretextat eſtoit mort ["dés l'an 400,] un peu avant que S. Auguſtin écriviſt ſes livres contre Parmenien; [c] Durant qu'il tenoit encore pour Maximien, les Donatiſtes luy avoient oppoſé Rogat, comme nous avons déja dit. 'Il ſemble qu'ils l'aient encore [1] fait ſon ſucceſſeur aprés qu'il fut mort, [comme cela ſe devoit naturellement.] Ce qui eſt certain, c'eſt que ce Rogat ou competiteur ou ſucceſſeur de Pretextat, ſe fit depuis Catholique, [& de ſchiſmatique devint Confeſſeur.] Car les Circoncellions luy couperent la langue & une main. 'S. Auguſtin le marque quelquefois ſans le nommer. 'Il vivoit encore en l'an 418. [d] Il y a dans la Conference un Rogat Eveſque Catholique de Gaguare, qui avoit eſté Donatiſte. [Si c'eſt le meſme, les Donatiſtes pouvoient luy avoir donné cet autre eveſché en recevant Pretextat d'Aſſur; & les Catholiques le luy auront conſervé.] 'On croit que Ganguare eſt la meſme ville que Gauvare dans la Byzaeene, ſelon la Notice d'Afrique.

Cart. b. 1. ſt 11. p. 196.
a Aug. in Em p. 253. 2. a.
b in Par. l 3. c. 6. p. 32. 2. a.
c in Cre. l. 3. c. 56. p. 191. 2. c.
in Em p. 252. 2. b.
V. S. Auguſtin § 288.
1.
ep. 50 p. 85. 1. b.
in Em.
d Cart. b. 1. ſt 28. p. 206.
p. 206 Vand. p. 337.

'La honte que les Donatiſtes recevoient des diviſions qui s'eſtoient formées parmi eux, & qui paroiſſoient ſurtout dans Carthage, leur faiſoit faire les efforts que nous avons vus pour rappeller ceux qui s'eſtoient ſeparez d'eux. 'Dans la Conference il y a un Leonce de Ruſticiane en Numidie, dont il eſt dit qu'aprés avoir rebattizé ceux qui avoient eſté battizez par

Aug. bapt. l. 2. c. 11. p. 43. 1. b.
Cart. b. 1. § 198. p. 244.

1. [C'eſt le ſens que forme *ordinaverunt* qu'on lit dans le texte de S. Auguſtin.] 'Mais il faut apparemment *ordinaverant*, [qui ſe raportera au temps que Pretextat eſtoit encore Maximianiſte.] 'L'Eveſque Donatiſte d'Aſſur eſtoit mort un peu avant la Conference de 411, & Rogat vivoit encore en 418.

Aug. B. t. 9. p. 631. f. Cart. b. 1. § 120. p. 191.

les

les Donatiſtes, il avoit luy meſme eſté rebattizé & ordonné [de nouveau. Je ne ſçay s'il n'auroit point eſté Maximianiſte, & receu enſuite par les Donatiſtes de cette maniere ignominieuſe, eſtant peut-eſtre moins conſiderable que les autres.

Quoy qu'il en ſoit, tous les eſſorts des Donatiſtes ne purent pas étouſer entierement le parti des Maximianiſtes.] 'Il duroit encore [vers l'an 402,] dans la province [Proconſulaire,] dans la Byzacene, & dans la Tripolitaine. [Lorſqu'on voulut tenir en 411 la grande Conference de Carthage entre les Catholiques & les Donatiſtes,] les Maximianiſtes demanderent d'y eſtre admis, & preſenterent pour cela une requeſte, [a] fondée ſur ce qu'ils portoient le nom de Donatiſtes, [b] & pretendoient l'eſtre plus veritablement que les autres. [c] Mais on mepriſa leur demande; [d] & Marcellin nommé pour preſider à la Conference, leur défendit de s'y trouver, puiſqu'elle n'eſtoit établie que pour conferer avec le corps des Donatiſtes, & non pas avec ceux que les Donatiſtes avoient condannez, '& qui ainſi n'avoient à diſputer qu'avec eux, ſans qu'ils puſſent obliger l'Egliſe Catholique à entrer dans aucune diſcuſſion de leur doctrine. 'Auſſi l'on voyoit bien qu'ils ne deſiroient autre choſe, que de ſe conſoler de leur petit nombre par l'eclat d'une diſpute, afin de s'acquerir quelque conſideration parmi ceux qui n'avoient pour eux que du mepris: Car ils deſiroient avec plus de paſſion de faire parler d'eux, qu'ils ne craignoient de ſe voir vaincus.

Aug unit.c.19. p.155 2.c.

in Jul.l.3 c.1.p. 387.2.d.

[a] Cart.b 1. §10. p.166.

[b] Aug.pſ.36. 2. p.119.1.c

[c] in Jul. p. 387. 2.d.

[d] Cart b.1.§ 10. p.166.

Aug. in Jul. p. 387.388.

p.387.2.d.

ARTICLE LXXII.

L'Egliſe tire de grands avantages de l'hiſtoire des Maximianiſtes.

[VOILA quelle eſt l'hiſtoire du ſchiſme des Maximianiſtes, par lequel Dieu voulut ruiner celui des Donatiſtes,] qui occupoit alors la plus grande partie de l'Afrique; 'non que ce grand corps ſentiſt une diminution fort conſiderable par la perte de quelques uns de ſes membres; 'mais parceque ce fut comme un miroir où Dieu leur fit voir à nud tous leurs defauts & tous leurs crimes; un tableau où il retraça la honte de leur ſeparation, dont le temps avoit preſque effacé tous les traits de la memoire des hommes; [& un exemple par lequel ils avoient ruiné eux meſmes tous les fondemens de leur ſchiſme.]

Aug.v.P.c.7. h.69.p.13.1.2.

b.

pſ.36.p.119, 1.c.

'Car s'ils ſe plaignoient que Cecilien n'euſt pas voulu comparoiſtre devant leurs 70 Eveſques du Concile de Carthage, ils

d.

voyoient que Primien s'eſtoit conduit de meſme à l'égard des Maximianiſtes du Concile de Carthage & de celui de Cabarſuſſe. 1.2|in Cre.l.3.c. 13.p.182.2.b. 'S'ils diſoient que Cecilien devoit paſſer pour coupable, puiſqu'il avoit condanné dans les Concile de Carthage, avant que d'eſtre abſous à Rome & à Arles; Primien avoit eſté condanné à Carthage & à Cabarſuſſe, avant que d'eſtre abſous à pſ.36.p.121.1.2. Bagai. 'Ou s'ils reconnoiſſoient Primien pour innocent, comme abſous par un Concile poſterieur & plus nombreux, Cecilien avoit auſſi eſté juſtifié par les Conciles de Rome & d'Arles poſterieurs à celui de Carthage, & par la communion qu'il avoit avec toutes 2. les Egliſes du monde; 'ſans parler des differences conſiderables qui rendoient ſa juſtification bien plus authentique que celle de Primien.

pſ.37.p.234.a. 'S'ils diſoient qu'il ne faut point méler les Princes dans les affaires de l'Egliſe, ils s'eſtoient eux meſmes adreſſez aux officiers des Princes contre les Maximianiſtes. 'S'ils ſe plaignoient de la rigueur des loix faites contre eux, ils les avoient employées lit.P.l.1.c.27.'p. contre les Maximianiſtes. 'S'ils diſoient qu'il eſtoit injuſte & 93.2.c. infame de perſecuter, & glorieux de ſouffrir, les Maximianiſtes avoient ſouffert toutes leurs perſecutions.

c.13.p.91.2.a. b| inGaud.l 1.c.39. p.266.2|in Par. l.2.c.3.p.131.b| bapt.l.2 c.12. p. 431.c.d|inCre. l.3.c.60.p.192.2. b. a inGaud.p.266. 2.c|bapt.c.11.p. 43 1.b|lit.P.c.28. p.93.2.c|in Cre. c.60.p.182.c. b in Cre. l. 4 c. 25.p.204.2.a. l.3 c.15.56.p.183. 1.2|191.2|ep. 172.p 295. 296. ep.255.p.354.2. c. pſ.36 p.119.2.b. lit.P.l.1.c.14.27. p.91.2.b|93.2.b. c retr. l.2 c. 29. 35 p. 23.2.5.d| 24 2.b.

'Si la communion que l'on a avec des perſonnes criminelles, rend les innocens criminels, ce qui eſtoit le grand principe de leur ſecte, ils avoient receu Felicien & Pretextat dans leur communion, ſans ſatisfaction & ſans penitence, aprés leur avoir fait les reproches les plus outrageux. [a] Si tout batteſme donné hors de l'Egliſe Catholique, eſt nul, & doit eſtre reïteré; ils ne pouvoient douter que le batteſme donné par Felicien & Pretextat dans la communion de Maximien, ne fuſt donné hors de l'Egliſe: & neanmoins ils l'avoient ratifié. [b] Et il eſtoit ridicule d'alleguer, comme ils faiſoient, ou qu'Optat les avoit obligez à cela, [c'eſt à dire obligez à ſe danner ſelon leurs principes, & à ruiner l'Egliſe de Dieu;]'ou que Felicien & Pretextat eſtoient revenus dans le terme qu'on leur avoit donné; ce qui ne ſuffiſoit pas pour les excuſer, & eſtoit convaincu de faux par les pieces authentiques.

'Ainſi Saint Auguſtin a ſujet de dire qu'aprés cela la cauſe eſt finie, & qu'il n'y a plus rien que les Donatiſtes puiſſent conteſter raiſonnablement. 'Il benit Dieu de leur avoir donné cette conviction de leur erreur pour les en faire ſortir. 'Il dit que l'hiſtoire des Maximianiſtes ſuffit ſeul pour les combatre. [c] Il a fait pluſieurs lettres exprés pour la leur appliquer, & meſmes des ouvrages entiers, un grand & un petit que nous avons perdus,

'& le dernier des quatre contre Creſcone. [Il la leur objecte ſans ceſſe dans ſes autres livres, & dans ſes ſermons.] c.16. p. 23.1.d.

'Toute l'Egliſe d'Afrique en fit un de ſes principaux fondemens de l'inſtruction qu'elle donna à ſes deputez pour la Conference de 411. 'Elle ne manqua point encore de s'en ſervir en d'autres pieces de la Conference : 'Et jamais les Donatiſtes n'oſerent ouvrir la bouche pour repliquer ſur ce ſujet . [a]Dés l'an 401 , elle recommanda dans un Concile à ceux qui traiteroient avec les Donatiſtes, de ſe ſervir ſurtout de cette preuve: [b] & elle ordonna qu'on écriroit au nom du Concile à tous les officiers de l'Afrique, pour les prier de ſervir l'Egliſe leur mere en faiſant chercher dans les greffes tous les actes qui regardoient cette hiſtoire , pour en donner des copies authentiques aux Eveſques . Cart b.1. § 5.p. 183. § 16 18 p 169. 171. Aug.in Em. p. 253.t.2. Gaud. l 1.c.39.p.266.2. a. a Conc.t.2.p. 1092.1093. b p.1089 e.

'Saint Auguſtin aprés avoir repreſenté aux Donatiſtes qu'ils ne peuvent rebattizer ceux qui l'ont eſté par les Catholiques , puiſqu'ils n'ont pas rebattizé ceux qui l'avoient eſté par Felicien, leur declare que s'ils peuvent répondre à cette objection , il conſent d'eſtre rebattizé par eux 'Auſſi beaucoup de Donatiſtes en reconnurent la force;& rougiſſant par une confuſion ſalutaire de la honte de leur parti, ils ne voulurent pas reſiſter à une verité ſi manifeſte, mais embraſſerent l'unité de l'Egliſe Catholique: De ſorte que depuis ce temps là les converſions furent plus frequentes qu'auparavant, ſurtout dans les endroits où les Circoncellions avoient moins de liberté d'exercer leurs cruautez . 'Les Eveſques Catholiques pour contribuer de tout leur pouvoir à un ſi grand bien, publioient autant qu'ils pouvoient cette hiſtoire de la reception des Maximianiſtes, & en faiſoient voir les conſequences à tout le monde. [Et pour le faire avec plus de force ,] 'comme les Donatiſtes eſtoient toujours preſts à nier tout ce qu'on ne leur prouvoit pas par des actes ſans repli- que, ils ordonnerent, comme nous avons dit , dans le Concile de Carthage du 13 ſeptembre 401 , que l'on prieroit les magiſtrats d'aſſiſter les Eveſques de leur autorité , pour leur en faire donner d'authentiques : [C'eſt de là ſans doute que viennent ceux que S.Auguſtin cite quelquefois .] ep.50.p.82 2.b. c. b in Cre.l.3.c. 45 p.189.1. c.60.p.192.2.a. Conc.t.2.p. 1089.e.

'L'ardeur des Catholiques à publier partout cette hiſtoire , fit que les Circoncellions pour taſcher de les arreſter, redoublerent leurs cruautez : Et les maux qu'ils firent, furent cauſe d'une part que les Empereurs firent de nouvelles loix contre eux ; '& de l'autre que divers Donatiſtes demandant une conference pour éclaircir toutes choſes, les Catholiques l'obtinrent , Aug.ep.50 p. 82.2. in Cre. c. 45.p. 189.1.b c.

& la firent réuſſir: [Et ce fut de ces deux moyens, joints à la plume de S. Auguſtin, que Dieu ſe ſervit pour éteindre le parti des Donatiſtes.]

ARTICLE LXXIII.

Tyrannie d'Optat le Gildonien.

[NOus dirons dans la ſuite quelque choſe de ce qui regarde les loix d'Honoré contre les Donatiſtes, reſervant à en parler plus amplement ſur S. Auguſtin, où l'on verra auſſi ce qui regarde la Conference de Carthage. Mais il ne faut pas differer davantage à dire quel eſtoit cet Optat par la puiſſance duquel nous avons vu que les Donatiſtes avoient fait tant de maux aux Maximianiſtes.] 'Il eſtoit Eveſque de Tamugade, Thamogade &c.
Aug. in Par. l. 2. c. 4. p. 13. 2. b. a Proc. b. Van. l. 2. c. 13. p. 266. 267.
ville alors fort peuplée, mais que ceux du pays ruinerent eux-meſmes depuis, depeur que les Vandales ne s'en ſerviſſent contre eux. Elle eſtoit ſituée au pié d'une grande montagne appellée Auraſe, du coſté de l'Orient, à treize journées de Carthage. p. 266. e. d. Hoiſt. geo. p. 59. Vand. p. 284.
'On cite de l'Itineraire d'Antonin, que cette ville eſt dans [1] la Numidie. 'La Notice d'Afrique y met en effet une ville de Tamogaze, qui eſt la meſme choſe; & cela paroiſt aſſez conforme à toute la ſuite de Procope. [b] Saint Auguſtin ſemble dire qu'elle n'eſtoit pas eloignée de Steſe: [c] & l'on croit auſſi qu'elle eſtoit aſſez prés de Vaga [ou Bagai,] de Lambeſe, & de Tigiſe. [d] On le voit de Bagai par Procope. [Elle eſtoit diviſée pour la religion, comme la pluſpart des autres villes d'Afrique.] 'Dans la Conference de Carthage Gaudence en eſtoit Eveſque pour les Donatiſtes, & Fauſtin pour les Catholiques. Proc. p. 265. 1. 268. 2. b Aug. ep. 164. p. 285. 2. b. c Vand. p. 284. d Proc. c. 19. p. 282. 283. Cart. b. 1. § 128. p. 205.

'Optat dont nous parlons, qui eſtoit le predeceſſeur de ce Gaudence, [e] eſtoit un homme d'une tres mauvaiſe reputation, & extremement décrié pour ſes crimes, [f] non ſeulement dans l'Afrique qui l'accuſoit pas ſes gemiſſemens, [g] mais generalement dans tous les endroits où l'on parloit de Gildon. [Ce Gildon, comme on le verra autre-part, commandoit les troupes Romaines en Afrique ſous le titre de Comte depuis l'an 386. & ſur la fin de l'an 397, il ſe rendit maiſtre abſolu de cette province, ſous pretexte de la ſoumettre à Arcade. Mais dés le primtemps ſuivant, V. Honoré § 5. Aug. in Gaud. l. 1. c. 38. p. 266 1. c. e ep. 164. p. 285. 2. b. lit. P. l. 2. c. 69. p. 111. 2. c. f ep. 164. p. 285. 1. d. g 2. c.

Cod. Th. t. 2. p. 218.

1. 'Godefroy la met dans la Mauritanie Tingitane, [mais ſens en donner aucune preuve.] Il le dit ſur une loy receue à Tamugade & adreſſée au Vicaire d'Afrique, [Et la Tingitane dependoit du Vicaire d'Eſpagne.]

Maſcezel ſon frere remporta ſur luy une victoire miraculeuſe,& Gildon n'ayant pu ſe ſauver, s'étrangla luy meſme.] [a]Claudien repreſente les crimes & les violences qu'il commit durant ſon adminiſtration.

[a] Claud.b.Gil.p. 74.

[b]C'eſt donc de ce Gildon qu'Optat eſtoit non le ſerviteur, non l'ami, mais le ſatellite: Car toute l'Afrique univerſellement luy donnoit ce nom. [c]S. Auguſtin l'appelle ordinairement Optat le Gildonien; [d]& quelques uns ne craignoient pas de dire que ce Comte, [qui eſtoit payen,]eſtoit ſon Dieu. [e]Comme il avoit une tres grande familiarité avec luy, [f]il ſe faiſoit accompagner par ſes ſoldats, [g]non qu'il euſt perſonne à craindre,mais pour ſe faire craindre luy meſme de tout le monde. Ainſi il dominoit avec un empire auſſi abſolu qu'inſupportable, [h]ou plutoſt avec une tyrannie pleine d'emportement & de fureur; [i]d'où vient que S.Auguſtin parle quelquefois du regne d'Optat.

[b] Aug.lit.P.c.101. 103.d. 122. 1.c| 123.1.b|in Par. c.4 p.13.2.b.
[c] bapt.l.2.c.11. p.431.b|in Cre. l.3.c.60. p.192. 2.a.
[d] lit.P. c.103.p. 123.1.b.
[e] c.83.p.144.1.d.
[f] c.23.p.100.1.c| l.1.c.10.18.p.91. 1.b|92.1.c.
[g] l.2.c.23.p.100. 1.c.

[h]L'uſage qu'il faiſoit de ſa puiſſance, eſtoit d'opprimer les veuves, de ruiner les orfelins, de ſeparer les mariages, de faire vendre les biens de ceux qui eſtoient les plus innocens, & puis d'en partager le prix avec les legitimes poſſeſſeurs. [i]Il n'y avoit perſonne en Afrique, ni payen, ni Juif, ni Chrétien,ſoit Catholique, ſoit meſme Donatiſte, qui ne diſt hautement que c'eſtoit un voleur, un raviſſeur, un traitre, un homme qui opprimoit [les foibles,] & qui ſeparoit[ce que Dieu a uni.]Saint Auguſtin » le marquoit ſans doute, lorſqu'il diſoit à ſon peuple; Suppoſons » un homme battizé dans l'Egliſe des Donatiſtes, je ne dis pas par » un ivrogne, par un homicide, par le ſatellite d'un ſcelerat, par » un homme qui ravit le bien d'autrui, qui opprime les pupilles, » qui ſepare les perſonnes mariées; mais par &c. En un mot, il faiſoit partout des maux incroyables. Mais tout le monde crioit, ſurtout contre les violences avec leſquelles il raviſſoit [le bien d'autrui.]

[h] ep.164. p.285. 1.d.
[i] lit.P.l.1 c 13. p.91.2.b.
[i] l.2.c.23.p. 100.1.c.
[i] c.103.p.123 1.b.
ev.Jo.h.6.p.20. 1.b.c|v.R. p.252.
ep.162. p.281.1. d.
inPar.l.2.c.9 p. 15.2.c.

Il continua à faire perſecuter les Rogatiſtes par Gildon, comme ils l'avoient eſté auparavant par Firme.[k]Pour les Maximianiſtes, nous venons de voir les maux que ſon credit leur avoit fait ſouffrir, [l]& que ce fut luy qui contraignit Felicien de Muſti & Pretextat d'Aſſur de revenir à la communion de Primien, [m]en menaçant d'envoyer les ſoldats de Gildon dans leurs villes: [n]& les Donatiſtes d'autre part rejettoient ſur luy le tort qu'ils s'eſtoient fait en recevant ces deux Eveſques. [o]On diſoit auſſi que c'eſtoit luy qui avoit fait demolir la baſiliquê de Maximien à Carthage: [p]Et Saint Auguſtin dit par ironie,que les violences

[k] lit.P.l.2.c.83.p. 114.1.d
[l] l.1.c.18.p.92. 1.c|bapt.l.2.c.11. p.43 1.b.
[m] in Cre.l.3.c. 60 p.192.2 a.
[n] l.4.c.25. p.204. 2 a.
[o] a|lit.P. l 1.c. 13.p.91.2.b|ep. 165. p.287 2.b.
[p] in Cre.l.4.c. 46.p.209.1.b.
[p] ep.172.p 276. 1.b.

que les Maximianiſtes avoient ſouffertes, faiſoient reverer la ſainte memoire d'Optat l'illuſtre colonel des Donatiſtes.

lit. P. l.2.c.83 p. 114.1.2. 2.a. 'Pour les Catholiques, il les perſecutoit par mer & par terre avec des troupes armées, comme ſi c'euſſent eſté des ennemis declarez de l'Etat, & avec des inhumanitez étranges; 'ce qui les obligea d'alleguer pour la premiere fois la loy des dix livres Cod. Th. 16. t. 5. l. 21. p. 138. d'or, 'auſquelles Theodoſe avoit condanné generalement le 15 de juin 392, tous les Eccleſiaſtiques heretiques, & tous ceux qui leur Aug. p. 114. 2. 2. permettroient de s'aſſembler ſur leurs terres. 'Les Catholiques l'alleguerent donc alors contre les Donatiſtes devant Seranus in Cre. l. 3. c. 47. p. 189. 2. c. Vicaire d'Afrique: 'mais ils ſe contenterent de l'alleguer, pour faire voir aux Donatiſtes ce qu'ils euſſent pu faire s'ils l'euſſent lit. P. p. 114. 2. a. voulu; '& on n'en vint pas juſques à l'execution. [a]S. Auguſtin e in Cre. c. 45. p. 189. 1. a b. ſemble dire que les Catholiques firent diverſes proteſtations devant les magiſtrats, des violences que les Donatiſtes leur faiſoient ſouffrir du temps d'Optat, ſans que cela ait jamais pu porter leurs Eveſques à faire aucune punition des crimes de ceux de leur communion.

ep. 164. p. 285. 1. d. [Il faut que la tyrannie d'Optat ait eſté bien exceſſive,] puiſ- [in Par. l. 2. c. 4. p. 132. b. qu'il eſt appellé le gemiſſement public de toute l'Afrique, [b]du- b lit. P. l. 1. c. 24. p. 93. 1. c. rant dix ans [depuis 388 juſques en 398.] Saint Auguſtin proteſte [in Par. c. 2. p. 12. 1. c. que quoy qu'il euſt dit de ſes vices, on trouvera qu'il en avoit c in Cre. l. 4. c. 24. p. 204. 1. d. dit trop peu, tant qu'il y aura des perſonnes qui auront eſté témoins de ſa vie & de ſes mœurs.

ARTICLE LXXIV.

Les crimes d'Optat ſervent à l'Egliſe.

Aug. in Par. l. 2. c. 4. p. 132. b. d pſ. 36. 2. p. 220. 2. a. 'SAINT Auguſtin remet toujours cet Optat devant les yeux des Donatiſtes; [& ce n'eſtoit pas ſans ſujet.] [d]Car ils avoient pour maxime, que tel qu'eſt celui avec qui on communique, telle eſt toute la maſſe de ceux qui communiquent avec luy. [C'eſtoit ſur cela que ſuppoſant que Cecilien autrefois Eveſque de Carthage, ou plutoſt celui qui l'avoit ordonné, eſtoit Traditeur, ils pretendoient que toute l'Egliſe Catholique en communiquant avec luy, s'eſtoit ſouillée du meſme crime, & qu'ils avoient eſté obligez pour cela de s'en ſeparer. Il ſuffiſoit donc pour détruire ce fondement de leur ſchiſme, de leur montrer ſeulement un homme dans leur communion dont ils ne puſſent pas deſavouer le crime.]

'Il y en avoit aſſez qui n'eſtoient pas moins méchans qu'Optat; mais ils eſtoient moins connus ou moins puiſſans : au lieu que pour celui-ci, il s'eſtoit tellement fait connoiſtre, que perſonne ne pouvoit dire qu'il ne ſçeuſt pas quel il eſtoit. 'Toute l'Afrique pleuroit ſous ſes injuſtices. [a]Les Donatiſtes ne les traitoient pas moins mal que tous les autres: [b]Et quand on le leur objectoit, comme ils ne pouvoient le condanner ſans ſe condanner eux meſmes, auſſi ils n'eſtoient pas aſſez impudens pour le défendre. 'Car il eſtoit honteux à un homme qui avoit un peu d'honneur, de l'entreprendre. 'Il ne leur reſtoit donc que de dire qu'il faut quelquefois tolerer les méchans pour eviter de plus grands maux : Et par conſequent ils avoient dû tolerer Cecilien, quand meſme il euſt eſté coupable, plutoſt que diviſer l'Egliſe; ce qui eſt le plus grand de tous les maux.

lit. P. l. 1. c. 57. p. 108. 2. d. a c. 23. 103. p. 100. 2. c| 123. 1. b. b in Cre. l. 4. c. 25. p. 204. 2. a. b. ep. 164. p. 285. 2. a. 1. d| in Par. l. 2. c. 2. p. 12. 1. c.

[Ils euſſent pu répondre plus raiſonnablement, s'ils euſſent pu faire voir qu'ils avoient retranché de leur communion ce méchant Eveſque.] 'Cependant c'eſt ce qu'ils ne firent jamais: Ils l'honorerent toujours comme leur collegue. 'Ils ſe joignoient avec luy par le baiſer de paix dans la ſolennité des ſacremens : Ils luy donnoient l'Eucariſtie dans les mains, ils étendoient les leurs pour la recevoir de luy : 'Ils celebroient ſa feſte avec une grande ſolennité, & leurs Eveſques s'y trouvoient en fort grand nombre. 'Ils ne rebattizerent jamais perſonne aprés luy; [c]& ainſi ſelon leurs principes, il faiſoit autant d'Optats qu'il battizoit de perſonnes; ce qui euſt eſté un grand malheur pour l'Afrique. [d]Il ne leur ſervoit de rien de dire que ſes actions deplaiſoient à tous les gents de bien de leur parti, puiſque c'eſtoit ſelon eux la communion des méchans qui ſouilloit, & non l'approbation de leurs crimes. 'Ainſi tous les Donatiſtes, quelque innocente que fuſt leur vie, eſtoient obligez de reconnoiſtre qu'ils eſtoient tous tels qu'Optat.

in Par. p. 12. c. 7. p. 142. a| lit. P. l. 2. c. 23. p. 100. 1. d.

conjuctis manibus.

lit. P. p. 100. 1. d| ep. 255. p. 154. 2. b. lit. P. c. 37. p. 105. 1. c. d. c c. 6. 101. p. 94. 2. d| 122. 1 c. d in Par. c 1. 4. p. 11. 2. d| 13. 2. b.

lit. P. c. 39. 100. p. 106. 1. b c| 122. 1. a| in Cre. l. 4. c. 27. p. 205. 1. b.

'Bien loin d'oſer le condanner, [e]ils n'oſoient pas ſeulement luy dire une parole un peu libre, depeur d'offenſer ſes oreilles ſourdes à tous les gemiſſemens de l'Afrique. [f]Il y eut ſeulement un des principaux d'entre eux; qui luy dit que le Comte Gildon eſtoit ſon Dieu & ſa foy; mais en des termes qui par l'ambiguité du mot de *Comes*, pouvoient auſſi ſignifier que Dieu & la foy eſtoient la regle ou l'appui de toutes ſes actions. Cela paſſa pour une raillerie adroite & ſpirituelle, que les Donatiſtes loüoient & relevoient extremement ; '& ils donnoient de grands eloges à celui qui avoit eu la hardieſſe de reprendre par cette parole

lit. P. l. 1. c. 9. p. 90. 2. d. e l. 2. c. 23 p. 100. 1. d. f d| l. 1. c. 9. 33. p. 90. 2. d| l. 2. c. 28. p. 101. 2. c| 103. 1. b.

p. 100. 1. d.

p.50.2.d. equivoque, un homme auſſi puiſſant qu'eſtoit Optat, ſans prendre garde qu'ils ſe perçoient eux meſmes de leur propre épée, [puiſque c'eſtoit avouer l'impieté d'un homme qu'ils n'oſoient ſeparer de leur communion.]

in Gaud.l.1.c. 38.p.266.1.b. 'Jamais perſonne ne put dire avec plus de verité que cet Optat, les paroles que l'Ecriture met en la bouche des damnez, Que « nous a ſervi noſtre faſte, & quel avantage avons nous receu de « ces richeſſes dont nous faiſions vanité? Tout cela a paſſé comme « une ombre. [Aprés qu'il eut tyrannizé l'Afrique durant dix ans, « enfin Gildon qui eſtoit ſon veritable Dieu, eſtant tombé au printemps de l'an 398, on fit une recherche aſſez rigoureuſe de ſes ſatellites, ſelon le terme de la loy que nous avons encore.] V. Honoré §. 7.

in Cre.l.3.c.13. p.182.2.c[lit.P. l.2.c.92.p.119. 2.b. 'Optat accuſé comme le premier de ceux qui meritoient ce titre, fut arreſté, & mourut pour ce ſujet en priſon. Les termes de S. Auguſtin portent tout à fait à croire qu'il finit ſa vie par une

ep.171 p.295.1.d mort violente. [Il eſt bien étrange] qu'une vie ſi criminelle, [& une mort ſi honteuſe devant Dieu & devant les hommes,] n'aient

d[lit.P.1.2.c.33. p.103.2.b. pas empeſché les Donatiſtes de l'honorer comme un martyr; ſi ce n'eſt qu'ils priſſent pour le Chriſt le Comte [Gildon] pour qui

l.3.c.40, p.134. 2.c. il eſtoit mort. 'Petilien accuſoit S. Auguſtin d'avoir contribué à ſa condannation; [ce que ce Saint, qui ne ſongeoit qu'à la cauſe de l'Egliſe, & non à la ſienne, ne s'amuſe pas à refuter.

ARTICLE LXXV.

S. Auguſtin travaille à convertir les Donatiſtes d'autour d'Hippone: Il refute Petilien: Les Conciles d'Afrique permettent de les recevoir dans l'état eccleſiaſtique.

[L]A mort d'Optat arriva, comme nous avons dit, en 398, vers le meſme temps que Dieu commença à oppoſer Saint Auguſtin aux Donatiſtes. Car ce Saint fut fait Preſtre d'Hippone en 391, & Eveſque ſur la fin de 395. Les Donatiſtes y avoient alors pour Eveſque Proculien ſucceſſeur peut-eſtre de ce Fauſtin qui avoit autrefois dominé dans Hippone avec une autorité abſoluë. S. Auguſtin commença donc à les combatre par ſes ſermons & par ſes écrits. Il euſt eſté bien aiſe de conferer ſouvent avec eux par lettres ou de vive voix. Mais aprés qu'ils eurent un peu connu la force que la verité avoit dans ſa bouche, ils eviterent de luy

Aug.ep.203.p. 314-316. parler, & refuſerent meſme de recevoir ſes lettres.] 'Maximin Eveſque Donatiſte de Sinite prés d'Hippone, ayant rebattizé un Diacre

Diacre Catholique, S. Auguſtin qui n'eſtoit alors que Preſtre, en écrivit à Maximin d'une maniere civile, mais forte, pour l'exhorter à entrer en conference avec luy.

[Au commencement qu'il fut Eveſque, Proculien ayant témoigné agréer une conference, il l'accepta, & l'en preſſa : mais ce fut inutilement: Proculien refuſa meſme de recevoir ſes lettres. De ſorte qu'ayant à ſe plaindre de quelques outrages que les Donatiſtes luy avoient faits, & de ce qu'il recevoient des perſonnes tout à fait criminelles, il s'adreſſa à un Euſebe Donatiſte laïque, afin qu'il parlaſt à Proculien.]Les Donatiſtes tinrent en ce temps là des Conciles à Conſtantine & à Mileve, [deſquels on ne trouve rien. ep.168.p. 293.c. b.

En 397 ou 398, S. Auguſtin eut à Tuburſique une conference avec Fortune Eveſque Donatiſte de la ville, & quelques autres. Il confera encore avec un autre de leurs Eveſques nommé Fortunat, & avec Clarence auſſi Eveſque. Il voulut faire la meſme choſe avec Criſpin de Calame l'un des plus anciens & des plus celebres Eveſques de ce parti qui s'y eſtoit offert de luy meſme: Il écrivit auſſi à Severin ſon parent pour le retirer de ce parti. Mais on ne voit pas quels ſuccés eurent tous ces efforts que la charité luy fit faire.

Il paroiſt qu'aprés la ruine d'Optat, qui avoit eſté ſi longtemps l'appui & la honte de leur parti, on fit quelques loix pour reprimer leurs violences ce qui leur faiſoit dire que les Catholiques leur vouloient ſuſciter une perſecution; de quoy S. Auguſtin eſtoit alors fort eloigné.

Vers l'an 400, Petilien Eveſque de Cirthe ou Conſtantine, le plus celebre de tout leur parti, écrivit une lettre à ſon Clergé contre l'Egliſe Catholique; & un autre Donatiſte feignit ou s'imagina une apparition d'un ange qui ordonnoit de ſuivre cette lettre. Mais S. Auguſtin ſe moqua de l'apparition pretendue; & ayant vu la lettre de Petilien, quelque ſoin que les Donatiſtes euſſent de la luy cacher, il la refuta, partie vers l'an 400, partie en l'an 403. Il refuta auſſi vers l'an 400, la lettre que Parmenien avoit autrefois écrite contre Ticone; & répondit enſuite en ſept livres à tout ce que les Donatiſte alleguoient pour la reïteration du batteſme. Il fit encore alors quelques autres écrits contre le ſchiſme, & il en retira un homme de qualité nommé Celer.

Dans le commencement du ſchiſme, & dans la réunion qui ſe fit ſous Macaire, on avoit receu les Donatiſtes dans les meſmes degrez qu'ils avoient eus. Cela avoit depuis eſté défendu, &

apparemment en 391, par le Concile de Capoue. Le Concile d'Hippone confirma peuteſtre ce decret en 393, comme la regle ordinaire de l'Egliſe; & ſouhaita neanmoins qu'on y fiſt quelque exception, pourvu que ce fuſt avec l'agrément du Pape & de l'Eveſque de Milan. Le Concile de Carthage en l'an 397, prit la meſme reſolution, ou ſuivit celle qui avoit eſté priſe à Hippone. En l'an 401, le Concile de Carthage du 16 juin, ordonna qu'on prieroit le Pape Anaſtaſe & Venere de Milan, de trouver bon qu'on puſt elever à la clericature ceux qui auroient eſté battizez eſtant enfans par les Donatiſtes; & que pour les autres, on s'en remettroit à leur jugement. Mais celui du 13 ſeptembre de la meſme année, reſolut enfin que les Donatiſtes pourroient eſtre receus dans leurs degrez, lorſqu'on le jugeroit à propos pour le bien de l'Egliſe. Pour les diverſes regles que l'on obſervoit dans leur reception, nous en parlons dans l'hiſtoire de Saint Auguſtin, où nous traitons auſſi plus amplement ce qui n'eſt touché qu'en un mot dans cet article & dans les ſuivans.]

ARTICLE LXXVI.

On travaille à inſtruire les Donatiſtes. Les cruautez des Circoncellions obligent Honoré de faire contre eux des loix ſeveres &c.

[LE meſme Concile du 13 ſeptembre 401, ordonna encore ſur les remontrances du Pape Anaſtaſe, qu'on travailleroit fortement à la réunion des Donatiſtes, qu'on employeroit pour cela la voie de la douceur & de l'inſtruction, & qu'on demanderoit aux magiſtrats copie de tous les actes qui regardoient l'affaire des Maximiniſtes. Sur la fin de la meſme année, Criſpin de Calame ayant acheté une terre pres d'Hippone, y contraignit pres de 80 payſans à ſe laiſſer rebattizer. Mais vers le meſme temps, ceux d'une autre terre ſe réunirent à l'Egliſe par les exhortations de S. Pammaque Senateur Romain leur ſeigneur. V. S. Auguſtin p. 132, 133.

Pendant que Saint Auguſtin écrivoit ſon ſecond livre contre Petilien, au commencement de 402, Petilien répondoit au premier par des injures & des calomnies, que ce Saint refuta par un troiſieme livre. Il y parle d'un Cyprien Eveſque Donatiſte, qui aprés avoir vécu longtemps dans le crime, fut enfin decouvert & depoſé. [Sur la fin de 402, Maximien qui avoit eſté Donatiſte, quitta l'eveſché de Bagai ou Vagine, de peur de troubler l'Egliſe. Aug. lit. P. l. 3. c. 34. p. 133. l. b.

Les remontrances que l'on faiſoit aux Donatiſtes ſuivant

l'ordre du Concile de l'an 401, & particulierement l'hiſtoire des Maximianiſtes, convertirent beaucoup de perſonnes. Mais les Circoncellions en devinrent plus furieux. Ils firent partout de grandes violences, & ſe ſignalerent ſurtout dans le dioceſe d'Hippone, où ils voulurent tuer S. Auguſtin meſme, & firent ſouffrir de grands maux à S. Reſtitute & à divers autres qui les avoient abandonnez. D'autres Donatiſtes demandoient une conference. Le Concile de Carthage la reſolut pour les Catholiques le 25 aouſt 403, & en fit ſommer juridiquement les Eveſques Donatiſtes: mais ceux-ci la refuſerent par concluſion de leur Concile, avec une inſolence & un mepris incroyable; ce qui obligea S. Auguſtin d'adreſſer une lettre à leurs laïques.

Mais Criſpin de Calame joignit à la vanité la violence ouverte contre S. Poſſide Eveſque Catholique de la meſme ville, qui eut peine à ſauver ſa vie. Criſpin mis en juſtice pour ce ſujet en l'an 404, & condanné comme heretique à payer dix livres d'or, comparut devant le Proconſul pour ſoutenir qu'il n'eſtoit point heretique, & fut convaincu de l'eſtre dans une conference publique de trois jours qu'il eut avec Poſſide à Carthage. Poſſide luy ayant neanmonis fait remettre l'amende, il en appella à l'Empereur, qui le condanna & luy & tous les Donatiſtes à payer les dix livres d'or comme heretiques; & ils les euſſent payées ſi les Catholiques meſmes ne les en euſſent fait decharger.

Les Circoncellions commirent encore des inhumanitez tout à fait barbares contre S. Maximien de Bagai, qui avoit emporté ſur eux une baſilique par les voies de la juſtice, & contre Serve de Tuburſicubure qui en demandoit une autre: de ſorte que le Concile tenu à Carthage le 26 juin 404, reſolut de demander des loix à l'Empereur pour les reprimer. S. Auguſtin fit conclure qu'on n'en demanderoit que de moderées. Mais l'horreur du traitement qu'ils avoient fait à S. Maximien, fit qu'au commencement de l'an 405, Honoré en donna de tres ſeveres. Elles produiſirent de grands fruits à Carthage & dans tout le reſte de l'Afrique, malgré la fureur des Circoncellions, qui s'irritant du progrés de la verité, commirent des cruautez toutes nouvelles, particulierement dans le dioceſe d'Hippone, & ne ſe contentant pas de jetter de la chaux dans les yeux des Catholiques, ils y ajoutoient du vinaigre.

Macrobe ſucceda vers ce temps-ci à Proculien d'Hippone, & fit d'abord paroiſtre quelque honneur & quelque equité: mais il

ne laiſſa pas de recevoir Ruſticien Soudiacre excommunié par ſon Curé, & noyé de dettes. Saint Auguſtin luy en fit faire des reproches, & le pria de reſoudre la difficulté touchant les Maximianiſtes: Mais il répondit à tout cela avec une froideur qui témoignoit aſſez ſa foibleſſe.

Le 30 de janvier 406, Maximin de Sinite, & d'autres Donatiſtes, demanderent à Ravenne devant le Prefet du Pretoire, d'entrer en conference avec les Catholiques d'Afrique. S. Auguſtin envoya durant ce temps là un Preſtre à Sinite, d'où les Donatiſtes le chaſſerent. Mais Maximin eſtant revenu, ſe réunit luy meſme à l'Egliſe. Le Clergé d'Hippone ſe plaignit vers ce temps là des violences des Donatiſtes, à Janvier Eveſque des Caſes leur Primat dans la Numidie, & meſme le chef de toute leur communion.]

ARTICLE LXXVII.

Suite l'hiſtoire des Donatiſtes juſqu'à la mort de Saint Auguſtin. Conference de Carthage &c.

["CRESCONE grammairien Donatiſte, ayant entrepris de défendre la lettre de Petilien, contre le premier livre par lequel Saint Auguſtin l'avoit refutée, ce Saint luy répondit vers l'an 406, par un grand ouvrage diviſé en quatre livres. Le meſme Saint taſcha inutilement de gagner Emerite d'Alger par quelques lettres civiles qu'il luy écrivit. Il refuta un ouvrage de Petilien ſur le batteſme, & fit encore vers ce temps là divers ouvrages contre les Donatiſtes. Le Concile de Carthage du 13 de juin 407, fit quelques reglemens touchant les Egliſes Donatiſtes qui ſe réuniſſoient. Le 15 & le 24 de novembre 407, Honoré donna encore de nouvelles loix contre les Donatiſtes. V. S. Auguſtin. ſ 162.

L'an 408, Stilicon qui conduiſoit l'Empire d'Occident, fut tué le 23 d'aouſt; & les Donatiſtes ſe ſouleverent auſſitoſt, pretendant que toutes les loix faites durant ſon miniſtere eſtoient mortes avec luy: ils publierent meſme une fauſſe indulgence d'Honoré en leur faveur. Mais ce prince les dementit bientoſt par diverſes loix faites des la fin de la meſme année, & au commencement de l'autre: De ſorte que S. Auguſtin ne fut plus occupé qu'à retenir le zele des magiſtrats, & à les empeſcher de punir par le ſang les excés des heretiques. Il répondit en meſme temps par une lettre publique aux Donatiſtes, ſur ce

que quelques uns de leurs Preſtres luy avoient fait dire en ces
„ propres termes; Laiſſez-nous là, ſi vous ne voulez pas que nous
„ vous aſſommoins. Il travailla auſſi à convertir des payſans de ſon dioceſe, & il en écrivit à Feſte leur ſeigneur.

Vers le milieu de l'an 409, Honoré donna liberté de conſcience aux heretiques: mais il la revoqua le 25 aouſt 410; & le 14 octobre ſuivant, il ordonna la grande Conference entre les Catholiques & les Donatiſtes, qui ſe tint à Carthage le premier, trois, & 8 de juin 411. L'hiſtoire de cette Conference ſe voit ſur celle de Saint Auguſtin, dont elle fait un des principaux ornemens, puiſque c'eſt par luy que l'Egliſe y a ſurmonté les Donatiſtes. Mais nous pouvons marquer ici quelques petits faits qu'on apprend des actes qui en furent dreſſez. On y voit que beaucoup de villes n'avoient point d'Eveſque Donatiſte, & que quelques unes n'en avoient meſme jamais eu; mais qu'il y en avoit auſſi où le ſchiſme dominoit, & qui n'avoient point d'Eveſque Catholique. Cela ſeroit trop long à marquer en particulier.]

1. 'Hilaire 'Eveſque de Boſſete, qui pouvoit eſtre dans la Numidie, avoit eſté Donatiſte, & s'eſtoit réuni à l'Egliſe: Ce que Petilien avoit voulu qu'on remarquaſt dans la Conference; S. Alype luy dit qu'il ſouhaitoit que luy & tous les autres Donatiſtes vouluſſent faire la meſme choſe. [Il s'eſtoit ſans doute réuni avec tout ſon peuple.] Car il eſtoit ſeul Eveſque de Boſſete. Cart. b. 1. § 120. 121. p. 194.

'Maximien de Ture s'eſtoit réuni [comme Hilaire,] & eſtoit auſſi ſeul Eveſque dans ſa ville. 'On marque qu'il y avoit une ville de Ture ou Turſe dans la Mauritanie de Stefe, une autre dans la Numidie, & une troiſieme qui n'eſtoit qu'un bourg dans le dioceſe de Muſti, où les Donatiſtes avoient neanmoins mis un Eveſque. § 121. p. 195. p. 195. 240. § 121. p. 196. 2.

'Les Donatiſtes avoüent eux meſmes qu'ils avoient condanné l'Eveſque qu'ils avoient à Cufra dans la Byzacene. [Cet Eveſque avoit apparemment demandé à eſtre receu dans l'Egliſe.] Et comme il ſortoit condanné des Donatiſtes, on avoit confirmé ſa condannation, [en ne luy offrant au plus que la communion laïque. Car c'eſt la regle que l'Egliſe gardoit à l'égard des Donatiſtes, quoiqu'il ne la gardaſſent pas de leur coſté à l'égard des Catholiques.] Les Donatiſtes avoient encore eſté obligez de depoſer cette année là meſme leur Eveſque de Tunugabe, [dont § 129. p. 206. § 129. 130.

1. Nous marquons ici pour la Conference les pages de Mr Baluze dans ſon nouveau recueil des Conciles imprimé en 1683, à cauſe des notes qu'il y joint aux actes, & dont nous nous ſervons, ſurtout pour les provinces d'où ſont les villes.

on ne marque point la province,] parcequ'il eſtoit coupable d'adultere.

§ 129.188. p. 206.237. 'Calipode Donatiſte voulut paroiſtre dans la Conference en qualité d'Eveſque de Bazare ou Vazare dans la Byzacene, quoiqu'il n'euſt ni egliſe, ni peuple. Car tous les Donatiſtes de ce lieu s'eſtoient convertis; ce qui l'avoit obligé de ſe retirer.

§133 p.208 209. 'Rufinien de Bonuſte, & Augende de Villemagne, l'une & l'autre dans la Proconſulaire, avoient autrefois eſté tous deux Donatiſtes, [mais avant que d'eſtre Eveſques, au moins le premier.]Car Primien pretendant qu'il y avoit un peuple de Donatiſtes à Bonuſte, Rufinien luy ſoutint hautement que jamais il n'y en avoit eu.

§176.215 p.230. 238. 'Primule Eveſque Donatiſte de Vage, avoit embraſſé l'unité Catholique avec tout ſon peuple non ſeulement de la ville, mais encore de toutes "les paroiſſes de la campagne. Ampele ancien Eveſque des Catholiques du meſme lieu le receut avec joie, luy conſerva le titre d'Eveſque de Vage, & ils vécurent enſuite enſemble dans l'union de la vraie foy, & d'une charité ſincere. *diœceſibus.*

§187.188.p.237. 'On reprocha dans la Conference aux Donatiſtes de s'eſtre emparez de l'Egliſe de Rotarie en Numidie, comme l'on croit, en rebattizant l'Eveſque Catholique du lieu, agé de 90 ans[Ils l'avoient apparemment rebattizé par force; d'où vient que] §197.p. 240. cette action eſt traitée de meurtre. 'Simplice de Tibile en Numidie, qui ſe trouva à la Conference,[eſtant déja Eveſque,]avoit eſté mis par eux au nombre des catecumenes, rebattizé, [& ordonné de nouveau. Mais il ne paroiſt point qu'il y ait eu de §201.p.247. violence, non plus que dans]'Vital, qui eſtant Diacre de l'Egliſe Catholique à Stefe[en Mauritanie,]fut rebattizé, fut fait Preſtre, fut depoſé pour un adultere; & aprés tout cela, fut fait Eveſque §202.203 p.200. 249. de Maſcule dans la Numidie.'Felix Eveſque de Voſe ou Boſe, qu'on croit avoir eſté dans la Proconſulaire,*& Rogat de Zarat §203. p. 205. 249. dans la Numidie, avoient auſſi quitté l'Egliſe Catholique eſtant Diacres, pour ſe faire rebattizer.

["Les Donatiſtes furent abſolument vaincus dans la Conference, nonobſtant toutes leurs chicanes, mais non convertis. Ils en appellerent à l'Empereur, qui les condanna rigoureuſement le trentieme janvier 412: de ſorte que beaucoup cederent & ſe réunirent. V.S.Auguſtin§ 208, 209,220.

Les autres plus furieux que jamais, non ſeulement publierent diverſes calomnies, que S.Auguſtin fut obligé de refuter par écrit, mais s'emporterent aux dernieres violences, & tuerent

meſme Saint Reſtitute Preſtre d'Hippone: ce qui obligea Saint Auguſtin de travailler beaucoup pour empeſcher la mort des homicides. D'autres voyant qu'on les empeſchoit de tuer les Catholiques, ſe tuoient & ſe bruloient eux meſmes avec leurs egliſes, plutoſt que de ſe convertir. Le Concile de Cirthe ou de Zerthe tenu le 14 juin 412, écrivit auſſi aux Donatiſtes. Et Saint Auguſtin fit meſme mettre en priſon deux de leurs Preſtres, donc l'un nommé Donat voulut ſe tuer.

S. Marcellin eſtoit alors commis par l'Empereur pour faire executer les loix contre les Donatiſtes. Ces heretiques trouverent moyen de luy faire trancher la teſte le 13 de ſeptembre 413. Mais le 22 juin 414, Honoré fit contre eux une loy plus ſevere que toutes les precedentes: & le 30 aouſt ſuivant, il declara que la mort de Marcellin ne diminuoit en rien l'autorité des actes de la Conference de Carthage, à laquelle il avoit preſidé. Macedone qui eſtoit alors Vicaire d'Afrique, publia auſſi un edit pour exhorter les Donatiſtes à la réunion. Ce fut en vain que vers l'an 417, ils importunerent Boniface Comte d'Afrique, qui deferoit moins à leurs calomnies qu'aux inſtructions que luy donnoit S. Auguſtin.

Le grand Concile de Carthage du premier may 418, donna encore de nouveaux ordres pour travailler à l'extinction entiere du ſchiſme. Au mois de ſeptembre de la meſme année, S. Auguſtin eſtant à Alger, l'Eveſque Emerite qui s'eſtoit caché, vint pour diſputer contre luy, & n'oſa neanmoins ouvrir la bouche. Vers 418 ou 419, ils tinrent un Concile où Petilien ſe trouva avec plus de trente autres. Dulcice commis en ce temps là pour executer les loix faites contre eux, ayant écrit à Gaudence leur Eveſque à Tamugade, pour l'exhorter à ſe réunir, au lieu de ſe bruler comme il en menaçoit, & Gaudence luy ayant écrit ſur cela, Dulcice pria Saint Auguſtin de luy répondre. Le Saint le fit; Gaudence repliqua, & le Saint refuta encore ſa replique.]

Les Donatiſtes ſont compris nommément dans une loy tres ſevere que Theodoſe le jeune fit publier le 30 may 428; & ils y ſont mis avec les Priſcillaniſtes & les autres à qui la loy défend &c. "abſolument toute aſſemblée dans les villes ou à la campagne. Cod. Th. 16, t. 5. l. 65. p. 187.

ARTICLE LXXVIII.

De ce qu'on trouve des Donatiſtes depuis S. Auguſtin.

ON peut dire avec verité, que les travaux de S. Auguſtin ont éteint le ſchiſme des Donatiſtes: & c'en eſt apparemment une marque] de ce que dans quelques ſermons preſchez en Afrique peu aprés ſa mort, on y parle de diverſes hereſies ſans rien dire des Donatiſtes, [comme s'ils euſſent eſté entierement abolis. Il ne laiſſa pas neanmoins de s'en conſerver encore quelques reſtes, favoriſez par les Vandales, qui s'eſtant rendu maiſtres de l'Afrique vers l'an 428, mirent ces ſchiſmatiques à couvert de l'autorité des loix imperiales.] 'Nous trouvons dans S. Leon un Maxime Donatiſtes, devenu Catholique, qui avoit eſté fait de laïque Eveſque dans la Mauritanie Ceſarienne, [ſoit devant ſa converſion, ſoit aprés: car cela n'eſt pas clair.] S. Leon conſentit neanmoins en 442, qu'il demeuraſt Eveſque: mais il exige qu'il luy envoie ſa profeſſion de foy.

Aug.quinq.h.t. 6 p.16.1.a|cant. nov.t.9 p.315. 316 |cul ag.c.6. p.318.a.

Leo,ep.1,c.6,p. 403

'S. Pierre Chryſologue dit que le demon qui avoit voulu porter J.C à ſe precipiter, y portoit de meſme tous les hommes. Et c'eſt « ainſi, dit ce Saint, qu'il fait des martyrs dans l'Afrique. [De « ſorte qu'il ſemble que les Circoncellions y continuoient encore & dans les plus grands excés de leur fureur contre eux meſmes.]

P.Chry.ſ.13.p. 44. 45.

'Faſtidieux Eveſque Arien du temps de S. Fulgence, dit que les Donatiſtes[oubliant l'exemple d'Optat le Gildonien,] continuoient à dire que les bons ſont[toujours]ſoüillez par la communion qu'ils ont avec les méchans.

Fulg.ep.9.p.221. a.

'Caſſiodore les combat vers le meſme temps comme une hereſie qui pretendoit encore que l'Egliſe de J. C. eſt renfermée en de certains lieux, elle qui doit comprendre toute la terre.

Caſſ.p.60.p. 202.2.

'Nous apprenons de Saint Gregoire, "qu'à la fin du VI. ſiecle en l'an 591. "ils partageoient encore les Egliſes dans l'Afrique, [a] & qu'ils eſtoient aſſez puiſſans pour s'elever contre la foy Catholique & contre l'Egliſe, s'ils n'euſſent eſté arreſtez par les ſoins & l'autorié de Gennade Exarque d'Afrique. S. Gregoire écrivit à ce Gennade, pour le remercier d'un ſi grand ſervice qu'il rendoit à J.C; 'd & l'animer à travailler pour réunir les Egliſes diviſées [par cette hereſie.]

Greg.l.1.ep. 72. p.532.d. a c.

a. *diſperſa eccleſia.*

d.

'Il marque dans d'autres lettres qu'ils s'augmentoient tous les jours, & qu'ils rebattizoient beaucoup de Catholiques, par la liberté

l.2.ep.33.p 471. a.

liberté que leur laiſſoient les [officiers] gagnez par argent. 'Non ſeulement ils rebattizoient en 594, & ſeduiſoient beaucoup de perſonnes, mais ils chaſſoient meſme les Eveſques Catholiques de leurs Egliſes. Quelque temps auparavant, Maximien Eveſque de Pudentiane en Numidie, avoit receu d'eux de l'argent, à ce qu'on pretendoit, pour leur laiſſer ordonner un Eveſque dans ſa ville. l.3. ep.32.35.p. 570.d|573.a. l.2. ep.33.p. 479.d.

'Saint Gregoire extremement touché de ces maux de l'Egliſe d'Afrique, travailla à inſpirer le meſme zele & aux Eveſques, & aux magiſtrats civils, afin qu'ils fiſſent executer les [anciennes] loix données contre ces heretiques. 'Il ordonna en 592, qu'on aſſembleroit un Concile pour examiner l'affaire de Maximien, & le depoſer s'il eſtoit coupable, afin qu'il expiaſt ſa faute par la penitence. 'Il demanda encore en 594, que l'on en aſſemblaſt un autre, pour y chercher les moyens de s'oppoſer aux progrés du ſchiſme. 'Dominique Eveſque de Carthage en tint un, où il témoigna tout le zele d'un vray paſteur pour purger l'Afrique de l'hereſie, ordonnant meſme de grandes peines contre les Eveſques qui negligeroient de rechercher les heretiques. d|571.a.&c. l.3.ep.32.p.570. l.2.ep.33.p.479. d,e. l.3.ep.35.p.573 b. l.4.ep.3. p.583.

[Les Donatiſtes ne furent pas arreſtez pour cela:] 'Il ſe trouvoit non ſeulement des laïques, mais meſme des Eccleſiaſtiques Catholiques, qui ſouffroient que leurs domeſtiques, & leurs propres enfans, receuſſent d'eux le batteſme, & embraſſaſſent leur hereſie. 'L'Empereur Maurice donna divers ordres contre eux, qui pouvoient eſtre fort utiles à l'Egliſe. 'Mais les Eveſques d'Afrique ſe plaignoient que ces ordres demeuroient inutiles par la negligence des officiers, qui acceptoient meſme les preſens des Donatiſtes, pour vendre la foy Catholique. S. Gregoire envoya deux de ces Eveſques à Maurice, en le priant de vouloir examiner cette affaire, & de punir ſeverement ceux qui ſe trouveront coupables. l.5.ep.36.p.676. d,e. ep.63.p.696.e. p.697.a. b.

'Ce Saint ſongea meſme à faire changer l'ancien ordre de l'Egliſe d'Afrique, & à y faire établir des Metropolitains fixes dans chaque province, ſans deferer cet honneur au plus ancien, afin qu'ils euſſent plus d'autorité pour s'oppoſer aux Donatiſtes. 'Mais il declare abſolument qu'il ne faut point que les Eveſques qui ont eſté Donatiſtes, ſoient admis à eſtre Primats [& chefs de leurs provinces,] quoiqu'ils en ſoient les plus anciens. l.1 ep.72.p.431. c,d. ep.75. p.434.e.

'Le P. Alexandre ne marque rien ſur les Donatiſtes audelà de S. Gregoire. Alex.t.7. p.840.

VITAL,

ET

SAINT PHILOGONE,

EVESQUES D'ANTIOCHE.

Euſ.l.7. c.32 p. 284.c.

TYRAN eſtoit Eveſque d'Antioche aprés Saint Cyrille, lorſque Diocletien y fit abatre les egliſes [en l'an 303. Il ne l'eſtoit que depuis environ un an,] 'ſelon Eutyque qui l'appelle Euris, & ne luy donne qu'onze ans d'epiſcopat: ["& cela s'accorde mieux avec Euſebe.] 'Que s'il a gouverné treize ans, comme on le lit [dans la chronique de Nicephore, &] dans Theophane, [il faut qu'il ait commencé en 300 ou 301.] 'Car nous apprenons de Theodoret, qu'il mourut lorſque la paix commençoit à ſucceder à la perſecution, [qui ne finit qu'à la fin de 312; & la paix ne fut tout à fait établie qu'en 313 par la mort de Maximin.]

Euty. p. 404.

Thph. n. p. 5. c.

V. S. Lucien d'Antioche note 4.

Thdrt. l. 1. c. 2. t 3. p. 524. b.

b.

'Aprés la mort de Tyran, Vital receut l'adminiſtration du ſiege d'Antioche, [au milieu de la joie que cette Egliſe reſſentoit avec toutes les autres, de ce que Dieu leur avoit rendu la paix aprés la cruelle perſecution de Diocletien;] de ce qu'il avoit enfin regardé la terre; de ce qu'il commençoit à rétablir ſon troupeau, & à raſſembler ſes brebis diſperſées de tous coſtez.

Lact. perſ. c. 1. 52. p. 1. 2. 45.

Euſ. l. 10. c. 3. p. 370 371.

'On voyoit accourir partout les Chrétiens des pays [& des lieux où ils s'eſtoient cachez,] ſe venir tous réunir les uns aux autres, comme les membres d'un meſme corps, ſelon l'image ſi divine qu'Ezechiel nous en a tracée, "pour participer tous en un meſme eſprit à la joie que leur donnoit une meſme foy. 'Ils s'occupoient la nuit & le jour à rendre graces à Dieu de cette faveur, & à luy demander par de ferventes prieres, qu'il leur conſervaſt la paix qu'il leur avoit accordée aprés une guerre de dix ans. 'Il ſembloit que toute la terre fuſt éclairée d'un nouveau jour, "aprés avoir eſté couverte d'epaiſſes tenebres.

&c.

Lact. perſ. c. 52. p. 46.

Euſ. l. 10. c. 1. p. 369. c.

&c.

'Dieu content d'avoir purifié une partie de ſes ſerviteurs par l'injuſtice de ſes ennemis, '& d'avoir eprouvé le courage & la patience de ſes ſoldats, avoit aboli [juſques aux ſtatuës, aux inſcriptions, & à] la memoire meſme des perſecuteurs. On ne voyoit pas meſme, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, la place où avoient eſté ces impies elevez comme des cedres du Liban. [Ils eſtoient paſſez comme une nuée que le vent emporte.] 'Au lieu d'eux', on voyoit des Empereurs qui deteſtoient & qui fouloient aux piez les idoles, qui reconnoiſſoient le divin pouvoir de J C, 'qui rendoient à ſes Pontifes toutes ſortes de marques d'honneur & de reſpect, [ſoit avec une foy ſincere comme Conſtantin, ſoit au moins en apparence, comme faiſoit alors Licinius.] 'Les payens qui n'avoient pas encore embraſſé la foy, voyoient neanmoins ſans envie, & meſme avec joie un changement ſi étonnant, tant la cruauté des tyrans avoit donné d'horreur à tout le monde. Ils conſeſſoient que Dieu eſt veritablement le protecteur de ceux qui le ſervent; & que ce n'eſt pas en vain que nous mettons toute noſtre confiance en J. C.

c.4.p.384.d. p.374.d. p.375.a. c.2.p.378. Ruſl.9.c.10.p. 156.a.

'Les Pontifes de l'Egliſe ne ſe contentant pas de loüer la miſericorde de Dieu par leurs prieres & leurs actions de graces, comme faiſoient tous les peuples hommes & femmes, la relevoient encore par des diſcours publics, ſelon la capacité que Dieu leur avoit donnée; '& les peuples dans un profond & reſpectueux ſilence, avoient le cœur & les yeux attentifs ſur celui qui leur parloit de la part de Dieu, pour entendre les ordres qu'il avoit receus du Ciel, & qu'il eſtoit chargé de leur annoncer. Ainſi les laïques ſoumis aux miniſtres de Dieu, & ceux ci tout occupez à diſtribuer aux autres les dons de Dieu, [formoient une harmonie admirable, vraiment digne de ce corps ſacré dont J. C. eſt le chef, & le Saint Eſprit l'ame.] On ne voyoit point d'envie ni de jalouſie entre les paſteurs. Ils ne ſongeoient qu'à edifier l'Egliſe; ils n'avoient pour principe de leurs actions que la charité, pour regle que l'humilité, 'ce qui leur faiſoit rechercher à chacun ce que les autres avoient au-deſſus de luy, pour s'eſtimer, s'honorer, ſe ceder, ſe prevenir mutuellement. Ainſi les ſimples admiroient ceux qui avoient plus de ſcience qu'eux, & plus de talent pour l'inſtruction des Fideles; & ceux-ci ſe jugeoient inferieurs à la vertu [ſouvent] plus pure & plus ſincere, de ceux qui ont moins d'erudition & plus de ſimplicité. C'eſt par là que l'Egliſe demeuroit parfaitement unie, qu'elle eſtoit pleine de gloire devant Dieu & devant

Euſt.10.c.3.p. 371.b. Ruſl.9.c.10.p. 156.a. p.157.a.

les hommes, & qu'elle faiſoit voir ſur la terre une vive image du ciel.

[La perſecution avoit emporté un grand nombre de miniſtres dont il falloit remplir la place par de nouvelles ordinations : &
Euſ.l.10.c.4.p. 385.a. par ce moyen,] 'Dieu mettoit au jour pluſieurs perſonnes dont la vie ſainte & vraiment ſacerdotale, luy eſtoit connuë depuis long-temps, quoiqu'à cauſe de la grandeur de la tempeſte ils fuſſent demeurez inconnus aux hommes. Il les produiſoit alors, les elevoit dans les premiers degrez du ſacerdoce ; & par les
a|379.a.d. gands dons que ſon eſprit leur communiquoit, 'il purifioit ceux meſmes qui s'eſtoient malheureuſement ſouillez par les ſacrifices.

c.3.p.370.d. 'C'eſtoit encore un grand ſujet de joie, de voir les Eveſques s'aſſembler [avec liberté, ſoit pour tenir des Conciles,] ſoit pour
c. 2. p. 370. b| Lact.perſ.c.1.p. 2. conſacrer de nouveaux temples à J. C. 'Comme le premier effet de la perſecution avoit eſté d'abatre les egliſes, auſſi l'un des premiers & des plus agreables fruits de la paix fut de les relever, & de les faire encore plus grandes & plus magnifiques qu'elles
Euſ.l.10. c.3.4. p.370.d|375.d. n'avoient eſté auparavant. 'L'on en baſtiſſoit auſſi beaucoup [de nouvelles] par tous les pays : & les ſolennitez qu'on faiſoit pour dedier [les unes & les autres,] rempliſſoient de joie toutes les villes.

c.4.p.377.d. 'Euſebe nous a particulierement conſervé la memoire de ce qui ſe paſſa à Tyr, où les payens ne ſe contentant pas de demolir
c. l'egliſe, 'en avoient encore rempli la place de toutes ſortes d'immondices. Il euſt eſté aiſé de trouver une autre place plus
p.371.c. commode. 'Mais Paulin alors Eveſque de Tyr, [crut que le meſme lieu qui avoit participé aux maux des Fideles, devoit participer à leurs biens ; & qu'aprés avoir eſté abbandonné de Dieu, 'irrité contre les pechez de ſon peuple, il devoit eſtre relevé avec gloire,
p.379.d. puiſque Dieu s'eſtoit reconcilié avec ſes ſerviteurs.] 'Ainſi aprés que l'on eut imploré le ſecours de Dieu par des prieres publiques
p 377.b.c|380.a. & generales, 'Paulin ayant animé par ſon courage celui des Chrétiens, & aſſiſté des liberalitez qu'ils luy offrirent volontairement, commença à purifier le lieu de l'ancienne egliſe, & y en-
p.380.a. baſtit enſuite une nouvelle, 'beaucoup plus ample, [a] & beaucoup
a p.372.a. plus belle que l'autre.

c.3.4.p.371.c.d. 'Quand elle fut achevée, il aſſembla pluſieurs Eveſques pour la dedier ; & Euſebe de Ceſarée en Paleſtine y prononça un diſcours dont il a fait la plus grande partie du dixieme livre de
c.4.p.380.381. ſon hiſtoire eccleſiaſtique. 'On y peut voir la deſcription de cette.

nouvelle egliſe, & des portiques ou du cloiſtre qui l'accompagnoient. 'Euſebe dans ce diſcours, ſuppoſe toujours que les Princes qui regnoient alors, eſtoient ou Chrétiens, ou entierement favorables aux Chrétiens. [Ainſi c'eſtoit avant l'an 320, auquel Licinius les perſecutoient déja, & aprés le Concile d'Ancyre,] 'auquel nous allons voir qu'Agricolaüs de Ceſarée en Paleſtine a aſſiſté. p.375.a|384.d. Conc.t.1.p.1475.d.

[Vital faiſoit à Antioche ce que Paulin faiſoit à Tyr.] 'Car il y rebaſtit l'egliſe appellée la Palée ou de la Palée, [c'eſt à dire de la vieille;] peut-eſtre parcequ'elle eſtoit dans l'ancienne ville: car Antioche avoit eſté baſtie à quatre fois. [Mais cette ancienne ville n'eſtoit plus conſiderée dans le IV. ſiecle que comme un fobourg,] puiſqu'il paroiſt que l'egliſe de la Palée eſtoit hors l'enceinte de la ville. Cette egliſe eſt celebre, parceque ceux de la communion de S. Melece s'y retirerent [en l'an 361,] pour ſe ſeparer des Ariens. [Et c'eſt peut-eſtre en partie pour ce ſujet,] 'que S. Chryſoſtome l'appelle l'egliſe ſi cherie & ſi aimée de tous les Fideles d'Antioche, comme leur mere, & comme la mere de toutes les autres egliſes [de cette ville.] Mais elle eſtoit encore la mere des autres comme la plus ancienne de toutes; & ſurtout pacequ'elle avoit eſté fondée par les mains meſmes des Apoſtres, [ce que S. Chryſoſtome paroiſt entendre à la lettre, & ſans metaphore. Auſſi il n'eſt pas impoſſible que les Apoſtres ayant conſacré ce lieu pour y tenir les aſſemblées autant que cela ſe pourroit, les Chrétiens aient eu ſoin de le conſerver pour cela, & l'aient enſuite baſti en egliſe ſous l'Empereur Alexandre, 'puiſqu'ils commencerent vers ce temps là à en baſtir. C'eſt donc peut-eſtre pour ce ſujet,] que Theodoret l'appelle l'egliſe apoſtolique: [Et elle pouvoit auſſi eſtre conſacrée ſous le titre & l'invocation des Apoſtres.]

ἡ τῶν λεγομένη παλαιᾶς.

V. la perſ. de Maximin.

Thdrt.l.1.c.2.p.324.c|3.c.2.p.639.c. n.p.4.1.a|26.2.b|27.1.b. l.3.c.2.p.639.c| Socr.l.3.c.9.p.181.a|Blond. prim.p.1207. Chry.t.5 or.12.p.151.152. Thdrt.l.2.c.27.p.631.c.

S. Chryſoſtome dit qu'elle avoit eſté ſouvent abatuë en haine du nom de J. C, & toujours rétablie par la puiſſance de J. C, [c'eſt ce qui arriva en cette rencontre.]Car ayant eſté demolie durant la perſecution [de Diocletien,] Vital commença à la rétablir, & elle fut entierement achevée ſous S. Philogone, qui luy ſucceda [vers 319, ſi nous ſuivons la chronique de Nicephore,] 'Theophane, & Eutyque, qui donnent ſix ans à l'epiſcopat de Vital: [car on n'en peut rien ſavoir par les plus anciens. Chry.p.152.a. Thdrt.l.2.c.2.p.524.c. Thphan p.6.a| Euty p.412.

Nous n'avons pas de connoiſſance des actions de cet Eveſque.] 'Nous pouvons neanmoins croire qu'il avoit un grand zele pour l'honneur & la diſcipline de l'Egliſe, & comme parle Baronius,

Bar.314.§77.

pour raſſembler toutes les pierres du ſanctuaire, que l'orage de
§ 76|Eſp.p.32. la perſecution avoit diſperſées, en faiſant rentrer dans l'Egliſe ceux qui l'avoient abandonnée, mais aprés avoir ſatisfait ſelon ſes
Bar.314 § 77. regles pour leurs fautes. Ce qui nous en fait parler de la ſorte, c'eſt que nous le trouvons à la teſte de deux celebres Conciles qui ſe tinrent de ſon temps dans l'Orient, à Ancyre & à Neo-
§ 75|Euſ.l.10.c. 3.370.d. ceſarée. Il ſont apparemment du nombre de ceux qu'Euſebe dit s'eſtre celebrez aprés la mort de Maximin, où il ſe trouvoit des Eveſques des pays les plus eloignez.

Bar.314.§ 75. Celui d'Ancyre paroiſt s'eſtre tenu fort peu aprés la perſecution. C'eſt pourquoi Baronius a eu quelque raiſon de le mettre en 314; [& il eſt au moins tres-aſſuré qu'il s'eſt tenu pendant l'epiſcopat de Vital, c'eſt à dire apparemment entre 313 & 319.
Zon.can.p.285. d. On le met avant celui de Neoceſarée:]ce qui eſt confirmé par le témoignage de Zonare, [& par l'ordre que Denys le Petit & les
Bar.314.§ 75. 84. autres collecteurs des Canons ont ſuivi.] Il fut tenu auſſi-toſt aprés Paſque, comme il eſt aiſé de le tirer du ſixieme Canon.

Conc.t.1.p.1475. On ne conte dans les ſouſcriptions que dixhuit Eveſques.
Bar.314.§ 77. Il ſemble neanmoins que c'eſtoit un Concile general de tout
Conc.p.1475.d. e. l'Orient; & Baronius en parle en ces termes. En effet, il s'y trouva des Eveſques de la Galacie où ſe tenoit le Concile, de la Cilicie, de l'Helleſpont, du Pont appellé Polemoniaque, de la Bithynie, de la Lycaonie, de la Phrygie, de la Piſidie, de la Pamphylie, de la Cappadoce; & meſme de la Syrie, de la Paleſtine, & de la grande Armenie. [Et comme il n'y a preſque jamais qu'un Prelat pour chaque province, il ſemble que l'on puiſſe croire ou que chaque province avoit deputé un ou deux Eveſques au nom de tous les autres, ou que l'on a mis ſeulement les principaux dans les ſouſcriptions. Car il eſt certain que ces ſouſcriptions ne ſont pas originales, comme nous le dirons à la fin.

La pluſpart de ces 18 Eveſques ſont celebres dans l'Egliſe.]
Zon.can.p.285. d. Vital Eveſque d'Antioche eſt le premier comme y preſidant.
a d|286.a. [a Le ſecond eſt Agricolaüs Eveſque [de Ceſarée en Paleſtine:]
Conc. t. 1.p. 1480.b.c. Zonare dit de Ceſarée en Cappadoce; & il peut l'avoir pris du Synodique, qui fait encore cet Agricolaüs preſident des douze Eveſques du Concile [car il n'en met pas davantage] aprés Marcel d'Ancyre, ſans parler de Vital d'Antioche. [Mais il faut que le Synodique qui eſt aſſez nouveau, & Zonare, ſe trompent,]
p.1475.e. puiſque Leonce de Ceſarée en Cappadoce eſt nommé auſſi dans les ſouſcriptions du meſme Concile d'Ancyre. [Cet Agricolaüs
Euſ.l.7.c.32.p. 288.c.d. eſtoit donc apparemment ſucceſſeur] d'Agape, dont Euſebe

parle avec de grands eloges, & predeceſſeur d'Euſebe meſme. Bar.314 § 77.

&c. Marcel d'Ancyre, ſi celebre dans l'hiſtoire de S. Athanaſe, § 77.
& des Ariens, & qui vivoit encore en 376, eſt le troiſieme. Le Athor.t.1.p.291.
quatrieme eſt Loup Eveſque de Tarſe loüé par Saint Athanaſe c.
[Il eſtoit mort avant le Concile de Nicée, où Theodore de Conc.t.2.p 52.b
V. ſon titre. Tarſe aſſiſta. Le cinquieme eſt S. Baſilée d'Amaſée, qui ſouffrit Bar.314.§ 78.
le martyre ſous Licinius [en l'an 320.] Le ſettieme eſt Euſtole de
Nicomedie ſucceſſeur de S. Anthime, & qui eſtant mort trop 315.§ 25.
toſt pour l'Egliſe, eut le miſerable Euſebe pour ſucceſſeur. Le Conc. t. 1. p.
Zelene ou Zele. huittieme eſt Heracle Eveſque de Zelone dans l'Armenie ma- 1475.c.
jeure, & on lit encore de la meſme maniere dans les Conciles de p.1488.c & t 2.p.
Neoceſarée & de Nicée, [a]quoique la geographie ſacrée mette 52.d.
Zelone dans la petite Armenie en citant le Concile de Nicée. a Geo.ſac.p.56

Le neuvieme eſt Pierre Eveſque d'Icone en Lycaonie, ou Conc.t.1.p.1475.
ſelon une autre leçon, en Piſidie. [b]Et en effet, nous apprenons c.
de Saint Baſile, qu'Icone avoit eſté autrefois la ſeconde ville de b Baſ.ep.8.p.51.
la Piſidie. Eulale ſucceſſeur de ce Pierre aſſiſta au Concile de d.
Nicée, de meſme que Nuneque de Laodicée en Phrygie qui Bar.314.§ 78.
eſt le dixieme. L'onzieme eſt Sergien Eveſque d'Antioche de
Piſidie; & Epidaure Eveſque de Perge en Pamphylie eſt le dou-
zieme. Narciſſe de Neroniade en Cilicie, qui eſt le treizieme,
eſt celebre parmi les Ariens dont il embraſſa le parti. Leonce
V. le Concile de Nicée § 4. Eveſque de Ceſarée en Cappadoce, fort illuſtre en ſon temps,
eſt mis le quatorzieme; [ce qui marque aſſez que l'on n'a pas
gardé l'ordre des ſeances.]

Le quinzieme eſt Longin de Neoceſarée dans le Pont, qui Conc.t.1.p.1475
aſſiſta auſſi au Concile de Nicée. S. Athanaſe l'appelle Longien, e|t.2.p.52.d.
& le met avec Loup de Tarſe au nombre de ces hommes apoſto- c Ath. or.1.p. 291.c.
liques dont la foy eſtoit tres pure & tres ſincere. [Il eſtoit du
nombre] de ces ſaints Eveſques qui ſe ſuccedant les uns aux Baſ.ep.62.p.
autres; compoſoient comme une chaine de pierreries, depuis 94.b.
le grand S. Gregoire Thaumaturge, juſqu'à Muſone qui vivoit
du temps de S. Baſile, & dont Longin eſtoit le predeceſſeur ſe- Bar.314 § 78.
lon Baronius. Le ſeizieme eſt S. Amphion Eveſque d'Epiphanie
Ibid. § 3. dans la Cilicie, [& Confeſſeur, dont nous parlerons en un
autre endroit. Nous n'avons rien à dire] ſur Philadelphe de Conc.t.1.p.
Juliople dans la premiere Galacie, ſur Salamin ou Salomon de 1475.
Germanicie en Syrie, & ſur Germain de Naple [ou Sichem]
dans la Paleſtine, qui ſont les 6, 17, & 18.e Prelats du Concile
d'Ancyre, ſinon qu'on les trouve auſſi dans les ſouſcriptions du t.2.p.51.52.
Concile de Nicée.

t.1.p.1436-1464. 1469. 'Ces dixhuit Eveſques firent 25 Canons, diviſez par d'autres en 24, pour établir la diſcipline de l'Egliſe, dont une grande partie regarde ceux qui eſtoient tombez durant la perſecution. Il y en a auſſi pluſieurs ſur le mariage, un ſur l'alienation des biens

p.1462.a. eccleſiaſtiques, '& un ſur les Coreveſques qui paroiſt inintelli-

p.1468.a|1473.c. gible dans le grec, 'quoiqu'il ſoit aſſez clair dans la verſion de

Du Pin, t.2.p. 797|Eſp p.50. Denys le Petit, & dans celle d'Iſidore. 'Il ſemble qu'il manque

a Conc.t.1.p. 1476|Eſp.p.53. quelque choſe dans le grec. [a]Il y a à la fin de ce Concile deux autres Canons qui ne ſont pas dans le grec, [b]& que Baronius

b Bar.314.§ 89. ſoûtient n'eſtre pas en effet du Concile d'Ancyre, mais plutoſt du Pape Damaſe, [ſi meſme ils ſont ſi anciens.]

Mar.con.l.3.c. 3§ 3.p.134.2. 'Pour ce qui eſt du Concile de Neocesarée, nous en avons quatorze Canons ſelon Denys le Petit & toutes les autres collections, ou quinze ſelon Zonare qui a diviſé le treizieme en

Conc.t.1 p.1480 deux. 'Ils regardent divers points de la diſcipline de l'Egliſe.

Bar.314. § 90. 'On croit que ce Concile ſe tint fort peu aprés celui d'Ancyre, parceque les meſmes Eveſques ſe ſont trouvez pour la pluſpart

Conc p.1488. à l'un & à l'autre, 'ſavoir Vital d'Antioche, Germain de Naple en Paleſtine, Heracle de Zelene, S. Baſilée d'Amaſée, S. Leonce de Ceſarée en Cappadoce, S. Amphion d'Epiphanie, Loup de Tarſe, Narciſſe de Neroniade, Longin de Neocesarée meſme, & Salamin de Germanicie. Outre ces dix Eveſques, il y en avoit

t.3.p.51.e|52.e. encore cinq nouveaux, 'qui ſe trouvent tous avoir aſſiſté au Concile de Nicée. C'eſtoient Gregoire ou Gorgone de Cinne, Erece de Placie ou Plata, Dicaiſe de Tabie, tous trois de Galacie; Alphie d'Apamée en Syrie, & Geronce de Lariſſe en la meſme

t.1.p.1488.d. province. 'On y trouve auſſi parmi ces Eveſques, Eſtienne & Rhodon Coreveſques de la Cappadoce, mélez parmi les Eveſques, & à la fin un Valentinien avec un Leonce, dont les qualitez

d.e. ne ſont pas marquées. 'Les manuſcrits en ajoutent cinq autres, & peut-eſtre davantage, dit-on; les copiſtes ayant beaucoup

p.1490.c. alteré cet endroit, & y ayant ajouté diverſes choſes. 'Le Synodique conte 23 Eveſques dans ce Concile, & met Vital à leur teſte.

Euſ.proëp.21.a. Il y en a meſme qui rejettent abſolument les ſignatures du Concile d'Ancyre, [& par conſequent de celui de Neocesarée,] parcequ'elles ne ſe trouvent ni dans le grec, ni dans la collection

Conc.t.1.p.1475. 1488. de Denys le Petit, mais ſeulement dans celle d'Iſidore. 'On peut ajouter encore qu'on y voit une premiere Galacie, une premiere Cappadoce, & une ſeconde Cilicie, [qui certainement ne ſont

DuPin,t.2.p.798. 1. M. du Pin n'en dit rien dutout.

point

point du commencement du IV. ſiecle, ces provinces n'ayant eſté diviſées que vers l'an 370, ou depuis. Il y a peu d'apparence auſſi qu'elles ſuivent la vraie ſeance des Eveſques, & que S. Leonce chef de toute la Cappadoce, n'ait eſté placé que le quatorzieme. Ainſi on ne peut point dire que ces ſignatures ſoient abſolument originales. D'autre part neanmoins nous ne voyons pas qu'on y puiſſe trouver de fauſſeté; & des perſonnes tres habiles ne font pas difficulté de s'en ſervir.] 'M.r du Pin les reçoit ſans difficulté. [Il faut que les Grecs meſmes en aient eu quelque choſe,] [a]puiſqu'ils mettent dans le Concile d'Ancyre Agricolaüs Eveſque de Ceſarée en Paleſtine, 'qui eſt abſolument inconnu d'ailleurs. M.r Valois ſoûtient meſme qu'il ne l'a jamais eſté, & qu'Euſebe de Ceſarée a ſuccedé immediatement à Agape: Mais il ne prouve point qu'Agape ait paſſé l'an 312, ni qu'Euſebe ait eſté Eveſque avant 319. Que ſi Euſebe ne parle point d'Agricolaüs, [il ne parle point non plus de Vital d'Antioche, ni des Papes qui ont ſuccedé à Marcellin: & il ne parle d'Achillas d'Alexandrie que par occaſion, & hors de ſon lieu, ſans rien dire de Saint Alexandre qui luy ſucceda dés l'an 312 ou 313. Ainſi il paroiſt qu'il n'a point proprement eu deſſein de faire l'hiſtoire du temps qui a ſuivi la perſecution:

Du Pin, p. 797. 800.
[a] Conc. t. 1. p. 1480. c.
Euſ. pr p. 20. 21.

'Vital, comme nous avons dit, eut pour ſucceſſeur [vers l'an 319,] Saint PHILOGONE, que l'on conte pour le 21.e Eveſque d'Antioche. 'Les Latins auſſi-bien que les Grecs, celebrent ſa memoire le vintieme de decembre: [b]& Saint Chryſoſtome nous a laiſſé ſon eloge, qu'il prononça le jour de ſa feſte. [Ce Saint fut d'abord engagé dans les affaires du monde.] [c]Il epouſa une femme dont il en eut une fille: Il ſe trouva employé [n]dans le bareau, il y défendit les hommes par ſes diſcours contre l'oppreſſion des autres hommes, & y protegea l'innocence contre la violence & l'injuſtice de ceux qui la vouloient accabler. Ainſi il mena dans cet état meſme une vie ſi ſainte & ſi excellente, que par une preuve manifeſte de l'election de Dieu, & non obſtant les liens du mariage où il eſtoit encore engagé, il fut tout d'un coup enlevé du bareau à l'Egliſe, & fut jugé digne de paſſer du tribunal des magiſtrats ſeculiers, à celui des Princes de l'Egliſe, & au degré de l'epiſcopat.

Hier. an. 328] Thdrt. l. 1. c. 2. p. 524. c. Bar. 20. dec. 5] Men. p. 342] Ugh. t. 6. p. 1166.
[b] Chry. t. 1. or. 31. p. 351. d.
[c] p. 354. d. e.

NOTE 2.

'Il fit achever, comme on a vu, l'egliſe de la Palée. [d]Pour le reſte de ſon adminiſtration, S. Chryſoſtome ſe contente de nous en faire juger par la pieté qui paroiſſoit encore de ſon temps dans l'Egliſe d'Antioche, '& par la difficulté qu'il y avoit alors

Thdrt. p. 524. c.
[d] Chry. p. 355. 356.
p. 356. b.

de gouverner les Egliſes, parceque la perſecution ne faiſoit encore que de ceſſer [depuis l'an 312.] de ſorte qu'il en demeuroit encore de tres faſcheux reſtes, & qu'il ſe trouvoit beaucoup de choſes qui avoient beſoin d'eſtre corrigées.] Il n'eut pas ſeulement à calmer les reſtes de la perſecution de Diocletien,] mais il eut encore à combatre toute la fureur de celle de Licinius, & ce fut en celle-ci qu'il fit voir le zele qu'il avoit pour la pieté: [de ſorte qu'on luy peut donner le titre de Confeſſeur.]

Thdrt p.524.c.

Chry.p.356.c. Thdrt.l.1.c.4 p. 537.b c.

'Il eut la douleur de voir naiſtre durant ſon epiſcopat la ſecte impie des heretiques [Ariens,] & la gloire d'en arreſter [en partie] les progrés par ſa ſageſſe & ſa prevoyance. 'Auſſi quoiqu'Arius ſe vantaſt ridiculement d'avoir tout l'Orient dans ſon ſentiment, il n'oſa le dire de S. Philogone & de deux autres à qui pour ce ſujet il donna les titres d'heretiques & d'ignorans,

p.538.a. c.3.p.536.c.

'parcequ'ils ſoûtenoient contre luy l'eternité, l'egalité, & la conſubſtantialité du Pere & du Fils. 'Saint Alexandre qui avoit chaſſé Arius de l'Egliſe d'Alexandrie, luy écrivit contre cet hereſiarque, comme à un défenſeur des dogmes apoſtoliques.

[Nous ſaurions ſans doute bien plus de particularitez des

Chry. p.356.c.

vertus de ce Saint,] 'ſi Saint Chryſoſtome n'euſt laiſſé le ſoin de nous les apprendre à Flavien ſon Eveſque, qui eſtoit, dit-il, l'imitateur du bienheureux Philogone, & mieux inſtruit que luy de ce qui le regardoit; [d'où nous jugeons que Flavien fit ce meſme jour l'eloge de ſon glorieux predeceſſeur: mais ce diſcours n'eſt pas venu juſques à nous.]

P.351. a p.352.a. b p.356.c.d|357. e 358.e.

'Il eſt certain que la feſte de S. Philogone, [a]& le jour auquel il eſt mort, [b]arrivoit cinq jours ſeulement avant la feſte de Noel, [c'eſt à dire le 20 de decembre, auquel on en fait la feſte. "Il eſt mort, ſelon toutes les apparences, en 323, aprés avoir gouverné ſon Egliſe prés de cinq ans; "& il eut pour ſucceſſeur un Paulin dont nous parlons en un autre endroit.]

Note 2.

V. Saint Euſtathe.

LACTANCE,
ORATEUR,
ET
DÉFENSEUR DE L'EGLISE.

SAINT Jerome nous aſſure que Lactance avoit auſſi le nom de Firmien, [a] ſous lequel il eſt marqué par S Euche. [b] On y ajoute aujourd'hui ceux de Lucius Cœlius ou plutoſt Cæcilius. [c] Ceux qui ont étudié ſon hiſtoire avec plus de ſoin, reconnoiſſent qu'on n'a rien de certain ſur ſon pays ni ſur ſa famille. Note 1. [d] Il y a neanmoins bien plus d'apparence qu'il eſtoit d'Afrique, comme l'a cru Baronius, que non pas qu'il fuſt d'Italie, comme quelques autres le pretendent. [e] Car il fut diſciple d'Arnobe, qui profeſſoit la rhetorique dans la ville de Sicque [f] en la province Proconſulaire d'Afrique. [g] Et Saint Jerome nous apprend en effet qu'il étudia en Afrique, où il compoſa un écrit eſtant encore tout jeune, ſous le titre de Banquet. Ce fut auſſi d'Afrique qu'il alla à Nicomedie.

Hier. v. ill. c 80. p. 293. b. &c.
[a] Euch. ad Val. p. 20.
[b] Lact. perſ. n p. 352.
[c] init. pr. p. 11.
perſ. n. p. 349.
Bar. 302 § 61.
Hier. v. ill. c 80.
c 79.
Vand. p. 167.
[d] Hier. v. ill c. 80.

[On peut juger combien il profita, ſoit par les inſtructions de ſon maiſtre, ſoit par ſon propre travail,] puiſque Saint Jerome l'appelle le plus ſavant homme de ſon temps. Pour ſon ſtyle, le meſme Saint dit qu'il eſt comme un fleuve d'eloquence, comparable à Ciceron. Saint Eucher le met entre les hommes les plus eloquens qu'ait eu le Chriſtianiſme. [Les ouvrages qui nous en reſtent ne dementent point l'eſtime que ces Saints en ont faite:] & l'on voit par les eloges des plus ſavans hommes de ces derniers temps, ramaſſez dans l'edition de Gallæus, qu'il eſt regardé comme le plus eloquent des défenſeurs de noſtre religion, & comme le Ciceron des Chrétiens.

an. 317.
ep. 13. p. 104. d.
Euch. ad Val. p. 20.
Lact. inſt. pr. p. 17-24. DuPin, t. 1. p. 568. 569.

Il ne ſe mit neanmoins jamais dans le bareau, & il n'étudia l'eloquence que pour ſe rendre capable de l'enſeigner aux autres. C'eſt ce qu'il fit dans la Bithynie, où on le fit venir [e] ſous Dioclétien, pour y profeſſer la rhetorique [latine] à Nicomedie, [qui

Lact. inſt. l. 3. c. 13. p. 275.
l. 5 c 2. p 460.
[e] Hier v. ill. c. 80.

eſtoit alors le ſiege de la Cour de Diocletien.] Il y fut appellé
"d'Afrique avec un grammairien nommé Flavius ou Fannius, V. la note 1.
Voſſ.po.lat.p. 54. auteur de quelques ouvrages en vers ſur la medecine. 'Voſſius qui l'appelle Rhemnius Fannius, ou Favinus ſelon d'autres, le fait diſciple d'Arnobe, & contemporain de Conſtantin; & il le croit auteur d'un poëme en vers hexametres ſur les poids & les meſures, attribué ordinairement à Priſcien [Mais il ne cite rien pour tout cela.]

Lact.inſt. l.1.c. 1.p.4. 'Lactance profeſſa long-temps la rhetoriqne,[ſoit à Nicomedie,
a p.4.opiſ. c.1. p.829. ſoit en Afrique,] 'enſeignant aux jeunes gents, comme il dit luy meſme, non à pratiquer la vertu, 'mais à eſtre ingenieux à 1.
nſt.p.4 .5. couvrir & à défendre le mal. Neanmoins cet exercice qu'il rabaiſſe ſi fort, & qu'il ſemble preſque condanner abſolument, luy ſervit beaucoup dans la ſuite, lorſqu'il l'eut quitté pour défendre la verité, & l'inſinuer dans les eſprits avec d'autant plus d'efficace, que les ornemens de l'eloquence la rendoient plus claire & plus agreable.

opiſ.c.1. p.829. 'Il eut entre ſes diſciples un nommé Demetrien, 'à qui il dedie
b Hier.v.ill.c. 80. pluſieurs de ſes ouvrages, 'en luy rendant ce témoignage, qu'il
c Lact.p.829. avoit eſté docile à recevoir ſes inſtructions, & ſoigneux à les pra-
p.830. tiquer; 'qu'il n'y avoit pas ſeulement en luy la moindre apparence
p.829. d'orgueil & de vanité; '& que dans l'embaras des emplois civils où il eſtoit, la pureté de ſa conſcience luy faiſoit ſouvent elever ſon eſprit aux choſes du ciel.

Hier.v.ill.c.80. p.264.c. 'Il trouva peu d'ecoliers à Nicomedie, parceque l'on y parloit plus grec que latin; & cela luy donna le loiſir de s'appliquer à écrire. [Nous ne ſavons pas neanmoins quels livres il compoſa pour lors; & nous ne voyons pas que nous en ayons aucun qu'on puiſſe rapporter au temps qu'il profeſſoit encore.

Nous ne pouvons point aſſurer non plus s'il avoit déja embraſſé la religion Chrétienne. Nous pouvons dire ſeulement que l'honneur que luy fit Diocletien de l'appeller à Nicomedie, ne montre pas qu'il ne fuſt pas déja Chrétien, "puiſque non ſeulement ce V.la perſ.de Diocl. § 1-3. Prince ſouffrit les Chrétiens durant la plus grande partie de ſon regne, mais qu'il en aima meſme pluſieurs; & ſon palais en eſtoit rempli. Ce qu'on peut dire eſtre certain, "c'eſt que Lactance Note 2. eſtoit Chrétien dés que la perſecution commença, & ainſi dés le temps qu'il enſeignoit l'eloquence. Nous ne trouvons rien de particulier ſur ſa converſion: mais il ne faut pas publier un endroit de Saint Eucher,] 'qui parlant de luy, de S. Cyprien, de S.
Euch.ad Val.p. 23.

1. *ſed ad argutam malitiam.*

Hilaire, & de quelques autres, leur met en la bouche ces paroles de Saint Auguſtin: 'Que faiſons-nous? Les ignorans raviſſent le ciel, & nous avec toute noſtre ſcience, nous ſommes ſi ſtupides & ſi hebetez, que nous demeurons toujours enſevelis comme des beſtes dans la chair & dans le ſang. Voilà, ajoute S. Eucher, ce que ces hommes habiles & eloquens s'eſtoient ſans doute dit à eux meſmes; & animez par cette penſée, ils ont fait auſſi violence au royaume [de Dieu.] On voit que Lactance avoit lu particulierement Minuce Felix, Tertullien, & S. Cyprien. Aug. conf. l. 8. c. 8. p. 61. 1. d. Lact. inſt. l. 1. c. 11. p. 67 | 5. c. 1. p. 459.

'Il profeſſoit encore l'eloquence à Nicomedie lorſque la perſecution commença, & que l'on y abatit le temple de Dieu le 23 fevrier de l'an 303. 'Il y eſtoit auſſi lorſque la perſecution eſtoit dans ſa plus grande fureur: * & les particularitez qu'il marque de ce qui ſe paſſa dans la meſme ville en 311 & 313, font juger qu'il y eſtoit encore alors. Ainſi il y paſſa tout le temps de la perſecution. [C'eſt ce qui autoriſe extremement] 'tant de particularitez qu'il nous apprend de ce temps là dans ſes Inſtitutions, [mais encore plus dans l'ouvrage qu'il en a fait exprés, comme nous le dirons bien-toſt. l. 5. c. 2. p. 460 | perſ. c. 12. p. 11. inſt. l. 5. c. 2. p. 462. * perſ. n. p. 348. 349. inſt. l. 5. c. 11. p. 489-491.

Nous voudrions avoir quelque lumiere ſur ce qui luy peut eſtre arrivé durant ces dix années qu'il paſſa au milieu des ennemis de l'Egliſe & dans le ſiege de ſatan. Mais tout ce que nous en trouvons, c'eſt qu'outre les cruautez barbares qu'il y vit exercer contre l'Egliſe,] 'il eut encore la douleur de la voir fouler aux piez par les inſultes de ſes ennemis. 'Car il y eut en ce temps là 'deux payens, Hierocle & un philoſophe inconnu, qui voulurent ſignaler leur impieté par une entrepriſe auſſi vaine qu'elle eſtoit à contretemps, en pretendant abatre & accabler la verité par leurs livres, [comme les officiers publics y travailloient par le fer & par le feu.] 'Lactance & les autres Chrétiens qui entendirent reciter ces ouvrages à leurs auteurs, n'eurent pas de peine à en reconnoiſtre la foibleſſe, & à s'en moquer en eux meſmes, ſi le temps ne ſouffroit pas qu'ils le fiſſent ouvertement. Les payens meſmes trouverent fort mauvais qu'on vouluſt inſulter à des gents déja accablez par la violence. 'Mais Lactance indigné d'une impieté ſi ſuperbe, reſolut d'employer tout ce qu'il avoit d'eſprit & d'eloquence à refuter non ſeulement ces deux écrivains, mais auſſi tous les autres qui avoient voulu laiſſer à la poſterité des monumens de leur injuſtice, [& de leur haine contre leur Createur & contre ſes adorateurs.] 'Il ſemble neanmoins qu'il n'ait executé ce deſſein que long-temps depuis, c. 4. p. 470. c. 2. p. 460. V. la perſ. de Diocl. § 18. p. 462 | c. 4. p. 470. c. 4. p. 470. Bar. 302. § 61.

[comme nous le verrons en parlant de ſes écrits, aprés que nous aurons achevé ce qui nous reſte à dire de ſon hiſtoire.

Il repaſſa de l'Orient dans l'Occident, pour y inſtruire un diſciple d'un condition bien plus relevée, que tous ceux qu'il
Hier.v.ill.c.80 chr. avoit eus auparavant,] 'ſavoir Criſpe Ceſar fils de Conſtantin, à qui il montra l'eloquence latine dans les Gaules. Il eut cet emploi dans ſon extreme vieilleſſe: [Ainſi il peut bien ne l'avoir
Lact.perſ. n.p. 351. quitté que par ſa mort,] 'que quelques uns croient eſtre arrivée vers l'an 325, & vers le meſme temps que celle de Criſpe, plutoſt à Treves qu'en un autre lieu, puiſque c'eſtoit alors la principale
Cod.Th.t.3.p. 295.2a ville des Gaules. 'Godefroy croit que ce fut Lactance qui eſtant alors auprés de Conſtantin, obtint de luy en l'an 315 les loix celebres par lequelles il abolit le ſupplice de la croix, défendit de marquer les criminels ſur le front, & pourvut à la ſubſiſtance des pauvres: [mais il n'en raporte pas de preuve qui ſoit bien conſiderable.

Ce qui paroiſt plus fondé, c'eſt qu'encore que ſelon l'opinion
2. de tout le monde,] 'il fuſt precepteur de Criſpe, lorſqu'il publia ſes Inſtitutions, [& peut-eſtre encore lorſqu'il fit une bonne partie de ſes autres ouvrages, jamais neanmoins il ne parle de cet emploi, que ſon merite ſeul luy avoit fait obtenir, ni d'aucune autre choſe qui puſt le relever devant les hommes.

Il eſt encore important de remarquer que la qualité de precepteur d'un Ceſar, & d'un fils aiſné d'un Empereur auſſi liberal qu'eſtoit Coſtantin, ne l'empeſcha pas d'honorer & de pratiHier.an.317. quer la pauvreté Chrétienne,] 'puiſque nous apprenons de Saint Jerome, qu'il eſtoit tellement pauvre, qu'il manquoit non ſeulement des choſes delicieuſes, mais ſouvent meſme des neceſſaires. Et ce Pere fait cette remarque en meſme temps qu'il dit que
Du Pin, t.1.p. 360. Conſtantin luy donna le ſoin de ſon fils; 'nous donnant par là lieu de croire qu'il vécut dans la pauvreté "au milieu meſme de &c.
Lact.opiſ.c.1.p. 828. l'abondance & des delices de la Cour. 'Lactance témoigne quelquefois luy meſme qu'il eſtoit dans l'extreme neceſſité: [Ainſi
Inſt.l.6.c.12,13. p.591. ſa bouche parle de l'abondance de ſon cœur,] 'lorſqu'il rend à la pauvreté evangelique les témoignages ſi glorieux que nous
opiſ.c.1.p.829. 830. liſons dans ſes ouvrages, '& lorſqu'il avertit Demetrien ſon diſciple, de mepriſer & d'abandonner, s'il pouvoit, toute la proſperité du ſiecle, pour ne pas tomber dans ſes pieges d'autant plus dangereux qu'ils ſont plus doux.

p.828.829.20.p. 892,893. Mais ni les incommoditez de la pauvreté, ni les occupations qu'il pouvoit avoir d'ailleurs, ne l'empeſcherent pas de conſa-

crer tout ſon eſprit & toute ſon eloquence à l'éclairciſſement de la verité divine, & à la refutation des vaines ſubtilitez des philoſophes de ſon temps; & il eſperoit le pouvoir faire non par ſes propres forces; mais par celles qu'il attendoit de Dieu. 'Il croyoit qu'il luy ſeroit au moins plus glorieux de ſuccomber ſous le poids d'une ſi haute entrepriſe, que de manquer de zele pour la défenſe de ſa religion, '& il eſtoit perſuadé que ſon travail & ſa vie ne pouvoient avoir un meilleur objet que de retirer quelques perſonnes de l'erreur, & les conduire au chemin du ciel. p.891. p.895.

[Voilà tout ce que nous trouvons pour l'hiſtoire de ce défenſeur de la foy Chrétienne, laiſſant à de plus habiles le ſoin de l'enrichir par les excellentes maximes & les ſentimens de pieté qui ſe trouvent repandus dans ſes ouvrages.] Nous allons maintenant faire le denombrement de ſes écrits, ſuivant autant que nous pourrons l'ordre des temps.

[Il ſemble que le premier] ſoit ſon Sympoſion ou Banquet, qu'il écrivit, comme nous avons dit, eſtant encore tout jeune. Ayant eſté appellé d'Afrique à Nicomedie, il écrivit ſon voyage en vers hexametres. [On peut encore raporter au meſme temps] un livre qu'il compoſa ſous le titre de Grammairien. [Nous n'avons aucun de ces ouvrages. Il y en a qui croient] 'que le poëme du Phœnix qui eſt parmi ſes œuvres, & "qui ne peut eſtre que d'un payen, [eſt une des premieres productions de ſa jeuneſſe, Neanmoins S. Jerome n'en parle point: & aprés tout, cette piece n'eſt pas fort digne de l'eloquence & de la reputation de Lactance.] Hier.v.ill. c.80. Du Pin, t.1, p. 568. &c.

'Le livre intitulé De l'ouvrage de Dieu, ou De la formation de l'homme, [que nous avons encore, eſt fait pour prouver que l'homme a eſté creé de Dieu, & établir ſur ce principe la foy de la Providence.] Il a eſté écrit peu de temps avant les livres des Inſtitutions où il eſt cité. [Il ſemble meſme que ce ſoit le premier fruit de la pieté de ſon auteur, autant que l'on en peut juger] 'par les proteſtations qu'il y fait de conſacrer deſormais ſon temps & ſa plume à la défenſe de la verité. [a]Et en effet, "il ſemble que la perſecution de Diocletien ne fuſt pas encore paſſée. [b] Il le dedie à Demetrien ſon diſciple, à qui il parle comme à un Chrétien, 'qui eſtoit neanmoins ce ſemble dans les emplois civils, [hors des pays où la perſecution duroit encore.] p.566 Hier.v. ill.c.80. Lact.inſt. l.2.c. 10.p.199. opif.c.19.p.892. 893. Note 3. a c.1 p.830. b p.828.830. p.829.830.

'Les Inſtitutions divines, qui eſt le grand ouvrage de Lactance, ſuivirent d'aſſez prés le livre De la formation de l'homme, 'diviſées par luy meſme en ſept livres, comme nous les avons encore aujourd'hui: '& nous en avons auſſi un abregé compoſé par l'au- inſt.l.1.c.10.p. 199 c l.1.c.1.p.9. Hier.v.ill. c.80. p.294.c.

teur, dont le commencement eſtoit perdu dés le temps de Saint Jerome. 'Lactance meſme cite cet ouvrage ſous le titre d'Inſtitutions divines.[a] Le nom d'*Inſtitutions* ſe donne ordinairement par les Latins aux ouvrages qui ſont pour former une perſonne dans quelque ſcience : [de ſorte que nous le pourrions traduire par celui d'*Inſtructions*, s'il n'eſtoit ordinaire de laiſſer aux livres ces ſortes de titres ſous leſquels ils ſont plus connus.

Lact. ir. D. c. 2. p. 766.
[a] inſt. n. p. 6.

'Chacun de ces ſept livres des Inſtitutions a [b]ſon titre particulier, qui marque de quoy il traite. [c]L'ouvrage entier eſt fait pour executer le deſſein que Lactance avoit pris dés l'an 303, de répondre à tous ceux qui auroient écrit contre la religion Chrétienne, & de refuter non ſeulement tout ce qu'on avoit dit, mais encore tout ce qui ſe pouvoit dire contre l'Egliſe. 'En effet, il y combat avec une extreme force la vanité du paganiſme, [d]& il y détruit avec une facilité merveilleuſe toutes les illuſions de l'idolatrie. 'Auſſi S. Jerome le releve comme un ouvrage excellent: [e]& les plus habiles des derniers ſiecles en ont témoigné une eſtime extraordinaire ; On peut aſſurer au moins que perſonne n'a défendu l'Egliſe & combatu l'idolatrie avec un ſtyle plus beau & plus eloquent.

Du Pin, t. 1. p. 560. &c.
[b] p. 560-566.
[c] Lact. inſt. l. 5. c. 4. p. 470.
Hier. ep. 65. c. 2. p. 191. b.
[d] ep. 13. p. 104. d.
in Eccl. 10. p. 92. b.
[e] Lact. pr. p. 18. 21.

['Cet ouvrage en l'état que nous l'avons aujourd'hui, ne paroiſt pas avoir eſté fait avant l'an 321. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner] 'ſi Lactance l'adreſſe à Conſtantin déja declaré pour la religion Chrétienne. [f]Il paroiſt que Lactance vivoit alors dans les terres de ce Prince, 'hors de la Bithynie, [g]& de tous les autres pays où Licinius perſecutoit encore les Chrétiens. [h] Ainſi l'on peut juger que c'eſt un fruit du temps qu'il paſſa dans les Gaules auprés de Criſpe. 'Mais on croit qu'il avoit paru auparavant en Orient [vers l'an 313, auſſi-toſt aprés la fin de la perſecution, [i]& peu aprés l'ovrage De la formation de l'homme.

NOTE 4.
inſt. l. 1. c. 1. p. 6. 8.
[f] p. 8.
l. 5. c. 2. p. 460.
[g] l. 1. c. 1. p. 8.
[h] Cod. Th. t. 3. p. 295. 2.
Lact. perſ. n. p. 348.
[i] inſt. l. 2. c. 9. p. 199.
Hier. v. ill. c. 80.

'Saint Jerome nous aſſure que Lactance a fait un livre de la perſecution. [C'eſt tout ce que nous en avons ſçeu juſqu'à l'an 1679,] 'que M.r Baluze nous l'a donné ſur un manuſcrit ancien d'environ 800 ans: [& des Proteſtans Anglois fort habiles ſe ſont haſtez de le faire auſſi-toſt rimprimer, comme une piece tres authentique & tres importante. Nous ne croyons pas en effet que perſonne puiſſe douter que ce ne ſoit un veritable ouvrage de Lactance ;] '& nous y apprenons "beaucoup de particularitez conſiderables pour l'hiſtoire eccleſiaſtique & profane, que nous ignorions entierement, ou dont nous n'avions qu'une connoiſſance moins exacte.

Balu. miſc. t. 2. p. 347.
Du Pin, t. 1. p. 567. &c.

Lactance

'Lactance n'entreprend pas d'y faire l'hiſtoire de la perſecution; mais ſon principal deſſein n'eſt que de faire adorer la juſtice de Dieu dans la punition & la mort de Diocletien, & des autres princes qui avoient eſté auteurs de la perſecution. C'eſt pourquoi ſon livre eſt intitulé dans le manuſcrit dont on l'a tiré, De la mort des perſecuteurs. 'Il a eu peur que de ſi grandes choſes ne fuſſent oubliées par les hommes, & que ceux qui voudroient écrire l'hiſtoire, n'alteraſſent la verité, en omettant ce que ces princes avoient fait contre Dieu, ou ce que Dieu avoit fait pour les punir. Il proteſte qu'il n'a rien ajouté à la verité, & qu'il n'a rien mis "dont ceux qui ont ſceu la verité des choſes ne luy rendent témoignage. En effet, il ne dit guere que les choſes dont il peut avoir eſté témoin oculaire, eſtant demeuré à Nicomedie, comme nous avons dit, durant tout le temps de la perſecution.] 'Il ſemble par le commencement de cet ouvrage, qu'il l'ait fait auſſitoſt que Dieu eut rendu la paix à l'Egliſe. Neanmoins il le conduit juſques à la mort funeſte de la femme & de la fille de Diocletien, quinze mois au moins aprés la mort de Maximin, [c'eſt à dire au pluſtoſt à la fin de 314.]Il y parle toujours aſſez avantageuſement de Licinius, d'où l'on infere que ce prince ne commençoit point encore alors à perſecuter les Chrétiens. 'Il marque neanmoins diverſes executions qu'il avoit faites, [où il paroiſt plus de cruauté que de juſtice.]Il dit meſme qu'on le craignoit comme "cruel. [Et il avoit déja eu guerre contre Conſtantin à la fin de 314.]

ſecundum fidem ſcientium.

malum.

Laƈt. perſ. n. p. 331.

perſ. c. 52. p. 45.

c. 1. p. 1.

c. 51. p. 45.

n. p. 353.

c. 50. 51. p. 44. 45.

'Mr Baluze croit que Lactance fit cet écrit lorſqu'il eſtoit encore en Bithynie, parcequ'il l'adreſſe à un Confeſſeur de ces pays là nommé Donat, qui ſortit de priſon au mois de may 311, aprés y avoir demeuré ſix ans. [Ainſi il y avoit eſté mis en l'an 305 ou 306]Il y avoit eprouvé tout ce que la perſecution avoit eu de plus terrible, les foüets, les ongles, le fer, le feu, toutes ſortes de tourmens, premierement ſous Flaccin Prefet [du Pretoire,] puis ſous Hierocle gouverneur [de la Bithynie,] l'un des plus grands ennemis qu'euſt alors l'Egliſe, & enfin ſous Priſcillien ſon ſucceſſeur. Il avoit eſté appliqué neuf fois à differentes queſtions, & avoit triomphé neuf fois par la grandeur de ſa foy, de tout ce que les hommes & les demons avoient de force & de malice. Enfin, le diable ſi ſouvent vaincu n'oſant plus l'attaquer, & ne voulant pas qu'il remportaſt la couronne du martyre par la mort à laquelle il eſtoit tout preparé, ſe contenta de le faire retenir ſix ans en priſon, juſqu'à ce que Dieu l'en tira

n. p. 348.

c. 35. p. 31.

c. 16. p. 13. 14.

c. 35. p. 31.

par l'edit qu'il contraignit Maximien Galere de publier en 311,
c.31.p.28. pour faire ceſſer la perſecution dont il avoit eſté luy meſme
c.1.p.1. l'auteur. Lactance attribue la paix de l'Egliſe aux prieres que ce Confeſſeur repandoit tous les jours & à toute heure en la preſence de Dieu, avec les autres Confeſſeurs qui s'eſtoient auſſi acquis
o.52.p.46. par les merites de leur foy une couronne eternelle. Et en finiſſant ſon livre, il le prie, comme un homme digne d'eſtre ecouté de Dieu, de luy demander qu'il conſerve à ſon Egliſe la paix qu'il luy avoit donnée. Il l'aſſure auſſi que Dieu luy reſerve toute entiere la couronne du martyre dans le ciel, quoique les perſecuteurs euſſent eu honte de le condanner à la mort. [Le nom de Donat eſt ſi commun entre les Saints, qu'il eſt difficile de diſcerner ſi celui-ci eſt un de ceux que l'Egliſe honore.]

n.p.352. Mr Baluze veut que ce ſoit le meſme Donat à qui Lactance
ir D.c.2. p.766. adreſſe ſon ouvrage De la colere de Dieu. Ce livre en effet eſt poſterieur à celui des Inſtitutions, [& par conſequent à la perſecution de Diocletien. Mais Lactance n'y parle point à ce Donat
c.1.p.764. comme à un illuſtre Confeſſeur.] Il luy parle meſme comme à un diſciple qui avoit beſoin d'eſtre inſtruit & fortifié, pour n'eſtre pas trompé par l'autorité des ſages du monde.

inſt.l.2. c.17.p. 227. Lactance avoit promis dans ſes Inſtitutions de faire un traité exprés pour montrer que Dieu n'eſt pas moins juſte que patient, qu'il a une colere & une juſtice pour punir les pechez des hommes, & qu'on ne le peut nier, ſans ruiner abſolument la verité & la religion. [C'eſt ce qu'il a fait dans le livre De la colere de Dieu,
Hier.v.ill.c.80. dont nous parlons, & que nous avons encore.] S. Jerome le releve
in Eph.4 p.227 b. comme un tres bel ouvrage, écrit avec autant de ſcience que
a Lact.ir. D.c. 2. p.766 d'eloquence, & qui peut ſeul ſuffire pour ſa matiere. a Lactance y cite ſes livres des Inſtitutions.
p.767 inſt.l.4. c.30.p.451. Il témoigne dans l'un & dans l'autre ouvrage, qu'il avoit deſſein
b Bar.316.§ 56. d'écrire contre toutes les hereſies. b Mais il ſemble qu'il ait eſté prevenu par la mort, puiſque Saint Jerome ne parle point de cet ouvrage, qui n'euſt pu manquer d'eſtre fort celebre.

Lact.opif.c.20. p.892.893. Dans le livre De l'ouvrage de Dieu il dit qu'il eſt reſolu d'employer tout ſon temps & tous ſes efforts à traiter ce qui regarde la vie bienheureuſe; & cela contre les philoſophes qui promettent d'établir la verité, mais ſans la connoiſtre, & qui la combatent ainſi d'autant plus dangereuſement, que leurs diſcours eloquens & leurs raiſonnemens ſubtils les rendent plus propres à tromper les autres. Il dit qu'il les veut refuter & par les lumieres de la religion Chrétienne, & par les ſentimens contraires

dont ils ſe combatent les uns les autres. [Nous n'avons pas d'ouvrage dont le titre réponde à cette promeſſe:]mais on croit que c'eſt ce qu'il fait dans tout le corps de ſes Inſtitutions, & principalement dans le dernier livre. p. 392. 2.

Note 5. noſter. 'S. Jerome luy attribue deux livres "à Aſclepiade, que nous n'avons plus. [a] Lactance meſme dit qu'Aſclepiade "ſon ami luy avoit dedié un écrit où il traitoit de la providence du ſouverain Dieu, & dont il raporte un paſſage. [Nous n'en ſavons rien davantage.]Mr Baluze nous a donné un paſſage ſur le dernier jugement, qu'il croit eſtre de Lactance, parcequ'il l'a trouvé dans un manuſcrit entre ſes Inſtitutions & ſon livre De la colere de Dieu. [Il eſt bien écrit.

Hier. v. ill. c. 80. p. 294. c. [a] Lact. inſt. l. 7. c. 4. p. 660. Balu miſc. t. 2. p. 46 pr. p. 3.

Pour les poëſies attribuées à Lactance, nous avons déja parlé de celle du Phœnix.]'Celle qui eſt ſur la Paſque, & dont on chante encore une partie dans quelques Egliſes, eſt auſſi parmi les œuvres de Fortunat, & les manuſcrits les luy attribuent. [Le poëme de la Paſſion eſt fort beau; & pourroit eſtre attribué à Lactance, s'il y avoit quelque apparence que l'on miſt des ce temps là un Crucifix au milieu des egliſes, comme nous faiſons aujourd'hui.]On ne le trouve dans aucun manuſcrit de ſes ouvrages. On a encore ſous ſon nom des notes ſur Stace, "& d'autres choſes ſemblables que M[r] du Pin dit eſtre d'un Lactance Placide grammairien.

Fort. l. 3. c. 7. p. 78 in p. 70. Du Pin, p. 568. &c.

'Lactance ne compoſa pas ſeulement divers ouvrages en vers & en proſe; mais il écrivit auſſi quantité de lettres. 'Saint Jerome en conte huit livres, [b] dont il y en avoit quatre adreſſez à Probe, deux à Severe, & deux à Demetrien ſon diſciple. [c] Ces lettres eſtoient quelquefois fort longues; mais il y en avoit peu qui traitaſſent des matieres de noſtre foy, la pluſpart parloient de meſures, de la ſituation des pays, de queſtions philoſophiques, & n'eſtoient propres qu'à des avocats & des gents de lettres. Ce fut ce qui en degouſta le Pape Damaſe, à qui S. Jerome les avoit données à lire. [Peuteſtre que Lactance en avoit compoſé une grande partie avant ſa converſion, & lorſqu'il enſeignoit la rhetorique, ce qui l'obligeoit de traiter ces ſortes de queſtions.]

Hier v. ill. c. 80. in Gal. 4 p. 179. [b] c. [c] v. ill. c. 80. c ep. 124. p. 32. d

'Gallæus raporte qu'il ſe trouvoit il n'y a pas longtemps deux livres manuſcrits des epiſtres de Lactance dans un couvent d'Egmond en Hollande, mais qu'ils ont eſté perdus. [Le jugement qu'en fait Damaſe nous doit conſoler de cette perte.

Lact. pr. p. 13.

Pour ce qui regarde les ouvrages de Lactance en general, nous avons déja parlé de l'eſtime qu'on en faiſoit pour l'eloquence.]

Hier.ep.84.p. 328.e. 'Saint Jerome dit que ſes Inſtitutions, avec ſes deux livres De la formation de l'homme & De la colere de Dieu, ſont l'abregé des
ep.13.p.104.d. dialogues de Ciceron. 'Il dit autre part qu'il n'a pas eu autant de bonheur à prouver les veritez Chrétiennes, que de facilité à
Sid.l.4.ep.3.p. 90. détruire le menſonge & l'impieté. 'S. Sidoine luy attribue le don de refuter, & à S. Auguſtin celui de prouver & d'établir.

Du Pin, p.569. Laël p.899.901. 'Quoiqu'on y trouve partout d'excellentes choſes pour le dogme & pour la pieté, 'on y rencontre auſſi des fautes que d'autres ſe ſont donné la peine de ramaſſer: [Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner s'ils ne ſe ſont point trompez quelquefois eux
Hier.ep.65.c.2. p.191.b. meſmes.] 'S. Jerome remarque particulierement qu'il ne reconnoiſſoit point la perſonne du Saint Eſprit, lequel il diſoit devoir eſtre raporté au Pere ou au Fils. Cette opinion deteſtable & judaïque ſe trouvoit, dit-il, en divers endroits des livres de
b in Gal.4.p. 179.c. Lactance, 'b & principalement dans le huittieme livre de ſes
a Du P. p.570. epiſtres adreſſé à Demetrien. [a] On ne la trouve point dans ce qui nous reſte aujourd'hui de ſes écrits; & quelques uns croient meſme que S. Jerome a pu ne pas bien entendre ſon ſentiment
Hier. in Ez.36. p.507.b.&c. ſur ce point. 'Le meſme Pere n'oublie pas auſſi d'y reprendre l'opinion des Millenaires, [dont Lactance parle auſſi amplement qu'aucun autre.]

Lact.inſt.l.4.c. 24 25.p.428.431 Aug.nat.gr.c. 61.p.322.1.c.d. 'Pelage en avoit tiré, ſans le nommer neanmoins, quelques paſſages qui ſemblent admettre en J. C. un combat contre les vices, & contre les deſirs de la concupiſcence. Saint Auguſtin en répondant à Pelage, ſans ſavoir de qui eſtoient ces paſſages, a peine à y trouver un bon ſens; [& noſtre deſſein ne nous permet
Bull.l.3.p.425-428. pas de nous arreſter à y en chercher.] 'Il y en a qui croient que ſes
b p.280.281.424. ouvrages ont eſté alterez par des heretiques; [b] & qu'aprés tout, ce n'eſt pas un auteur qu'on puiſſe alleguer ſur des matieres conteſtées, parcequ'il paroiſt avoir eſté plus orateur que theologien,
Du Pin, p.569. avoir eſté peu inſtruit de la doctrine de l'Egliſe, & avoir traité la
Bull p.429. theologie d'une maniere trop philoſophique. 'On trouve qu'il avoit bien lu Tertullien, & qu'il le ſuit aſſez ſouvent.

Bar.316.§ 56. 'Les fautes & les erreurs qu'on rencontre dans ſes ouvrages, les ont fait mettre au rang des apocryphes par le Concile de
Hier.ep.65 p. 191.b. Rome ſous Gelaſe: 'Et neanmoins elles ne nous doivent pas empeſcher de les lire, comme nous en aſsure Saint Jerome, pour profiter de tant de veritez ſaintes [qui y ſont developées d'une maniere claire, vive, grande, agreable, & eloquente.]

S. ALEXANDRE,

ARCHEVESQUE D'ALEXANDRIE.

ARTICLE PREMIER.

De Saint Achillas predeceſſeur de Saint Alexandre.

V ſon titre § 12.

NOTE 1.

[SAINT Pierre Archeveſque d'Alexandrie ayant glorieuſement terminé ſon epiſcopat & ſa vie par le martyre, ſous le regne de Maximin, le 25 ou le 26 novembre de l'an 311, JS. Achillas nommé quelquefois Archelaüs, fut mis en ſa place, [a & peuteſtre des le 26 de novembre. Saint Athanaſe exprime en un mot l'excellence & le merite de cet Eveſque,] en le qualifiant Le grand Achillas. [a] Euſebe étend davantage ſon eloge. Il fut, dit-il, fait Preſtre en meſme temps que Saint Pierius. Il paroiſſoit dans l'Egliſe d'Alexandrie ſous l'Archeveſque Theonas predeceſſeur de S. Pierre, & on luy avoit deslors confié le ſoin de l'ecole & des inſtructions ſacrées de la foy. Il pratiquoit autant que perſonne les plus hautes maximes de la philoſophie ; & ſa conduite eſtoit un modele auſſi illuſtre que parfait d'une vie vraiment digne de l'Evangile. Gelaſe de Cyzic dit que des monumens anciens & indubitables nous apprennent que c'eſtoit un homme tres grave, d'une ame auſſi ſainte que grande & relevée, & qui faiſoit paroiſtre en toutes choſes une prudence & une ſageſſe admirable.

Euſ. chr. & c| Chr.or p.116.

Ath.or.1.p.30[a].

[a] Euſl.7.c.32. p.289.c. d.

Gel.C.l.2.c.1.p. 48.

[Nous ſavons peu de choſes de ce qu'il a fait pour meriter une ſi haute reputation.] S. Athanaſe nous aſſure qu'il avoit établi pluſieurs Eveſques dans l'Egypte, dignes d'eſtre chaſſez de leurs ſieges par les Ariens, pour ne vouloir pas abandonner la verité & l'innocence. Il nous apprend encore qu'il fut, auſſibien que S. Pierre ſon predeceſſeur, l'objet des injures & des calomnies des Meleciens, [ce qu'il ne pouvoit meriter que par le zele epiſcopal avec lequel il combatoit ces ſchiſmatiques.]

Ath.ſol.p.863. a.

or.1.p.306.a|2.p. 2.p.731.c|777.c.

Ce fut, ſelon Baronius, par un effet de ce zele contre les Meleciens, & pour affoiblir leur parti, qu'il receut de nouveau Arius

Bar.510.§15.

Soz.l.1.c.15.p. 426.b.

à la communion de l'Egliſe, dont Saint Pierre ſon predeceſſeur l'avoit chaſſé. Il accorda à ce fourbe le pardon qu'il luy demandoit, & non ſeulement il luy permit d'exercer les fonctions du diaconat qu'il avoit receu de Saint Pierre, mais il l'eleva meſme
Thdrt.l.1.c.1.p. 523.c. à la preſtriſe, comme Sozomene le dit aſſez clairement. & ſelon Theodoret il paroiſt que des devant l'epiſcopat de S. Alexandre, Arius eſtoit Preſtre, & chargé de l'explication des Ecritures. [Cette reception & cette elevation d'Arius eſt ſans doute une tache dans la vie de ce ſaint Prelat, quoique pardonnable, puiſque ni l'epiſcopat ni la ſainteté ne donnent pas la connoiſſance du fond des cœurs, ni la ſcience de l'avenir. Mais ce ſeroit une faute tout à fait inexcuſable, s'il eſtoit vray, comme quelques uns le pretendent, que "Saint Pierre ſon predeceſſeur l'euſt aſſuré la veille de ſon martyre du crime qu'Arius devoit commettre un jour, & s'il luy euſt défendu de la part de J. C. de le recevoir jamais dans l'Egliſe, comme on le lit dans quelques fauſſes hiſtoires. Auſſi les nouveaux Egyptiens ſe fondant ſans doute ſur
Chr.or.p.216. cette défenſe,] diſent que Dieu tua Achillas à cauſe qu'il avoit receu avec tant d'imprudence cet hereſiarque.

V. ſon titre § 8,12.

Thdrt.l.1.c.1.p. 523.b. [Voilà tout ce que nous ſavons de l'epiſcopat d'Achillas,] qui dura peu ſelon Theodoret ["& la pluſpart des autres auteurs.] V. la note 1
Chr.or.p.216. 'La chronique orientale ne luy donne que ſix mois, ou 20 jours de plus; & met ſa mort le 13 de juin. [Uſuard, Adon, le martyrologe Romain, & quelques autres, marquent ſa feſte le 7 de novembre, comme d'un Eveſque illuſtre par ſon erudition, par ſa foy, par ſa conduite, & par ſes mœurs.]

ARTICLE II.

Quelques actions particulieres de Saint Alexandre.

Ath or.1.p.306. aſſol p.863.a. SAINT Alexandre fut établi "en la place de S. Achillas, ſelon S. Athanaſe [& pluſieurs autres auteurs.] V. la note 1.
a Thdrt.l.1.c.1. p.523.c. b d. c Mar.& F.p.18. bCe eſtoit un homme dans la vie duquel il n'y avoit rien que de loüable, b& dont la doctrine eſtoit toute apoſtolique. cUn ancien auteur l'appelle un Eveſque plein d'une foy divine, plein de ſageſſe, plein de zele &
Gel.C.l.2.c.1.p. 49. de la ferveur du S. Eſprit. 'Il eſtoit extremement "aimé & honoré tant du Clergé que du peuple. Il avoit beaucoup d'eloquence, de liberalité, de douceur, de bonté, d'affabilité, en un mot il aimoit Dieu, le prochain, & les pauvres autant que perſonne.

b.c. 'Sa plus grande gloire a eſté d'avoir combatu genereuſement à la teſte de l'Egliſe pour la verité de l'Evangile [& pour la divinité

de J.C,]jusques au dernier soupir, & d'avoir souffert dans un age fort avancé toutes sortes de travaux & de fatigues pour soutenir l'Eglise contre l'impieté d'Arius,'quoiqu'il l'eust [non pas apparemment]fait Prestre, comme le dit Gelase de Cyzic;[car nous venons de voir "qu'il y a sujet de croire que ce fut S. Achillas qui l'eleva à cette dignité; mais peutestre bien] qu'il l'eust établi le premier aprés luy,'& qu'il eust une estime particuliere pour luy selon Sozomene.[C'est ce qui fera la plus ample & la plus considerable partie de son histoire. Mais pour la traiter avec plus de liberté & d'exactitude, nous la reservons pour la derniere, & nous commencerons par le peu que l'antiquité nous apprend de ses autres actions.

Ath.or.1.p.304.b. Gel.p.49. V.s 1. Soz.l.1.c.15.p.426.b.

L'histoire du batteſme de S. Athanase, & du jugement qu'Alexandre en porta, merite de tenir le premier rang, soit pour la celebrité de la chose, soit pour le temps, puisque si elle est veritable, elle doit estre arrivée des le commencement de cet episcopat. Mais il suffit de l'avoir marquée ici, pour l'examiner à fond en un autre endroit. La difficulté qu'il y a sur cette histoire n'empesche pas que nous ne puissions recevoir]ce que disent Rufin & Sozomene, que S. Alexandre recommanda extremement l'education deS Athanase à ses parens,&qu'aprés qu'il eut esté suffisamment instruit dans les lettres humaines, il le retira auprés de luy, 'le faisant mesme "manger à sa table, * & s'en servant pour écrire sous luy.[Ainsi c'est à luy que nous sommes obligez d'avoir nourri & elevé cette brillante lumiere de l'Eglise.

V.S. Athanase note 2.

ὁμοδίαιτον ὑπογραφέα.

Ruf.l.1 c.14.p.169.1. Soz.l.2 c.17.p.467.c.

Il fut aussi fort heureux dans le choix de ceux qu'il établit Evesques en differentes villes d'Egypte,] 'puisqu'ils aimerent mieux perdre leur dignité sous Constance, que d'abandonner la verité.'S.Athanase en nomme quelques uns:*Il paroist qu'il choisissoit ordinairement pour ce ministere ceux qui s'estoient sanctifiez auparavant par la retraite & par les plus saints exercices des solitaires.

Ath.fol.p.863.a. p 868.d. * ap.1.p.693.b.

'Il fit bastir dans Alexandrie l'eglise appellée de Theonas, & c'estoit de son temps la plus grande de la ville. Elle n'estoit pas encore achevée lorsque la multitude du peuple fidele rendant les autres eglises trop petites, il fut contraint de tenir l'assemblée dans celle-ci.'& quand elle fut ensuite entierement bastie, il la dedia avec les solennitez ordinaires. 'S. Athanase ayant depuis esté obligé de faire la mesme chose, & en estant blasmé par quelques uns, il se défendit tant par l'exemple du bienheureux Alexandre, comme il l'appelle, que par ceux des Evesques de Treves & d'Aquilée qui l'avoient suivi.

p.683.a. p.685.d. p.682,683.

Boll.26.feb.p.693.c. 'Les nouveaux Grecs, ſuſpects dans les choſes meſmes les plus probables, diſent que la Reine Cleopatre ayant autrefois fait baſtir un temple à Saturne, où les payens adoroient un certain Michel, Saint Alexandre briſa l'idole, dont il fit une croix, & conſacra le temple ſous le nom de Saint Michel [Archange. Je croy Euty.p.435. que cette hiſtoire trouvera peu d'approbateurs.] 'Euty que la raporte avec des circonſtances qui la rendent entierement inſoutenable.

Chr or.p.116. 'La chronique orientale aſſure ſur le raport, dit-elle, de Saint Athanaſe, que Saint Alexandre ne liſoit jamais l'Evangile aſſis, mais toujours debout, & ayant une lampe allumée, meſme dans ſa chambre, & qu'il n'a jamais mangé qu'aprés le coucher du ſoleil.

ARTICLE III.

Dieu rend témoignage à la foy de S. Alexandre: Il eſt calomnié par les Melecient.

[CE fut au commencement de l'epiſcopat de S. Alexandre "& apparemment des l'an 313,] 'que S. Pacome ſe reſolut Boll.14.may,g.65.c. V.Saint Pacome § 2. d'embraſſer la vie ſolitaire. Il ſe trouva en meſme temps fort importuné par les ſollicitations des Meleciens & des Marcionites, qui taſchoient de l'attirer à leur parti dans l'eſperance qu'ils luy donnoient d'y trouver la verité. Il ſavoit d'ailleurs qu'il y avoit encore pluſieurs autres ſectes qui ſe vantoient chacune d'avoir la verité parmi elles: [& il n'avoit pas alors aſſez de lumiere pour ſavoir qu'elle ne ſe peut trouver que dans l'Egliſe Catholique, où il avoit déja eſté battizé] Dans le trouble où cette diverſité d'opinions le mettoit, il conjura Dieu avec larmes de luy faire connoiſtre où eſtoit cette verité que chacun luy promettoit, & alors il vit dans une extaſe toute la terre couverte de tenebres, hormis que du coſté de l'Orient il y avoit une étoile fort brillante & fort elevée Parmi les tenebres qui couvroient tout le reſte, il entendoit diverſes voix qui crioient toutes, *La verité eſt ici*. Il entrevoyoit auſſi quantité de perſonnes qui couroient vers chacune de ces voix, en ſe ſuivant les unes les autres. Mais en meſme temps une autre voix ſe fit entendre du coſté de la lumiere qui paroiſſoit à l'Orient, & cette voix crioit, Ne vous laiſſez point tromper par ceux qui vous entrainent " dans le tenebres: ſuivez cette lumiere; car c'eſt là qu'eſt la " verité "

» verité. Pacome entendit auſſi-toſt une autre voix qui luy diſoit à
» luy meſme, Cette lumiere brillera plus que le ſoleil : car c'eſt la
» predication de l'Evangile qui s'enſeigne dans la ſainte Egliſe où
&c. » vous avez eſté battizé: & celui qui vous y appelle eſt J.C. meſme,
[qui parle] dans Alexandre l'Eveſque d'Alexandrie. "[Voilà le témoignage que Dieu voulut rendre à la foy pure & orthodoxe de ce ſaint Eveſque, qui alloit eſtre attqué par les calomnies des Ariens.]

'Dans un écrit que des perſonnes habiles attribuent à un Euthale Diacre, [a] & qui paroiſt fait en 396, on lit que S. Marc eſtoit enterré à Alexandrie dans les Bucoles, avec Ictar le premier Martyr de Lyque [ou Lycople,] qu'Alexandre avoit fait apporter [de cette ville de Thebaïde,] pour le mettre à l'endroit où tous les Eveſques [d'Alexandrie] ſont inhumez. [Je ne trouve rien de ce Martyr, meſme dans les anciens martyrologes qui portent le nom de S. Jerome.] Nor epo p. 194. 405. c. [a] Oecu. pr. p. 16.

'Les Meleciens qui avoient perſecuté les deux predeceſſeurs de Saint Alexandre, ne manquerent pas de le traiter de la meſme ſorte. 'Ils ne ſe contenterent pas de le charger d'injures & de calomnies; 'mais ils formerent meſme des accuſations contre luy, qu'ils porterent juſques aux oreilles du Prince. [Nous ne ſavons point le detail de cette affaire, ni meſme ſi ce fut devant Conſtantin ou devant Licinius qu'ils l'accuſerent. Il nous ſuffit de ſavoir] qu'ils réuſſirent auſſi peu dans ce deſſein que dans les autres qu'ils avoient formez, ſoit contre luy, ſoit contre ſes predeceſſeurs. 'Et S. Athanaſe entreprit toujours ſa defenſe, comme un fils celle de ſon pere. [Il eſt aiſé de decouvrir aprés cela l'impoſture de ceux qui ont fait croire à S. Epiphane] 'que Melece vivoit en bonne intelligence avec S. Alexandre, [b] qu'il luy eſtoit ſoumis, & meſme que ce fut luy qui reconnut le premier l'hereſie d'Arius, & la decouvrit à ce Saint. [Il nous reſteroit encore beaucoup à dire ſur le ſujet des Meleciens. Mais comme cela eſt mélé avec d'autres faits plus importans, nous nous reſervons à en parler en ſon lieu.] Ath. or 1. p. 306. a. ap. 2. p. 777. c. p. 371. c. Soz. l. 2. c. 17. p. 465 d. Epi 68. c 3. p. 719. c. [b] c. 4. p. 719. c] 69. c 3. p. 729. b c.

'Le meſme Saint Epiphane nous apprend qu'il y eut quelque diſpute dans l'Egliſe du temps de Saint Alexandre, touchant le temps de la celebration de la feſte de Paſque. Il ſemble dire qu'un Creſcence en fut auteur, qu'il y eut de grands combats entre luy & le Saint, & meſme qu'ils écrivirent l'un contre l'autre. [Nous n'avons pas d'autre lumiere ſur ce point.] 70. c. 9. p. 821. d.

ARTICLE IV.

L'Egliſe d'Alexandrie troublée par Arius & quelques autres: S. Alexandre taſche à ramener Arius par la douceur.

[IL faut venir enfin à l'hiſtoire de l'Arianiſme, où nous ne raporterons que les choſes auſquelles S. Alexandre a eu part, reſervant le reſte pour le titre meſme des Ariens.]On pretend que la jalouſie qu'eut Arius de voir le Saint ſur le throne de l'Egliſe d'Alexandrie, fut ce qui le fit tomber dans l'hereſie. Car il ne pouvoit aimer celui dont le merite eſtoit un obſtacle à ſon ambition, ni retenir audedans de luy meſme la haine qui luy rongeoit le cœur. Comme il ne trouvoit cependant rien à reprendre dans une vie auſſi pure qu'eſtoit la ſienne, il s'attaqua à ſa foy & à ſa doctrine: '& parceque ſon Eveſque preſchoit conformément à ce qu'il avoit appris de l'Egliſe, que J. C. noſtre Sauveur eſt auſſi noſtre Dieu, & un ſeul Dieu avec ſon Pere, il voulut ſoûtenir que ce Prelat ſe trompoit, & tomboit dans l'hereſie de Sabellius. Ce fut donc pour le faire heretique qu'il devint luy meſme heretique, & qu'il commença à dire que J. C. n'eſt point Dieu, mais une creature tirée du neant, & à proferer' pluſieurs &c. autres blaſphemes [que nous n'oſons raporter ici.]

Thdrt. l. 1. c. 1. p. 523. c. d | hær. l. 4. c. 1. p. 232.

Ib | Socr. l. 1. c. 5. p. 9. b.

'Comme Arius eſtoit non ſeulement Preſtre, mais auſſi' Curé de l'egliſe de Baucale dans Alexandrie, [& qu'il avoit aſſez de talens exterieurs; la hardieſſe qu'il eut de preſcher une nouvelle doctrine contraire à ſon Eveſque, ne pouvoit manquer de faire un grand eclat & beaucoup de trouble dans cette ville: Et ainſi il ne faut pas s'étonner ſi] 'Saint Epiphane nous dit que durant qu'Arius preſchoit d'un coſté ſon impieté, on voyoit d'autres Curez, comme Colluthe, Carpone, & Sarmate, preſcher les uns d'une façon, les autres d'une autre; & les peuples partageant leurs ſentimens auſſi-bien que leurs loüanges, s'appeller les uns Ariens, & les autres Colluthiens. Car, ajoute Saint Epiphane, Colluthe inventa auſſi une nouvelle doctrine; '& meſme ce fut l'impieté d'Arius qui luy ſervit de pretexte. [Mais nous en parlerons' en un autre endroit. Pour Carpone & Sarmate, s'ils s'exprimerent quelque temps d'une maniere qui leur eſtoit particuliere, il s ne formerent pas neanmoins de nouvelles ſectes,]& ne firent qu'appuyer l'impieté d'Arius, avec lequel ils furent chaſſez de l'Egliſe.

Epi 69. c. 1. p. 727. c. d.

V. § 12.

c. 2. p 728. e d.

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 525. c.

V. § 10.

Soz. l. 1. c. 15. p. 427. a. b.

'Alexandre qui eſtoit un genereux défenſeur des dogmes apoſtoliques, [ne put pas diſſimuler ces deſordres,]ſurtout voyant que quelques uns le blaſmoient de tolerer trop long-temps cette nouvelle hereſie. 'Mais comme auſſi c'eſtoit un eſprit de luy meſme doux & paiſible, il ſongea moins à condanner Arius qu'à le guerir. 'Et meſme il faiſoit une eſtime particuliere de ce Preſtre: [de ſorte qu'il eſtoit bien eloigné]d'agir contre luy par un eſprit de colere, comme Socrate nous le voudroit perſuader. 'Il le fit venir pour s'aſſurer par luy meſme ſi ce qu'on luy avoit raporté de luy eſtoit veritable: & Arius n'heſita point, ne trembla point, mais avec une effronterie & une impudence inſupportable, il avoua & ſoûtint les blaſphemes les plus horribles, comme on le peut voir, dit Saint Epiphane, dans l'information qui s'en fit. 'Alexandre s'efforça neanmoins de le corriger par ſes exhortations & par ſes avis, [b]ne voulant pas encore porter cette affaire à un jugement ſolennel.

Thdrt. l. 1. c. 1. p. 524. a. a Soz. p. 426. c.

Ruf. l. 1. c. 1. p. 159.

Soz. p. 426. b.

Socr. l. 1. c. 6 p. 5. d.

Epi. 69. c. 3. p. 729. c. d.

Thdrt p. 524. a. Ruf p. 159. 1. b Gel. C. l. 2. c. 2. p. 50.

'Eſperant le pouvoir gagner plus aiſément, s'il luy donnoit moyen de faire paroiſtre qu'il s'eſtoit plutoſt rendu à la lumiere de la raiſon qu'il n'avoit cedé au poids de l'autorité, il fit faire une conference, où paroiſſant comme juge avec ſon Clergé, il donna toute liberté à Arius de ſe défendre contre ceux qui l'accuſoient. Mais il arriva alors, comme il eſt ordinaire dans ces ſortes de diſputes, que chacun ſoûtenant opiniatrément ſon ſentiment, il fut impoſſible de le faire convenir de rien, ni dans cette conference, ni dans une ſeconde qui ſe tint encore ſur cette affaire. 'Sozomene ajoute que durant la diſpute, Alexandre ſembloit indeterminé, & loüoit tantoſt les uns, tantoſt les autres, mais qu'enfin il ſe declara pour la Conſubſtantialité. [Il eſt auſſi peu étrange qu'un juge diſſimule ſes ſentimens, comme il eſt indubitable qu'Alexandre ne doutoit nullement de la verité, quoique Sozomene ſemble le vouloir faire croire.

Soz. p. 426. c. d.

p. 427. a.

Ce fut peut-eſtre en cette occaſion]qu'Arius voulant tromper Alexandre, luy preſenta à ce qu'on dit une declaration de ſa foy, dont les Eunomiens ſe ſervirent encore depuis, '& qui eſt raportée par S. Baſile. Ce n'eſt qu'une confeſſion fort ſimple des trois Perſonnes divines, 'tres bonne & tres Catholique, mais qui n'excluoit point toutes les mauvaiſes explications qu'on y euſt voulu ajouter. 'Quelques Peres s'en eſtoient ſervis pour exprimer ſimplement leur penſée, & hors des diſputes qui les euſſent obligez de s'expliquer davantage. [Arius]pouvoit l'alleguer,

Basil. in Eun. l. 1. p. 699. c.

p. 700. b. c.

a 699. c.

d.

d.

pour pretendre qu'il n'enſeignoit que ce qu'il avoit appris des Peres: [mais c'eſtoit un artifice bien groſſier.]

ARTICLE V.

Arius eſt condamné par le Synode d'Alexandrie, & par le Concile d'Egypte.

Soz.l.1.c.6.p. 122. ARIUS ne s'eſtant point rendu à l'autorité des Ecritures qu'Alexandre produiſit ſouvent contre luy, & par leſquelles il ruina ſouvent ſa doctrine, il n'obeït point non plus au commandement que le meſme Alexandre luy fit d'abandonner ſon hereſie pour ſe ſoumettre au ſentiment de l'Egliſe. Ainſi ce Saint fut contraint d'en venir contre luy à l'excommunication, quelque douleur qu'il reſſentiſt de ſa perte. Il y fut d'autant plus obligé, qu'il vit que le retardement donnoit à l'hereſie le moyen de s'étendre, & que ce feu paſſant d'Alexandrie dans les autres villes, l'impieté Arienne eſtoit bien receuë de beaucoup de perſonnes, non ſeulement du Clergé, mais de l'ordre meſme des Eveſques.

Soz.l.1.c.15.p. 427.a.

Socr.p.12.d.

Gel.C.l.2.c.2.p. 50.

Soz.p.427.a.b.

Cotel.ap.n.p. 317.318. Dans un fragment que Mr Cotelier nous a donné, nous trouvons que S. Alexandre adreſſa une lettre à Arius & à ſes partiſans, pour les exhorter à renoncer à leur impieté, & à embraſſer la foy Catholique, [dont il y faiſoit ſans doute une expoſition. Nous ne voyons pas ſi] cette lettre preceda la condannation d'Arius, mais nous trouvons qu'elle fut ſignée par les Eccleſiaſtiques d'Alexandrie, & apparemment auſſi par ceux de la Mareote. [Ainſi il ſemble qu'on y peut raporter aſſez raiſonnablement]cette ſouſcription des Preſtres & des Diacres d'Alexandrie & de la Mareote, que Gelaſe de Cyzic nous a conſervée, & qu'il met aprés la lettre circulaire dont nous parlerons dans la ſuite. Elle eſt encore plus ample dans la nouvelle edition de S. Athanaſe, où l'on conte 36 Preſtres & 44. Diacres. Ils témoignent tous par leur ſignature, conſentir à ce qui avoit eſté écrit, & à la depoſition tant d'Arius que des complices de ſon impieté. [Si donc cette ſignature ſe raporte à la lettre dont nous parlons, cette lettre n'a eſté écrite qu'aprés la ſentence prononcée contre eux.] Entre les Diacres de la ville qui y ſignent, il y a deux Athanaſes, le quatrieme & le neuvieme. [L'un des deux eſt ſans

Ath.vit.p.41.c. t.1.B.p.396.

Gel.C.c.3.p.59. 61.

Ath. t.1.B.p. 400.402.

p.401.a.

Note 2.

2.

1. Dans Gelaſe il n'y a que 33 Preſtres & 29 Diacres.

doute le grand Athanaſe.] 'Le premier des Preſtres eſt Colluthe:
V.§ 10. [mais il eſt difficile de croire] 'que ce ſoit celui meſme "qui fit p 400.d.
ſchiſme, [ſi l'on ne veut abandonner ce qu'en dit S. Epiphane. vit.p.5.2.b.

L'affaire d'Arius eſtoit trop importante pour ſe contenter de ce qui avoit eſté fait par le ſeul Clergé d'Alexandrie.] 'Alexandre aſſembla donc un Concile[a] des Eveſques d'Egypte Socr p.9.d.
& de Libye, au nombre de prés de cent, [b] outre ſes Preſtres qui [a] p.11.c.
y aſſiſterent auſſi. [c] Là il interrogea Arius ſur ſa foy & ſur l'hereſie [b] Epi.69 c.3.p. 729.d.
dont on l'accuſoit: Et ce miſerable a lieu de la deſavouer, la [c]d|68 c.4.p.719. 720.
declara impudemment telle qu'elle eſtoit. [d] S. Athanaſe raporte [d] Ath dec.Nic.
quelques uns des blaſphemes qu'Arius proferoit, & pour leſquels p.294 295.
il fut chaſſé de l'Egliſe par S. Alexandre. 'Mais il ne le fait qu'en p.294.b.
en demandant pardon à ſes auditeurs, '& en ſe plaignant d'eſtre p.295.d.
contraint d'écrire des choſes ſi abominables. [Ce fut peut-eſtre alors que] 'quelqu'un demandant à Arius ſi donc le Verbe de Socr.p.11.b.
Dieu pouvoit changer, comme le diable avoit changé, il ne trembla point en répondant qu'il le pouvoit, parcequ'il eſtoit d'une nature muable.

'Les Prelats ayant donc oui ſes blaſphemes de ſa propre bouche, b.d|12.d.
l'anathematizerent avec ſes ſectateurs, & les declarerent ſeparez
V. les Ariens § 4. de l'Egliſe & de la foy Catholique. ["Entre ces ſectateurs d'Arius eſtoient deux Eveſques de Libye, Second & Theonas, Carpone, Sarmate, & pluſieurs autres Preſtres ou Diacres d'Alexandrie; Piſte Preſtre & quelques autres Eccleſiaſtiques du canton de la Mareote dans le dioceſe d'Alexandrie; & un aſſez grand nombre de laïques. Nous croyons devoir mettre leur condannation en
Ibid. note 1. l'an 319, pour les raiſons que l'on en pourra voir "en un autre endroit.]

S'il en faut croire les hiſtoriens, les deſordres qu'Arius avoit Socr.l.5.c.23.
cauſez par ſes predications, & la crainte qu'un pareil malheur p.288.b|Soz.l.7. c.19 p.734.d.
n'arrivaſt, firent oſter aux Preſtres dans Alexandrie le pouvoir d'annoncer au peuple la parole de Dieu, & la fit reſerver à l'Eveſque ſeul. [Cela n'eſt pas fort aiſé à croire, eſtant impoſſible que l'Eveſque fuſt toujours en eſtat de preſcher, & tout le peuple ne pouvant pas le venir entendre dans la meſme egliſe. Ainſi il faut apparemment mettre ce fait avec ce que Sozomene dit au meſme lieu,] que perſonne ne preſchoit à Rome, ni le Pape, ni aucun autre. [Je ne ſçay pas meſme comment Socrate ſe peut accorder avec luy meſme ſur ce point,] 'puiſqu'il dit qu'à Alexan- Socr.p.287.a.
drie tous les mécredis & les vendredis on liſoit les Ecritures, & que les docteurs les expliquoient.

ARTICLE VI.

S. Alexandre écrit contre les Ariens, & refuſe de les recevoir dans l'Egliſe.

[" ARIUS aprés cette double excommunication, quitta Alexandrie, & s'en alla avec les principaux de ſes partiſans dans la Paleſtine, où il en trouva & en fit d'autres, meſme dans l'ordre ſacré des Prelats. Ce fut par cette raiſon que quelques Eveſques le receurent à leur communion, luy permettant de tenir des aſſemblées avec ſes ſectateurs, & beaucoup d'autres tant de la Paleſtine que des provinces plus eloignées, écrivirent en ſa faveur à S. Alexandre.] V. les Ariens §. 5. 7.

Epi. 69. c. 4. p. 730. a. b. 'Dés que ce Saint ſçeut les pratiques qu'Arius faiſoit dans la Paleſtine & dans la Syrie, il écrivit diverſes lettres aux Eveſques de Paleſtine, de Phenicie, & de la baſſe Syrie, pour ſe plaindre de ceux qui avoient receu cet heretique. [C'eſt apparemment

Soz. l. 2 c. 15. p. 427. d. ce qu'entend Sozomene, lorſqu'il dit] 'qu'Alexandre voyant Arius appuyé de divers Eveſques conſiderables par leur vie qui paroiſſoit ſainte, & par leurs diſcours qui eſtoient eloquens & perſuaſifs, ſe reſolut d'écrire de tous coſtez pour empeſcher les Eveſques de communiquer avec les Ariens. [On ne voit pas bien ſi c'eſtoient autant de lettres differentes qu'il y avoit d'Eveſques à qui il écrivoit, ou une ſeule commune à tous, dont on faiſoit diverſes copies, ou quelques unes de differentes ſelon les differentes ſortes d'Eveſques qu'il avoit à inſtruire, à animer, ou à combatre.]

Cotel. ap. n. p. 317. 318. 'Aprés avoir écrit ces lettres à tous les Eveſques contre Arius, [& avant que de les envoyer,] il fit aſſembler tous les Eccleſiaſtiques tant de la ville que du canton de la Mareote, afin de leur lire ce qu'il écrivoit à ſes confreres, & qu'ils témoignaſſent [en y ſouſcrivant,] qu'ils eſtoient dans les meſmes ſentimens que luy, & qu'ils approuvoient la condannation d'Arius, de Piſte, & de leurs complices. [Il paroiſt donc que ces lettres parloient nommément de Piſte; ce qui les diſtingue des deux que nous avons

Epi. p. 730. b. de luy, & dont nous parlerons dans la ſuite.] 'Saint Epiphane marque expreſſément qu'il écrivit à Euſebe de Ceſarée, à Macaire de Jeruſalem, à Aſclepe de Gaze, à Longin d'Aſcalon, à Macrin

Ath. vit. B. p. 3. 2. d. de Jamnia, & à un ancien Zenon de Tyr 'qui n'en eſtoit pas Eveſque, ou qui s'eſtoit demis de cet eveſché à cauſe de ſon grand âge, & avoit fait ordonner Paulin en ſa place.

'Les Eveſques ayant receu ces lettres, répondirent à Saint c.
Alexandre pour s'excuſer & ſe juſtifier, les uns avec ſincerité, & les autres avec deguiſement & hypocriſie. Il y en eut qui declarerent qu'ils n'avoient point dutout receu Arius; d'autres avouerent qu'ils l'avoient receu par ignorance; d'autres dirent qu'ils ne l'avoient receu que pour le gagner & le ramener à ſon devoir.

'Arius voyant que ces lettres qu'Alexandre avoit envoyées c.5.p.730.c.d.
partout, faiſoient que perſonne ne le vouloit plus recevoir, il ſe retira chez Euſebe de Nicomedie, qui eſtoit tout à fait à luy; '& qui ſe conſideroit comme chaſſé de l'Egliſe en ſa perſonne, Ath.ap.2.p.715 d.
parcequ'ils n'avoient tous deux que les meſmes ſentimens & la meſme impieté. 'Auſſi cet Euſebe écrivit pluſieurs fois en faveur d|Soz.p.427.d.
d'Arius à Saint Alexandre, 'pour le prier d'aſſoupir cette diſpute, Socr.p.14.d.
de lever l'excommunication prononcée contre Arius & ſes ſectateurs, & de les recevoir dans l'Egliſe. [Saint Alexandre n'eut garde de ſe rendre à ces importunitez d'Euſebe,] puiſqu'il ne luy demandoit la paix pour les Ariens, qu'en ſoûtenant que leurs opinions n'eſtoient pas mauvaiſes. 'Arius meſme & ſes diſciples Ath.de ſyn.p.
luy écrivirent auſſi de chez Euſebe: mais bien loin de ſe retracter 885.
de leurs erreurs, ils pretendoient meſme les avoir appriſes de ce bienheureux Pape : [Car c'eſt ainſi qu'un reſte de reſpect les obligeoit de le qualifier. Cette lettre ne put donc que donner au Saint une nouvelle horreur de leur impudence;] '& comme dit ap.2.p.725.d.
S. Athanaſe, ſa pieté meſme l'empeſcha de recevoir ces impies.

'Comme il avoit ſouvent avec luy S. Athanaſe, qui eſtoit alors d.
Diacre, & qu'il l'honoroit beaucoup, [les Ariens crurent que c'eſtoit luy qui l'animoit contre eux;] '& ce fut la premiere origi- p.726.a.
ne de cette haine implacable qu'ils luy témoignerent toujours depuis.

ARTICLE VII.

S. Alexandre demande à tous les Eveſques la condamnation des Ariens, & ſe plaint des Euſebiens leurs fauteurs.

[EUSEBE de Nicomedie ne ceſſoit point de faire de nou-
V. les Ariens n. 8. veaux efforts pour ſon Arius. "Il écrivoit de tous coſtez en ſa faveur: il le fit recevoir par les Conciles de la Bithynie & de la Paleſtine, & luy fit donner la permiſſion de tenir des aſſemblées illegitimes & ſchiſmatiques. Il ne laiſſoit pas en meſ-

me temps de faire encore ſolliciter Saint Alexandre par divers
Ath.de ſyn.p. 886.887.|ſug p. 718 d. Eveſques, de l'admettre à la reconciliation.] George Preſtre d'Alexandrie, qui eſtoit alors à Antioche, voulut auſſi ſe méler de faire le mediateur. Mais il ne travailloit pour les Ariens que parcequ'il eſtoit Arien luy meſme; outre que ſa vie eſtoit indigne du ſacerdoce: de ſorte que Saint Alexandre fut obligé de le depoſer.

[Ce ſaint vieillard ne ſe contentoit pas de reſiſter genereuſement aux ſollicitations des Ariens; mais s'ils avoient beaucoup de temerité & d'empreſſement pour attaquer la verité, il n'avoit
Thdrt.l.1.c.3. p.536.b. pas moins de courage & de vigilance pour la défendre:] Comme il employoit toutes ſortes de remedes pour guerir les plaies des Fideles, il crut qu'un des moyens les plus propres pour ramener ceux qui s'eſtoient egarez, eſtoient de leur faire voir la verité Catholique autoriſée par le conſentement univerſel des Eveſques.
a.b. 'Il compoſa donc "un memoire, ou un Tome comme il l'appelle, Note 9. qu'il envoya dans les provinces pour le faire ſigner. Lorſqu'il écrivit à S. Alexandre de Conſtantinople la lettre dont nous allons bien-toſt parler, ce Tome eſtoit déja ſigné par toute l'Egypte & la Thebaïde, par la Libye & la Pentapole, par la Syrie, la Lycie, la pamphylie, l'Aſie [proprement dite,] la Cappadoce, & par les autres provinces d'alentour. Et les Eveſques de ces lieux luy avoient envoyé outre leur ſignature des lettres pleines d'une
Socr.l.1.c.6.p.15. juſte indignation contre ces nouveaux ennemis de la verité. 'Saint Alexandre eut ſoin de recueillir toutes ces lettres, comme Arius de ſon coſté ramaſſoit toutes celles que l'on écrivoit en ſa faveur.

[La vieilleſſe de S. Alexandre ne l'empeſchoit pas d'entre-
p.10.b. prendre encore d'autres travaux pour la verité.] 'Il euſt bien deſiré d'étouſer cette diſpute dans le ſilence, afin que l'hereſie demeuraſt au moins renfermée dans ſes premiers auteurs, ſans en corrompre beaucoup d'autres. Neanmoins quand il vit que Euſebe prenoit ouvertement la protection de ces apoſtats, &
Ruf.l.1.c.1.p. 459. qu'il écrivoit partout en leur faveur, 'il eut peur que s'il diſſimuloit ce mal plus long-temps, il ne cauſaſt la perte de beaucoup d'ames, & qu'il ne fuſt reſponſable de ceux qui pourroient en
Socr.p.10.c. eſtre ſurpris faute de connoiſtre la verité. 'Il ſe crut donc obligé de faire voir à toute l'Egliſe quelles eſtoient les perſonnes &
Epi.69.c.4.p. 730.b. les dogmes de ces heretiques. 'Il écrivit de tous coſtez, comme nous en avons déja touché quelque choſe, un grand nombre de lettres: & il s'en trouvoit encore juſqu'au nombre de 70 du temps de

de S. Epiphane, que les perſonnes curieuſes gardoient [avec ſoin,
Note 4. les "unes] circulaires, [les autres] adreſſées à divers Eveſques. 'Il Bar. 321. § 59.
en avoit envoyé juſques en Occident, puiſque Libere dit que l'on
gardoit à Rome celle qu'il avoit écrite au Pape S. Silveſtre, où
il luy mandoit qu'il avoit excommunié onze Preſtres ou Diacres
parcequ'ils ſuivoient l'hereſie d'Arius. [C'eſt peut-eſtre de là
qu'eſt tirée] la parole que Victorin cite de luy, que le Pere engen- Bib. P. t. 4. 1. p.
dre toujours ſon Fils. [a] Saint Maxime Abbé, [celebre défenſeur 202. c.
& Confeſſeur de la verité au VII. ſiecle,] cite quelques paſſages [a] Max. t. 2. p.
d'une lettre de S. Alexandre contre les Ariens, adreſſée à Eglon 152. 155.
Eveſque de Cynople en Egypte.

[De tout ce grand nombre de lettres que le Saint écrivit pour
la défenſe de la divinité du Verbe, il ne nous en reſte plus que
deux, qui nous ont eſté conſervées, l'une par Socrate, & l'autre
par Theodoret.] 'La premiere eſt adreſſée generalement à tous Socr. p. 10. a.
les Eveſques de l'Egliſe. Le Saint la commence par les raiſons
qui l'obligeoient à l'écrire; dont l'une eſtoit de ſatisfaire à la loy
de l'union epiſcopale, qui oblige les Prelats à donner & à prendre
part à tout ce qui ſe paſſe en chaque Egliſe, comme eſtant tous
membres d'un meſme corps: 'l'autre d'empeſcher le mal que b. c.
pouvoient faire les lettres d'Euſebe de Nicomedie, dont il parle
avec une liberté, & une force digne d'un Eveſque, '& à toutes les c] 13. c.
ſollicitations duquel il ſupplie que l'on n'ait aucun égard. 'Il nom- p. 10. d.
me enſuite ceux qui avoient eſté excommuniez, 'afin qu'on ne les p. 13. b. c.
receuſt nulle part, & qu'on n'euſt meſme aucune communication
avec eux. 'Il paſſe de là à l'explication & à la refutation de leurs p. 10. d. 13.
dogmes, 'où il méle la condannation de leur doctrine & de leurs p. 11. c] 13. b.
perſonnes par le Concile d'Egypte, 'aprés que l'on avoit employé p. 12. c.
toutes ſortes de moyens pour leur faire connoiſtre la verité, '& p. 11. b] 13. b.
aprés que les Prelats avoient eux meſmes oui leurs blaſphemes
de leur propre bouche.

'Gelaſe de Cyzic raporte cette meſme lettre, & y ajoute les Gel. C. l. 2. c. 3. p.
ſouſcriptions des Preſtres & des Diacres d'Alexandrie & de la 59. 60.
Mareote, qui conſentent à la depoſition d'Arius & des complices
V. la note 2. de ſon impieté. [Nous avons déja parlé de ces ſouſcriptions, "&
nous avons dit qu'elles ſe pouvoient auſſi raporter à d'autres
actes faits dans le temps de la condannation d'Arius.] 'Quelques Ath. vit. p. 4. 2.
uns croient que cette lettre à eſté écrite vers l'an 321, lorſque
Arius eſtoit encore à Alexandrie. [Nous ne voyons point que]
'ni la lettre, ni l'acte appellé la condannation d'Arius qu'on cite p. 4. 5.
pour cela, [en donnent aucun fondement:] '& on eſt obligé de p. 5. a. f.

dire qu'Euſebe de Nicomedie, aprés avoir eſté traité par Saint Alexandre à la face de toute l'Égliſe, de la maniere que l'on voit dans cette lettre, & comme il le meritoit, luy écrivoit neanmoins encore pour luy demander la reconciliation d'Arius, [C'eſt à quoy nous voyons peu d'apparence.]

ARTICLE VIII.

Saint Alexandre écrit à l'Eveſque de Byzance.

[LA lettre que raporte Theodoret eſt encore beaucoup plus longue que celle dont nous venons de parler. Elle n'eſt pas tout à fait circulaire,] 'puiſqu'aſſurément elle n'eſtoit pas pour ceux qui avoient déja ſigné le Tome de noſtre Saint. [a] Elle ne porte meſme dans l'inſcription "que le nom du ſeul Alexandre, qui eſtoit alors Eveſque de [Byzance, nommée] Conſtantinople peu d'années aprés. [Mais comme elle parle toujours à pluſieurs il eſt viſible qu'elle s'adreſſoit encore à d'autres, & apparemment à tous les Eveſques de la Thrace. NOTE 5.

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 536. a. a p. 525. a.

Le ſujet de cette lettre eſt fort ſemblable à celui de la lettre circulaire qui eſt dans Socrate.] 'Car elle eſt écrite pour prier les Eveſques de ne recevoir ni les perſonnes, ni les lettres des Ariens, entre leſquels le Saint nomme ſouvent Arius meſme, & Achillas 'qui eſtoit l'un des Preſtres de ſa faction. [b] Mais il y ajoute la demande qu'il leur fait de ſigner le Tome qu'il leur envoyoit, comme avoient déja fait beaucoup d'autres, dont il leur envoyoit auſſi les lettres avec la ſienne par un de ſes Diacres nommé Apion, 'que quelques exemplaires qualifient Archidiacre. ["Cette demande nous fait juger que cette lettre eſt poſterieure à l'autre, & peut-eſtre meſme n'a t-elle eſté écrite qu'en 323 ou 324.] NOTE 6.

b. c. 535 c. d. Epi. 69. c. 8. p. 732. d. &c. [b] Thdrt. p. 536. a. b. n. p. 8. 2. d.

'Le Saint aprés y avoir repreſenté d'abord l'origine de l'hereſie Arienne, qui eſtoit l'ambition & l'avarice, '& s'eſtre plaint tant des aſſemblées particulieres, '& du ſchiſme des Ariens, que des ſeditions qu'il excitoient, 'de leurs cabales, [c] & de leur mauvaiſe conduite; [d] & aprés avoir témoigné qu'on avoit eſté contraint de les chaſſer de l'Egliſe par un conſentement unanime; il vient à l'explication & à la refutation de leur hereſie, ſurquoi il s'étend beaucoup. 'Il finit ce diſcours en remarquant que l'hereſie d'Arius eſt une ſuite de celle d'Artemas & de Paul de Samoſates. Il y ajoute Saint Lucien [Preſtre d'Antioche,] lequel, dit-il, eſtoit

e. 3. p. 525. b. c. p. 526. a. b-d. c a. b. d b. 535. c. p. 531. c.

demeuré ſeparé de l'Egliſe durant le temps de trois Eveſques. [Nous avons traité cette difficulté ſur S. Lucien meſme.]

Il ſe plaint enſuite de trois Eveſques de Syrie, qui donnoient de nouvelles forces à l'impieté d'Arius en favoriſant ſa perſonne, & il en remet le jugement à ce que les Prelats à qui il écrit trouveroient à propos de faire. ["On ne voit pas bien quels eſtoient ces trois Eveſques, ſi on ne l'entend]d'Euſebe de Ceſarée, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythople, qui avoient aſſemblé un Concile pour donner permiſſion à Arius de tenir des aſſemblées de ceux de ſon parti. Il reprend encore la refutation des Ariens, mais ſon zele s'échaufe particulierement ſur le mepris qu'ils faiſoient de la tradition & du ſentiment de l'Egliſe, & ſur ce qu'ils ſe vantoient d'eſtre les inventeurs de leur doctrine.

d. V. la note 6. Soz l. 1. c. 15. p. 518. a. b. Th lrt. p. 532.

Il fait enſuite une confeſſion fort ample de ſa foy, [a] pour répondre aux calomnies que ces heretiques publioient contre luy. [b] Et » aprés cette confeſſion, il ajoute ces belles paroles : Voilà ce que » nous enſeignons, voilà ce que nous preſchons, voilà les dogmes » apoſtoliques de l'Egliſe, pour la défenſe deſquels nous ſommes » preſts de ſouffrir la mort, ſans apprehender les menaces de ceux » qui uſent de violence pour nous les faire abjurer : Et quand » meſme ils emploÿeroient contre nous la crainte des plus horri- » bles tourmens, ils n'auroient point la force de nous faire perdre » la confiance que nous avons en ces ſaintes veritez".

[a] p. 533-535. [a] p. 532. b | 533. a. [b] p. 535. b. Note 7.

Theodoret apres avoir raporté cette lettre, ajoute que Saint Alexandre en écrivit de ſemblables à S. Philogone d'Antioche, à S. Euſtathe alors Eveſque de Berée, [& depuis d'Antioche,] & à tous les autres défenſeurs des veritez apoſtoliques. p. 536. c.

ARTICLE IX.

Conſtantin écrit à S. Alexandre & à Arius pour les reconcilier.

[DURANT que l'Egliſe eſtoit troublée par l'Arianiſme, Conſtantin devint maiſtre de l'Orient par l'entiere victoire qu'il remporta ſur Licinius l'an 323 au mois de ſeptembre. Ce Prince eſtoit alors dans la ferveur de ſon nouveau Chriſtianiſme; & il avoit un deſir auſſi ardent que juſte non ſeulement de rendre cette religion glorieuſe devant ſes ennemis par diverſes loix qu'il faiſoit en ſa faveur, & par le ſoin qu'il avoit ſoit de rétablir les anciennes egliſes, ſoit d'en faire baſtir de nouvelles, mais encore de la rendre plus ſainte & plus agreable à Dieu,]

Euſv.Conſt.l.2. c.65.p.473. a c.66. 'par la paix & l'union qu'il s'efforçoit de luy procurer. [a] Ce qui luy avoit meſme rendu la conqueſte de l'Orient plus agreable, c'eſt qu'il eſperoit y trouver l'Egliſe dans cette parfaite union, & en tirer quelques Prelats, qui eſtant nourris dans cet eſprit de paix & de concorde, puſſent la rendre à l'Egliſe d'Afrique diviſée par le ſchiſme des Donatiſtes, qui depuis dix ans luy donnoit beaucoup de douleur & d'inquietude.

c.67.68.p.474. c.68. 'Mais plus il ſe flatoit de cette eſperance, plus il fut affligé quand il apprit auſſitoſt aprés ſa victoire, 'que l'Orient meſme eſtoit travaillé d'une maladie encore plus dangereuſe que l'Afrique. Cela luy cauſa une douleur ſi ſenſible, qu'il rompit le voyage qu'il avoit deſſein de faire en Orient, depeur d'eſtre obligé de voir de ſes yeux des choſes dont le ſeul raport luy eſtoit inſupportable. [Mais ne ſe contentant pas de verſer des larmes ſur

c.72.p.477.d. d[c.68.p.474.b. e,&c. les plaies de l'Egliſe, il voulut y apporter un remede,] 'qui fut d'écrire de Nicomedie, où il eſtoit arrivé depuis peu, une lettre commune à S. Alexandre & à Arius, pour les porter à la reconciliation & à la paix. 'Socrate raporte une partie de cette lettre, [b] & Euſebe de Ceſarée la donne toute entiere dans la vie de Conſtantin.

Socr.l.1.c.7.p. 15-18. b Euſ.c.64-72.p. 473-478. c.64.p.473.a. 'Le titre conceu en ces termes, *Conſtantin... à Alexandre & à Arius*, [eſt un peu ſuprenant par cette egalité qu'il met entre S. Alexandre & un Preſtre, entre le défenſeur de la verité & un hereſiarque. Ce meſme eſprit regne dans tout le reſte de la lettre, qui met toujours Alexandre & Arius en parallele, & fait meſme Alexandre plus coupable qu'Arius de la diviſion

Bar.318.§ 90.91. 95. de l'Egliſe:]De ſorte que quand la main d'Euſebe de Ceſarée auroit laiſſé cette lettre toute entiere, telle qu'elle a eſté écrite par Conſtantin, de quoy Baronius croit qu'on a tout ſujet de

§ 95[Ath. vit.p. 7.1.d. douter; 'on y remarqueroit toujours l'eſprit d'Euſebe de Nicomedie, qui ſans doute y a eu la meilleure part, & a ſurpris la facilité d'un Empereur[catecumene, ſi meſme il l'eſtoit,]par la commodité que ſon ſiege luy donnoit de l'entretenir à tous momens, & de luy donner les impreſſions qu'il vouloit. C'eſt encore de cette ſource que vient ce principe [fort bon en luy meſme,]mais tres mal appliqué à la principale maxime de noſtre

Euſ.c.69.p.475. b.c. croyance; 'Qu'en matiere de foy il faut s'abſtenir de toutes les queſtions ſuperfluës, qui ſont capables de troubler la paix des

Bar.318.§ 95. Fideles ſous pretexte de donner de l'exercice à leurs eſprits. 'On voit donc l'eſprit d'un des Euſebes dans la compoſition de cette

§ 90. lettre, '& la malignité de l'autre contre les Catholiques dans le ſoin qu'il a eu de la publier.

[Cela ne nous doit pas neanmoins faire oublier les paroles excellentes & toutes de feu, par leſquelles Conſtantin finit ſa lettre ; & qui témoignent admirablement l'ardent amour » qu'avoit ce Prince pour la paix & l'union des Fideles.] Rentrez, Euſ.c.71.p.477. b.
» dit-il, en amitié & en grace l'un avec l'autre: Rendez à tout le
» peuple les embraſſemens mutuels que les Fideles ſe doivent: Et
» vous meſmes purifiez tellement l'œil de voſtre ame de toute
» ſorte d'inimitié, que vous commenciez à vous reconnoiſtre l'un
» l'autre, & que vous repreniez voſtre familiarité ancienne.
» L'amitié eſt ſouvent encore plus douce & plus agreable quand
» elle eſt rétablie par la reconciliation qui fait ceſſer l'inimitié.
» Faites donc que je paſſe les jours comme auparavant avec calme c.72.p.477.c.
» & tranquillité, & les nuits ſans inquietude; afin que je reſſente
» auſſi-bien que vous le plaiſir d'une lumiere toute pure & toute
» celeſte, & que je conſerve à l'avenir la paix & la joie. Que ſi vous
» me refuſez cette grace, il ne me reſte que de m'abandonner à la
» douleur, de fondre tout en larmes, & de ne ſouffrir la vie meſme
» qu'avec regret. Car comment ſera-t-il poſſible que j'aie jamais
» l'eſprit en repos, pendant que le peuple de Dieu, c'eſt à dire ceux
» qui ſervent le meſme Dieu que je ſers, ſeront diviſez par un
» ſchiſme ſi pernicieux & ſi injuſte ? Ouvrez moy le paſſage de d.472.a.
» l'Orient par la réunion de vos eſprits, aprés me l'avoir fermé
» par vos conteſtations & vos diſputes. Accordez moy la grace
» que je vous demande, qui n'eſt autre ſinon que je puiſſe voir
» bientoſt & vous & tous les autres peuples de mon Empire, dans
» l'allegreſſe & dans la joie, & rendre à Dieu les actions de graces
» & les loüanges qui luy ſont duës pour voſtre concorde & pour
» voſtre liberté.

ARTICLE X.

Conſtantin envoie Oſius à Alexandrie, où il tient un Concile, & appaiſe le ſchiſme de Colluthe.

IL paroiſt que cette lettre fut écrite fort peu aprés que Conſtantin eut défait Licinius, & fut entré dans Nicomedie ; c'eſt à dire ſur la fin de l'an 323, [ou pour le pluſtard au commencement de 324, avant qu'il allaſt à Theſſalonique,] où il eſtoit déja le 8 de mars. [a] Celui qu'il choiſit pour la porter à Alexandrie, & pour travailler à y rétablir la paix, fut, dit Euſebe, une perſonne tres ſainte qui eſtoit auprés de luy, dont il connoiſſoit Euſ.v.Conſ.l.2. c.66.68.72.p. 473. 474. 477. c.d. n.p.218.2.d. Cod.Th. chr.p. 23. a Euſ.c.63.p. 472.c.d.

la ſageſſe & la vertu eprouvée, & qui avoit autrefois ſignalé ſa pieté par la coſeſſion publique de ſa foy: en un mot c'eſtoit le grand Oſius Eveſque de Cordoue en Eſpagne, [a] qui avoit une reputation extraordinaire de prudence, [& qui n'avoit pas moins de zele pour la verité.] [b] Conſtantin l'aimoit & l'honoroit d'une maniere toute particuliere: [de ſorte qu'il ne faut pas s'étonner] s'il le choiſit pour eſtre le mediateur de la paix de l'Egliſe, qu'il ſouhaitoit ſi ardemment. [c] La ſuite d'Euſebe donne lieu de croire que ſa commiſſion regardoit auſſi les Meleciens: [d] & Baronius paroiſt l'avoir pris en ce ſens. [e] Conſtantin le chargea encore d'une autre affaire, qui fut d'appaiſer les differends qui troubloient l'Orient ſur le ſujet de la feſte de Paſque, [deſquels nous avons aſſez traité ſur Saint Victor Pape. Il eſt à croire qu'il executa ces deux commiſſions en deux lieux differens, & qu'il ne traita dans Alexandrie que de ce qui concernoit les intereſts de cette Egliſe.]

Socr.l.1.c.7.p. 15.c|Soz.l.1.c.16. p.429.c.
a Thdrt.l.1.c.6. p.540.b.
b Socr.l.1.c.7.p. 15.c.
c|Euſ.p.472.d| Thdrt.p.540.b| Soz.p.429.
c Euſ.c.62.63. p.472.
d Bar.319.§ 25. 26.
e Soz.p.429.b.c.

Euſ.c.73.p.478| Socr.l.1.c.8.p. 18.c.
Ath.ap.2.p.792
b|Bar.319.§ 23.
Socr.l.3.c.8.p. 175.c.
Phiſg. l.1.c.7.p. 6.
n.p.21.
Bar.319.§ 11. § 12.

'Il s'y employa avec toute la fidelité & le ſoin qui eſtoit digne de ſa pieté, mais le mal eſtoit trop grand pour ceder à ce remede. 'Il tint un Concile à Alexandrie, à qui Baronius donne le titre de general ſur une fauſſe traduction de S. Athanaſe. [Il paroiſt que l'on y traita à fond tout ce qui regarde la Trinité.] 'Car Socrate aſſure qu'Oſius y travailla puiſſamment à la condamnation de la doctrine de Sabellius, ce qui le porta meſme à examiner ces mots ſi celebres de ſubſtance & d'hypoſtaſe; quoique ſelon cet hiſtorien, cette diſcuſſion meſme ait depuis ſervi à exciter de nouvelles difficultez. [Nous n'avons point de lumiere ſur ce qui s'y paſſa touchant Arius: mais il ſemble qu'on y puiſſe raporter ce que dit Philoſtorge,]qu'avant le Concile de Nicée, Saint Alexandre s'eſtant rencontré à Nicomedie avec Oſius & d'autres Eveſques qui eſtoient avec luy, ils tinrent un Concile, dont la concluſion fut de confeſſer le Fils conſubſtantiel au Pere, & d'excommunier Arius. 'C'eſt le ſentiment de Godefroy qui nous a donné Philoſtorge. Car il ne croit point qu'on ait pu faire un tel decret à Nicomedie à cauſe d'Euſebe: [Et au contraire nous voyons par une lettre de Conſtantin qui paroiſt écrite auſſi-toſt aprés le Concile d'Alexandrie,]qu'Arius ſe plaignoit qu'on ne permettoit à perſonne de le recevoir, '& qu'on ne luy donnoit pas le pouvoir de celebrer l'office divin, [comme avoient fait les Eveſques de Paleſtine.]Par cette meſme lettre, Conſtantin reconnoiſt qu'Arius avoit eſté juſtement chaſſé de l'Egliſe de Dieu, [ce qu'aſſurément il ne reconnoiſſoit pas avant ce Concile.

: La cauſe des Colluthiens fut auſſi traitée & terminée dans le Concile d'Alexandrie. Voici ce que c'eſtoit.] 'Colluthe eſtoit un Curé d'Alexandrie : & lorſqu'Arius commença à dogmatizer , Epi.69 c.2.p. 728.c.d.

V. 14. "il voulut auſſi ſe rendre auteur d'une nouvelle doctrine , & ſe faire chef d'un parti qui portaſt ſon nom . 'Son hereſie conſiſtoit à dire que Dieu ne faiſoit point de maux, & n'eſtoit pas auteur des peines & des afflictions de cette vie. Aug.hær.65.66 p.12.a.b.

[On ne voit pas neanmoins que ſon erreur ait fait aucun eclat,] 'ſelon ce que dit Saint Epiphane, qu'elle dura peu & fut bien-toſt diſſipée. [Et ce n'eſt pas tant ce qui a fait connoiſtre Colluthe , que ſon ambition] 'qui luy fit entreprendre, n'eſtant que ſimple Preſtre, de ſe former un epiſcopat imaginaire & ſchiſmatique, & d'ordonner divers Clercs , meſme des Preſtres. 'On croit meſme pouvoir tirer "de la maniere dont Saint Alexandre en parle, qu'il faiſoit un trafic honteux de ces fauſſes ordinations , & qu'il en tiroit de l'argent. 'L'hereſie d'Arius ſervit de pretexte à ſon ambition, & au deſir qu'il avoit de commander, qu'il couvroit ſous une fauſſe apparence de zele pour la foy, [ſe ſeparant peut-eſtre de ſon Eveſque, comme s'il euſt eſté trop lent à pourſuivre Arius, & s'elevant audeſſus des bornes de la preſtriſe ſous pretexte de combatre l'hereſie avec plus d'avantage & d'autorité . Il paroiſt donc avoir commencé à dogmatizer en meſme temps qu'Arius, & s'eſtre ſeparé de l'Egliſe avant qu'Arius en euſt eſté chaſſé par S. Alexandre . Que ſi cela eſt, il le faut diſtinguer]de Colluthe Preſtre d'Alexandrie , qui ſigne le premier la condannation d'Arius dans Gelaſe de Cyzic. Epi p.728.d. Ath.t.2.p.732. c|794.d. Thdrt.l.1.p.4.2. d. Χρισιματο- ριζειν . Lr.c.3.p.525.c. Gel.Cl.2.c.3.p. 59.

[Le ſchimatique ne perſiſta pas toujours dans ſon egarement.] 2. 'Oſius[1] & les autres Eveſques qui eſtoient avec luy dans le Concile d'Alexandrie, [ſe moquerent]de ſon epiſcopat imaginaire, [a] & le firent rentrer dans ſon état de Preſtre. Par une ſuite neceſſaire, tous ceux à qui il avoit impoſé les mains , furent obligez de reprendre l'état où ils eſtoient auparavant; '& ils eſtoient admis en ce rang à la communion de l'Egliſe, ſans qu'il y euſt la moindre difficulté ſur ce point. 'Iſquyras ſi celebre dans l'hiſtoire de Saint Athanaſe, ſe trouva de ce nombre: Colluthe l'avoit fait Preſtre: mais le Concile le depoſa, & luy oſta ſon ſacerdoce imaginaire , pour le reduire au rang des laïques, où il demeura . 'Colluthe mourut depuis dans cet état de Preſtre avant l'an 340. Ath.p.792.b| 794.d. a p.794.d. p.732.c. p.792.b|794.d. p.732.c.

[La réunion de Colluthe n 'empeſcha pas que quelques uns de

1. Ce ſont les termes du Clergé de la Mareote; & ils portent à croire qu'Oſius preſidoit au Concile : ſurquoi on peut voir le P. Pagi *an.*318.*§* 15.

p.796.b.e. ſes ſectateurs ne continuaſſent le ſchiſme.] 'Car on trouve qu'en 335 il y avoit encore des Colluthiens qui ſe joignirent alors avec les Meleciens & les Ariens contre l'Egliſe Catholique, & contre S. Athanaſe.

[Voilà tout ce que nous ſavons de ce Concile d'Alexandrie; qui peut avoir eſté tenu ſelon noſtre ſuite, vers le milieu de l'an 324. Nous n'avons pas non plus d'autre lumiere ſur le reſte de la negociation d'Oſius, dont les ſoins & la pieté ſe trouverent trop foibles, comme nous avons déja dit, pour vaincre la violence du

Euſ.v.Conſt.l.3. c.4.p.485.b. feu qu'Arius avoit allumé.]La fureur tant de ces heretiques que des Meleciens s'augmenta au contraire de telle ſorte, qu'ils firent meſme des outrages aux ſtatuës du Prince; [de quoy nous avons

Ath.vit.p.7.2.c] Soz.l.2,c.25 p. 479.c. parlé "autre-part.] 'On croit y pouvoir raporter ce qu'il peut y avoir de vray parmi les menſonges des Meleciens, qui pretendoient que Saint Athanaſe avoit calomnié le celebre Iſquyras comme coupable d'avoir jetté des pierres contre les ſtatuës de l'Empereur, & d'avoir ainſi eſté cauſe qu'Hygin Prefet d'Egypte l'avoit fait mettre en priſon. V. Conſtan. tin § 57.

[Oſius ne put pas appaiſer non plus les diviſions de l'Orient touchant la Paſque, puiſqu'il les fallut porter au Concile œcu-

Soz.l.2,c.19.p. 428.c. menique.] 'Ainſi il s'en retourna trouver Conſtantin, ſans avoir rien fait[que de rendre témoignage à l'Egliſe du zele qu'il avoit

Ath.vit.p.7,2.d. pour ſa paix & ſa pureté.]La ſuite fait neanmoins juger que comme il s'en retourna pleinement perſuadé de la ſage conduite de Saint Alexandre, & des egaremens intolerables d'Arius, il en perſuada auſſi Conſtantin; ce qui ne fut pas un petit avantage

Epi.69,c.9.p. 730.a. pour l'Egliſe.]Il faut ce me ſemble dire, ſelon S. Epiphane, qu'il remporta une lettre de Saint Alexandre pour répondre à celle de Conſtantin: [& rien n'eſt plus naturel. Noſtre curioſité voudroit qu'elle fuſt venüe juſques à nous, & voir comment il y accordoit la generoſité epiſcopale pour ſoûtenir ſa conduite contre les reproches de Conſtantin, avec le reſpect qu'il devoit à cet Empereur.]

ART. XI.

ARTICLE XI.

S. Alexandre va au Concile de Nicée, réunit les Meleciens: Quelques uns perſiſtent dans le ſchiſme, & taſchent de ſurprendre Conſtantin par Euſebe de Nicomedie.

[LE voyage & les ſoins d'Oſius n'ayant donc pu remedier aux maux de l'Egliſe, Conſtantin eut recours à l'autorité du
V. ce Concile § 1, 2. Concile œcumenique, "qu'il fit tenir à Nicée l'an 325 au mois de juin. S. Alexandre à qui il eſtoit plus important de ſervir l'Egliſe que de vivre, fit un effort ſur ſa vieilleſſe, pour faire un ſi long voyage, & venir combatre à Nicée les ennemis de J. C.] 'Le Concile en corps dit qu'il avoit fort rejoui toute l'aſſemblée par ſa preſence. Il le loüe d'avoir entrepris tant de travaux pour la paix de ſon Egliſe, dans un âge ſi avancé, '& declare qu'il avoit eſté non ſeulement participant, mais encore "le maiſtre de tout ce qui s'eſtoit fait dans l'aſſemblée. 'Il avoit amené avec luy Saint Athanaſe, qu'il honoroit tres particulierement, [a] quelque jeune qu'il fuſt encore, [b] & il en recevoit beaucoup d'aſſiſtance tant pour le conſeil que pour tout le reſte.

Tbdrt. l. 1. c. 8. p. 548. b.
a.
κυρίος.
Ath. ap. 2. p. 725. d | Socr. l. 1. c. 8. p. 20. b.
a Thdrt. l. 1. c. 25 p. 576 b.
b Ruf. l. 1. c. 5. p. 161. 1.

[L'excommunication que Saint Alexandre avoit prononcée contre Arius & ſes diſciples, "fut confirmée par tout le Concile; l'autorité de ſon ſiege ſur toute l'Egypte & la Libye y fut établie par un Canon exprés, & Melece obligé de conſentir à ſe ſoumettre à luy avec tous ceux qu'il avoit ſeparez de la communion de l'Egliſe.] 'Saint Alexandre fit paroiſtre en ce dernier point autant de ſageſſe & de prudence, que de condeſcendance & de bonté,
V. le Concile de Nicée § 9-11.
Ath. p. 788, 789.
Ibid. § 12. [comme nous l'avons marqué "en un autre endroit.

Enfin toutes les affaires eſtant terminées, il s'en retourna à
Ibid. § 19. ſon Egliſe comblé de gloire & de joie,] 'remportant "une lettre du Concile à tous les Fideles de l'Egypte, [qu'on peut dire eſtre l'eloge de ſa pieté & de ſon courage. On ne peut douter, que ſon peuple ne l'ait receu] 'avec une charité toute nouvelle, & des honneurs extraordinaires, comme le Concile meſme le leur avoit recommandé.

Thdrt. l. 1. c. 8. p. 546-548.
p. 548. b.

'Melece luy donna la liſte de tous les Eveſques de ſon parti, repandus dans l'Egypte, & des Preſtres & Diacres qu'il avoit dans Alexandrie & aux environs, 'luy preſenta tous ces Eccleſiaſtiques, & les luy remit entre les mains. 'Quelques uns d'eux perſevererent toujours dans l'unité de l'Egliſe. 'Melece luy ren-

Ath. p. 788, 789.
p. 789. c.
p. 764. b.
Soz. l. 2. c. 21. p. 471. c.

dit de meſme les egliſes [d'Alexandrie ou du dioceſe ,] dont il
Thdrt.p.547.b. s'eſtoit emparé,& ſe retira à Lyque[dont il eſtoit Eveſque,]ſelon
Ath.p.777.d. le commandement du Concile ; [de ſorte que le ſchiſme parut entierement appaiſé:] '& S.Alexandre jouit de la paix durant le peu de temps qu'il vécut enſuite .

[Il paroiſt neanmoins, autant qu'on le peut tirer de quelques
Epi.68.c.5.p. endroits aſſez obſcurs,] 'qu'il y eut'quelques Meleciens qui refu- Notz t.
720.c.d. ſerent de ſe réunir : de ſorte que S.Alexandre fut obligé d'armer tout ſon zele pour les reduire;& il y employa toutes les inſtances imaginables:mais l'obſtination des ſchiſmatiques fut plus puiſſante que tous les efforts de ſa charité .

d|721. 'Nous liſons dans Saint Epiphane,que ſe voyant trop vivement preſſez par Saint Alexandre de ſe réunir à l'Egliſe, & ne ſachant plus que faire, trois des principaux d'entre eux, ſavoir Jean leur Eveſque[à Memphis,]Callinique Eveſque de Peluſe,& Paphnuce anacorete , s'en allerent à la Cour avec quelques autres pour obtenir la permiſſion de tenir leurs aſſemblées à part.'Ils demanderent à parler à l'Empereur : mais le ſeul nom de Meleciens les fit auſſi-toſt rebuter , & on ne leur permit pas ſeulement de voir le Prince . 1.

p.721.a. 'Ils demeurerent aſſez long-temps en cet état , tant aux environs de Conſtantinople , [qui ne portoit pas encore ce nom ,]
b. qu'aux environs de Nicomedie ; '& ce fut alors, dit S.Epiphane, qu'il firent amitié avec Euſebe qui gouvernoit la derniere de ces villes . Car ſachant le grand credit qu'il avoit auprés du Prince, ils le prierent de les aſſiſter dans leurs pourſuites. Euſebe [ravi ſans doute d'avoir occaſion de troubler la paix de l'Egliſe, & de ſe venger de Saint Alexandre,] leur promit de s'employer pour eux , & les preſenta en effet à Conſtantin[Mais luy & eux réuſſirent fort mal dans leur pourſuite , autant que nous en pouvons juger par un endroit d'Euſebe, qui n'a pu ni s'empeſcher de témoigner ſon inclination pour les Meleciens unis avec les Ariens,ni auſſi diſſimuler tout à fait le jugement que Conſtantin rendit en faveur du Concile de Nicée , & de l'unité Catholique .]

Euſ.v.Conſ.l 3. 'Aprés le Concile de Nicée , dit-il , tous les peuples eſtant en
c.23.p.496.b.c. paix , il n'y avoit que les ſeuls Egyptiens, qui ſe faiſoient les uns aux autres une guerre irreconciliable . Ils eurent aſſez d'impudence pour venir encore importuner l'Empereur , mais non

1. ἐντυχόντες . Mais il eſt dit auſſi-toſt , qu'ils ne pouvoient pas luy parler . C'eſt pourquoi le P. Petau traduit *cum ad Imperatorem venirent* .

aſſez de force pour le porter à la colere. Au contraire il les traita toujours avec beaucoup de reſpect, les conſiderant comme ſes peres, ou plutoſt comme des prophetes divins. Il les vit venir encore une fois devant luy : il eut encore la patience de ſe rendre leur mediateur & leur arbitre : il leur fit encore de nouveaux dons. Il declara enſuite par une lettre le jugement qu'il avoit rendu en cette affaire, confirma & autoriſa de nouveau les decrets du Concile, exhorta les deux parties à embraſſer la paix, à ne pas dechirer l'Egliſe par leurs diviſions, & à conſerver toujours le ſouvenir du jugement que Dieu doit faire un jour de tout le monde. Voilà ce que contenoit cette lettre de Conſtantin.

'S'il eſt vray que S. Alexandre peu avant ſa mort ait envoyé S. Athanaſe à la Cour, comme S. Epiphane le dit par deux fois, [on peut juger que ce fut pour ſoûtenir en cette rencontre la cauſe de l'unité.] 'Sozomene cite en effet d'Apollinaire, que S. Athanaſe eſtoit abſent lorſque Saint Alexandre mourut. Mais ſelon eux, il s'eſtoit retiré volontairement pour eviter d'eſtre fait Eveſque. Epi.68.c.6.p. 721.c|69.c.11.p. 735.d. Soz.l.2.c 17.p. 465.466.

[Pour ce qui eſt des deputez des Meleciens,] Jean de Memphis & Callinique de Peluſe ſont marquez par Melece dans la liſte de ſes Eveſques. 'Le premier eſt aſſez probablement "ce Jean Arcaph qui fut chef de la ſecte des Meleciens aprés la mort de Melece. [Saint Epiphane qui n'a ſçeu l'hiſtoire de ces ſchiſmatiques que de leurs propres memoires,] 'en parle avec des eloges [dont ils eſtoient fort indignes.] [a] Il releve encore davantage Paphnuce, dont il fait un Confeſſeur & un grand anacorete. 'Baronius croit que c'eſt ce meſme Paphnuce moine Melecien, qui écrivit une lettre importante touchant Arſene, par laquelle on decouvroit manifeſtement toutes les fourberies de ces ſchiſmatiques. 'Il eſt certain au moins que ce n'eſtoit ni le ſaint Eveſque qui venoit d'aſſiſter avec tant d'eclat au Concile de Nicée, ni le celebre diſciple de S. Antoine qui a receu de grands eloges de la plume meſme de S. Athanaſe. Ath.p.789.b. V. les Ariens §. 25. Bar.326 § 12. Epi.68.c.5.p. 721.a. a 2|720.d. Bar.326 § 12| Ath p.784.d. Bar.326.§.12.

'S. Epiphane dit qu'Euſebe de Nicomedie s'engagea à favoriſer les Meleciens, en leur faiſant promettre de recevoir Arius à leur communion. [Comme Arius eſtoit alors relegué dans l'Illyrie, il ſeroit plus aiſé d'entendre cela des Ariens qui eſtoient demeurez en Egypte, ou de quelques uns d'eux qui eſtoient alors à la Cour, comme on le verra "en ſon lieu.] 'Il eſt vray meſme que l'union d'Euſebe avec les Meleciens, ne ſe fit, Epi.68.c.6.p. 721.b. Ibid. § 10, &c. Ath.p.777.d.

ſelon S. Athanaſe, qu'aprés la mort de S. Alexandre, & d'une maniere toute differente de ce que dit S. Epiphane. [Mais ce que dit S. Athanaſe n'empeſche pas qu'il n'y ait pu avoir entre eux dés auparavant quelque commencement d'union.]

ARTICLE XII.

Saint Alexandre meurt, aprés avoir nommé S. Athanaſe pour ſon ſucceſſeur: Des Curez d'Alexandrie.

Ath.ap.2.p.777. d. [DIEU voulant enfin recompenſer S. Alexandre de tant de travaux qu'il avoit ſoufferts pour l'Egliſe,] l'appella à luy prés de cinq mois aprés la concluſion du Concile de Nicée, ["ou aprés qu'il en fut revenu, c'eſt à dire en l'an 326, ou dés le mois de janvier, ou au pluſtard] le lundi 18 d'avril. [Ainſi il avoit eſté Eveſque durant prés de 14 ans.] [a] Sa feſte eſt marquée le 26 de fevrier dans Uſuard, Adon, Notker, & divers autres martyrologes. Note 9.

Chr.or p.216.& Al. p.666. a Boll.26.feb p. 639 d.

[Mais en achevant ſa courſe, il rendit encore un ſervice important à l'Egliſe,] par le choix qu'il fit de Saint Athanaſe pour eſtre ſon ſucceſſeur, [b] recommandant au Clergé & à tout le peuple que l'on n'en établiſt point d'autre. [c] Sozomene décrit plus exactement que les autres, les particularitez de cette vocation toute divine, qu'il avoit tirée d'Apollinaire. Athanaſe, dit cet auteur, fit tout ce qu'il put pour eviter l'epiſcopat par la fuite: mais il fut trouvé par un ordre particulier de Dieu, qui avoit auſſi fait connoiſtre à Alexandre par des marques ſenſibles, qu'il n'auroit point d'autre ſucceſſeur que luy. Car ce ſaint vieillard eſtant appellé de Dieu à une meilleure vie, & prés de partir de ce monde, demanda Athanaſe qui n'y eſtoit pas. Il y avoit là une autre perſonne de meſme nom, qui ayant répondu, comme ſi c'euſt eſté luy qu'on demandoit, S. Alexandre ne luy dit rien, pour témoigner que ce n'eſtoit pas luy qu'il appelloit. Il repeta enſuite pluſieurs fois le meſme nom: ſans que l'Athanaſe qui eſtoit preſent répondiſt, parcequ'on voyoit bien que le Saint demandoit celui qui eſtoit abſent. Enfin Alexandre declara nettement ſa penſée, & marqua par eſprit de prophetie, le combat auquel S. Athanaſe eſtoit appellé, en prononçant ces paroles: Athanaſe vous penſez vous garantir par la fuite: mais la fuite ne vous garantira pas. [Il ne pouvoit témoigner plus d'amour à l'Egliſe, ni luy faire un plus riche preſent, que de luy laiſſer

Ruf.l.1.c.14.p. 269. b Epi.68.c.6 p. 722.d|69.c.n p. 735.d. c Soz.l.2.c.17.p. 463 b.

p.466.a.

en mourant, Saint Athanaſe au lieu de luy.]

'Il ne faut pas oublier que Theodoret marquant les ſaints Peres dont il ſe glorifioit de ſuivre la doctrine, y met S. Alexandre le μεγαλόφωνος 'grand predicateur de la verité, 'qui avoit combatu pour elle, & qui l'avoit appriſe à S. Athanaſe. Thdrt.ep.73.p. 959.d. ep.145.p.1026.d.

[Nous avons dit ci-deſſus] 'qu'Arius, Colluthe, & quelques autres eſtoient Curez dans Alexandrie. [Rien n'eſt plus commun aujourd'hui que des Curez dans les villes:] 'Mais il n'en eſtoit pas de meſme en ce temps là, 'puiſque S. Epiphane le remarque d'Alexandrie comme une choſe particuliere à cette ville. 'Dans les autres, tout le peuple s'aſſembloit avec l'Eveſque dans une meſme egliſe, [pour repreſenter davantage que toute l'Egliſe enſemble n'eſt veritablement qu'un ſeul corps, donc J.C. le Prince de tous les paſteurs eſt le chef. Dans Antioche meſme, quelque grande que fuſt la ville, il ſemble qu'il n'y avoit ordinairement qu'une ſeule aſſemblée, une ſeule predication, un ſeul Sacrifice, qui ſe faiſoit tantoſt dans une egliſe, tantoſt dans une autre. Car c'eſt l'idée que nous donnent les homelies de Saint Chryſoſtome, qui ne parle que tres rarement de deux aſſemblées. Et je ne croy pas qu'on y trouve jamais des Preſtres titulaires de quelque egliſe particuliere.] Epi.69. c.2. p. 728.c. n.p.276.b. c.1.p.727.c. n.p.276.c.

'Mais dans Alexandrie, toutes les egliſes ſoumiſes à l'Eveſque Catholique de la ville avoient chacune des Preſtres prepoſez pour les beſoins eccleſiaſtiques [& ſpirituels] des Fideles qui en eſtoient proches, ſelon leurs "ruës, & leurs quartiers; '& ces Preſtres ne manquoient point d'inſtruire dans chaque aſſemblée le peuple qui leur eſtoit confié. 'Je ne voy pas que Saint Epiphane diſe clairement s'il n'y avoit qu'un Preſtre pour une egliſe, ou pluſieurs. Il paroiſt neanmoins dire plutoſt qu'il n'y en avoit qu'un. 'Entre ces egliſes il nomme celles qu'on appelloit de Denys, de Theonas, de Pierius, de la Perſée, de Dizye, de Mendidie, d'Annien, & de Baucale: & il y en avoit encore pluſieurs autres, [comme celle de Quirin,] 'outre la Ceſarée baſtie ſous Conſtance, qui eſtoit la principale. 'S. Athanaſe remarque auſſi que les Catholiques d'Alexandrie s'aſſembloient en diverſes egliſes 'toutes petites: "de ſorte que dans un Careſme il en fallut remporter pluſieurs perſonnes à demi étoufées par la preſſe. 'Cela fit qu'à Paſque tout le peuple demanda qu'on s'aſſemblaſt dans la Ceſarée, quoiqu'elle ne fuſt pas encore achevée; '& tous les Fideles s'y trouverent avec une extreme joie de celebrer enſemble la feſte, 'dans l'eſperance que leurs prieres ſeroient

λαυρῶν ἴσως ἑμφέρων. c.2.p.728.c.

V. S. Athanaſe § 37. 69.c.2.p.728.c. b c. Ath.ap.1.p.682 c|684.a. p.683.c. a p.682.a. c. p.684.a. p.683.d.

d'autant plus agreables à Dieu, qu'elles eſtoient plus unies.

n.p.276.b. 'L'Egliſe d'Alexandrie ne faiſoit apparemment en cela, [auſſi-bien qu'en beaucoup d'autres choſes,] qu'imiter celle de Rome, qu'on ſçait avoir auſſi eſté partagée en differens Titres ou paroices. 'C'eſt pourquoi S. Leon exhorte les Romains de s'aſſembler & de faire leurs aumoſnes dans les egliſes de leurs regions, '& de decouvrir à leurs Preſtres ceux qu'ils ſauroient eſtre Manichéens. [S. Gregoire de Nazianze ſemble nous obliger à dire la meſme choſe de Conſtantinople,] 'lorſqu'il dit que les diverſes egliſes de cette ville, repanduës en differens quartiers, eſtoient comme des liens qui uniſſoient ceux qui en eſtoient les plus proches. [On y voit ce me ſemble aſſez ſouvent divers Preſtres titulaires de quelques egliſes.

Leo, ſ.7.8.10.p. 114.117.122.

p.117.

Naz. or.32. p. 527.c.

La campagne a eu beſoin de Curez avant les villes; & c'eſt auſſi où nous trouvons les premiers. Car je penſe qu'on en voit dans S. Cyprien, & il y en a au moins dans l'hiſtoire de la diſpute d'Archelaüs contre les Manichéens. Nous avons déja parlé des Preſtres & des Diacres de la Mareote, qui eſtoit un canton du dioceſe d'Alexandrie; & l'on en parlera encore ſouvent dans l'hiſtoire de S. Athanaſe & des Ariens.] S. Chryſoſtome exhorte extremement à baſtir des egliſes dans les villages, & à y établir des Curez: & il dit beaucoup de choſes ſur cela.

Chry. in Act. h. 18, p. 173-176.

HISTOIRE ABREGÉE DE L'ARIANISME.

ARTICLE PREMIER.

Quel eſtoit Arius.

[COMME l'hiſtoire d'Arius, & de la ſecte à laquelle il a donné le nom & l'origine, eſt mélée d'une part avec celle de pluſieurs Saints, & a de l'autre beaucoup d'evenemens conſiderables, qui feroient de trop longues digreſſions dans l'hiſtoire des Saints qui y ont eu quelque part; nous avons cru qu'il eſtoit à propos de faire une ſuite de tout ce qui regarde cette hereſie, pour y toucher en peu de mots ce qui ſe pourra renvoyer à l'hiſtoire des Saints, & raporter avec plus d'étenduë les choſes que nous aurions peine à placer en d'autres endroits.

Le demon voyant que par toute la puiſſance & la cruauté des hommes, il n'avoit pu maintenir l'idolatrie contre l'adoration d'un ſeul Dieu, établie dans toute la terre par J.C; il travailla à la faire regner dans l'Egliſe meſme, &, ce qui fait horreur, il y employa le propre nom de JESUS CHRIST, en perſuadant aux Fideles que le Verbe & le Fils de Dieu, ce divin Sauveur que les Chrétiens ont toujours fait profeſſion d'adorer, ou eſtoit un autre Dieu que ſon Pere, ou ce qui eſt à peu prés le meſme blaſpheme, n'eſtoit point veritablement Dieu.]

'Arius [dont il ſe ſervit pour établir cette impieté,] eſtoit, comme l'on diſoit, natif de la Libye [Cyrenaïque ou orientale, dans laquelle nous verrons en effet que ſon hereſie fit un grand progrés. Conſtantin ſemble marquer qu'il eſtoit d'Alexandrie,] 1. 'lorſque voulant le renvoyer en cette ville, il luy promet de le

Epi.69.c.1.p. 727.c.

Socr. l.1.c.25.p. 61.b.

1. * On cite de Photius qu'il eſtoit d'Alexandrie & fils d'un Ammone. [Je ne l'ay pu trouver.] a Cave, p.90.1.

renvoyer en ſon pays. [Mais il peut bien avoir confondu le lieu de ſa naiſſance avec celui où il avoit long-temps vécu, & qui eſtoit devenu comme ſa patrie par le ſacerdoce. Que s'il eſtoit veritablement de Libye, ce pays aura produit en cinquante ans ou un peu plus, deux hereſies tout oppoſées, celle des Sabelliens qui oſtoient dans la Trinité la diſtinction des Perſonnes divines, & celles des Ariens qui y vouloient mettre une diſtinction de nature.]

c.5.p.9.b|Soz.l. 2.c.15.p.426. a Epi.69.c.3.p. 729.a. Soz.p.426.a. Ruf.l.1.c.1.p. 159. p.158. Epi.p.729.a. Bar.319.§12.ex Con.

'Arius eſtoit aſſez bien inſtruit dans toutes les ſciences ſeculieres, & tres habile dans la dialectique: [a]Il avoit [1]la taille extremement haute, une mine grave & ſerieuſe, un abord civil & attirant, un entretien flateur & perſuaſif. 'Il paroiſſoit meſme avoir de la vertu & du zele pour la religion, '& quoiqu'il n'euſt audedans qu'une paſſion violente pour la gloire & la nouveauté, 'il avoit neanmoins audehors beaucoup d'apparences & de marques de vertu. 'En un mot, on voyoit en luy toutes les qualitez d'un ſerpent dangereux, &"un exterieur ſi bien compoſé, qu'il eſtoit pour ſeduire toutes les perſonnes ſimples & credules. 'Il avoit une grande douceur, mais trompeuſe, accompagnée d'un ſilence & d'une modeſtie affectée qui gagnoit l'eſprit de tout le monde, mais qui cachoit audedans une ame pleine des fourberies les plus noires, &"capable de produire toutes ſortes de crimes.

1. &c. officinam.

§19. Thdrt.l.1.c.3.p. 528.d. b Gel.C.l.3 c.1. p.214.

'Conſtantin fait une excellente deſcription de ſon exterieur abatu & conſumé [non par les auſteritez de la penitence,] mais par la fureur & la melancolie qui le rongeoient audedans, 'comme S. Alexandre le remarque auſſi. [b]Tout le monde ne voit-il pas « dit ce Prince, quels cris luy fait jetter la bleſſure qu'il a receuë « du demon? Le venin de ce ſerpent qui remplit ſes veines luy « cauſe d'effroyables convulſions. Son corps ſans vigueur & ſans « force, ſon viſage paſle, have, ſec, decharné juſqu'à faire horreur, « abatu de chagrins & d'inquietudes, fait voir la maladie qui le « tourmente audedans, ſa vuë éteinte & à demi morte, ſes cheveux « épais, mal peignez, & ſales, ce mélange affreux que font en luy « depuis long-temps la vanité, la rage, & la fureur, le rendent tout « ſarouche & tout ſauvage, & le font moins reſſembler à un homme « qu'à une beſte. «

Thdrt.l.1.c.1.2. p.523.c|524.d| hær.l.4.c.1.p. 232.b.c. c hiſt.l.2 p.524. d.

[Outre ſon humeur noire & melancolique,] il ſe rendit eſclave de la vaine gloire, de l'ambition, & de l'envie: [c]Il ſe laiſſa emporter à une paſſion furieuſe de vouloir commander aux autres,

1. C'eſt ainſi que le P. Petau entend ἐλαφίαν ὑπερμήκης.

&

'& de poſſeder les premieres dignitez de l'Egliſe: [Et nous allons voir que ce deſir de s'elever audeſſus des autres, qui paſſe ſouvent dans le monde pour une vertu, fut ce qui le rendit hereſiarque.] 'On le taxe auſſi aſſez ouvertement d'avarice. Cyr.Al.div.h.4. t.5.p.356.c. Thdrt.l.1.c.3.p. 525.b.

ARTICLE II.

La jalouſie & l'ambition engagent Arius dans l'hereſie: Quels eſtoient ſes dogmes.

'LEs talens exterieurs par leſquels Arius couvroit un eſprit fourbe au dernier point, font qu'on ne ſe doit pas étonner s'il trompa d'abord [trois ſaints Eveſques d'alexandrie. Nous avons vu "autrepart] 'qu'ayant quitté le ſchiſme de Melece, aux nouveautez duquel il avoit eu part, [vers l'an 306,] il fut elevé au diaconat par S.Pierre d'Alexandrie. 'Mais ce Saint ayant depuis eſté obligé d'excommunier les partiſans de Melece, & voyant qu'Arius trouvoit à redire à ſa conduite, ſans pouvoir s'empeſcher de remuer, il le chaſſa de l'Egliſe, [& ne l'y voulut plus recevoir, "quelque inſtance qu'il luy en fiſt, "s'il faut croire ce que nous en trouvons dans quelques hiſtoires.]

V S.Pierre d'Alexandrie § 8.

Ibid.note 1. § 2.

Epi.69.c.3.p. 723.a. Soz.l.1.c.15.p. 426.a. a.b.

'Neanmoins Achillas eſtant monté ſur ſon throne, 'non ſeulement il accorda à Arius le pardon qu'il luy demandoit, & luy permit d'exercer les fonctions du diaconat, mais meſme il l'eleva à la dignité du ſacerdoce, ſelon Sozomene: 'Car Gelaſe dit ſeulement qu'Achillas le receut au diaconat aprés de tres grandes inſtances, '& que ce fut S. Alexandre ſucceſſeur d'Achillas qui le fit Preſtre, & luy donna le premier rang aprés luy. 'On commit à Arius la conduite d'une egliſe d'Alexandrie appellée Baucale, [a] qui eſtoit une de celles qui avoient chacune un Preſtre [& un Curé,] pour rendre au peuple qui en eſtoit proche les aſſiſtances qu'il avoit beſoin de recevoir de l'Egliſe, '& luy preſcher la parole de Dieu dans les aſſemblées ordinaires. [Il a donc eſté Curé, & il ſemble meſme qu'on doive concevoir qu'il avoit encore quelque miniſtere plus relevé,] 'puiſque Theodoret dit qu'on luy avoit confié l'explication des divines Ecritures. [Seroit-ce] [b] la chaire & l'ecole des Catecheſes que l'auteur du Synodique luy attribue? 'Selon la ſuite du meſme Theodoret, il paroiſt qu'Arius eut cet office des le vivant d'Achillas.

b. Gel.C.L.2.c.1.p. 48. p.49. Epi.68.c.4.p. 719. c.d|69.c.1.p. 727.c. a P.727.c.d. c.2.p.728.c. Thdrt.l.1.c.2.p. 523.c. b Conc.t.2.p. 1494.a. Thdrt.p.523.c.

'Philoſtorge l'un des plus emportez des Ariens, dit que lorſque S. Achillas fut mort, & qu'il fallut luy donner un ſucceſſeur, les

Phiſg.l.1.c.3.p. 4.

ſuffrages penchoient pour Arius ; mais qu'Arius meſme prefera Alexandre, & le fit elire. [Mais cette moderation tres extraordinaire en elle meſme, eſt tout à fait eloignée de l'eſprit d'Arius,]

Thdrt.p.523.c. 'qui ſe perdit au contraire par l'ambition qu'il eut de s'elever à l'epiſcopat, & de tenir la place qui fut donnée à S. Alexandre. Car voyant ce Saint elevé à la dignité d'Archeveſque d'Alexandrie, [apparemment en l'an 311,] il ne put reſiſter aux attaques de ſa jalouſie, & les éguillons de cet ennemi ne luy pouvant permettre de demeurer en repos, il chercha de tous coſtez des

c.3.p.525.b. occaſions de diſputes & de brouilleries, 'ſelon l'ordinaire de ceux que le demon agite de cette maligne paſſion. [Ce feu demeura neanmoins caché dans ſon ſein durant pluſieurs années, "puiſqu'il ſemble n'avoir guere paru, ou au moins n'avoir fait un grand eclat que vers l'an 319. Mais le delai au lieu de l'éteindre ne ſervit qu'à le rendre plus violent.] Note 1.

c.1.p.523.d. 'Voulant donc brouiller, & la vie ſi louable de ſon Eveſque ne luy fourniſſant aucun pretexte de ſe ſoulever contre luy, le de-

d|hær.l.4.c.1.p. 232.c. mon le porta à l'attaquer ſur la foy. 'Ainſi parceque S. Alexandre ſuivant en tout la doctrine de l'Evangile & des Apoſtres, enſeignoit que le Verbe & le Fils de Dieu eſt egal à ſon Pere, de la

Socr.l.1.c.5.p.9. b. meſme ſubſtance, [& de la meſme nature] que luy; 'Arius entreprit de ſoutenir que c'eſtoit là la doctrine de Sabellius; [a] Que le

a Thdrt.l.1 c.1. p.523.d. Fils eſt fait & creé [comme nous;] Qu'ils n'a pas toujours eſté;

c.4.p.537 d. 'Qu'il a eſté tiré du neant; [b] Que par ſon libre arbitre il a eſté

b Socr.l.1.c.9.p. 28.a. capable du vice & de la vertu; [c] mais qu'eſtant muable par ſa

c Ath.or.1.p. 294.d. nature, il avoit voulu demeurer dans le bien par ſa liberté, & que Dieu ſachant que cela ſeroit, luy avoit donné par avance, & en vuë des bonnes œuvres qu'il devoit faire, la gloire qu'il

p.295.b.c. auroit obtenue enſuite par ſa vertu; 'Que Dieu ne nous a pas créez à cauſe de luy, mais l'a creé par une pure grace à cauſe de nous & pour nous créer par luy, & luy a enſuite donné les titres

p.294.d. de Verbe, de Fils, & de Sageſſe; 'Qu'il n'eſtoit point veritablement Dieu, mais qu'il en avoit ſeulement le nom par partici-

Thdrt.l.1.c.3.p. 525.d. pation comme les autres hommes. 'C'eſt ainſi qu'il nioit [ouvertement] la divinité du Sauveur, & ne luy attribuoit rien au deſſus

Ath.p.295 c.d. de nous. 'Il avoit la hardieſſe de dire que le Fils eſt incapable de voir & de connoiſtre parfaitement ſon Pere, & de ſe connoiſtre

p.294.295. luy meſme. Il eſt remarquable qu'il admettoit en Dieu un Verbe, mais different de celui qui eſt en J.C: Le premier eſtoit, diſoit-il, de la propre ſubſtance du Pere, ſa propre ſageſſe eternelle comme luy, dans laquelle il avoit fait le monde, & meſme le Verbe

qui eſt incarné en JESUS CHRIST, [avec les autres creatures.]

'C'eſt avec horreur & avec regret que nous oſons écrire ces blaſphemes, qui ont fait fremir tous les ſaints Eveſques dans le Concile de Nicée. Et nous pouvons dire avec S. Athanaſe, que c'eſt la ſeule neceſſité de noſtre ſujet qui nous empeſche de les ſupprimer; 'comme nous en omettons pluſieurs autres qu'on peut lire dans le meſme Pere, [& dans les auteurs de ce temps là.]* Les Ariens meſme en eurent quelque honte, [& ils en retrancherent divers blaſphemes, les uns plus, les autres moins; ce qui forma entre eux les differens partis dont nous parlerons dans la ſuite. Mais tous convenant en ce point, que le Fils n'eſtoit pas egal & conſubſtantiel à ſon Pere, ni le meſme Dieu que luy; ils s'engageoient neceſſairement ou à reconnoiſtre deux dieux, ou plutoſt à dire que J. C. n'eſt point Dieu, puiſque rien ne peut-eſtre plus grand que Dieu.]

p. 294. b. 295. d.

Ib. Pet. dog. t. 2. l. 1. c. 8. p. 41. 42. * Ath. p. 294. a. b.

'Arius avoit inventé quelques uns de ces blaſphemes, perſonne n'ayant oſé dire avant luy que le Fils de Dieu fuſt tiré du neant, & capable de pecher. [Mais pour le fond de ſon dogme, qui eſtoit de nier la divinité de J C,] il n'eſtoit que le diſciple d'Ebion, d'Artemas, [& de Theodote.]

Soz. l. 1. c. 15. p. 426. b. c.

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 531. c.

'Un écrit attribué à S. Athanaſe, dit qu'Arius pour rabaiſſer la divinité de J. C, pretendoit qu'il n'avoit pris de la nature humaine que le corps & la chair, mais non l'ame, dont le Verbe luy tenoit lieu; [qui eſt à peu pres ce qui a fait enſuite l'hereſie d'Apollinaire.] Cette erreur engageoit à dire que la divinité avoit ſouffert la croix, & eſtoit reſſuſcitée des enfers, c'eſt à dire que ce n'eſtoit point une vraie divinité; & ainſi elle établiſſoit le principal blaſpheme d'Arius. Auſſi on demeure d'accord que les Ariens ont tenu ce dogme, quoiqu'on ſe ſoit peu arreſté à le combatre, & meſme à le remarquer dans eux, parcequ'on eſtoit tout appliqué à leur erreur capitale. 'Marius Mercator ne veut pas qu'on l'attribue à la perſonne d'Arius. [†Neanmoins ſi le traité que nous avons cité eſt de Saint Athanaſe, comme il y a toute apparence, ſon autorité eſt indubitablement preferable à celle de Mercator.] 'On cite d'autres auteurs qui font Arius coupable de l'erreur de ſes diſciples, '& Theodoret entre autres.

Ath. adv. t. 1 p. 635. 636.

Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 5. p. 22. 23. Merc. t. 2. p. 299. t.

Merc. t. 2. p. 129. § 25.

Pet. t. 4. p. 22. 54. Thdrt. h. l. 4. c. 1. p. 232. d.

V. S. Athanaſe § 112, 113.

[Cet hereſiarque qui detruiſoit la divinité dans le Fils, n'avoit garde de la reverer dans le Saint Eſprit, qu'aucun heretique n'a jamais fait plus grand que le Fils. C'eſt pourquoi les Macedoniens qui la nioient dans le S. Eſprit, mais qui la reconnoiſſoient dans le Fils, n'ont eſté regardez que comme des demi Ariens.

Cependant on a peu parlé de ce point à l'égard d'Arius ; & comme il s'attachoit à combatre le Fils de Dieu, les Catholiques ſe ſont auſſi contentez pour l'ordinaire de défendre ce point contre luy.] Saint Athanaſe ſemble meſme avouer qu'Arius ne diſoit rien contre l'article du S. Eſprit, quoiqu'il le détruiſiſt en détruiſant celui du Fils. Saint Proſper dit qu'il ſoutennoit non ſeulement que l'un & l'autre eſtoit d'une autre nature que le Pere ; mais encore que le S. Eſprit eſtoit creature de la creature, ayant eſté creé par le Fils.

Ath.or.2 p.313. d.

Prof.L.p.40.

[On pourroit remarquer encore pluſieurs autres choſes ſur les ſentimens d'Arius & de ſes ſectateurs : Mais nous les laiſſons à ceux qui traitent particulierement le dogme. Pour ce qui eſt des changemens qu'ils ont pu faire dans la diſcipline, comme ſur le batteſme qu'ils ont entrepris de reïterer, nous en pourrons parler lorſque l'occaſion s'en preſentera, & lorſque ces changemens ſe feront remarquer davantage. Car, par exemple, ils ne commencerent pas tout d'abord à rebattizer.]

ARTICLE III.

Arius ſe declare contre la divinité de JC, & eſt excommunié.

[Les Ariens n'avoient garde d'avouer que le deſir de l'epiſcopat euſt porté Arius à former une nouvelle ſecte dans l'Egliſe. Voulant donc couvrir par la calomnie cette tache qui noirciſſoit la naiſſance de leur hereſie,] ils ont attribué l'origine de la diſpute non à Arius, mais à un Alexandre ſurnommé Baucale, qui tenoit le rang de Preſtre aprés Arius. Ce qui n'eſt apparemment qu'une fable que les Ariens ont forgée ſur le nom du ſaint Eveſque Alexandre, & de l'egliſe de Baucale dont Arius eſtoit Curé. Ils ont ajouté à cela, qu'Arius n'avoit eſté chaſſé de l'Egliſe que par une animoſité & une jalouſie particuliere d'Alexandre, qui ne pouvoit ſouffrir l'eſtime & la reputation qu'il avoit parmi le peuple. [Mais il faut chercher des lumieres plus pures que les fauſſes apparences dont ces heretiques s'efforçoient de couvrir leur honte pour tromper les perſonnes trop credules.]

Philſg.L1.c.4.p.5.

n.p.15.

Ruf.l.1.c.11.p.166|Soz.l.2.c.27.p.484.b.c.

Si nous en croyons Socrate, & le raport que l'on en fit à Conſtantin, Arius commença dans une celebre conference à decouvrir le venin qu'il cachoit en luy meſme. Car Alexandre expliquant le myſtere de la ſainte Trinité devant ſes Preſtres

Socr.l.1. c.5.7. p.9.a.b|15.c.

& ſes autres Eccleſiaſtiques, & demandant à chacun quel eſtoit ſon ſentiment ſur un paſſage de l'Ecriture [qui regardoit le Verbe,] Arius s'oppoſa ouvertement & inſolemment à ſa doctrine, ſoutenant que c'eſtoit celle de Sabellius. [Mais il eſt aiſé de juger qu'Arius ne commença point d'abord par un eclat ſi public,] puiſque S. Alexandre meſme declare qu'il avoit eſté quelque temps ſans apporter de remede à ce mal, parcequ'il demeuroit encore caché. [Ainſi il vaut mieux dire qu'Arius ne repandit d'abord ſa doctrine que dans les entretiens particuliers, [comme c'eſt l'ordinaire de toutes les nouveautez;] & qu'il ne commença à en parler publiquement, que quand il ſe vit ecouté & ſoutenu d'un aſſez grand nombre de ſectateurs.

p. 15. e. p. 9. b. Thdrt. l. 1. c. 3 p. 526. b. Fleuri, l. 10. p. 79.

Depuis qu'il ſe fut une fois declaré, il ne ceſſoit point de publier ſes erreurs, non ſeulement dans l'Egliſe, mais meſme au-dehors dans les compagnies & les converſations particulieres: & il s'efforçoit de faire tomber dans ſes pieges tout autant de perſonnes qu'il pouvoit, courant de porte en porte pour les ſurprendre.

Thdrt. c. 1. p. 524. a.

V. ſon titre ſ. 4. ["S. Alexandre averti de ce qui ſe paſſoit, ne put pas le diſſimuler. Il employa la douceur, les avis, & les exhortations, pour faire rentrer Arius dans ſon devoir:] 'Car il avoit meſme une eſtime & une conſideration particuliere pour luy. [Mais Arius s'eſtoit déja trop engagé dans les liens du demon à qui ſon orgueil l'avoit aſſujetti. Il ſoutint ſon erreur & contre la lumiere des Ecritures, & contre l'autorité de l'Egliſe; "de ſorte que S. Alexandre fut enfin obligé de l'excommunier dans une aſſemblée de ſon Clergé, & enſuite dans un Concile de tous les Eveſques de l'Egypte, tenu, autant que nous en pouvons juger, "en l'an 319, ou au pluſtard dans les premiers mois de l'an 320. Ce fut peut-eſtre dans ce Concile que] 'quelqu'un demandant à Arius ſi le Verbe de Dieu pouvoit changer, comme le diable avoit fait, il répondit ſans trembler, qu'il le pouvoit, puiſqu'il eſtoit d'une nature capable de changement.

Soz. l. 1. c. 15. p. 426. b.

Ibid ſ. 5.

V. la note 1.

Soc. l. 1. c. 6. p. 11. b.

ARTICLE IV.

Des diſciples d'Arius.

'ARIUS fut donc anathematizé & chaſſé de l'Egliſe avec ceux qui avoient déja embraſſé ſa doctrine, "entre leſquels l'hiſtoire nomme Achillas, Aïthale, Carpone, Sarmate, & un

Soc. l. 1. c. 6 p. 11. c. 12. d. " p. 10. d.

autre Arius, tous Preſtres, ſelon S. Epiphane & Sozomene. [Et ces deux auteurs ſont plus croyables en cela que Theodoret,] [a]lequel ne met que l'hereſiarque Preſtre, & conte Sarmate meſme entre les Diacres, [b]quoique Saint Epiphane nous aſſure que luy & Carpone eſtoient Curez dans Alexandrie. [c]Il ſemble qu'ils euſſent d'abord preſché tous deux quelques erreurs qui leur eſtoient particulieres. [Mais ils ſe réunirent enſuite dans celle d'Arius, & ne formerent point de nouveaux partis.] Arius eſtoit encore ſuivi par Euzoïus, Luce, Julien, Mene, Hellade, Caius, qui eſtoient tous Diacres, [& dont une partie s'eſt rendu celebre par divers crimes qu'ils ont ajoutez à l'hereſie.]Sozomene y ajoute encore un Macaire Diacre, dont les autres ne parlent point.

Epi.69.c.8.p. 733.d|Soz.l.1.c. 17.p.427.b.
a Thdrt.l.1.c.3. p.536.c.
b Epi.c.2.p.728. e.
c c.d.
Socr.p.10.d|Soz. p.427 b|Thdrt. p.536.c|Epi c.8. p.733.d.
Soz.p.427.b.

Le Concile d'Egypte anathematiza ces onze [ou douze] tant Preſtres que Diacres que nous venons de nommer: & il traita de meſme deux Eveſques qui ſuivoient la meſme impieté, ſavoir Second & Theonas, dont le premier eſtoit Eveſque de Ptolemaïde en Egypte, [d]c'eſt à dire dans la haute Libye, [e]ou la Pentapole [qui en fait partie,] [f]& Theonas gouvernoit l'Egliſe de Marmarique [dans la Libye qui en porte le nom.] [g]Quelques uns croient que Marmarique n'eſtoit pas une ville, mais un canton compoſé de divers bourgs. Piſte Preſtre du canton de la Mareote [pres d'Alexandrie,] [h]fut auſſi chaſſé de l'Egliſe par Saint Alexandre comme Arien: [i]& les Ariens l'ordonnerent depuis leur Eveſque à Alexandrie. [k]Second dont nous venons de parler fut celui qui luy confera cet epiſcopat illegitime.

Socr.p.10.d|12. d|Thdrt.p.536. c|Epi p.733.d.
Thdrt.c.6.p. 542.b.
d Ath.ſol.p.858. b.
e or 1.p.302.c.
f Thdrt.p.542.b.
g n. p.902.d.
Cotel.ap.n.p. 318.a.b.
h Ath.ap.2.p. 741.b.c.
i Epi.p.733.d.
k Ath.p 743.c.

Saint Athanaſe parle encore de quelques autres perſonnes qu'Alexandre excommunia, & que les Ariens recompenſerent depuis en les mettant en la place des plus ſaints Eveſques qu'ils avoient chaſſez. Il nomme entre ceux là Siſinne qui eſtoit de Libye, Jule, Marc, Ammon, Irenée, Zoſime, Serapion, qui eſtoient d'Alexandrie, [ſoit de la ville meſme, ſoit du dioceſe: Car il eſt difficile de croire que les quatre derniers ſoient differens]de Serapion, Parammon, Zoſime, & Irenée Diacres du canton de la Mareote [dans le dioceſe d'Alexandrie,] que l'on trouve avoir ſuivi Arius, & avoir mieux aimé eſtre depoſez avec luy par Saint Alexandre auſſibien que Carés & Piſte Preſtres du meſme canton, [que de renoncer à leur erreur.]Quelques uns croient que Piſte & les autres de la Mareote ne s'eſtoient joints à Arius que depuis qu'il eut eſté condanné par le Concile d'Egypte. [l]Neanmoins l'acte où nous les trouvons, dit qu'ils avoient eſté

Fol.p.858 c.
Cotel p.318.a.b.
Ath.vit.p.4.a.f.
t.1.B.p.396.c.

depoſez avec Arius. & Saint Athanaſe dit generalement de ceux dont il parle, qu'Alexandre les avoit chaſſez de l'Egliſe des le commencement avec Arius meſme à cauſe de leur hereſie. [Que s'il ne paroiſt point que Saint Alexandre les ait marquez dans ſes lettres, c'eſt peuteſtre qu'il n'y nommoit que ceux qui eſtoient du corps du Clergé d'Alexandrie, ſe contentant de marquer les autres en general.] fol. p 858. b. c.

'Piſte n'eſt nommé qu'aprés Carés, [luy eſtant apparemment poſterieur pour l'ordination.]Mais il eſt mis en meſme temps comme" chef de ceux de la Marcote, de meſme qu'Arius l'eſtoit de ceux d'Alexandrie: 'd'où l'on peut juger qu'il ſe ſignaloit extremement dans ſon parti. Auſſi l'on ne doute pas que ce ne ſoit celui qu'ils firent leur Eveſque à Alexandrie [vers l'an 329.] t. 2 B. p. 396. b. P. 397. a. οἱ πρῶτοι. P. 396. c.

'Ammon outre ſon impieté eſtoit encore coupable de beaucoup de crimes: Il ſervit depuis de ſecretaire à Gregoire faux Eveſque d'Alexandrie [en l'an 341.] ad ort. p. 950. d.

'Saint Jerome met un Saras [ou Seras]Preſtre de Libye, entre les plus inſignes ſectateurs d'Arius. "Il fut depuis fait Eveſque de Paretoine en la meſme province par Second de Ptolemaïde, b& ayant ſuivi le parti d'Aece le plus impie des Ariens, cet athée luy donna à luy & à deux autres de ſa ſorte, le ſoin de toute l'Egypte & des deux Libyes. [Nous verrons auſſi Euzoïus elevé en 361 juſque ſur le throne de l'Egliſe d'Antioche.] Hier. in Lucif. c. 7. p. 144. c. a Epi. 73. c 26. p. 874. a. b. b Ath. de ſyn p. 880. d. c Phiſg. l. 8. c. 2. p. 108.

'S. Epiphane ajoute qu'Arius entraina avec luy non ſeulement les Eveſques Second [& Theonas,]ſept Preſtres, douze Diacres, & pluſieurs autres perſonnes, mais encore juſqu'à 700 vierges; [ce qui ſemble tout à fait incroyable:]'& quoiqu'il ſoit certain qu'il eſtoit ſuivi par diverſes femmes ou filles, comme nous le voyons par les plaintes que fait S. Alexandre de leur mauvaiſe conduite, 'neanmoins ce Saint n'en parle que comme" d'un petit nombre de malheureuſes chargées de crimes. Epi. 69. c. 3. p. 729. a. Thdrt. l. 1. c. 3. p. 316. a. ὀλίγα. P. 535. d.

[Ces premiers diſciples d'Arius condannez avec luy par Saint Alexandre, ſont proprement ceux qu'on a appellé Ariens. Les autres qui ont pu embraſſer enſuite la meſme hereſie, ou ſe declarer les protecteurs d'Arius, ſont plutoſt nommez Euſebiens à cauſe d'Euſebe de Nicomedie leur chef. On communiquoit preſque ſans difficulté avec ceux-ci, mais non pas avec les premiers. Et quoique les Euſebiens les euſſent receus à leur communion dans le Concile de Jeruſalem en 335, les Orthodoxes ne laiſſoient pas de leur en faire toujours un crime lorſqu'ils y communiquoient effectivement. Cette diſtinction paroiſt avoir duré juſ-

qu'en l'an 355 ou 357, auquel les Euſebiens s'eſtant declarez ouvertement pour l'erreur d'Arius, ce qu'ils n'avoient oſé faire juſques alors, cela produiſit la diſtinction des Ariens & des Semiariens, dont nous parlerons en un autre endroit.

Puiſque nous ſommes ſur les diſciples d'Arius, il ne faut pas oublier Jqu Urſace & Valens, auſſi celebres pour leurs fourberies & leur inconſtance, que pour leur impieté, avoient eſté dans leur jeuneſſe inſtruits dans l'ecole d'Arius. S. Baſile nous apprend la meſme choſe du celebre Euſtathe de Sebaſte, qui exerça ſi fort ſa patience; & il dit qu'il eſtoit l'un des plus zelez diſciples de cet hereſiarque dans le temps meſme qu'il meditoit à Alexandrie ſes blaſphemes contre la divinité de J.C. [Il faut dire neanmoins que ni luy ni les deux autres ne furent point condannez avec Arius, puiſqu'on ne les a jamais traitez d'Ariens au ſens que nous venons de marquer.]

Ath.or.1.p.290. a.

Baſ.ep.74.p.124. 125.

Melece Eveſque de Lycople qui avoit formé un grand ſchiſme dans l'Egypte [environ quinze ans auparavant,] & tous ceux de ſon parti, ſe joignirent auſſi alors de faction avec Arius contre S. Alexandre, ſi nous en croyons Socrate. & Philoſtorge témoigne la meſme choſe de Melece dans le Concile de Nicée. [Neanmoins il y a quelque lieu de douter de ce qu'ils diſent. Car S. Athanaſe dit clairement qu'Euſebe de Nicomedie chef du parti d'Arius, ſe joignit aux Meleciens aprés la mort de S. Alexandre, & en un autre endroit, il dit que les Meleciens & les Ariens qui ſe combatoient auparavant, ſe reconcilierent comme Herode & Pilate pour perſecuter unanimement J. C. C'eſt pourquoi Baronius dit que Socrate ſe trompe certainement ſur ce point.

Socr.l.1.c.6.p. 14.b.d.

Phiſg.2p.p.177.

Ath.ap.2.p.772. d.

or.1.p.304.cd.

Bar.326.§ 8.

V. S. Pierre d'Alexandrie 8.

ARTICLE V.

Arius quitte Alexandrie, & ſe retire en Paleſtine: Il travaille à ſurprendre les Eveſques; pluſieurs ſe declarent pour luy ou contre luy.

[IL n'y avoit rien que de juſte, & meſme que d'abſolument neceſſaire dans l'excommunication d'Arius & de ſes diſciples. Et neanmoins parcequ'il faut qu'il y ait des hereſies pour faire connoiſtre les vrais ſerviteurs de Dieu, cette excommunication augmenta le trouble plutoſt que de l'appaiſer, s'il eſt vray, comme le dit Sozomene, qu'outre ceux qui ſuivoient des auparavant ſon hereſie, il avoit encore pour luy beaucoup de perſonnes,

Soz.l.2.c.15.p. 427.b.

perſonnes, qui ſelon le naturel du peuple, ſe plaignoient [par une fauſſe compaſſion] qu'on l'avoit injuſtement condanné. C'eſt donc peut-eſtre à ce temps-ci qu'il faut raporter ce que dit Saint Alexandre, que les Ariens dechiroient la robe de J. C, ce que les boureaux n'avoient oſé faire; 'qu'au lieu de demeurer ſoumis à l'Egliſe, ils s'eſtoient baſti des cavernes de larrons, où ils tenoient nuit & jour des aſſemblées criminelles pour faire la guerre à J.C. & à leur Eveſque; qu'ils excitoient tous les jours des ſeditions & des perſecutions contre l'Egliſe, animant d'un coſté les magiſtrats contre elle par les ſollicitations des femmes impures & malheureuſes qu'ils avoient ſeduites, & l'expoſant de l'autre à la moquerie de ſes ennemis par la maniere honteuſe dont on voyoit les jeunes filles de leur cabale courir perpetuellement par les ruës. [Il ne faut pas s'étonner aprés cela de ce que la verité fait dire à Euſebe de Ceſarée, que la diviſion des peuples les uns contre les autres alla ſi loin dans Alexandrie, qu'elle donna occaſion aux payens de ſe railler en plein theatre des choſes les plus auguſtes de noſtre religion.

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 526. a. p. 525. c. p. 526, a | 536. a. Euſ. v. Conſt. l. 2. c. 61. p. 472. a.

'Mais ce trouble ne ſe renferma pas dans Alexandrie: Il ſe repandit dans toute l'Egypte, la Libye, & la Thebaïde, où l'on tint ſur-ce ſujet divers Conciles [dont nous n'avons point de connoiſſance particuliere,] & de là il paſſa dans toutes les autres provinces de l'Orient.

a. Soz. l. 1. c. 16. p. 428. Euſ. p. 472. a.

[Car ſoit qu'Arius viſt que ſon credit ſe perdoit dans Alexandrie,] ſoit qu'il en fuſt chaſſé par Saint Alexandre, comme il s'en plaint, [a] & que S. Epiphane meſme l'accorde; [quoique cela ſoit encore plus difficile à croire & à comprendre qu'à juſtifier,] [b] ſoit qu'il euſt deſſein d'aller corrompre & prevenir en ſa faveur les autres Eveſques, [ſoit que toutes ces raiſons fuſſent jointes enſemble;] il s'enfuit d'Alexandrie avec Carpone, Achillas, & 'pluſieurs autres de ſes ſectateurs, ſe retira dans la Paleſtine, [c] & courant de ville en ville, [d] il ſollicitoit les Eveſques [tant de cette province que des autres qui en ſont voiſines,] avec toutes les ſoupleſſes & les flateries dont ſon eſprit artificieux eſtoit capable, [afin qu'ils écriviſſent en ſa faveur à S. Alexandre.]

Epi. 69. c. 6. p. 731. b. a c. 1. p. 727. c. b Thdrt. p. 526. b. Soz. l. 1. c. 15. p. 427. b. c. &c. Epi. 69. c. 4. 8. p. 730. a | 733. d. c Ath. or. 2. p. 329. b | Thdrt. p. 535. d. d Thdrt. p. 535. d | Epi. p. 730. a.

'Le deſir de la paix & de la concorde luy ſervoit de voile & de pretexte pour couvrir ſes mauvais deſſeins. Mais la veritable fin qui l'animoit, n'eſtoit que de ſeduire quelques uns d'eux par la douceur de ſes paroles, & de les perdre par la contagion de ſes erreurs. 'Auſſi c'eſtoit dans cette vuë qu'il s'efforçoit de leur faire recevoir ſes lettres [pour marque de communion,] '& d'en

Thdrt. p. 526. b. p. 535. p. 526. b.

c. tirer d'eux qui fuſſent écrites [en ſa faveur,] afin de les pouvoir lire devant ceux qu'il avoit trompez, pour les mettre hors d'état de reſſentir aucun regret de leur chute, & les accoutumer à l'impieté par cette vaine raiſon qu'ils avoient des Eveſques pour complices & pour approbateurs de leurs ſentimens. Mais pour ce qui concerne les dogmes abominables qu'il avoit enſeignez, & la conduite criminelle pour laquelle il avoit eſté chaſſé de l'Egliſe, il ſe gardoit bien d'en parler aux Eveſques [qu'il n'en jugeoit pas ſuſceptibles.] Il couvroit toutes ces choſes du ſilence, ou il taſchoit de les obſcurcir par les deguiſemens de ſes paroles; trompant ceux à qui il parloit, par les termes de l'Ecriture ſous
p.532.b.c. leſquels il cachoit ſa doctrine impie. Il n'epargnoit pas auſſi ſon propre Archeveſque, ni la ſainteté du peuple Catholique qu'il
p.533.a. gouvernoit, & il leur impoſoit une doctrine auſſi impie qu'il la leur attribuoit injuſtement.

Soz.p.427 c. [Outre les ſollicitations qu'il pouvoit faire par luy meſme,] il deputoit ſes amis à divers autres Prelats, & leur envoyoit ſa confeſſion de foy, [mais deguiſée,] les priant que s'ils la trouvoient orthodoxe, ils priſſent la peine d'en écrire à Alexandre; & que s'ils y trouvoient à redire, ils luy fiſſent la grace de luy decouvrir ſon erreur.

c|Thdrt.p 526. d. [Cette adreſſe qu'il eut de prevenir les Eveſques luy ſervit beaucoup: & il s'en trouva pluſieurs qui ſans prendre garde qu'ils violoient les Canons & les regles apoſtoliques, non ſeulement écrivirent pour luy à Saint Alexandre, mais ſouſcrivirent encore ſes lettres, & le receurent dans l'Egliſe avec ceux de ſon parti, ſoit dés ce temps-ci, ſoit un peu pluſtard, dans les Conciles de Bithynie & de Paleſtine dont nous parlerons dans la ſuite.]

Epi.69.c.4.p. 730.a. Cette faute ne fut pas commune à tous les Eveſques: car il y
a Soz.p.427.c. en eut pluſieurs qui le rejetterent, [a] & qui n'écrivirent à Saint Alexandre que pour le prier de ne point recevoir Arius & ſes partiſans, à moins qu'ils ne condannaſſent la croyance dont ils
Thdrt.l.1.c.4.p. 537.c|538.a. faiſoient profeſſion. Arius met au nombre de ſes adverſaires Philogone d'Antioche, Macaire de Jeruſalem, qui ſont tous deux celebres par leur ſainteté, & Hellanique de Tripoli [en Phenicie.]

Ibid. Il pretend que hors ces trois, tout le reſte de l'Orient eſtoit dans ſa croyance: & il nomme particulierement Euſebe de Ceſarée [en Paleſtine,] Theodote de Laodicée [en Syrie,] Paulin de Tyr, Athanaſe d'Anazarbe [dans la Cilicie,] Gregoire de

Beryte, & Aece de Lydde ou Dioſpolis [dans la Paleſtine.] Voilà ceux qu'Arius contoit pour fauteurs de ſa doctrine. [Son ſuffrage ne doit pas eſtre une conviction contre ces Prelats: mais Theodoret au lieu de les juſtifier comme il eſtoit obligé de faire s'ils eſtoient innocens, non ſeulement ne deſavoue point Arius, mais le confirme au contraire,] 'puiſque parlant de ceux qui s'oppoſerent aux dogmes de l'Egliſe dans le Concile de Nicée en faveur d'Arius, il met les premiers ceux dont il avoit parlé auparavant, [qui ſont ceux-ci meſme.] 'S. Athanaſe nous aſſure auſſi qu'avant le Concile de Nicée, Euſebe de Ceſarée, Paulin, Theodote, & Athanaſe d'Anazarbe, avoient écrit des blaſphemes ſemblables à ceux d'Arius. Ainſi ſi Euſebe de Ceſarée donne de grands eloges à Theodote [& à Paulin,] on peut dire que c'eſt moins une preuve de leur merite, que de l'union qu'ils avoient contractée enſemble contre la divinité de J. C.

c.6.p.542.b.

Ath.de syn.p. 886.b.

Euſ.l.7. c.32.p. 288.b.c.

Note 2.

Arius trouva encore d'autres partiſans de ſon erreur, ſoit dans la Paleſtine, ſoit dans les provinces plus eloignées.] 'Car la ſuite de l'hiſtoire nous apprendra qu'il faut mettre en ce rang Patrophile de Scythople dans la Paleſtine, Narciſſe de Neroniade ou Irenople dans la Cilicie, Menophante d'Epheſe, Theognis de Nicée, 'Maris de Calcedoine, & Euſebe de Nicomedie, [outre 'quelques autres qui ſont moins connus.]

Thdrt.p.542.b.

Ath.de syn.p. 886.b.

V. le Concile de Nicée §. 6.

ARTICLE VI.

D'Euſebe de Nicomedie: Son union avec Arius qui luy écrit.

[MAIS entre tous les partiſans d'Arius, il n'y en a aucun qui ſoit plus celebre, ni qui ait fait plus de tort à l'Egliſe, qu'Euſebe de Nicomedie.] 'Il avoit d'abord eſté Eveſque de Beryte [en Phenicie, l'une des plus conſiderables villes de ces quartiers là. & il ſemble qu'il y euſt eu quelque defaut dés cette premiere ordination,] puiſqu'un celebre Concile d'Alexandrie doute s'il a jamais eſté veritablement Eveſque. 'Auſſi il ne témoigna point d'affection à cette epouſe: & ſans conſiderer ni que Dieu la luy avoit donnée, ni qu'il ne pouvoit la quitter pour en prendre une autre ſans commettre un veritable adultere ſelon la regle de S. Paul & de l'Ecriture, [puiſqu'il n'y eſtoit contraint ni par la neceſſité, ni par l'utilité de l'Egliſe;] 'il regarda les autres Egliſes avec un œil de cupidité & d'intereſt; & meſurant ſa pieté par les richeſſes & par la grandeur des villes, 'il paſſa,

Ath.ap.2.p.726 d.

p.727.a|744.b.c.

p.727.b.

2.

p.726.d.

contre les loix de l'Egliſe, de l'eveſché de Beryte à celui de Nicomedie, vacant alors par la mort d'Euſtole qui avoit aſſiſté au Concile d'Ancyre vers l'an 314. V. Vital & S. Philogone.

Bar. 315. § 25.

Soer. l. 1. c. 6. p. 13. d | Euſ. v. C. l. 3. c. 50. p. 508. a.

Ce ſiege eſtoit d'autant plus propre à Euſebe pour ſe rendre [conſiderable à la Cour,] & puiſſant parmi ſes confreres, que Nicomedie n'eſtoit pas ſeulement la metropole de la Bithynie, mais qu'elle eſtoit devenüe la demeure des Empereurs d'Orient depuis Diocletien, qui y avoit fait baſtir un palais, & tant luy que les Princes ſuivans, avoient fait beaucoup de depenſes pour embellir cette ville. Auſſi Libanius pretend qu'elle ne cedoit à aucune ville de l'Empire pour la beauté, & qu'elle n'en avoit que quatre avant elle pour la grandeur, [c'eſt à dire apparemment Rome, Alexandrie, Antioche, & Conſtantinople, ou Carthage.]

Amm. l. 22 p. 219. b.

Lib. or. 8. p. 203. d.

Thdrt. l. 1. c. 19. p. 566. c.

Conſtantin parlant de l'elevation d'Euſebe à cet eveſché, dit que l'Egliſe de Nicomedie n'avoit pas eu la liberté de ſe choiſir un Prelat digne de cette charge, à cauſe que "ceux qui eſtoient alors firent de grands efforts pour y porter Euſebe, dont l'impudence troubla l'ordre & les regles ſi equitables des Canons. [Ce terme, *ceux qui eſtoient alors*, ne peut guere marquer que ceux qui dominoient, c'eſt à dire Licinius:] Et en effet, Conſtantin accuſe Euſebe au meſme endroit, de s'eſtre abſolument attaché à ce Prince, juſqu'à avoir eſté la principale cauſe de la guerre qu'il luy avoit faite, ou au moins de l'avoir ſervi contre luy durant le plus grand feu de la guerre, d'une maniere qui ne convenoit nullement à un Eveſque. Il ſe plaint qu'il envoyoit des eſpions contre luy, & qu'il rendoit à Licinius toutes ſortes de ſervices, preſque juſqu'à porter les armes pour le défendre: & il aſſure que tout cela eſtoit tres bien juſtifié par ſes Preſtres & ſes Diacres que l'on avoit pris, & qui avoient peut-eſtre ſervi eux meſmes d'eſpions à Licinius, ſous pretexte de venir menager quelque traité. Il ajoute qu'Euſebe eſtoit complice des cruautez du tyran [Licinius;] meſme de la perſecution qu'il avoit faite aux Chrétiens, & du ſang des plus ſaints Eveſques.

a. b.

a. p. 14. 2. b. c.

c. 19. p. 566. 1. b.

a. p. 14. 2. d.

c. 19. p. 566. 2.

Bar. 315. § 25.

Le credit qu'il avoit à la Cour, venoit, comme quelques uns croient, de ce qu'il poſſedoit la faveur de Conſtancie femme de Licinius & ſœur de Conſtantin. Et il eſt aſſez probable que ce fut par ſon moyen qu'il monta à l'eveſché de Nicomedie. [Au moins l'on ne voit point que la ruine de Licinius, ni le changement de l'Empire aient diminué ſon autorité.] L'on voit de plus, que Conſtancie avoit inclination pour l'Arianiſme,

Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 2.

quoiqu'on en raporte d'autres cauſes. & meſme Saint Jerome dit qu'Arius pour tromper le monde, avoit trompé d'abord la ſœur du Prince. [Euſebe pouvoit meſme eſtre ſon parent :] 'Car "il l'eſtoit de Julien l'apoſtat, quoique de loin.

Hier. ad Cte. c. 2 p. 253 a.

Note 3.

Ammil. 22 p. 219. c.

[On verra dans la ſuite qu'il ne s'arreſta pas encore à Nicomedie, & qu'il paſſa de là à Conſtantinople, lorſque cette ville fut devenüe la capitale de tout l'Empire d'Orient : & quoique ces changemens fiſſent horreur à ceux qui avoient quelque reſpect pour les Canons,] la flaterie n'a pas laiſſé d'y faire trouver à Euſebe de Ceſarée une matiere de le loüer.

Euſ. in Marc. l. 1. c. 4. p. 20. a. b.

ὀλόγιμος.

'Outre le credit qu'il avoit auprés des puiſſances du ſiecle, [& l'avantage de ſon ſiege,] il avoit encore "celui de l'eloquence. [On ne peut douter auſſi qu'il n'euſt bien de l'eſprit pour intriguer & pour cabaler.] 'Philoſtorge ne trouve perſonne entre les Ariens dont la vie luy paruſt plus digne de ſes eloges : & il luy attribuë meſme des miracles. 'Mais ſa force eſtoit dans ſes liaiſons avec la Cour : & c'eſt là ce qui faiſoit que beaucoup d'Eveſques ſuivoient aiſément ſes ſentimens. [C'eſt donc ſans doute auſſi par là] 'qu'il a merité que ceux de ſa faction le qualifiaſſent le grand Euſebe.

Soz. l. 3. c. 15. p. 427. d.

Phot. c. 40. p. 25. b.

Socr. p. 13. d.

Euſ. in Marc. p. 20. a.

[Aprés tant de crimes dont il s'eſtoit rendu coupable, il ne faut pas s'étonner qu'il ſoit tombé dans l'hereſie, puiſque la corruption de la doctrine & de la foy eſt aſſez ſouvent une punition du dereglement de la diſcipline & des mœurs.] 'L'indulgence meſme de l'Egliſe, qui ne le punit point d'avoir paſſé contre ſes loix de Beryte à Nicomedie, luy fit croire qu'il en eſtoit le maiſtre & l'arbitre, & qu'il pouvoit ſans crainte ſe rendre le protecteur de la revolte d'Arius.

Socr. p. 10. b.

[Il y fut porté ſans doute par l'ancienne union qu'ils avoient enſemble.] 'Car on voit par une lettre écrite vers ce temps-ci, qu'ils avoient une liaiſon particuliere, & qu'ils eſtoient déja dans les meſmes ſentimens. [Ils avoient aſſez vraiſemblablement eſté compagnons dans l'ecole de Saint Lucien d'Antioche,] 'puiſque Arius appelle Euſebe un veritable Collucianiſte. 'Et S. Epiphane témoigne que le vieil Euſebe de Nicomedie, (il le qualifie ainſi,) avoit vécu aſſez long-temps avec Saint Lucien. 'Les Ariens ſe vantoient meſme que ce Saint avoit eu pour diſciples non ſeulement cet Euſebe, mais encore les autres principaux auteurs de leur ſecte, comme Maris de Calcedoine, Theognis de Nicée, Menophante d'Epheſe, Athanaſe d'Anazarbe, Eudoxe de Germanicie, Leonce d'Antioche, Antoine de Tarſe, & le celebre

Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537.

d.

Epi. 69. c. 3. p. 730. d.

ὁ παλαιὸς λόγιος.

Phiſg. l. 2. c. 15. p. 20.

ſophiſte Aſtere, [dont nous parlerons dans la ſuite. C'eſt apparemment ce qui a fait ſoupçonner la foy de ce ſaint Martyr.] V. ſon titre note 1.

Bar. 312. §. 14. 'Quelques uns pretendent qu'il retira tous ceux que nous venons de nommer, du crime de l'apoſtaſie où ils s'eſtoient engagez durant la perſecution: '& Philoſtorge de qui cela vient originairement, donne quelque lieu de le croire. Mais aſſurément il ne l'a voulu dire que d'Aſtere, [qui à cauſe de cela ne put jamais eſtre elevé à l'epiſcopat par les Euſebiens meſmes,] & d'un Alexandre [qu'on ne voit point non plus avoir eſté Eveſque.

Phiſg. p. 20. 21.

Il ſemble meſme qu'Euſebe fuſt plutoſt le maiſtre que le diſciple de l'impieté d'Arius.] 'Car Saint Alexandre parlant des lettres que cet Eveſque écrivit en faveur d'Arius, dit qu'il ne pretendoit pas tant défendre Arius que ſe défendre luy meſme, puiſqu'il ne faiſoit que renouveller par Arius ſes anciennes impietez dont le temps avoit aboli le ſouvenir: [C'eſt donc pour ce ſujet] 'que ſelon Saint Athanaſe, "les Ariens ou Arius meſme ſuivoient Euſebe comme leur maiſtre, lorſqu'ils mettoient le Fils au nombre des creatures. 'Euſebe eſt neanmoins auſſi appellé le diſciple de l'impieté d'Arius, [parceque c'eſtoit ce Preſtre qui avoit commencé à la rendre celebre, & à exciter le trouble dans l'Egliſe. Mais ſans diſputer trop qui merite l'honneur d'une ſi funeſte hereſie,] 'il eſt certain que l'un & l'autre ne craignoient point de publier tant de bouche que par écrit les plus horribles blaſphemes. 'Euſebe avoit neanmoins abandonné à Arius le ſoin de preſcher ouvertement ſon hereſie, & s'eſtoit reſervé celui de la ſoûtenir par ſon credit.

Socr. l. 1. p. 22. c.

Ath. or. 2. p. 329. a.

ap. 2. p. 725. d.

or. 1. 3. p. 343. d. 395. d.

ſol. p. 854. a.

οἱ περὶ Ἄρειον

'L'union ſi particuliere que ces deux ſerpens, comme les appelle S. Athanaſe, avoient entre eux, 'paroiſt tout à fait dans une lettre qu'Arius écrivit à Euſebe avant que de l'aller trouver, [comme nous verrons bien-toſt qu'il fit,] & auſſi toſt aprés ſa ſortie d'Alexandrie, dont il luy mande la nouvelle. Cette lettre eſt raportée toute entiere par S. Epiphane '& par Theodoret. On voit dés l'inſcription ſon eſprit de flaterie, par les titres d'homme de Dieu & de défenſeur de la verité qu'il donne à Euſebe; & ſon endurciſſement plein de vanité lorſqu'il ſe qualifie un homme injuſtement perſecuté par le Pape Alexandre pour la cauſe de la verité toute-puiſſante. Il continuë dans ſa lettre à ſe plaindre de ce que cet Eveſque le pourſuivoit ſans relaſche, qu'il employoit contre lui toutes ſortes de machines, juſqu'à le chaſſer de la ville comme un impie & un athée. Il fait enſuite une petite expoſition de la foy de ce ſaint Prelat, à laquelle il oppoſe en un mot ſon blaſpheme.

Epi. 69. c. 6. p. 731 | c. 5. p. 730 c.

c. 6. p. 731. b.

Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537.

Il ajoute que tous les Eveſques de l'Orient, hors trois, ſuivoient ſes ſentimens, & avoient eſté anathematizez pour ce ſujet; [ce qui eſt une calomnie viſible.] Car quelques plaintes que faſſe S. Alexandre contre les Eveſques qui favoriſoient Arius, jamais il ne parle d'anatheme; & au contraire il renvoie poſitivement au jugement de l'Egliſe, ceux d'entre eux qui eſtoient les plus coupables. Il depeint Euſebe comme un homme qui meritoit tous les foudres de l'Egliſe. * Mais il ſe contente de demander qu'on n'ait point d'égard à tout ce qu'il pourra dire ou écrire, & il ne le met point parmi ceux contre qui l'on avoit prononcé l'anatheme. Mais parceque cet anatheme tomboit ſur tous les complices de l'hereſie d'Arius, il vouloit pour décrier S. Alexandre, que tous ceux qu'il s'imaginoit eſtre ſes partiſans, y fuſſent envelopez; [& cela pouvoit eſtre vray devant Dieu de beaucoup d'entre eux.]

p. 537. b.
c. 3. p. 526. d.
p. 531. d.
Socr. l. 1. c. 6. p. 10. b. c.
* c. 13. c.
p. 10. c. d.
Thdrt. l. 1. c. 3. p. 335. c.
b Bar. 318. § 50.

Ce calomniateur dans la ſuite de ſa lettre à Euſebe, ne repreſente pas plus ſincerement la foy, que la conduite de ſes adverſaires, & il impoſe fauſſement des hereſies aux plus illuſtres défenſeurs de la verité. [Il eſt plus croyable dans l'obſtination qu'il fait paroiſtre;] en diſant qu'il aimeroit mieux ſouffrir mille morts, que d'ecouter ſeulement la doctrine de ces Saints, qu'il appelle des ignorans dans noſtre foy, des heretiques, des impies. Il finit par une petite expoſition de ſa croyance, où, quoiqu'il taſche de cacher ſon venin, il le decouvre aſſez pour juſtifier la verité de tout ce que S. Alexandre & les autres défenſeurs de la Conſubſtantialité en ont écrit. Il remet le reſte à la connoiſſance d'Euſebe, [qui aſſurément l'entendoit fort bien à demi mot, quand on n'en jugeroit] que par ces trois lignes que S. Athanaſe nous a conſervées d'une de ſes lettres à Arius. [C'eſtoit vraiſemblablement la réponſe à celle-ci meſme.] Vos ſentimens ſont fort bons, luy dit cet impie, & vous n'avez rien à ſouhaiter que de les voir embraſſez par tout le monde. Car perſonne ne peut douter que ce qui a eſté fait, n'eſtoit pas avant qu'il fuſt fait, puiſqu'il faut qu'il ait commencé à eſtre.

Thdrt. l. 1. c. 4. p. 337. c.
p. 518. a.
p. 537. c.
d.
c. 3. p. 536. c. d. Epi. 69. c. 6. p. 731. a.
Thdrt. c. 4. p. 337. d.
Ath. de ſyn. p. 886. b.

ARTICLE VII.

Arius ſe retire chez Euſebe de Nicomedie : Il écrit de là à S. Alexandre, & compoſe ſa Thalie.

Epi.69.c.4.p. 730. b Thdrt.l. 1.c.3 p.526.d. Epi.c.5.p.730.d.

SAINT Alexandre ſçeut que divers Eveſques de Paleſtine & de Syrie avoient receu chez eux Arius à la communion de l'Egliſe. 'Il s'en plaignit hautement ; 'de ſorte qu'Arius voyant que perſonne n'oſoit plus le recevoir dans ces provinces, hors ſes plus intimes confidens, il ſe retira chez Euſebe de Nicomedie, où il demeura aſſez long-temps. 'Euſebe écrivit pluſieurs fois en ſa faveur à S. Alexandre. Mais ce Saint n'avoit garde d'ecouter les prieres de cet Eveſque, 'puiſqu'en demandant grace pour les Ariens, il ſe declaroit l'approbateur de leurs ſentimens.

V. Saint. Alexandre d'Alex. §6,7.

Ath.ap.2.p.725 d. Soer.l.1.c.6.p. 20 c|14.d.

[Arius qui faiſoit écrire les autres pour luy, ne manquoit pas d'écrire auſſi luy meſme à S. Alexandre,]comme nous le voyons par une lettre celebre qu'il adreſſe à ce Saint, que S. Athanaſe, Saint Epiphane, & S. Hilaire nous ont conſervée toute entiere. 'Le dernier meſme la repete par deux fois, & en fait le ſujet de ſes douze livres ſur la Trinité. [a]Elle ſe trouve auſſi à la teſte de l'ouvrage de Marius Victorinus contre les Ariens. [b] Elle eſt écrite de Nicomedie par Arius, & par les Preſtres & les Diacres [d'Alexandrie qui avoient ſuivi ſon parti,] leſquels S. Epiphane nomme à la fin comme l'ayant ſignée : & il y ajoute les deux Eveſques excommuniez, Second & Theonas, avec Piſte [Preſtre de la Mareote,] 'qui peuvent ne l'avoir ſignée que depuis par occaſion. [c] Ce n'eſt proprement qu'une confeſſion de leur foy, où ils decouvrent nettement tous leurs blaſphemes, qu'ils ont meſme l'impudence d'attribuer à leur ſaint Eveſque ; car ils le reconnoiſſent encore pour tel.

Hil.de Trl 4.6. p.21.2|36.1. a Bib.P.t.4.p.p. 281. b Epi.c.7.p.732. b c. c.8. Ath.vit.B.p.6.1. c. c Epi.c.7.

[Il faut ſans doute raporter au temps qu'Arius eſtoit à Nicomedie chez Euſebe ce que nous liſons dans Saint Jerome,] 'que pour pouvoir tromper toute la terre, il commença par tromper [Conſtancie] ſœur de l'Empereur [Conſtantin, & femme de Licinius, ſi nous n'aimons mieux croire qu'Euſebe luy avoit rendu ce ſervice par avance.]

Hier.in Cte.c.2. p.253.a.

'Ce fut auſſi en ce meſme temps qu'il compoſa ce livre infame intitulé *la Thalie*, [d] plus digne d'un bouffon que d'un Preſtre, & tout à fait honteux à la religion, dont il y ſembloit faire un jeu, comme s'il euſt eſté ſur un theatre. 'L'idée, l'air, & le nom meſme de

Ath.de ſyn.p. 883.d. d or.2 p.312.b. p.308.a.

de cette piece, venoient d'un ancien poëte nommé Sotade, 'qui eſtoit Egyptien, comme Saint Athanaſe le dit pluſieurs fois, [ſans donner lieu à aucune autre explication;] 'quoique Suidas entre pluſieurs Sotades dont il parle n'en marque aucun de ce pays. 'C'eſtoit un poëte burleſque, [a]d'un ſtyle & d'un nombre ſi mou & ſi efféminé, que les payens meſmes s'en moquoient: [b]& nous voyons par l'exemple de Martial, que les poëtes les moins chaſtes, & qui écrivoient avec plus de licence, rougiſſoient de l'impureté des chanſons de cet infame. 'Auſſi on ne trouvoit point de ces Thalies parmi les payens meſmes, qui avoient encore quelque honneur, & on les entendoit ſeulement chanter parmi le vin & les debauches, à ceux qui ne ſongeoient qu'à faire rire les autres par le bruit & les bouffonneries dont ils accompagnoient leurs divertiſſemens criminels.

de D. p. 552. c | de ſyn. p. 883 d. Suid. σ. p. 784. Ath. or. 1. p. 310. a. [a] p. 308. a. [b] Bar. 325. ſ 82.

'Voilà l'unique modele qu'Arius s'eſtoit propoſé pour écrire ſur les myſteres les plus ſublimes de noſtre religion. 'C'eſtoit à l'imitation d'un tel auteur, qu'il avoit donné à ſon ouvrage le nom de Thalie, [qui ſignifie proprement un feſtin & une aſſemblée de jeunes gents, ou une chanſon faite pour chanter dans ces ſortes de feſtins.] Au lieu de Moyſe & des autres Saints, il avoit entrepris d'imiter la diſſolution efféminée de ce profane, & traitoit les myſteres les plus auguſtes & les plus ſacrez, dans un air de danſe & de comedie, comme pour imiter la fille d'Herodiade, & pour inſulter au divin Sauveur en joignant la raillerie la plus inſolente avec les blaſphemes les plus outrageux. 'Mais dans le deſſein qu'il avoit de s'elever contre J. C, pouvoit-il rien faire qui fuſt plus conforme à ſa pretention, que d'exprimer par l'air diſſolu, & le nombre laſcif & ridicule de ſes diſcours, les dogmes malheureux de ſon hereſie; Saint Athanaſe luy reproche cette piece comme la choſe la plus indigne, & la plus capable de le faire avoir en horreur: '& neanmoins ſes diſciples ne rougiſſoient pas de la qualifier une nouvelle Sageſſe, 'quoiqu'ils n'oſaſſent ſe ſervir ouvertement des expreſſions horribles qu'on y liſoit.

d. p. 308. a. p. 310. a | de D. p. 552. d. or. 2. p. 309. c. p. 316. a.

'Il la compoſa, comme nous avons dit, chez Euſebe [de Nicomedie,] aprés qu'il eut eſté chaſſé de l'Egliſe par S. Alexandre. 'Son deſſein eſtoit d'y renfermer toute ſon hereſie: [c]Auſſi Saint Athanaſe témoigne qu'elle eſtoit remplie de toutes ſortes d'impietez, 'quoique pour les couvrir un peu, il y citaſt quelquefois les Ecritures, '& fiſt ſemblant d'y combatre diverſes autres hereſies. 'S. Athanaſe en raporte quelques endroits, [d]particulierement du commencement, ou dés les premiers mots, Arius par un orgueil

de ſyn. p. 883 d. | d | de D. p. 552. c. [c] or. 2. p. 316 a. p. 313. b. c. p. 310-312 | de ſyn. p. 883 &c. [d] p. 310. c.

digne d'un hereſiarque, ſe vante d'eſtre devenu celebre dans le monde, d'avoir beaucoup ſouffert pour la gloire de Dieu, &
p.312.c. d'avoir appris de luy la ſageſſe & la connoiſſance. 'Ces paroles d'orgueil & les blaſphemes qui les ſuivoient, meritoient bien que tout le monde ſe bouchaſt les oreilles pour ne les pas entendre,
or.1.p.295.d. 'comme le firent en effet les Peres du Concile de Nicée, 'devant
a or.2.p.312.d Socr. l.1.c.9.p. 30.a Soz.l.1.c. 21.p.435.d. qui cette piece fut luë pour recevoir la juſte condannation qu'elle meritoit.

b Phiſg.l.2.c.2. p.9. [Outre cette Thalie,]bArius aprés eſtre ſorti de l'Egliſe, s'aviſa de faire encore pluſieurs chanſons, pour des matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travailloient au moulin, & ſur divers autres ſujets: Il les mettoit luy meſme en chant, taſchant d'inſpirer ſon impieté par la douceur de ces airs aux perſonnes les plus
n.p.47 Ath.dec. N.p.264.a. ſimples & les plus groſſieres. 'S. Athanaſe ſemble parler de ces chanſons: [& peut-eſtre que c'eſtoient celles qui firent tant de bruit à Conſtantinople du temps de S. Chryſoſtome.]

ARTICLE VIII.

Conciles de Bithynie & de Paleſtine pour Arius: Les deux Euſebes, George de Laodicée, & divers autres écrivent en ſa faveur: Il change le Gloria Patri.

Soz.l.1.c.15 p. 427.d. [POUR retourner à la ſuite de l'hiſtoire,]'Euſebe de Nicomedie extremement irrité du mepris que S. Alexandre faiſoit de toutes ſes inſtances en faveur d'Arius, 'entreprit encore
p.428.a. plus fortement la défenſe de l'impieté de ce Preſtre; & ayant meſme aſſemblé pour cela un Concile en Bithynie, [dans lequel il ne faut pas douter qu'Arius n'ait eſté receu,]il écrivit à tous les Eveſques pour les exhorter, ſuivant le reſultat de cette aſſemblée, de recevoir les Ariens à leur communion, comme des perſonnes tout à fait orthodoxes, & de porter Alexandre
Thdrt.l.1.c.5.p. 538.b. meſme à communiquer avec eux. 'Nous avons encore dans Theodoret une de ces lettres, qui eſt écrite à Paulin Eveſque
p.539.d. de Tyr. 'Euſebe luy parle comme à un homme dont l'autorité eſtoit capable de faire changer de ſentiment à Saint Alexandre
d.538.c. meſme, s'il prenoit la peine de luy écrire, '& dont le ſeul ſilence eſtoit la condannation des Ariens. Ainſi il le prie de ne les pas affliger davantage en ſe taiſant, comme il avoit fait juſques alors, mais d'imiter plutoſt Euſebe [de Ceſarée,]dont le zele pour la verité, dit-il, avoit rejoui tous ſes amis. [Le corps

de la lettre eſt un ramas d'impietez qui font horreur.

Elle réuſſit neanmoins auſſi-bien que celles qu'il avoit écrites à beaucoup d'autres.] 'Car nous apprenons de Saint Athanaſe, que Narciſſe [de Neroniade,] Patrophile [de Scythople,] Maris [de Calcedoine,] Paulin, Theodote [de Laodicée,] & Athanaſe d'Anazarbe, écrivirent avant le Concile de Nicée des impietez pareilles à celles d'Arius. 'Ce meſme Saint nous a conſervé un endroit de la lettre du dernier à Saint Alexandre, où il établit les plus horribles excés ſur des principes encore plus abominables.

Ath de ſyn. p. 886. b.

c.d.

'S. Athanaſe raporte auſſi une parole d'une lettre d'Euſebe de Ceſarée à Euphration Eveſque 'de Balanée en Syrie, [a] où il ne craint pas de dire nettement que le Chriſt & le Fils n'eſt pas un veritable Dieu; & que le Fils "n'eſt point en meſme temps que le Pere. Le ſecond Concile de Nicée cite encore d'autres blaſphemes de cette meſme lettre, '& raporte un grand paſſage d'une lettre du meſme Euſebe à S. Alexandre, ou en défendant Arius il ſe condanne luy meſme. Il y cite la lettre d'Arius à Saint Alexandre dont nous avons parlé, & une lettre de S. Alexandre contre Arius, que nous n'avons pas, s'il raporte fidelement "ce qu'il en cite, [de quoy il y a ſujet de douter.] 'Le Concile ajoute que le meſme Euſebe écrivit pluſieurs fois à ce Saint pour Arius, toujours avec divers blaſphemes.

ευνυπάρχειν

ὅτι δὲ οὐ δίχα ἐχίνησεν.

ea. fug. p. 702. d] Blond. p. 1189. [a] Ath. de ſyn. p. 886. c] Conc. t. 7. p. 497. c. d.

Conc. p. 496. 497.

p. 497. c.

'Euſebe de Ceſarée cite des choſes d'une lettre de celui de Nicomedie à Paulin [de Tyr, que nous ne trouvons pas dans celle dons nous avons parlé aprés Theodoret.] Ainſi il faut dire qu'il luy écrivit pluſieurs fois ſur ces diſputes.

Euſ. in Marc. l. 1. c. 4 p. 20. b] 21 c.

'George que Saint Alexandre avoit fait Preſtre d'Alexandrie, [b] dont il eſtoit originaire, [c] mais qui "ſe trouvoit alors à Antioche, voulut faire le mediateur, [d] & écrivit tant à S. Alexandre qu'aux Ariens. Mais dans la maniere dont il excuſe Arius, & explique les ſentimens d'Alexandre, il paroiſt un franc Arien, ſeulement un peu plus fourbe & plus hypocrite que les autres. 'Auſſi ſon interceſſion n'eut point d'autre effet que de le faire depoſer luy meſme par S. Alexandre, tant à cauſe de ſon impieté, que pour quelques autres ſujets, 'c'eſt à dire pour les debauches où il vivoit: Car il ne connoiſſoit point d'autre fin de ſes actions, ni d'autre plaiſir que les choſes les plus honteuſes, comme ſes domeſtiques le ſavoient fort bien. Saint Athanaſe l'appelle le plus méchant des Ariens. [Il paroiſt qu'aprés avoir eſté excommunié à Alexandrie, il voulut ſe faire recevoir dans le Clergé

διατρίβων.

v. Conſt. l. 3 c. 62. p. 519. d. [b] Philog. l. 8. c. 17. p. 117. [c] Ath. de ſyn. p. 886. d. [d] p. 887. p. 887. b.

fug. p. 718. d.

d'Anticche.] Mais Saint Euſtathe ne l'y voulut point admettre à cauſe de ſon impieté; [ce qui l'obligea apparemment à ſe retirer à Arethuſe en Syrie, où il fut receu,] puiſque Conſtantin l'appelle Preſtre d'Arethuſe, en le propoſant [en 332] comme digne d'eſtre fait Eveſque d'Antioche, [ſelon le ſentiment des Euſebiens.] Saint Euſtathe ayant eſté chaſſé [en 331,] les Ariens receurent George dans le Clergé d'Antioche, & meſme l'eleverent à l'epiſcopat de Laodicée [a] aprés la mort de Theodote, [& avant le Concile de Tyr,] [b] auquel il aſſiſta en l'an 335.]

Fol.p.811.c. Euſ.p.519.d. Note 4. Ath.fol.p.812.c. c|de ſyn.p.886. d|er.1.p.290.a. a Soz.l.6.c.25. p.672.a. b Ath.ap.2.p. 728.c.

[c] Pour les qualitez de ſont eſprit, il eſtoit habile dans la philoſophie. [d] Il a écrit contre les heretiques, [e] & nommement contre les Manichéens. [f] Socrate cite de luy une oraiſon à la loüange d'Euſebe d'Emeſe [Arien.

c Thdrt.l.1.c.26. p.215. Phiſg.p. 117. d Thdrt.h.pr.p. 189.b. e l.1.c.26.p.215 Phot.c.85.p. 204. f Socr.l.1.c.24. p.59.b. g Soz.l.1.c.15. p.428.a.

Arius n'eſtoit pas apparemment à Nicomedie lorſque Conſtantin luy écrivoit de cette ville meſme ſur la fin de 323. Il pouvoit eſtre retourné dans la Paleſtine,] [g] puiſque Sozomene nous apprend que comme S. Alexandre demeuroit inebranlable à toutes les ſollicitations qu'Euſebe de Nicomedie luy fit ou luy fit faire enſuite du Concile de Bithynie; Arius tourna ſa baterie d'un autre coſté, & envoya à Paulin de Tyr, à Euſebe de Ceſarée, & à Patrophile de Scythople, pour luy mander qu'on luy permiſt de tenir des aſſemblées avec le peuple qui le ſuivoit, comme il avoit accoutumé de faire eſtant Curé à Alexandrie. Ces Eveſques s'eſtant aſſemblez avec quelques autres de la Paleſtine, le luy accorderent, [c'eſt à dire qu'ils luy permirent d'elever autel contre autel, & de joindre le ſchiſme à l'hereſie.] Ils luy recommanderent neanmoins en meſme temps de ſe ſoumettre à Alexandre, & de faire ce qu'il pourroit pour obtenir ſa paix & ſa communion. [Mais c'eſtoit apporter un foible remede au plus grand des maux.]

V. S. Alex. d' Alex. § 9. b. c.

Theodoret remarque que l'Egliſe ayant receu des Apoſtres meſmes la pratique [qu'elle obſerve encore aujourd'hui,] de glorifier le Pere, le Fils, & le Saint Eſprit, Arius qui y trouvoit la condannation de ſon hereſie, la changea parmi ceux de ſa ſecte, & leur fit chanter *Gloire au Pere par le Fils dans le Saint Eſprit;* ce qui n'a rien en ſoy que d'orthodoxe: & les Catholiques s'en ſervoient meſme quelquefois. Mais cette expreſſion n'exclud pas ſi formellement l'hereſie qui combat l'egalité des trois Perſonnes. Arius euſt bien ſouhaité, ajoute Theodoret, de changer l'invocation de la Trinité dans la forme du batteſme; mais quelque temeraire qu'il fuſt, il ne fut pas aſſez hardi pour s'op-

Thdrt.h.1.4 c.1. p.233 a.c|Ful. ep.14.q.4 p.259| in Fab.c.34.p. 644.c. Baſ.de Sp.c.7 p. 304-305. Thdrt.p.233.a. b.

poſer ſi formellement au texte exprés de l'Evangile. Ainſi il conſerva les termes de cette invocation dans le Batteſme, quoiqu'il en ruinaſt le ſens. [Et c'eſt ce qui a fait que l'Egliſe a receu leur batteſme comme valide, ſans s'arreſter à la difficulté que quelques uns y ont trouvée.

S. Alexandre ne travailloit pas moins pour défendre la verité, qu'Arius pour la combatre.] Il dreſſa un écrit qu'il qualifie un Tome; il l'envoya partout en priant les Eveſques de le ſigner: & nous ſavons qu'il fut ſigné par une grande partie au moins des Eveſques de l'Orient. [a] Il écrivit auſſi de toutes parts & juſqu'en Occident, un grand nombre de lettres;] & S. Epiphane en conte 70, qu'il qualifie circulaires. [Il ne nous en reſte aujourd'hui que deux, dont l'une eſt écrite à tous les Eveſques de l'Egliſe, pour ſe plaindre particulierement d'Euſebe de Nicomedie; & l'autre qui eſt adreſſée à S. Alexandre Eveſque de Conſtantinople, paroiſt neanmoins eſtre generale pour tous les Eveſques de la Thrace.

hiſt.l.c.3.p 536. a.b.

V.S. Alex. d'Al.§ 7,8.

Epi 69.c.4.p. 730.b.

Voilà ce que nous trouvons s'eſtre paſſé touchant l'Arianiſme, juſqu'à la defaite de Licinius, qui arriva au mois de ſeptembre 323. Nous ne pretendons pas que ce que nous en avons dit ſe ſoit paſſé dans le meſme ordre que nous y avons mis. Il eſt aiſé qu'il ſe ſoit fait en meſme temps diverſes choſes qui ne ſe ſont pu écrire que l'une aprés l'autre; & meſme que quelques unes aient eu une autre ſuite que celle que nous leur avons donnée, quoique nous ayons toujours ſuivi celle qui nous a paru la plus naturelle & la mieux autoriſée. Mais cela n'eſt pas d'une grande conſequence, & nous eſperons qu'on nous pardonnera aiſément les fautes que nous aurons pu faire en ce point contre le deſir que nous avons de repreſenter les choſes dans l'ordre qu'elles ſe ſont paſſées.]

ARTICLE IX.

Arius condamné par Oſius dans le Concile d'Alexandrie, ſe plaint à Conſtantin, qui le refute par un écrit public.

L'AN DE JESUS CHRIST 324.

[CONSTANTIN devenu maiſtre de l'Orient par la défaite de Licinius, eut un extreme regret d'apprendre la diviſion qu'y cauſoit l'Arianiſme. Mais il l'apprit ce ſemble d'Euſebe Eveſque de Nicomedie où il eſtoit alors; [a] & ainſi regardant S.

V.S. Alex. d'Alex.§ 9.

Alexandre & Arius comme egalement coupables du ſcandale qu'il deploroit, il leur écrivit à tous deux une lettre commune pour les exhorter à appaiſer ce trouble, & à le conſoler luy & tous ceux qui aimoient l'Egliſe par une prompte reconciliation. Cette lettre fut portée par le grand Oſius de Cordoue, dont nous aurons ſouvent à parler. "Il tint un Concile à Alexandrie, dont le reſultat, autant que nous en pouvons juger, fut de confirmer la foy de l'Egliſe ſur la divinité du Verbe, & l'excommunication d'Arius. Ainſi ce voyage d'Oſius, qu'il faut mettre ſans doute en 324, fut tres favorable à la verité.] Car Conſtantin reconnut la juſtice du procedé de S. Alexandre, & l'injuſtice de celui d'Arius, qui auſſi fut privé du pouvoir de celebrer l'office divin, que les Eveſques de la Paleſtine luy avoient donné contre toutes les regles de la diſcipline de l'Egliſe.]

324. V. S. Alex. d'Alex. § 10. Bar. 319. § 14. § 12.

Euſ. v. Conſt. l. 3. c. 4. p. 485. b.

'Cependant le trouble ne laiſſoit pas de continuer dans Alexandrie, [d'où Arius n'avoit pas ſans doute emmené tous ſes ſectateurs:]& les ſchiſmatiques [Meleciens] brouilloient auſſi dans l'Egypte & la Thebaïde. On voyoit dans chaque ville Eveſque contre Eveſque, peuple contre peuple, qui s'elevoient l'un contre l'autre, preſque juſqu'à ſe dechirer. La fureur du peuple alla juſqu'à faire injure aux ſtatues du Prince, ce qui paſſoit parmi les Romains pour un crime enorme. Conſtantin le "ſouffrit avec douceur, [mais ne le laiſſa pas ſans doute entierement impuni: & je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point ſur cela,]qu'il ſoumit les [Eccleſiaſtiques] ſectateurs d'Arius aux charges & aux fonctions civiles, s'ils ne ſe haſtoient d'abandonner ſa compagnie & ſon erreur.

V. Conſtantin § 37.

Gel. C. l. 3. c. 1. p. 216 f.

[Arius ne pouvant pas ſouffrir avec patience la maniere dont on le traitoit,] 'adreſſa une lettre à Conſtantin, écrite avec une plume trempée dans le fiel le plus amer. [Autant qu'on en peut juger par les termes entrecoupez de la refutation que nous en avons par Conſtantin meſme,] 'Arius y faiſoit une confeſſion de ſa foy tres artificieuſe, 'mais que neanmoins Conſtantin reconnut eſtre une impieté toute nouvelle, 'qu'il ſoûtient eſtre fort eloignée de ce que J. C. nous a appris, & dont il dit que tous les mots eſtoient autant de vagues qui formoient une tempeſte tres dangereuſe. 'Il en raporte quelques paroles. 'Cet impie ſe vantoit auſſi dans ſa lettre d'avoir pour luy un grand nombre de perſonnes, '& d'eſtre appuyé par toute la Libye: '& en meſme temps il ſe plaignoit qu'on le chaſſoit de tous coſtez; & qu'on défendoit a tout le monde de le recevoir,

Bar. 319. § 11. 16. § 11. § 8. § 9. § 13. 17. § 10. 15. 16. 12.

s'écriant aſſez ſouvent, Que veut-on donc que je faſſe, ſi perſonne ne me veut plus recevoir ? Il avoit meſme la hardieſſe de demander que ſi l'Eveſque d'Alexandrie perſiſtoit [à luy refuſer ſa communion,] on luy accordaſt [de nouveau] le pouvoir de celebrer le divin office.

Note 5. 'Conſtantin répondit à cette lettre "par un aſſez long écrit, que nous avons encore aujourd'hui en grec dans Gelaſe de Cyzic : '& Baronius le raporte auſſi traduit en latin ſur un manuſcrit trouvé dans le Vatican. [C'eſt une piece aſſez ſavante, pour croire qu'Oſius y a eu part:] '& comme dit S. Epiphane, elle eſt pleine de ſageſſe & de paroles de verité ; [ce qui fit que] diverſes perſonnes curieuſes prirent ſoin de la conſerver. Il y faut apparemment raporter ce que dit Socrate, 'Que Conſtantin écrivit contre Arius & ſes ſectateurs des lettres "en ſtyle d'orateur, & d'une maniere elevée ; qu'il s'y jouoit de ces heretiques avec des railleries piquantes, & qu'il fit afficher ces lettres par toutes les villes.

Gel.C.L.3 c.1 p. 203.-217. Bar.319.§ 6. Epi.69.c.9 p. 734.b.c. Bar.319.§ 6. Soc r.l.1.c.9.p. 38.a. παντοφυεστέρῳ.

'Celle-ci eſt adreſſée à Arius & aux Ariens ; [a] mais en ſorte neanmoins qu'on voit que c'eſt un écrit public & general pour tout l'Empire, comme le dit S. Epiphane. [b] Il y refute l'impieté d'Arius par l'autorité des oracles de l'Ecriture [avec beaucoup de force & de zele.] 'Comme cet heretique ſe vantoit dans ſa lettre d'eſtre appuyé par un grand nombre de perſonnes, & par toute la Libye, il luy répond qu'il ſe ſoucioit fort peu du nombre de ſes ſectateurs, quel qu'il puſt eſtre, luy qui eſtoit accoutumé à triompher ; '& que ce qu'il diſoit de la Lybie verifioit une prophetie de la Sibylle, [qui veritablement convient bien à Arius.] Il luy declare enſuite qu'il eſt perdu s'il ne revient à luy, & ne condanne ſa folie, '& qu'il n'a aucun lieu de ſe plaindre de ce qu'on le chaſſoit de l'Egliſe, puiſqu'au lieu de prouver clairement la pureté de ſa foy par tous les moyens imaginables, comme il y eſtoit obligé, il s'eſtoit toujours contenté de ſe couvrir ſous des obſcuritez, ſous un ſilence affecté, & ſous une fauſſe apparence de modeſtie & de douceur qui trompoit une infinité de perſonnes.

Gel.C.p.203. a Bar.319.§ 7. Epi.p 734 c. b Epi. p.734.c. Bar.319.§ c.15. 16. § 10. § 15. § 14. § 12.

[Il y auroit pluſieurs autres choſes à remarquer dans cette lettre, & nous avons déja raporté] 'cette deſcription vive que Conſtantin y fait de l'humeur melancolique & ſombre, & du corps tout decharné d'Arius. 'Il le traite quelquefois [1] de furieux

§ 19. § 10.

1. Mars appellé *Arés* par les Grecs. S. Athanaſe fait ſouvent la meſme alluſion : Ce qui fait voir qu'il faut écrire *Arius*, & *Ariani*, non *Arrius*, & *Arriani*.

ſur la ſignification de ſon nom, tiré de celui dont les payens
§ 11.14. faiſoient le Dieu de la fureur & de la guerre. 'Il paroiſt auſſi en
§ 20. quelques endroits faire alluſion à la Thalie de cet heretique. 'Il proteſte ſur la fin, qu'il obligera abſolument les ſectateurs d'Arius à ſubir les charges publiques auſquelles ils avoient eſté condamnez, s'ils n'abandonnent bien-toſt la compagnie d'un ſi méchant maiſtre, pour ſuivre la foy toute pure de l'Egliſe Il exhorte enfin Arius à le venir trouver, s'il ſe confioit en ſon innocence, l'aſſurant ou qu'il le gueriroit de ſon erreur, ou que s'il ſuivoit la verité, il le reconnoiſtroit avec grande joie. [C'eſtoit s'attribuer beaucoup, & s'expoſer à eſtre trompé luy meſme par ce fourbe. Mais c'eſt une faute où Conſtantin n'eſt pas tombé pour une fois,
§ 21. & qui a penſé eſtre tres funeſte à l'Egliſe.] 'Cet écrit fut apporté [à Alexandrie] par Synclece & Gaudence "couriers publics, *Magiſtria-nos.* [dont S. Athanaſe parle en un endroit,] & il fut lu dans le palais
Socr. p. 38 a. [de la ville] lorſque Patere eſtoit Preſet d'Egypte. 'Il fut auſſi affiché dans toutes les villes de l'Empire.

ARTICLE X.

Arius vient trouver Conſtantin Il eſt anathematizé par le Concile de Nicée, & banni: Euſebe & Theognis communiquent avec ſes diſciples.

[NOus ne ſavons point quel fut le ſuccés de cette lettre à l'égard d'Arius. Mais il y aſſez d'apparence qu'il ne negligea pas la liberté que Conſtantin luy donnoit de le venir trouver pour luy rendre conte de ſa foy; ſon eſprit plein d'artifices & de fourberies, & le grand credit d'Euſebe de Nicomedie pouvant luy faire eſperer quelque ſuccés de ce voyage. Ainſi 'il ſemble Note 6. qu'on peut raporter à ce temps-ci une narration de S. Epiphane mélée de quelques circonſtances qui embaraſſent, & qu'on peut croire neanmoins eſtre une ſuite de l'exhortation que Conſtantin faiſoit à Arius de le venir trouver.]

Epi 69. c 9. p. 734 a. 'Conſtantin, dit S. Epiphane, fit venir Arius, & l'interrogea [de ſa foy] en preſence de quelques Eveſques. Arius qui avoit là avec luy diverſes perſonnes de ſa faction, [& qui ainſi ne craignoit pas d'eſtre dementi,] nia d'abord impudemment ſon hereſie, cachant dans ſon ame, [& apparemment ſous des paroles ambiguës,] les dogmes impies qu'il avoit inventez à la ruine de l'Egliſe. Conſtantin ne ſe contenta pas de cela, mais par un mouvement

mouvement particulier de l'Eſprit de Dieu, il luy dit ces paroles:
» J'ay cette confiance au Seigneur, que ſi vous nous trompez par
» vos ruſes, & que vous ayez dans le cœur la doctrine à laquelle
» vous renoncez de bouche, le Seigneur de toutes choſes, par
» lequel vous venez de jurer, ne manquera point de decouvrir
» bien-toſt voſtre malice. En effet, on vit bien qu'il perſiſtoit tou-
jours dans ſa mauvaiſe doctrine, & il en fut convaincu en la preſence meſme de l'Empereur. Il y renonça encore une fois, & il trouva beaucuup de protecteurs qui intercederent pour luy par la bouche d'Euſebe de Nicomedie. [Ils ne purent pas neanmoins pour cette fois abuſer de la facilité de Conſtantin,] ni empeſcher que ſon juſte zele ne s'enflammaſt contre cet ennemi de la verité.

L'AN DE JESUS CHRIST 325.

[Conſtantin voyant que tous les moyens dont il s'eſtoit pu ſervir pour pacifier l'Egliſe, avoient eſté inutiles, crut qu'il ne luy reſtoit plus d'autre voie pour cela que celle du Concile œcumenique, qu'il fit aſſembler à Nicée l'an 325 au mois de juin. Il ne paroiſt pas qu'il y ſongeaſt encore lorſqu'il fit la lettre ou l'écrit contre Arius dont nous venons de parler. Nous verrons autre-part l'hiſtoire de ce Concile en particulier : c'eſt pourquoi nous nous contentons de dire ici qu'Arius aprés y avoir ſoûtenu ouvertement ſes blaſphemes, y fut anathematizé avec les Eveſques Second & Theonas, & ſes autres anciens ſectateurs ; enſuite de quoy il fut relegué en Illyrie par Conſtantin. Les deux Euſebes & ſes autres fauteurs firent ce qu'ils purent pour le défendre ; mais tous leurs efforts ne ſervirent qu'à faire voir qu'ils eſtoient auſſi amis de ſes erreurs que de ſa perſonne ; de ſorte qu'ils euſſent eſté depoſez, ſi Conſtantin n'euſt oppoſé ſa douceur à la juſte indignation du Concile. On ſe contenta donc qu'ils anathematizaſſent & la perſonne & la doctrine d'Arius, & qu'ils ſignaſſent la Conſubſtantialité, dans l'eſperance qu'ils reſpecteroient au moins leur propre ſignature, & qu'ils ceſſeroient de ſoûtenir les erreurs que leurs mains avoient condannées. Ils aimerent mieux prendre ce parti, que de ſe voir depoſez & bannis; mais ils ne changerent point de ſentiment, & attendirent ſeulement une occaſion plus favorable pour ſe declarer.

Cela parut auſſi-toſt aprés, ſurtout] à l'égard d'Euſebe de Nicomedie & de Theognis de Nicée. Car au lieu d'uſer du pardon qu'on leur avoit accordé, pour corriger les fautes où ils eſtoient, Geſ. C. 1, c. 3 p. 225.

Thdrt.l.1 c.19 p. 567.c. tombez, '& d'embraſſer la penitence à laquelle le Concile les 325.
a Ath.dec.N. p.252.a. avoit reſervez, [a] ils retournerent à leur vomiſſement, [b] ou plutoſt
b Gel.C.p.225. ils firent voir qu'ils preſiſtoient dans leurs anciennes "erreurs, ἀτοπίαις.
dont ils s'efforçoient encore d'infecter les peuples.

Ep.68.c.5.p.731. a.b. 'S. Epiphane dit que quelques Meleciens qui ne vouloient pas ſe réunir avec S. Alexandre, eſtant venus à la Cour, & y eſtant rebutez de tout le monde, ne purent trouver d'autre protecteur qu'Euſebe de Nicomedie, qui leur promit ſon appui, pourvu qu'ils receuſſent dans leur communion ou Arius meſme, [ou plutoſt ſes ſectateurs, dont quelques uns, comme nous allons voir, eſtoient auſſi alors à la Cour. Et on pretend que s'il n'eut pas le credit de
Euſ.v.Conſ.l.3. c.23.p.496.b.c. leur faire permettre de tenir leurs aſſemblées ſchiſmatiſques,] 'il en eut neanmoins aſſez pour les faire recevoir de Conſtantin "beaucoup mieux qu'ils ne meritoient. V. S. Alex. d'Alex. §. 11.

Thdrt.p.567.b. 'On trouve encore dans des monumens tout à fait certains & authentiques, que Conſtantin ayant ordonné qu'on luy envoyaſt quelques perſonnes d'Alexandrie, qui avoient abandonné la vraie foy, parcequ'ils y cauſoient encore des diviſions & des trou-
Ath.ap.2.p.727 c. bles, 'c'eſt à dire "quelques Ariens condannez par le Concile de Note 7.
c Thdrt.p.567.b. c. Nicée; [c] Euſebe & Theognis non ſeulement les receurent, & les mirent chez eux en ſureté, mais auſſi ſe rendirent participans de
Ath.p.727.c. leurs intrigues & de leur malice, '& les admirent meſme à la "participation des ſacrez Myſteres, [auſquels, comme nous venons κοινωνίαν.
de dire, ils les firent auſſi admettre par les Meleciens.]

ARTICLE XI.

Euſebe & Theognis ſont bannis & depoſez.

Ath.ap.2.p.727 c. d Thdrt. l.1. c. 19.p.567.c. e Phiſg.ap.p.178. [CONSTANTIN ſçeut ce qu'Euſebe & Theognis avoient fait: & indigné] 'tant de leur impieté propre, que de ce qu'ils avoient oſé communiquer avec des Ariens, [d] il les fit enlever tous deux, & les relegua en des pays fort eloignez, [e] c'eſt à dire dans les Gaules.

Thdrt l.1.c 18. p.565 d. f Gel.C.l.3.c.2. p.217-224. g Bar.329 § 12. h Soz l.1.c.21. p. 436.a.b. 'Il écrivit en meſme temps une lettre à l'Egliſe de Nicomedie, dont Theodoret nous a conſervé la fin. [f] Elle ſe trouve toute entiere dans Gelaſe de Cyzic, [g] & dans un manuſcrit que l'on dit avoir eſté envoyé par Juſtinien au Pape Vigile. [h] Elle eſt auſſi marquée par Sozomene, qui en fait un abregé. [Le commencement que Theodoret a omis avec raiſon, n'eſt qu'un diſcours de theologie fort obſcur. On y peut neanmoins remarquer,]

'que Conſtantin y appelle les ſimples Fideles ſes conſerviteurs & ſes freres, par l'union que la charité formoit entre eux. 'Il y deplore auſſi avec des ſentimens tout à fait Chrétiens, les diviſions qui s'augmentoient dans l'Egliſe. Gel.C.p.219.c. p.220.

'La ſeconde partie eſt une peinture de la tyrannie d'Euſebe, qui s'eſtoit meſme porté ſon ennemi du temps de Licinius. [a] Il luy reproche de s'eſtre emparé de l'Egliſe de Nicomedie, d'avoir eſté le premier protecteur de l'impieté d'Arius, 'de l'avoir défenduë dans le Concile de Nicée, de l'avoir trompé luy meſme pour eviter la depoſition qu'il meritoit, '& d'avoir encore abuſé de cette indulgence pour faire ce que nous venons de raporter. Il dit que c'eſt pour ce ſujet qu'il l'a banni luy & Theognis le complice de ſa folie. 'Il exhorte enſuite les Fideles de Nicomedie à demeurer fermes dans la veritable foy, 'pour purger les mauvais bruits qui couroient d'eux, & à prendre pour cela dans la vuë de Dieu, un Eveſque dont la foy & la pieté fuſſent ſans tache, puiſqu'ils en avoient enfin la liberté. 'Il finit en diſant que ſi quelqu'un eſtoit encore aſſez hardi pour faire mention de ces peſtes, & en vouloir parler avec eſtime; le ſerviteur de Dieu, qui eſtoit luy meſme, auroit ſoin de reprimer leur temerité. Thdrt.l.1.c.19. p.566.a. [a] c. d]567.a. a.b. b.c. c. p.566.c. p.567.c.d.

[Il faut que Conſtantin euſt une facilité, pour ne pas dire une legereté d'eſprit toute extraordinaire, pour avoir donné encore quelque croyance à Euſebe, aprés l'avoir connu pour tel qu'il le depeint dans cette lettre.] Mais puiſqu'il n'y a perſonne qui n'ait ſes defauts, il ne faut pas s'étonner que Conſtantin ait paru homme en ce point, qui bien qu'il ſemble peu conſiderable, n'a pas laiſſé de faire un grand tort à l'Egliſe, & à la reputation de ce Prince.

'Amphion fut établi Eveſque de Nicomedie au lieu d'Euſebe, & Chreſt fut mis en la place de Theognis. [Ils furent elus pas ces Egliſes meſmes.] 'puiſque Conſtantin leur en remettoit le choix ſelon les termes de ſa lettre, '& ſelon l'explication de Sozomene. Nous ne pouvons pas douter qu'on n'ait aſſemblé des Conciles & pour la depoſition d'Euſebe & de Theognis, [& pour l'election de leurs ſucceſſeurs: mais l'hiſtoire ne nous en fournit aucune preuve certaine, non plus que] 'ſur ce que dit Philoſtorge, que tous les autres Ariens eurent ordre en meſme temps de quitter le lieu de leur demeure. 'Il paroiſt l'entendre de ceux qui avoient ſigné le Concile de Nicée par hypocriſie. [C'euſt eſté un avantage conſiderable pour l'Egliſe, mais nous ne voyons pas lieu de le croire ſur la foy d'un auteur qui joint ce fait avec pluſieurs d]Ath.ap.2.p. 727.c. Thdrt.p.436.b. Soz.p.436.b. n.p.11.1.b. Phiſg.ap.p. 178. l.1.c.1.p.8.

autres qui ne peuvent paſſer que pour des fables.

Theodote de Laodicée auroit meſme dû eſtre du nombre de ces bannis : & au lieu de cela] nous trouvons qu'auſſi-toſt aprés le banniſſement d'Euſebe & de Theognis, Conſtantin luy écrivit pour luy repreſenter la juſtice de Dieu dans la punition de ces miſerables, & l'avertir avec beaucoup de douceur par cet exemple, de purger ſon ame de toutes les mauvaiſes impreſſions qu'ils pouvoient luy avoir inſpirées. [Nous ne trouvons cette lettre que dans Gelaſe de Cyzic.] Mais elle eſt citée dans le V. Concile par Benigne Eveſque d'Heraclée en Macedoine. [Et ſans cela meſme, comme elle a un parfait raport avec la conjoncture du temps, qu'elle ne contient rien qui la puiſſe rendre ſuſpecte, & qu'on ne voit pas à quelle utilité on pourroit l'avoir ſuppoſée ; il n'y a pas lieu de la conteſter.]

Gel.C.l.3.c.3 p. 224.225.

Conc.t.5.p.481. c.

ARTICLE XII.

Euſebe & Theognis ſont rappellez d'exil, & rétablis.

[IL eſt difficile de dire en quel temps il faut mettre l'exil d'Euſebe & de Theognis.] Car Conſtantin & Saint Athanaſe nous apprennent ſeulement que ç'a eſté aprés le Concile de Nicée. Theodoret n'en dit pas davantage, [quoique quelques uns l'entendent autrement. Ainſi de tous les anciens nous ne trouvons que Philoſtorge qui en parle expreſſément ;] & il dit que ce banniſſement d'Euſebe arriva ſeulement trois mois aprés le Concile ; [c'eſt à dire en 325 vers le mois de novembre. Nous ne trouvons rien de contraire à cela :] & meſme Socrate en mettant ce banniſſement dans le temps du Concile de Nicée, [donne lieu de croire qu'au moins il l'a ſuivi de fort prés. De plus ſi ce banniſſement eſtoit arrivé dans le cours des perſecutions de Saint Athanaſe, il auroit produit un grand changement dans les affaires, & Saint Athanaſe n'auroit pas manqué d'en parler aſſez ſouvent. Cependant il n'en parle qu'une ſeule fois en paſſant ;] & dans cet endroit meſme il dit que ce banniſſement n'empeſcha pas qu'Euſebe ne troublaſt enſuite les Egliſes, & ne dreſſaſt des embuſches aux Eveſques qui s'oppoſoient à ſes extrepriſes. Ainſi le témoignage de Philoſtorge s'accordant parfaitement avec ce que nous trouvons dans l'hiſtoire de ce temps là, nous ne croyons pas qu'on doive faire aucune difficulté de le recevoir.

Thdrt.l.1.c.19. p.566.567 | Ath de syn.p.890.a.

Thdrt l.1.c.18. p.565.d.

Phiſg. l.1.c.10. p.8.

Socr.l.1.c.8.p. 23.c.

Ath.de ſyn.p. 890 a.

Socr.1 p.10.2 a.

L'AN DE JESUS CHRIST 328, 329.

'C'eſt par la meſme raiſon que nous ſuivons encore ce qu'il dit, qu'Euſebe & Theognis furent rappellez d'exil trois ans aprés leur banniſſement, [c'eſt à dire à la fin de 328, ou au commencement de 329.] 'Ils furent rappellez par Conſtantin, dont ils ſurprirent la bonté par leurs artifices ordinaire: [& c'eſt tout ce que nous en trouvons dans l'hiſtoire. Nous ſavons bien qu'on dit] 'qu'ils envoyerent une requeſte aux principaux Eveſques, pour les prier de demander leur rappel à l'Empereur, pretendant qu'ils eſtoient tout à fait ſoumis au Concile de Nicée, & qu'on ne pouvoit pas leur refuſer une grace qu'on avoit meſme accordée à Arius. [Mais cette narration eſt une choſe fort embaraſſé, & nous avons bien des ſujets de la croire abſolument fauſſe.] 'Baronius dit que ce fut Conſtancie ſœur de Conſtantin, & Conſtance fils du meſme Prince, qui obtinrent la grace d'Euſebe & de Theognis. [C'eſt une conjecture qui peut eſtre probable, mais qui n'eſt autoriſée que] 'par les fables des Ariens, dont Sozomene ſe moque.

Phiſg. l. 2. c. 7 p. 13 in p. 60.

Thdrt. l. 1. c. 19 p. 367. d.

Soer. l. 1. c. 14. p. 43. 44 | Soz. l. 2. c. 16. p. 464. 465.

V. le Concile de Nicée note 8, &c.

Bar 329. ſt 8 | 330. § 57.

Soz. l. 3. c. 19 p. 531. a.

'Ces deux Eveſques furent non ſeulement rappellez d'exil, mais auſſi ils rentrerent dans leurs eveſchez, en chaſſerent ceux qui avoient eſté établis en leur place, '& ſe trouverent avoir autant de credit & d'autorité que jamais. 'Car Conſtantin [oubliant tout ce qu'il en avoit écrit,] les ecoutoit, les honoroit, & leur donnoit beaucoup de croyance, perſuadé qu'ils avoient abandonné l'erreur, & embraſſé la verité. [Euſebe ayant depuis quitté Nicomedie pour s'emparer du ſiege de Conſtantinople, Amphion fut établi à Nicomedie,] 'comme nous le voyons par la lettre du Concile de Philippople en 347, qui luy eſt adreſſée: [& cela nous donne encore lieu de craindre qu'il n'ait merité ce rétabliſſement en ſe joignant à la faction des Euſebiens. Cecrops qui eſtoit Eveſque de Nicomedie en 351, fut ſans doute, ſon ſucceſſeur.

Soer. p. 43. c. d.

Thdrt. p. 367 d.

Soer. l. 1. c. 23. p. 57. b. c.

Hil. fr. 2. p. 6.

Euſebe & Theognis ne ſe contenterent pas de ſe voir rétablis dans leur dignité.] 'Ils attaquerent les Egliſes avec une extreme impudence. Ils formerent des deſſeins pour chaſſer les Eveſques qui s'oppoſoient à leur cabale, & pour en établir au contraire qui fuſſent de leur parti; afin de pouvoir tenir des Conciles quand ils le voudroient, & en eſtre les maiſtres par l'autorité de ces perſonnes qui ſeroient à eux. 'Saint Euſtathe d'Antioche les décrit fort bien dans un paſſage que Theodoret raporte d'un écrit qu'il fit [apparemment en ce temps-ci meſme, lorſque

Ath. de ſyn. p. 890. a.

Thdrt. l. 1. c. 7. p. 343. c. d.

l'hereſie qui avoit paru terraſſée par le Concile de Nicée, & par l'exil de ſes premiers ſuppoſts,] reprenoit de nouvelles forces. Ce Saint ſe plaint donc qu'au lieu de s'humilier pour reconnoiſtre la grace qu'on leur avoit faite "de les conſerver, ou de *apud eum.* les rétablir dans l'epiſcopat, ils recommençoient tout de nouveau à ſoûtenir les opinions que l'Egliſe avoit condannées. Ils « les défendent, dit-il, tantoſt en ſecret, tantoſt tout publiquement, & ils emploient tout ce qu'ils croient capable de ſurprendre les Fideles, d'appuyer leur hereſie, & de faire prendre racine « à cette malheureuſe ivraie. Mais comme ils craignent ſurtout « la lumiere [& la force] de ceux qui preſchent la verité, ils leur « font une guerre irreconciliable. «

[Il eſt aiſé de croire qu'ils ne commencerent pas tout d'abord à former de ſi grandes entrepriſes. Il leur fallut quelque temps pour effacer la honte de leur depoſition, & pour rétablir tout à fait leur credit dans l'eſprit de Conſtantin, dont il vouloient que l'autorité fuſt l'appui & l'inſtrument de leur malice. Auſſi nous ne voyons point que leur haine contre les défenſeurs de la verité ait eclaté que par la perſecution de "S. Euſtathe en l'an *V. ſon titre.*
331, & par celle de S. Athanaſe,] qui commença bien-toſt aprés, *Socr. l. 1. c. 24. p. 60. a. b.*
[& apparemment dés la meſme année. Celle-ci fut aſſurément precedée par le rappel d'Arius, qui peut bien avoir eſté le premier effet des intrigues & du nouveau credit d'Euſebe de Nicomedie. "Et neanmoins il eſt difficile de le mettre pluſtoſt qu'à la *Note 9.*
fin de l'an 330. Voici ce que l'hiſtoire nous peut fournir ſur ce rappel.]

ARTICLE XIII.

Un Preſtre Arien obtient de Conſtantin le rappel d'Arius. Saint Athanaſe refuſe de le recevoir dans l'Egliſe.

L'AN DE JESUS CHRIST 330.

[ON a vu ci-deſſus que le Concile de Nicée ayant anathematizé Arius, avec les ſectateurs de ſon hereſie,] Conſtantin *Ruf. l. 1. c. 5. p. 161. 1. Philoſg ap. p. 177.*
les bannit en Illyrie. [Euſebe n'oſa pas entreprendre de porter luy meſme Conſtantin à les rappeller; mais il ne manqua pas de ſe ſervir d'un moyen que luy preſenta l'ordre de la Providence divine, qui vouloit exercer ſes fideles ſerviteurs par leurs ſouffrances, & punir ſes ennemis par l'augmentation meſme de leurs crimes.

Nous avons parlé autre-part de Conſtancie ſœur de Conſtantin & veuve de Licinius, & nous avons remarqué] ce que dit Saint Jerome, qu'Arius pour tromper le monde avoit d'abord trompé la ſœur du Prince. L'inſtrument dont il paroiſt, ſelon Rufin, qu'il ſe ſervit pour cela, fut "un Preſtre infecté ſecrettement de ſon hereſie. Baronius croit que ce peut-eſtre Acace depuis ſucceſſeur d'Euſebe de Ceſarée. [Mais il ne s'appuie que ſur une conjecture qui eſt fort foible :] Ce Preſtre quel qu'il fuſt, eſtant entré dans la faveur de Conſtancie, ne témoigna d'abord quoy que ce ſoit du venin qui eſtoit caché dans ſon ame. Mais quand il vit que le credit & la familiarité qu'il avoit avec la Princeſſe, lui donnoit une entiere liberté, alors ſuivant le conſeil d'Euſebe & de ſa cabale, [a] il commença inſenſiblement à jetter quelques diſcours en faveur d'Arius, & il fit ſi bien que peu à peu il perſuada à Conſtancie que la diſgrace de ce Preſtre n'eſtoit qu'un effet de la jalouſie que ſon Eveſque avoit eue contre luy, parcequ'il eſtoit aſſez bien dans l'eſprit du peuple ; mais qu'il n'avoit point du-tout la croyance ſur laquelle le Concile avoit pris pretexte de le condanner.

Note 10.

Hier. ad Cte. p. 253. a] Phiſg. 2. p. 39. Ruf. l. 1. c. 11. p. 166. 242. Bar. 337. 9. Ruf. p 166. 2. Socr. l. 1. c. 25 p. 60 c. a Ruf. p. 166. 2.

Conſtancie entroit fort dans ſes ſentimens : & neanmoins elle n'oſa en rien dire à ſon frere, quoiqu'elle en receuſt toutes ſortes de bons traitemens. Mais eſtant tombée malade, & ſe voyant prés de mourir, elle luy demanda, à ce qu'on dit, pour une derniere grace, qu'il luy pluſt de recevoir dans ſa familiarité le Preſtre dont nous avons parlé, qu'elle fit venir pour cela en meſme temps [afin de le luy preſenter.] [b] Elle le luy recommanda comme une perſonne de pieté tout à fait affectionnée au bien de l'Etat, & tres pure dans la foy, [c] le ſuppliant d'ecouter favorablement ce qu'il luy pourroit repreſenter touchant les affaires de ſon ſalut. Elle ajouta meſme, ſelon Rufin, que pour elle eſtant ſur le point de mourir, elle n'eſtoit plus en peine de rien de ce qui la pouvoit regarder ; que toute ſon inquietude eſtoit pour ſon frere, parce-qu'elle apprehendoit la ruine de ſon Empire, en punition de ce qu'il perſecutoit des innocens, & les condannoit à des exils perpetuels.

c. Ruf. p. 167. 1. Thdret. l. 2. c. 2. p. 585. 2. b Socr. p 60 d. Soz. l. 2. c. 27. p. 484. b. c Ruf. p. 167. 1. Soz. p. 484 c.

Conſtantin receut fort bien ce diſcours de ſa ſœur : il luy promit d'avoir ſoin du Preſtre, & l'executa trop fidelement. [d] Il luy donna meſme une croyance toute particuliere : [e] de ſorte que cet hypocrite ayant beaucoup augmenté ſon credit en peu de temps, il entretint Conſtantin des meſmes choſes qu'il avoit perſuadées à Conſtancie, luy diſant qu'Arius n'avoit point d'autre

Ruf. p. 167. 1. Thdrt. p. 585. 2. d b] Ruf. e Socr. p. 63. d. d] 61. 2.

foy que celle du Concile, & qu'il l'en aſſureroit luy meſme s'il luy accordoit la permiſſion de le venir ſaluer. 'Car il connoiſſoit trop combien Conſtantin eſtoit fortement attaché à la veritable foy, pour oſer decouvrir la maladie de ſon ame, quelque liberté qu'il euſt d'ailleurs avec luy. 330.

Thdrt. p.585.b.

Socr.p 61.a. 'Ce Prince fut aſſez ſurpris de ce qu'on luy diſoit d'Arius; & il promit neanmoins que s'il recevoit le Concile, il le verroit volontiers, & le renvoyeroit avec honneur à Alexandrie. 'Ainſi il donna ordre qu'on le fiſt revenir d'exil pour declarer quelle eſtoit ſa veritable croyance. 'Socrate raporte une lettre toute pleine de bonté & d'amitié que Conſtantin écrivit à Arius, pour le faire venir promtement à la Cour par les voitures publiques, afin de le renvoyer enſuite en ſon pays. Elle eſt datée du 27 de novembre [*de l'an 330, autant que nous en pouvons juger par l'hiſtoire.] On voit par cette lettre que Conſtantin luy avoit envoyé aſſez long-temps auparavant l'ordre de venir à la Cour, & il s'étonne de ce qu'il n'eſtoit pas encore venu. [Arius pouvoit eſtre alors malade; car nous ne voyons pas ce qui l'auroit pu retenir dans le lieu de ſon exil, hors l'impoſſibilité d'en ſortir.] 'En effet, Socrate ajoute qu'ayant receu la lettre de Conſtantin, il ne manqua point de le venir bien-toſt trouver à Conſtantinople: & il amena Euxoïus avec luy. Conſtantin leur ayant demandé s'ils tenoient la foy [Catholique du Concile de Nicée,] ils répondirent qu'oui: '& comme il voulut avoir leur croyance par écrit, ils luy preſenterent une confeſſion de foy raportée par Socrate & par Sozomene, 'jurant que c'eſtoit leur veritable croyance, & qu'ils ne tenoient rien autre choſe.

Socr.p.61.b. V. la note 9.

c.26.p.61.62. Soz.p 484.485. Soz. p. 484 d.

Ruf.p.167.1. 'Cette confeſſion, [que l'on conte pour le deuxieme formulaire des Ariens,] ne paroiſſoit avoir rien que de Catholique dans les termes; mais elle cachoit un ſens heretique, 'eſtant compoſée de telle ſorte, qu'elle pouvoit exprimer & la foy & l'hereſie, [laquelle en effet elle n'exclud point dutout.] Ils avoient ſeulement evité d'y exprimer leurs blaſphemes les plus groſſiers, & avoient affecté de n'y employer que des termes autoriſez par l'Ecriture. 'Cependant Rufin aſſure qu'elle fut cauſe qu'une partie des ſectateurs d'Arius l'abandonnerent, & ne voulurent plus communiquer avec luy depuis ſon rappel, ſoûtenant qu'il falloit dire hautement, ou plutoſt impudemment, Que le Fils n'eſtoit pas né, mais fait & formé du neant. Ce fut le parti qu'embraſſerent depuis Aece & Eunome. [Car l'hiſtoire ne nous apprend rien ſur ceux qui purent ſe ſeparer d'Arius dés ce temps-ci.]

Soz. p. 484. d. Soz. p. 485. d. p. 484. d. Ruf. l. 1. c. 25. p. 172.

Cette

'Cette confeſſion finiſſoit par la priere qu'Arius & Euzoïus y faiſoient à Conſtantin, qu'ils euſſent le bien de ſe voir réunis à l'Egliſe par ſa pieté. 'Conſtantin fort rejoui de les voir entrer, comme il le croyoit, dans la croyance de l'Egliſe, [conſentit ſans aucune peine à ce qu'ils luy demandoient,] '& Arius ravi de l'avoir trompé, s'en alla à Alexandrie, pretendant y eſtre receu [dans l'Egliſe] par Saint Athanaſe, qui gouvernoit cette Egliſe [depuis que Saint Alexandre eſtoit mort en 426:] Mais il trouva dans ce Saint une lumiere à l'epreuve de ſes fourberies, & un courage invincible à "tous les efforts de ſa cabale. Ainſi il ſe vit reduit à exciter dans la ville quelques troubles, [dont nous n'avons pas de connoiſſance particuliere, non plus que de ce qu'il devint depuis, juſqu'au Concile de Tyr en l'an 335.]

Soer. p. 62. c.

Soz. p. 485. 486.

Socr. l. 1. c. 27 p. 62. 63.

V. S. Athanaſe § 5-7.

ARTICLE XIV.

Les Euſebiens depoſent S. Euſtathe d'Antioche, & Aſclepas de Gaza: Que l'eſtoit ce dernier.

L'AN DE JESUS CHRIST 331.

'LE refus que fit S. Athanaſe de recevoir Arius, fut la cauſe de la cruelle perſecution que luy ſuſcita Euſebe: [a]mais on croit qu'elle fut precedée par la depoſition de Saint Euſtathe, [qui paroiſt avoir eprouvé le premier la haine de ces ennemis de J. C.] & cette guerre irreconciliable qu'il leur avoit reproché de declarer à tous ceux qui eſtoient les défenſeurs de la vraie foy. [C'eſt donc ici qu'il faut commencer l'hiſtoire des vains trophées de l'Arianiſme, ou plutoſt des veritables victoires que les défenſeurs de la divinité de J. C. ont remportées ſur eux & ſur les demons, non par le fer, mais par leurs ſouffrances, & par leur patience invincible dans les plus grands maux.

Socr. l. 1. c. 27. p. 63. [a] c. 24 p. 60. a] Thdrt. l. 1. c. 24. p. 575. d.

Thdrt. l. 1 c. 7. p. 542. c. d.

V. ſon titre. &c.

"S. Euſtathe s'eſtoit toujours declaré ennemi de l'Arianiſme, par ſes actions, par ſes paroles, & par ſes écrits.] Il avoit toujours refuſé de recevoir dans ſon Clergé, Eſtienne, "Leonce, Eudoxe, George, Theodoſe, un autre Euſtathe, & pluſieurs autres, parce qu'ils aimoient les impietez [de l'Arianiſme,] dans leſquelles ils ſe ſignalerent depuis: '& il avoit eu la hardieſſe d'attaquer ouvertement Euſebe de Ceſarée, en luy reprochant qu'il violoit la foy de Nicée. Euſebe s'en vengea en accuſant le Saint d'eſtre Sabellien, [comme les Ariens en accuſerent depuis tous ceux qui défendoient la Conſubſtantialité.

Ath. ſol. p. 812. c.

Socr. l. 1. c. 23. p. 58. c. d] Soz l. 2. c. 18. p. 468. d.

Mais Euſebe de Nicomedie voulut défendre ſon ami autrement 331.
Theodr.l.1.c.20. p.368.569. que par des paroles.]'Il s'en vint en Paleſtine avec Theognis ſon fidele aſſocié, ſous pretexte de voir l'egliſe que Conſtantin faiſoit baſtir à Jeruſalem, & de là il ſe fit accompagner par Euſebe de Ceſarée, Patrophile de Scythople, Acce de Lydde, Theodote de Laodicée, & par les autres du meſme parti. Quand ils furent à Antioche ils y tinrent un Concile, où ſur un faux crime dont ils firent eux meſmes accuſer ce grand Saint, ils le depoſerent, & obtinrent de Conſtantin qu'il fuſt relegué à Philippes dans la Macedoine, avec un grand nombre de Preſtres & de Diacres.
Ath.fol.p.812.b.

ap 2.p.764.d| Bar 347.§ 91. ["Il y a bien de l'apparence que le Concile des Euſebiens qui depoſa S. Euſtathe, fit le meſme traitement à Aſclepas de Gaza, qu'ils haïſſoient auſſi bien que luy, & pour le meſme ſujet. Il eſtoit Eveſque des devant le Concile de Nicée, & Saint Alexandre luy écrivit alors auſſi bien qu'à pluſieurs autres touchant Arius. 'Il aſſiſta au Concile de Nicée ſelon les ſouſcriptions. Note 11.
Epi.69.c.4 p. 730.b.
Conc.t.2.p.51.c.

Theodoret nous apprend qu'on l'accuſoit de tenir une fauſſe doctrine, [c'eſt à dire apparemment d'eſtre Sabellien comme S. Euſtathe.]Car il eſt certain, comme dit S. Athanaſe, qu'il eſtoit de ceux qui n'avoient pas d'autre crime que de paſſer pour ennemis de l'Arianiſme: 'ce qui ſuffiſoit neanmoins pour leur faire eprouver toutes ſortes d'injures & de mauvais traitemens, pour eſtre chaſſez de leurs villes, 'pour eſtre depoſez par ordre du Prince, & pour voir des impies s'établir dans leurs Egliſes.
Thdrt.l.1.c 27. p.579 b.
Ath.fol.p.813 a.
fug.p.703 a.
fol.p.813 a.

Bar.347.§ 92. 'Les Ariens écrivirent depuis dans leur Concile de Philippole, en l'an 347. que S. Athanaſe avoit luy meſme depoſé Aſclepas par ſon jugement, & que Marcel d'Ancyre n'avoit jamais communiqué avec luy. [Mais pour juger de cela, il faudroit d'autres lumieres que le temoignage de ces impoſteurs ennemis de la verité. On peut neanmoins tirer de leur lettre, qu'Aſclepas fut ſeulement chaſſé de Gaza, & non relegué en un lieu particulier, en ſorte qu'il avoit la liberté d'aller où la défenſe de la verité & de ſon innocence le demandoit. 'Theodoret dit qu'il ſe trouva l'an 335 au Concile de Tyr, entre les Eveſques à qui ont reprochoit de mauvais ſentimens. [Il ne marque point s'il y vint de luy meſme pour ſe juſtifier, ou ſi les Euſebiens maiſtres du Concile l'y firent venir pour confirmer ſa condannation. L'un & l'autre a peu d'apparence; & ni Theodoret, ni aucun autre hiſtorien, ne dit qu'on ait rien fait à ſon égard dans ce Concile.]
§ 91.
Thdrt.p.579.b.

Ath.ap.1.p.766. b. 'On demeure d'accord que Quintien fut mis en ſa place, comme

le té moigne le Concile de Sardique, en l'excommuniant comme l'uſurpateur du ſiege d'un innocent.

ARTICLE XV.

Paulin & Eulale ſont faits Eveſques d'Antioche à la place de Saint Euſtathe : Quel eſtoit Paulin.

[LEs Euſebiens ne ſe contentant pas d'avoir privé l'Egliſe d'Antioche d'un ſaint paſteur, la livrerent encore à des loups, afin qu'ils la dechiraſſent ſous pretexte de la conduire.]

V. S Euſtathe note. t. 'Philoſtorge aſſure que le premrer fut Paulin déja Eveſque de Tyr, [afin de violer non ſeulement la foy, mais encore la diſcipline de l'Egliſe établie tout de nouveau par le Concile de Nicée.] Phiſg l. 3. c. 15. p. 48. 49.

'Euſebe nous apprend la meſme choſe, ou au moins il l'appuie tres fortemrnt. Ce Paulin avoit eſté Preſtre d'Antioche. Eſtant Eveſque de Tyr, il y fit rebaſtir une grande egliſe ſur les ruines de l'ancienne, qui avoit eſté détruite durant la perſecution [de Diocletien.] C'eſtoit la plus belle de toute la Phenicie. Elle fut dediée ſolennellement en preſence de beaucoup d'Eveſques, entre leſquels eſtoit Euſebe de Ceſarée, qui prononça alors un grand diſcours, inſeré dans le dixieme livre de ſon hiſtoire eccleſiaſtique. 'Il y fait la deſcription de cette egliſe, [a] & ne manque pas d'y méler de grands eloges de Paulin. [Il met cette dedicace ſous le regne de Licinius avant qu'il commençaſt à perſecuter les Chrétiens;] & il marque en effet dans le diſcours qu'il fit alors, que tous les Empereurs eſtoient ou Chrétiens, ou tres favorables aux Chrétiens. [Ainſi c'eſtoit au pluſtard en 319.] 'Il paroiſt par le meſme diſcours qu'il y avoit déja longtemps que Paulin eſtoit Eveſque de Tyr.

Euſ. in Marc. l. 1. c. 4. p. 19. a. hiſt. l. 10 c. 4. p. 377. 378. p. 371. c. p. 38[1]. 382. [a] p. 375. 377. p. 374. 375. p. 376 d.

[Les loüanges qu'Euſebe luy donne dans ce panegyrique, ne ſont pas fort à conſiderer : car il faut bien loüer en faiſant un panegyrique.] Mais dans ſon ouvrage contre Marcel, fait longtemps aprés la mort de cet Eveſque, il le releve encore comme un homme de Dieu, veritablement tres heureux, qui s'eſtoit rendu ſi illuſtre dans le gouvernement de l'Egliſe de Tyr, que celle d'Antioche l'avoir redemandé comme un bien qui luy appartenoit, qui ayant toujours eſté heureux dans ſa vie, l'avoit encore eſté dans ſa mort. 'Aſtere [celebre ſophiſte entre les Euſebiens, comme nous le dirons en ſon lieu,] le qualifioit auſſi bienheureux. 'On a vu qu'Euſebe de Nicomedie en l'exhortant

in Marc p. 19. a. p. 21. c. Thdrt. l. 1. c. 5. p. 539 d.

de ſe declarer pour l'Arianiſme, le repreſente comme un homme capable par ſon autorité d'obtenir de S. Alexandre d'Alexandrie tout ce qu'il vouloit en faveur de ſa ſecte, & dont le ſilence au contraire en euſt eſté la condannation. 331. ἐπιφάνιος.

p.538.c.

[Voilà les eloges qu'a receus Paulin, mais qu'il a receus de la bouche des principaux fauteurs de l'Arianiſme. Auſſi Arius meſme le conta tout d'abord entre ceux qui eſtoient à luy, & Theodoret le luy abandonne. En effet, il écrivit des blaſphemes pareils à ceux d'Arius avant le Concile de Nicée; [a]& dans le Concile il prit le parti de cet hereſiarque. [b]Marcel d'Ancyre qui ſe moque de la beatitude pretenduë qu'Aſtere luy attribuoit, parcequ'il eſtoit dans les meſmes erreurs, & les luy avoit meſme appriſes, luy reproche d'attribuer dans une lettre plus d'autorité à Origene qu'aux Evangeliſtes & aux Apoſtres, & de diſſimuler neanmoins les endroits où cet auteur établit fort nettement l'eternité du Fils de Dieu & du S. Eſprit. Cette lettre de Paulin eſtoit apparemment la réponſe à l'une de celle qu'Euſebe de Nicomedie luy avoit écrites.

c.4.p.537.b. p.538.a. Ath.de ſyn.p. 886 b. a Thdrt.l.1.c.6. p.542.b| Phiſg. ap.p.177. b Euſin Marc. p.21.c.d. d|22.a. p.22.d. p.21.c.d.

[Il fut donc recompenſé ſelon ſes merites, en uſurpant par le credit des Euſebiens le thrône d'Antioche; & tout ce que nous ſavons qu'il y fit, c'eſt qu'il y enſeigna la logique à Aece, [qui a merité le ſurnom d'athée,] & qu'il le ſoutint tant qu'il vécut contre ceux qui vouloient s'oppoſer à luy. Philoſtorge ſemble dire qu'il ne jouit que ſix mois de ſon uſurpation: Des perſonnes habiles l'entendent en ce ſens, & le ſuivent. [c]Eulale luy ſucceda, & ne dura auſſi que fort peu de temps. [Ainſi nous pouvons mettre ſa mort en 331 ou 332. Tout ce que nous ſavons de luy, c'eſt qu'il chaſſa Aece d'Antioche. Note 12.

Phiſg.l.3.c.15. p.48.49. p.49. Euſn p.190.a.b. c Phiſg p.49. Thdrt.l.1. c.21. p.569.c.

Paul qui eſtoit Eveſque de Tyr vers l'an 332 ou 333, [avoit apparemment ſuccedé à Paulin dans ce ſiege.] Il paroiſt qu'au moins il n'eſtoit pas de la cabale des Euſebiens, ni ennemi de S. Athanaſe.

Ath.ap.2.p. 783 a.

ARTICLE XVI.

Euſebe de Ceſarée refuſe l'eveſché d'Antioche : Les Euſebiens le donnent à Euphrone, & puis à Placille.

L'AN DE JESUS CHRIST 332.

[IL ne faut point douter que la mort ſi promte de Paulin & d'Eulale, qui eſtoit une punition aſſez viſible de leur intruſion, n'ait excité "de nouveaux murmures & de nouveaux troubles dans Antioche, & qu'elle n'y ait fait ſouhaiter le retour de Saint Euſtathe.] 'Socrate témoigne en effet que la ſedition du peuple s'y renouvella pluſieurs fois à l'occaſion de l'election des Eveſques; & toujours avec beaucoup de violence. 'Les Euſebiens croyant donc qu'il leur eſtoit important pour ſe faire obeïr du peuple, & pour arreſter ceux qui demandoient le retour de S. Euſtathe, de mettre en cette ville un homme de leur ſecte qui fuſt connu de l'Empereur, & en reputation de ſcience & d'eloquence, ils choiſirent pour cela Euſebe de Ceſarée : [d'où vient que S. Jerome dans ſa chronique luy a donné rang entre les Ariens qui avoient occupé le ſiege d'Antioche.] Theodote de Laodicée, 1. Theodore [1] de Tarſe ou de Sidon, Narciſſe de Neroniade, Aece 2. de Lydde, Alphée [1] d'Apamée, eſtoient les principaux des Eveſques qui ſe trouvoient alors à Antioche, 'outre Euſebe meſme qui y eſtoit venu, à ce qu'il pretend, pour appaiſer le bruit.

'Ils en écrivirent à Conſtantin, en luy témoignant que c'eſtoit le ſentiment univerſel d'eux & de tout le peuple; '& ils luy envoyerent des actes par leſquels le peuple demandoit Euſebe, & en diſoit mille loüanges. 'Mais c'eſtoit ſeulement ceux du Clergé & du peuple qui eſtoient ennemis de S. Euſtathe, [c'eſt à dire les Ariens & leurs partiſans.] 'Acace qui pouvoit eſtre Comte d'Orient, & le Comte Strategue Muſonien, envoyé peu auparavant pour chaſſer Saint Euſtathe, luy écrivirent auſſi pour cela. 'Euſebe meſme luy en écrivit, mais ce fut pour refuſer cette dignité. [Dieu ſçait par quel principe il le fit : "car il en pouvoit avoir bien des raiſons.] 'Cependant Conſtantin entra dans le deſir où il témoignoit eſtre, le trouvant plus conforme au Canon de l'Egliſe, à la tradition apoſtolique, & aux commandemens

Note 13.

V. Euſebe de Ceſarée, §. 3.

Euſv. Conſt. l. 3. c. 61. p. 519. b[n. p. 237. a c d.

Soc. l. 1. c. 24. p. 59. c.

d[Soz. l. 2. c. 19. p. 469. c. d.

c. 62. p. 519. c.

c. 60. p. 516. d.

Soz. p. 469. d.

Euſ. c. 59. 62. p. 515. 519. b[n. p. 237. a. d.

c. 61. 62. p. 518. c d[519. d.

p. 518. c. d.

1. On tire ces deux-ci des ſouſcriptions du Concile de Nicée ; les autres ſont connus.

de Dieu, & plus propre à entretenir la paix & l'union parmi les peuples. Il le luy manda donc à luy meſme, en le felicitant du jugement avantageux qu'il penſoit que tout le monde avoit fait de luy. Il en écrivit auſſi au peuple d'Antioche; & aprés avoir témoigné ſa joie de le voir enfin réuni, [comme on le luy faiſoit accroire,] il deſaprouve neanmoins le choix que l'on avoit fait d'Euſebe, lequel ne pouvoit recevoir cette dignité qu'avec le mecontentement de l'Egliſe de Ceſarée. On croit qu'il y veut marquer Saint Euſtathe quand il parle de la corruption & de la pourriture qui avoit infecté le vaiſſeau de l'Egliſe d'Antioche: car c'eſt l'idée que les calomnies des Euſebiens luy avoient donnée de ce grand Saint.

c. 60. p. 517.
c. 61. p. 518 c. d.
c. 60. p. 516. 517.
p. 518 [n. p. 237. 1. b.

La lettre aux Eveſques eſt adreſſée à Theodote, Theodore, Narciſſe, Aece, Alphée, & les autres qui eſtoient à Antioche. Il leur envoie pour reponſe une copie de la lettre qu'il avoit écrite au peuple, & puis leur propoſe d'elire George [depuis Eveſque de Laodicée,] ou le Preſtre Euphrone citoyen de Ceſarée en Cappadoce. Il leur laiſſe la liberté d'elire ou l'un des deux, ou tel autre qu'ils jugeront à propos, marquant neanmoins qu'on l'avoit aſſuré que l'un & l'autre avoit une foy tres ſincere & tres eprouvée; [mais c'eſtoit une foy Arienne, d'où l'on peut juger quels eſtoient ceux dont il prenoit conſeil en des affaires ſi importantes.

c. 62. p. 519. b. c. d.

Les Ariens n'avoient garde de ne pas ſuivre le jugement de l'Empereur, qu'ils luy avoient apparemment inſpiré eux meſmes par leurs confidens.] Ainſi ils choiſirent [a] Euphrone, [a] qui ne tint ce ſiege qu'un an & quelques mois: [de ſorte qu'on peut mettre ſa mort en l'an 333. Celui qu'on mit en ſa place eſt nommé Flacite par Theodotet, Flacille dans S. Athanaſe, [par Theophane,] & dans Euſebe, [Placille par la chronique de S. Jerome, Phanelle par celle de Nicephore,] [b] & Placite par Sozomene. [Nous luy donnerons ordinairement le nom de Placille: car il faudra encore en parler quelquefois dans la ſuite de cette hiſtoire.]

Thdrt. l. 1. c. 21. p. 569 c. [Socr. p. 60. a. Soz. p. 470. b.
[a] Thdrt. p. 569. d. Ath. ap. 2. p. 797. d. [799. a. Euſ. in Marc. l. 3 pr. p. 57 a.
[b] Soz. l. 3. c. 5. p. 501. d.

1.

Ces Eveſques mis en la place de S. Euſtathe, [& les autres qui leur ſuccederent juſqu'en l'an 361,] eſtoient tous des heretiques, & ſuivoient [ou ouvertement, ou] en ſecret, la doctrine d'Arius: Ce qui obligea "une partie des Catholiques d'abandonner les egliſes, & de tenir des aſſemblées à part. On les appella Euſtathiens à cauſe du Saint dont ils vouloient ſuivre inviolablement la foy.

Thdrt. p. 569. c. d.

V. Saint Euſtathe.

1. Nicetas dans ſon Threſor l. 4. c. 9. p. 281. 2, le cite de Theodore de Mopſueſte.

[Une des choſes qui put davantage les porter à ſe ſeparer, c'eſt qu'ils virent que] 'les Euſebiens aprés avoir chaſſé d'Antioche ce ſaint Eveſque, l'un des plus illuſtres défenſeurs de la veritable foy, & avec luy un grand nombre de Preſtres & de Diacres, eleverent à l'état eccleſiaſtique ceux que ce Saint n'avoit pas voulu y admettre à cauſe de leur impieté. Ils en firent meſme enſuite pluſieurs Eveſques, afin d'avoir plus de complices de leur conjuration contre la foy. De ce nombre furent Eſtienne & Leonce conſecutivement Eveſques d'Antioche [aprés Placille,] George de Laodicée, Theodoſe de Tripoli, Eudoxe de Germanicie, [puis d'Antioche, & enfin de Conſtantinople,] & Euſtathe de Sebaſte [deſtiné pour exercer la patience & l'humilité de S. Baſile.] Ath. fol. p. 812. c.

ARTICLE XVII.

Les Euſebiens perſecutent S. Eutrope & S. Luce d'Andrinople: De S. Maxime de Jeruſalem,

'LES Euſebiens ne ſe contenterent pas des violences qu'ils venoient d'exercer dans l'Orient. Ils firent auſſi paroiſtre en Europe la haine qu'ils avoient partout pour la verité, en y perſecutant S. Eutrope Eveſque d'Andrinople, & en l'immolant à leur vengeance aprés S. Euſtathe. Saint Athanaſe l'appelle un homme de bien, 'qui aimoit J. C, [a] & qui eſtoit parfait en toutes choſes. [Ainſi il merite d'eſtre cet Eutrope,] [b] à qui S Euſtathe adreſſe ſon traité ſur la Pythoniſſe, en le relevant comme un predicateur ſacré de la foy orthodoxe, & en admirant ſon zele & ſa pieté. Ath. fol. p. 812. c. d.

[a] fug p. 703. a. [a] fol. p 812. d. [b] Euſt. de Pyth. p. 345.

'Mais il reprenoit ſouvent Euſebe [de Nicomedie,] & conſeilloit à tous ceux qui paſſoient [par Andrinople,] de ne ſe laiſſer pas perſuader par ſes paroles impies. Il merita par ce moyen d'eſtre chaſſé de ſa ville & de ſon Egliſe comme S. Auſtathe, ſous pretexte de ſatisfaire la paſſion que témoignoit contre luy 'Baſiline 'ſeconde femme de Jule Conſtance frere de Conſtantin. [c] Cette princeſſe eſtant accouchée de Julien l'apoſtat en l'an 331, [d] mourut peu de mois aprés. [Ainſi il faut mettre le banniſſement de Saint Eutrope en l'an 331, auſſi-toſt aprés celui de S. Euſtathe, ou au commencement de 332 pour le pluſtard. Ath. fol. p. 812. d. V. Julien §. 1. [c] Amm. n. p. 3. p. 298. [d] Juli. miſop. p. 301.

S. Eutrope mourut apparemment peu de temps aprés, puiſque] 'Saint Luce qui fut ſon ſucceſſeur, [& peut-eſtre non immediat, ſe Auth. fug p. 703. a.

rendoit celebre par la perſecution que les Ariens luy faiſoient des l'an 340, ou meſme des devant la mort de Conſtantin. Nous diſons qu'il ne fut peut-eſtre pas ſucceſſeur immediat de Saint Eutrope, parceque ſi ce Saint fut depoſé par les Euſebiens, comme S. Athanaſe ne laiſſe pas lieu d'en douter, il n'y a pas d'apparence ni que les Euſebiens aient mis en ſa place un ennemi de leur ſecte, ni qu'un Saint ait accepté cette ſucceſſion, ou plutoſt cette intruſion.

Soz. l. 2. c. 20. p. 471. b. a c.

'S. Macaire de Jeruſalem eut auſſi quelque choſe à ſouffrir des Ariens, [a] c'eſt à dire d'Euſebe de Ceſarée, & de Patrophile. Mais il les obligea, dit Sozomene, à demeurer en repos, en ſe ſeparant de leur communion, [de quoy nous ne trouvons rien autrepart. Il mourut "en ce temps ci avant l'an 335; & il eſt conſtant par l'aveu de tout le monde, qu'il eut pour ſucceſſeur * S. Maxime,] 'ou Maximonas comme l'appelle S. Epiphane, [b] qui avoit autrefois beaucoup paru dans les perſecutions. Il y avoit perdu l'œil droit: il y avoit eu l'un des jarrets brulé: [c] & en cet état il avoit eſté condanné aux mines par Maximin. [d] Philoſtorge meſme eſt témoin de ſes ſouffrances.

V. Sainte Helene § 9. * Note 14.

Epi. 73. c. 23 p. 871. b. b Theod. l. 2. c. 22. p. 624. c. Ruf. l. 1. c. 17. p. 470. 1. c Soz. l. 2. c. 10 p. 414. d. d Philoſ. l. 3. c. 12. p. 46.

[e] On en parle comme d'un Eveſque toujours attaché à la vraie foy; & il inſpiroit le meſme zele à ſes diſciples. [f] Nous verrons en "un autre endroit comment Saint Paphnuce le retira en 335 du Concile de Tyr, où l'on alloit condanner Saint Athanaſe, & où "ſa douceur & ſa bonté qui ne luy permettoient pas de ſoupçonner de la fourberie dans les autres, l'euſſent pu engager à des choſes indignes de luy.

V. S. Athanaſe § 19. *nimia ſimplicitas.*

e Soz. p. 472. a. Epi. p. 871. b. f Soz. l. 2. c. 25 p. 482. d. Ruf. p. 470. 1.

[On ne peut pas neanmoins preſumer qu'il ait pu s'exemter de communiquer avec les auteurs de ce crime, lorſqu'ils vinrent auſſi-toſt aprés à Jeruſalem dedier l'egliſe magnifique de la Croix & de la Reſurrection, que Conſtantin y avoit fait baſtir: & c'eſt beaucoup s'il a pu ne prendre aucune part à la reception qu'ils y firent d'Arius & de ſes ſectateurs, & à la condannation de Marcel d'Ancire.] 'On pretend meſme qu'il ſigna enfin par ſurpriſe la condannation de S. Athanaſe, trompé [par les calomnies de ſes ennemis,] 'ou intimidé par leurs menaces. [Mais je ne ſçay "ſi les preuves qu'on en allegue ſont plus fortes que l'autorité de Rufin,] 'qui aſſure au contraire qu'il demeura toujours uni de communion avec Saint Athanaſe. [g] Il eſt certain que s'il l'a fait, il en a demandé pardon à Saint Athanaſe en l'an 349, '& qu'il s'en eſtoit meſme repenti long-temps auparavant. Des l'an 341, il ne voulut point ſe trouver au Concile que les Euſebiens tinrent à Antioche, &

Soc. l. 2. c. 8. p. 84. d. Soz. l. 3. c. 6. p. 504. c. d. Ath. fol. p. 825. c. Ruf. l. 1. c. 17. p. 470. 1. g Ath. p. 825. b. c. Soc. Soz. ut ſup.

Note 15.

& où ils firent une nouvelle condannation de Saint Athanase: & on crut qu'il avoit evité exprés d'y aller pour n'avoir point de part à ce crime. [C'eſt ſans doute à cauſe du bruit qui couroit de ſa ſignature contre Saint Athanaſe,] que Philoſtorge ſemble le mettre entre ceux qui ne ſuivoient pas la Conſubſtantialité. Mais il eſt obligé d'avouer qu'il l'embraſſa en l'an 349, lorſque Saint Athanaſe paſſoit par la Paleſtine pour s'en aller en Egypte. Phiſg.p.46.

V. S. Athanaſe § 59. Il aſſembla meſme alors les Eveſques de la Paleſtine pour recevoir ce Saint avec plus de ſolennité & plus de joie, comme on le voit par la lettre que ce Concile en écrivit aux Eveſques d'Egypte. Les Euſebiens en furent ſi irritez contre luy, qu'ils le depoſerent, s'il en faut croire Socrate. [Et il luy auroit eſté glorieux d'effacer par cette humiliation la faute qu'il avoit commiſe, s'il l'a commiſe effectivement. Mais nous ne voyons pas que ce qu'on dit de ſa depoſition ſoit fort aſſuré. On ſçait ſeulement que] S. Cyrille luy ſucceda en 350 ou 351. Ainſi il peut avoir gouverné environ 18 ans, quoique Nicephore qui l'appelle Maximien, ne luy en donne que ſix, & que Theophane au contraire ſuivi par Eutyque, luy en donne juſques à 23.] Quelques nouveaux Latins marquent ſa feſte le 30 d'avril. Le martyrologe Romain l'a miſe le cinquieme de may. Baronius dit que les Grecs la font auſſi ce jour là; mais on ne la trouve pas dans leurs livres. Ath.ap.2.p. 774.775|ſol.7. 825.b. Soer.l.6.c.24. 38.p.114.d|41. d. V. ſon titre § 1. Euty.p 455. 456. a Boll.may,p.70 c.f.

ARTICLE XVIII.

Saint Athanaſe eſt perſecuté & depoſé à Tyr.

LEs Euſebiens qui faiſoient tous leurs efforts pour ſapper les fondemens de la foy, & chaſſer par une infinité de calomnies ceux qui ſoſtenoient les dogmes apoſtoliques avec plus d'eclat & de fermeté, ayant ſi bien réuſſi par leurs fourberies contre le grand Euſtathe, s'efforcerent de renverſer de meſme un autre rempar de la pieté en opprimant S. Athanaſe; & ils tournerent de ce coſté là toutes leurs machines. [Ils haïſſoient depuis long-temps ce grand Saint, & le regardoient comme leur plus redoutable ennemi, ayant connu par diverſes experiences l'horreur qu'il avoit pour leur hereſie, & la fermeté invincible de ſon courage. Outre cela, le but de tous leurs efforts eſtoit de faire recevoir Arius dans l'Egliſe, mais ſurtout dans celle d'Alexandrie qui l'avoit anathematizé la premiere: & c'eſt ce Thdrt.l.1 c.24. p.575.c.d.

qu'ils ne pouvoient faire qu'en gagnant Saint Athanaſe, ou en le 332.
chaſſant. Et il falloit ſe reduire au dernier, puiſqu'il n'avoit pas meſme lieu d'eſperer l'autre. Le detail de cette furieuſe guerre appartient à l'hiſtoire de S. Athanaſe: mais nous ne pouvons pas nous diſpenſer d'en faire ici un abregé.]

Ath.ap.2.p.778. a.b. 'Euſebe de Nicomedie voyant que ce Saint refuſoit conſtamment d'admettre Arius à la communion, luy fit écrire une lettre menaçante par Conſtantin, 'qui ceda neanmoins aux raiſons du Saint, dés qu'il luy eut repreſenté qu'on ne pouvoit point recevoir dans l'Egliſe un homme qui en avoit eſté exclus par le Concile de Nicée. [Mais Euſebe ne ſe rendit pas de meſme. "Il s'adreſſa V.S.Athanaſe § 9.12. aux Meleciens, avec qui il s'eſtoit ligué, quelque contraire que fuſt leur croyance; & ces calomniateurs de profeſſion envoyerent trois des leurs accuſer Saint Athanaſe d'avoir voulu obliger les peuples à luy fournir des robes de lin. Quand le Saint ſe fut juſtifié de cette calomnie, les meſmes Meleciens commencerent à dire qu'il avoit fourni de l'argent à un rebelle, & que le Preſtre Macaire envoyé par luy avoit rompu le celebre calice d'Iſquyras laïque qui ſe faiſoit paſſer pour Preſtre.

La preſence du Saint qui ſe trouva alors à la Cour, diſſipa aiſément ces deux calomnies; & Conſtantin dans une lettre publique, ſe plaignit fortement de l'impudence de ceux qui en eſtoient les auteurs. Mais il n'eut pas ſoin de les punir: de ſorte que celle d'Iſquyras continua toujours à ſe publier, quoique détruite par un deſaveu ſigné de l'auteur; & on y en ajouta bien-toſt une plus atroce. "Car on pretendit qu'Athanaſe avoit tué Arſene Eveſque Ibid. Melecien, & qu'il luy avoit coupé une main pour s'en ſervir à des operations magiques. Conſtantin commit ſon frere Dalmace pour examiner ce fait: mais en meſme temps on eut preuve qu'Arſene eſtoit vivant, & on le trouva bien-toſt aprés caché à Tyr. Il demanda la communion de Saint Athanaſe: Jean Arcaph chef des Meleciens & de leurs impoſtures, la demanda auſſi: & les Euſebiens qui s'eſtoient déja avancez juſqu'à Antioche, furent obligez de s'en retourner. Car leur pretention eſtoit de ſe rendre eux meſmes les juges des accuſations qu'ils faiſoient former par les Meleciens, & d'opprimer ainſi par leur credit celui qu'ils haïſſoient, ſans qu'il euſt lieu de les recuſer comme ſes ennemis.

L'AN DE JESUS CHRIST 335.

Ces diverſes calomnies occuperent, comme nous croyons, les années 331 & 332. La ſuivante peut avoir eſté aſſez paiſible.

L'an de J.C. 335.

Mais en 334 on recommença à parler du calice d'Iſquyras, & de l'aſſaſſinat d'Arſene. On obtint meſme de Conſtantin un Concile à Ceſarée dans la Paleſtine. Le Saint le rendit inutile en refuſant de s'y trouver : & on luy en fit un crime, qui fut peut-eſtre plus grand que tous les autres dans l'eſprit de Conſtantin : de ſorte que ce Prince l'obligea malgré luy de ſe preſenter à celui qu'il fit tenir à Tyr l'an 335 au mois d'aouſt & de ſeptembre. Là ſes ennemis capitaux furent ſes juges. Le Comte Denys envoyé pour faire garder l'ordre, fit conſiſter cet ordre à faire dominer les accuſateurs, & à empeſcher tout ce qui ſe pouvoit faire en faveur de l'accuſé.

Mais il ne n'en falloit pas moins pour opprimer S. Athanaſe: & à peine le put-on avec tout cela. Il ſe defendit admirablement ſur tout ce qu'on luy objecta. Une malheureuſe qu'on luy voulut confronter, prit un de ſes Preſtres pour luy. Arſene parut, & avec toutes ſes deux mains. Enfin on fut reduit à l'accuſation d'Iſquyras ; & comme l'on n'en avoit point de preuve, on commit les ennemis les plus declarez du Saint pour en aller chercher ſur les lieux. Philagre Prefet d'Egypte les y accompagna, & les appuya de tout ce qu'il avoit de pouvoir. Ils firent depoſer qui ils voulurent, des Juifs, des Meleciens, des Ariens, & d'autres ennemis de l'Egliſe, ſans vouloir ſouffrir perſonne de la part de S. Athanaſe : & avec cela ils ne purent rien trouver. Mais ils publierent qu'ils l'avoient reconnu coupable : & aprés qu'ils furent revenus à Tyr, le Concile prononça hautement une ſentence de depoſition contre S. Athanaſe, comme convaincu d'une partie des crimes qu'on luy objectoit, & coupable des autres, parceque ne pouvant plus ſouffrir les violences du Comte Denys, il s'eſtoit retiré pour aller demander juſtice à Conſtantin.]

ARTICLE XIX.

Conſtantin aſſemble un grand Concile à Jeruſalem.

'ON ne perſecutoit, comme nous avons dit, Saint Athanaſe que pour rétablir Arius & l'Arianiſme. [Ainſi c'eſtoit ſans doute la premiere choſe à laquelle les Euſebiens vouloient travailler à Tyr aprés avoir depoſé le Saint.] 'Mais avant qu'ils euſſent pu achever d'executer les ordres qu'ils pretendoient avoir receus de Conſtantin, 'au nombre deſquels ils mettoient

Ath.ap.2.p.801. a.&c.

Euſ.v.Conſ.l.4. c.43.p.548.a.

Ath.p.801.c.

la reception d'Arius ; 'ce Prince leur envoya un officier nommé Marien, avec une lettre, [a] pour les preſſer de terminer cette aſſemblée, & d'aller en diligence à Jeruſalem dedier l'egliſe [de la Reſurrection,] qu'il y avoit fait baſtir [ſur le Calvaire. Il fallut donc differer un peu l'execution de leur grand deſſein ; mais ils ſe conſolerent aiſément dans l'eſperance de le faire plus ſolennellement à Jeruſalem, où il ſe devoit trouver un plus grand nombre d'Eveſques.] 335.

Euſ.p.548.a] Soz.l.2.c.26.p. 463. [a] Euſ. p.548.a.

2. 'Ils y furent tous par les commoditez publiques que Conſtantin leur faiſoit fournir ; '& là ſe joignant aux autres que ce Prince y faiſoit venir de tous coſtez, [b] & de tous les endroits de la terre ſelon l'expreſſion de Rufin, [c] ils y compoſerent une tres grande aſſemblée. [Je ne ſçay s'il n'y faudroit point raporter ce que nous liſons dans l'hiſtoire de Saint Baſile Preſtre d'Ancyre, qui fut depuis martyrizé ſous Julien,] 'Qu'il avoit parlé avec beaucoup de force pour la verité dans la Paleſtine, & en preſence de 230 Eveſques. 'Euſebe compare ou preſere meſme cette aſſemblée au Concile de Nicée, [d] taſchant de la relever autant qu'il peut pour effacer la gloire de ce grand Concile, & autoriſer davantage ce qu'elle fit en faveur de l'Arianiſme.

Thdrt.l.1. c.29. p.581.c. [b] Ruſſ.l.c.11.p. 167.1. [c] Euſ. p.548.b. Boll 22.mars,g. p.154.2. Euſ.v.Conſt.l.4. c.47.p.550. [d] Bar.335.§ 42.

'C'eſt pourquoi il dit que les plus illuſtres Eveſques de chaque province y eſtoient, que l'on y voyoit le Metropolitain de la Macedoine, 'Alexandre de Theſſalonique, [a] la plus belle & la plus floriſſante jeuneſſe de la Pannonie & de la Meſſie, [b 'c'eſtoient Urſace & Valens, que nous allons faire connoiſtre ;] les Eveſques de Bithynie, [comme Euſebe de Nicomedie, Maris, & Theognis ;] ceux de Thrace, [comme Theodore d'Heraclée ;] les plus celebres de la Cilicie, [comme Narciſſe de Neroniade, & Macedone de Mopſueſte ;] les premiers de la Cappadoce, qui excelloient ſur tous les autres pour l'eloquence ; avec toute la Syrie, [où eſtoient Placille d'Antioche, & George de Laodicée] la Meſopotamie, la Phenicie, l'Arabie, la Paleſtine [dont eſtoient Euſebe meſme & Patrophile ;] avec l'Egypte, la Libye, & la Thebaïde, [c'eſt à dire les 49 Eveſques orthodoxes qui avoient eſté au Concile de Tyr,] 'ou plutoſt les Meleciens qu'ils venoient d'y recevoir ; [y ayant bien de l'apparence que les autres ſe retirerent avec Saint Athanaſe, à moins qu'on ne les en ait empeſchez par la force.] 'Il y avoit meſme un tres ſaint Eveſque de Perſe, parfaitement inſtruit dans les Ecritures divines. 'Baronius dit que c'eſtoit Saint Mille, depuis Martyr, 'dont Sozomene raporte pluſieurs choſes, & entre autres qu'il vint à Jeruſalem par devotion. [mais il n'en

n.p.247.2.a.&c. [c] c.43. p.548.b. [f] not.&c. [e] 43.p.548.b. Ath.vit.p.26. r.d. Euſ.p.548.b. Bar.335.§ 42. Soz.l.2. c.14.p. 462.c.

marque pas le temps, * & il ſemble meſme que ce n'ait pas eſté avant l'an 356.] Marcel d'Ancyre y eſtoit auſſi: [a] mais il ne voulut point prendre de part à tout ce qui s'y fit, non pas meſme à la ſollennité de la Dedicace, depeur de communiquer avec les Euſebiens.

* V. Saint Simeon de Perſe note 3.

[a] Soc. l. 1. c. 36. p. 72. a. b. [a] Soz. l. 2. c. 33. p. 495 a.

'Ces Eveſques, ajoute Euſebe, eſtoient ſuivis par une infinité de peuples qui venoient de tous coſtez, & accompagnez par des miniſtres que le Prince leur avoit donnez pour les ſervir, [ce qui n'eſt pas à oublier.] 'Il y avoit auſſi des officiers de la Cour & des plus illuſtres; pour diſtribuer les liberalitez du Prince. 'Ils prenoient les ordres de Marien qui non ſeulement eſtoit fort eſtimé de l'Empereur, '& avoit la charge de notaire [ou ſecretaire] imperial, [laquelle eſtoit alors fort conſiderable;] mais qui auſſi eſtoit fort celebre, dit Euſebe, pour ſa foy, ſa pieté, ſa capacité dans les lettres ſaintes, & pour avoir autrefois confeſſé J. C. durant la perſecution. [Que ſi c'eſt neanmoins le meſme] 'que le notaire Martien dont parle Saint Athanaſe, comme le croit Mr Valois, [il ſemble qu'il faiſoit plutoſt la fonction de miniſtre des Ariens, que de Confeſſeur de J. C.]

Euſ. c. 43. p. 548. c. c. c. 44. p. 548. d. d] Soz. l. 2. c. 26. p. 483. a. Euſ. n. p. 247. a e] Ath. de ſyn. p. 904. b.

ARTICLE XX.

De Theodore d'Heraclée, Urſace, Valens, & quelques autres chefs des Euſebiens.

V. Sainte Helene § 6.

[NOUS ne nous arreſterons point ici à la ſolennité de la Dedicace, qu'on peut voir "en un autre endroit. Mais il eſt bon de parler de quelques uns des Euſebiens dont nous n'avons encore rien dit, parcequ'ils n'avoient pas aſſiſté au Concile de Nicée, n'ayant apparemment eſté faits Eveſques que depuis ce Concile; & on le ſçait poſitivement de quelques uns d'eux.

V. S. Athanaſe § 16-20.

Placille d'Antioche "qui avoit preſidé au Concile de Tyr, fit ſans doute la meſme fonction dans celui-ci: & nous le verrons tenir le meſme rang en 341 dans le Concile d'Antioche, lorſqu'il fallut mettre un faux Eveſque à la place de Saint Athanaſe. On deferoit ſans doute cet honneur à la dignité de ſon ſiege.] 'Car quoiqu'il ſuiviſt la doctrine des Ariens, [on ne voit pas neanmoins qu'il ſe ſoit fort ſignalé dans ſon parti. Il y a ſeulement lieu de juger qu'il avoit quelque erudition,] 'puiſqu'Euſebe de Ceſarée luy adreſſe ſes livres contre Marcel d'Ancyre, & le prie d'y

Thdrt. l. 1. c. 21. p. 369. d. Euſ. in Marc. l. 3. pr. p. 57. c. d.

ajouter ou y corriger ce qu'il jugera à propos. [Il pouvoit avoir 335.
eſté fait Eveſque en 333, comme nous avons dit; & il mourut vers V. ſ 43.
l'an 345.

George depoſé du ſacerdoce par Saint Alexandre, avoit eſté recompenſé par les Euſebiens de l'eveſché de Laodicée en Syrie aprés la mort de Teodote, en 332 au pluſtoſt. Nous en avons aſſez parlé "ci-deſſus, & nous en parlerons encore ſouvent. ſ 8.

Ath.or.1.p.290. a. Nous avons auſſi remarqué "autrepart,] 'que Theodore avoit V. le Concile de Nicée ſ 6. eſté fait Eveſque d'Heraclée en Thrace par les Ariens, & à cauſe de ſon impieté, aprés avoir eſté depoſé durant qu'il eſtoit Preſtre; [& qu'il avoit ſuccedé à Pederote aprés le Concile de Nicée,]

Thdrt.l.1.c.26. p.577.c. 'avant celui de Ceſarée [en 334. Nous n'en ſavons pas l'année: mais nous ſavons que ce fut une grande joie aux Euſebiens de voir un homme de leur faction, & ſi capable de l'appuyer, aſſis ſur la chaire de la premiere Egliſe de la Thrace; dont Conſtantinople meſme dependoit alors comme de ſa metropole.] 'Il y a un Theodore entre ceux à qui Conſtantin écrivoit [vers l'an 332,] touchant les troubles d'Antioche. 'M' Valois l'explique de Theodore de Sidon, nommé dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée; & Blondel de Theodore de Tarſe, [a] qui eſt auſſi marqué comme ayant aſſiſté au meſme Concile [C'eſtoit ſurtout au dernier à ſe méler de donner un Eveſque à Antioche.]. 'Theodore d'Heraclé eſt loüé comme un homme tres eloquent, [b] dont le ſtyle eſtoit elegant & net. [c] Il a fait des commentaires ſur l'Evangile, [d] c'eſt à dire ſur S. Matthieu & ſur S. Jean. Il en a fait auſſi ſur S. Paul, & ſur les Pſeaumes. Il s'attachoit particulierement à éclaircir le ſens hiſtorique. 'On croit avoir ſon commentaire ſur les Pſeaumes à la teſte de la Chaine des anciens Peres, & quelques fragmens de celui qu'il avoit fait ſur S. Matthieu.

n.p.237 [2.d] Conc.t.2.p.52. d. Blond.p.1176. a Conc.p.52.b. Thdrt.l.2.c.2.p. 585.d. b Hier.v ill.c. 90.p.296.c. c Thdrt.p.585. d. d Hier p.296.c. Cave,p.109.1.

[Urſace de Singidon dans la haute Meſie, & Valens de Murſe dans la Pannonie, qui commencerent à paroiſtre au Concile de Tyr,] avoient eſté elevez & inſtruits ſous Arius meſme: [& ils avoient aſſurément profité à leur malheur, du temps qu'il avoit eſté exilé en Illyrie.] 'Un celebre Concile d'Alexandrie les appelle deux Eveſques jeunes d'âge & de conduite: 'S. Hilaire les regarde encore, auſſi-bien que le Concile de Sardique, comme deux jeunes heretiques auſſi méchans qu'ignorans. [Ils ſe ſignaleront ſouvent dans cette hiſtoire, où on les verra paroiſtre ſous des viſages differens, mais toujours avec l'eſprit d'ennemis irreconciliables de la verité, & de fourbes par excellence.]

Ath.or.1.p.290. a. ap.2.p.733.a. Hil.in Conſ.2. p.1182.c [fr.1. p.17.

ARTICLE XXI.

Les Euſebiens reçoivent enfin Arius à la communion de l'Egliſe dans le Concile de Jeruſalem.

[LEs Eveſques pouvoient ſe retirer aprés avoir dedié l'egliſe de Jeruſalem. Il ne falloit rien davantage pour ſatisfaire au deſir de Conſtantin,] 'lequel en effet fut fort rejoui quand il apprit la nouvelle de cette dedicace. [a] Mais les Euſebiens Thdrt.l.1.c.29. p.581.d. [a] Ath.ap.2.p. 802.a|fol.p.8 c. b.c|de ſyn.p. 891.c.

Note 16. avoient encore à y faire voir par la reception d'Arius, que tout ce qu'ils avoient fait contre S. Athanaſe n'eſtoit que pour chaſſer le défenſeur de la foy, afin de faire entrer dans l'Egliſe l'hereſie & l'impieté.

[Nous avons dit ci-deſſus que nous ne ſavions point ce que devint Arius depuis qu'il fut venu à Alexandrie en l'an 331, pour tenter inutilement de s'y faire recevoir à la communion par S. Athanaſe.] 'Mais il paroiſt que lorſqu'on parla d'aſſembler les Conciles de Tyr & de Jeruſalem, il vint à la Cour avec Euzoïus, Soz.l.2.c.27.p. 485.486.

'& preſenta à Conſtantin une confeſſion de ſa foy, en l'aſſurant de Ath.de ſyn.p. 890.d.

Note 17. vive voix que c'eſtoit ſa veritable croyance. ['C'eſtoit ce ſemble la meſme declaration qu'il luy avoit preſentée cinq ans auparavant, ou ſi elle n'eſtoit pas tout à fait la meſme, on peut s'aſſurer qu'elle contenoit la meſme doctrine, ou plutoſt les meſmes equivoques.]

'Cependant Conſtantin n'en conſiderant que les termes, qui d|Ruf.l.1.c.11. p.167.t.

1. eſtoient conformes à noſtre foy, témoigna l'approuver; [e] mais pour agir dans la derniere exactitude, dit Rufin, il voulut que cette confeſſion de foy fuſt examinée par les Eveſques qu'il faiſoit aſſembler [à Tyr pour juger la cauſe de S. Athanaſe, &] à Jeruſalem pour la dedicace de l'egliſe [de la Reſurrection,] 'ne voulant pas [faire] recevoir les Ariens à la communion avant Soz.l.2.c.27.p. 486.a.

l'examen, & le jugement de ceux qui ſont les maiſtres de ces ſortes de choſes ſelon la loy [de Dieu &] de l'Egliſe. 'Il leur Ath.de ſyn.p. 890.d.

envoya pour cet effet leur confeſſion de foy, avec une lettre par laquelle il mandoit qu'il l'avoit luy meſme ouie de la bouche d'Arius & de ſes diſciples, qu'il la trouvoit orthodoxe, & qu'ainſi il exhortoit le Concile à recevoir avec un cœur de charité & de paix ceux que l'envie avoit exclus de l'Egliſe durant un aſſez long-temps [ou plutoſt] il les prioit que s'ils approuvoient la pro- Ruf.p.167.t| Soz.p.486.a.

1. *in nullo relaxat animi vigorem.*

335.

feſſion de foy d'Arius, & qu'ils jugeaſſent qu'il avoit eſté opprimé par l'envie, comme il l'aſſuroit, ou qu'il s'eſtoit corrigé de ſuo erreur, ils uſaſſent de douceur envers luy, ſi neanmoins, ajoute Rufin, "ſon Eveſque y donnoit ſon conſentement. Note 18.

[Il y a tout lieu de croire qu'Arius ſe preſenta au Concile de Tyr: & les Euſebiens ne manquerent pas ſans doute de volonté pour l'y faire recevoir avec les ſectateurs de ſon hereſie. Mais ayant eſté preſſez de s'en aller à Jeruſalem,] ils les y amenerent avec eux.[a] Ce fut donc là qu'aprés avoir celebré la ſolennité de la Dedicace, 'ces Eveſques qui avoient toujours tenu le parti d'Arius,[b] le receurent ſans aucune difficulté, [non ſeulement] 'luy & Euzoïus,[d] mais auſſi les Preſtres, & toute la multitude du peuple qui avoit eſté long-temps ſeparée de l'Egliſe à cauſe de luy. Ce ſont leurs termes [dont il eſt aiſé de tirer qu'ils receurent Arius meſme & les autres, non comme des penitens, mais comme des Preſtres & des Diacres,] & qu'en les admettant à la communion comme ils le diſent, [ils les admirent meſme au miniſtere ſacré des autels.]

Ath. ap. 2. p. 801. 2. a c. Ruf. l. 1. c. 11 p. 167. 2. b 1 | Ath. p. 801 | ſol p. 810. b | de ſyn. p. 891. c Sor. p. 486. b. d Ath. de ſyn. p. 891. 2. b.

'Le Pape Jule repreſente cette reception des Ariens, comme un excés qui fait horreur. [Cependant les Euſebiens la publierent eux meſmes à toute la terre.] Car ils la manderent à l'Empereur, '& encore à toute l'Egliſe, particulierement à celle d'Egypte, & nommément à celle d'Alexandrie,[e] comme à celle qui devoit, diſoient-ils, prendre une part toute ſinguliere à la joie de cette, réunion, puiſqu'elle luy eſtoit ſi importante. [Nous verrons dans la ſuite comment les Fideles d'Egypte & d'Alexandrie ne craignirent pas de les dementir.] Les Euſebiens joignirent à leur lettre une copie de celle que Conſtantin leur avoit écrite, '& la confeſſion des Ariens qui y eſtoit attachée.

ap. 2. p. 742. b. c. Sor. p. 486. b. Ath. de ſyn. p. 890. b. e p. 891. 2. Sor. p. 486. b. Ath. ap. 2. p. 890 d. f c d | 891. ſol. p. 810 b c.

[f] S. Athanaſe nous a conſervé cette lettre du Concile de Jeruſalem, '& nous y fait obſerver que les Euſebiens y veulent epouventer le monde par la terreur du nom de l'Empereur, ſur l'ordre duquel ils diſent qu'ils avoient receu Arius; '& qu'ils decouvrent eux meſmes la malignité de leurs deſſeins, [g] en diſant qu'ils avoient receu Arius & ſes ſectateurs, "aprés avoir banni de Note 19. l'Egliſe l'envie & la malignité qui en cauſoient la diviſion, 'c'eſt à dire aprés avoir depoſé ce Saint meſme. [Car ils ne s'expliquent pas davantage ſur cette depoſition qu'ils venoient de faire, comme s'ils en euſſent eu quelque honte.] Saint Athanaſe témoigne encore ne pouvoir aſſez s'étonner que dans cette lettre ils approuvent la profeſſion d'Arius comme orthodoxe, comme eſtant la

c | ap. 2. p. 802. a | de ſyn. p. 891. c. g p. 890. c. d. p. 891. c. ſol. p. 810. c.

la veritable foy de l'Egliſe, & comme conſervant ſans aucune difficulté la tradition & la doctrine des Apoſtres. Il dit que c'eſt recevoir & approuver tous les blaſphemes d'Arius, & ruiner en un coin de la terre le plus illuſtre de tous les Conciles. de fyn. p. 891 b. d. ap. 2. p. 802. a. b.

ARTICLE XXII.

Les Euſebiens font bannir S. Athanaſe, depoſent Marcel d'Ancyre, & mettent Baſile en ſa place.

NOTE 20. S'IL y avoit beaucoup d'Eveſques Catholiques dans le Concile de Jeruſalem, ["comme nous ne voyons pas moyen d'en douter,] il y a ſujet de s'étonner de ce qu'on ne trouve point qu'aucun d'eux ſe ſoit oppoſé à une action ſi temeraire, & ait averti l'Egliſe du tort qu'on luy faiſoit en recevant les Ariens. [Mais il eſt bien aiſé de juger ce que peuvent dans un Concile des Eveſques puiſſans à la Cour, appuyez par des gardes & des officiers du Prince, qui viennent d'opprimer un Archeveſque d'Alexandrie & un Athanaſe, lors particulierement qu'ils agiſſent ſous le nom & avec l'autorité du Prince, & en une cauſe qui eſtant d'elle meſme aſſez ſpecieuſe, puiſqu'il s'agiſſoit de recevoir des perſonnes qui faiſoient une profeſſion de foy Catholique en apparence, n'eſtoit criminelle que par des conſequences, qui ſont toujours incertaines & mal tirées, lorſqu'elles ruinent nos intereſts & noſtre fortune. Il ne faut pas meſme s'imaginer qu'il y ait eu aucune oppoſition à la reception d'Arius: mais les Euſebiens eſtoient aſſez puiſſans pour l'étoufer; & l'hiſtoire ne nous en a rien conſervé que touchant Marcel d'Ancyre,] 'qui ne voulut jamais y avoir aucune part. Bar. 335. § 54. Soz. l. 2. c. 33. p. 495. a.

V. Marcel d'Ancyre. 'Les Euſebiens ne manquerent pas de s'en venger, & dés devant que de quitter Jeruſalem, ſelon Socrate, ["dont le recit eſt neanmoins embaraſſé de quelques difficultez. Ainſi nous aimons mieux differer à parler de cette affaire ſur l'année ſuivante, où elle fit plus d'eclat à Conſtantinople. Soc. l. 1. c. 36. p. 72. a. b.

Il ſe peut faire qu'on ait commencé à la traiter à Jeruſalem.] 'Mais les Euſebiens furent obligez de terminer promtement l'aſſemblée qu'ils y tenoient, 'à cauſe que Conſtantin manda à tous ceux qui avoient eſté du Concile de Tyr, de le venir trouver à Conſtantinople pour répondre aux plaintes que S. Athanaſe faiſoit contre eux. [Comme ils ſe croyoient les maiſtres de tout, ils jugerent plus à propos] 'de perſuader aux autres Eveſques b. c. 35. p. 69. 70. c. 35. p. 71. a. Ath. ap. 2. p. 805. a.

de s'en retourner dans leurs dioceſes, & s'en allerent eux ſeuls à Conſtantinople, c'eſt à dire les deux Euſebes, Theognis, Maris, Patrophile, Urſace, & Valens. [Quand ils y furent, ils chercherent de nouvelles calomnies; & ſans ſonger à Iſquyras, ni à Arſene, "ils pretendirent que S. Athanaſe avoit menacé d'empeſcher qu'on n'apportaſt de l'Egypte du blé à Conſtantinople. Leur heure eſtoit venüe, & Dieu irrité contre eux, leur accorda ce qu'ils ſouhaitoient depuis ſi long-temps. Conſtantin par une foibleſſe inconcevable, crut des calomniateurs de profeſſion, condanna l'innocent, & relegua dans les Gaules le grand Athanaſe. Voilà comment ſe termina l'année 335. qu'on peut dire avoir eſté pour l'Egliſe une année d'humiliation & d'affliction.

335, 336.

V. S. Athanaſe § 28.

L'AN DE JESUS CHRIST 336.

Les Euſebiens n'eſtoient pas encore contens d'avoir fait bannir Saint Athanaſe: ils vouloient mettre à ſa place un loup capable de diſſiper le troupeau de JESUS CHRIST.] 'Ils en avoient déja ut tout trouvé. [mais Dieu voulut epargner ce ſurcroiſt de douleur à ſes ſerviteurs;] & Conſtantin ne put ſouffrir qu'on luy en parlaſt.

Ath. fol. p. 844. b.

[Les Euſebiens s'en conſolerent en ſe vengeant d'un autre de leurs ennemis, ſavoir de Marcel Eveſque d'Ancyre, "qui s'eſtoit toujours oppoſé à eux avec une extreme vigueur, & qui avoit parlé avec beaucoup de force contre les deux Euſebes dans un ouvrage qu'il avoit compoſé depuis peu. Les Euſebiens crurent trouver dans cet ouvrage que Marcel ſoûtenoit tellement contre eux l'unité de la nature divine, qu'il nioit meſme la diſtinction des perſonnes. Et il eſt certain qu'il y a eu lieu de ſoupçonner au moins Marcel de cette erreur & de quelques autres: mais les Saints les plus éclairez ont ſoûtenu qu'on ne l'en pouvoit pas condanner avec juſtice ſur ſon livre. Les Euſebiens qui haïſſoient ſa perſonne, n'examinerent pas ſon livre avec tant de ſoin. Ils condannerent & le livre & la perſonne, depoſerent Marcel dans un "grand Concile qu'ils tinrent en partie ſur cela, l'anathematizerent, le firent bannir,]& mirent en ſa place Baſile ou Baſilas, [a]qui avoit la reputation d'eſtre un homme eloquent, & fort capable d'inſtruire. [C'eſt luy apparemment] [b]qu'Eunome appelloit Baſile "du Pont-Euxin, [parcequ'il pouvoit eſtre né ſur les coſtes de cette mer. Nous aurons ſouvent ſujet de parler de luy dans la ſuite de ce diſcours.] 'Saint Athanaſe dit que les Euſebiens ne l'avoient fait Eveſque que comme un ſuppoſt & un défenſeur de leur hereſie. [Ce fut neanmoins un des plus moderez d'entre

V. ſon titre.

V. § 24.

Socr. l. 2. c. 42. p. 155 c.

[a] Soz. l. 2. c. 33. p. 404 c.

[b] Nyſſ. in Eun. l. 1. c. 1. p. 289. d. 296. a.

Ath. or. 1. p. 290. b.

ὁ κατὰ τὸν.

eux, & il ſembloit revenir preſque entierement à la foy de Nicée.]

'Il paroiſt aſſez clairement par le Concile d'Ancyre en 358, que les Euſebiens en condannat Marcel, firent quelque expoſition de foy oppoſée aux erreurs qu'ils luy attribuoient. [On ne voit pas que Saint Athanaſe en parle. Il ſemble que ce ſoit ce qu'entend Sozomene,] 'lorſqu'il dit que vers ce temps-ci ceux de la faction d'Euſebe & de Theognis commencerent à mettre par écrit les nouveautez qu'ils avoient inventées contre le ſymbole de Nicée; mais que n'oſant pas rejetter ouvertement la Conſubſtantialité, parceque c'eſtoit la foy du Prince, ils en firent une explication pour faire ſavoir aux Eveſques de l'Orient en quel ſens ils l'avoient receuë: & cette explication donnant lieu à de nouvelles diſputes, fit oublier & mepriſer la deciſion du Concile de Nicée.

Epi.73.c.2.p. 846.b.

Soz l.4.c 32 p. 494 a.b c.

ARTICLE XXIII.

D'Aſtere ſophiſte Arien.

L'OUVRAGE de Marcel d'Ancyre qui ſervit de pretexte à ſa condannation, eſtoit fait contre un nommé Aſtere, [qui eſt devenu trop celebre dans l'hiſtoire pour ne pas marquer ici qui il eſtoit.] 'S. Athanaſe qui en parle fort ſouvent, luy donne d'ordinaire le titre de ſophiſte: [a]qui marquoit en ce temps là ceux qui faiſoient profeſſion de connoiſtre toutes choſes [pour en diſcourir, & d'enſeigner une philoſophie jointe aux belles lettres & à l'eloquence.] Il l'appelle auſſi quelquefois un ſophiſte à pluſieurs teſtes, & l'avocat de l'hereſie des Ariens. [b]Il eſtoit de Cappadoce, [c]& il exerça quelque temps la fonction de ſophiſte dans la Galacie; mais la quitta pour ſe faire Chrétien. [d]On le fait diſciple de S. Lucien d'Antioche. [e]Il eſt conſtant qu'il ceda à la violence des tyrans, [f]& ſacrifia aux idoles du temps de Diocletien, & de [Maximien Hercule] ayeul de Conſtance. [g]On pretend qu'il ſe releva de ſa chute, aidé par Saint Lucien qui le rappella à la penitence: 'Et l'Egliſe tira au moins cet avantage de ſa faute, que les Euſebiens n'oſerent l'elever à l'état eccleſiaſtique; 'quoiqu'il fuſt toujours autour d'eux comme le plus zelé de leurs diſciples, & qu'il ſe trouvaſt dans toutes les aſſemblées d'Eveſques avec grande devotion de l'eſtre. [C'eſt pourquoi il n'y a aucune apparence que ce ſoit le meſme ſophiſte Aſtere,]

Soc.l.1.c.36.p. 72.a.

Ath or.3.p 399 b.&c.

a or.4 p.445.a.

de ſyn.p 887.c.

or.2 p.337.c.&c

b de ſyn.p.887.

c Phiſg.l 2.c 15. p.21.

c Socr.p.71 d.

d Phiſg.p.20 11. ep.20.

f Ath.de ſyn p. 887.c.&c.

g Phiſg p 21.

Ath.p.887.c.d

Socr.l.1.c 36.p. 72 a.

Socr p 72 a

Soz.l.2.c.33.p. 495.f.

Thdrt. v.Pat.c. 2.p.733.c.d. a Bar.370.§83. 'que les Ariens avoient fait Eveſque, & que Saint Julien Sabbas fit mourir par ſa priere[vers l'an 372,]en la ville de Cyr,[a]quoique Baronius l'ait cru, [n'ayant pas aſſez conſideré qu'un homme qui avoit renoncé la foy vers l'an 304, n'eſtoit guere en état de 336.

Socr.p 72.d. preſcher en l'an 372;] 'ſurtout s'il avoit déja profeſſé avant que d'eſtre Chrétien,comme Socrate paroiſt le dire.

Ath.de ſyn p. 827.d. 'Les Euſebiens n'oſant donc pas le faire Eveſque,ils taſcherent neanmoins à reparer ce defaut en luy faiſant commettre un autre crime egal à celui de l'idolatrie, qui fut de compoſer un livre de

d|881.889. leur doctrine,'où il publioit des blaſphemes tout à fait étranges,

Phiſg l.2.c.16. p.21|l.4.c.4.p. 66. [que S. Athanaſe refute en quantité d'endroits.] 'Et neanmoins Philoſtorge le repreſente comme le plus doux des Ariens, & le pere des Semiariens,parcequ'il avoit dit que le Fils eſt une image

Epi 72.c.6.p. 838.b. ſans difference de la ſubſtance du Pere,'ce qui ſe trouve en effet

b Socr.p.71.d. Ath.p.887.d. dans un paſſage de ſon livre refuté par Marcel d'Ancyre. [b]On voyoit encore du temps de Socrate ce livre d'Aſtere. 'Il l'avoit

dec.Nic.p.269. a. compoſé, comme nous avons dit, par l'avis des Euſebiens, '& ſelon ce qu'il avoit appris d'eux: [c]& neanmoins'il ſemble qu'il Note 21.

c a|256.a. ait écrit avant Arius meſme, [c'eſt à dire apparemment avant qu'Arius fiſt ſa Thalie; & par conſequent avant le Concile de

Hier.v.ill.c.85. p.295.d. Nicée. C'eſt ſans doute]'celui que Saint Jerome dit avoir écrit contre Marcel d'Ancyre, pour montrer qu'il eſtoit Sabellien.

Cave, p.108.1. 'On en a divers fragmens dans ceux qui l'ont refuté.

Socr. p.72.a| Soz.p.493.b. d Ath. p.887.d. 'Cet homme alloit de tous coſtez pour montrer ſes ouvrages, [d]& couroit à la recommandation des Auſebiens,les Egliſes de la Syrie & des autres provinces, où il avoit la hardieſſe de monter en des lieux qui luy eſtoient défendus [comme à un laïque,]& de s'aſſeoir dant la place des Eccleſiaſtiques pour y lire publiquement ſon deteſtable livre,& y combatre la verité qu'il avoit

Socr.p.72.a|Soz p.495.a.b. appris à renoncer dés le temps de la perſecution. C'eſt cet ouvrage que Marcel d'Ancyre entreprit de refuter.

[Outre cet ouvrage d'Aſtere, qui eſtoit directement contre

Hier.v.ill.c.94. p.297.a. la foy,]'ce philoſophe des Ariens entreprit encore de faire des commentaires ſur divers livres de l'Ecriture, & beaucoup d'autres écrits que ceux de ſa ſecte liſoient avec ſoin.

ARTICLE XXIV.

Arius rejetté à Alexandrie eſt mandé à Conſtantinople, où Conſtantin veut obliger Saint Alexandre à le recevoir dans l'Egliſe.

'LEs Euſebiens pour condanner Marcel, aſſemblerent à Conſtantinople un grand Concile, compoſé de diverſes provinces de l'Orient, 'du Pont, de la Cappadoce, de l'Aſie, de la Phrygie, de la Bithynie, & encore de la Thrace, & des pays plus occidentaux. 'Il ſemble que Protogene de Sardique [dans la Dace,] & l'Eveſque de Syracuſes [en Sicile,] s'y ſoient trouvez. 'Il paroiſt qu'Euſebe de Ceſarée n'y manqua pas; [a] & nous avons vu qu'il eſtoit venu à Conſtantinople à la fin de 335, avec celui de Nicomedie, Theognis, Patrophile, Urſace, & Valens, tous chefs du parti des Ariens. 'Auſſi l'hiſtoire remarque que le Concile dont nous parlons, fut compoſé principalement des ſectateurs d'Euſebe & d'Arius. 'Il y a lieu de croire que Placille d'Antioche y aſſiſta, [comme nous le voyons d'autre-part, & par conſequent qu'il y preſida.] V. Marcel. d'Ancyre.

Hil.f.2.p.8|Epi. 73.c.2. p.846.b. Euſ. in Marc.l. 2.c.4.p.55 d. Hil.fr.2.p.9. Euſ.p.55.d. [a] Ath.ap.2.p. 805.a. Ruf.l.1.c.12.p. 167|Soz.l.2.c. 29.p.489.a. Euſ.in Marc.l. 3.pr.p.57.

'Rufin dit expreſſément que Conſtantin convoqua ce Concile par ſes edits. 'Cependant Sozomene ſemble dire que les Euſebiens *ουδ' ρμων τῶν ἰδίων.* "ſe rendirent d'eux meſmes à Conſtantinople ſans aucune convocation publique, pour y executer leurs entrepriſes; ou plutoſt qu'ils y accoururent. V. ſon titre. "S. Alexandre qui eſtoit alors Eveſque de Conſtantinople, & un défenſeur intrepide de la verité, s'apperceut de leurs mauvais deſſeins, & fit ce qu'il put, mais inutilement, pour empeſcher cette aſſemblée, ou la diſſiper.

Ruf.p.167.2. Soz.p.489.a.

[Elle ne ſe tenoit pas en effet ſimplement pour examiner l'affaire de Marcel d'Ancyre. Les Euſebiens vouloient entreprendre, comme nous avons dit, d'y ruiner la foy de Nicée.] 'Mais leur principale vuë eſtoit de [confirmer ce qu'ils avoient fait à Jeruſalem, &] de faire recevoir Arius dans la communion de l'Egliſe. [Ce deſſein eſtoit cependant bien oppoſé à celui de Dieu; & nous allons voir Arius non pas receu dans l'Egliſe pour luy inſulter, mais banni de l'Egliſe & du monde par une mort infame & digne de luy.]

[a] Ruf. p. 167.2.

'Aprés avoir eſté receu ſi facilement par ſes fauteurs dans le Concile de Jeruſalem, il s'en eſtoit allé à Alexandrie avec ſes diſciples, penſant y trouver la meſme facilité. Mais on y con-

Ruf.p.167.1| Soc.l.1. c.37.p 71.d|Soz. p.488 d.

Soz.p.435.a. noiſſoit trop ſes fourberies pour s'y laiſſer prendre; '& on ne 336.
Socr.p.72.d. voulut point le recevoir à la communion de l'Egliſe. 'Ainſi il n'y fit autre choſe que du trouble, par la douleur que le peuple avoit tant de ſon retour & de celui de ſes diſciples, que du banniſſement de leur Archeveſque.

[Il ſemble meſme que les autres Egliſes aient refuſé poſitivement, auſſi-bien que celle d'Alexandrie, de recevoir les Ariens, & n'aient eu aucun égard à ce qu'avoit fait pour eux le Concile
Ath.ap.2.p.741 b.c. de Jeruſalem.] 'On ſçait avec quel horreur & quelle execration
a p.738.a.&c. le Pape Jule parle de cette reception. [a]Et le Concile d'Alexandrie remercie tous les Eveſques d'avoir ſouvent écrit pour anathematizer ces heretiques, & de ne les avoir jamais admis dans
p.743 &c. l'Egliſe. 'On a toujours parlé de l'Eveſque Second, de Piſte, [& d'Euzoïus,] avec la meſme horreur que s'ils n'euſſent jamais eſté
b. relevez de l'anatheme prononcé contre eux [par S. Alexandre & par le Concile de Nicée.] 'En a fait un crime aux Euſebiens
a.b. du commerce & de la communion qu'ils avoient avec les Ariens d'Alexandrie, anathematizez par toute l'Egliſe Catholique. 'Le Pape Jule n'a pu ſouffrir que Gregoire luy euſt deputé Carpone & quelques autres, depoſez par Saint Alexandre à cauſe de l'Arianiſme.

[Conſtantin ayant eſté averti des troubles qu'Arius cauſoit
Socr.l.1.c.37.p. 73.a. dans Alexandrie,] 'luy ordonna de venir à Conſtantinople pour rendre raiſon de ce trouble qu'il avoit excité, & encore de ce que l'on diſoit qu'il eſtoit retombé dans ſon hereſie. [Les Euſe- Διεσφάγησαν.
biens ne s'oppoſerent nullement à cet ordre, ſe voyant aſſez maiſtres de l'eſprit de Conſtantin pour n'en rien apprehender: & ils crurent meſme que ce leur ſeroit une occaſion favorable de faire recevoir Arius dans l'Egliſe à la vuë de tout l'Empire.
Ath.or.1.p.301. c|de Ar.p.670.d. Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi l'on dit que] 'c'eſtoient eux
b Ruf.l.1.c.12. p.167.243. meſmes qui avoient ſollicité cet ordre, [b] voyant que c'eſtoit
c Ath.de Ar.p. 671.b. inutilement qu'il demeuroit à Alexandrie; [c] & qu'au contraire S. Alexandre s'y oppoſa autant qu'il put.
Socr.p.73.a. 'Arius vint donc à Conſtantinople. [On ne dit point ſi le Concile dont nous avons parlé fit quelque nouveau decret en ſa faveur, comme cela eſt fort à preſumer. Mais ce qu'on ſçait,]
Thdrt.v.P. c.1. p.769.b. 'c'eſt que ſes partiſans, Euſebe de Nicomedie & les autres, taſcherent d'obtenir de Saint "Alexandre par prieres & par de V. ſon titre § 6,7.
Soz.p.489.a| Socr.p.73.a.b| Ruf.p.167.2. fauſſes raiſons, qu'il l'admiſt à la communion eccleſiaſtique: & ne pouvant la gagner, ils le menacerent que s'il ne le recevoit dans un certain jour, ils le depoſeroient luy meſme comme les

autres, & mettroient un homme en ſa place qui ne ſeroit pas ſi difficile que luy. Alexandre eut recours au jeûne & à la priere, 'avec S. Jacque de Niſibe qui ſe rencontra alors dans la ville ; & le peuple animé par leur exemple & par leurs exhortations, fit la meſme choſe durant ſept jours. Thdet. p 769.c. d.

'Cependant Conſtantin voulant s'aſſurer par luy meſme ſi Arius tenoit effectivement la vraie foy, [comme on le luy vouloit faire croire,] il le fit venir au palais, & luy demanda s'il ſuivoit la foy de Nicée & de l'Egliſe Catholique. [a]Ce miſerable l'aſſura par ſerment qu'il eſtoit dans la veritable foy: [b] & Conſtantin luy en demandant une profeſſion par écrit, [c]il la luy donna auſſi-toſt. Socr. l 1. c. 38. p. 73. d. Ath. de Ar. p. 670. d. a p. 671. a. b or. 1. p. 301. c. c p. 671. a.

κρύπτων. [d]Mais ce fourbe y ſupprimoit les paroles impies qui l'avoient fait chaſſer de l'Egliſe, & couvroit ſon venin ſous la ſimplicité des paroles de l'Ecriture. 'Conſtantin luy demanda s'il n'avoit point d'autre croyance que celle là ; ajoutant que s'il parloit ſincerement, il ne devoit pas craindre d'en prendre la verité à témoin ; mais que s'il faiſoit un faux ſerment, Dieu meſme ſeroit le vengeur de ſon parjure. 'Il ne craignit point une ſi terrible menace, & jura qu'il n'avoit jamais ni dit ni cru autre choſe que ce qui eſtoit écrit dans ſon papier, '& qu'il n'avoit jamais tenu les choſes pour leſquelles il avoit eſté condanné à Alexandrie. L'Empereur le laiſſa aller ſur cela, en luy repetant que ſi ſa foy eſtoit orthodoxe, il avoit bien fait de jurer ; mais que ſi elle eſtoit impie, le Dieu qui eſt dans le ciel ſeroit ſon juge. [Saint Athanaſe ne dit point quelle eſtoit cette profeſſion de foy.] 'Socrate qui dit qu'Arius la ſigna en preſence de Conſtantin, veut que ce fuſt celle de Nicée, '& Baronius l'entend de la ſorte, [ce qui paroiſt neanmoins difficile à croire.] a p. 671. a. d a] 301. c. p. 301. c. c. d. p. 671. a. a. Socr. p. 73. d. Bar. 336. § 43.

'Socrate ajoute qu'Arius ayant ſous ſon bras la veritable profeſſion de ſa croyance, & une autre à la main qu'il preſentoit à Conſtantin, il raportoit à la premiere le ſerment qu'il faiſoit de ne croire autre choſe que ce qui eſtoit dans ſon papier. [Cette fourberie abominable eſtoit digne d'un Arius.] Mais Socrate ne la raporte que comme un bruit commun : [& il ſe peut faire que ce bruit ne ſoit veou que de l'ambiguité 'des termes de S. Athanaſe, dans leſquels on peut en quelque ſorte trouver ce ſens, quoique ce ne ſoit pas le veritable.] Socrate cite une lettre de Conſtantin qui parle du ſerment de cet hereſiarque. Socr. p. 74. a. Ath. or. 1. p. 301. c. Socr. p. 74. a.

'Conſtantin perſuadé qu'Arius ſuivoit la foy de Nicée, ordonna, [comme s'il euſt eſté le maiſtre de l'Egliſe auſſi-bien que de l'Empire,] que S. Alexandre le receuſt à la communion. 'Il manda ce b. Thdrt. h. l. 4. c. 1. p. 233. d.

Saint meſme pour luy en parler,& rejetta "avec colere † les raiſons qu'Alexandre luy alleguoit pour s'en excuſer. Le ſaint vieillard ſe retira donc ſans luy répondre, '& accablé de douleur il eut recours au maiſtre des Rois,le conjurant avec larmes ou de l'oſter du monde,ou d'en oſter Arius.Dieu l'exauça,& plus promtement qu'on n'euſt oſé l'eſperer.

336. † ὑχθρῶς. &c.

Ath.de Ar.p. 671.c.d.

ARTICLE XXV.

Mort effroyable d'Arius,qui ne detrompe point Conſtantin. Il bannit Jean le Melecien, & S.Paul de Conſtantinople.

Thdrt.h.l.4.c.1. p.233.d.

CE fut le ſamedi que Saint Alexandre apprit de la bouche de Conſtantin, qu'il vouloit abſolument qu'Arius fut receu à la communion; '& le lendemain dimanche eſtoit le jour pris pour le faire.[a] Euſebe de Nicomedie & les autres qui l'accompagnoient,vouloient "au ſortir du palais faire entrer Arius à l'heure meſme dans l'egliſe, [b] mais Alexandre eſtoit toujours inflexible. Ainſi aprés 'l'avoir menacé, ils attendirent au lendemain, [c] & menerent cependant leur Arius comme en triomphe par le milieu de la ville pour leſaire voir à tout le monde. 'Mais "dés ce meſme jour vers la nuit,[d] & lorſqu'il eſtoit déja fort tard,[e] avant neanmoins que le ſoleil fuſt couché; [f] Arius qui faiſoit mille diſcours vains & impertinens, [g] dans l'eſperance d'eſtre receu le lendemain dans l'Egliſe, [h] ſe ſentit tout d'un coup preſſé de quelque neceſſité naturelle, ſoit que cela vinſt d'un remors de conſcience, & d'un mouvement de crainte, ou d'une joie exceſſive d'avoir en toutes choſes un ſi bon ſuccés,[i] ſoit que ce fuſt l'effet de quelque repletion extraordinaire. * Car du reſte ſon corps eſtoit dans une auſſi grande ſanté que ſon ame en avoit peu. 'Il eſtoit alors prés de la place de Conſtantin, où eſtoit la grande colonne de porphyre; '& ayant eſté contraint de demander s'il n'y avoit point là auprés quelque commodité publique, comme il ſçeut qu'il y en avoit une derriere la place,il s'y en alla, laiſſant à la porte un valet qui le ſuivoit.

V. S. Alex. de Conſt. &c. Note 22.

a|Ath.de Ar.p. 671.b.c| Socr.l. 1.c.38.p.74.b| Epi.69. c.10.p. 734.d.
a Ath. p.671.a.
b b.
c Socr.p.74.b. Epi.68.c.5.p. 722.a|69.c.10.p. 735.a|Mar.& F. p.19.
d Soz.l.2. c.29. p.489.c.
e Ath.or.1.p.302 a.
f de Ar.p.671.d.
g or.1. p.302.a.
h Soz. p.489.c| Socr.p.74.b.c.
i Thdrt.v.Par.c. 1.p.769.d.
k Mar.& F p.19. Socr.p.74.b. c.

Thdrt.h.l.4.c.1. p.234.b.

'Ce fut là que tombant tout d'un coup en defaillance, il vida en meſme temps les boyaux, les inteſtins, le ſang, la rate, & le foie; & il mourut ainſi, [m] tombé par terre la teſte devant, & crevé par le milieu du corps *comme Judas,[n] & privé en meſme

l b|v.Par.c.1.p. 769.770|Socr.p. 74.c|Ruf.l.1.c. 13.p.168.
m Ath.or.1.p. 302.a| de Ar.p. 671.d.
n p 671.d.

* Epi.hær.68.c.6.p.722.b|Amb.de fide,l.1.c.9 t.4.p.126.127|Gaud.ad Paul. Bib.Patr.t.2.p.71.c| Naz.or.23.p.415.a.

temps

temps de la communion & de la vie, 'par l'effet non d'une mala- Naz.or.21.p. die commune, mais des prieres des Saints. [a] Quelques uns de ceux 380.c.
qui attendoient audehors, dit Sozomene, entrerent pour ſavoir [a] Soz. p.489.d.
d'où venoit qu'il eſtoit ſi long-temps ſans ſortir, & le trouverent en cet état. 'Theodoret dit qu'il y avoit d'autres perſonnes dans Thdrt.h.l.4 c i. le meſme lieu, qui ayant vu cet accident, jetterent un grand cry; p.234 b.
& que le valet d'Arius eſtant entré à ce cry, s'en alla auſſi-toſt avertir les amis de ſon maiſtre.

'Le bruit de cette mort ſe repandit en un moment par toute la b c|Socr.p.74.d
ville, ou plutoſt partout le monde. 'Les Orthodoxes accoururent Thdrt.p.234.c.
à l'egliſe, où ils en rendirent graces à Dieu, 'non pour inſulter à Ath.or.1 p.301
un miſerable; puiſque quiconque ſe ſouvient qu'il eſt mortel, & d.
que ſa vie peut finir dés le jour meſme, n'a pas ſujet de ſe rejouir de la mort d'un autre, quand ce ſeroit ſon ennemi; 'mais pour loüer p.302.a.b.
la main victorieuſe du Tout puiſſant, qui avoit jugé en faveur des prieres [& des larmes] d'Alexandre contre les menaces des Euſebiens, ou plutoſt en faveur de la verité Catholique contre l'impieté de l'hereſie; & qui avoit declaré l'Arianiſme indigne d'eſtre receu dans la communion des Saints, & dans le Ciel & ſur la terre.

'Marcellin & Fauſtin diſent que tout le corps d'Arius tomba Mar.& F.p.19.
par le trou auſſi-bien que ſes entrailles. [Mais nous ne voyons pas que cela ſe puiſſe aiſément accorder avec les hiſtoriens, ni meſme avec S. Athanaſe,] 'qui nous apprend que les Euſebiens l'enterre- Ath.de Ar p. rent, couverts de confuſion, de honte, [b] de crainte, & d'inquietude. 671.d.
[Telle fut la fin d'Arius, digne d'une vie auſſi criminelle que la [b] Socr.p.74.d.
ſienne, & qui le precipita dans le ſupplice qu'il avoit merité en faiſant ſortir de l'enfer la plus dannable de toutes les hereſies, & en allumant dans l'Egliſe un feu qui ne fut pas éteint de pluſieurs ſiecles aprés, ou qui ne l'eſt pas meſme encore. Outre ſa Thalie & ſes autres écrits contre l'Egliſe,] 'il ſemble qu'il ait Chry.S.t.6.h. fait quelque ouvrage contre les payens, où il pretendoit les con- 124.p.979.d.
fondre par la gloire de J.C, en meſme temps que ſon hereſie la détruiſoit.

'Le lieu où il mourut ſubſiſtoit encore en meſme état lorſque Socr.p.74.c.
Socrate écrivoit, & eſtoit un monument continuel de cette mort infame, tous le montrant au doit pour ce ſujet: '& meſme Soz.l.2. c.30.p. on fut long-temps que perſonne n'oſoit s'en ſervir. [c] Mais avant 491.b.
que Sozomene écriviſt, un homme riche & puiſſant du parti des [c] b.c.
Ariens avoit acheté ce lieu du public: & pour effacer cette honte de ſa ſecte, y avoit fait baſtir une maiſon. 'Les nouveaux Codi,ori.C.p. 22.23.93.94.

Grecs diſent que l'Empereur Theodoſe fit mettre une ſtatuë d'Arius au lieu où il eſtoit mort, avec d'autres de Sabellius, de Macedone, & d'Eunome, [tous hereſiarques,] afin qu'elles fuſſent expoſées à toutes les injures propres à ces lieux. 336.

[Outre les hiſtoriens eccleſiaſtiques qui parlent de la mort honteuſe d'Arius,] S. Athanaſe en fait l'hiſtoire en deux endroits diſterens, & principalement dans la lettre à l'Eveſque Serapion qui eſt toute ſur ce ſujet. Mais dans l'un & l'autre endroit, il n'en parle qu'avec excuſe, témoignant que c'eſt la ſeule neceſſité qui l'y engage. [S. Epiphane la décrit encore en écrivant contre les Meleciens & les Ariens: S. Gregoire de Nazianze, S. Ambroiſe, S. Gaudence, la marquent auſſi.] Elle ſervit à convertir beaucoup de perſonnes, & à les deſabuſer de l'erreur où elles eſtoient auparavant: n'y ayant point de conviction plus ſenſible de l'impieté de l'hereſie Arienne, qu'une mort ſi funeſte & ſi tragique. [Mais pour les chefs de l'Arianiſme, qui avoient calomnié & opprimé leurs freres dont ils connoiſſoient l'innocence, on ne ſçait point qu'aucun d'eux ſe ſoit converti;] & ces endurcis eurent encore aſſez d'impudence pour dire qu'on avoit fait mourir leur Arius par ſortilege.

Ath. or. 1 p. 301. de Ar. p. 671.

p. 672 b.

p. 670 fol. p. 809. 810.

Soz. l. 2. c. 29. p. 490 a.

Ruf. l. 1. c. 13. p. 168.

Rufin dit que les Ariens craignant que l'Empereur, qu'il ſuppoſe eſtre Conſtance, ne ſe degageaſt de leurs filets, & meſme ne les fiſt punir ſeverement, s'il apprenoit la verité de cette mort; ils la luy firent ſavoir comme il leur plut par ſes eunuques qu'ils poſſedoient abſolument, & qui luy deguiſerent tellement la choſe, qu'ils la luy firent paſſer pour une mort toute commune, & non pour un jugement viſible de Dieu. [Mais S. Athanaſe qui nous aſſure auſſi-bien que toute la ſuite de l'hiſtoire,] que cela arriva ſous Conſtantin, nous aſſure encore que ce Prince en eut auſſi-toſt la nouvelle, qu'il y reconnut avec étonnement la vengeance ſi promte que Dieu avoit faite de ce parjure, & qu'il ne douta plus que ce ne fuſt un veritable heretique. Ainſi il s'attacha plus fort que jamais à la foy Chrétienne & aux decrets de Nicée, auſquels il diſoit luy meſme que Dieu avoit rendu témoignage par cet accident.

Ath. or. 2. p. 302. a | Gaud. p. 71. c.

Ath. fol. p. 844. c.

Socr. p. 74. d.

[Cependant il n'ouvrit point encore les yeux pour voir ni l'innocence de S. Athanaſe, ni la malignité des Euſebiens, qui luy avoient toujours parlé pour Arius, mais qui ſans doute feignoient alors de deteſter avec luy ſon hypocriſie. Bien loin de reconnoiſtre qu'ils l'avoient trompé,] il rejetta avec indignation les prieres non ſeulement des Fideles d'Alexandrie, mais meſme

Soz. l. 2. c. 31. p. 491. 492.

du grand S. Antoine qui luy en écrivit pluſieurs fois. Il demeu-
V. S Athanaſe § 30. roit toujours "perſuadé que S. Athanaſe eſtoit un ſeditieux & un brouillon. Mais comme il ſçeut que Jean le Melecien formoit des brouilleries effectives dans Alexandrie, il le punit enfin de ſes calomnies en le banniſſant, ſans que tout le credit & tous les regrets des Euſebiens, [qui avoient en luy un fidele miniſtre de leurs paſſions,] le puſſent exemter de cette peine.

L'Egliſe eut encore quelque conſolation lorſqu'elle vit ſucceder S. Paul à S. Alexandre de Conſtantinople, qui paroiſt eſtre
V. ſon titre. mort "cette année meſme ſur la fin du mois d'aouſt. Mais auſſi-toſt
V. S. Paul de Conſtantinople. aprés, S. Paul fut depoſé & relegué dans le Pont "ſur une calomnie détruite par ſon auteur meſme. ['Euſebe de Nicomedie avoit procuré ſa depoſition pour s'emparer de ſon ſiege:] mais il y a bien de l'apparence qu'il ne le put faire du vivant de Conſtantin, & que l'Egliſe de Conſtantinople demeura ſans Eveſque auſſi-bien que celle d'Alexandrie. Ath. fol. p. 813. c.

'On lit dans Socrate que tant que S. Alexandre avoit vécu, les Ariens, [quoiqu'appuyez de tout le credit de la Cour,] n'avoient pu avoir aucune liberté dans Conſtantinople. Quand ce Saint fut mort, ils ſe trouverent en état de tenir teſte aux Catholiques; de ſorte que cette ville ſe vit toute en diviſion & en trouble ſur l'election d'un Eveſque; les Catholiques voulant S. Paul, & les Ariens Macedone: mais le parti des Catholiques fut encore le plus fort en cette occaſion. Socr. l. 2. c. 6. p. 83. 84. [Soz. l. 3. c. 4. p. 500. 501.

ARTICLE XXVI.

Conſtantin meurt, & Conſtance qui luy ſuccede en Orient ſe laiſſe tout à fait gagner par un Preſtre Arien.

L'AN DE JESUS CHRIST 337.

[LE banniſſement de S. Paul fut apparemment la derniere injure que le credit des Euſebiens fit à l'Egliſe ſous Conſtantin. Car ce Prince tomba malade en l'an 337, un peu aprés Paſque. Il fut battizé par Euſebe de Nicomedie, comme nous l'apprenons de Saint Jerome: mais cela ne l'empeſcha pas d'ordonner que S. Athanaſe & les autres Eveſque qu'il avoit bannis, ſeroient rappellez d'exil.] 'Au moins on le trouve pour Saint Athanaſe, [& on a ſujet de le croire auſſi des autres. Ath. ap. 2. p. 805 c. [806. a. [807. l. 3 c. 2. p. 498. b.

Par ſa mort, Conſtance le ſecond de ſes fils demeura maiſtre

de l'Orient. C'eſtoit un eſprit aſſez foible, qui ſe laiſſoit aiſément emporter & gouverner par ceux qui le flatoient. Il ne laiſſoit pas avec cela d'eſtre fier, d'aimer à dominer, & de vouloir agir en toutes choſes comme maiſtre & ſouverain, meſme dans les affaires de l'Egliſe. Voilà la cauſe des maux extremes que l'Egliſe ſouffrit ſous ſon regne. Les Ariens eurent l'adreſſe de ſe rendre maiſtres de ſon eſprit, & abuſerent enſuite de ſon autorité pour faire toutes ſortes de violences, mais qui luy firent encore plus de tort qu'à ceux qu'il perſecutoit. Car ſans parler des plus grands effets de la colere de Dieu reſervez pour le temps de ſa juſtice, & plus à craindre encore pour les Rois que pour les autres,] il a merité de paſſer dans l'eſprit des Saints, [qui aprés avoir ſouffert ſes violences, doivent un jour eſtre ſes juges,] il a, dis-je, paſſé dans leur eſprit pour un heretique, ou plutoſt pour un athée, pour le protecteur de l'impieté, pour le Roy de l'hereſie. Ils l'ont comparé à Pharaon, à Saül, à Acab, à Herode, à Pilate, enfin à l'Antechriſt meſme [On ſçait comment il a eſté traité, je ne dis pas par Lucifer de Cagliari, dont la vehemence a neanmoins eſté approuvée de S. Athanaſe, mais par S. Hilaire animé de l'eſprit d'Elie, & d'un zele qu'il ne nous eſt point permis de condanner, de peur de pecher, comme les Phariſiens, contre le Saint Eſprit.] 'Les payens meſme n'ont guere eu de plus grands reproches à faire à Conſtance, que les troubles qu'il avoit cauſez parmi les Chrétiens par la vanité qu'il avoit de vouloir eſtre l'arbitre de leur foy, & le maiſtre de leur religion: '& les Ariens meſmes qui ont eu quelque honneur & quelque courage, l'en ont fait rougir publiquement.

[La providence de Dieu dont les reſſorts ſont impenetrables, permit que Conſtantin fut la cauſe de tous ces maux par une action qui paroiſſoit aſſez peu capable de les produire. Nous avons vu qu'à la recommandation de ſa ſœur Conſtancie, il avoit pris confiance en un Preſtre qu'il ne prenoit nullement pour un Arien, parcequ'il eſtoit adroit à deguiſer ſes ſentimens.] 'N'ayant donc aucun de ſes enfans auprés de luy lorſqu'il mourut, il confia en ſecret ſon teſtament à ce Preſtre, avec ordre de le remettre entre les mains de Conſtance. 'Le Preſtre s'acquita avec fidelité de ſa commiſſion; & ce luy fut un merite auprés de Conſtance, qui ayant trouvé le teſtament favorable à ſon ambition, receut le Preſtre en ſa familiarité, 'luy ordonna de le venir ſouvent voir, '& luy donna une tres grande liberté avec luy; [a] l'ambition qu'il avoit de commander aux autres le rendant l'eſclave volontaire de cet homme.

337. V. ſon titre. § 62, 63.

Ath. fol. p 828. 830. 841, 855. 856. 860 de ſyn. p. 870.

Amm l. 21. p. 203. b.

Suid. λ. p. 21. c. d.

Ruf. l. 1. c. 11. p. 167. 2 | Thdrt. l. 2. c. 2. p. 585. b.

Socr. l. 2 c. 2. p. 80. 81.

Thdrt. p. 585. c.

Socr. p. 81. a.

[a] Ruf. p. 167. 2.

[Ce Preſtre de ſon coſté ſçeut fort bien menager cette faveur pour le malheureux avantage de ſon parti :]Et comme il connoiſſoit la foibleſſe & la legereté de Conſtance, qui comme un roſeau ou un Euripe ſe laiſſoit emporter au moindre vent, il eut la hardieſſe d'entreprendre ouvertement de faire la guerre à la verité. Il deploroit avec une douleur feinte la tempeſte dont l'Egliſe eſtoit agitée, & il pretendoit que ce mal n'avoit point d'autre cauſe que la malice de ceux qui avoient introduit dans l'Egliſe le mot de Conſubſtantiel qui ne ſe trouvoit point dans l'Ecriture ; [condannant ainſi directement le grand Concile de Nicée,]& faiſant [en cela] ce que perſonne n'euſt oſé faire du vivant de Conſtantin. [a]Il paſſoit de là à condanner S. Athanaſe, & les autres ſaints Prelats de l'Egliſe ; en quoy Euſebe de Nicomedie, Theognis, & Theodore d'Heraclée, [n]e manquoient pas de le ſeconder. Thdrt. p 585 e. Soz. l. 3. c. 1. p. 497 a. a Thdrt. p. 585. d. Soz. p. 497. b.

[n]Avant neanmoins que d'attaquer le Prince meſme, il gagna ceux qui eſtoient autour de luy. Car la familiarité qu'il avoit avec l'Empereur, l'ayant bien-toſt fait connoiſtre de l'Imperatrice & de ſes eunuques, il s'acquit d'abord Euſebe le grand Chambellan de Conſtance ; & par ſon moyen il pervertit les autres eunuques, & enſuite l'Imperatrice [& les dames de la Cour.]D'où vient que Saint Athanaſe dit que les Ariens ſe rendoient terribles à tout le monde, parcequ'ils eſtoient appuyez du credit des femmes. [n]Il fut aiſé aprés cela à ce malheureux inſtrument du demon, de ſe rendre maiſtre de l'eſprit d'un Empereur [n]qui eſtoit luy meſme l'eſclave de ſes eunuques. [L'hiſtoire eſt pleine de plaintes contre cette eſpece d'hommes ou de femmes,] [n]dont la Cour de Conſtance eſtoit toute pleine. [b]Mais tous les autres n'eſtoient que comme de petits ſerpentaux ſelon les termes d'un hiſtorien, & les malheureux enfans d'Euſebe le premier valet de chambre, dont on ne croyoit pas pouvoir mieux exprimer la puiſſance, qu'en diſant que Conſtance avoit beaucoup de credit auprés de luy. [n]Il eſtoit eſclave auſſi-bien qu'eunuque. [c]Ammien remarque qu'il avoit une vanité inſupportable, qu'il eſtoit egalement injuſte & cruel, qu'il puniſſoit ſans examen, & ſans faire diſtinction entre les innocens & les coupables. [n]Il receut enfin la juſte punition de ſes crimes aprés la mort de Conſtance. Socr. p. 81. a. b. Naz. or. 23 p. 415. c. Ath. fol. p. 834. b. Ath. p. 834. b. b Amm. l. 18. p. 219. d. Lib. or 12. p. 298. b. c. c Amm. l. 15 p. 35. a. l. 22. p. 307 a. b.

[n]Les auteurs profanes diſent encore bien d'autres choſes de la malignité & de la tyrannie de cet Euſebe, dont les autres eunuques de Conſtance eſtoient les imitateurs. [Et neanmoins ils Juſt. ad Ath. p. 501. &c.

Ath.fol. p.835. a.b. nuiſirent encore beaucoup plus à l'Egliſe qu'à l'Etat.]On vit ces 337. effeminez que l'Egliſe bannit, dit S. Athanaſe, de ſes conſeils [& de ſon miniſtere,] eſtre par l'indignité la plus étrange les maiſtres de l'Egliſe, & dominer dans ſes jugemens, parceque Conſtance n'avoit point de volonté que celle qu'ils luy inſpiroient, & que ceux qui s'appelloient Eveſques, n'eſtoient que les acteurs des p.834.d. pieces qu'ils avoient compoſées. 'Ainſi ce furent eux qui cauſérent tous les maux que l'Egliſe ſouffrit alors, dignes certes d'eſtre les protecteurs de l'hereſie Arienne, & les ennemis de la divine fecondité du Pere eternel.

[Pour l'Imperatrice qui tomba dés ce temps-ci dans les pieges Juli.ad Ath. p. 501. des Ariens, "on ignore ſon nom,]'& on ſçait ſeulement qu'elle V. Conſtantin § 76. eſtoit couſine germaine de ſon mari, fille de Jule Conſtance, ſœur de Gallus & de Julien. ["Euſebie que Conſtance epouſa en 352 V. Conſtance § 26. ou 353, paſſe pour avoir eſté auſſi fort zelée en faveur de l'Arianiſme.]

ARTICLE XXVII.

Les Eveſques bannis par Conſtantin ſont rappellez par ſes enfans: Piſte eſt fait Eveſque des Ariens d'Alexandrie par les Euſebiens: Euſebe meſme chaſſe S. Paul de Conſtantinople, & prend ſa place.

L'AN DE JESUS CHRIST 338.

[LE poiſon qu'un ſeul homme avoit repandu dans l'ame de Conſtance, de l'Imperatrice, & de ſes eunuques, ne pouSocr l.2.c.2.p. 81.b.c. voit pas y demeurer renfermé.]Le mal ſe repandit bien-toſt aux officiers de la Cour, & dans la ville [d'Antioche où Conſtance eſtoit d'ordinaire,]& enſuite dans toutes les provinces de l'Orient, où il alluma partout la diviſion & les diſputes; 'ce qui renverſa toutes choſes dans cette partie de l'Empire, pendant que tout ce qui eſt depuis l'Illyrie du coſté de l'Occident jouiſſoit [juſqu'en l'an 353]d'un grand repos, parceque l'on y ſuivoit immuablement le Concile de Nicée. [Car les deux Empereurs d'Occident Conſtantin & Conſtant, demeurerent toujours tres attachez à la foy de l'Egliſe Catholique.]

c.d. 'Les Euſebiens eſtoient ravis de cette confuſion, croyant qu'elle p.830.d. ſeule leur pouvoit donner le moyen de parvenir à leurs fins, 'qui eſtoient d'étoufer la foy de Nicée pour établir celle d'Arius, p.831.d[Soz. l.3. c.1 p.497.b. a Julian.or.1.p. 33. d'empeſcher pour cela le retour de S. Athanaſe, '& de mettre à ſa place un Eveſque de leur faction. [a]Mais Conſtance qui avoit [à ſe

V. Conſtance ſ 1, 2, 3. défaire de ſes couſins Dalmace & Annibalien, & à s'accorder ſur divers points avec ſes freres, & qui enſuite ſe trouva embaraſſé [juſqu'à la fin de l'an 338] par la guerre des Perſes, la revolte des Armeniens, & les ſeditions de ſes armées, [n'oſa encore apparemment entreprendre une choſe de ſi grande conſequence.] Ainſi les Euſebiens ſe virent prevenus par le retour de Saint Athanaſe, Socr. l. 2 c. 2. p. 81. d.

V. S. Athanaſe ſ 31. [qui arriva vers le milieu de l'an 338.]

Les autres Prelats [bannis ſous Conſtantin,] furent auſſi tous rappellez par l'autorité des trois Empereurs, & renvoyez à leurs Egliſes, comme nous l'apprenons de Saint Athanaſe meſme: & Philoſtorge le confirme, en diſant que tous les bannis furent rappellez aprés la mort de Conſtantin. La ſuite de l'hiſtoire fait voir auſſi qu'Aſclepas de Gaza, Marcel d'Ancyre, [Saint Paul de Conſtantinople,] & peut-eſtre encore Saint Luce d'Andrinople, furent de ce nombre. Les Empereurs écrivirent en faveur de ceux qu'ils rappelloient à l'Egliſe de chacun d'eux. [Comme on avoit intrus de faux Eveſques en leur place, au moins en celle d'Aſclepas & de Marcel, il ne faut pas s'étonner s'ils trouverent quelque difficulté à rentrer dans leurs Egliſes, & s'ils donnerent par là occaſion aux ennemis de la verité de leur impoſer des crimes attroces, comme nous le verrons en parlant de leur ſeconde expulſion.

Ath. fol. p. 814. c. d. Phiſg. l. 2. c. 19. p. 23. Bar. 347. ſ 89. Ath. p. 814. d.

Le retour de ces Eveſques n'abatit pas neanmoins le courage des Euſebiens. Nous verrons autre-part les nouvelles calomnies qu'ils inventerent pour noircir l'innocence de S. Athanaſe. Ils employerent les menaces & la terreur pour diviſer ſon Egliſe: ils le firent de meſme à l'égard des autres, afin d'avoir de toutes parts des cooperateurs de leur impieté: & meſme ils entrepri-rent [1] de donner un Eveſque aux Ariens [d'Alexandrie,] c'eſt à dire à ceux qui [ayant d'abord ſuivi Arius,] avoient eſté chaſſez par S. Alexandre, anathematizez per le Concile de Nicée, & par toute l'Egliſe Catholique, [& rétablis par les Euſebiens dans leur Concile de Jeruſalem.] Ils leur envoyoient des Diacres qui communiquoient ouvertement avec eux. Ils leur écrivoient des lettres, & en recevoient des réponſes: & ne ſe contentant pas de communiquer avec eux, ils écrivirent partout en leur faveur, comme il paroiſſoit par la lettre qu'ils envoyerent au Pape Jule, [dont nous parlerons bien-toſt.]

ap. 2. p. 738 b. c.

L'Eveſque qu'ils donnerent aux Ariens eſtoit, ſelon S Epiphane,

Epi. 69. c. 8. p. 733. d. Ath. vit. p. 32. 1. a] a. c.

1. Les Benedictins diſent que cela ſe fit par un Concile d'Antioche. [Ils ne citent rien, & je ne ſcay ſurquoi ils ſe peuvent fonder.]

un nommé Piſte,[c'eſt à dire ce Preſtre de la Mareote]chaſſé de
Ath.ap.2.p.743. b,c. l'Egliſe comme Arien par Saint Alexandre,'& par le Concile de Nicée. Il fut établi [Eveſque]par Second de Ptolemaïde, qui avoit eu le meſme ſort:[& ce fut apparemment au ſujet de cette election,]que les deputez envoyez à Rome pour les Euſebiens, preſſoient le Pape Jule d'écrire à Alexandrie à ce Piſte. Il eſtoit ordonné en l'an 339:[mais il ne le fut pas avant le retour de Saint
p.748.d. Athanaſe,]puiſque ce Saint trouva ſon Egliſe libre & vacante: [Et Conſtantin n'avoit jamais voulu ſouffrir qu'on miſt un Eveſque en ſa place.

Ils firent encore en ce remps-ci,c'eſt à dire en 338 ou 339,une entrepriſe qui n'eſtoit guere moins irreguliere, mais qui eſtoit
Socr.l.1.c.7.p. 84.b|Soz. l.3.c. 4.p.501.b. plus importante pour leur parti:] 'Car ayant trouvé moyen de faire depoſer S. Paul du ſiege de Conſtantinople par un pretendu Concile, ils inſtalerent en ſa place leur grand Euſebe de Nico-
Ath. ap.2.p. 727 a.b|744 b.c| Thdrt.l.1.c.18. p.565.c. media, 'contre les regles de l'Ecriture qui défendent de quitter ſon epouſe; & contre le Canon exprés du Concile de Nicée. [a]Amphion qui avoit eſté fait Eveſque de Nicomedie, lorſque
a Ath.p.727.c. Euſebe en fut banni[en 325;]fut apparemment rétabli alors dans ce ſiege, ['']comme nous l'avons marqué par avance.] V.§ 12.

ARTICLE XXVIII

Euſebe de Ceſarée meurt: Quel eſtoit Aece ſon ſucceſſeur.

Soer.l.2.c.4.p. 83.a|Soz. l.3.c. 2.p.499.c. 'EUSEBE de Ceſarée eſtoit mort vers le meſme temps que S. Athanaſe revint à Alexandrie,[Mais ſon parti n'y perdit guere:]car on luy donna pour ſucceſſeur Acace ſon diſciple, [b]& l'heritier non ſeulement de ſes livres, mais encore de ſes ſenti-
Ib|Ath. dec.N. p.251.d|de ſyn. p.882 a. mens. [c]Il eſtoit''borgne,& on luy en donnoit le ſurnom [Ce defaut
b Soz.p.499.e|l. 4.c.23. p.578.a. n'empeſcha pas] [d]qu'il n'euſt une fort grande autorité parmi ceux de ſon parti,tant à cauſe de ſon ſiege que pour ſes qualitez
c Hier.v.ill.c. 98 p.297.b. perſonnelles. Car la nature luy avoit donné une grande capa-
d Soz l.4.c.23. p.578.a. cité pour comprendre, pour parler, pour executer, [e]& avec cela
e Hier.v.ill.c. beaucoup de fermeté & de hardieſſe.

Soz p.578 a. 'L'avantage qu'il avoit pour l'erudition d'avoir eſté inſtruit par Euſebe,& de poſſeder ſes livres, luy donnoit & à luy meſme
l.3.c.2.p.499 c| c.14.p.522.d. & aux autres une grande eſtime de ſcience,'qu'il augmenta par
f Hier.v.ill.c. 98. ſes écrits. Car il en fit beaucoup,& qui furent fort eſtimez. [f]Il fit ſix volumes [1] de Mélanges ſur diverſes queſtions,& 17 autres ſur 1.

Hier. ep.152.p. 191.a. 1. συμμίκτων ζητημάτων. Au lieu de συμμίκτων, S. Jerome en un autre endroit dit συλλίκτων. l'Eccleſiaſte.

l'Eccleſiaſte. 'S. Jerome cite un grand paſſage de ſon 4.e livre de Queſtions ou de Mélanges. 'Il le met entre les plus doctes commentateurs de l'Ecriture, '& témoigne qu'il cherchoit dans ſes &c. livres ce qui y portoit le caractere & la lumiere de la verité, ſans s'engager à ſuivre les erreurs & les tenebres de leur auteur. 'Acace compoſa auſſi une vie d'Euſebe ſon predeceſſeur, [a] & beaucoup d'autres écrits que l'hiſtoire ne ſpecifie pas. [b] Nous avons un écrit contre Sabellius, [ou plutoſt contre les Catholiques,] V. Euſebe de Ceſarée §. 9. attribué par le Pere Sirmond à Euſebe de Ceſarée, ["que nous avons cru neanmoins eſtre plutoſt d'Acace, qui doit l'avoir fait dans les commencemens de ſon epiſcopat.] 'S. Epiphane nous a auſſi conſervé un grand fragment d'un écrit qu'Acace avoit fait contre Marcel d'Ancyre, 'pour le convaincre d'erreur par ſes propres paroles.

ep.152.p.191. p.196.d. e d. Socr.p.83.a. a a]Hier.v.ill.c. 98. b Euſeb.p.2.p.23. Epi.72. c.6-9.p. 838. c.5.p.837.d.

[Nous avons déja dit que Baronius croyoit qu'Acace eſtoit ce miſerable Preſtre qui avoit trompé Conſtancie, Conſtantin, & Conſtance. Il a peut-eſtre plus de raiſon] 'de croire encore que c'eſt luy dont parle S. Gregoire de Nazianze, lorſqu'il dit 'que George uſurpateur du ſiege d'Alexandrie [en 356,] eſtoit conſideré comme le bras droit de l'Arianiſme; 'pendant qu'un autre Eveſque qui ſurpaſſoit tous les autres en eloquence, mais qui outre l'impieté de ſes dogmes, avoit encore une fureur & une obſtination étrange contre la verité, y faiſoit l'office de langue. [Acace peut bien en effet avoir paſſé pour la langue de l'hereſie Arienne: Au moins on ne peut pas expliquer cet endroit ni d'Euſebe de Ceſarée ou de Theodore d'Heraclée, qui eſtoient morts avant que l'on parlaſt de George; ni d'Euſebe d'Emeſe, qui ne paroiſt pas avoir rien fait pour l'Arianiſme; ni meſme de Baſile d'Ancyre, qui s'eſt declaré contre les plus Ariens preſque auſſi-toſt que George entra dans Alexandrie, & qui meſme contribua à depoſer George dans le Concile de Seleucie. Il n'y a peut-eſtre que le ſophiſte Aſtere dont cela ſe puiſſe entendre auſſi-bien que d'Acace,] à qui meſme les Benedictins ne veulent pas que cette application convienne.

Bar.356.§ 13. Naz.or.21.p. 386.a.b. a. Ath.vit.p.70.a. e.f.

'S. Jerome attribuë à ſon credit extraordinaire l'ordination de l'Antipape Felix à la place du Pape Libere. [c] Sozomene dit auſſi qu'il executoit facilement tout ce qu'il vouloit à cauſe de ſes grands talens & de ſon credit. [Philoſtorge le repreſente partout comme l'arbitre ſouverain des affaires, qu'il ſavoit faire tourner comme il vouloit:] 'mais il luy attribuë autant de malice & de fourberie [que d'adreſſe & d'autorité.]

Hier.v.ill.c.97. p.298.a.c. c Soz.l.4.c.23. p.678.a. Phot.c.48.p.25. b.

b. 'Ce qui le rendit l'horreur de tout le monde, & meſme des Ariens, 'c'eſt qu'il paroiſt n'avoir eu aucune ſoy, ni bonne ni mauvaiſe, & n'avoir point connu d'autre Dieu que ſa paſſion, ſon intereſt, & l'inclination des puiſſances. [a] Il avoit d'abord fait profeſſion de croire le Fils ſemblable au Pere en toutes choſes, comme les Semiariens. Il ſe joignit depuis à Aece & aux autres qui rejettoient meſme cette reſſemblance, '& il eſt appellé le "compagnon & l'ami particulier d'Aece. Il abandonna enſuite Aece, l'excommunia, [& le fit ou le laiſſa bannir par Conſtance:] '& lorſqu'il vit l'Empire entre les mains de Jovien Prince Catholique, il ſigna le ſymbole de Nicée, [& fit profeſſion de la Conſubſtantialité.] 'Cette flexibilité ou cette indifference dans la profeſſion de la foy, eſt ce qui le rend le plus celebre dans l'hiſtoire: [& c'eſt un bel exemple pour nous apprendre combien toutes les plus grandes qualitez d'eſprit propres à nous enfler, nous ſont inutiles, ou plutoſt combien elles nous ſont pernicieuſes, ſans la charité qui edifie, & qui ſeule peut rendre tout le reſte utile & ſaint.]

Ath. de ſyn. p. 913. d| dec. N p. 251. d| Socr l. 3. c. 25. p. 203. c. a Soz. l. 4 c. 22 p. 574 a b| 576. b. Ath p. 913. b. c. iraïpos. Socr. p 203. 204. Cave, p. 110. 2.

'Nous le verrons commencer à paroiſtre en 341 dans le Concile d'Antioche; [& il faut qu'en moins de dix ans il ſe fuſt extremement ſignalé pour l'impieté, quoique l'hiſtoire ne nous en ait rien remarqué, 'puiſqu'en 347 le Concile de Sardique fut obligé de le depoſer, & meſme de l'excommunier comme l'un des principaux chefs de l'Arianiſme, & des plus hardis à toute entreprendre pour l'hereſie.]

Ath. de ſyn. p. 911. d. or. 1. p. 290. a b| ap 2. p. 765. d| 766. b. c.

ARTICLE XXIX.

Les Euſebiens demandent un Concile au Pape Jule: S. Athanaſe & pluſieurs autres Eveſques viennent à Rome.

L'AN DE JESUS CHRIST 339, 340.

[LA paſſion qu'avoient les Euſebiens de décrier partout Saint Athanaſe, fit qu'ils écrivirent contre luy au Pape Jule. Mais leurs deputez "ne pouvant répondre à ceux de S. Athanaſe, ne trouverent aucun moyen d'eviter la confuſion que meritoient leurs calomnies, que de demander un Concile où le Pape meſme fuſt le juge de toute l'affaire. Le Pape y conſentit, manda Saint Athanaſe, & quand il fut venu, il écrivit en l'année 340 aux Euſebiens, & leur envoya les Preſtres Elpide & Philoxene pour les preſſer de venir au Concile qu'ils avoient demandé, & qui ſe devoit tenir à Rome vers le milieu de l'année 341, afin de ſoûtenir

V. S. Jule Pape § 3-5.

ce qu'ils avoient fait contre S. Athanaſe, & répondre à ce que ce Saint & les autres voudroient objecter.

Car Saint Athanaſe n'eſtoit pas le ſeul qu'ils euſſent maltraité, & qui fuſt venu à Rome implorer le ſecours du premier ſiege contre leurs violences tyranniques. Soit que le bruit de la convocation d'un Concile libre donnaſt quelque eſperance de rétabliſſement aux opprimez,] 'on vit accourir à Rome [en l'an 340 ou 341,] pluſieurs Eveſques de Thrace, de la Syrie, de la Phenicie, de la Paleſtine; outre beaucoup de Preſtres tant d'Alexandrie que de divers autres endroits: '& il en ſeroit venu beaucoup d'autres, ſi on ne les en avoit empeſchez. 'Ces perſonnes ſe plaignoient publiquement des injuſtices & des violences qu'on avoit fait ſouffrir à leurs Egliſes. Ath. ap. 2 p. 751. c. b. a. b.

V. ſon titre. [Marcel d'Ancyre eclatoit ſur tous les autres,] 'ayant ſouffert à peu prés les meſmes choſes qu'on vit arriver à Alexandrie [l'an 341.] 'Les Euſebiens l'avoient enfin chaſſé de ſon Egliſe, avec Aſclepas de Gaza; [a] avoient publié partout diverſes calomnies pour les diffamer, [b] & avoient meſme écrit contre eux au Pape Jule auſſi-bien que contre S. Athanaſe: de ſorte qu'ils furent tous trois obligez de ſe retirer à Rome. [On peut voir ſur l'hiſtoire de Marcel ce que ſes adverſaires luy objectoient.] [d] Pour Aſclepas, les Euſebiens publioient que depuis ſon retour à Gaza [en 338,] il avoit excité beaucoup de ſeditions, & avoit meſme briſé un autel. c. d. Socr. l. 2. c. 15. p. 91. b. c. a Ath. ap. 1. p. 762. a. Thdrt. l. 2. c. 6. p. 589. b. b Ath. p. 761. c. Epi. 72. c. 2. p. 835. a. c Socr. p. 91. d Bar. 347. § 89. Soz. l. 3. c. 8. p. 507. b.

'Socrate & Sozomene diſent que S. Luce Eveſque d'Andri- Socr. p. 91. c. Soz. p. 507. c.

Note 23. nople, chaſſé & depouillé de ſon Egliſe, "vint à Rome en ce meſme temps. 'Il avoit comme nous avons dit, ſuccedé à Saint Eutrope. [e] Mais comme il ne témoignoit pas moins de liberté que luy à refuter & à condanner les dogmes des heretiques, ils luy firent mettre des chaines de fer au cou & aux mains; & en cet état l'envoyerent en exil. [il en ſut delivré ou par la mort de Conſtantin, ou par quelque raiſon que nous ignorons, & retourna dans ſon ſiege. Mais ſon courage luy fit meriter de nouveau la perſecution des Euſebiens,] 'qui publierent contre luy cette horrible calomnie, que depuis ſon retour il avoit fait jetter aux chiens les ſaints Myſteres conſacrez par des Preſtres ſaints & irreprochables. Ath. de fug. p. 705. a. e Sol. p. 821. a. Bar. 347. § 89.

'Saint Paul de Conſtantinople eſt mis auſſi par les hiſtoriens entre ceux qui vinrent alors à Rome. [f] Baronius ne le croit pas, à cauſe que Jule n'en parle point dans ſes lettres. [Il peut l'avoir Socr. p. 91. b. Soz. p. 507. a. f Bar. 340. § 19.

Ath. ap.2 f. 751.a voulu marquer luy & Saint Luce, lorſqu'il parle en general des Eveſques de Thrace. [a] Neanmoins c'eſt à S. Maximin de Treves
[a] Hil.fr.2 p.26. que ſon rétabliſſement eſt attribué.

[Nous n'avons rien de certain à dire ſur les Eveſques de Celé-Syrie & de Phenicie, qui vinrent à Rome en 340 pour le Concile. Nous pouvons ſeulement remarquer ceux que les Ariens ont
Theod.l.1.c.4 f. 537.538. perſecutez dans ces provinces.] 'De ce nombre eſt Hellanique de Tripoli [en Phenicie,] qui ſe declara d'abord avec tant de force pour la verité, qu'Arius le contoit luy ſeul avec Saint Philogone d'Antioche & S. Macaire de Jeruſalem, pour ennemis de ſon
Conc.t.2.p.5.d. hereſie. 'Il eſt marqué entre les Eveſques de Phenicie qui aſſiſte-
Ath.ſol.p.813.a. rent au Concile de Nicée, '& auſſi entre ceux qui n'ayant aucun crime que de paſſer pour adverſaires de l'Arianiſme, furent chaſſez de leurs villes, les uns ſous divers pretextes, les autres ſur de ſimples lettres de l'Empereur, & eurent le regret de voir établir dans leurs Egliſes ceux dont ils connoiſſoient l'impieté.
p.812.e. 'Celui que les Ariens mirent à Tripoli fut un Theodoſe que Saint [1.] Euſtathe d'Antioche n'avoit pas ſeulement voulu recevoir dans ſon Clergé: mais ce Saint eſtant banni, les Euſebiens luy accorderent cet honneur, & l'eleverent meſme à l'epiſcopat.

d]ſug.p.702.d. 'Il y eut pluſieurs autres Prelats qu'ils traiterent de meſme qu'Hellanique, & pour le meſme ſujet, comme Euphration de Balanée [en Syrie à l'embouchure du fleuve Eleuthere.] Saint Athanaſe appelle cet Euphration un homme tres admirable.
de ſyn.p.886.c. 'Euſebe de Ceſarée luy avoit écrit ce blaſpheme avant le Concile de Nicée, Que le Chriſt n'eſtoit pas un veritable Dieu.

ſol.p.812.d. 'Les Euſebiens traiterent encore de meſme Cymace de Palte,
ſug.p 702.703. un autre Cymace d'Arade, Cyrus de Berée, 'Cartere d'Antarade,
ſol p.812.d]821. a. [toutes villes de Syrie;] Diodore d'Aſie, & Domnion de Sieme:
[b] Hil.fr.1.p.15. [Je ne ſçay ce que c'eſt que ces deux derniers.] [b] Entre les Eveſques du Concile de Sardique, il y avoit un Diodore de Tenedo en
Ath.de Ant.p. 580.a]581.c. Aſie. 'Cymace de Plate & Cartere vivoient encore en 362. [c] George de Laodicée l'un des ennemis de la Conſubſtantialité, a écrit
[c] Socr.l.1. c.24. p.59.b]l.2.c.9.p. 85.d. que Cyrus de Berée avoit fait condanner Saint Euſtathe, l'ayant accuſé d'eſtre Sabellien. [d] Mais comme remarque Socrate, il ſe
[d] p.59.b.c. détruit luy meſme, en diſant que Cyrus fut depuis depoſé ſous pretexte du meſme crime. [Le Sabellianiſme eſtoit en ce temps là le nom ſous lequel on taſchoit de rendre la doctrine de la
Ath.de fug.p. 703.a. Conſubſtantialité odieuſe.] 'Cyrus fut banni aprés avoir ſouffert divers outrages.

1. [On ne dit point de quelle Tripoli Theodoſe eſtoit Eveſque. Mais aſſurément ce n'eſtoit
Socr.l.2.c.40.p. 152.c. pas de celle de Libye.] 'Et Leonce eſtoit Eveſque de celle de Lydie pour les Ariens.

Pour la Thrace, outre Saint Paul & Saint Luce, Theodule & Olympe ſont celebres pour les perſecutions que les Ariens leur firent. Car ils furent meſme condamnez à mort par Conſtance [a] à la requeſte d'Euſebe [de Nicomedie,] avec ordre [aux juges] de leur faire trancher la teſte en quelque endroit qu'on les rencontraſt. Ce qui leur attira cet arreſt, c'eſt qu'ils eſtoient gents de bien, orthodoxes, & grands ennemis de l'hereſie. Olympe eſtoit Eveſque d'Enos, & Theodule de Trajanople. [b] Le Concile de Sardique parle de cet arreſt de mort donné ſur les calomnies des Euſebiens contre Theodule, [c] qui eſtoit peut-eſtre preſent au Concile. [d] Il y avoit auſſi un Olympe, à la requiſition duquel on fit pluſieurs Canons. [e] Saint Athanaſe marque bien clairement que luy & Theodule [f] vivoient encore aprés ce Concile, & que l'on renouvella alors, à la ſolicitation des ſucceſſeurs d'Euſebe, les meſmes ordres que ce méchant Eveſque avoit fait donner durant ſa vie contre ces deux ſaints Prelats. [g] Les ordres contre Olympe eſtoient adreſſez au Proconſul Donat. [Baronius a mis cet Eveſque au nombre des Saints le 12 de juin dans le martyrologe Romain. Je ne ſçay pourquoi on n'a point fait le meſme honneur à Theodule.]

Note 24.

V. la note 24.

a. b.

b [ſol p.821.a.b.

ap.2.p.761.c.

Conc.t.2.p.641.

e.

f Ath p.821 a.b.

fug.p.703.b.

[h] Les Grecs parlent encore fort honorablement de S. Regin, dont ils font la feſte le 25 de fevrier. Ils diſent qu'ayant aſſiſté au Concile de Sardique, & eſtant retourné à ſon ſiege, il fut pris par le Gouverneur de la Grece, & decapité aprés avoir ſouffert beaucoup de tourmens. Bollandus juge fort bien qu'il n'eſt mort qu'aprés que Conſtant, à qui la Grece obeïſſoit, eut eſté tué [en 350.] Et ce fut peut-eſtre vers l'an 355 [ou 356,] depuis que Conſtance ſe fut abſolument declaré ennemi de S. Athanaſe & de la Conſubſtantialité. Les Grecs appelloient S. Regin Eveſque de Scopeles, que Bollandus croit eſtre l'iſle de Scopele dans l'Archipelage, appellée aujourd'hui Droma, [aſſez prés de celle de Scyros, & qui pouvoit eſtre de la province de Theſſalie ou d'Acaïe.

Boll.25.feb.p. 495.

Nous avons eſté bien aiſes de raſſembler en un meſme endroit ce que nous trouvons de ces ſaints Eveſques de l'Orient perſecutez pour la foy par les Ariens, quoique nous ne pretendions pas que tous aient eſté bannis en ce temps-ci. Et meſme ſi nous recevons] l'ordre que Theodoret met dans ſa narration, ce n'a eſté qu'aprés le Concile de Milan en 355. [Ce que neanmoins on ne peut pas dire de tous.

Thdrt.l.2.c.22. p.605.606.

Les Eveſques ne furent pas ſeuls perſecutez par les Ariens:]

Bar. 6. dec d. 'Les Grecs ſont memoire le 6 de decembre, [a]ou plutoſt le 6 ou le
a Canis. t. 2. p. 825 | Men. p 81. 7 d'octobre, de S. Polychrone, qu'ils diſent avoir eſté Preſtre, & avoir ſouffert la mort ſous Conſtance par la cruauté des Ariens, dans le temps meſme qu'il celebroit le ſaint Sacrifice. Ils en font une longue hiſtoire, & ſemblent vouloir qu'il ait eſté ordonné Diacre & Preſtre dans le Concile de Nicée'. Note 25.

ARTICLE XXX.

Les Euſebiens refuſent de venir au Concile de Rome, & en tiennent un à Antioche pour y dedier la grande egliſe.

[POUR reprendre la ſuite de noſtre hiſtoire, les Euſebiens furent ſans doute fort ſurpris, lorſqu'ils virent que le Pape ſongeoit ſerieuſement à aſſembler un Concile pour examiner
Ath. ap. 2. p. 739. b. leurs violences.] 'Mais ils le furent encore davantage lorſqu'ils apprirent contre leur attente que Saint Athanaſe [& les autres qu'ils avoient depoſez,] eſtoient à Rome pour le Concile. [Ils virent bien que la preſence de ces Prelats ruineroit toutes leurs
Theodrt. l. 2. c. 3. p. 586. b. calomnies.] 'Si aiſées par elles meſmes à decouvrir. [a]Cette crainte
a Ath. p. 739. b. les empeſcha de venir au Concile, quelque inſtance que le Pape en fiſt, & les obligea de chercher divers pretextes ridicules pour
p. 761. c d. s'en diſpenſer. 'C'eſtoit ſe declarer coupables, & ruiner tout à fait leur cauſe, que de l'abandonner de la ſorte. Mais cette extremité leur paroiſſoit moins faſcheuſe, que de voir leurs impoſtures decouvertes en leur preſence: Et c'eſt ce qu'ils voyoient bien
fol. p. 816. a. b. ne pouvoir eviter, s'ils ſe preſentoient au Concile. 'Car il leur ſuffiſoit pour cela de ſavoir que ce ſeroit un jugement eccleſiaſtique, qu'il n'y auroit point de Comte pour aſſiſter à leur aſſemblée, point d'ordre du Prince pour en former les deciſions, point de ſoldats pour en garder les portes. C'eſtoient là les ſeules voies qui les avoient rendu maiſtres des Eveſques; & quand elles leur
ap. 2. p. 757. b. manquoient, ils n'oſoient pas ſeulement ouvrir la bouche. 'En un mot, leur autorité eſtoit établie non ſur des jugemens reguliers, mais ſur la force & la violence.

fol. p. 815. b | orth. p. 950 a. 'Ils virent donc bien qu'ils n'auroient pas d'avantage dans ce
[b] fol. p. 816. b. Concile; [b]& auſſi au lieu de ſonger à s'y preſenter, ils retinrent les legats du Pape au delà du jour marqué pour le Concile. Mais comme ils ne doutoient pas que le refus qu'ils faiſoient d'aller à
p. 815. b. c. Rome ne décriaſt beaucoup leur conduite, '& qu'ils ſe voyoient déja abandonnez de tous ceux qu'ils avoient contraints d'embraſſer leur parti ſous Conſtantin par la crainte de leurs vio-

lences, en état meſme de perdre le peu de ſectateurs qui leur reſtoient; ils s'adreſſerent à Conſtance, ainſi que nous venons de dire, comme à l'unique appui de leur hereſie, le priant avec le diſcours lugubre que S. Athanaſe leur met à la bouche, d'avoir pitié d'eux, de commencer promtement la perſecution contre tous [les Catholiques,] de donner ſes ordres pour ce ſujet; de faire une ſeconde fois Philagre Gouverneur d'Egypte, & d'envoyer Gregoire pour eſtre Eveſque d'Alexandrie. b.

Ils obtinrent toutes ces choſes; [mais non en un meſme temps; & ils ne les demanderent meſme que l'une aprés l'autre; puiſque ſi nous en croyons les hiſtoriens, ils ne jetterent la vuë ſur Gregoire qu'au refus d'Euſebe d'Emeſe, comme nous l'allons bien-toſt dire.] c.d.

Il eſt auſſi aſſez viſible que Philagre fut envoyé en Egypte avant Gregoire. [a] On pretend qu'il y eſtoit aimé du peuple, & qu'il fut fort bien receu à Alexandrie à l'entrée de cette ſeconde Prefecture, orth p.944.b| 945.b. a Naz.or.21.p. 390.391.

L'AN DE JESUS CHRIST 341.

Le principal deſſein des Euſebiens eſtoit de ſe ſervir de l'abſence de S. Athanaſe, pour mettre en la place de ce ſaint paſteur un loup raviſſant: & & meſme ſelon Theodoret, ils n'avoient fait demander le Concile de Rome que dans cette vuë, & afin de le retirer de ſon Egliſe pour la remplir auſſi-toſt d'un uſurpateur; ce qui neanmoins paroiſt contraire à S. Athanaſe. [Mais pour faire ce crime d'une maniere qui euſt plus d'autorité, il falloit aſſembler un Concile: & ils en trouverent une occaſion favorable.] Il y avoit dix ans que le grand Conſtantin avoit commencé à Antioche une egliſe magnifique; & Conſtance ayant continué ce deſſein, venoit de l'achever. Euſebe qui ne perdoit aucune occaſion d'avancer ſes deſſeins, ſçeut menager celle-ci; & ſous pretexte de la dedicace de cette egliſe, il fit aſſembler un Concile, dont le veritable but eſtoit d'abolir la foy de la Conſubſtantialité. Thdrt.l.2.c.3.p. 586.b. Ath.ap.2.p.739 b. Socr.l.2.c.8.p. 84.c. d.

Il fut aſſemblé la 5.e année d'aprés la mort de Conſtantin, [b] ſous les Conſuls Marcellin & Probin, dans l'Indiction 14, [& ainſi en l'an 341, avant le mois de ſeptembre. Les effets qui s'en virent à Alexandrie dés devant Paſque, font juger qu'il ſe tint au commencement de l'année.] Il s'y trouva 90 Eveſques ſelon Saint Athanaſe, ou 97 selon S. Hilaire, [c] dont les principaux eſtoient Euſebe uſurpateur du ſiege de Conſtantinople, [d] Dianée de Ceſarée p.85.a. b a|Ath de ſyn. p.894.d. c d|Socr.p.84.d. Hil.ſyn.2.p. 128.1.2|Soz.l.3. c.5.p.501.c| l.4. c.22 p.567.c. c Soz. p.503.b. d Ath.B. pr.p.32. 33|e.4.p.741.e.

1. [a] Les Benedictins ne veulent pas qu'on liſe dans Saint Athanaſe Dianée au lieu de Darius, mais Theognis; parceque, diſent-ils, il n'y a pas de raiſon de mettre Dianée au rang des principaux chefs des Ariens. [Mais ils n'autoriſent leur correction d'aucun manuſcrit, & Sozomena y eſt formellement contraire.]

en Cappadoce, Placille d'Antioche, Theodore d'Heraclée [en Thrace,] Narciſſe [de Neroniade,] Macedone [de Mopſueſte,] Maris [de Calcedoine,] [a]Acace de Ceſarée en Paleſtine, Patrophile de Scythople, Eudoxe de Germanicie [en Syrie, depuis d'Antioche,] & enfin de Conſtantinople; George de Laodicée [en Syrie,] & Theophrone de Tyanes [en Cappadoce.] 341.

Ath. ap. 2. p. 730. d. a de ſyn. p. 912. b. c | Soz. p. 503. b

[b]Nous trouvons une liſte de trente Eveſques qu'on croit avoir aſſiſté à ce Concile, & parmi leſquels il y en a d'illuſtres en ſainteté. ["Mais il y a bien de l'apparence que cette liſte appartient à un Concile tenu quelques années avant celui de la Dedicace: Au moins il eſt certain qu'on ne trouve point qu'il y ait eu de partage ni de diſpute dans celui-ci, "ni que perſonne s'y ſoit ſignalé pour défendre l'innocence & la verité.] [c]On dit que S. Maxime de Jeruſalem ne voulut point y venir, parcequ'il ſe repentoit d'avoir conſenti par ſurpriſe à la condannation de S. Athanaſe. Il ne s'y trouva auſſi aucun Eveſque d'Occident, ni perſonne de la part du Pape, contre la volonté duquel le Canon eccleſiaſtique ne veut pas, dit Socrate, que les Egliſes faſſent aucune loy. [Ce paſſage a donné une ample matiere de diſputes, & neanmoins il faut avouer que Socrate ni Sozomene ne ſont pas des auteurs à qui il faille beaucoup s'arreſter, ſurtout en matiere de doctrine. Quelques defauts qu'il y euſt dans ce Concile, ils eſtoient tous couverts] [d]par l'autorité du tres impie Conſtance, comme l'appelle S. Athanaſe, [e]lequel y aſſiſtoit en perſonne.

Ath. ap. 2. p. 730. d. b Conc. t. 2. p. 559.

Note 26.

Note 27.

Socr. p. 84. d | Soz. l. 3. c. 6. p. 504. d.

Ath. de ſyn. p. 894. d. c d | Socr. p. 85. a.

ARTICLE XXXI.

Gregoire eſt fait Eveſque d'Alexandrie, & Euſebe Eveſque d'Emeſe, par le Concile d'Antioche: Hiſtoire du dernier.

[a]LE premier ſoin des Euſebiens dans l'aſſemblée d'Antioche, fut d'opprimer Saint Athanaſe; [b]quoiqu'il fuſt tout à fait étrange [qu'ayant eux meſmes demandé un Concile au Pape pour juger ce Saint,] & le Pape en faiſant aſſembler un [à Rome pour cela,] ils entrepriſſent d'en juger eux meſmes, ſans attendre le jugement de ce Concile. [c]Ils renouvellerent contre luy les vieilles accuſations du Concile de Tyr. [d]Ils y ajouterent les meurtres, & les deſordres qu'on pretendoit avoir eſté cauſez à Alexandrie par ſon retour. [Mais pour ſe donner à eux meſmes plus aiſément la victoire,] [e]ils firent un Canon par lequel ils ordonnoient que ſi un Eveſque depoſé par un Synode entreprenoit de ſe rétablir luy meſme avant que d'avoir eſté abſous par un autre Synode, il ne pourroit

Socr. l. 2. c. 8. p. 85. a. d Ath. ap. 2. p. 748. d.

Note 28.

Socr. p. 85. b. a. b | Soz. l. 3. c. 5. p. 502. a.

Socr. p. 85. a | Soz. p. 501. 502 | Pall. dial. p. 76. 78.

pourroit jamais eſtre rétabli, ni meſme eſtre receu à ſe juſtifier. Ils firent de grandes plaintes de ce que S. Athanaſe n'avoit pas obſervé cet ordre ; & ce fut le principal crime qu'ils luy objecterent pour accabler ſon innocence ; en quoy Theophile d'Alexandrie les imita depuis contre S. Jean Chryſoſtome.

[Aprés avoir condanné Saint Athanaſe comme indigne d'eſtre ſeulement ecouté, ils entreprirent de luy donner un ſucceſſeur.] Socr. l. 2. c. 9. p. 85

[a]Euſebe de Nicomedie voulut d'abord y mettre un autre Euſebe, au refus duquel on choiſit Gregoire, [dont on voit les qualitez [a] b. c] Soz. l. 3 c. 6. p. 504. a.

V. S. Athanaſe 73-75. ſur [b]l'hiſtoire de Saint Athanaſe avec ſon intruſion violente à Alexandrie.]Il ſemble que le Concile ait écrit partout pour le faire recevoir. [b]Socrate & Sozomene diſent qu'aprés avoir eſté declaré Eveſque d'Alexandrie par le Concile, il aſſiſta en cette qualité à ce qui ſe fit enſuite dans l'aſſemblée. [Neanmoins il eſt peut-eſtre bien auſſi probable qu'il fut envoyé en Egypte auſſi-toſt aprés ſon election, puiſqu'il eſtoit de l'intereſt des Euſebiens d'achever promtement cette affaire,]& que S. Athanaſe declare qu'on n'avoit point encore oui parler à Alexandrie de ſon election, lorſqu'on fit afficher qu'il venoit. Il y eſtoit déja avant Paſque [vers le commencement d'avril.]

Ath. orth p. 930 c. [b] Socr. l. 2. c. 10. p. 88. c] Soz. l. 3 c. 5. p. 503. b.

Ath. orth p. 944. b] 945. a.

p. 946. d.

[c]Pour Euſebe qui refuſa d'eſtre fait Eveſque d'Alexandrie, il eſtoit né à Edeſſe en Meſopotamie, d'une famille conſiderable, & avoit appris dés ſon enfance les lettres ſaintes, [d]ſelon la coutume de ce pays. [e] Il étudia enſuite les lettres greques ſous ceux qui les enſeignoient à Edeſſe. [f]Il vint depuis en Paleſtine pour ſe perfectionner dans l'intelligence des ſaints livres, mais il prit malheureuſement pour ſes docteurs Euſebe de Ceſarée & Patrophile de Scythople. Il paſſa à Antioche, d'où S. Euſtathe venant d'eſtre banni, il n'y put avoir inſtruction que d'Euphrone qui tenoit ſa place. Il quitta depuis Antioche, & alla à Alexandrie, tant pour eviter d'eſtre engagé dans le ſacerdoce, que pour y apprendre les ſciences des philoſophes : & eſtant retourné à Antioche, il lia amitié avec Placille qui avoit ſuccedé à Euphrone. Il y eſtoit encore au temps dont nous parlons, & Euſebe de Nicomedie le voulut faire Eveſque d'Alexandrie, croyant qu'il ſeroit fort capable d'y gagner l'affection du peuple, parcequ'il n'y avoit rien à redire dans ſa vie, qu'il avoit beaucoup d'eloquence, [g]particulierement de cette eloquence populaire propre pour les declamateurs, & un eſprit fort agreable & fort poli. [Il eſtoit d'ailleurs bien fondé dans l'Arianiſme, puiſqu'il avoit toujours vécu avec les principaux partiſans de cette erreur.]Mais il ne

Socr. l. 2. c. 9. p. 85. c.

Soz. l. 3. c. 6. p. 503. c.

[c] c. d] Socr p. 85. c.

[d] Soz. p 503. d.

d] Socr. p. 85. d.

[g] Hier. v. ill c. 91. p 296. d.

Socr. l 2. c 9. p. 85. d] Soz l. 3 c. 5. p. 504. a.

put ſe reſoudre à accepter l'eveſché d'Alexandrie, jugeant bien qu'il ne ſeroit qu'y acquerir la haine du peuple, qui aimoit extremement S. Athanaſe, & ne pouvoit ſouffrir d'en voir établir un autre en ſa place. On luy donna donc au lieu d'Alexandrie l'eveſché d'Emeſe en Phenicie prés du mont Liban. [a] Il aſſiſta au Concile en cette qualité, [b] & conſentit aux deciſions qui y furent faites. [c] Mais il eut de la peine à s'établir dans la poſſeſſion de cet eveſché: Car le peuple d'Emeſe ſe ſouleva contre luy, parcequ'on diſoit qu'il s'adonnoit à l'aſtrologie judiciaire; de ſorte qu'il fut obligé de s'enfuir & de s'en aller à Laodicée trouver George ſon panegyriſte, qui le mena à Antioche, & obtint par le moyen de Placille & de Narciſſe [de Neroniade,] qu'il fuſt remené à Emeſe, où on l'accuſa de nouveau comme Sabellien, [quoiqu'il n'y euſt pas ce ſemble grand ſujet de le ſoupçonner d'une hereſie toute oppoſée à celle des Ariens.]

Thdrt. dial. 3 t. 4 p. 171. d.
a Soz. l. 3. c 5. p. 503. b.
b p. 504. c.
c b] Socr. l. 2. c 9. p. 86. a.

'Il fut fort cheri par Conſtance, qui le mena avec luy à la guerre de Perſe. [d] Il mourut ſous ce Prince meſme, [e] & fut enterré à Antioche [avant l'an 359,] [f] auquel Paul d'Emeſe aſſiſta au Concile de Seleucie. [g] George de Laodicée l'un des [plus grands] ennemis de la Conſubſtantialité, [h] a fait ſon eloge, dont Socrate & Sozomene ont tiré ce que nous avons dit. [i] Il attribuë meſme des miracles à un homme [que ſes loüanges ſeules font voir eſtre mort dans l'Arianiſme.] [k] Theodoret dit comme une choſe conſtante qu'il eſtoit de la faction & du parti des Ariens, & que les ſentimens d'Arius ſe liſoient dans ſes ouvrages. [l] Saint Jerome le qualifie meſme le port'enſeigne de la faction Arienne. [m] C'eſt donc par une faute groſſiere que ſon nom ſe trouve entre ceux des Saints au 14 d'aouſt dans quelques martyrologes, [n] & dans Pierre des Noels. Note 29.

b] Soz. l. 3. c. 6. p. 504. b.
d Hier. v ill. c. 91. p. 296. d.
e Epi. 73. c. 26. p. 874. a.
f Socr. l. 2. c. 24. p. 59. b.
g b] l. 2. c. 9. p. 85. c.
h l. 2. c. 3. p. 504. c.
i Thdrt. dial. 3. p. 171. d.
k Hier. chr an. 348.
l Bar 341 § 11.
m P. de N l. 7. c. 63. p. 140 3.

'Il s'eſt rendu celebre par divers ouvrages dont Sozomene parle avec eſtime. [o] Il compoſa un nombre infini de livres dont les principaux eſtoient contre les Gentils, & les Juifs, contre les Novatiens, ſur l'epiſtre aux Galates, & quantité de petites homelies ſur les Evangiles. 'Il a fait auſſi une explication de la Geneſe dont on trouve divers fragmens, [p] & dont Saint Jerome blaſme un endroit. [q] Theodoret cite un paſſage de cet auteur. [r] & on en trouve encore quelques autres dans les Chaines greques ſur l'Ecriture.

Soz. l. 3. c. 14 p. 522. c. d.
o Hier. v ill. c. 91. p. 296. d.
Sixt. l. 4. p. 285. b. c.
p Hier qu. in Gen t. 3. p. 213. a.
q Thdrt. dial. 3. p. 172-173.
r Lab. ſcri. t. 1. p. 779.

[L'on a imprimé à Paris en 1547, diverſes homelies ſous le nom d'Euſebe d'Emeſe.] 'Elles ont eſté citées ſous ſon nom il y a plus de ſix cents ans, par Guitmond, [s] & dans le ſiecle ſuivant

Guit. ſec. 3. Bib. Pat. t. 6. p. 256. d. e.
s Lab. ſcri. t. 1. p. 310-311.

par Gratien : & neanmoins on demeure aujourd'hui d'accord qu'elles ſont d'un ou de pluſieurs auteurs latins, & la pluſpart paroiſſent eſtre de divers Eveſques de France, comme de S. Eucher de Lion, de Saint Ceſaire d'Arles, de Fauſte de Riés &c. Il y a encore 145 homelies ſur les Evangiles de toute l'année, que quelque uns attribuent au meſme Euſebe ou à divers autres auteurs, & que le P. Labbe pretend eſtre d'un Brunon Cardinal Eveſque de Segni dans la Campagne de Rome, qui vivoit ſous le Pape Paſchal II, [& ainſi vers l'an 1100.] p. 211, 212, 310. p. 212.

ARTICLE XXXII.

De trois ſymboles dreſſez dans le Concile d'Antioche.

LEs Euſebiens aprés avoir ordonné Gregoire, ſongerent à l'établiſſement de leur hereſie. Ils crurent pour cela qu'ils ne devoient pas condanner expreſſément la foy de Nicée, mais l'alterer peu à peu par divers Conciles, & divers formulaires de foy, afin de detacher inſenſiblement les peuples du dogme de la Conſubſtantialité, & les accoutumer peu à peu au poiſon de l'Arianiſme. [Ils firent donc trois ſymboles dans leur Concile d'Antioche,] dans le premier deſquels ils declarent d'abord qu'eſtant Eveſques, ils n'ont garde de changer leur qualité de juges en celle de diſciples d'un ſimple Preſtre comme Arius. Ils expoſent enſuite leur croyance en peu de paroles, & n'y parlent du Fils qu'avec beaucoup de mediocrité & de reſerve, ne ſe ſervant point dutout des termes de ſubſtance & de conſubſtantiel, & ne mettant que ce qui eſtoit accordé de part & d'autre. Ils envoyerent ce premier formulaire à toutes les villes [a] dans une lettre. [b] Mais eſtant demeurez quelque temps à Antioche, ils ſe repentirent de ce qu'ils avoient écrit, & firent un ſecond formulaire tout different & beaucoup plus ample que le premier. Ils y parlent auſſi plus avantageuſement du Fils, diſant qu'il poſſedoit immuablement la divinité, comme l'a lu Sozomene, [c] & peut-eſtre encore Saint Athanaſe, [d] ou bien qu'il eſtoit incapable de mutation & de changement, ſelon Socrate & S. Hilaire. [e] Ils diſent auſſi qu'il eſtoit l'image ſans difference de la ſuſtance, de la volonté, de la puiſſance, & de la gloire du Pere; & c'eſt peut-eſtre ce qui a porté S. Hilaire à approuver ce formulaire, & à appeller meſme le Concile d'Antioche une aſſemblée de Saints. [g] Il reconnoiſt neanmoins qu'il n'eſt pas tout à fait

Soer. l. 2. c. 10. p. 86. c.

d Ath. de syn. p. 892. a.

Soz. l. 3. c. 5. p. 502. c.

Soer. l. 2. c. 10. p. 87. b.

a b Ath. de syn. p. 891. d | Soz. l. 3. c. 5. p. 502. b.

b Ath. p. 891. c | Soer. l. 2. c. 10. p. 87. b.

αὐαλλοίωτον τῆς θεότητος

c Soz. l. 3. c. 5. p. 502. d.

d Ath. de syn. p. 911. d.

e Soer. l. 2. c. 10. p. 87. c | Hil. syn. p. 1128. a. a.

f Ath. de syn. p. 892. 893.

g Hil. syn. p. 1128. a. e.

exprés pour la divinité du Fils ; & il excuſe ce defaut en diſant 341.
qu'il n'a pas eſté fait contre l'hereſie d'Arius, mais contre celle
Hil.ſyn. p.128. 2.a. de Sabellius, & ſur le ſujet d'un Eveſque du Concile ſoupçonné Note 30.
d'erreur, [c'eſt à dire ſans doute de Sabellianiſme, qui eſtoit
alors le crime de tous les défenſeurs de la Conſubſtantialité, &
il n'eſt pas difficile que parmi tant d'Eveſques qui eſtoient alors
à Antioche, il y en ait eu quelqu'un qui ait fait paroiſtre du zele
pour la vraie foy: mais l'hiſtoire ne nous en fait rien connoiſtre:]
p.129.1.a. Ce que S. Hilaire a le plus de peine à excuſer dans ce formulaire,
c'eſt ce qui y eſt dit ſelon ſa traduction, Que le Pere, le Fils, & le
Ath.de ſyn.p. 895.c. Saint Eſprit, ſont trois en ſubſtance. Mais le grec qui ſe peut τῇ ὑποστάσει.
expliquer des perſonnes, [reſoud la difficulté. L'eſprit fourbe &
heretique tout enſemble des Euſebiens paroiſt davantage, en ce
qu'au meſme endroit ils reduiſent l'unité des trois Perſonnes à τῇ διαθέσει ἑνότητι.
c. une unité de volonté. On y peut remarquer auſſi qu'ils donnent à
d. chaque perſonne divine une gloire particuliere, & qu'en niant
que le Fils ſoit une creature, ils ajoutent, comme une des creatu-
a. res, de meſme qu'ils avoient dit encore en parlant de ſa divinité,
qu'il eſtoit premier né de toutes les creatures.

Soz.l.3.c.5.p. 503.a. Ils publierent qu'ils avoient trouvé ce ſymbole écrit mot à
mot de la main de Saint Lucien d'Antioche. Mais il ſe peut bien
faire que pour donner plus d'autorité à leurs productions, ils les
attribuaſſent fauſſement à un illuſtre Martyr. [Et en effet, l'au-
teur des cinq dialogues ſur la Trinité qui ſont dans le ſecond
Ath.de Trin.l. 3.p.210.b. tome de S. Athanaſe,] quoiqu'eſtant faits depuis l'augmentation
du ſymbole de Nicée, c'eſt à dire depuis le Concile de Conſtan-
tinople, ils ne puiſſent eſtre de ce Saint; cet auteur, dis-je,
a.b. [qu'on croit eſtre S. Maxime,] voulant répondre à l'autorité de
S. Lucien que le Macedonien luy objectoit, s'offre de montrer
que les heretiques avoient corrompu le ſymbole de ce Saint, en y
ajoutant des choſes qui y eſtoient contraires.

[C'eſt ce ſecond formulaire qu'on appelle proprement le for-
mulaire d'Antioche ou de la Dedicace ; & c'eſt celui qui fut
de ſyn.p.912.c. approuvé par les Semiariens à Seleucie en 359.] Les Euſebiens
c|893.d. auſſi-toſt qu'ils l'eurent fait, jurerent de le ſuivre, & anathema-
p.894.a. tizerent ceux qui auroient d'autres ſentimens : Ils ne laiſſerent
pas neanmoins d'approuver & de ſigner tous un troiſieme
formulaire dreſſé par Theophrone Eveſque de Tyanes [dans la
Cappadoce,] qui eſt plus obſcur & moins exprés que le premier,
b. ſinon qu'il dit que le Fils eſt Dieu parfait. Il anathematize à la
c. fin tous ceux qui ſeront du ſentiment de Marcel d'Ancyre, &

ceux qui communiqueront avec eux,[ce qui eſtoit faire ſchiſme avec l'Egliſe latine qui recevoit cet Eveſque. Ce formulaire ayant eſté ſigné de tout le Concile, peut eſtre conté parmi] ce grand nombre de profeſſions de foy que l'on a reprochées aux Ariens, & que Socrate appelle avec raiſon un labyrinthe. Socr. l. 2. c. 41. p. 154 c.

Caſſien raporte un autre ſymbole d'Antioche, fait par les Catholiques, puiſque le Fils y eſt reconnu Conſubſtantiel au Pere.[Il eſt aſſez viſible par le texte de Caſſien, que c'eſtoit celui dont on ſe ſervoit en cette Egliſe dans le batteſme : mais on ne ſauroit dire en quel temps il a eſté compoſé.] Caſ. de inſt. l. 6. c. 33. p. 983. 984.

ARTICLE XXXIII.

Des premiers Canons attribuez au Concile d'Antioche.

OUTRE les [trois] formulaires dont nous avons parlé, le meſme Concile d'Antioche fit quelques autres reglemens; ["& il y a bien des ſiecles qu'on luy attribuë 25 Canons qui ſe ſont conſervez juſques à nous. Il y en a en effet quelques uns qu'on ne peut douter venir de ce Concile, quoiqu'il y en ait auſſi qui peuvent avoir eſté faits dans un Concile d'Antioche plus ancien.] Le premier de ces Canons confirme le decret de Nicée touchant la Paſque, ordonnant que les laïques qui s'obſtineroient à y deſobeïr, ſeroient excommuniez, & les Eccleſiaſtiques depoſez & privez meſme des marques de leur dignité, auſſi-bien que ceux qui communiqueroient avec eux. Les Euſebiens furent peut-eſtre bien aiſes de faire paroiſtre en ceci qu'ils vouloient obſerver le Concile de Nicée, afin de le ruiner plus facilement dans la doctrine de la foy. [Mais il eſt plus aiſé de croire que ce Canon eſt fait dés le temps de S. Euſtathe.] V. la note 26. Socr. l. 2. c. 10. p. 88. c. Conc. t. 2. p. 561. Bar. 341. § 32.

Le deuxieme Canon ſoumet à la penitence ceux qui venant dans l'egliſe pour y entendre les Ecritures, refuſoient par fantaiſie ou quelque autre mauvais principe, de prier & de recevoir l'Eucariſtie avec les autres. Il défend auſſi de prier dans les maiſons avec ceux qui ne venoient pas prier dans les egliſes ; Quoique ce Canon ſoit tres juſte en ſoy meſme, il eſt neanmoins aſſez viſible que les Euſebiens le firent, auſſi-bien que quelques uns des ſuivans, contre les Euſtathiens, qui ne pouvoient communiquer avec ceux qui s'eſtoient intrus à la place de l'Eveſque legitime ; & contre tous les autres qui ne voudroient pas em- Conc. p. 561. Bar. 341. § 36.

braſſer la communion de ceux qu'ils vouloient établir par violence dans les Egliſes. 341.

Conc.t.2.p.564. 564. 'Le troiſieme ſuſpend les Eccleſiaſtiques qui abandonnent leurs Egliſes pour en aller ſervir d'autres, ſurtout s'ils ſont rappellez par leur Eveſque; ajoutant que s'ils perſeverent dans leur deſobeïſſance, ils ſeront depoſez ſans pouvoir eſtre rétablis; & que l'Eveſque qui les recevra, en ſera repris par le Concile, comme ayant violé les loix de l'Egliſe.

p.564. 'Le quatrieme oſte auſſi toute eſperance de rétabliſſement aux Eveſques depoſez par un Concile, ou aux Eccleſiaſtiques depoſez par leurs Eveſques, ſi aprés leur depoſition ils ont encore entrepris de faire leurs fonctions ordinaires; & il depoſe tous ceux qui auront communiqué avec eux. [Cela s'entend certainement de ceux qui ſeront rentrez dans leurs fonctions avant que d'avoir eſté abſous par un Concile. C'eſt le Canon qu'on fit, comme

Pall. v.Chry.p. 78. nous avons dit, pour opprimer Saint Athanaſe,]'& c'eſt encore celui dont Teophile ſe ſervit pour exclure S. Chryſoſtome de

Hil.fr.2.p.25. &c. l'epiſcopat. 'Nous verrons que les Euſebiens s'en ſervirent pour depoſer le Pape meſme.

Conc.t.2.p.564. 'Le cinquieme veut auſſi qu'on depoſe ſans aucune eſperance de rétabliſſement, les Preſtres qui tiendront des aſſemblées particulieres, & refuſeront d'obeïr à leurs Eveſques: [& les Euſebiens pour juſtifier toutes les violences qu'ils vouloient exercer ſous ce pretexte contre les Catholiques,] ordonnent que ceux qui continueront à troubler l'Egliſe de cette maniere, ſeront punis par la puiſſance civile.

Ibid. 'Le ſixieme confirme la regle de l'Egliſe, que ceux qui ont eſté excommuniez par leur Eveſque, ne puiſſent eſtre receus que par leur Eveſque meſme ou par un Concile.

p.564.e. 'Le ſettieme défend de recevoir aucune perſonne étrangere ſans lettre de paix. Et le huittieme accorde aux Coreveſques le pouvoir de donner ces lettres. Il l'accorde meſme aux Preſtres, [c'eſt à dire aux Curez] de la campagne, pourvu que ceux-ci n'en écrivent qu'aux Eveſques voiſins.

p.565. 'Le neuvieme donne aux Eveſques des capitales de chaque province, le droit de metropolitain qu'il explique fort bien.

Ibid. 'Le dixieme Canon regarde les Curez de la campagne & les Coreveſques, à qui il permit d'établir des Lecteurs, des Soudiacres, & des Exorciſtes, mais non d'ordonner des Diacres & des Preſtres, quoiqu'ils euſſent l'ordination epiſcopale. [Ce Canon peut favoriſer ceux qui diſent que les Coreveſques eſtoient

ſacrez Eveſques, mais il n'eſt pas abſolument deciſif.]

'L'onzieme défend aux Eveſques & aux Eccleſiaſtiques, ſur peine de depoſition, d'aller à la Cour ſans le conſentement & les lettres du Metropolitain & des Eveſques de la province. P. 565.

'Le douzieme défend de rétablir jamais ceux qui ayant eſté condannez par un jugement eccleſiaſtique, s'adreſſent à l'Empereur, au lieu de s'adreſſer à un plus grand Synode : ce que les Euſebiens ordonnerent encore apparemment contre S. Athanaſe & les autres Eveſques qui ayant eſté depoſez par eux, avoient eſté rétablis par l'autorité des enfans de Conſtantin. P. 568. Bar. 341. § 30.

'Le troizieme défend aux Eveſques ſur peine de nullité & de depoſition, de faire aucune ordination, ni aucune autre affaire eccleſiaſtique dans un dioceſe étranger, à moins qu'ils n'y ſoient appellez. Conc. t. 2. p. 568.

'Le quatorzieme ordonne que quand les Eveſques d'une province ſeront partagez dans un jugement, le Metropolitain appelera quelques Eveſques d'une autre province pour juger avec ceux qui ſe trouvoient partagez. Ibid.

'Le quinzieme veut qu'un Eveſque condanné par tous les Eveſques de ſa province, ne puiſſe eſtre jugé par d'autres. Ibid.

ARTICLE XXXIV.

Suite des Canons d'Antioche : Autorité de ces Canons, & du Concile qui les a faits.

'LE 16.e Canon d'antioche ne veut pas qu'un Eveſque qui n'a point de peuple, puiſſe s'établir ſans l'autorité d'un Concile dans une Egliſe vacante, qnand meſme il ſeroit choiſi par tout le peuple. [Ce fut ce que Saint Gregoire de Nazianze pratiqua à Conſtantinople.] Conc. t. 2. p. 568. 569.

'Le 17.e veut qu'un Eveſque ordonné pour une Egliſe, & qui refuſe d'en prendre le ſoin, demeure ſeparé de la communion, juſqu'à ce qu'il l'accepte, ou que les Eveſques de la province en aient diſpoſé autrement. P. 569.

'Le 18.e ordonne que ſi le peuple ne le veut pas recevoir, l'Eveſque jouira de ſa dignité dans l'Egliſe où il ſera ſans la troubler, juſqu'à ce que le Concile y ait pourvu. Ibid.

'Le 19.e établit des regles tres ſaintes ſur l'election des Eveſques, [mais qui auſſi ſont toutes contraires à ce que les Euſebiens avoient pratiqué dans l'ordination de Gregoire ; & cela donne Ibid.

un juſte ſujet de croire qu'ils n'en ſont point les auteurs.]

P. 569. 'Le 20.e ordonne que l'on tiendra deux Synodes provinciaux tous les ans, l'un la 4.e ſemaine d'aprés Paſque, l'autre le 15.e d'octobre. [Le 5.e Canon de Nicée ordonne la meſme choſe, mais il met le premier Concile avant le Careſme.]

P. 572. 'Le 21.e Canon d'Antioche défend, conformément au [15.e de Nicée,] qu'un Eveſque change de ſiege; & il ajoute qu'il ne le doit pas meſme quand il y ſeroit contraint par les Eveſques. [Je ne ſçay pas comment Euſebe de Nicomedie auroit ſouffert cette ordonnance.]

Ibid. 'Le 22.e eſt à peu prés la meſme choſe que le 13.e, & il eſt difficile de croire qu'on ait fait ces deux Canons dans un meſme Concile.

Ibid. 'Le 23.e défend à un Eveſque de s'établir un ſucceſſeur, meſme à la mort, voulant que l'election ſe faſſe toujours ſelon l'ordre de l'Egliſe, par le jugement des Eveſques, & en preſence d'un Concile. [Ainſi ce Canon ne condanne point ni la ſage prevoyance de tant de ſaints Eveſques qui ont marqué à leurs peuples ceux qu'ils jugeoient eſtre les plus capables de gouverner aprés eux; ni la juſte deference qu'ont eu les peuples pour le ſentiment de ceux qu'ils honoroient comme des Saints. Il eſt plus difficile d'accorder ce Canon avec la conduite de S. Auguſtin, non ſeulement en ce qu'il fut ordonné du vivant de ſon predeceſſeur, en quoy il a reconnu luy meſme qu'on avoit fait une faute, mais en ce qu'il fit enſuite elire ſolennellement ſon ſucceſſeur, ſans croire rien faire en cela contre les regles de l'Egliſe. La vuë de divers inconveniens peut faire établir diverſes regles, qu'on peut dire eſtre toutes bonnes lorſqu'elles viennent d'une autorité legitime, qu'elles ſont conformes à la prudence, & qu'elles n'ont pour but que la charité, l'utilité de l'Egliſe, & le bien des ames.]

Ibid. 'La 24.e Canon veut que l'on conſerve avec ſoin les biens de l'Egliſe comme des choſes dont on doit rendre conte à Dieu; qu'ils ſoient adminiſtrez ſelon le jugement de l'Eveſque & par ſon ordre; qu'on ait ſoin de les diſtinguer de ce qui appartient en propre à l'Eveſque; en ſorte que les Diacres & les Preſtres en aient connoiſſance, afin que l'Eveſque puiſſe diſpoſer de ſes biens en faveur de qui il voudra, ſans toucher à ceux de l'Egliſe, & que ſa memoire ne ſoit point deshonorée par les procés qui pourroient arriver entre l'Egliſe & ſes heritiers.

P. 574. 'Le 25.e eſt parfaitement beau ſur l'uſage des biens de l'Egliſe. Il declare que l'Eveſque en doit avoir l'adminiſtration pour les diſtribuer à tous ceux qui ſeront dans le beſoin, en obſervant exactement

exactement les regles de la diſcretion & de la crainte de Dieu : Qu'il en pourra prendre pour luy, en cas neanmoins qu'il ſoit dans le beſoin, ce qui luy eſt abſolument neceſſaire pour ſe nourrir & pour ſe vétir, ſelon la regle de Saint Paul, & pour exercer l'hoſpitalité envers les freres, en ſorte qu'ils ne manquent de rien. Que s'il ne ſe contente pas de cela, dit le Concile, s'il emploie *alienos.* les biens de l'Egliſe à ſon utilité particuliere, & ſi au lieu de les adminiſtrer par l'avis des Preſtres & des Diacres, il en laiſſe la diſpoſition à ſes domeſtiques, à ſes proches, ou à ſes enfans, en ſorte que ces biens viennent à diminuer, il en rendra conte devant le Concile de la province. Et ſi l'on ſe plaint que l'Eveſque & les Preſtres s'approprient les biens & les revenus de l'Egliſe au prejudice des pauvres, contre leur honneur propre, & contre celui de la religion, le Concile aura ſoin d'apporter les remedes neceſſaires à ce deſordre.

'Comme les Canons faits cette année par le Concile d'Antioche, ſont effectivement compoſez par des heretiques, ('car c'eſt le nom que le Concile de Sardique donne à ceux qui avoient fait Gregoire Eveſque d'Alexandrie ;)' & que de plus, il y en a qu'ils avoient établis exprés pour perſecuter S. Athanaſe & les Catholiques; [le Pape Innocent, Saint Chryſoſtome & tous ceux qui ont défendu ſa cauſe, les ont rejettez abſolument ;]' & on a défié ceux qui s'en vouloient ſervir, de ſigner la foy des Eveſques qui les avoient compoſez. On a particulierement ſoûtenu que le 4.e avoit eſté rejetté par l'autorité du Pape Jule, du Concile de Sardique, & de tous ceux qui s'eſtoient declarez pour l'innocence de S. Athanaſe. [Mais comme d'autre part ils ne laiſſent pas d'eſtre juſtes en eux meſmes, pourvu qu'on les renferme en certaines bornes,]' & comme ils ſe ſont trouvez autoriſez par la pratique de l'Egliſe, ou par d'autres Canons, on n'a pas fait difficulté de les recevoir dans un Code des Canons de l'Egliſe fait avant le Concile de Calcedoine, par une perſonne qui ignoroit neanmoins, dit Baronius, la qualité de ceux qui en eſtoient les auteurs & ſur l'autorité de ce Code, on en produiſit pluſieurs dans le Concile de Calcedoine, où ils furent admis comme une autorité de l'Egliſe. Mais ils n'y ſont jamais appellez Canons du Concile d'Antioche.

p. 1303. d. e. Ath. ap. 2. p. 579 c. Pall. v. Chry. p. 76. 78. p. 60. p. 78. Bar. 341. §. 34. 35.

'Un auteur a entrepris depuis peu un long travail pour autoriſer & pour expliquer ces Canons. Il fait auſſi de grands efforts pour juſtifier le Concile meſme, & il eſt vray, comme nous l'avons remarqué, 'que S. Hilaire dans ſon traité des Synodes, l'appelle

Schelſtrat, de Ant. p. 150-152. Hil. ſyn. p. 1281. 2. e.

une aſſemblée de Saints. [Mais quiconque aura lu ce traité, verra bien qu'on n'en peut pas tirer un grand avantage, & hors cet endroit, toute l'antiquité conſpire à nous le faire regarder] 'comme une aſſemblée d'impies, d'heretiques, & d'Ariens, qui ne ſongeoient qu'à opprimer les plus grands hommes de l'Egliſe, &qu'à détruire meſme, s'ils euſſent pu, la divinité du Verbe divin. ["Les guerres & les tremblemens qui affligerent cette année l'Empire, ſemblent avoir eſté les preſages des troubles que cette aſſemblée criminelle devoit produire dans l'Egliſe; & il faut n'avoir aucun ſentiment des maux effroyables que cauſa l'intruſion de Gregoire, pour regarder avec indifference ceux qui en le faiſant Eveſque contre les loix de l'Egliſe & de la juſtice, ſe rendirent reſponſables de tous ſes crimes. Il ne faut pas croire neanmoins que tous les Eveſques de ce Concile fuſſent egalement coupables. Il faut diſtinguer ceux qui ont eſté les auteurs des maux, comme Euſebe de Nicomedie, & la pluſpart des autres que nous avons dit s'y eſtre trouvez, & ceux qui ne faiſoient que ſuivre les impreſſions des premiers, & ceder peut-eſtre à leur violence, comme Dianée de Ceſarée, dont Saint Baſile parle avec eloge. Ceux-ci peuvent avoir eſté moins coupables; mais on ne peut pas neanmoins les mettre au nombre des innocens; & la timidité n'eſt pas un defaut peu important, ſurtout à l'égard de ceux qui tiennent le premier rang dans l'Egliſe.]

Pall.v.Chry.p. 76. 78 | Conc.t.2. p.668 c | 1303.d. e.
a Socr.l.2. c.8. 20 p 84.d | 86.c.
V. Conſtance 17.

ARTICLE XXXV.

S. Athanaſe eſt abſous par le Concile de Rome: Euſebe de Nicomedie meurt: S. Paul eſt rétabli deux fois, & deux fois chaſſé: Macedone eſt mis en ſa place. Maſſacre d'Hermogene & de beaucoup d'autres.

Ath.ſol p.816.b

LEs Preſtres Elpide & Philoxene, que le Pape avoit envoyez pour faire venir les Euſebiens au Concile de Rome, demeurerent en Orient juſqu'au temps que ce Concile ſe devoit tenir, 'c'eſt à dire "juſqu'au mois de juin, [parcequ'on ne leur permit pas de s'en retourner pluſtoſt. Ainſi ils pouvoient bien eſtre à Antioche durant que les Euſebiens y tenoient leur Concile:]mais il eſt certain qu'ils n'y eurent aucune part. [b] Enfin on les laiſſa retourner à Rome tout triſtes des malheurs dont ils avoient eſté témoins, [c] & chargez d'une lettre qu'Euſebe, Dianée, & les autres Orientaux écrivirent au Pape pour s'excuſer

ap.2.p.744.
V. S. Jule note 3.
Socr.l.2.c.8.p. 84.d.
b Ath.ap.2.p. 740.b.
c.p.739.

de n'eſtre pas venus à ſon Concile. Ils l'écrivirent d'Antioche ; d|Soer l.2.c.17. p.94.d.

Note 31. ["ce qui donne quelque lieu de croire qu'ils y continuerent leur aſſemblée juſqu'au mois de juin. Nous ne raportons point ce qu'ils mandoient à Jule, ni ce que Jule leur récrivit, parceque nous avons cru le devoir reſerver pour l'hiſtoire de ce ſaint Pape, avec ce qui ſe paſſa dans le Concile de Rome, où S. Athanaſe & Marcel d'Ancyre furent declarez innocens.

V.S. Jule § 7. La réponſe de Jule "ne paroiſt par avoir eſté écrite pluſtoſt que vers le mois d'aouſt ou de ſeptembre de l'année 341] Lorſqu'elle Soer l.2.c.12.p. 89.c|Soz.l.3 c.7. p.505.506. fut apportée en Orient, il y eſtoit arrivé un grand vide dans le parti des Euſebiens, par la mort de celui qui en eſtoit l'ame & le

Note 32. chef, c'eſt-à dire "d'Euſebe uſurpateur du ſiege de Conſtantinople, 'qui par ſon ambition d'eſtre trois fois Eveſque, comme parle le Ath. ap.2.p. Concile d'Alexandrie, ne l'eſtoit plus dutout ſelon les regles de 726.d. l'Egliſe. [Cet Eveſque, ou plutoſt cet hereſiarque, ayant donc eſté rendre conte à Dieu de tant de maux qu'il avoit faits à l'Egliſe, & particulierement de ceux qu'il venoit de cauſer dans Alexandrie,] le peuple de Conſtantinople qui eſtoit plein de zele pour Soer.l.2.c.12.p. la foy, rétablit Saint Paul en ſon ſiege. [Aſclepas de Gaza peut y 89 d|Soz. l.3.c. 7 p.506.a. avoir contribué.] Car on trouve qu'il vint à Conſtantinople pour Hil.fr.2.p.20. favoriſer S. Paul. 'Mais en meſme temps les premiers miniſtres Soer.p.89.d. d'Euſebe, & qui par ſa mort devenoient les chefs de ſa faction, c'eſt à dire Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, & avec eux Urſace & Valens, qui eſtoient les plus échaufez pour le parti, 'ces Prelats, dis-je, établirent Macedone d|Soz p.506.a|| Cang.de C.l.4. p.132.133. Eveſque de Conſtantinople, dans une egliſe qu'il avoit baſtie, & qui porta depuis le nom de Saint Paul ſon adverſaire, lorſque le corps de ce Saint y eut eſté mis ſous Theodoſe.

'Ce Macedone celebre [par ſes cruautez, &] pour avoir donné Hier.chr. le nom aux heretiques ennemis du S. Eſprit, comme on le verra dans la ſuite, 'eſtoit un homme déja âgé, qui avoit eſté long-temps Soer.l.2.c.6.p. 83.d.

Note 33. Diacre ["ou plutoſt Preſtre] de l'Egliſe de Conſtantinople ſous Alexandre. 'Saint Jerome écrit qu'il eſtoit brodeur, ou l'avoit eſté. Hier.chr. 'Les hiſtoriens diſent que comme on parloit à Saint Alexandre Soer.p.83.d| de celui qui pourroit luy ſucceder, il répondit que ſi on vouloit Soz.l.3 c.1.p. 500.a b. ſeulement un homme qui euſt quelque pieté exterieure, & beaucoup d'adreſſe à manier les affaires civiles & à traiter avec les grands, on pourroit choiſir Macedone. 'D'autres pretendoient Soz.p.500.b. que S. Alexandre avoit loüé ſes mœurs. [Mais ce ſeroit faire tort à la lumiere de S. Alexandre. Car dés que S. Paul eut eſté établi ſucceſſeur de ce Saint ſur la fin de l'an 336,] Macedone ſe declara Ath.ſol p.813. b c.

ſon accuſateur, par une calomnie ſi viſible, qu'il l'abandonna luy meſme,& ſe ſoumit à S.Paul.[Il ſe ſoumit ſans doute encore plus aiſément à Euſebe,] puiſque les Ariens le jugerent digne d'eſtre Eveſque de la premiere ville de l'Empire d'Orient. 341.342.

Hier.chr.

L'AN DE JESUS CHRIST 342.

Socr.l.2.c.25.p. 92.b.c. Socrate remarque que Sabin Eveſque d'Heraclée pour les Macedoniens, & qui a fait l'hiſtoire de ce temps-ci, n'a oſé parler de cette election de Macedone, depeur d'eſtre obligé d'en raporter auſſi les ſuites funeſtes. Car elle cauſa dans Conſtantinople comme une guerre civile qui y produiſit une infinité de troubles, de ſeditions, & de meurtres: Conſtance qui eſtoit à Antioche ayant appris la nouvelle de ce deſordre, en fut extremement irrité,& comme il envoyoit alors en Thrace Hermogene general de la cavalerie, il luy donna ordre de chaſſer en paſſant Saint Paul de Conſtantinople. Hermogene voulut executer ſon ordre par la force, mais il ne fit qu'exciter dans la ville une grande ſedition; & comme nonobſtant cela il s'efforçoit de faire chaſſer le Saint par les ſoldats, le peuple s'emporta à la derniere violence; il mit le feu au logis d'Hermogene, le prit luy meſme,& l'ayant attaché avec une corde, il le traina par la ville, & le tua. Ammien avoit décrit toute cette hiſtoire dans les livres qui ſont perdus, comme nous le voyons par un endroit où il en parle en paſſant, au ſujet d'Herculan fils de ce meſme Hermogene. Libanius en parle auſſi, mais en un mot. [a] Elle arriva ſous le III. Conſulat de Conſtance, & II. de Conſtant,& ainſi en l'an 342. La chronique de S Jerome en parle ſur l'an 341.

c.12 p.90.d|Soz. p.506.a.b.

Socr.l.2.c.13.p. 90.b.c|Soz p. 506.b.c|Hier. chr.

Amm.l.14.p.23.

Lib.or.3. p.127. 128.

a Idat|Socr l.2. c.13.p.90.c.

Conſtance qui paſſoit alors l'hiver à Antioche, ayant ſçeu un accident ſi étrange, monta à cheval, & nonobſtant la rigueur de la ſaiſon, accourut en diligence à Conſtantinople, en chaſſa Saint Paul,[b] s'il n'en eſtoit déja ſorti de luy meſme,] & priva la ville de la moitié du blé que l'on diſtribuoit aux habitans, ne l'ayant pas voulu punir plus ſeverement, à cauſe que tout le peuple vint audevant de luy en pleurant & en luy demandant pardon. Libanius dit qu'il ne fit perdre la vie à perſonne, qu'il ecouta avec douceur les raiſons du plus habile du Senat, & qu'il les refuta avec force. Il rejettoit en partie ſur Macedone le deſordre qui eſtoit arrivé; [b] & de plus, il n'eſtoit pas bien aiſe qu'on l'euſt fait Eveſque ſans en avoir ſon conſentement. C'eſt pourquoi il ſe contenta de le laiſſer tenir ſes aſſemblées dans ſon egliſe propre, ne voulant ni confirmer ni infirmer ſon election.

P.90.c|n.p.127. c|Soz.l.3.c 7.p. 506. c|Lib. p. 128.a.

Soz p.506 c.

V. S. Paul de CP.

Lib. p.128.a.b.

Socr.p.90.d| Soz.p.506.d.

b Soz.p 506 d.

[Les autres Egliſes demeurerent apparemment ſous la con-

342. V. S Paul de CP.

duite des Preſtres de S. Paul, "qui y retourna ce ſemble peu de temps aprés.] 'Mais Conſtance qui s'en eſtoit déja retourné à Antioche, l'ayant appris, envoya ordre à Philippe Preſet du Pretoire de le chaſſer de nouveau, & de mettre Macedone en poſſeſſion des egliſes. 'Philippe executa le premier ordre ſans beaucoup de peine;& fit enlever Saint Paul avant qu'on euſt eu le loiſir de s'y oppoſer. Auſſi-toſt aprés il parut en public, tout environné de ſoldats, ayant à ſes coſtez dans ſon chariot Macedone, qu'on fut auſſi ſurpris de voir en cet état, que ſi on l'euſt fait tout d'un coup ſortir d'une machine de theatre. Comme ils ſe haſtoient d'aller à l'egliſe, tout le peuple y courut auſſi, les Catholiques & les Ariens taſchant à l'envi de ſe prevenir pour s'en ſaiſir les premiers. 'Ainſi toute l'egliſe ſe trouvant remplie d'une infinité de monde, on y vit une étrange confuſion, lorſque le Prefet approcha avec Macedone. Car les ſoldats pouſſant le peuple avec violence pour faire faire place, on eſtoit obligé de ſe jetter l'un ſur l'autre: Et comme cela meſme ne ſuffiſoit pas encore, les ſoldats s'imaginerent que le peuple reſiſtoit, & qu'il ne vouloit point laiſſer paſſer le Preſet, & commencerent à fraper à coups d'épées; de ſorte qu'il en mourut, à ce que l'on tient, 3150 perſonnes, les unes tuées à coups d'épées par les ſoldats, les autres étoufées par la preſſe. 'Aprés un ſi horrible carnage, Macedone, comme s'il euſt eſté entierement pur & innocent de ce qui s'eſtoit paſſé, monta ſur le throne epiſcopal, dont l'autorité d'un Prefet, plutoſt que celle de l'Egliſe, le mettoit en poſſeſſion.

Socr. l. 2. c. 16. p. 92. d. p. 93. a. b. c. d. p. 94. a. a.

'Mais quoique les Ariens ſe fuſſent rendu maiſtres de l'egliſe par une voie ſi odieuſe, [ils ne laiſſerent pas de vouloir rendre les Catholiques coupables des maux qu'ils avoient faits eux meſmes. Car nous ne croyons pas pouvoir raporter à autre choſe,] 'les reproches qu'ils font à Aſclepas dans leur faux Concile de Sardique, des inhumanitez barbares qu'il avoit commiſes au milieu de l'egliſe de Conſtantinople, de mille homicides qui avoient ſouillé les autels meſmes par le ſang des hommes,& de ce grand nombre de meurtres qui avoient fait perir & les Chrétiens & les payens pour l'amour de Paul. 'Ils demeurerent en poſſeſſion des egliſes juſqu'à la fin de l'an 380, c'eſt à dire durant quarante ans ans ou environ, à l'exception d'environ deux ans que S. Paul fut rétabli, comme nous le verrons dans la ſuite. Ces 40 ans marquez dans Socrate s'y trouveront encore plus juſtes, ſi on les conte depuis le commencement de 339, qu'Euſebe fut intrus à la place de S. Paul.

Hil. fr. p. 20. 21.

Socr. l. 5. c. 7. p. 264. a. b. Marc. chr. an. 380.

ARTICLE XXXVI.

Les Euſebiens deputent inutilement Narciſſe, Marc, & d'autres à Conſtant, avec un nouveau formulaire.

Ath. de ſyn. p. 894. d. 'LEs Euſebiens qui avoient dreſſé deux differentes confeſſion de foy au Concile de la Dedicace d'Antioche, & y avoient encore ſigné celle de Theophrone, n'avoient pu par tant de changemens ſatisfaire l'inquietude & l'agitation de leur eſprit. Ils firent donc peu de mois aprés, [en cette année 342,] Note 34. un nouveau formulaire qu'ils envoyerent en France, pour le preſenter comme de la part d'un Concile, à Conſtant & à tous d|Socr. l. 2. c. 18. p. 95. d| Soz. l. 3. c. 20. p. 510. c. d. les autres de ce pays. 'Narciſſe, Maris, Theodore d'Heraclée, & Marc d'Arethuſe en Syrie, furent deputez pour le porter. [Ce dernier ſe fera ſouvent remarquer dans la ſuite de cette hiſtoire, parmi les plus ſignalez des Ariens: & neanmoins les tourmens qu'il endura pour la foy ſous Julien, luy feront recevoir des loüanges extraordinaires de Saint Gregoire de Nazianze & Ath. de ſyn. p. 895| Socr. p. 96. a. de Theodoret; de quoy nous parlons "en un autre endroit.]Le formulaire dont luy & les autres eſtoient chargez, eſt raporté par Saint Athanaſe & par Socrate: Il n'a rien en ſoy que de veritable, mais il n'a rien auſſi qui exclue ſuffiſamment le venin de l'Arianiſme. V. la perſ. de Julien note 16.

[La legation de Narciſſe n'eſtoit pas ſeulement pour apporter Socr. p. 95. c. d|| Soz. p. 510. c. d. le formulaire.] 'Mais ſi nous en croyons Socrate & Sozomene, c'eſtoit principalement pour ſatisfaire à la demande de Conſtant, qui avoit prié ſon frere de luy envoyer trois Eveſques pour luy rendre raiſon de ce qui s'eſtoit fait dans la depoſition de Saint Athanaſe & de S. Paul, [& apparemment des autres violences des Ariens, & de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans le Concile d'An- Soz. p. 510. c. d. tioche:] 'Car le Pape Jule voyant que la lettre qu'il avoit écrite aux Euſebiens [& les autres efforts qu'il avoit faits pour appaiſer les maux de l'Egliſe,]avoient eſté inutiles, il crut devoir faire raport à Conſtant de l'état où eſtoient les choſes, & ce fut ſur cela que Conſtant écrivit à ſon frere pour demander d'en eſtre Bar. 341. § 25. éclairci. 'Les Euſebiens crurent par là avoir rencontré une occaſion favorable de gagner l'eſprit de Conſtant, comme ils avoient fait celui de Conſtance; & en effet, ils choiſirent pour cette deputation les plus habiles d'entre eux.

Soz. p. 150. d. 'Lorſqu'ils furent arrivez auprés de Conſtant, ils défendirent

hautement tout ce qu'ils avoient fait, & taſcherent de perſuader à ce Prince que le Concile d'Orient n'avoit rien ordonné que de tres juſte. Conſtant leur demanda leur confeſſion de foy: '& eux cachant celle qu'ils avoient compoſée à Antioche, [a] luy en preſenterent une autre, qui eſtoit celle dont nous venons de parler; & ils en donnerent des copies à tout le monde. 'Ils ne voulurent nullement conferer avec S. Athanaſe, dit Socrate, [qui ſuppoſe donc que ce Saint eſtoit alors à la Cour de Conſtant & dans les Gaules,] où ceci ſe paſſa ſelon le Saint meſme: [b] Il eſt neanmoins bien difficile, ou plutoſt impoſſibile, de croire que S. Athanaſe ait vu Conſtant avant l'an 345. [Mais S. Maximin de Treves ſupplea à ſon defaut, comme on le voit par] 'les plaintes que les Ariens firent depuis, de ce qu'il "n'avoit pas voulu recevoir les Eveſques qu'ils avoient envoyez dans les Gaules, 'c'eſt à dire qu'il leur avoit refuſé la communion.

'Enfin Conſtant reconnut manifeſtement qu'ils perſecutoient tres injuſtement de grands Eveſques qu'ils haïſſoient, & qu'ils avoient depoſez, non pour les crimes qu'on leur objectoit, mais parcequ'ils ſuivoient une doctrine contraire à la leur. 'Ainſi il renvoya ces deputez qui ne purent rien gagner ſur luy, ni tirer aucun avantage de leur legation.

'Socrate aprés avoir raporté ceci, fait deux remarques, l'une qu'il n'y avoit point encore alors de rupture de communion entre l'Occident & l'Orient. [Et en effet, Jule écrivant aux plus méchans des Euſebiens, ne laiſſe pas de leur parler comme à des freres & à des membres de la communion eccleſiaſtique. Il en faut neanmoins excepter quelques cas, comme nous venons de le voir de S. Maximin: & pour Gregoire & les autres intrus à la place des Catholiques exilez, nous ne craignons pas d'aſſurer que le Pape n'avoit point de communion avec eux.] 'L'autre remarque de Socrate, eſt que Photin Eveſque de Sirmich, commençoit deſlors à publier ſon hereſie. [Comme nous aurons peu de choſes à mettre dans les années ſuivantes, juſqu'au Concile de Sardique en 347, nous pouvons raporter ici ce qui regarde les commencemens de cet hereſiarque, dont l'hiſtoire ne ſe peut pas aiſément ſeparer de celle de l'Arianiſme.]

[a] Ath. de ſyn. p. 894. d.

[b] Ath. p. 894. & ap. 1. p. 675. 676.

" ἀντεπῆξαν. 72.

'Socr. l. 2. c. 18. p. 95. d.

'Socr. p. 95. d.

Hil. fr. 2. p. 26.

Soz. l. 3. c. 11. p. 512. c.

'c. 10. p. 511. a.

'Socr. l. 2. c. 18. p. 96. d.

'Socr. p. 96. e.

c. d.

ARTICLE XXXVII.

De l'hereſie de Photin.

L'AN DE JESUS CHRIST 343.

Epi.71 c.1 p.818. a Bar.342.§ 49. b Hier.v.ill.c. 107 p.299.b] Socr.l.2.c.18.p. 96.d. c Ath.de ſyn.p. 898.a. d Hil.fr 1 p.23. e Sulp.l 2.p.155. f Hil.fr.2. p.23. & alii. g Vinc.L.c.16. p.63.d. h d. i Epi.71. c.1.p. 818. k Soz.l.4.c.6.p. 542 a. l Hil fr.1.p.26. m Vinc.L.c.16. p.63. n Hil.fr.1.p.26.

'SAINT Epiphane dit que Photin eſtoit de Sirmich : [a] mais on aime mieux ſuivre Socrate & S. Jerome, [b] qui diſent qu'il eſtoit de la petite Gaule, [c'eſt à dire de la Galacie.] [c] Les Euſebiens diſent de meſme qu'il eſtoit d'Ancyre en Galacie. [d] Il fut en effet inſtruit par Marcel d'Ancyre [e] dans ſa jeuneſſe, [f] & fut quelque temps Diacre ſous luy. Il fut depuis fait Eveſque de Sirmich [principale ville de l'Illyrie,] [g] avec un applaudiſſement merveilleux de tout le monde. [h] Il avoit un fort bel eſprit & une grande ſcience. Il eſtoit habile en grec & en latin. [i] Il avoit la parole fort libre & fort aiſée. [k] Il eſtoit naturellement eloquent & capable de perſuader le monde. [l] Auſſi l'on voit que ſon peuple luy eſtoit fort attaché.

[m] Il parut durant quelque temps le nourrir dans la doctrine Catholique. [n] Mais comme ſa vie & ſa conduite eſtoient corrompuës par divers dereglemens, & qu'il arrive ſouvent que l'accroiſſement des vices en diminuant en l'ame l'amour de Dieu, y produit la folle paſſion d'une ſcience fauſſe & pernicieuſe; aprés avoir perdu l'innocence de ſes mœurs, il s'efforça de troubler la verité evangelique par de nouveaux dogmes, '& commença tout d'un coup à vouloir porter ſon peuple à des erreurs

Vinc.L.p.63 d.

Bar.342.§ 49.

étrangeres. 'Baronius croit que c'eſt pour ce ſujet qu'il ſe trouve des endroits où au lieu de Photin, qui ſignifie *illuminé & éclairé*, les Peres l'appellent *Scotin* ou *tenebreux*. 'Lucifer ſemble dire qu'il s'appelloit veritablement Scotin, & qu'il avoit pris le nom de Photin à Sirmich.

Lucif.non parc p.1079.b.c.

Vinc.L. c.17 p. 64.c] 341. o Thdrt.h l.2.c. 11.p.224.b. p Sulp l.2 p.156. q Hil.fr.7.p.47. 2.b.c. r Aug.ep.50 p. 87.2.d. s t. 3.ap.q.23.p. 50.b. Alex.t.7.p.219. 220.

'Son hereſie alloit à nier la Trinité & la diſtinction des Perſonnes divines, [o] & à renouveller les dogmes de Sabellius; [p] quoiqu'il ſe ſerviſt d'autres termes, ne reconnoiſſant qu'une ſeule [q] operation dans le Pere, le Verbe, & le Saint Eſprit, [r] & qu'il conſervaſt à JESUS CHRIST la qualité de Fils de Dieu. [s] C'eſt ainſi que le Pere ſeul eſtoit Dieu, & que le S. Eſprit ne ſubſiſtoit pas [perſonnellement :] [t] & il ne vouloit point que Dieu euſt engendré; en quoy il convenoit avec les Ariens, [oppoſez en tout le reſte à ſes erreurs.] 'Il paroiſt neanmoins par divers endroits de l'antiquité, & par les anathemes faits contre luy, qu'il

ὑφίστασθαι.

343. [a]qu'il croyoit un Verbe eternel, mais non ſubſiſtant & diſtingué perſonnellement du Pere. Il vouloit que ce fuſt comme une extenſion que le Pere, (qu'il appelloit quelquefois le Pere-Verbe,) λογοπάτορα, [a]faiſoit de luy meſme, quand il vouloit agir audehors. Il ne vouloit pas donner à ce Verbe le nom de Fils, [c]& luy donnoit quelquefois le nom de Pere. [b]Et neanmoins il ſemble qu'il ne vouloit pas reconnoiſtre que le Verbe eſt Dieu, alterant pour cela le texte du commencement de l'Evangile de S. Jean par une fauſſe diſtinction.

Epi.71.c.2.4 p. 830.b.c|832.a. Merc.t.2.p.128. § 17. a Epi.ut ſup. Merc.t.2 p.312. 313. b Aug.t.3.2p.q. 91.p.82.g.

[S'il euſt dit que ce Verbe qu'il pretendoit n'eſtre autre que le Pere, s'eſtoit incarné en la perſonne de JESUS CHRIST, il ſe fuſt engagé à dire comme les anciens Patropaſſiens, que le Pere s'eſtoit fait homme, & avoit ſouffert la mort de la croix. Mais pour eviter cette erreur,]il tomba dans celle qu'embraſſa depuis Neſtorius, en ſoûtenant que J. C. n'eſtoit qu'un pur homme, qu'il n'eſtoit point Dieu, & qu'il ne le falloit honorer qu'en qualité d'homme; [c]ce qui a fait donner à ſes ſectateurs le nom d'Homoncioniſtes. [c]Il vouloit meſme ſelon Marius Mercator, qu'il fuſt né de Saint Joſeph. [d]Auſſi S. Hilaire luy donne ſouvent le nom d'Ebion, [e]comme Saint Jerome dit qu'il avoit renouvellé l'impieté de cet ancien heretique; [f]& Saint Epiphane ſoûtient qu'il alloit audelà des blaſphemes de Paul de Samoſates. [g]Il reconnoiſſoit neanmoins que J. C. eſtoit né du Saint Eſprit & de Marie.

Vinc.L.c.17.p. 341|Opt.l.4.p. 79|Socr.l.2 c. 18 p.96.d. Aug.f.224.p. 2017.g|Merc.t. 2.p.128. § 20. c § 17.19. d Hil.de Trin.l. 7.p.46.2.d|47 1. b. e Hier.v.ill.c. 107.p.299. f Epi.71. c.1.2. p.828.d|830 c. g c.

Note 35. [h]Il diſoit auſſi que le Verbe avoit habité en luy, & s'eſtoit uni à luy d'une maniere particuliere; [i]& il ſemble qu'il luy accordaſt le titre de Fils de Dieu, [k]& meſme celui de Dieu ſelon Caſſien, [l]ſans vouloir neanmoins qu'il fuſt avant Marie, [m]ni qu'il euſt creé le monde, ni qu'il fuſt avant tous les ſiecles. [n]Et quand on luy objectoit les paſſages de l'Ecriture qui prouvent ſon eternité, il pretendoit s'en défaire en diſant que c'eſtoient des propheties qui regardoient le temps de la naiſſance qu'il avoit tirée de Marie, ou qu'ils regardoient le Verbe; [& ce dernier euſt eſté veritable, s'il euſt cru que J. C. meſme eſtoit le Verbe.]

h Merc.t.2.p. 128.§ 17.19. i Epi.71.c.2.p. 830.b. k Caſſ.inſ. l.5.c. 2 p.902. l Hil.de Trin.l. 8.p.631.d|Sul p. l.2.p.156. m Hil.de Trin. l.7.p.47.2.c.d. n Epi.71. c.2.p. 830.a.b.c.

[o]Quelques avantages qu'euſt Photin pour eblouir les perſonnes peu éclairées, & quelque eſtime que ſes ouailles euſſent d'abord conceuë pour luy, cependant comme elles veilloient ſoigneuſement pour la pureté de la foy, elles reconnurent bien-toſt ſon erreur, dit Vincent de Lerins, & l'eloquence que ces peuples admiroient en luy, ne les entraina pas dans le precipice où il les

Vinc.L.c.16.p 339.340.

menoit. Au lieu de le regarder comme leur prophete & le conducteur du troupeau, ils eurent ſoin de le fuir comme un loup tres dangereux. [Nous verrons neanmoins par la ſuite de l'hiſtoire, que cela ne ſe fit pas ſitoſt;] & que Photin ſe défendit meſme par l'affection que ſon peuple avoit pour luy, contre l'autorité de l'Egliſe, juſqu'en 351, quoique ſon hereſie ait commencé à paroiſtre des 342 ou 343, ſelon Socrate: [a] & que les Euſebiens la condamnent dans un de leurs formulaires, [fait, comme nous verrons, en 345.] Sulpice Severe dit qu'il avoit eſté condamné dés devant le Concile de Sardique; [de quoy nous ne trouvons rien autrepart: ainſi nous remettons à en parler au temps de ce Concile, & aux autres où nous en trouverons quelque choſe.]

Hil.fr.1.p.26.
Socr.l.2. c.18.p. 96.d.
a Ath.de syn.p. 897.898.
Sulp.l.2. p.155.

ARTICLE IV.

Valens taſche d'uſurper le ſiege d'Aquilée: Nouveau formulaire des Euſebiens: Concile de Milan: Conſtant obtient la convocation de celui de Sardique: Eſtienne ſuccede à Placille d'Antioche.

L'AN DE JESUS CHRIST 344.

[NOUS ne trouvons rien en cette année qui regarde l'hiſtoire de l'Arianiſme. Mais nous y pouvons mettre un evenement dont nous ignorons le temps precis. C'eſt l'entrepriſe ambitieuſe de Valens, qui avant le Concile de Sardique voulut quitter ſon Egliſe de Murſe, pour s'emparer d'une autre [qui eſtoit apparemment celle d'Aquilée.] Car il excita une grande ſedition dans cette ville. Et ce qui rendit encore ſon entrepriſe plus odieuſe, fut qu'un Eveſque nommé Viator n'ayant pu s'enfuir aſſez toſt, y fut tellement accablé & foulé aux piez, qu'il en mourut trois jours aprés. [Mais toutes les intrigues de Valens furent inutiles; car il demeura toujours à Murſe,] & Fortunatien aſſiſta au Concile de Sardique en 347, en qualité d'Eveſque d'Aquilée.

Hil.fr.1.p.17.
p.17.
p.19.

L'un des ſix Eveſques deputez de Tyr pour l'information de la Mareote, eſtoit mort avant la meſme année 347. Ce ne peut eſtre que Theognis de Nicée, ou Macedone de Mopſueſte: & c'eſtoit apparemment le premier, lequel eſtoit mort aſſurément avant l'an 355. [Car quoiqu'il fuſt un des plus coupables de tous les Euſebiens, qu'il euſt déja eſté depoſé, & que dans le Concile de Sardique il ait eſté reconnu coupable d'une fourberie inſigne, neanmoins ce Concile ne l'a point depoſé & anathematizé avec

p.18.
Thdrt.l.2.c.13. p.607.d.

les autres.] 'Cette fourberie eſtoit d'avoir compoſé de fauſſes lettres pour irriter les Empereurs contre S. Athanaſe, Marcel, & Aſclepas. [On ne marque point quand ce crime fut commis;] mais il fut prouvé dans le Concile de Sardique par ceux qui avoient alors eſté Diacres de Theognis. Ath.ap 2 p.725 d|Hil.fr.1. p.9.

L'AN DE JESUS CHRIST 345.

'Trois ans depuis la legation de Narciſſe & des autres qui avoient apporté à Conſtant un nouveau formulaire [en 342;] les Euſebiens, comme s'ils ſe fuſſent repentis de tout ce qu'ils avoient fait juſques alors, aſſemblerent de nouveau leur ſynode à Antioche, 'ſelon l'opinion de Baronius & de M.r Valois, 2& y dreſſerent encore un autre formulaire braporté par S. Athanaſe & par Socrate. Il eſt beaucoup plus long que tous les autres; cde ſorte qu'il en a meſme retenu le nom de longue expoſition. Ath.de syn.p.895.c.d|Socr.n.p.232.d. Bar.344.§1| Socr.n.p.232.c. a Socr.l.2.c.19. p.97.a. b p.97-101|Ath. de syn.p.896. 899.

dOn y peut remarquer qu'il porte que le Fils eſt ſemblable au Pere en toutes choſes: eMais il ne parle jamais de ſubſtance. fIl anathematize auſſi ceux qui diſent qu'il a eſté tiré du neant, & les autres impietez d'Arius: g& il ajoute auſſi-toſt, que c'eſt parceque ces paroles ne ſont point de l'Ecriture. hIl ſemble reconnoiſtre l'unité de la divinité du Pere & du Fils, mais il fait en meſme temps le Fils inferieur au Pere: i& meſme il dit poſitivement que le Fils a eſté fait, quoique d'une maniere differente des autres creatures. 'Il condanne les opinions de Marcel & de Photin; [ce qui eſt remarquable pour le dernier, qui juſques ici ne ſe trouve point nommé dans l'hiſtoire.] 'Ils luy attribuent toutes les erreurs dont on accuſoit Marcel. 'Les Euſebiens diſent à la fin qu'ils ont eſté contraints de s'étendre ainſi, afin de faire reconnoiſtre à tout l'Occident la pureté de leur foy, & les calomnies de leurs adverſaires. c Soz.l 3.c.11 p. 511.b. d Ath.p.898.b c e Soz.p.511.b. f Ath. p.896.c. d. g d|897.a. h p.899.c. i. p.898.a. p.897.898. p.899.d.

'S'imaginant donc avoir dit quelque choſe de nouveau, parcequ'ils s'exprimoient en plus de paroles, ils envoyerent ce formulaire en Italie par Eudoxe de Germanicie [en Syrie,] Martyre [dont on ne marque point l'eveſché,] Macedone de Mopſueſte, & quelques autres, entre leſquels eſtoit Demophile, k'qui pouvoit eſtre l'Eveſque de Cooé, (ou plutoſt de Berée,) marqué dans la lettre du faux Concile de Sardique, '& qui s'eſtant rendu celebre par la perſecution de Libere, fut depuis fait par les Ariens Eveſque de Conſtantinople en 370. 'Ils furent donc en Italie preſenter leur formulaire. 'Mais les Eveſques d'Occident le rejetterent, declarant qu'ils ſe contentoient du ſymbole de Nicée ſans demander rien davantage. p.895 d| Socr.l. 2.c.19.p 97.a. Ath.p.895 d. i Hil.fr.2.p.41. k p.32. Blond.prim p. 1190. Ath.p.895 d. Socr.l.2.c.20 p. 101.b.c.

Hil.fr.2.p.41. 42. 'Il ſe tenoit alors un Concile à Milan, où ces Euſebiens eſtant venus, ils ne voulurent jamais condanner l'opinion heretique d'Arius, & ſortirent tout en colere de l'aſſemblée; comme nous Bar.354 § 1. l'apprenons d'une lettre écrite huit ans aprés, 'au commencement de l'an 354. 345. Note 36.

[Nous ne ſavons rien davantage de ce Concile. Mais il y a aſſez d'apparence que Conſtant s'y trouva, & que ce fut là qu'il prit la reſolution d'écrire à ſon frere pour aſſembler un Concile Ath.ap.1.p.676. œcumenique.] 'Au moins nous ſavons qu'il eſtoit à Milan, & qu'il écrivit ſur ce ſujet dés cette année, qui eſt la quatrieme depuis l'arrivée de S. Athanaſe à Rome [en l'an 341,] par le conſeil de divers Eveſques qui s'y trouverent. ['Conſtance ne put ſe diſpenſer* d'accorder le Concile; & ainſi il ſe tint deux ans aprés à Sardique.] V. S. Athanaſe § 42. * &c.

Blond.prim.p. 1191.1192. Il faut mettre apparemment en cette année la mort de Placille d'Antioche, [puiſque nous avons vu qu'il avoit eſté fait Eveſque Thphn. p.34.d. p.35.c. vers l'an 333,] & qu'il gouverna douze ans ſelon la chronique de Nicephore, & Theophane. [Cela s'accorde fort bien avec] [a] les a Thdrt. l.5.c. 39.p.755 l.2.c. 19.p.622.b.c. trois ans que les meſmes auteurs donnent à Eſtienne 'mis à la place de Placille, [puiſque ces trois ans ſe terminent à Paſque de l'an 348, comme nous le verrons dans la ſuite. Il eſt au moins certain que Placille eſtoit Eveſque en 341, & Eſtienne en 347.]

Ath.in Ar.or.1. p.290.a. b fol.p.812.c. c in Ar. or.1.p. 290.a. c Thdrt.l.2.c.7. p.598.c. 'Cet Eſtienne avoit eſté depoſé eſtant Preſtre, [b] & Saint Euſtathe ne l'avoit jamais voulu recevoir dans le Clergé à cauſe de ſon impieté. 'Mais ce qui l'avoit fait rejetter par ce Saint, le fit admettre & elever meſme à l'epiſcopat par les Ariens, [c] moins pour conduire le vaiſſeau de l'Egliſe d'Antioche, qu'afin de le ſubmerger. 'On peut juger ce qu'il eſtoit par l'action qui obligea les Euſebiens meſmes à le depoſer: [& il faut bien qu'il ſe ſignalaſt extremement en faveur de l'impieté,] 'puiſque le Concile de Sardique fut obligé de le condanner & de l'excommunier, avec ſept autres des plus méchans d'entre les Euſebiens. 'Auſſi Theodoret dit qu'il faudroit un livre entier pour raporter tout ce que luy & Placille avoient fait contre les loix de la pieté & de la juſtice, & l'eloquence de David pour en repreſenter la grandeur. V. S. Athanaſe § 55. Ibid. § 48.

p.598-600.b. c.9.p.593.c|594.c. c.19.p.622.b.c.d.

[Nous ne trouvons rien à remarquer pour l'année 346, ſinon que] 'c'eſt celle dont eſt daté le celebre Concile de Cologne, où l'on pretend qu'Euphrate Eveſque de cette meſme ville, fut depoſé par le ſuffrage & l'autorité de 24 Eveſques des Gaules, pour eſtre tombé dans l'hereſie de Photin. C'eſt une hiſtoire

Conc.t.2.p.615. c.

celebre, mais embaraſſée de beaucoup de difficultez qui la rendent au moins tres incertaine.] Note 37.

ARTICLE XXXIX.

Les Euſebiens ſe retirent de Sardique, & s'aſſemblent à Philippople, d'où ils écrivent partout contre le Concile de Sardique, qui en depoſe & anathematize huit des principaux

L'AN DE JESUS CHRIST 347.

V. S. Athanaſe p. 44. [Les Euſebiens ne purent ſe diſpenſer de venir au Concile de Sardique, & ils y vinrent au nombre d'environ 76 Eveſques; mais ce fut pour s'en retourner auſſi-toſt, ſachant bien qu'ils ne pouvoient ſoûtenir ni leur doctrine, ni leur conduite dans une aſſemblée legitime & reguliere, où l'on craignoit beaucoup Dieu, & peu Conſtance. Auſſi-toſt donc qu'ils furent arrivez à Sardique, ils ſe plaignirent de ce que S. Athanaſe & les autres qu'ils avoient condannez, eſtoient admis dans le Concile comme Eveſques. On leur répondit qu'on ne pouvoit pas traiter comme coupables des Prelats declarez innocens par le dernier jugement rendu ſur leur ſujet, qui eſtoit celui du Concile de Rome. Mais la verité ne ſatisfit pas ceux qui aimoient le menſonge. Ils crurent avoir droit de dire qu'ils n'avoient pas dû ſe trouver dans une aſſemblée où l'on admettoit des gents coupables de ſacrileges, d'homicide, & de tout ce qui leur plaiſoit d'imputer à leurs adverſaires. Ils joignirent à cela quelques autres raiſons auſſi frivoles; & ſur cela ils s'enfuirent durant la nuit.

Leur fuite fortifia beaucoup les autres preuves que l'on avoit de leurs crimes: De ſorte que le Concile declara innocens ceux qu'ils avoient depoſez, & uſurpateurs ceux à qui ils avoient donné leurs Egliſes:] Il depoſa outre cela & anathematiza meſme les principaux chefs de leur parti, ſavoir Acace de Ceſarée en Paleſtine, Eſtienne d'Antioche, George de Laodicée, Narciſſe de Neroniade, Menophante d'Epheſe, Theodore de Heraclée, Urſace de Singidon, & Valens de Murſe, dont les trois derniers avoient eſté des commiſſaires envoyez à la Mareote contre Saint Athanaſe. Ath. ap 2 p. 765. a. b. 766. b. p. 794. c. & alibi

Les Euſebiens aprés s'eſtre enfuis de Sardique, s'arreſterent enfin à Philippople dans la Thrace qui obeiſſoit à Conſtance: Ils y tinrent leur Concile particulier, compoſé de leurs 76 Eveſques, [partie heretiques, partie timides & laſches.] Eſtienne Ib. note 31. Sozr. l. 2. c. 20. p. 102 b. Hil. fr. 2 p. 28. 32.

d'Antioche eſt mis à la teſte, [& il eſtoit digne d'y preſider, autant par ſa méchanceté que par la dignité de ſon ſiege] Ce fut de ce conciliabule qu'ils taſcherent de repandre leur venin par la lettre qu'ils envoyerent de tous coſtez. [S. Auguſtin en parle en quelques endroits:] 'Sozomene en fait l'abregé: [a] & S. Hilaire en raporte le formulaire de foy dans ſon traité des Synodes: [b] Nous l'avons meſme toute entiere dans les fragmens du meſme Saint. 'Les Euſebiens declarent qu'ils l'écrivent de Sardique, '& ils l'ont perſuadé à *Sozomene*. [Mais ils ſont voir eux meſmes que cela eſt faux,] puiſqu'ils parlent [c] de la lettre circulaire des Occidentaux, laquelle conſtamment n'a pu eſtre écrite qu'aprés qu'ils ſe furent enfuis de Sardique. 347.

Soer. l. 2. c. 20. p. 102. f.

Soz. l. 3. c. 10. p. 510.

a Hil ſyn. p. 129.

b fr. 2. p 7-33.

p 7.22.

Soz. l. 3 c. 11 p. 512. b.

c Hil. fr. 2. p. 20. Ath. ap. 2. p. 763 b.

Epi. 73. c. 2. p. 845. 846.

[Il eſt aiſé de juger qu'ils n'ont fait cette fiction,] dans laquelle le Concile d'Ancyre montre qu'ils ont continué depuis, [que pour couvrir la honte de leur fuite, & effacer s'ils euſſent pu par cette confuſion, l'autorité du legitime Concile de Sardique; comme ils voulurent quelques années aprés effacer le grand Concile de Nicée par l'equivoque de leur conciliabule de Nicé en Thrace. L'on voit par Saint Auguſtin qu'ils ne réuſſirent pas mal à l'égard du Concile de Sardique, le veritable eſtant inconnu de ſon temps en Afrique, où l'on ne connoiſſoit que le faux.]

Hil. fr. 2. p. 6.

'Leur lettre, ſelon qu'elle eſt dans les fragmens de S. Hilaire, & qu'elle fut envoyée en Afrique, eſt adreſſée à Gregoire d'Alexandrie, Amphion de Nicomedie, Donat de Carthage, Didier de Campanie, Fortunat de Naple en Campanie, Eutice de Rimini, Maxime de Salones en Dalmacie, & generalement à tous les Eveſques, Preſtres, Diacres, & Fideles de l'Egliſe Catholique; [ce qui eſtoit neanmoins faux de Donat, qui n'eſtoit Eveſque de Carthage que dans le parti ſchiſmatique des Donatiſtes.] 'S. Auguſtin remarque qu'il y avoit des exemplaires où les noms des Eveſques ſeulement eſtoient marquez, & non celui de leurs eveſchez. 'Il dit que c'eſtoient les plus communs: & il ajoute meſme que quand des Eveſques écrivoient à des Eveſques, ce n'eſtoit pas la coutume de mettre le nom de leurs eveſchez; 'c'eſt pourquoi il demande aux Donatiſtes quelle preuve ils avoient que Donat marqué dans le titre de cette lettre fuſt leur Eveſque de Carthage. 'Il le leur accorde neanmoins facilement: mais il leur montre qu'ils ne peuvent tirer aucun avantage de ce que des Ariens condamnez par toute l'Egliſe, ont taſché d'attirer à leur parti Donat & les Donatiſtes. 'Ils ne réuſſirent

Aug. in Cre. l. 3. c. 34. p. 186. 2. d.

l. 4. c. 44. p. 208. 2. a.

a ll. 3 c. 3. p 186. d [ap. 163 p. 283. 1. a. b.

in Cre. l. 3. c. 34. p. 186. 2. d.

p. 187 a.

pas meſme dans ce deſſein. 'Et quoique Donat en confeſſant la Conſubſtantialité, cruſt le Fils inferieur au Pere, & le S. Eſprit au Fils; neanmoins les Donatiſtes ne ſuivoient pas cette erreur, '& ne faiſoient nulle difficulté de reconnoiſtre que les Ariens eſtoient des heretiques deteſtables. har.69.c.6 p. 222.d. in Cre.c.34.p. 187.1.a|f.1.p. 170.1.a.

ARTICLE XL.

Le Concile de Philippople condanne le Pape Jule, Oſius, & divers autres : Confuſion où l'Egliſe eſtoit alors.

[LE ſujet de la lettre des Euſebiens, eſt principalement de donner quelque couleur au refus qu'ils avoient fait de ſe joindre aux Occidentaux, & de flétrir leurs ennemis par les calomnies les plus noires. Ils n'y parlent que de paix, que de charité, que d'obſervation des loix de l'Egliſe, eux qui eſtoient les perturbateurs de la paix & les violateurs de tous les Canons. Ils ſont aſſez ridicules pour pretendre]que ſi Athanaſe & Marcel avoient encore quelque ſemence de pieté & de religion, quand meſme ils ſeroient innocens, ils devroient abandonner leur cauſe pour le bien de la paix; [c'eſt à dire pour les laiſſer regner à leur gré, & établir paiſiblement l'Arianiſme. Hil.fr.2.p.21. 22.24.

Mais pour ſe venger de l'anatheme que le Concile de Sardique avoit fulminé contre les principaux d'entre eux; aprés avoir confirmé la condannation de S. Athanaſe, de Marcel, d'Aſclepas, & de S. Paul,]ils prononcent anatheme contre Oſius, Protogene, le Pape Jule, Gaudence [de Naiſſe,] & S. Maximin de Treves. p.23.

'Ce fut cet anatheme meſme contre le Pape & contre Saint Athanaſe, qui fit reconnoiſtre à S. Auguſtin que cette lettre ne pouvoit venir que des Ariens. 'Le crime general qu'ils reprochent à tous ces Prelats, c'eſt d'avoir eſté auteurs de la communion de Marcel, d'Athanaſe, & des autres ſcelerats, comme il leur plaiſt de les appeller: '& ils rejettent particulierement ce crime ſi glorieux ſur le Pape Jule. Aug.ep.163.p. 283.1.c.d. Hil.fr.p.25. p.26.

'Outre ce crime commun, ils diſent qu'Oſius a toujours eſté l'ennemi & le perſecuteur d'un certain Marc de tres heureuſe memoire, [qu'on ne connoiſt point,] & le défenſeur de tous les méchans, nommément de Paulin autrefois Eveſque de Dace, d'un Euſtaſe, & d'un Quimaſſe, dont ils diſent beaucoup de maux. 'Sozomene dit de Paulin, & d'Euſtathe Eveſque d'Antioche: [ce qui ne fait point de difficulté pour le dernier : & pour ibid. Soz l.3.c.11.p. 512.b.c.

Paulin, nous en parlons ſur Saint Euſtathe ſon ſucceſſeur.] 347.

Hil.fr,2.p.917. 25. 'Ils pretendoient que Protogene s'eſtoit condanné luy meſme en communiquant avec Marcel & Saint Paul, aprés avoir ſigné

p.25|Soz. l.3.c. 11.p.512.c. pluſieurs fois leur anatheme. 'Ils faiſoient un crime à Gaudence de ce qu'il recevoit ceux que Cyriaque ſon predeceſſeur avoit

Hil.fr.p.26. anathematizez,'& encore de ce qu'il défendoit hautement Saint Paul de Conſtantinople. Mais la faute de Saint Maximin eſtoit bien plus noire, puiſqu'il avoit communiqué le premier avec ce Saint,& avoit eſté cauſe de ſon rétabliſſement; outre qu'il n'avoit point voulu recevoir les Eveſques que les Ariens avoient deputez

p.23.27. dans les Gaules[en 342.] 'Les Euſebiens excommunierent donc ces Prelats dans leur faux Concile de Sardique, priant tous les Fideles de n'avoir aucune liaiſon avec eux, ni avec tous ceux qui communiqueroient avec eux.

p.27. 'Ils ajoutent à la fin de leur lettre un ſymbole de leur foy,

Soz.l.3. c.11.p. 512.d. qu'ils prient tout le monde de ſigner. 'Ils n'y parlent point de la

a Socr.l.2. c.20. p.102.b|n.p.15. 2.b.c. Conſubſtantialité; [a] mais ils ne l'anathematizent pas auſſi, pour établir que le Fils eſt d'une ſubſtance differente de celle du Pere comme l'écrit Socrate: [b] Au contraire ils y condannent ceux qui

b Hil.fr,2.p.28. diſent que le Fils a eſté tiré du neant ou d'une autre ſubſtance,& non du Pere; ce qui enferme la foy de la Conſubſtantialité, ſi

ſyn p.129.130. l'on veut ſuivre les concluſions qui naiſſent neceſſairement de ces principes[Ainſi ce ſymbole n'eſt defectueux que par l'omiſſion du terme de Conſubſtantiel, laquelle nous donne lieu de croire que l'on a voulu enfermer quelques equivoques, ſous des termes qui en apparence n'expriment que la verité;& il n'eſt à rejetter que parcequ'il ne falloit point d'autre ſymbole que celui de

Soz. p.512.513. Nicée, ſi on n'avoit point d'autre foy.] 'Sozomene en fait men-

Hil.ſyn.p.129. 2. tion; '& Saint Hilaire le raporte dans ſon traité des Synodes, d'une verſion plus correcte que celle qui eſt dans ſes fragmens.

Epi.73.c.2.p. 846.b|847.c. 'Le Concile des Semiariens à Ancyre[en 358,] le cite avec eloge. [Je ne ſçay d'où vient que S. Athanaſe l'omet dans le recueil qu'il fait des differens formulaires des Ariens.]

Conc.t.2.p.912.d 'Il ne faut pas oublier que le Synodique dit qu'Oſius aſſembla un Concile à Cordoue, pour s'oppoſer à celui que les Ariens avoient tenu à Philippople, que cette ſainte aſſemblée éclaircit les veritez de la foy, receut dans ſa communion tous ceux qui avoient eſté abſous dans le Concile de Sardique, & condanna tous ceux qui y avoient eſté condannez.

[Le Concile de Sardique ſervit à diſtinguer les innocens des coupables, pour tous ceux qui ne s'aveugloient pas volontaire-

ment

ment eux meſmes par leur paſſion. Mais il ne ſervit pas à rendre la paix à l'Egliſe comme on l'avoit eſperé, parceque les Euſebiens qui s'appuyoient ſur un bras de chair, & qui mettoient leur confiance en Conſtance, ne vouloient ceder ni à la juſtice ni à la raiſon, & s'emportoient, comme nous venons de dire, juſques à pretendre excommunier les plus illuſtres Prelats de l'Egliſe. Ainſi le trouble s'augmenta au lieu de diminuer.] Socrate aſſure que depuis ce temps là la communion fut rompuë entre l'Orient & l'Occident. Jusque là toutes les diſputes n'avoient point cauſé cette rupture:[a] mais depuis ce temps, dit Socrate, il ſembla que le mont appellé Tiſucis, ou plutoſt les pas de Sucques, dont Marcellin fait une ample deſcription,[b] ne fuſt pas moins la borne des deux communions, qu'il l'eſtoit des provinces de Thrace & d'Illyrie, ce qui n'empeſchoit pas, dit Socrate, que la communion ne demeuraſt indifferente dans l'Orient entre ceux meſmes dont la foy eſtoit differente [c'eſt à dire que les Catholiques y communiquoient avec les Euſebiens, comme nous le voyons par l'Egliſe d'Antioche.

Socr. l. 2. c. 22. p. 106. b.

Soz. l. 3. c. 13. p. 514. c.

[a] Socr. p. 106 b.

Amm. l. 21. p. 189. 190. [b] Socr. l. 2. c. 18. p. 95. b. p. 96. d.

Nous ne ſavons que dire de cette remarque que fait Socrate ſur la confuſion deplorable où eſtoit alors l'Egliſe, & nous ne voyons point que la ſuite de l'hiſtoire nous donne lieu ni de la confirmer, ni auſſi de la combatre abſolument: Nous avons neanmoins quelque peine à croire que les Occidentaux aient rejetté tout à fait la communion de ceux qui n'avoient pas eſté condannez nommément par le Concile de Sardique.] Car S. Hilaire aſſure qu'ils écrivirent aux Orientaux [en 349,] ſur la condannation de Photin, & que ceux-ci leur répondirent, quoiqu'avec leur adreſſe ordinaire à faire le mal. [Et il ſemble en effet que quand la communion auroit eſté entierement rompuë, le rétabliſſement de S. Athanaſe en 349, auroit dû la renouer. On ne peut douter que l'Egypte ne fuſt dans la communion de l'Occident. Cela ſe peut dire encore certainement des Eveſques de la Paleſtine & de l'iſle de Cypre,] qui ſignerent le Concile de Sardique,[c] de ceux de la Lycie & de l'Iſaurie, qui eſtoient unis à S. Athanaſe. [Il paroiſt que les Orientaux & les Occidentaux ſe trouverent enſemble en 355, dans le Concile de Milan.] On voit auſſi que les Orientaux de leur part adreſſerent à divers Eveſques d'Occident la lettre de leur faux Concile de Sardique: [Cela ne marque point qu'ils vouluſſent rompre entierement avec eux. Je penſe qu'ils firent la meſme choſe en 351 dans leur Concile de Sirmich.] Ils écrivirent vers le meſme temps contre Saint Athanaſe au Pape Jule, [qu'ils

Hil. fr. 1. p. 27.

Ath. ap. 2. p. 768. c. d.

[c] fol. p. 827 d.

Hil. fr. 2. p. 6.

fr. 1. p. 36.

pretendoient avoir depoſé à Sardique. Ils preſſerent extreme- 347.
ment Saint Euſebe de Verceil de ſe trouver avec eux à celui de Milan en 355 Ainſi je ne ſçay ſi l'on peut dire que la communion fuſt entierement rompuë entre l'Orient & l'Occident, quoiqu'elle fuſt ſans doute beaucoup alterée. Je croy meſme que nous
Ath.ap.2.p.766. a.b|ſol.p.820.b. trouverons] 'que Baſile d'Ancyre, quoiqu'excommunié nommément à Sardique, [ne laiſſoit point d'eſtre traité comme Eveſque par les Orthodoxes de l'Orient & de l'Occident, la rigueur de la diſcipline ne ſe pouvant obſerver dans la confuſion où eſtoient
Hil.fr.1.p.48.51. alors les choſes.] 'D'autre part cependant le Pape Libere en renonçant à la communion de Saint Athanaſe, declare qu'il a la paix & la communion avec tous les Eveſques d'Orient; [de ſorte qu'il ſemble que ces deux communions fuſſent regardées comme
Soz.l.3. c.20.p. 532.d. incompatibles.] 'S. Athanaſe en retournant en Orient ne voulut communiquer à Antioche qu'avec les Euſtathiens, & non point avec Leonce. [C'eſt une difficulté qui merite bien d'eſtre examinée par ceux à qui Dieu en aura donné la capacité.]

ARTICLE XLI.

Perſecution de Saint Luce, & de divers autres Orthodoxes aprés le Concile de Sardique : Concile de Milan contre Photin.

Socr.l.2.c.22.p. 106.b. APRES que les Eveſques des deux Conciles ſe furent ſeparez pour s'en retourner en leurs dioceſes, [Saint Athanaſe ſe retira à Naïſſe, & enſuite à Aquilée.] Mais les Euſebiens ne gardoient pas de leur coſté la meſme moderation. Car ne ſe contentant pas d'avoir fait la guerre à la verité par leurs blaſphe-
Ath.ſol. p.820. d. mes, 'ils y ajouterent des violences toutes nouvelles : C'eſtoit pour couvrir la honte de leur condannation & de leur fuite; & neanmoins ils ne faiſoient par là que rendre plus viſible à tout le monde la juſtice de la ſentence qu'on avoit prononcée contre eux, & autoriſer ceux qui diſoient qu'ils ne s'eſtoient retirez de Sardique que parceque les reproches de leur conſcience leur faiſoient craindre de ſe voir convaincus publiquement d'eſtre des calomniateurs. V. ſon titre ſ. 53.

[Au ſortir de Philippople ils paſſerent par Andrinople,] 'où les Fideles ne voulurent point communiquer avec eux, les regardant comme des gents qui ſe condannoient eux meſme par leur fuite. Ils s'en plaignirent à Conſtance, & obtinrent de luy qu'il fiſt trancher la teſte à pluſieurs [miniſtres de cette Egliſe.]

347. Ils furent condannez comme ſi c'euſſent eſté des laïques, "par
ſuæ vitæ qualitates. jugement des officiers de la Fabrique des armes, 'dont il y avoit une compagnie fort nombreuſe en cette ville. [a] L'Egliſe a conſideré ces Eccleſiaſtiques comme des Martyrs, & le martyrologe Romain en fait memoire le 11 de fevrier. 'Leurs monumens ſe voyoient auprés de la ville d'Andrinople, lorſque S. Athanaſe y paſſa [deux ans aprés.] Philagre qui avoit de nouveau eſté fait Comte, fut encore en ceci le miniſtre de la cruauté des Euſebiens.

Amm.l 31.p. 446[n.p.474. [a] Bar. 348. § 3.

Ath.fol.p. 820. d.

[S.Luce qui eſtoit le paſteur d'un ſi genereux troupeau, ne fut pas mieux traité que ſes ouailles. Nous avons vu ci-deſſus que les Euſebiens l'avoient fait exiler chargé de chaines; qu'ayant enſuite eſté rétabli, peut-eſtre par la mort de Conſtantin, ils l'avoient fait bannir une ſeconde fois, & l'avoient reduit à implorer en l'an 341, le ſecours du Pape & du Concile de Rome.

V. S.Jule § 4. Il "ſemble qu'il ait eſté rétabli depuis, quoiqu'on ne voie pas
[a] V S Athanaſe § 43. comment cela ſe ſoit fait, & * qu'il ſe ſoit trouvé au Concile de Sardique.] 'Au moins Saint Athanaſe nous donne lieu de croire qu'immediatement aprés ce Concile il eſtoit dans la poſſeſſion de ſon Egliſe, & dans la liberté de parler contre les Euſebiens, & de condanner hautement leur doctrine impie: ce qu'il faiſoit avec autant de hardieſſe [que s'il n'euſt jamais eprouvé leur cruauté.] Sa generoſité leur eſtant inſupportable, ils luy firent pour la ſeconde fois enfermer le cou & les mains dans des chaines de fer, & en cet état, ils l'envoyerent en exil, où il mourut "de la maniere qu'ils le ſavent, dit Saint Athanaſe, [marquant aſſez par là qu'on les ſoupçonnoit de luy avoir oſté la vie par une mort violente.] 'Ainſi ce n'eſt pas ſans raiſon que le martyrologe Romain le met au rang des Martyrs le 11 de fevrier, avec ceux de ſon Clergé dont nous venons de parler.

p.821.a.

Note 38.

Boll.11.feb.p. 519.520.

'Saint Athanaſe met aprés ceci le banniſſement de Diodore Eveſque d'Aſie, [b] peut-eſtre de Tenedo [dans l'Archipelage,] & la ſeconde perſecution de Saint Olympe d'Enos, & de Theodule de Trajanople; [de quoy nous avons "parlé par avance.]

Ath.p.821.d. 822.d. [b] Hil.fr.1. p.19. [c] Ath.p.822.a. b.

V. § 29.

'Comme leur fureur eſtoit particulierement animée contre S. Athanaſe, [d] ils firent bannir en Armenie deux Preſtres & trois Diacres d'Alexandrie; [e] & depeur que [les Saints & les autres Eveſques,] ſe confiant ſur le jugement du Concile de Sardique, ne vouluſſent rentrer dans leurs Egliſes, ils firent garder par ordre de Conſtance les portes & les entrées des villes. Ils firent particulierement écrire aux magiſtrats d'Alexandrie, que ſi

Aug.in Cre.l.3 c.34.p.486.2.d. [d] Ath.p.820.d. [e] p.821.c.

Athanaſe, ou quelqu'un des Preſtres qu'ils nommoient, ſe trouvoit eſtre entré dans la ville, ou dans le pays, le premier juge pourroit luy faire trancher la teſte [ſans autre forme.] 347.

p.820.d. 'Ils firent auſſi bannir en la haute Libye les ſaints Eveſques Macaire ou Arie, & Aſtere, [comme nous le diſons "en un autre endroit,] parcequ'ils les avoient quittez à Sardique pour ſe joindre aux Occidentaux. V.S. Athanaſe § 44.

p.821.d. 'Ils ne ſe contenterent pas meſme de tant d'excés. Mais comme le pere de leur hereſie eſt comparé à un lion qui tourne continuellement autour de nous pour chercher quelqu'un à devorer; ainſi ces heretiques s'eſtant rendu maiſtres des poſtes, faiſoient ſans ceſſe mille courſes de toutes parts; & s'ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochaſt leur fuite, & qui témoignaſt ſon averſion pour l'hereſie Arienne, ils le faiſoient fouetter, empriſonner, bannir de ſon pays, & ſe rendoient ſi redoutables & ſi terribles à tout le monde, qu'ils en obligerent pluſieurs à deguiſer leurs ſentimens; & les autres aimerent mieux s'enfuir dans les deſerts que d'avoir aucune communication avec eux.

[Avant que de terminer cette année, il faut dire un mot de ce qui ſe paſſoit dans l'Occident, "aprés le Concile de Sardique, à l'égard de Photin, dont nous avons cru devoir joindre l'hiſtoire avec celle de l'Arianiſme.] 'S. Epiphane dit que cet hereſiarque fut depoſé dans le Concile de Sardique. Mais "tous les monumens qui nous en reſtent n'en diſant rien, il ſemble qu'on peut preſumer que cela s'eſt fait dans quelque autre Concile d'Occident, que S. Epiphane aura confondu avec celui de Sardique. 'Et en effet, S. Hilaire remarque que deux ans avant le premier Concile tenu à Sirmich contre cet Eveſque, & avant la reconciliation d'Urſace & de Valens, [ce que nous montrerons s'eſtre fait en 349,] il s'en eſtoit tenu un autre à Milan, où il avoit déja eſté condanné comme heretique, '& excommunié. [Ainſi appliquant à ce Concile de Milan ce que S. Epiphane dit de celui de Sardique, nous trouverons] 'qu'il n'y fut depoſé qu'aprés y avoir eſté appellé par les Eveſques, pour rendre raiſon des hereſies qu'on luy imputoit, & avoir eu la liberté de ſe défendre. Le meſme Pere dit qu'entre la premiere condannation de cet heretique, & la derniere [en 351,] il fut ſouvent refuté dans diverſes conferences qu'on eut avec luy. 'Mais l'affection que le peuple avoit pour luy, rendit longtemps inutiles tous les efforts qu'on fit pour le priver de ſon ſiege.

Epi.71.c 1.p. 825. Bar 341. § 49. Note 39. Note 40. Hil fr.2.p.23. p.26. Epi.p.829.a.b. Hil fr.p.26.

[Il n'y a guere lieu de douter que ce Concile de Milan, que nous mettons en 347, ne ſoit celui meſme dont parlent Urſace

& Valens dans leur retractation de l'an 349,] 'lorſqu'ils diſent qu'ils condannent Arius & ceux qui tiennent ſes ſentimens, comme ils avoient déja fait dans la requeſte qu'ils avoient preſentée à Milan. 'Le Concile de Rimini témoigne auſſi que dans un Concile de Milan, où eſtoient les Preſtres & les legats de l'Egliſe Romaine, comme on le lit dans S. Hilaire, Urſace & Valens demanderent pardon par écrit des fautes dont ils ſe ſentoient coupables; & il ajoute qu'on leur accorda cette grace. [Nous examinerons autre-part ce qui regarde ces deux Eveſques. Il nous ſuffit de remarquer ici que]ce que le Concile de Rimini dit des legats du Pape à Milan, explique, ſelon le ſentiment du P. Petau, ce qui eſt dans S. Hilaire, 'que Photin avoit eſté condanné par les Romains deux ans avant la lettre d'Urſace & de Valens écrite à Jule[en l'an 349.]

p.25.

p.34|Ath. de ſyn.p.877.d.

Conc.t.2.p.730

Hil.fr.p.25.

ARTICLE XLII.

Les Euſebiens contraints de depoſer Eſtienne d'Antioche, mettent en ſa place Leonce auſſi méchant que luy.

L'AN DE JESUS CHRIST 348.

'LEs Eveſques Vincent de Capoue, & Euphrate de Cologne, arriverent [cette année] vers Paſque à Antioche, pour demander à Conſtance de la part de Conſtant ſon frere & du Concile de Sardique, le rétabliſſement des Eveſques que ce Concile avoit jugé innocens. Eſtienne Eveſque d'Antioche voulut noircir la reputation de ces deux Eveſques, par une fourberie peut-eſtre ſans exemple, & qui n'eſtoit digne que de luy. [Nous ne la raportons pas ici, parcequ'on la voit 'en un autre endroit.] Mais elle retomba ſur luy meſme: de ſorte que les Euſebiens qui l'avoient fait Eveſque, furent obligez de le depoſer, & les officiers de Conſtance le chaſſerent de l'egliſe, [c'eſt à dire de la poſſeſſion des egliſes, & de la maiſon epiſcopale.] Il vivoit encore[en 362] ſous Julien, qui 'le rappella d'exil, & voulut meſme le rétablir dans l'epiſcopat.

Ath.ſol.p.822. a.b.

V. S Athanaſe §55.

d|Thdrt.l.2.c.8. p.600.b.

Chry.in gent.t. 1.p.694.c.d.

V.la perſ.de Julien § 3.

'Cependant comme il ne falloit pas que l'hereſie Arienne manquaſt d'un chef, on établit en ſa place Leonce l'eunuque, 'la violence de Conſtance l'ayant emporté ſur toutes les regles de l'Egliſe. 'Ce Leonce eſtoit de Phrygie, d'un eſprit couvert & diſſimulé, comme ces écueils d'autant plus dangereux qu'ils ſont cachez ſous les eaux. 'Il avoit eſté diſciple du ſaint Martyr

Ath.p.822.

ſug.p.718.d.

Thdrt.p.600.b.

Phiſg.l.2.c.15.p. 20.

Epi. 69. c.3. p. 830. d. Lucien, ſelon Philoſtorge. Il fut tout entier à Arius dés le commencement de ſon hereſie, [a] & en conſerva toujours depuis ſans
a Phiſg. p.21. b Ath. fol. p.812. aucune alteration les maximes les plus deteſtables. [b] C'eſtoit à cauſe de ſon impieté que Saint Euſtathe d'Antioche ne l'avoit
c. jamais voulu admettre dans ſon Clergé. 'Mais quand ce ſaint Confeſſeur eut eſté banni [en l'an 330,] non ſeulement les Ariens
Thdrt. l.2.c.19. p.620.d. l'y receurent, mais ils l'eleverent à l'epiſcopat, 'contre les loix preſcrites par le Concile de Nicée.

Ath. fol p.827.c e fug. p.718.c.d. [Car outre l'hereſie, il avoit encore une incapacité] 'qui le rendoit meſme indigne de la communion laïque. 'C'eſt qu'ayant une familiarité ſcandaleuſe avec une jeune femme nommée Euſtolie, qu'il faiſoit paſſer pour vierge, quoiqu'il luy euſt fait perdre cette qualité; & voyant qu'on luy défendoit de demeurer
fug. p.718.c.d] fol. p.827 c [Baſ. de virg t.1.p. 675.676. avec celle, il ſe mutila luy meſme pour avoir cette liberté.] Mais cette action qui n'avoit garde d'appaiſer un ſi grand ſcandale, 'le fit depoſer de la preſtriſe. [Pour la maniere dont il exerça l'epiſco-
c Ath. fug. p.718. c.d] fol. p.827.c. pat durant prés de dix ans, nous ne le pouvons mieux apprendre que de Theodoret, qui eſtant d'Antioche meſme paroiſt avoir
Thdrt. l.2.c.19. p.622.c.d. eſté fort bien inſtruit de tout ce qui regarde cette Egliſe.] 'On ne ſauroit, dit-il, écrire combien luy & ſes deux predeceſſeurs
p.621.a. Placille & Eſtienne firent d'impietez & de crimes. 'Il taſchoit neanmoins de couvrir la maladie de l'Arianiſme dont il eſtoit
p 622.c.d. tourmenté, & faiſoit ce qu'il pouvoit pour cacher ſa malice ſous une fauſſe apparence de douceur.

c. 'Comme il y avoit un grand nombre de Catholiques dans Antio-
p 621.a Soz. l.3. c.20.p.533.c. che [qui obeïſſoient aux Eveſques Ariens,] il ſe trouvoit [que dans les aſſemblées de l'Egliſe,] lorſqu'il falloit chanter le *Gloria Patri*, les Catholiques chantoient *Gloire au Pere, & au Fils, & au Saint Eſprit*, [comme l'Egliſe a toujours continué de faire;] & les autres diſoient *Gloire au Pere par le Fils dans le Saint Eſprit*, [ce qui mar-
Soz. p.533.c.d. que moins l'egalité des trois Perſonnes.] 'Leonce qui ſe trouvoit embaraſſé par cette contrarieté, n'oſoit empeſcher ceux qui ſuivoient la doctrine du Concile de Nicée, parcequ'ils eſtoient
Thdrt. p.621.a. b. en trop grand nombre. 'Mais pour luy, il paſſoit ce verſet; & ceux qui eſtoient auprés de luy, ne luy entendoient jamais dire
Soz. p.533.d. que ces derniers mots, *dans les ſiecles des ſiecles*. 'On raporte meſme que touchant ſa teſte toute blanche de vieilleſſe: Quand cette "
neige, diſoit-il, ſera fonduë, il y aura bien de la bouë; voulant " dire que quand il ſeroit mort, cette diviſion du peuple dans le ſervice, produiroit des troubles, parceque ſes ſucceſſeurs ne le pourroient pas ſouffrir comme luy.

ARTICLE XLIII.

Suite de l'hiſtoire de Leonce: Flavien & Diodore ſoûtiennent la foy contre luy.

'IL y avoit alors à Antioche deux illuſtres laïques, Flavien & Diodore, qui furent depuis faits Preſtres de la meſme Egliſe, & enfin Eveſques, le premier d'Antioche meſme, & l'autre de Tarſe.] 'Ils eſtoient tous deux d'une naiſſance illuſtre; mais ils ne trouvoient point de plus illuſtre nobleſſe que la pieté & la défenſe de la foy. 'Diodore avoit étudié à Athenes la philoſophie & la rhetorique. 'Ils avoient tous deux embraſſé la vie des Aſcetes. 'Diodore n'avoit ſur la terre ni maiſon, ni table, ni lit: Il menoit une vie tout à fait apoſtolique, n'ayant quoy que ce ſoit de propre, & ſe contentant de la nourriture qu'il recevoit de ſes amis, parcequ'il employoit tout ſon temps à la priere & à la predication de la parole divine. 'Ses mortifications qui paroiſſoient ſur ſes membres & par la paſleur de ſon viſage, 'luy attirerent une foibleſſe d'eſtomac qui luy cauſoit de grandes douleurs, [mais qui ne l'empeſcha pas de vivre fort long-temps, & de rendre à l'Egliſe des ſervices tres conſiderables.]

Thdrt.l.2.c.19. p.621.d. — l.4.c.22.p.697.a. — Fac. l.4. c.2.p. 164. — Thdrt.p.621.c. — Fac.l.4. c.2.p. 155. — p.156. — p.164.

'Luy & Flavien animoient jour & nuit tout le monde à la pieté, 'faiſant une profeſſion ouverte de défendre les dogmes apoſtoliques. 'Philoſtorge dit que ce fut Flavien, & les moines qu'il avoit amaſſez, qui commencerent à chanter ce verſet: *Gloire ſoit au Pere, & au Fils, & au S. Eſprit*; [ce qui marque au moins qu'il eſtoit des premiers à exciter le peuple à le chanter.] 'S. Chryſoſtome fait un grand eloge 'du ſoin qu'il prit des Catholiques depuis l'exil de Saint Euſtathe juſqu'à l'election de S. Melece. Ce fut luy auſſi & Diodore qui apprirent les premiers au peuple, ſelon Theodoret, à chanter les Pſeaumes de David à deux chœurs. 'Socrate dit que cette pratique a tiré ſon origine de S. Ignace, [& 'elle eſt meſme peut-eſtre encore plus ancienne: mais Flavien & Diodore peuvent l'avoir renouvellée, & l'avoir renduë plus celebre dans Antioche; d'où s'eſtant repanduë dans l'Orient, elle a enſuite eſté embraſſée dans tout le reſte de l'Egliſe.] On cite de Theodore de Mopſueſte qu'ils traduiſirent du ſyriaque en grec, cette eſpece de pſalmodie 'qui ſe chante à deux chœurs, & que deux perſonnes preſque ſeules établirent dans tout le monde Chrétien une ſi admirable pratique.

Thdrt.p.622.a. — p.621. — Phiſg.l.3.c.13.p. 47. — Chry.t.1.or. 52. p.578.579.t.4.p. 8.b.c. — Thdrt.p.622.a. — Socr.l.6.c.8.p. 313.d. — Thdrt.n.p.78.1. a.b. Nicet.l.5.c. 30.p.304.1.

&c. — V. S. Ignace § 10. — *quas antiphonas dicimus.*

Thdrt. l.2.c.19. p.622.a. 'Flavien & Diodore avoient encore accoutumé d'aſſembler les Fideles aux tombeaux des Martyrs, & là ils paſſoient toute la a.b. nuit à chanter des hymnes, & les loüanges de Dieu. 'Leonce n'oſant l'empeſcher, parcequ'il voyoit le peuple fort attaché à ces deux perſonnes, il les pria avec une douceur affectée, de faire ces aſſemblées dans les egliſes; à quoy Flavien & Diodore qui connoiſſoient fort bien ſa malice, obeïrent tres volontiers. * 2.

[Ce que nous venons de dire de la conduite de Leonce, euſt pu p.622.b. faire croire qu'il avoit une veritable douceur,] '& qu'il taſchoit effectivement de maintenir le peuple dans l'union par l'amour de la paix, ſi le reſte n'euſt fait voir la méchanceté de ſon ame, & que ſa moderation apparente n'eſtoit qu'un effet de la crainte qu'il avoit du peuple, & des menaces terribles que faiſoit Conſtance, dit Theodoret, contre ceux qui oſeroient dire que le Fils p.622.b. n'eſtoit pas ſemblable au Pere. 'Car il effaça tout ce qu'Eſtienne & p.621.b. Placille avoient fait de crimes avant luy, '& il fit tous les maux βδελυρίαν. qu'il put aux Catholiques, comme au contraire il favoriſoit & c. ſoutenoit en toutes choſes les heretiques. 'Il ne faiſoit jamais la moindre faveur aux premiers, & donnoit aux autres une liberté c.622.b.c. & une protection toute entiere. 'Quelques vertus eminentes que poſſedaſſent ceux là, il ne les mettoit jamais dans aucune fonction eccleſiaſtique; & quelque dereglez que fuſſent ceux-ci, il les ele- p.622.c. voit aux charges les plus conſiderables du Clergé. 'C'eſt ce qui faiſoit que la pluſpart des laïques eſtant tres zelez pour la foy, les Eccleſiaſtiques au contraire eſtoient preſque tous infectez de l'hereſie, quoiqu'ils n'oſaſſent pas le faire paroiſtre dans les diſcours qu'ils faiſoient au peuple.

[Rien ne décria tant ſon epiſcopat que le choix qu'il fit d'Aece pour l'elever au diaconat. Car la doctrine de cet Aece eſtoit ſi Ath. de ſyn. p. impie, & il avoit ſi peu de ſoin de la cacher,]'qu'il s'acquit enfin le 873.c. ſurnom d'athée. [Mais comme il y a beaucoup de choſes à dire ſur cela, il vaut mieux les reſerver pour un autre endroit.

Plus la conduite de Leonce eſtoit horrible aux yeux de Dieu, Chr. Al. p. 630, plus elle a eſté approuvée & eſtimée des Ariens,] 'comme on 672. le peut voir dans les eloges qu'on lit de luy dans la chronique p.672. d'Alexandrie. 'Ce qu'elle en dit de particulier, c'eſt qu'il prenoit un grand ſoin des hoſpitaux deſtinez pour la reception des étrangers, & qu'il en donna la conduite à trois perſonnes fort zelées

Philſg. l.3.c.12.p. 34. a n.p.166. 2. 'Philoſtorge dit que Leonce depoſa ou excommunia Flavien & Paulin. [a] Mais on ne voit point que Flavien ait jamais eſté ſeparé de la communion des Ariens d'Antioche qu'avec S Melece; [& il eſt certain que Paulin n'y fut jamais uni, ayant toujours eſté du nombre des Euſtathiens.]

pour

pour la religion Chrétienne. Elle ajoute que ces trois perſonnes allant un jour en un lieu qui eſtoit à ſix ou ſept lieuës d'Antioche, le premier de trois nommé Eugene ſe mit à catechizer un Juif qui ſe rencontra avec eux. Le Juif pour s'en moquer, leur dit que s'ils vouloient manger un ſerpent qu'ils trouverent mort ſur le chemin, il ſe feroit Chrétien. Ils accepterent la propoſition, mangerent le ſerpent, & n'en receurent aucun mal: ce qui ayant touché le Juif, il ſe convertit effectivement, & vécut avec beaucoup de pieté dans l'hoſpital qu'ils gouvernoient.

'La meſme chronique ſemble attribuer à Leonce une hiſtoire de Saint Babylas [Eveſque d'Antioche ſous Dece; & il aura pu la faire à l'occaſion de la tranſlation du corps de ce Saint à Daphné: car elle ſe fit de ſon temps vers l'an 352.] Il ſemble que cette hiſtoire n'ait pas eſté fort exacte & fort fidele; [& il n'eſt pas étonnant que celui qui aimoit ſi peu la verité dans les choſes de la foy, ne ſe miſt pas beaucoup en peine de la chercher dans un ſujet bien moins important.] p. 630.

ARTICLE XLIV.

Conſtance eſt obligé par Conſtant de rappeller S. Athanaſe & les autres Eveſques bannis: Retractation d'Urſace & de Valens: Concile de Sirmich contre Photin.

[IL eſt temps de reprendre la ſuite de l'hiſtoire que la depoſition d'Eſtienne & l'ordination de Leonce nous avoient fait interrompre.

Vincent & Euphrate eſtoient donc venus demander le rétabliſſement de S. Athanaſe & des autres Prelats depoſez par les Euſebiens. Mais "Conſtant en demandant ce rétabliſſement à ſon frere, le menaçoit, s'il ne l'accordoit pas volontairement, de l'y obliger par les armes. Les Euſebiens meſmes n'oſerent pas conſeiller à Conſtance d'entreprendre une guerre pour ce ſujet.] V. S. Athanaſe § 54.

'Ainſi il rappella enfin ceux qu'il avoit chaſſez, entre leſquels on nomme Saint Athanaſe, S. Paul, Marcel, & Aſclepas. [a] Il envoya des lettres à leurs peuples pour ordonner de les recevoir ſans difficulté. 'On y ajoute S. Luce. [Mais nous avons remarqué qu'il avoit eſté banni un peu avant ce temps-ci, & qu'il mourut dans cet exil.] Socr. l. 2. c. 23. p. 111. d. Soz. l. 3. c. 24. p. 537. c. [a] Socr. p. 111. d. Soz. p. 537. c.

'Le rétabliſſement de Saint Paul à Conſtantinople, reduiſit Macedone uſurpateur de ſon ſiege, à ſe contenter d'une ſeule Socr. p. 112. a. Soz. p. 537. c.

egliſe [qu'il avoit baſtie.] On aſſure que le retour de Marcel fit de 348.
grands troubles dans Ancyre, à cauſe de Baſile qu'il en fallut
Socr.p.112.a. chaſſer : 'ce qui donna occaſion aux Ariens de l'accuſer & de le
Soz.p.537.c. calomnier de nouveau. 'Les autres n'eurent pas de peine à ſe re-
Socr.p.112.a. tablir, '& on aſſure particulierement qu'Aſclepas fut receu avec
joie par ceux de Gaza.

[C'eſt la derniere choſe que nous trouvons de cet Eveſque,
qui depuis l'an 330 avoit eſté l'un des plus grands objets de la
Ath.fol.p.812. haine, des calomnies, & des perſecutions des Euſebiens,] 'ſans
813.
a Boll.26.feb. avoir d'autre crime que de haïr leur hereſie : [a] Il a eſté reveré
p.648.§ 20. comme un Saint par ſon peuple, comme on le voit par la vie de
S. Porphyre l'un de ſes ſucceſſeurs, où il eſt qualifié un tres ſaint
& tres heureux Prelat, qui a ſouffert beaucoup d'afflictions pour
la ſoy Orthodoxe, & dont le nom & les actions ſont écrites dans
le paradis des delices [eternelles. En effet, nous ne voyons rien
en luy qui ne le rende digne de la veneration publique de toute
l'Egliſe, quoique nous ne trouvions point ſon nom dans aucun
martyrologe.] Il eſt encore marqué dans la vie de S. Porphyre,
qu'il avoit baſti l'ancienne egliſe de Gaza qui eſtoit du coſté de
l'Occident.

Socr.l.3. c.25.p. 'Saint Irenion qui aſſiſta "au Concile d'Antioche en 363, ſous V.S.Melece
204.d. Jovien, [fut aſſez probablement ſon ſucceſſeur.] [b] Marc Diacre de §8.
b Boll.27.feb.p. Gaza, auteur de la vie de Saint Porphyre, qui ſucceda preſque
647.§ 11. immediatement à S. Irenion, en parle comme d'un Eveſque tres
celebre par ſa pieté, & d'un concitoyen des Anges, dont il euſt
volontiers fait l'eloge, ſi on euſt pu le faire en paſſant [& en peu
de mots,] & s'il n'euſt fallu pour cela un ouvrage exprés. Il eſpe-
roit que d'autres qui ſavoient ſon hiſtoire encore mieux que luy,
p.548.§ 18. s'acquiteroient de ce devoir. 'Ce Saint baſtit à Gaza une nouvelle
egliſe appellée Sainte Irene, ou de la Paix, avec une petite maiſon
epiſcopale qui y eſtoit jointe, & qui ſervit à ſes ſucceſſeurs. [On
a mis ſa feſte le 16 de decembre dans le martyrologe Romain. Il
§ 21. ne ſauroit eſtre mort pluſtoſt que vers l'an 390;] 'puiſqu'Enée ſon
ſucceſſeur ayant tres peu duré, S. "Porphyre fut ordonné en ſa V.ſon titre.
place [au commencement de l'an 395.

L'AN DE JESUS CHRIST 349.

S. Athanaſe n'oſa pas accepter d'abord la liberté que Conſtance
luy donnoit de retourner à ſon Egliſe. "Mais Dieu ayant oſté la V.S.Atha-
vie à Gregoire au commencement de cette année par les mains naſe§ 56-61.
des Alexandrins, & Conſtance luy ayant écrit pluſieurs fois pour
le preſſer meſme de revenir, il s'y reſolut enfin, & vit ce Prince à-

Antioche. Il luy offrit de ſe juſtifier en preſence meſme de ſes adverſaires ; mais ils ne voulurent point entrer en conference avec luy. Ils luy firent demander par Conſtance qu'il donnaſt à Alexandrie une egliſe aux Ariens : & il l'offrit ſi l'on en vouloit donner une aux Euſtathiens, ce que les autres ne voulurent point accepter.] Car il s'unit à la communion des Euſtathiens,& evita celle de Leonce. Soz.l.3.c.20.p. 532.d.

[Enfin il partit d'Antioche avec divers reſcrits de Conſtance en ſa faveur, pour retourner à Alexandrie. Il paſſa par la Paleſtine, où Saint Maxime de Jeruſalem & tous les Eveſques,à la reſerve de deux ou trois, embraſſerent ſa communion dans un Concile qu'ils tinrent exprés. Nous avons dit v. §17. que cela irrita extremement les Euſebiens contre S.Maxime. Il n'eſt pas beſoin de marquer ici quelle fut la joie des Catholiques de l'Egypte, quand ils revirent leur Athanaſe. Nous dirons ſeulement en un mot, que la verité & la juſtice ayant enfin recouvré quelque liberté, les Eveſques ſe preſſoient de rechercher l'amitié de ce Saint,& de luy faire des excuſes de ce que la violence leur avoit fait faire contre luy. Mais ce qui fut plus ſenſible à la faction des Euſebiens,] fut qu'Urſace & Valens,pour obtenir de rentrer dans la communion de l'Egliſe, declarerent par un acte authentique ſigné de leur main, que tout ce qu'ils avoient publié contre luy, n'eſtoit qu'une pure impoſture, & prononcerent anatheme à Arius, comme ils pretendent qu'ils avoient toujours fait. Ath.ap 2.p.776. Hil.fr.1.p.24. 25.

Leur retractation arriva dans le temps & à l'occaſion du Concile tenu à Sirmich contre Photin. Car les Eveſques de l'Occident inquietez de voir qu'aprés tant de troubles que l'Arianiſme avoit cauſez dans l'Egliſe, Photin qui avoit eſté condanné comme heretique deux ans auparavant dans le Concile de Milan, ne ceſſoit point de troubler & de brouiller toutes choſes, s'aſſemblerent de beaucoup de provinces de l'Occident, [a] à Sirmich meſme dont il eſtoit Eveſque, [b] pour le depoſer de l'epiſcopat, [c] ce que la faction du peuple avoit empeſché juſques alors;& elle l'empeſcha encore pour cette fois, Photin s'eſtant acquis par ſon eloquence un grand nombre de ſectateurs. [d] Ainſi le Concile ne put faire autre choſe que d'écrire aux Orientaux contre cet hereſiarque, ſelon la coutume qu'ont les Eveſques d'avertir tous leurs confreres de ce qui merite leur connoiſſance ; & non dans le deſſein de leur faire injure en les contraignant par violence de conſentir à leurs decrets, comme on fit depuis. Hil.fr.1.p.23. 26. p.23.26.27.

[a] p.27. [b] p.26. [c] p.23. [d] p.26. Soz.l.4.c.6.p. 542.a. Hil.fr.p.27.

ARTICLE XLV.

Conſtant meurt : Les Euſebiens recommencent à perſecuter : Urſace & Valens ſe dediſent de leur retractation.

L'AN DE JESUS CHRIST 350.

[APRES que Dieu eut conſolé ſon Egliſe par le rétabliſſement des Confeſſeurs, & qu'il eut fait voir durant quelques mois que la verité ne manque point d'eſtre ſuivie de la multitude lorſqu'il y a quelque liberté ; il voulut montrer par une epreuve d'onze ou douze années, qu'elle eſt invincibile à toutes les forces de la terre & de l'enfer, & que les plus puiſſans Monarques peuvent faire des prevaricateurs, des Confeſſeurs, & des Martyrs, mais ne peuvent empeſcher que la verité ne demeure victorieuſe de leur puiſſance la plus abſoluë, & ne les condanne hautement devant le tribunal de Dieu & celui de toute la poſterité.

On peut commencer cette perſecution dés l'année 350, en laquelle l'Empereur Conſtant qui s'eſtoit declaré le defenſeur de l'Egliſe contre tous ſes ennemis, "fut tué au mois de janvier par Magnence qui s'eſtoit ſoulevé contre luy, & qui par ſa mort demeura maiſtre des provinces de l'Occident. Cela fut ſuivi de bien des troubles qui ne donnerent pas beaucoup de loiſir à Conſtance pour perſecuter les Catholiques. Il ſe crut meſme obligé d'écrire pluſieurs fois à S. Athanaſe, "pour l'aſſurer qu'il n'avoit rien à craindre, quelques menaces qu'on luy fiſt pour l'intimider.] 'Les Euſebiens ne laiſſoient pas neanmoins de l'animer de plus en plus contre ce Saint par de nouvelles calomnies. 'Comme ils eſtoient adroits à faire le mal, ils ſe ſervoient de ce que les Occidentaux leur avoient écrit [ſur la fin de l'année precedente] touchant la condannation de Photin ; & en leur récrivant, ils joignirent au crime de Photin le nom de Marcel comme de ſon maiſtre, afin d'infirmer l'abſolution que le Concile de Sardique avoit faite de Marcel, affoiblir ainſi l'autorité de ce Concile, & s'ouvrir un chemin pour faire revivre un jour les crimes pretendus de Saint Athanaſe, malgré la ſentence de ce Concile qui l'avoit jugé innocent.

V. Conſtance § 16.

V. S Athanaſe § 62.

Socr. l 2. c. 26. p. 116. c. d.

Hil. fr. 2. p. 27.

Sulp. l 2. p. 156.

[Il eſt aiſé aprés cela de croire ce que dit Socrate,] 'que "Marcel fut auſſi toſt chaſſé d'Ancyre par ordre de Conſtance, pour remet-

Socr. p. 116. a. Soz. l. 4. c. 2. p. 139. a.

V. Marcel d'Ancyre.

tre Baſile en ſa place. [S.Paul peut avoir auſſi eſté obligé dés cette année à quitter Conſtantinople,avoir eſté pris en fuyant , mené à Cucuſe,tourmenté long-temps par la faim, & enfin étranglé par ordre de Philippe Prefet du Pretoire.] 'Car Conſtance ſuivant l'ancienne inclination qu'il avoit pour l'Arianiſme, & les mouvemens que luy donnoient les Euſebiens, renverſa, dit Socrate, ce qu'il ne faiſoit preſque que d'ordonner en faveur des Confeſſeurs. 'Cet auteur & Sozomene joignent à cela la priſon & la mort de S. Luce d'Andrinople, la condannation de S. Theodule & de S.Olympe,la fuite & la perſecution de S.Athanaſe,avec l'intruſion de George [Mais nous ſommes aſſurez que S. Athanaſe eſtoit encore publiquement à Alexandrie en 356.Nous avons mis le dernier exil de S. Luce en 347;& nous ne ſavons rien preciſément des deux autres, A l'égard de Marcel, on voit dés l'année ſuivante que Baſile eſtoit en poſſeſſion de l'Egliſe d'Ancyre.

Soer.p.116.117| Soz.p.538.539. Socr. c.26-28.p. 116-118|Soz.l. 4 c.2.3 p.539.a| 540.b.

L'AN DE JESUS CHRIST 351.

Ce fut en l'année precedente ou en celle-ci,que Saint Maxime de Jeruſalem eſtant mort,]'ou ayant eſté depoſé , ſi on le veut croire ſur l'autorité de Socrate,de Sozomene, & de Theophane , S. Cyrille fut mis en ſa place, [a]& ordonné ſelon S. Jerome par Acace de Ceſarée , [à qui il ne laiſſa pas de ſe trouver toujours oppoſé.Nous ſavons qu'il y a ſur cela de grandes difficultez:mais il vaut mieux les reſerver pour l'hiſtoire de S. Cyrille .]

Socr.l.2. c.38.p. 141.d|Soz.l.4. c.20.p.570.b| Thphn. p.34.d. a Hier.chr.

'Ce fut au commencement de ſon epiſcopat,& le 7 may[351,] que Dieu fit paroiſtre ſur Jeruſalem une grande croix de lumiere: & S. Cyrille manda ce miracle à Conſtance par une lettre 'qu'il finit en glorifiant la,Trinité conſubſtantielle : [D'où nous pouvons juger que Conſtance ne ſe declaroit point alors contre la foy de Nicée, mais qu'on luy rendoit odieux ſous d'autres pretextes ceux qui en eſtoient les défenſeurs.]

Cyr.ad Conſ.p. 247.d|249. p.250.

'Cette apparition de la Croix fut ce ſemble le preſage de la victoire que l'Egliſe alloit remporter 'ſur l'hereſie , non par la force & par les armes , mais par les tribulations & les croix , à l'exemple de ſon Sauveur . Car les Ariens ne differerent pas davantage à redoubler leurs efforts pour renouveller la perſecution. 'Les heritiers des penſées & de l'impieté d'Euſebe , qui eſtoient Leonce, George , Acace, Theodore , & Narciſſe, tous depoſez,hors Leonce,par le Concile de Sardique , ne pouvoient plus ſouffrir la paix de l'Egliſe,& l'union de tant d'Eveſques avec le grand Athanaſe La honte,l'envie, & la crainte tourmentoient egalement leur eſprit .

Bar.353.§ 25.

Ath.fol. p.827 b.c.

[Comme l'Empereur Conſtance leur protecteur ſe trouvoit maiſtre de l'Illyrie depuis la fin de l'an 350,] ils regagnerent [ſans 351.
d. beaucoup de peine] Urſace & Valens, à qui ils perſuaderent de ſe retracter de leur retractation, & de retourner comme des chiens à leur vomiſſement, ſous pretexte que Conſtant les avoit forcez
p 828. a. à reconnoiſtre l'innocence de S. Athanaſe ; [quoique ce pretexte ne leur fuſt pas moins honteux qu'il eſtoit faux en luy meſme.]
b. c. Ils les amenerent enſuite à Conſtance pour travailler tous en- &c.
c. d. ſemble à renverſer le peu qui luy pouvoit reſter [ſoit de conſideration pour S. Athanaſe, ſoit] de reſpect pour tant de ſermens qu'il luy avoit faits. Il ceda d'autant plus facilement à leurs attaques, qu'il eſtoit plus perſuadé par ce qu'il avoit vu dans diverſes V. S. Athanaſe § 63.
provinces, de l'union que tous les Eveſques y avoient avec le Saint. [On luy faiſoit prendre cette union de verité & de charité pour une union de ligue & de cabale; & il ſe fit un intereſt d'Etat
p. 829. a. de la ruiner,] en faiſant ſigner autant qu'il put tous les Eveſques l'un aprés l'autre contre Athanaſe, & encore plus contre eux meſmes, [parceque ſes affaires ne luy permettoient pas d'en faire alors davantage.

La bataille de Murſe où il défit Magnence le 28 de ſeptembre 351, donna encore de nouvelles occaſions au progrés de l'Arianiſme, non ſeulement parceque l'établiſſement de Conſtance eſtoit celui de cette hereſie, mais auſſi par une rencontre particuliere qui augmenta extremement la croyance que ce Prince avoit à Valens, comme nous l'apprenons de Sulpice Severe.]
Sulp. l. 2. p. 158. [Conſtance n'ayant oſé, dit-il, ſe trouver à ce combat, ſe retira dans l'egliſe d'un Martyr, prés de la ville de Murſe, ayant avec luy Valens Eveſque du lieu, pour le ſoulager dans ſa peine & dans ſon inquietude. Cet Eveſque qui ne negligeoit rien pour avancer ſes affaires, avoit diſpoſé ſes gents en divers endroits, afin d'apprendre le premier l'evenement de la bataille, & de pouvoir ou s'enfuir de bonne heure ſi elle eſtoit perduë, ou ſi elle eſtoit gagnée s'acquerir les bonnes graces de Conſtance en luy raportant le premier une ſi heureuſe nouvelle. Et en effet, lorſque le Prince & les autres qui l'accompagnoient eſtoient encore dans la crainte & l'apprehenſion du ſuccés de cette journée, Valens vint dire le premier que les ennemis fuyoient. Et Conſtance voulant faire venir celui qui le luy avoit appris, il répondit que c'eſtoit un Ange ; ce que Conſtance crut aiſément, & il avoit accoutumé de dire depuis, qu'il avoit vaincu plus par les merites de Valens, que par la force de ſes armes. Cette rencontre, ajoute,

Sulpice, augmenta le courage des Ariens, qui ayant gagné l'eſprit de l'Empereur, ſe ſervirent de ſa puiſſance lorſqu'ils ſe trouvoient foibles par eux meſmes.

ARTICLE XLVI.

Les Euſebiens depoſent Photin dans le Concile de Sirmich; & font un nouveau formulaire.

[LEs Euſebiens ſe contenterent neanmoins alors d'uſer d'artifice, & pour faire paroiſtre leur zele pretendu pour la foy, ils ſe reſolurent de condanner Photin, & de le chaſſer de ſon Egliſe, ce que le peuple avoit empeſché juſques alors.] Car cet Eveſque preſchant ſon hereſie plus clairement que jamais, le bruit que cela excita, obligea Conſtance de faire aſſembler les Eveſques à Sirmich, [a]aprés le Conſulat de Serge & Nigrien ou Nigrinien, [c'eſt à dire en cette année 351;] & ſelon l'ordre de la narration de Socrate, ce fut avant la bataille de Murſe.

Note 41.

Socr. l. 2. c. 29. p. 121. a.

[b] Soz. l. 4. c. 6. p. 542. c. d.

[a] S. Hilaire témoigne que ce Concile eſtoit compoſé des Eveſques d'Orient; [c'eſt à dire de ceux qui avoient ſuivi Conſtance.] Il nomme 22 Eveſques qui s'y trouverent, [entre leſquels on peut remarquer Narciſſe [de Neroniade,] Theodore [d'Heraclée,] Baſile [d'Ancyre,] Eudoxe [de Germanicie,] Demophile [de Berée,] Cecrops [de Nicomedie,] Silvain [de Tarſe,] Urſace [de Singidon,] Valens [de Murſe,] Macedone [de Mopſueſte,] & Marc [d'Arethuſe. Nous ne ſavons pas les eveſchez des autres qui ſont moins connus.] Cecrops avoit eſté envoyé de Laodicée [en Syrie] à Nicomedie par Conſtance, eſtant autoriſé par les menaces de ce Prince, & par les lettres qu'il en portoit aux magiſtrats. [a] Saint Athanaſe en parle comme d'un des plus méchans d'entre les Ariens. [Il ſucceda apparemment à Amphion,] qui eſtoit Eveſque de Nicomedie en l'an 347.

Hil. ſyn p. 1129. c. 1130. a. b.

fr. 1. p. 48. 49.

Ath. ſol. p. 860. d.

in Ar. or. 1. p. 290. b. c.

Hil. fr. 1. p. 6.

[a] Le Concile ayant convaincu Photin de tenir la doctrine de Sabellius & de Paul de Samoſates, le depoſa auſſi-toſt. [b] Pallade que les Photiniens avoient ordonné [Eveſque] fut condanné avec eux, [mais il fut apparemment rétabli depuis par les Ariens, dont il défendit toujours l'hereſie juſqu'à l'an 381, qu'il fut depoſé par le Concile d'Aquilée.]

V. S. Ambroiſe § 26.

Socr. l. 2. c. 29. p. 121. c.

[b] Amb. ac. Aq. p. 377. b.

Tout le monde loüa & approuva la depoſition de Photin, mais non pas ce que les meſmes Eveſques firent enſuite [pour faire connoiſtre quels ils eſtoient.] Car ils approuverent le formu-

Socr. p. 121. c.

Epi. 73. c. 2. p. 846.

Socr.l.2.c.30.p. 121.d. laire fait par le faux Concile de Sardique: & neanmoins comme 351. s'ils ſe fuſſent repentis de tout ce qu'ils avoient écrit juſques alors ſur la foy, ils dreſſerent un nouveau formulaire en grec, compoſé par Marc d'Arethuſe, qui eſt raporté par S. Athanaſe, par Socrate, & par S. Hilaire; & qui outre le ſymbole, contient 27 anathematiſmes. [Saint Hilaire dans ſon traité des Synodes, où il s'affoiblit autant qu'il peut avec les foibles, pour les ramener peu à peu à la vigueur de la vraie foy,] parle de ce formulaire comme d'un écrit Catholique; & il taſche par ſes explications de luy donner partout un bon ſens. Saint Philaſtre dit auſſi que Photin fut chaſſé de l'Egliſe de Sirmich par les ſaints Eveſques: [ce qui ſemble ſe devoir raporter à ce Concile, qui acheva la condannation de Photin, & luy fit enfin perdre ſon eveſché.]

p.122.124 Hil. ſyn.p.130 Ath. de ſyn.p.130-133.

Hil.ſyn. p.130-133.

Phila.c.65.p. 16.c.

Vig.in Euty. l. 5.p.59. Vigile de Tapſe l'appelle clairement un Concile Catholique aſſemblé de tout l'Orient, approuve ſes deciſions, & dit meſme qu'aucun Fidele n'oſeroit faire difficulté de les recevoir. [Il eſt vray qu'elles peuvent paroiſtre fort Catholiques, à les regarder en elles meſmes. Mais quand on conſidere que ce ſont les ennemis declarez de l'Egliſe qui les ont compoſées, & qu'elles ſont l'ouvrage de ces meſmes Euſebiens qui avoient eſté depoſez par le Concile de Sardique, on ne peut que l'on n'ait toutes leurs paroles pour ſuſpectes, tant que l'on voit qu'ils ne condannent pas nettement leur dogme; & il eſt viſible qu'ils ne le condannent point dutout dans ce formulaire.] Car bien loin d'y dire que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere, ils ne diſent pas ſeulement qu'il luy ſoit ſemblable: & meſme ils y decouvrent clairement leur impieté, en diſant qu'ils ne veulent pas mettre le Fils dans le meſme rang que le Pere, mais le reconnoiſtre comme ſoumis à luy.

Soz.l.4.c.6.p. 543.a.

Ath.de ſyn.p. 901.d.

p.901.907. Auſſi S. Athanaſe ne diſtingue point ce formulaire d'avec les autres, & il le met parmi ceux qui eſtoient l'ouvrage des Ariens, & qui ne marquoient pas moins l'impieté que l'inconſtance de ces heretiques. Saint Hilaire meſme en parle à peu prés de cette maniere dans ſon livre contre Conſtance: [& ſi c'eſt ce formulaire que l'on fit ſigner à Libere, comme il y a aſſez d'apparence,] il le qualifie dans ſes fragmens, la perfidie Arienne, & anathematize ceux qui le reçoivent. [Il ſemble en parler encore en un autre endroit de ſes fragmens,] lorſqu'il dit que par une ſeule ſignature d'une foy frauduleuſe, heretique, & qui couvroit ſon venin tres dangereux ſous des paroles qui ſembloient tres innocentes, l'on puniſſoit legitimement Photin, l'on reconnoiſſoit Athanaſe

Hil.in Conſt.l.1. p.1161.d.

fr.1.p.48.

p.28.

Athanaſe pour coupable, & l'on condannoit la foy Catholique: [ce qui peut encore faire juger que la meſme lettre où eſtoit inſeré ce formulaire, portoit auſſi la condannation de S. Athanaſe. Mais cela n'eſt pas ſans difficulté,] dautant que le formulaire dont il parle en cet endroit, 'appelloit le Fils premier né des creatures: [ce qui n'eſt pas dans ce premier formulaire de Sirmich.] p. 28. 32. 33.

'Le premier anathematiſme ſemble condanner ceux qui diſent que le Fils eſt d'une autre ſubſtance que le Pere. [Mais on ſçait comment les Ariens ſe tiroient de ces anathemes. Il ſemble que c'eſt ce qui a donné lieu à Saint Hilaire] 'de dire que Conſtance s'eſtoit ſervi du mot de ſubſtance dans le Concile de Sirmich, afin de ſe faire paſſer pour Catholique chez les Occidentaux. Syn. p. 130. 1. d. in Conſt. l. 1. p. 116. 2. b.

ARTICLE XLVII.

Diſpute de Photin contre Baſile d'Ancyre: Des ſectateurs de Photin. Germine Arien eſt fait au lieu de luy Eveſque de Sirmich.

'QUAND les Eveſques eurent fait ce nouveau formulaire, ils offrirent à Photin que s'il vouloit le ſigner & renoncer à ſon hereſie, ils le rétabliroient dans ſa dignité: mais il le refuſa, & les défia d'entrer avec luy en conference. 'Il alla ſe plaindre à Conſtance qu'il avoit eſté injuſtement condanné, & le pria de luy faire donner une nouvelle audience où il puſt ſe juſtifier. 'Conſtance luy accorda donc diverſes perſonnes du Senat pour eſtre auditeurs & juges de cette diſpute: 'C'eſtoient Thalaſſe, Dacien, Cereal, Taurus, Marcellin, Evanthe, Olympe, & Leonce, [preſque tous aſſez connus dans l'hiſtoire de ce temps là:] '& ils paſſoient en effet pour les plus conſiderables de la Cour, ſoit en dignité, ſoit en ſcience. Socr. l. 2. c. 30. p. 125. 126. Epi. 71. c. 1. p. 829. b. Socr. p. 126. a. Epi. 71. c. 1. p. 829. Soz. l. 4. c. 6. p. 544. a.

'Le jour eſtant pris pour la conference, ces perſonnes s'y trouverent avec tous les Eveſques du Concile. [a] Il y eut des copiſtes pour écrire tout ce qui s'y diſoit de part & d'autre. 'S. Epiphane qui avoit vu l'écrit de cette diſpute, dit que ces écrivains eſtoient διάκονοι τοῦ βασιλέως. Anyſe 'Diacre de Baſile [d'Ancyre, ou de la chapelle] de l'Empereur; Callicrate greffier du Prefet Rufin: Olympe, Nicete, & μεμαρτυρίοις. Baſile 'ſecretaires; Eutyche & Theodule notaires imperiaux. [Il ſemble que Conſtance meſme ait eſté preſent à la diſpute,] 'puiſqu'il eſt dit que Photin luy adreſſa ſouvent ſon diſcours, s'il n'y a point de faute [z] dans le texte. [a] Epi. p. 829. d. Epi. p. 830. n. p. 304. p. 829. c.

z. Le P. Petau croit qu'au lieu de βασιλέα, il faut βασιλέων.

351.

c[Socr.p.126.a,b] 'Baſile d'Ancyre fut choiſi pour ſoûtenir contre luy. La diſpute
Epi.73.c.1.p. 829.c.d. fut fort échaufée de part & d'autre. 'Photin y fit paroiſtre beaucoup d'impudence, de vanité, & de foibleſſe. Il ſe vantoit d'avoir
c.2.p.830. cent paſſages pour prouver ſon opinion. 'Saint Epiphane raporte quelques unes des diſtinctions par leſquelles il taſchoit d'eluder
Socr.l.2.c.30.p. 126.b. les preuves que l'on apportoit contre luy. 'Mais neanmoins il fut
d Epi.p.830.a. enfin vaincu & condanné. [d] On fit trois copies de la conference, dont l'une fut envoyée cachetée à Conſtance, l'autre fut auſſi donnée cachetée aux Comtes [qui y avoient aſſiſté,] & la troiſieme demeura entre les mains de Baſile & des Eveſques du Concile.

Socr.p.126.b. 'Photin demeura toujours banni depuis ce temps là, & écrivit neanmoins un livre en grec & en latin, où il combatoit toutes
Soz.l.4.c.6.p. 544.b. les autres hereſies pour établir ſeulement la ſienne. 'Sozomene
e Vinc.L.c.16.p. 63.c. parle de pluſieurs écrits, faits partie en latin, partie en grec; [e] & Vincent de Lerins en parle de la meſme ſorte. [f] S. Jerome dit que
f Hier.v.ill.c. 107.p.299.b. les principaux de ſes ouvrages, ſont ceux qu'il a faits contre les payens, & ceux qu'il adreſſa à Valentinien. Car il vécut juſques
Ruſin ſym.p. 169. au temps de ce Prince. 'Il a fait quelque écrit ſur le ſymbole des Apoſtres, non pour l'expliquer ſelon la verité, mais pour taſcher de trouver dans la ſimplicité des paroles qui le compoſent, de quoy confirmer ſa doctrine impie.

Hier.v.ill.c.107. p.299.b. [On peut eſtre ſupris de ce que dit Saint Jerome,] 'que ce fut Valentinien qui le chaſſa de l'Egliſe, [ſi l'on n'entend par là, qu'eſtant rappellé par Julien, & s'eſtant rétabli dans Sirmich, Valentinien l'en chaſſa de nouveau. On ne peut douter au moins que Julien ne l'ait rappellé, puiſque ſon edit eſtoit general pour ceux qui avoient eſté bannis par Conſtance, afin de troubler
Fac.l.4.c.2.p. 163.164. l'Egliſe par cette liberté qu'il donnoit à tout le monde:] & nous avons encore une lettre qu'il luy écrivit, où il le loüe à cauſe de ſon hereſie, & luy dit qu'il eſt proche du ſalut en comparaiſon de Diodore & des autres Catholiques.

Hier.v.ill.c.107. p.299. 'Il a vécu, comme nous venons de dire, juſques au regne de Valentinien, [qui commença en l'an 364, & encore beaucoup
Opt.l.4.p.79. audelà.] 'S. Optat ſemble dire qu'il vivoit encore lorſqu'il écrivoit
Epi.71.p.808. vers 368; & S. Jerome dans ſa chronique met ſa mort en 376. 'Saint Epiphane dit auſſi qu'il avoit erré de tous coſtez juſqu'au temps
p.833.c. qu'il faiſoit ſon livre contre les heretiques [en 375,] 'quoique ſon hereſie fuſt dés ce temps là comme éteinte.

Socr.l.5.c.2.p. 260[Soz.l.7.c.1. p.705.a. 'La loy que Gratien fit ſur la fin de 378, pour permettre à toutes les ſectes la liberté de leur religion & de leurs aſſemblées, en

excluoit neanmoins les Manichéens avec les ſectateurs de Photin & d'Eunome. C'eſt pourquoi le Concile d'Aquilée luy demanda en l'an 381, qu'il vouluſt executer ſa propre loy & la ſentence du Concile, en diſſipant les aſſemblées ſecrettes que les Photiniens tenoient dans Sirmich. Amb.ac. Aq.p. 368.

'Le Pape Innocent dit que la plus grande partie des Photiniens s'eſtoit retirée à Senia [dans la Dalmacie,] ſous un nommé Marc qui avoit eſté chaſſé de Rome. Ce Pape obtint un ordre pour les diſſiper. 'Saint Sidoine loüe vers l'an 474, S. Patient Eveſque de Lion, d'avoir converti beaucoup de Photiniens. [a] On croit qu'il veut marquer les Bourguignons Ariens, parceque les Ariens & les Photiniens ſe confondoient aſſez: 'Le 16.e Canon du ſecond Concile d'Arles vers 452, les joint aux Pauliniſtes, & veut qu'on les battize. 'Le Canon ſuivant du meſme Concile, ordonne au contraire qu'on recevra les Bonoſiaques comme les Ariens, par la chriſmation & l'impoſition des mains, ſans les battizer. 'Et neanmoins il paroiſt que les Photiniens eſtoient les meſmes que les Bonoſiaques, ſectateurs de Bonoſe Eveſque de Naiſſe [du temps de Saint Ambroiſe, comme nous le diſons en un autre endroit. Il y a apparence qu'il n'y avoit plus alors de ſecte qui portaſt le nom de Photiniens; ce qui faiſoit qu'on parloit moins exactement. Conc.t.2.p.1270 1271. Sid.l.6.ep.12.p. 168. a n p.68. Conc.t.4.p.1013 a. b. n.p.814 c.d. V. S. Ambroiſe § 67, 69.

Pour ce qui eſt de l'Orient,]il eſt parlé des Photiniens dans le 7.e Canon du Concile de Laodicée, & il y eſt ordonné qu'ils ſeront receus dans l'Egliſe par la ſeule onction du ſaint Chreſme: quoique quelques uns doutent ſi leur nom n'a point eſté ajouté dans ce Canon. Le 7.e Canon du premier Concile de Conſtantinople n'en parle point dutout, lorſqu'il regle la differente maniere de recevoir les heretiques, [peut-eſtre parceque cette hereſie eſtoit déja éteinte en Orient.] 'Elle l'eſtoit au moins du temps de Theodoret. t.1 p.1497 a.b. Thdrt.hær. l.2 c.11.p.224.e.

[L'Egliſe de Sirmich ne fut delivrée d'un heretique que pour tomber entre les mains d'un autre.] 'Car Conſtance y mit pour Eveſque un Arien nommé Germine ou Garmine, qu'il fit venir de Cyzic, 'pour eſtre l'un des défenſeurs de l'impieté qu'il protegeoit: [Nous en parlerons ſouvent dans la ſuite.] [b] Il eſtoit au Concile de Milan en 355: [& ainſi il faut qu'il ait ſuccedé immediatement à Photin. Ath.ſol. p 806. d. in Ar.or.1.p. 290.b. b Bar.355. § 6.

C'eſt apparemment à ce temps-ci qu'il faut raporter ce que dit S. Ambroiſe,] 'que quand Urſace & Valens firent ſentir leurs violences à l'Egliſe de Sirmich, dont les Preſtres eſtoient dans le Amb.deSpi.l.3. c.11.p.261.262.

tremblement & dans la crainte, ils avoient effacé ces paroles de 352.
l'Evangile, *Dieu eſt eſprit*.

ARTICLE XLVIII.

Le Pape Libere ſuccede à Jule: ſa conduite à l'égard de S. Athanaſe.

L'AN DE JESUS CHRIST 352.

Buch. cycl. p. 273. LE Pape Jule, [dont la generoſité eſtoit un grand obſtacle aux deſſeins des Euſebiens,] mourut cette année le 12 d'avril. V. ſon titre. §. 9.

Boll. apr. t. 1. p. 31 Libere qui fut mis en ſa place le 22 de may, eſtoit à ce qu'on pretend de Rome meſme, fils d'un nommé Auguſte. Il avoit foulé aux piez, ſelon ſes propres termes, toutes les choſes du monde, pour obſerver l'Evangile, & obeïr aux mouvemens de ſa foy & de la crainte de Dieu. Il avoit exercé avant ſon election un autre miniſtere eccleſiaſtique, dont il s'eſtoit fort bien acquité, ſans avoir rien fait pour l'amour de la loüange & de la gloire; & il fut enſuite elevé malgré luy à l'epiſcopat, comme il en prend à témoin Dieu meſme & toute l'Egliſe. Il proteſte qu'il ſouhaite de ſe conſerver toujours pur & ſans tache dans l'adminiſtration de cette dignité, & de ſoûtenir inviolablement la foy qu'il avoit receuë de ſes illuſtres predeceſſeurs, au nombre deſquels il y avoit pluſieurs Martyrs. [Cependant il ſemble qu'il ſe ſoit écarté de cette regle des l'entrée de ſon pontificat. Voici en un mot ce qu'on peut voir plus amplement en un autre endroit. V. S. Athanaſe §. 64.

Les Euſebiens qui ne vouloient pas ſe pouvoir reprocher d'avoir rien omis pour établir le menſonge, avoient voulu faire une nouvelle tentative ſur l'eſprit de Jule, ſoit pour l'ebranler s'ils euſſent pu, ſoit pour avoir quelque pretexte de le perſecuter comme les autres, lorſque Conſtance ſeroit maiſtre de Rome, comme il le fut dés les derniers mois de cette année. A quelque deſſein qu'ils le fiſſent,] ils luy écrivirent eux & quelques heretiques, pour calomnier encore S. Athanaſe. [Dieu le delivra de cette tentation en le retirant à luy,] & les lettres furent renduës à Libere, [lequel ou peu inſtruit de ce qui s'eſtoit paſſé, ou par des raiſons que nous ne pouvons pas comprendre,] manda à S. Athanaſe de ſe venir juſtifier, s'il ne vouloit eſtre ſeparé de la communion de l'Egliſe Romaine. Le Saint ne crut pas devoir quitter pour cela ſon peuple: & neanmoins il fit écrire les Eveſques d'Egypte en ſa faveur. Cependant Libere voyant qu'il ne vouloit pas venir, écrivit aux Orientaux, [c'eſt à dire aux Euſe-

f. 1. p. 36 | 2. p. 40.

2. p. 37. 40.

1. p. 36.

biens,] qu'il vouloit avoir la paix avec eux, & qu'au contraire Athanaſe eſtoit ſeparé de ſa communion & de celle de ſon Egliſe. [Il eut honte ſans doute de cette demarche ſi dangereuſe pour luy, au meſme moment qu'il l'eut fait, & il y a toute apparence qu'il n'envoya pas meſme la lettre qu'il avoit écrite aux Euſebiens. Car il ne paroiſt point que cette rupture qu'il avoit faite avec S Athanaſe, ait eu aucune ſuite.] On voit au contraire qu'il 2.p.40.41. fut toujours depuis uni avec luy, & qu'il fut meſme l'un de ſes plus fideles & de ſes plus ardens défenſeurs, [juſqu'à ce que la violence l'obligea de l'abandonner en 357, comme nous le dirons alors.

V. Conſtance §. 25. Nous venons de dire que Conſtance demeura "maiſtre de Rome & de l'Italie ſur la fin de l'an 352.] 'Lucifer dont nous allons bien-toſt parler, dit que dés qu'il fut poſſeſſeur de cette province, il commença à y perſecuter l'Egliſe. [Mais nous n'en verrons pas encore d'effet juſques aprés la mort de Magnence. Lucif. reg. ap. l. 9. p. 1039. c.

L'AN DE JESUS CHRIST 353.

V. S. Athanaſe §. 65. [Les Euſebiens qui n'avoient pu arracher "S. Athanaſe à ſon peuple par la lettre de Libere, s'efforcerent de faire la meſme choſe par une permiſſion qu'ils luy firent donner de la part de Conſtance, de le venir trouver en Italie comme il le luy avoit demandé: Car c'eſt ce que portoit cette lettre, & à quoy cependant le Saint n'avoit jamais ſongé. Auſſi il ne ſe crut point obligé d'uſer de cette permiſſion, & les Euſebiens qui avoient peut-eſtre formé contre luy le meſme deſſein que les Juifs contre S. Paul, lorſqu'ils demandoient qu'on le fiſt venir à Jeruſalem, ne tirerent point d'autre avantage de leur menſonge, que de pouvoir ajouter une nouvelle calomnie à tant d'autres dont ils entretenoient la credulité de Conſtance, & de perſuader ce Prince qu'Athanaſe mepriſoit ſes ordres.]

ARTICLE XLIX.

Concile d'Arles: Chute de Vincent de Capoue.

[CE que nous venons de dire arriva vers le commencement de l'année 353, en laquelle Magnence abandonné de tout le monde, s'eſtant enfin oſté la vie à luy meſme au mois d'aouſt, Conſtance demeura paiſible poſſeſſeur de tout l'Empire. Cette paix de l'Etat ne fut que pour donner de nouveaux progrés à la guerre & à la perſecution de l'Egliſe.] 'Car Conſtance qui ſe Amm. l. 14. p. 8.

p.23. trouva à Arles dés devant le 8 de novembre de cette année, & y 353.
Ath.fol.p.829.a demeura juſqu'au primtemps de la ſuivante, ne manqua point d'y faire tout ce que les heretiques luy ſuggererent, ou plutoſt ils y firent eux meſmes tout ce qu'ils voulurent, & mirent tout le monde ſous leurs piez par la puiſſance imperiale dont ils ſe trouvoient autoriſez.

a Sulp.l.2 p.159 Hil.fr.1 p.6. a Hil.fr.2.p.41. b 1.p.47. c 2.p.41. d 1.p.47. 1. 'Il nous en reſte de triſtes preuves par le Concile qui ſe tint durant ce temps là dans la meſme ville. [a]Libere y avoit envoyé Vincent de Capoue, [b]Marcel Eveſque de Campanie, [c]& quelques autres, [d]pour demander à Conſtance qu'il fiſt tenir un Concile à Aquilée, comme on en eſtoit convenu long-temps auparavant, dit Libere. Il s'y trouva auſſi beaucoup d'Eveſques d'Italie pour

2 p.41. le meſme ſujet : 'Et afin qu'il ne manquaſt rien pour obtenir le Concile, Vincent porta à Arles les lettres des Orientaux & des 80 Eveſques d'Egypte touchant S. Athanaſe, c'eſt à dire celles qui avoient eſté écrites l'année precedente.

p.40. 'Libere écrivit auſſi à Conſtance pour luy demander un Concile dans lequel on traitaſt premierement avec ſoin de ce qui regarde la foy, & puis de l'affaire de S. Athanaſe, & de toutes les autres qu'il falloit examiner, pour établir une veritable paix fondée ſolidement ſur les preceptes de l'Evangile, & qui ne couvriſt pas des pieges & des tromperies ſous une apparence exterieure d'union. Il n'y avoit rien de ſi juſte que cette demande, ni

p.39. que Conſtance duſt accorder plus aiſément. 'Cependant il s'en offenſa tellement, que le Pape s'efforça par deux fois inutilement de l'appaiſer: & Conſtance fit meſme paroiſtre ſa colere dans une lettre qu'il écrivit au peuple Romain, où il dechiroit l'honneur de cet Eveſque par des injures atroces.

1.p.47. 'Le Pape eſperoit beaucoup de Vincent de Capoue, ne doutant pas qu'il ne ſoûtinſt fort bien l'integrité de l'Evangile, & l'honneur de ſa legation, dautant, dit-il, qu'il avoit ſouvent eſté juge de cette affaire avec Oſius. [Et c'eſt ſans doute ce qui a fait

Bar.353.§ 21. Blond.prim.p. 111. dire à Baronius & à d'autres,]que c'eſtoit luy meſme qui eſtant Preſtre de Rome, avoit aſſiſté au Concile de Nicée au nom de Silveſtre, & qu'il s'eſtoit encore trouvé à celui de Rome en 340.

Hil.fr.1.p.19. 'Il avoit certainement aſſiſté à celui de Sardique. [Il s'agiſſoit en effet de l'Arianiſme en ce temps-ci auſſi-bien qu'au Concile de Nicée; & pour le Concile de Rome, il eſt aiſé qu'Oſius s'y ſoit trouvé, quoique nous n'en ayons pas de preuves expreſſes.

1. Sulpice Severe parle en meſme temps du Concile de Beziers. Je croy neanmoins que c'eſt celui où S. Hilaire fut banni, en l'an 356.

Mais quelque ſujet qu'il euſt de bien eſperer de la force de Vincent, elle ne fut pas audeſſus des violences des Ariens,] 'qui avoient fait ordonner à Conſtance par un edit, que tous ceux qui ne ſigneroient point la condannation de S. Athanaſe, ſeroient bannis. On demanda qu'avant que d'exiger la condannation d'Athanaſe, on traitaſt la cauſe de la foy qui eſtoit bien plus importante: mais on le demanda en vain. Valens & ſes complices voulurent que l'on commençaſt par contraindre les Eveſques de condanner Athanaſe, n'ayant pas la hardieſſe de vouloir diſputer ſur le point de foy. 'Les legats du Pape cedant au trouble de toutes les Egliſes, comme ils l'écrivirent aprés, demeurerent d'accord d'acquieſcer à la volonté des Orientaux, [& de condanner Athanaſe;] mais à condition qu'eux auſſi condanneroient l'hereſie d'Arius. Ils firent cette offre par écrit. On mit l'affaire en deliberation, & aprés l'avoir bien examinée, on dit aux legats pour réponſe, qu'on ne pouvoit condanner la doctrine d'Arius, qu'il falloit priver Athanaſe de la communion, que c'eſtoit la ſeule choſe qu'on demandoit.

Sulp.l.2 p.159.

Hil.fr.2.p.42.

'Enfin Vincent n'ayant pu obtenir ni le Concile d'Aquilée, [ni la condannation d'Arius,] tomba avec les autres dans cette diſſimulation, comme l'appellent Libere & S. Hilaire; & par ſa chute accabla le Pape d'une douleur ſi ſenſible, qu'il ne ſouhaitoit plus rien que de mourir pour J. C; depeur de paſſer pour le dernier des calomniateurs, & pour avoir conſenti au violement de l'Evangile: c'eſt ainſi qu'il s'exprime luy meſme. 'S. Athanaſe dit que Vincent & tous les autres Eveſques d'Occident ſouffrirent des contraintes, des injures, & des violences non communes, juſqu'à ce qu'ils euſſent promis de ne plus communiquer avec luy. 'Il ne tomba pas neanmoins juſques au fond de l'abyſme. Il rentra dans le camp de la verité, [& ayant effacé la honte de ſa chute,] 'il merita encore qu'un celebre Concile diſt de luy, Qu'il a honoré durant beaucoup d'années ſon epiſcopat par une conduite irreprochable & ſans tache, & que le Concile de Rimini ne peut pas eſtre legitime, puiſque Vincent n'y a jamais conſenti.

1.p.47.

Ath. ap.1.p. 692.b.

Bar.353. § 21.

Thdrt.l.2.c.17. p.618.c.

ARTICLE L.

S. Paulin de Treves eſt banni. Libere demande à Conſtance le Concile de Milan.

Mar. & F. p. 28. [LA laſcheté ne fut pas neanmoins univerſelle dans le Concile d'Arles,] 'S. Paulin y ſoûtint la foy avec une conſtance merveilleuſe, & merita l'exil par l'horreur qu'il y témoigna des Hil. fr. 2. p. 6. Ariens, '& parcequ'il ne voulut point participer à l'hypocriſie & Ath. in Ar. or. 1. p. 291. b. à la perte des autres. 'Il avoit ſuccedé à S. Maximin de Treves [a] dans le gouvernement de cette Egliſe metropolitaine des Gaules [a fol. p 831. c. ap. 2. p. 775. d] fol. p. 826. [dés l'an 349,] auquel il envoya à Saint Athanaſe la retractation d'Urſace & de Valens: Il eſtoit apparemment alors à Rome. [Ne voulant donc pas degenerer de la vertu de ſon predeceſſeur, in Ar. or. 1. p. 291. b. c. ni ſe rendre indigne] 'des titres que Saint Athanaſe luy donne [b fug p 703 d. Hil. in Conſ. 1. 2. p. 1191. d. d'homme apoſtolique, [b] d'excellent Eveſque, de predicateur de la verité, il s'oppoſa aux crimes des Ariens: [c] & lorſqu'on luy preſenta le formulaire à ſigner, il declara qu'il conſentoit à la condannation de Photin & de Marcel, mais qu'il ne pouvoit approuver celle d'Athanaſe. [L'on voit par cet endroit, que l'on faiſoit auſſi condanner Marcel,] 'quoique ce Concile n'euſt point eſté aſſemblé contre luy. [c Sulp. l. 2. p. 157.] Hil. fr. 2. p. 27.

in Conſ. 1. p. 214. 2. a. 'On avoit uſé de beaucoup de careſſes pour gagner Paulin. [d] Mais une declaration ſi libre & ſi genereuſe le fit juger indigne de l'Egliſe par les Eveſques, & digne de l'exil par l'Empereur, Note 42. [d fr. 2. p. 6.] ſans qu'il euſt commis d'autre crime, que de ne s'eſtre pas rendu Ath. de fug. p. 703. d] fol. p. 841. b. Arien, & n'avoir pas voulu ſigner les calomnies & les impoſtures inventées contre Athanaſe. Hors cela il eſtoit entierement irreprochable. 'Ainſi l'on priva l'Egliſe de Treves de ce grand Hil. in Conſ. 1. p. 214. 2. a. Prelat; & pour luy, il acquit le premier [en Occident] le titre Note 43. de Confeſſeur, dans cette perſecution publique & generale de l'Egliſe, qui l'a fait appeller par S. Hilaire un homme bienheureux dans ſes ſouffrances.

Ath. fol. p. 831. 832. 'S. Athanaſe raporte pluſieurs particularitez de ſa confeſſion & de ſon exil: Mais comme il joint avec luy ceux qui furent bannis dans le Concile de Milan, [nous mettrons en ce temps là ce qu'il en raporte. On ne peut pas dire en quel lieu il fut banni,] Hil. p. 1142. a. 'dautant que Conſtance s'efforça de laſſer ſa patience, en le faiſant ſans ceſſe changer d'exil juſques à ſa mort. Il le relegua meſme en des lieux où l'on n'adoroit point le nom de J. C, afin qu'il

qu'il fuſt reduit ou à mourir de faim, ou à ſe nourrir des viandes corrompuës & profanées par l'hereſie abominable de Montan & de Maximille. [C'eſtoit] en Phrygie, où il mourut enfin l'an 358, ſelon la chronique de S. Jerome. On en fait la memoire le 31 d'aouſt, auquel il eſt marqué dans les martyrologes de S. Jerome, dans Uſuard, & dans les autres poſterieurs, comme un ſaint Confeſſeur, mort en paix dans ſon exil. [a] Son corps fut depuis raporté à Treves, & trouvé l'an 1071 dans une egliſe qui portoit ſon nom, baſtie à ce qu'on pretend vers 390 par Felix de Treves, [b] qui avoit fait raporter ſon corps de Phrygie: ce qui n'eſt pas ſans difficulté. [c] Browerus dit des choſes bien extraordinaires de ſon tombeau. [d] Il raporte auſſi une epitaphe de ce Saint, où il eſt dit qu'il eut la teſte tranchée l'an 295 de l'Incarnation [ce qui en détruit toute l'autorité,

Sulp. p. 169. 170. Hier. chr. Florent. p. 796. [a] Bar. 31. aug. V. S. Martin §. 17. [b] Trev. an. l. 4. § 209. 210. p. 274. [c] § 98. 99. p. 242. 243. [d]

L'AN DE JESUS CHRIST 354.

Voilà ce qui ſe paſſa à Arles à la fin de l'an 353, ou au commencement de 354. [Mais la ſuite ne fut pas moins funeſte que l'avoit eſté ce commencement.] Car on ſomma pubbliquement tous les Eveſques d'Italie de ſe ſoumettre au jugement des Orientaux; [a] & on employoit la force pour les y contraindre. [b] On faiſoit ces violences ſous pretexte de faire la paix avec les Orientaux, comme ſi l'on euſt pu faire aucune veritable paix avec ceux qui ſoûtenoient ouvertement l'impieté d'Arius, [c] & qui ne demandoient la condannation d'Athanaſe que pour établir cette hereſie.

Bar. 353. § 20. [a] Hil. fr. 2. p. 42. [b] p. 41. p. 42. [c]

[a] Libere reſſentoit vivement la chute de Vincent, & on voit ſa douleur bien depeinte dans une lettre qu'il écrivit à Oſius, dont S. Hilaire nous a conſervé l'extrait. [Il ne perdoit pas neanmoins courage. Il exhortoit ceux qui eſtoient encore debout, à demeurer fermes, comme il fit à l'égard de Cecilien Eveſque de Spolete,] [b] qu'il prie de ne ſe pas relaſcher de ſes bonnes intentions par l'exemple de Vincent. [c] Il trouva quelque conſolation dans la foy invincible de S. Euſebe de Verceil, & dans le courage de Lucifer Eveſque de Cagliari en Sardaigne, qui vint s'offrir d'aller trouver l'Empereur pour luy parler de toutes choſes ſelon la verité, & obtenir de luy le Concile que l'on ſouhaitoit. Le Pape receut ſon offre avec joie, [d] & luy aſſocia pour collegues de ſa legation Pancrace Preſtre, & Hilaire Diacre de Rome, à qui il donna une lettre pour Conſtance, digne d'un chef de l'Egliſe, comme nous le marquons en un autre endroit. [e] Il pria par une autre lettre S. Euſebe de Verceil de ſeconder ſes legats. Il écrivit

[a] 1. p. 47. [b] p. 46. 47. [c] Bar. 353. § 20. 354. § 8. & alii. [d] Hil. fr. 2. p. 39. 43. V. S. Euſebe de Verceil §. 3. [e] p. 43. Bar. 353. § 20. 354. § 8.

encore à Fortunatien [d'Aquilée] pour le prier de travailler avec les autres à obtenir le Concile, de regler leur prudence par ſes avis, & meſme de les aſſiſter de ſa preſence s'ils avoient beſoin de luy. Il fait un grand eloge de cet Eveſque: Car il dit qu'il ne craint point les hommes, qu'il n'eſpere que les recompenſes eternelles, & qu'il a conſervé ſa foy meſme au peril de ſa vie. Mais nous le verrons bien toſt ſe rendre indigne de tous ces eloges, abandonner la foy qu'il avoit ſi genereuſement défenduë, ſe rendre le ſeducteur de ſes freres, & devenir deteſtable à toute la poſterité, ſelon l'expreſſion de Saint Jerome, par la chute de Libere meſme dont il fut la cauſe. Il eſtoit d'Afrique. Nous avons vu comment il fut établi Eveſque d'Aquilée à la place de Valens qui vouloit uſurper ce ſiege. Il a écrit un petit commentaire ſur l'Evangile, d'un ſtyle ruſtique [& ſans ornement.]

354 355.

§ 8.

Hier. v. ill. c. 97. p. 297. b.

ARTICLE LI.

Concile de Milan, où Conſtance fait quelques Confeſſeurs, & beaucoup de prevaricateurs. Les Euſebiens ſe declarent Ariens. Auxence eſt fait Eveſque de Milan au lieu de S. Denys.

L'AN DE JESUS CHRIST 355.

[LIBERE ne pouvoit manquer d'obtenir le Concile qu'il ſouhaitoit ſi fort:] Car les Euſebiens le demandoient auſſi dans un deſſein bien different, & avec une eſperance bien mieux fondée d'en eſtre les maiſtres. Le Concile s'aſſembla donc à Milan, parceque Conſtance y eſtoit en l'an 355, [& apparemment dans les premiers mois de l'année.] On pretend qu'il y avoit plus de 300 Eveſques d'Occident, & tres peu de l'Orient. [Mais on peut dire que tous les ſoldats de Conſtance eſtoient autant d'Eveſques Euſebiens: Auſſi S. Euſebe de Verceil fit long-temps difficulté d'y venir. On voit ſur ſon hiſtoire ce qui ſe paſſa en cette aſſemblée, laquelle merite encore mieux le nom de brigandage que le faux Concile d'Epheſe.

Thdrt. l. 2. c. 12. p. 605. a. Soz. l. 4. c. 9. p. 547. b. Sulp. l. 2. p. 159. 160. Soz. p. 546. 547.

V. S. Euſebe de Verceil § 4.

Conſtance & ſes Eveſques ne travaillerent qu'à y faire ſigner la condamnation de Saint Athanaſe; & bien loin de ſouſcrire au ſymbole de Nicée, & de renoncer aux dogmes d'Arius, comme on les en preſſa, ils ne ſongerent qu'à y établir l'Arianiſme. Tout le peuple en témoigna ſa douleur, ce qui obligea Conſtance à faire tenir le Concile, non plus dans l'egliſe, mais dans ſon palais. On publia ſous le nom de ce Prince un edit impie rempli du

355. venin de l'Arianiſme, pour voir de quelle maniere il ſeroit receu, & le peuple en témoigna une extreme horreur.

Cela n'empeſcha pas neanmoins Conſtance de vouloir obliger les Eveſques à le ſigner avec la condannation de S. Athanaſe. Mais S. Denys qui eſtoit alors Eveſque de Milan meſme, Saint Euſebe de Verceil, Luciſer, & les deux autres legats de Rome Pancrace & Hilaire, s'oppoſerent à ce deſſein avec une conſtance invincible, & ſouffrirent ſans s'emouvoir tout ce qu'on peut attendre d'un Prince furieux & emporté. Il fut ſur le point de leur faire ſouffrir le dernier ſupplice, & d'en faire des Martyrs; mais il eut honte de cette violence, & ſe contenta de leur procurer le titre de Confeſſeurs en les releguant en divers endroits, dans le deſſein d'augmenter la peine de leur exil, & en effet pour publier partout la honte de ſa cruauté, la gloire des Confeſſeurs, & le triomphe que la verité remportoit ſur l'Arianiſme. Car ils furent receus par tous les peuples, non comme des criminels & des bannis, mais comme des victorieux & des défenſeurs invincibles de la foy. S. Denys fut relegué dans la Cappadoce ou dans l'Armenie, où il mourut glorieuſement avant la fin de la perſecution; Saint Euſebe à Scythople dans la Paleſtine, & Luciſer à Germanicie dans la Syrie, pour y eſtre abandonnez à la cruauté de Patrophile & d'Eudoxe. On ne dit point où Pancrace & Hilaire furent envoyez.]'Le dernier avoit eſté dechiré à coups de fouet pour ſatisfaire Urſace & Valens. Ath.ſol. p.836. d.

[Pour ce qui eſt des autres Eveſques du Concile,] 'Socrate & Sozomene qui diſent qu'ils ſe ſeparerent ſans rien faire ſur la reſiſtance des Confeſſeurs, ["ſemblent avoir cru que la pluſpart eſtoient demeurez fermes dans la verité.] 'Mais la maniere dont Luciſer parle de ce Concile, s'accorde bien mieux avec ce que dit Rufin plus ancien qu'eux: 'Que la pluſpart des Eveſques y furent trompez; que Denys, Luciſer, & Euſebe, furent 'les ſeuls qui firent paroiſtre une lumiere & une force digne d'Eveſques; que les autres ne penetroient pas dans les mauvais deſſeins des Ariens, ou ne pouvoient ſe perſuader ce que les plus éclairez leur diſoient, que les Ariens ne demandoient la condannation de S. Athanaſe, que pour ruiner la foy. 'Sozomene dit luy meſme en un autre endroit, que le Saint y fut condanné de tout le monde, par crainte, par ſurpriſe, ou par ignorance, hormis de Denys, Euſebe, & Luciſer, auſquels ils joint mal à propos Paulin & Rhodane. Socr.l.2.c.36.p. 131.b|Soz.l.4.c. 11.p.551.d.

Note 44.

Luciſ.de hær. p.1050.& alibi.

Ruf.l.1.c.20.p. 247.

1.

Soz.l.4.c.9.p. 547.a.b.

1. Il le dit auſſi de quelques autres, mais qui n'eſtoient pas à Milan.

Ath.fol.p.829.a 'S. Athanaſe nous aſſure que les Ariens appuyez de l'autorité 355.
de Conſtance, firent tout ce qu'ils voulurent dans ce Concile,
Hil. in Conſt.l. auſſi-bien que dans celui d'Arles. 'C'eſt pourquoi Saint Hilaire
2.p.119.d. l'appelle une ſynagogue de méchans. [a]Saint Athanaſe dit encore
a Ath.ap.1 p. que tous les Eveſques d'Occident ſouffrirent une violence ex-
692.b. traordinaire, de grandes contraintes, & des injures étranges,
Thdrt.l.2. c.13. juſqu'à ce qu'ils euſſent promis de renoncer à ſa communion. 'Et
p.607.a.b. Conſtance parlant à Libere, dit que le Concile & tout l'univers
avoit condanné le Saint. [De ſorte qu'il y a bien de l'apparence
que cette condannation fut receuë preſque par tous les Eveſques
du Concile. Mais pour l'edit de Conſtance, il ſe peut faire qu'il
n'ait pas eſté receu ſi univerſellement: au moins nous n'en voyons
pas de preuve; & meſme il ne paroiſt pas que l'on en ait ſi fort
exigé la ſignature, depuis que le peuple eut témoigné hautement
en avoir horreur.]

Ath.ap.1.p.692. b. 'Saint Athanaſe nomme entre les Eveſques qui avoient eſté
contraints d'abandonner ſon innocence, Fortunatien d'Aquilée,
& Ereme de Theſſalonique [ſucceſſeur ſans doute d'Aece, qui
avoit aſſiſté au Concile de Sardique. Le premier que nous avons
vu eſtre ſi fort eſtimé par Libere, ne ſuccomba pas d'abord.]
Hil.fr.1. p.36. 'Car on trouve qu'il envoya à divers Eveſques une lettre, qui
eſtoit apparemment celle du Concile de Sardique à Conſtance:
Mais cela ne ſervit de rien [ni pour luy, ni pour les autres. Et
aprés eſtre tombé par laſcheté, il ſervit enfin luy meſme à faire
tomber ceux qui reſiſtoient encore.]

Ath.p.592.a.b. 'S. Athanaſe témoigne neanmoins qu'outre S. Denys, S. Euſebe,
& Lucifer, ils y eut encore beaucoup d'autres Eveſques, Preſtres,
& Diacres, qui aimerent mieux ſouffrir l'exil que de ſigner ſa
fol.p.837.c. condannation, '& furent bannis avant Libere. [b]En d'autres en-
& p.842.a.b| droits il dit qu'il y avoit eu beaucoup d'Eveſques exilez pour ce
ap.2.p.807.a. ſujet, tant d'Eſpagne que d'autres provinces, comme de l'Italie
& des Gaules. [Nous voyons "autrepart qu'il y avoit eu pluſieurs V.S. Euſebe
Eccleſiaſtiques releguez pour la foy avec Saint Euſebe. Nous de Vercell
parlerons auſſi de la perſecution de quelques Eveſques d'Italie, § 8-14.
quand nous aurons vu celle du Pape Libere.

Je penſe que ſelon ce que l'hiſtoire nous en peut apprendre, ce
fut premierement dans ce Concile de Milan, que les Euſebiens
ſe declarerent ouvertement pour les dogmes impies de l'Aria-
niſme, & travaillerent à les faire recevoir par toute l'Egliſe. Ils
decouvrirent donc enfin le deſſein qu'ils avoient formé depuis
tant d'années, & qu'ils avoient taſché de deguiſer tant qu'ils

355. ne s'eſtoient pas cru aſſez forts pour le faire réuſſir. Ils avoient travaillé à effacer le Concile de Nicée par divers formulaires equivoques qui n'eſtoient ni Catholiques, ni ouvertement Ariens. Ils avoient fait tous leurs efforts pour accabler par divers pretextes les défenſeurs de la foy de la Conſubſtantialité, & de la divinité du Verbe. Mais en cette occaſion, ils ne ſe cacherent plus, ſelon ce que les auteurs en diſent. Conſtance qui eſtoit leur organe,] [a]oſa ſoûtenir que la ſecte d'Arius eſtoit Catholique; [a]& ils publierent ſous ſon nom cet edit impie qui contenoit tout le venin de l'Arianiſme, pour obliger les Eveſques à le recevoir. [Nous pouvons donc maintenant ſans ſcrupule traiter ces ennemis de l'Egliſe non plus d'Euſebiens, mais d'Ariens, puiſqu'ils faiſoient ouvertement profeſſion de l'Arianiſme; & c'eſt le nom que nous leur donnerons par la ſuite : Auſſi-bien il n'y aura plus guere de neceſſité de les diſtinguer des anciens Ariens chaſſez de l'Egliſe avec Arius par S. Alexandre & par le Concile de Nicée.]

Luciſ. de Ath. l. 2 p. 1011. c. d. [a] de hær. p. 1053 d. Simoti, p. 1098. b. Sulp. l. 2. p. 160.

Dés que Conſtance eut privé l'Egliſe de Milan d'un ſaint paſteur en banniſſant Saint Denys, il eut ſoin d'y en faire ſubſtituer un autre [digne de luy, & non de Dieu.] [b]Car celui qu'il choiſit pour cela fut Auxence Arien, & ennemi de la foy de Nicée. [b] Il le fit venir exprés de la Cappadoce à Milan, [c] quoiqu'il n'y fuſt point dutout connu du peuple, & qu'il ne ſçeuſt pas meſme le latin: φιλοπράγμων mais il ſavoit fort bien eſtre blaſphemateur. [c]C'eſtoit un homme intriguant, un eſpion, un delateur, plutoſt qu'un Chrétien. [b]Il avoit eſté fait Preſtre par Gregoire dans l'Egliſe Arienne d'Alexandrie, quoiqu'il fiſt ſemblant de ne point connoiſtre Arius; [d]& il ſe rendit complice de beaucoup de crimes que commit cet uſurpateur. [d]Ainſi il n'eut point d'autre merite pour eſtre elevé à cette charge, que ſon impieté; & ceux qui l'y eleverent, ne le conſidererent que comme un homme capable d'eſtre l'accuſateur & le perſecuteur des Eveſques orthodoxes. [b]Il fit voir d'abord quel il eſtoit en s'emparant de l'Egliſe de Milan avec la force des armes. [b]Il effaça des livres de l'Egliſe ces paroles de JESUS CHRIST; *Dieu eſt eſprit*. [Et c'eſt peut-eſtre pour ce ſujet que] [b]Saint Ambroiſe accuſe les Ariens d'avoir corrompu les Ecritures.

Sulp. p. 160. Luciſ. de Ath. l. 2 p. 1008. d. [b] Ath. fol. p. 861. a. [c] in Ar. or. 1. p. 290. c. a. Hil. in Aux. p. 122. 1. Ath. ad Afr. 2. p. 941. a. [d] fol. p. 861. a. in Ar. or. 1. p. 290. c. b. c. Amb. de Spi. l. 3. c. 11. p. 261. f. p. 262. de fide, l. 2. c. 4. p. 143. l.

[Il y a quelque apparence que les Egliſes de Verceil & de Cagliari furent traitées comme celle de Milan. Nous n'en avons pas neanmoins d'autre connoiſſance.] [b]Mais quelque violence que l'on exerçaſt contre les Egliſes, elles conſerverent toute la

Ath. fol. p. 837 b.

foy qu'elles avoient appriſe[de leurs ſaints Eveſques.]Les Ariens 355.
purent les faire ſoupirer dans la privation de leurs paſteurs, qu'elles ſouhaitoient toujours de revoir; mais ils ne purent les empeſcher de connoiſtre tous les detours de leur hereſie pernicieuſe, & de la fuir comme un ſerpent.

ARTICLE LII.

Idée generale de la perſecution de l'Egliſe par Conſtance, tirée de Saint Athanaſe.

[LA perſecution de Libere, d'Oſius, & de Saint Athanaſe, furent les ſuites & les effets du Concile de Milan. Mais avant que d'entrer dans ce particulier, il eſt à propos de donner une idée generale de la perſecution que les Ariens firent à
Ath.fol.p.829. 830.a. l'Egliſe ſous l'autorité de Conſtance,]tantoſt par eux meſmes en abuſant inſolemment du credit qu'ils avoient à la Cour, tantoſt en rendant & l'Empereur & ſes officiers les miniſtres de leur
p.854.d|Hil.fr. 2.p.5. propre paſſion. 'Car cette hereſie n'eſtoit appuyée que ſur la puiſſance des hommes,& non ſur la force de la verité. [a] Conſtance
[a]Ath.fol.p.855. b. qu'elle reconnoiſſoit pour ſon chef dans la guerre qu'elle declaroit à J.C,["& qui eſtoit un eſprit auſſi vain que foible & leger,] V. ſon titre
p.846.c. 'faiſoient tout ce que vouloient les Eveſques Ariens, parcequ'ils § 62.
de ſyn.p.871.b. luy diſoient tout ce qu'il vouloit, '& ne faiſoient pas ſcrupule de luy attribuer l'eternité, eux qui la conteſtoient au Fils de Dieu.
fol.p.830.a,b. 'Ils l'obligerent à mander divers Eveſques, afin que la preſence & la vuë du Prince les fiſt trembler. Ils luy faiſoient écrire à d'autres des lettres de menace ſur diverſes accuſations calomnieuſes qu'ils inventoient eux meſmes, afin de les intimider, & de leur faire abandonner la verité qu'ils défendoient. C'eſt ainſi que Conſtance partie par menaces, partie par promeſſes, contraignit un tres grand nombre d'Eveſques de declarer qu'ils ne communiqueroient plus avec Athanaſe. Ceux qui alloient le trouver n'avoient pas la liberté de le voir, & on ne leur donnoit aucun repos, ni aucune permiſſion de ſortir meſme de leur logis, juſqu'à ce qu'ils euſſent ſigné la condannation de cet Eveſque; & ceux qui le refuſoient eſtoient bannis. Il en uſoit ainſi, parcequ'il voyoit que tout le monde avoit horreur de ſon hereſie:[& comme l'orgueil dont il eſtoit plein, l'empeſchoit de voir ſon egarement dans cette condannation generale,] plus il ſe voyoit condanné, plus il employoit de violences pour groſſir le petit nombre de ſes

Ariens, & pour aſſembler une foule [non d'Eveſques, mais] de noms, s'imaginant par là pouvoir accabler Athanaſe comme un homme condanné de tout le monde, '& procurer à l'impieté des c. Ariens dont il eſtoit le protecteur, quelque apparence favorable, comme s'il luy euſt eſté auſſi facile de changer la verité, que de pervertir les hommes.

[Sa Cour ne fut pas le ſeul lieu où ils exerça ſa tyrannie.] 'On p.819.b. envoyoit par toutes les provinces des ordres de l'Empereur, & on voyoit courir de ville en ville des ſecretaires & des officiers de la Cour, pour porter les menaces que l'on faiſoit aux Eveſques & aux magiſtrats, s'ils n'obeïſſoient au Prince. Car il vouloit que les Eveſques entraſſent dans la communion des Ariens, & ſignaſſent la condannation d'Athanaſe, s'ils ne vouloient ſe reſoudre au banniſſement, '& à voir leurs peuples chargez de c. chaines, couverts d'affronts & de plaies, & reduits à la perte de leurs biens: '& les magiſtrats eſtoient obligez d'employer toute b.d. leur autorité pour faire obeïr & les Eveſques & les peuples. 'Ces c. ordres furent executez avec d'autant plus de chaleur, que ceux qui les portoient avoient avec eux des Eccleſiaſtiques d'Urſace & de Valens, qui animoient tout le monde, & ne manquoient pas de deferer à l'Empereur les magiſtrats qui faiſoient paroiſtre quelque froideur.

'On vit donc alors, ſelon la parole de l'Evangile, un grand c. nombre d'Eveſques trainez devant les magiſtrats & devant les » Rois. 'Et là, on leur diſoit: Ou ſignez, ou abandonnez vos Egli- d. » ſes; car l'Empereur ordonne que vous ſoyez depoſez.

'Aprés tant de violences contre les Oints du Seigneur, p.856.a. Conſtance n'eſtoit touché d'aucun regret ni d'aucun remors; & il s'endurciſſoit au contraire de plus en plus comme Pharaon. Ce qui eſt encore plus étonnant, [c'eſt qu'il affectoit de paſſer pour avoir de la douceur & de la bonté,] Et en effet, dans le temps meſme qu'il traitoit ainſi les Eveſques, s'il arrivoit que d'autres perſonnes fuſſent condannées pour des meurtres, des ſeditions, ou autres choſes ſemblables, il leur pardonnoit au bout de quelques mois, dés qu'il ſe trouvoit quelqu'un qui parloit pour eux. Mais à l'égard des ſerviteurs de J. C, au lieu de les relaſcher comme les autres, 'il augmentoit meſme la rigueur b. de leur exil, & ſembloit avoir formé le deſſein d'eſtre eternellement leur perſecuteur, comme s'il euſt voulu imiter Pilate qui crucifioit J. C. en meſme temps qu'il delivroit Barabbas: Et cela faiſoit dire qu'il aimoit les uns parcequ'ils luy reſſembloient,

& qu'il haïſſoit les autres parcequ'ils eſtoient fideles à J. C,

p.857.a. [Ce n'eſt pas qu'il ne ſe repentiſt quelquefois de ce qu'il avoit ordonné contre la juſtice :] Mais il ſe repentoit enſuite de ſon repentir meſme, & s'emportoit plus que jamais: & aprés cela, il s'affligeoit encore de s'eſtre ainſi emporté. Mais ne pouvant trouver de remede aux maux qu'il avoit faits, il ne faiſoit que decouvrir la foibleſſe de ſon eſprit & de ſon jugement. Car il eſtoit entierement dominé & comme enchanté par des perſonnes qui ne luy permettoient pas de rien faire de juſte & de rai-

b. ſonnable, '& qui ne ſongeoient qu'à abuſer de ſa facilité pour ſe donner la joie de faire regner leur hereſie. Ainſi il eſtoit d'une part digne de pitié de ſervir de jouet aux autres, & ſe rendoit de l'autre digne de la condannation des feux eternels, parcequ'il abandonnoit l'honneur des Eveſques & l'intereſt de l'Egliſe à des impies.

p.811.a.b. 'Tout Eveſque qui ne plaiſoit pas aux Ariens eſtoit auſſi-toſt enlevé de ſon Egliſe, comme coupable de tout ce qu'il leur plaiſoit de luy imputer, condanné par l'Empereur, relegué en un autre

b. pays. 'En meſme temps on en cherchoit un autre qui vouluſt bien eſtre le diſciple de leur hereſie, & on l'envoyoit prendre la place de celui qu'on avoit chaſſé. Ainſi par un renverſement étrange, Conſtance oſtoit aux peuples ceux qu'ils aimoient, parcequ'ils

c. en connoiſſoient l'innocence ; '& il leur envoyoit de bien loin avec des ordres imperiaux & des troupes de ſoldats, des hommes qu'ils ne connoiſſoient point, & qu'ils ne vouloient point avoir. Aprés cela, des Chrétiens eſtoient reduits à haïr celui qu'ils aimoient, celui qui les avoit inſtruits, celui qui avoit eſté leur pere dans la pieté ; & à aimer au contraire celui qu'ils ne vouloient point dutout avoir, & à confier leurs enfans à un homme dont ils ne connoiſſoient ni la vie, ni la conduite, & dont on n'avoit jamais entendu parler.

p.829. 'On peut aſſez juger combien toutes les villes eſtoient en meſme temps pleines de tumulte & d'effroi, durant que d'un coſté on enlevoit les Eveſques, & que de l'autre les peuples témoignoient leur douleur par leurs gemiſſemens & par leurs larmes. Les magiſtrats des villes voyoient ces maux, & eſtoient contraints de s'en rendre les miniſtres au lieu d'y pouvoir remedier, à cauſe des menaces terribles que leur faiſoit Conſtance, & des amendes auſquelles on les condannoit, s'ils ne contraignoient pas leurs Eveſques à ſigner. Ainſi ils faiſoient encore plus de mal qu'on n'en exigeoit d'eux, depeur qu'on ne les cruſt

amis

amis de l'Eveſque. 'Mais la plus grande miſere eſtoit lorſqu'on p.811.b.c.
leur envoyoit un faux Eveſque au lieu du legitime. Car il falloit
s'attendre à tout ſi on refuſoit d'obeïr, & on ne voyoit que con-
fiſcations, qu'outrages, que toutes ſortes de violences, contre ceux
qui ne vouloient pas prendre un loup pour un paſteur. 'Beaucoup p.811.d.
de perſonnes pour eviter deux extremitez ſi faſcheuſes, s'enfuirent
dans les deſerts. 'Ainſi Conſtance en chaſſant les Eveſques, & fai- p.855.c.
ſant donner les egliſes à des [uſurpateurs & des] impies, ruinoit
les aſſemblées eccleſiaſtiques, & empeſchoit les peuples, autant
qu'il eſtoit en luy, d'offrir à Dieu leurs prieres, & de pratiquer
les autres devoirs de la pieté.

'Quiconque s'oppoſoit aux Ariens, eſtoit auſſi-toſt trainé devant p.854.d.
le Gouverneur ou le General de l'armée. 'Leur impieté faiſoit Bar.356.§99.
perdre la foy aux Eveſques par la crainte d'eſtre depouillez de
leur dignité, de leurs privileges, & de leurs richeſſes: Et les autres
affoiblis par la laſcheté des Eveſques, dont la force les devoit
ſoûtenir, commençoient auſſi à craindre de perdre des biens
periſſables que la mort leur devoit bien-toſt ravir. 'Quand elle ſe Ath.fol. p.855.
voyoit refutée par les diſcours, elle s'irritoit au lieu de ceder, & a.
s'efforçoit d'entrainer par la violence, par les coups, & par les
priſons, ceux qu'elle ne pouvoit perſuader par ſes faux raiſonne-
mens. 'Ainſi la crainte de la proſcription precipitoit les riches Bar.356.§ 100.
dans l'hereſie, & l'autorité qu'elle avoit de jetter dans les priſons,
faiſoit tomber les pauvres dans le meſme abyſme.

ARTICLE LIII.

Les Ariens ſouffrent tout, hors la verité.

'IL n'y avoit point [de Catholique] qui ne reſſentiſt l'atteinte Ath.fol. p.846.
des calomnies, qui ne fuſt expoſé aux embuſches de ces a.
ennemis declarez de J. C, & que Conſtance ne condannaſt au
banniſſement quand ils en avoient eſté les delateurs. Jamais il
ne refuſa à ces heretiques une audience favorable, quelque
deraiſonnables que fuſſent leurs diſcours; & jamais au contraire
il ne voulut ouir aucun de ceux qui parloient contre eux. Il n'y
avoit alors aucune Egliſe qui adoraſt J.C. en liberté, parcequ'elles
ne le pouvoient ſans s'expoſer aux plus grands dangers; & celles
meſme qui uſoient de deguiſement & de diſſimulation, eſtoient
toujours dans la crainte. 'Ainſi ce Prince remplit, autant qu'il b.
put, toute la terre ou d'impieté, ou d'hypocriſie. Car s'il y avoit

en quelque endroit un homme de pieté & un amateur de J. C, [& il y en avoit plusieurs partout,] il estoit obligé comme les anciens Prophetes & le grand Elie, de se cacher à tout le monde, à moins qu'il ne rencontrast un Abdias, & un homme seur & ami de la verité. Et ces personnes estoient reduites [pour l'ordinaire] ou à s'enfermer dans les antres & dans les cavernes, ou à demeurer errantes & vagabondes dans les solitudes. [On ne pouvoit pas mesme excuser l'animosité des Ariens comme celle des Juifs, en disant que c'estoit un zele de Dieu, quoique non éclairé par la
p.829.c| 854.d. science.]Car ils laissoient à toutes les sectes & à toutes les heresies, qu'un Saint appelle les petites sœurs de l'Arianisme, une liberté toute entiere de blasphemer contre le Seigneur. Les veritables Chrétiens eprouvoient seuls l'ardeur du zele de ces pretendus defenseurs de la foy, qui ne pouvoient souffrir qu'on parlast de JESUS CHRIST selon les sentimens de la pieté & de la foy orthodoxe.

p.810.d. Ils ne se condannoient pas moins par l'indifference qu'ils avoient pour la morale de l'Evangile. Car quiconque estoit ami des Ariens & complice de leur heresie quoique d'ailleurs il fust
p.811.a. coupable d'une infinité de crimes, & qu'il en fust convaincu par des preuves & des demonstrations toutes visibles, il ne laissoit pas d'estre consideré parmi eux comme un homme de merite, & de devenir en un instant intime ami de l'Empereur, sans avoir d'autre recommandation auprés de luy que sa seule impieté. Il estoit comblé de richesses, & obtenoit une liberté toute entiere de faire ce qu'il luy plaisoit, sans craindre les magistrats.

a,b. Mais au contraire quiconque reprenoit leur impieté, & travailloit sincerement pour les interests de J. C, quoique sa conscience ne luy reprochast aucun peché, quoique sa vie fust entierement pure, ils inventoient quelque calomnie contre luy; & aussi-tost sans que personne se portast contre luy pour accusateur, [sans aucune autre forme de justice,] on ne manquoit point de le bannir comme convaincu des crimes qu'il leur avoit plu de luy imposer, tantost d'avoir dit des injures contre le Prince, tantost d'avoir blasphemé le nom de Dieu.

d. Pour eux, quoy qu'ils fissent, on n'en portoit pas mesme de plaintes devant les juges : ou si on le faisoit, l'affaire demeuroit étoufée. Que si quelque fois on ne pouvoit se dispenser de rendre quelque sorte de jugement, ce n'estoit que pour prononcer en
p.812.a. leur faveur ; & l'accusateur, quelque fortes que fussent ses preuves, se trouvoit toujours plus maltraité que l'accusé.

[Cependant la juſtice de Dieu puniſſoit par là les Ariens d'une effroyable maniere.] Car cette liberté qu'ils avoient de pecher, [a] faiſoit que tous ceux de cette ſecte eſtoient pleins de ſouillures, ſelon l'expreſſion de Saint Athanaſe: & il n'y en avoit point de plus ſouillez que leurs faux Eveſques. Auſſi lorſque quelqu'un de ce parti vouloit s'elever à l'epiſcopat, [car il eſtoit digne des Ariens de le vouloir,] on ne luy repreſentoit point avec S. Paul, qu'il faut que l'Eveſque ſoit irreprochable, mais on ſe contentoit que ſes ſentimens fuſſent contraires à la doctrine de J. C. On luy diſoit, [ſinon de paroles, au moins d'actions,] qu'il n'avoit que faire de ſe mettre en peine de ſes mœurs, & que pourvu qu'il euſt du zele pour l'hereſie, il eſtoit aſſuré d'eſtre bien ſoûtenu, & d'acquerir meſme l'amitié du Prince.

ARTICLE LIV.

Idée de la meſme perſecution, tirée de Saint Hilaire.

[CE que nous avons dit juſqu'ici de la perſecution de l'Egliſe par Conſtance, n'eſt preſque tiré que des propres paroles de S. Athanaſe. S. Hilaire n'en parle pas avec moins de force.] Car aprés avoir regretté le temps de Neron & de Decе, comme plus favorable aux défenſeurs de la verité, [il ajoute ces paroles pleines de feu, mais d'un feu, allumé dans ſon cœur par la charité qui a eſté ſa vertu propre, & par un zele de la verité auſſi ardent que le noſtre eſt froid.] Hil. in Conſt. l. 1. p. 11 31. d.

" Je vous dis, Conſtance, [car il s'adreſſe à luy meſme,] ce que [a. c.] " j'aurois dit à Neron, à Decе, & à Maximien: Vous combatez " contre Dieu; vous vous emportez contre l'Egliſe; vous perſecutez " les Saints; vous haïſſez ceux qui preſchent J. C; vous aboliſſez la " religion; vous enlevez avec la cruauté d'un tyran, non les biens [d.] " de la terre, mais ceux du ciel. Voilà ce que je vous dis, comme " je l'aurois dit à ces ennemis declarez de J. C; & voici ce qui eſt " pour vous en particulier.

" Vous vous pretendez Chrétien; & vous eſtes un nouvel ennemi [d.] " de J. C: Vous prevenez l'Antechriſt; & vous operez deja ſes " ſecrets & ſes myſteres: Vous établiſſez des articles de foy; & " vous vivez contre les regles de la foy: Vous faites le docteur " pour introduire des maximes profanes, au lieu de vous rendre " diſciple pour apprender la pieté: Vous donnez des eveſchez à " ceux de voſtre ſecte: Vous oſtez les bons paſteurs, pour en mettre

de méchans : Vous enfermez les Prelats de Dieu dans vos prisons : Vous employez vos armées pour epouventer l'Egliſe . Vous aſſemblez des Conciles pour obliger les Occidentaux d'eſtre des impies . Vous fomentez avec adreſſe les diſſentions
c. des Orientaux . [c] Vous troublez ce que nous avons receu de l'antiquité,& [1] vous inventez des nouveautez profanes . 1.
c. [c] Vous faites les choſes du monde les plus cruelles , ſans vous charger de la haine de nous procurer des morts glorieuſes. Par un triomphe nouveau & inoui juſques à preſent , vous vous ſervez du diable meſme pour remporter la victoire. Vous eſtes perſecuteur , & vous ne faites point de Martyrs. Neron, Decе, Maximien , nous avons de plus grandes obligations à voſtre cruauté , puiſque c'eſt par voſtre moyen que nous avons vaincu le diable . La ſang des bienheureux Martyrs a eſté recueilli avec honneur par toute la terre;& les miracles qu'ils font juſtifient les reſpects que nous leur rendons. &c.
c. [c] Mais vous qui eſtes plus cruel que tous ces anciens tyrans , vous nous faites plus de mal qu'eux ; & vous ne nous laiſſez pas ſeulement lieu de nous excuſer dans les fautes que vous nous faites commettre. [2] Vous vous inſinuez adroitement ſous pretexte de nous careſſer. Vous nous tuez en nous faiſant embraſſer voſtre
P. 114. 1. 2. pieté. Vous conſummez l'impieté, en vous vantant fauſſement de confeſſer J.C. Vous éteignez la foy de J, C: Et avec cela, vous ne laiſſez pas du moins aux miſerables les excuſes qu'ils pourroient alleguer en repreſentant leurs ſupplices devant le juge eternel , en montrant quelques cicatrices de leurs membres dechirez , & en trouvant dans la foibleſſe de leur corps, la juſtification de ce qu'ils pourroient n'avoir fait que par une neceſſité preſſante . 2.
Voſtre perſecution eſt ſi maligne, [3] que ceux qui tombent n'ont rien qui diminuë leur faute, pour leur en faire obtenir le pardon; & que ceux qui ſouffrent le plus conſtamment , ne peuvent arriver au martyre . Le demon voſtre pere qui ſçait l'art de faire mourir les hommes , vous a enſeigné à vaincre ſans beaucoup combatre , à egorger les hommes ſans épée , à perſecuter ſans porter le nom infame de tyran, à haïr ſans qu'on vous ſoupçonne de haine , à mentir ſans que l'on s'en apperçoive , à faire des profeſſions de foy ſans avoir de foy, à careſſer ſans avoir debonté, *ſine intereſſigentia.*

1. *profanus novorum es:* autrement : *Vous cherchez des ſens profanes dans ce qui a eſté établi de nouveau* , c'eſt à dire dans le mot de Conſubſtantiel.

2. *ou bien*, Vous vous gliſſez, [comme un ſerpent] vous nous careſſez pour nous tuer; vous conſommez l'impieté par une apparence de pieté. *En ce ſens , il faudroit lire* , ſubrepis: nomine blandientis occidis: ſpecie religionis impietatem peragis.

3. qu'on peche ſans meriter le pardon , & qu'on ſouffre ſans eſtre Martyr.

» à faire ce que vous voulez, ſans qu'on ſache que vous le voulez.
» 'Nous vous reconoiſſons, ô loup raviſſeur, ſous la peau de d.
» brebi dons vous vous couvrez. Vous honorez le ſanctuaire de
» Dieu avec l'or de voſtre Etat; & vous preſentez à Dieu malgré
» luy ce que vous avez pris dans les temples des demons, ou ce
» que vous avez confiſqué par des edits, ou ce que vous avez tiré
» par la force des tourmens. Vous preſentez aux Eveſques les
» meſmes baiſers dont J.C. a eſté trahi. Vous baiſſez la teſte pour
» recevoir leur benediction afin de fouler la foy ſous vos piez.
» 'Vous les faites manger à voſtre table comme Judas mangea à e.
» celle de J.C. pour le trahir enſuite. Vous remettez en leur faveur
» le cens & le tribut que J. C. a payé lui meſme depeur d'exciter
» du ſcandale. Vous leur relaſchez les impoſts afin d'inviter les
» Chrétiens à renier leur divin Maiſtre; & vous leur cedez vos
» droits afin de leur faire perdre les biens de Dieu. Voilà quelle
» eſt la fauſſe peau de brebi dont vous vous couvrez.
» 'Mais maintenant ecoutez, ô loup raviſſeur, le fruit de vos f.
» œuvres. Je ne dirai que ce qui s'eſt paſſé dans l'Egliſe, & je ne
» parlerai de voſtre tyrannie qu'à l'égard des entrepriſes que vous
» faites contre Dieu. On ſe plaint partout que vous avez privé de
» l'epiſcopat des Prelats que perſonne n'oſoit juger coupables;
» qu'on voit encore aujourd'hui des miniſtres de l'Egliſe au nom-
» bre de ceux qui ſont condannez aux mines, & qu'ils portent
» ſur le front les marques honteuſes que vous y avez fait graver.
» 'Toutes les villes & tous les peuples d'Orient ſouffrent les maux g.g.
» de la guerre que vous leur faites, ou tremblent dans la crainte
» de les ſouffrir. Vous avez tourné toutes vos armées contre la foy
» de l'Occident; & toutes vos troupes ont eſté employées contre
les brebis de J.C. Saint Hilaire joint à cela diverſes cruautez par-
ticulieres exercées contre les Egliſes d'Alexandrie, de Treves,
de Milan, de Rome, & de Toulouſe; & il finit par ces paroles
» foudroyantes: 'Si ce que je dis eſt faux, vous eſtes une brebi de e.
» J.C. Mais ſi je n'ay rien dit que ce que vous avez fait, & ce que
» tout le monde ſçait que vous avez fait; ſi je n'ay rien avancé qui
mal dicta. » ne ſoit auſſi vray qu'il eſt "horrible & criminel, vous eſtes [un
» loup &] un Antechriſt.

[On voit par ces endroits de Saint Hilaire, que Conſtance n'employoit pas ſeulement la cruauté du lion pour vaincre les ſerviteurs de J.C, mais qu'il y joignoit les artifices du ſerpent pour le tromper. C'eſt ce que le meſme Pere dit en un autre lieu en ces termes.

p.112,1.e. Nous avons maintenant à combatre contre un perſecuteur qui veut nous ſurprendre, contre un ennemi qui nous flate, contre Conſtance [qui porte le nom de Chrétien, &] qui eſt un Antechriſt; qui ne nous dechire point le dos à coups de fouets, mais qui nous flate & nous careſſe; qui ne nous fait point acquerir la vie de l'ame par des proſcriptions, mais qui nous enrichit afin de nous donner la mort; qui ne nous traine point en priſon, pour nous donner la liberté [des enfans de Dieu,] mais qui nous comble d'honneur dans ſon palais pour nous rendre eſclaves [du demon,] 2.2. qui ne nous tourmente point les coſtez avec des ongles de fer, mais qui s'empare de noſtre cœur; qui ne nous tranche point la teſte avec une épée, mais qui fait mourir noſtre ame avec de l'or; qui ne nous menace pas publiquement de nous jetter dans le feu, mais qui allume ſecrettement les flammes de l'enfer pour nous bruler; qui ne s'engage point à combatre de peur d'eſtre vaincu, mais qui nous flate pour nous dominer; qui confeſſe J C pour le renier; qui travaille à réunir les eſprits afin d'empeſcher la paix; qui étouſe les hereſies afin qu'il n'y ait plus de Chrétiens; qui honore les perſonnes conſacrées à Dieu afin qu'il n'y ait plus d'Eveſques, qui baſtit des egliſes afin de détruire la foy; qui ne parle que de vous, o mon Dieu, qui a continuellement voſtre ſaint nom dans la bouche, & qui fait abſolument toutes choſes afin que ceux meſme qui ſavent que vous eſtes Dieu, ne croient pas que vous ſoyez Pere.

ARTICLE LV.

Remarques de Lucifer & de quelques autres ſur la meſme perſecution.

Lucif.de Ath.l. 1 p.990.c[l.2 p. 2008.a] mori.p. 1099 c. LUCIFER de Cagliari nous aſſure, auſſi bien que S. Hilaire, que les mines, les priſons, & les exils, pouvoient à peine contenir les Chrétiens que Conſtance y envoyoit. Il le dit pour faire voir à ce Prince meſme qu'il rendoit par là inutiles toutes

P.999.c. les bonnes œuvres qu'il pouvoit faire. "Comment pretendez vous, luy dit-il, donner la liberté & le repos à ceux qui ſont briſez, comme Iſaïe nous l'ordonne, vous qui briſez vous meſme les ſerviteurs de J. C par tant de ſortes de geſnes, & qui les privez tous les jours de la liberté & du repos? Dieu peut-il agréer vos aumoſnes & le pain que vous diſtribuez aux pauvres, pendant que vous faites endurer les plus cruels tourmens de la faim à ceux qui ſont conſacrez au culte [non de voſtre eternité, mais]

„ de la ſienne? Quand vous feriez entrer dans voſtre maiſon ceux
„ qui ſont ſans logement, Dieu daignera t-il regarder ce ſervice
„ que vous pretendez luy rendre, durant qu'il verra des ſerviteurs
„ de ſa gloire chaſſez [non de voſtre maiſon mais,] de la leur propre,
„ & bannis [par vos ordres,] parcequ'ils ne veulent pas recevoir
„ l'idolatrie dont Arius eſt l'auteur, & vous le défenſeur? Quand d.
„ vous aurez vétu ceux qui eſtoient nus, penſez vous pour cela
„ eſtre agreable à Dieu; vous qui depouillez ſes ſerviteurs de leur
„ patrimoine, & qui offrez de le leur rendre, pourvu qu'ils con-
„ dannent la foy des Apoſtres, & qu'ils reçoivent celle d'Arius?
„ Vous depouillez, vous proſcrivez ceux qui s'oppoſent à vos mori.p.1099.c.
„ artifices. Aprés les avoir releguez [dans les deſerts,] vous leur
„ faites encore ſouffrir la faim, la ſoif, la nudité; & vous ne voulez
„ pas meſme qu'ils ſoient aſſiſtez par les aumoſnes des autres. Vous
„ allez juſqu'à employer l'épée contre des innocens, juſques à leur
„ oſter la vie par divers ſupplices; & aprés les avoir dechirez durant
„ leur vie, vous ne ſouffrez pas meſme qu'on donne la ſepulture à
„ leurs corps.

[La force que les Saints témoignoient au milieu de tant de perſecutions, venoit de Dieu ſeul, & non d'eux, comme nous
„ l'apprenons encore de ces paroles du meſme auteurs.] Aprés tant c.
„ de tourmens que nous avons déja endurez, nous attendons à
„ tous momens que vous y en ajoutiez de nouveaux. [Nous ſommes
„ diſpoſez à tout.] Augmentez nos peines, envoyez nous des offi-
„ ciers plus impitoyables, choiſiſſez des boureaux plus cruels;
[decernez de plus grands ſupplices contre les fideles ſoldats de J.C. qui deſobeïſſent à vos edits impies; armez voſtre colere de
„ toute voſtre puiſſance,] afin que par la vigueur de la foy, que la
„ miſericorde de Dieu nous donne, nous foulions aux piez vos
„ menaces, vos tourmens, & les morts les plus cruelles. [Donnez
„ à vos boureaux] le pouvoir d'employer contre nous les épées,
„ les croix, les feux, de dechirer nos membres, & juſques à nos
„ entrailles meſmes, par des ſupplices nouveaux & inouis; nous
„ ſerons toujours ce que nous ſommes. Nous avons eſté juſques ici
„ invincibles par la force du Seigneur, & nous le ſerons encore à
„ l'avenir par la meſme force. Car ce n'eſt pas nous qui triomphons
„ de voſtre fureur: c'eſt celui dont le ſecours nous ſoûtient, dont
„ la puiſſance nous conſerve. Et qui eſtes vous pour pretendre nous
„ ravir les biens que le Toutpuiſſant nous a donnez? Vous avez p.1106.a.
„ fait contre nous tout ce qui a eſté en voſtre pouvoir; & vous
n'avez pu neanmoins vaincre la foy des Chrétiens, parcequ'elle

p.1105.a. eſt invincibile. La verité demeure toujours victorieuſe & de vous « & de celui qui fait contre elle tant d'efforts par vous : [Elle eſt « toujours victorieuſe,] parcequ'elle n'a beſoin que d'elle meſme «
p.1106,a. pour vaincre. 'Vous voyez dans la force de noſtre foy quelle eſt « ſa puiſſance, & vous devez voir en meſme temps quels ſupplices « cette verité offenſée par voſtre erreur & par voſtre cruauté vous « ſera ſouffrir un jour. «

[Nous ne pouvons mieux finir cette idée de la perſecution
p.1109.1110. de Conſtance, que par ces autres paroles de Lucifer:] 'Je ne me « mets pas en peine de ſavoir quel ſera le genre de mon ſupplice, « mais quelle en ſera la cauſe. Vous eſtes en colere contre moy, & « vous ne conſiderez pas quel eſt le ſujet de voſtre colere. S'il eſt « juſte, ma faute fera mon tourment plutoſt que ma peine. Mais « s'il eſt injuſte, la croix où vous m'attachez, 'ſera plus pour vous « &c. que pour moy. Qu'importe de quelle maniere je meure? Que « voſtre cruauté choiſiſſe quel ſupplice il luy plaira. Qu'au lieu « d'un, elle m'en faſſe ſouffrir cent mille : Tout l'effet qu'ils au- « ront à mon égard, ſera de me faire entrer par la mort à la gloire « & à l'immortalité : Je ne puis qu'aimer un chemin qui mene à « une fin ſi heureuſe.

Naz.or.25.p. 434.b.c. 'S. Gregoire de Nazianze reproche auſſi aux Ariens quelques unes des cruautez qu'ils avoient commiſes durant la peſecution. eſt-ce moy, leur dit-il, qui ay fait bannir de leur pays des per- « ſonnes illuſtres par leur pieté, & qui les ay livrez à des hommes « ennemis de toute juſtice, afin qu'on les tinſt enfermez comme « des beſtes farouches dans des cachots ſans lumiere: & ce qui eſt « encore plus cruel, ſeparez les uns des autres, afin qu'on leur y fiſt « ſouffrir le ſupplice de la faim ou de la ſoif, en ne leur donnant de « la nourriture que par meſure, & par de petites ouvertures [qui « leur laiſſoient à peine un peu d'air;] afin qu'on ne leur laiſſaſt pas « meſme la liberté d'eſtre vus par ceux qui ne vouloient leur té- « moigner que quelque compaſſion de leurs maux? Et qui eſtoient « ceux que vous traitiez de la ſorte ? C'eſtoient des perſonnes « dont le monde n'eſtoit pas digne. Eſt-ce ainſi que vous honorez « la foy?

[Nous avons vu en parlant de l'exil de S. Euſebe de Verceil, l'adreſſe maligne de Conſtance, qui releguoit les Confeſſeurs en
Bar.356. § 99. des pays differens pour les faire ſouffrir davantage.] 'Le meſme S. Euſebe ſe plaint que les Ariens encheriſſoient ſur la perſecution des idolatres, en ne ſouffrant point qu'on viſitaſt ceux qu'ils faiſoient mettre dans les priſons, & leur refuſant une conſolation

que

que les juges ſeculiers & les boureaux meſmes accordoient à des
» vouleurs. Mais ce qui eſt, dit-il, de plus honteux & de plus ſenſible
» à l'Egliſe, c'eſt que ce ſont des Chrétiens qui perſecutent des
» Chrétiens. Nous ſommes empriſonnez par ceux qui doivent
» ouvrir les priſons. Nous ſouffrons violence de ceux qui doivent
» avoir appris de l'Evangile à ſouffrir eux meſmes pour la juſtice.
» On ravit le bien d'autrui, & ce ſont ceux qui ont lu dans la loy de
» Dieu, qu'ils ne doivent pas redemander le leur propre quand on
» l'emporte.

'Certainement un payen parlant des diviſions qui eſtoient en ce temps ci dans l'Egliſe, a eu quelque raiſon de dire: Qu'on voyoit par experience qu'il n'y a point de beſte ſi cruelle à l'homme, que les Chrétiens le ſont la pluſpart les uns aux autres. Nous avons raporté "autrepart 'la maniere ſi forte & ſi judicieuſe dont le meſme auteur condanne l'inquietude & la vanité de Conſtance, qui en voulant que la religion meſme dependiſt de ſa fantaiſie, avoit rempli de confuſion & de diſpute la ſimplicité du Chriſtianiſme: Ce qui avoit meſme fait tort à l'Etat.

Amm.l.22.p. 209.a.

V.Conſtance §. 62.

L.21.p.203.b.

'S. Gregoire de Nazianze repreſente amplement avec toute la force de ſon eloquence, le tort que faiſoient à l'Egliſe toutes ces diſputes, par leſquelles "les heretiques violoient la ſimplicité de la foy; combien elles eſtoient prejudiciables non ſeulement à la pureté de la doctrine, mais encore à la ſainteté des mœurs, qu'elles faiſoient perdre aux peuples le reſpect envers les Prelats; & qu'elles éteignoient la charité qui doit unir tous les Fideles entre eux. 'Il remarque que cette guerre inteſtine ſervoit aux payens de matiere de divertiſſement & de railleries dans les places publiques, dans les feſtins, & meſme juſque ſur les theatres, où l'on jouoit publiquement la religion Chrétienne parmi les autres ſujets dont on traite dans ces lieux infames.

Naz.or.1. p.33. 34.

&c.

p.35.

ARTICLE LVI.

Dieu ſoutient ſa verité malgré toute la puiſſance de Conſtance & des Ariens.

[APRES ce que nous venons de repreſenter de la puiſſance & de la tyrannie de l'hereſie Arienne, il ne faut pas s'étonner ſi S. Hilaire dit] 'qu'elle avoit fait un ravage horrible dans toutes les provinces de l'Empire, [a] & que c'eſtoit la ſeule doctrine "que l'on oſaſt preſcher publiquement. [b] S. Athanaſe dit auſſi qu'il

Hil.de Tri.l.6. p.35.1.c|2.c. a l.10.p.83.1.a. b Ath. fol.p. 863.d.

quæ ſola poſſet.

n'y avoit que l'Egypte ſeule où la foy orthodoxe s'enſeignaſt partout avec liberté ; & qu'elle perdit meſme cet avantage par les troubles que les Ariens y exciterent en 356. [Mais il faut ſe
p.821.d. ſouvenir en meſme temps de ce que nous avons dit;] 'qu'il y avoit partout pluſieurs perſonnes qui conſervoient la foy dans toute ſa pureté, aimant mieux ſe derober à tous les hommes, que de rien
p.837.b. faire qui la bleſſaſt. 'S. Athanaſe aſſure que malgré tout ce que les Ariens pouvoient faire pour établir leur hereſie, les peuples ne laiſſoient pas de connoiſtre leurs artifices, de les fuir comme des ſerpens, & de conſerver la foy qu'ils avoient appriſe des Eveſques qu'on leur avoit oſtez, & qu'ils eſperoient que Dieu leur rendroit
cath.p.571.a.b. un jour. 'Ce meſme Saint declare ſous Valens, que nonobſtant la longueur de la perſecution, la foy apoſtolique ſe conſervoit tou-
Epi.68. c.11.p. 736.d. jours dans la pluſpart des peuples. 'Peu ſont trompez, dit Saint Epiphane, par leurs raiſons dont la foibleſſe eſt aſſez viſible, mais beaucoup embraſſent leur hereſie par politique & par intereſt, & beaucoup entrent par force dans leur communion ſans prendre leurs ſentimens. 'Un auteur de ce temps là remarque que le
Aug.t.3.ap q. 97 p 90.c. ſeul nom de Fils de Dieu, [que les Ariens n'oſoient pas conteſter à JESUS CHRIST,] retenoit les ſimples dans la foy Catholique, parcequ'ils ſe tenoient à la notion naturelle de ce terme, conformément à l'ancienne tradition ; au lieu que ceux qui trouvant cette ſimplicité indigne d'eux, vouloient y ajouter ou y retrancher, ſe precipitoient dans l'erreur, & s'eloignoient par leurs vaines ſubtilitez, de la foy & de la tradition de l'Egliſe.

Ath.cath.p.571. b. 'Les Eveſques meſmes, quoiqu'unis aux Ariens par ambition, ou par la crainte de ceux qui tenoient les principaux ſieges, & quoiqu'obligez pas ces malheureux engagemens à parler comme
b.c. eux, eſtoient neanmoins pour la pluſpart dans la croyance orthodoxe: 'De ſorte que quand ils pouvoient parler avec liberté, ils reconnoiſſoient ſans difficulté que le Fils ni le Saint Eſprit ne ſe doivent point mettre au nombre des creatures.

fol.p.835.c. 'En effet, on ſavoit que toute la puiſſance de l'Arianiſme eſtoit fondée ſur de miſerables eunuques, dont Conſtance eſtoit eſclave. Il ordonnoit tout ce qu'ils luy commandoient, & les Eveſques n'eſtoient que les miniſtres de ce qui avoit eſté reſolu dans le palais. [Les violences meſmes dont on uſoit, pouvoient faire des hypocrites qui par laſcheté deguiſoient leurs ſentimens pour plaire aux puiſſances du ſiecle; mais elles eſtoient auſſi peu ca-
p.831.a. pables de convaincre les eſprits que de gagner les cœurs.] 'Car on ne perſuade point, quand on fait retentir partout les menaces

du Prince ; & on ne laiſſe point de lieu à la raiſon, lorſque le refus eſt ſuivi du banniſſement & de la mort. 'Ainſi tous les b. efforts des Ariens n'eſtoient propres qu'à montrer qu'ils n'avoient point d'autre Roy que Ceſar, non plus que les Juifs; '& b|855.a.b. que leur doctrine ne venoit que de l'invention des hommes, & non de l'Eſprit de Dieu qui ne force jamais perſonne, & ne nous fait point agir contre noſtre volonté. 'N'eſtant donc appuyez c. que ſur la puiſſance fragile de la chair, ils eſtoient en état de perir avec les hommes qui eſtoient leurs protecteurs. [C'eſt ce qui ſoutenoit les Fideles dans leurs ſouffrances, & par ce moyen tout retournoit à la gloire de la verité, qui paroiſſoit avec plus d'eclat par ſon oppreſſion meſme & la confuſion de ſes ennemis.] 'Il eſtoit veritablement honteux à l'Egliſe de voir ſes d. Eveſques & ſes Peres ceder à la perſecution ; mais ceux qui les y contraignoient par leurs violences, avoient encore plus de ſujet d'en rougir [devant le tribunal de la verité,] 'laquelle les con- p.837.b. dannera encore plus ſeverement des fautes qu'ils ont contraint les autres de faire, que ceux meſmes qui les ont faites.

'Les hiſtoriens remarquent que les ſaints ſolitaires, [qui ſembloient eſtre inutiles au monde dans leurs deſerts,] contribuerent beaucoup à conſerver la foy dans l'Orient. [Toute la puiſſance des Ariens ne pouvoient rien ſur des perſonnes qui ne vouloient rien avoir à perdre ; ni à eſperer ſur la terre,] & le reſpect que les peuples avoient pour leur vertu, les portoit auſſi à embraſſer leur doctrine. 'Dieu leur reveloit "meſme que la perſecution finiroit bientoſt, ce qui ſans doute contribuoit beaucoup à ſoutenir les foibles. Soz.l.6.c.27.p. 677.b.c. V S. Athanaſe § 81. Boll.14.may,p. 71.a.b|Ath p. Ant.p.502.a.

[Pour l'Occident, nous n'oſons pas aſſurer que pluſieurs Eveſques n'y ſoient entrez dans la communion des Ariens, quoiqu'il y ait ſujet de croire que peu le firent. Mais il eſt viſible par la ſuite de l'hiſtoire, qu'ils conſerverent preſque toute la pureté de la foy ; & c'eſt ce qui ſe verra, ſurtout par le Concile de Rimini, où ils firent de plus grandes fautes. Nous n'en ſavons que tres peu qu'on puiſſe dire avoir eſté Ariens ou de faction ou de croyance. Nous n'avons en Italie qu'Auxence de Milan, Epictete de Centumcelles, & Felix mis à la place de Libere, qui meſme n'eſtoit guere Arien que de communion, par contrainte, & par ambition ; en France Saturnin d'Arles, & Paterne de Perigueux ; en Eſpagne Potame de Lisbone. L'Illyrie eſtoit plus infectée : Car outre Urſace & Valens les chefs de l'hereſie, & Germine de Sirmich, il y en eut encore trois ou quatre autres

que l'Egliſe fut obligée de depoſer ; lorſqu'elle eut recouvré ſa liberté aprés la mort de Conſtance.]

ARTICLE LVII.

D'Epictete Eveſque de Centumcelles : Conſtance tente en vain le Pape Libere par l'eunuque Euſebe.

L'AN DE JESUS CHRIST 355.

Lucif.non par. p.1088.a.b. [NOUS avons dit que] Conſtance employoit les careſſes auſſibien que les menaces, & l'argent auſſibien que l'exil, pour corrompre par l'une de ces voies ceux qu'il ne pouvoit gagner par l'autre, [ou ceux qui n'avoient pas encore merité par leur courage d'eprouver les effets de ſa colere.] Il prodiguoit, dit Lucifer de Cagliari, les richeſſes de ſon Empire pour affermir ſon ſacrilege : & pluſieurs perſonnes auparavant fort pauvres, devenoient par ſes largeſſes, [qui eſtoient le prix de leur foy,] auſſi riches qu'aucun ſeigneur de la Cour.

mori.p.1104.a. [Epictete dont nous venons de parler, & qui aura beaucoup de part à la ſuite de l'hiſtoire,] fut du nombre de ceux qu'il eleva autant qu'il put dans le ſiecle, pour attirer les autres par l'eſperance d'une recompenſe ſemblable.

a.b. Lucifer ſemble le mettre entre ceux qui eſtant auparavant ſerviteurs de Dieu, s'eſtoient depuis conſacrez au ſervice de

Ath.fol.p.861. b. Conſtance, & du demon ſon pere. S. Athanaſe dit que Conſtance ayant connu ce perſonnage, qui eſtoit un jeune homme hardi & violent, il le prit en affection, parcequ'il le voyoit propre pour ſeconder ſa malice ; & il l'employa pour tourmenter les Eveſques qu'il haïſſoit : en quoy Epictete fit paroiſtre qu'il eſtoit devoué à toutes les volontez de ſon maiſtre ; [& nous en verrons un bel

b. exemple dans la mort de Saint Rufinien.] Ce fut pour cela que

in Ar.or.1.p. 290.b.c. quoiqu'il fuſt encore neophyte, Conſtance le fit Eveſque d'un lieu tres eloigné de ſon pays, & où il n'eſtoit pas meſme connu.

Mar.& F.p.30. C'eſtoit de Centumcelles, [que l'on croit eſtre Civita-Vecchia] ſur le mer de Toſcane aſſez pres de Rome. [Il eſtoit Eveſque

Bar.355. §22. des devant le Concile de Milan,] auquel il aſſiſta avec les autres

Juli.ad Ath.p. 525|n.p.302. Ariens. Conſtance deputa un Epictete à Julien l'apoſtat en 360 ou 361, pour luy donner aſſurance de la vie. Julien l'appelle un Eveſque des Gaules : neanmoins on croit que ce peut eſtre celui-ci.

Amm.l15.p.47. Quoique Conſtance eut déja la [malheureuſe] ſatisfaction

d'avoir fait condanner Saint Athanaſe par la ſouſcription de la pluſpart des Eveſques, il luy manquoit neanmoins encore de voir cette condannation confirmée par l'autorité dont jouiſſent principalement les Eveſques de Rome; & c'eſt ce qu'il ſouhaitoit ardemment. 'Les Ariens d'autrepart, ſachant que Libere qui tenoit alors ce ſiege, eſtoit fermement attaché à la foy orthodoxe, qu'il haïſſoit leur hereſie, qu'il s'efforçoit d'en retirer tout le monde, & d'en donner partout de l'averſion, ſe perſuadoient que s'ils le pouvoient une fois gagner[ou, vaincre] ils ſe rendroient aiſément les maiſtres de tous les autres. Ath. fol. p. 832. d.

Ils porterent donc cette affaire à l'Empereur, qui s'eſtant auſſi perſuadé qu'il pourroit en peu de temps attirer tout le monde à ſa ſecte par le moyen de Libere, luy envoya l'eunuque Euſebe avec des preſens d'une part pour le gagner, & des lettres de l'autre pour l'intimider par ſes menaces. [Nous avons dit autrepart que cet Euſebe eſtoit le grand Chambellan de Conſtance, chef de tous les eunuques, c'eſt à dire le maiſtre preſque abſolu de l'Empire. Il eſt décrié dans l'hiſtoire profane comme l'un des plus méchans homme des ſon temps; & dans l'hiſtoire eccleſiaſtique comme celui qui avoit engagé Conſtance & toute ſa Cour dans l'Arianiſme. d.

S. Athanaſe décrit fort au long ce qui ſe paſſa entre le Pape & luy, & nous ne pouvons mieux faire que de le raporter en ſes propres termes.

'Euſebe, dit-il, eſtant arrivé à Rome, ſollicita d'abord Libere de ſouſcrire la condannation d'Athanaſe, & d'entrer dans la communion des Ariens, diſant que c'eſtoit la volonté de l'Empereur, & l'ordre exprés qu'il luy portoit de ſa part; & enſuite aprés luy avoir montré les preſens que Conſtance luy envoyoit, par leſquels il taſchoit de le ſeduire, il luy dit en luy ſerrant la » main; Rendez vous à la volonté de l'Empereur, & acceptez ce » qu'il vous donne. Libere s'en défendit fortement, & juſtifia ſa reſiſtance par ce diſcours. d. p. 833. a.

» 'Jugez vous meſme, luy dit-il, ſi ce que vous me demandez eſt » poſſible. Eſt-ce que nous pouvons condanner Athanaſe, aprés » qu'il a eſté declaré entierement innocent, non ſeulement par un » premier Concile, mais par un ſecond aſſemblé de tous les en- » droits de la terre; aprés que l'Egliſe Romaine l'a renvoyé en » paix? Qui pourroit ſouffrir qu'aprés que nous l'avons receu » comme un ami, & comme un Eveſque de noſtre communion » tant qu'il a eſté preſent, nous le traitaſſions en ennemi pendant p. 833. a.

qu'il eſt eloigné de nous ? Ce n'eſt point là dutout l'ordre de 355.
l'Egliſe. Ce n'eſt point ce que nos peres ont laiſſé par tradition,
aprés l'avoir eux meſmes receu du grand Apoſtre S. Pierre. Que
ſi l'Empereur ſouhaite la paix de l'Egliſe, & qu'il veuille pour
cela faire caſſer ce que nous avons ordonné pour la juſtification
d'Athanaſe, il faut donc auſſi caſſer ce que l'on a fait contre luy ;
il faut caſſer ce que l'on a fait contre tous les autres, & qu'enſuite
on tienne une aſſemblée eccleſiaſtique loin du palais, où l'Em-
pereur n'aſſiſte point, où il n'y ait point de Comte, où aucun juge
c. n'emploie la terreur ni les menaces : 'mais où l'on ne craigne
que Dieu, & où l'on n'ait pour regle que les ordonnances des
Apoſtres. La premiere choſe qu'on y doit faire, c'eſt de conſer-
ver la foy de l'Egliſe, ſelon la definition que nos Peres en ont
faite dans le Concile de Nicée. Il faut que ceux qui ſuivent les
ſentimens d'Arius en ſoient exclus, & que ceux dont [la foy] eſt
pure, y aient une autorité toute entiere. Car il ne faut pas pre-
tendre que ceux qui bleſſent la foy par une doctrine impie, ſoient
admis avec les autres dans le Concile ; & il ne ſeroit pas raiſon-
nable que l'on commençaſt à juger les affaires [des particuliers,]
avant que d'avoir decidé ce qui regarde la foy. Il faut avant
toutes choſes convenir de la foy, & enſuite traiter des autres
d. affaires. 'Car noſtre Seigneur J. C. ne gueriſſoit les malades
qu'aprés qu'ils avoient declaré en termes exprés quelle foy ils
avoient en luy. Voilà ce que nous avons appris de nos Peres, & ce
que vous pouvez raporter à l'Empereur. Il y trouvera ſon propre
avantage, auſſi bien que [la paix,] & l'edification de l'Egliſe.
Urſace & Valens ſont indignes qu'on les ecoute. Ils ne diſent que
les meſmes choſes dont ils ſe ſont retractez : & ainſi il ne meri-
tent aucune croyance.

d. 'Euſebe fort affligé de ce diſcours, & plus encore de ce que
Libere ſe declaroit ennemi de ſon hereſie, que de ce qu'il ne
p. 834. a. vouloit pas ſigner, 'luy fit de grandes menaces, ſans ſonger qu'il
parloit à un Eveſque. Il s'en alla enſuite en remportant ſes pre-
ſens, qu'il alla offrir à l'egliſe de S. Pierre, en quoy S. Athanaſe
dit qu'il fit une choſe qui n'eſtoit pas d'un Chrétien, & qui eſtoit
bien hardie pour un eunuque. Quand Libere le ſceut, il fit une
ſevere reprimende au Sacriſtain, qui n'avoit pas empeſché
l'action d'Euſebe, '& fit mettre hors de l'egliſe ce qu'il y avoit ἀπρέπ.
offert, comme des choſes indignes d'eſtre preſentées à Dieu en
ſacrifice.

a. 'Euſebe s'en tint extremement offenſé, [& eſtant retourné à

355. Milan,] il ne manqua point d'irriter l'Empereur contre Libere, à qui il fit un grand crime d'eſtre ennemi des Ariens, & de les b. anathematizer nommément. Il inſpira le meſme feu aux autres eunuques, c'eſt à dire à tout ce qu'il y avoit de grand & de puiſſant dans une Cour, où rien ne faiſoit ſans eux.

ARTICLE XX.

Libere eſt amené à Milan, y défend genereuſement la verité devant Conſtance qui le relegue à Berée. Felix eſt intrus à ſa place.

'ON peut s'imaginer que Conſtance eſclave de ſes eunuques, Ath.fol.p.834. b. [& qui vouloit eſtre maiſtre abſolu de la religion au ſſibien que de l'Etat, ne fut pas fort difficile à emouvoir contre un Eveſque,] 'qui reſiſtoit ſi ouvertement à ſa volonté, & qui diſoit Amm.l.15.p.47. ſouvent à haute voix, comme nous l'apprenons d'un payen, que c'eſtoit la derniere des infamies de condanner un homme que l'on n'avoit ni vu, ni entendu. 'Conſtance écrivit donc à Rome, Ath.p.834.b. continuë S. Athanaſe, & on envoya des officiers du palais, des ſecretaires d'Etat, & des Comtes, comme on avoit fait dans les autres villes. On manda au prefet de la ville qu'il falloit ou ſurprendre Libere par quelque artifice pour le faire ſortir de Rome & l'envoyer à la Cour, ou employer hautement la force pour le chaſſer. Ces ordres mirent en un moment la terreur dans toute la ville. On y tendoit partout des pieges comme dans les autres, [pour ſurprendre les innocens.] 'Combien de familles ſe trouve- c. rent dans le trouble par les menaces qu'on leur faiſoit? Combien de perſonnes receurent ordre ſur ordre contre Libere? Combien d'Eveſques ſe cacherent quand ils virent cette perſecution? Com- *ἐκδιδόμεν.* bien de dames "de qualité ſe retirerent ſecrettement à la campa- *ἀνεπιτ.* gne pour eviter les calomnies de ces ennemis de J.C? A combien "de perſonnes de pieté dreſſa t-on des pieges? Combien de gents qui s'eſtoient habituez à Rome & qui y avoient leur établiſſement, furent obligez de la quitter & de s'enfuir? Avec quel ſoin garda t-on pluſieurs fois le port & tous les abords de la ville;] pour empeſcher qu'aucune perſonne zelée pour la foy ne puſt voir Libere, [& l'animer à la défenſe de la verité?]

'Rome connut donc alors par experience quelle eſtoit la con- c. duite des Ariens: Elle vit ce qu'elle avoit eu peine à croire: Elle comprit comment on ravageoit les Egliſes dans toutes le autres villes. Elle conceut ce que c'eſtoit que d'eſtre abandonné aux

eunuques : Car c'eſtoient les auteurs de ce qu'elle ſouffroit avec les autres. C'eſtoit par leur mouvement que Conſtance qui leur eſtoit aſſujetti, perſecutoit tout le monde, & arrachoit Libere à ſon Egliſe pour l'envoyer en exil. Il ne ceſſoit point d'écrire à Rome lettre, ſur lettre, d'y envoyer ordre ſur ordre, de menacer, de perſecuter tantoſt par un officier, tantoſt par un autre; en un mot, de faire voir à Rome l'image de ce qui ſe paſſa bientoſt aprés à Alexandrie. 355.

p.835.b.

'Enfin ſon ſouhait fut accompli, & on luy amena, ou, ſelon les termes de S. Athanaſe, on luy traina le Pontife de J. C. 'Il fallut l'enlever de nuit avec beaucoup de peine, par la crainte du peuple qui l'aimoit extremement, ce qui n'empeſcha pas qu'il ne diſt adieu à ſes freres de Rome, comme s'il n'y euſt pas dû revenir, parceque la demeure de cette ville luy eſtoit moins conſiderable que la défenſe des loix de l'Egliſe.

b.

Amm.l.15.p.47

Thdrt.l.2.c.13. p.609.b,c.

'Leonce Prefet de Rome qui entra dans ſa charge en cette année meſme aprés le 6 de juillet, [a] fut celui qui envoya Libere à la Cour, [b] laquelle eſtoit à Milan. [c] La preſence de l'Empereur n'empeſcha point ce Pape de parler avec une liberté entiere. Ceſſez, dit-il à Conſtance meſme, ceſſez de perſecuter les Chrétiens. « Ne pretendez pas vous ſervir de moy pour faire entrer « l'hereſie dans l'Egliſe. Nous ſommes preſts à tout ſouffrir plutoſt « que de meriter par quoy que ce ſoit le nom d'Ariens. Ne faites « pas violences à des Chrétiens pour les obliger de quitter le parti « de J.C. Ne declarez pas la guere à celui qui vous a donné l'Em- « pire. Ne commettez pas l'impieté contre celui à qui vous eſtes « redevable de tant de faveurs. Ne perſecutez pas ceux qui font « profeſſion de croire en luy; depeur qu'il ne vous diſe comme à S. « Paul, qu'il vous eſt dur de regimber contre l'éperon: ou plutoſt, « plaiſe à Dieu de vous faire entendre cette parole, & de vous y « rendre docile comme cet Apoſtre. Nous voilà preſts à recevoir « vos ordres; & nous ſommes venus avant qu'on ait eu le loiſir « d'inventer contre nous quelque accuſation. C'eſt pour ce ſujet « que nous nous ſommes haſtez de venir. Perſuadez-que vous nous « envoyerez en exil, nous avons voulut ſubir cette punition, avant « qu'on nous objectaſt aucun crime; afin que tout le monde recon- « noiſſe plus clairement, que les autres qui ont eſté traitez comme « nous nous attendons de l'eſtre, ne ſont pas plus coupables que « nous; que les crimes dont on les accuſez, ne ſont que de faux « pretextes feints par leurs ennemis; & que tout ce qui s'eſt fait « contre eux, n'eſt qu'impoſture & que menſonge. Une liberté ſi « genereuſe

Amm.l.15.p.46. 47|Cod.Th.chr p.53.54.
[a] Amm. l.15.p. 47.
[b] p.38.41.
[c] Ath.fol.p. 833.c.d.

genereuſe fit admirer Libere de tout le monde.

S. Athanaſe cit que Conſtance ne répondit à cela que par un arreſt de banniſſement. [a]Mais on ne doit pas en conclure qu'ils ne ſe dirent rien autre choſe. Theodoret nous a conſervé un entretien qu'ils eurent enſemble, [b]qui fut recueilli en ce temps là, & mis par écrit par des perſonnes de pieté, comme eſtant capable d'animer & d'enflammer le zele de ceux qui ont quelque amour des choſes de Dieu. Il le qualifie la genereuſe défenſe de la verité, & les diſcours admirables que Libere digne de toute loüange tint a Conſtance. [Et il eſt vray qu'il n'y a rien de ſi fort & de ſi genereux. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que Libere euſt toujours perſeveré dans cette force. Car plus il paroiſt grand dans ce diſcours, plus ſa chute paroiſt deplorable: Mais il n'y a que Dieu qui ſoit incapable de tomber, & qui empeſche de tomber ceux qu'il luy plaiſt.

Ath. fol. p. 835. c. d.
a Bar. 355. § 48.
Thdrt. l. 2. c. 13. p. 607-609.
b c. 12. p. 606. d.

Nous ne raportons pas ce diſcours parcequ'il eſt de ſuite dans Theodoret, & on le peut meſme voir traduit en noſtre langue
1. dans [1]un ouvrage celebre. Outre Conſtance & Libere, l'eunuque Euſebe & Epictete y parlent quelquefois.] On y voit l'impudence & l'ignorance du premier, qui interromp Libere pour dire que S. Athanaſe avoit eſté condanné comme heretique dans le Concile de Nicée, à quoy Libere ne prend pas la peine de répondre. On y remarque auſſi la malignité d'Epictete, qui dit que Libere ne ſe ſoucioit pas de la foy, ni de la liberté des jugemens de l'Egliſe dont il demandoit la conſervation avec tant de zele; mais qu'il vouloit ſe vanter à Rome devant les Senateurs d'avoir diſputé contre l'Empereur. Cet Epictete & Potame [de Lisbone,] ſont nommez dans S. Hilaire comme ceux qui eurent le plus de part à la perſecution de Libere.

c. 13. p. 607. d.
p. 608. a.
Hil. fr. 1. p. 36.

Ce Pape y renouvelle la propoſition que ſes legats venoient de faire dans le Concile de Milan; mais il la fait d'une maniere encore plus genereuſe. Car il demande que tout le monde ſigne le Concile de Nicée, que l'on rappelle & que l'on rétabliſſe les Eveſques bannis: & qu'aprés cela, ſi l'on voit que ceux qui font le trouble de l'Egliſe ſe rendent à la foy apoſtolique, les Eveſques ſe tranſporteront à leurs depens à Alexandrie pour y juger l'affaire de S. Athanaſe.

Thdrt. p. 608. c. d. 609. b.

[Conſtance n'a rien à alleguer que ſon pretexte de la paix, & le conſentement forcé de tout le monde contre Saint Athanaſe. Mais il témoigne un étrange emportement contre ce Saint.] Il

p. 609. a.

1. la vie de S. Athanaſe par M.r Hermant, l. 7. c. 2. p. 50.

ne le traite que d'impie. Il dit qu'il a offenſé tout le monde, mais luy plus ſenſiblement que pas un ; qu'il n'a point ceſſé d'animer Conſtant contre luy : enfin, que la défaite de Magnence & de Silvain ne luy a point eſté ſi importante que la depoſition d'Athanaſe : Surquoi Libere luy répond admirablement, [a]qu'il le ſupplioit de ne pas choiſir des Eveſques pour venger ſes propres injures. [On voit par cet endroit, auſſi-bien que par Ammien, que ceci ſe paſſoit aprés la défaite de Silvain ; & par conſequent, ſelon la ſuite de l'hiſtoire, vers la fin de cette année.] 355. &c.

a. [b]Conſtance dit enfin à Libere qu'il luy donnoit trois jours pour deliberer s'il amoit mieux ſouſcrire & retourner à Rome, ou choiſir quel lieu il vouloit pour ſon exil : à quoy il répondit que trois jours de temps ne le feroient pas changer de reſolution, & qu'ainſi il n'avoit qu'à l'envoyer à l'heure meſme où il luy plairoit.

c. [c]Les trois jours n'eſtoient pas encore paſſez, lorſque Conſtance

c]c. 14. p. 610. a. le fit rappeller, & comme Libere perſiſtoit dans ſon ſentiment, [d]il

Ath. fol. p. 835. d. ordonna qu'il fuſt envoyé à Berée en Thrace, n'ayant pas voulu le bannir avec aucun des autres Confeſſeurs, ſelon ſa pratique ordinaire. Note 45.

Thdrt. l. 2. c. 13. p. 609. c. d. [e]Quand Libere fut ſorti de ſa chambre, il luy envoya 500 pieces d'or pour faire ſa depenſe ; mais Libere dit à celui qui les apportoit, qu'il les rendiſt à l'Empereur qui en avoit affaire pour le payement de ſes ſoldats. L'Imperatrice [Euſebie qui eſtoit Arienne,] luy en ayant envoyé autant, il le renvoya à l'Empereur avec la meſme réponſe, ajoutant que s'il n'en avoit que faire, il le pouvoit donner à Auxence ou à Epictete qui en avoient beſoin : [f]ce que Sozomene paraphraſe à ſa mode. [g]Euſebe voyant qu'il avoit refuſé cet argent, ne laiſſa pas de luy en offrir d'autre de ſa part : mais le Pape luy répondit ; Vous avez deſerté toutes les « Egliſes du monde, & vous me venez apporter l'aumoſne comme à « un criminel : Allez, ſongez premierement à eſtre Chrétien. Ainſi « n'ayant rien voulu recevoir, il partit trois jours aprés pour aller à Berée, [h]dont Demophile celebre entre les Ariens eſtoit Eveſque.

Soz. l. 4. c. 11. p. 552. c. f Thdrt. p. 609. d. p. 610. a. Blond. prim. p. 281. [i]Lorſque Libere fut banni, [k]& le jour meſme, dit le Preſtre Marcellin, [c'eſt à dire peut-eſtre le jour qu'on en ſçeut la nouvelle à Rome, ou celui auquel il en fut enlevé pour eſtre mené à Milan,] tout le Clergé & tous les miniſtres de l'Egliſe de Rome, jurerent en preſence du peuple, que tant que Libere vivroit ils ne recevroient jamais d'autre Eveſque. Damaſe depuis Pape, & qui eſtoit alors Diacre, fit ce ſerment avec les autres. Il accompagna quelque temps Libere dans ſon voyage, & puis retourna à Rome,

h Hier. chr. i Mar. & F. p. 2. p. 2. 3. Hier. chr. Mar. & F. p. 3. p. 2.

[Aprés le crime que les Ariens venoient de commettre, en privant l'Egliſe Romaine de ſon legitime epoux, il fallut faire un ſacrilege en luy ſubſtituant un adultere.] 'Ce fut un nouveau monſtre digne de la malice de l'Antechriſt. Epictete en fut le miniſtre. Le palais fut preparé par l'ordre de Conſtance pour tenir lieu d'egliſe, trois de ſes eunuques pour repreſenter la multitude du peuple; & trois miſerables eſpions "plutoſt qu'Eveſques, Note 46. furent contraints de preſter leurs mains pour ſacrer Pape un homme digne d'eux, dit Saint Athanaſe, ſavoir [le Diacre] Felix. Ils firent cette intruſion ſi illegitime dans le palais, parceque les Fideles en ayant oui parler, ne ſouffrirent point qu'ils entraſſent dans les egliſes. 'Acace de Ceſarée fut l'auteur de cette intruſion, ſelon S. Jerome. [a] Il a toute ſorte d'apparence ſelon ce que nous venons de dire, qu'Epictete eut auſſi part à cette ordination. [Baſile d'Ancyre en fut peut-eſtre encore, puiſqu'il fut depoſé depuis comme cauſe de ce qui eſtoit arrivé à l'Egliſe Romaine. 'Socrate l'attribuë en general à ceux de la faction d'Urſace.

Ath. fol. p. 861, b. c.

Hier. ep. 98. p. 298. c.

[a] Blond. prim. p. 117.

Soz. l. 4. c. 24 p. 580. d.

Socr. l. 2. c. 37. p. 140. d.

'Pour ce qui eſt de Felix, il eſtoit Diacre ou Archidiacre de Rome, [b] & meſme l'un "des confidens de Libere. [c] Le Preſtre Marcellin dit poſitivement qu'il avoit fait le meſme ſerment que les autres, de ne recevoir jamais d'autre Eveſque que luy. 'Il conſerva toujours la foy de Nicée, ſelon quelques hiſtoriens, [d] de quoy Rufin ne s'eloigne pas; & meſme Sozomene dit qu'il n'y avoit rien à reprendre dans ſa conduite, hors l'union qu'il avoit avec les heretiques dés avant ſon ordination: [ce qui a pu donner lieu à Socrate d'écrire] 'qu'il eſtoit infecté de l'hereſie Arienne. [e] Mais il eſtoit tellement diffamé pour ſon ordination & pour la communion qu'il avoit avec les ennemis de la vraie foy, [f] que perſonne de tous les habitans de Rome ne vouloit entrer dans l'egliſe durant qu'il y eſtoit. [g] Tout le monde le fuyoit. [h] Cela dura au moins juſques au temps que Conſtance vint à Rome "au mois d'avril 357. [i] Cette averſion de Felix eſtoit proprement dans le peuple, [m] qui aimoit extremement Libere à cauſe de ſes bonnes qualitez, & particulierement pour la reſiſtance genereuſe qu'il avoit faite à Conſtance: de ſorte que l'intruſion de Felix y cauſa une tres grande ſedition, où diverſes perſonnes perdirent la vie. 'Mais les Eccleſiaſtiques ne témoignerent pas la meſme conſtance, car "il y en eut beaucoup qui ſe parjurerent, & qui ſe joignirent à Felix. Note 47.

Ruf. l. 1. c. 22. p. 247. Mar. & F. p. 3.

[b] Thdrt. l. 2. c. 14. p. 610. c.

[c] Mar. & F. p. 3. Thdrt. p. 610. c. Soz. l. 4. c. 11. p. 552. d.

[d] Ruf. p. 247.

[e] Soz. p. 552. d.

Socr. l. 2. c. 37. p. 140. d.

[f] Soz. p. 552. d. Thdrt. p. 620. c.

Ruf. p. 247.

[g] Thdrt. p. 610. c.

[h] Ath. fol. p. 861. c.

[i] Thdrt. p. 610. c. Mar. & F. p. 3.

[k] Amm. l. 16. p. 72.

[l] Mar. & F. p. 3.

[m] Soz. l. 4. c. 15. p. 558. b.

Hier. chr. Mar. & F. p. 3.

ARTICLE LIX.

Hypatien ſuccede à Theodore d'Heraclée: De S. Parthene Eveſque de Lampſaque.

[NOus n'avons pas voulu interrompre la ſuite de l'hiſtoire de Libere, & de ce qui regarde l'Egliſe Romaine, pour
Thdrt.l.2.c.13. p.607.d. remarquer] 'ce que Libere nous apprend dans l'entretien qu'il eut à Milan avec Conſtance, que Theodore d'Heraclée l'un de ceux qui avoient eſté informer dans la Mareote contre Saint
Hil.fr.1.p.48. 49. Athanaſe, eſtoit mort alors. 'Nous avons vu qu'il avoit encore aſſiſté en 351 au Concile de Sirmich: [mais on ne trouve pas de meſme qu'il ait aſſiſté à celui de Milan, quoiqu'il euſt toujours paru à la teſte des Ariens. On a pu voir autrepart ce qu'on diſoit de ſon eſprit & de ſes écrits, mais nous n'avons pas encore remar-
Boll.7.feb.p.41. §21. qué] 'qu'outre ſes autres defauts, "il avoit une extreme avarice, Note 48. qui luy faiſoit ravir le bien des pauvres pour en amaſſer des threſors. Ce fut pour ce ſujet que Dieu luy envoya une grande maladie [vers le prim-temps de] l'année où il mourut, dont neanmoins Saint Parthene Eveſque de Lampſaque le guerit, aprés luy avoir fait diſtribuer luy meſme aux pauvres dans l'egliſe de S.te
§ 25.26. Glycerie ce qu'il avoit amaſſé de leurs depouilles. 'Le meſme Saint luy predit qu'il mourroit peu de jours apres; ce qui arriva en effet avant la moiſſon; & Hypatien ſon Archidiacre luy ſucceda, [lequel fut depuis un des principaux chefs des Semiariens contre les Ariens.

La vie de S. Parthene qui nous apprend ces particularitez, &
§ 21.p.47. quelques autres encore de la mort de Theodore,] 'porte le nom de Criſpin qui ſe declare avoir eſté le diſciple de ce Saint meſme:
§ 16.p.40. '&il eſt viſible qu'il eſtoit du meſme temps. [Le ſtyle qui eſt extremement ſimple & grave ne dément point cette inſcription,
Bar.337.§ 38. & la fait eſtimer de Baronius] 'qui en raporte quelques endroits dans ſes Annales. [Tout le reſte de la piece convient auſſi fort bien à un auteur du quatrieme ſiecle. Il raporte une infinité de miracles de ce Saint, & juſqu'à trois morts reſſuſcitez, mais avec tant de ſimplicité, & les choſes ſi fort circonſtanciées, que ces evenemens extraordinaires ne peuvent nous rendre ſa fidelité ſuſpecte, mais nous obligent au contraire de loüer les merveilles de Dieu dans ſes Saints, & de reconnoiſtre que celui par qui il a
Nphr.18.c.42. p.221.d|Boll.7. feb.p.38.§2. fait tant de prodiges, eſt digne] des grands eloges que Nicephore

353. & toute l'Egliſe greque ſont de luy au jour de feſte, qui eſt marquée le 7 de fevrier.

[Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt qu'un ſi grand Saint non ſeulement ne paroiſt point avoir défendu la cauſe de S. Athanaſe, qui eſtoit celle de la foy & de l'Egliſe, mais paroiſt au contraire eſtre demeuré dans la communion des Eveſques d'Aſie, & meſme dans celle de Theodore d'Heraclée qui avoit eſté condamné & depoſé nommément par le Concile de Sardique. Ce qu'il ſemble qu'on puiſſe dire à cela, c'eſt que Dieu ne conduiſant pas tous les Saints par une meſme voie, & ne les éclairant pas tous de la meſme maniere, il peut y avoir meſme des Eveſques qu'il ſauve comme des particuliers, en les appliquant à la conduite ſeule de leur Egliſe, ſans les appeller à la défenſe publique de la verité; & cet ordre de la providence ſemble ſe pouvoir principalement rencontrer dans ceux qui ont beaucoup de ſimplicité & peu de ſcience, tel qu'il ſemble qu'ait eſté S. Parthene,] 'qui n'avoit pas étudié les lettres humaines [Il ſuffit ce ſemble à ces perſonnes de ne rien faire qui puiſſe bleſſer la verité, & de ne prendre aucune part aux injuſtices que les autres commettent. De quoy il ſemble que S. Parthene ſe ſoit acquité, puiſque ſon nom ne ſe trouve jamais dans les aſſemblées Ariennes, non pas meſme parmi les 80 Orientaux du Concile de Philippople, quoiqu'il fuſt Eveſque dans ce temps là;] 'puiſqu'il l'eſtoit dé; le temps de Conſtatin, [& qu'il ſurvécut Theodore, comme nous venons de le dire. On doit dire en faveur de ce Saint tout ce qu'on peut dire pour excuſer Saint Gregoire de Nazianze le pere, qui eſtoit Eveſque dans le meſme temps & dans les meſmes circonſtances, ou dans de plus faſcheuſes encore, puiſqu'il a ſigné le formulaire de Rimini;] 'au lieu que Saint Parthene ayant eſté enterré par Hypatien qui jouiſſoit encore de l'eveſché d'Heraclée, il faut qu'il ſoit mort avant le Concile de Conſtantinople, qui ordonna les ſignatures au commencement de 360, & depoſa Hypatien, qu'on ne voit pas avoir jamais eſté paiſible depuis ce temps là,] 'quoiqu'il vécuſt encore ſous Valens.

Boll. p. 382.

§ 7.

p. 42 § 27.

Soz. l. 6. c. 7. p. 644. b.

[Qui ſi un Saint auſſi illuſtre que celui-ci par ſes veritables miracles, euſt paru favoriſer l'Arianiſme en quelque choſe, comment eſt-ce que Philoſtorge euſt oublié d'en parler, luy qui prend tant de peine à attribuer de faux miracles tantoſt à ſon Theophile, tantoſt à Euſebe de Nicomedie, tantoſt à divers autres défenſeurs de la meſme ſecte?] Auſſi la glorification par laquelle Criſpin ſon diſciple finit ſa vie, paroiſt contenir 'une confeſſion

Boll. p. 42. 628.

claire * de l'egalité des trois Perſonnes divines, contre les erreurs de toutes les branches de l'Arianiſme. 355. 1.

p. 38 [Geo. ſac. p. 230. [Pour toucher en un mot l'hiſtoire de ce Saint,] il eſtoit de la ville de Melitople dans l'Helleſpont [ſur les confins de la Bithynie & de la Myſie,] fils d'un Diacre nommé Chriſtodule. Il commença dés l'age de 18 ans à faire des miracles; mais il cachoit cette grace autant qu'il pouvoit. Son occupation ordi-

Boll. § 2 [Ugh. t. 6. p. 1212. c. naire eſtoit la peſche. 'L'Eveſque de Melitople nommé Philet ou Philippe, ayant ſçeu quelle eſtoit ſa vertu, l'ordonna Preſtre

Boll. 7. feb. p. 39. malgré luy, & luy donna la charge de Coreveſque. 'Depuis cela Aſcole Eveſque de Cyzic metropole de l'Helleſpont,] ſucceſſeur ſans doute de Theonas qui avoit aſſiſté au Concile de Nicée,] l'ordonna, [avant l'an 337,] Eveſque de Lampſaque, [l'une des principales villes de la meſme province, laquelle eſtoit encore toute payenne; mais que Saint Parthene convertit peu à peu par ſes inſtructions, ſes avertiſſemens, ſes prieres, ſes menaces, &

7. ſes miracles. 'Deſirant au bout de quelque temps en faire abatre les temples & y baſtir une egliſe, il voulut auparavant en avoir la permiſſion de Conſtantin, & s'en alla par mer le trouver en la ville royale; [c'eſt à dire ſans doute à Conſtantinople, qui commença à porter ce titre en l'an 330.] Conſtantin le receut avec toute ſorte d'amitié & de reſpect, luy fit auſſi-toſt expedier un ordre pour abatre les temples, & luy donna une grande ſomme d'argent pour baſtir l'egliſe. Ce fut à quoy le Saint s'occupa

§ 20. long-temps. 'Il prit dans un temple d'idoles une fort belle pierre pour en faire l'autel; & un homme ayant eſté ecraſé par cette

§ 14. pierre, le Saint le reſſuſcita. 'Il rendit encore la vie à un autre qui s'eſtoit tué en tombant du lieu deſtiné pour les catecumenes

§ 16. dans ſa nouvelle egliſe. 'On marque une troiſieme perſonne morte de maladie, & reſſuſcitée par ſes prieres. C'eſtoit le diſciple d'un Diacre.

[Le Saint fit beaucoup d'autres miracles, entre leſquels on peut

§ 12. remarquer] la gueriſon de Nicon jeune homme qui eſtoit poſſedé du diable. Ce malheur luy eſtoit arrivé parcequ'il traitoit ſouvent ſon pere & ſa mere avec mepris, & les avoit obligez de demander à Dieu qu'il le chaſtiaſt. C'eſt pourquoi le Saint refuſa d'abord de le guerir, & dit qu'il le falloit laiſſer dans cet état ſi deplorable, mais qui luy eſtoit utile. Neanmoins le pere & la mere continuant de le ſupplier avec larmes de le guerir, il pria

1. *Gratia Domini & Dei & Salvatoris noſtri JESU CHRISTI cum quo Patri gloria & adoratio una que ſanctiſſimo Spiritui &c.*

pour luy, & le delivra. 'Il guerit une femme empoiſonnée, en luy faiſant avaller de l'huile des Saints, [c'eſt à dire apparemment de celle qui bruloit dans les lampes devant les tombeaux des Saints.] § 15.

'Le voyage qu'il fit à Heraclée, & où il fit pluſieurs autres miracles outre la gueriſon de Theodore, eſt la derniere choſe marquée dans ſa vie [de ſorte qu'il peut bien n'avoir pas ſurvécu de beaucoup cet Eveſque.] 'Il mourut le 7 de fevrier, que l'on contoit le 15 ſelon les Aſiatiques, & les Grecs en font de ce jour là leur grand office. [a]Hypatien alors Eveſque d'Heraclée, Euſtathe de Parion, les Eveſques de Cyzic & de Melitople, & pluſieurs autres, vinrent luy rendre les honneurs de la ſepulture. § 21-26. § 28. Menæa, p. 76-86. Ugh. t. 6. p. 1212. [a] Boll. 7. feb. p. 42. § 27.

[Criſpin ſon diſciple] 'écrivit ſa vie, comme nous avons dit, quelque temps aprés la mort d'Hypatien. 'Il l'adreſſe à quelques perſonnes qu'il ne marque point autrement. Il les avertit qu'il n'a raporté qu'une partie des miracles de ce Saint, & leur proteſte que le deſir d'honorer celui qu'il reveroit comme ſon pere & ſon maiſtre, ne luy a fait ajouter quoy que ce ſoit à la verité, parcequ'il craint la menace que Dieu fait dans l'Ecriture, de perdre tous ceux qui diront des paroles de menſonge. 'Il autoriſe ce qu'il dit des miracles faits par le Saint durant ſa vie, par ceux qu'il continuoit de faire encore en grand nombre aprés ſa mort par la vertu de J. C. § 26. § 21. § 21. 28.

ARTICLE LX.

Les Ariens perſecutent Saint Maxime de Naple, Rufinien, le grand Oſius: De Zoſime de Naple.

[IL faut reprendre la ſuite des perſecutions que les Ariens faiſoient aux Orthodoxes, & nous ne nous étonnerons pas ſi aprés avoir ſi maltraité la premiere de toutes les Egliſes, ils n'ont pas epargné les autres. Entre les Eveſques d'Italie qui peuvent avoir alors eſté perſecutez & bannis,] 'l'hiſtoire nous a conſervé la memoire de S. Maxime de Naple, que l'on tourmenta d'abord fort long-temps, dans l'eſperance de le faire ſuccomber, parcequ'il eſtoit fort foible de corps, & qu'il avoit un tres mauvais eſtomac. Mais la conſtance de ſon ame & la fermeté de ſa foy, ſurmontant l'infirmité de ſa chair, on fut contraint de l'envoyer en exil, où il mourut en paix. Mar. & F. p. 29.

Note 49.

'On mit en ſa place un Zoſime qui ſuivoit auparavant la foy p. 54.

Catholique : S Maxime ayant appris dans ſon exil cette ordination illegitime, il écrivit & prononça contre luy une ſentence, dont on vit l'effet au bout de quelques années, [en 363 ou 364.] Zoſime s'eſtoit alors corrigé de ſon impieté [en ſignant le ſymbole de Nicée avec les autres Eveſques, lorſque Dieu eut rendu la paix à l'Egliſe en 361 par la mort de Conſtance. Mais ſoit qu'il ne ſe fuſt pas corrigé dans le cœur, ſoit que Dieu par une miſericorde particuliere vouluſt luy faire expier la faute de ſon entrée dans l'epiſcopat par une penitence plus forte & plus humble,] p.55.56. 'il arriva que lorſqu'il faiſoit un jour l'office publiquement dans l'egliſe, ſa langue s'allongea extraordinairement, juſques à luy ſortir hors de la bouche comme celle d'un bœuf eſſouflé. Il ſortit de l'egliſe, & auſſi-toſt ſa langue rentra dans ſa bouche, & ſe remit dans ſon état naturel. Le meſme accident luy arriva tout autant de fois qu'il voulut entrer dans l'egliſe, & ceſſoit lorſqu'il en eſtoit ſorti. Il comprit enfin que c'eſtoit l'effet de la ſentence que Saint Maxime avoit prononcée contre luy. Il renonça à l'epiſcopat pour pleurer ſes fautes ; & depuis cela il ne perdit jamais l'uſage de ſa langue. Il vivoit encore dans la penitence lorſque Marcellin & Fauſtin en parloient dans leur requeſte à Ugh.t.6.p.46.a. Theodoſe [aprés l'an 383.] 'Il eſt marqué dans les anciens catalogues des Eveſques de Naple, & je ne penſe pas qu'Ughellus qui Mar.& F.p.54. 55. l'en exclut [ait eu aſſez d'autorité ni aſſez de raiſon,] 'puiſqu'il paroiſt avoir eſté reconnu pour Eveſque dans l'Egliſe durant quelque temps.

Hil.fr.2.p.5. [S. Maxime 'doit avoir ſuccedé à Fortunat] 'qui eſtoit Eveſque V.S.Athanaſe note 48. Ugh.t.6. p.45. d. de Naple en 347. 'On pretend que ſon corps a eſté raporté du lieu de ſon exil à Naple, où on l'honore aujourd'hui ſous le grand p.46.a. autel de l'egliſe des Capucins appellée de Saint Euphebe. 'On trouve pluſieurs anciennes marques de ſa veneration à Naple, où l'on en faiſoit le 2 de juillet: [Il ſemble que l'on n'en faſſe plus aujourd'hui, & je ne le trouve point dans Ferrarius.

Mar.& F.p.30. Il y avoit encore, apparemment dans la Campanie, 'un ſaint V.la note 49. Eveſque] 'nommé Ruſinien, homme admirable pour ſa ſimplicité, & plus admirable encore pour ſa generoſité, qui luy fit prevenir l'exil par l'effuſion de ſon ſang. Car Epictete ce furieux & ce cruel Eveſque de Civita-Vecchia, voyant qu'il perſiſtoit à défendre l'integrité de la foy, le contraignit de courir ſi long-temps devant ſon chariot, qu'enfin ſes veines s'eſtant rompuës, il vomit tout ſon ſang, & expira dans ce martyre. On conſervoit à Naple quelques reſtes de ſon ſang, dont les demons qui eſtoient dans les

les poſſedez eprouvoient la force & la puiſſance.

'Saint Martin qui n'eſtoit encore qu'Exorciſte, acquit auſſi en ce temps le titre de Confeſſeur dans l'Illyrie, où l'hereſie avoit fait de plus grands progrés que 'dans le reſte [de l'Occident.] Ainſi il s'y trouvoit preſque ſeul à combatre pour la verité contre la perfidie des Eveſques. Il fut fouetté publiquement, ſouffrit pluſieurs autres maux, & fut enfin contraint de ſortir de la ville [de Sabarie.] Il vint de là à Milan en 356, & s'y établit un monaſtere, ſelon les termes de ſon hiſtorien. Mais Auxence ne manqua point de le tourmenter extremement. Il le maltraita en mille manieres, & le chaſſa enfin de la ville. Sulp.v.Mar.l.1. c.4. p.189.190.

'L'Eſpagne eut beaucoup de part à la perſecution, & on bannit divers Eveſques de cette province auſſi-bien que des autres, 'parce-qu'ils ne vouloient pas ſigner, quelque effort que fiſt Conſtance pour les y contraindre. 'Les Ariens ſe firent un capital ou de gagner le grand Oſius de Cordoue, ou de le bannir. [Le premier leur euſt eſté bien plus agréable, non ſeulement pour avoir de leur coſté un homme auſſi celebre que celui là, mais auſſi]'parce-que c'eſtoit luy qui ſoûtenoit pluſieurs Eveſques. Mais il reſiſta genereuſement à leurs attaques. Conſtance témoigna quelque reſpect pour luy. [Au lieu de commencer par le bannir,]'il le fit venir à la Cour dans le temps qu'il commençoit à tenter Libere : il l'ecouta, gouſta meſme ſes raiſons, & luy permit de retourner en Eſpagne. Ath.fol. p 841. a. p.841.b. p.837.b.d. p.841.b. p.838.a.

'Les Ariens ne ſe tinrent pas pour cela vaincus. Ils recommencerent à aſſieger Conſtance par eux meſmes, & par les eunuques; & ce Prince [toujours leger & facile au mal,] écrivit pluſieurs fois à Oſius pour l'obliger de ſigner la condannation de Saint Athanaſe : car c'eſtoit aſſez pour devenir Arien. 'Oſius luy répondit ſur cela par une lettre dont nous devons la conſervation à S. Athanaſe, [& c'eſt un des plus beaux monumens de la tradition : La lumiere & la force de cette lettre,] 'n'empeſcha pas neanmoins que Conſtance n'obligeaſt encore ce vieillard âgé de cent ans, à le venir trouver [vers le milieu de l'année ſuivante à Sirmich, où on le retint comme en exil un an entier, juſques à ce qu'enfin ſon corps cedaſt aux dernieres violences qu'on luy fit ſouffrir, comme nous le verrons ſur l'année 357.] b. p.840. p.841.c.

ARTICLE LXI.

Les Ariens font un nouveau ſymbole; mettent George à la place de Saint Athanaſe, qui echape à leur cruauté: Ils reordunnent: Concile de Beziers, d'où S. Hilaire eſt banni en Phrygie.

L'AN DE JESUS CHRIST 356.

[LEs Ariens executerent enfin au commencement de cette année le deſſein qu'ils avoient formé depuis ſi long-temps, & que Dieu avoit arreſté juſques ici par une eſpece de miracle, de chaſſer "S. Athanaſe d'Alexandrie, & de mettre à ſa place un faux Eveſque digne d'eux. Syrien Duc d'Egypte vint la nuit du 9 de fevrier environner l'egliſe où il eſtoit. Dieu le retira neanmoins des mains des ſoldats; mais il fut obligé pour ſauver ſa vie de ſe cacher dans les deſerts, où il demeura durant plus de ſix ans, juſques aprés la mort de Conſtance. Peu de temps aprés, Cataphrone Prefet d'Egypte, & le Duc Sebaſtien, amenerent à Alexandrie un nommé George, & le mirent en poſſeſſion des egliſes; ce qui fut precedé, accompagné, & ſuivi non ſeulement du banniſſement de pluſieurs Eveſques, mais encore des cruautez les plus horribles qu'on ſe puiſſe imaginer. C'eſt ce qu'on voit ſur l'hiſtoire de S. Athanaſe, à laquelle ce ſujet eſt trop attaché pour le vouloir traiter ici. V. S. Athanaſe § 69. &c.

Nous remarquons ſeulement une choſe que nous n'avons pas trouvée dans les autres provinces,] 'qui eſt que George vouloit que les Eveſques qui ſe ſoumettoient à luy, & qui vouloient bien ſigner ce qu'il luy plaiſoit d'exiger d'eux pour condanner la vraie foy, fuſſent regardez comme laïques, & receuſſent de luy une nouvelle ordination. On marque que c'eſt ce que les Ariens pratiquoient dans tout l'Orient, mais principalement en Egypte. [C'eſtoit un degré pour venir à la rebaptization qu'ils ont certainement pratiquée depuis: mais il n'y a pas d'apparence qu'ils rebattizaſſent dés ce temps-ci.] Ath. ap. 1 p. 696. d|Mar. & F. p. 55.

'On trouve que George avoit eſté ordonné par Narciſſe de Neroniade, Patrophile de Scythople, Menophante d'Epheſe, & quelques autres Ariens qui s'eſtoient aſſemblez à Antioche au nombre de trente ou environ. [Ce meſme Concile peut bien auſſi avoir fait] 'un nouveau formulaire, où les Ariens qui en eſtoient auteurs ne decouvroient pas clairement le venin de leur Soz. l. 4. c. 8. p. 546|b, c. Ath. in Ar. or. 1. p. 287. d|289. d|291, a. &c.

hereſie. Ils pretendoient le faire ſigner par tous les Eveſques des pays voiſins ſur peine d'exil. Mais pluſieurs y reſiſterent, & on ne voit pas que cette tentative ait eu d'effet.

[La cruauté des Ariens n'eclata pas ſeulement dans l'Egypte. On en vit encore d'étranges effets dans d'autres provinces ; & les maux que Patrophile qui ne paroiſt pas avoir eſté l'un des plus méchans d'entre les Ariens, fit à Saint Euſebe de Verceil, comme on le peut voir dans l'hiſtoire de ce Saint, font juger de quelle maniere les autres Confeſſeurs furent traitez. On pourroit encore mettre ici] ce que Lucifer ſouffrit à Eleutherople dans la Paleſtine, [ſi nous n'aimions mieux le reſerver auſſi pour l'hiſtoire particuliere de cet Eveſque. Nous allons parler des cruautez que Macedone exerçoit à Conſtantinople : mais il faut auparavant repaſſer en Occident, pour voir en France une nouvelle perſecution, & un tres illuſtre Confeſſeur en la perſonne de S. Hilaire Eveſque de Poitiers, à qui Dieu avoit donné une grace extraordinaire & de lumiere & de force.] Il n'avoit pas meſme encore entendu parler du ſymbole de Nicée : [& neanmoins il reconnut que ſous le nom d'Athanaſe, & parmi tous les deguiſemens dont les Ariens s'efforçoient de ſe couvrir, ils ne tendoient en effet qu'à ruiner la foy que l'Egliſe avoit receuë des Apoſtres, & la divinité de J. C. ce qui les fit reſoudre à s'oppoſer à eux de tout ſon pouvoir. Son zele anima les autres Eveſques de France ;] & nous avons encore une requeſte par laquelle Saint Hilaire & quelques autres prient genereuſement Conſtance de rendre la paix & la liberté à l'Egliſe, de défendre aux juges civils de ſe méler des affaires eccleſiaſtiques, & enfin de rappeller les Eveſques qu'il avoit bannis.

V. ſon titre &c. Mar. & F. p. 89. Hil. ſyn. p. 138. 1. 2. ad Conſt. l. 2. p. 118.

[Conſtance n'eut pas ſans doute beaucoup d'égard à cette requeſte ;] mais les Eveſques des Gaules, c'eſt à dire ce ſemble ceux de la Belgique, de la Lionnoiſe, & de l'Aquitaine, avec Rhodane de Toulouſe dans la Narbonoiſe, & les Eveſques d'Angleterre, ſe ſeparerent de la communion de Saturnin d'Arles, & des deux fameux Urſace & Valens. [Saturnin qui comme Arien avoit pour luy toute la faveur de Conſtance, fit aſſembler un Concile à Beziers dans les premiers mois de l'an 356. Saint Hilaire y agit avec toute la vigueur de ſon zele, mais il ne put avoir la liberté de défendre la verité comme il ſouhaitoit ; & ſur une fauſſe relation de ce qui s'eſtoit paſſé dans cette aſſemblée, Conſtance le relegua en Phrygie, avec Rhodane de Toulouſe qui y mourut.] Conſtance fit enſuite à Toulouſe les meſmes violen-

in Conſt. l. 1. p. 111. 112. 3. 5. syn. p. 123. 124.

in Conſt. l. 1. p. 114. 2. b.

ces qu'on avoit vuës à Milan & en d'autres endroits, [ſans doute pour y mettre un faux Eveſque à la place du legitime:] mais rien ne put empeſcher que cette Egliſe ne demeuraſt conſtante dans la verité. Toutes les autres Egliſes que nous avons nommées, perſiſterent auſſi inviolablement dans la communion de Saint Hilaire, & dans l'excommunication de Saturnin, Urſace, & Valens. 356.

ſ, n p.123.2.c.

p.123.124.

S. Hilaire banni en Phrygie, eut une extreme douleur quand il vit l'état où eſtoit la religion en ces quartiers là. Car on trouvoit à peine dans tout l'Orient quelques Eveſques & quelques Egliſes, qui conſervaſſent meſme imparfaitement la foy orthodoxe. Entre tous les Eveſques des dix provinces d'Aſie, ſi l'on en exceptoit Eleuſe [de Cyzic Semiarien,] & quelque peu d'autres, comme Baſile [d'Ancire,] & Euſtathe [de Sebaſte auſſi Semiariens,] on pouvoit dire que tout le reſte ne reconnoiſſoit pas Dieu. On ne voyoit partout que ſcandale, que ſchiſme, que perfidie, & que nouvelles hereſies qui s'elevoient tous les jours.

p.133.1 c.2.e.

2.a.

p.137.2.d.

p.133.2.a.

b.

p.137.2.c.

Ruf. l 1.c.31.p. 175.1.

Comme S. Hilaire n'avoit pas moins de douceur que de zele, il crut que dans une conjoncture ſi faſcheuſe, on pouvoit uſer de quelque condeſcendance, converſer avec les heretiques, prier meſme avec eux dans les egliſes, ſans neanmoins y participer avec eux aux ſaints Myſteres, ecouter toutes les propoſitions d'accord qui pourroient eſtre raiſonnables, enfin faire tout ce qui ſe pouvoit pour retirer les ames de cette ſynagogue de l'Antechriſt qui ſe pretendoit eſtre l'Egliſe de J. C. [C'eſt dans cet eſprit qu'il compoſa en 358 ſon livre des Synodes, où il excuſe autant qu'il peut la multitude des profeſſions de foy que les Orientaux avoient faites, & les explique dans tous les bons ſens dont elles pouvoient eſtre capables.] Il faiſoit cela pour réunir les eſprits, en cas que cela ſe puſt ſans prejudice de la foy; & il fit auſſi tout ce qu'il put pour oſter aux Orientaux l'impreſſion qu'ils avoient conceuë que les Catholiques des Gaules eſtoient dans l'erreur de Sabellius, & ne reconnoiſſoient pas aſſez en Dieu la diſtinction des perſonnes.

a Hil. in Conſ. l.1.p.1 3.1.b.c.

ARTICLE LXII.

Perſecution des Catholiques de Conſtantinople par Macedone : De Marathone & d'Eleuſe : Mort de S. Martyre & S. Maecien.

[L'EGLISE de Conſtantinople ne ſouffrit pas en ce temps-ci de moindres agitations que toutes les autres. L'hiſtoire nous en a conſervé diverſes particularitez tout à fait conſiderables, que nous ramaſſerons en cet endroit, n'en pouvant pas marquer preciſément les années.]Saint Paul Eveſque de cette Egliſe en ayant eſté chaſſé pour la derniere fois [en 350,] Macedone [que les Ariens avoient dés auparavant fait leur Eveſque à Conſtantinople,]mais qui depuis le rétabliſſement de S. Paul [en 348,]eſtoit reduit à tenir ſes aſſemblées dans une ſeule egliſe, ſe trouva bien-toſt maiſtre de tous les autres, & excita contre les Catholiques une perſecution auſſi violente qu'avoient jamais fait les tyrans, par le credit qu'il avoit acquis ſur l'eſprit de l'Empereur. 'Car il avoit une grande adreſſe pour les affaires & pour traiter avec les grands, [a]& une grande apparence exterieure de pieté. [b]Il avoit en effet fondé beaucoup de monaſteres à Conſtantinople; ce qui luy donnoit une grande autorité.

[c]Il avoit auprés de luy un Diacre nommé Marathoue, [d]qui ayant eſté "payeur des officiers des Prefets du Pretoire, avoit acquis beaucoup de bien, & avoit depuis quitté les emplois 'pour prendre ſous Macedone le ſoin des compagnies des malades, des pauvres, & des ſolitaires, tant hommes que femmes: '& il embraſſa enfin luy meſme la vie ſolitaire à la perſuaſion d'Euſtathe de Sebaſte, & fonda un monaſtere dans Conſtantinople qui duroit encore du temps de Sozomene. 'Macedone le fit Eveſque de Nicomedie, [peut-eſtre à la place de Cecrops mort le 24 d'aouſt en 358, ou "plutoſt apparemment depuis qu'il eut eſté depoſé luy meſme par les Ariens en 360, & qu'il eut fait une ſecte & une communion à part ſous Julien.]

Note 30.

'Macedone éleva auſſi à la meſme dignité dans Cyzic, Eleuſe qui avoit eu une charge conſiderable dans la Cour, & qui paroiſſant irreprehenſible dans ſa vie, ſe rendit neanmoins infame auſſi-bien que Marathone par les cruautez qu'ils exercerent contre les défenſeurs de la Conſubſtantialité. 'Mais pour Eleuſe, on voit par S. Hilaire qu'il eſtoit Eveſque au pluſtard dés le com-

Soc. l. 2 c. 26. 27. p. 117. a. d.

c. 23. p. 112. a.

c. 27. p. 117. d.

Soz. l. 3. c. 3 p. 500 b.

a Socr. l. 2. c. 6. p. 83 d.

b Soz. l. 4 c. 2 p. 539. b.

c c. 20. p. 570. b.

d c. 27. p. 586. a. b.

c. 20. p. 570. b.

c. 27. p. 586. b.

c. 20. p. 570. b. c Socr. l. 2. c. 38 p. 142 a. c. 45 p. 158. d.

Soz. p. 570. b. c Suid. v. p. 877. c

Hil. fyn. p. 133. 2. a.

mencement de l'an 358, & l'un des moins corrompus des Ariens pour la doctrine. 356.

Soz.l.4.c.2.p. 539.b. a c.27.p.585.d. c.2.p 539 b.

'Macedone s'eſtant encore fortifié par l'union de divers Eveſques des environs, [a]& entre autres d'Euſtathe de Sebaſte, [dont nous pourrons parler autre-part plus amplement,] ſe mit en état de perſecuter tous ceux qui eſtoient dans les ſentimens de S. Paul ſon predeceſſeur, & de renverſer meſme toutes les provinces voiſines de Conſtantinople. [b] Il obtint pour cela un edit de l'Empereur, qui commandoit toutes les choſes qu'il avoit envie d'executer, & ordonnoit de demolir les egliſes des défenſeurs de la Conſubſtantialité. On fit auſſi-toſt afficher cet edit par toutes les villes; & les ſoldats eurent ordre de tenir la main à l'execution des ordres du Prince.

V. S. Baſile § 61. & Saint Gr. de Naz. § 44.

Soc.l 2. c.38.p. 141.d. b c.27.p.117.d. c.38.p.143.a. c.27.p.118.a.

Macedone commença par chaſſer les Catholiques non ſeulement des egliſes qu'il leur oſta toutes, [c]& qu'on abatit meſme ſelon l'edit de l'Empereur, [d]mais auſſi des villes; & le mal augmentant toujours, il s'efforça de les contraindre de communiquer avec luy; [de quoy il eſperoit peut-eſtre venir à bout, parcequ'il avoit retranché diverſes choſes des impietez d'Arius.]

Soz.l.4.c.10.p. 570.c. 571.c. c d Socr l.2.c. 38.p.143.b. d Socr l.2.c.27. p.118.a.

'On vit alors renouveller dans l'Egliſe les plus grands maux qu'elle euſt jamais ſouffert par la cruauté des payens. Car on employoit toutes ſortes de ſupplices, & on ſe ſervoit de toutes les tortures. 'On confiſquoit les biens des uns; & on en envoyoit d'autres en exil; & l'on en marquoit quelques uns ſur le front avec des fers tout en feu. 'Voilà comme on traitoit les Chrétiens dans toutes les villes de l'Orient, mais particulierement à Conſtantinople.

a.b. c.2.p 539.b. Socr.p.118.b.

'Diverſes perſonnes moururent dans la queſtion meſme, [e]d'autres durant qu'on les menoit en exil. [f]On paſſa juſqu'à en faire executer quelques uns à la mort; & entre ceux là, l'hiſtoire remarque particulierement S. Martyre Soudiacre, & S. Marcien Chantre & Lecteur qui ayant toujours demeuré avec Saint Paul, 'dont ils eſtoient ſecretaires ſelon leurs actes, [g]furent livrez par Macedone au Preſet, comme coupables de la mort d'Hermogene [tué en 342,] & cauſe de la ſedition qui arriva alors. Ils ſouffrirent genereuſement la mort à laquelle on les condanna. 'Les Ménées des Grecs portent qu'ils moururent par l'épée à la porte de Conſtantinople appellée Melandeſe. 'Le menologe de Baſile nous apprend qu'ils ſouffrirent une longue queſtion; qu'ils furent enfermez dans un cachot ſans jour, afin que les tenebres & la faim ſurmontaſſent leur courage; qu'on les tenta enſuite par

e Soz. p.539.b. f Soz. l.4.c.3.p. 539.c.d. Sur.25.oct.p. 382. § 2. g Soz.l.4.c.3.p. 539.d. Bar.25 oct.m. Ugh.t 6.p.1114. a.

la promeſſe de diverſes recompenſes ; & qu'enfin quand on vit que leur conſtance eſtoit entierement inebranlable, Philippe leur fit trancher la teſte aux piez des murailles de la ville.

[Les Grecs font leur grand office de ces Saints le 25 d'octobre. On les a mis le meſme jour dans le martyrologe Romain. Que ſi c'eſt le jour de leur mort, & qu'ils aient eu le Prefet Philippe pour juge; il eſt difficile de mettre leur martyre pluſtard qu'en l'an 350, auſſi-toſt aprés le banniſſement de S. Paul. Nous en avons des actes dans Surius, qui ſont de Metaphraſte, & qui excepté ce qui eſt tiré de Sozomene, encore avec quelques fautes, ne ſont rien que du diſcours.

V. S. Paul de CP, note 5.

All. de Sim. p. 126.

'Ces Saints furent enterrez auprés des murs de la ville, [2]au lieu où l'on avoit accoutumé de trancher la teſte aux criminels, & où ils avoient eux meſmes ſouffert le ſupplice : ce qui faiſoit qu'on n'y alloit point: Mais diverſes viſions obligerent de purger ce lieu. Il ſe fit meſme beaucoup de miracles au tombeau de ces Saints, & pluſieurs poſſedez y furent delivrez. De ſorte que Saint Jean Chryſoſtome, ne croyant pas devoir refuſer l'honneur de Martyrs à ceux que Dieu glorifioit ainſi, commença à baſtir ſur leur tombeau une egliſe qui fut depuis achevée par Siſinne l'un de ſes ſucceſſeurs. Sozomene dit que ceux qui douteront de ceci, pourront aiſément s'en informer, & qu'ils en apprendront peut-eſtre des choſes encore plus merveilleuſes.

Soz. l. 4. c. 3. p. 539. 540. Ugh. p. 1214. a. c.

'L'Egliſe fait le trentieme de mars une memoire generale des autres Martyrs qui ſouffrirent à Conſtantinople par la cruauté de Macedone. 'Les nouveaux Grecs parlent d'un Arcade Archidiacre de S.te Irene, battu à Conſtantinople juſqu'à en mourir, par les Ariens, [qui n'ont guere eu ce pouvoir que ſous Conſtance.] Ils ajoutent que les colonnes du lieu où cela s'eſtoit fait, avoient à ce qu'on diſoit, eſté agitées aprés ſa mort durant trois jours. 'Marathone & Eleuſe eſtoient les imitateurs & les miniſtres du zele, ou plutoſt de la fureur de Macedone contre les Egliſes, quoiqu'ils ne ſe portaſſent pas dans d'auſſi grandes extremitez que luy.

Boll. 30. mars, p. 830.

Cod. Lori, C. p. 87. [2]o. p. 178.

Soz. l. 4. c. 20. p. 570. b. & Socr. l. 2. c. 38. p. 141. d. 142. a.

ARTICLE LXIII.

Macedone perſecute les Novatiens à Conſtantinople & en Aſie; tranſporte le corps de Conſtantin.

Socr.l.2.c.38.p. 142.a.b. LEs Novatiens furent envelopez dans cette perſecution, à cauſe qu'ils défendoient auſſi la Conſubſtantialité; & Socrate, [que quelques uns pretendent avoir eſté de cette ſecte, parcequ'il eſtoit fort inſtruit de ce qui les regarde, & qu'il en parle fort favorablement,] en raporte diverſes particularitez, d|144.d. qu'il aſſure avoir appriſes de ceux meſmes qui les avoient vuës. [Nous les raporterons aprés luy, parcequ'elles ont en partie liaiſon avec ce qui regarde les Catholiques; & le reſte ſert à nous faire juger de quelle maniere on traitoit les Catholiques, puiſque le diable epargnoit ſi peu ceux qui luy eſtoient déja tout acquis.]

p.142.b. 'Les Novatiens avoient alors pour Eveſque un nommé Agele, qui s'enfuit. Mais pluſieurs de ceux qui faiſoient parmi eux une profeſſion particuliere de pieté, ayant eſté pris, furent fouettez, parcequ'ils refuſoient de communiquer avec Macedone. Et aprés cela on leur faiſoit ouvrir la bouche de force avec un baſton, & on y mettoit les myſteres; ce qui leur eſtoit plus inſupportable que tous les ſupplices. Ces barbares enlevoient auſſi les femmes Soz.l.4. c.20.p. 570 c.d. & les enfans 'qui n'avoient pas encore receu le batteſme, 'a & les contraignoient de le recevoir; bou s'ils le refuſoient, ils les battoient, & puis les envoyoient liez en priſon, & leur faiſoient b Socr. p.142.c. ſouffrir d'autres ſupplices effroyables. Car il ſe trouva des femmes à qui ils couperent les mammelles en les enfermant ſous le couvercle d'un cofre; d'autres à qui ils les brulerent tantoſt avec un fer, tantoſt avec des œufs qu'ils faiſoient chaufer autant d. qu'ils pouvoient; 'ce qui eſtoit une cruauté toute nouvelle dont les payens meſmes ne s'eſtoient jamais aviſez pour tourmenter les Chrétiens.

d. 'Auxanon de qui Socrate a appris ceci, & un Alexandre, p.143.a. furent tellement battus, 'qu'Alexandre mourut de ſes bleſſures dans la priſon où on les mit l'un & l'autre. Et les Novatiens luy baſtirent une egliſe comme à un Martyr: [mais ils ne le firent que depuis.]

a.b. 'Car pour lors les Ariens par ordre de Macedone, & ſous pretexte d'obeïr à l'edit de Conſtance, abatirent meſme une des trois

356. trois egliſes qu'ils avoient dans Conſtantinople. 'On remarque qu'à peine cette egliſe eſtoit demolie, lorſque tous les Novatiens, meſme les femmes & les enfans, & peut-eſtre encore divers Catholiques [c'eſt le terme de Sozomene] en tranſporterent tous les materiaux "en un autre endroit, & y en rebaſtirent auſſi-toſt une autre; & qu'ils firent encore la meſme choſe lorſque Julien leur eut permis de rebaſtir cette meſme egliſe que Macedone avoit fait demolir; ce qui fit qu'ils l'appellerent l'Anaſtaſie ou la *Reſurrection*. p.143.144| Soz. l.4.c.20.p.570.d

à Syques.

'La guerre commune que les Ariens faiſoient aux Catholiques & aux Novatiens, les unit tellement, diſent Socrate & Sozomene, qu'ils euſſent eſté preſts de mourir les uns pour les autres: Et les Catholiques qui n'avoient plus aucune egliſe, & qui avoient horreur d'aller prier dans celles où les Ariens s'aſſembloient, aimoient mieux aller prier avec les Novatiens dans les trois egliſes qu'ils avoient alors à Conſtantinople. [La frequentation continuelle qu'ils avoient enſemble, leur ayant fait connoiſtre qu'ils n'avoient pas ſujet de ſe ſeparer les uns des autres, ils ſouhaitoient de ſe réunir entierement dans une meſme communion,] '& peu s'en fallut qu'ils ne le fiſſent. [a]Mais "l'envie & la jalouſie d'un petit nombre [b] de Novatiens, [c] rompit cet accord ſous pretexte d'une vieille tradition qui leur défendoit cette réunion à laquelle tout le peuple eſtoit fort porté. Socr.l.2.c.38.p. 144.a.b|Soz.p. 571.b.

βασκανία. Socr.p.144 b. [a] Soz.p.571.c. [b] Socr.p.144.b. [c] b|Soz. p 571.c.

'Eleuſe abatit vers le meſme temps l'egliſe que les Novatiens avoient à Cyzic. Socr.p.144. b.c| Soz.l.4.c.21.p. 571.d.

Macedone les perſecuta encore d'un autre coſté. Car ayant ſçeu qu'il y avoit beaucoup de ces heretiques dans la Paphlagonie, & ſurtout dans un canton appellé Mantinie, il y envoya avec conſentement de l'Empereur, quatre regimens, penſant que la crainte des ſoldats leur feroit auſſi-toſt embraſſer l'Arianiſme. Mais eux tout au contraire, s'eſtant armez du mieux qu'ils purent, vinrent audevant des ſoldats, & les tuerent preſque tous: 'ce que Socrate dit avoir appris d'un payſan qui s'eſtoit trouvé luy meſme à cette rencontre. [Nous verrons "autre-part que Macedone pourroit bien avoir pris pretexte de perſecuter les Novatiens de la Paphlagonie, ſur la mort de S. Hypace Eveſque de Gangres metropole de la meſme province, qu'ils maſſacrerent ſous Conſtance, ſelon les nouveaux Grecs. Socer.p.144.d.

V. le Concile de Nicée §. 4.

Julien l'apoſtat marque ſans doute ces cruautez de Macedone dans un endroit, d'où nous apprenons qu'il s'eſtoit paſſé bien d'autres choſes ſemblables dont l'hiſtoire n'a point parlé.] 'Car Juli.ep.52.p.212

il dit que ſous Conſtance la pluſpart des Chrétiens avoient eſté chaſſez, perſecutez, mis en priſon: Qu'on avoit vu egorger des troupes entieres de ceux qu'on appelle heretiques; 'ce qui comprenoit auſſi les Catholiques dans le langage des Ariens; 'Qu'on avoit ſaccagé & ruiné des bourgs entiers dans [les territoires de] Samoſates & de Cyzic, dans la Paphlagonie, dans la Bithynie, dans la Galacie, & dans beaucoup d'autres provinces. 356.

Bar. 362. § 175. Julio p 212.

Socr. l. 2. c. 38. p. 145 a | Soz. l. 4 c. 21. p. 571. b.

'Les malheurs arrivez dans la Paphlagonie, rendirent Macedone odieux à ceux meſmes de ſon parti, & encore à l'Empereur; & cette averſion generale s'accrut beaucoup par un nouvel accident non moins tragique. 'Le baſtiment ou eſtoit le cercueil de Conſtantin, [qui eſtoit l'egliſe des Apoſtres,] eſtoit prés de tomber en ruine; ce qui cauſoit beaucoup de frayeur à ceux qui y venoient, & [encore plus aux Eccleſiaſtiques deſtinez] pour y demeurer & pour y prier. ['Il n'y avoit pas plus de vingt ans que cette egliſe avoit eſté baſtie par Conſtantin; mais c'eſtoit le malheur ordinaire des edifices de ce Prince, qui ayant eſté faits avec trop de precipitation, ſe ruinoient auſſi-toſt.] Dans la crainte que l'on avoit donc que cette egliſe ne tombaſt, Macedone voulut en oſter le corps de Conſtantin, & le tranſporter en un autre endroit de peur que le cercueil ne fuſt pillé, ou briſé ſous les ruines. Une partie du peuple conſentoit à ce tranſport, & les autres ſoûtenoient au contraire que c'eſtoit une impieté auſſi grande que ſi on euſt deterré le corps de l'Empereur. Les défenſeurs de la Conſubſtantialité ſe joignirent à ceux-ci, 'ſoit pour l'intereſt qu'ils prenoient au reſpect dû à ce Prince qui avoit eſté dans leur croyance, ſoit, dit Sozomene, pour contredire Macedone. 'Mais luy ſans ſe mettre fort en peine de toutes ces oppoſitions, fit tranſporter le corps en l'egliſe où eſtoient les reliques de Saint Acace, 'qui avoit autrefois ſouffert le martyre à Conſtantinople [ſous Maximien Galere.]

V Conſtantin § 66.

Soz. p. 571. e.

c, Socr. p. 145. b.

Socr. l. 6. c. 23. p. 332

'Dés qu'on ſçeut que le corps de Conſtantin eſtoit dans cette egliſe, tout le peuple y accourut, & la diſpute s'échaufa ſi fort entre ceux qui condannoient ou qui approuvoient cette action, qu'ils en vinrent auſſi toſt aux mains. Beaucoup de perſonnes y perdirent la vie; & "la nef de l'egliſe, la galerie qui en eſtoit proche, & juſques à la place [de devant,] tout fut rempli de ſang & de meurtres. 'Conſtance qui eſtoit encore en Occident, [où il demeura juſqu'en 359,] trouva l'action de Macedone fort mauvaiſe, tant pour le carnage qui y eſtoit arrivé, que pour la liberté que Macedone avoit priſe de toucher ſans ſa permiſſion au corps

αὐλαὶ.

Socr. p. 145. c. d | Soz. p. 572. d.

de ſon pere; Et eſtant venu à Conſtantinople [en 359,] il le fit depoſer peu de temps aprés [en 360, comme nous verrons plus amplement dans la ſuite.

Il paroiſt que l'egliſe des Apoſtres fut enſuite rebaſtie de nouveau, puiſqu'ayant déja eſté dediée ſous Conſtantin,] ſa dedicace eſt encore marquée le 9 d'avril 370, ſous Valens. Hier.chr.& Al. p.702|Idat.

ARTICLE LXIV.

Commencement de l'hiſtoire d'Aece, & ſes études.

[NOus avons dit ci-deſſus que] S. Hilaire eſtant en Orient, y vit avec douleur qu'il s'y elevoit tous les jours quelque nouvelle hereſie. [Nous en avons un exemple dans les impietez d'Aece & d'Eunome, dont nous n'avons pas voulu parler juſques ici, pour ne pas interrompre la ſuite de la narration. Mais nous ne pouvons pas differer davantage à dire ce que l'hiſtoire nous apprend de ces deux nouveaux monſtres d'impieté, parcequ'ils auront beaucoup de part à ce qui ſe fera dans la ſuite. L'auteur qui parle plus amplement d'Aece, eſt Philoſtorge l'un des plus zelez ſectateurs de cet athée:] Car c'eſt le ſurnom qu'Aece s'eſtoit acquis. Hil.ſyn.p.137. Ath.de ſyn p. 873 c|Socr l.2 c. 35 p 129.b|Soz. l.4.c.29. p 559.

[Mais S. Gregoire de Nyſſe nous en apprend auſſi bien des particularitez,] qu'il avoit ſçeuës de la bouche d'Athanaſe [d'Ancyre] en Galacie, Prelat qui eſtimoit la verité plus que toutes choſes, & qui outre qu'il connoiſſoit fort bien Aece, autoriſoit encore ce qu'il en diſoit par une lettre de George de Laodicée. a. Nyſſ in Eun.l. 1.p 291.c.

Aece eſtoit de la Cœlé-Syrie, [où eſt Antioche;] [a] & Socrate ſemble dire qu'il eſtoit d'Antioche meſme. [b] Il naquit de parens pauvres, & d'une condition fort baſſe. Son pere qui ſervoit ſous le Gouverneur de la province, eut encore un tel malheur, qu'il y perdit la vie; & tout ſon bien fut confiſqué: de ſorte qu'Aece qui n'eſtoit encore qu'un enfant, ſe trouva reduit avec ſa mere à la derniere pauvreté. Il ſervit d'abord [c] la femme d'un vigneron, & il ſemble qu'elle l'avoit acheté comme eſclave. S. Gregoire ne veut pas dire comment elle l'avoit eu, depeur qu'il ne ſemble le raconter par malice. [Il veut peut-eſtre marquer la mort honteuſe de ſon pere.] Phiſg.l.3. c.15. p.48. a Socr.p.129 b| Thdrt.n. p.136. 2.d. b Suid.α.p.93 e. c|Phiſg. p.48|n. p.137.1.a.b. ἀμπελίδα. Nyſſ.in Eun.l.1 p.292.c.d.

Aprés eſtre ſorti de cette ſervitude, ſon premier métier fut d'eſtre chaudronnier, & de racommoder des vaiſſeaux de cuivre, d.

p.293.a. 'ſ& meſme d'or. [D'où vient que Philoſtorge pour le relever un
Phif.l.3.c.15.p. peu davantage,]'dit qu'il ſe mit chez un orfevre pour avoir de
48. quoy vivre pour luy & pour ſa mere. Il quitta ce métier,[non,
comme dit Philoſtorge,] parcequ'ayant beaucoup de genie, il
Nyſſ.p.293.a.b. vouloit s'appliquer aux ſciences, 'mais parcequ'ayant rendu un
collier de cuivre à une femme qui luy en avoit donné un d'or à
raccommoder,il fut convaincu en juſtice & puni de ce larcin; ce
qui luy fit faire ſerment de renoncer à ſon métier.

c. 'Il ſe mit donc chez un medecin qui couroit le pays pour le
ſervir,afin d'avoir de quoy vivre. [Aece apprit ſous luy quelque
choſe de la medecine,]& ſous pretexte de cet art, il s'acquit la
connoiſſance de quelques pauvres gents & de quelques maiſons
peu conſiderables.

Soz.l.3.c.15.p. 'Il exerça la medecine dans Antioche.[a]Mais il trouva bien-toſt
524.b. moyen de devenir plus riche qu'il n'avoit jamais eſté. Car un
[a] Nyſſ.p 283.c. Armenien qui n'eſtoit pas un grand genie, le prenant pour un
d. [habile medecin, luy donna de l'argent en abondance; de ſorte
que dedaignant de ſervir les autres, voulut luy meſme paſſer
pour medecin,& ſe méla dans les aſſemblées des medecins, où
il n'eſtoit pas des derniers à crier & à diſputer.] Cela le mit en
grand credit auprés de ceux qui gageoient des perſonnes hardies
& impudentes pour les ſoûtenir dans les diſputes; & ainſi il
trouva moyen de ſubſiſter plus aiſément,& d'abandonner meſme
enfin la medecine, auſſi-bien que ſes chaudrons, pour pretendre
à quelque autre choſe.

p.294.a. 'La doctrine d'Arius eſtoit alors celebre dans le monde: Elle
avoit paſſé juſque dans les ecoles de medecine; & ce fut là
qu'Aece en prit les premieres teintures. [Mais il les fortifia
beaucoup par les maiſtres ſous leſquels Philoſtorge pretend qu'il
étudia'.]

Phiſg.l.3.c.15. 'Paulin qui de l'eveſché de Tyr avoit eſté transferé [par les
p.48. Euſebiens]à celui d'Antioche[en 331,aprés la depoſition de Saint
Euſtathe,]fut le premier dont il receut les inſtructions. Ce diſci-
ple paſſa bien-toſt de l'étude à la diſpute; & comme il y ſurmon-
toit la pluſpart du monde,dit Philoſtorge, il s'acquit l'envie de
p.49. beaucoup de perſonnes,'qui ne luy ayant pu nuire tant que Paulin
vécut, le firent chaſſer d'Antioche par Eulale qui ſucceda à
Paulin,[apparemment dés l'an 331.]

Ibid. 'Il s'en alla donc à Anazarbe en Cilicie, où il paſſa quelque
temps à exercer ſon métier[d'orfevre,]afin d'avoir de quoy vivre,
& à diſputer,juſqu'à ce qu'un maiſtre de grammaire qui eſtimoit

ſon eſprit, le prit chez luy en qualité de ſerviteur, & luy apprit ſa ſcience: [d'où vient que S. Epiphane dit] qu'il avoit ignoré les lettres humaines juſques à un âge fort avancé. [a] Il ne laiſſa pas d'entreprendre publiquement ſon propre maiſtre, ſur l'explication de l'Ecriture, & il luy fit la honte, s'il en faut croire Philoſtorge, de le faire paſſer pour un ignorant en ce point; de ſorte que cet homme le chaſſa de ſa maiſon comme un ingrat. Mais Athanaſe Eveſque d'Anazarbe, [celebre entre les Euſebiens,] le receut chez luy; & ce fut là, dit ſon hiſtorien, qu'il lut les Evangeliſtes. Epi.76.c.2.p. 913.d. [a] Phiſg.l.3 c. 15.p.49[n.p 137. 2.c.

τοῖς παῤ ἑκάστου αὐτὸν ἀπορίαις. Neanmoins "ne trouvant pas qu'Athanaſe le ſatisfiſt ſur les difficultez qu'il luy faiſoit à tous momens, il s'en alla à Tarſe, où il demeura aſſez long-temps chez un Preſtre nommé Antoine, qui conſerva toujours la doctrine d'Arius ſans aucune alteration, [c'eſt à dire dans ſa plus grande impieté.] Aece apprit ſous luy les epiſtres de Saint Paul. Et Antoine ayant depuis eſté fait Eveſque de Tarſe meſme, & ainſi n'ayant plus le loiſir de s'appliquer à inſtruire un homme en particulier, Aece s'en retourna à Antioche, où Leonce alors Preſtre & depuis Eveſque de cette Egliſe, luy expliqua les Prophetes, & particulierement Ezechiel. [C'eſtoit avant l'an 348. Il receut aſſez vraiſemblablement quelques leçons d'Euſtathe de Sebaſte dans quelqu'un de ſes voyages, ou lorſqu'il eſtoit à Antioche en 331, puiſque S. Baſile l'appelle le fils & le diſciple de cet Eveſque. Ibid. l.2.c.16.p.21. l.3.c.15.p.50. l.2.c.15.p.20. l.3.c.15.p.50. Baſ.ep.79 p.140. b[82.p.151.b.

Il fut encore chaſſé une ſeconde fois d'Antioche par l'envie, ou plutoſt, dit Photius, à cauſe de ſon impieté & de ſa méchante langue. Il retourna en Cilicie, & y ayant eu quelque diſpute avec des heretiques appellez Borboriens, [qui eſtoient les plus infames d'entre les Gnoſtiques,] il fut entierement ſurmonté par eux. [Il eſt aiſé de juger par là quelle eſtoit ſa capacité, & ce qu'on doit croire de toutes les victoires que luy attribuë Philoſtorge.] Phiſg.p.50. p.50.51.

σύμβολα. Mais, dit cet impoſteur, il receut dans une viſion "des caracteres par leſquels il fut aſſuré de remporter toujours la victoire à l'avenir: [& il pouvoit bien eſtre magicien.] p.51.

Il revint encore à Antioche, d'où il alla à Alexandrie, pour y voir un medecin Manichéen nommé Aphthone, tres celebre pour ſa ſubtilité. Il le confondit tellement dans une conference, qu'Aphthone ne ſachant que repliquer, tomba malade de douleur, & mourut ſept jours aprés. Nous avons dit, aprés S. Gregoire de Nyſſe, qu'il avoit appris quelque choſe de la medecine dés ſes premieres années. Philoſtorge ne la luy fait étudier qu'en ce p.51.52. Nyſſ. in Eun.l. 2.p.293.c. Phiſg.p.52.

temps-ci,[auquel il peut en avoir fait une nouvelle étude : Car cette ſcience fleuriſſoit ſurtout à Alexandrie.] Il y eut pour maiſtre un nommé Sopole, dont on fait un medecin incomparable. Il ſe rendit luy meſme fort habile dans cet art, & il l'exerçoit gratuitement, s'il en faut croire ſon panegyriſte, qui ajoute que lorſqu'il avoit beſoin de quelque choſe, il alloit travailler la nuit chez un orfevre pour gagner ſa vie.

Epi.76.c.1.p. 913.d| Soz.l.3.c. 15 p.524.b.c| Nyſſ.in Eun.l.1. p.294.a.

'Ce fut auſſi à Alexandrie qu'ayant joint à ſon impieté la ſubtilité de la dialectique qu'il apprit ſous un ſophiſte Ariſtotelicien, il arma tout de nouveau ſa langue contre le Verbe & le S. Eſprit. Il paſſoit les journées entiere à reduire en figures [de ſyllogiſmes]ce que la tradition nous a appris du Fils de Dieu, & à établir la foy que nous devons avoir de Dieu, ſur les regles de la geometrie & des figures. 'Les Categories d'Ariſtote faiſoient toute ſa ſcience: [& quoy que diſe Philoſtorge de l'étude qu'il avoit faite des Ecritures,] il y eſtoit tout à fait ignorant : 'Il n'avoit lu non plus aucun ouvrage des anciens interpretes, & il ſe moquoit de tout ce qu'avoit écrit Saint Clement[d'Alexandrie,]Africain, & Origene. Il ne s'exerçoit qu'à chicaner & à faire des ſyllogiſmes. Auſſi il ne réuſſiſſoit qu'à diſputer, comme euſt pu faire un payſan.

Socr.l.2.c.35 p. 229.d.

p.130.b.

Soz.p.524.a.

Socr.p.130 b.

ARTICLE LXV.

Des mœurs & des hereſies d'Aece : Leonce d'Antioche l'eleve au diaconat, eſt obligé de le depoſer, le met bien auprés de Gallus. George le reçoit à Alexandrie, où Eunome ſe joint à luy.

[POUR la vie d'Aece, outre ce que le caractere de ſon genie volage & effronté en peut faire juger,]Theodoret dit qu'il vivoit en paraſite, allant tantoſt chez l'un & tantoſt chez l'autre pour remplir ſon ventre; '& S. Epiphane témoigne avoir appris par le raport de diverſes perſonnes, qu'il conſideroit les actions infames comme les neceſſitez naturelles les plus innocentes, & qu'il enſeignoit à ſes diſciples que Dieu ne demandoit autre choſe que la foy, ne leur parlant jamais ni de jeûner, ni d'obſerver les commandemens, ni de mener une vie grave & ſainte. 'S. Gregoire de Nyſſe remarque la meſme choſe des Eunomiens, qui eſt le nom qu'on donne à la ſecte d'Aece, & il dit que c'eſtoit le moyen qu'Eunome ſon principal diſciple avoit trouvé pour s'attirer un grand nombre de ſectateurs.

Tgdrt.l.2.c.23. p.626.627.

Epi 76.c.4 p. 917.a.

Nyſſ. in Eun.l. 3.p.295.c.d.

p.306.b.c.

[a]Pour ſes hereſies, il n'en avoit en effet point d'autres que celles des Ariens; [e] en ayant ſeulement mieux penetré & mieux ſuivi les conſequences, [b] & ayant dit avec plus d'étenduë ce qui eſtoit enfermé dans leurs principes impies. [c] Neanmoins par une injuſtice viſible, les Ariens le traitoient d'heretique, & le chaſſoient de leur egliſe, [d] ſoit pour avoir un pretexte de demander des Conciles, [e] ſoit que ſa hardieſſe à decider des choſes de la foy, [f] & ſes raiſonnemens embaraſſez & ſophiſtiques leur fiſſent croire en effet qu'il avoit d'autres ſentimens que les leurs. [Ce qu'il eut de plus remarquable,] [g] fut cette impudence ſuperbe, qui luy faiſoit dire que Dieu luy avoit revelé tout ce qu'il avoit caché aux autres depuis les Apoſtres juſqu'à ſon temps. [h] Il portoit meſme ſa temerité juſqu'à oſer pretendre qu'il connoiſſoit tres clairement la Majeſté divine, & mieux qu'il ne ſe connoiſſoit luy meſme; en quoy il fut imité par ſes diſciples qui n'avoient pas moins d'orgueil que luy.

[a] Ath.de ſyn.p. 873.c.& alibi| Epi.76.c.3.p. 915.916.
[e] Nyſſ.in Eun.l. 1.p.294.a.
[b] Amb.de fide,l. 1.c.4.p.117.c.
[c] Ath.de ſyn.p. 913.b.c|Socr.l. 2.c.35.p.130.c.
[d] Ath.de ſyn.p. 873..
[e] Soz.l.3.c.15.p. 524.a.b|l.4.c.12. p.553.b.
[f] Socr.l.2.c.35. p.130.c.
[g] Thdrt.l.2.c. 24.p.619.b.c.
[h] Epi.76.c.4.p. 916.b.& alii.

[i] Il revint d'Alexandrie à Antioche, [k] & ce fut alors que Leonce qui en avoit eſté fait Eveſque [en 348,] le fit Diacre, [l] afin que ſous cette peau de brebi, il puſt vomir ſes blaſphemes avec une entiere liberté. [l] Il luy donna meſme pour cela le pouvoir de preſcher dans l'egliſe. [m] Flavien & Diodore encore laïques qui quoiqu'ils communiquaſſent avec les Ariens, tenoient fortement la foy orthodoxe, ſe plaignirent hautement de cette action de Leonce, & repreſenterent combien il eſtoit indigne d'elever dans l'Egliſe un homme qui avoit vécu comme Aece, & qui ne ſongeoit à
Note 51. ſe rendre illuſtre que par ſon impieté. [n] Ils menacerent meſme Leonce de ſe ſeparer de ſa communion, & d'aller en Occident [informer de ſes mauvais deportemens l'Empereur Conſtance, qui y eſtoit allé à la fin de l'an 350: d'où nous pouvons juger que ceci ne ſe fit pas pluſtoſt. Et il ſemble auſſi qu'il ne le faut pas mettre beaucoup pluſtard,] puiſque Philoſtorge écrit que Leonce ayant eſté fait Eveſque d'Antioche, offrit le diaconat à Aece, [ce qui marque que ce fut au moins bien-toſt aprés: & la ſuite de l'hiſtoire s'y accorde aſſez.]

[i] Socr.p.129.c.d.
[k] Phiſg.l.3.c. 17.p.53|Ath.de ſyn.p.913.c|
[l] Thdrt.l.2.c.19. p.621.& alii.
[m] Ath.de ſyn.p. 913.
[l] Phiſg.l.3.c.17. p.53.
[m] Thdrt.l.2.c. 19.p.621.c.d.
Phiſg.p.53.

[n] Leonce ceda aux menaces de Flavien & de Diodore, & depoſa Aece, ſans ceſſer neanmoins de le favoriſer du reſte autant qu'il pouvoit. [Philoſtorge couvre aſſez plaiſamment cette depoſition,] [o] en diſant qu'Aece refuſa de faire les fonctions de Diacre, mais qu'il accepta celles de l'inſtruction, & demeura pour cela quelque temps à Antioche. [Il faudroit donc qu'il euſt preſché comme laïque; ce qui n'eſt pas fort probable, ſi nous ne diſons

Thdrt.p.621.d.
Phiſg.p.53.

qu'il inſtruiſoit ſeulement en particulier ceux qui vouloient le venir entendre.

Soz.l.3.c.15.p. 524.c. 'Sozomene ſemble dire qu'il expliquoit les Ecritures dans l'egliſe:[mais c'eſt ce que nous ne voyons pas moyen de recevoir. Il y a au contraire bien moins d'apparence que ne pouvant pas paroiſtre dans l'egliſe comme Diacre, il ne vouloit pas non plus y paroiſtre en un rang inferieur: de ſorte qu'il eſtoit comme excommunié par les autres, & s'excommunioit luy meſme.] 'Saint Athanaſe ſe moque en 359, des Ariens qui chaſſoient [& excommunioient]cet athée comme un heretique, quoiqu'il n'euſt point d'autres ſentimens qu'eux. 'Socrate témoigne la meſme choſe, ajoutant que luy de ſon coſté ſe ſeparoit auſſi des Ariens; [a] & Sozomene le ſuit. [b] S. Athanaſe ſemble dire auſſi qu'il avoit déja formé une ſecte & une communion à part en 359.[La ſeule choſe qu'on puiſſe dire, c'eſt que] 'Saint Athanaſe paroiſt marquer qu'Eudoxe & Acace le chaſſoient pour plaire à Conſtance; [ce qui donne quelque lieu de croire qu'outre ſa depoſition faite par Leonce vers 350, ils furent encore obligez de l'excommunier en 358 ou 359, dans les troubles qui arriverent alors; & que juſque là Aece ne ſe ſeparoit pas encore. Il ſemble en effet que George luy fiſt exercer le diaconat à Alexandrie.]Et Eudoxe voulut le rétablir à Antioche[en 358:]mais il ne le put.[Il ne faut pas s'étonner qu'Eudoxe fuſt ſi zelé pour Aece:]Car S. Athanaſe nous aſſure que cet Eveſque eſtoit ſon diſciple, & avoit appris de luy ſon impieté;[& nous verrons dans la ſuite qu'il prit toujours ſa protection, tant qu'il le put faire ſans intereſſer ſa fortune, & ſans choquer Conſtance.

Socr.l.2.c.35.p. 129.c[130.c. [a] Soz.l.4.c.12.p. 553.b. [b] Ath. de ſyn. p.873.c. p.913.c,d.

Socr.l.2.c.37.p. 132.b. Ath.de ſyn.p. 913.c.

On peut mettre ſur la fin de l'an 351, aprés le Concile de Sirmich contre Photin, où Baſile d'Ancyre avoit aſſiſté, ce que Philoſtorge dit s'eſtre paſſé entre Aece & cet Eveſque.] 'Car ils eurent quelque diſpute enſemble ſur la Conſubſtantialité,[ou peut-eſtre ſur la reſſemblance de ſubſtance:] & Euſtathe [depuis Eveſque] de Sebaſte, prit auſſi part à cette diſpute pour Baſile. Cependant Aece les confondit tous deux, ſi nous en croyons ſon panegyriſte, & les reduiſit à ne pouvoir repliquer; ce qui leur fit concevoir contre luy une haine extreme. 'S. Gregoire de Nyſſe parle aſſez des querelles de Baſile & d'Euſtathe avec Aece & Eunome; mais il les raporte à ce qui arriva depuis.

Phiſg.l.3.c.16. p.53. Nyſ.in Eun l.1. p.239.290.296. a.b.

'Pour ſuivre Philoſtorge, Gallus ayant eſté fait Ceſar[le 15 de mars 351,]Baſile & Euſtathe l'irriterent tellement contre Aece, que ce Prince qui les croyoit,parceque c'eſtoient des Eveſques, [quoi-

Phiſg.l.3.c.27. p.59.

V. S. Baſile ſ 35, 36.

[*quoiqu'apparemment Euſtathe ne le fuſt pas encore,] commanda [avec ſa violence ordinaire,] qu'on cherchaſt Aece & qu'on luy caſſaſt les jambes. Neanmoins Leonce Eveſque d'Antioche fit ſi bien auprés de Gallus, que cette ſentence fut revoquée. Gallus ſouffrit peu aprés qu'Aece le vinſt voir, [l'ecouta,] voulut qu'il fuſt du nombre de ſes amis, & le prit meſme pour ſon maiſtre dans la theologie. [C'eſtoit pour ajouter l'impieté à la cruauté qui luy eſtoit naturelle.] On demeure d'accord que Gallus avoit de l'inclination pour Aece. Sozomene en attribuë la cauſe à ce que Gallus qui eſtoit fort aſſidu à l'egliſe, l'y avoit ſouvent vu & entendu preſcher; [ce qui n'eſt pas aiſé à croire, comme nous venons de le marquer.] S. Gregoire de Nyſſe dit que Theophile le Blemmye, qui connoiſſoit Aece à cauſe de ſon impieté, l'introduiſit dans la Cour de Gallus avec lequel il avoit quelque habitude. Philoſtorge ajoute que Gallus l'envoya ſouvent vers Julien ſon frere, principalement depuis qu'il ſçeut qu'il avoit inclination pour le paganiſme, employant [cet impie] pour le retirer de l'impieté; & nous avons en effet une lettre de Gallus qui le témoigne.

p.60. Soz.l.3.c.15.p. 524.b. Nyſſ. in Eun.l. 1.p.294.b. V. Conſtance ſ 30 & Julien ſ 4. Phiſg.l.3 c.27. p.60. Juli.ep.64.p. 240.241.

Saint Gregoire de Nyſſe l'accuſe d'avoir eu part à la mort du Preſet Domitien & de Montius, que Gallus fit tuer [vers le commencement de 354.] Il echapa neanmoins à la punition tres ſevere que Conſtance fit de cette mort, n'ayant pas paru aſſez conſiderable pour meriter qu'on ſongeaſt à luy. [Ce fut peut eſtre neanmoins ce qui luy donna ſujet] de ſortir d'Antioche, aprés qu'il y eut demeuré aſſez long-temps pour y repandre ſa doctrine. [Cela s'accorde avec ce que dit Philoſtorge,] qu'il quitta Antioche pour s'en aller à Alexandrie, afin de s'oppoſer aux grands progrés que la doctrine de la Conſubſtantialité y faiſoit par les ſoins de S. Athanaſe. S. Gregoire de Nyſſe ne l'y fait neanmoins venir que lorſque S. Athanaſe en eut eſté chaſſé par l'autorité imperiale, & que George y fut venu pour dechirer ſon troupeau. [On convient toujours qu'il y eſtoit du temps de George.] Son impieté & ſes flateries le rendirent un des plus aſſidus & des plus conſiderez paraſites de ce Cappadocien, qui eut en luy un fidele coopérateur de ſes cruautez auſſi-bien que de ſes blaſphemes. [Il y a meſme de l'apparence que George l'employa dans les fonctions du diaconat, dont Leonce d'Antioche avoit eſté obligé de le depoſer, & que c'eſt ce qui a fait dire à S. Epiphane,] qu'il avoit eſté fait Diacre par George [Theodoret qui, comme Saint Athanaſe, reconnoiſt qu'il avoit eſté ordonné Diacre

Nyſſ.p.294. Nyſſ.p.294.c. Thdrt. l.2.c.23. p.626.c.d. Epi.76.c.2.p. 912.

Thdrt.l.2.c.24. p.628.d. par Leonce,] l'appelle neanmoins Diacre de George.

a c.23. p.626.d. Phiſg.l.3. c.19. p.54. [a]Aece demeura à Alexandrie juſqu'à ce qu'Eudoxe eut uſurpé l'Egliſe d'Antioche [en l'an 358.] Philoſtorge dit que Second[de Ptolemaïde,]& Seras[de Libye,]le voulurent faire Eveſque,mais qu'il ne voulut point eſtre ordonné par eux, parcequ'ils s'eſtoient mélez avec les défenſeurs de la Conſubſtantialité: [ce que neanmoins nous ne voyons pas de Second.]

c.20.p.54. p.50. [b]Lorſqu'il eſtoit à Alexandrie,[le diable]luy envoya un digne diſciple en la perſonne d'Eunome, qui eſtant venu de Cappadoce à Antioche pour le trouver, s'adreſſa à Second, lequel l'envoya à Alexandrie où eſtoit Aece. C'eſt luy qui aprés s'eſtre rendu le diſciple de cet athée, porta ſon impieté juſques à ſon comble. [Mais nous parlerons de luy plus amplement lorſqu'il ſera elevé ſur la chaire de Cyzic en 360. Nous verrons auſſi dans la ſuite de l'hiſtoire le reſte de ce qui regarde Aece; & il nous ſuffit d'avoir marqué ici quel il eſtoit.]

Baſ.in Eun.l.1. p.696.a.

ARTICLE LXVI.

Quels eſtoient les purs Ariens ou Anoméens, les Semiariens, & les Macedoniens.

[TANT de ſuccés que l'Arianiſme avoit eus, ſembloient l'avoir dû porter au comble de la toutepuiſſance. L'Empereur eſtoit tout à eux. Ils occupoient tous les grands ſieges de l'Egliſe. Tous ceux qui avoient quelque capacité pour défendre la foy, eſtoient ou vaincus, ou bannis. A voir la face exterieure de l'Egliſe, on euſt dit que l'ivraie avoit entierement étouſé la bonne ſemence de la doctrine apoſtolique; & ſi l'enfer pouvoit jamais prevaloir ſur la verité, on euſt eu ſujet de craindre que cela n'arrivaſt en cette rencontre.] [c]Auſſi les Ariens ne ſe contentant plus de repandre en ſecret leurs hereſies, les preſchoient hautement & publiquement; & toute la terre ſe trouvoit pleine de leurs doctrines criminelles & abominables. [Mais par un miracle de la conduite de Dieu, & ſelon ce qu'il a predit dans ſes Ecritures, leur elevement meſme fut leur ruine. Comme ils n'avoient plus d'ennemis à combatre, ils tournerent leurs armes contre eux meſmes, & ſe défirent par les diviſions qui ſe formerent entre eux.

Sulp.l.2. p.161. *piaculis.*

Nous avons long-temps diſtingué les Ariens d'avec les Euſebiens,

a. *Il faudroit peut-eſtre* à Leonce.

& nous entendions par les premiers, ceux qui ayant eſté chaſſez de l'Egliſe avec Arius par Saint Alexandre & par le Concile de Nicée, y avoient eſté receus en 335 par le Concile de Jeruſalem, ſans que neanmoins leur reconciliation euſt eſté autoriſée par le reſte de l'Egliſe. Par les Euſebiens nous avons marqué les Eveſques qui eſtoient dans la communion de l'Egliſe, mais qui s'efforçoient ſecrettement d'en ruiner la doctrine, qui pour cela faiſoient ſans ceſſe de nouveaux formulaires, qui travailloient par toutes ſortes d'efforts à chaſſer de l'Egliſe S. Athanaſe & les autres défenſeurs de la verité, & qui communiquoient avec les premiers Ariens. Ainſi ces deux eſpeces d'Ariens n'en faiſoient qu'une pour l'intrigue, & peut-eſtre auſſi pour la croyance, quoique les uns paruſſent eſtre dans l'Egliſe, & que les autres en fuſſent viſiblement ſeparez.

Ces premiers Ariens diminuant toujours par la ſuite du temps, on n'en a preſque plus parlé depuis l'an 341. Les Euſebiens au contraire ſe declarant peu à peu plus ouvertement contre la foy de l'Egliſe; & quelques uns ayant meſme eſté ſeparez de ſa communion par le Concile de Sardique, nous n'avons point fait de difficulté de leur donner abſolument le nom d'Ariens, ſurtout depuis le Concile de Milan. Juſque là ils avoient toujours paru fort unis enſemble; mais depuis l'an 357 au moins, il ſe forma des diviſions entre eux ſur la doctrine, qui cauſerent de grands troubles, & ſeparerent enfin cette tour de Babel en diverſes ſectes.]

'Les premiers Ariens diſciples d'Arius, qui avoient mieux aimé eſtre envoyez avec luy en exil, que d'imiter l'hypocriſie d'Euſebe de Nicomedie, & ſe ſoumettre en apparence au Concile de Nicée, avoient toujours continué à dire avec impudence, que le Fils n'eſtoit pas né, mais crée & fait du neant. 'Rufin dit qu'ils ſe ſeparerent d'Arius meſme, depuis que pour retourner d'exil, il eut communiqué par une fauſſe confeſſion de ſa foy avec ceux qui croyoient que le Fils eſtoit de la ſubſtance du Pere. [Neanmoins nous ne voyons pas que les plus determinez des Ariens aient fait difficulté de communiquer avec ceux qui eſtoient moins impies; & nous avons vu que Piſte, fait Eveſque d'Alexandrie pour ce parti par les Euſebiens; avoit taſché d'obtenir par ſurpriſe la communion du Pape Jule en l'an 339.]

'Aece, Eunome ſon diſciple, & les autres qu'il avoit trompez, embraſſerent hautement cette doctrine, comme nous venons de le dire. [Nous verrons encore ce parti des purs Ariens, ſoûtenu par Eudoxe, George d'Alexandrie, Acace de Ceſarée, & divers

Ruf. l. 1. c. 5 p. 901. 172 a.

p. 172. a.

Ath. de ſyn. p. 873 c.

autres en Orient ; & par preſque tous les Ariens d'Occident,]
p.913 c|Socr.l.2. c.35.p.129.c| 130.c|Soz. l.4 c. 12.p.553.b.c. 'quoiqu'Eudoxe & d'autres fiſſent quelquefois ſemblant de condanner Aece. [On leur donne aſſez indifferemment les noms de purs Ariens, d'Aeciens, d'Eunomiens, d'Anoméens ou Diſſemblables, parcequ'ils tenoient le Fils diſſemblable d'avec ſon Pere en eſſence & en tout le reſte, & d'Exoucontiens, parcequ'ils
Theodrt.hær.l.4. c.3.p 237.d. oſoient dire qu'il avoit eſté tiré dn neant.] 'On les appella encore depuis Troglites ou Troglodytes, parceque, dit Theodoret, ils tenoient lenrs aſſemblées dans des maiſons ſecrettes & à l'écart.
d'Cang. de C.I. 2.p.274,272. 'Ils les tenoient à Conſtantinople dans un lieu appellé Exocion, ce qui leur à fait encore donner le nom d'Exocionites, [dont nous parlerons autre-part. Nous les marquerons ordinairement par le nom d'Ariens ou d'Anoméens.]

Ruf.l.1.c.25.p. 248. 'Ceux que Rufin appelle Ariens, [& les autres Semiariens,] reconnoiſſoient le Fils ſemblable au Pere, mais non tant par nature, dit Rufin, que par grace, & autant qu'une creature peut
Sulp.l.2. p 161. eſtre ſemblable au Createur. 'Ils reconnoiſſoient meſme ſouvent 'qu'il eſtoit ſemblable en nature, mais non pas qu'il euſt la meſme Note 52.
Epi.73.c.1.p. 841.c.d. nature. 'George de Laodicée & Baſile d'Ancyre eſtoient les chefs de ce parti, [a] & ils s'exprimoient quelquefois d'une telle maniere,
a Hil.de ſyn| Ath.de ſyn.p. 915. que Saint Hilaire & Saint Athanaſe meſme dans leurs traitez des Synodes, en ont parlé comme les tenant tout à fait dans la foy de l'Egliſe.

Epi.p.843,d. 'Neanmoins S. Epiphane ſoûtient que ce n'eſtoit qu'une fourberie & un piege pour tromper les ſimples, & que ces Semiariens ne croyoient point en effet que JESUS CHRIST fuſt autre choſe qu'une creature, mais differente des autres; à quoy il ajoute que pour le Saint Eſprit, ils diſoient ſans deguiſement & ſans crainte que c'eſtoit une pure creature, & qu'il n'avoit rien de commun avec le Pere, ni avec le Fils, retombant ainſi dans la ſecte des Pneumatomaques, c'eſt à dire des ennemis du Saint Eſprit.

Ruf.p 248. 'Macedone eſtoit l'auteur de cette troiſieme ſecte, [b] qui com-
b Epi.74. c.1.p. 886. 887. prenoit, ſelon S. Epiphane, deux ſortes de perſonnes, dont les uns qui venoient des Ariens, ne croyoient pas le Fils une pure creature, mais engendré avant le temps, quoique non de toute eternité, & blaſphemoient clairement contre le Saint Eſprit; & les autres qui venoient des Catholiques, eſtoient tout à fait orthodoxes ſur le Fils, & heretiques ſur le S. Eſprit. [Si cela eſt ainſi, ces derniers ſeuls doivent former une ſecte à part, les pre-
Ath.de Spi.p. 174.a.b. miers eſtant de veritables Semiariens.] 'Mais Saint Athanaſe reconnoiſt ſur le raport de Saint Serapion, qu'il y en avoit qui

quittoient les Ariens à cauſe de leurs blaſphemes contre le Fils, mais qui ne combatoient pas moins la pieté en ſoûtenant que le Saint Eſprit eſtoit creature, & meſme l'un des eſprits miniſtres de Dieu, qui n'avoit rien audeſſus des Anges que le rang; & il parle d'eux comme ſuppoſant qu'ils n'ont point d'erreur contre le Fils. S Gregoire de Nazianze fait la meſme choſe en parlant des Macedoniens: [a] & aprés luy, Saint Auguſtin & Caſſien diſent de meſme qu'ils croyoient la Conſubſtantialité, & l'egalité du Pere & du Fils, & qu'ils n'erroient que ſur le Saint Eſprit. [b] Rufin ſemble auſſi nous l'aſſurer perſonnellement de Macedone meſme, puiſque ſelon luy, non ſeulement il confeſſoit le Fils ſemblable au Pere en toutes choſes, mais il diſoit les meſmes choſes de l'un & de l'autre, [ce qui eſtoit les reconnoiſtre egaux;] & il ne differoit des Catholiques que ſur le Saint Eſprit. Neanmoins Theodoret aſſure qu'il ne vouloit pas dire en effet que le Fils fuſt creature, & qu'il le tenoit ſemblable au Pere en toutes choſes, mais qu'il ne vouloit pas le reconnoiſtre conſubſtantiel, rejettant abſolument ce terme, & mettant en ſa place [c] celui de ſemblable en ſubſtance, dont il fut meſme l'auteur ſelon Theodoret. [Ainſi il demeure aſſez incertain ſi les Macedoniens ne conſervoient point encore quelque reſte de leur ancienne erreur contre la divinité du Fils, au moins tant que Conſtance vécut.] On les accuſe auſſi d'avoir ſuivi un autre point de l'hereſie Arienne, qui eſtoit de ne reconnoiſtre point d'ame en J. C. [Ainſi il ſeroit difficile de les diſtinguer des Semiariens; & nous ne voyons pas en effet que l'hiſtoire les en diſtingue beaucoup, au moins juſqu'à la depoſition de Macedone en 360, aprés laquelle ſeulement les Macedoniens ont fait une ſecte à part.] Baſile d'Ancyre chef des Semiariens, ſelon S. Epiphane, [c] eſtoit chef du parti de Macedone ſous Conſtance, ſelon Saint Jerome, [d] avec Euſtathe de Sebaſte, Sophrone de Pompeiople, Eleuſe de Cyzic; & tous ceux qui furent depoſez en [360] par le Concile de Conſtantinople, ſuivirent les ſentimens de Macedone, mais ſurtout Marathone de Nicomedie, que quelques uns font meſme auteur de cette ſecte, parceque ſon credit & ſon argent furent les principaux appuis de ce parti, à qui pour ce ſujet quelques uns donnoient le nom de Marathoniens.

Nous avons déja dit que Macedone ne fit une ſecte ſeparée des Ariens que depuis ſa depoſition en 360, ſelon les hiſtoriens. [C'eſt porquoi nous nous reſervons à en parler plus amplement dans la ſuite. Nous remarquerons ſeulement ici ce que dit Saint

Naz. or 44. p. 710. d.

[a] Aug. hær. 52. p. 11. 2. b] In Max. l. 3. c. 23 p. 316. 2. d] Caſſ. de Inc. l. 1. c. 2. p. 902.

[b] Ruf. l. 1. c. 25. p. 248.

Thdrt. l. 2. c. 5. p. 388. a.

[c] hær. l. 4. c. 5. p. 238. d.

Mercat. 2. p. 129. 131 Thdrt. Ep. p. 262. 2. d.

Epi. 73 c. 1 p. 845. c.

[c] Hier. v. ill. c. 89. p. 296.

[d] Socr. l. 2. c. 39. p. 147 Soz. l. 4. c. 27. p. 525. 526.

Socr. Soz. Ruf. p. 248 Thdrt. l. 2. c. 5. p. 388. a.

Aug.har. c.52. p.12.b. Auguſtin,] 'que quelques uns mettoient l'erreur des Macedoniens ſur le Saint Eſprit, non à le faire une creature, & à le croire inferieur au Pere & au Fils, mais à pretendre que c'eſtoit la divinité de l'un & de l'autre, & non une perſonne diſtincte qui euſt ſon exiſtence propre. [S. Auguſtin marque cette opinion ſans s'y arreſter : & aſſurement il y a peu de lieu d'expliquer ainſi l'erreur des Macedoniens, ſelon ce qu'en diſent tous les auteurs.]

Soer. l.2.c.45 p. 159 a. 'On pretend qu'Euſtathe l'un des principaux de ce parti, declaroit qu'il ne vouloit point donner au Saint Eſprit le titre de Dieu, & qu'il n'oſoit pas auſſi l'appeller une creature : [& il eſt aiſé que cet Eveſque qui a ſi ſouvent changé, non pas de foy, car il n'en avoit guere, mais de parti & d'expreſſion, ait quelquefois parlé de la ſorte.

Epi.75.c.1.p. 905.a. Nous pourrions parler ici des Aeriens,] puiſqu'Aere leur chef eſtoit ſorti des Ariens, & en tenoit [auſſi-bien qu'Aece] les plus grandes impietez, auſquelles il ajouta de nouvelles folies qui luy eſtoient particulieres. [Mais nous eſperons trouver un lieu plus propre pour en traiter.]

Thdrt.har. l.4. c.4.p.238. 'Theodoret marque encore diverſes autres ſectes ſorties de celles d'Arius, dont il n'eſt pas fort neceſſaire de parler, puiſque les noms meſmes n'en ſont aujourd'hui connus de perſonne. [Nous verrons dans les années ſuivantes, les troubles que produiſirent ces diviſions des Ariens.]

ARTICLE LXVII.

Conſtance vient à Rome. Le peuple luy demande le rappel de Libere.

L'AN DE JESUS CHRIST 375.

Amm.l.16.p.69. 72. [NOUS pouvons commencer cette année] 'par le triomphe magnifique, mais ridicule, que Conſtance fit en entrant à Rome, comme on le peut voir amplement dans Marcellin. 'Il y entra le 28 d'avril de cette année, 'en laquelle il eſtoit Conſul pour la neuvieme fois, & Julien pour la ſeconde. [a] Il n'y demeura que trente jours, & en ſortit le 29 de may. V. Conſtance §. 42.

Idat.

Chr.Al.p.682. Amm.l.16.p. 72.

[a] Idat.

Thdrt.l.2.c.14. p.610.a. [b] Ath.ap.2.p. 807.a. Sol.p.837. a. [c] Soz.l.4.c.15. p.558.b. [d] c.11. p.553.a. Mar.& F.p.3. 'Il y avoit alors [prés de] deux ans que le Pape Libere eſtoit banni à Berée, [b] & il faiſoit toujours paroiſtre une conſtance invincible dans ſon exil. [c] Son peuple qui avoit auſſi toujours une extreme affection pour luy, [d] prit donc occaſion de l'arrivée de l'Empereur, pour luy demander avec beaucoup d'inſtance le retour de ſon paſteur. [Theodoret en raporte des particularitez

fort remarquables.] 'Car il dit que les principales dames de Rome preſſerent fort leurs maris d'aller trouver Conſtance, & de luy demander le rappel du Pape, ajoutant que s'ils le leur refuſoient, elles les quitteroient, & s'en iroient chercher leur Eveſque. Leurs maris répondirent à cela qu'ils redoutoient la colere de ce Prince, & que peut-eſtre ne leur pardonneroit il jamais de luy avoir fait cette demande, mais que ſi elles la vouloient faire elles meſmes, il ne pourroit les refuſer, ou qu'au moins il ne leur en pourroit arriver aucun mal. Thdrt. l. 2. c. 14. p. 610. a. b.

'Ces dames dont on ne ſauroit trop loüer le zele, embraſſerent cette ouverture, & s'allerent preſenter à Conſtance, parées avec leur magnificence ordinaire, afin qu'il reconnuſt d'abord leur qualité, & qu'il fuſt d'autant plus porté à agréer leur liberté, & a leur accorder leur priere. Elles le conjurerent donc d'avoir pitié de cette grande ville privée de ſon paſteur, & expoſée par ſon abſence aux incurſions des loups. Il répondit qu'elles n'avoient nullement beſoin de paſteur, & que Felix eſtoit tout à fait capable de s'acquiter de cette charge. Mais elles luy repreſenterent l'horreur univerſelle que tout le monde avoit de luy: ce qui ayant touché Conſtance, il ordonna que Libere ſeroit rappellé, & qu'il gouverneroit l'Egliſe conjointement avec Felix. Il en fit expedier les ordres: mais lorſqu'on les eut lus dans le cirque, le peuple pour s'en moquer, répondit qu'aſſurément il n'y avoit rien de plus juſte: Que les ſpectateurs des jeux eſtant diviſez en deux partis, qui portoient chacun le nom d'une couleur laquelle ſervoit de livrée aux combatans, Libere commanderoit les uns, & Felix les autres: & aprés s'eſtre ainſi raillez des lettres de » l'Empereur, ils s'écrierent tout d'une voix: Il n'y a qu'un Dieu, » qu'un Chriſt, qu'un Eveſque. 'Ammien Marcellin ſemble avoir voulu marquer cette action du peuple, lorſqu'il dit que Conſtance en donnant des ſpectacles, ſe plaiſoit à entendre les railleries de ce peuple qui n'eſtoit pas ſuperbe ni inſolent, mais qui ne pouvoit oublier cette liberté & cette franchiſe qui luy eſtoit naturelle. b. c. d. Bar. 356. § 114.

Theodoret dit que Libere revint enſuite de ces acclamations ſi dignes de la pieté des Romains; '& Sulpice Severe le ſuit, en diſant qu'il fut rappellé à cauſe des ſeditions des Romains: 'Car Sozomene écrit qu'à ſon ſujet le peuple avoit excité une ſedition où il s'eſtoit commis des meurtres. 'Rufin marque auſſi que ce fut à la priere du peuple, mais ſans l'aſſurer. [Comme il eſt aiſé de croire que Conſtance fut touché de cet amour que tous les Thdrt. p. 611. c. Sulp. l. 2. p. 160. Soz. l. 4. c. 15. p. 538. b. Ruf. l. 1. c. 27. p. 248.

Romains témoignoient pour Libere, auſſi il eſt certain qu'il ne le laiſſa point revenir que l'année ſuivante, aprés luy avoir fait acheter ſa liberté par la condannation de Saint Athanaſe, & par la ſignature de l'hereſie.] 'Sozomene dit meſme qu'il n'accorda ſon retour à la priere que tout le peuple luy en fit, qu'aprés en avoir deliberé avec les Eveſques qui eſtoient autour de luy, & à condition qu'il entreroit dans leurs ſentimens.

Soz.l.4. c.12.p. 553.a.

'Marius Victorinus qui profeſſoit alors l'eloquence à Rome, 'ſemble témoigner qu'il y arriva quelques diſputes touchant la foy, lorſque Conſtance y eſtoit, & meſme que l'on commença alors à parler du terme de *ſemblable en ſubſtance*. 'Luciſer dit auſſi que Conſtance meſme avoit lu & donné à Rome quelques écrits aux Eveſques Catholiques. [C'eſtoit peut-eſtre pour preparer ce que l'on avoit envie de faire à Sirmich, où tout le venin de l'Arianiſme commença de paroiſtre à decouvert.]

Bar.356.§ 115. Mar.V.l.1.p.198 b.c. Lucif.non par. p.1063.a.

ARTICLE LXVIII.

Formulaire impie de Sirmich attribué à Potame de Liſbone, & ſigné par Oſius.

'ON voyoit déja depuis quelque temps voler des étincelles de ce feu dans Antioche, dans Alexandrie, dans la Lydie, 'ſ& dans l'Aſie, par les diſcours empoiſonnez que quelques perſonnes, [c'eſt à dire Aece & ſes ſectateurs,] s'efforçoient d'y répandre dans les ames ſimples; & il y avoit neanmoins encore quelque apparence qu'une impieté ſi prodigieuſe, pourroit s'étouffer tant par ſa propre difformité, que par le ſoin des Eveſques [qui n'eſtoient point tombez dans cet abyſme.] Mais ceux qui avoient allumé ce feu, s'efforcerent au contraire de l'enflammer & de l'étendre de plus en plus.

Epi 73.c.2.p. 846.d. p.847.a.

2. 'Ce fut ce qu'ils firent particulierement en Illyrie, [par le formulaire de foy qu'ils dreſſerent à Sirmich, & qui eſt le ſecond de ceux qui furent faits en cette ville.] 'Ce formulaire eſt raporté en grec par S. Athanaſe, & par Socrate, [a] & en latin par S. Hilaire. Ce que l'on y a principalement remarqué, c'eſt 1.°, Qu'il établit que le Pere eſt ſeul Dieu de toutes choſes, pour oſter cette qualité à JESUS CHRIST. 'Ce qui paroiſt d'autant plus, qu'il ne prouve que le Pere eſt uniquement Dieu, que parcequ'il eſt le Dieu de JESUS CHRIST. 2.°, Qu'il défend de parler 'ni "de l'unité, ni de la reſſemblance de ſubſtance, ſous pretexte qu'il nous eſt impoſſible

Ath.de ſyn.p. 902.904.Socr.l. 2.c.30. p.124.c. a Hil.ſyn.p. 125.1.a.b. c.d. d.e. ὁμοούσιον & ὁμοιούσιον.

impoſſible de connoiſtre la generation du Verbe, ce qui eſt donner une entiere liberté de croire qu'il n'eſt point engendré du Pere, mais tiré du neant, ou de quelque autre nature. 3°, Qu'il dit que le Pere eſt ſans contredit plus grand que le Fils en honneur, en gloire, en dignité, en majeſté; & par conſequent que le Fils eſt privé de toutes ces choſes. On peut encore remarquer, 4°, Qu'il fait le Fils ſujet au Pere. 5°, Qu'il dit, comme à l'exclusion du Fils, que le Pere eſt ſans commencement, inviſible, immortel, & impaſſible. 6°, Qu'il dit, ſelon le latin, que le Fils a ſouffert par ſon humanité, & avec ſon humanité: ce qui ſemble avoir eſté mis à deſſein d'inſinuer que le Fils eſtoit paſſible, meſme dans ſa nature divine, comme S. Phebade d'Agen l'a remarqué; ou meſme pour tomber dans l'erreur des Eutychiens, puiſque Potame [de Lisbone,] qui avoit une grande part à la compoſition de ce ſymbole, aſſuroit dans une lettre que l'on faiſoit courir dans l'Orient & dans l'Occident, que la chair & l'eſprit, [c'eſt à dire la divinité] de J.C. ayant eſté comme mélez enſemble par le ſang de Marie, & reduits en un ſeul corps, il s'en eſtoit fait un Dieu paſſible.

Voilà ce que Saint Hilaire appelle l'hereſie & le blaſpheme de Sirmich, & quelquefois l'opinion & le blaſpheme écrit par Oſius & par Potame. [Mais c'eſt un aſſez grand malheur à Oſius d'avoir ſigné ces blaſphemes, comme nous le dirons autre-part, ſans vouloir qu'il en ait eſté l'auteur; ce qui eſt ſans apparence, eſtant certain qu'il n'a ſigné que par force, & perſonne ne le diſant que Saint Hilaire, qui peut avoir exageré ſa faute, ou, ce qui eſt plus probable, avoir eſté mal informé.

Potame au contraire pouvoit bien eſtre veritablement auteur de cette piece ſi impie.] Il eſtoit Eveſque de Lisbone, & il avoit d'abord défendu la foy Catholique: mais Conſtance la luy fit abandonner, en luy donnant pour cela une terre du domaine qu'il ſouhaitoit fort. [Depuis ce temps là il fit un tel progrés dans le mal, qu'il merita que] Saint Phebade le joigniſt avec Urſace & Valens, comme ayant ſouvent, auſſi-bien qu'eux, confeſſé un ſeul Dieu, pour oſter ce titre à J.C. Il écrivit auſſi, comme nous venons de dire, une lettre de blaſpheme qu'on fit courir de tous coſtez. Oſius fit connoiſtre ſa prevarication à toutes les Egliſes d'Eſpagne, & le traita, ſelon qu'il le meritoit, comme un impie & un heretique. Auſſi ce fut par la pourſuite de ce Potame que Conſtance le fit venir à Sirmich. Il voulut encore ſe ſignaler

b. c. b. c [Pheb. Bib. P.t. 4. t. p. 169. c. d.

a. Hil. p. 125. 2. a. Pheb. p. 177. 178. p. 169. d. p. 170. d.

Hil. ſyn. p. 125. 1. e. a 1. c [124. 1. c] 133. 2. a.

Mar. & F. p. 34.

Pheb. p. 169. d.

p. 170. d.

Mar. & F. p. 34.

p. 36.

1. *hominem ſuſcepiſſe per quem compaſſus eſt.*

[en 355]par la perſecution de Libere. Mais Dieu ne le laiſſa pas impuni: Car lorſqu'aprés[avoir peut-eſtre paſſé deux ou trois ans à la Cour,]il ſe haſtoit d'aller à cette terre qui avoit eſté le prix & la recompenſe de ſa perfidie, Dieu luy envoya une plaie à la langue, dont il mourut avant que d'avoir vu ſeulement cette terre: ce qui n'eſtoit pas un petit ſupplice pour un homme avare comme il eſtoit. 357.

p.40.51.

Ath.de ſyn.p. 902.d. Hil ſyn. p.125. 1.c.

['Le formulaire impie[qu'il avoit dreſſé,] eſtoit écrit en latin; & ainſi il y a bien de l'apparence que les termes qui ſont dans S. Hilaire, ſont l'original, quoiqu'ils ſoient quelque fois plus obſcurs que ceux de S. Athanaſe.]Il fut fait en preſence[& par l'eſprit] d'Urſace, de Valens, de Germine[Eveſque de Sirmich meſme,] 'Ath.de ſyn.p. 902.d. & de quelques autres, [a]qui eſtoient tous de l'Occident. [b]Saint Phebade donne à cette aſſemblée le nom de ſynode.[Conſtance pouvoit bien y eſtre preſent, puiſque]cS. Hilaire dit qu'on l'avoit trompé juſqu'à luy faire faire cette confeſſion de foy au milieu des guerres dont il eſtoit occupé, & à impoſer des loix à l'Egliſe touchant la foy avant que d'eſtre battizé. ['Il peut eſtre venu à Sirmich ſur la fin de juillet, & avoir paſſé les quatre mois ſuivans partie en cette ville, partie vers le Danube ſur les frontieres de l'Empire, pour traiter avec les barbares voiſins qui avoient fait quelque courſe dans ces provinces.]

a Soz.l.4.c.12. p.554.a. b l'heb.p.180.b. c Hil.ſyn.p.135. 2.b.c.

V.Conſtance 142.

p.136.1 c,d,e.

'Urſace, Valens, & Germine, firent lire à Sirmich une lettre que les Orientaux avoient écrite ſur l'expoſition des termes de Conſubſtantiel & de ſemblable en ſubſtance, où ils eſtoient, dit S. Hilaire, auſſi circonſpects[ou plutoſt timides] en certaines choſes, que libres [& hardis en d'autres.] Ils y eſtoient tout à fait d'accord avec les Orthodoxes, ſur la reſſemblance [que les Orthodoxes admettoient comme vraie, quoique non comme ſuffiſante pour expliquer la foy de l'Egliſe, & exclure toutes les erreurs des Ariens.]Mais ces Orientaux rejettoient la Conſubſtantialité; parceque ce terme marquoit, diſoient-ils, une ſubſtance ſuperieure commune au Pere & au Fils; parceque le Concile d'Antioche [tenu en 269,] l'avoit rejetté à cauſe qu'il pouvoit favoriſer l'heréſie de Paul de Samoſates, & la confuſion des perſonnes; & enfin parcequ'il n'eſtoit pas de l'Ecriture. [Il eſt difficile de dire ſi cet écrit fut lu dans l'aſſemblée de Sirmich dont nous parlons, ou dans celle de l'année ſuivante.

Le premier effet de la ſeconde confeſſion de Sirmich, fut de la faire ſigner à Oſius, comme nous l'avons marqué 'en un autre endroit. Il ſemble que cette confeſſion, meſme ſignée par Oſius,

V.Oſius §. 8.

ſoit ce que] Sozomene & les Semiariens appellent la lettre d'Oſius envoyée à Antioche. [On pourroit croire neanmoins que ce ſeroit encore quelque autre écrit que l'on auroit fait ſigner à Oſius, ou publié ſous ſon nom ; parceque] les derniers diſent que cette lettre portoit que le Fils eſtoit different en ſubſtance d'avec ſon Pere, [ce qui ne ſe trouve pas en termes formels dans la confeſſion de Sirmich.] S. Hilaire parle en effet de quelque addition faite à cette confeſſion; & il attribuë cette addition à Urſace & Valens. Il eſt certain auſſi que les Anoméens ont fait quelque écrit où ils publioient leurs blaſphemes à découvert. [Nous en avons encore quelques endroits dans Saint Epiphane qui font horreur.]

Soz.l.4.c.12.15. p.554.a.b] 557. d] Epi.73. c.14 p. 861 d. Epi.p.861.d. Hil.in Conſ.l.1. p.1116.1.e. Epi.73. c.21.p. 868.

ARTICLE LXIX.

Chute du Pape Libere.

LA chute de Libere ſemble avoir ſuivi d'aſſez prés celle d'Oſius, puiſque nous la trouvons marquée dans l'epiſtre de S. Athanaſe aux ſolitaires, [écrite au commencement de l'an 358.] & il paroiſt que dés ce temps là les Ariens en faiſoient des trophées dans l'Orient. [Cela s'accorde avec ce que dit Saint Athanaſe,] qu'il manqua de courage aprés un exil de deux ans.

Bar.357.§ 38. Ath.fol.p.837.a Soz.l.4.c.15.p. 557.558. Ath.fol p 837 a

Conſtance avoit promis ſon rappel au peuple Romain dés le mois de may de cette année, mais c'eſtoit, ſelon Sozomene, à condition qu'il ſe conformeroit aux Eveſques de ſa Cour. [La conſtance que Libere avoit témoignée juſques alors, ne donnoit pas lieu de craindre qu'il acceptaſt une condition ſi honteuſe.]

Soz.l.4.c.11.p. 553.a.

Cependant eſtant abatu par l'ennui & les incommoditez de ſon exil, [que l'on augmentoit en le privant de la conſolation qu'il tiroit de ſes Eccleſiaſtiques,] comme du Diacre Urbique, que le Commiſſaire Venere luy oſta, & intimidé par les menaces qu'on luy faiſoit de luy oſter meſme la vie, [ce grand arbre s'ebranla, & ceda enfin aux coups qu'on redoubloit ſans ceſſe pour l'abatre.]

Hier chr. a Ath.ap.2 p. 807. Hiſt.r.t.p.50. *Agens in tribus.* Ath.fol.p.837.

La jalouſie de voir Felix en poſſeſſion de ſon throne, dit Baronius, & l'amour de la loüange des hommes, furent la Dalila qui oſta à ce Sanſon toute ſa force & ſon courage, & luy firent rendre honteuſement les armes à ſes adverſaires. Fortunatien d'Aquilée ſe rendit deteſtable pour avoir eſté le premier à le ſolliciter, & n'avoir point ceſſé de le preſſer, juſqu'à ce qu'il

Bar.357.§ 41. Hier.v.ill. c.97. p.297.b.

luy ent fait ſigner l'hereſie. [Demophile Eveſque de Berée meſme 357.
Hil.fr.1.p.48. où eſtoit Libere, le ſeconda aſſurément autant qu'il put,] & ce
fut luy qui preſenta au Pape la confeſſion de Sirmich. Libere *expoſuit.*
l'approuva, la receut comme Catholique, & promit de la garder.
Il renonça auſſi à la communion de S. Athanaſe, promettant de
ne plus jamais recevoir ſes lettres, & embraſſa au contraire la
communion des Orientaux qui l'avoient [ſi injuſtement] condan-
B.p.1339.a. né; ſurquoi il ſemble que les Orientaux luy aient écrit. V. la note
fr.1.p.49. Il manda au Clergé de Rome ſa ſeparation d'avec Saint 53
p.48 49. Athanaſe, & écrivit enſuite à l'Empereur, pour l'aſſurer qu'il Note 53.
conſentoit à la condannation [1] que les Orientaux avoient faite de 1.
ce Saint, & qu'ils vouloient que les autres fiſſent. Il pria Fortu-
p.50. natien de porter ſa lettre à Conſtance, & de demander à ce
Prince qu'il fuſt rappellé d'exil, qu'il euſt permiſſion de retourner
Bar.357.§ 41. à Rome, [ce qui marque que tout ceci ſe faiſoit encore à Berée,]
Hil.fr.1.p.49. que les legats qu'il luy avoit envoyez de Rome [en 355,] & les
autres Eveſques exilez, fuſſent auſſi rappellez.

Ibid. Il attendit enſuite quelque temps [pour voir s'il pourroit par là
obtenir ce qu'il demandoit, ſans faire davantage de pas dans un
precipice ſi profond. Mais Conſtance faiſant peut-eſtre le difficile
p.47.48. pour l'engager encore plus avant,] Libere écrivit aux Eveſques
d'Orient en general, pour leur témoigner qu'il n'avoit jamais
défendu Saint Athanaſe que pour maintenir le jugement de Jule
ſon predeceſſeur: Qu'auſſi-toſt qu'il avoit connu la juſtice de ſa
condannation, il s'eſtoit ſeparé de luy, & uni avec eux: Qu'il
avoit meſme receu tres volontiers la confeſſion de Sirmich; & &c.
qu'il les prioit de s'employer pour obtenir ſon rappel & ſon réta-
p.48. bliſſement. Nous avons encore cette lettre dans les fragmens de
S. Hilaire, où la ſuite en eſt interrompuë par trois fois pour dire Note 54.
anatheme à ſon auteur.

p.49. Libere ayant écrit aux Orientaux, écrivit de meſme à Urſace,
Valens, & Germine, [qui eſtoient les plus puiſſans auprés de
p.50. Conſtance, & les chefs de l'Arianiſme dans l'Occident.] Cette
lettre que nous avons auſſi, [eſt encore plus honteuſe que la pre-
miere,] puiſqu'il y declare qu'il entre dans la communion non
ſeulement de ces trois, qui eſtoient les plus méchans d'entre les
Ariens, mais encore d'Auxence & d'Epictete, ajoutant qu'il
le faiſoit avec une ſimplicité toute entiere; & que tous ceux qui
n'embraſſoient pas avec luy la paix & la communion de toute la
terre, eſtoient ſeparez de ſa communion: ſurquoi Saint Hilaire
p.49. luy dit anatheme à luy & à tous les Ariens. Il y declare auſſi qu'il

1. *ſecundum literas Orientalium.*

renonce à la communion de S. Athanaſe. [Il ne parle point qu'il euſt ſouſcrit la confeſſion de Sirmich, parceque ce n'eſtoit pas la foy dont les grands Ariens ſe mettoient en peine:] 'Mais il ne manque point de les prier de menager ſon rappel, & il leur en promet meſme la recompenſe dans le Ciel. 'Il proteſte au commencement, que c'eſt le ſeul amour de la paix & de la concorde, preferable au martyre meſme, & non aucune neceſſité, qui l'oblige à leur écrire. [C'eſt un effet deplorable de la foibleſſe des hommes, qui eſtant une fois tombez, au lieu de pleurer leur faute, la canonizent pour taſcher de la couvrir aux yeux des autres, & aux leurs propres, & étouſer ainſi pour un temps les remors de leur conſcience.] p.50. p.49.

'Nous avons une troiſieme lettre de Libere du meſme ſtyle que la precedente, & écrite auſſi aprés la lettre aux Orientaux. Il témoigne par celle-ci à Vincent de Capoue, qu'il a abandonné la défenſe d'Athanaſe: Il le prie d'en informer tous les Eveſques de Campanie, & de faire en ſorte qu'ils deputent quelques uns d'entre eux à l'Empereur avec une lettre, pour obtenir qu'il ſoit *de triſtitia.* delivré "de l'état ſi triſte où il ſe voyoit. [Mais ſon inquietude & ſon impatience paroiſſent principalement] 'par un article qu'il „ ajouta de ſa main à cette lettre, en ces termes. Nous avons la paix „ avec tous les Eveſques d'Orient, & avec vous. Pour moy, j'ay „ dechargé ma conſcience devant Dieu. C'eſt à vous à voir ſi vous „ voulez que je periſſe dans cet exil. Dieu ſera noſtre juge à vous „ & à moy. p.50.51. p.51.

'Les Eveſques d'Italie deputerent en effet à Conſtance, qui rappella alors Libere de Berée, & le fit venir à Sirmich où il eſtoit; ce qui n'arriva que quand les deputez des Orientaux, [c'eſt à dire du Concile d'Ancyre,] le vinrent trouver, & ainſi l'année ſuivante aprés Paſque, d'où nous pouvons juger que la chute de Libere & ce qui la ſuivit, ſe fit durant l'hiver precedent en 357 ou 358, [& cela eſt fort conforme] à une loy donnée à Milan le 6 decembre 357, pour confirmer les privileges du Clergé, & adreſſée à Felix Eveſque, 'que l'on croit eſtre l'Antipape, [& avec d'autant plus de fondement, que le 10 novembre precedent Conſtance en avoit écrit une autre pour les privileges du Clergé de Rome en particulier. Nous avons dit que Libere avoit ſigné la confeſſion de Sirmich, ſans marquer ſi c'eſtoit la ſeconde faite cette année meſme, ou la premiere dreſſée en 351 contre Photin. C'eſt une difficulté celebre & importante, puiſque la ſeconde confeſſion de Sirmich eſtoit viſiblement impie; au lieu Soz. l.4. c.15 p. 557.b. Cod. Th. 16. t. 2. l. 14. p. 40. not [Bar. 357. § 67. 68] Blond. prim. p. 118.

que la premiere, quoique rejettée de l'Egliſe à cauſe de ſes auteurs, & du deſſein qu'ils avoient eu de s'en ſervir contre la veritable foy, n'eſt mauvaiſe en elle meſme que parcequ'elle n'exclut pas aſſez les erreurs de l'Arianiſme. Il y a de grandes raiſons de part & d'autre; "& neanmoins, ſi dans cette obſcurité il faut determiner quelque choſe, le ſentiment le plus favorable à Libere nous paroiſt auſſi le mieux appuyé.] Note 55.

ARTICLE LXX.

Eudoxe s'empare du ſiege d'Antioche; ſon hiſtoire.

L'AN DE JESUS CHRIST 358.

[LEs auteurs du blaſpheme de Sirmich eurent ſans doute de la joie de voir Eudoxe elevé ſur le ſiege d'Antioche vers le commencement de l'an 358. Et neanmoins nous verrons que Dieu commença par là à diviſer le parti ſi formidable des Ariens & à mettre la confuſion dans cette tour de Babel.

Nous avons vu que Leonce avoit eſté fait Eveſque d'Antioche en 348. Il gouverna, ou plutoſt il tyranniza cette Egliſe environ 8 ans & demi, & alla enſuite rendre conte au ſouverain Paſteur vers la fin de 357.] Eudoxe Eveſque de Germanicie qui eſtoit alors en Occident auprés de Conſtance, ["& apparemment à Sirmich,] n'eut pas pluſtoſt appris ſa mort, qu'il pria Conſtance de luy permettre d'aller en diligence viſiter ſon Egliſe de Germanicie, qui avoit beſoin de luy; ou bien, comme le dit Sozomene, d'aller prendre garde qu'il n'arrivaſt point de troubles dans celle d'Antioche. Conſtance qui ne ſe doutoit pas de ſon deſſein, le laiſſa aller. [a]Mais luy qui avoit gagné les eunuques, [a] laiſſa là ſon Egliſe de Germanicie, & s'empara de celle d'Antioche, [b] diſant, contre la verité, que c'eſtoit la volonté de l'Empereur; [c] ſans avoir égard aux loix de l'Egliſe qui defendoient cette action, [d] & ſans avoir le conſentement ni de George de Laodicée & de Marc d'Arethuſe, qui eſtoient des plus conſiderables entre les Eveſques de Syrie, ni des autres à qui cette election appartenoit.

Note 56.

Socr. l. 2. c. 37 p. 132. a | Soz. l. 4. c. 12. p. 553. c.

Soz. p. 553. c.

a | Socr. p. 132. a.
b | Soz. p. 553. d.
a c. d | Socr. p. 132 | Ath. de ſyn p. 880. d | Thdrt. l. 2. c. 20. p. 623. a.
b Thdrt. l. 2. c. 21. p. 623. d | Soz. l. 4. c. 14. p. 555. d.
c Thdrt. hær. l. 4. c. 2. p. 234. 235.
d Soz. p. 553. d.
e c. 13. p. 555. e.

[Pour s'aſſurer tout à fait dans ſon uſurpation,] [e] il envoya à la Cour un Preſtre d'Antioche nommé Aſphale, ſectateur zelé d'Aece, lequel avoit déja obtenu une lettre de Conſtance [en faveur d'Eudoxe,] & eſtoit prés de s'en retourner, lorſqu'il fut arreſté [vers la mi-may] par l'accident que nous raporterons dans la ſuite.

[Voilà de quelle maniere Eudoxe paſſa du ſiege de Germanicie à celui d'Antioche, pour paſſer encore deux ans aprés d'Antioche à Conſtantinople, & devenir le chef du principal corps de l'Arianiſme, c'eſt à dire l'un des plus grands objets de la colere de Dieu. C'eſt ce qui nous oblige de marquer ici ce que l'hiſtoire nous en apprend.]

'Il eſtoit d'Arabiſſe dans la petite Armenie, fils, dit Philoſtorge, de Ceſaire, qui ayant vécu dans la debauche & dans le crime, purgea tous ſes pechez dans ſon ſang, & remporta la couronne du martyre. [Nous avons parlé ailleurs de cette hiſtoire tres extraordinaire & tres peu fondée.] 'Eudoxe eſtoit auſſi diſciple de S. Lucien, [s'il le faut croire ſur l'autorité du meſme hiſtorien des Ariens: Car ayant vécu juſques en 370, il ne pouvoit pas eſtre fort âgé lorſque S. Lucien mourut au commencement de 312.

Phiſg. l. 4. c. 4. p. 66.

V. le perſ. de Diocl. note 81.

l. 2. c. 5. p. 10. 11.

Ce qui eſt plus certain, c'eſt qu'il fut un de ceux que S. Euſtathe d'Antioche ne voulut point recevoir dans l'état eccleſiaſtique à cauſe de leur impieté. Mais quand ce ſaint Confeſſeur eut eſté banni [en l'an 330,] non ſeulement les Ariens l'admirent dans le Clergé, mais auſſi ils l'eleverent quelque temps aprés à l'epiſcopat de Germanicie 'dans la Syrie appellée Euphrateſienne, ſur les limites des provinces de Cilicie, de Syrie, & de Cappadoce. 'On luy donna exprés cette dignité afin qu'il fuſt l'un des appuis de l'Arianiſme; [de quoy il ne manqua pas de s'acquiter.] [a] Il eſtoit Eveſque dés l'an 341, auquel il aſſiſta au Concile d'Antioche. [b] Il vint en Occident [en 345,] apporter à Conſtant la longue expoſition. [c] Il aima mieux ſortir en colere du Concile de Milan, que de condanner les hereſies d'Arius. [d] Il parut auſſi à Sardique [en 347] avec les autres Ariens, [e] & [en 351] au Concile de Sirmich contre Photin. [f] Il fut deputé en 355 par le Concile de Milan, pour preſſer S. Euſebe de Verceil de venir à cette aſſemblée; [g] & pour recompenſer tous ſes bons ſervices, Conſtance le fit geolier de Lucifer, qui [par mepris] l'appelle toujours Adoxe, c'eſt à dire infame & ſans gloire.

Ath. fol. p. 812. c. de ſyn. p. 869. d. Thdrt. l. 2. c. 20. p. 613.

Ath. fol. p. 812. c. in Ar. or. 1. p. 290. b.

a de ſyn. p. 912.

b Soz. l. 3. c. 5. p. 503. b.

c Hil. fr. 1. p. 41. 42.

d p. 29.

e p. 49.

f Bar. 355. § 6.

g Lucif. de Ath. l. 1. p. 960. b. 977. e. Imori. p. 1107. c.

'Sozomene le met entre ceux qui s'eſtoient acquis de la reputation par leurs écrits. [h] Philoſtorge le depeint comme un homme doux, d'une vie aſſez reglée, habile, & ingenieux, mais extremement timide. 'Theodoret luy reproche une vie toute de volupté & de delices. [i] Il ſuivoit tout à fait les dogmes des Ariens, hormis qu'il reconnut durant quelque temps, que le Fils eſtoit ſemblable en eſſence au Pere; mais depuis, les collegues de ſon hereſie, 'c'eſt à dire Aece dont il eſtoit diſciple, [k] le firent revenir

Soz. l. 3. c. 14. p. 521. d.

h Phiſg. p. 66.

Thdrt. l. 2. c. 23. p. 616. d.

i Phiſg. p. 66.

Ath. p. 913. c.

k Phiſg. p. 66.

Soz.l.4. c.12 p. 553.d. à dire qu'il eſtoit d'une autre ſubſtance, & à ſoûtenir avec Aece & les eunuques de la Cour, qu'il n'eſtoit pas meſme ſemblable au Pere. 358.

Leont.ſup p. 1111.2.b. Nous avons une profeſſion de ſa foy tirée de ſon livre ſur l'Incarnation, où il met fort clairement J. C. au nombre des creatures: mais il y ſoûtient encore plus ouvertement l'hereſie qu'Apollinaire enſeigna depuis, que J.C. n'eſtoit point un homme parfait, & qu'il n'avoit point pris l'ame, dont la divinité luy tenant lieu, faiſoit avec la chair une ſeule nature compoſée des deux.

ARTICLE LXXI.

Saint Cyrille de Jeruſalem eſt depoſé par Acace de Ceſarée.

Thdrt.l.2. c.22. p.624.d. DURANT que l'Egliſe d'Antioche eſtoit ſans Eveſque, [entre la mort de Leonce & l'intruſion d'Eudoxe,] il s'eleva une diviſion entre Saint Cyrille de Jeruſalem & Acace de Ceſarée, d|Soz.l.4 c.25.p. 583.b|n. p.128. 2.c. laquelle cauſa de tres grands maux à l'Egliſe. [On n'en marque point d'autre ſource que des piques ſur la primauté & la juriſdiction de leurs Egliſes. Sozomene dit que S. Cyrille comme Eveſque d'une Egliſe apoſtolique, pretendoit les droits de metropolitain; en quoy Acace avoit pour luy le Concile de Nicée: mais il euſt eu honte de le citer. Et peut-eſtre que Saint Cyrille pretendoit Soz p.583.b.c. ſeulement eſtre exemt de la juriſdiction de Ceſarée.] Ces piques paſſerent en inimitié, & produiſirent diverſes accuſations qu'ils formerent l'un contre l'autre ſur leur croyance, Acace eſtant [viſiblement] Arien, & Saint Cyrille paſſant pour reconnoiſtre le Fils ſemblable en ſubſtance au Pere.

c|Thdrt.p.624. d. Enfin Acace prevint S Cyrille; & ayant tenu une aſſemblée des Eveſques de la province qui eſtoient dans ſes ſentiment, il le depoſa ſur divers pretextes qu'il prit, & le chaſſa de Jeruſalem.

Socr.l.2.c.40 p. 152.a. Socrate dit que ce fut parcequ'ayant ſouvent eſté appellé en juſtice, il avoit refuſé durant deux ans de comparoiſtre, par la crainte d'eſtre convaincu, [ou parcequ'il ne vouloit pas reconnoiſtre Acace pour juge.]

Soz. p.583. c.d. Sozomene en raporte une autre cauſe tres honorable à Saint Cyrille. Eſtant arrivé, dit-il, une grande famine dans le territoire de Jeruſalem, & un grand nombre de pauvres qui n'avoient pas de quoy ſe nourrir, jettant les yeux ſur leur Eveſque, ce Saint qui n'avoit point d'argent pour les ſecourir, vendit les meubles & les tentures de l'Egliſe. Et on dit qu'une perſonne reconnut ſur

ſur une comedienne un preſent qu'elle avoit donné, & que s'informant d'où elle l'avoit eu, elle trouva que c'eſtoit d'un marchand qui l'avoit acheté de l'Eveſque. [C'eſt aſſurément cette meſme hiſtoire] 'par laquelle Acace, au raport de Theodoret, rendit S. Cyrille odieux à Conſtance aprés le Concile de Seleucie, en y ajoutant de nouvelles circonſtances, ſavoir que c'eſtoit un vétement de fil d'or que Conſtantin avoit donné à S. Macaire pour celebrer le batteſme; que le comedien qui l'avoit acheté s'en eſtoit ſervi ſur le theatre, & qu'en danſant avec cet habit, il eſtoit tombé, & s'eſtoit rompu le cou. Thdrt.l.2.c.23. p.625.c.d.

[On ne voit pas qui fut mis en la place de S. Cyrille. On peut neanmoins dire avec quelque apparence, que ce fut Eutyque,] 'que Saint Jerome met le premier aprés S. Cyrille. [Aucun autre auteur n'en parle: & je ne ſçay ſi cela ne peut point donner quelque lieu de croire que c'eſt le meſme] qu'Eutyque Eveſque d'Eleutherople, dont S. Epiphane parle aſſez ſouvent. Il eſtoit diſciple de S. Maxime de Jeruſalem. S. Epiphane aſſure qu'il a toujours eſté Catholique dans le cœur; mais parcequ'il eſtoit ennemi de Saint Cyrille, il ſe joignit au parti oppoſé, qui eſtoit celui d'Acace & des purs Ariens. [Il ſemble qu'Acace pour ſatisfaire ſon animoſité auſſi-bien que ſon ambition, & le dedommager un peu de la perte de ſa foy & de ſon ame, luy aura pu laiſſer l'adminiſtration de l'Egliſe de Jeruſalem, comme à l'Eveſque le plus proche, en attendant qu'il euſt prit ſes meſures pour y établir un Eveſque propre dont il euſt pu eſtre aſſuré.] Hier.chr an. 349. Epi.73.c.23.p. 871.b|c.27.p. 875.c.d.

'Saint Cyrille ſe voyant depoſé, envoya, dit Socrate, à ſes juges un acte d'appel, comme on fait dans les jugemens civils, pour en appeller à un jugement ſuperieur; & il eſt le premier, ou meſme le ſeul, dit cet auteur, qui en ait uſé de la ſorte: Mais Conſtance approuva cet appel. 'Cet endroit forme une difficulté qui eſt expliquée d'une façon par Mr de Marca, & d'une autre par M^r le Cardinal du Perron. Socr.l.2. c.40.p 152.a.b. Mar.conc.l.7.c. 2.§ 10.p.215.

'Saint Cyrille eſtant chaſſé de Jeruſalem par Acace, [s'en alla à Antioche.] Mais comme il n'y avoit point alors d'Eveſque, il paſſa juſqu'à Tarſe, où il fut receu par Silvain qui en eſtoit alors Eveſque. 'Acace qui le ſçeut, écrivit à Silvain, & luy manda la depoſition de S. Cyrille. Mais Silvain qui avoit du reſpect pour ce Saint, & qui de plus voyoit que ſon peuple ecoutoit avec grand plaiſir ſes inſtructions, ne voulut pas l'empeſcher de faire ſes fonctions. Ainſi S. Cyrille demeura dans la communion de Silvain, d'Euſtathe [qui fut fait vers ce temps là Eveſque] de Thdrt.l.4. c.22. p.624.d. p.625.a.

Epi.73.c.23.p. 870.871|Phiſg. l.4.c.12.p.72. Sebaſte, de Baſile d'Ancyre, & des autres Semiariens; 'ce fut pour ce ſujet qu'Acace voulant ſe venger d'eux, ſe jetta dans le parti des purs Ariens ou Anoméens, comme on le verra bien-toſt dans le Concile d'Antioche. 'Car il avoit témoigné auparavant, qu'il eſtoit plutoſt du ſentiment des Semiariens; [& depuis il ſe rangea meſme du coſté des Catholiques, ſans changer peut-eſtre de foy, parcequ'il n'en avoit point d'autre que ſon intereſt.] 358.

Soz.l.4.c.21.p. 574.a.b|Socr.l. 2.c.40 p.151.c.

ARTICLE LXXII.

Les Prelats de France rejettent l'impieté de Sirmich: S. Phebade la refute. Eudoxe & Acace l'autoriſent dans le Concile d'Antioche.

[LEs Eveſques qui avoient fabriqué, s'il faut dire ainſi, la ſeconde confeſſion de Sirmich, ſouhaitant de rendre tout le monde participant de leur impieté,] l'envoyerent dans l'Orient, [a] & dans les Gaules. [Elle fut ſans doute envoyée auſſi en Afrique. Mais je ne ſçay ſi c'eſt ce que marque Victorin, lorſqu'il dit]qu'on avoit écrit aux Africains & aux Orientaux, afin qu'ils banniſſent de l'Egliſe le mot de Conſubſtantiel. Car il témoigne qu'on vouloit établir en meſme temps la reſſemblance de ſubſtance; [& la confeſſion de Sirmich vouloit qu'on aboliſt l'un & l'autre.]

Soz.l.4. c.23 p. 578.c. a Hil.ſyn.p.123. 2.d.

Mar.V.l.1.p. 198.d.e.

Hil. p.124.1.a. b. 'Elle fut receuë fort differemment dans l'Orient & dans les Gaules. Pour parler premierement de ce qui ſe fit dans les Gaules; comme les Eveſques de cette province avoient reſiſté aux premieres attaques de l'hereſie dans les Conciles d'Arles & de Beziers, ils ne témoignerent pas moins de courage à repouſſer ce dernier effort que faiſoit l'hereſie pour les abatre. Ils demeurerent toujours fideles à J.C. [Ils n'eurent pas de peine à decouvrir le venin de cette confeſſion.]'Car s'il y avoit quelque termes qui fuſſent communs à la verité & à l'hereſie, il y en avoit beaucoup d'autres dont l'impieté eſtoit toute manifeſte: 'ce qui donnoit lieu d'interpreter de la meſme maniere ceux qui eſtoient capables d'un bon ſens; outre que c'eſt perdre entierement la foy, que de recevoir un ſeul article qui y ſoit contraire. 'On avoit meſme des écrits manifeſtement impies de quelques uns de ceux qui envoyoient en France ce formulaire: '& l'impieté d'Urſace, de Valens, & de Potame y eſtoit connuë.

Pheb.p.169.b. p.173.a. p.177.d. p.169.d.

Hil.p.123.a.e. [Ils ne ſe contenterent pas meſme de ne point recevoir cette confeſſion impie; mais ils eurent encore la force de la condanner,

quand on la leur eut apportée; '& le bruit de leur generoſité eſtant paſſé juſques en Orient, y reveilla un peu les eſprits de quelques Eveſques. Il leur fit enfin avoir quelque honte d'avoir ſi long-temps ſouffert l'accroiſſement de cette hereſie, ſans s'y oppoſer, & les porta à défendre la verité par quelques decrets 'qu'ils firent cette année meſme] un peu avant Paſque, comme nous l'allons bien-toſt raporter, [a] & preſque en meſme temps que l'on rejetta l'hereſie en France. p.124.1.b. Epi 73.c 2.p. 847 b. a Hil.ſyn p.128. 1.c.

'Les meſmes Eveſques de France continuerent auſſi à refuſer leur communion à Saturnin d'Arles. 'Ils écrivirent "au contraire des lettres de communion à Saint Hilaire, 'ce qu'ils n'avoient pu faire juques alors. Ils luy apprirent par ces lettres 'ce qu'ils avoient fait contre la confeſſion de Sirmich, & luy témoignerent qu'ils prenoient part à ſon exil par l'union d'une meſme foy & d'un meſme eſprit. p 123 2.e] 124. 1.d. p.124 2.d. p.123.2.c. V.S.Hilaire de Poitiers §7, 8.

[Il nous reſte encore un illuſtre monument de courage des Eveſques de France,]dans l'écrit de S. Phebade Eveſque d'Agen, contre les Ariens, qui a eſté connu de S. Jerome. [b] Ce Saint, à qui l'on donne par corruption les noms de de Sebade, Fetade, & d'autres ſemblables, & que l'on connoiſt aujourd'hui dans la Gaſcogne ſous le nom de S Fiari, [n'eſtoit apparemment Eveſque que depuis l'an 347,] puiſqu'il n'eſt point entre ceux qui aſſiſterent au Concile de Sardique. [& nous verrons qu'il vivoit encore en 392] Il écrivit l'ouvrage dont nous parlons, peu aprés que l'on eut apporté [dans les Gaules] la perfidie Arienne [c] de Potame, [d] laquelle il y refute depuis un bout juſqu'à l'autre avec beaucoup d'eſprit & de ſolidité. 'Il rend au commencement la raiſon qui l'a obligé d'écrire, qui n'eſt autre que le peril extreme où il voyoit la foy; l'hereſie s'eſtant tellement emparée de preſque tous les eſprits, qu'il faut, dit-il, eſtre heretiques, ſi nous voulons eſtre appellez Catholiques. 'Il ne laiſſe pas neanmoins de pretendre que ſon ouvrage ſera un témoignage de ſa foy, & le fera reconnoiſtre pour Catholique: mais ce ſera ſeulement de ceux que la crainte ou l'ambition du ſiecle n'aura pas vaincu. 'Il l'adreſſe à ſes tres chers freres; c'eſt à dire apparemment aux autres Eveſques de France. [Il y ſuit la maniere de parler de Tertullien,] 'appellant corps tout ce qui ſubſiſte: Et c'eſt pourquoi il donne auſſi ce nom aux eſtres ſpirituels & inviſibles, & enfin à Dieu meſme. Hier.v.ill.c.108. p.299.b. b Boll.13.jan.p. 790.b.c. Pheb.p.169.a] 177.d. c p.170.d. d p.169 c. a. b. a. p.178.c.d.

'On attribuoit quelques autres ouvrages à ce Saint, que S. Jerome dit n'avoir pas encore lus. [" Il y a quelques conjectures qui Hier.v.ill.c.108. p.299.b. V. S.Gr de Nazianze,

pourroient le faire croire auteur d'une oraiſon contre les Ariens, mal attribuée à S. Gregoire de Naziance & à S. Ambroiſe; mais ces conjectures ſont bien foibles.

Nous verrons qu'il parut en 359 dans le Concile de Rimini à la teſte des plus genereux Prelats: & neanmoins il y manqua encore ou de lumiere ou de force.]Il eſtoit extremement âgé lorſque Saint Jerome parloit de luy dans ſon traité des hommes illuſtres [en 392.]Ainſi il faut qu'il ait eſté au moins prés de quarante ans Eveſque. Car il l'eſtoit en 357 ou 358, lorſqu'il fit ſon livre contre les Ariens, comme on le juge par ce livre meſme. Il y a beaucoup d'apparence "que c'eſt luy qui preſida au Concile de Valence, tenu en 374, [par le privilege de ſon âge & le merite de ſa perſonne, comme avoit fait Oſius à Sardique.] Il preſida auſſi [par la meſme raiſon] à celui de ſaragoſe vers 380, où il eſt nommé Fitade. On peut encore juger que c'eſt luy à qui Saint Ambroiſe écrit la lettre 70, commune à luy & à S. Delphin de Bordeaux, & il loüe ces deux ſaints Prelats [qui eſtoient d'une meſme province,] comme unis enſemble par une tres étroite charité. Il témoigne dans cette lettre qu'il leur en avoit déja écrit une autre à tous deux.

Hier. p 299. b.

Conc. t. 2. p 904. d 906. d.

V. S. Juſt. de Lion.

p 1009. c Gal. chr t. 2. p. 70.

Amb. ep. 70. p. 333. c d Gal. chr. p. 70 Boll. 25 apr. p. 366. b.

'L'Egliſe d'Agen en fait aujourd'hui memoire le 25 d'avril. Elle avoit autrefois baſti une egliſe ſous ſon nom. [a] Ses reliques ont eſté transferées à Perigueux, où elles eſtoient encore en 1112. Elles ſont aujourd'hui dans Benerquis au dioceſe de Toulouſe. 'Gavide dont parle Sulpice Severe, fut ſon ſucceſſeur ſelon Bollandus, [b] quoique Mrs de Ste Marthe diſent qu'il mit en ſa place Saint Dulcide. [Mais on n'y trouve point dutout Gavide; ce qui eſt une faute manifeſte.

Boll. t 3. jan p. 790. b c 25. apr. p. 366. b. a Gal chr. p. 70.

Boll. p. 790 Sulp. l. 2. p 162. b Gal. chr. p. 70.

Comme il y avoit long-temps que l'hereſie Arienne dominoit dans Antioche, il ne faut pas s'étonner ſi la perfidie de Sirmich y fut receuë comme la veritable foy Nous venons de voir de quelle maniere Eudoxe s'eſtoit emparé de ce ſiege apoſtolique. Il y exerçoit en loup le miniſtere où il eſtoit entré en voleur;]& il y ravageoit la vigne du Seigneur comme un ſanglier furieux. Car il ne cachoit pas ſa malignité comme Leonce, mais il vomiſſoit ouvertement ſes blaſphemes contre la doctrine apoſtolique, 'ſoûtenant publiquement que le Fils n'eſtoit pas ſemblable au Pere. 'Il perſecutoit par toutes ſortes de voies ceux qui avoient la hardieſſe de luy reſiſter, & il en chaſſa meſme pluſieurs de l'Egliſe pour ce ſujet.

Thdrt. l. 2. c. 20. p. 623. b.

Soz. l. 4. c. 12. p. 553 d.

c. 13. p 544. c Thdrt. p. 623. b.

'Aece n'eut pas plutoſt ſçeu qu'il eſtoit à Antioche, qu'il quitta

Thdrt. c. 23 p. 626. d.

358. l'Egypte pour le venir trouver accompagné d'Eunome ſon fidele diſciple; & ayant trouvé dans luy un homme qui avoit les meſmes erreurs que luy, & la meſme ardeur pour les delices, il prefera ſa compagnie à toute autre qu'il euſt pu choiſir. 'Eudoxe de ſon coſté voulut aſſembler un Concile pour le rétablir dans le diaconat. Mais l'averſion qu'on avoit de cet athée, ayant eſté plus puiſſante que ſa faveur, il n'en put venir à bout. 'Cela ne l'empeſcha pas de cherir toujours ce miſerable, & d'elever aux dignitez de l'Egliſe les plus infames de ſes diſciples. 'Il voulut entre autres faire Diacre Eunome: mais ce digne diſciple d'Aece ne voulut point l'eſtre, dit Philoſtorge, juſques à ce qu'il euſt eſté pleinement inſtruit; ce qui, ſelon les termes grecs, ſe raporte plutoſt à Eudoxe qu'à Eunome. [Et cela n'eſt pas indigne de la vanité inſupportable de cet impie.

Soer. l. 2. c. 37. p. 132. b.

Soz. l. 4. c. 13. p. 554. d.

Philg. l. 4. c. 5. p. 66.

Le Concile dont nous venons de parler, eſt apparemment celui qui eſt marqué par Sozomene.] 'C'eſtoit un Concile d'Anoméens qu'Eudoxe tint à Antioche, [auſſi-toſt ſans doute aprés ſon intruſion.]Entre ceux qui s'y trouverent, on nomme Urane de Tyr, & Acace de Ceſarée 'que Saint Athanaſe appelle le compagnon d'Aece. [a]Ce fut là qu'Eudoxe [b]condanna tout enſemble & la Conſubſtantialité, & la reſſemblance de ſubſtance, diſant que les Occidentaux & Oſius avoient fait la meſme choſe [par la ſeconde confeſſion de Sirmich, dont il avoit peut-eſtre apporté luy meſme la nouvelle,]& un exemplaire adreſſé aux Orientaux. 'Il faiſoit en meſme temps courir le bruit que Libere avoit condanné la Conſubſtantialité, & tenoit que le Fils n'eſtoit pas ſemblable au Pere, [peut-eſtre ſur le bruit confus qu'il avoit ſigné le formulaire de Sirmich.]Ce Concile fit encore une autre choſe digne de luy, qui fut d'écrire une lettre de remerciement à Urſace, Valens, & Germine, pour avoir ſi bien réuſſi dans l'affaire d'Oſius, & avoir donné aux Occidentaux occaſion d'entrer dans la veritable foy.

Ath. de ſyn. p. 913. c.

a Soz. p. 554 a.

c. 15. p. 557. d.

p. 557. 55 f.

c. 12. p. 554. b.

[Ce fut peut-eſtre en ce temps-ci qu'Aece, ou quelque autre,] 'fit à Antioche ce ſermon plein de blaſphemes, dont S. Hilaire raporte avec horreur un extrait qui fait partie de celui qui avoit eſté lu dans le Concile de Seleucie.

Hil. in Conſ. l. 1. p. 114. 2. e.

ARTICLE LXXIII.

Baſile & les autres Semiariens condannent les Anoméens dans le Concile d'Ancyre; les font retracter à Sirmich.

Soz.l.4.c.13.p. 554.c. CEPENDANT ceux qu'Eudoxe avoit chaſſez de l'Egliſe d'Antioche, parcequ'ils s'oppoſoient à ſes mauvais deſſeins, s'en allerent trouver George de Laodicée, lequel [ſoit par quelque averſion perſonnelle, ſoit qu'en effet il eut horreur de l'impieté toute ouverte d'Eudoxe & d'Aece,]donna à ces excommuniez une lettre adreſſée à Macedone de Conſtantinople, Baſile d'Ancyre, Cecrops de Nicomedie, & un Eugene qu'on pretend eſtre celui de Nicée, pour les prier de s'aſſembler au plus grand nombre qu'ils pourroient, & de demander la ſouſcription des autres Eveſques, afin d'obliger Eudoxe de chaſſer de l'Egliſe Aece avec ſes diſciples, puiſque ſans cela, cette illuſtre Egliſe eſtoit en danger de perdre tout à fait la foy par un malheureux naufrage, & d'entrainer meſme les autres avec elle.

d]n.p.124 2.a.

[Nous ne ſavons pas ce que firent Macedone & Cecrops.]

Phiſg.l.4.c.6.p. 66. 'Pour Baſile, qui, ſelon Philoſtorge, eſtoit faſché de voir Eudoxe en une place qu'il avoit eſperé de poſſeder, [a]ayant receu la lettre de George, & les proteſtations que luy firent en la preſence de Dieu, 'ceux qui avoient eſté chaſſez par Eudoxe, [des blaſphemes qui s'enſeignoient à Antioche;]il fit aſſembler à Ancyre autant d'Eveſques de diverſes provinces que la ſaiſon le luy permit. Car on eſtoit encore dans l'hiver, & fort proche de Paſque, 'qui en cette année 358, tomboit au 12 d'avril; 'ce qui fit meſme que pluſieurs Prelats s'excuſerent par lettres d'y venir. 'Et ainſi il ne s'en put trouver que peu, [b]dans ce Concile des Orientaux. [c]S. Epiphane n'en conte que douze, entre leſquels eſtoit Euſtathe [de Sebaſte.][d]S. Hilaire ſemble dire qu'Eleuſe de Cyzic y eſtoit auſſi; [& nous verrons][e]qu'il fut deputé à Conſtance avec d'autres par ce Concile. [f]Il ajoute que ces Eveſques s'eſtoient aſſemblez dés auparavant pour dedier une egliſe que Baſile avoit baſtie.

Epi.p.847.b. a Epi.73. c.2.p. 847.b. Soz.p.554.c. Epi.p.847.b. Buch]Blond. Epi.p.847.b. Hil.ſyn.p.124.l. b]133.2.a. b p.128.1.b. c Epi.73.c.11.p. 859.a. d Hil.ſyn p.137. 2.d. e d]Soz.l.4.c.13. p.555.b. f p.554.c.

'Baſile leur ayant montré la lettre de George, [g]& le zele que les Eveſques de France venoient de faire paroiſtre, [h]en condannant la ſeconde confeſſion de Sirmich, 'les fit rougir d'avoir attendu ſi tard à s'oppoſer à cette hereſie, & ils ſe reſolurent de le faire enfin. 'S. Epiphane nous a conſervé une lettre que ce Concile écrivit à tous les Eveſques, & nommément à ceux de Phenicie,

Epi.p.847.b. g Hil.p.128.l.c. h p.123.2.d. p.124.1.b.c. Epi.p.846.

pour appuyer la reſſemblance de ſubſtance contre le dogme des Anoméens. 'Le Concile prie tous les Eveſques de vouloir ſouſcrire cette lettre. p.847.d.

'Elle finit par dixhuit anathematiſmes dont Saint Hilaire en a traduit & expliqué douze. [a] Vigile de Tapſe qui les attribuë à tous les Eveſques d'Orient, ne paroiſt pas en avoir connu davantage: [& ce furent peut-eſtre les ſeuls que l'on publia:] 'au moins nous ſavons que le 18.e qui condanne le terme de Conſubſtantiel, fut retranché auſſi-toſt aprés dans la copie que l'on porta à Sirmich: & meſme il paroiſt qu'on ne le publia point dutout. [Cela n'empeſche pas qu'il n'ait eſté veritablement arreſté & ſigné dans le Concile avec les autres.] 'Car Saint Baſile dit qu'Euſtathe ſigna l'anatheme de la Conſubſtantialité dans le colloque d'Ancyre, comme il l'appelle; '& Saint Hilaire dit qu'il avoit appris cet anatheme par des copies de cette lettre, que des Eveſques luy avoient données. C'eſt ce qui fait que quelque approbation qu'il donne au Concile d'Ancyre, '& quoiqu'il témoigne une joie particuliere de ſes decrets, 'il dit neanmoins que cet anatheme eſt impie, & luy rend ſuſpect tout le reſte: 'il dit autrepart, que quoique ces Eveſques reſiſtaſſent fortement à l'impieté de Sirmich, ce n'eſtoit pas neanmoins ſans bleſſer les oreilles catholiques, & ſans offenſer ceux que leur pieté rendoit ſcrupuleux & timides dans les choſes de la religion; '& dans ſon traité contre Conſtance, il met le Concile d'Ancyre parmi les autres aſſemblées des Ariens. 'Ainſi Vigile de Tapſe qui le met avec celui de Philippople entre ceux qui pouvoient faire autorité dans l'Egliſe, [ne paroiſt pas avoir eſté aſſez inſtruit de l'hiſtoire de ce temps là.

[a] Vig. in Euty. l. 5. § 3. p. 58.

Hil. ſyn. p. 128. a. c. d. e.

Vig. in Euty. l. 5. § 3. p. 58.

Hil. p. 137. a. d. e.

Baſ. ep. 74. p. 126.

Hil. p. 137. a. d. e.

p. 135. a. e.

p. 137. a.

p. 124. a. e.

in Conſt. l. 1. p. 116. a. e.

Vig. in Euty l. 5. § 3. p. 58.

Ce fut peut-eſtre en ce Concile que l'on compoſa la lettre des Orientaux,] 'qu'on lut à Sirmich touchant les mots de Conſubſtantiel & ſemblable en ſubſtance, où ils rejettoient celui de Conſubſtantiel.

Hil. ſyn. p. 136. a. e.

'Les Eveſques du Concile d'Ancyre, [ne ſe contentant pas de ce qu'ils avoient fait,] crurent qu'il eſtoit neceſſaire d'informer l'Empereur de ce qui ſe paſſoit, & de luy demander ſa protection pour faire ſubſiſter les decrets des Conciles des Sardique [ou Philippople,] ceux de Sirmich [en l'an 351,] & les autres où l'on avoit établi que le Fils eſtoit ſemblable au Pere en eſſence. 'Ils luy écrivirent pour ce ſujet, [b] & meſme luy deputerent Baſile d'Ancyre, Euſtathe, Eleuſe, & Leonce Preſtre "qui avoit eſté Chambellan & eunuque du Prince; [ce qui le rendoit propre à

Soz. l. 4. c. 13. p. 555. a. b.

Thdrt. l. 2. c. 21. p. 623. d.

[b] Hil. p. 137. a. d. Soz. p. 555. n. p. 124. a. d. Thdrt. hær. l. 4. c. 2. p. 235. a.

ἐκ θαλαμῶν μετὰ τὴν βασιλέως ἀπαλλαγήν.

Soz.n.p.124.2.d. manier une affaire de Cour.] 'On croit que c'eſtoit l'un des Hil.ſyn.p.137.2 d. Eccleſiaſtiques d'Antioche depoſez par Eudoxe. 'Ces deputez porterent avec eux à Sirmich les anathematiſmes d'Ancyre pour les y faire ſigner ; mais ils en retrancherent le dernier, depeur qu'on n'en fuſt ſcandalizé : [& ils ne porterent meſme apparemment que les douze traduits & expliquez par S.Hilaire, puiſque ſans cela on ne voit pas pourquoi ce Saint n'auroit pas parlé des autres. 358.

Conſtance "qui aprés avoir déja fait une expedition contre les Cod. Th.chr.p. 58. Quades,] 'eſtoit revenu à Sirmich dés le 22 de may ſelon le Code, [a] Hil.p.135.2.b. receut ces deputez avec beaucoup d'honneur, & ils réuſſirent ſi bien, qu'ils le detromperent de l'erreur où ceux qui eſtoient auprés de luy l'avoient engagé, & luy firent reconnoiſtre ſon 2.c|124.1.c|128.c ignorance. Ils obligerent meſme ceux qui eſtoient les auteurs de la ſeconde profeſſion de Sirmich, ou qui l'avoient ſignée, de p.128.1.c| 137.2.d. confeſſer leur erreur & leur ignorance, 'de ſouſcrire les decrets 2.c|124.1.c|128.c. du Concile d'Ancyre, '& de condanner par une ſeconde ſignature ce qu'ils avoient établi par la premiere. V. Conſtance § 47.

Soz.l.3.c.15.p. 557.c. 'Les trois Prelats deputez, qui avoient beaucoup de credit ſur [b] Phiſg l.4.c.8. p.68. l'eſprit de Conſtance, [b] ayant fait en ſa preſence un diſcours ſur la foy, [c] renfermerent, dit Sozomene, tout ce qui avoit autrefois [c] Soz.p.557.c. eſté ordonné contre Paul de Samoſates, contre Photin, & dans n.p.125.1.c|Hil. ſyn.p.128.1.c| 137.2.d. le Concile d'Antioche de l'an 341, en un ſeul écrit 'qui n'eſtoit autre choſe, ſelon M.r Valois, que les douze anathematiſmes du David,p.409. Concile d'Ancyre. 'Mais d'autres croient, [avec aſſez d'apparence,] que c'eſtoit un nouvel écrit, où les Semiariens avoient joint deux profeſſions de foy de leur doctrine, avec celle du Concile Catholique d'Antioche contre Paul, parceque ce Concile avoit rejetté, pour des raiſons qui n'avoient plus de lieu, le mot de Conſubſtantiel qu'ils vouloient faire abandonner par Libere & par les autres.

Phiſg.l.4.c.8.p. 68. 'Les Semiariens deſirant donc faire confirmer leur ſentiment par le jugement d'un ſynode, & la ſouſcription de divers Prelats, Soz.p.557.b.c. d. 'ils obtinrent de Conſtance qu'il fiſt aſſembler tous les Eveſques qui ſe trouvoient alors dans Sirmich à la ſuite de la Cour, & leur firent ſigner leur formulaire. Urſace, Valens, & Germine furent de ce nombre, avec quatre Eveſques d'Afrique qui s'y rencontrerent, nommez Athanaſe, Alexandre, Severien, & Hil. p.135.2.d. Creſcent. 'Urſace & Valens s'excuſerent de ce qu'ils avoient ordonné de ſupprimer la Conſubſtantialité & la reſſemblance de ſubſtance, ſur ce qu'ils avoient cru, diſoient-ils, que ces deux mots

mots ſignifioient la meſme choſe; de quoy Saint Hilaire les raille agreablement. 'L'on crut que c'eſtoit beaucoup d'avoir tiré d'eux cette ſignature forcée, ſans leur demander rien davantage, 'en reſervant à Dieu le jugement de leur cœur & de la ſincerité de leurs paroles. 'Conſtance ayant fait venir Libere de Berée à Sirmich en ce meſme temps, l'obligea auſſi à ſouſcrire comme les autres. 'Et comme on avoit fait courir le bruit qu'il tenoit le dogme des Anoméens, il ſigna particulierement qu'il condannoit tous ceux qui ne reconnoiſſoient pas le Fils ſemblable au Pere en eſſence & en toutes choſes.

p.133.a.b. p.136.1.a. Soz.l.4. c.15.p. 557.b.d. d/558.a.

'Sozomene dit qu'on le contraignit auſſi de reconnoiſtre que le Fils n'eſtoit pas conſubſtantiel au Pere; ["ce qui paroiſt difficile à croire, ſi nous ne diſons que les Semiariens firent enfin revivre leur dernier anathematiſme d'Ancyre, par la meſme legereté ou la meſme politique qui le leur avoit fait ſupprimer d'abord; & il y a encore d'autres raiſons de le dire. Nous laiſſons à d'autres à faire des reflexions ſur l'état deplorable où ſe trouvoit un Pape reduit à ſe ſoumettre à ce qu'exigeoient deux ou trois Eveſques Semiariens, parceque le deſir de retourner à Rome avoit affadi ce ſel de la terre.]

p.557.c.

Note 57.

'On croit que le credit de Baſile obtint encore l'abrogation entiere de la "ſeconde confeſſion de Sirmich; & qu'il faut raporter à ce temps ce que diſent Socrate & Sozomene, que les Ariens s'eſtant repentis de cette confeſſion, firent ce qu'ils purent pour en retirer tous les exemplaires; & que comme pluſieurs la retenoient ſecrettement, ils obtinrent un edit de l'Empereur pour la faire chercher, & pour menacer ceux qui en garderoient aucune copie: mais qu'il n'y eut pas de menaces capables d'étoufer une piece qu'on avoit une fois publiée. 'Ils en firent arracher les copies par le ſecretaire Martien, [qui eſt peut-eſtre celui dont nous avons parlé "autre-part au ſujet du Concile de Jeruſalem en 335; ſi nous ne voulons dire que c'eſt un] 'Marcien Preſtre des Novatiens ſous Valens, dont il inſtruiſoit les filles. Car il avoit autrefois eſté à la Cour.

Epi.n.p.319. Socr.l.2. c.30 p 126.c|Soz. l.4.c. 6.p.543.b.c. Ath.de ſyn.p. 904.b. Socr.l.4.c.9.p. p.218.a.b.

Note 58.

V. ſ. 19.

ARTICLE LXXIV.

Les Semiariens perſecutent les Anoméens, font chaſſer Eudoxe d'Antioche, bannir Aece, Eunome, & pluſieurs autres.

[CE fut ſans doute en ce meſme temps du regne de Baſile à Sirmich,] 'qu'arriva ce qu'on luy reprocha depuis, qu'il avoit ſoulevé le Clergé de Sirmich contre Germine ſon Eveſque [avant qu'il euſt ſigné la foy d'Ancyre.] L'on ajoutoit qu'il avoit écrit en Afrique contre le meſme Germine, auſſi-bien que contre Urſace & Valens, en meſme temps qu'il ſe diſoit eſtre dans leur communion, & qu'il avoit cauſé beaucoup de trouble dans l'Illyrie, dans l'Italie, & dans l'Afrique. [Il n'eſt pas hors d'apparence que ce trouble pretendu de l'Afrique fuſt quelque Concile qui s'y aſſembla, où l'on condanna la ſeconde confeſſion de Sirmich. Au moins je ne voy rien autre choſe à quoy l'on puiſſe raporter ce que dit Saint Hilaire,] 'que Conſtance ordonna qu'on luy rendiſt les ſignatures par leſquelles les Africains avoient condanné le blaſpheme d'Urſace & de Valens; & que ces Eveſques l'ayant refuſé, il avoit uſé de menaces, & enfin leur avoit fait arracher ces ſignatures par force: [ce qui ſe fit peut-eſtre l'année ſuivante, lorſque le credit d'Urſace & de Valens ſe fut un peu relevé.

Soz. l. 4. c. 24. p. 580. c. d.

Hil. in Conſt. l. 1. p. 116. 2. d.

Mais pour celle-ci, le parti des Anoméens ſembloit eſtre entierement terraſſé. Car outre ce que nous avons déja dit, la deputation de Baſile & des autres produiſit encore d'autres effets bien plus funeſtes & bien plus faſcheux pour eux. Les Semiariens n'accuſerent pas ſeulement Aece & Eudoxe comme heretiques, ce qui eſtoit le ſujet de leur deputation; mais auſſi, s'il en faut croire Philoſtorge,] 'comme complices des mauvais deſſeins de Gallus: [a] & en effet, Sozomene témoigne auſſi qu'Aece s'eſtoit rendu ſuſpect par la familiarité qu'il avoit eue avec ce malheureux Prince. Saint Gregoire de Nyſſe dit encore qu'Aece avoit eu part à la mort de Domitien; [b] & il eſt viſible par les plaintes d'Eunome contre Baſile & Euſtathe, qu'il fut banni ſur cette accuſation.

Philoſ. l. 4. c. 8. p. 67.
a Soz. l. 5. c. 5. p. 631. b.
Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 294. b. c.
b p. 290. b.

[Quoy qu'il en ſoit, Conſtance ſe declara alors tout à fait contre les Anoméens.] Il avoit, comme nous avons dit, donné des lettres favorables à Aſphale preſtre heretique d'Antioche, [pour autoriſer ſans doute l'intruſion d'Eudoxe,] & cet Aſphale eſtoit

Soz. l. 4. c. 13. p. 555. c.

déja prés de partir, lorſque les deputez du Concile d'Ancyre eſtant arrivez, Conſtance fit retirer ſa lettre, '& en écrivit une à l'Egliſe d'Antioche, par laquelle deſavouant abſolument l'intruſion d'Eudoxe, il parle de luy & d'Aece, qu'il marque ſous le nom de certains ſophiſtes & de coureurs, de la maniere du monde la plus outrageuſe. 'Il ſe contente neanmoins de défendre à Eudoxe de ſe trouver dans les aſſemblées: c'eſt à dire qu'il luy ordonne de demeurer en ſon particulier, [a] mais hors d'Antioche, ſelon Philoſtorge & Theodoret. [b] Il fait profeſſion dans la meſme lettre, de croire le Fils ſemblable en ſubſtance à ſon Pere. Sozomene nous a conſervé cette lettre. 'Il en eſt fait mention dans Theodoret, '& dans Lucifer qui s'en ſert pour montrer la legereté de Conſtance.

c.14 p.555.d. p.556 c. Philg.l.4.c.8.p. 68. a Ib|Thdrt.l.2. c.21.p.623. b Soz.p.555.b. Thdrt.p.623.d. Lucif.de Ath.p. 977.e|mori.p. 1107 c.

[c] Theophile le prophete de Philoſtorge, ayant eſté envelopé par Baſile dans l'accuſation d'Eudoxe, fut relegué à Heraclée dans le Pont. Aece & quelques autres furent remis, dit cet auteur, à la diſcretion de leurs accuſateurs.

c Philg p 68.

'La nouvelle de ces pratiques de Baſile eſtant arrivée à Antioche, Eunome receut le diaconat [d'Eudoxe,] & fut envoyé à Conſtance pour faire caſſer ces ordonnances. 'Mais il fut arreſté en chemin par les partiſans de Baſile, & exilé à Midée ou Migde ville de Phrygie ſur la riviere de Sangare. 'Aece leur eſtant auſſi tombé entre les mains, fut banni à Pepuze dans la meſme province. Eudoxe ſe retira en Armenie dont il eſtoit; & divers autres juſques au nombre de 70, furent releguez en divers endroits. 'Seras (ou Saras) Eveſque de Paretoine dans la Libye, fut de ce nombre.

Ibid. p.69|n.p.214. l.4.c.8 p.69. p 79.

[Eunome faiſoit apparemment alluſion à ce temps-ci,] 'lorſqu'écrivant contre S. Baſile, il ſe plaignoit d'un autre Baſile du Pont-Euxin, & d'un Euſtathe d'Armenie; [c'eſt à dire, autant que nous en pouvons juger, de Baſile d'Ancyre, & d'Euſtathe de Sebaſte,] qui eſtant ennemis l'un de l'autre, s'accorderent neanmoins pour s'unir contre Aece, & trouverent moyen de luy faire un procés, quoiqu'il n'euſt point d'autre crime, dit Eunome, ſinon que ſa reputation eſtoit trop grande.

Nyſſ.in Eun.l.2. p.289. 290.296 a b.

'Eunome faiſoit entrer dans ſon recit des eſclaves mis en liberté, de 'nouveaux battizez, des gents gagnez par argent. Il y méloit Montius, Gallus, Domitien, de faux témoins, un Prince en colere, & enfin des exilez. 'Et la fin de tout cela eſtoit, que Conſtance avoit relegué Eunome & Aece en Phrygie, depeur qu'ils ne corrompiſſent plus de perſonnes par leurs entretiens

p.290.b. μυριάσιν χειρο. p.291.c.

dangereux. [Ce que nous avons dit qu'Aece avoir eſté accuſé comme complice de la mort de Domitien, explique cet endroit.] 358.

p.296.b.c. 'S. Gregoire de Nyſſe ne ſe met pas en peine de juſtifier Baſile & Euſtathe; mais il dit qu'Eunome & Aece leur ont meſme de l'obligation, puiſque c'eſtoit l'inimitié de perſonnes ſi conſiderables, qui les avoit rendu celebres, & avoit caché l'obſcurité de

p.291.d. leur naiſſance & de leur premiere vie, 'qu'ils ont meſme tort de ſe plaindre de leur exil, puiſqu'il ne les avoit point rabaiſſez au deſſous de leur condition, & qu'il ne faiſoit aucun prejudice à l'honneur de leur famille.

[C'eſt ſans doute encore à ce temps ci qu'il faut raporter ce que les Anoméens reprocherent depuis à Baſile d'Ancyre, en le

Soz.l.4.c.24.p. depoſant en 360,] 'ſavoir qu'il avoit fait fouetter un Diogene

510. Preſtre d'Alexandrie, qui paſſoit par Ancyre, & luy avoit oſté des papiers qu'il portoit; Qu'il avoit ordonné aux juges de bannir & d'inquieter en d'autres manieres, ſans forme de juſtice, pluſieurs Eccleſiaſtiques d'Antioche, de la Syrie Euphrateſienne, de Cilicie, de Galacie, & d'Aſie; que quelques-uns avoient eſté à cauſe de cela chargez de chaines, & d'autres contraints de donner tout leur bien pour ſe racheter de la violence des ſoldats; [Que Conſtance ayant ordonné qu'Aece & quelques autres ſeroient amenez devant Cecrops de Nicomedie,] pour répondre aux accuſations qu'on formoit contre eux, il avoit perſuadé à celui qui eſtoit chargé de l'execution de cet ordre, de faire tout ce qui avoit plu à luy Baſile; Qu'il avoit auſſi preſcrit à Hermogene Preſet du Pretoire, & au Gouverneur de Syrie, ceux qu'il falloit

Philg.l.4.c.9.p. bannir, & en quel lieu il vouloit qu'on les releguaſt. 'Philoſtorge

69. ajoute que les Baſiliens, [c'eſt à dire les Semiariens,] couroient alors de tous coſtez pour établir partout leur doctrine, & que partie par perſuaſion, partie en y mélant la force, ils s'attirerent beaucoup d'Eveſques, & entre autres Macedone de Conſtantinople, qui avoit, dit-il, de l'inclination pour les ſentimens d'Eunome.

ARTICLE LXXV.

Libere revient à Rome, & en chaſſe Felix: De Saint Euſebe Preſtre de Rome: Mort de Felix.

[EN attendant que nous voyons un nouveau renverſement à la Cour & dans l'Egliſe, il faut ſuivre Libere à Rome. Car ce Pape avoit eu trop de ſoin de flechir devant les Eveſques

puiſſans à la Cour, premierement à Berée, & puis à Sirmich, pour ne meriter pas d'eſtre rétabli dans ſon ſiege. Mais comme auſſi Felix n'avoit rien fait que nous ſachions pour meriter la diſgrace des meſmes Eveſques,]ces[ſages]Prelats ordonnerent dans leur aſſemblée de Sirmich, qu'ils gouverneroient tous deux enſemble, & ils écrivirent tant à Felix qu'au Clergé de Rome, de recevoir Libere, & de le rétablir en cette maniere ſur le throne apoſtolique, ſans ſe ſouvenir des maux que l'exil de ce Pape & l'intruſion de Felix avoient cauſez. Sozomene ſemble avoir cru que cela s'executa ainſi durant quelque temps. [Mais Saint Jerome & le Preſtre Marcellin nous en apprendront la verité.] Soz.l.4.c.15.p. 558.a.b.

[a]Libere entra dans Rome la troiſieme année de ſon exil. [a]Anaſtaſe qui le dit auſſi, ſelon quelques editions, ajoute que ce fut le 2 d'aouſt, ce qui parmi toutes les fautes de cet auteur, eſt aſſez probable, & ſe raporte fort bien aux hiſtoriens. [b]Il entra dans Rome comme un victorieux. [c]Le peuple Romain vint au-devant de luy avec grande joie, & Felix perſecuté par le Senat & par le peuple fut chaſſé de la ville. Il y rentra peu de temps aprés à la perſuaſion des Eccleſiaſtiques qui avoient ſuivi ſon parti, & voulut meſme celebrer l'office dans la baſilique de Jule audelà du Tibre; mais toute la multitude des Fideles & les perſonnes de qualité, le chaſſerent une ſeconde fois de la ville avec grande honte. [d]Socrate dit que Conſtance conſentit, quoique malgré luy, à ſon expulſion. [d]Les Eccleſiaſtiques qui s'eſtoient parjurez pour ſuivre ſon parti, furent chaſſez avec luy. Mar.& F.p.4[Boll.apr.t.1.p. 31.d. a Anaſ.c.37.p. 201 Boll.apr.t. 1.p.31.d. b Hier.chr. c Mar.& F.p.4. Soer.l.2. c.37.p. 141.a. d Hier.chr.

[a]Depuis ce temps là, diſent les Pontificaux, il y eut une grande perſecution dans le Clergé. Les Clercs & les Preſtres n'avoient pas la liberté de paroiſtre dans les bains publics, ni meſme dans les egliſes. On les tuoit & on les couronnoit du martyre, juſque dans ces lieux ſacrez. Tout homme qui ne ſuivoit pas la croyance & la communion de Libere, eſtoit maſſacré ſans autre examen. Les places publiques, les rues, les egliſes, & les bains eſtoient les lieux où l'on exerçoit ces carnages, & où l'on voyoit les triſtes effets de la perſecution que Conſtance & Libere exerçoient contre les Chretiens. [Comme nous ne voyons pas d'auteurs plus conſiderables que des Pontificaux aſſez peu anciens ou d'autres écrits ſemblables qui aient parlé de ceci, il eſt difficile d'en juger & d'y rien fonder, ſurtout parcequ'on joint à cela des circonſtances toute à fait inſoûtenables. On a pu perſecuter les Clercs du parti de Felix, mais non pas couronner du martyre des parjures. [a]Anaſ.c.37.p.201 Boll.apr. t.1.p. 31.d. Balux.t.2.p.142.

& des ſchiſmatiques. Il y a pu avoir des Eccleſiaſtiques de Rome, qui ſans ſe joindre à Felix, aient condanné par un veritable zele la prevarication de Libere : mais perſonne ne dit qu'il y en ait eu.] 358.

Bar. 357. § 57. Sacr p. 122 Front. cal. p. 121. Florent. p. 754. a.

'Baronius raporte à ce temps-ci la mort de S. Euſebe Preſtre, dont on fait aujourd'hui le 14 d'aouſt. Sa feſte eſt marquée dans le Sacramentaire de S. Gregoire, dans le calendrier du P. Fronto, [dans le martyrologe de Bede,] & peut-eſtre meſme dans de plus anciens, & generalement dans tous les latins. [Ainſi ſa ſainteté eſt celebre, mais ſon hiſtoire eſt fort obſcure. Nous raporterons ce qu'en dit Adon, quoique ce ne ſoit pas une grande autorité, & qu'il y ait meſme à craindre qu'il n'ait ſuivi des pieces qui vont à décrier tout à fait la memoire de ce Saint, & à en faire non pas un Confeſſeur, mais un ſchiſmatique.] Note 59. 1.

Ado, 14. aug.

'Adon dit donc que ce ſaint Preſtre defendant tres conſtamment la foy en preſence de Conſtance, & témoignant ſa douleur de ce que Libere avoit conſenti à la perfidie Arienne, il fut enfermé par ordre de Conſtance dans un endroit de ſa maiſon large ſeulement de quatre piez, où s'occupant à la priere, il mourut au bout de ſept mois. [S'il faut commencer ces ſept mois lorſque Conſtance eſtoit à Rome, ç'aura eſté au mois de may 357, avant la chute de Libere; & ainſi plutoſt à la pourſuite de Felix que de Libere, ce qui eſt aſſez vraiſemblable, quoique quelques uns faſſent Libere auteur de la perſecution de ce Saint, & quoiqu'en cette maniere les ſept mois ne ſe terminent pas au 14 d'aouſt, qui peut avoir eſté le jour de la dedicace de ſon egliſe.]

Bar. 14 aug. Front. cal. p. 53.

Car des l'an 500, il y avoit à Rome une egliſe de S. Euſebe, marquée pour la ſtation du cinquieme vendredi de Careſme : Quelques uns la raportent au Pape Euſebe, [mort l'an 310; mais il vaut mieux dire que c'eſt de Saint Euſebe Preſtre,] 'puiſqu'on y garde encore aujourd'hui ſon corps avec celui de S. Oroſe. V. la perf de Dioct. § 39.

Bar. 14. aug.

Ado, 14. aug.

[Car Adon continuant l'hiſtoire de S. Euſebe dont nous parlons,] 'dit que les Preſtres Gregoire & Oroſe enterrerent ſon corps dans une grote auprés de Saint Sixte Pape & Martyr, avec cette inſcription, *A Euſebe homme de Dieu*; ce que Conſtance ayant ſçeu, il fit enfermer Gregoire dans le meſme lieu, d'où Oroſe le retire la nuit à demi mort, & l'y enterra lorſqu'il fut mort peu de temps aprés [& il eſt bien aiſé qu'on l'y ait enſuite enterré luy meſme.] Le Pape Zacarie fit refaire, dit Anaſtaſe, le comble de l'egliſe de S. Euſebe Martyr, [qui eſt un titre que ce Saint merite

Anaſt. c. 93. p. 80.

1. Raban, Uſuard, Notker, Vandelbert &c.

bien, ſi ce que nous avons dit eſt veritable, quoiqu'on ne luy donne aujourd'hui que celui de Confeſſeur. On trouve à Rome un cimetiere de Saint Euſebe, que Florentinius dit avoir pris ſon nom de celui-ci. Aringhus paroiſt l'attribuer à un autre Preſtre de meſme nom, mais plus ancien. Florent. p. 754. a. Aring. l. 3. c. 20. p. 288.

[Felix eſtant ſorti de Rome ſe retira dans une autre ville, [a]ou en ſon particulier, [b]c'eſt à dire dans une petite terre qu'il avoit ſur le chemin de Porto, dit Anaſtaſe, [c]gardant toujours la dignité epiſcopole ſans avoir aucune Egliſe à gouverner. [d]Sozomene dit qu'il mourut peu de temps aprés, [parcequ'on n'en parla plus. Les Preſtres Marcellin & Fauſtin qui en pouvoient eſtre mieux inſtruits que luy, diſent] [e]qu'il vécut encore prés de 8 ans depuis le retour de Libere, & juſques au 22 novembre de l'an 365, [ſous Note 60. Valentinien, [f]à quoy nous ne voyons point qu'on puiſſe rien oppoſer qui ne ſe détruiſe par ſoy meſme.] Quand il fut mort, Libere uſa de miſericorde envers les Eccleſiaſtiques qui l'avoient ſuivi, & les receut dans leurs degrez. [Ainſi il rendit entierement la Note 61. paix à ſon Egliſe; [g]& il avoit dés auparavant effacé la honte de ſa chute, en refuſant, comme nous verrons, de recevoir les decrets du Concile de Rimini.]

Thdrt. l. 2. c. 14. p. 611. a. [a] Phiſg. l. 4. c. 3. p. 65. [b] Anaſt. c. 37. p. 20. MS. p. 129. [c] Phiſg. p. 65. [d] Soz. l. 4. c. 15. p. 558. b. [e] Mar. & F. p. 4.

ARTICLE LXXVI.

Conſtance veut aſſembler un Concile œcumenique à Nicomedie, puis à Nicée: Les Anoméens le font ſeparer en deux.

[NOus avons laiſſé ci-deſſus les Semiariens maiſtres de la Cour, & les Eudoxiens ou Anoméens chaſſez, bannis, proſcrits, & perſecutez en toutes manieres.] Il ſemble ſelon le recit de Theodoret, que les choſes ſoient demeurées en cet état juſques au Concile de Seleucie. [Mais nous verrons que l'inſtabilité de Conſtance ne luy permettra pas de demeurer ſi long-temps d'un meſme coſté.] Thdrt. l. 2. c. 21. p. 623. d.

Quoique la terreur de ſa puiſſance euſt mis l'Egliſe en un tel état, qu'il ſembloit que tout le monde euſt receu la foy qu'il luy avoit plu de ſuivre, neanmoins l'impieté d'Aece luy fit prendre deſſein d'aſſembler un nouveau Concile. Car Saint Athanaſe témoigne que cet athée fut le pretexte dont on ſe ſervit pour obtenir & pour faire cette aſſemblée, qui n'eſtoit propre qu'à cauſer de nouveaux troubles dans l'Egliſe. [Cela peut faire juger que les Semiariens, entierement oppoſez à Aece, eurent part à. Soz. l. 4. c. 16. p. 558. c. l. 3. c. 19. p. 533. d. Ath. de ſyn. p. 873. c.

p 869-870. cette reſolution,]quoique le meſme Saint l'attribuë en un autre lieu aux Anoméens, [qui y contribuerent auſſi, comme nous le dirons dans la ſuite.]

Soz.l.4.c.16.p. 558.d. 'Conſtance, dit Sozomene, vouloit d'abord que le Concile ſe tinſt à Nicée, mais les Baſiliens l'en detournerent à cauſe du grand Concile qui s'y eſtoit tenu auparavant; & l'on convint que ce ſeroit à Nicomedie. L'Empereur ordonna par ſes lettres aux plus habiles Eveſques de chaque province, de s'y trouver en diligence en un certain jour, au nom de tous les autres Prelats.

p 559 a. 'La pluſpart des Eveſques eſtoient déja en chemin lorſque ce deſſein fut arreſté par un tremblement de terre epouventable;

c]Nyſſ.de fat. p.75.b.c. 'qui renverſa en un moment la ville de Nicomedie [le 24 aouſt de l'an 358, comme nous l'avons marqué plus amplement en un autre endroit.] V. Conſtance §. 49.

Soz.p.559.b.]On regretta particulierement, dit Sozomene, la grande egliſe qui eſtoit tres magnifique. 'Elle avoit eſté baſtie par Conſtantin: [mais elle avoit eſté long-temps le ſiege de l'Arianiſme ſous la tyrannie d'Euſebe.]

Euſ. v.Conſt.l.3. c.50.p.508 a.b.

Soz.p.559.b.]Sa chute donna occaſion aux ennemis de noſtre religion, de raporter à Conſtance que beaucoup d'Eveſques & de toutes ſortes d'autres perſonnes qui s'y eſtoient retirez comme en un lieu de ſureté, avoient eſté accablez ſous ſes ruines [d'où vient ſans doute ce que dit Piloſtorge,]que quinze Eveſques qui y eſtoient aſſemblez, & qui eſtoient pour la Conſubſtantialité, y perirent avec Cecrops Eveſque de la ville.

Phiſg.l.4.c.10.p. 70.

Soz.p.559.b.c. 'Mais Sozomene aſſure qu'il n'y avoit & n'y pouvoit avoir perſonne dans l'egliſe lorſqu'elle tomba, qu'il ne perit dans ce tremblement aucun Eveſque que Cecrops [qui n'eſtoit nullement pour la Conſubſtantialité,] & un Eveſque du Boſphore; & qu'ils furent tuez hors de l'egliſe.

a. 'Les Eveſques qui, comme nous avons dit, eſtoient déja en

p.560.d. chemin pour ſe trouver au Concile, 'furent arreſtez par la nouvelle de ce funeſte accident. Quelques uns d'eux ſe contenterent

p.561 a. d'attendre qu'on leur envoyaſt de nouveaux ordres, '& les autres mirent par écrit les ſentimens qu'ils avoient ſur la foy; [de quoy nous n'avons point d'autre lumiere. S. Hilaire ſemble dire qu'il y en eut de ceux de France qui vinrent juſqu'en Bithynie & en Phrygie où il eſtoit,]puiſqu'il dit qu'ils ſe contenterent de communiquer avec luy; & s'abſtinrent depuis qu'ils furent ſortis de France, de la communion de tous les autres, ce que l'on raporte au temps du Concile indiqué à Nicomedie. 'Cependant Conſtance ne ſachant à quoy ſe determiner, conſulta Baſile, qui aprés avoir loüé la pieté de ce Prince, & l'avoir conſolé de la ruine de Nicomedie

Hil ſyn. p.124. 2.d.

Bar.355.§ 12.

Soz.p.561.a.b.

Nicomedie par des exemples tirez de l'Ecriture, l'exhorta à haſter la convocation du Concile, puiſque les Eveſques eſtoient déja en chemin, & luy propoſa [a]Nicée, croyant, dit Sozomene, qu'il l'accepteroit d'autant plus, que ç'avoit eſté ſon premier deſſein d'y aſſembler le Concile. [b]Et il ſemble qu'il ait eu auſſi cette vuë, que la confuſion de deux Conciles de Nicée, pourroit eſtre favorable pour effacer la gloire & l'autorité du premier. [c]Le Concile fut donc indiqué à Nicée, & l'Empereur ordonna que tous les Eveſques s'y trouveroient au commencement de l'été [de l'an 359:] Que ceux qui ne le pourroient pas, y envoieroient des Preſtres ou des Diacres pour porter leurs ſentimens, entrer dans les deliberations avec les Prelats, & former tous enſemble les meſmes decrets: & que l'on nommeroit enſuite dix deputez de l'Occident, & autant de l'Orient, pour luy venir raporter l'arreſté du Concile, afin, diſoit-il, qu'il viſt auſſi s'il eſtoit conforme aux Ecritures, & qu'il jugeaſt ce qu'il y auroit à faire.

Note 62.

[a] b.

[b] Thdrt. l. 2. c. 21. p. 624. a. b.

[c] Soz. p. 561. b. c | Ath. de ſyn. p. 869. d | 874. c. Soz. p. 561. c.

[c] Mais lorſque tout le monde s'attendoit à voir un Concile œcumenique à Nicée, on apprit tout d'un coup qu'il eſtoit diviſé en deux. [d]Sozomene dit que ce fut un artifice d'Urſace, Valens, Germine, Eudoxe, Patrophile, & Acace, qui voyant que tous les Eveſques eſtoient ou pour la foy de Nicée, ou pour celle d'Antioche qui eſtoit celle des Semiariens; & que s'ils eſtoient tous aſſemblez, ils ne pourroient manquer de condanner l'impieté d'Aece qu'ils ſuivoient eux meſmes, ils crurent qu'en diviſant les Eveſques, ils viendroient plus aiſément à bout ou de toutes les deux aſſemblées, ou au moins de l'une des deux. [e]S. Athanaſe rend à peu prés la meſme raiſon de la ſeparation du Concile. [a]Les Eveſques de France aſſemblez à Paris peu d'années aprés, nous apprennent encore qu'un des deſſeins que le diable & les heretiques eurent en cela, fut de tromper chacun de ces Conciles par les faux bruits qu'ils feroient courir de l'autre. [f]S. Athanaſe remarque qu'on ne laiſſa pas de voir parmi ce deſordre l'ordre de la ſageſſe de Dieu, qui veillant pour ſon Egliſe, vouloit faire rendre un témoignage authentique à la verité par tous les Eveſques d'Occident, & faire connoiſtre le trouble & la confuſion que l'hereſie qui regnoit dans l'Orient y avoit produit.

[c] Ath. de ſyn. p. 870. a. b | 874. c.

[d] Soz. l. 4. c. 16. p. 562. b. c.

[e] Ath. de ſyn. p. 873. 874.

[a] Hil. fr. 2. p. 2.

[f] Ath. p. 870. b.

[d] Sozomene remarque que les Antoméens obtinrent cette ſeparation, aidez tant par Euſebe grand Chambellan, qui eſtoit ami particulier d'Eudoxe & dans les meſmes ſentimens, que par beaucoup de perſonnes de qualité qui ſuivoient la fortune de cet

[d] Soz. p. 562. d.

c.17.p.563.a. eunuque. Conſtance s'y laiſſa aller par la conſideration de la peine qu'auroient tant d'Eveſques à faire un ſi long voyage, & 358.

Sulp l.2. p.162. 164. des depenſes qu'il ſeroit obligé de faire pour cela. Car c'eſtoit luy qui les défrayoit.

[On ſera ſans doute ſurpris de voir ce nouveau credit que les Anoméens paroiſſent avoir, & dont on verra encore d'autres marques dans la ſuite, aprés qu'ils nous ont paru eſtre tout à fait ſous les piez de Baſile d'Ancyre & des autres Semiariens. On en peut raporter la cauſe au credit de l'eunuque Euſebe, ami particulier d'Eudoxe, comme nous venons de dire. Car cet habile courtiſan, aprés avoir laſſé Conſtance jetter ſon feu contre Eudoxe, ne manqua pas de moyens pour ramener bien-toſt cet eſprit leger & foible, dont, ſelon l'hiſtoire, il diſpoſoit plus abſo-

Philg.l.4.c.10. p.69 70. lument que Conſtance ne faiſoit de luy. Outre cela,] Philoſtorge nous apprend qu'aprés le banniſſement d'Eudoxe & des autres, Patrophile, Narciſſe, & quelques autres avec eux, [comme Acace,] vinrent trouver Conſtance à Singidon en Myſie, [dont Urſace eſtoit Eveſque, & où Conſtance peut avoir eſté au mois d'octobre au retour de ſon expedition contre les Limigantes.] Ils luy firent des plaintes de la conduite de Baſile & de ſes violences; de quoy ayant eſté touché, il rappella les bannis, & ordonna les deux Conciles, l'un d'Occident à Rimini, l'autre en Orient dont le lieu ne fut pas ſitoſt determiné. [Nous voyons en effet depuis ceci, que quoique Baſile n'euſt pas tout à fait perdu ſon credit, neanmoins il n'eſtoit pas abſolu comme auparavant.] Il fut

V. Conſtance §. 47.

Soz.l.4 c.24 p. 580.c. accuſé d'avoir empeſché le retour de ceux que l'Empereur avoit rappellez, [c'eſt à dire quelques uns d'eux,] en s'oppoſant pour cela aux magiſtrats & aux Eveſques. [Ce fut apparemment par

Lucif. de Ath.l. 1.p.977.c. une ſuite du rappel d'Eudoxe,] que Conſtance commença à parler de luy comme d'un docteur de la verité, prenant ſon hereſie pour la foy ſainte & Catholique.

[Mais il ſemble que les Anoméens aient eſté obligez d'acheter leur grace aux depens d'Aece, & en le declarant nettement

Ath.de Syn p. 913.c,d. excommunié.] Car Saint Athanaſe reproche l'année ſuivante à Eudoxe & à Acace qu'ils chaſſoient Aece comme heretique, quoiqu'il n'euſt point d'autre doctrine qu'eux, ſe mettant peu en peine de ſe contredire honteuſement, & de ſe combatre eux meſmes, pourvu qu'ils puſſent plaire à Conſtance, preſts à changer autant de fois que le voudroient ceux qui les tenoient à leurs gages, & qui leur donnoient à manger. [Nous verrons neanmoins qu'Aece & Eunome avoient alors la liberté de ſe trouver à

Seleucie & à Conſtantinople. Ainſi il paroiſt qu'ils avoient eſté rappellez d'exil. On n'en peut pas au moins douter pour Eunome, qui fut fait Eveſque en l'an 360.

Pour revenir à la convocation du Concile, on ne voit pas qu'il y ait eu de la difficulté à choiſir Rimini pour l'Occident. On heſita davantage pour l'Orient. [& comme on n'eſtoit pas encore reſolu du lieu que l'on prendroit pour l'aſſembler, Conſtance ordonna aux Eveſques de demeurer en attendant dans leurs Egliſes, ou dans les lieux où ils ſe trouvoient. Il manda [en meſme temps] à Baſile d'écrire aux autres Eveſques, pour ſavoir où il ſeroit plus à propos de tenir le Concile au commencement du prim-temps ſuivant, ne jugeant pas qu'il le falluſt faire à Nicée, à cauſe des pertes que tout ce pays avoit ſouffertes par le tremblement qui avoit ruiné une grande partie de la ville, & tué un grand nombre des habitans: Ce que Theodoret attribuë à une miſericorde particuliere de Dieu, [qui ne voulut pas qu'on puſt confondre la grand Concile de Nicée avec un conciliabule d'heretiques.]

Soz.l.4.c.16 p. 561.d.

Thdrt.l.2. c.21. p.623.624.

'Baſile envoya la lettre de Conſtance dans toutes les provinces, '& écrivit luy meſme aux Eveſques, pour les prier de luy mander en diligence le lieu qui leur agréeroit le plus. 'Mais ils ne purent s'accorder entre eux ſur cela. 'Quelques uns propoſerent la ville de Tarſe; [a]mais ceux du parti d'Eudoxe & d'Aece la refuſerent, [peut-eſtre à cauſe de Silvain qui en eſtoit Eveſque. La meſme raiſon les put empeſcher d'accepter Ancyre, laquelle fut auſſi propoſée, puiſque] 'S. Hilaire dit qu'il avoit appris qu'on devoit tenir des Synodes à Ancyre & à Rimini, où l'on feroit venir un ou deux Eveſques de chaque province des Gaules. [La fin de cette année & le commencement de la ſuivante, ſe paſſerent dans cette negociation: & ainſi nous n'en verrons la concluſion & l'effet qu'en l'an 359.]

Soz.p.561.d. p.562.a. a. Socr.l.2.c.39.p. 146.b. a Phiſg.l.4.c.11. p.71.

Hil.ſyn.p.1244. 2.d.

'Ce fut durant ce temps-ci que S. Hilaire écrivit ſon livre des Synodes, pour ſervir de réponſes aux lettres qu'il avoit receuës des Prelats de France, pour leur apprendre ce qui s'enſeignoit dans l'Orient, afin que dans le Concile qui s'alloit tenir, ils puſſent ſoûtenir la vraie foy ſans ambiguité, & combatre dans les heretiques leurs veritables erreurs, & non celles qu'ils ne ſoûtenoient pas. 'Il paroiſt y reconnoiſtre les Eveſques du Concile d'Ancyre pour veritablement orthodoxes, 'quoiqu'ils euſſent condanné le terme de Conſubſtantiel: mais neanmoins il ne peut excuſer cette condannation, de quelque pretexte qu'on tâchât de la couvrir.

d.e. p.1352.a. p.1372.d.e.

ARTICLE LXXVII.

Nouvelle confeſſion de foy faite à Sirmich, & datée.

L'AN DE JESUS CHRIST 359.

[NOUS avons laiſſé Baſile d'Ancyre dans la peine de faire convenir les Orientaux d'un lieu propre pour les aſſembler.] Soz.l.4. c.16.p. 562.a. Voyant enfin qu'il n'en pouvoit venir à bout, il s'en alla trouver l'Empereur qui eſtoit alors à Sirmich, & trouva auprés de luy George uſurpateur du ſiege d'Alexandrie, Marc d'Arethuſe, Valens, & quelques autres Eveſques qui eſtoient pour leurs affaires particulieres. Là on convint que le Concile d'Orient ſe tiendroit à Seleucie dans l'Iſaurie.

b. [Mais il s'y paſſa une choſe plus importante.] Car Valens y fit faire & ſigner un nouveau formulaire [que nous pourrions conter pour le quatrienne de Sirmich, quoiqu'on le mette ordinairement pour le troiſieme.] Ath.de syn.p. 876.a. Ce nouveau formulaire rejettoit le mot de ſubſtance, & défendoit d'en parler deſormais, parce, dit-on, qu'il n'eſtoit pas de l'Ecriture, & que le peuple qui ne l'entendoit pas, s'en ſcandalizoit. p.875.b. Il établiſſoit ſeulement *le Fils ſemblable au Pere ſelon les Ecritures*, p.876.a. ajoutant neanmoins à la fin, *ſemblable en toutes choſes ſelon les meſmes Ecritures.* Hil fr.1.p.44. Car Conſtance qui eſtoit preſent, voulut qu'on le declaraſt *ſemblable en toutes choſes*, & arreſta par cette definition, diſent les Semiariens, les mauvais deſſeins des heretiques. Epi.73.c.15.p. 862.a.b. [Cependant comme, hors ce dernier mot, tout ce formulaire favoriſoit les Anoméens, il y eut de grandes difficultez pour le conclure,] Hil.fr.1.p.44. & la diſpute dura juſques à la nuit [qui precedoit la feſte de la Pentecoſte, c'eſt à dire du 22 [au 23.] Epi.73.c.22.p. 869.b. jour de may, [b] Paſque ayant eſté en cette année le quatrieme d'avril, [c] Marc d'Arethuſe fut chargé de compoſer le formulaire [d] en latin, ſelon Socrate & Sozomene. [e] Il n'y avoit que fort peu d'Eveſques à cette aſſemblée, [f] ſavoir Marc d'Arethuſe, George d'Alexandrie, Baſile d'Ancyre, Germine de Sirmich, Hypatien d'Heraclée, Valens, [g] Urſace, & Pancrace de Peluſe [qui eſtoit apparemment quelque Melecien,] [h] outre divers Preſtres & Diacres.

a Ath.de syn.p. 875.a. b Buch.cycl. c Hil.fr.1. p.44. d Socr.l.2.c.37. p.132.d[141.d] Soz.l.4.c.17.p. 563.c.d. e Ath.de syn.p. 873. f Epi.73.c.22.p. 870.a[Socr.l.2. c.29.p.121.b. g Hil.fr.p.44[Socr.p.121.b. h Epi.p.870.a. i p.869.b.

[Il n'y eut guere moins de difficulté à ſigner ce formulaire qu'à le conclure.] [i] Marc d'Arethuſe & les autres ſignerent ſimplement qu'ils croyoient & tenoient ce qui eſtoit porté par l'écrit. Mais Valens fit ſa ſignature en ces termes: Tous les aſſiſtans ſavent comment nous avons ſigné l'écrit ci-deſſus, & noſtre

» religieux Empereur le ſçait auſſi, puiſqu'il a receu le témoignage
» que je luy ay rendu ſur ce ſujet de vive voix & par écrit. Ayant c.
enſuite ſigné en ſa maniere, & ayant ajouté à ſa ſignature que le
Fils eſt ſemblable au Pere, ſans dire *en toutes choſes*, montrant
par là en quel ſens il entendoit cet écrit, l'Empereur s'en apper-
ceut, & le contraignit d'ajouter *en toutes choſes*. Mais Baſile qui ſe d.
doutoit qu'il y avoit encore quelque mauvais ſens caché ſous ces
termes, pour s'en ſervir dans le Concile de Rimini, où il vouloit
porter ce formulaire, declara par ſa ſignature, que quand il
confeſſoit le Fils ſemblable au Pere en toutes choſes, il n'enten-
doit pas ſeulement quant à la volonté, mais auſſi quant à la ſub-
ſiſtance, l'exiſtence, & l'eſtre meſme: & que s'il y en avoit qui p.870.
diſſent qu'il eſtoit ſeulement ſemblable en quelque choſe, & non
en tout, il les tenoit pour ſeparez de l'Egliſe Catholique, comme
ne croyant pas le Fils ſemblable au Pere ſelon les Ecritures. Et
quand ſa ſignature eut eſté luë, on la mit entre les mains de
Valens.

[Baſile ne ſe contentant pas de cela, fit en quelque autre occa-
ſion] avec George de Laodicée, & d'autres Semiariens, une c 1.p.846.2.
expoſition de leur foy, que Saint Epiphane appelle une lettre, &
qu'il a miſe aprés la lettre du Concile d'Ancyre depuis l'article p.859|n. p.322.
12 de l'hereſie des Semiariens juſques au 23e, comme le P. Petau le
montre fort bien dans ſes notes. Baſile paroiſt avoir fait encore Ath. de ſyn. p.
quelque autre écrit ſur ce ſujet meſme, dont S. Athanaſe raporte 916.2.
un paſſage.

[Quoique cette troiſieme confeſſion de Sirmich, comme on
l'appelle communément, fuſt aſſez mauvaiſe en elle meſme,]
elle parut encore plus ridicule aux Catholiques, parcequ'on p.870.872.
s'eſtoit aviſé de la dater dans le titre du jour & de l'année qu'on
l'avoit faite, ce que l'Egliſe n'a point acoutumé de faire dans
les profeſſions de foy. S. Athanaſe y reprend encore les Ariens p.871.b.
d'avoir donné à Conſtance dans ce titre, le nom de Roy eternel,
eux qui refuſoient la qualité d'eternel au Fils de Dieu; & d'avoir d.
mis ces mots au deſſus du titre, *Expoſition de la foy Catholique*, dans
une piece où ils n'expoſoient que leurs blaſphemes, auſquels ils p.875.a.
donnoient pour date le 22 de may 359, au lieu que la foy Catholi- p.871.c.
que n'a point de date, parcequ'elle eſt au deſſus de tous les temps.

ARTICLE LXXVIII.

Convocation des Conciles de Rimini & de Seleucie: Conſtance écrit au premier.

Ath. de ſyn. p. 96, c. CEPENDANT Conſtance ayant donné l'ordre pour aſſembler les Conciles de Rimini & de Seleucie, on vit courir de tous coſtez les lettres du Prince & des Prefets du Pretoire pour
p. 870. b. c. faire venir les Eveſques. 'Surquoi S. Athanaſe avoue que luy & ceux avec qui il eſtoit, ne pouvoient retenir leur zele contre une choſe ſi indigne, voyant avec regret qu'on aſſembloit ces Conciles ſans neceſſité, qu'on troubloit ſans ſujet toute l'Egliſe, & que les Eccleſiaſtiques alloient & venoient de tous coſtez pour ſavoir ce qu'ils devoient croire, comme s'ils n'en euſſent pas eſté inſtruits juſques alors. Ce qui, comme il remarque, eſtoit un grand ſujet de ſcandale pour les catecumenes, & de riſée pour
Amm. l. 21. p. 203. les payens. 'En effet, Ammien ſe moque de ces Eveſques qu'on voyoit ſans ceſſe par bandes ſur les chemins, & il ſe plaint que cela avoit epuiſé & ruiné le fond neceſſaire pour les voitures publiques.

Hil. ſyn. p. 124. 2. d. [On ne choiſit pas pour ces Conciles] 'un ou deux Eveſques de chaque province, comme on l'avoit cru l'année precedente;
Sulp. l. 2. p. 164. 'mais il y avoit un ordre general pour y faire venir tous les Prelats.
p. 162. '& l'on envoyoit des officiers dans les provinces pour cet effet.
p. 164. 'C'eſtoit l'Empereur qui fourniſſoit les voitures & tout ce qui
p. 162. eſtoit neceſſaire pour leur entretien. 'Mais ceux des Gaules & d'Angleterre crurent qu'il leur eſtoit honteux de rien prendre de l'Empereur, [afin d'en dependre moins,] & voulurent vivre à leurs depens. Il y en eut ſeulement trois d'Angleterre, qui n'ayant pas le moyen de faire cette depenſe, aimerent mieux la recevoir du Prince que de charger leurs confreres en acceptant l'offre qu'ils leur faiſoient de contribuer chacun pour leur ſubſiſtance: ce que Sulpice Severe approuve fort, quoique d'autres le blaſmaſſent.

Soz. l. 4. c. 17. p. 563. a. b. 'Conſtance manda aux Eveſques de definir premierement ce qui regardoit la foy, & puis ce qui concernoit les differends particuliers des Eveſques, & enfin de luy donner avis de tout ce qu'ils
c. 22. p. 573. c. d. auroient fait, par dix deputez de chaque Concile. 'Mais d'autres fois il mandoit qu'on examinaſt avant toutes choſes les plaintes & les affaires des Prelats.

[Nous parlerons premierement du Concile de Rimini,] qui commença le premier, [& nous paſſerons de là à Seleucie. La ville de Rimini, dite par les Latins *Ariminum*, eſt ſur le bord de la mer Adriatique dans la Romagne. Le nombre des Eveſques qui s'y trouverent ſe marque aſſez differement : mais "on peut s'arreſter à ce que dit] 'S. Athanaſe en deux endroits, qu'il s'y en trouva 400 & davantage. [a] Il eſt ſuivi par Sulpice Severe, [b] & par Sozomene. [c] Ils eſtoient aſſemblez de l'Illyrie, de l'Italie, de l'Afrique, de l'Eſpagne, des Gaules, & de l'Angleterre.

NOTE 63.

c. 17. p. 563. b. c.

Ath. de ſyn. p. 874. c. 908. b.

a Sulp. l. 2. p. 162.

b Soz. p. 563. c.

c Sulp. p. 162.

[7] Le plus celebre entre les Catholiques, fut Reſtitute Eveſque de Carthage, que l'on peut conjecturer y avoir preſidé. 'Entre ceux de France, on nomme S. Phebade d'Agen, & Saint Servais de Tongres. 'Grecien Eveſque de Cagli [au Duché d'Urbin,] y parut auſſi. 'S. Jerome parle d'un Muſone Eveſque de la province de Byzance, [d] ou plutoſt de la Byzacene, [e] auquel il dit que tout le monde cedoit à cauſe de ſon âge : [f] & il n'eſt pas impoſſible que ce ſoit le meſme qui eſt appellé Ancien ou Primat de la Byzacene en l'an 397. [g] Nous ſavons encore les noms de quelques autres, [mais nous ignorons leurs eveſchez.] [h] Entre les heretiques qui y eſtoient bien au nombre de 80, [i] il y avoit Urſace, Valens, Germine, Caius, [k] Migdone, Megaſe, [tous d'Illyrie :] Epictete de Civita-Vecchia, [l] Auxence [de Milan ;] & "Demophile [de Berée en Trace, quoiqu'il ſemble qu'il euſt dû eſtre plutoſt à Seleucie.]

Hil. fr. 2. p. 46.

Sulp. p. 166.

Hil. fr. 2. p. 46.

Hier. in Luci. p. 143. a.

d Hil. fr. pr. p. 20. 1.

e Hier. in Luci. p. 143. a.

f Hil. fr. pr. p. 20 2.

g fr. 2 p. 36.

h Sulp. p. 163.

i Hil. fr. 2. p. 34.

NOTE 64.

k p. 37.

l Ath. de ſyn. p. 874. c.

'Taurus Prefet du Pretoire [d'Italie,] eut ordre de Conſtance d'eſtre preſent au Concile '& de ne point laiſſer aller les Eveſques qu'ils ne fuſſent tous tombez d'accord touchant la foy. On luy avoit promis le Conſulat en cas qu'il en viſt à bout; [& comme il fit trop bien réuſſir le malheureux deſſein de Conſtance,] il fut en effet Conſul deux ans aprés, mais il fut relegué dés l'année meſme à Verceil, [aprés que Conſtance fut auſſi mort dans la meſme année.]

Hier. p. 143. a.

Sulp. p. 162.

Amm. l. 22. p. 306.

'Nous avons une lettre de Conſtance aux Eveſques d'Italie qui s'aſſemblerent [depuis] à Rimini, ſelon le titre. 'L'adreſſe eſt en general, aux Eveſques; mais l'on voit qu'elle regarde tous ceux qui ſe devoient trouver à Rimini. Conſtance y renouvelle les ordres qu'il avoit déja donnez, que l'on y traitaſt les choſes qui regardoient la foy, l'unité, & l'ordre de l'Egliſe. Mais il ne veut pas que l'on y parle touchant les Eveſques d'Orient, declarant nul tout ce qui s'ordonneroit ſur ce ſujet, & pretendant que s'il y avoit quelque choſe à diſcuter avec eux, les dix legats qu'ils

Hil. fr. 2. p. 43. p. 44.

luy envoieroient, le pourroient faire ſuffiſamment. [Il craignoit peut-eſtre que les Occidentaux ne vouluſſent parler pour Saint Athanaſe;] 'au moins Socrate & Sozomene nous aſſurent que les Ariens ne jugerent pas à propos de parler de luy à Rimini, 'quoique Julien le Pelagien écrive que tous les Eveſques, hors ſept, y conſentirent à ſa condannation. [a]La lettre de Conſtance eſt datée du 27 may de cette année,[& ainſi avant le commencement du Concile, puiſque Germine, Urſace, & Valens, eſtoient encore à Sirmich la nuit du 22,] 'outre que le Concile s'eſtant terminé fort promtement juſqu'à l'envoi des deputez, [b]qui ne ſe fit qu'aprés le 21 de juillet,[il ne peut avoir commencé que dans ce mois meſme.

Sor.l.4.c.17 p. 563.c|Socr.l.2. c.37.p.132.b Aug.op imp.l.1. c.75.p.27.2.d.e. a Hil.fr 2.p.45.

Ath.de ſyn.p. 880.b. b Hil.p.46.

ARTICLE LXXIX.

Le Concile de Rimini autoriſe la foy de Nicée, & condanne celle des Ariens avec leurs perſonnes.

Sulp.l.2. p.168. 'QUAND les Eveſques furent tous à Rimini, ils ſe diviſerent en deux: Les Catholiques eurent l'egliſe pour leurs aſſemblées [eccleſiaſtiques,] & les Ariens firent leur egliſe d'un lieu qu'on avoit exprés laiſſé vide.

Soz.p.563.c. c Ath.de ſyn.p. 874.c. c.d|Soz.p.563.c. 'Lorſque l'on commença à traiter de la foy, [c]& que tous les autres Eveſques ne prenoient pour fondement de leurs diſcours que les ſaintes Ecritures; 'Urſace & Valens aſſiſtez de Germine, Auxence, Caius, & Demophile, parurent avec un papier en main, qui eſtoit la troiſieme confeſſion de Sirmich avec ſa date; Soz.p.563.d. & ils la lurent devant tout le monde. 'Ils repreſenterent qu'elle avoit eu l'approbation de l'Empereur, & qu'ainſi il la falloit Ath p.874.d. recevoir, '& ſe contenter de celle là, ſans ſe mettre en peine de Soz.p.563.d. tous les autres Concile, '& de toutes les autres formules, [d]& ſans d Ath.p.874.d. demander auſſi rien de plus aux heretiques, ni ſe mettre ſi fort Soz.p.563.d. en peine de penetrer leur ſens: 'depeur que cette diſcuſſion ne cauſaſt trop de diviſions & de troubles: Qu'auſſi-bien il eſtoit meilleur d'exprimer la verité de la foy d'une maniere plus ſimple & plus groſſiere, ſans introduire de nouveaux termes qui ſentoient les chicaneries de la logique: 'par où il eſtoit viſible qu'ils p.564.a. attaquoient le mot de Conſubſtantiel, pour introduire leur expreſſion de ſemblable en toutes choſes, [ou plutoſt une confuſion qui donnaſt lieu à l'établiſſement de la doctrine des Anoméens.] Thdrt.l.2.c.15. p.511.c. 'Et ils ajoutoient en effet, qu'il n'eſtoit pas raiſonnable de troubler

bler & de dechirer toute l'Egliſe pour deux mots qui n'eſtoient pas ſeulement de l'Ecriture.

Ils s'imaginoient par là abuſer de la ſimplicité des Occidentaux. [Mais leur ſimplicité eſtoit éclairée & fortifiée par l'Eſprit de Dieu. On ne voit pas ce que le Concile leur répondit d'abord. Il eſt certain ſeulement] 'qu'on ne fut pas long-temps à reconnoiſtre leur malice. Car les Eveſques ayant propoſé d'anathematizer l'hereſie Arienne avec les autres, tout le monde s'y accorda, hormis ceux de la faction d'Urſace & de Valens. 'Ce qui fit voir bien clairement qu'ils n'avoient point d'autre deſſein que de ruiner ce qui avoit eſté fait à Nicée, pour établir leur hereſie. Ainſi les Peres ſe plaignirent hautement de leur fourberie, & declarerent qu'ils n'eſtoient pas venus là pour y apprendre ce qu'ils devoient croire, puiſqu'ils en eſtoient fort bien inſtruits, mais pour s'oppoſer à ceux qui combatoient la verité, & qui introduiſoient des nouveautez dans la foy. Que ſi les autres ne faiſoient que commencer à avoir la foy; ('car on avoit eſté extremement choqué de voir une confeſſion de foy datée,) 'ils ne pouvoient pas ſeulement eſtre Clercs, puiſqu'ils n'en eſtoient qu'à leur catechiſme. Que s'ils eſtoient dans la meſme diſpoſition qu'eux, ils devoient donc auſſi anathematizer avec eux toutes les hereſies, & s'arreſter à ce que les Peres leur avoient laiſſé, en ſe contentant du Concile de Nicée, pour oſter le pretexte d'aſſembler toujours de nouveaux Conciles.

'On fit lire les profeſſions de foy de tous les heretiques pour les condanner, & celle du Concile de Nicée pour l'approuver. 'Ce que les Peres firent tous d'un commun accord. [a]Nous avons encore un acte dreſſé & ſouſcrit par le Concile pour condanner toutes les hereſies en general, & celle d'Arius en particulier, contre laquelle cet acte contient divers anathemes. 'On declara meſme que la profeſſion preſentée par Urſace & Valens, eſtoit tout à fait contraire à la foy de l'Egliſe, & qu'on ne pouvoit dutout l'approuver. 'On reſolut auſſi unanimement de confirmer ce qui avoit eſté fait à Nicée, ſans y ajouter quoy que ce fuſt. 'Nous avons l'acte qui en fut dreſſé, & ſigné de tous les Catholiques, 'où il eſt dit entre autres choſes, que l'Ecriture nous ayant appris en divers endroits le terme & le ſens du mot de ſubſtance, il demeurera dans toute ſon autorité & ſon uſage ordinaire.

'Valens ni ceux de ſa faction ne voulurent rien faire de toutes ces choſes. 'Voyant neanmoins tous les Eveſques oppoſez à leurs malheureux deſſeins, ils ſe tranſporterent à l'aſſemblée des

e. Ath. de ſyn. p. 876. a. b | ad Afr. p. 934.

de ſyn. p. 876. b. c.

Soz. p. 564. d. Ath. p. 876.

Soz. p. 564. b.

Ath. p. 876. [a] Hil. fr. 2. p. 47. 48.

p. 46 | Ath. de ſyn. p. 880. a.

p. 876. d.

Hil. p. 46.

p. 45.

Ath. p. 876. d. p. 878. c.

Catholiques, dit S. Athanaſe, comme pour écrire quelque choſe 359.
de nouveau: mais on ne fut pas long-temps ſans reconnoiſtre leur malice. [Il ſemble donc que les Ariens aient tenu d'abord leur aſſemblée à part, ſe contentant de faire propoſer par des deputez ce qu'ils avoient à dire, & que voyant qu'on rejettoit leur confeſſion datée, ils ſoient venus tous enſemble faire quelques nouvelles propoſitions; ſurquoi neanmoins nous n'avons point
Soz. l. 2. c. 37. p. 123. c. d. d'autre lumiere. Socrate ſemble dire qu'il preſenterent deux confeſſions de foy. [Mais il eſt ſi embaraſſé ſur ce point, qu'on ne peut rien fonder ſur luy.

Ath. de ſyn p. 879. d. Quoy qu'il en ſoit donc de tout ceci,] le Concile aprés avoir uſé
a p. 876 d. envers les Ariens de toute la tolerance & la patience poſſible, a fut enfin obligé de les condanner comme des ignorans, des fourbes, & des heretiques, de les declarer heretiques, & de les depoſer
p. 880 a. b a. b. de vive voix en leur preſence; b & cette declaration fut enſuite
c Hil. fr. 2. p. 46. ſignée de tout le monde le 22 de juillet, à la requiſition de Grecien Eveſque de Cagli. Nous avons en latin dans les fragmens de S.
Ath. p. 879. 880 Hilaire, & en grec dans S. Athanaſe, l'acte de cette requiſition,
p. 879 d. & du conſentement que tous les Eveſques y donnerent. L'aſſemblée y eſt qualifiée un Concile general. Ceux qui y ſont condannez nommément, ſont Urſace, Valens, Germine, & Caius. On y joint quelquefois Auxence, [& Demophile; "mais il y a de la Note 65.
difficulté.]

Hil. fr. 1. p. 36. Il y a quelque apparence que l'on parla dans le Concile, de la condannation de Libere par Potame & Epictete.

ARTICLE LXXX.

Le *Concile depute à Conſtance, qui s'efforce de laſſer les Peres par ſes delais.*

Ath de ſyn. p. 880. b. TOUTES choſes s'eſtant ainſi terminées fort promtement à Rimini, parceque tous les Eveſques [Catholiques] eſtoient fort unis dans les meſmes ſentimens; il ne reſtoit plus qu'à en-
Amm. l. 19. p. 150 Cod. Th. l. 1. t. 30. L. 28 p. 248 voyer des deputez à Conſtance, qui quitta cette année Sirmich & l'Illyrie, où il eſtoit encore le 18 de juin, d pour aller à Conſtan-
d Amm. l. 19 p. 150. tinople donner ordre aux affaires de l'Orient, extremement troublées par la crainte des Perſes qui y forcerent cette année
Sulp. l. 2. p. 163 Mar. & F. p. 24. 25. la ville d'Amide dans la Meſopotamie. Les Catholiques luy envoyerent donc dix deputez, & les Ariens firent la meſme
Sulp. p. 163. choſe de leur coſté. Mais les premiers choiſirent de jeunes

Eveſques peu inſtruits & peu prudens; & les Ariens au contraire envoyerent des deputez extremement fins & ruſez, qui avoient bien de l'eſprit, & qui eſtoient habiles dans toutes les ſubtilitez de leur perfidie. [Nous n'en ſavons pas les noms.] 'Mais S. Athanaſe dit generalement que les heretiquez depoſez furent auſſi-toſt trouver Conſtance. 'Entre ceux des Catholiques dont nous avons les noms, on ne peut remarquer que Reſtitute de Carthage qui paroiſt comme le chef. Ath.ad Afr.p. 934.b. Hil.fr.2.p.36.

'Le Concile leur donna ordre, 1°, de défendre la verité par les témoignages de l'antiquité; 2°, de faire voir à Conſtance que de violer en quelque choſe la verité & la juſtice, ce n'eſtoit pas le moyen d'établir la paix, comme les Ariens le luy faiſoient entendre, mais que c'eſtoit mettre partout la diviſion & le trouble: 3°, de ne communiquer en aucune ſorte avec les Ariens, mais de renvoyer tout au Concile ſans s'engager à rien: 4°, 'de ne changer quoy que ce ſoit de ce qui avoit eſté ordonné dans l'aſſemblée. Ath.de ſyn.p. 878.d|879.a. Sulp. p 163 164. Ath.de ſyn.p. 930.d.

'Le Concile écrivit en meſme temps à Conſtance une excellente lettre qui ſe trouve dans tous les hiſtoriens, c'eſt à dire dans S. Athanaſe, dans S. Hilaire, dans Theodoret, dans Socrate, dans Sozomene; '& S. Ambroiſe la cite. [a]Elle fut écrite en latin, [& neanmoins le texte grec de S. Athanaſe eſt plus clair que le latin que nous en avons dans S Hilaire.] [b]Les Peres y témoignent qu'ils n'avoient rien trouvé de plus propre pour aſſurer la foy, que de s'attacher au ſymbole de Nicée, dont ils font un bel eloge, ſans y ajouter ni diminuer quoy que ce ſoit; 'tous les efforts que Valens & les autres avoient faits, n'ayant ſervi qu'à faire connoiſtre les mauvais deſſeins & l'impieté de ces perſonnes qu'ils avoient eſté contraints de ſeparer de leur communion, & à les affermir eux meſmes dans leur reſolution de ne rien innover dutout. 'Ils prient enſuite l'Empereur d'ecouter favorablement ce que les deputez qu'ils luy envoient, avoient à luy dire de leur part, '& de leur permettre de retourner à leurs Egliſes. 'Voilà ce que les Catholiques manderent à Conſtance par leurs deputez. p.877| Hil.fr.2. p 33|Thdrt.p. 611| Socr.l.2.c 37.p. 136.c|Soz.l.4.c. 18.p 564. Amb. de fid.s.l. 1.c.9.p.126.c. a Ath.de ſyn. p.876.d. b p.877.878. p.878. p.878.879. p.879. Socr.l.2. c.37.p. 139.a.

'Mais Urſace & Valens, avec les autres deputez Ariens, ayant fait plus de diligence que ceux du Concile, [c]ſe rendirent aiſément maiſtres de l'eſprit de l'Empereur, 'qui outre l'inclination qu'il avoit déja pour l'Arianiſme, put bien encore ſe tenir offenſé du mepris que le Concile avoit fait d'un formulaire dreſſé en ſa preſence & avec ſa participation. 'Ainſi il fit toutes ſortes d'honneurs à ces deputez heretiques, '& les receut avec beaucoup d'amitié comme des gens de ſon parti. a|Soz.l.4.c.19. p.567.d. c Sulp.p.163. Socr.p.139.a. Soz.p.567.d. d|Socr p.139.a. Mar.& F p.25.

Thdrt.l.2.c. 15. p.614.b.c. 'Au contraire, quand ceux du Concile furent arrivez, ſes officiers prirent leur lettre, & la luy porterent, mais ne voulurent pas ſeulement les faire parler à luy, diſant qu'il eſtoit occupé aux affaires de l'Etat. 'Il les traina enſuite long-temps ſans leur faire aucune réponſe; & prenant pretexte d'un voyage qu'il avoit à faire contre les barbares, il les fit demeurer à Andrinople juſqu'à ſon retour. Il écrivit neanmoins au Concile de Rimini, pour s'excuſer de ce qu'il n'avoit pu encore voir ſes deputez, ni examiner ce qu'ils avoient à luy dire; de quoy il alleguoit les raiſons que nous avons dites, y ajoutant qu'il falloit apporter aux choſes de Dieu un eſprit degagé de tous les ſoins de la terre; & priant les Peres de vouloir bien attendre qu'il euſt cette commodité, afin qu'ils puſſent achever une affaire de ſi grande importance pour l'Egliſe. 'Saint Athanaſe ajouta cette lettre à ſon traité des Synodes auſſi-toſt qu'il en eut eu connoiſſance, [a] & il y fait remarquer la fineſſe criminelle du tres impie Conſtance, comme il l'appelle. 'Conſtance y conte vingt Eveſques deputez, [joignant apparemment ceux des Ariens avec les autres, & voulant faire accroire qu'il les avoit tous traitez de meſme.]

Socr. p.139.a.b. 359.

Ath. de ſyn. p. 930. [a] p.929.d. p.930.a.

Thdrt.p.614.c. 'Ce Prince affectoit à deſſein toutes ces longueurs, dans l'eſperance que les Eveſques ennuyez de demeurer ſi long-temps à Rimini ſeparez de leurs Egliſes, cederoient enfin à ſa volonté, & abatroient eux meſmes le rempar qu'ils avoient elevé contre l'hereſie, 'en refuſant d'abandonner les termes de ſubſtance & de conſubſtantiel. Il ne put neanmoins rien gagner pour lors; & ces genereux défenſeurs de la foy ne firent autre choſe dans la réponſe qu'ils luy écrivirent ſur ſa lettre, que de renouveller la priere qu'ils luy avoient déja faite d'ecouter favorablement leurs deputez, & de leur permettre de s'en retourner en leurs Egliſes avant l'hiver; à quoy ils ajouterent une nouvelle proteſtation, qu'ils ne pouvoient ſe departir aucunement de tout ce qu'ils avoient fait. Les termes de cette lettre raportez par Theodoret, ſont tout differens de ceux qui ſont dans Saint Athanaſe & dans Socrate. On voit que ce ſont deux traductions d'un meſme original latin.

c.16.p.615.c. c.15 p.614.c.d 615.

Ath. de ſyn. p. 930.931 Socr.p. 139.d.

[Ce fut aſſez vraiſemblablement durant ces delais affectez par les Ariens pour laſſer la patience des Catholiques,] 'que le Concile de Rimini traitant des privileges de l'Egliſe & du Clergé, demanda à l'Empereur que les terres qui appartenoient à l'Egliſe, fuſſent libres de tous les impoſts, & de toutes les charges publiques: Ce que Conſtance declare dans une loy donnée

Cod.Th.16.t.2. l.15.p.42.

V. Conſtance § 57.

le trentieme juin de l'année ſuivante, avoir déja accordé par une autre.

ARTICLE LXXXI.

Les deputez du Concile de Rimini cedent à Conſtance & aux Ariens; & aprés eux preſque tous les Eveſques du Concile.

'SOCRATE dit que les Eveſques du Concile ayant encore attendu quelque temps aprés la lettre dont nous venons de parler, ſans recevoir aucune réponſe de l'Empereur, ſe retirerent en leurs Egliſes, & aprés cela il ne parle plus dutout du Concile de Rimini. [Nous ſouhaiterions que la verité nous permiſt de le ſuivre, & de terminer ici l'hiſtoire de ce Concile. Nous en ferions l'un des plus illuſtres & des plus ſaints Conciles de l'Egliſe, puiſque juſques ici il n'a fait que ſoutenir la verité combatuë par l'artifice des méchans Eveſques & par l'autorité de la puiſſance imperiale; ce qui ne ſe trouve peut-eſtre dans aucun de ceux que l'Egliſe revere le plus. Mais il faut ſuivre ce que nous trouvons dans les meilleurs auteurs de l'hiſtoire, qui nous apprennent avec Saint Hilaire,] 'que Conſtance changea enfin la foy des Occidentaux en impieté, en les tenant toujours renfermez dans une ville; qu'il les epouventa par ſes menaces; qu'il les affoiblit par la faim qu'il leur fit ſouffrir; qu'il les abatit par les rigueurs, de l'hiver [qui eſtoit proche;] & qu'il les corrompit par ſes artifices. 'Baronius croit ſeulement que S. Gaudence Eveſque de Rimini meſme, & quelque peu d'autres, ſe retirerent. [Mais une choſe de cette nature, doit eſtre mieux fondée] que ſur des actes qu'on ne nous donne point.

Socr. l. 2. c. 37. p. 140. b.

Hil. in Conſt. l. 1. p. 113. 2. d.

Bar. 359. § 60.

. [Nous nous contenterons donc de ſuivre le recit de Theodoret, qui nous apprend] 'qu'aprés que le Concile de Rimini eut écrit la lettre dont nous venons de parler, les Ariens ayant de nouveau aigri l'eſprit de Conſtance, firent venir malgré eux une partie des Eveſques, (c'eſt à dire les deputez,) à une ville de Thrace 'nommée Nicé ou Nice, [a] & meſme Nicée dans S. Hilaire, & qui s'appelloit auparavant Uſtodizo. C'eſt apparemment la ville que Sanſon appelle Oſtudizus, & qu'il place à quelques lieues d'Andrinople à l'Orient. 'Ils affecterent ce lieu, afin que le formulaire qu'ils avoient envie d'y faire recevoir, portant le nom de Nicé, fuſt aiſément pris par les ſimples pour le ſymbole du grand Concile de Nicée en Bithynie. Mais ils ne tromperent

Theodr. l. 2. c. 16. p. 615. c.

[a] Socr. p. 141. b. [a] Hil. in Aux p. 122. 1. d. [a] fr. 2. p. 36.

Socr. p. 141. b.

pas beaucoup le monde par cette equivoque, & ils ne firent que 359.
ſe faire moquer d'eux.

[Ils réuſſirent neanmoins dans leur principal deſſein, qui eſtoit
Mar. & F. p. 25. d'abatre la conſtance des deputez du Concile.] 'Car les ayant
Ib. Thdrt. l. 2 c. 16 p. 615. c. long-temps tourmentez par divers delais, '& les ayant trompez
par leurs fineſſes; attirez par l'eſperance des faveurs du Prince,
Hil. in Aux. p. 122. 1 c. Ath. ad Afr. p. 934. b e. intimidez par les menaces de ſa colere, affoiblis par les violences
qu'ils leur firent, [a] & abuſez par la fauſſe aſſurance qu'ils leur
Hil. fr. 2. p. 2. 3. donnerent, que les Orientaux avoient ſupprimé le mot de ſub-
Mar. & F. p. 25. ſtance, 'ils obligerent enfin ces Eveſques à caſſer ce qu'ils avoient
ſaintement établi, & à approuver ce qu'ils avoient condanné
comme impie, parcequ'ils craignoient de ſouffrir l'exil pour le
Fils de Dieu, & qu'ils prenoient leur ſatisfaction dans le repos
de leur pays & dans les malheureuſes poſſeſſions de leurs Egliſes.
Sulp. l. 2. p. 165. 'Ils les obligerent, dis-je, à communiquer avec eux, [b] & à conſentir
b Ib. Thdrt. p. 615. c. à l'abolition des mots de ſubſtance & de Conſubſtantiel, en rece-
vant une confeſſion de foy entierement conforme à la troiſieme
de Sirmich, hormis qu'elle declare le Fils ſemblable au Pere, ſans
Ath. de ſyn. p. 906. c. 905. c. ajouter *en toutes choſes*, 'qu'elle défend le mot d'hypoſtaſe, ſelon le
texte de S. Athanaſe, [c] & comme ce Saint l'a lu & l'a entendu, [d] &
c ad Afr. p. 934. d. & alibi. qu'elle anathematize toutes les hereſies contraires à ſes defini-
d de ſyn. p. 906. tions. [Nous l'appellerons le formulaire de Nicé ou de Rimini,
e Hil. fr. 1. p. 55. parcequ'il y fut auſſi receu,] quoiqu'il ait eſté fait [e] à Conſtanti- Note 66.
Ath. de ſyn. p. 905. c. nople par les Ariens [de l'Occident, & par ceux] de l'Orient qui
eſtoient déja revenus de leur Concile de Seleucie. [C'eſt celui
qu'on a enſuite fait ſigner partout, & qui a rendu toute la terre
Arienne, ſelon l'expreſſion de S. Jerome. [f] Il fut fait originaire- V. la note 66.
ment en latin.]

Hil. fr. 2. p. 36. 37 'Nous avons un acte daté du dixieme octobre de cette année
à Nicé, par lequel Reſtitute de Carthage & ſes compagnons,
declarent qu'ils ont déja ſigné ce formulaire, caſſent tout ce qui
s'eſtoit fait à Rimini, & embraſſent la communion d'Urſace,
p. 36. Valens, Germine, & Caius. 'Cet acte porte en teſte les noms de
quatorze Prelats, ſoit qu'il y euſt avec eux quelques deputez des
Ariens, ou que le Concile euſt envoyé quatre Eveſques porter ſa
ſeconde lettre à l'Empereur, ou pour quelque autre raiſon que
Amb. ep. 13. p. 105. 2. nous ignorons. 'C'eſt ainſi, dit Saint Ambroiſe, qu'aprés que le
Concile de Rimini eut autoriſé la veritable foy, ce jugement fut
changé par les fineſſes & les ruſes des heretiques; & cela vint de
Ath. ad Afr. p. 941. b. ce que quelques uns voulurent diſputer de la foy dans le palais. 'S.
Athanaſe donne le nom de ſynode à cette aſſemblée de Thrace.

'On laiſſa enſuite retourner à Rimini les deputez du Concile; Sulp.p.165.
& Conſtance, qui ne ſe contentoit pas d'avoir abatu dix Eveſques Mar.& F p.26.
s'il ne renverſoit auſſi tous les autres, envoya à Rimini, & manda Sulp.p.165.
au Preſet [Taurus] de ne point laiſſer aller les Eveſques juſqu'à ce qu'ils euſſent tous ſigné la meſme confeſſion de foy que leurs deputez; Que s'il y en avoit qui reſiſtaſſent avec plus d'opiniatreté que les autres, il les envoyaſt en exil, pourvu qu'ils ne fuſſent pas plus de quinze. 'Il écrivit auſſi aux Eveſques, pour Hil.fr.p.37.
leur ordonner de ſupprimer les mots de ſubſtance & de conſubſtantiel, 'traitant fort injurieuſement ceux qui avoient depoſé Ath. ad Afr.p.
les Ariens, & les menaçant de ne les point laiſſer retourner à 934.b.
leurs Egliſes [juſqu'à ce qu'ils luy euſſent obeï.]

'Ceux qui avoient des auparavant embraſſé le parti de l'Aria- Hil.fr.2.p.37.
niſme, ne témoignerent que de la joie & des actions de graces 38.
pour une lettre ſi honteuſe, & qu'une obeïſſance humble & aveugle pour des commandemens ſi criminels. Et ce furent les ſeuls ſentimens qu'ils exprimerent dans la lettre qu'ils récrivirent à Conſtance. 'Mais comme on ne vouloit point les laiſſer P.39.
ſortir de Rimini [que les autres n'euſſent auſſi ſigné,] ils conjurerent l'Empereur d'écrire à Taurus de leur accorder la liberté
1. qu'ils avoient ſi bien meritée. Ils écrivirent en meſme temps [1] aux Eveſques d'Orient, pour les aſſurer qu'ils eſtoient dans la meſme foy qu'eux, & qu'ils y avoient toujours eſté. Nous n'avons que le lettre à l'Empereur, [qui eſt bien la piece du monde la plus laſche & la plus infame. Nous l'attribuons non à ceux qui tomberent, comme nous verrons bientoſt, mais à ceux qui avoient toujours fait profeſſion de l'Arianiſme, tant parcequ'ils l'aſſurent eux meſmes, qu'à cauſe qu'ils traitent d'heretiques ceux qui n'avoient pas ſigné, n'y ayant point d'apparence que ceux qui ſignerent par foibleſſe, euſſent voulu écrire une lettre ſemblable à celle-ci. On le peut encore juger par] 'Epictete l'un des quatre P.37.
nommez à la teſte de cette lettre. Pour Valens qui y eſt auſſi, [il n'eſt pas neceſſaire que ce ſoit celui de Murſe. Voilà donc ce qui ſe fit du coſté des Ariens,] 'qui commencerent par le retour des Sulp.p.166.
legats à l'emporter ſur les autres, & les chaſſerent meſme de l'egliſe pour s'en emparer.

[Pour ce qui eſt des Catholiques, ils témoignerent d'abord quelque generoſité,] '& ils refuſerent la communion à leurs p.165.166.
deputez, quoiqu'ils proteſtaſſent de la violence que l'Empereur leur avoit faite. 'Ils ſe trouverent neanmoins fort embaraſſez de p.166.

1. *ad Archiepiſcopos noſtros.* Il faut ſans doute *Coepiſcopos.*

ce qu'ils avoient à faire, & enfin la pluſpart s'eſtant affoiblis peu à peu, ſoit par la foibleſſe & l'inconſtance de leur eſprit, ſoit par le chagrin de ſe voir retenus ſi long-temps hors de leur pays, ils rendirent les armes à leurs adverſaires: & des que les eſprits furent une fois ebranlez, on courut à l'autre parti avec tant de foule & de chaleur, que le nombre des Catholiques ſe trouva reduit à vingt. 359.

Soz.l.4.c.19.p. 569.b.c. 'Sozomene raporte que les Ariens pour vaincre plus aiſément la reſiſtance des Orthodoxes, leur envoyerent ſecrettement quelques perſonnes de leur cabale, qui ſous pretexte de faire les conſeillers & les mediateurs, leur venoient repreſenter qu'il eſtoit bien faſcheux de voir tous les Eveſques diviſez les uns des autres pour un mot, vu qu'il eſtoit ſi aiſé de couper toute la racine de ces troubles, en luy en ſubſtituant un autre: Que jamais on n'auroit de paix avec l'Orient qu'en ſupprimant le mot de ſubſtance. 'Le Concile ceda à cette raiſon, qui neanmoins eſtoit tout à fait fauſſe, puiſque les Orientaux tenoient preſque touts le Fils ou conſubſtantiel, ou ſemblable en ſubſtance.

b.c|Hil.fr.2.p.3. Soz.p.569.570.

Ruf.l.1.c.21.p. 247|Aug.op. imp.l.1. c.76.p. 28.1.a.b. 'Les Ariens qui eſtoient ſubtils & fourbes, ſurprirent encore par une autre voie l'ignorance & la ſimplicité des Occidentaux. Car ils leur demanderent ſi c'eſtoit la Conſubſtantialité ou JESUS CHRIST qu'ils adoroient; & par cette oppoſition ridicule qui les obligeoit de répondre avec quelque ſorte d'execration, que c'eſtoit en JESUS CHRIST qu'ils croyoient, & non en la Conſubſtantialité, ils leur rendirent odieux ce terme qu'ils n'entendoient pas aſſez, & les obligerent à l'abandonner, & enſuite à ſe reſoudre de communiquer avec eux. 'On pretend auſſi qu'ils cederent à la crainte d'eſtre appellez Athanaſiens: Car les Ariens donnoient quelquefois ce nom aux Catholiques, avec celui d'Homoouſiens ou Conſubſtantialiſtes. 'Il y en eut quelques uns, dit Rufin, qui ne tomberent pas par ignorance, [mais par foibleſſe.]

Aug.op.imp.l.1. c.75.p.27.2.c.

Ruf.p.247.

Mar. & F.p.30. 31. 'Le Preſtre Marcellin repreſente fort bien la grandeur de la faute que commirent ces Eveſques, & le prejudice qu'ils firent à l'Egliſe par leur laſcheté. [L'hiſtoire n'exprime pas nettement quelle fut la faute de ces Eveſques; mais on ne peut douter qu'elle n'ait eſté la meſme que celle de leurs deputez, d'abandonner ce qu'ils avoient fait pour la verité, de recevoir dans leur communion Urſace, Valens, & les autres qu'ils en avoient exclus, & "de ſigner le formulaire de Nicé.] Note 67.

ART. LXXXII.

ARTICLE LXXXII.

Saint Phebade & les plus genereux du Concile de Rimini, ſe laiſſent tromper par les Ariens.

'IL y avoit encore, ainſi que nous avons dit, vingt Prelats qui defendoient la verité; & plus leur nombre eſtoit petit, plus ils ſembloient invincibles, ſurtout S. Phebade & S. Servais qui paroiſſoient les plus genereux de tous. Comme ces 20 Eveſques avoient eſté inebranlables aux menaces, & à toutes les vaines terreurs, Taurus eut recours aux prieres pour les flechir; & les abordant avec larmes, il les conjura de prendre des reſolutions plus douces & plus moderées; Qu'il y avoit déja "pluſieurs mois que les Eveſques eſtoient enfermez dans une ville; Qu'ils eſtoient accablez de pauvreté, & conſumez par la rigueur de l'hiver, ſans pouvoir eſperer la permiſſion de ſortir s'ils ne cedoient: Que ſans cela on ne verroit jamais de fin a cette affaire: Qu'ils devoient imiter l'exemple de la pluſpart de leurs confreres, & ſe rendre au moins à l'autorité du plus grand nombre. Phebade répondoit à cela, qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à accepter une profeſſion de foy faite par les Ariens, & qu'il aimoit mieux ſouffrir l'exil & tous les ſupplices imaginables. Sulp. l. 2. p. 166. Note 68.

'Cette conteſtation dura quelques jours, & l'on ne voyoit aucune apparence de paix; 'juſques à ce que Phebade meſme commença inſenſiblement à ſe relaſcher & à s'amollir, & enfin ſe laiſſa tout à fait vaincre par une propoſition qu'on luy fit. Car Valens & Urſace luy remontrerent qu'on ne pouvoit ſans crime rejetter une propoſition de foy tres Catholique, produite, diſoient ils fauſſement, par les Eveſques d'Orient, & qui avoit l'Empereur meſme pour auteur; Que jamais les diſputes ne finiroient ſi ce qui eſtoit approuvé de l'Orient eſtoit rejetté de l'Occident: Qu'enfin, ſi le formulaire dont il s'agiſſoit ne leur paroiſſoit pas aſſez clair, ou aſſez formel, ils pouvoient y ajouter ce qu'ils voudroient, & qu'eux de leur part eſtoient preſts d'y conſentir. Une propoſition ſi plauſible fut receuë de tout le monde avec joie, & les Catholiques qui vouloient terminer l'affaire par quelque moyen que ce fuſt, n'oſerent pas s'y oppoſer. Ibid. p. 167.

'On commença donc à produire des profeſſions de foy dreſſées par Phebade & par Servais, [qui ſont aſſurément les anathemes que nous allons raporter tirez de S. Jerome.] Ces profeſſions de Ibid.

foy portoient la condamnation d'Arius, & declaroient le Fils 359.
egal à ſon Pere, ſans commencement, & ſans aucun temps. Mais lorſqu'on les dreſſoit, Valens, comme pour y contribuer de ſa part, dit qu'il falloit mettre que le Fils n'eſtoit pas une creature comme les autres creatures: Et cette propoſition cachoit tout ſon venin. Car ſous ce pretexte de diſtinguer le Fils d'avec les creatures, elle en faiſoit une veritable creature, relevée ſeulement audeſſus des autres. On ne s'en apperceut pas neanmoins
Amb. de fide, l. 3 c. 7. p. 159. k. pour lors. Les Prelats qui avoient la ſimplicité [de la colombe,] mais non l'adreſſe du ſerpent, crurent avec trop de facilité. En cherchant comme des oiſeaux imprudens la nourriture de la foy, ils ne reconnurent pas le piege qu'on leur dreſſoit; & en courant à la verité, ils tomberent dans la foſſe de l'hereſie, où les autres les pouſſoient par leurs fourberies.

Sulp. p. 167. On conclut ainſi l'accord, où il ſembloit que perſonne ne fuſt ni victorieux, ni vaincu, le formulaire eſtant pour les Ariens, & les profeſſions [ou les anathemes] qu'on y avoit ajoutez eſtant pour les Catholiques, à l'exception de celui que Valens y avoit
Hier. in Luci. p. 142. d. gliſſé. Il n'y avoit ce ſembloit rien de ſi conforme à la pieté, ni de ſi digne d'un ſerviteur de Dieu, que de ſuivre l'unité, & de ne ſe diviſer point de la communion de tout le monde. La profeſſion de foy qu'on ſignoit, n'avoit rien en apparence qui fuſt abſolu-
Thdrt. l. 2. c. 16. p. 615. 616. ment impie & ſacrilege. C'eſtoit, comme nous avons dit, celle de Nicé. [a] La ſuppreſſion meſme du mot de ſubſtance paroiſſoit aſſez raiſonnable, & au moins il ne ſembloit pas que des Eveſques ſe duſſent mettre fort en peine d'un mot dont ils avoient mis le ſens à couvert & hors d'atteinte.
V. la note 67.
a Hier. p. 143. a.

Ibid. Il y avoit neanmoins quelque bruit parmi le peuple, que tout cela n'eſtoit qu'une fourberie & un piege des Ariens. Mais Valens proteſta en preſence de Taurus, qu'il n'eſtoit point Arien, & qu'il eſtoit tout à fait eloigné des blaſphemes des Ariens. [Il fit apparemment toutes les autres declarations dreſſées par Phebade & par Servais.] Et comme cette proteſtation faite en particulier, ne ſuffiſoit pas pour appaiſer les ſoupçons du peuple; un jour que les Eveſques & les laïques eſtoient aſſemblez dans l'egliſe de Rimini, Muſone ancien Eveſque de la Byzacene parla ainſi: Comme nous avons appris que l'on publioit diverſes choſes par des bruits vagues & confus, nous avons reſolu que quelqu'un de nous les liroit à voſtre ſainteté, afin que tout le monde condanne d'une meſme voix ce qui merite de l'eſtre, & ce qui doit eſtre rejetté avec horreur de nos oreilles & de noſtre cœur. Chacun

l'ayant agrée, & Claude Eveſque de la Marche d'Ancone commençant à lire quelques blaſphemes dont on accuſoit Valens, celui-ci declara qu'ils n'eſtoient pas de luy,& s'écria hautement
» Si quelqu'un dit que J C. n'eſt pas Dieu, Fils de Dieu, né du
» Pere avant les ſiecles, qu'il ſoit anatheme: Si quelqu'un dit que
» le Fils n'eſt pas ſemblable au Pere ſelon les Ecritures, qu'il ſoit
» anatheme: Si quelqu'un ne dit pas que le Fils eſt eternel avec le
» Pere,qu'il ſoit anatheme:Si quelqu'un dit que le Fils eſt creature
» comme le ſont les autres creatures, qu'il ſoit anatheme. Si quelqu'un dit que le Fils vient du neant & du Pere, qu'il ſoit
» anatheme. Tous les Eveſques confirmerent ces anathemes, en
» répondant aprés Valens,Qu'il ſoit anatheme. Mais Valens ayant
» ajouté .Si quelqu'un dit qu'il y a eu un temps que le Fils n'eſtoit
» point, qu'il ſoit anatheme. Tous les Eveſques & toute l'Egliſe en corps receurent cette parole avec un applaudiſſement public, & comme avec un treſſaillement de joie.

Tout le monde relevant donc Valens juſques au ciel par des b.
» loüanges extraordinaires, Claude prit la parole, & dit: Il y a
» encore quelque choſe qui eſt echapé à Valens, & ſi vous le jugez
» à propos, nous le condannerons en commun, afin qu'il ne reſte
» plus aucune difficulté:Si quelqu'un avouant que le Fils de Dieu
» eſt avant tous les ſiecles, ne dit pas qu'il eſt avant tous les temps
» qu'on peut concevoir, mais met quelque choſe que ce ſoit avant
» luy,qu'il ſoit anatheme.Tous répondirent: Qu'il ſoit anatheme: & Valens condanna de la meſme ſorte pluſieurs choſes dont on le pouvoit ſoupçonner, à meſure que Claude les prononçoit. Voilà ce que S. Jerome dit avoir tiré des actes du Concile de a.b. Rimini, qui eſtoient alors dans les archives de toutes les Egliſes, [mais qui ne ſe ſont pas conſervez juſques à nous;]& il ajoute que les Ariens meſme avouoient toutes ces choſes.

Selon Julien le Pelagien,il y eut ſept Eveſques qui prefererent Aug. op.imp.l.1. la volonté de Dieu à celle de Conſtance, ayant refuſé conſtamment de condanner S. Athanaſe, & de renoncer à la confeſſion de la Trinité. [Mais nous ne voyons pas que ſon témoignage ſoit appuyé par d'autres. Ces ſept Eveſque auroient ſans doute eſté bannis, & leur exil auroit fait eclat. c.73.p.272.d.e.

La derniere action du Concile fut apparemment] la nomination des deputez que l'on envoya à Conſtance. [On peut juger quels ils eſtoient]par Urſace & Valens qui en eſtoient les chefs, accompagnez de Megaſe,de Caius, & de Juſtin, celebres entre les Ariens. Il y avoit encore Migdone, Optat,Martial,& d'autres Hil.fr.2.p 3| Soz l.4. c.19.p. 560.c. Hil.fr.1.p.51|a P.3.

qui ne ſont pas nommez, [entre leſquels eſtoit peut-eſtre Saturnin d'Arles, que nous verrons avoir eſté à Conſtantinople au commencement de l'année ſuivante.] 359.

ARTICLE LXXXIII.

Triomphe des Ariens aprés le Concile de Rimini, qui eſt rejetté par l'Egliſe, & condanné par ceux meſmes qui y avoient aſſiſté.

Hier in Luci. p. 141 b. Mar. & F. p. 26. Sulp. l. 2. p. 168.

C'Est ainſi que ſe termina le Concile de Rimini, [vers le mois de novembre,] & qu'aprés un commencement le plus favorable & le plus glorieux qu'on puſt ſouhaiter, il eut la fin ſi triſte, & la concluſion ſi funeſte que nous avons vuë. On ne reconnoiſſoit pas neanmoins encore qu'on y avoit ſigné l'hereſie & l'impieté ſous le pretexte de l'unité de la foy, & tous les Eveſques s'en retournerent avec joie dans leurs Egliſes, comme ayant fait réuſſir le deſir commun du Prince & de tous les gents de bien, qui eſtoit de retablir le nœud de la communion entre l'Orient & l'Occident. Mais les crimes ne ſe cachent pas long-temps. Urſace, Valens, & les compagnons de leur malice, commencerent à publier leur victoire, & à ſe vanter qu'ils n'avoient pas dit que le Fils n'eſtoit pas une creature, mais qu'il n'eſtoit pas ſemblable aux autres creatures. Ce fut en propres termes ce qu'ils répondirent dans une grande aſſemblée, où, pour confondre leur impieté, on leur demandoit pourquoi donc ils n'avoient pas dit que le Fils de Dieu eſtoit creature. Et ce fut par une ſuite de la meſme impieté, qu'ils mirent dans un de leurs livres, & qu'ils ſoûtinrent enſuite que le Fils eſtoit auſſi different du Pere, & JESUS CHRIST auſſi diſſemblable à Dieu, que le verre l'eſt d'une emeuraude. Ils expliquoient de meſme en des ſens heretiques les paroles les plus catholiques, dont ils s'eſtoient ſervis à Rimini pour tromper les autres.

Hier. in Luci. p. 142. d. — Hil. fr. 2. p. 53. — p. 54. — V. la note 68.

[Il n'euſt pas eſté difficile de confondre ces honteuſes chicaneries: mais les plus puiſſans ſont toujours maiſtres des explications.] On avoit ruiné les rempars que l'Egliſe avoit elevez contre l'hereſie: [a] Le mot de ſubſtance ſe trouvoit aboli, & on proclamoit hautement la condannation de la foy de Nicée. Le monde gemit de cette ſurpriſe, & ſe vit avec étonnement devenu Arien ſans y penſer. [C'eſt cette concluſion deplorable qui a rendu le nom du Concile de Rimini ſi odieux à toute l'Egliſe,] qui l'a fait mettre par Saint Athanaſe au nombre des Conciles

Naz. or. 21 p. 336. c. — a Hier. p. 143. b. — Ath. ad Afr. p. 935. a 941. b.

Ariens, & qui a fait dire à S. Ambroiſe qu'il l'avoit en horreur ; c'eſt l'expreſſion dont il uſe en écrivant à Valentinien meſme, qui a fait une loy, où il dit que les decrets de ce Concile doivent ſubſiſter eternellement, & où il veut que ceux qui les ſuivent, aient permiſſion de tenir des aſſemblées, ſur peine aux Catholiques d'eſtre traitez comme criminels de leze-majeſté s'ils entreprennent de les troubler. Le meſme Saint Ambroiſe dit que quand J.C. maudit ceux que les hommes beniſſent, il ſemble marquer ceux qui s'eſtant rendu les auteurs d'une prevarication pleine de perfidie dans le Concile de Rimini, avoient perdu la grace de Dieu pour acquerir celle de l'Empereur, & s'eſtoient ſoumis à une eternelle malediction, par le deſir qu'ils avoient eu de plaire aux puiſſans du ſiecle. S. Auguſtin reconnoiſt auſſi que l'impieté des heretiques fit condanner à Rimini ſous un Empereur heretique, le terme de Conſubſtantiel qu'on n'entendoit pas encore ſuffiſamment, le plus grand nombre ayant eſté trompé par l'artifice de quelque peu d'autres.

Amb. ep. 13. p. 204. l. m.

Cod. Th. 16. t. 1. l. 4. p. 481.

Amb. in Luc. 6. p. 87. l. m.

Aug. in Max. l. 3. c. 14. p. 306. d.

[Non ſeulement l'Egliſe a rejetté dans la ſuite des temps ce que la violence ou la tromperie avoit fait ſigner aux Eveſques du Concile de Rimini ; mais ces Eveſques meſmes reconnurent pour la pluſpart la grandeur de leur faute, quand ils en virent les ſuites funeſtes.] Les uns demeurerent dans leur communion, dit S. Jerome, ſe contentant de gouverner leurs Egliſes, ſans communiquer avec les autres Eveſques, [depeur de communiquer avec les Ariens.] Les autres, [outre cela,] écrivirent aux Confeſſeurs bannis ſous le pretexte de S. Athanaſe, pour leur declarer leur foy, & demander leur communion. Quelques uns [ou plus expoſez, ou aimant moins la verité, bien qu'ils la connuſſent,] demeurerent, quoiqu'avec regret, dans la communion [des Ariens] où ils eſtoient engagez, n'eſperant pas de voir les choſes en meilleur état : Il y eut auſſi, mais en petit nombre, qui ſelon la corruption naturelle aux hommes, aimerent mieux ſoûtenir qu'ils avoient bien fait, que de reconnoiſtre leur faute. [Mais quelque repentir que la pluſpart témoignaſſent, comme neanmoins ils avoient mis une confuſion étrange dans l'Egliſe, les Eveſques qui n'avoient pas eu de part à leur faute, ſe declarerent auſſi-toſt contre eux, & refuſerent leur communion.] On le voit par l'exemple de Gregoire Eveſque d'Elvire en Eſpagne, qui en fut loüé par S. Euſebe de Verceil. S'il faut en croire le Preſtre Marcellin, tous les ſaints Eveſques bannis ou cachez convinrent enſemble par lettres, qu'on ne pouvoit accorder la

Hier. in Luc. l. c. 7. 9. 143. b.

Hil. fr. 2. p. 4. 5.

Mar. & F. p. 47.

communion à ces Eveſques prevaricateurs, s'ils ne la demandoient comme laïques, & en témoignant avoir regret de leur faute. Et il eſt certain que le ſentiment de ceux qui avoient plus de zele, mais non peut-eſtre plus de charité, alloit à n'admettre aux fonctions du ſacerdoce aucun de ceux qui eſtoient ſouillez en quelque maniere que ce fuſt par la communion des heretiques. 'Nous avons une lettre fort obſcure écrite à S. Athanaſe apparemment en ce temps-ci, qui marque un grand zele contre les Eveſques tombez à Rimini.

Ruf.l.1.c.28.p. 248.

Spic.t.2.p.366.

'L'Egliſe ayant enſuite recouvré la paix par la mort de Conſtance [à la fin de 361,] on voit ces Eveſques tombez dans les pieges des Ariens, accourir au devant des ſaints Confeſſeurs, proteſter par le Corps du Seigneur, & par tout ce qu'il y a de ſacré dans l'Egliſe, qu'ils eſtoient toujours demeurez dans la pureté de la foy, qu'ils n'avoient manqué que de prudence pour connoiſtre la duplicité des autres, '& qu'ils eſtoient preſts de condanner & leur propre ſignature, & tous les blaſphemes des Ariens.

Hier. in Luci. c. 7. p. 143. b.

p. 144. c.

'On tenta neanmoins de les depoſer, & d'en mettre d'autres en leur place; mais outre que des Eveſques qui ſavoient en leur conſcience qu'ils n'avoient point conſenti à l'hereſie, avoient bien de la peine à conſentir à leur depoſition, les peuples qui aimoient leurs paſteurs ſe ſouleverent partout contre ceux qui les en vouloient priver, preſque juſqu'à les pourſuivre à coups de pierre, & à les tuer. 'Ainſi l'Egliſe fut obligée d'uſer d'indulgence envers eux, & de les recevoir, ſelon le decret qui en fut fait ['l'an 362] dans le Concile d'Alexandrie, & approuvé de l'Occident, [comme on le peut voir ſur l'hiſtoire de S. Athanaſe. Il ſemble meſme que S. Hilaire n'ait jamais cru devoir rompre la communion avec eux pour ce ſujet, puiſque dés le commencement de l'an 360,] il declare qu'il eſtoit uni de communion avec toutes les Egliſes & tous les Eveſques des Gaules.

c.

d.

V. S. Athanaſe § 96.

Hil. in Conſt. l. 3. p. 119. 2. b.

'On demanda ſeulement que ceux qui avoient ſigné l'hereſie, y renonçaſſent, & ſignaſſent le ſymbole de Nicée. [Ceux qui n'eſtoient tombez que par foibleſſe ou par ignorance, n'eurent garde de ne pas accepter ces conditions.] 'Ils declarerent par un écrit public, qu'ils avoient eſté ſurpris, qu'ils n'avoient point cru rien faire contre les decrets du Concile de Nicée, & qu'ils avoient regret de ce qu'on avoit abuſé de leur facilité. 'On ſçait particulierement de ceux de France, qu'ils avouerent preſque tous leur erreur, & condannerent ce qui s'eſtoit fait à Rimini; 'comme nous le voyons par le Concile de Paris, où ils confeſſent

Ath. ad Ruf. t. 2. p. 41. a | Baſ. ep. 75. p. 131. c. d.

Thdrt. l. 2. c. 17. p. 618. b. c.

Sulp. l. 2. p. 169.

Hil. fr. 2. p. 3.

que leur ſimplicité a eſté abuſée par les fourberies de ceux qui leur ont fait ſupprimer le mot de ſubſtance. 'Les Eveſques d'Italie, ſelon leurs propres paroles, reconnoiſſant la ſurpriſe qu'on leur avoit faite à Rimini, caſſerent ces decrets par une reſolution commune de toutes leurs provinces, retournerent à la foy de Nicée, & reſolurent de ne communiquer qu'avec ceux qui feroient la meſme choſe ſans aucune ambiguité. 'S. Hilaire dit generalement que le Concile de Rimini fut caſſé par tout le monde. 'Saint Ambroiſe nous aſſure auſſi que pluſieurs Conciles témoignoient que l'on avoit corrigé celui de Rimini pour s'arreſter à la foy de Nicée, & que ceux qui s'eſtoient laiſſé abatre, revoquerent auſſi-toſt le conſentement qu'ils avoient donné. 'Mais il ne faut pas oublier la paſſage du Pape Libere, qui aſſure à tout l'Orient que ceux qui avoient eſté trompez ou ſurmontez à Rimini, eſtoient depuis rentrez preſque tous en eux meſmes, avoient anathematizé la profeſſion de foy de ce Concile, avoient ſouſcrit le ſymbole de Nicée, & n'en eſtoient que plus animez contre les dogmes & les ſectateurs d'Arius. 'Ainſi la fraude dont les heretiques avoient uſé, ayant eſté decouverte par des perſonnes ſages & éclairées, la Conſubſtatialité reprit une nouvelle vigueur, & le Concile de Rimini fut tellement aboli, qu'il n'en reſta plus qu'une foible memoire pour eprouver le diſcernement des Catholiques, à qui les Ariens ne manquoient point d'objecter ce grand nombre d'Eveſques qui y avoient abandonné le Concile de Nicée, comme la plus forte preuve de leur hereſie à l'égard des ſimples.

P. 39.

in Aux. p. 122. 1. c.

Amb. de fide, l. 1. c. 9 p. 126. c.

ep. 13. p. 205. a.

Soer. l. 4. c. 12 p. 223 c.

Fulg. in Pint. c. 3. p. 536.

P. 535.

[Comme la faute de ces Eveſques venoit plutoſt d'imprudence que de malice, elle n'a pas empeſché que l'Egliſe n'ait mis quelques uns d'eux au nombre des Saints qu'elle invoque, comme Saint Servais, & S. Phebade. On peut voir ci-deſſus ce qu'on ſçait du dernier. Pour S. Servais nous en avons fait un titre particulier.]

ARTICLE LXXXIV.

Perſecution qu'on pretend avoir ſuivi le Concile de Rimini.

[QUOIQU'APRES la chute de plus de 400 Eveſques de l'Occident, il ſemble difficile de croire qu'il en puſt reſter encore un ſeul exemt d'une faute ſi generale, nous ſommes neanmoins aſſurez qu'il s'en rencontra pluſieurs.] 'L'hiſtoire

Thdrt. l. 2. c. 17. p. 618. b. c.

remarque particulierement le Pape [Libere,] dont le Concile de Rimini auroit dû attendre le ſentiment plus que d'aucun autre, & Vincent de Capoue, qui en refuſant de conſentir aux decrets de Rimini, [effacerent la honte où ils eſtoient tombez par leur laſcheté les années precedentes.] 359.

Hil.fr.2.p.4.5. Il y en eut encore pluſieurs autres. Nous ſavons auſſi que Gregoire Eveſque d'Elvire en Andalouſie, refuſa de conſentir à la prevarication des autres, & ſe ſepara meſme de leur communion. Ce qu'ayant mandé à S. Euſebe de Verceil, qui eſtoit alors dans ſon troiſieme exil,[c'eſt à dire dans la Thebaïde,] ce Saint par la lettre qu'il luy récrivit, & que nous avons encore, loüa ce qu'il avoit fait, l'exhorta à continuer ſans rien craindre, l'aſſura de ſa communion, & le pria de luy mander ceux qui ſeroient demeurez fermes dans la verité, ou qu'il y auroit fait rentrer par ſes remontrances, l'exhortant de travailler à cela.

[S'il faut ajouter foy à la narration de Socrate & de Sozomene dans les points que nous ne ſavons pas eſtre faux, on peut croire

Socr.l.2. c.37.p. 140 c|Soz.l.4.c. 19.p.568.c. que] 'Conſtance donna alors un plein pouvoir à Urſace & à Valens[a] de faire tout ce qu'ils voudroient pour l'avancement de

a Socr.p.140.c. leur ſecte; & qu'il envoya le formulaire de Rimini par toutes les villes d'Italie, ordonnant que ſi quelques Eveſques refuſoient de le ſigner, ils ſeroient chaſſez, & d'autres mis en leurs places.

Ruf.l.1.c.21.p. 247. [Rufin s'accorde aſſez à cela, lorſqu'il dit,] 'qu'aprés le Concile de Rimini, la face de l'Egliſe eſtoit tout à fait difforme & defigurée. Ce n'eſtoit plus comme autrefois des étrangers qui la ravageoient : c'eſtoient ſes propres enfans. Le perſecuteur & le perſecuté eſtoient tous deux de l'Egliſe. Il n'y avoit nulle part ni autel d'idoles, ni immolation, ni ſacrifice; & on ne voyoit de tous coſtez que prevarication, que chute, & que ruine. Ceux qui ſouffroient, enduroient des ſupplices comme ſous les tyrans, mais ne remportoient pas la victoire comme les Martyrs. Ils enduroient les meſmes tourmens, & ne triomphoient pas avec la meſme joie & la meſme gloire, parceque l'Egliſe deploroit la chute de celui là meſme qui faiſoit tomber les autres.

Vinc.L.c.6.p. 328. 'On peut voir encore ce que dit Vincent de Lerins, de l'horrible confuſion que cauſa dans l'Egliſe & dans l'Etat la perſecu-

p.327. tion des Ariens, 'ſurtout aprés qu'ils eurent emporté par fraude ou par violence preſque tous les Eveſques latins. Outre pluſieurs

p.328. autres choſes, 'il dit qu'on vit violer les mariages, profaner les vierges, piller les veuves, demolir les monaſteres, chaſſer les Eccleſiaſtiques,

Eccleſiaſtiques, fouetter les Diacres, bannir les Eveſques, remplir de Saints les priſons, les minieres, & les autres lieux où l'on faiſoit travailler les criminels; Que les villes eſtoient interdites aux Orthodoxes; qu'on les chaſſoit & qu'on les pourſuivoit partout; de ſorte qu'ils n'avoient pour retraite que les deſerts, que les rochers, que les cavernes, où ils avoient les beſtes pour compagnie, & où ils ſouffroient la nudité, la faim, la ſoif, toutes ſortes de maux, enfin la mort meſme. [Nous aurons encore à parler du meſme ſujet, quand nous raporterons ce qui ſe fit en 360, aprés le Concile de Conſtantinople, à l'occaſion de la formule de Rimini, qu'on s'efforça de faire ſigner dans tout l'Empire.]

ergaſtula.

Note 69.

[Rufin & Socrate mettent en ce temps-ci l'exil de Libere, & l'intruſion de Felix. [Mais comme tout le monde reconnoiſt qu'ils ſe trompent en cela;]auſſi Baronius & Blondel demeurent aiſément d'accord que Libere peut alors avoir eſté obligé de ſortir de Rome, & qu'il ſe cacha juſqu'à la mort de Conſtance dans le cimetiere de S.te Agnés, ou dans quelques autres endroits autour de la ville; & que les Eccleſiaſtiques l'y venoient trouver, particulierement Damaſe qui alors eſtoit Preſtre, & qu'il avoit laiſſé à Rome en qualité de grand Vicaire. [Ces choſes ſont fort poſſibles: mais il eſt vray auſſi qu'elles ne ſont pas trop bien fondées.]Baronius les tire des actes de Libere, qu'il pretend eſtre anciens, mais qu'il avoue auſſi eſtre fort corrompus: [& il ne les donne point.]On pretend auſſi que Saint Gaudence Eveſque de Rimini, s'eſtant fortement elevé contre ce qui s'eſtoit fait dans le Concile, fut tiré hors de la ville par les officiers du Gouverneur, & tué à coups de pierres: [mais c'eſt une hiſtoire peu aſſurée.]

Ruf. l. 1. c. 22. p. 247. Socr. l. 2. c. 37. p. 140. c. Bar. 359. §. 47-49. Blond. prim p. 484. c.

Bar. 359. §. 48.

§. 60. P. de N. l. 9. c. 63. p. 182. 3.

Note 70.

V. S. Euſebe de Verceil §. 9. 11.

[On trouve que les Ariens exciterent auſſi alors quelques troubles dans l'Egliſe de Verceil. [a]Baronius raporte à ce temps-ci ce que le Preſtre Marcellin raconte de S. Maxime de Naple & de Saint Rufinien. [Nous n'y voyons rien qui nous determine à cette epoque plutoſt qu'à ce qui ſuivit le Concile de Milan en l'an 355, auquel nous en avons parlé.

Boll. 22. jan. p. 419. §. 8. [a] Bar. 359. §. 61. 63.

Nous avons eſté bien aiſes de mettre ici tout de ſuite ce qui s'eſt paſſé dans l'Occident juſqu'à la mort de Conſtance, tant pour donner plus de jour à ces choſes en les joignant l'une à l'autre, que pour n'eſtre pas obligé d'interrompre le recit de ce qui ſe paſſa dans l'Orient.]

ARTICLE LXXXV.

Des Eveſques qui ſe trouverent au Concile de Seleucie: S. Hilaire y eſt amené: Brouilleries arrivées ſur les Eveſques accuſez.

[IL faut donc retourner en Orient pour y voir une tragedie non moins funeſte dans ſes effets que celle de Rimini, quoique fort differente dans ſes circonſtances. Seleucie & Conſtantinople y ſeront deux theatres où l'on verra le meſme ſpectacle,]Saint Gregoire de Nazianze ne contant les Conciles tenus en ces villes que pour un, qu'il appelle la tour de Calane[ou de Babel,]& le conſeil de Caïphe.

Naz. or. 21. p. 386. b. c.

[Nous avons vu ci-deſſus qu'on avoit ordonné que les Occidentaux s'aſſembleroient à Rimini, & les Orientaux à Seleucie en Iſaurie,]dont cette ville eſtoit metropole. [a]On la nomme Seleucie la rude, [peut-eſtre à cauſe des montagnes de ce pays;]& Saint Gregoire de Nazianze la Seleucie de S.te Thecle. [c]Tous les Eveſques convoquez s'y rendirent le treizieme de ſeptembre [359, qui eſtoit apparemment le jour marqué pour le Concile.] Il ne commença neanmoins à s'aſſembler que le 27 du meſme mois.

Mar. & F. p. 6. a Socr. l. 2. c. 39. p. 146. b] Ath. de ſyn. p. 869. d. b Naz. p. 386. b. c Ath. p. 880. c. Socr. p. 146. c.

[Quoiqu'il euſt un ordre general d'y envoyer tous les Eveſques, [d]de la Thrace, de l'Orient, [de l'Egypte,]& de la Libye, [e]on ne dit point cependant qu'il s'y en ſoit trouvé plus de cent ſoixante. [f]Theodoret meſme n'en conte que 150. [g]Il y avoit parmi ces Eveſques autant de blaſphemateurs qu'il plut à Conſtance, dit S. Hilaire.

Sulp. l. 2. p. 164] Soz. l. 4. c. 17. p. 563. 2. d Phiſg. l. 4. c. 10. p. 70. e Ath. de ſyn. p. 880. c] Socr. p. 146. b. f Thdrt. l. 2. c. 22. p. 625. g Hil. in Conſt. l. 1. p. 114. 2. c.

[h]S. Athanaſe aſſure qu'il y avoit fort peu d'Eveſques du parti d'Acace de Ceſarée, qui eſtoit celui des Anoméens. [i]Socrate en conte 36. [k]Et S. Epiphane en nomme 39, ou 43 ſelon d'autres, qui avoient ſigné le formulaire d'Acace: [l]Outre leſquels il y avoit encore dans ce parti, Patrophile [de Scythople;]mTheodule de Queretapes dans la Phrygie; Aſtere dont le ſiege n'eſt pas marqué, [n]& qui peut bien eſtre celui]que Dieu tua à Cyr vers l'an 372, parceque ſon eloquence faiſoit tort à la verité. [o]Les principaux de ce parti avec Acace, eſtoient George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, & Urane de Tyr. Note 71.

h Ath. de ſyn. p. 881. a. i Socr. p. 147. c. k Epi. 73. c. 26. p. 874] n. p. 326. l Ath. p. 880. d. m Socr. l. 2. c. 40. p. 152. b. c. n Thdrt. v. Pat. c. 2. p. 783. c. d. o Socr. l. 2. c. 39. p. 147. c.

[p]Le plus grand nombre eſtoit des Semiariens, entre leſquels on nomme George de Laodicée, Eleuſe de Cyzic, Sophrone de Pompeiople en Paphlagonie, Silvain de Tarſe, [q]Macedone de

p c. d. q c. 40. p. 148. c.

359. Conſtantinople, Baſile d'Ancyre, Euſtathe de Sebaſte ; & on y joint S. Cyrille de Jeruſalem, [qui ayant eſté depoſé par Acace ; comme nous l'avons expliqué autre-part, eſtoit venu pour faire juger de nouveau ſa cauſe par le Concile.] Ceux de ce parti ſe montoient au nombre de 105. Thdrt. l. 2 c. 22. p. 625. a. Hil in Conſt. l. 1. p. 114. a. d.

[Les doute ou treize qui reſtent pour faire le nombre de 160, eſtoient apparemment] les Eveſques d'Egypte, qui furent les ſeuls, ſelon S. Hilaire, qui ſoûtinrent genereuſement la Conſubſtatialité du Verbe. Encore falloit-il en excepter George, [& quelques autres qui ſe rangerent du parti d'Acace. [a] Saint Hilaire augmenta le nombre des diſciples de la verité. Car il ſe trouva auſſi à ce Concile ; le Vicaire [d'Aſie] qui avoit ordre de faire venir tous les Eveſques, l'y ayant envoyé avec les autres. On luy demanda premierement quelle eſtoit la foy des Eveſques de France que les Ariens faiſoient paſſer pour Sabelliens : mais il rendit à tout l'Occident un témoignage authentique, qu'il n'avoit point d'autre foy que celle du Concile de Nicée: [Car le Concile de Rimini ſubſiſtoit encore alors dans ſa premiere generoſité.] Ainſi ayant levé par l'expoſition de ſa foy tous les ſoupçons qu'on pouvoit avoir de luy, [1] il fut receu, dit Sulpice Severe, dans la communion des autres Prelats, & dans leur ſocieté, & mis au nombre de ceux qui devoient opiner dans le Concile : ce qui ne marque pas, comme l'on croit, qu'il ſoit entré dans la communion des Ariens, mais ſeulement qu'il fut admis pour donner ſa voix dans le Concile avec les autres. Il communiqua ſans doute auſſi avec ceux des Prelats qui tenoient la foy orthodoxe, comme les Egyptiens ; [& peut-eſtre meſme qu'il ſe joignit dans les prieres avec ceux des Semiariens qui n'eſtoient pas excommuniez nommément.] Car nous avons vu qu'il croyoit que dans la confuſion où eſtoient les choſes, on en pouvoit uſer ainſi.] Epi. 73. c. 23 p. 870 c. 26. p. 875. c. a Hil p. 114. 2. c. Sulp. l. 2. p. 164. Bar. 359. § 69. Hil. p. 113. 1. b.

[Saint Paulin de Treves, S. Denys de Milan, & Rhodane de Toulouſe, avoient eſté bannis dans la Phrygie auſſi-bien que luy, ou dans les provinces voiſines. Ainſi ils auroient dû ſe trouver avec luy dans le Concile, & l'union de quatre Confeſſeurs qui ne craignoient que Dieu, y auroit dû produire quelque grand effet. Cependant l'hiſtoire n'en marque rien : de ſorte qu'il faut dire apparemment ou que ces Saints eſtoient déja morts, ou qu'il y eut quelque ordre pour les empeſcher de ſe trouver au Concile.]

1. *intra conſortionem communionis, nec non etiam in ſocietatem receptus, Concilioque aſcitus eſt.*

[Il ſemble que S. Athanaſe ſe ſoit auſſi trouvé à Seleucie durant le Concile, quoique ſecrettement. Car dans le traité qu'il a fait de ce ſynode & de celui de Rimini, il dit qu'il raporte ce qu'il a ſçeu tres exactement, & ce qu'il a vu. 359.

Ath. de ſyn. p. 869. c.

[Il manquoit encore quelque choſe à ce Concile, pour eſtre ſemblable aux autres que les Ariens avoient fait tenir, ſavoir qu'il y euſt quelque Comte pour y aſſiſter de la part de l'Empereur.]Leonas Queſteur de Conſtance, qui eſtoit une perſonne de qualité, & un homme fort ſage, [a]mais qui favoriſoit les Anoméens, [b]eut donc cette commiſſion d'aſſiſter aux deliberations qui ſe feroient ſur la foy. Laurice Duc ou General des troupes de l'Iſaurie, eut charge auſſi d'aſſiſter les Eveſques, s'ils avoient beſoin de luy; & il ſe trouva à l'aſſemblée. Conſtance l'avoit envoyé cette année meſme pour reprimer les brigandages des Iſaures, & l'avoit honoré de la dignité de Comte. L'hiſtoire le loüe comme un homme qui avoit beaucoup de douceur & de prudence. Tout ce qui ſe dit dans ce Concile fut écrit à meſure par des écrivains & des notaires. Sabin inſera ces actes tout entier dans ſon recueil des Conciles, & Socrate nous en a donné un abregé [que nous ſuivrons principalement.

Mar. & F. c. 20. p. 170.
a Soz. l. 4. c. 22. p. 574. d.
b p. 573. a] Socr. l. 2. c. 39. p. 146.
Mar. & F. c. 19. p. 159.
Socr. p. 146 c.

Mais avant que de commencer l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa dans le Concile, il eſt neceſſaire pour un plus grand éclairciſſement, de remarquer que parmi les Eveſques qui y vinrent, il s'en trouvoit [pluſieurs accuſez de divers crimes,]S. Athanaſe met de ce nombre Acace de Ceſarée, Patrophile de Scythople, Urane de Tyr, Eudoxe d'Antioche, Leonce de Tripoli en Lydie, Theodote ou Theodoſe de Philadelphie auſſi en Lydie, Evagre de Mitylene, Theodule de Queretapes en Phrygie, & George d'Alexandrie, tous Acaciens. [On n'exprime pas en particulier ce qu'on leur reproche.]On voit neanmoins qu'Acace eſtoit appellé par Saint Cyrille de Jeruſalem, pour rendre raiſon de ſa condamnation. Patrophile avoit pour accuſateur un Preſtre nommé Dorothée. [Pour Eudoxe & George, l'entrée de l'un dans l'epiſcopat d'Antioche, & les cruautez de l'autre dans Alexandrie, ſuffiſoient pour les faire depoſer meſme par les Ariens.]Philoſtorge accuſe Theodoſe de Philadelphie d'avoir eſté adonné à des crimes honteux; & il en raporte des blaſphemes horribles contre J.C. Suidas fait de grands eloges de Leonce de Tripoli [& nous avons raporté autre part] comment on pretend qu'il reprima le faſte de l'Imperatrice Euſebie, & l'inſolence avec laquelle Conſtance ſe rendoit l'arbitre des Eveſques, & le

Ath. de ſyn. p. 880. c. d] Socr. l. 2. c. 40. p. 152. b c.
Socr. p. 152. b. c.
Phiſg. l. 8. c. 3. 4. p. 108 109] n. V. p. 145. 146.
Suid. λ. p. 20.

V. Conſtance § 37. 62.

maiſtre de la doctrine de l'Egliſe. 'Mais il eſt viſible par Suidas meſme, que ces eloges ne viennent que de Philoſtorge, qui ne loüe que les plus fideles diſciples d'Aece: 'Et en effet, ce fut ce Leonce meſme, qui avec Theodule de Queretapes & quelques autres, ordonna enfin Aece Eveſque. p.20|Phiſg.p. 345. Phiſg.l.7. c.6.p. 91.92.

'Ces Eveſques [Acaciens] qui craignoient les accuſations que l'on formoit contre eux, ne trouverent point de meilleur moyen pour les eluder, que de changer l'état de la diſpute, & de la faire tomber ſur la foy. C'eſt pourquoi ils ſe joignirent à ceux qui faiſoient profeſſion ouverte de l'Arianiſme, & qui avoient receu l'ordination de Second de Ptolemaïde en Libye, c'eſt à dire à Eſtienne de la meſme ville de Ptolemaïde, à Saras de Paretoine, à Pollux de la ſeconde Eparquie [ou Elearquie] auſſi en Libye, tous accuſez de differentes choſes; & encore à Pancrace de Peluſe, & à Ptolemée le Melecien Eveſque de Thmuis. 'On croyoit que tous ces Eveſques ne ſe joignoient enſemble que pour eviter chacun la punition de leurs fautes, & non pas qu'ils fuſſent tous dans une meſme doctrine. Et cela eſtoit d'autant plus viſible, qu'au lieu qu'Acace ſe declaroit ici pour le dogme des Anoméens, il avoit reconnu auparavant dans une lettre écrite à Macedone de Conſtantinople, que le Fils eſtoit ſemblable au Pere en toutes choſes, & meſme en ſubſtance, '& on luy reprocha en plein Concile d'avoir mis la meſme choſe dans ſes livres. Ath. de ſyn. p. 880.881.|Epi. 73. c.26.p.874.d. Soz.l.4.c.22.p. 574.a. Coer.L.2. c.40.p. 151.c.

[Outre tous ceux que nous avons dit,] 'il y avoit encore d'autres Eveſques du meſme parti des Acaciens, accuſez de divers crimes qui nous ſont inconnus. C'eſtoient Aſtere de Seleucie en Syrie ou de Sebaſte en Paleſtine, Augare de Cyr dans l'Euphrateſienne, Baſilic ou Baſile de Caunes en Lydie, Phile ou plutoſt Phebe de Polycalandes en Lydie, Philede ou Phidele ou Philicade d'Auguſtades dans la Phrygie, Eutyque d'Eleutherople en Paleſtine, Magnus de Themiſes en Phrygie, & Euſtathe d'Epiphanie [en Syrie] ou de Pinares en Lycie. 'S. Epiphane remarque qu'Eutyque eſtoit diſciple de Saint Maxime de Jeruſalem, & que luy & divers autres de la Paleſtine qui ſuivoient la veritable foy, s'eſtoient neanmoins engagez dans le parti d'Acace pour l'intereſt de leurs ſieges, & en haine de S. Cyrille. [Ainſi l'on voit en eux juſqu'à quel abyſme la corruption du cœur peut precipiter ceux meſmes qui ont la vraie foy, mais qui l'ont comme les demons, ſans l'ardeur de la charité.] 'On le voit ſurtout dans Eutyque, qui traita avec une étrange barbarie Lucifer de Cagliari banni à Eleutherople. [Entre les Semiariens, Macedone, p.151.c.d| Ath. de ſyn p.881.c| Epi 73.c.26.p. 874| Blond.prim.p. 137. Chr.Al.p.686. Epi.73.c.23.p. 871.a. Mar. & F.p 89.

Baſile, Euſtathe, & S. Cyrille, eſtoient auſſi accuſez : le premier l'eſtoit apparemment à cauſe de ſes cruautez, auſſi-bien que George ;] & on y ajouteit, qu'il avoit admis à la communion un Diacre convaincu d'adultere. [Euſtathe pouvoit paroiſtre comme accuſé, parcequ'il avoit eſté depoſé par un Concile de Melitene.] S. Cyrille avoit auſſi eſté depoſé par Acace. [a] Pour Baſile d'Ancyre, on luy reprochoit les troubles qu'on pretendoit qu'il avoit excitez lorſqu'il eſtoit venu à Sirmich l'année precedente, les violences qu'il avoit commiſes contre Aece & ceux de ſon parti, & encore diverſes actions particulieres que nous verrons en parlant de ſa depoſition.

359.

Socr. l. 2. c. 42. p. 155. c.

c. 40. p. 152. a.

a Soz. l. 4. c. 24. p. 520. b.

ARTICLE LXXXVI.

Premiere & ſeconde ſeance du Concile de Seleucie : On reſout de commencer par la foy : Acace & tout ſon parti ſe declare pour les Anoméens : Les Semiariens ſignent le formulaire d'Antioche ; les Acaciens en font un nouveau.

Socr. l. 2. c. 39. p. 146. c. d. 147. a.

LA premiere ſeance du Concile fut tenuë [le lundi] 27 de ſeptembre. Macedone de Conſtantinople, Baſile d'Ancyre, Patrophile de Scythople, & d'autres, ne s'y trouverent pas, craignant les accuſations qu'on formoit contre eux. Macedone diſoit qu'il eſtoit malade, Patrophile qu'il avoit mal aux yeux, & les autres de meſme alleguoient chacun leur excuſe. Les autres eſtant aſſemblez, & Leonas diſant que chacun pouvoit propoſer ce qu'il avoit à dire, les Eveſques répondirent qu'on ne pouvoit rien faire que les Eveſques abſens ne fuſſent venus. Leonas leur ayant répondu que leur preſence n'eſtoit pas ſi neceſſaire, [quelques uns] dirent qu'avant que de traiter les queſtions de la foy, il falloit examiner la cauſe de ceux qui eſtoient accuſez ; ce qui produiſit une grande brouillerie dans l'aſſemblée : Car les uns embraſſerent cet avis, les autres vouloient au contraire que l'on commençaſt par les queſtions de la foy ; ils s'autoriſoient tous par les lettres de Conſtance, qui ordonnoit tantoſt l'un, tantoſt l'autre. Ce fut dans cette diſpute que les Eveſques commencerent à paroiſtre diviſez en deux partis, dont Acace & George de Laodicée furent [enſuite] les chefs.

p. 146. c.

p. 147. b. c.

[C'eſtoient ſans doute les Acaciens qui vouloient que l'on commençaſt par l'examen du dogme,] puiſqu'on croyoit que leur veritable deſſein eſtoit de brouiller ſur ce point, pour empeſ-

Soz. l. 4. c. 22. p. 524. a.

359. cher qu'on ne vinſt à l'examen perſonnel des Eveſques accuſez. [Mais il faut apparemment qu'Acace & les autres chefs du parti, ne ſe declaraſſent pas pour ce ſentiment, & le fiſſent ſoûtenir par leurs emiſſaires.] Car ils ſe plaignirent le lendemain, qu'il y avoit eu dans l'aſſemblée des Eveſques depoſez, & d'autres ordonnez contre les Canons. Theodoret aſſure auſſi que Saint Cyrille s'eſtant trouvé au Concile avec Euſtathe, Silvain, [1] & les autres, Acace avoit proteſté qu'il ne pouvoit entrer en aucune deliberation avec ces Eveſques, à moins que Cyrille qui avoit eſté depoſé de l'epiſcopat, ne ſortiſt de l'aſſemblée: Que quelques uns qui vouloient la paix, conſeilloient à Cyrille de ſe retirer, luy promettant qu'aprés qu'on auroit examiné les dogmes, on auroit ſoin de ſon affaire: mais que ce Saint ne l'ayant pas voulu faire, Acace eſtoit ſorti luy meſme, [pour revenir ſans doute auſſi-toſt aprés, lorſqu'on eut arreſté que l'on commenceroit par le dogme.]

Soer l. 2. c. 40. p. 149. b.

Thdrt. l. 2 c. 22. p. 625. a. b.

1.

Le ſentiment de ceux qui vouloient qu'on opinaſt premierement ſur la foy, l'ayant enfin emporté, les Acaciens [qui avoient gagné ce point,] rejetterent ouvertement, ou plutoſt impudemment, le Concile & le ſymbole de Nicée, & ils demandoient aſſez clairement qu'on fiſt un nouveau ſymbole. Ils ne vouloient point qu'on parlaſt dutout du mot de ſubſtance, conformément à la profeſſion de foy dreſſée peu auparavant [le 22 de may precedent,] par Marc d'Arethuſe à Sirmich, & qui avoit eſté receuë par Baſile & les autres qui s'eſtoient alors trouvez à la Cour.

c. d. Ath. de ſyn. p. 881. a.

Soer. p. 147. d.

Soz. l. 4. c. 22. p. 573. d.

2.

Ces Eveſques qui ſoûtenoient que le Fils [2] n'eſtoit point ſemblable à ſon Pere, ne diſoient rien qui ne fuſt tout à fait profane, pretendant que rien ne pouvoit eſtre ſemblable à la ſubſtance de Dieu, qu'il ne pouvoit y avoir de generation en Dieu, & que JESUS CHRIST eſtoit creature: Que ſa naiſſance n'eſtoit autre choſe que ſa creation, que ſon eſtre procedoit du neant, & qu'ainſi » il n'eſtoit ni Fils de Dieu, ni ſemblable à Dieu. Je vous dis, ajoute » S. Hilaire, ce que j'ay moy meſme entendu dire publiquement » dans cette aſſemblée, & ce que l'on avoit écrit d'un ſermon 3. » preſché [3] par Aece dans Antioche. Voici donc ce qu'on raportoit » de ce diſcours. Dieu eſtoit ce qu'il eſt, mais il n'eſtoit pas Pere, » parcequ'il n'avoit pas de Fils. Car s'il a un Fils, il faut auſſi qu'il » ait une femme, & tout le reſte qu'on n'oſeroit exprimer. O que » mes oreilles ſont miſerables, s'écrie S. Hilaire, d'avoir oui le ſon

Hil. in Conſt. l. 1. p. 1174. 2. d. e.

1. Theodoret y joint Baſile: ce qui eſt contraire à Socrate.
2. Il faut *ἀνόμοιον*, & non pas *ὁμοούσιον*.
3. Il faut ce ſemble *ab Aetio*, au lieu de *ab ea*.

de ces paroles ſi horribles, d'avoir entendu un homme parler ainſi de Dieu, & un Chrétien oſer dire ces choſes de JESUS CHRIST dans l'Egliſe ! Ce malheureux aprés avoir avancé pluſieurs impietez de cette ſorte, & avoir établi les noms de Pere & de Fils, plutoſt ſur le ſon de ces termes, que ſur l'unité de la nature, parloit de cette maniere ; Car plus le Fils s'étend avec effort, afin de connoiſtre ſon Pere, plus le Pere s'étend & s'eleve avec encore plus d'effort pour n'eſtre pas connu de ſon Fils. 359.

p.125.1.c. Ath.de ſyn.p. 881.a.b|Socr.p. 147.d. 'Ces blaſphemes ſi horribles firent elever un grand tumulte auſſi-toſt qu'on les eut ouis. 'Car la plus grande partie des Eveſques ſe declaroit pour le Concile de Nicée, & le ſuivoit entierement, à l'exception du terme de Conſubſtantiel, qu'ils trouvoient, diſoient-ils, trop obſcur, '& quelques uns d'eux reconnoiſſoient en termes exprés que le Fils eſt de Dieu, c'eſt à dire de la ſubſtance de Dieu, & qu'il a toujours eſté. 'Ces deux ſentimens ſi differens produiſirent de grandes diſputes, & on croyoit, comme nous l'avons déja remarqué, qu'Acace les faiſoit naiſtre à deſſein, pour s'exemter ſous ce pretexte de rendre conte de ſes actions.

Hil.in Conſt.l.1. p.114.1.d. Soz.p.574.a| Ath de ſyn.p. 880.881.

Socr.p.147.d. 'Les diſputes ayant donc duré juſqu'au ſoir, enfin Silvain de Tarſe commença à crier à haute voix, qu'il ne falloit point faire aucune nouvelle profeſſion de foy, mais recevoir celle qui avoit eſté dreſſée à la dedicace d'Antioche [en l'an 341.] 'Les Acaciens faſchez de cette propoſition, ſe leverent '& ſortirent de l'aſſemblée. 'Ils ſe plaignirent par un acte qu'ils dreſſerent le lendemain, qu'ayant fait leurs efforts en cette aſſemblée pour conſerver la paix de l'Egliſe par une exacte obſervation de l'ordre, & en agitant avec douceur les queſtions de la foy, & pour empeſcher qu'on n'introduiſiſt aucune nouveauté dans la doctrine de l'Egliſe contre l'autorité de l'Ecriture, il s'y eſtoit neanmoins trouvé des perſonnes qui avoient fait des affronts à quelques uns d'eux, ou qui leur avoient fermé la bouche pour les empeſcher de parler, ou les avoient fait ſortir malgré eux de l'aſſemblée ; que de plus, ces perſonnes avoient avec eux des Eveſques depoſez de differentes provinces, & d'autres établis contre les Canons ; & que toutes ces choſes avoient rempli le ſynode de confuſion & de tumulte.

Soz p 574.b. Socr.p.147.d. c.40.p.149.a.b.

c.3P.p.147.148. 'Aprés qu'Acace & les ſiens furent ſortis du Concile, les autres Eveſques continuerent la ſeance pour lire le formulaire d'Antioche dont on avoit parlé, & puis ils ſe retirerent auſſi.

p.148.a. 'Le lendemain 28 de ſeptembre, les Semiariens s'aſſemblerent [ſeuls]

[ſeuls] dans l'egliſe de Seleucie, & en ayant fermé les portes, ils y confirmerent ce formulaire d'Antioche, & le ſignerent. Il y eut quelques Lecteurs & Diacres qui le ſignerent auſſi au nom de leurs Eveſques qui eſtoient abſens.

'Les Acaciens d'autre part voyant l'oppoſition que l'aſſemblée avoit faite à leur dogme de la diſſemblance, & voyant bien que les oreilles des hommes n'eſtoient pas capables de ſouffrir une ſi grande impieté, firent voir qu'ils eſtoient plutoſt des Eveſques d'une Cour [où regnoient les equivoques & les tenebres,] que des Prelats de l'Egliſe [qui ne cherchent que la verité, la ſincerité, & la lumiere.] 'Car ils dreſſerent un nouveau formulaire, où ils condannerent la Conſubſtantialité, la reſſemblance de ſubſtance, & la diſſemblance, quoiqu'il fuſt impoſſible de concevoir comment on condannoit ces trois dogmes tout enſemble. Hil. in Con ſt. t. p. 1151. a. Ib. Ath. de ſyn. p. 904. d.

'Ayant dreſſé cette profeſſion de foy qu'ils vouloient faire paſſer toute ſeule, ils furent trouver Laurice & Leonas, & aprés s'eſtre plaint du procedé des autres qui s'eſtoient tenus enfermez dans l'egliſe, ils leur preſenterent un acte dreſſé du meſme jour 28 de ſeptembre, 'où ils commençoient par ſe plaindre des violences dont ils pretendoient qu'on avoit uſé la veille dans l'aſſemblée. 'Ils declaroient enſuite qu'ils ne rejettoient point & ne refuſoient point de recevoir le formulaire d'Antioche; mais que comme le terme de Conſubſtantiel, ſemblable en eſſence, & diſſemblable, n'avoient jamais cauſé que du trouble dans les Egliſes, ils rejettoient les deux premiers comme n'eſtant pas de l'Ecriture, & anathematizoient le troiſieme, reconnoiſſant le Fils ſemblable au Pere. Socr. p. 148. b. p. 149. a, b. b. c] Ath. p. 904. c. d.

'Ce prologue eſtoit ſuivi de leur ſymbole, qui ne parle pas ſeulement de reſſemblance, '& ne contient pas un ſeul mot que Arius & Aece n'euſſent ſigné tres volontiers. 'Car pour ce qu'ils anathematizoient la diſſemblance dans leur preface, S. Epiphane fait voir de quelle maniere ils s'en ſauvoient, quoiqu'il y en euſt, dit-il, quelques uns parmi eux qui y alloient plus ſimplement. [Et aprés tout, ils s'en expliquerent eux meſmes ſuffiſamment, comme nous verrons, tant à Saint Hilaire, qu'en plein Concile.] 'Ils ajoutent à la fin de leur formulaire, qu'il eſt conforme à celui qui avoit eſté fait à Sirmich en preſence de l'Empereur. Ath. p. 904. d. Soz. p. 575. c. Epi. 73. c. 24. p. 871. d. c. 25. p. 873. d] Ath. p. 905.

'Cet acte eſt raporté tout entier par S. Epiphane, & par Socrate; [a] & en partie par S. Athanaſe, où il eſt plus correctement. [b] Saint Epiphane y ajoute les ſignatures de 43 Eveſques, ou plutoſt de 39, [c] celles qui ſont au commencement ne pouvant regarder cet Epi. 73. c. 25. p. 872. 873. Socr. p. 149. 150. a Ath. p. 904. d. b Epi. 73. c. 26. p. 874. c n. p. 326] Socr. n p. 361. c.

Ath.de syn.p. 912. acte, mais la troiſieme confeſſion de Sirmich. Il y faut ajouter, ſelon S. Athanaſe, celle de Patrophile. 359.

ARTICLE LXXVII.

Troiſieme ſeance, où l'on rejette le formulaire des Acaciens: La quatrieme ſe paſſe à diſputer: Leonas romp le Concile.

Socr.l 2.c.40.p. 148.c,d. IL ne ſe fit rien davantage dans la ſeconde ſeance. Mais le troiſieme jour[29 de ſeptembre,]Leonas voulut faire aſſembler au meſme lieu les Eveſques des deux partis. Macedone y vint auſſi-bien que Baſile d'Ancyre. Mais les Acaciens firent ſavoir qu'ils ne s'y pouvoient trouver, ſi l'on n'en faiſoit ſortir ceux qui avoient eſté depoſez auparavant, ou qui eſtoient alors accuſez. [Il eſt un peu difficile de croire qu'Acace ait demandé qu'on fiſt ſortir les accuſez, puiſque luy meſme & pluſieurs de ſes partiſans eſtoient de ce nombre.] Neanmoins Socrate le dit; & il ajoute qu'aprés beaucoup de diſputes, le Concile conſentit
Soz.l 4.c.22.p. 574.c,d. à cette demande, 'parcequ'on croyoit qu'Acace ne cherchoit qu'une occaſion de rompre le Concile, pour empeſcher l'examen de la doctrine d'Aece,& ſa propre condannation. [Il ne faut pas douter que Saint Hilaire n'ait eſté du nombre de ceux qu'on fit ſortir, s'il ne s'eſtoit déja retiré de luy meſme par avance,]
Hil.in Conſt.l.a. p. 114.c,d. 'comme les termes dont il ſe ſert ſemblent le marquer; & peut-eſtre s'eſtoit-il retiré dés la veille, pour ne pas ſigner le formulaire d'Antioche. *poſt ſecretionem meam.*

Socr.p.148.d. 'Acace eſtant entré dans le Concile quand les autres en furent ſortis, Leonas dit que les Acaciens luy avoient preſenté un acte, ſans dire ce que c'eſtoit; & chacun s'eſtant tû, parcequ'on s'imaginoit que ce fuſt plutoſt toute autre choſe qu'une nouvelle profeſſion de foy,on lut tout du long cet acte, qui eſtoit celui meſme
Soz. p.574.575. que nous avons dit avoir eſté fait la veille. 'Sa lecture excita un
p.575.d|Socr.p. 150.b. grand tumulte dans tout le Concile:'& Sophrone de Pompeiople en Paphlagonie, s'écria en ces propres termes: Si nous pretendons « que de produire tous les jours nos imaginations & nos penſées, « c'eſt faire une expoſition de la foy, nous n'arriverons jamais à «
Socr. p.150.b.c. connoiſtre la verité. 'Surquoi Socrate remarque fort bien, que ſi luy & les autres [Semiariens] avoient toujours voulu agir de la ſorte, & ſe contenter de ce qu'on avoit fait à Nicée, jamais l'Egliſe n'euſt eſté dans le trouble & l'agitation où on la voyoit alors. Le reſte du jour ſe paſſa à diſputer tant ſur ce ſujet que ſur

les Prelats accuſez, & on ſe ſepara [ſans avoir rien avancé.

Ce fut peut-eſtre ce meſme jour,] qu'un Eveſque du parti de Acace eſtant venu trouver Saint Hilaire pour le tenter, ce Saint qui faiſoit ſemblant de ne rien ſavoir de ce qui s'eſtoit paſſé, luy demanda comment il ſe pouvoit faire que ceux qui condannoient la Conſubſtantialité & la reſſemblance de ſubſtance, condannaſſent en meſme temps la diſſemblance: à quoy l'Acacien répondit; Que J.C n'eſtoit pas ſemblable à Dieu, mais qu'il eſtoit ſemblable à ſon Pere. Et comme S Hilaire trouvoit cette réponſe encore plus obſcure que le reſte, l'autre luy parla ainſi: Je dis qu'on peut juger que le Fils eſt ſemblable à ſon Pere, parceque le Pere a voulu fare une creature qui voudroit des choſes ſemblables à luy; qu'ainſi il eſtoit ſemblable à ſon Pere, eſtant plutoſt le Fils de ſa volonté que de ſa divinité: Mais il eſt diſſemblable à Dieu, parcequ'il n'eſt point Dieu, ni de Dieu, c'eſt à dire qu'il n'eſt pas de la ſubſtance de Dieu. S. Hilaire demeura tout interdit à un ſi étrange diſcours, & il ne put ſe perſuader que ce fuſt là leur veritable ſentiment, juſqu'à ce que cette reſſemblance ſi profane de volonté, & non de ſubſtance, fuſt établie publiquement par un conſentement commun de tous les Eveſques: [ce qui ſe fit le lendemain.] Hil. in Conſt. l. 1. p. 115. 1. a. b.

Tous les Eveſques eſtant donc raſſemblez le quatrieme jour du Concile, [qui eſtoit le 30 de ſeptembre,] on recommença les diſputes du jour precedent; & Acace repreſenta, que puiſqu'on avoit bien changé le ſymbole de Nicée, & qu'on en avoit fait pluſieurs autres depuis ce temps là, on pouvoit bien en faire encore un nouveau. Ce raiſonnement eſtoit aſſez juſte, & Eleuſe de Cyzic n'y ſatisfit pas trop bien, en répondant que le Concile n'avoit pas eſté aſſemblé pour apprendre ce qu'il avoit à croire, ni pour recevoir une foy qu'il n'avoit pas, mais qu'il vouloit marcher ſur la foy de ſes peres, & ne s'en ſeparer jamais juſqu'à la mort. Socr. l. 2. c. 40. p. 150. c. d. d 151. a. b.

On paſſa enſuite à une autre queſtion, & on demanda aux Acaciens en quoy ils avouoient le Fils ſemblable au Pere; & eux ayant dit que c'eſtoit ſeulement en volonté, & non en eſſence, tous les autres declarerent qu'ils le croyoient ſemblable meſme en eſſence. On employa le reſte du jour à diſputer ſur ce point, & on fit avouer à Acace qu'il avoit luy meſme reconnu dans des écrits qu'il avoit publiez, que le Fils eſtoit ſemblable au Pere en toutes choſes, ſurquoi il n'eut rien à répondre, ſinon qu'on n'avoit jamais jugé perſonne ſur ce qu'il avoit écrit autrefois. p. 151. b. c.

Soz.p.576.b.c. 'Il paroiſt que dans la ſuite de cette diſpute les Acaciens 359.
objecterent aux Semiariens la troiſieme confeſſion de Sirmich, ſignée par Baſile d'Ancyre leur chef, & par Marc d'Arethuſe, [où le mot de ſubſtance eſtoit aboli.] Surquoi Eleuſe de Cyzic répondit, que quelque choſe que Baſile & Marc euſſent ſigné en leur particulier, & quelque querelle qu'eux & Acace euſſent les uns contre les autres, tout cela ne regardoit pas le Concile; qu'il n'eſtoit pas non plus neceſſaire d'examiner ſi la confeſſion de foy qu'ils avoient faite eſtoit bonne ou mauvaiſe, mais qu'il falloit ſuivre celle des 97 Eveſques du Concile d'Antioche, & que quiconque vouloit en introduire une autre, eſtoit ennemi de la pieté de l'Egliſe; à quoy tous les Eveſques, [c'eſt à dire la plus grande partie,] témoignerent par leurs applaudiſſemens qu'ils conſentoient.

Socr.p.151.c.d. 'La diſpute ayant donc duré fort long-temps, ſans qu'on puſt convenir de rien, Leonas ſe leva, & finit ainſi la ſeance, & meſme tout le Concile. Car eſtant prié le lendemain [premier jour d'octobre] de venir à l'aſſemblée, il le refuſa, diſant qu'il « avoit eu ordre de l'Empereur de ſe trouver à une aſſemblée de « perſonnes unies dans les meſmes ſentimens; mais que puiſqu'ils eſtoient diviſez, il ne pouvoit s'y trouver. Allez donc, ajouta-t-il, Soz.p.576.d. & criaillez dans l'égliſe tant qu'il vous plaira. 'Il fit cela, ſelon Sozomene, pour favoriſer les Acaciens que les autres trouverent Socr.p.151.d. chez luy, lorſqu'ils y furent [le prier de venir à l'aſſemblée.] 'Et en effet, ceux-ci croyant par là avoir tout gagné, refuſerent auſſi de retourner au Concile.

ARTICLE LXXXVIII.

Les Semiariens aſſemblez en leur particulier, depoſent les Acaciens, font Anien Eveſque d'Antioche au lieu d'Eudoxe, & deputent à Conſtance: Acace l'aigrit contre eux.

Soz.l.4.c.22.p. 576.d. 'IL ſe paſſa enſuite quelque temps en negociation, durant que les Eveſque [Semiariens qui faiſoient le corps du Concile,] tantoſt appelloient les Acaciens à l'aſſemblée, tantoſt demandoient que l'on nommaſt des perſonnes pour ſe trouver chez Leonas, & tantoſt pretendoient avoir eſté établis pour juger Socr.l.2.c.40.p. 151.152. les autres. 'Enfin ils s'aſſemblerent ſeuls dans l'egliſe, & y firent appeller les Acaciens pour juger l'affaire de S. Cyrille, qui avoit appellé de ſa depoſition par Acace.

'Mais voyant qu'aprés avoir eſté appellez pluſieurs fois pour ce ſujet, & citez pour répondre aux accuſations formées contre eux, 'ils ne vouloient ni venir au Concile, ni convenir touchant la foy, [a]& qu'ils en blaſphemoient encore plus ouvertement contre Dieu; le Concile indigné de leur conduite, & de tant de delais inutiles, [b]depoſa Acace meſme, George d'Alexandrie, Urane de Tyr, Theodule de Queretapes, Theodoſe de Philadelphie, Evagre de Mitylene, Leonce de Tripoli de Lydie, Eudoxe d'Antioche, & Patrophile. Ils declarerent excommuniez, [c'eſt à dire reduits à la communion de leurs Egliſes,] Aſtere, Euſebe, Augare, Baſilic; Phebe, Phidele, Euſtathe, Eutyque, & Magnus, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent juſtifiez de ce dont on les accuſoit. [Nous avons marqué auparavant leurs eveſchez.] 'On condanna [ainſi] ceux qui avoient eſté les auteurs de l'hereſie, '& ceux qui avoient ſoûtenu avec le plus d'impudence le blaſpheme des Anoméens. [c]Le Concile écrivit à toutes les Egliſes des Eveſques depoſez, pour leur faire ſavoir la ſentence qu'il avoit prononcée contre eux.

[Nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait établi S. Cyrille.] Et S. Jerome le conte ici Eveſque pour la ſeconde fois.

'Le Concile choiſit auſſi pour Eveſque d'Antioche au lieu d'Eudoxe, Anien 'qui eſtoit Preſtre de cette Egliſe; [d]& Neon Eveſque de Seleucie meſme où ſe tenoit le Concile, donna ſon egliſe pour le ſacrer. 'Mais ceux du parti d'Acace s'eſtant ſaiſis de luy, le mirent entre les mains de Leonas & de Laurice, qui aprés l'avoir fait garder quelque temps par les ſoldats, l'envoyerent en exil. 'Les Eveſques qui l'avoient elu, en firent des proteſtations contre les Acaciens, leſquelles ils adreſſerent à Leonas & à Laurice; pretendant qu'on violoit en cela le jugement du Concile: mais tout ce qu'ils purent dire fut inutile. Nicephore '& Theophane, n'ont pas laiſſé de conter cet Anien entre les Eveſques d'Antioche, [ce que Theodoret n'avoit pas fait, mais je ne ſçay pas où ils peuvent trouver les quatre ans qu'ils donnent à ſon epiſcopat, ſans faire S. Melece ſchiſmatique, puiſqu'il fut fait Eveſque d'Antioche environ quinze mois aprés ceci.]

'Les Eveſques du Concile, [c'eſt à dire les Semiariens,] furent enſuite à Conſtantinople informer l'Empereur de tout ce qui s'eſtoit paſſé, ſelon l'ordre qu'ils en avoient receu de luy: 'c'eſt à dire qu'avant que de ſe retirer dans leurs Egliſes, il choiſirent dix deputez pour l'aller trouver au nom de tous, 'avec ordre exprés de reſiſter à l'hereſie. 'S. Hilaire parle de ces dix deputez

p.152.b.

b|Soz.p.577.a| Baſ.in Eun.l.1. p.697.d.e.

a Ath.de ſyn.p. 881.b.

b b.c|Socr.p. 152.b.c.

Sulp.l.2.p.165.

Hil.in Conſt.l.1 p.115.1.b.

c Socr. p.152.d| Ath.de ſyn.p. 881.c.

Hier.chr.

Socr.p.152.d.

Soz.p.577.b.

d c.24. p.582.b.

c.22.p.577.b| Socr.p.152.d.

Socr. p.152.153.

Tiphn. p.48.d.

Socr.p.153.a| Ath.p.881.c.

Soz.p.577.c.d| Sulp.p.165.

Hil.fr.1.p.51. in Conſt.l.1.p. 215.1.c.

f.1.p.51. des Orientaux,[& il ne faut pas douter qu'ils ne ſoient]de ces 18 359.
Eveſques d'Orient, nommez dans les fragmens de ce Saint.
Thdrt.l.2.c.23. p.628.a. 'Euſtathe, Baſile, Silvain, & Eleuſe, en eſtoient ſelon Theodoret.
a Phiſg.l.4.c.12. p.72. [a]Baſile d'Ancyre avoit avec luy un Diacre auſſi nommé Baſile, dont Philoſtorge loüe l'eloquence. [Nous en parlerons dans la ſuite.]

c.11.p.71. 'Cet Arien dit que les partiſans d'Aece & d'Eudoxe mirent de leur coſté par écrit leur croyance, que le Fils eſtoit d'une autre ſubſtance que le Pere, & qu'ils envoyerent cet écrit de tous coſtez. [Il n'y a pas d'apparence que ce fuſt autre choſe que le formulaire qu'il avoient preſenté au Concile, dans lequel neanmoins ils anathematizoient de parole [a]le dogme de la diſſemblance, pour nous ſervir de ce terme, quoiqu'ils le gardaſſent toujours dans le cœur.] a τὸ ἀνόμοιον

Phiſg. l.4.c.4. p.66. b Thdrt l.2.c. 22.p.625.b. 'Eudoxe qui eſtoit extremement timide, [b]trembloit de peur parmi toutes ces brouilleries. Mais Acace le remit un peu, en l'aſſurant d'eſtre toujours ſon défenſeur & ſon partiſan.]Il l'avoit empeſché de rentrer dans le Concile, & il l'emmena avec luy à
Hil.in Conſ.l.1. p.115.1.c. Conſtantinople. 'Les autres Eveſques depoſez y furent auſſi, ou
c Socr.l.2. c.43. p.157.c. plutoſt ils y volerent, pour avoir recours à leur Roy, [c]hormis
Thdrt.l.2. c.24. p.628.c.d. quelques uns qui ne laiſſerent pas de s'en retourner de Seleucie à leurs dioceſes, comme Patrophile de Scythople, '& George
d Phiſg.l.4.c.12. p.72. d'Alexandrie. [d]Les deux diacres Aece & Eunome, que les Prelats
Soz.l.4.c.23.p. 577.d. ſuivoient comme leurs maiſtres en impieté, ne manquerent pas non plus de s'y rendre. 'Acace & les Eveſques de ſon parti arrive-
e Ath.de ſyn.p. 905.c. rent avant les Semiariens, [e]& S. Athanaſe dit qu'aprés eſtre venus d'Iſaurie à Conſtantinople, ils dreſſerent le formulaire qui fut envoyé à Rimini, [& qui, comme nous avons dit, fut ſigné à Nicé
Hil.in Conſ.l.1. p.115.2.c. prés d'Andrinople dés le 10.e d'octobre.] 'Ils furent receus fort honorablement de Conſtance, & luy étalerent leurs blaſphemes avec toute l'eloquence & la gravité poſſible, [ſans neanmoins
Soz.p.577.d. les luy decouvrir entierement.] 'Et comme ils eſtoient arrivez quelque temps avant les deputez du Concile, ils eurent le loiſir de prevenir contre eux l'Empereur & les plus grands de la Cour, dont quelques uns, [comme les eunuques,] ſuivoient déja leur hereſie; & ils corrompirent les autres par les richeſſes de l'Egliſe, ou les tromperent par leurs flateries, ou les gagnerent par l'adreſſe & par le credit d'Acace. Pour l'Empereur, il ne leur fut pas difficile de s'inſinuer dans ſon eſprit, aprés avoir gagné ceux qui l'approchoient: [& il y a apparence que Leonas & Laurice les avoient beaucoup favoriſez dans le raport qu'ils

luy avoient fait de ce qui s'eſtoit paſſé à Seleucie.

'Les Acaciens aigrirent auſſi ſon eſprit contre le Concile, en le luy repreſentant comme une aſſemblée de méchans, qui ne tendoient qu'à renverſer toutes les Egliſes. Ils formerent diverſes calomnies contre S. Cyrille qui s'y eſtoit trouvé, '& ils n'oublierent pas de luy dire qu'on y avoit rejetté le formulaire qu'il avoit dreſſé luy meſme; [c'eſt à dire la troiſieme confeſſion de Sirmich.]

Thdrt l.2. c.23. p.625.c.

Socr.l.2.c.41.p. 153.b,n.p.371.b

Note 72. 'Socrate dit bien nettement qu'ils tirerent alors de luy une loy contre tous les Semiariens du Concile de Seleucie, par laquelle il ordonnoit que ceux d'entre eux qui ſe trouveroient ſujets à des fonctions publiques, ſoit dans les Conſeils des villes, ſoit pour le ſervice des magiſtrats, ſeroient contraints de s'en acquiter.

c.41. p.153.b.c.

'Il ſemble que Conſtance ait eu alors la penſée de raſſembler à Conſtantinople tous les Eveſques du Concile [de Seleucie. Mais les Acaciens qui craignoient l'union de tant d'Eveſques, le detournerent de ce deſſein; & quoiqu'il ait plu à Philoſtorge de dire que] 'preſque tous les Eveſques de l'Orient, de l'Occident, & de la Libye, 'ſe trouverent alors à Conſtantinople, [a]ils luy firent agréer de mander ſeulement, dit Theodoret, les dix principaux; c'eſt à dire ſans doute, d'ecouter les dix deputez que le Concile luy avoit envoyez, luy faiſant entendre que ces dix Eveſques ſeroient aſſez capables de luy rendre raiſon de la conduite du Concile, ſi elle ſe pouvoit juſtifier.

Thdrt. p.616.a.

Philg.l.4. c.12. p.71.

[a] Thdrt.p.626. a.

ARTICLE LXXXIX.

Aece avoue ſes blaſphemes devant Conſtance, Eudoxe anathematize la doctrine d'Aece, & la ſienne propre: Les Semiariens irritent Conſtance en défendant, dit-on, la Conſubſtantialité.

'LEs deputez du Concile eſtant arrivez à Conſtantinople, avoient mieux aimé s'abſtenir d'entrer dans l'egliſe, 'que de s'y rencontrer avec ceux qu'eux & les autres Semiariens avoient depoſez dans le Concile. 'Lors donc qu'ils eurent eu audience de Conſtance, [b]en preſence d'Acace, d'Eudoxe, & des autres de ce parti, [c]ils le prierent avec beaucoup de liberté, de reprimer le blaſpheme & la malice d'Eudoxe. Mais ce Prince qui avoit eſté prevenu contre eux, dit qu'il falloit regler les choſes de la foy, & puis qu'on verroit ce qui regardoit Eudoxe: & comme Baſile, s'appuyant ſur la familiarité qui luy eſtoit ordinaire avec cet Empereur, voulut le reprendre hardiment

Hil.fr.1 p.52. p.53.

Thdrt.l.2 c.23. p.626.a.

[b] p.628.

[c] p.626.a.b.

de ce qu'il taſchoit de ruiner la doctrine des Apoſtres, Conſtance ne le put ſouffrir, & luy dit de ſe taire, ajoutant que c'eſtoit luy qui eſtoit cauſe de la tempeſte qui agitoit toute l'Egliſe. 359.

b.c. Il ſe tut donc; & alors Eleuſe prenant la parole: Puiſque « vous voulez, Seigneur, luy dit-il, que l'on examine ce qui regarde « la foy, voyez, s'il vous plaiſt, les blaſphemes qu'Eudoxe a eu « l'inſolence de prononcer contre le Fils unique de Dieu. Et il « luy preſenta en meſme temps une expoſition de la foy. Conſtance l'ayant fait lire, on y trouva divers blaſphemes, & particulierement en un endroit, où par un raiſonnement auſſi ridicule qu'impie, il concluoit en propres termes, que le Fils eſtoit diſſemblable en eſſence d'avec le Pere. Conſtance ne put entendre cela ſans colere; & ayant demandé à Eudoxe ſi cet écrit eſtoit de luy, il répondit auſſi-toſt, qu'il n'eſtoit pas de luy, mais p.627.a.b. d'Aece. Conſtance envoya donc querir Aece, & luy ayant demandé s'il avoit fait cette expoſition de la foy; luy qui ne ſavoit point ce qui ſe paſſoit, ni à quel deſſein on luy demandoit cela, & qui croyoit meſme que cet écrit luy acquereroit de la loüange, ne fit point de difficulté de s'en avouer auteur: de ſorte que l'Empereur ayant horreur d'un ſi grand excés d'impieté, ordonna auſſi-toſt, qu'il fuſt relegué dans un certain lieu de la Phrygie, (ce qui fut executé peu de temps aprés,) & le fit en meſme temps chaſſer du palais.

[Euſtathe voyant un ſi beau jour à pouſſer les Acaciens,] b. aſſura l'Empereur qu'Eudoxe eſtoit dans les meſmes ſentimens qu'Aece qu'il avoit toujours dans ſa maiſon & à ſa table, & dont il avoit employé la main pour compoſer ces blaſphemes; qu'il ne falloit point de meilleure preuve de la part qu'il avoit euë à cet écrit, que de ce qu'il en avoit ſi bien reconnu l'auteur. Conſtance dit qu'il ne falloit pas qu'un juge ſe fondaſt ſur des conjectures, mais qu'il examinaſt toutes choſes avec grand ſoin.

b.c. Il faut donc, reprit Euſtathe, qu'Eudoxe anathematize cet écrit « d'Aece, s'il veut nous perſuader qu'il n'eſt pas de ſon ſentiment. «

c. Cette propoſition fut agreée de Conſtance, & il en ordonna l'execution: Eudoxe au contraire fit ce qu'il put pour l'eluder, & eut recours à cent artifices pour s'en défendre. Neanmoins quand il vit que l'Empereur ſe mettoit en colere, & le menaçoit de l'envoyer en exil avec Aece, il renia la doctrine qu'il avoit toujours tenuë juſques alors, & qu'il tint auſſi toujours depuis. Mais il preſſa en meſme temps Euſtathe d'anathematizer le terme de Conſubſtantiel, puiſqu'il n'eſtoit pas de l'Ecriture.

Alors

Alors Silvain prenant la parole : 'Il faudra donc, dit-il, y ajouter ces autres termes ; Que JESUS CHRIST eſt tiré du neant, qu'il eſt creature, qu'il eſt d'une autre ſubſtance. Il faudra bannir de l'Egliſe toutes ces expreſſions qui ne ſont point non plus des Ecritures, & qui ne ſe trouvent point dans les livres des Prophetes & des Apoſtres. L'Empereur approuva cette ouverture, & commanda à Eudoxe, & à ceux de ſon parti qui eſtoient preſens, d'anathematizer tous ces termes marquez par Silvain ; ce qu'ils firent enfin lorſqu'ils virent l'Empereur en colere, mais malgré eux, & aprés y avoir reſiſté autant qu'ils purent. d.

[Eudoxe & les autres Acaciens ayant deſavoué de bouche, pour plaire à Conſtance, la doctrine qu'ils tenoient dans le cœur,] 'demanderent avec d'autant plus d'ardeur, que leurs adverſaires anathematizaſſent la Conſubſtantialité : '& alors Silvain répondit, comme nous le liſons dans Theodoret, Que ſi le Verbe Dieu n'eſt pas tiré du neant, ni creature, ni produit d'une autre ſubſtance, il faut neceſſairement qu'il ſoit conſubſtantiel, & de la meſme ſubſtance que le Pere qui l'a engendré, comme eſtant Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, & de la meſme nature que ſon Pere. Quelque juſte & quelque ſolide que fuſt ce raiſonnement, pas un des aſſiſtans ne s'en ſatisfit. Acace, Eudoxe, & tous leurs partiſans, le rejetterent avec de grands cris ; & l'Empereur en colere, menaça Silvain & les autres de les chaſſer de leurs Egliſes. 'A quoy Theodoret aſſure qu'ils firent cette genereuſe réponſe ; Qu'il dependoit de luy de les traiter comme il luy plairoit, & d'eux d'embraſſer la pieté & l'impieté, & qu'ils eſtoient reſolus à n'abandonner jamais la doctrine de leurs peres. Conſtance au lieu d'admirer, comme il devoit, leur ſageſſe, leur fermeté, & leur liberté genereuſe à défendre les dogmes apoſtoliques, les chaſſa de leurs Egliſes, & en mit d'autres en leur place : [ce qui ne s'executa pas neanmoins ſi promtement, comme nous le verrons par le raport des autres hiſtoriens.] d. p. 628. a. b.

'Mais avant que de paſſer outre, il faut remarquer avec Baronius, qu'il eſt tout à fait ſurprenant de voir la Conſubſtantialité ſi hautement défenduë par ces Eveſques qui l'avoient anathematizée l'année precedente dans le Concile d'Ancyre, & qui peu de jours auparavant avoient témoigné à Seleucie embraſſer tout le Concile de Nicée à l'exception de ce terme. Ce changement eſt ſi difficile, & paroiſt avoir ſi peu de cauſe, puiſqu'on ne voit rien qui les y ait pu engager, qu'il ne faut pas trouver étrange que Baronius l'ait jugé comme incroyable, & qu'il ait Par. 359. § 93.

Epi.n.f.324. mieux aimé corriger le texte de Theodoret, quoiqu'assurément il n'y ait pas réussi de la maniere dont il l'a fait. [Il n'y a rien de si facile que de changer dans le grec le terme de Consubstantiel en celui de semblable en substance; & le raisonnement de Silvain ne l'empeschoit pas, puisque quoiqu'il prouve directement la Consubstantialité, il convient aussi à la ressemblance de substance à laquelle les Semiariens donnoient à peu prés le mesme sens. Mais l'approbation entiere que Theodoret donne au discours de Thdrt.l.2.c.22. p.614.d. Silvain,] qu'il qualifie mesme autre-part un homme admirable, [nous fait croire qu'il l'a pris effectivement pour un défenseur de la verité. Et il est plus aisé de croire qu'il s'est trompé en cela, c.25. p.630.c,d. que non pas qu'il y ait faute dans son texte.] Il presente aussi le peuple de Cyzic dont Eleuse estoit Evesque, comme zelé pour la foy orthodoxe, & fort bien instruit dans les Ecritures & la hær.64.c.3.p. 235.b. doctrine de l'Eglise; & il qualifie Eleuse un homme digne de toute loüange. 359.

ὁμοίωσιν en ὁμοούσιον.

[Ce qui aura pu contribuer à le tromper, c'est que Silvain, Eustathe, & beaucoup d'autres Semiariens, signerent en effet quelque temps aprés, le symbole de Nicée & la Consubstantialité; & il y a toute sorte d'apparence que plusieurs d'entre eux sont morts dans la communion de l'Eglise. De plus, on voit par Philostorge, que les Anoméens faisoient passer les Semiariens pour défenseurs de la Consubstantialité. Il faut neanmoins avouer que Theodoret a tort de relever si fort Eustathe & Eleuse, dont le premier scandaliza toute l'Eglise en se divisant d'avec S. Basile, & l'autre ne vécut jusqu'à l'an 383 au moins, que pour se signaler par une opiniatreté dans le schisme, aussi honteuse que deraisonnable.]

ARTICLE XC.

Dispute entre Aece & Basile d'Ancyre; Aece y est confondu.

[POUR retourner à nostre suite, la conference dont nous avons parlé, & qui se fit peut-estre vers le milieu du mois d'octobre, ayant irrité Constance contre Aece & contre les Semiariens tout ensemble, il ne voulut pas neanmoins executer sur le champ l'arrest que sa colere luy avoit dicté.] Il remit Aece entre les mains Soz.l.4.c.23.p. 578.a.b. d'Honorat qui "avoit esté depuis peu fait le premier Prefet de Chr.Al.p.682. Constantinople, l'onzieme de decembre selon Idace, ou de septembre selon la chronique d'Alexandrie, [ce qui revient plus V.Constance §. 51.

aiſément à noſtre ſuite.] 'Conſtance ordonna donc à ce Prefet d'examiner l'affaire d'Aece avec les principaux du Senat ; & il en voulut enſuite connoiſtre luy meſme avec les plus grands de la Cour. Quelques uns diſent que ce fut une adreſſe de ceux du parti d'Acace, qui feignant ignorer eux meſmes ce que c'eſtoit que cette hereſie d'Aece, perſuaderent à l'Empereur de faire examiner la choſe en ſa preſence, parceque croyant cet athée invincibile dans la diſpute, ils eſperoient que tous ceux qui ſeroient témoins de ſa victoire, ſeroient obligez de ſe rendre ; & qu'ainſi leur hereſie recevroit un grand accroiſſement. Soz.p.578.a.b.

[Mais il faut commencer ici à diſtinguer Acace des Acaciens, c'eſt à dire des Anoméens, avec leſquels il eſtoit uni d'intereſt plutoſt que de croyance, s'il eſt vray, comme le dit Philoſtorge,] 'que jouant tout le monde il fut luy meſme l'auteur de la ruine d'Aece, *dont il haïſſoit la croyance ; & enſuite de celle de Baſile, & des autres Semiariens contre leſquels il eſtoit piqué, 'parcequ'ils portoient Saint Cyrille. Le meſme Philoſtorge ne repreſente pas la diſpute d'Aece, comme l'ayant regardé perſonnellement, mais comme ayant eſté celle de ſon parti, qui le choiſit pour défendre le dogme des Anoméens avec Eunome. Il donne pour ſeconds à ces deux Diacres, Maris de Calcedoine, Eudoxe d'Antioche, & Acace de Ceſarée qui paroiſſoit eſtre encore dans ce parti. Il leur oppoſe dans le parti de ceux qui tenoient le Verbe ſemblable ou le meſme en ſubſtance, [car il ſe ſert indifferemment de ces deux termes,] Baſile d'Ancyre, & Euſtathe de Sebaſte, qui eſtoient, dit-il, ſoûtenus tant par d'autres que par un ſecond Baſile encore Diacre qui l'emportoit au deſſus de beaucoup d'autres pour la capacité & pour l'eloquence, mais que la timidité rendoit plus foible & moins propre pour les diſputes publiques. 'C'eſt le grand S Baſile depuis Eveſque de Ceſarée, [& qui ne pouvoit eſtre alors que Lecteur.] Il ne voulut point effectivement s'embaraſſer dans cette diſpute, [ſoit que ſon humilité luy fiſt juger que c'eſtoit une choſe audeſſus de ſes forces, & audeſſus de l'état d'un Lecteur, ſoit qu'il viſt qu'il eſtoit difficile dans les circonſtances où l'on eſtoit, de défendre la foy dans toute ſa pureté.] Philſg.l.4.c.12. P.74.75. *l.5.c.1.p.77. l.4.c.12.p.72. Nyſſin Eun.l.1. P.301.302.310.

'Eunome a pretendu dans ſes écrits que luy & Aece avoient eu dans cette occaſion un entier avantage ſur les Semiariens ; [& il auroit eu en effet raiſon en cela, s'il falloit ſuivre l'hiſtoire de Philoſtorge.] 'Car cet hiſtorien diſciple zelé du parti d'Aece, raporte que Baſile [d'Ancyre] chef de ceux qui defendoient la P.301.d. Philſg l.4.c.12. P.73.

Conſubſtantialité, (c'eſt ainſi qu'il parle,) voyant qu'on luy oppoſoit Aece, refuſa la diſpute de crainte d'eſtre vaincu, & allegua qu'il n'eſtoit pas bienſeant que des Eveſques diſputaſſent contre des Diacres: mais que les autres ayant repondu qu'il s'agiſſoit de trouver la verité, & non pas de garder les rangs & la bienſeance, il fut contraint malgré luy d'accepter le combat. Il ajoute, [ce qui eſt ſans aucune apparence,] que Baſile eſtant demeuré vaincu par la force d'Aece, fut obligé d'avouer & meſme de ſigner que la ſubſtance du Fils eſtoite differente de celle du Pere, qu'elles n'avoient rien de commun. [Mais ſa concluſion détruit tout ce qu'il avoit avancé.] Car il pretend que l'Empereur ayant ſçeu ce qui s'eſtoit paſſé, [il parle donc de ce qui ſe fit devant Honorat,] & ayant fait venir Baſile & Aece, demanda au premier ce qu'il reprenoit dans la doctrine de l'autre: à quoy Baſile ayant dit que c'eſtoit qu'Aece ſoûtenoit que le Fils n'eſtoit pas ſemblable au Pere; & Aece ayant répondu que bien loin de croire que le Fils ne fuſt pas ſemblable au Pere, il le croyoit ſemblable ſans difference; Conſtance ſans permettre à Aece de s'expliquer davantage, le fit auſſi-toſt chaſſer du palais, & puis depoſer du diaconat. [Il ſeroit difficile de trouver comment cela ſe peut accorder avec ce qu'il vient de dire, qu'Aece eſtoit demeuré victorieux dans la diſpute, & avoit fait ſigner a Baſile que la ſubſtance du Fils eſtoit differente de celle du Pere, & n'avoit rien de commun avec elle: De plus, quelque mauvais ſens qu'Aece puſt cacher ſous le terme de ſemblable ſans difference, où il eſt aſſez difficile d'en trouver, il eſt ridicule de pretendre que ç'ait eſté l'unique ſujet de ſa condannation, n'y ayant rien de plus Catholique & de plus eloigné de ſon erreur. Mais puiſqu'il eſt conſtant que cette diſpute s'eſt terminée par le banniſſement d'Aece, il n'y a point dutout d'apparence qu'il y ait eu aucun avantage; & ainſi il vaut mieux s'en tenir à Sozomene, qui raporte ceci d'une autre maniere, quoiqu'en peu de mots,] nous aſſurant qu'Aece fut vaincu dans la diſpute, contre l'attente de ſon parti; & que l'Empereur, auſſi-bien que tous les aſſiſtans, ne purent ouir ſans indignation les blaſphemes & les impietez dont il fut reconnu coupable [Ce fut peut eſtre en cette rencontre, qu'il dit à Conſtance ce que] Saint Epiphane luy fait dire, qu'Eudoxe, Menophile [ou Demophile,] & les autres Ariens, n'avoient point en effet d'autre croyance que la ſienne, mais qu'il diſoit ſeulement ſans obſcurité ce qu'ils n'oſoient dire, quoiqu'ils le penſaſſent. [Il ſemble que tout ceci ait duré juſque bien avant dans le mois de decembre.]

359.

p. 74.

Soz. l. 4. c. 23. p. 578. b. c.

Epi. 76. c. 3. p. 916. a.

ARTICLE XCI.

Les deputez du Concile de Rimini communiquent avec les Acaciens, nonobſtant les remontrances des Semiariens, qui ſont meſme contraints de ſigner le formulaire de Rimini.

CEPENDANT la nouvelle ſurprenante que les Eveſques de Rimini avoient abandonné le terme de ſubſtance, ſe repandit à Conſtantinople. Sozomene dit que les deputez du Concile eſtant arrivez à Nicé en Trace, furent obligez d'y demeurer, parcequ'on ne leur fourniſſoit point de voitures ſous pretexte que les chevaux du public eſtoient fatiguez & que l'hiver avoit rompu les chemins; mais en effet parceque l'on craignoit qu'ils ne reconnuſſent que les Orientaux ſoûtenoient preſque tous le mot de ſubſtance, contre ce qu'on leur avoit dit qu'ils ne le pouvoient ſouffrir; & qu'ils ne decouvriſſent à tout le monde que le Concile de Rimini n'avoit abandonné le meſme terme que malgré luy, & ſur ce menſonge honteux: A quoy il ajoute, que pour faire auſſi condanner le terme de ſubſtance par tout le monde, on perſuada à ces deputez de traduire en grec le formulaire ſigné à Rimini, & de l'envoyer aux Orientaux. Soz.l.4 c.23.p. 578.d. c.19.p.569.d.

[Mais il y a bien de l'apparence que tout ce recit de Sozomene, ne vient que de ce qu'il attribuë à la ſeconde deputation du Concile de Rimini ce qui ſe fit à Nicé, au lieu qu'il appartient à la premiere: Car outre que les Ariens n'avoient rien à craindre des deputez de Rimini, tels que nous avons vu qu'eſtoient ceux-ci,] S. Hilaire nous aſſure qu'ils virent à Conſtantinople, [a] où ſans prendre ſeulement quelque peu de temps pour deliberer de ce qu'ils avoient à faire, ils ſe joignirent ſans aucune difficulté aux heretiques [Acaciens,] condannez [par le Concile de Seleucie.] Hil.fr.1.p.53[2], p.3. [a] fr.1.p.53.

Les deputez de ce Concile ne laiſſerent pas d'aller trouver p.53. ceux du Concile de Rimini, pour leur apprendre ce qui ſe paſſoit, & l'hereſie pour laquelle ces Eveſques [Acaciens] avoient eſté condannez. Ils leur donnerent par écrit une copie de ces blaſ- p.52. phemes, [c'eſt à dire aſſez probablement de l'expoſition de foy luë devant Conſtance.] Ils y joignirent une lettre qui s'eſt conſervée juſques à nous, par laquelle ils conjurent ces deputez du Concile de Rimini, d'empeſcher que cette abomination qui

regnoit déja dans l'Egliſe, ne ſe fortifie de plus en plus. Ils ajoutent que l'Empereur en avoit eſté irrité, & avoit commandé qu'on l'anathematizaſt, mais qu'on avoit deſſein de condanner ſeulement Aece, & non l'hereſie dont il eſtoit auteur, & de foudroyer ſa perſonne ſans toucher à ſa doctrine. Ils le prient à la fin d'informer les Occidentaux de toutes choſes. 'Il y a dixhuit noms à la teſte de cette lettre, entre leſquels nous connoiſſons Silvain de Tarſe, Sophrone de Pompeiople, Neon de Seleucie, Elpide de Satales, & Eortaſe de Sardes. [Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il y euſt alors à Conſtantinople d'autres Eveſques que les dix qui avoient eſté deputez par le Concile de Seleucie.]

359.

p.51.

'Ceux à qui cette lettre s'adreſſoit, bien loin d'y avoir aucun égard, ſe mirent en colere contre celui qui l'avoit receuë, & luy en firent un crime, en ſorte qu'il en fut preſque depoſé. 'Car elle decouvroit tous les artifices de ces hypocrites, 'qui ſe trouvoient obligez par là ou de condanner ces erreurs, ou d'avouer que c'eſtoient leurs ſentimens propres, s'ils ne les condannoient pas. 'Mais quelque honteux que fuſt ce dernier parti, ce fut neanmoins celui qu'ils embraſſerent; & ils ſe joignirent toujours de communion avec ceux dont les blaſphemes leur eſtoient communs.

p.53.

p.52.

p.52.53.

p.53.

'Ils temoignerent meſme tres ouvertement leur impieté en diverſes occaſions, ſurtout par la maniere dont ils expliquoient les anathemes du Concile de Rimini. 'Et S. Hilaire ayant ſoûtenu publiquement que JESUS CHRIST eſtoit veritablement Dieu, le vray Fils de Dieu, lequel eſtoit veritablement ſon Pere; & qui l'avoit engendré avant tous les temps, ces miſerables s'eleverent contre luy avec de grands cris, & donnerent une explication toute Arienne à l'eternité du Fils de Dieu.

p.53.54.

p.54.

[Ce ſecours vint fort à propos aux Anoméens d'Orient, qui eſtoient fort abatus d'avoir vu ſuccomber Aece contre leur attente.] 'Ils propoſerent donc auſſi-toſt de recevoir le formulaire de Rimini, ſachant bien que l'abolition du mot de ſubſtance ſuffiſoit pour établir tout leur dogme. Ils en preſſerent les deputez du Concile de Seleucie, & ceux-ci declarant qu'ils ne pouvoient aucunement abandonner le mot de ſubſtance, ils leur firent ſerment qu'ils ne croyoient point dutout que le Fils ne fuſt pas ſemblable en eſſence à ſon Pere, & qu'ils eſtoient preſts d'anathematizer cette hereſie.

Soz l.4.c 23.p. 578.c.d.

p.578.579.

'L'Empereur entra tout à fait dans leur propoſition, [& ſelon ſa maniere ordinaire d'agir,] il commanda à tous les Eveſques de

l'accepter. Il fit menacer le peuple par le Preſet. Il menaça luy meſme les Eveſques dans le palais; & enfin la crainte de l'exil tira d'eux une ſignature forcée, aprés laquelle il ſe vanta d'avoir vaincu les Orientaux, parcequ'il avoit reduit dix deputez à luy obeïr, & à ſigner ſon blaſpheme. Il avoit une telle ardeur pour cela, qu'il y paſſa tout le jour & une grande partie de la nuit qui precedoit le premier jour de janvier, quoiqu'il fuſt obligé de ſe preparer pour la ſolennité du lendemain, auquel il devoit commencer ſon [dixieme] Conſulat. Ce fut en cette occaſion qu'Euſtathe conſentit à ce que les heretiques luy propoſerent, & ſigna le celebre formulaire compoſé [ou autoriſé] par la faction d'Eudoxe.

Hil. in Conſt. l. 1. p. 1225. 1. c.

Soz. l. 4. c. 23 p. 579. b.

Baſ. ep. 74. p. 125. c.

ep. 82. p. 155. a | 152. c.

ARTICLE XCII.

Nouveau Concile à Conſtantinople: Quels Eveſques le compoſoient: Ils font ſigner le formulaire de Rimini: Aece y eſt depoſé & banni; & ſes partiſans condannez.

L'AN DE JESUS CHRIST 360.

LEs Acaciens demeurerent encore quelque temps à Conſtantinople, & ils y tinrent meſme un nouveau Concile, où ils firent venir les Eveſques de Bithynie, [qui apparemment avoient eſté mandez à la fin de l'année precedente, pour commencer le Concile dés les premiers jours de celle-ci. Le procedé qu'on y tint, nous éclaircira ſuffiſamment des deſſeins pour leſquels on l'aſſembla.]

Soz. l. 4 c. 24. p. 579. c | Socr. l. 2. c. 41. p. 153. c.

Acace en fut l'ame, ſelon Philoſtorge; & ce fut luy qui compoſa toutes les lettres qui s'y écrivirent en grand nombre, [quoiqu'il ne nous en reſte qu'une ſeule.] Eudoxe eut auſſi beaucoup de part à ce qui s'y fit.

Phiſg. l. 4. c. 12. p. 72-73.

Soz. l. 6. c. 7. p. 646. b. c.

Sozomene & Socrate y content 50 Eveſques, [ce qu'ils entendent peut-eſtre de ceux qui y vinrent de Bithynie.] S. Baſile dit qu'Euſtathe [depoſé par le Concile,] le fut par 500 Prelats: [mais ou c'eſt une faute, ou il faut comprendre dans ce nombre tous les Eveſques de l'Orient, à qui l'on fit peut-eſtre ſigner cette condannation auſſi-bien que le formulaire de Rimini.] La chronique d'Alexandrie dit qu'il y en eut 72 à l'inthronization d'Eudoxe le 27 de janvier. Elle en nomme 53, dont le premier eſt appellé Mariaceſe: [Il faut apparemment Maris, Acace.] Au moins nous ſavons que Maris de Calcedoine y eſtoit, & y favoriſoit

l. 4. c. 24. p. 579. c | Socr. p. 153. c. a Baſ. ep. 82. p. 153. a.

Chr. Al. p. 682.

Soz. p. 579. c.

Phiſg. p. 72.

Chr. Al p.682. Epi.73. c.26.p. 874. les Anoméens [Pour les autres] 'on y peut remarquer Seras de Paretoine, Urane de Tyr, Theodoſe de Philadelphie, Euſebe de Seleucie en Syrie, Leonce de Tripoli en Lydie, Cyrion de Dolique, Arabion d'Adres en Arabie, Eſtienne de Ptolemaïde en Libye, Heliodore de Sozouſe dans la Libye, Demophile de Berée, Exereſe de Geraſe en Arabie, Megaſe [qui peut eſtre l'un des deputez du Concile de Rimini,] Paul d'Emeſe, Evagre de Mitylene, Apollone d'Oxyrinque, Phebe de Polycalandes en Lydie; Theophile le prophete des Aeciens, Theodule de Queretapes, Ptolemée de Thmuis, Eutyque d'Eleutheropole, Baſilic ou Baſile de Caunes en Lydie, Euſtathe d'Epiphanie, & Menophile [dont nous ne ſavons pas le ſiege,] 'mais qui eſt remarqué par Saint Epiphane comme l'un des plus celebres des Ariens [ſi nous ne diſons qu'il a mis Menophile pour Demophile. Nous ſavons encore qu'Acace & Eudoxe eſtoient à ce Concile.]

Epi.79 c.3.p. 916.a.

Chr. Al p.682. a Baſ ep.72.p. 117.c|86.p.159.d. Thdrt.l.2.c.24. p 628. b Socr.l.2.c.46. p.161.a. c c.45.p.159.160. Thdrt.l.2. c.27. p.635.a. d Bal ep.10.p. 53.d.

'Il y avoit auſſi un George, [a] & S. Baſile en parle comme d'un des plus remarquables. [Ce n'eſtoit pas neanmoins celui d'Alexandrie, qui n'eſtoit pas à Conſtantinople,] 'puiſque le Concile luy écrivit. [Ainſi il faut que ce ſoit celui de Laodicée,] [b] dont on marque qu'il n'eſtoit pas fort conſtant dans ſa doctrine, [c] ayant meſme eſté auteur des plus grands blaſphemes des Anoméens, '& les ayant encore ſoûtenus depuis; de ſorte qu'il pouvoit bien s'eſtre reconcilié avec Acace. [d] Neanmoins Saint Baſile parle quelquefois d'un George dont une femme impie avoit abuſé comme elle avoit voulu. Il paroiſt que c'eſtoit quelque Arien de la Cappadoce ou des environs. Il eſtoit mort en 376.

ep.72.p.117.c. ep.265. p.264.c. ep.73.p 121.a|82.p.128.a.b. e Bo. 1.mars,p. 15.b.

'Le meſme Saint met parmi les Eveſques de ce Concile un Evippe, [qui pouvoit eſtre de Galace.] 'C'eſtoit un homme qui avoit beaucoup d'eloquence & de ſcience, mais beaucoup d'attache à l'hereſie 'Il ſemble auſſi qu'un Baſilide de Gangres y ait aſſiſté, [e] avec un Macaire qu'on ne connoiſt point, & Eugene qui peut eſtre l'Eveſque de Nicée.

Soz.l.4. c.24.p. 579.c. c|Socr.l.2. c.41. p.155.a. Philg.l.2. c.5.p. 12.13. f Baſ. ep.338.p. 330.c.d.

'Mais on remarque ſurtout Ulphilas Eveſque des Gots, [dont ce n'eſt pas ici le lieu de parler plus amplement. Nous dirons ſeulement que quoique] Socrate & Sozomene ſemblent dire que cet Eveſque a commencé dés ce temps-ci à s'infecter du venin de l'Arianiſme, '& que Philoſtorge pretende qu'il avoit repandu dans ſa nation dés le temps de Conſtantin; [f] neanmoins S. Baſile qui ne le pouvoit ignorer, nous aſſure que la foy eſtoit encore dans une entiere pureté audelà du Danube, ſous le regne de Valens: [de ſorte qu'elle n'a pu eſtre corrompuë qu'à la fin du meſme

meſme Valens ;] 'qui eſt le ſentiment de Theodoret. Thdrt.l.4.c.33. p.704.705.

[Il ne faut pas douter que le premier acte du Concile de Conſtantinople, n'ait eſté de caſſer ce qui s'eſtoit fait à Seleucie, ſurtout pour la depoſition des Eveſques.] 'On y confirma auſſi Soz p.579.c.d.

Note 73. le formulaire 'de Rimini, en condannant meſme tous les autres qui avoient déja eſté faits, ou qui ſe feroient à l'avenir. 'On le fit Baſ.ep.82.p.152. ſigner aux Semiariens par tromperie, [a] en leur promettant de condanner le dogme des Anoméens, ce qu'on ne fit pas. [b] Ce formulaire fut auſſi ſigné par tous les autres qui ſe trouverent preſens, & par ceux meſmes qui ſoûtenoient auparavant la diverſité de ſubſtance ; ce que Philoſtorge attribuë à l'eſprit double & artificieux d'Acace. 'Philoſtorge dit neanmoins que les plus determinez d'entre les Ariens refuſerent de ſigner ce formulaire.

[a] Soz.l.6. c.7.p. 646.c. [b] Phiſg.l.4.c.12. p.75. l.7.c.6.p.92.

'Le Concile proceda enſuite à la condannation d'Aece, [c] qu'il depoſa du diaconat & chaſſa de l'Egliſe, [d] à cauſe de ſes écrits impies qui ſcandalizoient tout le monde, [e] & des troubles qui s'eſtoient excitez ſur ſon ſujet. On ajouta que s'il perſiſtoit dans ſa diſpoſition criminelle, il eſtoit anathematizé luy & tous ſes partiſans ; & pour ſes livres, le Concile exhorta de ne les point lire, mais de les dechirer comme des choſes inutiles & qui ne pouvoient ſervir de rien. [A entendre ce que ces Eveſques diſent d'Aece, il ſeroit difficile de juger qu'ils parlent du plus grand & du plus impudent blaſphemateur qui fuſt jamais.

Soz.l.4.c.24.p. 579.d. [c] d] Thdrt.l.2.c. 24 p.620.a. [d] Thdrt.p.628. [e] p.629.a b.

On ne voit pas meſme dans la lettre qu'ils écrivirent à George ſur ſon ſujet, comme nous allons dire, qu'ils diſent un mot contre ſa doctrine pour la condanner,] 'quoique Philoſtorge écrive qu'on ſigna la condannation de ſa doctrine & de ſa perſonne. [f] Et c'eſt pourquoi S. Gregoire de Nazianze ſe moque de ces Prelats, qui en condannant Aece, au lieu de luy reprocher ſon impieté ſans borne, ſe contentoient de le blaſmer d'avoir trop écrit.

Phiſg.l.5, c.1.p. 77. [f] Naz or.21.p. 387 a.

'Auſſi l'on ne crut pas qu'ils fiſſent cette condannation de bon cœur, 'mais ſeulement pour obeïr au commandement que l'Empereur leur en avoit fait, [g] à la pourſuite d'Acace, ſelon Philoſtorge, [h] & pour taſcher d'effacer l'impreſſion qu'on avoit donnée à ce Prince, qu'ils ſuivoient la doctrine de cet athée ; [ce qui n'eſtoit que trop veritable :] 'ou bien meſme pour en établir enſuite l'impieté avec plus de liberté, lorſque l'on s'imagineroit qu'ils l'auroient condannée dans ſon auteur, 'comme les Semiariens paroiſſent l'avoir prevu. 'Les Eveſques avoient promis de condanner la difference de ſubſtance ; mais ils ne l'executerent pas.

Soz p.579.d. Thdrt.l.2. c.24. p 626.c] Phiſg.l. 4 c 12 p.75. [g] Phiſg.p.74. [h] Soz p.579.d. Naz.p.386.387. Hil.ſyn.1.p.52. Soz.l.6.c.7 p. 646 c.

Phiſg l.4.c.12. p.751. l.5. c.8.p. 77. 'Aece ſe trouva donc condanné par les ſouſcriptions non ſeulement des Orthodoxes, mais de ceux meſmes qui eſtoient dans ſes ſentimens, dont les uns, ſelon Philoſtorge, changeoient d'opinion, & les autres couvroient cette ſignature forcée du nom de prudence & de menagement. Il y eut neanmoins quelques Eveſques qui refuſerent de ſigner cette condannation, ſavoir Seras de Paretoine, Eſtienne de Ptolemaïde, Heliodore de Sozouſe, Theophile, 'tous Eveſques de Libye & intimes d'Aece, [a] & quelques autres, [b] comme Theodule de Queretapes en Phrygie, Leonce de Tripoli en Lydie, [c] Theodoſe de Philadelphie, & Phebe de Polycalandes dans la meſme province. [L'obſtination de ces Eveſques à défendre Aece, eſtoit d'autant plus inſoûtenable,] 'que Seras meſme avoit raporté cette parole impie & furieuſe d'Aece, que Dieu luy avoit revelé ce qu'il avoit caché depuis les Apoſtres. 'Ce ſont apparemment les dix Eveſques que Sozomene dit avoir refuſé de ſigner ce qui s'eſtoit fait dans le Concile, & particulierement la depoſition des perſonnes: [ce qui ne ſe doit raporter qu'à la depoſition d'Aece, n'y ayant point d'apparence qu'ils s'oppoſaſſent auſſi à la depoſition des Semiariens leurs ennemis.]

Phiſg. l.7. c.6.p. 91.
a Thdrt.p.629. b.
b Phiſg.l.7.c.6. p.91.
c l.8.c.4. p.109.
Thdrt.p.619.b. c.
Soz.l.4. c.25.p. 583.d.

Thdrt. p.629 c. d. 'Les Eveſques furent long-temps, diſent-ils, à les prier, à les conjurer, à les menacer, pour les obliger de ſe conformer aux autres; & voyant enfin leur endurciſſement, ils prononcerent contre eux une ſentence d'excommunication, leur donnant neanmoins ſix mois de terme, dans leſquels ils pourroient eſtre receus dans l'Egliſe, & recouvrer la liberté de ſe trouver dans les aſſemblées, s'ils vouloient conſentir à ce qui avoit eſté arreſté: 'mais que s'ils laiſſoient paſſer ce temps ſans ſe reconnoiſtre, ils ſeroient depoſez, que l'on mettroit d'autres Eveſques en leur place, '& que les Eveſques de leurs provinces s'aſſembleroient pour cela. Et afin que cette ſentence fuſt executée, comme une partie de ces Eveſques eſtoit de Libye, du patriarcat d'Alexandrie, le Concile en écrivit à George pretendu Eveſque de cette Egliſe; & Theodoret nous en a conſervé la lettre.

l.2.c.24.p.630.a
Soz.p.584.a.
Thdrt.l.2.c.24. p.628.630.

[Il ſemble ſelon les termes de cette lettre, que ces Eveſques fuſſent privez de la communion, & du droit de ſe trouver aux aſſemblées, meſme durant les ſix mois:] '& Sozomene dit clairement qu'ils devoient demeurer durant ce temps en leur particulier, ſans faire de fonctions & ſans gouverner les Egliſes. 'Neanmoins on voit par la chronique d'Alexandrie, qu'ils aſſiſterent à l'inthronization d'Eudoxe, que tous les hiſtoriens mettent aprés la condannation d'Aece.

Soz.p.584.a.
Chr.Al. p.682.

Philoſtorge dit que les meſmes Eveſques qui refuſerent de condanner Aece, refuſerent auſſi de ſigner le formulaire de Rimini, & qu'ils furent condannez pour l'un & pour l'autre. Phiſg.l.7. c.6.p. 91.92.

[La lettre à George ne le dit point, ſoit que George fuſt en cela du ſentiment de ces Eveſques depoſez, ce qui ne peut-eſtre neanmoins, s'il eſt vray, comme le dit Philoſtorge,] qu'il ait contraint luy meſme dans un Concile ceux qui ſuivoient Aece, de ſigner ſa condannation; [ſoit que la ſignature du formulaire de Rimini ait ſuivi la condannation d'Aece,] comme Theodoret & Philoſtorge le mettent, [bien que nous ayons pris un ordre contraire, ſur l'autorité de Sozomene.] c.2.p.86[n.p.142. 2.d. l.4.c.12.p.75[Thdrt.l.2.c.25. p.630.c.

Aece ayant eſté condanné par le Concile, fut banni à Mopſueſte en Cilicie, [a] où il fut fort bien traité, dit Philoſtorge, par Auxence qui en eſtoit Eveſque. [Il avoit apparemment ſuccedé à Macedone qui vivoit encore en 351.] Aece ne jouit pas long-temps du bon traitement qu'on luy faiſoit à Mopſueſte. Car l'Empereur à la perſuaſion d'Acace le relegua de là à Amblade, qui eſt un lieu ſur les confins de la Piſidie, de la Phrigie, & de la Carie, au pié du mont Taurus, où l'air eſt extremement chaud & fort mal ſain, & les habitans tout à fait barbares & inhumains. Phiſg.l.5. c.1.p. 77. [a] c.2.p.78. n.p.242.243. l.5.2.p.78.

Note 74. V. t 46.

Là il publia ſon hereſie encore plus ouvertement & plus impudemment que jamais; & ce fut ſans doute dans cet exil [b] qu'il forma ſes 300 raiſonnemens infames, [c] dont Saint Epiphane en raporte & en refute 47, qui faiſoient un ouvrage à part adreſſé aux hommes & aux femmes de ſa ſecte. Sa preface parle de ſa perſecution, & il y donne à ſes perſecuteurs le nom de Chronites ou *Temporels*, [voulant peut-eſtre marquer que leur foy eſtoit plutoſt celle du temps & de la volonté des Princes, que celle de la verité & de l'Evangile.] Il y dit qu'ils avoit fait cet ouvrage pour en corriger un autre que ſes perſecuteurs luy avoient pris auſſi-bien que beaucoup d'autres, & qu'ils avoient publié en y oſtant & ajoutant beaucoup de choſes. [C'eſt aſſez vraiſemblablement de ce premier écrit d'Aece, qu'eſtoit pris] ce qu'Eleuſe produiſit contre luy devant Conſtance. Epi76.c.2.p.914. a.b. [b] p.924.a. [c] p.924-930. P.924.a. a.b. Thdrt.l.2.c.23. p.626 b.

Socrate parle de diverſes lettres pleines de ſophiſmes & de chichanes, qu'Aece avoit écrites à diverſes perſonnes, & meſme à Conſtance. Socr.l.2. c.35.p. 130.b.

ARTICLE XCIII.

Macedone, Baſile, Eleuſe, Euſtathe, & quelques autres Eveſques Semiariens, ſont depoſez & bannis.

[LEs Eveſques du Concile de Conſtantinople ayant ſatisfait à la paſſion de Conſtance, par la condannation d'Aece, ſatisfirent enſuite egalement à la ſienne & à la leur par la depoſition de divers Eveſques du parti des Semiariens.] Car ayant gagné tous les plus puiſſans de la Cour & des magiſtrats, ils eſtoient en état de faire ſans peine tout ce qu'ils vouloient, eſtant eux meſmes les accuſateurs, les juges, & les boureaux. Ils defendirent auſſi à Saint Baſile Preſtre d'Ancyre, défenſeur de la foy ancienne contre les Ariens ſous Conſtance, & depuis Martyr ſous Julien, de tenir aucune aſſemblée [& de faire ſes fonctions.] V. la perſ de Julien § 22-23.

Baſ. in Eun. l. 2, p. 697 e. p. 598 a. Boll. 22 mars, p. 25. b. Soz. l. 5. c. 11. p. 612. a, b, c.

Soz. l. 4. c. 24 p. 155. b.

'Ils n'allegueront contre ces Eveſques aucun crime contre la foy, parcequ'eſtant eux meſmes diviſez ſur ce point, ils n'oſoient pas accuſer leurs ennemis de ce dont leurs propres amis eſtoient coupables. 'Ils leur reprocherent donc à tous en general d'avoir troublé les Egliſes, & d'avoir violé les Canons, outre diverſes actions ſur leſquelles ils rejettoient leur condannation, dont la veritable cauſe eſtoit les inimitiez particulieres d'Acace. [a] Ils attaquerent premierement Macedone de Conſtantinople, à cauſe que Conſtance eſtoit irrité contre luy, & le depoſerent comme cauſe d'un grand nombre de meurtres, & pour avoir receu à la communion un Diacre convaincu d'adultere.

Soz. l. 4. c. 24 p. 580. a. Phiſg. l. 5. c. 2. p. 77. a Socr. p. 155. b. c.

[c] Soz. p. 580. b.

'Ils condannerent Baſile à cauſe des troubles qu'il avoit excitez dans l'Illyrie, dans l'Italie, & dans l'Afrique, à cauſe des cruautez qu'il avoit exercées contre le Preſtre Diogene, & divers autres [du parti des Aeciens:] parcequ'eſtant accuſé de ces choſes, il les avoit niées avec ſerment, & qu'eſtant convaincu de ce parjure, il avoit taſché de l'excuſer par des ſubtilitez; parcequ'il avoit fait mettre en priſon une ſervante, & l'avoit fait depoſer fauſſement contre ſa maiſtreſſe; Parcequ'il avoit battizé & meſme elevé au diaconat un homme de mauvaiſes mœurs, qui vivoit avec une femme avec la quelle il n'eſtoit pas marié; parcequ'il n'avoit pas chaſſé de l'Egliſe un Viſiteur [ou Coreveſque] coupable de quelques meurtres; parceque pour empeſcher que ſes Eccleſiaſtiques ne l'accuſaſſent, il avoit fait des conjurations & des ligues avec eux en preſence du ſaint autel, les ayant fait jurer, & ayant juré

d. p. 580-581.

luy meſme avec des imprecations terribles, qu'ils ne s'accuſeroient point les uns les autres. [Si ces choſes ſont veritables, Baſile meritoit bien d'eſtre condanné.]

'Le crime d'Eleuſe eſtoit d'avoir battizé & fait Diacre ſans examen un Heracle Tyrien d'origine, qui eſtant preſtre d'Hercule en ſon pays, & ayant eſté obligé de s'enfuir à Cyzic, parcequ'on l'accuſoit de magie, & qu'on le cherchoit pour cela, avoit fait ſemblant de ſe faire Chrétien; '& de ne l'avoir pas depoſé, lorſqu'il eut ſçeu ce qu'il avoit fait. On l'accuſoit auſſi d'avoir ordonné avec la meſme indiſcretion des perſonnes qui s'eſtoient retirées à Cyzic, aprés avoir eſté condannées par Maris de Calcedoine. p.581.c.d| Socr. p.155.c. Soz.p.581.d.

'On ne voulut pas ſeulement ecouter Euſtathe, dautant, dit Socrate, qu'il avoit eſté condanné par ſon propre pere, [ce que nous pourrons examiner en un autre endroit.] Il avoit encore eſté excommunié, ſelon Sozomene, [par un Concile de Neoceſarée, qu'on ne connoiſt point,] & par Euſebe de Conſtantinople. Il s'oppoſoit aux decrets du Concile de Melitine [qui l'avoit condanné.] Il avoit eſté convaincu dans un Concile d'Antioche de s'eſtre parjuré: [de quoy nous n'avons non plus aucune autre lumiere. Et aprés s'eſtre rendu, diſoit-on, coupable de tant de fautes, il pretendoit ſe faire le juge des autres, & les traitoit d'heterodoxes. Socr.l.2.c.43.p. 156.a. Soz.p.581.b.c.

'On blaſmoit Eortaſe d'avoir eſté fait Eveſque de Sardes ſans le conſentement des Eveſques de Lydie; '& Draconce d'eſtre paſſé d'un evéſché de Galacie à celui de Pergame. d. d|Socr p 156.d.

'Silvain fut depoſé comme ayant eſté l'auteur des brouilleries arrivées tant à Seleucie qu'à Conſtantinople, & pour avoir donné l'eveſché de Caſtabales en Cilicie à Theophile qui avoit auparavant eſté elu eveſque d'Eleutherople par les Prelats de Paleſtine, & avoit juré de n'accepter jamais d'autre Egliſe qu'avec leur conſentement. Soz.p.582.a.

'On condanna Sophrone comme un avare qui alteroit ce que l'on offroit à l'Egliſe pour en profiter, & encore parcequ'ayant eſté appellé par deux fois, & ayant eu bien de la peine à comparoiſtre, il n'avoit pas voulu répondre devant le Concile, & avoit demandé des juges ſeculiers. b.

'On allegua contre Neon ou Neonas qu'il avoit laiſſé ſacrer dans ſon egliſe Anien elu Eveſque d'Antioche par le Concile de Seleucie, & qu'il avoit ordonné inconſiderément pluſieurs Eveſques ignorans dans les Ecritures & dans les loix de l'Egliſe, b.c.

& qui meſme eſtant engagez dans les emplois civils de leurs villes, [a]avoient mieux aimé faire les fonctions ſeculieres, dont leurs biens eſtoient chargez, que d'abandonner leurs biens pour vivre en Eveſques, preferant l'amour de leurs revenus aux devoirs de l'epiſcopat. 360. a.

c. [c]Elpide fut accuſé d'avoir eu part aux troubles excitez par Baſile, & d'en avoir eſté un des principaux auteurs. On ajoutoit qu'il avoit rétabli un Preſtre nommé Euſebe, contre les ordonnances du Concile de Melitine, & qu'il avoit fait Diaconiſſe une nommée Nectarie, ſeparée de la communion pour avoir violé un accord & un ſerment qu'elle avoit fait.

c 25. p. 583. a b. [c]Pour Saint Cyrille de Jeruſalem, outre ce qu'on avoit dit dés auparavant contre luy, on le blaſmoit d'eſtre uni de communion avec Baſile & George de Laodicée, & meſme avec Euſtathe & Elpide ennemis du Concile de Melitine, auquel il s'eſtoit trouvé.

Naz. or. 21. p. 387. a. (Il ne faut pas s'imaginer que tous les crimes qu'on alleguoit contre ces Prelats fuſſent fort bien prouvez.]Leurs actions furent examinées ſans obſerver aucune loy. On avoit acheté exprés des calomniateurs, & les avis eſtoient vendus à prix fait, afin qu'on euſt moins de peine à chaſſer injuſtement des Eveſques de leurs thrones.

Phiſg. l. 5. c. 1. p. 76. [c]Ces Prelats qui eſtoient aſſez criminels pour meriter l'inimitié d'Acace, furent non ſeulement depoſez, mais auſſi bannis, Baſile en Illyrie, & les autres en d'autres endroits. [c]Il ſemble qu'Euſtathe ait eſté banni en Dardanie. [a]Philoſtorge dit qu'ils revoquerent en chemin la ſignature qu'ils avoient faite du formulaire de Rimini, & ſe declarerent les uns pour la Conſubſtantialité, les autres pour la reſſemblance. [c]Ils écrivirent auſſi à toutes leurs Egliſes des lettres contre Eudoxe & contre tous ceux de ſon parti, les conjurant de fuir leur communion comme la peſte des ames, & proteſtant que pour eux ils ne pouvoient acquieſcer à leur depoſition, [c]ni abandonner le ſoin de leurs Egliſes, [b]dautant qu'ils n'eſtoient condannez que par des heretiques, [c]par des défenſeurs d'une hereſie abominable, par une aſſemblée de prevaricateurs plutoſt que d'Eveſques, [c]par des gents deſtituez du S. Eſprit, qui ne gouvernoient pas leurs Egliſes par la grace de Dieu, mais qui s'eſtoient emparez de ces dignitez par l'appui & la puiſſance des hommes, & par le deſir d'une vaine gloire. [c]Ils y invectivoient particulierement contre Eudoxe, [d]& contre

B. ſ. ep. 73. p. 121. a.
a Phiſg. p. 76.
B. ſ. ep. 73. p. 122. c.
ep. 82. p. 157. b.
b ep. 73. p. 120. e.
c ep. 72. p. 117. d.
ep. 82. p. 153. b.
ep. 73. p. 120. e.
d ep. 72. p. 118. b.

1. Il ſemble qu'ils avoient meſme abandonné tout à fait l'epiſcopat.

Evippe dont ils diſoient des choſes étranges. [Mais quelque proteſtation qu'ils puſſent faire, ils demeurerent accablez par leurs ennemis juſqu'au regne de Julien.]

'Macedone chaſſé de Conſtantinople, demeura encore moins en repos que les autres. Il ſe joignit [de plus en plus] à ceux qui avoient depoſé Acace dans le Concile de Seleucie: Il envoya à Sophrone, à Eleuſe, [& aux autres,] pour les animer à ne point abandonner le formulaire d'Antioche, & les porta par le conſeil de Marathone à s'attacher au terme de ſemblable en ſubſtance, comme à la marque de leur foy [& de leur parti.] 'On pretend qu'il ne commença auſſi qu'alors à ſe declarer contre la divinité du S. Eſprit. 'Beaucoup de perſonnes de ſa connoiſſance s'unirent à luy: '& c'eſt ainſi que ſe forma deux ans aprés la ſecte des Macedoniens. Socr. l. 2. c. 45. p. 158. c. d. Soz. l. 4. c. 27. p. 585. d. Socr. p. 158. d. d [Soz. l. 5. c. 14. p. 614. b.

[On ne trouve point que Macedone aprés ſa depoſition, ait eſté relegué en aucun lieu:] La chronique de Saint Jerome, & Socrate, diſent ſeulement qu'il fut chaſſé de Conſtantinople. 'Sozomene dit meſme qu'il ſe retira en une terre prés des portes de cette ville; & de la maniere dont il en parle, ce fut auſſi-toſt aprés ſa depoſition. Il mourut en cet endroit. [On n'en marque pas le temps. Ce ne fut pas ſans doute ni ſitoſt,] puiſqu'il a donné le nom à la ſecte des ennemis du S. Eſprit, laquelle, comme nous venons de dire, n'a commencé à faire un corps à part qu'aprés la mort de Conſtance; ni auſſi beaucoup aprés ce Prince, puiſqu'il ne paroiſt plus nulle-part dans l'hiſtoire: & nous ne voyons aucune apparence à ce que pretend Facundus, qu'il fut appellé en 381 au Concile de Conſtantinople. Soz. l. 4. c. 26. p. 584. c. l. 5. c. 14. p. 614. b. Spic. t. 3. p. 212.

[Entre les lettres que les Semiariens écrivirent aprés leur depoſition contre les purs Ariens, il faut mettre apparemment] 'celle que les Orientaux écrivirent à Saint Hilaire, comme nous l'apprenons du Concile de Paris, où l'on voit qu'ils recevoient le terme de ſubſtance, & la reſſemblance du Fils avec le Pere; ce qui fit connoiſtre aux Occidentaux combien on les avoit trompez, en leur perſuadant que les Orientaux abandonnoient le terme de ſubſtance, afin de les obliger eux meſmes à l'abandonner. Ils demandoient par la meſme lettre que l'on regardaſt comme excommuniez Auxence [de Milan,] Urſace, Valens, Cajus, Megaſe, & Juſtin [tous Eveſques d'Illyrie, & les autres principaux chefs des purs Ariens.] Il paroiſt qu'ils demandoient auſſi qu'on rejettaſt ceux qui avoient eſté intrus à leur place; & il ſemble meſme qu'ils ſe retractoient de la ſignature du formulaire Hil. fr. 2. p. 2. 3.

de Rimini. Ils marquoient divers blaſpheme [des Anoméens, dont ils demandoient ſans doute la condannation aux Eveſques des Gaules Nous verrons ſur le titre de S. Hilaire, la réponſe que ces Eveſques leur firent comme à leurs freres dans le Concile de Paris, tenu, comme nous croyons, en 360 ou 361.]

ARTICLE XCIV.

Eudoxe eſt fait Eveſque de Conſtantinople: Il ſignale par ſon impieté la dedicace de Sainte Sophie: S. Hilaire demande à défendre la foy, & eſt renvoyé à Poitiers: Promotion de divers Eveſques à la place de ceux qui avoient eſté depoſez.

Baſ. in Eun. l. 1. p. 698. a.

LEs Acaciens ayant chaſſé & depoſé tant d'Eveſques, partagerent entre eux leurs Egliſes comme il leur plut. Celui qui avoit eſté chaſſé de Syrie, [c'eſt à dire Eudoxe,] s'empara de Conſtantinople, comme d'un lieu propre pour exercer ſa tyrannie; & on eut ſujet d'eſtre ſurpris de voir que les meſmes Eveſques qui venoient de depoſer Draconce, pour eſtre paſſé d'une Egliſe de Cappadoce à Pergame, transferoient Eudoxe d'Antioche à Conſtantinople, aprés qu'il eſtoit déja paſſé de Germanicie à Antioche. Il fut inthronizé & prit poſſeſſion le 27 de janvier en preſence de 72 Eveſques, comme nous avons déja remarqué. [ce qui s'accorde fort bien avec noſtre ſuite.]

Socr. l. 2. c. 43. p. p. 156. d.

Chr. Al. p. 682.

Socr. p. 157. [Hier chr.

'Il arriva en meſme temps que la grande egliſe de Conſtantinople appellée De la Sageſſe ou S.te Sophie, [a] que Conſtance avoit commencée dés l'an 342 ou environ, ſelon Socrate,] ſe trouva en état d'eſtre dediée.] [b] On fit donc cette ſolennité en preſence de tout le Concile, peu de jours aprés l'inthronization d'Eudoxe, 'c'eſt à dire le [mardi] 15 fevrier de cette année. [c] Conſtance fit de grands preſens pour l'ornement & l'enrichiſſement de l'egliſe, & de magnifiques liberalitez pour les orfelins & les pauvres, & augmenta de beaucoup la quantité de blé que Conſtantin avoit ordonné qu'on leur donnaſt.

a Soz. l. 4. c. 25. p. 584. c. Socr. p. 157. b.

b Chr. Al. p. 684.

Socr. p. 157. b. Idat.

c Chr. Al. p. 684.

Socr. p. 157. b. Soz. l. 4. c. 26. p. 584. c.

[Mais Eudoxe deshonora cette feſte par ſon impieté.] 'Car eſtant monté ſur le throne epiſcopal comme pour preſcher, il commença ſon diſcours par des blaſphemes ſi horribles qu'on n'oſeroit les raporter: & voyant le bruit & le trouble qu'ils cauſoient, il tourna la choſe en raillerie. 'Voilà, dit Socrate, quelle eſtoit l'étude & la ſcience de ces hereſiarques, qui en s'amuſant à ces divertiſſemens impies, dechiroient toute l'Egliſe.

Socr. p. 157. c.

[Il

[Il ne leur ſuffiſoit pas neanmoins d'avoir cauſé tant de troubles à Conſtantinople. Ils repandirent encore dans toute l'Egliſe un feu capable de la conſumer, ſi Dieu dont elle tire toute ſa force, n'avoit promis que jamais les portes de l'enfer ne pourront la ſurmonter.] 'Ce fut ce qu'ils firent en envoyant par tout l'Empire la formule de Rimini, avec un ordre de l'Empereur que tous ceux qui refuſeroient de la ſigner ſeroient envoyez en exil; 'Acace & Eudoxe n'ayant point de plus forte paſſion que d'établir partout cette formule, & d'abolir entierement la foy de Nicée.

a] Soz. p. 584. 585.

Soz. p. 584. d.

'Aprés une ſi belle action, & avoir donné avis par lettres à Patrophile de Scythople & à d'autres, de tout ce qui s'eſtoit paſſé, l'on termina enfin cette aſſemblée, 'dont il paroiſt que la dedicace de S.te Sophie fut la derniere action.

Socr. p. 157. a.

c.

'Le Concile duroit encore, & l'on y diſputoit encore de la foy, V. S. Hilaire § 12. alorſque "S. Hilaire voyant l'extreme peril où eſtoit la verité, parceque les Occidentaux eſtoient trompez, & les Orientaux vaincus, bdemanda publiquement audience à l'Empereur, pour pouvoir ſoûtenir ſa foy contre Saturnin d'Arles & les autres Ariens. Mais ils aimerent mieux le faire renvoyer dans les Gaules, [où il trouva l'Egliſe plus en liberté que dans l'Orient. Car en meſme temps que Conſtance s'imaginoit avoir accablé la verité par ſa puiſſance abſoluë, cette meſme verité luy ſuſcitoit un adverſaire en la perſonne de Julien ſon couſin, qu'il avoit V. Conſtance § 55. envoyé dans les Gaules l'an 355 en qualité de Ceſar, "& qui y prit cette année ſur la fin de l'hiver le titre d'Auguſte. C'eſt luy qui s'eſt rendu ſi infame par le titre d'apoſtat; & c'eſt luy neanmoins par qui JESUS CHRIST vouloit rendre la liberté à ſon Egliſe. Cela ne ſe fit en Orient qu'en 362, Julien n'en eſtant devenu le maiſtre qu'à la fin de 361. Mais les Gaules V. S. Hilaire § 14. peuvent avoir eu cet avantage dés cette année, & "Saint Hilaire peut bien y avoir fait tenir deſlors le Concile de Paris, où l'on condanna tout ce qui s'eſtoit fait à Rimini au prejudice de la Conſubſtantialité.

a Sulp. l. 2. p. 168. b p. 168 Hil. ad Conſ. l. 3. p. 119. a. c. d.

Les Acaciens qui avoient établi Eudoxe dans Conſtantinople, eurent ſoin de mettre de meſme de nouveaux Eveſques dans les autres Egliſes qu'ils avoient depouillées de leurs paſteurs.] 'Cela ſe fit auſſi-toſt aprés le Concile, [& apparemment par les Eveſques de chaque province.] 'Acace en établit pluſieurs en s'en retournant à Ceſarée, comme Oneſime à Nicomedie au lieu de Cecrops [mort dés le 24 d'aouſt 358,] ou peut-eſtre au lieu de Marathone;

Soz. p. 584 a, b.

Phiſg. l. 5 c. 2. p. 77.

Athanaſe à Ancyre au lieu de Baſile; un autre Acace à Tarſe au lieu de Silvain; & à Antioche au lieu d'Eudoxe, S. Melece, [dont nous parlerons plus particulierement autrepart.] 'Philoſtorge y joint encore Pelage de Laodicée en Syrie ["ou plus probablement en la Phenicie du Liban.] [a]Philoſtorge ne marque pas expreſſément en quel temps il fut fait Eveſque. [b]Il l'eſtoit toujours dés l'an 363, auquel il aſſiſta au Concile d'Antioche.

p.78. Baſ. ep. 311. p. 302. d | Soz. l. 6. c. 4. p. 641. c. a Thdrt. l. 2. c. 27. p. 635. a. b Socr. l. 3. c. 25. p. 204. d. V. S. Baſile §. 76, 99.

[Nous verrons ces deux derniers, Pelage & Melece, paroiſtre à la teſte des Catholiques, juſqu'à meriter le titre de Saints & de Confeſſeurs. Et Athanaſe d'Ancyre ſemble ne devoir pas tenir un moindre rang, ſi c'eſt luy] 'dont S. Baſile pleure la mort dans ſa lettre 67e, 'comme l'a cru Baronius [Sans cela meſme, nous ſommes aſſurez que] ce Saint l'a regardé comme un appui de la veritable foy, & comme un exemple de l'ancienne charité des Fidéles; '& l'a repreſenté comme un homme celebre par les grands travaux qu'il avoit endurez pour la verité orthodoxe. 'S. Gregoire de Nyſſe pour relever ſa ſincerité, dit que la verité luy eſtoit plus chere que toutes choſes.

Baſ. ep. 66. p. 106. Bar. 373. § 34. Baſ. ep. 53. p. 81. 82. p. 82. d. Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 292.

[Il y a donc lieu de loüer la providence divine qui s'eſt ſervie de la malice de ſes ennemis pour faire triompher ſa gloire par les moyens qu'ils prenoient pour l'étouſer. Il ſemble meſme que Dieu euſt changé le cœur d'Acace qui avoit eſté l'auteur de tous les maux precedens, s'il eſt vray ce que dit Philoſtorge, que ſon deſſein eſtoit d'établir partout des défenſeurs de la Conſubſtantialité; & qu'il taſchoit de faire elire partout pour Eveſques ceux qui défendoient le plus hautement cette doctrine; à quoy Saint Epiphane & la ſuite de l'hiſtoire s'accordent aſſez.

Phiſg. l. 5. c. 1. p. 77. p. 78. Epi. 73. c. 28. p. 876. a.

'Pour Eudoxe qui n'avoit pas d'autre deſſein que d'établir la doctrine d'Aece, [dont il venoit de ſigner la condannation,] il crut que l'appui d'Eunome luy pouvoit eſtre utile pour cela; & tant par ce deſſein que pour recompenſer ſon impieté, il le fit Eveſque de Cyzic avec le conſentement de Conſtance. 'Maris de Calcedoine y contribua de ſa part. Philoſtorge dit qu'Eunome ne voulut point accepter l'epiſcopat, que ſur la promeſſe que Eudoxe & Maris luy firent, de faire caſſer dans trois mois la ſentence de depoſition & d'exil qu'on avoit prononcée contre Aece. 'On pretend qu'Eudoxe fit Eunome Eveſque de Cyzic dans l'eſperance que par la force de ſes diſcours, il pourroit s'attirer tous les peuples. 'Mais Socrate qui raporte ce fait, ſe moque luy meſme, auſſi-bien que les autres, de l'eloquence d'Eunome. 'Le meſme hiſtorien met l'ordination d'Eunome à la place d'Eleuſe

Baſ. in Eun. l. 1. p. 698. a. Phiſg. l. 5. c. 3. p. 79. Socr. l. 4. c. 7. p. 213. a. c. d. a.

ſous Valens, en quoy il ſe trompe, comme on le voit par S. Baſile, par Theodoret, & par Philoſtorge. [a] Il ajoute que l'Empereur envoya avec luy un ordre pour le mettre en poſſeſſion & chaſſer Eleuſe; ce qui obligea ceux qui ſuivoient le dernier, à baſtir une egliſe hors des murs pour y tenir leurs aſſemblées: [& c'eſt ce dernier fait qui peut bien n'appartenir qu'au regne de Valens.] Thdrt. l. 2. c. 25. p. 630. b. [a] Socr. p. 215. b.

S. Baſile marque un Theoſebe que le Concile de Conſtantinople fit Eveſque de Sardes [au lieu d'Eortaſe,] aprés qu'il eut eſté convaincu de divers blaſphemes abominables. [Nous ne connoiſſons pas ceux qui furent établis en la place des autres Prelats depoſez Mais nous verrons dans la ſuite, qu'Euſtathe de Sebaſte, Silvain de Tarſe, Elpide de Satales, Eleuſe de Cyzic, & peut-eſtre Hypatien d'Heraclée, ne laiſſeront pas de rentrer dans la poſſeſſion de leurs Egliſes] Baſ. in Eun. l. 1. p. 698. a.

ARTICLE XCV.

Troubles effroyables excitez dans l'Egliſe par l'exaction de la ſignature.

NOUS avons déja dit que le Concile de Conſtantinople avoit envoyé par tout l'Empire la formule de Rimini, pour la faire ſigner de tous [les Eveſques,] avec un ordre du Prince pour bannir tous ceux qui le refuſeroient Ce fut la ſource d'une infinité de maux. Tout l'Empire en fut rempli de troubles, & les Egliſes expoſées à une perſecution egale à celle des Empereurs payens. Car ſi elle eſtoit plus douce pour les ſupplices, elle eſtoit plus rude par la honte que l'Egliſe en recevoit, comme eſtant egalement mere des perſecuteurs & des perſecutez, & voyant ſes enfans exercer contre leurs freres ce que ſes loix leur défendent de faire meſme contre des ennemis. [a] La ſouſcription eſtoit une des diſpoſitions neceſſaires pour entrer [& pour ſe conſerver] dans l'epiſcopat. L'encre eſtoit toujours toute preſte, & l'accuſateur auſſi. Ceux qui avoient paru invincibles juſques alors, cederent à cette tempeſte: Si leur eſprit ne tomba pas dans l'hereſie, leur main neanmoins y conſentit. Ils ſe joignirent avec ceux qui eſtoient criminels de l'une & de l'autre maniere Ils ſe noircirent avec cette fumée, s'ils ne furent pas brulez par le feu de l'impieté. Soz. l. 4. c. 16. p. 584. 585. [a] Naz. or. 21. p. 387. a. b.

Peu d'Eveſques s'exemterent de ce malheur, n'y ayant eu que ceux que leur propre baſſeſſe faiſoit negliger, ou que leur p. 387. c.

vertu fit reſiſter genereuſement, & que Dieu conſerva afin qu'il reſtaſt encore quelque ſemence & quelque racine pour faire refleurir Iſrael, & luy donner une nouvelle vie par les influences du Saint Eſprit.

Soz. l. 4 c. 27. p. 586. c. a Naz. or. 21. p. 387. c. d.

'Sozomene dit qu'il y eut dans toutes les provinces de l'Empire des Eveſques chaſſez de leurs ſieges pour ce ſujet. [a]Mais hors ce petit nombre, tous les autres cederent au temps, ſans autre difference, ſinon que les uns le firent pluſtoſt, les autres pluſtard; que les uns entrerent les premiers comme les chefs & les conducteurs dans ce chemin de l'iniquité, & que les autres les y ſuivirent ou abatus par la crainte, ou aſſervis par l'intereſt, ou charmez par les careſſes, ou ſurpris par l'ignorance. Ces derniers, quoique moins coupables, ne pouvoient pas neanmoins ſe dire

p. 388. b.

innocens. 'Mais quand l'ignorance de ceux là ſeroit excuſable, on ne pourroit pas dire la meſme choſe de ceux qui affectant la gloire de l'eſprit & de la ſcience, ſe laiſſerent vaincre par les autres conſiderations que nous avons dites; & qui ayant long-temps paru comme défenſeurs de la verité, furent portez par terre dés qu'ils commencerent à eſtre eprouvez par cette tentation.

Hier. chr.

'C'eſt donc avec raiſon que S. Jerome marque ſur cette année, que preſque toutes les Egliſes du monde furent ſouillées par l'union avec les Ariens, ſous pretexte d'avoir la paix, & d'obeïr

Naz. p. 387. b.

à l'Empereur. 'Les Saints qui vivoient en ce temps là pleuroient ſouvent une confuſion ſi malheureuſe, & cette cruelle perſecution que ceux qui devoient eſtre les défenſeurs de la verité excitoient eux meſmes contre elle.

Baſ. ep. 84. p. 159. c.

'Saint Baſile & beaucoup d'autres perſonnes de pieté de Ceſarée en Cappadoce, reſſentirent avec beaucoup de douleur la faute que Dianée leur Eveſque avoit faite comme les autres, quoique

a

par ſurpriſe: '& il eſt meſme aſſez clair qu'ils ſe ſeparerent de ſa communion à cauſe de ſa ſignature. [On ſçait ce qui ſe paſſa à

Naz. p. 388. d.

Nazianze ſur ce ſujet par le ſoulevement des moines,] dont Saint Gregoire s'eſtime obligé de loüer le zele, [quoique ce fut contre

or. 19. p. 297. c.

ſon propre pere.] Et il eſt viſible que la meſme choſe arriva dans beaucoup d'autres dioceſes.

or. 21. p. 389. a.

'Voilà, ajoute ce Pere, quelles furent les ſuites de l'abſence de Saint Athanaſe. Voilà quels furent les ravages que les ennemis de la verité firent dans l'Egliſe, aprés avoir banni celui qui en eſtoit comme le gardien, aprés avoir coupé les cheveux de ce corps divin, & l'avoir depouillée de ſa force & de ſa gloire, en

la privant d'Athanaſe. Mais le meſme Pere fait autre-part une deſcription terrible de l'état deplorable où l'Egliſe eſtoit reduite par tant de partis & de ſectes differentes, qui en ſe dechirant les unes les autres, rendoient autant qu'il leur eſtoit poſſible, le royaume du Ciel une image de l'enfer. or.3.p.33.

[Conſtance qui parcourut cette année une partie des provinces de l'Orient, en marchant contre les Perſes qui deſoloient la Meſopotamie, n'avoit pas ſans doute plus d'application à ſe preparer contre ces ennemis de l'Etat, qu'à tourmenter ſes propres ſujets, & à faire adorer ſa puiſſance abſoluë par les Eveſques.] Dans une loy du trentieme juin de cette année, il parle de pluſieurs Eveſques d'Italie, d'Eſpagne, & d'Afrique, qui eſtoient venus depuis peu à ſa Cour: ſurquoi on fonde pluſieurs conjectures [dont nous ne voyons pas la ſolidité.] Cod.Th.16.t. 2.l.15.p.42.43.

ARTICLE XCVI.

Eunome eſt fait Eveſque de Cyzic: Quel il eſtoit: Ceux de Cyzic ſe plaignent à Eudoxe & à Conſtance de ſa doctrine impie.

[OUTRE les maux & les diviſions que l'Egliſe avoit déja ſouffertes par l'hereſie des Ariens, la depoſition de Macedone & l'election d'Eunome furent cauſe de deux nouvelles ſectes qui ſe ſeparerent des Ariens, & firent chacune une communion particuliere. Nous reſervons pour un autre endroit ce qui regarde les Macedoniens; & nous ne dirons rien non plus des dogmes d'Eunome, puiſqu'il ne faiſoit que ſuivre la plus pure doctrine d'Arius & les impietez d'Aece. Mais nous ramaſſerons ici ce qui regarde ſon hiſtoire, que nous tirerons principalement de S. Gregoire de Nyſſe & de Philoſtorge, dont le premier a écrit contre luy, & l'autre a eſté l'un de ſes plus fideles diſciples. Il en a meſme fait l'eloge, & ne rougit pas de s'en vanter. Phiſg.l.3.c.21. p.55.

Eunome donc qui n'a rendu ſon nom celebre que par ſa honte & ſon infamie, [a] eſtoit originaire de Cappadoce, [b] du [village] d'Oltiſere, en un coin du territoire [de la ville] de Corniaſpe, entre la Cappadoce & la Galacie. [c] Saint Baſile a écrit qu'il eſtoit de Galacie: [d] quoique cela ne ſe trouvaſt pas dans tous les exemplaires; & Eunome s'en plaignit comme d'une injure qu'il luy avoit faite. [e] Surquoi S. Gregoire de Nyſſe luy avouë qu'en effet tout homme eſt menteur & ſujet à ſe tromper, & Saint Baſile comme les autres; & que puiſque luy Eunome ſe trompoit bien Baſ.in Eun.l.1. p.696.a. a Phiſg.l.6.c.3. p.83. Soz.l.7.c. 17.p.728.c. b Nyſſ.in Eun.l. 1.p.307.c. c Baſ.p.696.a. d Nyſſ.p.307.b. c. e p.308.b.c.

ſur les principaux articles de la foy, il ne devoit pas trouver étrange que Saint Baſile l'euſt appellé Galate au lieu de Cappadocien, faute d'avoir ſçeu en quelle province eſtoit ſon village, ou pour n'avoir pas cru qu'il fuſt important de s'en informer avec ſoin. Soz.l.7.c.17.p. 728 c. 'Sozomene luy donne pour patrie le village de Dacore en Cappadoce, [peut-eſtre parcequ'il y avoit des terres, ou bien parceque les terres qu'il poſſedoit dans le village d'Oltiſere, portoient ce nom;] car Philoſtorge parle ſeulement des terres de Dacore qui eſtoient à Eunome, ſans marquer qu'il y euſt de village de ce nom. Phiſg l.10.c.6 p. 138 l.4.c.5.p.150

Nyſſ.in Eun.l.1. p.291 d. 'Sa famille tiroit toute ſa gloire de ſon grand-pere, nommé Priſque, qui apparemment eſtoit eſclave. [a] Pour ſon pere c'eſtoit un bon payſan, en qui il n'y avoit rien à redire, ſinon qu'il eſtoit pere d'Eunome. Il labouroit & cultivoit avec grand ſoin ſon petit heritage; & l'hiver qu'il n'avoit rien à faire, il gagnoit quelque choſe à montrer à lire à des enfans. Cette vie eſtoit innocente, mais trop penible pour Eunome. 'Ainſi il renonça bien toſt au labourage, & ayant appris à écrire, il travailloit ſous un de ſes parens qui luy donnoit de quoy vivre. Il ſervit depuis de pedagogue aux enfans de ce parent, & enfin ſe mit en fantaiſie d'apprendre la rhetorique.

[a] p.291.d. p.295.a.

[b] 306.d. p.295.b. 'On voit qu'il luy arriva quelque diſgrace en ſa jeuneſſe avant qu'il ſortiſt de ſon pays; & qu'eſtant venu enſuite à Conſtantinople, il n'y vécut pas fort honorablement, & fut meſme ſurpris avec d'autres dans quelque faute. 'On dit qu'aprés cela il porta quelque temps les armes: Mais enfin voyant qu'il ne faiſoit pas grand profit à tous ces métiers, '& ſachant qu'Aece vivoit fort doucement à Alexandrie ſous la protection de George, 'il ſe reſolut de ſe rendre ſon imitateur, 'dans l'eſperance de pouvoir réuſſir par ce moyen auſſi-bien que luy. 'Il vint donc de Cappadoce le trouver à Alexandrie vers l'an 356, [b] & ſe rendit ſon diſciple, comme il s'en vantoit ſouvent dans ſes écrits, [c] où il l'appelloit un homme de Dieu, & luy donnoit mille loüanges. [d] Il ſervit meſme à écrire ſous luy.

p.294.c. p.295.b. p.292 b. Phiſg.l.3.c.15. p.54. [b] Soz l.6.c.27.p. 675.d Nyſſ in Eun.l.1 p. 90.a. [c] Theod.l.2.c. 25 p.630 b. [d] Socr.l.2.c.35. p.130.c.d l.4.c. 7.p.211.b.

[e] Il vint avec luy à Antioche trouver Eudoxe [au commencement de 358.] [f] Et Eudoxe le voulant faire Diacre, il le refuſa d'abord, parcequ'Eudoxe ne luy ſembloit pas encore aſſez bien inſtruit dans la doctrine de ſon maiſtre Aece. [g] Il l'accepta neanmoins [peu de temps aprés,] & fut envoyé à la Cour pour défendre Eudoxe contre Baſile d'Ancyre: mais il tomba en chemin entre les mains de Baſile, & fut relegué à Midée [ou Migde] dans

[e] Theod. l.2.c. 23.p.626.d. [f] Phiſg.l.4.c.5. p.96. [g] c.6.p.666.667.

la Phrygie. Il ſe trouva à Conſtantinople [à la fin de 359,] pour ſervir de ſecond à Aece, & neanmoins ne laiſſa pas de ſe joindre à ceux qui le condannerent [au commencement de l'an 360,] & d'accepter d'eux l'epiſcopat de Cyzic, comme nous avons marqué, mais avec promeſſe, dit Philoſtorge, qu'ils feroient rétablir Aece dans trois mois. c.12.p.72.73. Thdrt.l.2.c.15. p.630.b. Phiſg l.5. c.3.p. 79.

Eudoxe qui connoiſſoit combien Conſtance eſtoit ennemi de ceux qui mettoient [clairement] le Fils au nombre des creatures, & combien le peuple de Cyzic eſtoit attaché à la doctrine contraire, conſeilla à Eunome en l'envoyant à Cyzic, de cacher d'abord ſes ſentimens, pour ne pas donner priſe à ceux qui ne » demandoient qu'un pretexte de l'accuſer. Quand le temps, luy » diſoit-il, ſera favorable, nous publierons ce que nous cachons » maintenant, nous l'enſeignerons aux ignorans; & s'il y en a qui » nous combatent, ou nous les perſuaderons, ou nous les contrain- » drons, ou nous les ferons punir. Eunome ſuivit cet avis, & ne preſcha ſes impietez que d'une maniere couverte, & neanmoins cela n'empeſcha pas que ceux qui eſtoient inſtruits de la doctrine de l'Egliſe, ne reconnuſſent bien ce qu'il vouloit dire: & il s'en ouvroit encore davantage dans l'entretien, ne pouvant pas étouffer entierement les mouvemens de ſon ame, qui vouloit enfanter la malheureuſe doctrine qu'elle avoit conceuë. Thdrt.p.630.c. d|hær.l.4.c.3.p. 235.c.d. hiſt.l.2.c.25.p. 630.d. hær l.4.c.3.p. 235.d.

Il ſe trouva donc pluſieurs perſonnes qui eſtant brulées du zele de Dieu, ſe ſentoient vivement bleſſées de ces maux de leur Egliſe. Mais ne voyant ni prudence ni ſureté à s'y oppoſer ouvertement, [a] ils furent trouver Eunome chez luy, & le ſupplierent de leur decouvrir clairement la verité, & de ne les pas laiſſer floter plus long-temps entre tant de diverſes opinions que l'on enſeignoit. Eunome crut qu'ils eſtoient preſts de ſuivre ce qu'il leur diroit, & s'ouvrit à eux entierement: & eux aprés l'avoir entendu, luy repreſenterent qu'il n'eſtoit pas juſte ni digne de ſa pieté de cacher la verité à ſon peuple par une mauvaiſe crainte de l'Empereur; & enfin ils firent ſi bien qu'ils le porterent à preſcher ouvertement ſes blaſphemes. d. hiſt.l.2.c.25.p. 630.d. a p.631.a|hær. p.235.236.

La nouvelle dialectique d'Eunome ayant ſurpris tout le monde, & cauſé un grand tumulte dans Cyzic, [b] ces meſmes perſonnes [c] en ayant encore pris d'autres avec eux, [d] qui eſtoient des Eccleſiaſtiques de la ville, [e] furent auſſi-toſt à Conſtantinople le deferer à Eudoxe, [f] & l'accuſer de dire que le Fils n'eſtoit pas ſemblable au Pere, de perſecuter ceux qui n'eſtoient pas de ſes ſentimens, & de changer les anciennes coutumes; [g] ce que Socr.l.4.c.7.p. 215.d. b Thdrt. hiſ.p. 631.b. c hær. p.236.a. d Soz l.6.c.26. p.673.d|Phiſg l. 6.c.1.p.80. e Thdrt. p.631. b|hær.p.236. f Phiſg.p.80. g n.p.255.

quelques uns entendent des changemens qu'il fit dans le batteſme: [de quoy nous parlerons dans la ſuite.] 360.

16.c.1.p.80.81. 'Cette accuſation d'Eunome excita un grand trouble dans Conſtantinople à la ſuſcitation d'un Preſtre nommé Heſyque.

Thdrt.hær.p. 236.b. 'Eudoxe fut bien faſché de voir qu'Eunome avoit ſi mal gardé ſes avis; & promit à ſes accuſateurs d'avoir ſoin de cette affaire: mais il taſcha de l'eluder par ſes delais, diſant toujours qu'il n'avoit point le loiſir. De ſorte que ces perſonnes voyant bien où il tendoit, 'ſ'adreſſerent à l'Empereur meſme: [a] Car il fut à Conſtantinople juſque vers la fin du primtemps, [b] & à Ceſarée en Cappadoce une partie de l'été; [c] & ils ſe plaignirent des maux qu'Eunome faiſoit dans leur Egliſe par les blaſphemes qu'il y preſchoit, & qui eſtoient plus horribles que ceux d'Arius. Conſtance s'en mit en colere, & commanda à Eudoxe de faire venir Eunome, & de le depouiller du ſacerdoce s'il ſe trouvoit veritablement coupable.

b hiſ.p.630.b. [a] Mar.& F.c. 20.p.167. [b] p.170.172. [c] Thdrt. hiſ.p. 631.b.

ARTICLE XCVII.

Depoſition d'Eunome, ſermons impies qu'il fait dans Conſtantinople; il forme une ſecte à part; eſt banni en Pamphylie.

Thdrt.l.2. c.25. p.631.b,c. 'EUDOXE differoit toujours l'execution de cet ordre, quelque ſollicitation qu'on luy puſt faire; & cela obligea les denonciateurs d'Eunome de s'adreſſer de nouveau à Conſtance, en pleurant & en criant qu'Eudoxe n'avoit encore rien fait de ce que ſa Majeſté avoit commandé, & qu'il abandonnoit une ville conſiderable comme celle de Cyzic, à ce miſerable blaſphemateur. Conſtance menaça donc Eudoxe de le chaſſer luy meſme de ſon ſiege, '& de l'envoyer avec ſon Eunome au meſme lieu où eſtoit Aece, [d] s'il ne faiſoit comparoiſtre cet heretique, & ne le puniſſoit comme il meritoit.

hær.l.4.c.23 p. 236.b.c. [d] hiſ.p.631.c.

hær.p.236. 'Eudoxe qui craignoit l'effet de ces menaces, 'fit venir Eunome pour venir à Conſtantinople rendre raiſon de ſa foy, [& en meſme temps,] 'il luy manda [ſecrettement] de ſe retirer de Cyzic, mais qu'il ne devoit accuſer de ſa diſgrace que luy-meſme, & le peu de ſoin qu'il avoit eu d'obſerver les avis qu'il avoit receus de luy: Eunome ſe retira auſſi-toſt, '& Eudoxe l'ayant convaincu viſiblement, [c'eſt à dire ayant fait voir ſon erreur,] le depoſa, '& le depouilla de la dignité epiſcopale par l'avis du ſynode [qu'il avoit aſſemblé pour cet effet] à Conſtantinople, ayant

hiſ.p.631.c. hær.p.236.c. hiſ.p.632.a. ayant

'ayant plus d'égard aux menaces de l'Empereur qu'à ſa conſcience, dans laquelle il ne ſe jugeoit pas moins coupable que celui qu'il depoſoit. hær. p. 136. c.

[Tout cela ſe fit en l'abſence d'Eunome,]'qui aima mieux ſe laiſſer condanner ſans rien dire, que de ſe défendre, parce, diſoit-il, que parmi les juges il y en avoit de méchans, '& qu'ils eſtoient ſes accuſateurs plutoſt que ſes juges. 'C'eſt pourquoi tout le monde ſavoit qu'il n'avoit pas dit un ſeul mot dans toute la pourſuite de cette affaire; '& ce fut ce qu'il allegua pour montrer qu'il avoit eu raiſon de donner le titre d'apologie à un diſcours qu'il fit long-temps depuis pour établir ſon hereſie, ſous pretexte de ſe juſtifier contre ces juges qui luy avoient fait ſouffrir beaucoup de maux. Nyſſ. in Eun. l. 2. p. 298. a. b. p. 300. b. p. 297. c] 302. c.

'Philoſtorge parle bien du trouble qu'on excita contre Eunome à Conſtantinople; mais au lieu de dire qu'il fut condanné par Eudoxe, il pretend au contraire qu'il ſe juſtifia pleinement devant luy & devant tout le peuple de cette ville. [Je ne ſçay ſi c'eſt une impoſture de cet hiſtorien, ou ſi Eudoxe aprés l'avoir condanné pour ſatisfaire Conſtance, voyant enſuite ce Prince eloigné,]'& meſme embaraſſé comme il le fut ſur la fin de l'année au malheureux ſiege de Bezabde en Meſopotamie, [voulut ſe ſervir de cette occaſion pour taſcher de rétablir ſon ami, & reparer le mal qu'il avoit eſté contraint de luy faire.] Phiſg. l. 6. c. 1. p. 81. Amm. l. 20. p. 172-177.

'Il fit donc, ſelon Philoſtorge, venir Eunome à Conſtantinople: 'Phiſg. l. 6. c. 1. p. 80] Soz. l. 6. c. 26. p. 673. 674.
'& Eunome n'y fut pas ſi toſt arrivé, qu'il commença à ſe plaindre à Eudoxe de ce qu'il negligeoit ce qu'il luy avoit promis [touchant le rétabliſſement d'Aece,]'à dire "qu'il faiſoit injuſtice à Aece & à luy, & à l'accuſer meſme de l'avoir trahi. 'Eudoxe l'aſſura qu'il effectueroit ſes promeſſes, mais qu'il falloit premierement appaiſer le trouble excité à ſon ſujet; & alors Eunome s'eſtant juſtifié devant le Clergé de Conſtantinople, & ayant declaré qu'il ne tenoit point le Fils diſſemblable au Pere; qu'il le croyoit ſemblable à luy, ſelon les Ecritures, & en la maniere qui luy convenoit, mais non ſemblable en eſſence; tous les Eccleſiaſtiques, dit Philoſtorge, embraſſerent ſon parti, & devinrent des témoins zelez de la pureté de ſa foy. 'Ayant fait la meſme declaration devant tout le peuple, il fit admirer, dit ſon panegyriſte, ſa ſageſſe & ſa pieté. De ſorte qu'Eudoxe ravi de joie, s'écria en ces termes pris de S. Paul: Voilà ce qui fait mon apologie devant tous ceux qui me condannent. A quoy le peuple applaudit. a Phiſg. l. 6. c. 1. p. 81. b Theodr. l. 2. c. 25. p. 631. c. c Phiſg. l. 6. c. 1. p. 81. p. 82.

'Mais Eunome decouvrit encore davantage ſon impieté dans c. 2. p. 82] n. V. p. 141. a.

le ſermon qu'il fit avec le conſentement d'Eudoxe le jour de l'Epiphanie[en 361,]où il n'eut point d'horreur de qualifier,ſans rougir,le Fils de Dieu l'eſclave & le ſerviteur du Pere;de donner le meſme titre au S.Eſprit à l'egard du Fils,& de dire que ſa ſacrée Mere avoit ceſſé d'eſtre vierge aprés l'avoir mis au monde.

Phiſg.l.6.c.3.p. 83. 'Aprés tant d'eloges qu'Eudoxe avoit donnez à Eunome,continuë Philoſtorge, au lieu de ſonger à executer ce qu'il luy avoit promis,il voulut luy perſuader de ſigner le formulaire de Rimini, & meſme la depoſition d'Aece. Eunome indigné de cette propoſition, le quitta & ſe retira en Cappadoce; [ce qu'il ne fit neanmoins apparemment qu'aprés le Concile tenu à Antioche au commencement de 361.]Il y en a qui diſent qu'aprés le diſcours qu'il fit au peuple ſur la foy, Eudoxe qui n'avoit rien trouvé à reprendre dans ce diſcours, l'exhorta à retourner à Cyzic : mais qu'Eunome luy dit qu'il ne vouloit plus eſtre avec des perſonnes à qui il eſtoit ſuſpect, prenant ce pretexte pour ſe ſeparer [d'Eudoxe,]quoique ſa veritable raiſon fuſt qu'on ne vouloit pas recevoir Aece. 'Philoſtorge allegue en effet cette raiſon de ſon ſchiſme; & il ajoute qu'il renonça alors à l'Egliſe de Cyzic, premierement de bouche, & puis par écrit.

Soz.l.6.c.26.p. 674.a.

Phiſg.l.6.c.3.p. 83.

Soz p.674.a. 'Mais quoy que l'on en ait pu dire, [il n'eſt pas aiſé de ſe perſuader qu'il ait quitté volontairement & par depit l'epiſcopat de Cyzic.]Socrate ſemble dire qu'il fut chaſſé par le peuple de Cyzic, qui ne pouvoit ſupporter la vanité de ſes diſcours. [a] Mais nous avons vu par Theodoret qu'il fut depoſé par un Concile, [b] & par Eunome meſme qu'il avoit eſté condannée par un jugement.

Socr.l.4.c.7.p. 215.d.
[a] Ihdrt.l.2.c. 25.p.632.a.
[b] Nyſſ.in Eun.l. 1.p.298.a.

[Quelque difficulté qu'il y ait ſur ſa depoſition, tout le monde demeure d'accord qu'il perdit l'eveſché de Cyzic, & commença à faire un parti & une communion à part,]faiſant des Preſtres & des Eveſques.'Mais il ſemble n'avoir rompu entierement avec Eudoxe que quelques années aprés ſous Jovien. [c] Il fut ſuivi dans ſon ſchiſme par tous ceux qui ſachant qu'Eudoxe avoit les meſmes ſentimens que luy, ne pouvoient ſouffrir qu'il l'euſt abandonné ſi laſchement; & depuis cela ils porterent le nom d'Eunomiens.

Phiſg.l.8.c.2.p. 107.
[c] Ihdrt.p.631.d.

Phiſg.l.9. c.13. p.128. 'On ne mit point d'Eveſque à Cyzic au lieu d'Eunome, tout le peuple qui avoit beaucoup d'amour pour Eleuſe, ne l'ayant pas voulu ſouffrir.

l.6.c.4.p.83 84. 'Philoſtorge raporte aprés ceci, que Conſtance ayant tenu un Concile à Antioche,[ce qui ſe fit en 361,] Acace indigné de voir Eunome Eveſque, & de ce qu'Eudoxe avoit donné cette dignité

ſans ſa participation, à un diſciple d'Aece qui taſchoit de ſurpaſſer encore l'attache de ſon maiſtre pour l'hereſie, obtint de Conſtance qu'on le fiſt venir pour comparoiſtre devant le Concile; s'imaginant que la ſeule apprehenſion de ſon inimitié le terraſſeroit; mais qu'Eunome eſtant venu & ayant receu ordre de ſe défendre devant le Concile, Acace ne voulut point ſe porter ſon accuſateur: ce qui ayant rendu Acace meſme ſuſpect à Conſtance, ce Prince le renvoya à Ceſarée, & remit le jugement d'Eunome à un Concile plus nombreux.

[Ce recit de Philoſtorge dont nous ne trouvons rien dans tous les autres auteurs, & qui s'accorde aſſez mal avec ce qu'il vient de dire qu'Eunome avoit quitté l'eveſché de Cyzic, ſans parler de Theodoret, ſe combat encore luy meſme; puiſqu'on n'auroit pas dû renvoyer l'affaire d'Eunome à un autre Concile, mais l'abſoudre ſans delai, ſi ſon accuſateur avoit abandonné la cauſe. S'il contient quelque choſe de vray, c'eſt peut-eſtre qu'Eunome fut mandé au Concile, pour y eſtre jugé plus ſollennellement, & qu'il y fut condanné, ſoit qu'il y ait comparu, comme le veut Philoſtorge, ſoit qu'il ait refuſé d'y venir, comme il y a aſſez d'apparence; puiſqu'il n'auroit pu alleguer le defaut qu'il avoit fait à Conſtantinople, comme la cauſe qui l'obligeoit de ſe juſtifier par une apologie, s'il euſt comparu depuis devant un plus celebre Concile.

Mais comme il n'y a aucune apparence que ſi ſa cauſe a eſté portée au Concile d'Antioche, elle y ſoit demeurée indeciſe, auſſi on peut dire avec aſſurance qu'il n'y fut point abſous, puiſque nous n'en trouvons aucune marque, & que Philoſtorge meſme ne l'a oſé dire.] Que ſi aprés ſa depoſition il a eſté relegué à l'extremité de la Pamphylie, comme l'a écrit Theodoret, [ç'a eſté aſſez vraiſemblablement une ſuite de ce Concile. Les auteurs ne parlent pas de cet exil, peut-eſtre parcequ'il ne dura guere, Julien ayant bien-toſt rappellé ceux que Conſtance avoit bannis.] Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 236 e.

ARTICLE XCVIII.

Julien rappelle Aece, qui eſt fait Eveſque par ceux de ſa ſecte, & ſe ſepare ouvertement des Ariens: Il meurt ſous Valens.

[PUISQUE nous ſommes entrez ſi avant dans l'hiſtoire d'Eunome & de ſa ſecte, il faut l'achever, & marquer tout de ſuite ce que l'antiquité nous en apprend.]

Philg.l.6. c.7.p. 85. 'Conſtance eſtant mort peu de temps aprés le Concile d'Antioche, Julien rappella auſſi-toſt tous les bannis, mais particulierement Aece comme ayant eſté perſecuté à cauſe de Gallus

Jul ep. 31. p.164. ſon frere, '& de l'union qu'il avoit eue autrefois, dit-il, avec luy.

Philg.l.9. c.4.p. 121. Il luy écrivit meſme pour le faire venir à la Cour, '& luy donna une terre prés de Mitylene daas l'iſle de Leſbos. [a] Il le qualifie

a Juli. ep.31.p. 164. Eveſque dans le titre de ſa terre: [b] Il ne l'eſtoit pas encore ſelon

b Philg.n.p.143. 2.c. Philoſtorge; [mais il eſtoit déja hereſiarque.]

c Philg.l.7.c.5.p. 91. [c]Alors Eudoxe ſe reſſouvenant de ce qu'il avoit promis pour luy à Eunome, écrivit à Euzoïus, [que les Ariens avoient fait Eveſque d'Antioche,] d'aſſembler un Concile pour lever la ſentence de ſa depoſition. Euzoïus répondit que c'eſtoit à Eudoxe à commencer, & neanmoins preſſé par les inſtances d'Eudoxe

c.6.p.92. il promit qu'il le feroit. 'Il aſſembla en effet neuf Eveſques, avec leſquels il leva cette ſentence, & le terme de ſix mois donné à Seras & aux autres pour y ſouſcrire, & qui eſtoit déja paſſé de beaucoup. Il en envoya les actes à Eudoxe, mais la perſecution, dit Philoſtorge, empeſcha la ſuite de cette affaire.

p.91.92|Epi.76. p.992.c. 'Cependant, Leonce de Tripoli [en Lydie,] Theodule de Queretapes en Phrygie, Seras, Theophile, Heliodore de Libye, & tous les autres de ce parti, eſtant venus à Conſtantinople, où eſtoient Aece & Eunome, [y ouvrirent entierement le ſchiſme,]

Philg.p.92. en faiſant Eveſque Aece meſme, '& divers autres. On pretend qu'Eudoxe au lieu de s'en offenſer, donnoit meſme quelquefois ſon ſuffrage dans ces elections ſacrileges.

l.8.c.2.p.107.108| n.V.p.145.2.d. 'Jovien ayant ſuccedé à Julien [en l'an 363,] Aece & les ſiens ne ſongerent plus qu'à établir leur ſecte partout. Philoſtorge raporte les Eveſques qu'ils envoyerent en diverſes provinces de l'Orient. Il ſuffit de remarquer ici Theophile leur prophete, qui s'établit à Antioche contre Euzoïus; & Pemene qu'ils mirent à Conſtantinople, auquel peu aprés ils ſubſtituerent Florent: ce

Philg.l.8.c.2.p. 107. qui aliena tout à fait d'eux l'eſprit d'Eudoxe. 'Il parle auſſi d'un

d n.p.391. Candide envoyé en Lydie & en Ionie, [d]qu'on pretend eſtre celui contre lequel Marius Victorinus a écrit.

c.4.p.109.110. [Les Eveſques les plus affectionnez au parti d'Aece, eurent de la peine à ſouffrir ces entrepriſes.] 'Il y en eut trois de Lydie, ſavoir Theodoſe [de Philadelphie,] Phebe [de Polycalandes,] & Auxidien, qui s'eſtant aſſemblez avec d'autres, en écrivirent à Eudoxe & à Maris. Eudoxe leur récrivit de s'y oppoſer de toutes

p.111.112. leurs forces. 'Il écrivit auſſi contre eux à Euzoïus, qui au contraire

l.9.c.3.p.119.120. ſembla prendre leur défenſe. 'Valens ayant eſté fait Empereur [en

364,]Eudoxe & Euzoïus au lieu de ſoûtenir les Aeciens, comme ils le pouvoient alors, ſe declarerent tout à fait contre eux; ce qui obligea Aece de ſe retirer dans la terre que Julien luy avoit donnée prés de Mitylene, & Eunome dans une terre qu'il avoit auſſi prés de Calcedoine. Ils ne gouvernoient ni l'un ni l'autre aucune Egliſe, & de meſme Eunome ne fit jamais aucune fonction depuis qu'il eut quitté Cyzic. c.4.p.121.

Procope s'eſtant caché dans la terre d'Eunome, qui n'y eſtoit pas alors, & ayant fait enſuite divers priſonniers lorſqu'il ſe revolta contre Valens [en 365,] Eunome fut obligé de l'aller trouver à Cyzic, & obtint leur liberté. Aece au contraire ayant eſté accuſé de favoriſer Valens, alloit avoir la teſte tranchée ſans l'arrivée d'un ſeigneur du parti de Procope qui le delivra. c.5 p.122. c.6.p.123. p.123.124.

Il ſe retira enſuite à Conſtantinople, où il vécut quelque temps avec Florent [qu'il en avoit fait Eveſque,] & avec Eunome. Il en fut chaſſé par l'ordre du Clergé [d'Eudoxe,] & s'eſtant retiré il en fit inutilement ſes plaintes à Eudoxe, qui eſtoit alors à Marcianople avec Valens. On croit que ce fut en l'an 367: [& Marcianople fut le ſejour ordinaire de Valens durant la guerre des Gots en 367, 368, & 369.] Aece mourut peu de temps aprés. Philoſtorge ſemble dire que ce fut à Conſtantinople; & Eunome luy fit faire de magnifiques funerailles. p.124. c.7. p.124.125. n.p.380. l.9.c.6.p.124.

ARTICLE XCIX.

Divers banniſſemens d'Eunome, & ſa mort; ſon eſprit, ſa ſcience, ſes mœurs, ſa vanité.

EUNOME ayant enſuite eſté accuſé d'avoir caché Procope chez luy, fut en danger d'eſtre condanné à mort; mais Auxone fait Prefet du Pretoire [en 367,] ſe contenta de le bannir en Mauritanie. Il paſſa par Murſe, où l'Eveſque Valens le traita en ami, & meſme eſtant venu trouver l'Empereur Valens avec Domnin de Marcianople, [où Valens eſtoit ſans doute alors,] ils obtinrent ſon rappel. [Nous voyons par là que Dieu permet quelquefois que les plus grands ennemis de l'Egliſe vivent long-temps auſſi-bien que ſes défenſeurs, puiſque Valens qui eſtoit Eveſque dés l'an 355, vivoit encore plus de 32 ans aprés. Il eſt meſme aſſez probable qu'il ſuivit une Cour où ſon impieté dominoit ſi fort, & que c'eſt] le malheureux impie d'Illyrie, qui fut témoin de la generoſité de S. Baſile au commencement de l'an 371. Philſg.l.9. c.8 p. 125. Nyſſ.in Eun.l.i. p.314.d.

Philſg.l 9 c.8.p. 126. L'Empereur ayant accordé le rappel d'Eunome, eut envie de le voir, mais Eudoxe l'empeſcha, [a] & mourut peu de temps aprés en 370.

a n.p.380.

p.383. Modeſte qui avoit ſuccedé à Auxone en la meſme année,

l.9.c.11. p.127. bannit encore Eunome comme perturbateur de l'Egliſe, & le

n.p.383.384. relegua en l'iſle d'Axie, qui eſt peut-eſtre celle de Naxe l'une des Cyclades. [Philoſtorge ne dit point comment il en fut rappellé.]

l.9.c.18.p.132. 133. On voit ſeulement que vers le commencement de Theodoſe, [qui fut fait Empereur en l'an 379,] il ſortit de Conſtantinople, & s'en alla en Orient pour y regler les affaires de ſon parti: [car on voit par les diſcours de S. Chryſoſtome contre les Anoméens,

c.19.p.133. qu'il y en avoit dans Antioche;] ou bien parceque Theodoſe

Socr.l.5.c.2.p. 260.b. chaſſoit les Eunomiens & les Ariens de Conſtantinople. La loy que Gratien fit ſur la fin de 378, pour laiſſer à tout le monde l'exercice libre de ſa religion, en avoit exclus neanmoins les

c.10 p 269.a. Eunomiens avec les Manichéens & les Photiniens. Eunome fut preſent en 383 à la grande conference de Conſtantinople, pour y

n p.61.62. ſoûtenir les intereſts de ſon parti, & nous avons encore la con-

Soz.l.7 c 5.p. 710.b| Bar.383. § 31. feſſion de foy qu'il preſenta à Theodoſe. On croit auſſi que ce fut en ce temps là qu'il taſcha de lire une conference devant

Soz p.710.b. Theodoſe, ce que l'Imperatrice Flaccille empeſcha. Il demeuroit alors chez luy dans la Bithynie vis à vis de Conſtantinople, [c'eſt à dire à Calcedoine,] où ſes ſectateurs le venoient trouver. Il y venoit encore beaucoup d'autres perſonnes, les uns pour

ἀποπειράσαι. connoiſtre quel homme c'eſtoit, les autres pour l'écouter. Vers

Philſg. l.10.c.6. p.137.n.V.p.150. a.b.c. l'an 384. Theodoſe ayant trouvé quelques perſonnes de ſa Cour infectées de l'hereſie d'Eunome, les chaſſa du palais; & ayant fait prendre Eunome à Calcedoine où il eſtoit alors, l'envoya à Halmyride, qui eſt un lieu de la Myſie ſur le Danube: & les barbares s'eſtant emparez de ce lieu durant les glaces, on le tranſporta à Ceſarée en Cappadoce, où tout le monde le haïſſoit

Note 75.

l.10.c.6.p.138. à cauſe des livres qu'il avoit écrit contre S. Baſile. On luy permit enſuite de ſe retirer dans les terres qu'il avoit à Dacore.

Soz.l.7.c.17.p. 728.b.c.d. Sozomene dit que la cauſe de ſon exil, fut que demeurant dans les fobourgs de Conſtantinople; [ce qui peut marquer Calcedoine,] il y tenoit des aſſemblées, & y montroit les livres qu'il avoit écrits; ce qui luy avoit attiré beaucoup de monde, & fait que ſa

Naz.or.46.p. 721.c. ſecte s'eſtoit fort multipliée en peu de temps. Saint Gregoire de Naziance ſe plaint auſſi à Nectaire alors Eveſque de Conſtantinople, qu'il ſembloit que cet heretique vouloit attirer tout le monde à luy.

'Eunome vivoit encore l'an 392, [a] & mourut enfin au meſme lieu de Dacore, où il fut enterré, ſelon Sozomene. [b] Philoſtorge dit que le Preſet Ceſaire le fit tranſporter de là à Tyanes par ordre d'Eutrope [vers 396,] pour y eſtre gardé par les moines; [c] ce que le commentateur entend ſeulement de ſon corps, [d] que ſes diſciples vouloient faire apporter à Conſtantinople pour l'enterrer avec Aece. [Ainſi ces moines eſtoient des Catholiques qui avoient ordre d'empeſcher que les Eunomiens ne l'enlevaſſent, ou ne luy rendiſſent des honneurs dont il eſtoit tout à fait indigne.

Hier. ep. 120 p. 302 [35. p. 303 b.
[a] Soz. p. 728. c.
[b] Phiſg. l. 11. c. 5. p. 150.
[c] n. p. 446.
[d] l. 11. c. 5. p. 150.

Voilà ce que nous ſavons de la ſuite des actions d'Eunome.]

'Lorſque Philoſtorge ſon panegyriſte le vit, ſoit à Conſtantinople en l'an 384, ſoit à Dacore peu d'années aprés, il admira, dit-il, ſa prudence & ſa vertu incomparable. Il releve la beauté & la proportion de ſon corps: Il dit que ſes paroles ſont autant de perles, & ne pouvant neanmoins diſſimuler qu'il eſtoit begue, il veut que ce defaut ait eſté en luy un agrément, & il ne rougit pas meſme de loüer les taches de ſon viſage, 'qui n'eſtoient autre choſe que la lepre dont ſon corps n'eſtoit pas moins corrompu, que l'eſtoit ſon ame par celle de l'hereſie.

l. 10. c. 6. p. 138 [n. p. 415 [prol p. 4] n. V. p. 151. 1. a.
n. V. p. 151. 1. a. b] Ruſ. l. 1. c. 25. p. 247 Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 307. a. b.

'Il eſtime tous ſes ouvrages, mais principalement ſes lettres. » [e] Aece, dit-il, l'emportoit audeſſus de luy par la force du raiſonnement & la vivacité de ſes réponſes qu'il avoit toujours toutes » preſtes: mais Eunome eſtoit plus clair dans ſes inſtructions, avoit » plus de methode, & eſtoit plus capable de former des ecoliers. » 'Aece eſtoit plus propre pour donner les premiers principes, & » Eunome pour les fortifier, expliquant les choſes avec beaucoup » plus de clarté & d'une maniere plus noble. C'eſt pourquoi Aece » luy renvoyoit ordinairement ceux qu'il falloit inſtruire, & prin- » cipalement ceux qui eſtoient déja avancez. 'Voilà comment Philoſtorge parle d'Eunome.

Phiſg. p. 138
[e] l. 8. c. 18. p. 118.
Suid α p. 493.
Phiſg. n. p. 356.

[Mais ceux qui n'eſtoient pas Eunomiens comme luy, en ont parlé d'une autre maniere.] 'Le jugement que Socrate fait de cet heretique pour la ſcience, c'eſt qu'il eſtoit fort peu inſtruit dans les lettres ſaintes, & comme incapable de les bien entendre. 'Et Theodore de Mopſueſte montroit de meſme qu'il eſtoit tres ignorant dans les ſciences profanes, & encore plus dans la ſageſſe toute divine du Chriſtianiſme. 'Il avoit ſeulement quelque ſubtilité d'eſprit. [f] & il avoit bien étudié la chicane d'Aece, ſes petits raiſonnemens, & ſes ſophiſmes. [g] Il s'eſtoit meſme rendu aſſez habile dans les ſubtilitez de la dialectique pour en faire des leçons aux autres; & comme dit Theodoret, 'il fit de la theologie

Socr. l. 4. c. 7. p. 215. c.
Phot. c. 4. p. 7.
Aug. hær. 54. p. 11. 2. c. Nyſſ. de ani. p. 101. d.
[f] Socr. p. 215. b.
[g] Ruf. p. 247.
Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 236. c.

τὴν θεολογίαν τέχνολογίαν ἀπέφηνε.

Socr.p 215.c. une ſcience & un art. 'Une ſubtilité ſi ridicule n'avoit pas laiſſé de l'enfler de vanité, & de le faire tomber enſuite dans ſes blaſphemes.

[Pour ce qui eſt de ſes mœurs & de ſa conduite, il ſuffiroit d'en juger par celle de ſon maiſtre,] 'à laquelle Theodoret témoigne aſſez qu'il ſe conformoit; [a] & par les inſtructions que cet athée donnoit à ſes diſciples, [b] mais nous ſavons qu'il paſſoit pour eſtre tellement ennemi des bonnes mœurs, qu'il aſſuroit, à ce qu'on dit, que pourvu qu'on ſuiviſt ſa doctrine, il n'importoit pas qu'on tombat & qu'on perſeveraſt dans toutes ſortes de pechez. [c] Saint Jerome luy attribuë la maxime des Epicuriens & des impies: Buvons & mangeons, puiſque nous mourrons demain.

Thdrt.l.2.c.23. p.626.d.
a Epi.76.c.4.p. 916.917.
b Aug.hær.54. p.11.2.c.d| Epi. p.916.917|Nyſſ. in Eun.l.1.p. 295.c.d.
c Hier.in Ez.13. p.415.d.

[Neanmoins il n'eſtoit pas neceſſaire qu'il euſt d'autres vices que ceux des demons, dont il eſt difficile de croire que l'orgueil ſurpaſſaſt le ſien.] 'Car ſon inſolence alloit juſques à dire qu'il n'ignoroit rien des choſes divines; qu'il connoiſſoit parfaitement l'eſſence meſme de Dieu, ayant la meſme connoiſſance de luy, que Dieu en avoit de luy meſme. 'Cette vanité inſupportable par laquelle il s'imaginoit connoiſtre la nature de toutes choſes, & comprendre la puiſſance incomprehenſible de Dieu, fit que S. Baſile luy propoſa diverſes queſtions ſur les fourmis, luy montrant que s'il ne connoiſſoit pas encore la nature d'une des plus petites creatures, il eſtoit bien éloigné de penetrer celle de ſon Createur. 'Cette folie d'Eunome paſſa de luy à ſes ſectateurs, [d] comme Saint Epiphane en donne de belles preuves, [e] & nous voyons que Philoſtorge fait un crime à Arius & à Euſebe de Ceſarée, de ce qu'ils avoient cru que Dieu eſtoit incomprehenſible aux hommes.

Thdrt.hær.l.4. c.3 p.237.c.
Baſ.ep.168.p.188
Thdrt.hær.p. 237.c|Chry.t.1. p.307.c.
d Epi.76.p 989. c.d.
e Phiſg.l.1.c.2. p.4|l.2.c.3.p.9.

ARTICLE C.

Des livres d'Eunome, de ſon ſtyle: Pluſieurs auteurs écrivent contre luy: Diverſes erreurs & innovations des Eunomiens.

Hier.ep.120 p. 302.c|Ruf.l.1.c. 25.p.247. 'EUNOME compoſa beaucoup d'ouvrages contre l'Egliſe, dont le plus celebre eſt celui auquel il donna le titre d'apologie, & qui eſt refuté par S. Baſile qui y raporte les propres termes d'Eunome.

Phot.c.137.p. 114. 'Car ceux de ſa ſecte admirant ce livre comme un prodige, mais ayant un grand ſoin de le tenir ſecret, & de ne le pas communiquer aux autres; S. Baſile qui en eut enfin copie, le refuta excellemment, employa toute la force & toute la beauté de ſon eloquence

eloquence pour le ruiner ; & ayant comme ecraſé cet enfant de Babylone contre le rocher inebranlable de ſa foy, il rendit ridicule & tout à fait mepriſable cet ouvrage qu'on ne regardoit auparavant qu'avec admiration. [a]Apollinaire écrivit auſſi contre cette apologie. [a] Phiſg.l.8.c.12. p.116.

[a]Eunome compoſa depuis cinq livres, [b]ou trois ſeulement ſelon Photius, pour refuter l'écrit de Saint Baſile, [b]& ce Saint en ayant vu le premier, en mourut de regret, dit Philoſtorge. [Mais Photius nous en decouvrira le myſtere.]Car il nous apprend qu'Eunome avoit paſſé, diſoit-on, quelques Olympiades, renfermé dans ſon cabinet, pour produire cet ouvrage ; & qu'enfin aprés beaucoup d'années il avoit enfanté cet avorton, qu'il l'avoit caché toujours depuis, ſans le montrer qu'à peine meſme à ſes diſciples, depeur que tombant entre les mains de S. Baſile avant que d'eſtre aſſez fort, il ne ſe briſaſt comme le premier, & que cette fleur encore trop tendre ne ſe fletriſt avant que de s'eſtre ouverte. Il eut donc grand ſoin de couvrir & de cacher ſa production; & cela tant que Saint Baſile vécut: Mais quand cet homme divin eut achevé ſon pelerinage, & qu'il fut retourné en ſa celeſte patrie, alors Eunome diſſipant un peu ſa frayeur, montra avec liberté ce rare chef-d'œuvre, mais ſeulement à ſes amis. Il tomba neanmoins entre les mains de Theodore, de S. Gregoire de Nyſſe, & de Sophrone, qui le traiterent ſi mal à coups de plume, qu'ils le renvoyerent à ſon auteur plus mort que vif, & qui ne ſentoit plus que l'odeur infecte de ſon impieté. [a] Ibid. [b] Phot.c.138. p.314. [b] Phiſg. p.116. Phot.c.138.p. 313. Nyſſ.in Eun.l. 1 p.288.d.

[a]Ce Theodore qu'on croit eſtre celui de Mopſueſte, le refuta preſque mot à mot, en 25 livres qu'il fit pour S. Baſile contre luy, & où il fit voir qu'Eunome eſtant tres ignorant dans les ſciences humaines, l'eſtoit encore plus dans la doctrine de l'Egliſe. [On ne dit point qui eſtoit]Sophrone qui défendit auſſi Saint Baſile contre Eunome. Il ne refutoit que les principaux endroits de cet hereſiarque, & ceux qui contenoient les preuves de ſon hereſie. [a]Saint Gregoire de Nyſſe fit deux ouvrages contre luy, où par la force de ſon eloquence & de ſes raiſonnemens, il reduiſoit en poudre tout ce qu'Eunome croyoit avoir de plus invincible. [a] Phot.c.4.p.8. c.5.p.8.9. c.7.p.9.

[a]Andronicien a auſſi écrit deux petits livres contre les Eunomiens, où il promettoit plus qu'il ne tenoit. Il eſtoit Chrétien, mais ſon air, ſes penſées, ſes expreſſions, eſtoient plutoſt d'un pur philoſophe: [On ne dit point du reſte qui il eſtoit, ni en quel temps il a vécu.]S. Gregoire de Nazianze & Didyme ont auſſi écrit contre Eunome. [a] c.45.p.32. Hier. ep.117.p. 301.b] 120.p. 382.c.

Phot.c.138.p. 314,315. Phiſg. l.6.c.2. p.82.83. [a] Phot.p.315.

[1]Pour le ſtyle de cet auteur, il faudroit pour en bien juger, tranſcrire ce qu'en dit Photius. Il n'y a rien à ajouter pour concevoir l'idée d'un livre prodigieuſement mal écrit. [a] Et pour ſes lettres que Philoſtorge eſtime plus que tout le reſte, Photius qui en avoit lu juſques à 40, dit qu'elles eſtoient du meſme ſtyle que le reſte, qu'elles faiſoient voir qu'Eunome n'avoit pas ſeulement oui parler des regles qu'il y faut obſerver, & qu'elles n'eſtoient propres qu'à le faire mocquer de tout le monde. [Avant Photius,]Socrate avoit remarqué que le ſtyle d'Eunome n'eſtoit qu'une abondance inutile de paroles, qu'il rebatoit toujours les meſmes choſes ſans pouvoir rien avancer, qu'il avoit fait ſept tomes ſur l'epiſtre aux Romains, & qu'aprés avoir bien diſcouru ſur cette epiſtre, il n'en avoit pas ſeulement pu concevoir le deſſein : Que ſes autres ouvrages eſtoient ſemblables à celui là ; qu'on y trouvoit toujours beaucoup de ſuperfluité dans les paroles, & de foibleſſe dans les raiſonnemens & dans les penſées. [1]Saint Gregoire de Nyſſe en avoit parlé de la meſme maniere avant Socrate & Photius, [1]& neanmoins ſes diſciples ne laiſſoient pas d'avoir plus de reſpect pour ces méchans livres, que pour les Evangeliſtes meſmes.

Socr.l.4.c.7.p. 215.c.d. Nyſſ. in Eun l. 1.p.187. Hier.in Vig.t.2. p.123.b.

Phiſg.l.11. c 5. p.150. [b] n.p 450.

[1]Les Empereurs firent au contraire des edits pour les étoufer, [b]& nous avons une loy d'Arcade en 398, par laquelle il ordonne de faire une recherche exacte des livres Eunomiens pour les bruler en preſence des juges, condannant à mort ceux qui les cacheroient, comme on faiſoit pour les livres de magie, parceque ceux-ci qui enſeignoient toutes ſortes de crimes, n'eſtoient pas moins pernicieux.

Nyſſ de ani.p. 112.c.

[Outre les erreurs qu'Eunome commettoit contre la divinité du Verbe,]il diſoit encore que l'Incarnation n'eſtoit pas l'union de la ſubſtance divine avec la ſubſtance humaine, mais ſeulement [a]des puiſſances du corps, par où il entendoit les ſens, avec les puiſſances divines ; [ce qui retomboit ce ſemble dans l'hereſie d'Arius & des Apollinariſtes.]On pretend en effet qu'il la ſuivoit : [c]& Gennade dit qu'il pretendoit que J. C. avoit ſeulement pris une chair ſans ame. [d]Neanmoins Eunome meſme dans ſa confeſſion de foy, reconnoiſt qu'il avoit pris l'homme [compoſé] de corps & d'ame. [1]S. Gregoire de Nyſſe combat ſon ſentiment ſur l'ame, [mais je ne voy pas bien en quoy il le fait conſiſter.]

[a] ἐνεργείας.

Mere.t.2.p.313. 2. [c] Genn.dog.c.2. p.380.2.a. [d] Socr.n.p.62.1. c. Nyſſ.de ani.p. 301.d.

[1]Saint Epiphane dit de luy & des autres diſciples d'Aece, qu'ils mepriſoient inſolemment les Prophetes & les Apoſtres, qu'ils ſe mocquoient de l'ancien Teſtament, & que quand on les preſſoit

Epi.76.p.991. 992.

par Saint Paul, ils répondoient qu'il avoit parlé comme homme.

'S. Jerome l'accuſe de s'eſtre moqué des reliques des Martyrs, & dit que tous ſes ſectateurs ne vouloient point entrer dans les egliſes des Apoſtres & des Martyrs; ce que S. Aſtere d'Amaſée confirme en divers endroits, [a]où il refute cette erreur. [b]Gennade la marque auſſi, & le joint en ce point avec Vigilance. [c]Il diſoit avec Porphyre que les demons feignoient d'eſtre tourmentez par les Saints, & que leurs cris n'eſtoient qu'une illuſion pour tromper les hommes: [Et cette tromperie alloit à faire abandonner les demons pour embraſſer le Chriſtianiſme.

Hier. in Vig. t. 2. p. 123. b. Aſt. or. 10. p. 197. c. 196 b. 208. a. a Genn. dog c. 73. p. 384. 1. a. b. b Hier. in Vig. p. 124. d.

Il ne fut pas moins ennemi de la diſcipline que de la foy de l'Egliſe.]Car il rebattizoit non ſeulement les Catholiques, mais encore les Ariens; & rebattizoit au nom du Pere increé, au nom du Fils creé, & au nom de l'Eſprit ſanctifiant crée par le Fils crée. 'Theodoret dit en general de ſon batteſme, qu'il en avoit oſté la triple immerſion, & l'invocation de la Trinité, ordonnant de plonger ſeulement une fois en memoire de la mort de J. C. & Philoſtorge reconnoiſt la meſme choſe. [c]Il y en avoit neanmoins qui diſoient que cette innovation ne venoit pas d'Eunome, mais d'un Theophrone de Cappadoce, & d'un Eutyque qui s'eſtoient ſeparez de luy. [Mais le témoignage de Philoſtorge ne nous permet pas de douter que ces pratiques n'aient eſté celles de la communion d'Eunome.]On croit que la loy du 21 mars 413, qui défend tres-ſeverement de rebattizer aucun Catholique, eſt directement contre les Eunomiens. Il y en avoit déja eu une autre ſur ce ſujet.

Phiſg. l. 10 c. 4. p. 135. Epi 76. p. 992. b. Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 236. d. Phiſg. l. 10. c. 4. p. 136. c Soz. l. 6. c. 26 p. 673. c. d. Cod. Th. 16. t. 6. l. 6. p. 200.

'Theodoret ajoute qu'ils ne vouloient point que l'eau du batteſme touchaſt les parties qui ſont audeſſous de l'eſtomac, leſquelles ils eſtimoient impures. Cette ſuperſtition les obligeoit à des choſes tout à fait ridicules, que Theodoret raporte comme les ayant appriſes de ceux meſmes qui avoient quitté cette hereſie; '& l'on voit que cette farce eſtoit commencée dés le temps de S. Epiphane, qui marque qu'en battizant ils plongeoint la teſte en bas, & tenoient les piez elevez en l'air. 'On explique auſſi de cette ſorte de batteſme ce que dit S. Gregoire de Nazianze, que les Ariens "battizoient de haut en bas. 'On croit pouvoir tirer de cette pratique des ſectateurs d'Eunome, que ces impies admettoient deux principes; l'un bon, auteur de ces parties qu'ils croyoient capables de ſanctification; l'autre mauvais, auteur de celles qu'ils regardoient comme impures. 'S. Gregoire de Nyſſe témoigne qu'il y avoit des choſes dans leurs myſteres, que la

Thdrt. hær. l. 4. c. 3. p. 236. 237. Epi. 76. p. 992. b. c. Naz or. 25 p. 441. d. n. p. 892. d. καταβαπτί- ζοντες. Amb. B. t. 2. p. 32. f. Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 295. d.

Thdrt.hær.l.4. c.3.p.237.b. pudeur ne permettoit pas de raporter ; ce que Theodoret confirme encore.

p.237. Le meſme Theodoret aſſure que de ſon temps cette ſecte, appellée indifféremment [des Anoméens,]Eunomiens, ou Aeciens, ſe trouvoit preſque éteinte, parceque tout le monde avoit horreur de leurs blaſphemes. Ainſi le peu qui en reſtoit en quelques endroits, eſtoit obligé de ſe cacher, & de tenir ſes aſſemblées dans les maiſons à l'écart ; ce qui leur faiſoit, dit-il, donner le nom de Troglites ou Troglodites. S. Auguſtin remarque qu'ils eſtoient tous renfermez dans l'Orient, & qu'il n'y en avoit point en Afrique.

Aug.de uni c.3. p.142.2.b. a de paſt.c.8 p. 278.1.c.

Soz.l.6.c.26 p. 673.c. Ils eſtoient preſque tous de grands chicaneurs ; & ils eſtimoient davantage un homme habile à diſputer & à faire des ſyllogiſmes, qu'un autre qui euſt eſté exemplaire dans ſa vie, ſage dans ſa conduite, & liberal envers les pauvres, ſi ce n'eſt qu'il fuſt de leur ſecte. Ils avoient quelques ſignes particuliers & connus d'eux ſeuls dans leurs lettres de communion. Ils aimoient mieux eſtre appellez Eunomiens que Chrétiens. [Nous ne voyons perſonne d'entre eux qui ſe ſoit rendu celebre, que Philoſtorge l'hiſtorien ;]dont l'hiſtoire ſe peut appeller avec juſtice l'eloge des Ariens & la ſatyre des Orthodoxes. [Nous ne dirons rien ici de cet auteur, & on peut voir ce qu'en a écrit Godefroy dans les prolegomenes de l'edition qu'il nous a donnée de ſes fragmens.]

.7.c.17.p.729.c. Aſt.or.10 p.205. a.

Phot.c.40.p.25.

Syn,ep.5.p.167. 168. Syneſe parle d'un Quintien comme d'un des principaux chefs du parti des Eunomiens. Il avoit envoyé quelques Preſtres pretendus dans la Libye ; mais Syneſe donna bon ordre pour les faire chaſſer de tout le territoire de Ptolemaïde dont il eſtoit Eveſque.

Soz.l.7.c.17 p. 728.729. Theophrone de Cappadoce, & Eutyque de Conſtantinople, s'eſtant ſeparez des Eunomiens pour divers ſujets, firent chacun leur ſecte à part, comme Sozomene le raporte plus amplement. [Mais c'eſt aſſez parlé de ces infames rejettons d'Arius ; il faut paſſer à des evenemens plus agreables.]

ARTICLE CI.

Saint Melece eſt fait Eveſque d'Antioche, & banni au bout d'un mois. Euzoïus eſt mis en ſa place : Les Meleciens ſe ſeparent des Ariens, mais ne peuvent s'unir avec les Euſtathiens.

L'AN DE JESUS CHRIST 361.

[APRES tant de maux qui accabloient l'Egliſe depuis pluſieurs années, mais ſurtout depuis la nouvelle entrepriſe du Concile de Conſtantinople, de faire ſigner par tous les Eveſques de l'Empire la formule de Rimini; Dieu qui vouloit la delivrer à la fin de l'an 361, par la mort de ſon perſecuteur, commença dés les premiers jours de la meſme année à luy accorder quelque conſolation, par l'election de S. Melece qu'il donna enfin pour legitime paſteur à l'Egliſe d'Antioche,] 'aprés tant d'uſurpateurs qui la tyrannizoient depuis 30 ans. S. Jerome met cette election l'année precedente. 'Mais elle ſe fit dans le Concile aſſemblé à Antioche par Conſtance au retour de la guerre des Perſes; '& ce fut le dernier Concile des Ariens, [ou au moins de Conſtance:] '& Socrate marque ce Concile ſous les Conſuls de cette année. [Conſtance ne peut-eſtre auſſi revenu du ſiege de Bezabde à Antioche, que dans les derniers jours de l'année 360.]

Thdrt.l.2.c.27. p.635.c.d. p.634.a. ep.21.n.p.982.d. Socr.l.2.c.45.p. 159.b.

'Lors donc qu'il y fut arrivé, il y fit aſſembler un nouveau Concile, où il vint de tous coſtez un grand nombre de Prelats. 'Il avoit deſſein d'y faire condanner par tous les Eveſques la Conſubſtantialité, & la difference de ſubſtance, 'mais les Eveſques demanderent qu'avant toutes choſes, on donnaſt un paſteur à l'Egliſe d'Antioche, afin qu'on puſt deliberer avec luy des choſes qui regardoient la foy. 'Car, comme nous avons vu, Saint Euſtathe eſtoit déja mort, [Eudoxe s'eſtoit emparé du ſiege de Conſtantinople, & Anien elu par le Concile de Seleucie avoit auſſi-toſt eſté exilé, ſans qu'on entende plus parler de luy.] 'Comme donc l'Egliſe d'Antioche eſtoit alors ſans Eveſque, beaucoup de perſonnes, meſme de ceux qui eſtoient déja Eveſques, taſchoient par tous les efforts de leur ambition, de s'inſtaller en cette dignité; 'ce qui cauſoit de grandes diſſenſions parmi le Clergé & parmi le peuple, d'autant plus difficiles à appaiſer, qu'eſtant fort diviſez touchant la religion, ils portoient chacun celui qu'ils croyoient pouvoir embraſſer leur ſentiment. 'Enfin neanmoins tous les ſuffrages ſe trouverent réunis en la perſonne

a. b. l.3.c.2.p.639.c. Soz.l.4.c.25.p. 586.587. Ruf.l. 1.c.24.p.247. Soz.p.587.a. Thdrt.l.2.c.27. p.634.b.c.

de S. Melece, [dont nous repreſenterons "autre-part les grandes qualitez avec le reſte de ſon hiſtoire. Il ſuffit de dire ici que les Ariens & les Orthodoxes croyant chacun eſtre aſſuré de l'avoir de leur coſté, concoururent tous à ſon election, dont le decret fut mis entre les mains de S. Euſebe Eveſque de Samoſates. On le fit venir de Berée où il eſtoit, & il fut receu avec une joie univerſelle, & des honneurs extraordinaires. On attendoit avec impatience pour quel parti il ſe declareroit; & dés le premier diſcours qu'il fit, il s'exprima d'une telle maniere ſur le Myſtere de la Trinité, ſans ſe ſervir neanmoins du terme de Conſubſtantiel, qu'on ne douta point qu'il ne fuſt un genereux défenſeur de la foy de Nicée. Les Ariens en eurent autant de douleur que les Catholiques de joie, & auſſi ils ne manquerent pas de le faire bannir un mois aprés dans la petite Armenie.] 'Conſtance voulut obliger S. Euſebe de Samoſates de rendre l'acte de ſon election; mais ce Saint témoigna qu'il eſtoit preſt de ſe laiſſer plutoſt couper les deux mains; & ſa generoſité fut admirée de Conſtance meſme.

361. V. ſon titre §. 2, 3.

c. 28. p. 636.

Phiſg. l. 5. c. 1. p. 78. Epi. 73 c. 26. p. 876. a. Phiſg. l. 6. c. 4. p. 84.

'Acace qu'on croit avoir eu la principale part à ſon election, [peut auſſi en avoir eu quelqu'une à ſa perſecution, s'il eſt vray] qu'il ait eu ordre de ſe retirer du Concile d'Antioche en ſon dioceſe, comme le raporte Philoſtorge. Car pour la raiſon qu'en allegue cet auteur, ſavoir qu'aprés avoir fait mander Eunome par l'Empereur pour comparoiſtre au Concile, il avoit abandonné cette accuſation, & laiſſé Eunome ſe juſtifier, [nous croyons avoir montré qu'Eunome a plutoſt eſté condanné que juſtifié par le Concile.]

l. 5. c. 5. p. 80.

Thdrt. l. 2 c. 27. p. 635. & alii. a Ath. de ſyn. p. 907. a. b ſol. p. 858.

'Conſtance ayant chaſſé S. Melece, envoya querir à Alexandrie Euzoïus le compagnon de l'hereſie d'Arius, 'qui avoit autrefois eſté depoſé avec luy du diaconat par S. Alexandre, [a] & qui l'avoit "peut-eſtre encore eſté depuis. [b] S. Athanaſe le ſurnomme le Cananéen; [de quoy nous ne ſavons pas la raiſon. Nous avons vu qu'il avoit eſté le compagnon le plus ordinaire & le plus intime d'Arius.] 'Nous apprenons de Philoſtorge que ce fut Conſtance qui commanda aux Eveſques de luy impoſer les mains & de l'établir Eveſque d'Antioche.

Note 76.

Phiſg. l. 5. c. 5. p. 80.

[Cette ordination apporta un grand changement dans les affaires de cette Egliſe. Elle eſtoit diviſée en deux partis depuis le banniſſement de S. Euſtathe. Car une partie des Catholiques n'ayant pu ſe reſoudre à communiquer avec les uſurpateurs du ſiege de leur ſaint Eveſque, s'eſtoit auſſi ſeparée de leur communion,

& eſtoit toujours demeurée dans cet état.] 'Les autres avoient ſouffert durant ces 30 années toutes les injures & les inſolences des Ariens, attendant toujours qu'il arrivaſt quelque changement qui les puſt delivrer de cette miſere. Mais voyant en ce temps-ci que l'impieté des Ariens croiſſoit toujours, qu'ils ne ceſſoient point de combatre tantoſt ouvertement, tantoſt par des artifices ſecrets, tous ceux qui ſoûtenoient la doctrine apoſtolique; qu'ils avoient enfin "banni le divin Melece, & établi au lieu de lui le protecteur de l'hereſie, qui ne diſſimuloit pas meſme ſon impieté; ils crurent qu'ils eſtoient obligez, ſelon le precepte de l'Ecriture, à faire les derniers efforts, & à rompre ſans differer les liens les plus étroits pour ſauver leur ame. 'Ils ſe ſeparerent donc d'avec les Ariens, & tous ceux qui voulurent ſe preſerver de la maladie mortelle dont ces heretiques eſtoient infectez, s'aſſemblerent à part dans l'egliſe des Apoſtres appellée la Vieille, ou dans la Vieille [ville.] 'C'eſtoit une egliſe qui ayant eſté abatuë durant la perſecution, avoit eſté rebaſtie par l'Eveſque Vital, & achevée par S. Philogone ſon ſucceſſeur.

Thdrt. l. 2. c. 27. p. 635. c. d. ep. 121. p. 982. c. d.

Note 77.

hiſt. p. 635. d.

l. 1. c. 2. p. 514. c.

[Cette ſeparation euſt eſté tout à fait heureuſe, ſi elle euſt pu joindre en un ſeul corps ceux de Melece avec les Euſtathiens,] 'comme ils eſtoient joints dans la meſme foy. [a] Mais le diable qui haïſſoit ſurtout cette Egliſe, comme l'origine du nom Chrétien, trouva moyen d'y entretenir encore le ſchiſme [durant pluſieurs années: ce que nous reſervons pour l'hiſtoire de S. Melece.]

l. 3. c. 24. p. 639. b c.

[a] Baſ. ep. 325. p. 639. b c.

ARTICLE CII.

Dernier formulaire des Ariens, qu'ils aboliſſent eux meſmes: Liſte de tous leurs formulaires: Conſtance meurt batizé par Euzoius.

[IL faut voir enfin le dernier acte des entrepriſes de Conſtance contre l'Egliſe dans la concluſion du Concile d'Antioche.] 'Les Ariens eſtant donc aſſemblez en aſſez petit 'nombre à Antioche, où Conſtance eſtoit alors, ſous les Conſuls Taurus & Florent, & ſe repentant meſme d'avoir appellé le Fils ſemblable au Pere dans leur formulaire de Conſtantinople [ou de Rimini,] ils en firent un nouveau tout à fait conforme à leurs penſées, où ils reprenoient entierement leurs anciennes expreſſions, ſoûtenant que le Fils eſtoit tout à fait diſſemblable au Pere, & ne luy eſtoit ſemblable en aucune ſorte, 'ni en ſubſtance, ni meſme en volonté; & diſant auſſi-bien qu'Arius & Aece, qu'il eſtoit "tiré

Socr. l. 2. c. 45. p. 159. b.

b Ath. de ſyn. p. 906. d.

Socr. p. 159. b. c.

ἐξ οὐκ ὄντων.

Ath de syn.p. 906.d. du neant, '& ils n'eurent point en effet de honte de recevoir ceux qui professoient tout ouvertement la doctrine d'Arius, & de leur donner des Eglises, dit Saint Athanase, afin qu'ils la publiassent avec plus d'assurance & d'autorité; [ce qui semble se raporter à Euzoïus fait Evesque d'Antioche.

Socr.p.159.d. 'Mais comme ils disoient aussi dans leur formulaire, que le Fils estoit Dieu de Dieu, les Orthodoxes leur demanderent comment cela s'accordoit avec le reste; à quoy ils répondirent qu'il estoit de Dieu comme S Paul le disoit de toutes les creatures: 'ce qu'ils avoient appris de George de Laodicée. [a] Neanmoins rougissant de se voir moquez & condannez de tout le monde, ils lurent enfin le mesme formulaire qu'ils avoient approuvé à Constantinople, & se retirerent chacun chez soy. Il semble par Socrate que George d'Alexandrie ait assisté à ce Concile.

d|Ath. de syn. p.887.a.b. a Socr.p.160.a.

p.159.c|Ath.de syn.p.907.a. 'Leur impieté y fut si insupportable & si manifeste, qu'ils en acquirent universellement le nom d'Anoméens & d'Exoucontiens. [Ces Exoucontiens estoient, comme leur nom le marque, les mesmes que les Aeciens ou Anoméens, au moins pour la croyance: & ainsi il faut peut-estre les distinguer de secte aussi-bien que de nom,] 'de ceux qu'on a appellez [c] Exacionites ou Exocionites, & qui estoient, selon Theodoret, les mesmes que les Eudoxiens, c'est à dire l'ancienne secte des Ariens, dont tous les autres s'estoient separez. Ils tiroient ce non du lieu où ils s'assembloient, [ainsi nommé, parcequ'il estoit peut-estre orné de six colonnes.] 'Les nouveaux Grecs en donnent une autre raison; car ce lieu est assez souvent marqué dans l'histoire. Il estoit hors de la ville, joignant les murailles. 'La chronique d'Alexandrie parle diverses fois des Ariens Exocionites; [b] & Theophane les marque en quelques endroits.

Thdrt. hær.l.4. c.3.p.237.b. Note 78.

Cang. de C.l.2. p.171.172.

Chr.Al.p.704. 746. b Phisg.n.p.406.

l.6.c.5.p.85. 'Constance avoit indiqué un nouveau Concile à Nicée, selon Philostorge, pour y établir la diversité de substance entre le Pere & le Fils: mais la mort le prevint, & emporta avec luy tous ses synodes. [Il voulut en mourant s'unir encore plus étroitement avec les Ariens, qu'il n'avoit fait durant sa vie,] '& perseverer jusqu'à la fin dans l'impieté dont il avoit esté le protecteur, [c] ayant voulu recevoir le batteſme de la main d'Euzoïus.

Ath.de syn.p. 907.a.

c Constance § 61.

Bar.360.§ 54| Thdrt.ep.112 p. 982.d. 'Nous voici donc arrivez à la fin de tous les Conciles & de toutes les intrigues que firent les Ariens sous la protection de ce Prince: [& nous ne croyons pas pouvoir mieux finir ce regne, qui fut le leur autant que celui de Constance, que par le catalogue de leurs divers formulaires de foy,] 'que Socrate appelle avec raison

Socr.p.159.c.

raiſon un labyrinthe: [Nous ſuivrons en cela le deſſein de Saint Athanaſe,] qui s'eſt donné la peine de ramaſſer ces differens ſymboles dans un de ſes ouvrages. [Ainſi nous n'aurons preſque qu'à le ſuivre, & à faire un extrait de ce qu'il dit de ces ſymboles, en y en ajoutant neanmoins quelques uns qui ſont echapez à ſes ſoins & à ſon exactitude.]

V.ſ 7.p.259. 'On peut mettre pour le premier "la lettre celebre qu'Arius & ſes premiers diſciples écrivirent d'abord de Nicomedie à S. Alexandre, où ils font une expoſition aſſez claire de leurs veritables ſentimens. Ath.de ſyn.p. 885.886.

V.ſ 13.p.272. 'Le ſecond ſera "celui qu'Arius & Euzoïus preſenterent à Conſtantin aprés leur rappel, & qui eſt raporté par Socrate. 'Il fut approuvé par le Concile de Jeruſalem en 335. Socr.l.1 c.26.p. 60.61. Ath.p.890.d.

V.ſ 24.p.295. Le troiſieme ſera "celui que nous voyons avoir eſté fait au Concile de Conſtantinople contre Marcel en 336; mais que nous

V.ſ 32 p.315. n'avons pas. 'L'on doit mettre enſuite "les deux formulaires du p.892.893.

Ibid.p.316. Concile d'Antioche en l'an 341, 'avec "celui qui y fut dreſſé par Theophrone, & ſigné de tous les autres. p.894.a.

V.ſ 36.p.326. 'Le ſettieme eſt "celui qui fut fait peu de mois aprés, & apporté en France à Conſtant[en 342]par Narciſſe & par trois autres. p.894.895.

V.ſ 38.p 331. 'Le huittieme eſt "la grande Expoſition apportée [en 345]en Italie par Eudoxe & les autres. p.895 899.

V.ſ 40. p.336. 'Le neuvieme eſt "celui du faux Concile de Sardique ou de Philippople en 347, raporté par S Hilaire. Hil.ſyn. p.1251 fr.1.p.27.28.

V.ſ 46.p.352. 'Le dixieme eſt "celui du Concile de Sirmich aſſemblé[en 351] contre Photin. Ath.de ſyn.p. 900.902.

V.ſ 51.p.361. [On peut conter pour l'onzieme "la lettre que les Ariens firent faire à Conſtance en l'an 355 dans le Concile de Milan, où ils commencerent à decouvrir davantage leur impieté; & pour le

V.ſ 61.p.394. douzieme, "celui dont parle Saint Athanaſe dans ſa lettre aux Eveſques d'Egypte. Il peut avoir eſté dreſſé à Antioche au commencement de 356. Nous ne l'avons point, non plus que le precedent.]

V.ſ 68.p.416. 'Ainſi le treizieme ſera "l'impieté de Sirmich attribuée à Oſius & à Potame, en 357. p.902.904.

V.ſ 73.p.430. 'Le quatorzieme eſt "la lettre du Concile d'Ancyre, ou au moins les douze anathematiſmes raportez par Saint Hilaire, & ſignez à Sirmich en 358. Hil.ſyn. p.1251 127.

V.ſ 77.p. 444. 'Le quinzieme eſt "la troiſieme confeſſion de Sirmich, datée du 22 de may 359. Ath.p.875.

V.ſ 86.p.473. 'Le ſeizieme eſt "celui qui fut dreſſé par les Acaciens au p.904.905.

Concile de Seleucie, le 28 de ſeptembre de la meſme année. 362.

p.905.906. [Le dixſettieme, peu different du quinzieme, eſt celui de Nicé, ſigné à Rimini, à Conſtantinople, & preſque par tous les Eveſques. V. t. 81. p. 454.

[Le dixhuittieme & le dernier, qui eſtoit le pire de tous, eſt celui que nous avons vû au commencement de cet article, qu'ils compoſerent dans leur conciliabule d'Antioche en 361, & qui eſtoit ſi méchant qu'ils n'oſerent le faire paroiſtre. C'eſt pourquoi il n'eſt pas venu juſques à nous.]

ARTICLE CIII.

Etat deplorable de l'Egliſe à la mort de Conſtance : Julien rappelle les Eveſques bannis : Tout l'Occident & une grande partie de l'Orient ſe declare pour le Concile de Nicée.

L'AN DE JESUS CHRIST 362.

[L'EMPEREUR Conſtance en mourant laiſſoit l'Egliſe dans l'état le plus deplorable & le plus dangereux où elle ait peut-eſtre jamais eſté reduite par la guerre exterieure & par l'hereſie. Car les ennemis declarez de la divinité de J.C. triomphoient de toutes parts: Les principales Egliſes eſtoient entre les mains des chefs du pur Arianiſme, comme de George à Alexandrie, d'Euzoïus à Antioche, d'Eudoxe à Conſtantinople, d'Acace à Ceſarée en Paleſtine, de Germine à Sirmich, d'Auxence à Milan; & les autres eſtoient poſſedées par ceux qui eſtoient entrez dans leurs ſentimens & leurs intereſts, ou au moins qui s'eſtoient ſouillez en entrant dans leur communion, & en ſignant le formulaire dreſſé à Nicé en Thrace, & receu par les Conciles de Rimini & de Conſtantinople.

Saint Athanaſe, S. Melece d'Antioche, S. Euſebe de Verceil, & tous les autres qui paſſoient pour défenſeurs de la vraie foy, eſtoient ou depoſez & bannis, ou reduits à ſe cacher, pour eviter un traitement encore plus rude :] en ſorte qu'il ne paroiſſoit ſur tous les ſieges de l'Egliſe, aucun Eveſque qu'on puſt dire conſerver l'honneur & la pureté de la foy, hors peut-eſtre un petit nombre de ceux que leur obſcurité deroboit à la perſecution des heretiques, [comme Gregoire d'Elvire en Eſpagne; car c'eſt le ſeul en ce genre, que nous puiſſions donner pour exemple; encore ne ſavons nous pas s'il oſoit paroiſtre dans ſon Egliſe. Le Pape Libere eſtoit tombé, comme les autres, en 357; & Vincent de Capoue dés 353. Ils avoient commencé à ſe relever de leur chute,

Naz or. 21. p. 387. c.

puiſqu'on aſſure qu'ils ne prirent aucune part au crime du Concile de Rimini : mais auſſi on croit que Libere au moins eſtoit reduit à ſe cacher dans les grotes & les cimetieres ſouterrains d'autour de Rome Il n'y avoit que les Eveſques des Gaules, qui aprés eſtre tombez comme les autres à Rimini, commençoient apparemment à ſe relever, animez par S. Hilaire, que Dieu leur avoit rendu par une eſpece de miracle, & favoriſez par la revolte de Julien contre Conſtance. On peut croire la meſme choſe de l'Eſpagne & de l'Angleterre; mais on n'en a pas de preuve.

V.S. Hilaire § 11, 12.

L'hereſie eſtoit alors tellement dominante, qu'elle ne pouvoit pas meſme ſouffrir ceux qui n'eſtoient que mediocrement heretiques. Macedoine de Conſtantinople, Eleuſe de Cyzic, Silvain de Tarſe, Euſtate de Sebaſte, & les autres qui paſſoient pour Semiariens, avoient eſté depoſez & releguez en divers endroits. Il eſt vray qu'on avoit traité de meſme Aece & Eunome, les plus impies des Ariens dans leurs expreſſions; mais leurs ſentimens regnoient encore dans Eudoxe, Euxoïus, & les autres du meſme parti, & leurs plus fideles diſciples conſervoient hautement le rang & l'autorité d'Eveſques.]

Toute la terre, pour nous ſervir des expreſſions de S. Jerome, eſtoit donc dans le gemiſſement, ſurpriſe de ſe voir devenuë Arienne. La nacelle des Apoſtres agitée par ces vents furieux, & battuë de toutes parts par des flots ſi violens, eſtoit en danger de faire naufrage, & il ne reſtoit plus d'eſperance. Mais dans ce moment le Seigneur s'eveille, il commande à la tempeſte, la beſte meurt, & la tranquillité revient. [Car Julien, qui ſucceda à Conſtance, voulant ſe venger des officiers de Conſtance qui luy avoient rendu de mauvais offices, fut en effet le miniſtre de Dieu, pour punir l'eunuque Euſebe grand Chambellan, & les autres principaux appuis de l'Arianiſme.

Hier. in Lucif. c. 7. p. 143. b.

V. Julien § 10.

V. la perſ. de Julien § 3.

Mais ce qui fut encore plus avantageux à l'Egliſe, c'eſt qu'il rappella d'exil tous ceux que Conſtance avoit bannis au ſujet de la religion.] Il eſt aiſé de s'imaginer que ſon intention en cela n'eſtoit nullement de rendre la paix à l'Egliſe. Il ne ſongeoit qu'à s'acquerir la bienveillance des peuples, à rendre le gouvernement de Conſtance odieux, ou meſme à détruire les Chrétiens par leurs propres diviſions, qu'il croyoit devoir s'augmenter d'autant plus qu'ils auroient tous la liberté de défendre leurs ſentimens, comme on le voit par les auteurs payens, auſſi-bien que par les Chrétiens. [Mais Dieu dont la ſageſſe ſçait tirer le bien du mal meſme, ne laiſſa pas de ſe ſervir de ſa fauſſe politique

Bar. 361. § 25. Soer l. 3 c. 1 p. 168. a-c. Soz. l. 5. c. 5 p. 601. a [Amm. l. 22. p. 208. 209] Chr. Al. p. 628.

pour la ruine de l'Arianiſme. Car quoique quelques uns des plus méchans d'entre les Ariens, fuſſent compris dans ce rappel,] 362.

Jul. ep. 31. p. 164. 'comme Aece [& Eunome, auſſi-bien que l'hereſiarque Photin, neanmoins l'Egliſe en retira le principal fruit.]

Thdrt. l 3. c. 2. p. 639. a. b | Chr. Al. p. 688. 'S. Melece retourna donc alors à Antioche; Saint Euſebe de Verceil & Lucifer de Cagliari revinrent des extremitez de la Thebaïde; [Saint Cyrille rentra dans la poſſeſſion de l'Egliſe de

Hier. in Lucif. c. 7. p. 143. b. Jeruſalem.] 'L'Egypte receut ſon Athanaſe comme un victorieux qui rentre en triomphe [aprés une longue guerre; & ce Saint parut tout de nouveau ſur ſon throne comme une étoile brillante, ou plutoſt comme un éclair, Julien n'ayant pu ſouffrir l'éclat des rayons qu'il y repandoit déja.

Le retour de S. Athanaſe n'arriva pas avant le mois d'aouſt; & il fut precedé par 'la mort de George uſurpateur de ſon ſiege, qui ne s'eſtant pas rendu moins odieux aux payens d'Alexandrie par ſon avarice baſſe & par ſes violences tyranniques, qu'aux Catholiques par l'impieté de ſon dogme, & par la perſecution qu'il faiſoit aux Orthodoxes, fut maſſacré par les premiers avec les traitemens les plus honteux, mais les plus dignes de luy. V. S. Athanaſe § 93.

Dés que S. Athanaſe fut revenu à Alexandrie, il y tint avec divers Confeſſeurs un celebre Concile, où l'on peut dire qu'il ſauva l'Egliſe, par la reſolution qu'il y fit prendre de recevoir comme Catholiques & comme freres tous ceux qui avoient ſigné les formulaires des Ariens, pourvu qu'ils renonçaſſent à leur communion, & qu'ils embraſſaſſent la foy de Nicée. Cette reſolution fut receuë unanimement par l'Orient & par l'Occident; excepté par 'Lucifer, qui ayant mieux aimé prendre une conduite plus rigoureuſe, ſe ſepara meſme de ceux qui avoient plus de charité que luy, & forma un nouveau ſchiſme qui porta ſon nom. V. Lucifer. § 5.

On vit bien-toſt le fruit que Dieu vouloit tirer de la charité des ſaints Confeſſeurs, & de la liberté que Julien donnoit à tous les Chrétiens de ſoûtenir leurs ſentimens, penſant qu'ils ſe ruineroient eux meſmes par leurs diviſions: & ce fruit fut plus grand qu'on n'euſt oſé l'eſperer. Car dés l'année ſuivante, & auſſi-toſt

Ath. ad Jov. t. 1. p. 246. d. aprés la mort de Julien,] Saint Athanaſe aſſure Jovien ſon ſucceſſeur, que la foy de Nicée eſtoit receuë univerſellement par toutes les Egliſes d'Eſpagne, d'Angleterre, des Gaules, de toute l'Italie, de la Dalmacie, de la Dace, de la Meſie, de la Macedoine, de toute la Grece, de toute l'Afrique, des iſles de Sardaigne,

p. 247. a. de Cypre, de Candie, de la Pamphylie, de la Lycie, de l'Iſaurie,

362. de l'Egypte, de la Libye, du Pont, de la Cappadoce, de l'Orient [ou du patriarcat d'Antioche;] c'eſt à dire par toute la terre, à la reſerve d'un petit nombre d'Ariens. Il declare qu'il eſtoit
πίρᾳ. aſſuré de la foy de toutes ces Egliſes, '& par pluſieurs autres preuves, & par les lettres qu'il en avoit. [Nous avons déja vu
V. §83. 'combien l'Occident ſe haſta de rejetter le Concile de Rimini, & nous en parlerons encore dans la ſuite]

'S. Athanaſe nous apprend encore vers l'an 368, que dans ce peu d'années où Dieu avoit donné quelque liberté à l'Egliſe, il s'eſtoit tenu un grand nombre de Conciles, tant en France, en Eſpagne, & à Rome, 'qu'en Dalmacie, en Dardanie, en Macedoine, en Epire, en Grece, en Candie, & dans les autres iſles; 'en Sicile, en Cypre, en Lycie, en Iſaurie, en Egypte, & en Arabie; pour maintenir la foy Catholique, '& ne reconnoiſtre aucun autre Concile que celui de Nicée. 'On admiroit le grand nombre des Eveſques qui ſignoient partout, & on s'étonnoit qu'il puſt encore reſter quelque rejetton de cette racine amere de l'Arianiſme; & s'il en paroiſſoit quelqu'un, on le coupoit auſſi-toſt & on le retranchoit de l'Egliſe.

Ath. ad Afr. p. 931. c. d. [ad Epiſt. p. 582. a.

ad Afr. p. 931. d.

p. 932. a.

ad Epiſt p. 582 b

ad Afr. p. 932. a.

[Dans l'enumeration que S. Athanaſe fait des provinces qui avoient embraſſé la foy de Nicée avant la fin de 363, il ne nomme point la Thrace, la Bithynie, ni l'Helleſpont.] 'Sozomene pretend en effet que dans ces provinces, & quelques autres des environs, & generalement dans la plus grande partie de l'Empire
ἠρέμας. d'Orient, les Catholiques n'avoient ni "Eveſques, ni egliſes.
'Eudoxe eſtoit maiſtre des egliſes dans Conſtantinople, & les
ἔνιοι. Catholiques y avoient ſeulement, dit Socrate, une petite "egliſe dans la ville pour y tenir leurs aſſemblées. 'Que s'il en faut croire Sozomene, ils n'en avoient point dutout. [a] S. Baſile faiſant [en 375] le denombrement des provinces de la communion Catholique, [n'en marque aucune de la Thrace. Il n'y parle point non plus de la Bithynie, ni de la Paphlagonie, ni meſme de la Galacie, dont les Ariens pouvoient eſtre devenus maiſtres en 373, aprés la mort d'Athanaſe d'Ancyre.]

Soz. l. 6. c. 10. p. 650. a.

Socr. l. 4 c. 1. p. 211. c.

Soz. l. 6. c. 9. p. 649. a.

[a] Baſ. ep. 75. p. 131. c.

ARTICLE CIV.

Les Semiariens ſe rétabliſſent dans l'Aſie, condannent les purs Ariens, & font un nouveau corps appellé des Macedoniens.

[LEs Semiariens revinrent auſſi de leur exil en vertu de l'edit de Julien; & c'eſt aſſez probablement en ce temps-ci qu'arriva]ce que raporte S. Baſile, qu'Euſtathe de Sebaſte revenant de Dardanie, & paſſant par le dioceſe de Gangres en Paphlagonie, y renverſa les autels de Baſilide, & y en eleva d'autres pour y offrir le Sacrifice.

Baſ. ep. 72 p. 118. a] 73. p. 122 a.

[Autant qu'on en peut juger par la ſuite de l'hiſtoire, cet Euſtathe rentra dans la poſſeſſion de ſon Egliſe, dont le Concile de Conſtantinople l'avoit depouillé en 360. Il faut dire la meſme choſe de Silvain de Tarſe, d'Eleuſe de Cyzic, & de pluſieurs autres, dont les ſieges n'avoient peut-eſtre pas encore eſté remplis.] 'Au moins nous voyons" qu'Eleuſe fut mis en priſon ſous Julien, comme deſtructeur du paganiſme dans Cyzic dont il eſtoit Eveſque, dit Sozomene.

Soz. l. 5. c. 15. p. 615. c. d.

V. la perſ. de Julien § 7.

[Pour ceux dont les Egliſes eſtoient alors remplies, nous ne ſavons point ce qui en arriva. Athanaſe que les Ariens avoient mis à Ancyre au lieu de Baſile, " y demeura juſqu'à ſa mort;] quoique Baſile ſe trouve encore vivant ſous Jovien, [a] Socrate dit que tous ces Prelats condannez en 360, eſtoient maiſtres de leurs Egliſes au commencement du regne de Valentinien. [Il y a apparence que dans les lieux où cette difficulté ſe rencontroit, chacun des deux contendans prenoit le titre d'Eveſque de la ville, & ſe faiſoit reconnoiſtre pour tel par ceux qu'il pouvoit faire communiquer avec luy.

Soer. l. 3. c. 25. p. 203. b c.

[a] l. 4. c. 1. p. 221 t. b, c.

V. S. Baſile § 98.

Les Semiariens ne ſe contenterent pas d'eſtre rétablis:] 'Et comme la mort de Conſtance les laiſſoit dans une entiere liberté, Eleuſe, Euſtathe, Sophrone de Pompeiople, & les autres du meſme parti, aſſemblerent ceux qui leur avoient eſté favorables dans le Concile de Seleucie, & tinrent entre eux diverſes aſſemblées, où ils condannerent les Acaciens avec le formulaire de Rimini. Mais ils ſignerent de nouveau celui d'Antioche, qui établiſſoit le fils ſemblable en ſubſtance au Pere, ſe vantant par la bouche de Sophrone de Pompeiople, que leur dogme tenoit un juſte milieu entre les deux excés oppoſez des Occidentaux, qui confondoient, diſoient-ils, les perſonnes divines en ſuivant la

Soz. l. 5. c. 14. p. 614.

362. Conſubſtantialité ; & les Aeciens qui preſchoient le Fils diſſemblable au Pere.

[L'une de ces aſſemblées des Semiariens, eſt peut-eſtre celle] 'qui fut tenuë à Zeles dans le Pont, où S. Baſile dit qu'Euſtathe avoit pris une nouvelle foy. Baſ.ep.72.p.118. e|Blond.prim.p. 235.

'Ce fut donc en ce temps-ci, & aprés la mort de Conſtance, qu'ils commencerent à former un corps & un parti ſeparé [de la communion des Ariens;]& on commença auſſi alors à leur donner le nom de Macedoniens, 'à cauſe que Macedone depoſé [en 360]de l'epiſcopat de Conſtantinople, en eſtoit conſideré comme le chef, 'ayant commencé à le former auſſi-toſt aprés ſa depoſition. Soz.l.4.c.26.p.585. d. Socr.l.2.c.45.p. 158.c.d.

V.ſ 66, 93. [Nous avons vu autre-part "qu'il eſt aſſez incertain s'ils ne rejettoient point auſſi-bien le ſens que le terme de la Conſubſtantialité, mais qu'ils combatoient certainement la foy de l'Egliſe, en niant la divinité du S. Eſprit; ce qui a fait enfin leur erreur ou capitale ou unique, ſurtout depuis la mort de Valens, & leur a fait donner le nom de Pneumatomaques, c'eſt à dire ennemis du S. Eſprit. Je ne ſçay d'où vient] 'le nom de Tropiques ou Changeans que leur donne S. Athanaſe dans un écrit [fait ſur la fin du regne de Conſtance. Mais la ſuite du temps fit voir qu'il convenoit parfaitement à quelques uns d'eux, comme à Euſtathe.]'On les appelloit auſſi quelquefois Marathoniens à cauſe de Marathone [Eveſque Ath.de Spi.p. 192.a. Soz.l.4.c.27.p. 586.b.c.

V.ſ 62. de Nicomedie, dont nous avons parlé "ci-deſſus,] & ſans lequel on pretend que cette ſecte euſt eſté bien-toſt tout à fait éteinte à Conſtantinople. Il la ſoûtenoit par ſes ſoins, par ſon argent, 'par ſes diſcours pathetiques & aſſez polis, & par un exterieur compoſé propre à attirer l'eſtime du peuple. a|Suid.ελ.p.877 b c.

'Ces deux dernieres qualitez ſe trouvoient auſſi, ſelon Sozomene, dans pluſieurs autres chefs de cette ſecte, comme dans Eleuſe [& dans Euſtathe.] Leurs mœurs eſtoient reglées, leur abord fort grave, leur vie fort auſtere, leurs exercices aſſez ſemblables à ceux des moines. Et comme les peuples aiment extremement cette pieté apparente, auſſi ils s'attirerent par là beaucoup de ſectateurs ; & l'on remarque que le parti de Macedone eſtoit ſuivi par une partie conſiderable du peuple de Conſtantinople, & des environs, 'par divers monaſteres, & par les perſonnes les plus irreprochables pour leur vie, tant de cette ville que des provinces voiſines: '& ils formerent divers monaſteres remplis d'un grand nombre d'hommes & de filles. 'S. Gregoire de Nazianze loüe en effet avec de grands eloges la vie & les mœurs des Macedoniens. Soz.p.586.a| Suid p.877.c. Ruf.l.1.c.25.p. 148. Suid p.877.c. Naz.or.44.p. 710.711.

Soz.l.4.c.27.p. 586.c. 'Sozomene marque cependant que depuis la depoſition de Macedone, [ou au moins depuis que Valens ſe fut declaré pour les Ariens,] ils n'eurent ni Eveſque ni egliſe dans Conſtantinople

Naz.or.46.p. 721.c. juſques à l'empire d'Arcade. 'S. Gregoire de Nazianze ſe plaint qu'ils ſe vantoient d'avoir des Eveſques ordonnez par Eleuſe, & il ſemble dire que c'eſtoit à Conſtantinople meſme, [mais cela

Suid.p.877.b. n'eſt pas tout à fait formel.] 'Je ne ſçay ſi Marathone n'auroit point pris le titre d'Eveſque de Conſtantinople, [aprés la mort de

Socr.l.3.c.9.p. 266. Macedone.] 'Les Macedoniens y avoient poſſedé, aprés s'eſtre ſeparez dés Ariens, l'egliſe que Macedone meſme y avoit fait baſtir. Mais des l'an 381 elle eſtoit entre les mains des Catholiques, Theodoſe en ayant chaſſé les Macedoniens, dit Socrate, [qui en ce point eſt contraire à Sozomene.]

Soz.p.586.a. 'Ces heretiques eſtoient particulierement repandus dans la

Socr.l.2.c.43.p. 159.a||.4.c.4 p. 213.c||.5.c.8.p. 264.d. Thrace, la Bithynie, l'Helleſpont, & les pays d'alentour; 'mais plus encore dans l'Helleſpont. La ville de Cyzic en eſtoit pleine; & l'on raporte quelques miracles pretendus faits par un Macedonien de cette ville.

Thdrt.l.4.c.8. p.470.a. 'Le Concile d'Illyrie, [tenu, comme nous croyons, en 375,] ſe plaint que dans tout le dioceſe d'Aſie, on preſchoit & on dogma-

Baſ.ep.403.p. 420.b.c. tizoit contre la divinité du S. Eſprit. 'S. Baſile dans une lettre [de la meſme année,] parlant de quelques Eveſques de Lycie qui vouloient entrer dans ſa communion, ſe rejouit de ce qu'il y en avoit au moins quelques uns dans l'Aſie qui s'eloignoient de la maladie generale de ce pays, & de la corruption des heretiques,

ep.135 p.131. 'Faiſant auſſi l'enumeration des provinces qui eſtoient dans ſa communion, [& dans celle de l'Egliſe,] il marque, outre tout l'Occident, ce qu'il y avoit de ſain dans l'Egypte, tout ce qui reſtoit [d'orthodoxe] dans la Syrie & l'Armenie voiſine, [c'eſt à dire apparemment la Mineure qui obeïſſoit à l'Empire;] à quoy il ajoute quelques provinces d'Aſie, comme la Lycaonie, la Piſidie, l'Iſaurie, & les deux Phrygies. [Mais ne parle point de l'Aſie Proconſulaire, de la Pamphylie, de l'Helleſpont, de la Carie, ni

Thdrt.p.669. des iſles.] 'On voit meſme par le Concile d'Illyrie, que la Phrygie eſtoit extremement infectée de l'hereſie des Macedoniens.

Lauſ.c.118.p. 1033.b. 'Il y en avoit auſſi quelques uns dans la Paleſtine, que Melanie

a Aug.in Pet.l. 4.c.3.p.142.2.b. l'ayeule, & Rufin, réunirent à l'Egliſe [vers l'an 380.] a S. Auguſtin aſſure qu'il n'y en avoit point hors de l'Orient.

Phiſg.l.7.c.5.6. p.91.92. [Pour ce qui eſt des purs Ariens, comme leur credit diminuoit par le rétabliſſement des autres,] ils eurent recours à Aece, ſelon Philoſtorge; & dans un Concile de neuf Eveſques qu'ils tinrent

à

à Antioche, ils leverent la ſentence de depoſition qu'ils avoient prononcée malgré eux contre luy dans celui de Conſtantinople. Cela n'empeſcha pas Aece de ſe faire ordonner Eveſque par ceux de ſa faction, & de former ainſi un nouveau parti, qui ſe ſepara de plus en plus de celui des Ariens, prenant le nom d'Anoméens ou Eunomiens. [Nous n'en parlerons pas davantage dans la ſuite, parceque nous en avons fait l'hiſtoire ci-deſſus.

On ne nous apprend rien autre choſe ſur l'Arianiſme pour ce qui regarde l'empire de Julien.] Et en effet, ces queſtions & ces diviſions des Chrétiens parurent comme aſſoupies durant que cet apoſtat les perſecutant tous en general, les obligeoit à s'unir en quelque ſorte contre leur ennemi commun, ainſi qu'il arrive d'ordinaire entre les hommes, que les guerres étrangeres font ceſſer les domeſtiques. Soz. l. 6. c. 4. p. 640. d.

ARTICLE CV.

Jovien ſe declare pour la foy, & rejette la requeſte des Macedoniens. Inclinations differentes de Valentinien & de Valens ſur la religion.

L'AN DE JESUS CHRIST 363.

[JULIEN eſtant allé faire la guerre en Perſe, y fut tué, comme on l'a pu voir autrepart,] & mourut la nuit qui precedoit le 27 de juin. [Jovien qui fut elu des ce jour là, ne ſongea qu'à rétablir la foy Catholique de Nicée dont il faiſoit profeſſion. Il rappella S. Athanaſe que Julien avoit encore banni, & l'obligea meſme de le venir trouver à Antioche, où il le receut tres & bien, ſe moquant des requeſtes que les Ariens luy voulurent preſenter contre luy.] On pretend meſme qu'il fit une loy pour rendre toutes les egliſes aux Catholiques; [a] & il eſt certain qu'il leur en fit donner une baſtie depuis peu à Antioche.

V. Julien § 26. Amm. l. 25. p. 295. V. S. Athanaſe § 103, 104. Thdrt. l. 4. c. 2. p. 661. b c. [a] c. 21. p. 696. b.

[Cependant comme il aimoit mieux agir par douceur que par autorité, ce qui faiſoit qu'il laiſſoit à tout le monde une grande liberté pour la religion,] tous les chefs des ſectes s'imaginerent le pouvoir chacun attirer à la ſienne, & ſe haſterent de ſe prevenir les uns les autres pour ſe rendre auprés de luy. Les Macedoniens y furent les premiers, non pas en perſonne, mais par une requeſte qu'ils luy adreſſerent [b] au nom de Baſile d'Ancyre, Silvain de Tarſe, Sophrone de Pompeiople, Paſinique de Zenes [ou Zenople en Lycie,] Leonce de Comane, Callicrate de Claudiople [dans la Bithynie ou le Pont appellé Honoriaque,] & Theophile de

V. Jovien § 3, 6. Socr. l. 3. c. 24. 25. p. 202. c. 203. a. b. c. 25. p. 203. b. Soz. l. 6. c. 4. p. 641. a. b. [b] a. Socr. l. 3. c. 25. p. 203. b. c Socr. p. 203. b.

Caſtabales[en Cilicie, & ſans doute des autres du meſme parti, qui avoient deputé]ces ſept Eveſques pour la venir preſenter de leur part. 363.

Soz.l.4.c.6.p. 641.a. 'Par cette requeſte, aprés avoir remercié Dieu d'avoir donné l'Empire à Jovien, ils demandoient à cet Empereur de faire ſubſiſter ce qui avoit eſté fait "à Seleucie, de caſſer ce que la puiſſance de quelques autres avoit fait faire au contraire, '& de chaſſer les Anoméens, (ils vouloient ſans doute marquer par ce nom odieux les purs Ariens,) de les chaſſer, dis-je, des egliſes qu'ils occupoient, pour les leur remettre à eux entre les mains. Note 79.

Socr.p.203.

Soz.p.641.b]n. p.138.1.b.e. 'Que ſi l'on ne jugeoit pas à propos [a] de réunir les Egliſes par cette voie, ils propoſoient celle d'un Concile univerſel, où tous les Eveſques ſe trouveroient, mais où ils ſe trouveroient ſeuls, [ſans aucun officier de la part de l'Empereur;] & que tout ce que quelques uns voudroient faire en particulier [& contre le ſentiment commun,]comme il eſtoit arrivé ſous Conſtance[dans le Concile de Seleucie,]tout cela ſeroit caſſé,& ne pourroit avoir d'effet. Ils ajoutoient qu'ils n'eſtoient pas venus [tous] preſenter eux meſmes cette requeſte, depeur de ſe rendre importuns: mais que ſi on le leur permettoit, ils ſeroient tres aiſes de faire ce voyage à leurs depens. 1.

Socr.l.3.c.25.p. 203.c. 'Tout ce que Jovien répondit à cette requeſte, fut qu'il haïſſoit les diſputes, qu'il aimoit au contraire & qu'il combloit d'honneurs ceux qui embraſſoient l'union & la concorde. 'Cette réponſe qui ſe repandit bientoſt, rallentit l'ardeur de ceux qui ne ſongeoient déja qu'à rallumer les diſputes que la perſecution de Julien avoit étouffées.

c[c.24.p.202.c] Soz.l.6.c.4.p. 640.d. [Les Ariens de leur coſté ne furent pas moins affligez de ſe voir abandonnez par Acace de Ceſarée, qui avoit paru l'ame & le chef de leur parti dans les dernieres années de Conſtance.] 'Mais on pretend qu'il n'avoit point d'autre parti que ſon intereſt, ni d'autre foy que l'inclination des plus forts. Voyant donc que Jovien[s'eſtoit declaré pour la foy de Nicée, & qu'il témoignoit beaucoup de reſpect pour Saint Melece, "il ſe joignit à ce Saint, ſe trouva au Concile qu'il aſſembloit à Antioche, & y ſigna le ſymbole de Nicée. Pluſieurs autres qui avoient eſté dans ſon parti firent la meſme choſe, [mais quelques uns avec plus de ſincerité,comme S.Pelage de Laodicée,& Athanaſe d'Ancyre, "qui avoient eſté elevez à l'epiſcopat par Acace.

Socr p.203.c.d] Bar.363 § 39. V.S Melece §§.

V. § 94.

Nous ne diſons rien de ce que S.Hilaire,S.Euſebe de Verceil,

a. C'eſt le ſens qui nous a paru le meilleur entre pluſieurs que cet endroit peut avoir.

& meſme le Pape Libere, faiſoient en Italie & en Illyrie pour y rétablir l'Egliſe, & faire condanner par tout le monde le Concile de Rimini; parceque nous en traitons ſur S. Hilaire.

V. S. Hilaire §. 14.

L'AN DE JESUS CHRIST 364.

Jovien mourut, au grand regret des Catholiques, la nuit du 16 au 17 fevrier de l'an 364: Valentinien qui luy ſucceda le 26 du meſme mois, aſſocia à l'Empire Valens ſon frere le 28 de mars, & luy ceda l'Orient. Il faiſoit profeſſion de la foy Catholique, & y perſevera juſques à la fin; mais il ne l'appuya pas avec le zele qu'on pouvoit attendre d'un Confeſſeur: car c'eſt la qualité que Valentinien avoit acquiſe ſous Julien. Il fit meſme d'abord une grande plaie à l'Egliſe. Car eſtant arrivé à Milan ſur la fin de cette année, & y trouvant Auxence l'un des plus méchans des Ariens, en poſſeſſion des egliſes, il ne fit pas difficulté de ſe joindre à luy ſur une profeſſion equivoque qu'il fit de ſa foy. Et comme S. Hilaire voulut decouvrir le venin de cette profeſſion, il eut ordre de ſe retirer de la ville.

V. leurs titres.

V. S. Hilaire §. 16, 17.

Cela n'empeſcha pas neanmoins que la foy Catholique ne demeuraſt pleinement victorieuſe dans l'Occident, & que l'Arianiſme n'en fuſt entierement banni, à la reſerve de Milan en Italie, de Singidon, de Murſe, de Sirmich, & de peu d'autres villes dans l'Illyrie, où les fameux Urſace, Valens, Germine, & leurs diſciples, l'entretinrent tant qu'ils vécurent, juſqu'à ce que Dieu permit qu'il s'y rétabliſt par les Gots au ſiecle ſuivant. Mais nous ne traiterons pas ici ce point; & nous reſerverons meſme pour le titre du Pape Damaſe, & pour S. Ambroiſe, le peu qu'il y a à dire ſur les Ariens de l'Occident durant ce ſiecle, à la reſerve de ce qui s'y fit en 366. De ſorte que nous n'aurons guere à parler que de ce qui ſe paſſa en Orient.

Nous y trouverons d'abord dans Valens un prince tout different de ſon frere ſur la religion, & que Dieu deſtinoit dans l'ordre ſacré de ſa providence, pour y exercer encore durant pluſieurs années la foy & la patience de ſes ſerviteurs.] Socrate dit qu'il avoit déja eſté battizé par Eudoxe, & qu'il faiſoit profeſſion de l'Arianiſme avant que d'eſtre elevé à l'Empire. Theodoret dit au contraire qu'il n'eſtoit point encore alors tombé dans l'Arianiſme; qu'il ſuivoit meſme les dogmes apoſtoliques, & qu'il ne fut battizé par Eudoxe que quelques années aprés; [c'eſt à dire en 367,] & S. Jerome confirme trop le dernier point, pour nous arreſter à Socrate, quoiqu'il ſemble eſtre ſuivi par Sozomene.

Socr. l. 4. c. 1. p. 210. d.

Thdrt. l. 4. c. 5. p. 665. c.

c. 11. p. 672. b.

Hier. chr.

Soz. l. 6. c. 6. p. 645. d.

[Mais je ne ſçay ſi nous pouvons accorder à Theodoret ce qu'il

Thdrt.p.672.b.c. ajoute,ou au moins ce qu'il inſinuë,] que Valens ſuivoit la vraie foy juſqu'à ſon batteſme.[Car des devant ce temps là nous le verrons favoriſer les Ariens,& perſecuter meſme les Catholiques,ſoit par ſon inclination particuliere,ſoit pour ſuivre les mouvemens de ſa femme Albia Dominica,]qui ayant eſté ſeduite la premiere par les Ariens, fut l'Eve qui fit tomber cet Adam, & qui l'engagea enfin par ſes malheureux attraits à ſe rendre la proie des demons en devenant l'eſclave des Ariens.[Il ne ſe feroit pas meſme porté tout d'un coup à recevoir le batteſme du chef des Ariens, s'il n'euſt déja eu quelque liaiſon & quelque engagement avec eux.]

Soz.l.6.c.7.p. 646.a. Valentinien eſtoit déja parti de Conſtantinople [au mois de may,]pour venir en Occident, mais n'avoit pas encore paſſé la Thrace, lorſque beaucoup d'Eveſques Macedoniens, principalement des provinces de l'Helleſpont & de la Bithynie, ayant prié Hypatien Eveſque d'Heraclée, de porter la parole pour eux, le vinrent trouver pour luy parler des diſputes qui eſtoient entre les Eveſques ſur la doctrine de la foy, [& pour en obtenir quelque decret favorable à leur parti. Ils s'adreſſoient à luy, parceque Valens ne ſongeoit qu'à luy obeïr ;& l'Empire n'eſtoit pas encore partagé entre eux .] Hypatien luy expoſa ce que les autres l'avoient chargé de luy dire ; & Valentinien luy fit cette réponſe,[qui eſt devenuë fort celebre,] Que pour luy,qui eſtoit dans le rang des laïques,il ne luy eſtoit pas permis "de s'embaraſſer dans ces matieres;& que les Eveſques à qui le ſoin en avoit eſté commis,n'avoient qu'à s'aſſembler entre eux où il leur plairoit

"πολυπραγμονεῖν.

p.647.a.b. [Les Macedoniens peuvent avoir tenu ſur cela quelque aſſemblée,]dont ils vinrent rendre conte à Valens, lorſqu'il eſtoit [à la fin de l'année]à Heraclée [en Thrace,] à ſon retour de la Pannonie, où il avoit eſté conduire ſon frere.[Mais ce n'eſt pas le Concile de Lampſaque dont nous allons parler, "puiſqu'il ne ſe tint que l'année ſuivante.]

Note 10.

ARTICLE CVI.

Les Macedoniens tiennent un grand Concile à Lampſaque. Eudoxe gagne Valens & l'irrite contre eux.

L'AN DE JESUS CHRIST 365.

V. Valens §. 1, 2. ["VALENS qui avoit commencé cette année à Conſtantinople, en partit au primtemps pour ſe rendre en Syrie. Mais s'eſtant arreſté à Ceſarée en Cappadoce juſques au mois

de ſeptembre, la revolte de Procope dont nous avons [n]parlé autrepart, l'empeſcha de paſſer outre.]

[a]Lorſqu'il eſtoit encore à Conſtantinople, beaucoup d'Eveſques Macedoniens le virent trouver, & luy demanderent la permiſſion de tenir un nouveau Concile, pour y regler ce qui regardoit la foy. Il y conſentit dans l'eſperance, dit Socrate, qu'ils s'accorderoient tous avec Eudoxe & Acace de Ceſarée en Paleſtine: [Il ſe peut faire, comme nous avons dit, que Valens euſt déja quelque inclination pour Eudoxe, à cauſe de ſa femme. Pour Acace, qui avoit ſigné la Conſubſtantialité au Concile d'Antioche en 363, ſous Jovien, il eſt étonnant de le voir joindre ici avec Eudoxe; & il n'eſt pas meſme aiſé de juger ſi cela vient de ſa legereté ordinaire, ou ſi c'eſt une faute de Socrate.] Socr. l. 4. c. 2. p. 211. d. p. 212. a.

V. la note 80. [b]Le Concile ſe tint [n]cette année, ſept ans aprés celui de Seleucie, dans la ville de Lampſaque, qui eſt ſur le détroit de l'Helleſpont. [c]Euſtathe de Sebaſte y vint avec beaucoup d'Eveſques, & eſtant à Euſinoé, [qui eſt quelque place ſur le chemin,] il pria S. Baſile [alors Preſtre de Ceſarée en Cappadoce,] de venir en ce lieu [d'Euſinoé.] Ils s'y entretinrent ſur la foy, & S. Baſile y dicta aux écrivains d'Euſtathe quelques diſcours contre les heretiques. p. 212. a. c. Baſ. ep. 79. p. 143. d.

[d]Les deliberations du Concile durerent deux mois; & enfin il caſſa & annulla tout ce qui s'eſtoit fait à Conſtantinople par l'autorité d'Eudoxe & d'Acace. [e]Il anathematiza le formulaire de Rimini, [f]que l'on avoit fait ſigner aux Prelats, en leur promettant de condanner le dogme de ceux qui ſoutenoient le Fils diſſemblable en ſubſtance; ce que neanmoins on n'avoit pas fait. Il declara qu'il falloit croire que le Fils eſtoit ſemblable en ſubſtance, le mot de *ſemblable* eſtant neceſſaire, diſoient ces Eveſques, pour marquer la diſtinction des perſonnes. [g]Il reſolut que la confeſſion de foy compoſée à Antioche & ſignée à Seleucie, ſeroit receuë dans toutes les Egliſes. [Il ſemble neanmoins qu'on y ait ajouté quelque choſe,] puiſqu'entre les diverſes confeſſions que S. Baſile reproche à Euſtathe d'avoir ſignées, il met celle de Lampſaque, [ſi l'on ne veut dire que S. Baſile accuſe principalement ſon inconſtance dans la foy, qui ne paroiſſoit pas moins à ſigner alternativement deux formulaires, qu'à en ſigner toujours de differens. Car je ne voy pas quelle difference on doit mettre entre] la confeſſion de Conſtantinople, & celle de Nicée en Thrace, dont il luy reproche auſſi la ſignature. Socr. l. 4. c. 4. p. 213. b. [f] Soz. p. 646. b. c. [g] Socr. p. 213. b. Baſ. ep. 72. p. 118. c. ep. 82. p. 155. a. ep. 82. p. 155. a.

[h]Les Macedoniens ayant reglé à leur mode ce qui regardoit la foy, ordonnerent en faveur d'eux meſmes, que ceux qui avoient [h] Soz. p. 646. d.

eſté depoſez par les Anoméens, (par où ils etendoient les Ariens) 365.
ſeroient rétablis dans leurs ſieges, comme en ayant eſté injuſtement depoſſedez : [car ils furent bien aiſes de faire ratifier par une aſſemblée plus celebre ce qu'ils avoient déja ordonné dans d'autres, tant pour leur rétabliſſement, que pour l'abolition de la formule de Rimini. Mais afin que ce rétabliſſement fuſt plus favorable, comme pluſieurs d'entre eux eſtoient accuſez de crimes
p.646.d. perſonnels,] 'ils ajouterent que s'il y avoit des perſonnes qui vouluſſent ſe porter parties contre quelqu'un d'eux, elles pourroient le faire dans les formes communes, qui puniſſent l'accuſateur lorſqu'il ne prouve pas ce qu'il avance, du meſme ſupplice qu'il vouloit faire ſouffrir à l'accuſé ; & que l'affaire ſeroit jugée par les Eveſques orthodoxes de la province & de celles qui en ſont voiſines; leſquels s'aſſembleroient dans l'Egliſe où la vie & les mœurs des parties ſeroient plus connues.

p.647 a. 'Aprés ces ordonnances, ils citerent Eudoxe & ceux de ſon parti, & leur donnerent un terme pour venir demander pardon
Socr.p.213.b. de leurs mauvais deportemens : & comme ils ne vinrent pas, 'ils declarerent qu'Eudoxe, Acace, & leurs complices, avoient eſté legitimement depoſez [tant par eux meſmes, que par le Concile
Soz.p 647.a. de Seleucie,] & manderent à toutes les Egliſes ce qu'ils avoient
Socr. p.213 b.c. arreſté. Ainſi Eleuſe & ceux de ſon parti demeurerent pour lors les plus forts ; & ce Concile qui confirma plus que jamais, dit Socrate, le dogme des Macedoniens, fut cauſe que ceux de cette ſecte ſe repandirent principalement dans l'Helleſpont, où il avoit eſté tenu.

b. 'Eudoxe ne put s'oppoſer d'abord aux decrets du Concile de Lampſaque, à cauſe de la guerre civile [de Procope,] qui
Hist. s'alluma dans le meſme temps. Elle commença le 28 de ſeptembre, & finit l'année ſuivante au mois de may.

Socr.l.4.c.2.p. 212.b| Soz.p. 647.c. 'Socrate & Sozomene diſent qu'avant la revolte de Procope, Valens vint à Antioche, bannit S. Melece qui en eſtoit Eveſque, & excita une grande perſecution contre l'Egliſe. [Le voyage eſt &c. certainement faux ; ce qu'ils diſent de la perſecution à l'égard des autres, pourroit bien ſe raporter à un autre temps : mais il n'eſt pas tout à fait hors d'apparence "que S. Melece fuſt banni V.S.Melece en ce temps-ci, & rappellé quelque temps aprés à cauſe de la 379. guerre de Procope.

S'il eſt vray que Valens ſe ſoit declaré deſlors en faveur des Ariens, il ne faut plus s'étonner ſi le Concile de Lampſaque nous repreſente Acace comme engagé de nouveau avec ces hereti-

ques, qu'il ſembloit avoir abandonnez deux ans auparavant. Je penſe que c'eſt ici la derniere fois que l'hiſtoire parle de luy comme vivant: C'eſt peuteſtre ce qui fait que] Baronius met ſa Bar.366.§ 32.
V. S. Cyrille de Jeruſal. § 3. mort ſur l'an 336. [Et en effet, ce que nous dirons "autrepart de ſes ſucceſſeurs, peut faire juger qu'il mourut dans le temps que les Ariens & les Catholiques avoient encore à peu pres un egal pouvoir, c'eſt à dire dans les premieres années de Valens. Nous
V. § 28. avons "parlé de ſes écrits & de ſon eſprit, en parlant de ſon entrée dans l'epiſcopat en l'an 338.] 'Il n'eſt pas inutile de remarquer § 32.
avec Baronius, qu'il ne le faut pas confondre avec le ſophiſte Acace, 'qui eſtoit de Ceſarée en Paleſtine, & qui fleuriſſoit vers Eun.c.15.p.135.
le meſme temps avec une reputation qui l'emportoit audeſſus de 136.
Libanius; mais il mourut jeune.

L'AN DE JESUS CHRIST 366.

[Valens qui s'eſtoit vû en danger de perdre l'Empire & la vie par la revolte de Procope, ſe trouva delivré de toutes ſes inquietudes le 27 de may 366, par la défaite de ce rebelle, qui luy fut amené des le lendemain. Mais la paix de l'Etat ne fut pas celle de l'Egliſe; & quoique Valens n'excitaſt pas encore une perſecution ouverte contre elle, neanmoins il donnoit de grandes preuves de l'inclination qu'il avoit pour l'Arianiſme. Les Macedoniens n'eſtoient pas orthodoxes, mais ils eſtoient moins impies que les Ariens; & ils eſtoient peuteſtre plus haïs d'eux que les Orthodoxes, parcequ'ils les avoient quittez depuis peu.] 'Ils eſtoient Soz.l.6 c.10.
meſme, ſelon Sozomene, beaucoup plus puiſſans dans l'Aſie & la p.650.a b.
Thrace, que les Catholiques, dont les forces y eſtoient extremement abatues, & ils y reſiſtoient bien plus fortement au progrés de l'Arianiſme. [Auſſi ils eprouverent les premiers l'effet du credit qu'Eudoxe s'eſtoit acquis ſur Valens, ſelon que les hiſtoriens le raportent.

Ils avoient tenu, comme nous avons dit, leur Concile à Lampſaque l'année precedente, & les brouilleries de l'Empire leur avoient conſervé l'avantage durant quelque temps. Mais voyant qu'elles eſtoient finies,] 'craignant qu'Eudoxe & ceux c.7.p.647.a.b.
de ſon parti ne gagnaſſent l'eſprit de l'Empereur, ils reſolurent de luy faire ſavoir le reſultat de leur aſſemblée, & le furent trouver pour cela à Heraclée dans la Thrace, ſi Sozomene ne confond point cette aſſemblée avec quelque autre. Mais Eudoxe les avoit prevenus; de ſorte que quand ces deputez du Concile de Lampſaque furent parler à Valens, il leur conſeilla de s'accorder avec Eudoxe. Ils y reſiſterent, & luy preſenterent les

fourberies dont cet Eveſque s'eſtoit ſervi[en 359]à Conſtantino- 366.
ple, & comment il avoit renverſé tout ce qui avoit eſté defini dans le Concile de Seleucie: Ces remontrances le mirent en colere contre eux. Il comanda qu'on les menaſt en exil, & ordonna que toutes les egliſes ſeroient données à ceux de la communion d'Eudoxe. [L'hiſtoire ne nous apprend point ce qui arriva aux autres Prelats: mais voici ce qu'elle raporte touchant Eleuſe.]

ARTICLE CVII.

Eleuſe cede au Concile Arien de Nicomedie: Sabin Eveſque d'Heraclée pour les Macedoniens écrit leur hiſtoire: Valens les perſecute avec les Novatiens & les Catholiques.

Socr.l.4.c 6.p. p.214.b.c. VALENS ſouhaitoit de voir tous ſes ſujets Ariens, & il eſtoit particulierement animé contre les Eveſques du Concile de Lampſaque, parceque cette aſſemblée avoit condanné les Eveſques Ariens, & encore parcequ'elle avoit anathematizé la confeſſion de Rimini. Eſtant donc arrivé à Nicomedie, & y ayant fait tenir une aſſemblée des Eveſques Ariens, il y fit venir Eleuſe de Cyzic l'un des principaux des Macedoniens, & luy commanda d'embraſſer la foy Arienne. Eleuſe reſiſta d'abord, mais [comme toute ſa pieté apparente n'eſtoit pas appuyée ſur le fondement de J. C. & de la vraie foy,]la crainte de l'exil & de la confiſcation dont on le menaçoit, l'emporta ſur ſa reſolution.

'A peine eut-il fait cette faute, qu'il s'en repentit. Il s'en retourna à Cyzic; & là au milieu de l'aſſemblée de ſon peuple, il ſe plaignit en pleurant de la violence qu'il avoit ſoufferte, proteſta que le conſentement qu'il avoit donné à l'hereſie, eſtoit un effet de la force dont on avoit uſé ſur luy, & non de ſa volonté: mais que puiſqu'enfin il avoit renoncé à ſa propre croyance, il falloit que l'Egliſe cherchaſt un autre Eveſque pour la conduire. Le peuple de Cyzic que l'aimoit beaucoup, ne voulut point entendre parler de cette ceſſion, & demeura toujours attaché à ſa conduite
Phiſg.l.9.c.13. p.128. & à ſes dogmes. 'Philoſtorge témoigne auſſi ce meſme amour que les Cyziceniens avoient pour la foy d'Eleuſe.

Socr.l.1.c.8.p. 22.a. [Ce detail que nous avons de l'hiſtoire des Macedoniens, vient ſans doute de]'Sabin Eveſque de leur ſecte à Heraclée dans la Thrace, que Socrate cite ſouvent. Car il avoit fait un recueil des pieces ou des actes de divers Conciles, [qu'il inſeroit ſans doute

doute dans une ſuite d'hiſtoire, [a] puiſque Socrate ſe plaint qu'il n'avoit point parlé de l'entrée de Macedone ſon Patriarche dans l'epiſcopat. Il paroiſt qu'il commençoit dés le Concile de Nicée, [b] & dés l'origine de l'Arianiſme.] Il mettoit fort au long tout le detail du Concile de Seleucie. [c] Il parloit auſſi de ceux que les Macedoniens tinrent ſous Julien, [d] & c'eſt de luy que Socrate tire la lettre ſynodique de celui d'Antioche en 363. [e] Il reconnoiſſoit encore que les deputez des Macedoniens avoient ſigné le ſymbole de Nicée [l'an 366,] & eſtoient entrez dans la communion du Pape Libere.

a l.2.c.15.p.92.c.
b l.1.c.8.p.22.b.
c l.2.c.39. p.146.c. d.
d l.3.c.20.p.182. d.
e c.25.p.204.d.
e l.4.c 12.p.224. d.

[On ne doit pas eſtre ſurpris] qu'un Macedonien parlaſt avantageuſement d'Euſebe de Ceſarée [& des autres auteurs de l'Arianiſme;] ni qu'il taſchaſt au contraire de rabaiſſer les Peres du Concile de Nicée, & de décrier S. Athanaſe. [d] Mais Socrate l'accuſe outre cela, de n'avoir pas fait ſon ouvrage avec toute la fidelité que doit un hiſtorien: car il omettoit volontairement diverſes choſes, renverſoit [l'ordre de] quelques autres, & tournoit tout l'avantage de ſa ſecte, [au lieu de ne chercher que la verité.] Il mettoit l'epiſtre du Concile d'Antioche à Jule, mais non la réponſe qu'y fit ce Pape; & pour l'ordinaire il oublioit toutes les pieces qui établiſſoient la Conſubſtantialité, au lieu qu'il inſeroit avec grand ſoin dans ſon recueil toutes celles qui en favoriſoient l'abolition, ou qui ne s'en ſervoient pas. Il ſemble qu'il omettoit entierement non ſeulement l'ordination, mais meſme toute l'hiſtoire de Macedone, pour n'eſtre pas obligé de repreſenter tant de cruautés qui l'avoient rendu odieux. Il omettoit auſſi toutes les cruautez commiſes à Alexandrie [en 373,] aprés la mort de S. Athanaſe, parceque, dit Socrate, eſtant à moitié Arien, il cachoit la honte & les violences injuſtes de ſes amis: & il ne parloit jamais contre eux.

d l.1.c.8.p.22.b.
l.2.c.17.p 95.b.
c.15.p.92.b.c.
l.4.c.22 p.213.b.
l.2.c.15. p 92.c.

[Mais comme les Macedoniens, quoiqu'à demi Ariens, eſtoient neanmoins fort oppoſez depuis l'an 360, à ceux qui l'eſtoient tout à fait, je ne ſçay ſi cette retenuë de Sabin à leur égard, ne marqueroit point qu'il écrivoit ſous Valens dans le temps que les purs Ariens eſtoient encore tout puiſſans. Ainſi il aura pu ſucceder à Hypatien, qui vivoit encore en 364.] Voſſius le fait un peu poſterieur ſans en avoir de raiſon particuliere.

Voſſ. hiſt. l.2.c. 20 p.252. l.4.c. 20 p 497.

[e] Socrate & Sozomene diſent qu'Eudoxe ayant appris qu'Eleuſe s'eſtoit retracté de ce qu'il avoit fait à Nicomedie, "envoya Eunome à Cyzic pour l'en chaſſer par l'autorité de l'Empereur, & prendre ſa place. [Mais nous avons "remarqué autrepart que

e Socr l.4.c.7 p. 215 2.b. Soz. l.6. c 8.p.648.c.d.

&c.

V. l 97.

Eunome avoit déja formé un parti contraire à celui d'Eudoxe dés le temps de Jovien au pluſtard. C'eſt ce qui confirme beaucoup le ſentiment de Philoſtorge ſon diſciple, & de Theodoret, qui mettent ſa ſubſtitution en la place d'Eleuſe, & ſa depoſition par Eudoxe meſme, du temps de Conſtance, dans les années 360 & 361. Et comme d'une part perſonne ne témoigne qu'il ait eſté deux fois fait Eveſque de Cyzic, & que de l'autre Philoſtorge qui marque toute la ſuite de ſa vie, en raporte des particularitez toutes contraires à ce que Socrate & Sozomene en diſent ici; il eſt difficile de douter que ces deux auteurs ne ſe ſoient trompez, au moins pour ce qui regarde l'ordre du temps. 366.

Il ſemble qu'Eleuſe ne fut pas le ſeul des Semiariens qui eprouva la violence de Valens: & je ne voy pas de temps auquel on puiſſe
Baſ.ep.82.p.155. a. mieux raporter qu'à celui-ci, ce que dit Saint Baſile,] 'qu'aprés le Concile de Lampſaque Euſtathe ſigna la confeſſion de Nicé en Thrace. [Il eſt aſſez difficile de juger ce que c'eſt que cette confeſſion, ſi l'on n'entend celle de Rimini, qui fut premierement ſignée à Nicé en Thrace vers le dixieme d'octobre 359, & que Valens contraignit Euſtathe de la ſigner de nouveau, comme il y avoit contraint Eleuſe.

Les Catholiques de Conſtantinople eprouverent ſa fureur
Socr.l.4.c.9.p. 217.d. auſſi-bien que les Macedoniens;] '& il les chaſſa de la ville, ou au moins il ordonna qu'on les en chaſſaſt: [ce qui ne les empeſcha pas d'y demeurer, ou d'y retourner bien-toſt aprés.]

p.218.a|Soz l.6. c.9.p.649 a.b. 'Les Novatiens qui ſuivoient la foy de Nicée, en furent auſſi chaſſez avec Agele leur Eveſque, dont Socrate & Sozomene diſent des merveilles; & leurs egliſes furent fermées: mais elles furent bien-toſt ouvertes, & Agele rappellé par le credit d'un Preſtre de leur ſecte nommé Marcien, que Valens avoit mis au prés de ſes filles Anaſtaſie & Caroſe pour leur apprendre les belles lettres. [Il importoit peu à Valens & au demon que Marcien fuſt heretique, pourvu qu'il ne fuſt pas Catholique; & l'on vit encore ici ce que S. Cyprien remarquoit des meſmes Novatiens, Que le diable n'a pas accoutumé de perſecuter ceux qui ſont déja ſes ſerviteurs.

Comme les Catholiques eſtoient ſes veritables ennemis, il les traita, par la permiſſion de Dieu, d'une maniere bien differente. Car pour nous ſervir des termes allegoriques de S. Gregoire de
Naz.or.20.p. 337.d. Nazianze,] 'il s'eleva alors tout d'un coup une nuée chargée de greſle, dont les eclats furieux portoient de toutes parts l'horreur de la mort, & qui briſoit toutes les Egliſes ſur leſquelles elle

crevoit, c'eſt à dire toutes celles où Valens mettoit le pié. Ce Prince n'eſtoit pas moins ennemi de JESUS CHRIST, qu'amateur de l'or; & n'eſtoit pas moins travaillé de la maladie de l'hereſie, que de celle de l'avarice. 'Ses yeux n'eſtoient pas capables de p.338.b. s'elever juſques à la connoiſſance de la Trinité auguſte; & comme ils eſtoient continuellement rabaiſſez vers la terre par ceux qui dominoient ſur ſon eſprit, il s'efforcoit d'y rabaiſſer auſſi la divinité, & de mettre au rang des creatures la nature divine & increée du Sauveur.

'Ce fut par les mouvemens de cette impieté, qu'il declara b.c. aux Catholiques une guerre plus cruelle que toutes celles des barbares, puiſqu'elle ne ruinoit pas des maiſons, des villes, & d'autres choſes de cette nature; mais qu'elle leur raviſſoit leur ame propre. Il eſtoit accompagné d'une armée digne de luy, Tetrarques. c'eſt à dire de ces miſerables Prelats, de ces cruels "tyrans des peuples, qui avoient déja aſſervi une partie des Egliſes, qui en attaquoient d'autres, & qui eſperoient de reduire encore le reſte par l'aide & par la puiſſance du Prince qui uſoit déja de violences, & qui menaçoit d'en employer encore de plus grandes à l'avenir.

[On ne ſçait neanmoins rien de particulier de cette perſecution, Note 81. ſinon que] 'Valens eſtant venu "dans cet eſprit de fureur à Ceſarée d|Soz.l.6.c.15 p. en Cappadoce, où il pretendoit mettre les egliſes entre les mains 656.657. des Ariens, Euſebe qui en eſtoit alors Eveſque eſtant ſoûtenu par V. S. Baſile l'e courage & l'eloquence "de S. Baſile, [ne ſe rendit pas avec la p.41. meſme laſcheté que Dianée ſon predeceſſeur,] mais défendit la verité avec tant de conſtance, que Valens & tous ſes Eveſques Ariens, furent contraints de ſe retirer ſans avoir rien fait de ce qu'ils vouloient.

ARTICLE CVIII.

Les Macedoniens ſe reſolvent à s'unir de foy & de communion aux Occidentaux contre les Ariens, deputent au Pape Libere; Leurs deputez ſignent le ſymbole de Nicée.

[ON voyoit en ce temps là une choſe aſſez extraordinaire, les heretiques perſecuter les heretiques meſmes, autant ou plus que les Catholiques. Cette guerre que ſatan faiſoit à ſatan, donnoit lieu d'eſperer que la fin de ſon regne approchoit; & l'evenement verifia la parole de JESUS CHRIST. Il fit voir que Dieu n'avoit pas ſeulement permis la perſecution des Semiariens, pour

366.

commencer dés ce monde la juſte punition de ceux qui devoient demeurer dans leur infidelité, tel qu'on peut dire avoir eſté Euſtathe de Sebaſte, & Eleuſe de Cyzic; mais encore pour pouſſer par une heureuſe violence dans le port de l'Egliſe Catholique, ceux qu'il avoit predeſtinez au ſalut eternel, du nombre deſquels on peut eſperer qu'eſtoit Silvain de Tarſe, vu la maniere dont en parle S. Baſile,] qui le traite de bienheureux aprés ſa mort.

Baſ. ep. 79. p. 143. d ep. 82. p. 151. b.

[Il y a apparence, comme nous avons dit, que pluſieurs d'entre eux n'avoient point d'autre foy que celle de l'Egliſe : mais le refus du mot de Conſubſtantiel, pouvoit donner lieu de les ſoupçonner encore ; & quoiqu'il paroiſſe qu'ils eſtoient dans la communion de quelques Egliſes Catholiques de l'Aſie Mineure, puiſque S. Baſile eſtoit meſme uni d'une amitié particuliere avec Euſtathe, neanmoins il eſt certain par le Concile de Tyanes, qu'ils eſtoient ſeparez de celles de l'Occident, & meſme d'une partie de l'Orient.]

Socr. l. 4. c. 12. p. 219. d.

'Se voyant donc perſecutez avec la derniere rigueur par les Ariens, ils s'envoyerent divers meſſages les uns aux autres pour conſulter ce qu'ils avoient à faire, [& n'ayant pas la liberté de

p. 220. b.

s'aſſembler tous en un meſme lieu,] 'ils tinrent divers ſynodes à

p. 219. b.

Smyrne, en Piſidie, en Iſaurie, en Pamphylie, & en Lycie; '& ils reſolurent enfin qu'il valoit mieux recourir à l'Empereur

p. 220. d.

Valentinien, au Pape Libere, '& à tous les autres Eveſques de

p. 219. d.

l'Italie & de l'Occident, '& embraſſer leur croyance, que de communiquer avec Eudoxe & ſon parti.

d Soz. l. 6. c. 10. p. 650. c. e Socr. l. 4. c. 12. p. 220. a.

'Ils deputerent pour ce ſujet à Valentinien, Euſtathe de Sebaſte, Silvain de Tarſe, & Theophile de Caſtabales en Cilicie, e auſquels ils donnerent commiſſion de ne point diſputer contre Libere touchant la foy, mais de communiquer avec l'Egliſe Romaine, & de confirmer [par leurs ſignatures] la foy de la Conſubſtantialité.

a. b.

'Ils leur donnerent auſſi diverſes lettres des Conciles qui les

Soz. p. 650. c.

avoient deputez, 'adreſſées à Libere & aux Eveſques de l'Occident, comme à ceux qui avoient toujours conſervé depuis les Apoſtres la pureté de la vraie foy, & qui eſtoient plus obligez que les autres à maintenir la religion. Ils les prioient donc d'aſſiſter de tout leur pouvoir les Prelats qu'ils avoient deputez, de deliberer avec eux ſur ce qu'il y avoit à faire, & de trouver

c. 1 n. p. 651. c.

un moyen propre pour rétablir les affaires de l'Egliſe. 'Ils confirmoient par ces lettres la foy de Nicée.

Blond. prim. p. 127.

'S'il falloit raporter à ce temps-ci, comme fait Blondel, le Concile de Paris dont nous avons l'epiſtre dans S. Hilaire, f il faudroit

f Hil. fr. 2. p. 1.

dire que les Eveſques d'Orient avoient écrit une lettre à S. Hilaire, où ils approuvoient le mot de ſubſtance, [a]& demandoient que l'on tinſt pour excommuniez Auxence, Urſace, Valens, Caius, Megaſe, & Juſtin; qu'on rejettaſt auſſi tous les Eveſques apoſtats mis à la place de ceux qu'on avoit chaſſez, & que l'on condamnaſt quelques propoſitions qu'ils avoient jointes à leur lettre. [Mais nous croyons que tout cela convient à l'année 360.] a p.3.

V. S. Hilaire § 12-14.

La lettre que Libere récrivit aux Macedoniens, eſt adreſſée nommément à 59. Eveſques, & à d'autres en general; d'où nous apprenons ceux qui luy avoient écrit. [Les 59 Eveſques nommez nous ſont la pluſpart inconnus.] Le premier eſt nommé [Hythie dans quelques editions de Socrate,] Evethe dans la derniere, [b]& Hypace dans Baronius. [C'eſt aſſez probablement Hypatien de Heraclée.] D'autres aiment mieux croire que c'eſt un Hypſie, qui paroiſt avoir eſté Eveſque de Parnaſſe dans la Cappadoce, comme nous dirons dans la ſuite. [Je ne ſçay ſi Cyrille qui eſt le ſecond, ne ſeroit point celui de Jeruſalem: au moins il avoit toujours eſté cenſé du parti des Semiariens. Il y avoit neanmoins vers ce temps-ci un autre Cyrille dans la petite Armenie. Elpide [pourroit eſtre] celui de Satales, [ſi ce n'eſt que cette Egliſe avoit eſté long-temps ſans Eveſque, lorſque S. Baſile luy en donna un en 371. Eortaſe eſtoit Eveſque de Sardes, & Neon de Seleucie. Le nom d'Eleuſe ne ſe trouve point parmi ces 59 Eveſques: ce qui eſt étrange, puiſque ſelon les hiſtoriens, il vivoit encore long-temps aprés.] b Bar. 365. § 11.

V. § 130.

Eustathe, Silvain, & Theophile, deputez de tous les autres, eſtant arrivez à Rome, & n'y trouvant point Valentinien, qui eſtoit dans les Gaules occupé à faire la guerre contre les barbares d'Allemagne, ils n'oſerent, dit Sozomene, entreprendre de l'aller trouver, à cauſe que la guerre rendoit le voyage impoſſible: [ce qui n'eſt pas fort probable, puiſque la guerre eſtoit le long du Rhein,] & que durant ce temps là Valentinien demeuroit ordinairement à Paris. [Ils crurent peut-eſtre qu'il leur eſtoit avantageux d'avoir avant toutes choſes la communion du Pape: Et ainſi quelque raiſon qu'ils en euſſent, ils luy preſenterent leurs lettres.

V. ſon titre § 13.

Libere refuſa d'abord abſolument de les ecouter, parceque eſtant Ariens, & ayant aboli la foy de Nicée, ils ne pouvoient pas eſtre receus par l'Egliſe. Ils répondirent, dit Socrate, qu'ils s'eſtoient repentis de leurs erreur, & avoient enfin connu la verité. Ils deplorerent publiquement [ou ici, ou l'année ſuivante

Bar. 365. § 11.

Blond. prim. p. 140.

Socr. p. 220. a.

Soz. l. 6. c. 10. p. 650. d.

Amm. l. 27. p. 334. 335.

Socr. p. 220. a.

a.

a. b.

Baſ. ep. 82. p. 152. e.

au Concile de Tyanes,] la ſurpriſe par laquelle on les avoit engagez à ſigner la foy du parti d'Eudoxe,(c'eſt celle de Rimini.)Ils dirent que pour ſe relever de cette faute,ils n'avoient pas trouvé de meilleur moyen que de venir à Rome y apprendre la foy des Peres,afin de corriger par l'approbation de cette doctrine ſainte, le tort qu'ils avoient fait aux Egliſes en conſentant à l'hereſie; & que neanmoins ils avoient dés auparavant renoncé à la croyance des Anoméens,& confeſſé que le Fils eſtoit ſemblable au Pere en toutes choſes ; ce qui eſtoit le confeſſer conſubſtantiel. 366.

Socr.p.220.b.

b|221.d. 'Libere voulut avoir par écsit la declaration de leurs ſentimens; ſurquoi ils luy preſenterent un acte écrit de leur main en forme p.220.c.d|221.d. de lettre, raporté par Socrate. Ils y prennent le titre de deputez des Conciles de Lampſaque,Smyrne,& autres,vers Libere & tous les Eveſques de l'Occident ; [ſoit que le Concile de Lampſaque leur euſt déja donné quelque commiſſion ſemblable à celle qu'ils avoient receuë des autres,ce qui n'eſt pas neanmoins aiſé à croire, ſoit parceque les Eveſques qui les avoient deputez eſtoient ceux c. meſmes qui avoient compoſé le Concile de Lampſaque:]& en effet,ils regardent tous ces Conciles comme n'en faiſant qu'un.

d. 'Ils approuvent donc par cet acte, tant au nom de leurs confreres, qu'au leur propre, les deciſions du Concile de Nicée, p.221.a.b. particulierement pour la Conſubſtantialité. 'Ils y condannent Arius avec ſa doctrine & ſes diſciples, & toutes les autres hereſies, entre leſquelles ils mettent celle des Marcelliens ; mais particulierement ce qui s'eſtoit fait à Rimini contre le Concile de Nicée, & la confeſſion fabriquée à Nicé qu'on leur avoit fait b.c.d. ſigner à Conſtantinople par des tromperies & des parjures. 'Ils inſerent enſuite le ſymbole de Nicée tout entier avec ſes anathe- a|220.d. matiſmes,comme leur veritable foy,laquelle eux & ceux au nom deſquels ils parlent,avoient tenuë dés auparavant, qu'ils tenoient p.221.d. encore, & qu'ils tiendroient toujours à l'avenir. Enfin, aprés avoir ſigné cette lettre de leur main & de leur propre mouve- d|222.a| a.p.51. ment, comme ils le diſent, ils y ajoutent une promeſſe, Que ſi 2.d. deſormais eux ou ceux pour qui ils parlent, ſont accuſez de quelque choſe, ils ſubiront le jugement de tel Eveſque que le Pape voudra,& iront le trouver avec les lettres de ſa Sainteté.[Blondel n'explique point cette proteſtation qu'on luy avoit objectée, Hil.fr.1.p.25. quoiqu'il s'y fuſt engagé. Elle a quelque raport]à celle qu'Urſace & Valens avoient faite à Jule en une rencontre pareille, l'an 349.

ARTICLE CIX.

Les Macedoniens ſont receus par Libere ; *Mort de ce Pape.*

APRES que les deputez des Macedoniens eurent donné une declaration ſi formelle & ſi authentique, [a]dont l'écrit original fut conſervé à Rome, [b]Libere les admit à la communion, & leur donna des lettres pour les 59 Eveſques Macedoniens qu'il nomme, [c]& generalement pour tous les Eveſques orthodoxes de l'Orient, comme luy de ſa part écrit au nom de tous les Eveſques d'Italie & de l'Occident. [d]Il témoigne d'abord à ceux à qui il écrit, la joie qu'il a receuë tant de leurs lettres, que de l'acte par lequel leurs deputez avoient ſigné la foy de Nicée, & ainſi s'eſtoient trouvez unis de croyance, tant avec luy, qu'avec les Eveſques d'Italie & de l'Occident. Il les aſſure que preſque tous ceux qui avoient aſſiſté au Concile de Rimini, avoient retracté leurs ſignatures, & n'en eſtoient que plus animez contre les Ariens à cauſe de la violence qu'ils leur avoient faite. [Cette lettre eſt du ſtyle ordinaire de Libere, qui aſſurément n'avoit pas le don d'eloquence.]

Socr. l. 4 c. 12. p. 222. a.
a Baſ. ep. 81. p. 152. d.
b Socr. p. 222. a.
c In. p. 52. 1. 2.
d l. 4. c. 12. p. 222. 224.

[e]Saint Baſile dit que la lettre qu'Euſtathe apporta de Rome, le rétabliſſoit en ſon eveſché. [Il n'y a pas d'apparence qu'il en entende une autre que celle-ci, où neanmoins nous n'en trouvons rien, qu'en ce que le Pape le reconnoiſt comme un Eveſque de l'Egliſe Catholique ; ce qui eſtoit un prejugé pour le faire reconnoiſtre auſſi par les autres. Et c'eſt apparemment tout ce que Saint Baſile a voulu dire.] Libere joignit à ſa lettre l'acte que les deputez luy avoient donné ; [f]d'où vient que Saint Baſile dit qu'Euſtathe avoit apporté de Rome la confeſſion qu'il avoit faite de la Conſubſtantialité, [g]& qu'il en avoit preſenté l'acte de ſa main au Concile de Tyanes.

Baſ. ep. 74. p. 115. c.
Socr. p. 222. d.
Baſ. ep. 82. p. 153. e.
f p. 152. c.

[h]Baronius ne doute pas que Libere n'euſt aſſemblé un Concile à Rome pour une occaſion ſi importante. [Mais il y a quelque lieu d'eſtre ſurpris qu'on n'ait pas obligé Euſtathe & les autres à renoncer à leurs erreurs contre la divinité du Saint Eſprit. Cela ſemble nous obliger de dire qu'ils ne s'expliquoient pas encore ſi ouvertement ſur cette erreur, & qu'on ignoroit alors en Occident qu'elle faiſoit un des principaux points de leur doctrine.

Bar. 365. § 16.

Cette action fut apparemment la derniere du pontificat de Libere, qui mourut le [23 ou] 24 de ſeptembre en cette année

Note 82.

Mar. & F. p. 45.

366, comme nous l'apprenons du Preſtre Marcellin, dont l'autorité eſt preferable à tout autre. Ainſi ayant commencé le 22 de may 352, il a gouverné durant quatorze ans, quatre mois, & un jour ou deux. On écrit qu'il fut enterré ſur le chemin du Sel dans le cimetiere de Priſcille. 366.

Buch. p.273 Boll.pont.p.51. c. Boll.apr t 1.p. 31.2.

Nous trouvons auſſi-toſt aprés ſa mort une egliſe qui portoit ſon nom, ſans doute parcequ'il l'avoit baſtie. On tient pour conſtant que c'eſt celle qu'on appelle aujourd'hui Sainte Marie Majeur; & on luy a encore donné d'autres noms. Ce fut le Pape Sixte III. qui la dedia ſous le nom de la Sainte Vierge aprés le Concile d'Epheſe. On pretend qu'il avoit encore une autre egliſe de Libere vers le Vatican, où l'on voit juſques aujourd'hui ſon image. Note 83.

Mar.& F:p.6.7. Bar.376.56 Florent. p.726. 727. Florent. p.729.

La faute de Libere, non plus que de quelques autres, n'a pas empeſché l'Egliſe d'avoir de la veneration pour ſa memoire; on trouve ſon nom dans les plus anciens martyrologes des Latins, qui portent le nom de S. Jerome, dans Raban, dans Vandelbert, dans les anciennes additions de Bede, & dans divers autres. La pluſpart le mettent le 23 de ſeptembre, & quelques uns le 24. Les Grecs l'ont mis dans leur office le 27 d'aouſt comme un Saint & un glorieux Confeſſeur. Quelques anciens martyrologes marquent à Rome le 17 de may S. Libere Eveſque. Mais on ne ſçait ſi ce n'eſt point quelque autre Saint. Deux manuſcrits en ſont memoire le 24 d'avril avec le Pape Benoiſt II, apparemment à cauſe d'une tranſlation de leurs corps faite par Serge II. vers l'an 700. On marque que les Cophtes l'honorent auſſi le ſixieme d'octobre.

p 954.2 Boll. pont.p.51.f. Menza, p.293. Florent. p.535. 536. Boll.pont.p. 51. f.52,2.

[La veneration de ſa memoire eſt autoriſée par les plus illuſtres des Peres. Car S. Epiphane le qualifie *bienheureux*, [a] & S. Baſile *tres heureux*. [b] Sirice ſe fonde ſur les decrets de Libere ſon predeceſſeur de venerable memoire. [c] S. Ambroiſe l'appelle d'heureuſe [d] & de ſainte memoire, [e] & il raporte un diſcours qu'il fit publiquement à Marcelline ſa ſœur, [f] en luy donnant le voile de la virginité le jour de Noel dans l'egliſe de Saint Pierre. Il avoit accoutumé de s'entretenir ſouvent de ce diſcours avec ſa ſœur, & il luy devoit, dit-il, eſtre d'autant plus agreable, que celui qui l'avoit prononcé eſtoit un homme plus ſaint. [Mais il eſt viſible que S. Ambroiſe y a donné ſon ſtyle, bien different de celui de ce Pape, dont le diſcours n'eſtoit pas fort poli, comme on le peut juger par des lettres qui nous reſtent de luy dans les fragmens de S. Hilaire, & en quelques autres endroits. Celle que nous avons en grec à S. Athanaſe, & qui eſt comme une confeſſion de foy, V. S. Athanaſe note 68.

Epi.75.c.2.p. 906.b. a Baſ ep 74.p. 125.c. b Conc.t.2.p. 1018.2. c Amb.virg.l.3. p.473.e. d p.475 m. e p.473-475. f.473,c. Conc,t,2.p.756.

[eſt

V.S.Athanaſe § 111 note 68.

["eſt au moins fort ſuſpecte.] Car pour la lettre au meſme Saint qui n'eſt qu'en latin, & celle qui eſt adreſſée à tous les Eveſques, datée l'une & l'autre par des Conſuls qui ne furent jamais, on convient qu'elles ſont viſiblement fauſſes. [Je ne croy pas qu'on ſoit auſſi fort aſſuré] des trois decrets qu'on luy attribuë. [a]Sirice cite la défenſe qu'il avoit faite de rebattizer les Ariens. p.760.c|765.b. p.768.c. a p.1018.a.

V.S.Damaſe § 1-3.

["Damaſe fut elu à la place de Libere; & chacun ſçait les troubles qui ſuivirent cette election; mais ce n'eſt pas ici le lieu de les raporter.]

ARTICLE CX.

Les Macedoniens ſont receus en divers endroits de l'Occident: Les Ariens ſe brouillent dans l'Illyrie.

POUR continuer l'hiſtoire d'Euſtathe & des autres deputez des Orientaux; ayant receu les lettres de Libere, ils s'en allerent en Sicile, où ils firent aſſembler le Concile de la province. Ils y confeſſerent auſſi la Conſubſtantialité & la foy de Nicée, & ils en receurent des lettres conformes à celle du Pape. Socr.l 4. c.12.p. 224.b.c.

[b]Socrate & Sozomene diſent qu'ils s'en retournerent de là en Orient. ["Mais il ſemble neceſſaire de dire qu'ils allerent encore auparavant en d'autres provinces, ou tous enſemble; ou, ce qui eſt plus probable, l'un en un lieu, l'autre en un autre, pour gagner du temps.] [c]Car il eſt certain, ſelon Sozomene, qu'ils apporterent au Concile de Tyanes les lettres non ſeulement de Libere, & des Eveſques de Sicile, mais auſſi de ceux d'Italie, d'Afrique, & des Gaules, qui convenoient tous dans les meſmes ſentimens, & dont le nombre eſtoit beaucoup plus grand que ceux qui s'eſtoient trouvez au Concile de Rimini, [où ils eſtoient neanmoins quatre cents. b|Soz.l.6.c.12.p. 652.b. Note 84. Soz.p.652.b.c.

S'ils furent auſſi en Illyrie, comme il eſt aiſé de le preſumer, ils peuvent bien avoir eſté cauſe du changement de Germine Eveſque de Sirmich la principale ville de l'Illyrie, qui abandonnant les blaſphemes les plus groſſiers des Ariens, ſe reduiſit vers la fin de cette année au parti des Semiariens, & parut meſme preſque Catholique.] [d]Nous avons de cet Eveſque une profeſſion de foy, par laquelle il declare qu'il croit le Fils vray Fils, parfait, & entierement ſemblable au Pere en divinité, en majeſté, "& en beaucoup d'autres choſes. [e]Le titre de cette profeſſion porte qu'il la fit contre les Ariens qui avoient ſigné à &c. Hil.fr.2.p.6. p.5.

Rimini contre leur conſcience, [ce que je n'entens pas bien. Il 366.
in Aux. p.121. 2.d. ſemble qu'il ne l'ait faite qu'aprés l'an 364,] auquel S. Hilaire le joint encore à Urſace, Valens, & Auxence, comme le compagnon de tous leurs blaſphemes.

[Soit donc à cauſe de cette profeſſion de Germine, ſoit pour
fr.1.p.404. quelque autre ſujet,] le bruit s'eſtant repandu parmi les Ariens qu'il ſe ſeparoit de leurs ſentimens, Valens [de Murſe,] & Paul qui eſtoit auſſi Arien, luy en écrivirent, comme on le peut tirer d'une lettre où cet endroit eſt corrompu, & le ſommerent en meſme temps de punir quelques uns de ſes Clercs, qu'on accuſoit d'avoir fait injure aux Eveſques Pallade & Caius. Germine leur récrivit par Jovien Diacre, & Martyre Soudiacre, & declara qu'il eſtoit tout preſt de conſerver avec eux la paix & la charité; mais il ne les ſatisfit point ſur le ſujet de ſa foy: & au contraire Jovien & Martyre declarerent qu'il ſoûtenoit que le Fils eſtoit ſemblable au Pere en toutes choſes. Il ne leur fit non plus aucune raiſon touchant ſes Eccleſiaſtiques accuſez.

1 id. 'Sur cela Valens & Paul s'eſtant aſſemblez à Singidon avec Urſace & Caius, ils récrivirent tous quatre à Germine pour le preſſer de declarer nettement qu'il tenoit le formulaire de Rimini qu'il avoit promis de ne point abandonner, & qui portoit ſeulement que le Fils eſt ſemblable au Pere, mais non qu'il le fuſt en ſubſtance, ni en toutes choſes. Ils vouloient encore l'obliger à proteſter qu'il n'avoit point dit, qu'il ne diſoit, & qu'il ne diroit jamais que le Fils eſt ſemblable au Pere en toutes choſes, hormis que le Pere n'a point eſté engendré. Ils luy promettoient que pourvu qu'il ſatisfiſt ſur ces choſes, on laiſſeroit à ſa diſcretion la punition de ſes Eccleſiaſtiques accuſez. Nous avons encore cette lettre datée du 18 decembre 366. Ceux qui l'écrivoient en retinrent copie.

p.41. [Nous ne voyons point ce qui arriva enſuite.] Mais nous avons une lettre de Germine à huit Eveſques, autres que les quatre precedens, par laquelle il témoigne avoir appris d'un officier de la Prefecture, que ces huit Eveſques deſiroient ſavoir de luy ce que
p.42. les quatre autres trouvoient à redire dans ſa foy. 'Surquoi il leur declare qu'il tient le Fils ſemblable au Pere en toutes choſes, hormis qu'il eſt engendré, qu'il eſt Dieu de Dieu: "Qu'il ne recon- &c.
noiſt aucune difference entre la divinité du Pere & celle du Fils:
p.43. 'Que la divinité du Pere n'eſt pas moins veritable dans le Fils, ſelon la forme de Dieu, que noſtre chair eſt veritable dans luy, ſelon la forme d'eſclave: Qu'il n'eſt pas plus creature que brebi,

porte,&c'& que tous ces noms ne marquent point ſa generation divine,ſelon laquelle il n'eſt point tiré du neant,mais engendré de Dieu ſon Pere.Il ſe reduit neanmoins au formulaire de Sirmich, ſigné en preſence de Conſtance d'heureuſe memoire, [le 22 de may 359.]'Il fait ſigner cette lettre par trois Preſtres,parcequ'il avoit mal aux mains;'& l'envoie par un officier laïque,parceque c'eſtoit le premier qu'il avoit trouvé aprés un Diacre qu'il avoit envoyé à ces meſmes Eveſques.Il les prie de publier ſes ſentimens à tout le monde,'& de luy en mander leur penſée.[Nous ne ſavons rien davantage ſur cette affaire. P.44. P.45. P.44. P.445.

Nous verrons dans la ſuite Urſace,Valens,& Caius,excommuniez par toute l'Egliſe. Nous avons'déja dit]qu'Eunome ayant eſté banni vers 369,& eſtant conduit par Murſe,Valens l'y receut &l'y traita fort bien; & ayant meſme eſté trouver l'Empereur Valens avec Domnin de Marcianople, ils obtinrent de luy la grace & le rappel de cet infame hereſiarque. [Il ſemble aſſez probable'qu'il ſuivit l'Empereur Valens à Ceſarée en l'an 371.] V. ſ 99. Phiſg.l.9.c.3 p. 219. V. S. Baſile § 40-42.

ARTICLE CXI.

Les Macedoniens ſont receus par le Concile de Tyanes: Beaucoup d'entre eux rejettent l'union:Valens veut chaſſer les Eveſques Catholiques rappellez par Julien;eſt battizé par Eudoxe.

L'AN DE JESUS CHRIST 367.

EUSTATHE, Silvain, & Theophile, eſtant retournez en Orient, ce que nous ne croyons pas pouvoir s'eſtre fait avant l'an 367,]il arriva dans le meſme temps qu'il ſe tenoit un Concile à Tyanes en Cappadoce, où ſe trouverent Euſebe de Ceſarée, Athanaſe d'Ancyre, S.Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, Paul d'Emeſe, Otrée de Melitene,S.Gregoire de Nazianze le pere, & beaucoup d'autres qui avoient fait profeſſion de la Conſubſtantialité dans le Concile d'Antioche [à la fin de 363,] 'ce qu'on ne doit entendre que d'une partie d'entre eux,& meſme Otrée n'avoit eſté fait Eveſque que depuis ce Concile; [a]puiſque Urane de Melitene y aſſiſta. Soz.l.6.c.12.p. 652.b. Blond.prim p. 143. a Socr.l.3.c.25. p 204.c.

[Comme Euſtathe & les autres ne ſongeoient alors qu'à ſe fortifier par l'union des Catholiques,] 'ils s'adreſſerent au Concile de Tyanes, y preſenterent les lettres qu'ils apportoient de diverſes provinces d'Occident,'& Euſtathe y communiqua l'acte qu'il avoit apporté de Rome, [b]où eſtoit la ſignature qu'il avoit Soz.p.652.b.c. Baſ.ep 82 p.152. d. b p.153 e.

faite de la Conſubſtantialité, [c'eſt à dire la lettre du Pape, avec l'acte des deputez qui y eſtoit attaché.] 367.

Soz. p 652. c. Toutes ces choſes y furent luës avec beaucoup de joie.

Baſ. ep. 74. p. 125. c. 'Euſtathe fut rétabli dans ſa dignité, [c'eſt à dire qu'il fut reconnu & receu pour Eveſque legitime de l'Egliſe Catholique:] [a]Et le

[a] Soz. p. 652. c. Concile écrivit à toutes les Egliſes d'Orient, pour les prier de lire les decrets des Eveſques d'Aſie, [c'eſt à dire du Concile de Smyrne, & des autres qui avoient deputé Euſtathe, Silvain, & Theophile;] de lire encore les lettres de Libere & des Prelats d'Italie, d'Afrique, des Gaules, & de Sicile; de conſiderer leur grand nombre; de témoigner par leurs lettres qu'ils eſtoient du ſentiment de ces Prelats, [qui embraſſoient tous le Concile de Nicée & rejettoient celui de Rimini,] & de ſe vouloir aſſembler à Tarſe en un jour qu'ils marquoient, pendant que le prin-temps le leur permettoit encore. [Il ſemble donc que le Concile de Tyanes ait eſté tenu au commencement du prin-temps de l'an 367, & celui de Tarſe indiqué pour un mois ou deux aprés, avant que les chaleurs extremes de la Cilicie puſſent empeſcher les Prelats de s'y aſſembler.] Note 85.

Socr. l. 4. c. 12. p. 224. c. 'Les Macedoniens, dit Socrate, faiſoient divers voyages vers les Eveſques Catholiques, pour les prier de ſe trouver à Tarſe, afin d'y confirmer la foy de Nicée, & d'éteindre toutes les factions, les inimitiez, & les diſputes. La choſe euſt bien pu réuſſir de la ſorte; [& c'euſt eſté une extreme joie pour l'Egliſe: mais Dieu ne la luy voulut pas accorder encore. Les Macedoniens meſmes

Soz. l. 6. c. 12. p. 652. d [in. p. 140. l. 2. s'y oppoſerent;] & lorſque le Concile de Tarſe eſtoit prés de ſe tenir, environ 34 Eveſques d'Aſie s'eſtant aſſemblez à Antioche dans la Carie, témoignerent qu'ils eſtoient ravis du ſoin qu'on prenoit de pacifier & de réunir les Egliſes, mais ils rejettoient en meſme temps le mot de Conſubſtantiel, & ils pretendoient qu'il falloit conſerver la confeſſion d'Antioche confirmée à Seleucie, puiſqu'elle venoit du ſaint Martyr Lucien, & que leurs peres l'avoient établie avec tant de fatigues & tant de ſueurs.

[Il ne falloit pas douter que les Ariens ne s'oppoſaſſent encore bien plus hautement à la tenuë du Concile de Tarſe que les

Socr. p. 224. d. Macedoniens d'Aſie.] 'La nouvelle de ſon indiction enflamma de colere Eudoxe leur chef; & comme il eſtoit tout-puiſſant ſur l'eſprit de l'Empereur, il maltraita tellement ceux qui pour-

Soz. p. 653. a. ſuivoient ce Concile, qu'il l'empeſcha entierement. Il fit meſme écrire ce Prince ſur ce ſujet avec de grandes menaces. Sozomene ajoute comme une ſuite des mauvais conſeils d'Eudoxe, & de

l'oppoſition de Valens au Concile de Tarſe, que ce Prince commanda aux Gouverneurs des provinces, de chaſſer des Egliſes ceux qui ayant eſté bannis ſous Conſtance, s'eſtoient rétablis ſous Julien. 'Cet edit condannoit à de groſſes amendes, b. tous les Gouverneurs, leurs officiers, & les magiſtrats des villes, s'ils negligeoient de l'executer; & les menaçoit meſme de punition corporelle.

'Sozomene ne marque pas neanmoins d'autre effet de cet edit a b.
V. S. Athanaſe § 109. ſi important, que la perſecution de Saint Athanaſe, "qui en ſortit victorieux: [& nous verrons que Saint Melece qui eſtoit compris encore plus que luy dans cette declaration, ne ſera banni que quelques années aprés. Je ne ſçay s'il faut dire que Sozomene s'eſt trompé en joignant ceci avec le Concile de Tarſe, ou ſi la guerre des Gots qui commença cette année, en empeſcha l'effet, & rallentit un peu la perſecution durant les trois années ſuivantes, dans leſquelles on ne voit pas par les hiſtoriens qu'elle ait eſté fort violente, ou ſi S. Melece en fut exemt durant quelque temps par une protection particuliere de Dieu, comme S. Athanaſe.] 'La lettre de Valentinien aux Egliſes d'Aſie, montre que la perſe- Thdrt. l. 4. c. 7 p. cution avoit déja eſté grande en cette province, & qu'il y avoit 668. eu pluſieurs Eveſques chaſſez [dés l'an 368, ſi elle a eſté écrite cette année là, comme des perſonnes habiles l'ont cru. Mais cela
Note 16. n'eſt pas certain, & "il y a meſme quelque raiſon de croire qu'elle n'a eſté écrite que pluſieurs années depuis.

Cela n'empeſche pas neanmoins qu'on ne croie qu'il y a eu cette année quelque nouvelle perſecution contre les Catholi-
V. S. Baſile § 42. ques.] 'Car Socrate parlant d'une greſle prodigieuſe "qui tomba Socr. l. 4. c. 12. p. le 2 [ou le 4] de juillet, dit que beaucoup de perſonnes crurent 218. 219. que c'eſtoit une punition de Dieu, à cauſe d'un grand nombre d'Eccleſiaſtiques que Valens avoit bannis, ſur ce qu'ils refuſoient de communiquer avec Eudoxe.

V. S. Athanaſe § 120. Nous avons dans S. Athanaſe "une lettre qu'il écrivit vers ce Ath. cath. t. 1. p. temps-ci à tous les Eveſques d'Egypte, de Syrie, de Phenicie, & 570. d. d'Arabie, pour les exhorter à demeurer inebranlables dans la perſecution qui s'elevoit alors contre l'Egliſe. 'Il y aſſure que la p. 571. a. b. pluſpart des peuples & des Eveſques conſervoient la pureté de la foy; quoique beaucoup d'Eveſques cachaſſent leurs ſentimens, les uns par ambition de s'elever, les autres par la crainte des [Ariens] qui gouvernoient les plus grandes villes. 'Il y recom- c. d. 570. c. mande fort particulierement la divinité du S. Eſprit, à cauſe des Macedoniens.

Ce que nous avons dit juſqu'ici depuis l'an 365, fait aſſez voir que Valens avoit déja pris tout ouvertement la protection des Ariens. Philoſtorge veut meſme] 'qu'Eudoxe qui l'attira à ſon parti par ſes tromperies, & le prevint contre les Catholiques, 'euſt gagné ſon eſprit dés l'hiver qu'il paſſa à Conſtantinople la premiere année de ſon regne en 364 & 365. [a] Mais ſa femme nommée Dominique, [b] qui l'avoit trompé par ſes perſuaſions, l'entraina enfin juſqu'au fond de l'abyſme où elle s'eſtoit precipitée avant luy, en luy perſuadant da ſe faire battizer par les Ariens. Cela arriva en cette année ſelon la chronique de S. Jerome, [qui s'accorde parfaitement en cela avec l'hiſtoire.] 'Car Theodoret nous apprend que ce fut dans le temps qu'il ſe preparoit à la guerre des Gots; ["& cette guerre commença cette année dés le primtemps, pour continuer juſqu'à la fin de l'an 369.] V. Valens §. 6.

Nyſſ. in Eun. l. 1. p. 311. b.

Phiſg. l. 9. c. 3. p. 119.

a Socr. l. 5. c. 1. p. 260. a.

b Thdrt. l. 4. c. 31. p. 674. b. c.

b.

'Ce fut donc avant que de s'engager à cette guerre, qu'il voulut recevoir le batteſme. 'Mais la complaiſance qu'il eut pour ſa femme, le porta à le recevoir des mains d'Eudoxe, 'qui dans le temps meſme qu'il luy donniot ce ſacrement, luy fit promettre par ſerment qu'il demeureroit toujours dans ſa doctrine impie, & qu'il chaſſeroit de toute l'étenduë de ſon Empire ceux qui y ſeroient oppoſez. S. Jerome ſemble avoir voulu marquer ce ſerment, lorſqu'il joint la perſecution de l'Egliſe au batteſme de Valens par Eudoxe. Valens s'acquita trop fidelement de cette promeſſe quelque temps aprés, [lorſqu'il fut debaraſſé de la guerre des Gots. Mais on peut y raporter déja ce qu'il fit cette année contre les Catholiques, & pour empeſcher le Concile de Tarſe.]

c.

c. 12. p. 674. d.

ARTICLE CXII.

Hiſtoire de S. Bretanion: Ruine de Nicée: Le Pape Damaſe & S. Athanaſe agiſſent contre les Ariens.

L'AN DE JESUS CHRIST 368.

'VALENS demeura tout l'été de cette année ſur le bord du Danube, qui ſe trouvant trop enflé, ne luy permit pas d'entrer dans le pays des Gots. ["Ce fut aſſez vraiſemblablement dans ce temps là qu'arriva ce que raporte Sozomene,] 'lorſque aprés avoir dit que quelques Egliſes s'eſtoient maintenuës dans la foy Catholique par la generoſité de leurs Prelats, il raporte pour exemple celle de Scythie. 'C'eſtoit une des provinces de la

Amm. l. 27. p. 341.

Note 87.

Soz. l. 6. c. 21. p. 664. c.

Amm. p. 340.

Thrace [à l'embouchure du Danube,] où il y avoit beaucoup de chaſteaux, de bourgades, & de villes, dont les plus celebres ſont Dionyſiople, Tome, & Calate: mais Tome qui eſtoit une ville grande & riche ſur le bord du Pont-Euxin, eſtoit la metropole. C'eſt là que reſidoit l'Eveſque, qui par une ancienne coutume gouvernoit ſeul toute la province. Soz. p. 664. d. Amm. p. 340. Soz p. 664. d. d Thdrt. L. 4. c. 31. p. 703. d.

Celui qui l'eſtoit alors, appellé Bretanion, [a] eſtoit un homme excellent en beaucoup de choſes; mais illuſtre ſurtout par la ſainteté de ſa vie, & il eclatoit en toutes ſortes de vertus. [Ce que nous allons raporter fit bien voir la ſolidité de ſa vertu.] Ibid. a Soz. p. 665. b. Thdrt. p. 703. d.

Valens eſtoit arrivé à Tome; & eſtant venu à l'egliſe, il voulut, comme il avoit accoutumé de faire, perſuader à Bretanion de communiquer avec les Ariens. L'Eveſque luy répondit avec toute la liberté & la generoſité d'un grand homme pour défendre la foy de Nicée. Il s'anima du zele de Dieu. Il reprocha à ce Prince la corruption qu'il introduiſoit dans la doctrine de l'Egliſe, & l'injuſtice avec laquelle il perſecutoit les Saints: en ſorte qu'il pouvoit dire avec David; J'ay parlé de voſtre loy devant les Rois, & je n'en ay pas rougi. Il le laiſſa enſuite, & ſe retira dans une autre egliſe. Tout ſon peuple qui s'eſtoit aſſemblé tant pour voir le Prince, que parcequ'on ſe doutoit bien qu'il arriveroit quelque choſe d'extraordinaire, ſuivit ſon Eveſque, & ſe retira avec luy: de ſorte que Valens demeura ſeul avec ſa ſuite ordinaire. Soz. p. 664. d. Thdrt. p. 703. d. 704. Soz. p. 665. a.

Il en fut piqué; & ayant fait prendre Bretanion, il commanda qu'on le menaſt en exil: mais il le rappella peu de temps aprés, de peur, comme on croit, que les Scythes indignez de l'exil de leur paſteur, ne fiſſent quelque remuement, que leur courage, auſſi-bien que la ſituation de leur pays, euſt rendu de conſequence. Ainſi Bretanion triompha de toute la puiſſance imperiale, & merita le titre de Saint dont le martyrologe Romain l'honore le 25 de Janvier. On croit qu'il eut pour ſucceſſeur Geronce, qui aſſiſta au Concile de Conſtantinople en l'an 381. a. Bar. 371. § 126. Boll. 25 jan. p. 621. b.

Valens aprés avoir paſſé l'été aux environs du Danube, vint prendre ſon quartier d'hiver à Marcianople dans la Meſie prés de la petite Scythie, ayant avec luy ſon Eudoxe, [qui quelque impie qu'il fuſt, paroiſt l'avoir encore eſté moins que] [b] Domnin, qui eſtoit alors Eveſque de Marcianople. Car Domnin obtint avec Valens de Murſe le rappel d'Eunome qu'Auxone avoit fait bannir en Mauritanie: & Valens ayant enſuite voulu voir Eunome, Eudoxe l'en empeſcha. Amm. p. 341. p. 340. Phiſg l. 9. c. 7. p. 124. 125. b c. 8. p. 125. 126.

Socr. l. 4. c. 11. p. 219. a. c. Hier. ch. Idat. Chr. Alex.

'Il y eut "cette année de furieux tremblemens de terre, qui ruinerent Nicée le 11 d'octobre, & peu aprés la ville de Germe dans l'Helleſpont. [a] Et neanmoins tant de funeſtes accidens arrivez dans cette année & les precedentes, n'eſtoient pas capables d'arreſter Valens & Eudoxe, qui ne ceſſerent point pour tout cela de perſecuter leurs adverſaires avec la meſme fureur qu'auparavant: De ſorte que ces tremblemens de terre au lieu d'arreſter les troubles de l'Egliſe, furent plutoſt des preſages de leur continuation & de leur accroiſſement.

[a] Socr. p. 219. b.

V. § 17.

L'AN DE JESUS CHRIST 369.

Ath. ad Afr. p. 941. a. b.

[On croit qu'il faut mettre en ce temps-ci] 'un Concile de Rome, "où le Pape Damaſe excommunia Urſace, Valens, & ceux qui ſuivoient leurs ſentimens. Saint Athanaſe l'en remercia avec tout le Concile d'Egypte, témoignant en meſme temps avoir regret de ce qu'on n'avoit pas traité de meſme Auxence de Milan. 'Mais nous apprenons d'une lettre de 90 Eveſques de l'Italie & des Gaules aſſemblez à Rome, qu'il avoit enfin eſté condanné 'avant l'an 373. Les Eveſques d'Eſpagne le condannerent unanimement, auſſi-bien que les Conciles de Rome & des Gaules, avec Urſace, Valens, & Caius de Pannonie. 'Avec tout cela neanmoins Auxence demeura toujours dans la poſſeſſion de l'Egliſe de Milan, juſqu'à ce que Dieu luy oſta la vie en l'an 374.

V. S. Athanaſe § 111.

Thdrt. l. 2. c. 17. p. 617. d.

Ath. ad Epict. p. 582. a.

Bar. 369 § 37.

Ath. ad Afr. p. 931.

'La lettre "que S. Athanaſe & le Concile d'Egypte écrivirent vers ce temps ci aux Eveſques d'Afrique, [donne ſujet de croire qu'il y avoit auſſi des perſonnes dans cette province qui ſuivoient les fautes du Concile de Rimini, & rejettoient le terme de Conſubſtantiel. Mais on ne voit point que cela ait fait d'eclat, ou ait eu aucune ſuite, ni parmi les Catholiques; ni meſme "parmi les Donatiſtes, quoique Donat leur grand maiſtre, ou plutoſt leur Dieu, fuſt tombé dans les erreurs d'Arius.]

Ibid.

V. § 39. Les Donatiſtes § 44.

ARTICLE CIII.

Eudoxe meurt: S. Evagre eſt ordonné par les Catholiques, & banni: Quatre-vingts Eccleſiaſtiques de Conſtantinople ſont brulez ſur mer.

L'AN DE JESUS CHRIST 370.

Amm. l. 27. p. 342.

APRES la concluſion de la paix que Valens fit avec les Gots à la fin de l'an 369, ce Prince revint à Conſtantinople, [où il paſſa le reſte de l'hiver & le commencement de 370. Mais pendant qu'il ſe preparoit à allumer de plus en plus le feu de la perſecution

370. cution contre l'Egliſe Catholique, Dieu luy oppoſa le grand Baſile, en l'elevant à la dignité d'Archeveſque de Ceſarée, afin que l'eminence de ce ſiege le miſt en état de défendre avec plus de poids & d'autorité la foy, la charité & l'unité de l'Egliſe.

Il oſta en meſme temps la vie à Eudoxe [chef du parti de l'Arianiſme, & l'obligea de luy venir rendre conte des maux qu'il avoit faits à ſon epouſe & à ſes fideles ſerviteurs depuis tant d'années qu'il abuſoit de la puiſſance de ſon ſacerdoce, & qu'ayant les cornes de l'Agneau, il parloit comme le dragon.] Socr.l.4.c.14.p. 225.226.

Car il y avoit 11 ans [commencez] qu'il dominoit [& qu'il tyrannizoit] l'Egliſe de Conſtantinople ſous le nom d'Eveſque [depuis le 27 de janvier 360. Nous avons vu comment il avoit auparavant uſurpé le ſiege d'Antioche durant deux ans, & avoit tenu celui de Germanicie en Syrie 18 ans au moins, durant leſquels il s'eſtoit toujours ſignalé par la défenſe de l'Arianiſme.] Cependant Dieu ſouffrit que ſon corps fuſt enterré dans l'egliſe des Apoſtres, p.226.a|Soz.l 6. c.13.p 655.a|n. p.52.2.d. Cyr.Al. ep.56. p.103.d.

V. Valens 69. [qu'il avoit dediée de nouveau le 9 avril de cette meſme année,] & qu'il y fuſt mis ſous l'autel meſme où eſtoient les ſacrées reliques des Apoſtres [S. André, S. Luc, & S. Timothée. S. Gregoire & les autres Eveſques Catholiques qui vinrent aprés luy, ne crurent pas ſe devoir mettre en peine de l'en oſter ;] & il y eſtoit encore 50 ans aprés.

Il eſtoit venu à Nicée pour donner un ſucceſſeur à Eugene, mort depuis peu; mais il mourut luy meſme avant que d'avoir achevé cette action, [& d'avoir ſacré] Hypace, qui fut celui que les Ariens firent alors Eveſque de Nicée. Cet Hypace eſtoit de Cyr; & c'eſt apparemment celui que S. Epiphane met entre les diſciples d'Aece; & qu'il dit avoir eſté elevé par Eudoxe aprés avoir eſté banni avec ſon maiſtre. Phiſg.l.9. c.8.p. 126. c.19.p.133| n.p. 396. n.p.396|Epi.73. c.38 p.886.b.

Eudoxe mourut auſſi-toſt que Valens fut parti de Conſtantinople pour aller à Antioche: mais cette nouvelle l'arreſta à Nicomedie. Il ſemble qu'il eſtoit à Cyzic le 10 de juin; [& ainſi il faudroit mettre la mort d'Eudoxe vers le mois de may.] [a] Il n'eut neanmoins de ſucceſſeur qu'aprés l'ordination de S. Baſile, [c'eſt à dire dans les derniers mois de l'année.] Socr.p.225.226. Cod.Th. chr.p. 87. a Baſ.ep.254.p. 253.a.

Les Orthodoxes de Conſtantinople voyant Eudoxe mort, [& ſon ſiege vacant,] crurent ne devoir pas laiſſer echaper une occaſion qui paroiſſoit favorable [pour avoir un Eveſque Catholique,] & ils en firent ordonner un nommé Evagre. Il fut ordonné [ou établi] par un Euſtathe, qu'on ne peut pas pretendre eſtre celui d'Antioche, quoy qu'en diſent Socrate & Sozomene. Socr.p.226.a| Soz.p.655.b| Thphn.p.49.c. προεχείρισε. V. S. Euſtathe. Socr.n.p.53.1.b| Bar.370, § 30.

dont les principaux eſtoient Urbain, Theodore, & Menedeme; & ces deputez eſtant arrivez à Nicomedie, preſenterent à Valens une requeſte pour luy expoſer l'injuſtice & la violence avec laquelle on les traitoit. Mais ce Prince au lieu d'eſtre touché de quelque compaſſion, s'irrita contre eux plus que jamais: Il ne le leur fit pas neanmoins paroiſtre, mais il ordonna ſecretement au Preſet du Pretoire, de les arreſter & de les faire mourir. Ce Preſet eſtoit Modeſte, dont nous aurons ſouvent à parler. 'Il avoit ſuccedé au commencement de cette année meſme à Auxone, & il demeura en cette charge [juſqu'à la fin du regne de Valens, s'y eſtant toujours maintenu par l'adreſſe qu'il avoit à flater les paſſions de ce Prince, à favoriſer ſa pareſſe, & à ſeconder ſa cruauté, particulierement contre les Catholiques, dont il eſtoit ennemi, non ſeulement comme miniſtre & flateur de Valens, mais encore parcequ'il eſtoit luy meſme Arien, & battizé par les Ariens.] Phiſg.n. p.383. V. Valens § 10.

'Cependant il n'oſa pas executer publiquement l'ordre de Valens contre ces Eccleſiaſtiques, depeur que la mort de tant de perſonnes que leur caractere, leur pieté, & leur innocence rendoient venerables, n'excitaſt quelque tumulte parmi le peuple. Il fit courir le bruit qu'on envoyoit ces deputez en exil, de quoy ils témoignerent beaucoup de joie, '& il les fit mettre [1] ſur un vaiſſeau comme pour les conduire au lieu qui leur eſtoit deſtiné. Mais il ordonna aux mariniers qui le conduiſoient, d'y mettre le feu lorſqu'ils ſeroient en pleine mer, [afin que la mort des Saints fuſt plus cachée,] & qu'ils ne puſſent pas meſme recevoir l'honneur de la ſepulture. En effet, le vaiſſeau eſtant arrivé au milieu du golfe d'Aſtaque, [à la pointe duquel Nicomedie eſt ſituée,] les mariniers y mirent le feu, & ſe ſauverent dans l'eſquif. Mais il arriva que le vent eſtant alors extremement grand, le vaiſſeau fut pouſſé avec beaucoup de viſteſſe, & n'acheva de ſe bruler avec ceux qu'il portoit, que lorſqu'il fut arrivé au havre appellé Dacidize ſur la coſte de Bithynie. 'Ainſi ces bienheureux Preſtres eprouverent la rigueur des embraſemens au milieu des eaux, [2] & aprés avoir combatu contre le feu & contre l'eau, ils furent enfin ſubmergez dans les flots de la mer, & y acquirent la couronne du martyre. Socr. p. 227. b] Soz. p. 656. a. Socr. p 227. c] Soz. p 656. a. b] Thdrt. l 4. c. 21. p. 695. d. Socr. p. 227. c] Soz. p. 656. c. Naz. or. 20. 25. p. 348. a] 433. d] Thdrt. p 695. d. [2] Thdrt. p. 695. d.

'L'Egliſe greque & latine en fait la memoire le 5 de ſeptembre, [qui peut bien avoir eſté le jour de leur mort.] Les Ménées diſent que c'eſtoient des Preſtres & des Diacres: 'Theodoret ſemble Menæa, p. 81. Thdrt. p. 695. d.

1. Theodoret marque que ce vaiſſeau eſtoit ſans contrepoids, ἀνερμάτιστον

Naz.or.20.25 p. 348.a|433.d. a or.25.p.416. les faire tous Preſtres. 'S. Gregoire de Nazianze parle auſſi pluſieurs fois des Preſtres brulez ſur l'eau ſous Valens. [a] Dans ſon oraiſon 23.e il ne parle que d'un ſeul Preſtre brulé ſur la mer, & il y décrit cet accident avec toute la beauté de ſon genie, & Bar.370.§ 35.36. tous les ornemens de ſon eloquence: 'Baronius croit que ce ſont Naz. or.23.n.p. 823.d. deux hiſtoires differentes, quoique ſemblables. 'Neanmoins Elie de Crete dit que ce Preſtre eſt appellé par les uns Urbaſe, & par les autres Theodule. [Et nous trouvons Urbain & Theodore parmi les 80 deputez de Conſtantinople.]

Socr.l 4.c.26.p. 227.d. 'L'inhumanité avec laquelle on avoit traité ces Eccleſiaſtiques, fut punie par une famine extreme, qui deſola tellement la Phrygie & les environs, qu'une grande partie des habitans fut contrainte d'abandonner le pays. Elle eſt marquée en cette année par les chroniques de Saint Jerome & d'Idace: [& nous verrons qu'elle continuoit encore l'année ſuivante.]

ARTICLE CXIV.

Demophile de Berée eſt fait Eveſque de Conſtantinople par les Ariens.

Socr.l.4. c.14.p. 226.a| Thdrt.l. 5.c 39.p.756| Phiſg l.9 c.8.19. p.126.133. 'LEs Ariens eſtant donc maiſtres abſolus dans Conſtantinople, cette Egliſe tomba entre les mains de Demophile, [a] qui eſtoit auparavant Eveſque de Berée en Thrace [dés l'an 347, auquel il vint à Sardique avec les autres Ariens: & il s'eſtoit ſignalé dans leur parti en contribuant à la chute du Pape Libere banni dans ſa ville.] 'Il eſtoit de Theſſalonique, d'une famille aſſez illuſtre. [b] Il s'établit de luy meſme ſur le ſiege de Conſtantinople par la faveur de Valens, ſans que ſon changement de ſiege [c] fuſt autoriſé par aucun Concile legitime [de ceux meſmes de ſa ſecte,] quoiqu'on le publiaſt. 'Auſſi au lieu de l'acclamation ordinaire, *Il eſt digne*, une partie du peuple cria dans ſon inthronization, *Il eſt indigne*. Le principal auteur de ſa promotion, fut [d] Dorothée de Heraclée, qui pretendoit avoir droit de le faire plus que tout autre, [comme metropolitain de la Thrace.] Ce Dorothée eſtoit [originaire] de la meſme province de Thrace. On ne voit pas s'il avoit eſté fait Eveſque aprés la mort d'Hypatien, dont nous ne trouvons rien depuis l'an 365, ou bien ſi Hypatien s'eſtant declaré pour les Semiariens, Dotothée avoit eſté mis en ſa place [ſoit par le Concile de Conſtantinople en 360, ſoit ſous Valens.]

Nota 88. Nota 89. Nota 90.

Phiſg.l.9.c.10. p.127. b c.8.p.126| c.19.p.133. Thdrt.p.756.

c.14. p.128.129. & alii. 'Nous le verrons porté par les Ariens ſur la chaire d'Antioche aprés la mort d'Euzoïus, & puis encore ſur celle de Conſtan-

tinople en l'an 386. Philoſtorge l'accuſe d'une vanité extreme. p.129.

Il ne traite pas mieux Demophile, & il le repreſente comme un eſprit impetueux, turbulent, qui ne pouvoit s'empeſcher de brouiller & de renverſer toutes choſes, particulierement ce qui regardoit les dogmes de la religion. Il en apporte pour preuve quelques endroits du premier ſermon qu'on avoit de luy, & écrit par ceux qui l'entendoient en meſme temps qu'il le prononçoit, & un autre fait à Conſtantinople. Ib|Suid ſ.p 685

Il ſe declara ouvertement contre les Eunomiens, & les perſe- Phiſg.p.129v
cuta beaucoup. [Il ſemble au contraire avoir eſté aſſez favorable aux Macedoniens, & je ne voy pas d'autres ſens à ce que dit Saint
» Baſile du commencement de ſon epiſcopat:] Tout ceux, dit-il, Baſ.ep.254 p.
» qui viennent de Conſtantinople, témoignent unanimement qu'il 255.a b.
τὸ πλάσμα ὑρδόδοξος. » a une apparence exterieure de pieté, "& qu'il fait quelque ſem-
» blant de ſuivre la veritable foy, juſque là meſme qu'il réunit les
» partis qui diviſent la ville, & que quelques Eveſques des environs
» ont embraſſé ſa communion. [Il y a peu d'apparence d'entendre ceci des Catholiques, vu l'horrible perſecution que les Ariens exciterent contre eux dés ſon entrée, ſelon les hiſtoriens, comme nous l'allons raporter.] Et le Concile d'Aquilée qui l'appelle Cod.Tir.app.p.
dirum perfidiæ caput. le "cruel chef de la perfidie, attribuë particulierement à Luce 73.
d'Alexandrie, & à luy, toutes les cruautez que les Ariens avoient exercées ſur les Catholiques.

Philoſtorge raporte que Demophile eſtant allé à Cyzic avec Phiſg.l.9.c.13.fr
Dorothée d'Heraclée & quelques autres, pour y mettre un 128.
Eveſque, parceque le peuple, attaché à la doctrine d'Eleuſe, n'en avoit point voulu ſouffrir [d'autre que luy] depuis la ſortie d'Eunome [en 360 ou 361,] il ne put encore venir à bout de leur en faire recevoir qu'aprés avoir anathematizé publiquement & de bouche & par écrit, Aece, Eunome, & tous ceux qui ſuivoient leurs ſentimens; & qu'alors meſme il fut contraint d'ordonner celui que le peuple avoit elu, lequel ſe declara hautement pour la Conſubſtantialité. [Nous ne ſavons que dire de ce recit. Philoſtorge a accoutumé de confondre la Conſubſtantialité avec la reſſemblance de ſubſtance. D'ailleurs,] Eleuſe vivoit encore, Socr.l.2.c.10.p.
ſelon Socrate & Sozomene, en 383, [& il ſemble difficile de croire 269 a|Soz. l.7.c.
que le peuple de Cyzic qui eſtoit ſi attaché à luy, ait ſouffert ou 12.p 719.c.
ait fait luy meſme l'election d'un autre Eveſque tant qu'il a vécu]

ARTICLE CXV.

Deſcription generale de la perſecution de Valens.

L'AN DE JESUS CHRIST 371.

[IL ſemble que S. Melece Eveſque d'Antioche ait eſté banni dés le commencement de cette année; par où l'on voit que Valens perſecutoit les Catholiques dans les lieux les plus eloignez de luy, auſſi-bien que dans ceux qui en eſtoient proches. On trouve meſme dans une lettre de S. Baſile écrite apparemment vers le milieu de cette année,] 'que ceux qui défendoient la foy dans chaque Egliſe, en avoient eſté chaſſez: [& nous l'allons bientoſt voir en particulier des provinces de l'Aſie Mineure.]' S. Gregoire de Nazianze dit auſſi que Valens ne vint attaquer l'Egliſe de Ceſarée en Cappadoce, [à la fin de cette année,] que lorſque les autres villes des environs avoient déja eſté ſubjuguées, & que celle de Ceſarée ſe trouvoit ſeule avoir echapé à la fureur des Ariens. Theodoret dit que Valens ne voulut pas attaquer S. Baſile le premier, de peur que l'exemple de ſon courage ne fortifiaſt les autres; & S. Baſile meſme dit que la perſecution avoit ravagé la pluſpart de l'Orient, lorſqu'elle commença à gagner la Cappadoce. [Il ne faut donc pas attendre à commencer la perſecution de Valens au temps qu'il arriva à Antioche l'an 372, comme font les hiſtoriens de l'Egliſe, puiſque dés celle-ci au moins elle eſtoit déja fort violente.

V. ſon titre § 9.

Baſ. ep. 220 p. 333. a.

Naz. or. 20. p. 347. a. 348. b.

Thdrt. l. 4. c. 16. p. 682. b.

Baſ. ep. 297. p. 288. c. d.

Avant que de remarquer le detail des maux qu'elle cauſa cette année & les ſuivantes, il faut voir la deſcription generale qu'en fait Saint Gregoire de Nazianze, en parlant au nom de l'Egliſe de Conſtantinople, dont il eſtoit alors Eveſque, en preſence de 150 Peres du ſecond Concile œcumenique.] 'Valens, dit-il, fut un perſecuteur qui n'eut pas plus d'humanité que Julien, ou plutoſt il le ſurpaſſoit d'autant plus en cruauté, que c'eſtoit un faux Chriſt qui portoit le nom de JESUS CHRIST. Il fut la honte & l'infamie des Chrétiens, qui ne pouvoient luy obeïr ſans impieté, ni acquerir de la gloire en ſouffrant ſous luy. Car il ne paroiſſoit faire aucune injuſtice en puniſſant ceux qui ne luy eſtoient pas ſoumis; & l'on ne donnoit point le glorieux titre de Martyre aux tourmens qu'il leur faiſoit endurer: de ſorte qu'il ſembloit avoir trouvé le moyen de faire croire qu'ils eſtoient punis comme des impies, lorſqu'ils ſouffroient en qualité de

Naz. or. 32. p. 512. b. c.

Chrétiens. Le meſme Pere ne veut point qu'on cherche d'autre a.
cauſe de ces maux que les pechez des Chrétiens, qui au lieu de conformer leur vie à la loy de Dieu, ſuivoient la corruption de leur eſprit & la vanité de leurs penſées; & qui par là avoient merité d'eſtre abandonnez aux plus méchans & aux plus ſcelerats de tous les hommes.

[Il s'étend davantage dans un autre diſcours, où reprochant aux Ariens leurs cruautez par l'oppoſition de la conduite des Catholiques:] » 'Les livres & les entretiens, dit-il en les apoſtro- or. 25 p. 432-
» phant, ſont remplis des effets de voſtre barbarie. La poſterité les 434.
» apprendra, & vous en couvrira, comme je m'en aſſure, d'une in-
» famie eternelle. Que peut-on dire de ſemblable des Catholiques?
» Quel peuple inſolent avons nous ſoulevé contre vous? Quels
» ſoldats avons nous armé pour vous combatre? Avons nous envoyé
» contre vous un General furieux & plus emporté que ceux meſmes
» dont il executoit les ordres; un homme qui n'eſtant pas Chrétien,
» croyoit s'acquiter d'un devoir religieux envers les demons, par
» l'impieté avec laquelle il perſecutoit les Catholiques? Avons
» nous aſſiegé avec des troupes des perſonnes qui les mains elevées
» vers Dieu, ne ſongeoient qu'à luy offrir leurs prieres? Avons nous
» étoufé le chant des pſeaumes par le bruit des trompettes? Avons
» nous mélé quelquepart le Sang myſtique [de J. C.] avec le ſang
» des hommes maſſacrez? Où avons nous fait ceſſer les gemiſſemens
» ſpirituels par des cris lugubres & lamentables? Où avons nous
» arreſté les larmes de componction, pour en faire repandre de
» tragiques? Où avons nous changé les maiſons de prieres en ſepul-
» cres? Quand avons nous livré entre des mains criminelles les
» vaiſſeaux deſtinez aux ſacrez Myſteres, & qu'il n'eſt pas permis
» à tout le monde de toucher? Aimables, autels, comme l'Ecriture
» vous appelle, mais que nous pouvons appeller maintenant des
» autels deshonorez, avons nous fait monter ſur vous de jeunes
» impudiques pour vous ſouiller par des airs laſcifs, par des geſtes
» & des poſtures deshonneſtes? ou plutoſt avons nous fait inſulter
» ſur vous au grand & divin Myſtere qui s'y offre? Chaire venerable
» & auguſte ſur laquelle tant d'illuſtres & de ſaints Prelats ont eſté
» aſſis ſucceſſivement pour y preſcher les divins Myſteres, avons
» nous elevé ſur vous aucun payen pour tourner en ridicules les
» veritez chrétiennes par des diſcours ſatyriques & impies? Vierges
» ſaintes, ſiege de la pureté & de la pudeur, qui ne pouvez ſouffrir
» la preſence des hommes meſmes les plus chaſtes, je vous atteſte ſi
» jamais aucun des noſtres vous a outragées par des regards abomi-

nables, & des excés dignes de la punition de Sodome. Quelles 371.
beſtes feroces avons nous laſchées pour devorer les corps des
Saints, comme ont fait ces inhumains à l'égard de quelques per-
ſonnes qui n'avoient point d'autres crime que celui de ne vouloir
pas embraſſer leurs dogmes impies, & ſe ſouiller par leur com-
munion ſacrilege, qu'ils fuyoient comme le poiſon d'un ſerpent,
capable non de faire mourir les corps, mais de corrompre & de
perdre les ames; ou d'avoir donné la ſepulture à des perſonnes
dont les corps morts avoient eſté reſpectez par les beſtes meſmes
carnaſſieres? C'eſt en verité un crime qui meritoit bien d'eſtre
puni dans un autre theatre & par d'autres beſtes. De quels Eveſ-
ques a t-on dechiré avec les ongles de fer le corps déja tout caſſé
de vieilleſſe en preſence de leurs diſciples qui ne pouvoient les
aſſiſter dans ces ſupplices que par des larmes impuiſſantes? Qui
ſont, dis-je, ces Prelats qui ont eſté ainſi ſuſpendus avec J.C, qui
ont remporté la victoire par leur conſtance dans les tourmens,
qui ont arroſé leur peuple par leur ſang precieux, & qui enfin ont
eſté conduits à la mort pour eſtre enſevelis & glorifiez avec J.C,
dont la victoire ſur le monde ſe continuë encore par ces meur-
tres & par l'immolation de ces victimes? Qui ſont ces Preſtres
que le feu & l'eau, deux elemens contraires & incompatibles,
ſeparerent les uns des autres, & qui furent conſumez par les
flammes avec leur vaiſſeau? Et pour ne pas entrer dans le detail
de tous les maux que nous avons endurez; qui ſont ceux que les
Preſets meſmes ont accuſé de cruauté, quoiqu'ils s'en rendiſſent
les miniſtres? Car quoiqu'ils fuſſent les executeurs des paſſions
des ſouverains, ils ne pouvoient pas neanmoins ne point deteſter
une ſi étrange barbarie; & ils ne ſe depouilloient pas entierement
de la raiſon, encore qu'ils s'accommodaſſent au temps. Leur
complaiſance pour ces cruelles volontez du Prince, n'empeſchoit
pas qu'ils ne fuſſent encore aſſez equitables pour condanner
l'injuſtice dont ils eſtoient contraints d'eſtre les malheureux
inſtrumens.

Nyſſ. in Eun. t. 2. p. 311, b, c.

Non ſeulement l'Egliſe avoit alors à combatre contre un Empereur, mais encore contre tous les magiſtrats & tous les miniſtres de ſa Cour. Les uns entroient dans ſes paſſions, parce-qu'ils eſtoient engagez dans les meſmes erreurs & les meſmes ſentimens. Pluſieurs autres faiſoient volontiers tout ce qui pouvoit luy eſtre agreable, dans la crainte de luy deplaire & d'encourir ſon indignation. Quelques uns meſme s'attachoient à luy par l'oppoſition qu'ils avoient contre des perſonnes qui faiſoient profeſſion

profeſſion de la veritable foy : [& ils ne croyoient pas le pouvoir faire dans un temps plus propre que] celui auquel l'Empereur puniſſoit par les confiſcations, les banniſſemens, les exactions, les priſons, les chaines, les fouets, & les plus cruels ſupplices, tous ceux qui ne ſe ſoumettoient pas à ſes paſſions. Car il y avoit alors plus de danger pour des perſonnes de pieté & des Catholiques, d'eſtre trouvez dans la maiſon de Dieu, que d'eſtre convaincus des crimes les plus enormes.

'Il n'y eut point de lieu exemt des triſtes effets d'un temps ſi malheureux : & aucune nation n'echapa aux ravages & à la fureur de cette hereſie. Tous ceux qui fleuriſſoient davantage dans l'Egliſe, virent leurs deſſeins & leurs travaux ruinez. Nul peuple ne put ſe garantir de leurs inſultes, ni la Syrie, ni la Meſopotamie, ni la Phenicie, ni la Paleſtine, ni l'Arabie, ni l'Egypte, ni la Libye, ni le Pont, ni la Cilicie, ni la Lycie, ni la Lydie, ni la Piſidie, ni la Pamphylie, ni la Carie, ni l'Helleſpont, ni les iſles voiſines juſqu'à la Propontide, ni la Thrace, ni toutes les nations des environs du Danube. Il n'y eut que la Cappadoce qui fut aſſez heureuſe pour ne pas eprouver, comme les autres pays, les malheurs du temps, parceque le grand Baſile qui en eſtoit le protecteur, la mit à couvert de toutes ces tempeſtes : [ce qui ne fut pas meſme ſans exception, comme on le verra dans la ſuite.] p. 315. b. c.

'La perſecution que l'on faiſoit aux Catholiques [déja ſi odieuſe par elle meſme, l'eſtoit encore davantage,] parcequ'en meſme temps qu'on traitoit ſi mal les plus grands ſerviteurs de Dieu, on laiſſoit au contraire une entiere liberté à tous ceux qui en eſtoient ennemis, heretiques, Juifs, ou payens : [de ſorte qu'il paroiſſoit que c'eſtoit moins dans Valens une attache exceſſive pour le parti qu'il avoit malheureuſement embraſſé, qu'une haine que le demon luy inſpiroit contre la verité & contre tous ceux qui l'aimoient.] Thdrt. l. 4. c. 21. p. 696. a. b. l. 5. c. 20. p. 733. a. b.

'Cette perſecution eſtoit encore d'autant plus dangereuſe, que la pluſpart des Egliſes manquoient de pilotes. Car Valens les envoyoit tous en exil, pour mettre au lieu d'eux de malheureux pirates qui s'efforçoient de les perdre, [a]n'ayant uſurpé l'epiſcopat que pour en eſtre la honte & l'infamie. [b]Et neanmoins cet artifice luy devenoit inutile par la generoſité de ces ſaints Prelats, qui des extremitez de la terre où on les avoit releguez, ſoûtenoient les Fideles, & terraſſoient les heretiques par les lettres qu'ils écrivoient. Car celui dont la providence regle toutes choſes, avoit alors donné à ſon peuple des pilotes dont l'art egaloit la l. 4. c. 16. p. 682. a. b. v. Pat. c. 2. p. 814. d. v. Pat. c. 2. p. 780. b. Nyſſ. in Eun. t. 2. p. 312. b. c. a Nyſſ. p. 312. b. c. b Thdrt. l. 4. c. 27. p. 701. d.

violence de la tempeſte, des chefs dont le courage répondoit à la fureur des ennemis, & des remedes proportionnez à la grandeur de la maladie.

ARTICLE CXVI.

Valens quitte Conſtantinople pour aller à Ceſarée: Il perſecute partout en paſſant: Abregé de ce qui ſe paſſa entre S. Baſile & luy.

[IL faut voir maintenant en particulier ce que nous avons marqué en general, & ſuivre Valens dans ſa marche.] Car nonobſtant la famine dont Dieu puniſſoit ſes crimes, [a]il quitta Conſtantinople [vers le milieu d'avril au pluſtoſt,] pour aller à Antioche. [b]Il eſtoit à Ancyre le 13 de juillet. [c]Il fit ce voyage fort lentement, [& ne paſſa point cette année la Cappadoce.] [d]Comme il eſtoit encore tout enflé des avantages qu'il avoit remportez ſur les [Gots en 369,] il ne pretendoit pas ſouffrir que rien s'oppoſaſt à ſes volontez, [dont la principale eſtoit l'établiſſement de l'Arianiſme.

Il faiſoit marcher devant luy [Modeſte] Prefet du Pretoire, qui comme ſi c'euſt eſté un des devoirs eſſentiels de ſa charge, prenoit un grand ſoin de ne laiſſer dans les villes aucun [Eveſque] qui ſoûtinſt la foy orthodoxe, de les chaſſer tous, & d'en mettre d'autres en leur place. Eſtant parti de la Propontide [& de Conſtantinople] dans cet eſprit, comme une nuée qui devoit ruiner toutes les Egliſes, il deſerta en un moment la Bithynie, emporta ſans reſiſtance toute la Galacie, [e]ſelon la legereté ordinaire de cette nation; & enfin aprés toutes les tragedies de ces provinces, où il n'epargnoit pas les ſupplices, [f]il vint fondre ſur la Cappadoce dans l'eſperance de l'emporter avec la meſme facilité.

[S. Gregoire décrit la meſme choſe d'une autre maniere. Car voulant raporter les combats de S. Baſile contre Valens, il parle ainſi de ce qui les avoit precedez:] Valens, dit-il, commença à ſe ſignaler par les banniſſemens, par les expulſions, par les confiſcations, par des pieges viſibles & cachez, par des diſcours pleins de careſſes, quand l'occaſion y paroiſſoit convenable, & par la violence ouverte lorſque les careſſes n'avoient pas de lieu. On chaſſoit des Egliſes ceux qui faiſoient profeſſion de la doctrine Catholique, & l'on en mettoit en poſſeſſion ceux qui ſuivoient la doctrine pernicieuſe & empoiſonnée de l'Empereur,

Socr. l. 2. c. 16. 17. p. 227. 228. Nyſſ. in Eun. p. 321. b.

V. Valens 1. 10.

Cod. Th. chr. p. 89.

a Zoſ. l. 4 p. 742. d.

b Nyſſ. in Eun. p. 312. b.

b. c.

c. b. 312. c.

Naz. or. 20. p. 347. 348.

qui exigeoient des ſignatures impies, & qui ſignoient eux meſmes de plus grandes impietez. On donnoit des ordres à des Generaux impies, non pour aller combatre les Perſes, non pour aller dompter les Scythes, ou pour repouſſer quelque autre nation barbare, mais pour faire des egliſes le theatre de leurs carnages, pour profaner les autels, pour les ſouiller par le ſang des hommes & des victimes, pour faire violence à la pudeur des vierges.

'Cet embraſement entra enfin dans la Cappadoce, qui en avoit déja ſenti la fumée, ſelon l'expreſſion de S. Baſile, par le bruit de l'affliction des autres, qui luy avoit fait verſer des larmes de compaſſion & de tendreſſe [& elle en avoit auſſi déja vu quelques étincelles. Car dans une lettre, qui peut avoir eſté écrite vers le milieu de cette année,] S. Baſile dit que les affaires de l'Egliſe eſtoient encore indeterminée dans la Cappadoce; qu'Evippe eſtoit venu, mais n'avoit encore rien fait paroiſtre; que neanmoins les ennemis menaçoient de faire venir ceux de leur parti d'un canton de l'Armenie qu'il appelle la Tetrapole, & de la Cilicie. 'Cet Evippe eſtoit un ancien Eveſque qui avoit de l'eloquence. Mais il eſtoit Arien; ce qui obligea S. Baſile de ſe ſeparer de luy, quoiqu'il euſt des raiſons particulieres de l'aimer. 'Il avoit aſſiſté avec les autres Ariens au Concile de Conſtantinople [en 360,] où il avoit depoſé Euſtathe & les autres Semiariens; '& ceux-ci avoient dit une infinité de choſes contre leurs depoſiteurs, & contre Evippe en particulier. 'Anyſe Eveſque, que Saint Baſile qualifie un miſerable valet, eſtoit ſon diſciple.

Bas. ep. 237. p. 388. c. d.

ep. 57. p. 86. b.

ep. 265. p. 264. c.

ep. 72. p. 117. d. e.

p. 118. b. ep. 73. p. 120. c.

ep. 10. p. 53. b. c.

L'AN DE JESUS CHRIST 372.

[Cette courſe d'Evippe eſtoit comme une eſcarmouche avant le grand combat qui ſembloit devoir ſuivre l'arrivée de Valens. Ce Prince vint à Ceſarée ſur la fin de l'année 371, & y demeura apparemment juſques au mois de mars de l'année ſuivante.] Il paſſa ce ſemble à Nazianze, où l'Eveſque Gregoire ſoûtenu par la force & l'eloquence de ſon fils [qui n'eſtoit encore que Preſtre,] reſiſta genereuſement à tous les efforts des heretiques. [L'hiſtoire ne nous en apprend point le detail.]

Naz. or. 19. p. 312. b. c.

'Il n'y a rien de plus illuſtre dans toute la perſecution de Valens, que ce qui ſe paſſa à Ceſarée. [Mais comme il le faut reſerver pour l'ornement de l'hiſtoire de S. Baſile, nous nous contenterons de dire ici, que la fermeté de ce grand Saint fut en vain tentée par les menaces & les promeſſes du Prefet Modeſte, par les ſollicitations de Mardone grand Chambellan, & de pluſieurs autres des principaux officiers, & par tout l'eclat de la majeſté

or. 20. p. 347. d.

imperiale. Le courage invincible du Saint rendit ſes plus grands ennemis ſes admirateurs; & Valens vint meſme à l'egliſe le jour de l'Epiphanie, où S. Baſile voulut bien le ſouffrir par condeſcendance, & recevoir ſes preſens. 372.

Les cabales des Ariens eurent neanmoins la force d'aigrir de nouveau Valens contre luy, & l'on attendoit ſeulement que la nuit fuſt paſſée pour le mener en exil. Mais cette nuit là meſme, Valentinien Galate fils unique de Valens, tomba dans une fievre furieuſe, qui obligea le pere & la mere de recourir à S. Baſile, & ils euſſent ſans doute obtenu par ſes prieres la vie de leur fils, s'ils n'euſſent eu la foibleſſe de le laiſſer battizer par les Ariens: ce qui fut auſſi-toſt ſuivi de ſa mort.

La douleur qu'en eut Valens, arreſta pour lors le deſſein qu'il avoit eu de bannir S. Baſile. Les Ariens le luy firent bien-toſt reprendre. Mais lorſqu'il en voulut ſigner l'ordre, trois plumes qu'il avoit priſes l'une aprés l'autre, ſe rompirent d'elles meſmes, & la main luy trembla: de ſorte que cedant enfin à la puiſſance de Dieu, il vint une ſeconde fois à l'egliſe, s'y entretint avec S. Baſile, & conceut de luy une eſtime extraordinaire. Ainſi il le laiſſa gouverner en paix ſon Egliſe, luy donna de belles terres pour un hoſpital qu'il baſtiſſoit; & l'appuya meſme de ſon autorité pour mettre des Eveſques dans diverſes villes de l'Armenie.]

Théodr. l. 4. c. 16. p. 634. b. [Dieu voulut faire voir en une occaſion ſi eclatante, qu'il eſt le Roy des Rois, qu'il ſçait, quand il luy plaiſt, mettre ſes ſerviteurs à couvert de tous les efforts de leur puiſſance, & qu'ainſi quand ils ſe trouvent abandonnez à leur cruauté, c'eſt luy meſme qui les y abandonne, non par foibleſſe, mais parcequ'il veut eprouver le courage de ſes Saints, & couronner leur patience [ou pour d'autres raiſons dignes de la ſageſſe d'un Dieu.]

Naz. or. 20. p. 351. d] 357] Baſ. ep 77. p. 134. b. [Le ſoin qu'il avoit pris ſi viſiblement de proteger S. Baſile, & l'eſtime qu'il en avoit donnée a Valens, firent que non ſeulement l'Egliſe de Ceſarée, mais generalement toute la Cappadoce, & les Catholiques du Pont, jouirent d'un aſſez grand calme durant le reſte du regne de Valens, [non pas neanmoins ſans quelque trouble, comme on le verra dans la ſuite.]

Baſ. ep. 72. 73. p. 218. b] 221. a. b. Il paroiſt qu'en 375, les Egliſes de Zeles & d'Amaſée dans le Pont, eſtoient tenuës par des Ariens: [ce qui n'empeſchoit pas que le peuple n'en demeuraſt Catholique,] & il recevoit ce ſemble des miniſtres des Eveſques voiſins.

Soz. l. 7. c. 2. p. 706. a. En effet, Sozomene nous aſſure que les Ariens ayant chaſſé Eulale Eveſque d'Amaſée, pour mettre un heretique en ſa place, Eulale trouva à ſon retour, aprés la

perſecution, qu'il n'y avoit pas cinquante perſonnes qui reconnuſſent l'Arien.

ARTICLE CXVII.

Flavien, Diodore, & S. Aphraate, ſoûtiennent l'Egliſe contre Valens; qui perſecute les Orthodoxes d'Antioche.

[QUELQUE eſtime ou quelque crainte que Valens euſt pour S. Baſile, ſon cœur n'eſtoit pas neanmoins changé, non plus que celui de Saül, comme il parut par toute la ſuite de ſa vie. Il partit de Ceſarée dés que l'hiver fut paſſé.] 'Car nous avons des marques qu'il eſtoit à Seleucie le quatrieme d'avril, & à Antioche le 13 du meſme mois. [Ce fut en cette derniere ville qu'il fit ſon ſejour ordinaire durant tout le reſte de ſon regne, auſſi occupé à perſecuter les Catholiques qu'aux affaires de ſon Etat. Cod. Th. chr. p. 90.

Ses premiers efforts devoient tomber ſur S. Melece Eveſque d'Antioche, s'il ne l'euſt pas déja relegué en Armenie, ou dés l'an 371, ou au pluſtard dés le commencement de 372. [L'Egliſe d'Antioche privée de la conduite de ſon pilote, ſembloit eſtre expoſée à un naufrage evident.] 'Mais Flavien & Diodore Preſtres de cette Egliſe, [a] qui l'avoient ſi heureuſement défenduë ſous Conſtance eſtant encore laïques, [b] firent la meſme choſe ſous Valens; & fendant, comme deux rochers, les flots de la perſecution avec une conſtance inebranlable, ils en rompirent l'impetuoſité & la violence: Ils prirent le ſoin de gouverner le troupeau; & en meſme temps qu'ils s'oppoſoient aux loups par une conduite egalement ſage & genereuſe, ils donnoient aux brebis la nourriture ſpirituelle qui leur eſtoit neceſſaire. Bas. ep. 273. p. 265. c. Thdrt. v. Pat. 2. 8 p. 780. d [81. d. a hiſt. l. 2. c. 19 p. 621. 622. b l. 4. c. 22 p. 696. c.

'Flavien eſtoit le maiſtre de cette lice, où l'on combatoit pour la foy, & il appliquoit Diodore [& les autres] aux combats où ils réuſſiſſoient le plus. Car en ce temps là il ne preſchoit pas dans les aſſemblées de l'Egliſe, mais fourniſſoit des raiſons & des paſſages de l'Ecriture à ceux qui preſchoient: & ainſi les uns bandoient leurs arcs contre les blaſphemes d'Arius; & Flavien tiroit de ſon eſprit comme d'un carquois, & leur preſentoit les fleches qui perçoient ces heretiques. Il ne laiſſoit pas de parler ſouvent contre eux, ſoit en particulier, ſoit en public, où il rompoit avec une facilité toute entiere les pieges de leurs raiſonnemens, & faiſoit voir que leurs objections n'eſtoient que des toiles d'araignées. p. 697. a, b.

[Dieu avoit joint d'autres predicateurs à Diodore & à Flavien, 372.
b,c. comme ce que nous venons de dire le montre.] C'eſtoit particulierement S.r Aphraate ſolitaire, de la vertu duquel, [non plus V. ſon titre.
l.5 c.4.p.708, 709. que des autres de cette profeſſion,] nous ne parlons pas ici. Ils eſtoient encore aſſiſtez de Jean & d'Eſtienne, que S. Melece fit depuis Eveſques, le premier d'Apamée, l'autre de Germanicie. C'eſtoient eux qui durant la tempeſte gouvernoient, [avec les autres,] l'aſſemblée des Orthodoxes. On remarque de Jean en particulier, qu'eſtant illuſtre par ſa naiſſance, il ſe rendit encore plus illuſtre par ſes propres merites que par ceux de ſes anceſtres, & qu'il brilloit egalement par ſon eloquence & par ſa vie. [Saint Jean Chryſoſtome ſe ſeroit peut-eſtre rendu deſlors plus celebre
Greg. in Job. 29. p. 223. 224. que tous les autres, ſi ſe conſiderant comme un neophite,] & craignant, ſelon le precepte de S. Gregoire le Grand, que ſa vertu comme un arbre nouvellement planté, ne ſe ſechaſt par le tumulte des actions exterieures, & comme par l'attouchement des mains de ceux que ſa vertu luy donneroit pour admirateurs, [il n'euſt cru devoir ſe tenir dans le repos & dans l'ombre de la ſolitude, pour y prendre de plus fortes racines, & laiſſer ſecher les murailles de cette tour encore toute fraiſche, qui par la durée du temps & l'augmentation de ſa vertu, devint entierement impenetrable à toutes les machines des tentations les plus violentes.

L'Egliſe d'Antioche avoit ſans doute beſoin de pilotes auſſi habiles que ceux dont nous parlons, pour ſoûtenir les tempeſtes
Socr. l.4. c.32. p. qui l'agiterent en ce temps là:] Car Valens qui jouiſſoit de la paix avec tous les peuples voiſins, armoit toute ſa fureur contre les Catholiques, & inventoit tous les jours contre eux de nou-
Thdrt. v. Pat. c. 8. p. 815. a. b veaux ſupplices. Il n'avoit pas ſeulement le courage d'entendre ſans trembler les ravages que les barbares faiſoient quelquefois dans ſes provinces, & il employoit toute la force de ſes armes contre ſes concitoyens & ſes ſujets, parcequ'ils aimoient &
Socr. l.4. c.17. p. 228. a. b | Soz. l.6. c.18. p.660. b. embraſſoient la pieté. Il en tourmenta & en fit mourir un grand
Thdrt l.4. c.23. p.697. c. d. nombre, les uns d'une façon, les autres d'une autre; mais pour l'ordinaire il les faiſoit noyer dans l'Oronte, qui paſſe au pié des murailles de la ville & du palais d'Antioche du coſté du nord.

c.21. p.696. b. Il les chaſſa d'abord des egliſes, [c'eſt à dire de la Paleé ou Ancienne, qu'ils avoient toujours tenuë,] & d'une nouvellement baſtie que Jovien leur avoit donnée. Ils s'aſſemblerent donc au
v. Pat. c.2. p.781. c. pié de la montagne, [proche de la ville,] où il y avoit quelques cavernes dans leſquelles on dit que l'Apoſtre Saint Paul s'eſtoit

autrefois retiré & caché. 'Là ils chantoient les loüanges de Dieu & ecoutoient ſes divins oracles, malgré toutes les injures de l'air auſquelles ils eſtoient expoſez, malgré les pluies, les neiges, les glaces de l'hiver, & lex extremes chaleurs de l'été. hiſt.l.4.c.22.p. 696.b.

'Mais on ne leur laiſſa pas meſme une liberté ſi peu ſujette à l'envie, & on envoya des ſoldats pour les chaſſer de ce lieu. 'Ils le quitterent donc pour ſe raſſembler au bord de la riviere ſous la conduite de Flavien & de Diodore, qui beniſſoient "le Createur & le bienfaicteur des hommes en tous les lieux ſoumis à l'étenduë de ſa puiſſance. [C'eſt là que] 'Diodore inſtruiſoit toute la ville audelà du fleuve, comme avoit fait Saint Jean Battiſte, par ſa doctrine ſalutaire. 'C'eſt là que ſe mettant à la teſte des Fideles, il ſoûtenoit comme une tour, & briſoit comme un rocher, tous les efforts des heretiques, & tous les flots de la perſecution, faiſant jouir tout le corps de l'Egliſe par ſa conſtance, d'un calme aſſuré & d'un repos tranquille au milieu de la tempeſte. 'C'eſtoit luy qui avec Flavien & Aphraate, apprenoient au peuple, conformément aux maximes de David, de S. Paul, & de J C. meſme, qu'il faut chanter les loüanges du Seigneur en tout temps & en tout lieu, dans les champs & ſur les montagnes, dans la ville & dans les fobourgs, dans les maiſons & dans les places publiques. b. c.22. p.696 d.v. Pat.c.8. p.815. b.c.d. &c. Chry.de Di.p. 234. Fac.l.4.c.2.p. 257. Thdrt. v.Pat.c. 8.p.815.c.d.

'Les heretiques ne ſouffrirent pas non plus que les Catholiques s'aſſemblaſſent auprés du fleuve. Ainſi Flavien & Diodore les menerent à la place d'armes, où ils les nourriſſoient des herbes ſpirituelles de la parole divine. 'Mais ils en furent encore chaſſez quelque temps aprés, par la violence des ſoldats, '& reduits à s'aſſembler à la campagne, d'où vient le titre de Campagnars que S. Jerome donne à ceux de la communion de S. Melece. * Il paroiſt que cette place d'armes où ils s'aſſemblerent quelque temps, eſtoit hors la ville du coſté du nord; [b] & pour y aller, il falloit paſſer à la vuë du palais où eſtoit l'Empereur. hiſt.l.4.c.22.p. 696. v.Pat. p 815 a. Bar.386.§ 58. Blond prim.p. 203 459. Hier. ep.57.p.131.b. * Thdrt.v.Pat. c.2.p.780.c. b hiſt.l.4.c.23.p. 697.c.d.

'Ce fut à cette occaſion qu'arriva la conference de S. Aphraate avec Valens, ſuivie "de la mort d'un eunuque qui avoit menacé le Saint; laquelle empeſcha qu'il ne fuſt envoyé en exil: ce qui eſt raporté amplement par Theodoret. 'Ce Saint fit encore admirer ſa puiſſance à l'Empereur, en gueriſſant un de ſes chevaux à la priere de ſon ecuyer qui eſtoit un homme de bien, & tres ferme dans la vraie foy. Mais quoique ces miracles étonnaſſent les ennemis de la verité, 'Ils ne gueriſſoient pas leur cœur, & n'empeſcherent pas Valens de continuer dans ſa fureur contre le Fils de Dieu, juſques à ce qu'il en fut puni par la main des Gots. p.697.698. v. Pat p.816.817. &c. v.Pat.p.817.c. d.818. p.818.c.hiſt.l.4. c.13.p.698 d.

Socr.l.4 c.32.p. 250.c|Soz l.6.c. 37.p.696.c. 'Il s'adoucit un peu, s'il en faut croire Socrate & Sozomene, ſur les remontrances de Themiſtius, "qui luy adreſſa un diſcours ſur ce ſujet, où il luy repreſenta entre autres choſes, que les payens avoient plus de trois cents opinions differentes ſur la divinité: mais cet adouciſſement, [de quelque cauſe qu'il vinſt,] n'alloit qu'à bannir les Eccleſiaſtiques au lieu de les faire mourir. 372. V. Theodoſ. l. 194.

ARTICLE CXVIII.

Saint Julien vient ſoûtenir les Catholiques d'Antioche: S. Baſile leur écrit: Diodore eſt banni: Perſecution des Egliſes de Syrie. De S. Pelage Eveſque de Laodicée.

[COMME le menſogne n'eſt pas moins naturel à l'hereſie que la violence, puiſqu'elle n'eſt elle meſme qu'un menſonge, & qu'elle eſt fille de celui qui dés le commencement du monde eſt homicide & menteur;] les Ariens s'en ſervirent alors, en publiant dans Antioche, que Saint Julien Sabbas l'un des plus illuſtres ſolitaires de ce temps là, eſtoit dans leur ſentiment. Comme cette fauſſeté eſtoit capable de nuire beaucoup aux perſonnes foibles, Flavien & S. Aphraate le conjurerent de venir à Antioche, & luy envoyerent pour cela Acace depuis Eveſque de Berée. 'Acace prit avec luy S. Aſtere ſon maiſtre, & diſciple de S. Julien, 'qu'ils amenerent d'Edeſſe à Antioche, où tout le monde le vint voir dans les cavernes proche de la montagne où il s'eſtoit retiré. Il y tomba malade, & aprés avoir obtenu de Dieu ſa gueriſon & celle de beaucoup d'autres, 'entre leſquels fut "un homme qui ne pouvoit que ſe trainer ſans marcher, qu'il guerit devant le palais: 'il vint à l'aſſemblée que les Orthodoxes tenoient dans la place d'armes, & y attira toute la ville par le deſir de le voir. 'Il fit encore divers miracles, dont le plus celebre fut la gueriſon du Comte d'Orient. Et en s'en retournant à Edeſſe, il vint à Cyr, où il trouva les chefs des Catholiques dans l'affliction & l'inquietude, parceque les heretiques de la meſme ville y avoient fait venir pour preſcher un Eveſque de leur ſecte nommé Aſtere, [qui avoit merité d'eſtre depoſé dés l'an 359 par les "Semiariens. Il le faut diſtinguer ſans doute du ſophiſte Aſtere, qui s'eſtoit rendu ſi celebre par ſon impieté ſous le regne de Conſtantin,] mais il avoit eſté nourri [auſſi-bien que luy] dans les artifices des ſophiſtes: de ſorte que ſa langue eſtoit un dangereux inſtrument de l'ancien ſerpent: & on craignoit beaucoup que

Thdrt.l.4. c.24. p.699 a.b|v.Pat c.2.p.780.c.d.

v.Pat.p.780.d.

p.782 c.

p.783.a.

a|hiſt.l.4. c.24.p. 699 c.

v Pat.p.783.a.b. c.

cul de jatte.

v. 581.

que les ſimples ne ſe laiſſaſſent ſurprendre aux fauſſes lueurs de ſon eloquence, & aux pieges de ſes ſophiſmes captieux. Les Catholiques ayant donc eu recours au Saint, & le priant de les aſſiſter dans ce danger, 'il les exhorta à ſe confier en Dieu, à ſe joindre avec luy pour luy demander ſon ſecours, & à ſoûtenir leur priere par le jeûne & les autres mortifications. On ſuivit ce conſeil, & on en vit bien-toſt l'effet. Car Aſtere la veille de la feſte en laquelle il devoit preſcher, fut frapé d'une maladie ſi violente, qu'elle l'emporta en un ſeul jour avec tous ſes artifices & tous ſes ſophiſmes, qui ne ſervirent plus que de matiere à ſa condannation & à ſon ſupplice: '& ayant eſté appellé pour maudire le peuple de Dieu, comme Balaam, il en eut auſſi le funeſte ſort. d. p.784.a.

'Les ennemis de la verité ne purent pas toujours ſouffrir dans Antioche la vertu des paroles de Diodore. Ils le chaſſerent ſouvent de ſon pays, [c'eſt à dire d'Antioche;] '& en effet, nous le trouvons cette année meſme en Armenie avec S. Melece. [a] Ils s'efforcerent encore de luy faire perdre la teſte & la vie, à cauſe de la liberté avec laquelle il défendoit la foy: Mais quoiqu'ils luy dreſſaſſent une infinité de pieges, Dieu l'en delivra toujours. Fac.l.4.c.2.p. 155. Baſ.ep.128.p. 202.a. [a] Fac.p.155.

'C'eſt pour ce ſujet que Saint Chryſoſtome l'appelle un Martyr vivant, auſſi-bien que pour la mortification & l'auſterité continuelle de ſa vie. p.156.157.

'S. Baſile touché des maux que ſouffroit l'Egliſe d'Antioche, luy écrivit une lettre pour la conſoler & la fortifier dans l'attente du ſecours de Dieu. 'Il euſt voulu venir luy meſme pour cela à Antioche, s'il n'euſt eſté arreſté par une longue maladie: ["ce qu'on peut raporter à celle qu'il eut ſur la fin de 373.] Baſ.ep.60. p.88. 89. p.88.d. V. ſon titre p. 95. 96.

'Les Egliſes voiſines d'Antioche furent traitées de meſme que leur metropole, & preſque partout l'Orient les Catholiques eſtoient chaſſez des Egliſes, aprés avoir eſté privez de leurs ſaints Prelats. [Ce qui ſe paſſa à l'égard de S. Euſebe de Samoſates, eſt fort celebre, mais nous en parlerons en ſon temps; & nous ne mettrons ici que les choſes dont nous ne ſavons point l'année, taſchant de ſuivre l'ordre des provinces. Socr.l.4.c.17.p. 228. Soz.l.6.c.18. p.660.a. Thdrt.l.4.c.16. p.682.b.

Les Egliſes de Berée & de Calcide toutes deux en Syrie, ſouffrirent beaucoup dans cette perſecution, comme on le voit par les réponſes que fit S. Baſile aux lettres qu'elles luy en écrivirent.]

'Il aſſure ceux de Berée que la renommée de leur pieté eſtoit paſſée juſqu'en ſon pays, & luy avoit fait connoiſtre les couronnes qu'ils s'eſtoient acquiſes par la confeſſion du nom de J.C, avant Baſ.ep.298.p. 289.d.e.

ep.299.p.290. 291. qu'ils luy en euſſent rien écrit. 'Et comme le Clergé, outre ſes lettres, luy avoit envoyé le Preſtre Acace [qui fut depuis Eveſque de Berée meſme,] & qui luy apprit l'exacte fidelité des Eccleſiaſtiques, l'union parfaite du peuple avec eux, la generoſité & la foy ſincere des magiſtrats & des principaux de la ville; il en remercia ce meſme Clergé par une lettre particuliere, où il l'exhorte à perſeverer juſqu'à la fin, & l'aſſure que l'exemple de leur Egliſe en a affermi beaucoup d'autres. 372.

Juli.ep.27 p. 157. 'La generoſité de cette Egliſe, & particulierement du Conſeil, "avoit déja beaucoup paru ſous Julien, comme on le voit par les plaintes que cet apoſtat en fait. V. la perſ. de Julien, § 40.

Baſ.ep.310.p. 301. 'Nous avons une lettre du meſme Saint à Theodote Eveſque de Berée, qui n'eſt qu'un compliment d'amitié.

ep.297.p.288. 289. 'Dans la lettre à l'Egliſe ou plutoſt au Clergé de Calcide, il les loüe encore de n'avoir pas témoigné moins d'union entre eux, que de force à repouſſer leurs ennemis. Il dit que la memoire de leurs combats, & les lettres qu'ils luy avoient écrites, ne l'avoient pas peu fortifié dans les afflictions & les tentations continuelles de la perſecution, qui aprés avoir ravagé toutes les provinces d'alentour, commençoit auſſi à attaquer la Cappadoce. Il ſemble que cette lettre ſoit écrite ſur la fin de 375, ou peu aprés, "lorſque Demoſthene Vicaire du Pont, chaſſa S. Gregoire de Nyſſe, & fit d'autres maux aux Catholiques de la Cappadoce: & nous verrons auſſi que les ſolitaires d'autour de Calcide & de Berée, ſouffrirent beaucoup en 376, par la perſecution des Ariens. V. S. Baſile § 115, 116.

Thdrt l.5.c.25. p.700.a,b. 'Ces heretiques eurent la laſcheté de mettre le feu à une petite cabane où demeuroit un ſaint ſolitaire du dioceſe de Cyr, nommé Zeumace, pour ſe venger de ſa generoſité extraordinaire. Car quoiqu'il fuſt aveugle, il ne laiſſoit pas d'aller de divers coſtez pour fortifier les brebis de JESUS CHRIST, & combatre les Ariens. Le General Trajan luy fit baſtir une nouvelle cellule, & prit ſoin de pourvoir à tous ſes autres beſoins.

[Saint Pelage de Laodicée eſtoit alors une des plus grandes
l.4.c.12.p.675.a. lumieres de la Syrie.] 'Il avoit eſté marié en ſa jeuneſſe; mais le premier jour de ſon mariage, & eſtant meſme dans le lit nuptial, il perſuada à ſon epouſe d'embraſſer la chaſteté, & de preferer une amitié fraternelle au lien conjugal. Ainſi il conſerva ſa pureté, & acquit encore les autres vertus qui devoient accompagner un ſi grand don: & c'eſt ce qui le fit elever par un conſentement
Baſ.ep.321.p. 302.d|Soz. l.6.c. 4.p.641.c, unanime ſur la chaire de Laodicée en Syrie, [ſoit de la grande qui eſt ſur la mer prés d'Antioche, "& dont George eſtoit encore Eveſque au commencement de l'an 360, ſoit de celle qui eſtoit V. § 93.

proprement dans la Phenicie du Liban, s'il eſt neceſſaire de reconnoiſtre qu'Apollinaire eſtoit ſeul Eveſque de l'autre, ce que nous examinons ailleurs.] Philoſtorge attribuë l'election de S. Pelage à Acace de Ceſarée en Paleſtine, qui voulut ſe ſeparer des Ariens aprés le Concile de Conſtantinople en 360, & vouloit elever l'epiſcopat des défenſeurs de la Conſubſtantialité. Il eſt toujours certain qu'il eſtoit Eveſque dés l'an 363, auquel il aſſiſta au Concile d'Antioche, & y ſigna le ſymbole de Nicée. Il aſſiſta auſſi à celui de Tyanes, que nous avons mis en 367; [a] & il ſigna encore la lettre que les Orientaux écrivirent au commencement de cette année 372, aux Prelats de l'Italie & des Gaules.

V. les Apollinariſtes note 4.

Philſg.l.5.c.1.p. 78.

Socr.l.3.c.25 p. 204.d.

Soz.l.6.c.12.p. 652.b.

a Baſ.ep.69.p. 108.b.

L'eclat des vertus de cet admirable Eveſque, ne toucha point la dureté de Valens, & il ne laiſſa pas de le releguer en Arabie, [où il demeura apparemment juſqu'à la fin de la perſecution.] S. Baſile luy écrit comme à un Eveſque d'une vertu eminente, & des prieres duquel il attendoit un grand ſecours. Il témoigne ſouhaiter extremement, & eſperer meſme de l'aller voir: [Cette eſperance eſt une grande marque que S. Pelage n'eſtoit pas encore banni; & ainſi il ne le fut pas avant la fin de 372, puiſque la lettre de S. Baſile ne peut pas eſtre écrite pluſtoſt, comme on le voit par le voyage de Sanctiſſime dont elle parle.] Theophane paroiſt mettre ſon exil en [374;] mais ce n'eſt pas une autorité.

Thdrt.l.4.c.12. p.675.b.

Baſ.ep.331.p. 301.302.

Thphn. p.51.c.

V. S. Melece § 13. * V. S. Gr. de Nazianze § 69-80.

Aprés la perſecution de Valens, il aſſiſta en l'an 379 au grand Concile d'Antioche, & * au Concile œcumenique de Conſtantinople en l'an 381, auquel il fut mis pour centre de la communion Catholique dans la Syrie, avec Diodore de Tarſe. C'eſt la derniere occaſion où nous le trouvons dans l'hiſtoire.] Le martyrologe Romain le met au nombre des ſaints Confeſſeurs le 25 de mars. Il eut pour ſucceſſeur Elpide, qui avoit eſté compagnon de S. Melece, & eſtoit un parfait miroir de ſes vertus. C'eſt luy qui tenoit la place du grand Pelage, lorſque Saint Chryſoſtome monta ſur le ſiege de Conſtantinople en 398,] & meſme dés l'an 394, auquel il aſſiſta à un celebre Concile à Conſtantinople. [b] Il défendit fort genereuſement l'innocence de S. Chryſoſtome en l'an 404.

Boll.25.mars,p. 558.a.

Thdrt. l.5 c.17. p.741.d.

Conc.t.2.p.1151. c.

b Pall.v.Chry. p.79.195.

ARTICLE CXIX.

De S. Barſe Eveſque d'Edeſſe: Generoſité de ſon peuple.

[L'UN des plus illuſtres Prelats qui furent bannis pour la foy par la tyrannie de Valens, fut le grand S Barſe.] 'On croit que c'eſt celui qui eſt nommé Barſe, ou un autre appellé Narſe dans le titre de la lettre que les Orientaux écrivirent cette année meſme aux Eveſques d'Occident, pour les prier de les ſecourir contre les Ariens; [de quoy nous ne parlerons pas ici, non plus que de tout ce qui regarde cette lettre & d'autres ſemblables, qui ſont une des principales parties de l'hiſtoire de S Baſile.]

Baſ.ep.69.p.108. b|Blond. prim. p.158|Thdrt.n. p.42.2 b.

Soz.l.6.c.34.p. 691.c,d.

'S. Barſe, & S. Euloge dont nous parlerons bien-toſt, s'eſtoient exercez long-temps dans la vie ſolitaire, autour d'Edeſſe dans la Meſopotamie; & on les fit Eveſques non d'aucune ville, dit Sozomene, mais ſeulement par honneur dans leurs monaſteres, comme pour les recompenſer de leur vertu. [Cela eſt un peu extraordinaire, & ne s'accorde pas avec les regles des Canons: Auſſi, ſi nous ne voulons pas nous en raporter à Sozomene, dont l'autorité eſt aſſez peu conſiderable en toutes choſes, nous trouverons que, ſelon Theodoret dont l'eveſché eſtoit poche de la Meſopotamie, Jils ont tous deux eſté l'un aprés l'autre Eveſques d'Edeſſe [metropole de l'Oſrhoene dans la Meſopotamie.] [a]Saint Barſe eſt auſſi qualifié Eveſque d'Edeſſe dans l'inſcription originale d'une lettre que S. Baſile luy écrit; [b] & dans le corps de la lettre il eſt parlé des peuples qui eſtoient ſous luy. [c] Il nous reſte encore des ſouſcriptions de Conciles où S. Euloge prend le titre d'Eveſque d'Edeſſe.

Thdrt.l.4.c.14. p.678.c|681. d|l.5.c.4.p.709. b.c.
a Baſ.ep.326.p. 321.a.
b ep.327.p.322.a
c Col.R.t.1.p. 177.

'Les perſecutions de Valens rendirent Saint Barſe celebre non ſeulement à Edeſſe qu'il gouvernoit, & dans les villes d'alentour, mais encore dans la Phenicie, dans l'Egypte, dans la Thebaïde, où en le releguant on faiſoit eclater la ſplendeur de ſa pieté, '& generalement partout où il y avoit des ſerviteurs de J. C. [d] Il fut premierement banni en l'iſle d'Arade [ſur les coſtes de la Phenicie,] où les miracles qu'il y faiſoit par la grace apoſtolique dont il eſtoit rempli, le firent viſiter par une infinité de perſonnes. 'Saint Baſile qui avoit un grand reſpect pour ce Saint, y fuſt volontiers venu avec les autres, pour embraſſer, dit-il, ſa charité veritable, & loüer Dieu qui eſtoit glorifié par ſes ſouffrances. Mais comme il ne le pouvoit viſiter par luy meſme, 'il le fit par deux lettres

Thdrt.l.4.c.14. p.678.c.

Baſ.ep.327.p. 323.e.
d Thdrt.l.4.c. 14.p.678.e.

Baſ.ep.327.p. 321.d.

ep.326,327.p. 321.

que nous avons encore, & luy envoya quelques preſens. [1]Il ſemble par l'une de ces lettres, que S. Barſe euſt avec luy pluſieurs de ſes Eccleſiaſtiques bannis pour la foy auſſi-bien que luy; [& nous verrons par la ſuite comment cela arriva.] ep.327.p.322.a.

[1]Valens ne put ſouffrir ce concours de peuples qui venoient honorer celui qu'il perſecutoit. C'eſt pourquoi il le bannit à Oxyrinque ville d'Egypte [dans la province d'Arcadie, celebre pour la pieté de ſes habitans.] Mais ſon lit qui demeura à Arade, [d] y tint lieu de ſa perſonne, & y eſtoit encore fort honoré du temps de Theodoret, parceque beaucoup de malades recouvroient la ſanté en s'y couchant. Thdrt.l.4.c.14. p.678.c. d

[1]Comme la gloire de S. Barſe attiroit encore tout le monde à Oxyrinque, Valens fit transferer ce ſaint vieillard, digne d'habiter dans les cieux, à un chaſteau nommé Pheno ou Philo, qui eſtoit aux extremitez de l'Empire proche des terres des barbares. [1]Il eſtoit aſſurément en Thebaïde, [a]puiſque Theodoret dit un peu auparavant, que Saint Barſe avoit auſſi eſté banni en cette province. [b]Il mourut apparemment en ce lieu, avant la fin de la perſecution. c.d[a. p.36.1.2. Boll.30.jan.p. 1032. § 6. a Thdrt.p.678.c b Thdrt. l.4.c. 15 p.681.d.

[1]Alexandre d'Hieraple le nomme vers l'an 432, avec S. Melece & S. Euſebe [de Samoſates, comme les plus illuſtres d'entre les Eveſques & les Confeſſeurs de ce temps-ci.] Baronius a mis ſa feſte dans le martyrologe Romain le 30 de janvier, croyant ſuivre les Grecs, [1]qui en font neanmoins le 15 d'octobre, avec un eloge tiré de Theodoret. [1]Bollandus doute ſi ce n'eſt point ce S. Barſe dont ils font une memoire le 28 de fevrier, qu'ils qualifient Eveſque de Damas; ce qui pourroit eſtre une erreur des copiſtes. Baluz.con.p. 853. Menæ, p.187. feb.p.381 Boll. 30.jan.p.1031. § 3.

[La vertu du paſteur ne pouvoit paroiſtre davantage que dans celle de ſes ouailles, je ne dis pas des grands ſolitaires qui demeuroient autour d'Edeſſe, comme S. Ephrem & Saint Julien Sabbas, mais de tout le peuple de la ville. C'eſt un evenement des plus illuſtres de toute cette perſecution, & qui a eſté remarqué par tous les hiſtoriens.]

[1]Valens, [ſelon ſa coutume,] ayant depouillé l'Egliſe d'Edeſſe de ſon paſteur, avoit mis un loup en ſa place; mais tout le peuple aima mieux abandonner la ville & s'aſſembler à la campagne, parcequ'on leur avoit oſté les egliſes [pour les donner aux Ariens.] [c]Valens les y ayant trouvé aſſemblez lorſqu'il vint en cette ville, pour voir l'egliſe celebre où eſtoient les reliques de Thdrt.l.4.c.15. p.679.a. Ruf.l.2.c.5.p. 254. c p.254 Soz.l.6. c.18.p.660.b.

1. hors le nom de Valentinien qu'ils ont mis pour celui de Valens.

S. Thomas Apoſtre, en fut ſi irrité, qu'il frapa meſme du poing ſur le viſage le Preſet Modeſte, [a] parcequ'il ne les avoit pas chaſſez de là, comme il le luy avoit commandé, [b] & il luy ordonna d'aſſembler tous les archers de la taille, & les ſoldats qui ſe trouvoient là, pour diſſiper ce peuple à coups de baſtons, de maſſues, & meſme de traits & d'épées s'il eſtoit beſoin.

Soz p.660.b| Thdrt.p.679.b. a Ruf.p.254. b Thdrt.p.679.b

b.

[c] Modeſte ſe reſolut de le faire dés le lendemain: [c] Mais comme il avoit quelque reſte d'humanité, il avertit ſecrettement les Catholiques de l'ordre qu'il avoit receu, afin qu'ils ne ſe trouvaſſent point à l'aſſemblée: & dés le grand matin il partit avec beaucoup de bruit, de tumulte, & de menaces, qu'il faiſoit faire exprés par ſes gents, afin qu'il ne trouvaſt perſonne qu'il fuſt obligé de maltraiter. Cependant il fut bien ſurpris de voir au contraire que les Orthodoxes couroient en haſte & en plus grand nombre qu'à l'ordinaire à l'aſſemblée, comme s'ils euſſent eu peur de ne pas mourir.

c Ruf.p.254| Soz p.660.c| Socr.l.4.c.18.p. 228 c.d.

Il heſitoit ſur ce qu'il avoit à faire, & neanmoins pourſuivoit ſon chemin vers la campagne, lorſqu'une pauvre femme tirant par la main un petit enfant, ſortit de chez elle avec tant de precipitation, qu'elle ne ſe donnoit pas ſeulement le loiſir de fermer ſa porte, ni de mettre ſa coiffe, & meſme fendoit la preſſe des officiers qui marchoient devant le Preſet, qui traverſoit alors la grande place. Il ſe douta du ſujet qui la preſſoit ſi fort; & ſe l'eſtant fait amener pour en ſavoir la verité, il apprit qu'en effet elle ſe haſtoit de s'en aller avec les autres Fideles, parcequ'elle avoit appris qu'on les vouloit faire mourir, & qu'elle y menoit ſon fils afin qu'il acquiſt auſſi la couronne du martyre. Il luy fut aiſé de juger par le courage d'une femme, quel devoit eſtre celui de tous les autres Catholiques. De ſorte qu'il fit auſſi-toſt rebrouſſer chemin à ſes gents; & eſtant allé trouver Valens, il luy raconta ce qui luy venoit d'arriver, & luy fit voir qu'il falloit ſe reſoudre à laiſſer les Catholiques en repos, ou à les egorger tous, ſans en tirer d'autre fruit que la honte d'une cruauté ſans exemple. Ses perſuaſions flechirent la colere du Prince: [d] & tous les Fideles d'Edeſſe eurent la gloire d'avoir merité le titre de Confeſſeurs.

Soz.p.660.c. Ruf.p.254.255| Thdrt.p.679.b| Socr p.228.d| Soz.p.660.d. Thdrt.p.679.c. d/e d|Ruf|Socr| Soz.

Soz.p.661.b.

Il paroiſt par une lettre de S. Baſile, écrite ſur la fin de 373, que Valens eſtoit alors aſſez prés de Samoſates. [Mais c'eſtoit ſon ordinaire d'aller paſſer une partie de la campagne vers l'Euphrate]

Baſ.ep.255 p. 253.d.

ARTICLE CXX.

Hiſtoire de Saint Euloge & de Saint Protogene Preſtres d'Edeſſe, puis Eveſques.

LEs autres hiſtoriens finiſſent ici l'hiſtoire de ce qui arriva aux Fideles d'Edeſſe: mais Theodoret en raporte la ſuite, qui eſt tout à fait belle & pleine d'edification. } 'Valens, dit-il, ayant accordé ce que le Preſet luy avoit demandé pour les Catholiques, luy commanda neanmoins d'en faire venir les principaux, c'eſt à dire les Preſtres & les Diacres, & de les obliger de communiquer avec le loup, (c'eſtoit l'Eveſque Arien qu'il avoit mis à la place de S. Barſe,) ou de les chaſſer hors de la ville, & les releguer bien loin de là. 'Le chef de cet illuſtre Clergé eſtoit S. Euloge, & Protogene eſtoit le premier aprés luy. Il s'eſtoit auſſi exercé dans la vie ſolitaire auprés de Carrhes. Thdrt. l. 4. c. 15. p. 679. d. p. 680. d. Soz. l. 6. c. 33. p. 650. c.

'Le Preſet les ayant donc tous aſſemblez, il leur parla avec la plus grande douceur qui luy fut poſſible, pour taſcher de leur perſuader d'obeïr aux ordres de l'Empereur, & leur repreſenta que c'eſtoit une temerité à un auſſi petit nombre de perſonnes qu'eux, d'oſer s'oppoſer aux volontez d'un Prince qui commandoit à tant de nations avec un pouvoir abſolu. Comme ils gardoient tous un profond ſilence, le Preſet adreſſa la parole à Euloge qui eſtoit le chef des autres, & luy demanda pourquoi il Thdrt. p. 679. 682.

» ne répondoit rien. C'eſt, dit Euloge, que je ne croyois pas devoir
» répondre lorſqu'on ne m'interrogeoit pas. Il y a pourtant long-
» temps que je parle, repartit le Preſet, & que je vous exhorte
» à prendre une reſolution qui vous ſoit utile. J'ay cru, répondit
» Euloge, que voſtre diſcours s'adreſſoit à toute l'aſſemblée, & que
» je ne devois pas y répondre ſeul à l'excluſion de tous les autres.
» Que ſi vous voulez ſavoir de moy mon ſentiment particulier,
» je ne vous le cacherai point. Alors le Preſet luy dit: Communi-
» quez donc avec l'Empereur. Euloge luy répondit par une fine &
» delicate raillerie: Eſt-ce qu'il a joint en ſa perſonne la dignité
» epiſcopale à l'autorité ſouveraine? Le Preſet fut vivement piqué
» de cette raillerie, & y répondit par des injures contre ce ſaint
» vieillard. A quoy il ajouta: Je ne vous ay pas dit, groſſier &
» ſtupide que vous eſtes, que l'Empereur poſſedaſt auſſi l'honneur
» du ſacerdoce: je vous ay exhorté ſeulement à communiquer
» avec ceux qui ſont dans la communion de l'Empereur. Mais

Euloge ayant répondu qu'ils avoient un paſteur, à la conduite duquel ils eſtoient ſoumis, le Preſet fit arreſter quatre-vingts Eccleſiaſtiques, & les exila tous en Thrace. 372.

On les receut dans toute leur route avec de grands honneurs: Les habitans des villes & des bourgs par où ils devoient paſſer, alloient audevant d'eux, & les loüoient hautement comme des défenſeurs invincibles de la foy. Mais la jalouſie de leurs ennemis ayant fait entendre à l'Empereur que l'exil par lequel il avoit pretendu les deshonorer, leur avoit acquis une grande gloire, ce Prince les fit ſeparer, & les envoya deux à deux, les uns en Thrace, les autres en Arabie, & les autres dans la Thebaïde. Ses ordres furent executez par des gents aſſez barbares & aſſez inhumains pour ſeparer les perſonnes qui eſtoient unies par les liens les plus étroits de la nature, & emmenerent les freres l'un d'un coſté, & l'autre de l'autre.

Euloge & Protogene furent exilez à Antinoüs en Thebaïde. Ils y trouverent un Eveſque Catholique, & aſſiſterent avec luy aux aſſemblées eccleſiaſtiques. Mais ayant remarqué qu'il n'y avoit qu'un tres petit nombre de Fideles, & en ayant demandé la raiſon, ils apprirent avec douleur que la plus grande partie des habitans de ce lieu eſtoient encore engagez dans les erreurs du paganiſme. Ils ne ſe contenterent pas d'en gemir devant Dieu, & d'en concevoir une compaſſion ſterile, mais ils reſolurent de travailler ſerieuſement à leur converſion. Euloge s'enferma dans une cellule, où il paſſoit les jours & les nuits en prieres pour le ſuccés d'une ſi ſainte entrepriſe. Protogene qui avoit étudié les belles lettres, & qui ſavoit fort bien écrire en notes, ouvrit une ecole où il montroit aux enfans à écrire auſſi en notes, & les inſtruiſoit dans les ſaintes Ecritures. Il leur dicta les pſeaumes de David, & leur fit apprendre les endroits des écrits des Apoſtres qui leur eſtoient les plus utiles & les plus convenables. Un de ſes ecoliers eſtant tombé malade, il alla le viſiter, le prit par la main, & le guerit par la force de ſa priere. Le bruit de ce miracle s'eſtant repandu, les peres des autres enfans l'emmenoient chez eux, & le prioient de rendre auſſi la ſanté à leurs malades. Mais il leur diſoit qu'il ne pouvoit prier Dieu pour leur gueriſon, qu'ils n'euſſent receu auparavant le batteſme. Le deſir qu'ils avoient de guerir, leur faiſoit accepter ſans peine cette condition: & ainſi ils recevoient en meſme temps la ſanté du corps & celle de l'ame.

Quand il avoit diſpoſé quelqu'un qui ſe portoit bien, à recevoir le batteſme, il le menoit à Euloge, frapoit à la porte de ſa cellule, le

le prioit d'ouvrir, & de marquer au ſeau du Seigneur celui qu'il luy amenoit. Que ſi Euloge ſe plaignoit qu'il interrompoit ſa priere, il luy répondoit qu'elle eſtoit moins neceſſaire que le ſalut de ces perſonnes qui renonçoient à l'erreur. Tout le monde l'admiroit de ce qu'ayant le don de faire des miracles, & ayant fait connoiſtre Dieu à tant de perſonnes qu'il avoit éclairées des lumieres de la foy, il reſpectoit neanmoins Euloge comme ſon ſuperieur, & luy amenoit ceux qu'il avoit gagnez à Dieu. Il n'y avoit perſonne qui ne loüaſt une ſi grande modeſtie, & qui n'en eſtimaſt davantage ſa haute vertu.

Lorſque la tempeſte fut appaiſée, & qu'ils furent rappellez d'exil, tout le peuple les conduiſit en pleurant; & l'Eveſque qui ſe voyoit privé de leur ſecours, les regretta plus que perſonne. Quand ils furent arrivez en leur pays, Euloge fut chargé de la conduite de l'Egliſe d'Edeſſe, l'illuſtre Barſe ſon Eveſque eſtant paſſé à la vie bienheureuſe. Protogene fut mis dans un champ inculte, tout rempli d'épines, & où il y avoit beaucoup à travailler. Car c'eſt ainſi qu'on peut appeller la ville de Carrhes dont il fut fait Eveſque, où il y avoit encore un grand nombre de payens. 'On dit que Saint Euloge fut ſacré Eveſque par Saint Euſebe de Samoſates [avant le Concile d'Antioche,] auquel il aſſiſta vers le mois d'aouſt ou de ſeptembre 379. l. 5 c. 4. p. 709. d. Col. R. t. 1. p. 177.

V. S. Baſile § 85 [note 59.] 'Ce fut luy "qui établit S. Protogene à Carrhes, [a] aprés la mort de Vite, celebre par ſa pieté [du temps de S. Baſile,] [b] & qui aſſiſta encore auec S. Euloge [en 381,] au Concile de Conſtantinople. [c] Le martyrologe Romain met Euloge & Protogene au nombre des Saints, S. Euloge le 5 de may; & S. Protogene le ſixieme. [d] S. Abraham dont Theodoret écrit l'hiſtoire, [eſtoit apparemment le ſucceſſeur de S. Protogene.]

[a] Thdrt. p. 709. c. [a] Soz. l. 6. c. 33. p. 691. a. [b] Thdrt. l. 5. c. 8. p. 713. b. [Conc. t. 2. p. 955. e.] [c] Sur. 15 nov. p. 345 § 7. [d] Tdrt. v. Pat. c. 17. p. 846-850.

ARTICLE CXXI.

D'Abraham Eveſque de Batnes: Etat de la Paleſtine:

[SAINT Baſile nous a conſervé la memoire des perſecutions que ſouffrit un autre Abrame ou Abraham Eveſque de Batnes,] qui eſtoit une place forte & tres riche dans l'Oſrhoene, aſſez prés de l'Euphrate. 'Il en parle dans une lettre qu'il luy écrit [vers 373 ou 376,] par Sanctiſſime, pour s'excuſer de ne luy avoir pas écrit plus ſouvent, ſur ce que depuis l'autonne [de l'année precedente] il n'avoit point ſçeu où il eſtoit, les uns diſant Amm. l. 14. p. 7. Baſil. ep. 315. p. 304.

qu'il eſtoit à Samoſates, les autres dans le pays d'alentour, 372.
quelques uns, qu'on l'avoit vu auprés de Batnes meſme, mais
qu'enfin il avoit appris qu'il demeuroit à Antioche chez le Comte
Saturnin. [Il eſt bien aiſé de juger que ce Prelat ſe cachoit à cauſe
ep.69 p.108 b. des perſecutions des Ariens.] 'Son nom ſe trouve entre ceux
des Orientaux qui avoient écrit aux Occidentaux avec Saint
Conc.t.1.p 664. 2.c. Melece & S Baſile au commencement de l'an 372. 'Il ſe trouva
encore au Concile de Conſtantinople en 381. [Pour le Comte
Saturnin qui le retira chez luy, "c'eſt apparemment le General V. Theodoſe I. §14.
de ce nom, que Theodoſe fit Conſul en 383, & dont Themiſtius
fait l'eloge.

Nous paſſons de la Meſopotamie à la Paleſtine.]l'etat de la quelle
Epi.73 c.37.p. 885.c.d. nous apprenons en partie par S. Epiphane.]'Car ce Saint nous
a c.24.p.872 a. c.37.p 885.d. dit qu'un nommé Gemellin, Philippe de Scytople [a] ſucceſſeur
de Patrophile, 'Athanaſe auſſi Eveſque de Scythople [aprés
c.24 p.872.a. Philippe,]& beaucoup d'autres, y publioient ouvertement &
ſans aucune crainte, les principes d'Arius les plus deteſtables,
c.38.p.886.a. 'ſoûtenant hautement que le Fils de Dieu eſtoit une creature,
que le Saint Eſprit en eſtoit une auſſi, & n'avoit rien de commun
avec la nature divine.

c 37 p.885.d. 'Ils ne ſe contentoient pas de combatre noſtre foy par de
diſcours, mais ils perſecutoient par l'épée & par une guerre toute
publique, ceux qui avoient le courage de la défendre, & empoiſonnoient par leur doctrine un grand nombre de villes & de pays.

Hier ep.61.p. 181.a. 'S. Jerome parle de "Denys Eveſque de Dioſpolis, qu'il appelle V. S Jerome
Confeſſeur. [Saint Cyrille avoit eſté établi Eveſque de Jeruſalem §74.
de l'an 350 ou 351. Il avoit eſté chaſſé diverſes fois, & enfin s'eſtoit
trouvé en poſſeſſion de ſon Egliſe, ſelon les hiſtoriens, ſous le
regne de Julien & au commencement de celui de Valens. Il fut
ſans doute chaſſé de ſon ſiege par Valens, comme les autres,]
Epi.66.c.20.p. 637.d. 'puiſque S. Epiphane marque qu'en l'an 376, l'Egliſe de Jeruſalem
eſtoit gouvernée par un Hilarion, diffamé par la communion
qu'il avoit avec les Ariens.

[Jean qui ſucceda à Cyrille, lorſqu'il fut mort ſous Theodoſe,
eſtoit apparemment à Jeruſalem durant la perſecution de Valens.
Hier.ep.61.p. 163.b. & ſuivoit les Eveſques qui dominoient dans cette Egliſe, 'puiſque
Saint Jerome luy reproche qu'il avoit eſté autrefois engagé dans
l'Arianiſme, qu'il ne communiquoit point alors avec l'Occident,
p.165.a. ni avec les Confeſſeurs bannis pour la foy; '& qu'un Preſtre
nommé Theon, preſchant dans l'egliſe que le Saint Eſprit eſtoit
Dieu, il s'eſtoit bouché les oreilles, & s'en eſtoit auſſi-toſt enfui

avec quelques autres, comme s'il euſt eu peur d'entendre un blaſpheme. Il eſtoit encore alors aſſez jeune, puiſque quand il fut fait Eveſque [en 386 ou 387,] il n'avoit guere que trente ans. ep.62.p.186.b.

[Ce fut vraiſemblablement dans le temps que Saint Cyrille gouvernoit ſon Egliſe, avant cette derniere expulſion,] c'eſt à dire dans les premieres années de Valens, qu'Acace Eveſque de Ceſarée en Paleſtine eſtant mort, il établit Philumene en ſa place. Mais Eutyque [a] d'Eleutheropole, qui ſuivoit un des partis des Ariens, à cauſe de S. Cyrille dont il eſtoit ennemi, quoiqu'il fuſt orthodoxe dans le cœur, ſelon S. Epiphane; [cet] Eutyque, dis-je, & ceux de ſa faction, établirent dans le ſiege de Ceſarée un autre Cyrille appellé le Vieux. [Il ſe rencontra, ce ſemble quelque defaut dans Philomene, ou dans ſon ordination,] puiſque S. Cyrille porta encore ſur le meſme throne Gelaſe fils de ſa ſœur. Bar.366.§ 32. Epi.73.c 37.p. 885.c. [a] c.23. p.870.c[d] 871.b. c.37.p 885.a.

Aucun de ces trois Prelats ne pouvant exercer ſa dignité, à cauſe qu'ils ſe combatoient & ſe ruinoient l'un l'autre, [à quoy il faut ce ſemble ajouter la perſecution des Ariens, qui s'oppoſoient à Gelaſe;] Euzoïus fut établi ſur ce ſiege [par les Ariens,] dont il ſuivoit le parti & la croyance; & il en jouiſſoit encore lorſque S. Epiphane écrivoit ſon livre contre les heretiques, [en 376 ou 377.] Il avoit étudié dans la meſme ville de Ceſarée avec Saint Gregoire de Nazianze, ſous un orateur nommé Theſpeſe; & il compoſa depuis divers ouvrages. Il travailla avec beaucoup de ſoin à rétablir la bibliotheque de Ceſarée, qui eſtoit principalement compoſée des ouvrages d'Origene, recueillis & donnez à l'Egliſe de Ceſarée par S. Pamphile; [& diſſipez peut-eſtre dans la diviſion des trois contendans.] Euzoïus en retrouva un grand nombre, & en dreſſa une table. Il fut enfin chaſſé de l'Egliſe ſous Theodoſe; [b] & Gelaſe remis en ſa place. c. Hier v.ill. c 113. p.300.d. d[ep.141.p 113 b. ep.141.p.173.b. v.ill. c.123.p. 300 d. [b] c.130.p.303.a.

[Quoique la Cappadoce ait joui d'une aſſez grande tranquillité au milieu de la perſecution de Valens, à cauſe du ſoin que Dieu avoit pris viſiblement de S. Baſile, neanmoins S. Gregoire ſon frere, qu'il avoit fait Eveſque de Nyſſe dans la meſme province,] fut prés de huit ans ſans avoir pu voir S.te Macrine ſa ſœur, à cauſe des diverſes perſecutions des heretiques, qui ne ſouffroient point qu'il demeuraſt nullepart en ſon pays. Ces huit ans ſe terminent à la fin de 379. [& ainſi ils commencent au moins en cette année. Nous verrons ſa perſecution augmenter en l'an 371.] Nyſſ.v.Macr.t. 2.p.188.a.

ARTICLE CXXII.

Pierre eſt fait Archeveſque d'Alexandrie & chaſſé par les Ariens.

L'AN DE JESUS CHRIST 373.

[NOSTRE ſuite nous conduit d'elle meſme à ce qui ſe paſſa en Egypte, où les cruautez des Ariens nous fourniront une tres ample matiere.] Soz.l.6.c.12.p. 654.655|Socr.l. 4.c.20. p.230.b. 'Cette province eſtoit demeurée dans le calme & dans la tranquillité au milieu du trouble de toutes les autres de l'Orient, depuis que l'ardeur du peuple d'Alexandrie pour Saint Athanaſe, avoit contraint Valens de le laiſſer finir en paix les dernieres années de ſa vie.['Mais Dieu l'oſta du monde en cette année 373, ſelon l'opinion qui paroiſt la mieux appuyée; & il y a auſſi beaucoup d'apparence que ce fut dés le deuxieme de may, auquel on celebre ſa feſte.] V.S Athanaſe notes 104, 105.

Ruf l.2.c.3.p. 253| Thdrt.l.4. c.17 p.684.c| Soz l.6.c.19.p. 651.c. a Thdrt.p.684. c. b Socr.p.230.b. c Ruf.p.253. d Thdrt.p 684. c.d. e Naz.or.25.p. 418.a. f or.24.p.425. g Cod.Th.6.t.1. l.2.p.4. 'Avant qu'il mouruſt, comme on luy parla de ſon ſucceſſeur, il choiſit Pierre, qui[a] eſtoit un homme excellent, [b]admirable pour ſa pieté & ſon eloquence, [c]le compagnon de ſes tribulations, [d]qui avoit eu part à ſes ſueurs, qui ne l'avoit jamais abandonné ni à Alexandrie, ni dans ſes voyages, qui avoit couru avec luy toutes ſortes de perils, [e] & que ſa ſageſſe ne rendoit pas moins venerable que ſon age & ſes cheveux blancs. [f]S. Gregoire de Nazianze fait un bel eloge de luy & de S. Athanaſe enſemble: & 'Theodoſe luy rendit un témoignage bien illuſtre,] [g] lorſqu'il ordonna par ſa loy du 28 fevrier 380, que l'on ne tiendroit pour Catholiques que ceux qui ſuivroient la foy preſchée par le Pape Damaſe, & par Pierre d'Alexandrie homme d'une ſainteté apoſtolique.

Thdrt l.4.c.17. p.684.c. 'Le ſuffrage que Saint Athanaſe luy avoit donné le premier, fut ſuivi par celui de tous les Eccleſiaſtiques, de tous les officiers, & de toutes les perſonnes de marque; & tout le peuple en témoigna ſa joie par des acclamations publiques. l.18.p.684.d. 'Les Eveſques voiſins s'aſſemblerent auſſi en diligence, [depeur d'eſtre troublez par les cabales des Ariens;] & les ſaints anacoretes quitterent leur ſolitude, pour porter Pierre ſur le throne d'Athanaſe. Naz.or.23.p. 418.a. 'Ainſi il fut ordonné ſelon l'ordre & les regles du S. Eſprit.

[Il écrivit ſans doute auſſi-toſt aprés ſon election aux principaux Eveſques de l'Egliſe, comme c'eſtoit la coutume, & entre autres à S. Baſile; & il ſemble que ce ſoit pour ce ſujet que ce Saint luy ait écrit la lettre 320,] Bas.ep.320.p. 312.313. dans laquelle aprés s'eſtre rejoui de ce que l'unité de la foy & le don du S. Eſprit l'avoient uni avec luy, au

defaut de ce que la vuë & la converſation a accoutumé de faire, il dit que Pierre ayant eſté elevé par le grand Athanaſe, & nourri ſi long temps auprés de luy, ne manquera point de ſuivre ſon eſprit, & de marcher ſur les traces de ſa pieté; qu'il ſuccedera à la diſpoſition que ce Saint avoit pour luy Baſile; qu'il luy ſera part à l'ordinaire de ce qui luy arrivera; & qu'il aura pour tous les freres, les meſmes entrailles & la meſme ſollicitude qu'avoit eues les bienheureux Athanaſe pour tous ceux qui aimoient veritablement le Seigneur. 'Le Pape Damaſe fit la meſme choſe, & envoya à Pierre un Diacre avec des lettres de communion & de conſolation, [ayant peut-eſtre déja appris les cruautez que les Ariens exerçoient contre ſon Egliſe.] Thdrt.l.4.c.19. p.693.a.

'Car déſqu'il fut placé ſur le throne epiſcopal, le Gouverneur de la province 'nommé Pallade, qui faiſoit une profeſſion ouverte d'idolatrie, & qui cherchoit depuis long-temps l'occaſion de faire la guerre à J. C, 'fut ravi de trouver enfin le moyen de ſatisfaire ſa paſſion pour ſes idoles, ſous pretexte de ſatisfaire celle du Prince contre les ennemis de ſa doctrine. 'Il aſſembla donc un grand nombre de payens & de Juifs, 'avec leſquels il vint à l'egliſe de S. Theonas, comme s'il fuſt venu attaquer une armée ennemie; '& l'ayant environnée de toutes parts, il commanda à Pierre d'en ſortir, s'il n'en vouloit eſtre chaſſé de force. 'Il entra [enſuite] dans l'egliſe avec ſes troupes, qui y commirent les excés du monde les plus horribles. 'Et il n'eſt pas étonnant que Pierre diſe que quand il les a voulu mettre par écrit, il ne l'a pu faire qu'en ſe forçant, & aprés avoir repandu beaucoup de larmes. 'Le martyrologe Romain met le 13 de may au nombre des Martyrs, ceux qui furent tuez en cette rencontre. c.18.p.684.685. c.19.p.687.a. c.18.p.685.a. a. c.19.p.687.b. c.18.p.685.a. c.19.p.687.b. 688.d. p.687.b. Boll 13.may.p. 206.b.

[Pierre n'eſt pas l'unique témoin d'une hiſtoire ſi tragique.] 'S. Gregoire de Nazianze décrit la meſme choſe d'une maniere tres pathetique, & en raporte des circonſtances omiſes par Pierre; [parcequ'elles ne ſont peut-eſtre arrivées que depuis ſa lettre. Car Saint Gregoire ne diſtingue pas les temps, & joint ce qui preceda l'arrivée de Luce avec ce qui la ſuivit.] 'Rufin, Socrate, & Sozomene, l'ont imité en cela, parlant en general des cruautez exercées à Alexandrie contre les Catholiques: [a] & Socrate reproche à Sabin hiſtorien des Macedoniens, de n'en avoir point parlé, pour cacher le crime & la honte des Ariens ſes amis. Naz.or.23 p. 417.418.c'or.25. p 432.434. Ruf l.2. c.23 p. 253 Socr. l.4 c. 21.p.230.c.d] Soz.l.6 c.19 p. 661.c.d. [a] Socr.l.4.c 22. p.231.b.

'Les profanations ſacrileges qui ſe commettoient dans l'egliſe, contraignirent Pierre de la quitter [b] ſecrettement. Theodoret Thdrt.l.4. c 19. p.688.d. [b] c.18 p.685 b.

paroiſt avoir cru qu'il monta auſſi-toſt ſur mer, & ſe retira à Rome. 373.

Gembſ.act.p.88 ["Mais il y a apparence qu'avant que de le faire,] 'il demeura Note 91.
quelque temps caché en divers endroits [à Alexandrie ou aux environs, pour taſcher de gouverner toujours ſon peuple, quoique ſecrettement: [& ce fut aſſez probablement en ce temps là, qu'imitant ce que Saint Athanaſe avoit fait 32 ans auparavant, il écrivit la lettre dont nous tirons principalement ce que nous
Socr l.4.c.22.p. 231.b. raportons des ſouffrances de l'Egliſe d'Alexandrie.] 'Elle fut
a Thdrt.l.4.c. 29.p.687-694. envoyée à toutes les Egliſes. [a] Theodoret nous en a conſervé une
b c.18.p.686.d. grande partie, [b] ayant omis le commencement & la fin à cauſe de ſa longueur.

ARTICLE CXXIII.

Euzoïus amene Luce Arien à Alexandrie, pour eſtre Eveſque: Luce y excite une perſecution horrible contre les Catholiques.

Socr.l.4 c.21.p. 230.c. 'CEPENDANT les Ariens, qui avoient relevé leurs eſperances par la mort de S. Athanaſe, ayant promtement donné avis de cette mort à Valens, qui eſtoit alors à Antioche; Euzoïus Eveſque des Ariens de la meſme ville, crut que ſans perdre temps il devoit aller luy meſme à Alexandrie, & en mettre les egliſes
Thdrt. l.4 c.19. p.688. entre les mains de Luce, 'qui avoit acheté cet epiſcopat à prix d'argent, comme ſi c'euſt eſté une charge ſeculiere, au lieu d'y eſtre elevé par une aſſemblée d'Eveſques orthodoxes, par le ſuffrage des Eccleſiaſtiques Catholiques, & par la demande des peuples fideles, ſelon l'ordre & les Canons de l'Egliſe.

Ath.coll.3.p. 26.b. 'Ce Luce eſtoit apparemment auſſi malfait de corps, que
c Soz l.6. c.5.p. 643 a. corrompu dans l'ame. [c] Il eſtoit d'Alexandrie, & y avoit eſté fait
d l.4 c.7.p.603.b Socr.l.3. c.4.p. 173.c. Preſtre par George, [d] à la place duquel les Ariens l'avoient auſſi-
e Ath. coll 3.3. p.27.c 29 b. toſt ſubſtitué pour eſtre leur chef, [e] ſans neanmoins le conſacrer
f p.27-29. Eveſque. [f] Ils taſcherent de faire confirmer leur choix par Jovien,
g Epi.68.c.10. p.726.c. qui ſe moqua de luy & d'eux. [g] Il fut depuis ſacré ou à Antioche, V S. Athanaſe p. 103, 104.
h Thdrt.p.689.e ou en quelque autre lieu hors d'Egypte. [h] mais, il fut condanné &
i Epi.p.726.c.d. rejetté plus d'une fois par tous les Prelats orthodoxe de l'Egliſe. [i] Il demanda ſouvent à Valens d'eſtre mis en poſſeſſion du ſiege d'Alexandrie, mais la crainte d'emouvoir du trouble dans cette ville, l'empeſcha de rien obtenir tant que S. Athanaſe vécut.

Thdrt p.698.a. 'Ce Saint eſtant donc mort, [k] Euzoïus l'y amena, [l] avec l'agré-
k Socr. l.4.c.21. p.230 c.d. ment de Valens, & des ordres de luy au Gouverneur Pallade.
l Thdrt.p.679. a.b. 'Ils avoient avec eux, pour executer leurs deſſeins, un grand

Largitionum Comes.

nombre de ſoldats, commandez "par le ſurintendant des finances, nommé le Comte Magnus, qui ayant brulé l'egliſe de Beryte ſous Julien, avoit penſé en perdre la teſte ſous Jovien. 'Voilà ceux qui a. faiſoient eſcorte à Luce dans ſon entrée, au lieu des Eveſques, des Preſtres, des Diacres, qui devoient faire cet office, au lieu de l'affluence du peuple, au lieu des moines qui le devoient preceder en chantant des hymnes tirées des ſaintes Ecritures. 'Les payens c.d. honorerent encore ſa pompe, en le beniſſant en ſa preſence de la part de Serapis, & en le loüant de ne point reconnoiſtre le Fils de Dieu; de quoy il ſembloit avoir plutoſt de la joie que de l'horreur.

'Il arriva peu de jours aprés le carnage & les violences faites dans l'egliſe de S. Theonas: & les inhumanitez qu'il y ajouta, ne verifierent que trop qu'il avoit, comme dit Pierre, les actions & la rage, auſſi-bien que le nom d'un loup ſelon la langue greque, '& qu'il meritoit les titres que Saint Gregoire de Nazianze luy donne, de nouvelle plaie, & de nouveau fleau de l'Egypte, de paſteur des loups, de voleur qui monte pardeſſus les murs de la bergerie, de perturbateur & de deſtructeur de la raiſon, de beſte furieuſe, de nouvel Arius, de ruiſſeau plus abondant en impieté que ſa propre ſource. c.18.p.685.b. a c.19. p.688 d. Naz.or.23.p. 417.b.

[L'Egliſe d'Egypte qui avoit ſeule joui de la paix, lorſqu'on perſecutoit toutes les autres,] 'eprouva alors plus qu'aucune autre, toutes les rigueurs de la perſecution, & ſe vit tous les jours accablée par des afflictions nouvelles. 'L'inthronization de Luce ne put ſe faire qu'aprés avoir chaſſé tous les Eccleſiaſtiques. b Il n'epargna ni l'egliſe, ni la ville, ni les laïques, ni le Clergé, ni les Eveſques. 'Car dés qu'il fut arrivé, il taſcha de ſe ſaiſir des egliſes; mais le peuple s'y eſtant oppoſé, on en fit un crime aux Eccleſiaſtiques & aux vierges, comme s'ils euſſent excité une ſedition. Les Ariens exerçant donc leur brigandage par toute la ville, comme auroient pu faire les ennemis de l'Empire, obligerent les Catholiques à ſe ſauver par la fuite, en arreſterent quelques uns qui fuyoient, qu'ils chargerent de chaines & menerent en priſon, d'où on ne les tira que pour leur faire endurer d'horribles tourmens: Car on en dechira les uns avec les ongles de fer & des lanieres de cuir; on en brula d'autres avec des torches allumées; de telle ſorte que c'eſtoit comme un miracle lorſqu'ils reſpiroient encore aprés de ſi rigoureux ſupplices. Et il n'y avoit perſonne qui n'euſt mieux aimé mourir, ou au moins eſtre envoyé en exil, plutoſt que de ſe voir expoſé à ces tortures. Soz l.6. c.19.p. 661.d. Socr.l.4 c.21 p. 230.d. b Epi.68. c.10. p.626.d. Soz.p.661.d.

Baſ. ep.71.p. 115.c. On ne conſidera ni l'âge [des enfans,] ni la foibleſſe des vieillars, ni la charité [& la compaſſion] des peuples [envers ceux qu'on traitoit ſi inhumainement.] On fouetta, on dechira, on bannit les perſonnes, on pilla les biens & l'argent ſans aucun reſpect pour les hommes, ni aucune crainte de Dieu. On bannit

Epi.68.c.10 p. 726 d. des Eveſques, des Preſtres, & des Diacres, on fit trancher la teſte à d'autres au milieu d'Alexandrie, on en expoſa quelques uns à la fureur des beſtes, on maſſacra des vierges, & on oſta la vie en diverſes manieres à beaucoup d'autres.

d. C'eſt par ces voies que l'Arianiſme ſe rendoit puiſſant & re-

Soz.p 662.a. doutable. C'eſt par ces cruautez qu'il ſe rendit maiſtre des egliſes d'Alexandrie: & il fit voir en meſme temps le petit nombre de

Thdrt.l.4.c.18. p.685.b. ſes ſectateurs. Car le peuple, nourri dans la doctrine de Saint Athanaſe, voyant qu'on luy preſentoit une viande toute contraire, abandonna les aſſemblées eccleſiaſtiques. Mais Luce, ſoûtenu par les adorateurs des idoles qui luy ſervoient de gardes, faiſoit dechirer les uns à coups de fouets, mettoit les autres en fuite, pilloit meſme les maiſons comme un bandit.

b. C'eſt ce que l'on peut voir parfaitement bien écrit dans

c.19.p.689.d. la lettre de Pierre. Il nous y repreſente d'abord la confeſſion glorieuſe de 19 Preſtres ou Diacres que le Comte Magnus fit prendre en meſme temps qu'il entra dans Alexandrie avec Luce;

p.690.a.b. la harangue tres digne de luy, qu'il leur fit pour les obliger d'embraſſer les dogmes d'Arius, preſchez, diſoit-il, par Luce;

c d|691.a.b. la genereuſe réponſe que luy firent ces athletes de la verité; [a] la

a p.691.b.c. patience avec laquelle ils endurerent durant pluſieurs jours la

c.d|692.a.c. priſon, les fouets, & les geſnes; la cruauté avec laquelle il les condanna par un ſecond jugement, où il parut l'épée nuë à la main, à eſtre releguez à Heliople en Phenicie, où les habitans ne pouvoient ſeulement ſouffrir le nom de J C: & cela à la priere des

p.692.a.c. Juifs & des payens dont on avoit acheté les cris; la precipitation avec laquelle il fit executer cet arreſt barbare, ſans donner aux Confeſſeurs le loiſir de prendre ni rafraiſchiſſement, ni proviſion pour leur voyage, ni meſme d'attendre que la mer qui eſtoit alors agitée, devinſt calme; enfin, les larmes, les gemiſſemens, les proteſtations de tout le peuple indigné d'une cruauté ſi barbare.

p.692.693. Mais ces larmes meſmes parurent criminelles aux perſecuteurs. Le Prefet Pallade fit défenſe de pleurer: & ayant fait prendre & empriſonner pour ce ſujet 23 perſonnes, dont la pluſpart eſtoient des ſaints habitans des deſerts, il les fit fouetter, dechirer, appliquer à la queſtion, & puis les envoya travailler partie à Pheno,

partie

partie à Proconnese, dont le premier est une mine de cuivre dans la Palestine; & l'autre une isle dans la Propontide sur la coste de l'Hellespont & de la Bithynie; où il y avoit des carrieres de marbre. Ils furent bien-tost suivis par le Diacre qui avoit apporté à Pierre les lettres du Pape; Car il fut aussi envoyé par mer à Pheno, aprés avoir souffert des cruautez tout à fait étranges. Les enfans mesmes ne furent pas exemts des supplices; & quelques uns d'eux estant morts par la violence de la question, on laissa leurs corps exposez aux bestes, quoy que pussent faire leurs parens & toute la ville pour avoir la liberté de les enterrer. On trancha mesme la teste à ceux qui voulurent prendre part à la douleur des Peres de ces enfans. Enfin toute la ville estoit en larmes; & l'on pouvoit dire comme autrefois, qu'il n'y avoit point de maisons où il n'y eust un mort. p.693.b. Eus.de Pal. c.7. p 328.c. Thdrt. p.693.a. b. b. c. d.

Il y eut quelques Ecclesiastiques Catholiques, & quelques moines tres pieux, qui eurent assez de generosité pour vouloir porter leurs plaintes à l'Empereur, & proteſter contre les violences que les heretiques exerçoient: mais les Ariens previnrent contre eux l'Empereur, & les firent envoyer d'Antioche où ils estoient, à Neocesarée dans le Pont. [Il paroist que c'estoient des Ecclesiastiques d'Alexandrie qui estoient allez à Antioche demander justice des violences faites dans leur ville.] Piammon dans Cassien, dit qu'il avoit esté envoyé sous Luce, porter les aumosnes des Fideles aux Confesseurs d'Egypte & de Thebaïde, releguez aux mines du Pont & de l'Armenie. p.694.c. Cass.coll.18.c. 7 p.687.

ARTICLE CXXIV.

Pierre se retire à Rome: Divers Evesques d'Egypte sont bannis en Palestine.

[PIERRE ne se fust pas sans doute exemté de la mort qu'on faisoit souffrir à tant d'autres à cause de luy, s'il ne s'en fust garanti par la fuite.] Socrate & Sozomene écrivent qu'il fut pris d'abord par les Ariens, & retenu quelque temps prisonnier, mais qu'il trouva moyen de s'echaper & de s'en aller à Rome. [La lettre qu'il écrivit ne dit rien de formellement contraire à cela. Mais c'est beaucoup de ce qu'elle n'en parle point. Car il n'y a pas d'apparence qu'elle en parlast dans ce que Theodoret en a omis, puisqu'il n'eust pas sans doute oublié une particularité si considerable, ou qu'au moins il l'eust marquée dans l'abregé Socr.l.4 c.21,22 p.230.d| 231.b| Soz.l.7.c.19.p. 662.a.

qu'il fait de cette lettre : & ſi l'on dit, contre l'autorité formelle de Socrate, que la lettre peut avoir eſté écrite auparavant, il eſt neanmoins difficile de répondre à Rufin, qui en ce temps-ci meſme eſtoit en Egypte, & ne dit rien dutout de cet empriſonnement. De ſorte que cet evenement doit au moins paſſer pour tres douteux. 373.

Combef.act.p.88 Mais ce qui eſt conſtant,] 'c'eſt que Pierre aprés avoir paſſé quelque temps à fuir tantoſt d'un coſté, tantoſt d'un autre, Naz.or.23.p. 418.d.& alib. 'ſe retira enfin à Rome : [a] où en repreſentant, au lieu des corps morts, une robe toute ſanglante, une accuſation ſi eloquente ſans parole contre l'injuſtice des perſecuteurs, fit verſer des larmes à tout le monde, & fit pleurer à l'Occident les maux que l'Orient a d. p 479 a. avoit ſouffert. 'Il trouva dans l'Egliſe Romaine le ſecours qu'il en avoit attendu, [c'eſt à dire une retraite aſſurée tant que dura la violence de ſes ennemis, la compaſſion aux maux de ſon Egliſe, la reconnoiſſance de ſa dignité, l'anatheme de celui qui occupoit ſa place, & tous les autres offices que le malheur du temps permettoit qu'on luy rendiſt.]

Baſ.ep.321.p. 314.b c. ['Il ſemble que S Baſile y ait conſervé avec luy un commerce ordinaire par lettres, [b] juſque là qu'ayant manqué de l'informer b p 313.c. de quelque indignité qu'on luy avoit faite, Pierre ſe plaignit avec l'amitié d'un frere, de ce qu'il ne luy mandoit pas egalement toutes les choſes grandes & petites qui luy arrivoient.]

Socr l.4.c.21.p. 230.d|Soz.l.6.c. 19.p.662.a. 'Peu de temps aprés l'arrivée de Luce, il vint un edit de l'Empereur, pour chaſſer d'Alexandrie & de toute l'Egypte ceux qui ſuivoient la Conſubſtantialité, avec ordre au Gouverneur d'Egypte de pourſuivre avec ſes ſoldats tous ceux que Luce luy Soz.p.662.b. marqueroit : 'Enſuite de quoy Euzoïus content d'avoir fait réuſſir ſes deſſeins comme il pretendoit, s'en retourna à Antioche.

Thdrt.l.4.c.19. p 693.d. [Ce fut peut-eſtre pour ſe prevaloir de cet edit,] 'que les Ariens ne pouvant encore ſe ſatisfaire par les cruautez qu'ils avoient exercées dans Alexandrie, les étendirent juſques ſur les Eveſques p.694.a. de la province, 'ſous l'autorité du Comte Magnus. Ils en condamnerent quelques uns à ſervir dans le Conſeil, & firent aux autres a b. tous les mauvais traitemens qu'ils purent. 'Ils en bannirent onze à Dioceſarée, qui eſtoit une ville habitée par les Juifs, [& ainſi Socr.l.2. c.33 p. 128.b|Soz.l.4.c. 7.p.545.b|Hier. chr. vraiſemblablement en Paleſtine,] 'où il y avoit une Dioceſarée ruinée vers 352 par Gallus, à cauſe de la revolte des Juifs qui y habitoient. [c] Et en effet, S. Baſile parlant des meſmes Confeſſeurs, c Baſ.ep. 293 p. 283.a. dit qu'ils eſtoient releguez au milieu de la Paleſtine.

d Epi.72.c.11. p.842.d. [d] Les noms de ces Saints eſtoient Euloge, Adelphe, Alexandre, Ammone, Arpocration, Iſaac, Iſidore, Annubien, Pitime,

Euphrate, & Aaron. 'Pierre leur Archeveſque, dit qu'ils avoient ſuccé la pieté avec le lait ; qu'ils avoient toujours vécu dans la ſolitude depuis leur enfance juſques à un âge fort avancé ; qu'ils avoient ſurmonté les voluptez par les exercices [laborieux de la penitence ;] qu'ils avoient ſouvent vaincu les demons ; qu'ils preſchoient la foy Catholique avec une generoſité invincible, & refutoient par la force de leurs diſcours l'impieté de l'hereſie Arienne. 'Saint Baſile écrivant à trois d'entre eux, Euloge, Alexandre, & Arpocration, [& apparemment à tous les autres,] benit la Providence, qui faiſant réuſſir tous les evenemens les plus triſtes à l'avantage de ſon Egliſe, les avoit amenez d'Egypte au milieu de la Paleſtine, pour contribuer au ſalut de pluſieurs ames, en s'oppoſant à Apollinaire, comme nous verrons qu'ils firent. Thdrt.l.4.c.19. p.694.a.b. Baſ.ep.293.p. 283.

'Pallade parle de ces ſaints Confeſſeurs releguez à Dioceſarée en Paleſtine, qu'il fait monter au nombre de douze, [parcequ'on y en avoit ajouté quelqu'un.] Il joint aux Eveſques un Pambon & un Paphnuce, [qui pouvoient eſtre d'autres Confeſſeurs non Eveſques.] Car il nous apprend qu'outre les Prelats, on avoit encore relegué en ce lieu 126 Preſtres, ou autres Eccleſiaſtiques & anacoretes : '& nous avons encore quelques endroits d'une lettre que Pierre d'Alexandrie écrivit aux Eveſques, aux Preſtres, & aux Diacres, releguez à Dioceſarée ſous Valens. 'S. Pambon Preſtre de Nitrie, "fut banni en 376. Lauſ. c.117.p. 1032.a. Fac.l.11.c.2.p. 469. Ruf.l.2.c.4.p. V. ſon titre.

'Le Gouverneur de la Paleſtine empeſchoit qu'on ne leur rendiſt aucun office de charité. De ſorte que S.te Melanie qui s'eſtimoit heureuſe de les aſſiſter de ſes biens, eſtoit obligée de prendre un habit de valet, pour les aller viſiter & ſervir durant la nuit. Le Gouverneur qui ne la connoiſſoit pas, la fit arreſter : mais quand il eut appris d'elle meſme quelle eſtoit ſa naiſſance & ſa qualité, il luy fit de grandes excuſes, & luy laiſſa la liberté toute entiere de viſiter les ſaints Confeſſeurs. Lauſ. p.1032 b. c.

ARTICLE CXXV.

De S. Iſidore d'Hermopole, & du bienheureux Dorothée Martyr à Alexandrie :

[POUR ce qu'on peut trouver de chacun de ces Confeſſeurs en particulier,] 'Adelphe Eveſque d'Onuphis "[dans la premiere Egypte,] "Ammone de Pachemune "& d'un canton Ath.de Ant.p. 580 b.c.

τῆς λύχνου. V.S.Antoine § 17.

appellé Elearque, & Paphnuce de Saïs [dans la premiere Egypte,] ſont nommez entre ceux qui avoient déja eſté bannis ou chaſſez ſous Conſtance, & avoient aſſiſté au Concile d'Alexandrie en 362. 'Euloge eſt auſſi entre ceux qui furent contraints de s'enfuir ſous le regne de Conſtance. 'Nous avons encore une lettre de S. Athanaſe à Adelphe Eveſque & Confeſſeur. 372.

ad ſol. p.859.a.
ad Adel.t.1.p. 155.

Lauſc.117.p. 1031.c.

'Pallade dit que le bienheureux Iſidore Confeſſeur, eſtoit Eveſque d'Hermopole, [non de la grande,] [a] qui eſtoit en Thebaïde, [b] où l'on croit que J.C. s'eſt retiré avec la Vierge & Saint Joſeph; [c] mais de la petite [prés d'Alexandrie,] ayant ſuccedé à Draconce & precedé Dioſcore. ["La montagne de Nitrie, ſi celebre par les V.S.Amon. de Nitrie § 1, 2, 4, 5. ſolitaires qui l'habitoient, eſtoit de ſon dioceſe; d'où vient que] 'Melanie le vit à Nitrie lorſqu'elle y vint [vers 367;] & il paroiſt qu'il eſtoit Eveſque dés ce temps là. [d] S.te Paule y trouva encore depuis, [vers l'an 387,] le ſaint & venerable Eveſque Iſidore Confeſſeur. [Il n'eſt mort qu'aprés l'an 391,] 'auquel Dioſcore ſon ſucceſſeur n'eſtoit encore que Preſtre de Nitrie. [e] Le martyrologe Romain en met la feſte le deuxieme de janvier.

a Boll.2.jan p 1085.
b Lauſc.32.p. 977.
c Boll. 14.may, g.p.71.b.
Lauſc.117.p. 1031.c.d.
d Hier.ep.27.p. 175.a.
Boll.14 may,p. 71.b|Lauſc.13. p.915.c.
e Boll.2.jan.p. 84.

[Il eſt remarquable que] [f] Pallade parlant en meſme temps de luy & de divers autres qui furent bannis ſous Valens, 'ne donne neanmoins qu'à luy ſeul le titre de Confeſſeur. [Cela peut porter à croire qu'il l'avoit acquis d'une maniere particuliere, & peut-eſtre dés devant la venuë de Melanie; (car c'eſt de quoy Pallade parle en cet endroit:) & ainſi c'eſtoit ou ſous les payens, n'eſtant pas difficile qu'il fuſt aſſez âgé pour cela, ou au moins du temps de Conſtance. Mais s'il avoit eſté Confeſſeur dés ce temps là, il le fut une ſeconde fois ſous Valens.] 'Car Pallade mettant un Iſidore à la teſte de ceux que ce Prince relegua à Dioceſarée en Paleſtine, parmi leſquels il y avoit douze Eveſques, [il faut ſans doute l'entendre du ſeul Iſidore dont il venoit de parler, qui eſt l'Eveſque d'Hermopole, d'autant plus] 'qu'il eſt certain qu'il y avoit un Iſidore Eveſque d'Egypte banni à Dioceſarée.

f Lauſ. p.1032. a.p.1031.c.
p.1032.a.
Fac.l.4.c.2.p. 158|Epi.72.c.11. p.842.d.
Lauſ. p.1032.a.

'Pallade donne à Ammone "un ſurnom qui paroiſt marquer qu'il n'avoit qu'une oreille. [Je ne ſçai s'il l'entend d'Ammone 'l'un des grands freres celebres dans l'hiſtoire de Saint Jean Chryſoſtome, qui ſe coupa l'oreille quelques années aprés ceci, depeur d'eſtre fait Eveſque, ou ſi celui qui eſtoit Eveſque ſous Valens avoit fait la meſme choſe, mais inutilement.] παράτιον.

V. S.Chryſoſtom § 67| Theophile d'Alex.§ 17.

'Il parle autre-part d'un Eveſque d'Antinople qui eſtoit banni, ou plutoſt d'un autre Eveſque relegué à Antinople, ["& apparemment de luy meſme banni pour l'affaire de S. Chryſoſtome.

c.139.p.1041.d.

V. ſon titre § 5.

[Je ne ſay ſi c'eſt aux onze Eveſques bannis à Dioceſarée, qu'il faut raporter]ce que dit Socrate de ceux qui eſtoient releguez ſous Valens ſur une montagne ; ou, comme il dit, à la montagne. Socr.l 4 c.36.p. 254.a.

'Sozomene dit que generalement on avoit commandé de bannir tous les Prelats ennemis de l'Arianiſme. [a]Ammone ſolitaire à Canope prés d'Alexandrie, ne pouvant plus voir tant de maux qu'on faiſoit tous les jours ſouffrir aux Catholiques, & Pierre reduit à s'enfuir & à ſe cacher s'en alla viſiter les ſaints lieux de Jeruſalem, & puis la ſainte montagne de Sinaï, où il fut témoin du maſſacre de divers ſolitaires par les Sarrazins : [ce qui arriva apparemment le 28 decembre de cette année meſme.] Soz.l.6.c.32.p. 658.a. a Combef.auct. p. 88.89.

V. les Saints Paul, Iſaïe, &c. note 2.

'S. Jerome parle d'un Eveſque[d'Egypte]nommé Paul, qui pour avoir confeſſé J. C. avoit eſté dechiré à coups de fouets, avoit eprouvé l'horreur de la priſon, les peines de l'exil, les travaux des mines. Il ne laiſſa pas depuis d'eſtre depoſé & chaſſé d'Egypte par Theophile, comme nous eſperons le dire autrepart. Hier.in Ruf.l. 3.c.5 p.238.c. p.237.b.

[Cette perſecution qui avoit commencé en 373, ſous le Prefet Pallade, continua encore ſous Tatien,]qu'on trouve avoir eſté Prefet d'Egypte pour la ſeconde fois[à la fin de]l'an 373, & les années ſuivantes juſqu'en 377. 'On marque que ſous luy, & aprés la mort de S. Athanaſe, Valens bannit des Eveſques, des Preſtres, des Diacres, des moines, qu'il mit à la queſtion beaucoup de Chrétiens, & qu'il en fit meſme bruler quelques uns. 'Un ancien auteur met auſſi ſous Tatien, & ce ſemble en 375, le martyre du bienheureux Dorothée, que les Ariens firent expoſer aux beſtes à Alexandrie dans l'amphitheatre le neuvieme d'octobre, 'auquel les Grecs font d'un S. Dorothée Eveſque de Tyr dés le temps de Diocletien, & martyrizé ſous Julien; [ce qui eſt inſoûtenable.] Theophane parle de celui d'Alexandrie. [Hors cela, nous ne voyons pas qu'il ſoit connu.]Eutyque marque dans le temps de Valens un Theodore à Alexandrie ; mais il décrit ſon martyre d'une autre maniere : '& les Grecs font le 12 de ſeptembre d'un S. Theodore Eveſque, martyrizé dans la meſme ville, qui, ſelon ce qu'ils en diſent, a ſouffert du temps des payens. Idat.app. p.84. Suid.v. p 317. d.e. Idat.app. p.84 Thphn p.56 c.d Canif.t.2 Ugh. t.6.p.1098. Euty.p.491. Ugh.t.6.p 1068. Menæa, p 173. &c.

ARTICLE CXXVI.

Hiſtoire de S. Melan : S. Baſile écrit à l'Egliſe d'Alexandrie.

[ENTRE les Eveſques d'Egypte qui ſignalerent leur conſtance dans la perſecution de Valens, l'hiſtoire fait une honorable mention de Melan Eveſque de Rhinocorure ou Rhinocolure, Boll.16. jan p. 15.

ville aſſez celebre, dont nous ne diſons rien ici en particulier, parceque Bollandus l'a fait avec aſſez d'étenduë & d'exactitude.

p.15.§ 1. Geo.ſac. 'Les uns le mettent dans la Paleſtine, les autres dans l'Egypte; parcequ'elle eſt ſur les confins de l'une & de l'autre. 'Neanmoins

Soz.l 6. c.31.32. p.688.689. on voit qu'elle répondoit au patriarcat d'Alexandrie: '& Sozomene parle de Melan en traitant des grands hommes de l'Egypte, & commence aprés luy à marquer ceux de la Paleſtine. Ammien la conte auſſi dans l'Egypte.

c.31.p 687.d. p.688.a. 'Cette ville eclatoit alors par la pieté de pluſieurs Saints, qui en eſtoient originaires. 'On y remarque entre autres, S. Melan, qui s'eſtant ſanctifié dés ſa jeuneſſe par les exercices de la vie ſolitaire, y gouvernoit l'Egliſe ſous Valens en qualité d'Eveſque;

c. a.c.d. 'Solon ſon frere, qui de marchand s'eſtant fait moine, profita extremement ſous ſa conduite, '& luy ſucceda dans l'epiſcopat; & Denys qui gouvernoit auſſi un monaſtere en cette ville du coſté du nord. Cette Egliſe fut aſſez heureuſe pour eſtre ainſi gouvernée par des Saints juſque ſous Theodoſe le jeune; & les reglemens qu'ils avoient établis, y produiſoient ſans ceſſe des hommes excellens en pieté. Les Eccleſiaſtiques y logeoient, y mangeoient,

Iſi.P.l.5.ep.358. p.666.e. & faiſoient toutes choſes en commun. 'S. Iſidore de Peluſe loüe beaucoup un Hermogene Eveſque; [a] '& l'on croit que c'eſt Hermogene de Rhinocorure, qui aſſiſta au Concile d'Epheſe en 431.

a Boll.4. feb.p. 781.e. Soz.l.6. c.31.p. 688. 'Pour retourner à Saint Melan, on dit que comme on avoit ordonné de chaſſer tous les Prelats ennemis de l'Arianiſme, ceux qui vinrent pour executer cet ordre contre luy, le trouverent qui accommodoit les lampes de l'egliſe, & y mettoit des méches, avec un habit tout ſale d'huile, & une ceinture pardeſſus; de ſorte qu'on l'euſt pris pour le dernier de tous les valets. Ils luy demanderent donc où eſtoit l'Eveſque, à quoy il répondit, [comme avoit fait autrefois S. Phocas illuſtre Martyr de Sinope,] qu'il eſtoit là, & qu'il alloit les mener à luy. Cependant comme ils eſtoient fort fatiguez de leur voyage, il les fit entrer dans l'eveſché, leur donna à manger de ce qu'il avoit, & les ſervit luy meſme à table. Quand ils eurent mangé, & qu'il ſe fut lavé les mains, il leur dit qu'il eſtoit luy meſme celui qu'ils cherchoient. Ils furent fort ſurpris, & touchez d'une action ſi admirable, ils luy avouerent qu'ils eſtoient venus pour le prendre, mais qu'il pouvoit s'enfuir, s'il vouloit: ce qu'il refuſa de faire, diſant qu'il eſtoit ravi de ſouffrir le meſme traitement qu'on faiſoit à ceux

Boll.16.jan.p. 15.§ 4. qui avoient la meſme foy. 'L'Egliſe honore une action ſi heroïque le 16 de janvier.

[L'Egliſe d'Egypte ſoûtenuë par tant d'illuſtres Prelats, eſtoit certainement digne des eloges que S. Gregoire de Nazianze luy donne,] d'eſtre la plus excellente, la plus attachée à JESUS CHRIST, la plus zelée pour la pieté; en un mot, d'eſtre digne de ces deux illuſtres Peres Athanaſe & Pierre. Il dit que c'eſtoient les Egyptiens qui avoient repandu ſur tous les autres la parole de la verité, qui avoient appris à la connoiſtre & à la preſcher dans ſa pureté, & qui entre tous les Orthodoxes luy faiſoient porter plus de fruit. [Ces loüanges n'appartiennent pas ſeulement aux Prelats & aux chefs de cette Egliſe. Nous avons déja vu ce que les Preſtres & les autres Catholiques d'Alexandrie avoient ſouffert pour la foy : & il nous reſte encore à dire des choſes admirables des ſaints ſolitaires de cette Egliſe. Mais comme S. Jerome ne met la perſecution qu'on leur fit qu'en l'an 375, nous reſervons ce point pour une autre occaſion.]

Nat. or. 24. p. 426. b. p. 424. b.

Le bruit de tant de cruautez commiſes dans Alexandrie & dans toute l'Egypte, eſtant arrivé juſques à Saint Baſile, [a] il ſe vit preſque hors de luy meſme, tant il fut ſaiſi d'étonnement, & il douta ſi cette perſecution n'eſtoit point celle de l'Antechriſt. Il demeura aſſez long-temps comme interdit par une nouvelle ſi étrange, ſans pouvoir ſe reſoudre à écrire ſur ce funeſte ſujet. Il le fit neanmoins enfin ſur la fin de 373, & adreſſa une lettre aux Alexandrins, où il témoigne beaucoup de douleur de ne pouvoir aller luy meſme les conſoler, & embraſſer ces genereux athletes de la foy.

Baſ. ep. 71. p. 115. [a] d e.

p. 116. c.

[Avant que de ſortir de l'Egypte, il faut remarquer que le ſaint ſolitaire Moyſe ayant eſté demandé pour Eveſque par Mavie Reine des Sarrazins, ne voulut jamais ſouffrir que Luce luy impoſaſt les mains, mais le fit rougir publiquement par ſes reproches, de tant d'impietez & de cruautez qu'il avoit commiſes contre les fideles ſerviteurs de J. C. Cependant comme ſon ordination eſtoit neceſſaire pour affermir la paix avec les Sarrazins, Valens fut obligé de ſouffrir qu'elle ſe fiſt par les Eveſques qu'il avoit bannis.]

V. ſon titre

&c.

ARTICLE CXXVII.

Etat des Egliſes de l'Orient en 373 & 374: Le Concile d'Illyrie condanne les Ariens; écrit aux Egliſes d'Aſie.

[NOUS ſavons peu ce qui ſe paſſoit cette année touchant l'Arianiſme hors de l'Egypte. Euſtathe de Sebaſte en Armenie, qui avoit ſi ſouvent changé de foy ou de parti, rompit

V. S. Baſile p. 90-93.

avec S. Baſile, & par conſequent avec tous les Catholiques de l'Orient, avec qui il avoit eu tant d'empreſſement de s'unir en 366 & 367. Mais il crut que cette rupture luy eſtoit neceſſaire pour ne ſe pas faire d'affaire à la Cour, où l'on haïſſoit les Catholiques, & où par conſequent on ne pouvoit pas aimer S. Baſile, Jquoique Dieu le protegeaſt toujours contre les efforts que les Ariens ne ceſſoient point de faire contre luy. 'Ils obtinrent meſme de Valens qu'il ſeroit livré à leur diſcretion : mais Dieu le fit auſſi-toſt changer de volonté. 'Ils pretendirent auſſi le faire venir à Antioche ſous pretexte de quelque accord ; & les Catholiques euſſent ſouhaité de l'y voir parler à Valens, à la teſte de ce qui reſtoit d'Eveſques orthodoxes dans la Syrie. [Mais je ne voy point que tous ces deſſeins aient eu de ſuite.

Ce qu'il y a de plus faſcheux pour l'Egliſe, J'c'eſt qu'aprés la mort de l'Eveſque de Tarſe qui eſtoit Catholique, [& c'eſtoit apparemment Silvain qui s'eſtoit réuni à l'Egliſe en l'an 366;] les Orthodoxes ne s'eſtant pas aſſez preſſez de luy donner un bon ſucceſſeur, les heretiques les previnrent, & y en mirent un méchant dont on ne ſçait pas le nom: 'de ſorte que les Catholiques [qui ne voulurent pas le reconnoiſtre,] ne furent plus gouvernez que par des Preſtres, [juſqu'à ce que Diodore qui s'eſtoit rendu ſi celebre à Antioche, en fut ordonné Eveſque vers l'an 379.]

[Je ne ſçay ſi le meſme malheur n'arriva point encore à l'Egliſe d'Ancyre, qui perdit vers cette année Athanaſe ſon Eveſque, tres ferme dans la foy Catholique. JSon ſucceſſeur qui n'eſt pas nommé, fut quelque temps ſans rien remuer: [mais il pourroit bien s'eſtre enfin laiſſé aller au torrent de l'Arianiſme : JCar il paroiſt que la Galacie ne communiquoit point avec S. Baſile [en l'an 375. Nous verrons ſur la fin de la meſme année un Concile d'Ariens à Ancyre, J& les Eveſques de Galacie paſſer en general pour Ariens.

Baſ. ep. 7. p. 50. a. ep. 58. 59 p. 86. d. 87. d. e. ep. 241. 342. p. 244. e. 335. 336. ep. 5. p. 48. 49. ep. 257. p. 255. ep. 203. 204. p. 222. 223. ep. 7. p. 50. b. ep. 75. p. 131. c. ep. 264. p. 263. b.

L'an de J.C. 373, 374.

V. S. Baſile ſ 40, 41.

Ibid. ſ 60.

Ibid. ſ 98.

L'AN DE JESUS CHRIST 374.

'L'Egliſe de Suedres dans la Pamphylie, qui avoit eſté établie dans la foy Catholique par les lettres de S. Athanaſe, & d'un autre Eveſque nommé Proclien, taſchoit en ce temps-ci de s'y affermir de plus en plus par les inſtructions qu'elle demandoit à Saint Epiphane contre les vains raiſonnemens des Ariens, & particulierement des Macedoniens. 'Ce fut pour cela que Saint Epiphane compoſa l'ouvrage qu'il appella l'Ancorat, qu'il écrivoit au commencement de cette année 374, comme on le voit par ſes dates, qui conviennent toutes à ce temps là, hormis qu'il

Epi. anc. p. 2. c. c. 1. p. 5. c. 60 p. 64 2.

qu'il conte la ſixieme année de Gratien pour la ſettieme. Il eſtoit déja Eveſque de Conſtancie metropole de l'iſle de Cypre, depuis l'an 367. c.1 p.2.6.

L'Egliſe acquit auſſi vers le commencement de cette année un nouveau défenſeur, en la perſonne de S. Amphiloque, qui fut fait Eveſque d'Icone metropole de la Lycaonie.] Dieu avoit apparemment oſté la vie à quelque heretique qui s'eſtoit rendu le tyran de cette Egliſe, pour en donner la conduite à un ſi digne paſteur. [Mais il permit vers le meſme temps, que] celle de Samoſates fuſt privée de S. Euſebe l'un des plus genereux défenſeurs que la verité euſt alors. Valens le relegua dans la Thrace, & fit mettre en ſa place un nommé Eunome d'un eſprit extremement doux; de ſorte que voyant que perſonne ne vouloit ſe trouver avec luy à l'egliſe, il aima mieux ſe retirer. Les Ariens luy ſubſtituerent Luce, auſſi ſemblable d'humeur que de nom à celui d'Alexandrie; de ſorte qu'il perſecuta cruellement les Catholiques, & fit bannir en divers endroits Antioque neveu de Saint Euſebe, & les autres principaux Eccleſiaſtiques de cette Egliſe.

V. S. Amphiloque § 3. Bas. ep. 393. p. 402. b. Thdrt. l. 4. c. 12. p. 675 b. c.13 p.676.677.

[Si l'election de S. Amphiloque avoit rejoui l'Orient, l'Occident receut encore une plus grande joie de celle de S. Ambroiſe, qui ayant eſté elu par miracle Eveſque de Milan, aprés la mort du malheureux Auxence, fut conſacré le ſettieme decembre de cette année. L'evenement fit voir que Dieu l'avoit deſtiné pour empeſcher l'Arianiſme de revivre dans l'Occident, & pour y en étouſer les derniers reſtes.

L'AN DE JESUS CHRIST 375.

V. ſon titre § 31. V. la note 86.

L'Empereur Valentinien paſſa cette année tout l'été & l'automne dans l'Illyrie, juſques à ce qu'il y mourut le 17 de novembre. C'eſt ce qui nous porte à y mettre le Concile d'Illyrie, dont Theodoret nous a conſervé la memoire, & une lettre,] puiſqu'il nous aſſure que ce Concile fut tenu par ordre de Valentinien, qui en autoriſa les decrets. Theophane dit que c'eſtoient les Eveſques qui avoient demandé à Valentinien la permiſſion de le tenir. p.667.b c.d. Thphn. p.52.b.

L'un des ſujets de la convocation du Concile, paroiſt avoir eſté qu'un Eveſque nommé Euſtathe, [qui apparemment avoit eſté depuis peu en Aſie,] avoit raporté que l'Egliſe y eſtoit dans un état tres faſcheux, qu'il s'y commettoit des fautes dans le choix des Eveſques & des miniſtres inferieurs, & que meſme on y ſeparoit]le Saint Eſprit[de la nature]du Pere & du Fils, & que Thdrt. l. 4. c. 8. p. 670. d.

c'eſtoit ce qui s'enſeignoit partout ce departement ; [c'eſt à dire que l'hereſie des Macedoniens y dominoit: à quoy toute l'hiſtoire s'accorde aſſez.] 375.

p.669.c|c.7.p.667.c. 'Les Prelats d'Illyrie s'eſtant donc aſſemblez en grand nombre, [a]reconnurent[& confirmerent,]aprés un grand examen, la conſubſtantialité des trois Perſonnes divines, [b]rejettant abſolument ceux qui en confeſſant & en ſignant la Conſubſtantialité, pretendoient ne s'eſtre obligez qu'à reconnoiſtre une reſſemblance de ſubſtance,& à croire ſeulement par un blaſpheme impie,que le Fils eſtoit une creature plus excellente que les autres. Ils firent auſſi quelques decrets ſur l'Incarnation, [qui ſemblent regarder les Apollinariſtes,dont on commençoit alors à parler: Mais comme on ne connoiſſoit pas bien encore leurs dogmes, les deciſions du Concile ne touchent pas directement ce qu'ils conteſtoient. Ce fut encore apparemment dans cette aſſemblée,] 'que l'on depoſa ſix Eveſques Ariens,qui ne vouloient pas confeſſer que le Fils & le S.Eſprit ſont de la ſubſtance du Pere,ſavoir Polychrone, Telemaque , Fauſte , Aſclepiade, Amance, & Cleopatre.[Voilà à quoy l'Arianiſme eſtoit alors reduit dans l'Occident , Urſace, Valens, & les autres du temps de Conſtance, eſtant morts ſans doute, ſi l'on ne veut dire qu'on ne parloit plus d'eux,parcequ'ils eſtoient condannez depuis long-temps , & que ces ſix eſtoient de leurs diſciples contre qui on n'avoit point encore prononcé.]

a c.8.p.669.d

b c7.p.668.669.

p.669.a b.

c.8.p.671.a| Conc.t.2.p.887. c.

Thdrt.l.4.c.7.p. 667.b|c.8.p.669 c. 'Le Concile crut devoir mander ces choſes aux Egliſes & aux Eveſques de l'Aſie[Proconſulaire,]'& de la Phrygie,[ces provinces eſtant peut-eſtre plus infectées encore que les autres dumeſme dioceſe:] & il y ajouta touchant les ordinations des Eveſques,des Preſtres,& des Diacres,qu'il les falloit tirer'du corps du Clergé, & non de celui des officiers de ville ou d'épée.'Il y dit anatheme à quiconque ne croit pas la Trinité conſubſtantielle , ou qui ſe trouvera communiquer avec ceux qui ne la croient pas.Il exhorte fort ceux d'Aſie à s'eloigner de ce blaſpheme,'ou à embraſſer la verité , s'ils ont eſté dans l'erreur,'afin qu'il puiſſe avoir la paix avec eux, & leur écrire des lettres de paix[& de communion; ce qui marque que celle-ci n'en eſtoit pas une,] 'quoiqu'elle 'leur ſouhaite le ſalut en noſtre Seigneur.'& on avoit meſme douté ſi on leur devoit écrire.

Notz 92.

c.8.p.670.

Notz 93.

b.

d.

p 671.a.

b|669.d.

p.670.a.

ἐν κυρίῳ χαίρειν.

p 669-671. 'La lettre n'eſt preſque qu'une croyance pour le Preſtre Elpide, que le Concile envoyoit en Aſie pour la porter,& en meſme temps pour s'informer de la foy que l'on y enſeignoit , & y preſcher la veritable.

ARTICLE CXXVIII.

Valentinien écrit auſſi aux Egliſes d'Aſie, défend de perſecuter les Orthodoxes.

Note 94. 'ELPIDE eſtoit auſſi envoyé de la part de l'Empereur Valentinien, pour porter la lettre du Concile en ſon nom [& appuyée de ſon autorité, & ſans doute encore pour porter] 'celle que ce Prince écrivoit luy meſme aux Eveſques d'Aſie & de Phrygie, pour autoriſer les decrets du Concile, & ordonner qu'on publiaſt partout la foy de la Trinité conſubſtantielle, afin que perſonne ne pretendiſt la rejetter comme n'eſtant pas la foy du Prince qui dominoit en leur pays. Il ajoute que cette excuſe indigne de tout Chrétien, eſt encore plus indigne des Eveſques, qui doivent ſavoir diſtinguer ce qui eſt dû à Dieu & ce qui eſt dû à Ceſar, & qui ainſi ne peuvent excuſer la corruption de leur doctrine ſur la volonté du Prince. Il leur défend ſurtout, & à qui que ce ſoit, de perſecuter & de chaſſer ceux qui ſervent Dieu mieux qu'eux, & avec une foy plus pure, en obeïſſant tout enſemble & à ſes loix & à celles de Dieu. Thdrt.l.4.c.8.p. 670.b. c.7.p.667.c. d. p.668.a.b.c.

'Il leur envoie les actes du Concile, & en inſere meſme un decret, que Theodoret ſemble croire eſtre un abregé de la lettre du Concile aux Egliſes d'Aſie & de Phrygie. 'Mais ce qu'on lit dans le decret ſur l'Incarnation, n'eſt point dutout dans la lettre du Concile. [Ainſi il y a apparence que c'eſt un decret different de la lettre, & raporté en ſes propres termes, quoiqu'en abregé. 'Le nom d'hypoſtaſe y eſt employé pour celui de perſonne: [ce qui eſt extraordinaire pour les Occidentaux. Mais ſi ce decret a eſté fait pour eſtre envoyé aux Orientaux, la regle de la charité vouloit qu'on s'accommodaſt à leur maniere de parler: & ſi on euſt toujours ſuivi cette moderation ſi chrétienne, ordonnée par Saint Athanaſe dans le Concile d'Alexandrie, l'Egliſe n'euſt pas eſté troublée ſur le different uſage d'un mot, du ſens duquel on convenoit parfaitement. p.668.a.b.c. p.669.c. a.b.c. p.668.d. a|669.a.

Il faut encore remarquer que le Concile d'Illyrie témoigne dans cet acte, qu'il conforme ſa croyance aux Conciles tenus à Rome & en France, deſquels nous n'avons point d'autre connoiſſance, non plus que] 'de quelques perſonnes en preſence deſquelles Valentinien dit qu'il a donné les ordres portez par ſon reſcrit. 'Baronius dit qu'on croit que c'eſtoient des Preſtres p.668.c. Bar.365 §.23.

de Rome deputez [par le Pape] à l'Empereur. 'D'autres aiment mieux croire que c'eſtoient des Eveſques d'Illyrie deputez par le Concile, pour luy faire raport de ce qui s'eſtoit paſſé dans leur aſſemblée, comme cela ſe pratiquoit ſouvent. 'La lettre de l'Empereur porte en teſte les noms de Valentinien, Valens, & Gratien, 'ſelon la coutume des Princes Romains, qui mettoient aux ordonnances qu'ils publioient les noms de leurs collegues: 'mais il eſt aiſé de juger qu'elle vient proprement de Valentinien, à qui Theodoret l'attribuë, [puiſqu'elle eſt faite pour appuyer le decret du Concile d'Illyrie, qui eſtoit ſous Valentinien; & que Valens ne parleroit jamais de luy meſme touchant la Conſubſtantialité, dans les termes de ce reſcrit. Mais comme d'autre part] 'il regle d'autorité ce qui regardoit l'empire de Valens, [il ſemble neceſſaire d'avouer que Valens y a eu part,] 'c'eſt à dire, que ſon frere, qui, comme on le voit par Ammien, avoit beaucoup d'autorité ſur luy, [l'obligea de la publier: d'où neanmoins on ne peut pas conclure,] 'comme a fait Theodoret, que Valens ne fuſt pas encore tombé dans l'Arianiſme; [comme on ne peut rien conclure en faveur de Conſtance, de ce que Conſtant ſon cadet l'avoit obligé de rétablir S. Athanaſe.]

Thdrt, n. p. 33. 2. b.

1. 4. c. 7. p. 667. c.

Blond. prim. p. 129.

Thdrt. p. 667. b.

p. 668. b.

n. p. 32, 1. 2, b.

1. 4. c. 7. p. 667. c.

b] Thphn. p. 52. b

'Le grec de cette lettre, à laquelle Theodoret donne auſſi le nom de loy, [& de la lettre du Concile, ne ſont ſans doute que des traductions de l'original latin, extremement mal faites, comme cela eſt aſſez ordinaire, ou fort corrompuës; de ſorte qu'elles ſont tres obſcures. Mais elles ne laiſſent pas d'eſtre aſſez claires,] 'pour nous faire eſtimer la pieté de Valentinien, [& pour nous faire voir que la modeſtie de ce Prince,] 'qui ſe croyoit indigne de ſe méler des affaires de l'Egliſe, [n'eſtoit pas neanmoins deſtituée de zele, lorſque ſon devoir l'obligeoit d'y prendre quelque part, & de ſervir Dieu en Empereur, en faiſant pour l'Egliſe ce qu'il n'y avoit que des Empereurs qui puſſent faire.

b.

Soz. l. 6. c. 21. p. 665. c.

On ne dit point ce qui avoit porté Valentinien à rendre cet important ſervice à l'Egliſe. Mais on a quelque lieu de preſumer que la ſainte ardeur de S. Ambroiſe y contribua beaucoup, avec les ſollicitations de Dorothée Preſtre d'Orient, que S. Baſile & d'autres Eveſques avoient envoyé l'année precedente demander le ſecours des Occidentaux & la protection de Valentinien. On ſçait encore moins quel effet fit en Orient le reſcrit de ce Prince & la lettre du Concile. On ne voit point que l'Egliſe d'Orient en ait receu aucun ſoulagement, & la perſecution au lieu de

1. τὸ ἡμίτερον πρᾶγμα διὰ πάντος ἐπετέλαμπε θεῖον.

s'éteindre s'y augmenta encore davantage : ce qui vint ſans doute de la mort de Valentinien, qui fut emporté tout d'un coup par une effuſion de ſang le 17 novembre de cette année meſme; aprés quoy Valens n'eut plus rien qui l'empeſchaſt de ſe laiſſer aller à ſes inclinations naturelles.]

ARTICLE CXXIX.

Du Concile de Laodicée: L'Iſaurie ſe réunit à l'Egliſe.

MONSIEUR de Marca tire de l'inſcription des deux lettres dont nous venons de parler, qu'il ſe tenoit alors un Concile en Aſie, auquel ces deux lettres ſont adreſſées, & il croit que c'eſt le celebre Concile de Laodicée. [Mais il eſt bien difficile de le tirer de ces titres, qui s'adreſſent à des Eveſques ſans marquer en aucune façon qu'ils fuſſent aſſemblez, ſurtout de la lettre du Concile, qui eſt auſſi-bien pour les Egliſes que pour les Eveſques de l'Aſie ; & il ſeroit faſcheux de s'engager à dire qu'un Concile dont les Canons ont toûjours eſté receus dans l'Egliſe, eſtoit un conciliabule de Macedoniens ennemis de la foy, & ſeparez de la communion Catholique. Mar.conc.l.3.c. 3. n.p.132.

Du reſte, contre les differentes opinions qu'on a ſur le temps de ce Concile, nous ne trouvons pas de difficulté à ſuivre celle de M.r de Marca, qui veut qu'il ait eſté tenu entre celui d'Antioche en l'an 341, & celui de Conſtantinople en 381, ſelon le rang qu'il tient dans le Code des Canons depuis Denys le Petit & le VI. Concile œcumenique, [ou plutoſt dés devant le Concile de Calcedoine, puiſque nous ne devons point nous departir de cet ordre ſans des raiſons preſſantes, au nombre deſquelles on mettra difficilement] celles que Baronius allegue pour le placer avant le Concile de Nicée. [a]Toute la police établie par ce Concile, témoigne aſſez qu'il a eſté fait dans une pleine paix, & lorſque l'Egliſe eſtoit en état de ſonger à la decoration exterieure de ſon ſervice, & non avant le Concile de Nicée, ni meſme avant le milieu du IV. ſiecle. Bar.app.t.4 p. 735. [a] DuPin,t.2.p. 876.

[Il ſemble que Baronius ait eu raiſon de pretendre que le nom des Photiniens, dont on ſe ſert quelquefois pour le prouver, a eſté mal inſeré dans le ſettieme Canon, entre les heretiques dont l'Egliſe admettoit le batteſme comme valide, non à cauſe de l'impieté de ces heretiques, ni à cauſe de la conformité de leur doctrine avec celle des Paulianiſtes, ce qui ne fait rien à la va-

Conc.t.2.p.298. a.b. lidité du batteſme;]mais parceque le ſeizieme Canon du ſecond 375.
Concile d'Arles, témoigne ou que les Paulianiſtes & les Photiniens eſtoient alors unis de ſecte & de pratiques, auſſi-bien que de ſentimens; ou qu'au moins l'Egliſe les traitoit d'une meſme maniere, & rejettoit le batteſme des uns & des autres, comme ne battizant pas dans la Trinité.

Thdrt.in Col.2. p.355.c. a Conc.t.2.p. 1507. p.1496.b. 'Nous avons ſoixante Canons du Concile de Laodicée, dont le 35.e eſt cité par Theodoret, & le 60.e fait un catalogue des livres Canoniques, qui comprend tous ceux du nouveau Teſtament, à l'exception de l'Apocalypſe. Dans l'ancien il omet Judith, Tobie, la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique & les Macabées. Ce Concile eſtoit aſſemblé dans Laodicée en la Phrygie Pacatienne, des diverſes provinces du dioceſe d'Aſie, comme le titre le porte:

Philg n.p.325. [mais nous n'en ſavons pas davantage.]Quelques uns diſent qu'il a eſté tenu ſous un Theodoſe ou Theodote Eveſque de Laodicée. Note 95. [Nous ne ſavons point qui c'eſt;] mais nous ſavons bien que ce n'eſt pas Theodote de Laodicée en Syrie, qui eſtoit mort avant l'an 335.

[a Ce fut apparemment au commencement de cette année, que V. S. Baſile les Egliſes d'Iſaurie entrerent dans la communion de S. Baſile & § 107. de l'Egliſe Catholique, par le moyen de Sympie ou Sympoſe de Seleucie leur chef. Elles avoient apparemment eſté dans le parti

Baſ.ep.403.p. 420.a b. des Macedoniens. Il faut dire la meſme choſe] de quelques Eveſques & de quelques Preſtres de Lycie, qui ſongeoient dans le meſme temps à ſe ſeparer des autres Eveſques d'Aſie pour

Cotel.g.t.2.p. 99-104. s'unir à Saint Baſile. [Mais ſi ce ſont ceux] à qui S.t Amphiloque V. ſon titre écrivit l'année ſuivante pour leur prouver la divinité du Saint § 5. Eſprit, ils ne s'eſtoient pas encore réunis alors, quoiqu'ils euſſent ſouffert de grandes perſecutions, [de la part ſans doute des Ariens,] dont ils reiettoient la communion.

ARTICLE CXXX.

Demoſthene perſecute la Cappadoce & les provinces voiſines.

Baſ.ep.297.p. 288.c. 'LE feu qui conſumoit tout l'Orient, & qui [depuis quatre ans]environnoit la Cappadoce ſans preſque s'y faire ſentir, s'en approcha davantage ſur la fin de cette année, [& y jetta

ep.264.385.p. 262 378. d'aſſez grandes flammes.]. 'Demoſthene alors Vicaire de cette province & de tout le Pont, eſtoit ami des heretiques, & encore V. S. Baſile plus ennemi des Catholiques. Ce n'eſt pas qu'il compriſt rien aux § 73,115-118.

diſputes de la religion, ni qu'il fuſt meſme capable de les entendre; mais ſa paſſion luy tenoit lieu de ſcience. C'eſt pourquoi quelque occupé qu'il fuſt du ſoin de ſon corps, il ne laiſſoit pas de vouloir juger des affaires de l'Egliſe, & de recevoir les accuſations que les ennemis de la paix portoient ſur ce ſujet à ſon tribunal. Les Eveſques Catholiques devoient au moins eſtre appellez pour l'informer de la verité, mais il ne s'arreſtoit pas à toutes ces formalitez. p.378.d.

Il fit aſſembler un conciliabule de méchans & d'Ariens au milieu de l'hiver dans la Galacie, à Ancyre, où Euſtathe de Sebaſte s'eſtant trouvé, communiqua avec eux dans les maiſons particulieres, parcequ'ils ne le recevoient pas encore publiquement à leur communion. Ce fut là que le Vicaire chaſſa Hypſie, & mit en ſa place Ecdice, ſurnommé de Parnaſſe: de ſorte qu'il ſemble qu'Hypſie eſtoit Eveſque de la meſme ville qui eſt en Cappadoce. Ainſi ce ſera ſur la mort de ſon predeceſſeur que Saint Baſile aura écrit ſon epiſtre 185, qu'il adreſſe à l'Egliſe de Parnaſſe, pour la conſoler de la perte qu'elle avoit faite de ſon Eveſque, qui eſtoit mort depuis peu, comblé d'années & de merites. Il l'exhorte à reparer promtement cette perte par l'election d'un nouveau paſteur capable de les gouverner: [& ce nouvel Eveſque aura eſté Hypſie dont nous parlons] ep.264. p.263.a. ep.73.p.121.a. Il faut. appar. d'ou. Note 96. ep.264.p.263.a. ep.10.p.53. ep.185.p.198.

S. Baſile dit que celui qui avoit établi Ecdice dans le gouvernement des Egliſes, s'eſtoit fort mal preparé à la vie future. [Il ſemble vouloir marquer que ce fuſt Euſtathe.] Ecdice ſe joignit en effet auſſi toſt de communion avec Baſilide de Gangres en Paphlagonie, qui eſtoit un Arien declaré. ep.10.p.53.c. ep.73.p.121.a. ep.72.p.118.a.

Demoſthene aprés avoir chaſſé Hypſie, entreprit S. Gregoire de Nyſſe, & donna ordre qu'on le luy amenaſt priſonnier, ſous pretexte de quelque argent dont on le pretendoit redevable: mais il ſe ſauva & ſe cacha, comme on le verra ſur ſon hiſtoire: S. Baſile en manda la nouvelle à S. Amphiloque dans une lettre écrite à Noel, ou auſſi toſt aprés. ep.264.p.263.a. a ep.385. p.378. d. ep.404.p.420.

L'AN DE JESUS CHRIST 376.

Demoſthene fut enſuite occupé quelque temps à d'autres affaires, & puis il vint à Ceſarée, où pour ſatisfaire la paſſion qu'il avoit contre les Catholiques, il ſoumit d'un ſeul mot tout le Clergé de cette Egliſe aux charges civiles. Il fut de là à Sebaſte, où il traita de meſme tous ceux qu'il y trouva attachez à la communion de S. Baſile, faiſant au contraire beaucoup d'honneur à ceux qui demeuroient dans celle d'Euſtathe. ep.264. p.263.a. b.

a.b. Il demeura pluſieurs jours à Sebaſte, [où] il ordonna que ceux 376.
de la Galacie & du Pont [qui eſtoient Ariens,] s'aſſemblaſſent à Nyſſe pour y tenir un nouveau Concile. Ils ne manquerent pas d'obeïr & d'accourir: [mais tout ce qu'on ſçait qu'ils firent,] c'eſt qu'ils deputerent aux Egliſes [peut-eſtre pour les ruiner ſous pretexte de les viſiter,] un homme digne d'eſtre le miniſtre & l'executeur de leurs volontez. [Ils y confirmerent ſans doute l'exil de S. Gregoire, mais ne mirent encore perſonne en ſa place, puiſque S. Baſile ne le dit que dans une lettre poſterieure, & non dans] celle qu'il écrit lorſqu'ils partoient déja de Nyſſe pour aller à Sebaſte ſe joindre à Euſtathe.

[Nous marquerons "autre-part avec quel honneur Euſtathe les fit recevoir partout, afin de meriter que les Ariens levaſſent la ſentence de depoſition qu'ils avoient prononcée contre luy en 360. Mais comme cela n'eſtoit point encore fait, & ne ſe fit peut-eſtre jamais, il ne put obtenir de ces Eveſques qu'il traitoit avec tant d'honneur, qu'ils le receuſſent publiquement à leur communion dans ſa propre Egliſe, dont il les avoit rendu maiſtres, parcequ'ils craignoient, s'ils l'euſſent fait, d'eſtre deſavouez des chefs de leur ſecte. V. S Baſile 81, 84, 90. 94.

Les maux que Demoſthene fit à l'Egliſe, ne ſe bornerent pas
ep. 405. p. 421. c. d. à ce que nous avons dit.] Il alla juſqu'à repandre le ſang: & un nommé Aſclepe refuſant de communiquer avec Euſtathe, ou quelque autre Eveſque Arien que S. Baſile marque ſous le nom de Doeg, fut tellement battu par l'ordre du Vicaire, qu'il en mourut, ou plutoſt qu'il paſſa à la veritable vie. [De ſorte qu'il merite de tenir rang parmi les Martyrs, quoique nous ne voyions pas qu'il ait eſté connu juſques à preſent par les Grecs ni par les Latins.] La perſecution qu'on fit aux Preſtres & aux Docteurs, répondit à cette cruauté; & on vit tout ce que peuvent des gents emportez, ſoûtenus à leur gré par les puiſſances ſeculieres.

p. 421. d. L'Egliſe de Nicople [metropole de la petite Armenie,] avoit perdu vers ce temps là Theodote ſon Eveſque, [tres zelé pour la vraie foy.] Le Vicaire fit tout ce qu'il put pour y faire recevoir un ſucceſſeur de la main d'Euſtathe. Les Eveſques du conciliabule de Nyſſe y furent exprés pour favoriſer ſes intentions, & travailler avec luy à ruiner cette Egliſe. ["Ils ne purent neanmoins réuſſir dans leurs deſſeins, & on elut pour Eveſque le Preſtre Fronton, qui avoit acquis beaucoup de reputation parmi les Catholiques. Mais ce malheureux trompa auſſi-toſt l'eſperance qu'on avoit de luy, & receut apparemment l'ordination Ibid. 118.

des

des mains d'Euſtathe. Cela ſouleva tout ſon peuple, qui aima mieux ſouffrir les perſecutions les plus cruelles, que de le reconnoiſtre pour Eveſque : de ſorte que les Prelats Catholiques de la province, d'un commun conſentement & par l'avis de S. Baſile, transfererent à Nicople Euphrone déja Eveſque de Colonie dans la meſme province, faiſant ceder les loix de l'Egliſe à l'utilité des ames, pour leſquelles ſeules elles ſont faites.

[Durant que ceci ſe paſſoit, les heretiques continuoient leurs violences contre l'Egliſe :]'& ce fut alors qu'ils intrurent un miſerable uſurpateur à Nyſſe en la place de S. Gregoire qu'ils en avoient chaſſé: ce que Saint Baſile attribuë particulierement à Anyſe diſciple d'Evippe, & à Ecdice de Parnaſſe, ou à leurs emiſſaires. ep.10.p.53.c.

'La beſte charnue[c'eſt Demoſthene]troubla auſſi l'Egliſe de Doares, 'qui n'eſtoit qu'un bourg [dans la ſeconde Cappadoce.] On y envoya un homme perdu, qui avoit abandonné quelques orfelins qu'il ſervoit, & s'eſtoit enfui ; & on fit à l'epiſcopat l'injure de le proſtituer à cet infame, pour ſatisfaire une femme ſans religion, qui ayant abuſé de George comme elle avoit voulu; avoit eu celui-ci pour ſucceſſeur. [Ce George "avoit apparemment eſté un Eveſque Arien de ces quartiers là.] ep.395.p.406.d ep.10. p.53.c. V.ſ 92.

'S. Baſile parlant de ceci, dit qu'on avoit rendu à Doares ſon ancien muletier, & rien davantage, [c'eſtoit peuteſtre ſon premier métier. Ainſi il faut qu'il euſt autrefois pretendu eſtre Eveſque de ce bourg.]'Et en effet "Saint Gregoire de Nazianze remarque que vers l'an 373, on en avoit chaſſé un heretique, pour mettre en ſa place Eulale, à l'ordination duquel il ſe trouva, & fit un diſcours en l'abſence de S. Baſile.[Ce fut ce qui put donner pretexte aux heretiques de chaſſer Eulale, & de rétablir ſon competiteur.] ep.395.p.406.d V. ſon titre ſ 37. Naz.or.30 p. 495.

'Les Ariens avoient bien d'autres deſſeins que cela, & ils ne pretendoient pas moins que de depoſer S. Baſile meſme dans un Concile qu'on parloit déja d'aſſembler. [Mais Dieu diſſipa tous leurs deſſeins. Il paroiſt neanmoins qu'il ſe tint en ce temps-ci quelque Concile de Macedoniens à Cyzic.]'Car Euſtathe eſtant venu en cette ville, y ſigna une nouvelle profeſſion de foy, où au lieu de la Conſubſtantialité, il reprenoit ſon ancienne reſſemblance de ſubſtance, & proferoit avec Eunome des blaſphemes contre le S. Eſprit. On ne ſçait point du reſte ce que contenoit ce formulaire, [ni tout ce qui peut s'eſtre paſſé en cette rencontre.] Baſ ep.164 p. 263.d. ep.82.p.153.a. 155.a.

ARTICLE CXXXI.

Valens perſecute les moines: Euzoius d'Antioche meurt.

[L'EGLISE ne ſouffroit pas moins dans les autres provinces
Oroſ.l.7.c.33.p. 219.1.c. de l'Orient, que dans celles du dioceſe du Pont,]depuis que Valentinien eſtant mort, Valens qui n'avoit plus perſonne devant qui il puſt rougir, laſcha abſolument la bride à ſa paſſion.
Soz.l.6 c.20.p. 662.b.c. 'Comme les ſolitaires eſtoient ceux qui ſoutenoient principalement la foy Catholique, [& par leurs prieres]& par l'autorité que leur vertu & leurs miracles leur donnoient ſur l'eſprit des
Hier.chr[Oroſ. p.219.1.c. peuples, auſſi c'eſt particulierement contre eux qu'on remarque que Valens exerça ſes violences. Il fit une loy pour les obliger à prendre les armes, & à ſe mettre dans ſes troupes: [Ils n'avoient garde de le faire; & auſſi on ne le leur ordonnoit que pour les rendre criminels.

'Ce fut ſans doute le ſujet de la perſecution qu'on fit vers ce temps-ci aux moines d'Antioche; comme nous l'apprenons de S. Chryſoſtome.] 'On les alloit chercher juſque dans leurs
Chry vit.mon. l.1 c.2.t.4.p.359. c. cavernes, d'où on les tiroit par force, pour les amener à la ville, & les livrer aux juges. On les battoit, on leur faiſoit toutes ſortes de mauvais traitemens au milieu de la ville, & à la vuë de tout le monde, & [puis] on les mettoit en priſon. Chacun ſe faiſoit
b. honneur de dire ce qu'il avoit fait contre eux. 'C'eſtoit le ſujet ordinaire des entretiens & des railleries; & on n'entendoit autre choſe ſoit dans les lieux publics, ſoit dans les boutiques & les autres endroits où s'aſſembloient ceux qui ne ſuivoient ou ne
p.357.c. vouloient rien faire de bien. 'Et tout cela ſe faiſoit par des Chrétiens, [mais Ariens,]& par des gents qui pretendoient avoir de la
p.359.d. religion & de la crainte de Dieu, 'pendant que les payens ravis de voir les Chrétiens ſe dechirer les uns les autres, ſe moquoient egalement & de ceux qui ſouffroient cette perſecution, & de ceux qui la faiſoient.

V.S.Chryſoſtome note

p.357.a. 'On défendoit meſme avec de grandes menaces de parler à perſonne d'embraſſer la vie monaſtique; [de ſorte qu'il ſemble
c. que ce fuſt un article de la loy de Valens.] 'Car ces pretendus
p.358.a. diſciples de J. C. [crucifié,] ne pouvoient ſouffrir que des gents
p.357.c. qui avoient de la naiſſance & du bien, & qui pouvoient vivre dans les delices, embraſſaſſent une vie dure [& ſauvage.]Il y en eut meſme un que le diable emporta juſques à proferer ce

blaſpheme, qu'il aimeroit mieux renoncer à la foy & ſacrifier aux demons.

[Hors d'Antioche,] 'auſſitoſt que le Careſme fut paſſé, on alla mettre le feu aux "cellules ou plutoſt aux cabanes de quelques ſolitaires de Syrie, & on reduiſit en cendres tous leurs travaux. [On peut juger que les autres ne furent guere mieux traitez. Mais la cruauté des Ariens ſe ſignala particulierement contre les ſolitaires d'Egypte:] '& on y maſſacra de grandes troupes de Saints, comme S. Jerome le dit nommément de la montagne de Nitrie. [Les autres furent bannis à Dioceſarée en Paleſtine, & juſque dans le Pont & l'Armenie, ou diſperſez en divers endroits. Les deux grands Macaires, & quelques autres des plus illuſtres, furent releguez en une isle où il n'y avoit point de Chrétiens, mais où ils en firent un grand nombre par leurs miracles: de ſorte qu'on fut obligé de les renvoyer à leurs cellules, parceque les peuples ne pouvoient ſouffrir qu'on maltraitaſt ceux que Dieu glorifioit ſi hautement. [Nous reſervons le detail de cette perſecution pour l'hiſtoire de S. Macaire d'Egypte.]

'Oroſe dit qu'il ne peut mieux exprimer que par le ſilence, ce qui ſe fit dans toutes les autres provinces contre les Egliſes & les peuples Catholiques, pour executer les meſmes ordres qui avoient cauſé des maux ſi effroyables dans l'Egypte.

[Au milieu de ce triomphe malheureux de l'Arianiſme, Dieu appella à ſon terrible tribunal celui qui en eſtoit le chef, auſſi-bien par tant de crimes qu'il avoit commis depuis prés 60 ans qu'il s'eſtoit joint à Arius, que par ſon âge & ſon credit. Je veux dire Euzoïus, qui tenoit le ſiege des Ariens à Antioche depuis l'an 361.] 'Car quoique S. Jerome écrive qu'il ait eſté Eveſque d'Antioche ſous Theodoſe; [neanmoins Socrate, qui paſſe pour eſtre plus exact que S. Jerome en matiere de date, dit expreſſément qu'il mourut ſous le cinquieme Conſulat de Valens, & le premier de Valentinien le jeune, [c'eſt à dire en cette année 376.] 'On mit en ſa place Dorothée, 'nommé quelquefois "Theodore, 'qui eſtoit auparavant Eveſque du meſme parti à Heraclée dans la Thrace. [Nous avons vu "en un autre endroit quel il eſtoit.]

V. S. Baſile ℔ 121.

Baſ. ep. 100. p. 218. a.

Hier. chr. Oroſ. p. 219. l. c.

Oroſ. p. 219. l. c. d.

Hier. in Lucif. c. 7. p. 144. c.

Socr. l. 4. c. 35. p. 253. a.

V. la note 90.

V ℔ 114.

Soz. l. 6. c. 37. p. 699. b.

a Phiſt. l. 9. c. 14. p. 128. 129.

ARTICLE CXXXII.

D'Ulphilas Eveſque des Gots.

L'AN DE JESUS CHRIST 377.

NOUS voici arrivez à la penultieme année du regne & de la vie de Valens, qu'on peut dire avoir auſſi eſté la penultieme du regne de l'Arianiſme parmi les Romains & dans l'Orient. Mais par un effet terrible des jugemens impenetrables de Dieu, "dans le meſme temps que cette hereſie alloit ſe ruiner parmi les Romains, elle infecta pluſieurs peuples barbares, & les corrompit tellement, qu'elle ſe rendit par ce moyen maiſtreſſe de preſque tout l'Occident, & s'y maintint triomphante juſqu'à la fin du VI. ſiecle. Ce qui rend cet evenement encore plus digne d'étonnement, c'eſt que l'Eveſque [a] Ulphilas, qui fut en ce point l'inſtrument de la grande colere de Dieu, ſembloit ne pouvoir eſtre l'inſtrument que de ſa miſericorde, moins encore par ſon miniſtere, que par les dons extraordinaires dont Dieu l'avoit comblé, & par les merveilles qu'il avoit operées par luy.] Note 97. [a]

Philg.l.2.c.5 p. 11. 'Cet homme eſtoit deſcendu de quelques Chrétiens du village de Sadagolthine pres de la ville de Parnaſſe dans la Cappadoce, emmenez captifs dans les ravages que les Gots avoient faits en ces pays [vers l'an 260,] ſous Valerien & Gallien, & du nombre de ceux qui contribuerent à convertir cette nation. [Il ne fut pas] le premier Eveſque des Gots, comme le pretend Philoſtorge, p.13. [qui apparemment ne l'auroit pas dit,] s'il n'euſt eſté bien aiſe de relever ce Prelat, [parce qu'il a eſté aſſez malheureux pour corrompre la foy de tous les peuples du Nord, & y introduire Socr.l.2.c.41.p. 155.a. l'Arianiſme.] Car il fut [au moins] ſucceſſeur de Theophile, qui avoit aſſiſté au Concile de Nicée. [a] Philoſtorge écrit encore Philg.p.12. qu'ayant eſté deputé à Conſtantin par ſon prince, il fut ordonné p.10-12. Eveſque de ſa nation par Euſebe de Nicomedie, '& paſſa peu aprés dans la Meſie avec un grand nombre de Chrétiens que les Gots payens avoient chaſſez de leur pays. [Ce que nous pouvons dire à cela, c'eſt que nous ne voyons pas moyen de douter que Ulphilas ne ſoit retourné dans la Gothie, s'il en à eſté chaſſé,] Socr.p.155.a. 'ni qu'il n'ait ſuivi quelque temps, comme Socrate & Sozomene Soz l.6. c.37.p. 697.c,d. le diſent, la foy Catholique du Concile de Nicée, à l'imitation de

a. *autrement*, Ulfilas, Iulfilas, ou Vulphilas; *& dans Philoſtorge*, Urphilas.

ſon predeceſſeur ; '& c'eſtoit celle que les Gots avoient receuë depuis longtemps de la tradition de leurs peres. Thdrt.l 4. c.33. p.704.d.

'Il amplifia meſme beaucoup la religion dans ſon pays, & y introduiſit une police plus douce & moins barbare. Il ſe ſignala encore en s'expoſant à une infinité de dangers pour la converſion de ces peuples. 'De plus, il leur inventa des lettres, [a] dont les caracteres ſe voient encore aujourd'hui en quelques endroits, [b]traduiſit toute la bible en leur langue, afin qu'ils l'appriſſent ; [c]hormis les livres des Rois, ayant peur que la lecture de tant de guerres & de combats dont ils ſont remplis, n'enflammaſt encore ces peuples à une choſe pour laquelle ils n'avoient déja que trop d'inclination & d'ardeur. [Il ne faut pas s'étonner ſi aprés cela les Got] 'avoient pour luy un reſpect tout extraordinaire, juſqu'à prendre toutes ſes paroles pour autant de loix inviolables, 's'eſtant perſuadez qu'il ne pouvoit rien dire, ni rien faire, qui ne fuſt bon en ſoy meſme, & utile aux autres. Soz.l.6.c.37.p. 698.a. b|Socr.l.4. c.33. p.251.c. a Grotius|Boll. 12.apr. p.87.b. b Soz p.698.b| Socr.p.251.c. c Phiſg. l.2.c.5. p.12. Thdrt.p.704.d. Soz.p.698.a.

[Un merite ſi eclatant, & cette veneration extreme qu'on avoit pour luy, eſtoient de grandes tentations, & il falloit une humilité tres profonde pour ſoutenir un elevement ſi extraordinaire. Mais ſi l'erreur eſt d'ordinaire la punition de l'orgueil ; il eſt aiſé de juger que l'eſprit d'Ulphilas s'eſtoit elevé par la vanité avant que de tomber par l'hereſie. Ainſi c'eſt un exemple illuſtre, mais terrible de ce que dit Saint Gregoire,] 'qu'il y a des perſonnes dans l'Egliſe qui paroiſſent faire de grandes choſes & inimitables au commun des hommes, que Dieu rejette cependant comme des hommes tout charnels, parceque le principe de leurs actions n'eſt pas la grace du Saint Eſprit, mais un grand deſir de l'eſtime & de la gloire des hommes ; que leur courage n'eſt point la force de la charité, mais la dureté de l'orgueil. Greg in Reg.c. 9.14.p.175 c|295.

[C'eſt ce que Dieu voyoit depuis longtemps dans le cœur d'Ulphilas, & ce qui fut enfin viſible à toute la terre, lorſqu'il abuſa malheureuſement du credit que les Gots luy donnoient ſur leurs eſprits, pour les engager dans l'Arianiſme, corrompre tout ce qu'il y avoit de Chrétiens dans le Nord, & reſſuſciter dans l'Occident une impieté que tant de Saints ſembloient avoir étoufée autant par leurs ſouffrances que par leurs écrits.]

'Il ſe trouva [l'an 360,] au Concile qu'Acace, Eudoxe, [& les autres Ariens] tinrent à Conſtantinople : & quoique juſqu'alors il euſt toujours ſuivi les ſentimens de l'Egliſe Catholique, 'ſans ſigner aucun des formulaires des Ariens, cependant il ſigna alors celui de Rimini ou de Conſtantinople [condanné de tout le monde Soz.p.697.d. Socr.p.155.a.

Soz.p.692.d. comme impie.] 'Cette faute où il tomba plus par inadvertance qu'autrement, [euſt pu luy eſtre utile, s'il s'en fuſt humilié, & s'il euſt eu ſoin de la reparer comme il devoit. Mais la ſuite donne lieu de croire qu'en negligeant cette premiere chute, il merita d'eſtre abandonné comme Saül à d'autres biens plus effroyables.

d[n.p.348.1.c. Cela ne parut pas d'abord,] '& il continua encore depuis à communiquer avec les Prelats Catholiques défenſeurs de la foy

Baſ.ep.338.p. 330.c.d. de Nicée. 'S. Baſile écrivant en 372 au plutoſt, dit que la foy ſe preſchoit dans toute ſa pureté au delà du Danube, [c'eſt à dire

Aug.civ l.18.c. 52.p.239 2.d. parmi les Gots, dont il eſt certain qu'il parle en cet endroit.] 'S. Auguſtin qui ne parle que ſur ce que des Chrétiens qui eſtoient en ce temps là meſme dans la Gothie, luy avoient appris, aſſure qu'il n'y avoit point alors d'autres Chrétiens parmi les Gots

Epi. 70.c.15.p. 828.a.b. que des Catholiques. 'S. Epiphane qui écrivoit en 376 ou 377, parlant de ceux qui avoient eſté chaſſez quatre ans auparavant par la perſecution des payens, dit que c'eſtoient quelques Audiens ſchiſmatiques, & *nos* Chrétiens; [par où il eſt viſible qu'il entend

Amb.in Luc.c. 2.p.26 b. les Catholiques.] 'Les Martyrs des Gots dont parle S. Ambroiſe, ſont ſans doute ceux qui avoient ſouffert de ſon temps: & il les a certainement cru Catholiques, puiſqu'il dit que les victoires des Gots ſur les Romains venoient peuteſtre de ce que ces Saints confeſſoient par l'oblation de leur ſang celui à qui les Ariens conteſtoient ſa naiſſance divine & eternelle.

Hier.chr[Oroſ. ll7.c.32. p.218. 2.c. 'S. Jerome & Oroſe diſent que ceux qui ſouffrirent alors ou la mort ou le banniſſement, eſtoient des Chrétiens: ce qu'ils n'auroient pu dire ſans diſtinction, ſi ou tous, ou une partie d'eux euſſent eſté Ariens; principalement Oroſe qui leur attribue en termes exprés la gloire & la couronne du martyre. ["Aſcole de Theſſalonique & S. Baſile les ont honorez comme tels, & toute

V.S Sabas Martyr. l'Egliſe le fait encore aujourd'hui, particulierement à l'égard de

Epi p.828.a.b. S. Nicetas & de S. Sabas.] Car pour les Audiens que S. Epiphane y méle avec les Catholiques, ils n'eſtoient pas apparemment

p.827.c. en fort grand nombre, puiſqu'aucun auteur n'en parle; '& de plus, il eſtoit bien aiſé de les diſtinguer, puiſqu'ils ne vouloient jamais prier qu'avec ceux de leur ſecte, & qu'ils avoient meſme quitté le nom de Chrétiens pour prendre celui de l'auteur de leur ſchiſme.

ARTICLE CXXXIII.

Les Gots ſe laiſſent entrainer dans l'Arianiſme par Ulphilas.

L'ARIANISME paſſa enfin dans la Gothie, ſelon Socrate & Sozomene, par une guerre civile qui s'emut entre deux princes Gots, Athanaric & Fritigerne, (dont quelques hiſtoriens font le premier, chef des Oſtrogots; & l'autre, des Viſigots.) Fritigerne vaincu par Athanaric implora le ſecours des Romains, & par leur aſſiſtance eſtant demeuré victorieux, il embraſſa comme par reconnoiſſance la doctrine Arienne que tenoit Valens ſon protecteur, avec Ulphilas ſon Eveſque, & ſes ſujets; & par ce moyen l'Arianiſme ſe communiqua auſſi aux [Oſtrogots] ſujets d'Athanaric. Socr. l. 4. c. 33. p. 251. a. b. c. / Soz. l. 6. c. 37. p. 697. b. c.

[Nous ne voyons rien qui empeſche abſolument de croire cette narration, en la raportant vers l'an 375, mais on ne peut pas dire auſſi qu'elle ſoit fort aſſurée.] Sozomene meſme reconnoiſt que ce ne fut pas là la ſeule cauſe du malheur qu'eurent les Gots de perdre la foy Catholique, mais qu'il faut raporter ce terrible evenement au temps où ils furent chaſſez de leur pays par les Huns, [& obligez de recourir à Valens en l'an 376, pour pouvoir ſe retirer ſur les terres de l'Empire.] Ulphilas eſtoit chef des deputez qu'ils luy envoyerent pour cela, & les Eveſques Ariens [attentifs à profiter de tout pour ſe perdre & perdre les autres,] obtinrent de Valens qu'il les portaſt à communiquer avec luy, afin de rendre la paix plus indiſſoluble par le lien d'une meſme foy. [& d'une meſme communion.] Les Gots qui avoient receu longtemps auparavant la lumiere de la foy, & avoient eſté elevez dans la doctrine apoſtolique, rejetterent cette propoſition. Mais Ulphilas [accoutumé à regarder plutoſt les hommes que Dieu,] ſe laiſſa ſurprendre aux fauſſes raiſons des Ariens, ou [plutoſt] à la promeſſe qu'ils luy firent de luy faire obtenir de Valens ce qu'il luy venoit demander, pourvu qu'il entraſt dans leurs ſentimens. On ajoute meſme qu'il receut d'eux de l'argent, [pour leur vendre ſon ame & tout ſa nation.] Ainſi ſous le pretexte d'une [fauſſe] neceſſité, [ſans ſe ſouvenir qu'il n'y a point d'autre neceſſité pour un Chrétien que de ne pecher pas, & de ſauver ſon ame aux depens de tout le reſte,] il s'engagea à perſuader aux Gots par l'autorité qu'il avoit ſur eux, qu'il ne s'agiſſoit point en tout cela de la foy, & que ce n'eſtoient que des contentions de

V. Valens §. 17.

Soz. p. 697. b. d.

Thdrt. l. 4. c. 33. p. 704. 705.

Soz. p. 697. d.

Thdrt. p. 704. d.

Soz. p. 697. d.

Thdrt. p. 705. a.

parti & d'ambition; & par ce moyen il les fit communiquer avec
Sot.p.698.2. les Ariens, 'ſe ſeparant ainſi avec eux de l'Egliſe Catholique.
Oroſ.l.7.c.33. p.219.2.d. 'Ils demanderent des Eveſques à Valens, pour inſtruire [avec Ulphilas & les Catholiques & les payens de]leur nation[dans la doctrine qu'ils venoient d'embraſſer;] & Valens ne manqua pas de leur en donner des plus habiles dans l'Arianiſme, qui ne réuſſirent que trop pour leur malheur.

[L'engagement d'Ulphilas avec Valens & ſes Eveſques, ceſſa bientoſt, la mauvaiſe conduite & l'avarice des officiers Romains ayant obligé les Gots de prendre les armes en 377, & d'agir en ennemis declarez. Mais ſon engagement avec le demon de l'orgueil, & la colere de Dieu qui eſtoit ſur luy, ne luy permit pas de reconnoiſtre devant les hommes qu'il avoit peché, & qu'il
Theod.l.4.c.33. p.705.a. eſtoit obligé de remedier au mal qu'il avoit fait.] Ainſi les Gots
a Jorn.r Got.c. 25.p.646. eſtant une fois tombez dans l'Arianiſme, y perſiſterent, [a] & le
Grot.r.Got.p. 646. communiquerent meſme comme par amitié non ſeulement aux autres peuples de leur nation, mais encore aux Gepides. 'On croit que c'eſt d'eux auſſi qu'il eſt paſſé aux Vandales, toutes ces nations n'eſtant, à ce qu'on pretend, que les Gots meſmes à qui on avoit donné divers noms. [C'eſt ſans doute encore par le commerce des Gots, que les Bourguignons devinrent Ariens,]
Oroſ.p.219.1.b. 'de Catholiques qu'il eſtoient auparavant.

[Voilà comment un ſeul homme entraina dans l'enfer ce nombre infini de ſeptentrionaux, qui avec luy & aprés luy ont embraſſé l'Arianiſme. Ces peuples qui ne s'appliquant qu'à la
Salv.l.5, p.102. 103. guerre, n'avoient preſque pas de connoiſſance des lettres & des livres, & ainſi ne ſavoient guere de la religion que ce que leur en diſoient leurs docteurs, ſe trouvoient dans une eſpece de neceſſité de les ſuivre egalement dans le bien & dans le mal: ce qui pouvant diminuer leur crime, augmenta celui des autres qui les ont entrainez dans l'hereſie, [& dont ils pourront dire un jour plus veritablement que ceux dont parle S. Cyprien: Nos peres « ont eſté nos parricides. C'eſt un effroyable exemple de ce que « dit la verité meſme: Que ſi un aveugle conduit un aveugle, ils « tombent tous deux dans le precipice: Et S. Auguſtin avoit bien « ſujet d'avertir ſi ſouvent & les paſteurs & les peuples, qu'il ne faut s'attacher qu'à J.C ſeul & à la verité de ſon Evangile, & non à quelque homme que ce puiſſe eſtre, quelque don qu'il puiſſe avoir de la nature & de la grace, parceque tout homme eſt menteur, ſujet à ſe tromper, & meſme a tomber tout à fait comme Ulphilas. Cependant comme la religion & le ſalut eſt encore moins

pour

pour les grands eſprits & pour les doctes, que pour les ſimples & les ignorans, qui ne peuvent ſe ſauver que par le ſecours & l'inſtruction des autres; que leur reſte t-il, ſinon de crier à Dieu par la pureté de leur vie & par l'ardeur de leurs prieres, afin qu'il leur donne de veritables paſteurs qui les conduiſent au ciel, & non des loups qui les precipitent dans l'enfer?

Nous ne trouvons plus rien d'Ulphilas depuis ce temps là.] 'Pour Valens il fut auſſi-toſt puni du crime qu'il avoit commis en le faiſant commettre aux autres, & par ceux meſmes qu'il ſe glorifioit d'y avoir engagez. Les Gots contraints [dés l'an 377,] à prendre les armes, défirent ſes Generaux, taillerent en pieces ſes armées, ravagerent ſes provinces; &[l'année ſuivante,] aprés un horrible carnage de l'armée Romaine, le brulerent luy meſme tout vivant, afin que ſon chaſtiment euſt quelque proportion, meſme aux yeux des hommes, avec les feux eternels où ſon crime a engagé tant de miſerables.] Oroſ. p. 219. a. d.

'Il ſemble que toute la nation des Gots n'embraſſa pas d'abord l'Arianiſme, puiſque Saint Nicetas qui eſtoit un homme tres Catholique, eſtoit Eveſque des Gots, & de pluſieurs autres barbares, à la fin de ce ſiecle, & au commencement du ſuivant. Bar. 370. § 118.

'S. Chryſoſtome écrit à des Gots moines dans le monaſtere de Promote [a] auprés de Conſtantinople, [b] par leſquels il avoit appris la mort de l'admirable Unilas qu'il avoit fait Eveſque de la Gotthie, & qui avoit fait des choſes admirables. Le Roy des Gots écrivit afin qu'on y envoyaſt un autre Eveſque; [c] & S. Chryſoſtome travailla meſme dans ſon exil afin qu'on en ordonnaſt un. [Il eſt viſible que tous ces Gots eſtoient Catholiques, & non Ariens.] Chry. ep. 207. p. 811. d. a Gang. de C. l. 4. p. 186 f. b Chry. ep. 14. p. 685. b. c. c c. d. ep. 206. 207 p. 811. 812.

'Dans une homelie qui porte le nom de S. Chryſoſtome, & qu'il peut avoir prononcée en 398, on lit que les Gots qui autrefois tuoient leurs peres, ſe faiſoient alors une joie de repandre leur ſang pour la vraie religion. 'Il y en avoit auſſi encore pluſieurs de payens, comme Radagaiſe qui avoit une armée de plus de cent mille hommes, [ou meſme de quatre-cents mille.] t. 6. h. 10. p. 198. b. Aug. civ. l. 5. c. 23. p. 63. a. 2. b.

'Theodoret dit que ceux qui furent pervertis par Ulphilas, ne s'engagerent pas neanmoins à toutes les impietez des Ariens, & qu'ils ne voulurent jamais dire que le Fils fuſt une creature, mais qu'ils vouloient bien communiquer avec ceux qui le diſoient, & dirent eux meſmes qu'il eſtoit inferieur au Pere; [d'où il eſtoit bien aiſé de les obliger de conclure que c'eſtoit une creature.] Les Vandales ajouterent meſme aux pratiques des anciens Ariens, celle de rebattizer: [& Dieu le permit peut-eſtre afin qu'ils cor- Thdrt. l. 4. c. 33. p. 705. a. Vand. p. 996. 101. 103.

Aug. de bapt. c.1.6. B. p.145. l.d. rompiſſent moins de perſonnes ; J'tout le monde ayant naturellement horreur de l'anabattiſme, [& de renoncer à ſon batteſme pour en recevoir un ſecond .] 378.

ARTICLE CXXXIV.

Valens eſt contraint par la guerre des Gots de finir la perſecution, & perit miſerablement : Les Catholiques rappellez par Gratien retournent à leurs Egliſes.

L'AN DE JESUS CHRIST 378.

Socr.l.4 c.35 p. 252.d|Soz l.6.c. 37.p.696.c|699. a. 'LE trouble que cauſoit dans l'Empire la guerre des Gots,& les avantages qu'ils avoient remportez ſur les Romains en l'an 377, occupant entierement Valens, l'obligea de ceſſer de perſecuter l'Egliſe, & de diſcontinuer à en bannir les Eveſques. S. Jerome & Rufin aſſurent meſme que ſe repentant enfin, mais trop tard, [des maux qu'il avoit faits aux vrais ſerviteurs de Dieu,] Hier.chr. a Ruf.l.2.c.13. p.258. 'il rappella les *noſtres* d'exil, a c'eſt à dire qu'il delivra les Eveſques & les Preſtres [Catholiques,] qui eſtoient bannis, les moines Oroſ.l.7.c.33.p. 329.2.a.b condannez aux mines, '& tous les autres Confeſſeurs : ['de quoy neanmoins il y a aſſez ſujet de douter. S'il a fait quelque choſe de poſitif pour l'Egliſe, J'il le fit, ſelon les hiſtoriens, quand il ſortit d'Antioche [au mois d'avril ou de may de cette année, pour ſe rendre à Conſtantinople, & s'oppoſer en perſonne aux Gots. On ne marque pas neanmoins qu'aucun des Confeſſeurs ſoit revenu avant la mort de Valens, hormis Pierre d'Alexandrie, dont voici ce que l'hiſtoire nous apprend.] Note 98.

a|Hier. chr| Socr. p.252.d| Soz.p.696.c. 'La guerre des Gots obligeant Valens de ſortir d'Antioche, & de laiſſer cette Egliſe en paix avec toutes les autres, les Catholiques qu'on perſecutoit ſi cruellement, reprirent cœur dans toutes les villes, mais principalement à Alexandrie : & Pierre eſtant alors revenu de Rome avec des lettres de Damaſe, qui autoriſoient & confirmoient ſon election, auſſi-bien que la foy de 'Nicée, le peuple chaſſa Luce, receut Pierre en ſa place, & remit les egliſes entre ſes mains. Luce s'en alla auſſi-toſt à Conſtantinople [chercher Valens,] qui y eſtoit arrivé le 30 may de cette année : 'Mais il avoit bien d'autres affaires ſur les bras que de ſonger au rétabliſſement de ce miſerable, [ſi meſme il n'eſtoit pas déja mort le 9 d'aouſt. Note 99.

Soz.p.702.c. Il ſemble neanmoins que Luce ſoit retourné à Alexandrie, & ait taſché quelque temps de s'y maintenir, s'il eſt vray ce que dit

S. Jerome, jqu'il tint l'Egliſe d'Alexandrie juſques au regne de Theodoſe, qui le chaſſa; [a] à quoy Theophane qui donne ſix ans à ſon faux epiſcopat, s'accorde aſſez. Nicephore n'en conte que cinq. S. Jerome nous apprend qu'il avoit publié quelques petits ouvrages ſur divers ſujets, & qu'il avoit meſme entrepris de faire des lettres paſcales, comme les Eveſques d'Alexandrie avoient accoutumé. [C'eſt de quelqu'une de ces lettres & de ces diſcours ſur la feſte de Paſque,]qu'eſt tiré le fragment raporté par un ancien auteur, où l'on voit qu'il eſtoit Apollinariſte autant que Arien, puiſqu'il dit que le Verbe a pris ſeulement le corps & non l'ame humaine; & qu'il n'avoit avec ſon corps qu'une ſeule nature compoſée.

Hier. v. ill. c. 118. p. 301. [a] Thphn. p. 56. c. d. Hier. p. 301. Bib. P. t. 4. part. 2. p. 1112. b.

[Ce fut ſans doute bien-toſt aprés le retour de Pierre, que]la ſentence prononcée à Rome contre les Apollinariſtes [en 377 ou 378,] fut confirmée à Alexandrie.

Ruf. l. 2. c. 20. p. 260.

[Valens, comme nous venons de dire eſtoit venu à Conſtantinople pour s'oppoſer aux progrés des Gots.]Mais il ne ſongeoit pas que Dieu l'y amenoit pour le punir luy meſme par les mains de ces barbares [qu'il avoit ſoulevez contre JESUS CHRIST,]& que J.C. avoit auſſi ſoulevez contre luy, à cauſe qu'il avoit animé contre la verité les langues de beaucoup de blaſphemateurs, perſecuté ſes défenſeurs, & chaſſé des Egliſes ceux qui ne s'occupoient qu'à la connoiſtre & à la loüer. Ce fut le reproche que luy fit le ſaint ſolitaire Iſaac, lorſqu'il ſortit de Conſtantinople pour marcher contre les Gots; & ce Saint luy declara encore que s'il ne rétabliſſoit promtement la foy qu'il avoit taſché de détruire, il perdroit & ſon armée & la vie meſme.

Thdrt. l. 4. c. 31. p. 703. c. d.

V. Valens §. 19, 20. ["On verra ceci plus amplement ſur l'hiſtoire de Valens, où l'on trouvera encore quelques autres choſes qui regardent le meſme ſujet. Mais nous ne pouvons ne pas remarquer encore ici, que celui que Valens choiſit pour ſon principal miniſtre dans la guerre des Gots, fut le General Sebaſtien, ce Manichéen ſi celebre par les cruautez qu'il avoit exercées en Egypte l'an 356 en faveur des Ariens. Ce fut luy qui engagea Valens à donner le neuvieme d'aouſt la malheureuſe bataille d'Andrinople, où il perit avec preſque toute l'armée Romaine. Valens ſe ſauva bleſſé dans une maiſon voiſine, où les Gots mirent le feu ſans ſavoir qu'il y fuſt, & le reduiſirent en cendres; de ſorte qu'il fuſt meſme privé de la ſepulture.

Gratien neveu de Valens, devenu par ſa mort maiſtre de l'Orient, fit auſſi-toſt "une loy pour laiſſer à tout le monde la

V. Gratien. §. 8.

liberté de la religion qu'il voudroit embraſſer, excepté aux Manichéens, Photiniens, & Eunomiens. C'eſtoit proprement pour les Catholiques de l'Orient qu'il faiſoit cette loy, en attendant que l'état des affaires luy permiſt d'en faire d'autres qui leur fuſſent plus avantageuſes.] 'Mais il ne differa pas à rappeller les Eveſques bannis au gouvernement de leurs troupeaux; & ce fut par là qu'il conſacra à Dieu les premices de ſa nouvelle autorité. 378.

Thdrt.l.5.c.2.p. 705.d|Socr.l.5.c. 7.p.260.b|Sez.l. 7.c.1.p.704 705.

'Les ſaints Confeſſeurs furent donc enfin delivrez des chaines de leur banniſſement, & retournerent à leurs Egliſes, aprés mille tourmens qu'ils avoient ſoufferts, 'dont quelques uns en portoient encore les marques ſur leurs corps. 'On raporta auſſi les reliques de ceux qui avoient eſté conſommez, & avoient achevé leur courſe dans leur exil, [comme peut-eſtre de S. Barſe. Les uns furent ſans doute receus avec joie par leurs peuples:]

Thdrt l.5.c.9.p. 714.d.

p.715.a.

p.714.d.

'Mais la tempeſte n'eſtant pas encore appaiſée partout, il y en eut qui eprouverent chez eux plus de maux qu'ils n'avoient ſouffert dans leur exil, & qui furent aſſommez à coups de pierres par les heretiques; [& ce fut par ce moyen que S. "Euſebe de Samoſates conſomma ſon martyre l'an 380. Comme il y avoit diverſes Egliſes occupées par ceux que les Ariens y avoient intrus;]'pluſieurs des Confeſſeurs qui revenoient de leur exil, témoignant plus d'amour pour l'unité de l'Egliſe, que d'attache à leur dignité, conſentoient que ces Ariens demeuraſſent Eveſque, [en ſe réuniſſant à la foy & à la communion des Orthodoxes,]& les conjuroient de ne pas augmenter les diviſions de cette unique Egliſe que JESUS CHRIST & les Apoſtres nous ont laiſſée, & que les diſputes & un amour honteux de dominer, avoient dechirée en tant de morceaux. C'eſt ainſi qu'agit Eulale Eveſque d'Amaſée dans le Pont. Il trouva à "ſon retour que l'Arien qu'on avoit mis en ſon ſiege, n'avoit pas cinquante perſonnes dans la ville qui le reconnuſſent: Neanmoins pour réunir encore ce petit nombre à l'Egliſe, il luy offrit de le laiſſer dans ſa dignité, ou meſme de luy laiſſer le premier rang, afin qu'ils gouvernaſſent enſemble tout le peuple d'un commun accord. L'Arien ne le voulut pas accepter, & peu aprés, ceux meſmes qui le reconnoiſſoient l'abandonnerent, & ſe réunirent aux autres.

V. ſon titre ſ 10.

Soz.l.7 c.2 p. 705.706.

V. ſ 116.

[L'Egliſe d'Antioche euſt eſté heureuſe, ſi elle euſt pu jouir du meſme bonheur, & voir finir la diſpute d'entre S. Melece & Paulin. Mais la providence de Dieu ne luy accorda pas encore ſi-toſt ce bonheur. Comme Saint Melece y eſtoit reconnu pour

legitime paſteur par preſque tous les Orthodoxes,] 'quoique Dorothée y tinſt encore les egliſes pour les Ariens; [& comme tous les Eveſques de l'Orient ne communiquoient qu'avec ce Saint, ce fut luy qui ordonna des Eveſques en diverſes villes de l'Orient qui n'en avoient point de Catholiques. Il mit à Tarſe le celebre Diodore, "& d'autres en d'autres endroits, partie par luy meſme, partie par S Euſebe de Samoſates.]

Socr.l.5.c.3.p. 260.d.

V. S. Melece § 12. & Saint Euſebe de Samoſates § 4.9.

'Sozomene dit que quand Theodoſe fut fait Empereur, [le 19 janvier 379,] les egliſes de l'Orient eſtoient encore entre les mains des Ariens, hormis celles de Jeruſalem, [où 'Saint Cyrille pouvoit déja avoir eſté rétabli par la mort ou par l'expulſion d'Hilarion ſon competiteur.] 'Gelaſe neveu de S. Cyrille fut auſſi rétabli ſur le ſiege de Ceſarée metropole de la Paleſtine, en la place d'Euzoïus 'Arien, * qui en fut chaſſé par Theodoſe, [lors peut-eſtre que les egliſes furent oſtées aux Ariens au commencement de l'an 381.]

Soz.l.7.c 2.p. 705.c.

V. ſon titre § 45.

Hier.v.ill.c.130. p.303.a.

Epi.73.c.37.p. 885.b c.

* Hier.v.ill c. 113. p.300.d.

'Ce que dit Sozomene, que les Ariens eſtoient maiſtres des egliſes de l'Orient, [ſe doit entendre, s'il eſt veritable, non de l'Empire, mais du Comté d'Orient: Car il eſt certain que les Catoliques de Ceſarée, d'Icone, & apparemment de beaucoup d'autres villes de l'Aſie Mineure, & du Pont, eſtoient toujours demeurez dans la poſſeſſion de leurs egliſes. Il y avoit ſeulement eu quelques villes de ces provinces qui avoient vu leurs ſaints epoux exilez, & des adulteres en prendre la place. Celle de Nyſſe qui eſtoit de ce nombre, receut une des premieres la conſolation de revoir S. Gregoire ſon paſteur. Car il eſtoit de retour dés la fin de l'an 378, puiſqu'il aſſiſta à la mort ou au moins aux funerailles de S. Baſile ſon frere.]

Soz.p.705.c.

ARTICLE CXXXV.

Les Macedoniens retombent ou perſeverent dans le ſchiſme: S. Gregoire de Nazianze rétablit la foy à Conſtantinople.

COMME la loy de Gratien laiſſoit à tout le monde la liberté 'de ſa religion, les Macedoniens s'en voulurent prevaloir, Ils s'eſtoient réunis à l'Egliſe, [au moins une partie d'entre eux,] aprés la deputation celebre qu'ils avoient envoyée au Pape Libere [en l'an 366,] & depuis cela ils avoient communiqué partout, & particulierement à Conſtantinople, avec les défenſeurs de la Conſubſtantialité. Mais depuis la loy de Gratien, ne ſe conten-

Socr.l.5.c.4.p. 261. Soz.l.7.c.2. p.703.c.d.

tant pas de rentrer dans leurs eveſquez, dont les Ariens les avoient chaſſez, ils voulurent encore, s'il en faut croire Socrate & Sozomene, ſe ſeparer de la communion des Catholiques; & s'eſtant pour cet effet aſſemblez à Antioche, ils decernerent qu'il falloit croire le Fils ſemblable en ſubſtance à ſon Pere, & ne point communiquer avec ceux qui tenoient la Conſubſtantialité ſuivant la definition du Concile de Nicée. Quelques uns d'eux executerent ce decret, & tinrent leurs aſſemblées en particulier. Mais la pluſpart ne pouvant ſouffrir tant de changemens dans la foy, qui ne paroiſſoient venir que 'd'un eſprit de diviſion, les abandonnerent tout à fait, & s'unirent plus fortement que jamais aux Orthodoxes. Athanaſ. Apolog.

[Un fait de cette nature ſemble peu appuyé, de ne l'eſtre que ſur le raport de Socrate & de Sozomene. Neanmoins il eſt aſſez conforme à ce que nous trouvons d'autrepart, pourvu qu'on y diſtingue un peu les choſes. Car il paroiſt veritablement 'par ce que nous avons dit ci-deſſus, que les Macedoniens furent receus comme Catholiques; aprés qu'ils eurent eſté admis par Libere & par le Concile de Tyanes: Et S. Baſile 'travailla encore depuis à les unir de plus en plus à l'Egliſe. Leur réunion ne fut pas neanmoins generale,] 'puiſqu'auſſi-toſt aprés le Concile de Tyanes, trente-quatre Eveſques Macedoniens du dioceſe d'Aſie, tinrent un autre Concile dans la Carie, où ils refuſerent de recevoir la Conſubſtantialité. [De ces trente-quatre eſtoient apparemment] 'ceux de Lycie, que S. Baſile mande en 375 avoir voulu s'unir à ſa communion. V. ſon livre 361 note 40. Sor. l. 6 c. 12. p. 652. d. B. ſ. ep. 403. p. 420.

[Il eſt bien probable que ceux de ces trente-quatre Eveſques qui perſiſtoient dans le ſchiſme, furent ceux qui tinrent le Concile, dont nous venons de parler, à Antioche non de Syrie, comme nous liſons dans Socrate, (car nous ne voyons point que les Macedoniens aient guere infecté cette province;) mais de 'Carie [ſur le Meandre, comme nous liſons dans Sozomene,] qui eſt autoriſé par Nicephore. [Ainſi ces Macedoniens auront plutoſt perſeveré dans leur hereſie & dans leur ſchiſme, (que la perſecution des Ariens ſembloit avoir étoufé,) qu'ils ne l'auront renouvellé: quoiqu'il s'en foit peut-eſtre trouvé quelques uns parmi ceux qui avoient communiqué avec l'Egliſe, qui l'aient abandonnée en cette occaſion, pour ſe rejoindre aux anciens compagnons de leur hereſie & de leur ſchiſme. C'eſt ce qu'Euſtathe de Sebaſte avoit fait en partie dés auparavant, quoiqu'il euſt eſté l'un des trois Eveſques deputez au Pape Libere.] Nphr. l. 12. c. 2. p. 362. c.

'On voit auſſi & par la ſuite de l'hiſtoire & par S. Gregoire de Nazianze, que les Macedoniens faiſoient un corps & une communion ſeparée des Catholiques. 'Ce qui n'empeſchoit pas qu'on ne les regardaſt comme amis, '& qu'on ne conſervaſt toujours quelque douceur pour eux, n'eſtant pas encore tout à fait morts, comme l'eſtoient les Ariens; 'à quoy on ſe portoit d'autant plus volontiers, que leur vie eſtoit tout à fait edifiante. 'Pour leur doctrine, il y en avoit qui diſoient ouvertement que le S. Eſprit eſtoit creature; & les autres n'oſoient dire ni qu'il fuſt creature, ni qu'il fuſt Dieu, 'alleguant pour pretexte que l'Ecriture n'en parle pas clairement; '& ce ſont ces derniers que S. Gregoire dit avoir encore quelque reſte de vie, '& participer en quelque maniere au S. Eſprit. [Mais la ſuite, ſelon que le raporte Socrate, fit bien voir qu'ils eſtoient indignes de l'affection & de la condeſcendance que S. Gregoire avoit pour eux.

Soc. l. 5. c. 8. p. 264. c | Naz. or. 44. p. 710. d. Naz. p. 709. 710. or. 37. p. 600. d. or. 44. p. 710. 711. vit. p. 17. c. or. 37. p. 595. b. or. 44. p. 710. d. p. 709. d.

L'AN DE JESUS CHRIST 379.

L'elevation du grand Theodoſe, à qui Gratien donna l'Empire d'Orient le 19 de janvier 379, fut ſans doute fort affligeante pour les Ariens. Car il leur eſtoit aiſé de juger ce qu'ils avoient à attendre d'un Prince qui avoit beaucoup de pieté, qui avoit toujours eſté elevé dans la foy de Nicée, qui l'aimoit avec un grand zele, & qui avoit pour femme l'illuſtre S.te Flaccille, non moins ardente que luy pour les intereſts de l'Egliſe. On ne voit pas neanmoins qu'il ait rien fait contre les heretiques dans cette premiere année de ſon regne, ayant eſté aſſez occupé à repouſſer les Gots, que l'impieté de Valens plutoſt que ſon malheur, avoit rendu les maiſtres de pluſieurs provinces de l'Empire. Ainſi les Ariens continuerent encore à eſtre comme les maiſtres dans l'Orient, où ils tenoient toujours les egliſes dans beaucoup de villes.

V. S. Greg. de Nazianze notes 24, 25.

Ils exerçoient particulierement leur tyrannie à Conſtantinople, 'et les Catholiques n'y avoient pas ſeulement un lieu pour s'aſſembler. Cependant comme la mort de Valens commençoit à donner à ceux-ci quelque liberté, ils demanderent qu'on leur envoyaſt Saint Gregoire de Nazianze, qui avoit toute la vertu, toute la lumiere, toute l'eloquence, & toutes les qualitez neceſſaires pour pouvoir rétablir la foy preſque entierement éteinte dans cette capitale d'Orient: & ce qui eſtoit aſſez rare en ce temps là, il avoit receu l'ordination epiſcopale ſans eſtre engagé au ſervice d'aucun peuple; de ſorte qu'il eſtoit en état d'aller, comme un Apoſtre, porter la parole de Dieu partout ou l'utilité de l'Egliſe le demanderoit. S. Euſebe de Samoſates qui avoit eſté

relegué en Trace par Valens, y avoit ſans doute fait connoiſtre ſa vertu, dont il eſtoit parfaitement informé : & comme il eſtoit ſans ceſſe appliqué à chercher les moyens de ſervir l'Egliſe, on ne peut guere douter que ce ne ſoit luy qui ait inſpiré aux Orthodoxes de ces quartiers là, la penſée & le deſir d'avoir un ſi grand homme pour paſteur.] C'eſt pourquoi, quoiqu'on euſt eu quelque penſée pour Boſphore ancien & celebre Eveſque de Colonie en Cappadoce, [on s'arreſta neanmoins à demander S. Gregoire.

ep. 14. p. 777. a.

Toute la difficulté fut de vaincre l'humilité de ce Saint, & ſon amour pour le ſilence; mais il ceda enfin aux prieres de S. Baſile, de Saint Melece, & de pluſieurs autres grands Eveſques. Ils s'en vint donc cette année à Conſtantinople, autoriſé ce ſemble de quelque ordre de l'Empereur, mais du reſte ſans aucun autre appui, que de la force de la verité, & de ſa foy. Les Catholiques luy accommoderent une petite chapelle à qui on donna le nom d'Anaſtaſie ou de Reſurrection, parceque la vraie foy y avoit repris comme une nouvelle vie. Ce fut là qu'il commença à raſſembler ſecrettement les Catholiques, & à combatre tous les heretiques qui eſtoient dans Conſtantinople, les Ariens, les Eunomiens, & les Macedoniens.

Mais il les combatoit encore moins par ſon eloquence & par la force de ſes raiſonnemens, qui reduiſoient au ſilence le plus habiles & les plus eloquens d'entre eux, que par les marques de bonté & d'affection qu'il leur donnoit, autant que l'intereſt de la verité le pouvoit permettre, & encore plus par la patience avec laquelle il ſouffroit leurs inſultes & leurs mauvais traitemens. Car foulant aux piez l'authorité des ordres de l'Empereur, ils l'attaquerent meſme quelquefois par une violence ouverte. Une troupe de moines, de fauſſes vierges, & de gueux, partirent une nuit de la grande egliſe, le vinrent forcer dans ſon Anaſtaſie, profanerent les lieux les plus ſaints, le pourſuivirent à coups de pierres, maltraiterent autant qu'ils purent les autres Catholiques, dont ils en laiſſerent quelques uns pour morts, & aprés cela eurent encore la hardieſſe de le trainer devant les juges comme un criminel. La crainte ſans doute de Theodoſe le fit plus reſpecter des juges que du peuple. Les Ariens ſe virent meſme obligez à luy faire quelques excuſes : Mais jamais il n'en voulut tirer d'autre ſatisfaction.

On commença donc à aimer & à admirer ſa vertu, les heretiques meſmes le venoient ecouter avec plaiſir ;] & les veritez qu'il enſeignoit penetrant peu à peu les cœurs, ſon troupeau ſe multiplioit

Ruf. ap. Greg. Naz. t. 1. p. 727. Thdrt. l. 5. c. 8. p. 712. d.

L'an de J.C. 379, 380.

multiplioit tous les jours; & de tres petit qu'il eſtoit d'abord, il devint en peu de temps tres nombreux.

ARTICLE CXXXVI.

Theodoſe combat les Ariens par ſes loix; rend les egliſes aux Catholiques.

[NOus avons vu que Gratien avoit cru faire beaucoup l'année precedente pour les Catholiques de l'Orient, de leur rendre la liberté en la laiſſant à preſque toutes les ſectes. Mais aprés s'eſtre renfermé dans l'Empire d'Occident, où ce menagement n'eſtoit point neceſſaire,] il revoqua cette liberté generale par ſa loy du 3 aouſt 379, qui défend à tous les heretiques de dogmatizer & de tenir aucune aſſemblée. Theodoſe dont cette loy porte auſſi le nom, [ne manqua point ſans doute de la faire valoir dans l'étenduë de ſes Etats. Mais il ne le put pas faire avec la meſme facilité que Gratien, tant parceque les heretiques y eſtoient extremement puiſſans, que parcequ'il eſtoit meſme ſouvent difficile de les y diſcerner des Catholiques, & ce fut peut-eſtre ce qui l'obligea à publier la loy dont nous allons parler. Cod. Th. 16. t. 5. l. 5. p. 116. 117.

L'AN DE JESUS CHRIST 380.

V. ſon titre §. 5.

'Ce fut en 380 que Theodoſe "receut le batteſme des mains d'Aſcole celebre Eveſque de Theſſalonique, aprés s'eſtre aſſuré qu'il profeſſoit la foy Catholique du Concile de Nicée. Il voulut auſſi ſavoir de luy l'état des Egliſes dans les provinces qu'il poſſedoit, & il en apprit avec regret que hors l'Illyrie, toutes les autres eſtoient diviſées par un grand nombre de ſectes, & la ville de Conſtantinople plus que tout le reſte. [Cela luy fit prendre la reſolution de travailler avec vigueur, mais en meſme temps avec ſageſſe, à guerir un ſi grand mal, depeur de l'irriter par des remedes trop violens.] Il publia donc dés le 28 de fevrier, une loy celebre, par laquelle il declare qu'il veut que tous ſes ſujets ſuivent la foy qui eſtoit enſeignée "par le Pape Damaſe & par Pierre d'Alexandrie; que ceux qui le feront, ſeront ſeuls reputez Catholiques, & que les autres ſeront traitez comme heretiques & infames; & punis de diverſes peines. Socr. l. 4. c. 6. p. 262. 263. Cod. Th. 16. t. 1. p. 4. 5. &c.

[Cette loy fit ſans doute revenir à l'Egliſe un grand nombre de perſonnes, & meſme d'Eveſques, qu'on receut avec beaucoup, & peut-eſtre avec trop facilité, comme S. Gregoire de Nazianze s'en plaint, & il leur attribuë les fautes qui ſe firent enſuite dans les Conciles.

On commença ſur la fin de l'année ſuivante, à voir de plus grands effets de la chute de l'Arianiſme. "Car Theodoſe eſtant arrivé à Conſtantinople le 24 de novembre, il fit auſſi-toſt commandément à Demophile de quitter les egliſes, ou d'embraſſer la foy de Nicée. Demophile voyant qu'il n'eſtoit pas en état de reſiſter, quitta les egliſes le 26 du meſme mois, & Theodoſe en mit auſſi-toſt les Catholiques en poſſeſſion, environ 40 ans depuis que les Ariens s'en eſtoient emparez, lorſqu'ils en chaſſerent S. Paul.] 380. V.S.Greg. de Naz. § 64.

Socr. l. 5 c. 7. p. 263 264. 'Socrate dit que Demophile ayant receu l'ordre de Theodoſe, aſſembla ſon peuple dans l'egliſe, & leur tint ce diſcours : Mes freres, il eſt écrit dans l'Evangile : Si on vous perſecute dans une ville, fuyez dans une autre. Puis donc que l'Empereur nous oſte les egliſes, je vous avertis que l'aſſemblée ſe tiendra demain hors la ville. Apres quoy il ſortit, & tint dans la ſuite ſes aſſemblées "hors les portes de Conſtantinople. Luce qui s'y eſtoit refugié aprés ſon expulſion d'Alexandrie, en ſortit auſſi avec luy. Note 100.

Philg. l. 9. c. 19. p. 133. 'Philoſtorge écrit que les Ariens & les Eunomiens furent alors chaſſez de la ville par Theodoſe : [ce qui nous paroiſt difficile à croire.].

Codi. ori. p. 38. a|85. Cang. de C. l. 4. p. 130. 'Les Grecs modernes raportent que les Ariens, exclus des egliſes de Conſtantinople, demanderent permiſſion à Theodoſe de demeurer auprés de celle de Saint Moce, 'qui eſtoit prés de la porte Dorée, [& apparemment hors de la ville, & de la rebaſtir pour y tenir leurs aſſemblées :] 'Car elle eſtoit tombée quelques années auparavant. Ils obtinrent cette grace, rebaſtirent l'egliſe, & y firent le ſervice durant ſept ans : Mais la ſettieme année l'egliſe fondit durant qu'ils y eſtoient aſſemblez, & en écraſa un grand nombre. Elle fut depuis rebaſtie ſous Juſtinien.

Codi p. 38. a|85.

Naz. car. 1. p. 22. 23. 'Leur expulſion de Conſtantinople "confondit un peu leur orgueil, mais irrita leur fureur. Ils voulurent meſme faire aſſaſſiner S. Gregoire : Mais la main de Dieu arreſta ce coup ; & Saint Gregoire par ſa douceur ſe fit un ami de ſon meurtrier. Il taſcha de meſme de gagner les autres par ſa charité, [& ne ſe ſervant du pouvoir que luy donnoit la faveur de Theodoſe que pour empeſcher leurs inſolences, il ne voulut point dutout ſonger à les punir des maux qu'ils avoient faits aux Catholiques ſous les regnes precedens.] 'Il gagna par cette douceur un tres grand nombre de perſonnes, & aſſez pour remplir toutes les egliſes des Catholiques, "quoique les Ariens euſſent publié qu'il n'auroit pas de monde pour en remplir ſeulement les porches. V.S.Greg. de Naz. § 67. P. 24 8. Ibid. § 68.

L'AN DE JESUS CHRIST 381.

[Theodoſe fit bien-toſt dans tout l'Empire ce qu'il avoit fait à Conſtantinople.] 'Car dés le 10 de janvier 381, "il publia une loy, par laquelle il défend aux Photiniens, aux Ariens, aux Eunomiens, & generalement à tous ceux qui ne ſuivoient pas la foy de Nicée, de tenir aucune aſſemblée dans les villes, voulant que toutes les Egliſes fuſſent remiſes en la poſſeſſion des Catholiques, & menaçant de chaſſer des villes ceux qui feroient quelque tumulte. 'Le General Sapor fut commis pour executer cette loy, & il le fit [dés les premiers mois de cette année avec beaucoup de zele,] ſans trouver nulle part aucune reſiſtance [conſiderable, non par la moderation des heretiques, mais par la crainte qu'ils avoient de l'Empereur.] 'Car aprés meſme avoir eſté tout à fait chaſſez des egliſes qu'ils avoient long-temps poſſedées, ils ne laiſſerent pas de former de nouvelles aſſemblées, de pervertir ceux qui n'eſtoient pas aſſez ſur leurs gardes, d'exciter des tumultes parmi les peuples, & de faire tout ce qu'ils pouvoient pour troubler l'Egliſe.

V. Theodoſe I, §. 9.

Cod.Th.16.t.5. l.6 p.117.118.

Thdrt.l.5.c.2.p. 706.a.b.

c.9.p.715.c.

'La loy du dixieme janvier ſemble défendre abſolument aux heretiques d'avoir aucune aſſemblée. [a] Neanmoins elle ſe reſtreint à la fin à le leur défendre dans les villes, ſans parler du reſte. [b] Et c'eſt ſans doute ce qu'il ſe contenta de faire executer. 'Au moins nous avons vu qu'à Conſtantinople, Theodoſe ſouffroit qu'ils s'aſſemblaſſent hors de la ville: 'Et on le dit auſſi de ceux d'Antioche.

Cod.Th.16.t. 5 l.6.p 117. a p.118. b p.119.2.

Socr.l 5 c.7.p. 264.a| Soz. l 7 c. 5.p.709.c.

Socr.l. 5.c.15.p. 274.b.

'Philoſtorge aſſure que divers Eveſques Ariens ſe voyant exclus des villes, [& de la faveur de la Cour,] abandonnerent leurs peuples, & ſe diſperſerent de coſté & d'autre: Il marque entre autres Hypace de Nicée, qui s'en alla à Cyr dans la Syrie [Euphrateſienne,] lieu de ſa naiſſance; & Dorothée d'Antioche, qui abandonnant la Syrie, ſe retira en Thrace dont il eſtoit. 'Neanmoins Dorothée eſtoit encore à Antioche, ſelon Socrate & Sozomene, l'an 386, auquel il fut appellé à Conſtantinople par les Ariens.

Philſg.l.5.c.15. p.133.

Socr.l.5.c.12 p. 271.c| Soz.l 7 c. 14.p.722.d.

'Philoſtorge ajoute que Dorothée eſtant hors d'Antioche, Aſtere, Criſpin, & les autres Preſtres [Ariens,] tinrent une aſſemblée avec quelques Eveſques des villes voiſines, & envoyerent à Eunome ou aux Eunomiens, leur demander leur communion; à quoy ceux-ci dirent qu'ils conſentoient, pourvu que les Ariens caſſaſſent la condamnation d'Aece & de ſes écrits, [faite à Conſtantinople en 360,] & qu'ils corrigeaſſent les abus

Philſg.l.10. c.1. p.134.

qui s'eſtoient gliſſez parmi eux. Les Ariens ſe moquerent de leurs demandes, qu'ils traiterent de deraiſonnables & d'inſolentes, & declamerent hautement contre eux & contre leur chef. [Il paroiſt cependant par le titre meſme des homelies que Saint Chryſoſtome fit contre eux, qu'ils paſſoient pour Anoméens.]

ARTICLE CXXXVII.

Mort de Pierre Eveſque d'Alexandrie; Timothée luy ſuccede: Diverſes loix contre les Ariens.

[PUISQUE noſtre ſujet nous a engagez juſques ici à joindre à l'hiſtoire de l'Arianiſme celle de Pierre d'Alexandrie, il faut encore y mettre ſa mort, "qui arriva dans les premiers mois de cette année, & apparemment le 14 de fevrier,] 'auquel les Egyptiens honorent un de leurs Patriarches nommé Pierre; [& tout nous porte à croire que c'eſt celui-ci. Il n'y a pas lieu en effet de douter que l'Egliſe d'Alexandrie n'ait honoré la memoire d'un Prelat qui a paſſé pour l'un des plus grands hommes de ſon ſiecle. Nous avons "remarqué ci-deſſus les eloges qu'on luy a donnez; & comment aprés avoir ſuccedé au grand S. Athanaſe l'an 373, il fut auſſi-toſt eprouvé par une perſecution tres rude, qui l'obligea de ſe retirer à Rome.

Note 101.

Boll. 2 may, p. 247 f.

V. ſ 122.

Saint Baſile qui avoit "recherché ſon amitié dés ſon entrée à l'epiſcopat, entretint encore ce ſaint commerce durant ſon exil. Son ſejour à Rome luy donna occaſion de ſe joindre au Pape Damaſe "dans la condannation des Apollinariſtes en 377 ou 378. Il écrivit encore contre eux dans le meſme temps, & s'efforça de ſatisfaire S. Baſile ſur "quelque affaire particuliere. Il rentra enſuite glorieuſement à Alexandrie en 378, *du vivant meſme de Valens, & receut au commencement de l'an 380, un témoignage illuſtre de ſon merite par la loy de Theodoſe.

V. S. Baſile ſ 96, 126, 129.

V. les Apollinariſtes ſ 11.

V. S. Baſile ſ 129. * V. ſ 134.

On pretend qu'il a eſté ſoupçonné d'avoir pris de l'argent pour recevoir les heretiques dans l'Egliſe; mais comme ce bruit n'eſt point prouvé, il n'empeſcheroit pas que ſon epiſcopat n'euſt tout à fait eſté ſans tache, ſans la faute qu'il fit "de favoriſer l'intruſion de Maxime contre Saint Gregoire de Nazianze, qu'il avoit luy meſme inſtallé autant qu'il pouvoit dans le meſme ſiege. On ne peut pas le juſtifier ſur ce point, en attribuant ſa faute à Timothée ſon ſucceſſeur,]comme a fait Theodoret: [a] & il n'a pas moyen de reſiſter à l'autorité de S. Gregoire, [b] & du Concile

V. S. Gr. de Nazianze ſ 60.

Theodrt. l. 5. c. 8. p. 713 a.
a Bar. 380. ſ 14.
b Cod. Th. a 99. p 104.

d'Italie, [non plus qu'à l'ordre du temps : & tout ce que nous pouvons dire en ſa faveur, c'eſt que Dieu n'a pas attendu à le punir de cette faute en l'autre monde, le meſme Maxime qu'il avoit voulu porter ſur le ſiege de Conſtantinople, l'ayant preſque depouillé de celui d'Alexandrie. Auſſi il paroiſt qu'il ſe réunit enſuite à S. Gregoire, qui luy donna depuis cela de grands eloges dans ſon oraiſon 24.[c] N'eſtant mort qu'au commencement de cette année, il a eu la conſolation de voir terminer le regne de l'Arianiſme par la loy du dixieme de janvier, aprés en avoir vu le commencement & les funeſtes progrés durant qu'il ſuivoit S. Athanaſe, & en avoir eprouvé luy meſme la violence & la fureur. Il doit avoir gouverné ſept ans & un peu plus de neuf mois depuis la mort de S. Athanaſe, & environ deux ans & demi depuis ſon rétabliſſement, qu'on dit avoir precedé la mort de Valens.]

V. S. Gr. de Nazianze § 69.

Timothée ſon frere fut auſſi ſon ſucceſſeur.[a] Il avoit eſté, comme luy, diſciple de S. Athanaſe, & faiſoit gloire d'eſtimer ce que ce grand Saint avoit eſtimé. [b] Il fut choiſi par le conſentement de tous les Eveſques d'Egypte pour eſtre leur chef, & approuvé par le jugement de Theodoſe, qui luy rend ce témoignage, qu'il meritoit le reſpect de tous les Prelats. [c] Les Occidentaux luy accorderent ſans difficulté leur communion. Il fut neanmoins troublé par quelques perſonnes, dont on pretendoit que la foy n'avoit pas toujours eſté bien aſſurée; [d] & le Concile d'Aquilée demanda cette année qu'il ſe tinſt un Concile œcumenique à Alexandrie, pour terminer cette affaire avec quelques autres. [Nous ne ſavons ni ce que c'eſtoit, ni ce qui en arriva.

Soer. l. 4. c. 37. p. 254. c | Soz. l. 7. c. 7. p. 712. c.
a Fac. l. 4. c. 2. p. 151. b.
b Cod. Th. app. p. 10.
c p. 75.
d p. 77 | Conc. t. 2. p. 1000. d.

Il fut mandé à Conſtantinople preſque auſſi-toſt qu'il fut Eveſque, pour ſe trouver à la fin du Concile œcumenique; & on verra[e] autrepart ce qu'il y fit. C'eſt preſque la ſeule choſe qu'on ſache de luy, ſon epiſcopat eſtant peu celebre dans l'hiſtoire: mais nous ne pouvons oublier une réponſe qu'il fit au ſujet d'un ſaint ſolitaire nommé Ammone. [Car une Egliſe luy ayant demandé ce ſolitaire pour Eveſque, & luy ayant répondu qu'on n'avoit qu'à le luy amener, & qu'il l'ordonneroit auſſi-toſt, on fut le chercher dans ſon deſert avec main forte pour l'amener. Ammone s'enfuit à cette nouvelle : mais ayant eſté attrapé, & voyant que toutes les prieres & les proteſtations qu'il faiſoit pour eviter l'epiſcopat, eſtoient inutiles; enfin il ſe coupa l'oreille, la loy défendant d'elever au ſacerdoce celui qui a ce defaut. Mais comme on raporta cela à Timothée, il y fit cette réponſe; Cette loy eſt bonne pour des Juifs; mais amenez moy un homme qui ait

e Ibid.

Lauſ. c. 12. p. 914. c. d.

le nez coupé, ſi vous voulez, pourvu que ſes mœurs ſoient dignes de l'epiſcopat, je ne laiſſerai pas de l'ordonner. 381.

Cod.Th.app.p. 9.10. 'L'Empereur Theodoſe parle fort honorablement du meſme Timothée, dans un reſcrit important adreſſé à Optat Preſet d'Egypte, pour interdire aux juges civils la connoiſſance des affaires eccleſiaſtiques, & la laiſſer aux Eveſques des lieux, comme dans l'Egypte à Timothée, dont la perſonne meſme eſtoit tres digne de cet honneur. Conc.t 4.p.971. b. Le Concile de Galacie en 458, l'appelle un homme apoſtolique, entierement irreprochable & Cotel.g.t.1.p. 366.a b. dans ſes actions & dans ſes paroles. D'autres luy donnent le ſurnom de pauvre. [bien glorieux pour un Eveſque, & un Eveſque d'Alexandrie.] On parle d'un de ſes oncles & de ſes couſins germains qui avoient embraſſé la vie ſolitaire dans Alexandrie. V. Theodoſe I §20. ἀκτήμων. V. S. Arſene not.

Fac.l.4.c.2.p. 151. Bar.376 §30. Soz.l.6.c.29.p. 680 a. 'Facundus nous a conſervé une lettre de luy à Diodore de [Tyr.] 'Nous en avons auſſi une epiſtre canonique, confirmée par le premier Canon du Concile *in Trullo*. 'Sozomene nous apprend qu'il a écrit une hiſtoire d'Apollon, & de beaucoup d'autres illuſtres ſolitaires d'Egypte, [qui a peut-eſtre ſervi de memoires à celle de Pallade : Et Rufin la marque peut-eſtre] Ruf.v.Pat.c.29. p 480.2. 'lorſqu'il témoigne que d'autres avant luy avoient déja écrit les miracles de Saint Macaire d'Alexandrie. *Il mourut en 385, le dimanche vintieme de juillet. [& ainſi il n'a gouverné que quatre ans, cinq mois, & ſix jours.] Soc.l.5. c 12. p.271.b.c. Note 102. Theodrt.l.5.c 22. p 735 c.& alii. 'Theophile, dont il n'eſt pas beſoin de parler ici, fut ſon ſucceſſeur.

Soc.l.5.c.8 p. 264.d. 'Le Concile œcumenique auquel nous avons dit que Timothée ſe trouva, fut tenu cette année à Conſtantinople au mois de may. [L'on y regla de quelle maniere il falloit traiter les Ariens & les autres heretiques qui vouloient ſe réunir à l'Egliſe. 'Comme les Macedoniens paroiſſoient moins eloignez de la verité que les Ariens,] Theodoſe les fit venir au Concile dans l'eſperance de les pouvoir réunir. Il s'y en trouva juſqu'à trente-ſix, Eveſques de l'Helleſpont pour la pluſpart, ayant pour chefs le vieil Eleuſe de Cyzic, & Marcien de Lampſaque [Mais s'ils eſtoient moins eloignez que d'autres de la foy de l'Egliſe, ils l'eſtoient de ſa charité autant que les ſchiſmatiques les plus obſtinez.] 'Car quelque exhortation que l'Empereur & les Eveſques Catholiques leur puſſent faire, ils ſe moquerent & des prieres & des raiſons, & ſans s'arreſter meſme aux declarations qu'ils avoient envoyées à Libere, ils declarerent qu'ils aimoient encore mieux embraſſer la croyance des Ariens que la foy de la Conſubſtantialité. Ils ſe retirerent ſur cela, & écrivirent partout à leurs V. S. Gr. de Naz. §77. c.7.p.264.a.d[Soz.l.7.c.7.p. 711.c. Socr.p.264.265[Soz p.711.712. &c.

ſectateurs, pour les exhorter à ne recevoir jamais la foy de Nicée.

'Une des ſuites de ce Concile ſur la loy du 30 de juillet, [a]par laquelle Theodoſe ordonna [de nouveau,] que toutes les egliſes ſeroient miſes entre les mains des Eveſques de la communion Catholique, ſans qu'il fuſt permis aux autres d'en avoir aucune. Dés le 19 du meſme mois il en avoit fait une autre contre les Eunomiens & les Ariens en particulier, pour leur défendre de baſtir aucune egliſe ni à la ville, ni à la campagne, ſur peine de confiſcation du fond où elle auroit eſté baſtie.

Soz. l. 7. c. 9. p. 715. [a] Cod. Th. l. 16. 7. l. 3. p. 9. c. 5 l. 8. p. 128.

[Ce que nous avons dit de l'egliſe de Saint Moce tenuë par les Ariens juſques en 387, peut paroiſtre contraire à ces loix. Neanmoins ils l'avoient rebaſtie, & ne l'avoient pas priſe ſur les Catholiques, ce qui pouvoit l'excepter en quelque ſorte de la loy du 30 de juillet. Pour l'autre, elle ne parle que des egliſes qu'on baſtiroit à l'avenir. On voit meſme que ces loix ne s'executoient pas fort exactement, puiſqu'on eſtoit ſouvent obligé de les reïterer.] 'Socrate aſſure en effet que Theodoſe ſongeoit moins à pouſſer les heretiques, qu'à les intimider, pour les obliger à rentrer dans l'Egliſe; "& qu'il toleroit qu'ils tinſſent leurs aſſemblées, & qu'ils euſſent des egliſes, pourvu que ce ne fuſt pas dans les villes.

Socr. l. 5. c. 20. p. 280 b | Soz. l. 7. c. 12. p. 719. d.

V. Theodoſe I, § 64.

[Les Occidentaux travailloient en meſme temps à extirper ce qui reſtoit de l'Arianiſme dans leurs provinces; &"le Concile d'Aquilée depoſa le troiſieme de ſeptembre Pallade & Secondien Eveſques Ariens d'Illyrie.]

V. S. Ambroiſe § 26.

ARTICLE CXXXVIII.

Theodoſe aſſemble toutes les ſectes à Conſtantinople pour les réunir.

L'AN DE JESUS CHRIST 383.

[NOUS ne trouvons rien de particulier ſur les Ariens pour l'année 382.] Il eſt certain ſeulement qu'ils continuoient à troubler les Catholiques autant qu'il leur reſtoit de forces, 'pour ſe maintenir dans les egliſes, ou pour ſe venger de ce qu'on les en chaſſoit. [On ne dit point qu'ils oſaſſent faire de ſeditions à Conſtantinople;] [b]mais ils s'y donnoient de fort grandes libertez de ſoûtenir leurs erreurs, & de diſputer contre la vraie foy au milieu des places & des aſſemblées publiques, ſe mettant peu en peine de la foible douceur de Nectaire, qui n'avoit ni le zele, ni la ſcience, ni l'eloquence de S. Gregoire de Nazianze pour les

Thdrt. l. 5. c. 9. p. 715. c. Soc. l. 5. c. 10. p. 266 d | Soz. l. 7. c. 12. p. 717. 718. [b] Naz. car. 58. p. 134. c. d.

&c.

Nyſſ.de Abr.p. 466. c,d,. combatre.] Cette ville eſtoit pleine de gents, qui, d'artiſans, de valets, & d'autres conditions ſemblables, s'erigeoient tout d'un coup en theologiens & en docteurs, & rempliſſoient les ruës & les places pour dogmatizer. Si vous voulez changer une piece d'argent, dit agreablement S. Gregoire de Nyſſe en décrivant cette freneſie; (car c'eſt le nom qu'il luy donne,) on vous fait de grands diſcours ſur la difference du Fils engendré & du Pere non engendré: Si vous demandez, combien vaut le pain, on vous répond, que le Pere eſt plus grand, & que le Fils luy eſt ſoumis: Si vous eſtes en peine quand le bain ſera aſſez chaud, au lieu de vous ſatisfaire, on vous aſſure bien ſerieuſement que le Fils a eſté tiré du neant.

Socr.p.267.a] Soz p.712.a. Theodoſe qui ne ſouhaitoit rien tant que de voir ſon Etat paiſible, crut qu'il pourroit étoufer tous ces differends, & éteindre les diverſes ſectes qui les cauſoient, s'il en faiſoit aſſembler les chefs, pour conferer enſemble de tous les points dont ils eſtoient en diſpute, eſperant par ce moyen les faire tous convenir dans les meſmes dogmes. Il les manda donc tous à Conſtantinople, où

Socr.p.267.b. & c.9.10.p 266. 267, 269.c,d. ils ſe trouverent l'an 383, au mois de juin. [a] La diviſion de l'Egliſe d'Antioche qui duroit toujours entre Flavien ſucceſſeur de Saint Melece, & Paulin, & qui avoit fait beaucoup de bruit l'année precedente, peut auſſi avoir eſté une des cauſes de cette aſſemblée.

c.10. p.269.c,d. [C'eſtoit un Concile de tout l'Orient,] puiſqu'il s'y trouva des Eveſques meſme d'Egypte, d'Arabie, de Cypre, de Paleſtine, de

Naz.ep.71.p. 128. Phenicie, de Syrie. S. Gregoire de Nazianze écrivit de ſa retraite à Poſtumien, pour l'exhorter à rétablir la paix des Egliſes dans le Concile qui s'aſſembloit, & à employer meſme la force pour corriger ceux qui voudroient entretenir la diviſion.

p.128. Poſtumien poſſedoit alors le comble des dignitez, [a] c'eſt à dire la charge de Preſet d'Orient, que Theodoſe luy donna dans les premiers mois de l'an 383. Ainſi cette lettre de Saint Gregoire confirme aſſez Socrate & Sozomene, en ce qu'ils mettent cette année une nouvelle aſſemblée d'Eveſques. Mais pour tout ce qu'ils en diſent, cela n'a pas d'autre autorité que celle de ces hiſtoriens, accoutumez à raporter les choſes les plus veritables d'une maniere tres confuſe & tres peu exacte, & à les embrouiller par des circonſtances tres ſuſpectes, & ſouvent fauſſes. C'eſt en cette maniere qu'il faut prendre ce que nous en allons raporter aprés eux, ne trouvant point de meilleurs auteurs qui en parlent: & on nous pardonnera, ſi en raportant ce qu'ils diſent, nous remarquons ce qui nous y paroiſt défectueux. [a] V. Theodoſe I §13.

De

De tous les Eveſques qui ſe trouverent à ce Concile, ces hiſtoriens ne nomment que Nectaire pour les Catholiques, Agele Eveſque des Novatiens, Demophile pour les Ariens, Eunome, pour ceux de ſa ſecte, & Eleuſe de Cyzic pour les Macedoniens. Soer. l. 5. c. 10. p. 267. b. c.

On croit que S. Amphiloque y eſtoit; [& il le faut dire auſſi de S. Gregoire de Nyſſe,] puiſque ſon diſcours ſur la divinité du Fils & du S. Eſprit, & ſur le ſacrifice d'Abraham, eſt fait à Conſtantinople dans une aſſemblée d'Eveſques vers le milieu de l'an 383. Les Eveſques avoient amené avec eux quantité de dialecticiens pour ſoûtenir les diſputes. Bar. 383. §. 32. Nyſſ. de Abr. p. 467. V. S. Greg. de Nyſſe § 10. Socr. p. 268. c.

Avant que de commencer la conference, Theodoſe témoigna à Nectaire que pour réunir toutes les Egliſes, il falloit examiner ſerieuſement le point qui en cauſoit la diviſion. Nectaire fort en peine de cette propoſition, s'en va conſulter Agele Eveſque des Novatiens, ſi nous nous en raportons à Socrate: [Car quelque incapacité qu'on preſume dans Nectaire, encore ſe perſuadera-t-on difficilement qu'elle allaſt juſqu'à ce point.] Et Agele, qui avoit, dit-on, beaucoup de vertu, mais nul avantage pour la diſpute, fit répondre Siſinne ſon Lecteur au lieu de luy. [Ainſi l'Egliſe, dans le temps où elle eſtoit le plus remplie de grands & de ſavans hommes, eſtoit reduite à prendre conſeil dans l'affaire la plus importante, d'un Lecteur Novatien,] lequel entre les belles qualitez qu'on luy donne, avoit eſté diſciple avec Julien l'apoſtat du philoſophe Maxime [celebre magicien.] p. 267. b. c. c. d. c. 11. p. 280. c. d.

Siſinne qui ſavoit que les diſputes au lieu de réunir ceux qui ſont diviſez, ne font que les rendre plus opiniatres, dit qu'il falloit les retrancher, s'il ſe pouvoit, & faire demander à l'aſſemblée par l'Empereur, ſi on vouloit avoir égard aux Peres qui avoient vécu avant ces diviſions, ou rejetter leur doctrine, & par conſequent leur dire anatheme: Que comme perſonne n'oſeroit dire le dernier, depeur d'eſtre condanné par ſes propres ſectateurs, il faudroit recevoir l'autorité des Peres; & qu'ainſi il ne reſteroit plus qu'à produire leurs paſſages pour montrer l'eternité du Fils, ce qui ſeroit tres facile. [Comme il n'eſtoit pas beſoin de recourir à Siſinne pour ſavoir que l'autorité des Peres fait partie de la regle de la foy; auſſi ce n'eſtoit pas moyen de retrancher les diſputes, de s'en raporter uniquement à ce qu'on en pourroit citer; & ceux qui ne ſe rendoient pas aux textes de l'Evangile, n'euſſent pu manquer de chicaner ſur les ſentimens des Peres. On ne peut pas non plus pretendre que les Catholiques aient jamais conſenti à abandonner en quelque ſorte le Concile & le ſymbole de Nicée.] c. 10. p. 267. 268.

p.268.b,c,d. [c]Cependant Nectaire tout joyeux de ce bel avis, court au palais le dire à Theodoſe, qui en fut ravi, & ne manqua pas de l'executer avec adreſſe ; & il reuſſit, dit-on, comme on le pouvoit ſouhaiter. Car comme toute l'aſſemblée eut témoigné reverer les anciens Peres comme ſes Docteurs, lorſque Theodoſe leur demanda s'ils vouloient donc les prendre pour juges des points conteſtez, ils ne ſçeurent que répondre ; non ſeulement les diverſes ſectes, mais auſſi ceux d'un meſme parti ſe trouverent diviſez, les uns voulant recevoir l'autorité des Peres, & les autres la rejetter. Ainſi l'Empereur reconnut que ces heretiques s'arreſtoient à leurs raiſonnemens, [d]& non à la doctrine des anciens, [comme s'il en euſt douté,] & témoigna qu'il le trouvoit fort mauvais.

Soz l.7.c.12.p. 719.b. [a]Il voulut tenter enſuite une autre voie, & ordonna que chaque a Socr.p.268 d. parti luy apporteroit un certain jour, une expoſition claire de ſa croyance. Le jour venu, il receut toutes ces expoſitions, il pria Dieu avec ardeur de l'aſſiſter à choiſir la verité ; & puis les ayant toutes luës, il approuva ſeulement celles des Novatiens & des Catholiques, qui contenoient la Conſubſtantialité, & dechira toutes les autres. [Theodoſe, ſelon ce recit, ſe rendoit donc l'arbitre de la doctrine de l'Egliſe. Il faut auſſi qu'il ait douté ou en verité, ou en apparence de la veritable foy, puiſque ſans cela il n'avoit que faire de demander tant de profeſſions de foy pour choiſir la plus orthodoxe. Toutes ces choſes ſont indignes de la pieté de Theodoſe. C'eſt pourquoi, ſi dans ce recit il y a quelque choſe de veritable, il a ſans doute eſté accompagné de circonſtances qui nous en donneroient toute une autre idée. Il eſt toujours p.269.d. certain que les Catholiques remporterent la victoire.] [e]Mais elle ne fut pas entiere, parcequ'ils ſe diviſerent les uns des autres ſur n.p.61.a 64. le ſujet de Paulin & de Flavien d'Antioche. [f]On trouve encore une aſſez longue profeſſion de foy, ou plutoſt d'erreur, compoſée par Eunome, pour preſenter à l'Empereur, qui la luy avoit demandée: Et Mr Valois ne doute pas qu'elle n'ait eſté faite pour l'aſſemblée dont nous parlons.

l.5 c.10 p.269.b. [g]Le reſultat de ces conferences fut que les chefs des heretiques c Soz.p.719.c. ſe virent condannez par leurs propres diſciples, [b] dont pluſieurs b Soz.p.719.c. les abandonnerent, voyant qu'ils s'accordoient ſi mal enſemble. Socr.p.269.c. [h]Ainſi ils ſe retirerent fort embaraſſez & fort triſtes: & neanmoins ils ne laiſſerent pas d'écrire à leurs ſectateurs, pour les exhorter à prendre courage, & à ne s'abatre point de voir tant de perſonnes embraſſer la Conſubſtantialité; parce, diſoient-ils, qu'il y a beaucoup d'appellez, & peu d'elus. Ce qu'ils ne diſoient pas lorſqu'ils

attiroient preſque tout le peuple à leur parti par l'eclat de l'autorité imperiale.

ARTICLE CXXXIX.

Saint Amphiloque oblige adroitement Theodoſe de défendre aux heretiques de s'aſſembler.

NOTE 103. BARONIUS met en ce temps-ci la conference que Theodoſe voulut avoir avec Eunome, ſelon Sozomene, & une action remarquable de S. Amphiloque que cet hiſtorien y joint. Bar. 383. § 32. 33. Soz. l. 7. c. 6. p. 709. d. Comme les Ariens, dit Sozomene, quoique depouillez des egliſes à Conſtantinople, y eſtoient encore en grand nombre, à cauſe du credit qu'ils avoient eu ſous Valens, ils publioient hardiment dans les aſſemblées les opinions qu'ils avoient de Dieu, & de la ſubſtance divine; & ils pretendirent meſme tenter Theodoſe par le moyen de leurs ſectateurs qui eſtoient à la Cour, [en taſchant de lier une diſpute devant luy entre eux & les Catholiques.] Car ils eſperoient de la gagner par ce moyen, à cauſe qu'Eunome eſtoit fort dans la diſpute. [& Sozomene veut donc que les Eunomiens fuſſent ceux qui avoient poſſedé les egliſes ſous Valens: & neanmoins c'eſtoient les Ariens proprement dits, ou Eudoxiens, qui eſtoient ennemis d'Eunome & de ſa ſecte.] Theodoſe, continuë Sozomene, ne s'eloignoit pas de voir Eunome; ce qui mettoit les Catholiques en grande peine. Mais l'Imperatrice Flaccille ſa femme, Princeſſe extrémement zelée pour la foy de Nicée, & qui abhorroit les Ariens comme les idolatres, a detourna cette conference, depeur que ſon mari ne ſe laiſſaſt ſurprendre aux artifices d'Eunome. Quelques uns ont peine à ſe perſuader que Theodoſe ait jamais eu le deſſein de voir Eunome. Il eſt peut-eſtre encore plus difficile de croire que les Catholiques redoutaſſent beaucoup un homme tel que cet hereſiarque. Mais nous raportons ce que nous trouvons. b. a. c. Nyſſ. de Flac. p. 533. b. a Soz. p. 710. b. n. p. 140. t. b.

Cette affaire n'eſtoit pas encore terminée, lorſqu'il arriva un accident qui confirma beaucoup Theodoſe dans l'averſion des heretiques. Entre les Prelats qui eſtoient venus à Conſtantinople, il y avoit un vieillard, dit Sozomene, Eveſque d'une ville nullement conſiderable, lequel eſtoit auſſi habile dans les choſes de Dieu, que ſimple & peu capable dans celles du monde. Sozomene ſe trompe à ſon ordinaire [1] dans les circonſtances:] l. 7. c. 6. p. 710. c.

1. M.r Valois aime mieux croire que Sozomene & Theodoret parlent de deux perſonnes differentes. [Mais les circonſtances ſont trop ſemblables.] Soz. n. p. 150. t. c. d

Thdrt.l.5 c.16.p. 725.a. a. 383.

'Car Theodoret nous apprend que ce Prelat eſtoit S. Amphiloque, [homme intelligent en toute maniere, & metropolitain d'Icone, ville celebre & conſiderable.] 'Ce Saint eſtoit venu trouver Theodoſe, pour obtenir de luy qu'il défendiſt aux Ariens de tenir leurs aſſemblées dans les villes; ["ou plutoſt d'en tenir aucune, ſoit dans les villes, ſoit à la compagne:] & Theodoſe qui trouvoit cela trop rude, ne le luy avoit pas voulu accorder. Le Saint ſe retira pour lors ſans rien dire; mais il obtint depuis ce qu'il ſouhaitoit, & par une adreſſe digne d'eſtre remarquée. Note 104.

a|Soz.p.710.c. Thdrt. p.725.b. Soz.p.710.d. Thdrt.p.725.b. c. c|Soz.p.710.d. Thdrt. p.725.c. Soz.p.711.a. a Thdrt.p.725. c.

'Il vint au palais avec d'autres Eveſques ſaluer l'Empereur, & luy rendit, comme les autres, tous les devoirs ordinaires: 'mais quoiqu'il viſt Arcade, qui avoit eſté depuis peu declaré Auguſte, auprés de Theodoſe ſon pere, il ne luy fit aucune civilité, Theodoſe crut qu'il n'y ſongeoit pas, & l'avertit de venir ſaluer ſon fils, & de le baiſer. Le Saint s'approcha du jeune Prince, '& luy fit quelques careſſes comme à un autre enfant, mais ne luy rendit point les reſpects qu'on avoit accoutumé de rendre aux Empereurs; '& s'adreſſant à Theodoſe, il luy dit que c'eſtoit aſſez qu'il luy euſt rendu ſes reſpects, ſans les rendre encore à Arcade. Theodoſe s'en mit en colere comme d'une injure qu'on luy faiſoit en la perſonne de ſon fils, '& commandaſt qu'on chaſſaſt l'Eveſque de ſa chambre. Comme on le pouſſoit donc pour le faire ſortir, il ſe retourna vers Theodoſe, '& s'écria; Vous voyez, « Seigneur, que vous ne pouvez ſouffrir l'injure qu'on fait à voſtre « fils, & que vous vous emportez de colere contre ceux qui ne le « traitent pas avec reſpect. 'Ne doutez pas que le Dieu de l'univers « n'abhorre de meſme ceux qui blaſphement contre ſon Fils « unique, en ne luy rendant pas les meſmes honneurs qu'à luy, & « qu'il ne les haïſſe comme des gents ingrats à leur bienfacteur & « à leur Sauveur. 'Theodoſe comprit alors, & admira l'adreſſe de « ce ſaint Eveſque. 'Il le rappella, luy demanda pardon, [a]& fit auſſi-toſt dreſſer la loy qu'il luy avoit demandée, pour défendre les aſſemblées des heretiques.

Bar.383. § 35. Cod.Th.16.t.5. l.11.p 126. &c. l.12.p.127.

[C'eſt aſſez vraiſemblablement] la loy du 25 juillet de cette année, adreſſée au Prefet Poſtumien, laquelle defend abſolument aux heretiques, comme aux Ariens, Eunomiens, Macedoniens, Manichéens, de "tenir aucune aſſemblée ni dans les lieux publics, ni dans des maiſons privées; & qu'il ſera libre à tout le monde de les en chaſſer s'ils en tiennent. 'La loy du 3 de ſeptembre ſuivant, ajoute poſitivement les Apollinariſtes, à qui il défend, comme aux Ariens, Eunomiens, & Macedoniens, de s'aſſembler ni dans

L'an de J.C. 383, 384.

les villes, ni meſme à la campagne; que toutes les maiſons deſtinées à ces aſſemblées, ſeroient confiſquées à l'Epargne; qu'on ne ſouffrira point qu'ils ordonnent d'Eveſque, [comme ils avoient fait à Nazianze;] & que les miniſtres de la juſtice qui ne tiendront pas la main à l'execution de toutes ces choſes, en répondront en leur propre nom.

Cette loy ordonne encore qu'on recherchera ceux qui avoient accoutumé d'enſeigner la doctrine des heretiques, & de preſider à leurs aſſemblées; [c'eſt à dire les Eveſques, & peut-eſtre auſſi les Preſtres,] & qu'on les chaſſera pour les renvoyer dans les lieux de leur naiſſance, avec défenſe d'en ſortir. [Je ne ſçay ſi c'eſt à cela qu'il faut raporter ce que nous avons dit de Dorothée d'Antioche, & d'Hypace de Nicée, qui ſe retirerent en leur pays.] Sozomene dit auſſi que Theodoſe chaſſa divers Eveſques heretiques des villes & des pays [dont ils ſe pretendoient Eveſques.] Il ajoute que ce Prince relegua les chefs des ſectes en des lieux deſerts, particulierement Eunome, [a] qu'il en declara pluſieurs infames & privez du droit de bourgeoiſie, [b] qu'il défendit tout aſſemblée & toute diſpute [de religion] dans les places publiques, & qu'il decerna des peines contre ceux qui voudroient y faire des diſcours ſur la ſubſtance & la nature divine. Dés le 20 juin de cette année, Theodoſe parlant de ces anciens heretiques appellez Taſcodrugites, avoit dit qu'il n'eſtoit pas neceſſaire de les bannir de leur pays, mais qu'on ne devoit point ſouffrir qu'ils tinſſent aucune aſſemblée, & que s'ils en tenoient, il les en falloit chaſſer à l'inſtant.

Ibid.

Soz l.7.c.12.p. 719.d.

l.6.c.26. p.674. 675.

[a] l.7. c.12.p. 719.d.

[b] c.6p.712.a.

Cod.Th.16.t.5. l.10.p.125.

ARTICLE CXL.

Indulgence de Theodoſe pour les Novatiens & d'autres heretiques: Nouvelles loix contre les Ariens; ils ſe diviſent & ſe ſoulevent à Conſtantinople.

L'AN DE JESUS CHRIST 384.

LA ſeverité des loix de Theodoſe, obligeant beaucoup d'Eveſques Ariens à s'enfuir & à ſe cacher, [il y en eut ſans doute pluſieurs qui crurent ne pouvoir trouver de retraite plus ſure que dans Conſtantinople meſme. Ce fut apparemment ce qui porta Theodoſe à faire] la loy du 21 janvier 384, par laquelle il ordonne à Cynege Preſet du Pretoire, de faire une recherche exacte de tous les Eveſques ou miniſtres Eunomiens, Macedo-

Cod. Th.16.t 5. l.13. p.129|not.

niens, Ariens, & Apollinariſtes, qui pouvoient eſtre cachez dans Conſtantinople, & de les en chaſſer tous ſans exception.

[Les Novatiens ne ſont point marquez dans toutes ces loix que Theodoſe avoit faites contre les heretiques: & il ne faut pas s'en étonner, s'il eſt vray ce que dit Socrate fort favorable à cette ſecte,] 'Que la Conference de Conſtantinople les mit fort bien dans l'eſprit de Theodoſe, parcequ'ils avoient conſeſſé la Conſubſtantialité avec les Catholiques; de ſorte qu'il leur permit, dit-il par une loy, d'avoir des egliſes dans les villes, & de jouir des meſmes privileges que les Catholiques. [Cela n'eſt pas incroyable, les plus grands Princes eſtant ſujets à faire des fautes & par leur propre foibleſſe, & par les mauvais conſeils des autres] 'Nous avons encore un reſcrit ſemblable, qu'il accorda en 384 aux Luciferiens.

Socr. l. 5. c. 10. 20. p. 269. b. 280. b.

Mar. & F. p. 100.

'S. Gregoire de Nazianze fut auſſi obligé [en 385, ou depuis,] de ſe plaindre à Nectaire de ce que les Ariens, les Eunomiens, & les Macedoniens, prenoient beaucoup de liberté, & que les Apollinariſtes avoient meſme obtenu la permiſſion de s'aſſembler comme les Catholiques. 'On croit que cela arriva particulierement dans les trois années ſuivantes, où nous ne trouvons aucune loy contre les heretiques, le Code n'en marquant aucune depuis celle du 21 janvier 384, juſqu'au 9 mars 388 [La mort de l'Imperatrice Flaccille, arrivée ſur la fin de l'an 385, contribua peut-eſtre à laiſſer les heretiques un peu en repos.

Naz. or. 46. p. 421.

Cod. Thd. 6. p. 230. 1.

V. ſon titre § 103. &c.

La meſme année 385, 'on apprehenda de voir établir dans l'Occident le regne de l'Arianiſme, par le moyen de l'Imperatrice Juſtine qui en faiſoit profeſſion. Elle regnoit dans l'Italie, l'Illyrie, & l'Afrique, ſous le nom du jeune Valentinien ſon fils: Mais quelque autorité qu'elle euſt, la genereuſe reſiſtance de Saint Ambroiſe arreſta l'impetuoſité de ce torrent, & un ſecond Auxence à qui elle avoit fait donner le titre d'Archeveſque de Milan, ne put pas meſme y avoir une ſeule egliſe.

V. S. Ambroiſe § 38.

L'AN DE JESUS CHRIST 386.

Juſtine continua cette année ſes efforts contre la foy Catholique, & elle fit meſme publier une loy le 21 de janvier pour rétablir l'autorité du Concile de Rimini, & défendre ſur peine de la vie de troubler ceux qui en ſuivroient la doctrine. Mais ſa fureur fut obligée de ceder & à la fermeté de S. Ambroiſe, & à l'eclat des miracles que Dieu fit par les reliques de S. Gervais & de S. Protais.]

Ibid. § 41. 45.

Socr. l. 5. c. 12. p. 271. c. Soz. l. 7. c. 14. p. 712. c. d.

'Demophile qui gouvernoit les Ariens à Conſtantinople [depuis l'an 370,] mourut cette année 386; & on mit en ſa place un

nommé Marin, qu'on avoit fait venir de Thrace, où il ſemble qu'il fuſt déja Eveſque de quelqu'une de leurs Egliſes. Il ne conſerva guere ce rang. Car les Ariens meſme ayant appellé Dorothée leur Eveſque à Antioche, comme plus propre pour cette fonction, ils le reconnurent pour leur chef au lieu de Marin; ce qui mit la diviſion parmi eux: '& elle commença dés cette année meſme, [a] quoique quelques uns la different juſques en 394. Soer.l.5.c.23.p. 292.a.c. a n.p.731.a.

Note 105.

'Car comme les queſtions de chicane qu'ils agitoient tous les jours, les faiſoient ſouvent tomber dans des abſurditez étranges, ils voulurent une fois diſputer ſi on pouvoit dire que Dieu fuſt Pere avant l'exiſtence du Fils: car ils ſuppoſoient tous que le Fils avoit commencé d'eſtre. Dorothée ſoûtint que cela ne ſe pouvoit pas dire: & Marin qui crut que ce luy ſeroit une occaſion de ſe venger de Dorothée qu'on luy avoit preferé, ſoûtint le contraire Cette chicane produiſit entre eux une rupture toute entiere: chacun fit ſes aſſemblées à part; & les lieux où ils le tenoient auparavant, eſtant demeurez à Dorothée, Marin en chercha & en fit baſtir de nouveaux. l.5.c.23.p.291.b. c.d.

'Le parti du dernier fut groſſi par les Gots, & en prit meſme le nom, ces barbares [qui eſtoient en grand nombre dans les troupes de Theodoſe, ſurtout depuis l'an 382,] l'ayant ſuivi preſque tous à l'exemple de Selenas leur Eveſque, pour les ſentimens duquel ils avoient une extreme deference, tant à cauſe d'Ulphilas ſon ὑπογραφεὺς predeceſſeur, dont il avoit eſté 'le ſecretaire, qu'à cauſe qu'il avoit l'avantage de parler egalement la langue gotthique & la greque, eſtant né d'un Got & d'une Phrygienne. [b] Outre le nom de Gots, on donna encore à ce parti celui de Pſathyriens, à cauſe d'un Theoctiſte Syrien, qui en eſtoit un ardent défenſeur, & dont le métier eſtoit de faire certains gaſteaux que les Grecs appellent Pſathyres. 'Ce nom leur fut donné par ceux d'Antioche. d|Soz.l.7.c.17.p. 730.b.c. b Socr.p.291.d. b d|Soz.p.730.b. Thdrt. hær.l.4. c.4 p.238.b.

'Leur branche ſe diviſa encore depuis en deux autres, à cauſe des differends qu'Agape eut ſur quelque préeminence contre Marin, qui l'avoit fait Eveſque d'Epheſe. Agape fut ſuivi par les Gots, '& on donna à ceux de ce parti le nom de Curciens, ou Pitheciens, (c'eſt à dire de ſinges;) à cauſe d'un d'entre eux [nommé Curce,] extremement petit & fort boſſu. Socr.p.292.a| Soz.p.730.c. Thdrt.hær.p. 238.b.

[Cependant comme Dieu ne permet le mal que pour en tirer du bien,] 'beaucoup d'Eccleſiaſtiques ne pouvant ſouffrir ces diviſions & ces ſchiſmes, qui n'avoient pour fondement que Socr.p.292.a| Soz.p.730.d.

l'ambition & la vaine gloire, abandonnerent le parti des Ariens, & ſe réunirent à la communion Catholique.

Ibid. 'Les Ariens demeurerent ainſi diviſez durant 35 ans, aprés leſquels les Pſathyriens de Conſtantinople ſe réunirent enfin aux Soz. p. 730. d. autres Ariens, à la perſuaſion de Plinthe homme Conſulaire tres puiſſant ſous Theodoſe le jeune, & qui eſtoit General de la Socr. p. 292. b. cavalerie & de l'infanterie Romaine, mais Arien, de la ſecte des b Soz p. 731. a. Pſathyriens. La condition de l'accord fut qu'on ne parleroit plus dutout de la queſtion qui les avoit diviſez. [Cette condition eſt fort raiſonnable dans des chicanes d'ecole, mais elle ſeroit fort Socr. p. 292. b] dangereuſe dans les veritez de la foy.] 'Il n'y eut que les Ariens Soz. p. 730. d. de Conſtantinople qui ſe réunirent; & leur ſchiſme demeura dans les autres villes où leur hereſie s'étendoit.

Thdrt. hær. l. 4. c. 4. p. 238. b. c. 'Theodoret parle encore d'un autre branche qui ſe ſepara depuis des Ariens. On les appella Douliens ou Serviteurs, parce-qu'ils diſent que le Fils de Dieu eſtoit ſerviteur du Pere. [Nous avons "parlé ci-deſſus des noms d'Exacionites & de Troglites V. § 66, 102. qu'on a auſſi donnez aux Ariens; & nous avons "encore marqué V. § 100. ce que nous trouvons des diviſions qui partagerent la ſecte des Eunomiens.

L'eſprit de diviſion n'epargna pas non plus les Macedoniens:] Socr. l. 5. c. 24. p. 293. d. '& il y eut auſſi de la diviſion dans leur parti, entre Eutrope a Nphr l. 12. c. 30. p. 382. e. Preſtre, qui tenoit ſes aſſemblées à part, & Cartere, a qui, ſelon Nicephore, eſtoit le chef de cette ſecte. b Socrate qui raporte ces b Socr. p. 293. b. diviſions des heretiques, dit qu'il ne parle que de celles qui s'eſtoient formées en divers temps dans Conſtantinople où il eſtoit, & non de celles qui pouvoient eſtre encore dans les autres c. 20. p. 279. 280. villes. 'C'eſt ainſi que les heretiques, aprés s'eſtre ſeparez de l'Egliſe, ſe ſeparoient les uns des autres, ſur les pretextes les plus legers, & tournoient contre eux meſmes les armes qu'ils avoient priſes [contre la verité.

L'AN DE JESUS CHRIST 388.

La reſolution que Theodoſe prit en 388, de marcher contre Maxime qui s'eſtoit rendu maiſtre de l'Occident, animant ſa pieté, & luy faiſant chercher tous les moyens de ſe rendre J. C. favorable, "il fit diverſes loix contre les heretiques, au milieu des V. Theodoſe I, § 41. grandes occupations que luy donnoit une guerre ſi importante.] Cod. Th. l. 16. t. 5. l. 14. p. 130. 'Celle du dixieme de mars leur défend à tous en general, & aux Appollinariſtes en particulier, de faire aucune ordination, de tenir aucune aſſemblée, ſoit dans des egliſes, ſoit dans des maiſons particulieres, & de demeurer meſme dans les villes. Elle ne veut pas

pas ſeulement qu'ils puiſſent luy venir demander aucune grace. 'Celle du 14 de juin ordonne qu'on établira des commiſſaires pour arreſter ceux qui ſe trouveront aux aſſemblées qu'on leur avoit ſi ſouvent défenduës. 'Il en fit une autre deux jours aprés pour défendre de diſputer en public ſur la religion. 'Les Ariens pretendoient avoir obtenu de luy un reſcrit qui leur eſtoit favorable, mais il deſavoue ce reſcrit par la loy du huittieme d'aouſt, où il ordonne que tous ceux qui produiront quelque choſe de ſemblable, ſeront punis comme fauſſaires. 'On croit que ces loix, particulierement la premiere, pouvoient eſtre le fruit des exhortations que S. Gregoire de Nazianze avoit faites à Nectaire, afin qu'il s'oppoſaſt à la liberté que les heretiques ſe donnoient.

l. 15 p. 131.
t. 4. l. 2. p. 110.
t. 5. l. 16. p. 132.
n. p. 130.

V. Theodoſe l. §. 46. 'Durant que Theodoſe vainquoit Maxime, 'le bruit courut à Conſtantinople qu'il eſtoit vaincu. Les Ariens receurent ce bruit avec joie, l'augmentant encore; & comme ſi la défaite de Theodoſe leur euſt tout permis, ils ſe ſouleverent, mirent le feu à la maiſon de Nectaire, '& peut-eſtre encore à la grande egliſe de Sainte Sophie. [a] Cette Action meritoit d'eſtre ſeverement punie; mais Arcade obtint leur grace.

Socr. l. 5. c. 13. p. 272. Soz. l. 7. c. 14. p. 722. d.
Codi. ori. C. p. 64. b.
a Amb. ep. 17. p. 213. d.

[Nous pouvons finir ici l'hiſtoire de l'Arianiſme, ſous Theodoſe, n'y trouvant plus rien qui les regarde, hors les loix que ce Prince a toujours continué de faire contre eux; mais qui ſont marquées dans ſon hiſtoire, & qu'on trouve meſme preſque de ſuite dans le titre du Code Theodoſien ſur les heretiques.] 'Celle du 15 juin 392, qui ordonne l'amende de dix livres d'or contre tous ceux qui prennent, qui donnent, ou qui reçoivent le titre de Clercs parmi les heretiques, [eſt la plus celebre.]

Cod. Th. l. 6. t. 5. l. 21. p. 138.

HISTOIRE DU CONCILE OECUMENIQUE DE NICÉE.

ARTICLE PREMIER.

Occaſion & convocation du Concile.

LORSQUE Conſtantin devint maiſtre de l'Orient par la défaite de Licinius, arrivée l'an 323 au mois de ſeptembre, il y trouva l'Egliſe troublée par des diſputes, des ſchiſmes, & des hereſies. Car "tous les Eveſques eſtoient diviſez entre eux au ſujet d'Arius, que Saint Alexandre d'Alexandrie avoit depoſé du ſacerdoce vers l'an 319, parcequ'il combatoit la divinité du Fils de Dieu, & qui eſtoit ſoûtenu ouvertement par Euſebe de Nicomedie. L'Egypte en particulier eſtoit encore dechirée par le ſchiſme que Melece de Lycople y avoit formé "vers l'an 306, n'ayant pu ſouffrir que Saint Pierre d'Alexandrie l'euſt depoſé pour diverſes fautes qu'il avoit faites. Nous ne parlons point d'un grand nombre d'autres ſectes ou peu conſiderables, ou peu anciennes; en ſorte qu'elles paroiſſoient comme des corps entierement ſeparez de l'Egliſe Catholique. Il y avoit en meſme temps "une diſpute entre les Catholiques meſmes touchant la feſte de Paſque qu'on celebroit en differens jours: ce qui ne rompant pas l'unité de l'Egliſe, en defiguroit neanmoins la beauté, & cauſoit meſme quelque ſcandale aux infideles.

V. S. Alex. d'Al. ſ. 6-10.

V. S. Pierre d'Alex. ſ. 8.

V. S. Victor Pape ſ. 6.

Conſtantin qui avoit un extreme zele pour l'Egliſe, & qui euſt bien ſouhaité voir tous ceux qui adoroient un meſme Dieu & un meſme Seigneur, n'avoir auſſi qu'une foy, qu'un cœur, & qu'une ame, employa le grand Oſius de Cordoue à pacifier ces diviſions, ſurtout "celle de l'Arianiſme, & de la Paſque. Mais quelque capacité, & quelque bonne volonté qu'euſt Oſius, le mal

V. S. Alex. d'Alex. ſ. 10.

ſe trouva trop grand pour ceder aux remedes qu'il y apporta ;]'de Euſv.Conſ.l.3.
ſorte que Conſtantin crut qu'il falloit avoir recours [à l'autorité c 5.6. p.486 a b.
ſupreme du] Concile œcumenique, & oppoſer au demon une
armée toute divine des Prelats de l'Egliſe réunis enſemble. Il
forma ce deſſein lorſqu'il eut vu que la lettre qu'il avoit envoyée
à Alexandrie par Oſius ſur le ſujet de l'Arianiſme, n'avoit pas eu
l'effet qu'il ſouhaitoit. 'La difficulté touchant la feſte de Paſque c.5.p.484 c d|
fut encore un des principaux motifs qui le porterent à aſſembler Ath.de ſyn.p.
le Concile ; & la ſuite nous fera voir que le deſir d'appaiſer le 872.c.d| ad Af.
ſchiſme de Melece, y contribua encore. 'Il s'y reſolut par le conſeil p.933.b.
des Eveſques. [a] S. Alexandre d'Alexandrie eut un ſoin particulier Ruf.l.1.c.1.p.
236.
1. de l'y exhorter, [b] & Oſius [c] y eut auſſi beaucoup de part. [a] Epi 68.c.4 p.
720.a.b.
[b] Sulp. l.2 c.55.
p.162.

[c] Conſtantin aſſembla donc ce celebre Concile, ſelon les [c] Epi.p 720.b|
termes des hiſtoriens, [d] & meſme des Peres du Concile : [e] Et Euſv.Conſ.l.
pour les aſſembler, il écrivit de tous coſtez aux Prelats, [f] des 3.c.6.p 486.b|
lettres tres reſpectueuſes, par leſquelles il les prioit de ſe trouver Thdrt.l.1.c.6 p.
promtement à Nicée, [g] qu'Ammien appelle la mere des villes 540|Socr.l.1.c.
de la Bithynie. [h] Elle avoit en effet eſté la premiere ville de la 8.p.18.d,Soz.l.1.
province du temps d'Auguſte ; [i] & les Empereurs Valentinien & c.17. p.429. d|
Ruf. l.1. c.1.p.
236 b.
apr.en 364. Valens en ordonnant "qu'elle jouiroit des meſmes honneurs que [d] Thdrt.l.1.c.8.
Nicomedie, diſent qu'elle avoit depuis long-temps le titre de p.546 b.
metropole, & le luy confirment, ſans prejudice neanmoins des [e] Soz. p.429.
430.
droits de Nicomedie, [k] qui demeuroit toujours la metropole & la [f] Euſ v. Conſ.
capitale de toute la Bithynie, particulierement pour l'état eccle- p.486 b.
[g] Amm. l.26.p.
ſiaſtique, comme cela fut jugé dans le Concile de Calcedoine. 310.
[h] Dio, l.51.p.
'Conſtantin écrivit donc aux Eveſques de ſe trouver à Nicée, & 458.a.
il leur marquoit le jour auquel il les prioit de s'y rendre. [m] Il leur [i] Conc. t.4. p.
fourniſſoit en meſme temps diverſes commoditez pour ce voyage, 714.d.
[k] p.715.b.
"tant pour eux meſme, que pour ceux qu'ils amenoient avec eux. [l] Soz p.429 430.
[Il ne nous reſte plus aujourd'hui aucune de ces lettres : mais [m] Euſ.p 430.b.
[n] Thdrt.l.1.c.6.
Vales Dona- nous pouvons juger de ce qu'elles contenoient, par celles "qu'il p.540.e.
tiſtes p.20. écrivit en 314 pour faire aſſembler le Concile d'Arles.]

'Le Concile fut aſſemblé ſous les Conſuls [de l'an 325,]Paulin & Socr.l.1.c.13 p.
Julien marquez par Socrate, [o] & meſme par le Concile de Calce- 43.b.
doine, & par la chronique d'Euſebe, c'eſt à dire [vers] la vintieme [o] Bar. 325.§ 1.
Euſv.Conſ.l 3.
année du regne de Conſtantin, [commencée le 25 juillet 306. Et c 22. p 496. a|
l.4.c.47.p.552.b
ainſi ſelon ces deux epoques, le Concile s'eſt tenu en 325. Comme
c'eſt une choſe dont on convient aujourd'hui univerſellement,
il n'eſt pas neceſſaire de s'y arreſter davantage, ni de refuter les
Note 1. opinions contraires de quelques auteurs.]'Quelques uns "mar- Bar.325.§ 2.

1. *Nicæna ſynodus autore illo conſeeta habebatur.*

quent que le Concile tint depuis le 14 de juin juſqu'au 25 d'aouſt; & cela paroiſt venir d'Attique Eveſque de Conſtantinople [en 419. Nous verrons en effet qu'il duroit encore lorſqu'on fit les rejouiſſances de la vintieme année de Conſtantin, commencée le 25 de juillet.] Neanmoins on marque le 19 de juin comme le propre jour du Concile, [ſoit qu'ayant eſté indiqué pour le 14, il n'ait neanmoins eſté ouvert que ce jour là, ſoit que ce ſoit le jour auquel Conſtantin s'y voulut trouver la premiere fois.]

Conc.t.4.p 339. d|Chr Al p.658

ARTICLE II.

Les Eveſques ſe rendent à Nicée: D'Oſius & des autres principaux.

[Les premiers qui ont parlé du nombre des Eveſques, l'ont marqué aſſez differemment, toujours neanmoins en approchant du nombre de 300.] Mais S. Athanaſe en un endroit, [& preſque tous ceux qui ſont venus aprés luy,] en content 318. Quelques Peres des plus anciens & des plus illuſtres, comme S. Hilaire & S. Ambroiſe, ont meſme remarqué quelque myſtere dans ce nombre, qui ſe rencontre auſſi dans le nombre des ſerviteurs d'Abraham.[a] Mais le nombre des Preſtres, des Diacres, & de beaucoup d'autres perſonnes qui accompagnoient les Eveſques, eſtoit infini: [b] ce qui n'empeſcha pas que Conſtantin ne leur fiſt fournir abondamment tous les jours tout ce dont ils avoient beſoin pour leur entretien. Sozomene remarque qu'il y avoit pluſieurs perſonnes habiles dans la diſpute, qui eſtoient venus exprés pour aſſiſter les Eveſques par leurs diſcours.

Note 2.

Ath.ad Afr.p. 932.c.

Hil de ſyn.p. 137.1.d|Amb.de fide,l.1.c.9.t.4. p.126 e|pr p. 123|ap.Chry. t.6 h.4.p.33.c.

a Euſ.v.Conſ.l. 3 c 8. p.487.c.d.

b c.9.p.488.a.

Soz l.1.c.17.p. 430.b.

S. Epiphane dit qu'on avoit encore de ſon temps les noms des 318 Prelats qui avoient formé le Concile. [c] Socrate nous aſſure en effet qu'on les liſoit au cinquieme ſiecle dans ce qu'il appelle le Synodique de S. Athanaſe; & S. Jerome allegue auſſi les ſouſcriptions du Concile comme une piece abſolument authentique. [Mais le Synodique de S. Athanaſe n'eſt pas venu juſques à nous. Et quoique nous ayons aſſez de ſouſcriptions du Concile, [d] il n'y en a point qui puiſſe paſſer pour authentique, ni meſme qui ſoit capable de faire quelque autorité. Ainſi nous ramaſſerons ce que l'hiſtoire nous apprend des noms & des qualitez de ceux qui ſe trouverent à cette illuſtre aſſemblée.

Epi 69.c.11.p. 735.b.

c Socr.l.1.c.13. p.43.b.

Hier.in Lucif. p.144.c.

Note 3.

S. Silveſtre y devoit indubitablement preſider par ſa qualité d'Eveſque de Rome.] Mais ſon grand âge l'ayant empeſché d'y venir, il y envoya ſes Preſtres pour tenir ſa place, [d] & y eſtre pre-

Euſ.v.Conſ.l.3. c.7.p.487.a.

d Soz.p 430.a.

ſens au lieu de luy, avec ordre de conſentir à ce qui s'y feroit. [a]Ces Preſtres de Rome eſtoient Vite & Vincent. [b]Vite nommé auſſi Viton, & meſme Victor ſelon Baronius, [eſt apparemment le meſme] [c]Preſtre Viton, dans l'egliſe duquel ſe tint en l'an 341, le Concile de Rome pour Saint Athanaſe. [Vincent peut eſtre auſſi celui qu'on voit dans la ſuite de l'hiſtoire avoir eſté Eveſque de Capoue. Ces Eccleſiaſtiques que les Papes tiroient du corps de leur Clergé, pour les envoyer ſoit aux Conciles, ſoit aux Empereurs, ſont ceux qu'on a depuis appellez legats *à latere*.

Vide Binii ſuppl.

Euſebe ni les anciens hiſtoriens ne diſent point que S. Silveſtre ait envoyé d'autres legats au Concile de Nicée, que les deux Preſtres Vite & Vincent.]Il n'y a que Gelaſe de Cyzic, qui dit qu'Oſius de Cordoue y tenoit auſſi le meſme rang [Son autorité, quoiqu'elle ſoit aſſez mediocre, ne laiſseroit pas d'eſtre conſiderable en ce point, ſ'il n'eſtoit certain qu'il falſifie le texte d'Euſebe pour luy attribuer cet article & quelques autres. Neanmoins cette opinion a eſté embraſſée dans les ſiecles ſuivans par un grand nombre d'auteurs, dont quelques uns ont cru que Vite & Vincent repreſentoient particulierement la perſonne du Pape, & qu'Oſius tenoit la place du Pape & de tous les Eveſques d'Occident.]

Note 4.

'On pretend meſme qu'il preſida en cette qualité au Concile. [Et cette preſidence, quelque raiſon qu'elle ait pu avoir, n'eſt pas tout à fait ſans fondement.] 'Car de tous les Prelats qui aſſiſterent au Concile, Euſebe ne remarque en particulier que cet Eveſque d'Eſpagne ſi renommé; [par où tout le monde convient qu'il marque Oſius.]S. Athanaſe l'appelle le chef & le conducteur de tous les Conciles, [ſoit qu'il y preſidaſt, ſoit qu'il en fuſt l'ame & l'eſprit, comme Saint Auguſtin l'eſtoit de ceux d'Afrique.]Son nom ſe trouve le premier dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée, avant ceux des legats du Pape; ce qui ſeroit moins conſiderable ſ'il n'eſtoit autoriſé par Socrate,] 'qui ſuit le meſme ordre. [Il preſida en 347 au Concile de Sardique,] 'puiſqu'il y ſigna le premier, ſelon S. Athanaſe: [d]& Theodoret dit auſſi qu'il y eſtoit le premier. [Mais l'Eveſque d'Antioche n'y aſſiſtoit pas, & celui d'Alexandrie y eſtoit comme accuſé:] '& Theodoret dans l'endroit où il dit qu'Oſius eſtoit le premier à Sardique, dit ſeulement qu'il avoit beaucoup paru à Nicée.

πρωτόθρονος.

Nous avons meſme des autoritez pour croire que ce fut Saint Euſtathe d'Antioche qui preſida au Concile. [e]Car Jean d'Antioche écrivant à S. Procle [vers l'an 435,] le qualifie abſolument le

[a] Thdrt. l. 1. c. 6. p. 340. d.
[a] Soz. p. 430. a.
[b] Gel. Cyz. l. 2. c. 5. p. 68. Bar. 325. § 20.
[c] Ath. ap. 2. p. 739. c.
Gel. Cyz. p. 68. d. e.
Bar. 325. § 20.
Euſeb. Conſt. l. 3. c. 8. p. 487. a.
Ath. de fug. p. 703. d. [fol. p. 837. d.
Conc. 2. 2. p. 50. e.
Socr. l. 1. c. 13. p. 43. a.
Ath. ap. 2. p. 766. c.
[d] Thdrt. l. 2. c. 12. p. 606. d. c. d.
Blond. prim. p. 1195.
[e] Fac. l. 7. c. 1. p. 318. a.

premier des ſaints Peres aſſemblez à Nicée; & Facundus, le premier de ce Concile. On tire de Theodoret, qu'il eſtoit aſſis le premier du coſté droit dans l'aſſemblée, & qu'il harangua Conſtantin au nom de tous les Eveſques: [ce qui naturellement appartient au preſident:] On croit le pouvoir montrer meſme par S. Jerome. La chronique de Nicephore l'appelle nettement le chef des Peres de Nicée. S. Anaſtaſe Sinaïte peut bien avoir voulu dire la meſme choſe: & le terme de Preſident ſe trouve meſme dans une lettre attribuée au Pape Felix III; [ce qui ſeroit une autorité bien plus conſiderable, ſi diverſes raiſons ne nous faiſoient croire que cette piece n'eſt que du VIII ſiecle.

l. 1. c. 1. p. 468. a. Thdrt l. 1. c. 6. p. 541 c| Bar. 325. § 54. 55. Euſt. hex. p. 136. Conc. t. 4. p. 1072. c. κορυφαῖον προεδρος.

Cet honneur devoit plutoſt appartenir à Saint Alexandre Eveſque d'Alexandrie, qui aſſiſta auſſi au Concile. Mais il peut ne l'avoir pas voulu prendre pour ne pas donner ſujet de plainte aux Ariens, dont il pouvoit eſtre conſideré comme la partie.] Il ne laiſſa pas d'y avoir toute la part & toute l'autorité duë à ſa dignité & à ſon merite, & ſelon les termes du Concile, d'y eſtre le maiſtre de toutes choſes, [parcequ'il ſavoit bien n'uſer de ſon pouvoir que ſelon l'ordre & la juſtice.] Il avoit amené avec luy S Athanaſe ſon Diacre, ou comme dit Theodoret, ſon Archidiacre. Il honoroit tres particulierement ce Saint, & il en recevoit beaucoup d'aſſiſtance, tant pour le conſeil, que pour tout le reſte, quoiqu'il fuſt encore jeune. [Mais ce n'eſt pas ici le lieu de faire l'eloge du grand Athanaſe.

Thdrt. l. 1. c. 8. p. 548. Ath. ap. 2 p. 725. d. a Thdrt. l. 1. c. 25 p. 576 b. b Socr. l. 1. c. 8 p. 20. b. c Ruf. l. 1. c. 5. p. 237. d Thdrt. p. 576 b.

On voit autrepart quel eſtoit le merite de ceux que nous venons de nommer, je veux dire d'Oſius, de S. Alexandre, & de S. Euſtathe, auſſi-bien que celui de S Macaire de Jeruſalem, & de Cecilien de Carthage.] Car Saint Macaire aſſiſta au Concile comme rempliſſant un des thrones apoſtoliques. Nous ſavons auſſi que Cecilien y eſtoit, non ſeulement par les ſouſcriptions du Concile, où ſon nom ſe lit, & par Gelaſe de Cyzic, mais encore par le VI. Concile de Carthage en l'an 419. [Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi S. Athanaſe, qui pouvoit difficilement l'avoir connu autrepart,] le met au nombre de ces hommes apoſtoliques dont la foy tres pure ne pouvoit eſtre ſuſpecte. Un Eveſque dit dans le V. Concile, qu'il fut le ſeul de l'Afrique qui vint au Concile de Nicée.

V. leurs titres.

Thdrt. l. 1. c. 17. p. 562. b| Soz. l. 1. c. 17. p. 430 a. e Conc. t. 2. p. 54. c. f Gel. Cyz. l. 2. c. 40. p. 202. g. Conc. t. 2. p. 1592. c. h Ath. in Ar. or. 2. p. 291. c.

[Voilà ceux qu'on peut dire avoir eſté les chefs & les Peres du Concile, Oſius par le ſeul merite de ſa perſonne, & les autres par celui de leurs perſonnes & de leurs ſieges. Il y faut joindre les autres Eveſques que nous trouvons dans les anciens auteurs, en

ſuivant l'ordre des provinces marqué dans les ſouſcriptions du Concile.]

ARTICLE III.

Des Eveſques d'Egypte, & du patriarcat d'Antioche.

ENTRE les Prelats d'Egypte, les plus celebres ſont Saint Paphnuce Eveſque dans la haute Thebaïde, [a] & S. Potamon [b] d'Heraclée, [ſur le Nil, dans la province appellée Arcadie.] Ils eſtoient tous deux du nombre des Confeſſeurs; [& leur merite nous obligera d'en parler en plus d'un endroit.] Socrate marque 2. qu'il y avoit un [1] Arpocration & un Cynon. [c] Les ſouſcriptions ne parlent que du premier, qu'elles font Eveſque de Naucratite [dans la premiere Egypte.] Entre les autres qui y ſont nommez, on peut remarquer Adamance de Cynople [dans l'Arcadie ou dans la ſeconde Egypte, car il y a deux Cynoples;] Tyran d'Antinoé [dans la premiere Thebaïde;] Caius de Thmuis [dans la premiere Auguſtamnique;] Philippe de Panephyſe [dans la meſme province;] & Athas de Squedie dans la Thebaïde ſelon les ſouſcriptions, ou dans la premiere Egypte ſelon la geographie ſacrée. Ces cinq Eveſques ſont nommez avec Arpocration entre ceux qui ſoûtinrent l'innocence de S. Athanaſe au Concile de Tyr [en 335.] Arpocration, Philippe, Caius, & Athas, ſont auſſi nommez parmi ceux qui ont ſouſcrit le Concile de Sardique.

Ruſſ. l. 1. c. 4. p. 237. — Socr. l. 1. c. 8. p. 20. a. — Conc. t. 1. p. 51. a. — b d Epi. 68. c. 7. p. 723 d. — c a Ruſ. p. 237. — d Socr. l. 1. c. 13. p. 43. b. — e Conc. t. 2. p. 49. e. — f p. 50. a.

Les Eveſques de la Paleſtine qu'on peut remarquer, ſont le celebre Aſclepe de Gaze; [ſ] & Germain de Naple [ou Sichem,] qui avoit aſſiſté vers l'année 314 aux Conciles d'Ancyre & de Neoceſarée. Son nom, avec ceux de Pierre d'Ahila, de Macrin d'Eleutherople, de Paul de Maximinople, & de Silvain d'Azot, ſe trouve parmi ceux du Concile de Paleſtine qui receut S. Athanaſe aprés le Concile de Sardique. [Pour ceux tant de cette province que des autres, qui favoriſoient Arius, nous en parlerons à part.]

V. Vital, & S. Philogone d' Ant.

Conc. t. 2. p. 50. b. e. — Ath. ap. 2. p. 775. e.

Dans la Phenicie nous remarquons Hellanique [de Tripoli,] à qui Arius avoit fait l'honneur de le mettre au nombre de ſes adverſaires avec Saint Philogone & Saint Macaire; Enée de Ptolemaïde, Magnus de Peluſe, & Antoine ou Anatole d'Emeſe, ſont encore nommez dans le Concile d'Antioche, [tenu peu d'années aprés.]

Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537. c. — Conc. t. 2. p. 50. d 559 e.

Dans la Syrie, nous avons le tres admirable Euphration de

Ath. de fug. p. 702 d.

1. *ou bien*, Harpocration de Cynople.

Balanée, comme l'appelle S. Athanaſe, lorſqu'il dit qu'il fut depuis chaſſé de ſon ſiege par les Ariens; & S. Paul Eveſque de Neocesarée ſur l'Euphrate, à qui l'on avoit eſtropié les deux mains ſous Licinius, en luy brulant les nerfs avec un fer chaud. Il ſe trouva encore au Concile d'Antioche en 341, auſſi-bien que Archelaüs de Dolique, Baſſe de Zeugma; Maurice d'Epiphanie, Pierre de Gindare, Pipere de Samoſates, & Sirice de Cyr. On y peut ajouter Salomon ou Salamin de Germanicie, Alphie d'Apamée, & Geronce de Lariſſe, qui avoient aſſiſté au Concile de Neocesarée: Salomon avoit encore eſté à celui d'Ancyre, Alphie aſſiſta depuis à celui d'Antioche; auſſi-bien que Nicomaque de Boſtres, & Cyrion de Philadelphie, toutes deux dans l'Arabie.

Thdrt.l.1.c.6.p. 540.541.

p.540. 'S. Jacque de Niſibe eſt celebre pour la Meſopotamie. Il avoit avec luy, tant dans ce Concile que dans celui d'Antioche, Etthere d'Edeſſe, & Antioque de Rheſinas. V. ſon titre.

Suid.a.p.492.f. 'Theodore de Tarſe metropole de la Cilicie, avoit eſté, à ce qu'on dit, inſtruit à Athenes [dans les belles lettres.] On pretend qu'il avoit pour frere aiſné Auxence de Mopſueſte, [qui ſe rendit depuis celebre entre les Ariens. Mais cela ne nous oblige point de croire que Theodore fuſt dans les meſmes ſentimens. Il n'eſt pas non plus fort certain qu'il fuſt Eveſque dés ce temps-ci,] Conc.t.2.p.52.b. 'quoique ſon nom ſe liſe dans les ſouſcriptions du Concile. On peut dire la meſme choſe de Macedone de Mopſueſte, [predeceſſeur d'Auxence dont nous venons de parler.] Macedone ſe trouva au Concile d'Antioche, & il y eut pour compagnons, auſſi-bien qu'à Nicée, ſelon les ſouſcriptions, Heſyque de la petite Alexandrie, Moyſe de Caſtabales, & Nicetas de Flaviade [ou Flaviople.] V. la note 3.

Soz.l.1.c.10.p. 414.c.d. 'Saint Amphion d'Epiphanie qui eſt auſſi une ville de la Cilicie, avoit confeſſé le nom de J. C. durant les perſecutions precedentes. Il avoit déja aſſiſté aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée vers l'an 314. S. Athanaſe le met entre les hommes apoſtoliques de ſon temps; [a] & meſme, ſelon quelques manuſcrits, il luy donne la qualité de Confeſſeur; "ſon nom eſt dans le martyrologe Romain au 12 de juin. S. Athanaſe luy joint Loup auſſi Eveſque dans la Cilicie, [dont nous n'avons point d'autre connoiſſance, ſi ce n'eſt le meſme que "Loup Eveſque de Tarſe qui aſſiſta aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée vers 315, ce qui nous feroit rejetter la ſouſcription de Theodore ſon ſucceſſeur.]

Ath.in Ar.or.1. p.291.c.
[a] Hil.fr.pr.p. 16.2.
Ath.p.291.c.
Note 5.
V. Vital & S. Philogone.

ART. IV.

ARTICLE IV.

De S. Leonce, de S. Hypace, & des autres de l'Aſie mineure.

LEONCE metropolitain de Ceſarée en Cappadoce, [qui avoit auſſi déja aſſiſté vers l'an 314 aux Conciles d'Ancyre & de Neoceſarée,] vint encore à Nicée pour la condannation d'Arius; & ce fut dans ce voyage qu'il inſtruiſit à la foy Saint Gregoire depuis Eveſque de Nazianze, & pere du theologien de meſme nom. Cet illuſtre Pere l'appelle le grand Leonce. 'Et S Athanaſe le met parmi les hommes apoſtoliques dont la foy ne pouvoit eſtre ſuſpecte. [C'eſt pourquoi nous ne pouvons point dutout nous arreſter à ce que dit Philoſtorge, qu'il favoriſa Arius dans le Concile.

Naz. or. 19. p. 294. a, b.

ἐ κάθου.

Ath in Ar. or. 1 p. 291. b.

Philg. ap. p. 177

'Gelaſe de Cyzic l'appelle l'ornement de l'Egliſe: [a]Gregoire Preſtre de Ceſarée en Cappadoce en fait un eloge particulier. Il dit qu'avant que devenir à Nicée, il avoit déja enduré beaucoup de travaux pour la foy, que beaucoup de Martyrs & de ſaints athletes avoient ſurmonté le demon par ſon moyen, & que beaucoup de Fideles eſtoient parvenus au royaume du ciel ſous ſa conduite, particulierement le grand S. Gregoire d'Armenie, 'qui, ſelon ſa vie, fut fait Eveſque par Saint Leonce. [b]Et on ajoute meſme, qu'il obligea tous ſes ſucceſſeurs par de grands ſermens, à eſtre toujours ordonnez par l'Archeveſque de Ceſarée. 'Le meſme Preſtre Gregoire dit que de ſon temps on voyoit encore le corps de S. Leonce tout entier, meſme avec ſes cheveux & ſes ongles, & qu'il en ſortoit une tres excellente odeur. 'On marque qu'il eſtoit enterré dans une egliſe de Saint Heſyque Martyr. Le martyrologe Romain en fait mention le treizieme de janvier. 'On pretend, ſans preuve, que ſon corps a eſté tranſporté à Vicence, & depuis à Mets.

Gel. Cyz. l. 2 p. 201.

a Sur. 10. jul. p. 161. § 12.

Boll. 13. jan p. 781. § 4. § 7.

Sur. 10. jul. p. 161. § 12.

Boll. 13. jan p. 782. § 12.

§ 13.

'Saint Athanaſe joint à Leonce, Eupſyque Eveſque [de Tyanes] auſſi dans la Cappadoce, & encore trois celebres Eveſques du Pont ou de l'Armenie, Saint Baſilée [d'Amaſée,] Saint Melece [de Sebaſtople,] & Longien [de Neoceſarée.] 'C'eſt pourquoi Philoſtorge eſt ridicule de conter les trois derniers parmi ceux qui favoriſerent Arius dans le Concile de Nicée. [Mais il eſt meſme bien difficile de ſoûtenir que Saint 'Baſilée ait aſſiſté à ce Concile, puiſque ſelon la chronique de S. Jerome, il eſtoit mort dés l'an 320.] Et les ſouſcriptions du Concile mettent en ſa place

Ath. p. 291. b.

Phiſg. ap. p. 177 & p. 32. 33.

V. ſon titre.

Conc. t. 2. p. 32. d.

Eutychien ſon ſucceſſeur, quoiqu'elles ſe trompent de le mettre parmi les Eveſques de l'Armenie majeure.

Bar.325.§ 27. Pour cette province, outre Acrite ou Aroſtane nommé dans les ſouſcriptions Eveſque de Dioſponte, & que les nouveaux Grecs diſent avoir eſté appellé de la grande Armenie où il avoit Conc.t.2. p.52. d. ſuccedé à Saint Gregoire, pour ſe trouver au Concile; outre cet Acrite, dis-je, on peut encore remarquer dans les ſouſcriptions Heracle de Zelone, qui avoit eſté aux Conciles d'Ancyre & de Neoceſarée.

Men.15.nov.p. 248|31.mars, p. 274|Canif.t 2 p. 746.909|Ugh.t. 6.p.1134. Les Grecs honorent beaucoup Saint Hypace Eveſque de Gangres en Paphlagonie, qu'ils diſent avoir aſſiſté au Concile de Nicée, & avoir fait beaucoup de merveilles, tant dans ſa vie qu'à ſa mort, qui fut honorée par le martyre. Car les Novatiens, particulierement ceux d'un lieu nommé Lazique, l'ayant attendu dans un lieu étroit parmi des montagnes où il avoit à paſſer, l'aſſommerent à coups de pierres & de baſtons, & le jetterent demi mort dans une riviere, où eſtant un peu revenu à luy, il demanda miſericorde à Dieu pour eux: ce qui n'empeſcha pas une miſerable femme de luy donner un coup de pierre dans la temple, qui acheva de luy oſter la vie. Elle & les autres aſſaſſins furent poſſedez du demon, & delivrez enſuite à l'enterrement du Saint. [Nous voudrions que cette hiſtoire euſt de meilleurs auteurs que les menologes des Grecs. Ce qu'ils diſent d'un dragon que S. Hypace brula, ſent bien la fable, & il y a des particularitez fort difficiles à ſoûtenir. Mais l'hiſtoire de ſa mort pourroit bien eſtre tirée de meilleurs memoires.] On la met ſous Conſtance. [Et ainſi je ne ſçay ſi elle ne pourroit point avoir ſervi de pretexte] aux grandes rigueurs que Macedone exerça vers l'an 357, contre les Novatiens dans la Paphlagonie & aux environs. [a]Les Grecs font leur grand office de S. Hypace le 31 de mars, [b]& ils en font encore une memoire le 14 ou 15 novembre. Le martyrologe Romain l'a mis le 14 du meſme mois. [d]Quelques uns le qualifient Eveſque d'Ancyre, le confondant peut-eſtre avec quelque autre Hypace qui aura vécu du temps des Empereurs Iconoclaſtes.

Soer.l.2.c.38.p. 144.c.d| Soz.l 4. c.21.p.571.572| Juli.ep.52.p.212.
a Men|Canif.p 746.
b Canif. p.909| Ugh t.6. p.1134. a
c Men.p.248| Boll.31.mars,p. 509.e.
d Boll.may,t.1. p.21.22.
e Ath.ap.2.p. 742.d| 750.c| Thdrt.l.2.c.6. p.588.b.
f Conc.t.2.p. 52 c.

[Car le ſiege d'Ancyre metropole de la Galacie, eſtoit rempli en ce temps-ci par le celebre Marcel,] [c]qui eſtoit au Concile de Nicée, [e]quoique les ſouſcriptions mettent Pancrace ou Pancaire au lieu de luy. Elles ajoutent quatre autres Eveſques de Galacie, Philadelphe de Juliople, [qui avoit eſté au Concile d'Ancyre vers 314,] Dicaiſe de Tabie, Erece de Plata, & Gorgone de Cynne, [qui ont ſouſcrit à celui de Neoceſarée.]

'Theonas de Cyzic y eſtoit auſſi pour la province d'Aſie, avec Eutyque de Smyrne, & Marin de Troade. Nuneque Eveſque de Laodicée en Phrygie [avoit déja paru au Concile d'Ancyre.] c[Gel.C, 2 l.2.c. 40.p.201.

'On pretend que Saint Nicolas Eveſque de Myre dans la Lycie, eſtoit à celui de Nicée, [ce que nous examinerons autrepart.] Bar.325.§ 36.

V. Saint Nicolas.

Agape ou Agapet de Seleucie en Iſaurie, & Theodore de Vaſagade, ſont marquez dans les ſouſcriptions de Nicée & d'Antioche.

'Celles de Nicée marquent un Gelaſe de Salamine en Cypre. Conc.t.2.p.54.2

'La vie de S. Epiphane, s'il eſt permis de la citer, parle de Gelaſe Eveſque de Salamine, qui avoit eſté pris pour eſtre martyrizé. Elle ne dit point ce qui en arriva. 'Il y a un Geraſe entre les Eveſques de Cypre qui ont ſigné le Concile de Sardique. [Mais les ſignatures du Concile de Nicée ne marquent point le grand Spiridion Eveſque de Trimithonte,] 'qui y eſtoit neanmoins. Sur.12.may, p. 158.§ 34. Ath.ap.2.p.768. c. Ruf.l.1.c.5.p. 237.

[a]Elles marquent un Cyrille de Paphos. [b]C'eſt apparemment le meſme que celui que Leonce de Byzance appelle S. Cyriaque Eveſque de Paphos & Confeſſeur, l'un des Peres du Concile de Nicée, & dont il cite une homelie ſur la Theophanie [ou la feſte de Noel. Ce témoignage ſeroit encore plus authentique,] 'ſi le meſme Leonce ne mettoit auſſi Saint Hilaire au nombre des Peres de Nicée. [a] Conc.t.2 p. 542. [b] Leon.In N.& Eu l.1. p.974 c. p.976.d.

ARTICLE V.

Des Prelats de l'Europe, & des pays étrangers, & de tous les Peres du Concile en general.

'LE's ſouſcriptions du Concile marquent dans la province d'Europe Phedrie Eveſque & metropolitain d'Heraclée, & à la marge il y a le nom de Pedore [Ainſi ce peut eſtre Pederote d'Heraclée,] que Saint Athanaſe met entre les hommes apoſtoliques de ſon temps, dont la foy eſtoit tres ſincere. [c]Mais ſon ſiege fut depuis rempli par Theodore, [d]l'un des principaux chefs des Ariens, qui l'eleverent à cette dignité, quoiqu'il euſt eſté depoſé de la preſtriſe. Conc. t.2.p.54. b. Ath.in Ar.or.1. p.291.c. [c] Blond.prim.p. 1195. [d] Ath.p.290.2.

'Saint Alexandre de Byzance fut un de ceux qui condannerent Arius à Nicée par leurs ſuffrages. [Nous en parlerons plus amplement en particulier.] Soz l.2.c.29.p. 489.2.b.

'Protogene celebre Eveſque de Sardique dans la Dace, & dont Saint Athanaſe fait le meſme eloge que de Pederote, 'eſtoit auſſi au Concile. 'On remarque que Conſtantin luy avoit adreſſé un Ath.p.291.b. Gel.C p.202. Bar.326.§ 73.

reſcrit en l'an 316, pour autoriſer les affranchiſſemens qui ſe faiſoient dans l'egliſe en preſence du peuple & des Eveſques qui y ſignoient. [Il eut l'honneur de recevoir chez luy en 347, 'le grand Concile qui rétablit S. Athanaſe, & il merita les injures & les anathemes des Euſebiens.] V. S. Athanaſe § 42.

Ath. p. 291. b. 'S. Athanaſe joint à Protogene Silveſtre Eveſque de la meſme province, [dont le nom ne ſe lit pas parmi les ſouſcriptions du Concile.] Il loue de la meſme maniere Piſte ou Poſte, & Ariſtée, Eveſques de Grece; Capiton de Sicile; & Euſtorge d'Italie, ['qui peut eſtre celui qui gouvernoit vers ce temps là l'Egliſe de Milan.] On ne trouve dans les ſouſcriptions que Piſte qualifié Eveſque d'Athenes. 'Il y avoit encore au Concile un autre Piſte de Marcianople dans la Myſie. V. les Donatiſtes § 13.

Gel. Cyz. p. 202. p. 201. 'Pour Alexandre de Theſſalonique qui eſtoit auſſi au Concile, [il faut que ce fuſt un Eveſque tres conſiderable,] 'puiſqu'il qualifioit S. Athanaſe ſon fils; [a] & que dans le Concile de Tyr, où il ſoûtint la cauſe de ce Saint, 'le Comte Denys mande aux Euſebiens que ce ſera un grand ſujet de plainte contre eux, ſi on vient à ſavoir que ſon ſeigneur Alexandre n'approuve pas ce qu'ils font. 'Les Grecs honorent le 15 de may S. Achille Eveſque de Lariſſe, qu'ils diſent avoir eſté celebre par ſa pieté & par ſes miracles, avoir eu beaucoup de part à la victoire que l'Egliſe remporta ſur l'Arianiſme dans le Concile de Nicée, & s'y eſtre fait admirer de tout le monde. [Si cela eſt veritable, il eſt étonnant que S. Athanaſe ne l'ait point nommé entre les hommes apoſtoliques de ſon temps.]

Ath. 2. p. 2. p. 783 c. a p. 798. P 799 b. Boll. 16 may, p. 465.

Conc. t. 2. p. 54. d Gaſſend. de Dio P 49. Gall. chr. t. 2. p. 554. 'Les ſouſcriptions du Concile ne marquent qu'un ſeul Eveſque des Gaules, ſavoir Nicaiſe, qu'elles font meſme Eveſque "de Dijon, [qui n'a jamais eſté un ſiege epiſcopal.] C'eſt ce qui oblige à changer ce nom en ceux "de Digne, qui eſt encore aujourd'hui une ville epiſcopale dans la Provence; 'ou de Die en Daufiné. Cette derniere Egliſe conte en effet entre ſes Eveſques, un Nicaiſe dont le corps eſtoit honoré dans ſa cathedrale à la fin du XI. ſiecle, & elle croit que c'eſt luy qui a aſſiſté au Concile de Nicée au nom de toutes les Gaules. On tire tout cela d'un acte fait vers l'an 1075, par Hugue un de ſes ſucceſſeurs. On marque que ſa religion eſt encore autoriſée par la vie de S. Marcel de Die, ["qui paroiſt une piece fort ancienne;] & on en cite que cet Eveſque raporta dans les Gaules la réponſe du Concile. [Cette tradition ſe peut d'autant plus aiſément recevoir,] 'que les plus habiles de l'Egliſe de Digne ne reconnoiſſent point de Nicaiſe. *Divionenſis.* *Dinienſis.* V. *Saint Mamert* § 3.

P 557. 558. 2.

entre leurs Eveſques,& croient avoir receu la foy par S.Domnin diſciple de S Marcellin d'Embrun, [qui n'a vécu apparemment qu'aprés le milieu du IV. ſiecle .] 'Le nom de Nicaiſe ſe trouve encore entre les Eveſques des Gaules qui ont ſigné le Concile de Sardique en 347.'On le dit de Pallade ſucceſſeur de Nicaiſe, [& je ne l'y trouve point .] Ath ap.2.p.767 d. Gall.chr.t.2.p. 554.2.c.

'Ce qui rendit le Concile de Nicée encore plus auguſte, c'eſt qu'outre les Eveſques de toutes les provinces de l'Empire Romain ,il s'y en trouva encore quelques uns des autres pays. 'Car on y vit un Eveſque de Perſe,'nommé Jean dans Gelaſe de Cyzic, & dans les ſouſcriptions. [a]La Scythie meſme voulut participer à cette auguſte aſſemblée.[b]Theophile Eveſque des Scythes ou des Gots y ayant ſigné le ſymbole, & en ayant porté la foy dans ſon pays,où elle demeura pure juſqu'à la fin du regne de Conſtance, [ou meſme juſqu'à celui de Valens.]Les ſouſcriptions marquent ce Theophile ſous le titre de metropolitain des Gots , avec un Eveſque du Boſphore nommé Domne ou Cathire , '& cinq de l'Armenie majeure ; [qu'elles confondent peut-eſtre avec la mineure,] à laquelle elles n'en attribuent que deux . Euſ.v.Conſt.l.3. c.7.p 486.487. p.487.a. Gel.C p.201 Conc.p.52.b. a Euſ.v C on ſ.p. 487 a. b Socr.l.2. c.41. p.155.a. Conc.t.2.p 54.d p.52.d.

[Voilà ce que nous avons pu trouver des noms de ces hommes illuſtres qui compoſoient cette aſſemblée,]'& qui la rendoient comme une image de celle des Apoſtres , & une couronne de paix que Conſtantin offroit à Dieu pour action de graces de tant de victoires qu'il luy avoit accordées . 'De ces ſaints Prelats , les uns eclatoient par la ſageſſe de leurs diſcours , les autres par l'auſterité de leur vie , & leur patience dans les travaux , & quelques uns par une ſage mediocrité . 'Il y en avoit beaucoup qui eſtoient relevez par des graces apoſtoliques, & beaucoup qui, comme dit l'Apoſtre , portoient ſur leurs corps des marques des ſouffrances de J.C. 'On en voyoit qui avoient eu les deux mains eſtropiées pour J.C , comme nous l'avons remarqué de S. Paul de Neocesarée; d'autres,comme Saint Paphnuce, à qui on avoit brulé le jarret , d'autres avoient l'œil droit arraché, 'comme ce Saint meſme,[c]En un mot, on y trouvoit un grand nombre de Confeſſeurs, '& un peuple entier de Martyrs. [d]On voyoit raſſemblé dans une ſeule Egliſe , tout ce que les Egliſes de l'Europe , de l'Afrique, & de l'Aſie, avoient de plus grand , [e] & toutes les lumieres du monde. Euſ.p.487.b. c.9. p.487.d Socr.l.1. c.8.p. 19.20. Thdrt.l.1.c 6.p. 540.d. p.541.a. Ruf.l.1.c.4 p. 237. c c.2.p.236. Thdrt. p.541.a Chry.t.5.of.52. p.612. d Euſ.v.Conſt.l. 3.c 7.p.486.d. e Mar. V. l.1.p. 198.b.

ARTICLE VI.

Des Eveſques Ariens qui eſtoient au Concile.

Thdrt.l.1.c 6.p. 541.b. MAis parmi ce grand nombre de Saints, il y avoit quelques Prelats dont la foy n'eſtoit pas ſincere, quoiqu'ils couvriſſent autant qu'ils pouvoient leur malice, n'oſant pas défendre ouvertement les blaſphemes d'Arius. 'De ce nombre eſtoient principalement ceux qui eſtoient habiles à la diſpute, & qui par cette confiance dans leur ſubtilité, haïſſoient la ſimplicité de la foy. 'Theodoret met en ce rang "tous ceux qu'Arius avoit contez pour luy dans une lettre à Euſebe de Nicomedie; c'eſt à dire Euſebe de Ceſarée en Paleſtine, Theodote de Laodicée [en Syrie,] Paulin de Tyr, Athanaſe d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, & Aece de Lydde. 'Il y ajoute Menophante d'Epheſe, Narciſſe de Neroniade en Cilicie; Patrophile de Scythople, Theogone [ou Theognis] de Nicée, Theonas de Marmarique, & Second de Ptolemaïde en Libye.

Ruf.l.1.c.2 p. 236.

Thdrt. p.542.b| c.4 p.538.a.

V. les Ariens §6.

c.6.p 542.b.

[Perſonne ne doute qu'il n'y faille ajouter Euſebe de Nicomedie. Il ne peut pas meſme y avoir de difficulté pour Maris de Calcedoine] 'qui eſt conté entre les fauteurs d'Arius par Gelaſe, par Socrate, & par Sozomene. [a] Les ſouſcriptions du Concile témoignent auſſi qu'il y aſſiſta. [Il eſtoit conſtamment & Arien & Eveſque dés devant le Concile,] [b] puiſque ſelon S. Athanaſe, il avoit écrit dés ce temps là pluſieurs blaſphemes contre J. C. [c] Philoſtorge le met entre les pretendus diſciples de S. Lucien, comme nous l'avons marqué 'autrepart. [d] Il fut en 335 l'un des celebres deputez de la Mareote contre S. Athanaſe, [& ſe ſignala toujours dans la défenſe de l'hereſie juſque ſous Valens,] [e] quoique Dieu euſt puni l'aveuglement de ſon cœur "par celui de ſon corps.

Gel.C.l.2.c.7.p. 85|Socr. l.1.c.8. p.20.b|Soz l.1.c. 21.p 435.c.

a Conc.t.2 p. 54.a.

b Ath.de ſyn p. 886 b.

c Philſg.l 2.c. 3.5.p 20.21.

d Ath.ap 2.p. 733.746.

e Socr|Soz.

Ibid.

V. la perſ. de Julien §

Il faut remarquer [en paſſant,] que Narciſſe de Neroniade, outre le crime de l'Arianiſme, eſtoit encore coupable de pluſieurs autres, & qu'il fut depoſé par trois differens Conciles, [dont nous n'avons point de connoiſſance, hormis celui de Sardique en 347.]

Ath de fug.p. 718.d.

5.

Euſ. in Marc.l. 1.c.4.p.28.a. f p.25.c.d.

'Marcel d'Ancyre l'a accuſé d'avoir écrit en ces propres termes, Qu'il y avoit un premier & un ſecond Dieu. [f] Il cite d'une lettre de Narciſſe meſme, que l'Eveſque Oſius de [Cordoue] luy demandant s'il admettoit [en Dieu] deux "ſubſtances, comme Euſebe de Ceſarée, il répondit; Je ſçay par ſes écrits qu'il croit qu'il y en a trois.

deux.

[Tous ceux que marque Theodoret ne ſont encore que treize Eveſques pour Arius;] '& Rufin nous aſſure qu'il y en avoit 17. Ruf.l.1.c.5.p. 237.

[a]Philoſtorge y ajoute d'abord quatre Eveſques de Libye, outre Second & Theonas, ſavoir Sentien de Borée, Daque de Berenice, Second de Teuquire, & Zopyre de Barca, 'dont les trois derniers, ſe trouvent dans les ſouſcriptions du Concile, quoiqu'avec quelque difference. [Et il n'eſt pas tout à fait incroyable qu'Arius ait eu veritablement ſix Eveſques pour luy dans la Libye;]puiſqu'il ſe vante d'eſtre ſuivi par toute cette province. [a] Philoſtorge ajoute Melece de Thebaïde, [c'eſt à dire le ſchiſmatique, qui pouvoit bien eſtre à Nicée, & favoriſer Arius: mais il n'y a point d'apparence qu'il y ait eſté receu pour donner ſon ſuffrage, puiſque comme nous le verrons, ſon affaire ne fut terminée qu'aprés celle d'Arius, & qu'il ne fut receu dans l'Egliſe qu'à condition qu'il n'exerceroit aucune fonction epiſcopale.] Phiſg.ap.p. 177. n. p. 25. 26. Gel.Cyz.l.1.c.1. p.209. a Phiſg.ap.p. 177.

'Philoſtorge parle enſuite de Patrophile, Euſebe de Ceſarée, Paulin, Narciſſe, Athanaſe d'Anazarbe, Maris, Theognis, & Euſebe de Nicomedie, [ſur leſquels il n'y a point de difficulté, ſi ce n'eſt que Paulin eſtoit déja mort, ſelon quelques uns, quoique ſelon toutes les apparences, il ait vécu juſques en 331. Mais on ne ſçait ce que c'eſt qu'Amphion de Singedon en Phenicie. On ne connoiſt point de ville de Singedon hors de la Meſie; & on n'oſeroit dire qu'il faut Sidon,] 'parcequ'il y a un Theodore de Sidon dans les ſouſcriptions du Concile. 'Philoſtorge conte encore entre les fauteurs d'Arius, Tarcondimate d'Eges dans la Cilicie, [qui eſt dans les ſouſcriptions,]& Eulale de Cappadoce [qu'on ne connoiſt point,] ſi ce n'eſt l'Eveſque de Sebaſte en Armenie, qui eſt auſſi nommé Euloge. Il y joint S. Leonce de Cappadoce, Saint Baſilée d'Amaſée, & S. Melece de Sebaſtople, [ce que nous avons montré eſtre une calomnie viſible.] Ibid. Conc.p.51.d. Phiſg.p.177. Conc.p.52.d. Phiſg.p.177.

'Gelaſe met encore Theodore d'Heraclée entre les Prelats qui favoriſerent Arius dans le Concile. [Mais nous avons déja marqué qu'apparemment Pederote homme tres Catholique, tenoit alors cette place:] 'Et Theodore n'ayant eſté fait Eveſque que par les Euſebiens, aprés avoir eſté depoſé du ſacerdoce, [il n'y a aucune apparence qu'il l'ait eſté ſitoſt.] 'Baronius met encore entre les Ariens, Paul de Larande, 'dont le nom ſe trouve parmi les Eveſques d'Iſaurie. [Il n'allegue point de preuve qu'il fuſt Arien. Voilà ce que nous avons trouvé de ces défenſeurs du menſonge, qui ſe mélerent avec les défenſeurs de la verité, & dont on ne peut faire monter le nombre qu'à vingt-deux, autant Gel.Cl.2.c.7.p. 85. Ath.in Ar.or.1 p.290.a. Bar.325. §.40. Conc.p.53.c.

qu'en met Philoſtorge, mais ce ne ſont pas tout à fait les meſmes.

Pour ce qui eſt de l'ordre que les Eveſques gardoient entre eux dans le Concile, il y a bien de l'apparence que la ſimplicité & la civilité, que S. Paul ne commande pas moins aux Prelats qu'aux autres Fideles, y eut autant de part que toute autre conſideration: Au moins il ſeroit bien difficile d'en ſavoir rien davantage.] Boll. 26. feb. p. 637. § 12. Baronius en devine ce qu'il luy plaiſt ſans grand fondement; & Bellarmin en diſpoſe bien d'une autre maniere qui n'eſt pas plus aſſurée, quoiqu'elle paroiſſe appuyée du jugement de Bollandus, qui raporte la conjecture de ce Cardinal, ſans parler de celle de Baronius qu'en un mot. [Il nous ſeroit bien plus important de ſavoir l'ordre dans lequel toutes les choſes ſe ſont examinées & decidées. Mais Dieu nous ayant privé de cette lumiere, nous ſerons obligez de les mettre dans la ſuite qui ſera la plus autoriſée, ou qui nous paroiſtra la plus naturelle.]

ARTICLE VII.

Commencement du Concile: Conſtantin y vient.

Bar. 325. § 8. LE Concile peut avoir eſté indiqué pour le 14 de juin, [ſelon ce qu'on cite d'Attique de Conſtantinople. ["Mais il y a apparence qu'il ne commença que le 19, qui eſt marqué comme le propre jour du Concile dans quelques anciens monumens. On en employa les premiers jours à en preparer & à en diſcuter les matieres, pour les decider ſolennellement en la preſence de Conſtantin, qui ne paroiſt pas y eſtre venu qu'aprés le troiſieme de juillet.] Avant donc que le jour deſtiné pour la deciſion, à laquelle Conſtantin vouloit eſtre preſent, fuſt arrivé, les Eveſques tinrent entre eux beaucoup d'aſſemblées dans l'egliſe de la ville, comme M.r Valois croit qu'on le peut tirer d'Euſebe, [a] & emploierent pluſieurs jours à agiter les queſtions de la foy, [b] n'oſant rien determiner ſur une affaire de cette importance qu'avec beaucoup de maturité & de precaution.

Soz l. 1. c. 17. 19. p. 431. a | 433. b. Euſ. v. Conſ. l. 3. c. 7. p. 486. d | n. p 222 2. b. a Ruf l. 1, c. 2. p. 236. b c. 5. p. 237. V. la note 1.

Ils faiſoient ſouvent venir Arius dans ces aſſemblées, pour s'aſſurer tout à fait de ſes ſentimens (car Conſtantin avoit commandé qu'il fuſt preſent au Concile;) [d] & ce miſerable, ſuivant les inſpirations du demon qui le poſſedoit, ne trembla point de proferer contre noſtre Sauveur, contre noſtre eſperance, & noſtre vie, des blaſphemes tout à fait indignes, contraires aux ſaintes Ecritures & à noſtre foy; & ne rougit point d'avouer que ſa

p. 237 | Soz p. 431 a | 433. b. c Ruf. l. 1. c. 2. p. 236. d Soc. l. 1. c. 9. p. 30. c. d.

ſa croyance eſtoit conforme à des expreſſions ſi étranges. 'Il ſoûtint que le Fils de Dieu eſtoit tiré du neant, qu'il n'avoit pas toujours eſté; qu'il eſtoit capable par ſa liberté, de la vertu & du vice; qu'il eſtoit une creature & un ouvrage de Dieu. Soc.p.27.28.

'Tous les Eveſques ſe boucherent les oreilles, quand ils entendirent proferer ces blaſphemes, & beaucoup d'autres que Saint Athanaſe raporte; '& ils conclurent tout d'une voix à anathematizer des opinions ſi deteſtables, 'ne pouvant ſeulement ſouffrir d'entendre ces penſées & ces paroles impies. 'Cela n'empeſcha pas neanmoins qu'on n'examinaſt ſoigneuſement ſa doctrine, [a]& que quelques Eveſques ne le défendiſſent avec beaucoup de chaleur. Ces Prelats, ennemis de la ſimplicité de la foy, parcequ'ils ſe confioient ſur leurs fauſſes ſubtilitez, 'ne vouloient pas qu'on ſe contentaſt de ſuivre l'opinion des anciens, ſans l'examiner auparavant. 'Mais ils avoient contre eux tous les Confeſſeurs qui eſtoient en grand nombre, '& tous ceux qui ne vouloient point qu'on innovaſt rien contre la tradition. Ath in Ar.or.ii p 295.d. d|Socr.p.27.d. Socr p.28.a. Soz.l.1.c.19.p. 433.b. a Ruf.l.1.c.2.p. 236. Soz.l.1.c.17.p. 431.a.b. Ruf.p.236. Soz.p.431.a.

'Il y eut divers philoſophes payens qui ſe mélerent dans les diſputes qui ſe firent, les uns par curioſité pour ſavoir quelle eſtoit noſtre doctrine, les autres par haine de noſtre religion, pour augmenter davantage le feu de la diviſion & du ſchiſme. Il paroiſt que ce fut avant la ſeance ſolennelle. [Mais nous reſervons pour un autre endroit tout ce qu'on dit de ces philoſophes.] Soz.l.1.c.18.p. 431.c.

'Conſtantin ayant eſté averti de l'arrivée des Prelats à Nicée, ſe haſta de s'y rendre, [b]aprés avoir celebré [à Nicomedie] la feſte de la victoire qu'il avoit remportée deux ans auparavant ſur Licinius [le troiſieme jour de juillet,][c] & dont on faiſoit tous les ans quelque rejouiſſance au meſme jour. [d] Il vint tant pour voir ce grand nombre de Prelats, que pour s'y rendre le mediateur de la paix, 'y établir la concorde, & étoufer toutes les diſputes auſquelles la folie d'Arius avoit donné le commencement. 'Il arriva la veille de la ſeance ſolennelle à laquelle il avoit reſolu de ſe trouver. Thdrt.l.1.c.6.p. 540.c. b Gel.Cyz.l.2.c 6.p 70|Socr.l.1. c 8.p.20.a. c Buch.cycl.p. 283. d Thdrt p.540 c. c.19 p 566.d. Gel.Cyz.l.2.c.6. p.70.a.

'Dés le jour meſme, divers Eveſques luy vinrent faire des plaintes, & luy preſenter des requeſtes contre leurs confreres, [comme nous le dirons dans la ſuite.] On croit, ſur quelques conjectures, que c'eſtoit un artifice des Ariens, qui ne demandoient qu'à brouiller, & euſſent eſté bien aiſes de rendre ſuſpects les plus ſaints Prelats: [ce qui revient aſſez à ce que dit Theodoret,] que c'eſtoient "quelques miſerables qui cherchoient à brouiller & à faire des querelles. Soc.p.21.a. Bar.325.§.42. Thdrt.l.1.c.10. p.552.b. φιλαπεχθήμονες ἄνδρες.

Euſ.v.Conſ.l.3. c.10.p.488.a| Socr.p.21.a. *a* Soz.l.1.c.19.p. 433.c. *b* c|Euſ.p.488.b| Thdrt.l.1.c.6.p. 541.b. *c* Euſ.p.488.a.b *d* Thdrt.p.540. b. *e* Euſ.p.488.b.

'Le lendemain qui eſtoit le jour marqué pour faire la deciſion de toutes les queſtions, [a] comme Conſtantin vouloit avoir part aux deliberations des Eveſques, [b] ils ſe trouverent tous au palais. [c] On avoit preparé pour les recevoir la plus grande ſale au milieu du palais, & on y avoit mis des ſieges des deux coſtez, [d] ſelon le nombre des Eveſques. [e] Quand ils furent entrez, & qu'ils eurent pris chacun leur place, ils demeurerent aſſis avec la modeſtie & le ſilence digne d'une ſi ſainte aſſemblée, attendant l'arrivée du Prince. Cependant ceux de la Cour entroient auſſi l'un aprés l'autre; & enfin l'Empereur arriva accompagné non de ſes gardes ordinaires, mais ſeulement de ſes miniſtres qui eſtoient Chrétiens.

b.c.

Tous les Eveſques ſe leverent dés qu'on les eut avertis que l'Empereur arrivoit, & alors il entra revétu de ſa pourpre, & tout couvert d'or & de diamans. Mais ſon ame paroiſſoit encore plus richement ornée par la pieté religieuſe & par la crainte de Dieu, qui reluiſoient dans l'abaiſſement de ſes yeux, dans la rougeur de ſon viſage, dans la modeſtie de ſes demarches, & dans un adouciſſement extraordinaire de ſa majeſté imperiale. 'Eſtant entré, il paſſa au milieu des Prelats [f] juſqu'au haut de l'aſſemblée, où il demeura debout juſqu'à ce que les Eveſques l'euſſent prié de s'aſſeoir, 'aprés qu'il leur en eut demandé la permiſſion. [g] Il s'aſſit ſur un petit ſiege d'or, [h] qu'on luy avoit preparé au milieu. [i] Toute l'aſſemblée s'aſſit auſſi-toſt aprés luy [k] par ſon ordre.

[a] p.212.2.d| [b] 07.p.433.c. *f* Euſ.p.488.d. Thdrt.p.541.c. *g* c|Euſ.p.488.d. *h* Thdrt.p.542.c. *i* c|Euſ.p.488.d. *k* Soz.p.413.c. *l* Euſ.v.Conſ.l. 3.c.11.p.489.

[l] En meſme temps, dit Euſebe, l'Eveſque qui eſtoit aſſis le premier du coſté droit, ſe leva, & prononça un diſcours étudié. adreſſé à l'Empereur, & où il rendoit graces à Dieu pour les biens dont il avoit comblé ce Prince. ["Ce paſſage a donné ſujet à bien des conteſtations, pour ſavoir qui eſtoit cet Eveſque, qui par cette action meſme, & par le rang qu'il tenoit, paroiſt avoir eſté le chef du Concile. Perſonne neanmoins ne dit que ce fuſt Oſius: mais les uns l'entendent d'Euſebe meſme, les autres de Saint Euſtathe d'Antioche, ou de S. Alexandre d'Alexandrie. S'il faut neceſſairement juger en faveur de quelqu'un, le droit de Saint Euſtathe paroiſt mieux établi que ce lui des autres.] Note 6.

a.

'Quand cet Eveſque, quel qu'il fuſt, eut achevé ſon diſcours, & ſe fut raſſis, tout le monde demeura dans le ſilence, ayant les yeux arreſtez ſur la perſonne de l'Empereur. Ce Prince, aprés avoir regardé tous les Eveſques avec un viſage gay & des yeux favorables, & s'eſtant un peu recueilli en luy meſme, leur "parla d'un ton de voix doux & moderé, ſans ſe lever. [m] Il fit ſa harangue Note 7.

Socr.p.21.a. *m* Euſ.v.Conſ. c.13.p.490.b.c.

en latin, quoiqu'il ſçeuſt le grec. Elle fut enſuite interpretée en grec par un autre, & donnée aux principaux Eveſques du Concile. Elle ne contenoit, ſelon que le raporte Euſebe que des témoignages de la joie qu'il avoit de ſe voir dans cette aſſemblée, des marques de douleur pour la diviſion de l'Egliſe, & une exhortation à la paix & à la concorde. c.12.p.489.490.

Il ajouta, ſelon Theodoret, que les ennemis de l'Egliſe eſtant terraſſez, & n'y ayant perſonne qui oſaſt attaquer les Chrétiens, il eſtoit tout à fait faſcheux de voir qu'ils ſe combattoient eux meſmes, & ſe rendoient la raillerie de leurs ennemis, qui eſtoient ravis de les voir ſe défaire les uns les autres : Que ces querelles eſtoient encore plus honteuſes dans des choſes de religion, ſur leſquelles ils avoient les inſtructions du Saint Eſprit dans les Ecritures. Car les livres des Evangiles & des Apoſtres, leur dit-il, » & les oracles des anciens Prophetes, enſeignent manifeſtement » ce qu'il faut croire touchant la divinité. C'eſt pourquoi il faut » bannir toutes les conteſtations, & tirer des témoignages de ces » livres, qui ſont inſpirez de Dieu, l'explication des points qui ſont » conteſtez. [Il n'y a pas grande apparence que ces paroles ſoient de la premiere harangue de Conſtantin, puiſqu'on ne voit pas pourquoi Euſebe les auroit omiſes. Conſtantin peut les avoir dites dans la ſuite des diſputes qui s'eleverent,] & dans leſquelles il parla diverſes fois, ſelon Euſebe. Thdrt.p.541. 542. Euſ.p.490.e.

[C'eſt ainſi que Conſtantin, agiſſant comme un bon fils à l'égard des Eveſques, qu'il conſideroit comme ſes peres, les portoit à convenir tous dans la foy apoſtolique.] Il leur permit enſuite de traiter avec ſoin & avec toute liberté les queſtions de la foy, n'ayant voulu ſe trouver au Concile que pour y eſtre comme l'un des Fideles, en laiſſant aux Prelats la liberté entiere de juger, ſans prevenir leurs eſprits par aucune loy precedente. Car pour les requeſtes qu'on luy avoit preſentées la veille contre divers Eveſques, il n'en parla que pour exhorter les Prelats à demeurer unis enſemble, & à ſe pardonner mutuellement tous les mecontentemens qu'ils pouvoient avoir. Socr.l.1.c.8.p.21. b. c.9.p.30.c. Amb.ep.13.t.5. p.204.m. Socr.l.1.c.8.p. 21.a.

ARTICLE VIII.

Des diſputes de S. Athanaſe & des autres contre Arius: Preuves des mauvais ſentimens des Euſebiens.

Soz l.1.c.20 p. 434.b. a Socr.l.1.c.9.p. 27.d. Soz.l.1.c.17.19. p.431 a|433.b. b c.20.p 434 c. c c.17.p.431.b.

ON commença donc à traiter les queſtions qui troubloient le repos de l'Egliſe.[a] Celle d'Arius]qui eſtoit la principale] fut auſſi examinée la premiere, [avec d'autant plus de facilité,] qu'elle l'avoit déja eſté avec beaucoup de ſoin.[b] Il ne laiſſa pas neanmoins d'y avoir encore diverſes diſputes,[c] dans leſquelles pluſieurs, tant des Eveſques que des Eccleſiaſtiques qui les accompagnoient, ſe firent connoiſtre & eſtimer de l'Empereur & de ſa Cour, par l'eſprit & la capacité qu'ils firent paroiſtre. [Ainſi il y a de l'apparence que ces diſputes durerent quelque temps, & que les queſtions ne furent pas decidées dés le premier jour qui avoit eſté marqué pour le faire.

Nous ne voyons point ſi toutes les ſeances qui ſe tinrent depuis que Conſtantin fut venu à Nicée, durant prés de deux mois que le Concile dura enſuite, ſelon Attique, ſe tinrent toutes dans le palais en preſence de Conſtantin; car les auteurs ne nous éclairciſſent point ſur cela. Il eſt toujours certain par les paroles des Peres,] & par celles de Conſtantin meſme, qu'il fut auditeur des blaſphemes d'Arius,[d] & que ſon impieté fut examinée en ſa preſence. Il fut ſpectateur des diſputes des Eveſques. Il ecouta les uns & les autres avec une extreme douceur, ayant beaucoup de patience & d'attention pour tout ce qu'ils luy diſoient. Il appuyoit tantoſt un coſté, tantoſt un autre, pour réunir inſenſiblement ceux qui paroiſſoient les plus échaufez à la diſpute. Il ſe rendoit agreable & aimable à tout le monde par cet air affable dont il leur parloit. Il gagnoit les uns par ſes raiſons, il faiſoit rougir les autres par la force de ſes paroles, il relevoit par ſes loüanges ceux qui avoient bien dit, & il perſuadoit la paix à tous. Enfin il ne ceſſa point juſques à ce qu'il les eut fait convenir en une meſme foy & un meſme ſentiment ſur tous les points qui eſtoient en diſpute. Voilà ce qu'Euſebe de Ceſarée nous dit du procedé de Conſtantin dans le Concile. [Mais il eſt à craindre qu'il n'ait beaucoup ajouté à la verité, puiſque de la maniere dont il nous le depeint tant en cet endroit qu'en quelques autres, il ſembleroit qu'il euſt eſté le maiſtre du Concile, & qu'il en euſt violé la liberté,] comme les heretiques Audiens l'ont voulu dire touchant la deciſion de la Paſque.[e] Mais S Ambroiſe nous aſſure

Socr.l.1.c.9.p. 30.d. d p.27.d. Euſv.Coſt l.3. c.13.p.490.b.c.

Epi.70.c.9.p. 811.a.b. e Amb.ep.13.t.5. p 204.m.

qu'il laiſſa aux Prelats une liberté entiere de decider ce qu'ils vouloient. 'Ils ne furent obligez par aucune neceſſité, dit Saint Athanaſe, de condanner Arius, mais chacun embraſſa la verité volontairement & librement. [Que ſi l'autorité de Conſtantin y eut quelque force, ce ne fut, comme nous le dirons, que pour exemter les Euſebiens meſmes de la peine qu'ils meritoient. Athan Ar.or.1. p.296.a.

Saint Athanaſe eclata beaucoup en cette rencontre. Il parut comme la principale perſonne du Concile, J'y ayant tenu l'un des premiers rangs, quoiqu'il ne fuſt pas encore Eveſque, parceque le merite donnoit alors un degré d'honneur auſſi-bien que les dignitez. 'Il decouvrit avec une vigilance merveilleuſe toutes les fourberies & les artifices des heretiques : [a] Il reſiſta genereuſement à Euſebe, Theognis, & Maris, qui ſoûtenoient Arius. [b] Il entreprit de grands combats pour maintenir les dogmes apoſtoliques, & fit paroiſtre un ardent amour pour la foy, audeſſus meſme de ſon âge ; ce qui luy attira les loüanges & les benedictions de tous les défenſeurs de la verité. 'Ainſi il ne tint pas à luy que dans cette aſſemblée où le S. Eſprit avoit réuni l'elite de toute l'Egliſe, il n'étoufaſt entierement l'Arianiſme. Naz or.21.p.381 a.b. Ruf.l.1.c.14.p. 244. [a] Soc l.1.c.8.p. 20 b. [b] Thdrt l.1.c.25. p.576.b. Naz.p.381.a.

'Mais ſi le courage avec lequel il combatit l'impieté d'Arius, fut une grande preuve de ſa pieté, il fut en meſme temps l'un des principaux ſujets de la haine que les Ariens eurent toujours depuis contre luy. 'Car ces ennemis de la divinité du Fils de Dieu, ayant connu par experience avec quelle vigueur il en avoit entrepris la défenſe, [ils le regarderent comme leur ennemi capital,] ſurtout lorſqu'ils le virent elevé ſur la chaire d'Alexandrie, conſiderant l'augmentation de ſon autorité, comme la ruine de leur puiſſance. Nous avons parmi les ouvrages de ce Saint, une diſpute entre luy & Arius: mais elle ne regarde pas le Concile de Nicée, [& meſme elle eſt viſiblement ſuppoſée.] Ath.ap.2.p.725 d. Thdrt.p 576.b. c.

'Marcel Eveſque d'Ancyre combatit auſſi tres fortement l'hereſie Arienne : [c] ce qui obligea les Preſtres de Rome qui eſtoient au Concile, de parler de luy au Pape comme d'un homme tres orthodoxe. Ath.ap.2.p.742 d] 750.c. [c] p 750.c.

'Cependant Euſebe de Nicomedie qui avoit entrepris la protection d'Arius, voyant que ſes erreurs eſtoient confonduës en toutes manieres, témoignoit un empreſſement honteux pour le ſauver. Il envoyoit diverſes perſonnes à Conſtantin pour intercéder en ſa faveur, & luy demander ſa protection, dans la crainte qu'il avoit non ſeulement de voir Arius condanné, mais d'eſtre depoſé luy meſme. Thdrt.l.1.c 19. p.567.a.

[Il le meritoit & comme défenſeur d'Arius, & comme ſectateur
c.7.p.542.a. de ſon hereſie.] 'Car pendant qu'on agitoit la deciſion que l'on devoit faire touchant la foy, on produiſit, dit S. Euſtathe, 'une 1.
lettre d'Euſebe, qui eſtoit une manifeſte conviction de ſes blaſphemes. [C'eſtoit aſſez vraiſemblablement la meſme lettre dont
Amb.fid.l.3.c. 7.p.159 g. parle S. Ambroiſe,] 'où Euſebe de Nicomedie diſoit que ſi l'on avouoit que JESUS CHRIST eſtoit vray Fils de Dieu, & increé, c'eſtoit commencer à reconnoiſtre qu'il eſtoit conſubſtantiel au
Thdrt.l.1.c.7.p. 543.b. Pere. Cette lettre ayant eſté luë en plein Concile, 'couvrit de confuſion celui qui l'avoit écrite, & ne cauſa pas moins de douleur aux Saints qui en furent les auditeurs & qui voyoient la perte de ces miſerables. Car elle decouvroit toute la cabale de ce parti. L'horreur qu'on en eut, fit qu'on la 'lacera devant tout le monde: [mais depeur que l'indignation des Peres ne paſſaſt plus avant,] quelques perſonnes appaiſerent le bruit à deſſein, ſous le ſpecieux pretexte de la paix, & impoſerent ſilence à tous ceux qui avoient accoutumé de défendre ſi excellemment la verité.

[L'hereſie des Euſebiens ne parut pas ſeulemeut par cette let-
Ath.dec.Nic.p. 251.a. tre,] mais encore par les diſcours qu'ils tinrent dans le Concile, où ils ſe declarerent contre Dieu par des paroles tout à fait impies. Les Peres les prioient avec beaucoup d'honneſteté & de douceur, de défendre leurs ſentimens s'ils avoient quelque bonne raiſon à alleguer. Mais dés qu'ils commençoient à ouvrir la bouche, ils ſe faiſoient condanner de tout le monde, & ſe contrediſoient eux meſmes: de ſorte que ſe voyant dans l'impuiſſance de ſoûtenir leur hereſie, il demeuroient ſans parole, & confeſſoient par ce ſilence la confuſion où ils ſe trouvoient de s'eſtre engagez dans une ſi mauvaiſe cauſe.

ARTICLE IX.

Les Euſebiens preſentent un ſymbole qui eſt rejetté: Etabliſſement de la Conſubſtantialité & du ſymbole de Nicée.

Thdrt.l.1.c.6.p. 542.b. 'CE fut encore dans cette occaſion, que le deſir de combatre les dogmes apoſtoliques pour défendre Arius, porta les Euſebiens à dreſſer une confeſſion de leur foy, & à la preſenter
c.11.p.553.b. au Concile. 'Euſebe de Ceſarée la raporte toute entiere dans une lettre qu'il en écrivit à ſon Egliſe: Et il ajoute qu'elle fut approu-

Thdrt.n.p.10.a.b.c] Ath.vit.a.p.9.1.f. 1. 'M.r Valois & les Benedictins veulent que ce ſoit la confeſſion de foy raportée par Euſebe de Ceſarée, dont on parle un peu aprés.

vée comme bonne, 'qu'elle leva tous les ſujets de diſputes ; que p.554.b.
Conſtantin declara tout le premier qu'elle eſtoit tres excellente, que c'eſtoit ſa foy, & qu'il falloit que tout le monde la ſouſcriviſt, en y ajoutant ſeulement le terme de Conſubſtantiel : & ſous ce pretexte d'ajouter ce mot, dit-il, on fit un autre ſymbole.

[Mais il eſt fort dangereux de s'en fier au raport d'Euſebe; & il eſt difficile de croire que le Concile ait eſté ſatisfait d'une confeſſion de foy dans laquelle les Euſebiens au lieu d'avouer leurs erreurs, & y renoncer,] 'ſoûtenoient formellement qu'ils p.553.c.
avoient toujours eſté dans la veritable doctrine. [Cette confeſſion ne condannoit tout au plus que les blaſphemes les plus groſſiers d'Arius, ſans toucher aux autres:] 'Que ſi elle portoit d.
πρ πρπμέιον meſme formellement que JESUS CHRIST avoit eſté "fait avant tous les ſiecles, comme nous l'y liſons aujourd'hui, [le Concile n'avoit garde de ſouffrir qu'on l'employaſt pour exprimer la generation eternelle du Fils de Dieu.]

'Auſſi Theodoret, [ſans s'arreſter aux loüanges qu'Euſebe ſe c.6 p.542.c.
donne à luy meſme,]nous aſſure qu'auſſi-toſt qu'elle fut luë, elle fut dechirée en pieces, tout le monde la traitant de foy fauſſe & adultere, & accuſant ſes auteurs d'eſtre des traitres à la verité. [Il ſemble auſſi qu'on doive raporter à ceci ce que dit Saint Athanaſe,] 'que le Concile rejetta abſolument les termes que Ath.dec.Nic.p.
les Euſebiens avoient inventez. 251.b.

[Peuteſtre que quelques uns vou-dront decharger la confeſſion de foy qu'Euſebe de Ceſarée vante tant, de la honte d'avoir eſté rejettée & lacerée par le Concile. Mais pour cela il faudroit pretendre qu'il en a preſenté une pour luy ſeul, ou que les Euſebiens en ont preſenté deux differentes. Perſonne ne dit ni l'un ni l'autre, & le premier n'a pas meſme d'apparence.]

'Euſebe n'eſt pas plus ſincere, lorſque par une malignité Socr.n.p.5.1.2.
affectée, il veut faire croire que Conſtantin fut l'auteur du terme de Conſubſtantiel & du ſymbole du Concile. [S. Athanaſe nous apprend que cela ſe paſſa tout autrement, & d'une maniere qui fait voir admirablement l'eſprit fourbe & hypocrite des Euſebiens. Voici ce que nous en trouvons, tant dans ce Saint que dans les autres auteurs.

αὐθάδειας. 'Les Peres ayant rejetté abſolument les paroles inventées par Ath.p.251.b.
les Euſebiens, ſongerent à propoſer contre eux la foy toute pure de l'Egliſe. 'Ils ne precipiterent pas en cela leurs ſentimens ; Soz l.2 c.19.p.
[a]mais ils rechercherent avec beaucoup de ſoin & de maturité, ce 433.b.
que l'on devoit croire & ordonner contre cette nouvelle impieté. [a] Ruf.l.2 c.5.p. 237.

Soct.l.1.c.9.p. 30.c. 'On dit tout ce qui ſe pouvoit dire, & on fit tout l'examen poſſible pour oſter toutes les ambiguitez & les equivoques, & ne laiſſer plus aucun pretexte [de trouble & de diviſion.]

Ath.dec.Nic.p. 267.268.ad Afr. p 935.936. 'Ce Concile voulant établir la foy Catholique, en diſant que le Fils eſtoit de Dieu, les Euſebiens ſe diſoient l'un à l'autre: Accordons-le, puiſque cela nous eſt commun avec le Fils; ſurquoi ils apportoient divers paſſages de l'Ecriture: De ſorte que le Concile, pour oſter cette equivoque, fut obligé d'exprimer la meſme choſe en des termes plus clairs, & de dire que le Fils eſtoit dec.N.p.268.b. de la ſubſtance de Dieu. 'Le Concile crut enſuite qu'il eſtoit c. ad Afr.p.936.c. neceſſaire d'établir diverſes prerogatives du Fils; '& demanda au petit nombre des Euſebiens, s'ils confeſſoient toutes ces choſes. dec.N.p.268.c. 'Ils n'oſerent s'y oppoſer, par la honte qu'ils avoient d'avoir eſté ſi fortement convaincus & refutez dans les diſputes precedentes. c|ad Afr.p.736. c,d. Mais on s'apperceut qu'ils ſe parloient tout bas, '& ſe faiſoient ſigne des yeux les uns aux autres, pour dire qu'ils y pouvoient conſentir, & qu'il n'y avoit rien en tout cela qui ne puſt convenir aux hommes.

dec.N.p.268. 269|ad Afr. p.936.937. 'Le Concile voyant donc quelle eſtoit leur hypocriſie, ramaſſa toutes les expreſſions de l'Ecriture à l'égard du Fils, & les renferma toutes ſous le mot de *Conſubſtantiel*, c'eſt à dire qui a la Ruf.l.1.c.5 p. 237. meſme ſubſtance; & tous les Eveſques aprés en avoir long-temps deliberé, s'arreſterent à ce terme.[a] C'eſt ainſi qu'aprés avoir bien *a* Hil.fr.1.p.30. *b* Pheb p.171.b. examiné toute la doctrine de l'Evangile & des Apoſtres, [b] les Prelats, fondez ſur les divines Ecritures, établirent avec beaucoup de circonſpection la regle parfaite de la foy Catholique.

Amb fid.l.3.c 7. p.159.g. 'Ils eurent encore une raiſon plus particuliere d'uſer de ce terme: Car le Concile ayant vu par la lettre d'Euſebe de Nicomedie, dont nous avons parlé, que les Ariens conſideroient la Conſubſtantialité comme entierement oppoſée à leur hereſie, il ſe voulut ſervir contre eux de l'épée qu'ils avoient tirée eux meſmes.

[Il ſemble qu'Oſius ait eſté commis pour dreſſer le ſymbole,] Ath.fol.p.837. e. 'puiſque S. Athanaſe met cette plainte en la bouche des Ariens, que c'eſtoit luy qui avoit expoſé la foy à Nicée, & qui declaroit Hil.fr 1.p.35. partout les Ariens heretiques. 'Mais S. Athanaſe meſme en fut Baſ ep 319 p 312. un des principaux auteurs, ſelon S. Hilaire. 'Saint Baſile dit que le a|ep.82.p.154.d. bienheureux Hermogene écrivit dans le Concile, & prononça ep.74.p.125.a| ep.319.p.312.a. le ſymbole de la foy. 'Cet Hermogene fut depuis Eveſque de Ceſarée en Cappadoce: [& peut-eſtre qu'eſtant alors Diacre, il fut choiſi pour écrire le ſymbole, & le reciter dans le Concile.]

ep.319.p.312 a. 'Saint Baſile qualifie ce ſymbole, le grand & invincible ſymbole.

Saint

'Saint Athanaſe dit qu'il eſt ſeul capable de ruiner toutes ſortes d'impietez. [a]Un grand Concile de Rome ſous Damaſe, l'appelle une muraille oppoſée à tous les efforts du diable : [b] & un autre Concile dit que c'eſt comme un rocher, contre lequel toutes les vagues de l'hereſie ſe briſent & ſe reduiſent en ecume. [c]S. Hilaire dit que le mot de Conſubſtantiel eſt le plus grand, & meſme l'unique moyen de mettre noſtre religion en aſſurance.

Ath ad Epict. p. 582 a.
a Thdrt. l. 2. c. 17. p. 618. a
b Chry. t. 5. or. 55. p. 612 b.
c Conc. t. 4. p. 913. d. e
c Hil. in Conſ. l. 1 p. 1215. 1. c.

'Le ſymbole finit par la condannation des dogmes & des expreſſions d'Arius; de quoy on peut voir la raiſon dans S. Ambroiſe. 'On ne voulut point examiner dans le Concile, la difficulté touchant le mot d'Hypoſtaſe, comme d'une choſe qui n'en valoit pas la peine. 'On ne mit auſſi qu'un mot dans le ſymbole touchant le Saint Eſprit; parcequ'il n'y avoit point encore alors de diſpute ni d'hereſie ſur ce point: 'mais le peu qu'il y en a, ſuffit pour établir ſa divinité contre tous ceux qui l'ont combatuë. [d]Dans le Concile de Calcedoine, & dans Gelaſe de Cyzic, le ſymbole eſt daté en pluſieurs manieres, [qui reviennent au 19 de juin 325.] 'D'autres mettent la meſme date aux Canons dont nous parlerons dans la ſuite: [& c'eſtoit, comme nous croyons, celle du commencement du Concile, & de ſa premiere ſeſſion] 'Car pour le ſymbole, il eſt indubitable qu'il n'eſtoit point daté du tout: [& quand le Concile auroit commencé dés le 14 de juin, comme il peut y avoir quelque fondement de le dire, il ſeroit encore fort difficile de croire que ni le ſymbole, ni les Canons, euſſent eſté faits dés le 19 de juin.]

Amb. de fide, l. 1. c. 8. p. 126. d.
Socr. l. 3. c. 7. p. 175. c.
Baſ ep. 78. p. 138 d | Hier. ep. 65. t. 2.
Ath. ad Afr. p. 941. c.
d Conc. t. 4. p. 339. d | Gel. C. l. 2. c. 27. p. 162.
Socr. n. p. 10. 1. b.
Ath. de ſyn. p. 873. 2.

ARTICLE X.

Les Euſebiens s'oppoſent à la Conſubſtantialité; & cedent enfin à la crainte de l'exil.

'TOus les Eveſques embraſſerent avec une union merveilleuſe de cœurs & de bouches le terme de Conſubſtantiel, & en firent un decret ſolennel d'un conſentement unanime. 'On dit qu'il y en eut ſeulement 17 qui aimerent mieux ſuivre le ſentiment d'Arius. 'Ils firent de grandes railleries du mot de Conſubſtantiel, & dirent qu'ils ne pouvoient pas ſigner la confeſſion de la foy, à cauſe des mauvais ſens qu'ils trouvoient dans ce terme; & en meſme temps ils refuſerent de ſouſcrire la condannation d'Arius, [que le Concile avoit déja reſoluë. S'il y avoit moyen de ſoûtenir la requeſte attribuée par Socrate à Euſebe & à Theognis, on

Ruf. l. 1. c. 5. p. 237.
p. 237 | Soz. l. 1. c. 20. p. 434. c.
Socr. l. 1. c. 8 p. 23. a. b.

pourroit raporter à ceci ce qu'on leur fait dire dans cette re-
c.14 p.43.d. queſte;] 'Qu'ils avoient examiné avec ſoin le terme de Conſub-
ſtantiel, & qu'ils avoient dit ſur ce ſujet tout ce que leur eſprit
leur avoit fourni, non, diſent-ils, pour défendre l'hereſie, mais
Thdrt.l.1.c.11.p. pour procurer la ſureté des Egliſes. 'Il ſe fit diverſes demandes
555. & diverſes repliques pour examiner [ces ſens qu'ils donnoient
au] mot de Conſubſtantiel. [Mais le Concile leur oſta ce faux
pretexte,] en rejettant les mauvais ſens qu'ils pretendoient y
trouver, & declarant qu'il ne marquoit autre choſe ſinon que
le Fils de Dieu n'avoit aucune reſſemblance avec les creatures,
mais qu'il ne reſſembloit en toutes manieres qu'au ſeul Pere qui
l'avoit engendré; & qu'il n'eſtoit point d'aucune autre hypoſtaſe
ou ſubſtance, mais ſeulement de celle du Pere.

Ath.ad Afr. p. 'Le mot de Conſubſtantiel n'eſtoit pas expreſſément de
937.a. l'Ecriture, & c'eſt ce qui donna depuis pretexte aux Ariens
a. de le rejetter. 'Mais Euſebe de Ceſarée meſme qui s'y oppoſa
b.c|Thdrt. p. d'abord, [a] & qui eſt appellé dans le VII. Concile œcumenique,
555.556. le chef de ceux qui s'eſtoient elevez contre le ſaint Concile de
a Conc.B t.5.p. Nicée, a eſté obligé d'avouer que quelques uns des plus eloquens
784.a.b. & des plus illuſtres des anciens Eveſques & des auteurs eccleſia-
Ath. ad Afr p. ſtiques, s'eſtoient ſervis de ce terme. 'C'eſtoient entre autres les
937.c| Thdrt.p. deux Saints Denys de Rome & d'Alexandrie. [Les Ariens objec-
555.556. toient encore que le mot de Conſubſtantiel avoit eſté rejetté par
Ath p 937.b. le Concile d'Antioche contre Paul de Samoſates. Nous en avons
parlé ſur l'hiſtoire de cet hereſiarque.]

Thdrt. p.555.b. 'Euſebe de Ceſarée pretend que l'explication que le Concile
avoit faite de la Conſubſtantialité, & l'amour de la paix, le firent
p.556.c.d. ſigner, 'ſans avoir changé de ſentiment; [ce qui paroiſt tres veri-
Ath.dec.Nic p. table pour ce dernier point.] Car aprés avoir ſigné, il écrivit à ſon
251.c. Egliſe une grande lettre, [b] que S. Athanaſe avoit miſe à la fin d'un
b d. de ſes traitez, [c] quoiqu'elle ne s'y trouve plus aujourd'hui; mais
c Thdrt.l.1.c.11. Theodoret & Socrate nous l'ont conſervée. [d] Il écrit cette lettre
p.554.& c|Socr. pour apprendre à ſon peuple les motifs de ſa ſignature. [e] Il y ra-
l.1.c.8.p 23-27. porte le ſymbole que les Euſebiens avoient propoſé d'abord, [f] &
d Thdrt.p 553. puis celui que le Concile avoit fait, [g] avec l'explication du terme
a.b. de Conſubſtantiel; dans laquelle, quoiqu'il paroiſſe Catholique,
e p.553.554. il y a neanmoins diverſes choſes qui ne peuvent eſtre propres qu'à
f p.554.555. des Ariens, 'ſurtout ce qu'il dit, que le Concile rejettoit le mot de
g p.555. *fait* touchant J.C, parcequ'il luy eſtoit commun avec les *autres*
p.555.c. creatures. Son deguiſement eſt encore plus viſible dans l'anathe-
p.556.a.b. me des propoſitions les plus impies d'Arius, 'qu'il ne rejette que

parcequ'elles n'eſtoient pas de l'Ecriture. 'Que ſi l'explication de l'eternité du Fils, qui eſt dans Theodoret, [& non dans Socrate, eſt veritablement de luy, comme il n'y a pas lieu d'en douter,] 'puiſque Saint Athanaſe la cite bien clairement, [on ne peut pas l'excuſer en aucune maniere de l'hereſie d'Arius.] [a]Auſſi Photius dit [fort bien] qu'il ne travaille pas dans cette lettre à regler ſes ſentimens ſur ceux du Concile, mais à rendre ceux du Concile conformes aux ſiens. b.c. Ath.dec.Nic p. 251.d|de syn.p. 882.d. [a] Euſ.prol p.41.

[Puiſqu'il paroiſt donc par ſes propres paroles, qu'il ne changea point d'opinion en ſignant, il y a bien de l'apparence qu'il ne le fit qu'avec les autres Euſebiens, & par le meſme principe qu'eux, c'eſt à dire par la crainte de l'exil.] 'Car la definition du Concile ayant eſté portée à Conſtantin; 'ce Prince reconnoiſſant que ce conſentement unanime de tant de Prelats eſtoit un ouvrage du ciel, 'il la receut avec reſpect, [b]& declara qu'il banniroit tous ceux qui y reſiſteroient. [c]Socrate dit meſme qu'il avoit donné un ordre formel pour bannir Euſebe de Nicomedie, & Theognis.] Mais ſi l'ordre en fut donné dés ce temps là, il eſt certain qu'il ne fut executé qu'aprés le Concile, & pour de nouvelles fautes. Ruf.l 1.c.5.p. 238. Soz.l.1.c.20.p. 434.d. Ruf p.238. [b] p 238|Soz.p. 434.d. [c] Socr.l.1.c.8.p. 23.c.

Le Concile d'Epheſe nous apprend, que l'oppoſition des Euſebiens à la Conſubſtantialité, alla juſqu'au ſchiſme.] 'Car ſe plaignant à l'Empereur Theodoſe II, de ce que Jean d'Antioche avoit tenu ſon Concile à part avec les Orientaux, il dit que c'eſt ce qui eſtoit arrivé dans le grand & ſacré Concile des 318 Peres de Nicée, où quelques uns s'eſtoient ſeparez de cette ſainte aſſemblée, depeur d'y ſouffrir la juſte punition de leurs fautes: que le grand Conſtantin n'eut garde de regarder comme un Concile cette bande ſeparée des autres, & qu'il ordonna meſme qu'on les puniſt pour avoir refuſé de s'unir avec tant de ſaints Prelats, leſquels ils n'auroient pas abandonnez, s'ils ne ſe fuſſent reconnus coupables. Conc.B.t.2.p. 349.c d.

'Ce fut donc la crainte de l'exil, & la honte d'avoir une ſi illuſtre aſſemblée pour témoin de leur ignominie, qui obligerent les Ariens à ſe haſter de renoncer aux dogmes condannez, "à les anathematizer, '& à ſouſcrire la foy de la Conſubſtantialité, [d]aprés tous les autres Eveſques, [e]ayant eſté portez par Euſebe de Nicomedie à confeſſer de bouche la foy de l'Egliſe ſans l'avoir dans le cœur, comme l'evenement le fit paroiſtre. [f] Philoſtorge ne deſavoue point cette ſignature hypocrite des Euſebiens, & dit nettement qu'à la perſuaſion de Conſtantine, [ou plutoſt Conſtancie] ſœur de l'Empereur, ils cachoient l'opinion que Thdrt.l.1.c.7 p. 543 b. Note 8. [d] Ath.dec.N.p. 251 b. [d] Ath p.251.b. [e] Ruf.l.1.c.5.p. 238. [f] Phiſg.l.1. c.9. p.7.

J.C. eſt ſeulement ſemblable en ſubſtance à ſon Pere, ſous la
app.p.177. verité qui nous enſeigne qu'il a la meſme nature que luy, ſoit que cela fuſt ſeulement dans leur eſprit, ſoit qu'ils écriviſſent en effet l'un pour l'autre, comme il le dit aſſez clairement, au raport de Nicetas, ["les termes qui marquent ces deux opinions n'eſtant differens que d'une ſeule lettre dans la langue greque. Mais quelque autorité que Philoſtorge puiſſe avoir quand il avoue la ſourberie & la honte des chefs de ſa ſecte, il y a bien de l'apparence qu'il a inventé ce fait, dans le deſſein d'empeſcher qu'on ne les accuſaſt d'avoir trahi laſchement leur conſcience, & d'avoir enſuite continué de combatre une doctrine qu'ils avoient approuvée par leur ſignature. Car quelque peu de difference qu'il y euſt entre leur ſignature & celle des autres, il eſt comme impoſſible qu'elle n'euſt pas eſté remarquée par ceux qui examinoient ſans doute avec ſoin tout ce que faiſoient ces Prelats ſuſpects. ὁμοίων & ὁμοίον.

La maniere dont les Euſebiens avoient défendu les impietez viſibles d'Arius, & les preuves qu'on avoit eues qu'Euſebe de Nicomedie n'eſtoit pas moins impie que luy, eſtoient des raiſons ſuffiſantes pour le faire depoſer, & bannir meſme comme heresiarque, quelque repentir qu'il puſt témoigner de ſa faute. Et il n'eſtoit pas meſme difficile de juger d'abord que ſon repentir apparent eſtoit plus un effet de ſa crainte que du changement de
Theod.l.1. c.19. p.567.a.b|c.7.p. 543 c. ſon cœur.] 'Auſſi les reproches de ſa conſcience luy faiſant encore apprehender la depoſition, il employa divers interceſſeurs auprés de Conſtantin, comme nous l'avons déja remarqué, pour obtenir ſa protection: & ce Prince ſe plaint luy meſme de s'eſtre laiſſé honteuſement ſurprendre à ſes artifices, & d'avoir fait réuſſir toutes choſes comme ce fourbe le ſouhaitoit.

ARTICLE XI.

Arius anathematizé & banni avec ſes ſectateurs.

[NOus avons marqué ci-deſſus en paſſant, la condannation d'Arius par le Concile. Voici ce que nous en trouvons dans l'hiſtoire. Arius ayant comparu devant les Eveſques, comme nous avons dit, & les ayant tous fait fremir d'horreur par l'aveu de ſes blaſphemes, il fallut proceder à ſa condannation. On peut juger quelle elle fut par le ſilence du Concile,]
Socr.l.1.c.9 p. 28.a.b. 'qui en écrivant à l'Egliſe d'Alexandrie, declare qu'il n'oſe dire

quelle a eſté la fin de ce miſerable, depeur qu'il ne ſemble inſulter à un homme qui a receu la juſte punition de ſon crime. 'Saint Athanaſe nous dit en termes exprés, qu'il fut anathematizé. Ath. ap.2. p. 778.a.& alibi.

Note 9. 'Les hiſtoriens eccleſiaſtiques le confirment: ["& toute la ſuite de l'hiſtoire ſuppoſe qu'il ſe rendit abſolument indigne de la miſericorde de l'Egliſe, & qu'il demeura dans ſon anatheme.] Thdrt l.1.c.6.p. 542.e|Socr.l.1.c. 8.p.23.b.c.

'Il fut non ſeulement anathematizé, mais encore banni par ordre de Conſtantin, [a]& relegué avec les Preſtres de ſon parti dans l'Illyrie, [b]d'où il ne fut rappellé que long-temps depuis, aprés la mort de Conſtance, [c'eſt à dire vers l'an 330. Socr. p 23. e| Ruf.l.1.c.5 p. 238. a Phiſg. app.p. 177. b Ruf.l.1.c.11. p.242.

Le Concile, outre ſa perſonne, condamna auſſi ſes écrits, c'eſt à dire ſes chanſons, & "ſurtout ſa Thalie egalement impie, ſuperbe, & infame.] 'Il paroiſt que cet ouvrage fut lu devant le Concile; & tous les Peres ſe boucherent les oreilles: lorſqu'ils en entendirent les blaſphemes. 'Auſſi ils ne manquerent pas de le condanner. Ath.in Ar.or.1. p 295.d|or.2.p. 312.c.d. Socr.l.1.c 9.p. 30.a|Soz.l.1.c. 21 p 435 c.d.

V. les Ariens § 7.

[c]Conſtantin joignit auſſi ſon autorité à celle de l'Egliſe, pour abolir cet écrit, & tous les autres qu'Arius pouvoit avoir faits. 'Car Socrate nous a conſervé un edit de ce Prince, cité depuis par Theodoſe le jeune, 'où écrivant aux Eveſques, & à tout le peuple [Chrétien,] il ordonne qu'on brulera tous les écrits d'Arius qui ſe trouveront; & que ceux qui ſeront convaincus de les avoir cachez, ſeront punis de mort. 'Il ordonne encore par le meſme edit, que les Ariens ſeront appellez Porphyriens, comme imitateurs & complices du malheureux philoſophe Porphyre, 'tant dans ſon animoſité contre l'Egliſe, que dans le deſſein qu'ils avoient tous de rétablir l'idolatrie; Porphyre par la deſtruction du culte de J.C; & les Ariens en voulant que ce meſme J.C, que l'Egliſe a toujours adoré, ne fuſt pas Dieu, mais une ſimple creature. c Soz. p.435. 436. Bar.325.§ 84. Socr.l.1.c.9.p. 32.a.b. a.b'Ath.ſol.p. 814.g Conc.B. 1.2.p.656 b. Bar.325§85 85.

[Voilà tout ce que nous trouvons s'eſtre paſſé dans le Concile à l'égard d'Arius. Il faut encore ajouter un mot ſur ſes ſectateurs.] 'L'anatheme qu'on avoit prononcé contre luy s'étendoit auſſi ſur tous les partiſans de ſon erreur. [d]Et il eſt aſſez viſible par la lettre du Concile de Jeruſalem à l'Egliſe d'Egypte, par celle du Pape Jule aux Euſebiens, & par divers autres paſſages, que tous ceux qui avoient eſté excommuniez avec Arius par Saint Alexandre, [& qui ſont proprement les Ariens,] furent encore anathematizez par le Concile de Nicée. 'Nous le trouvons nommément de Piſte, ' & d'Euzoïus Diacre depuis Eveſque d'Antioche. Socr.l.1.c.8 p. 21 b. d Ath.de ſyn. p 890.891|ap.2. p.742-743.in Ar.or 1.p.302.c. ap.2.p.743.c. Thdrt l.4.c.19. p.689 a.

Socr.l.1.c.9.p. 28.b. 'Le Concile nous apprend luy meſme que Second & Theonas Eveſques de Libye, eurent le meſme ſort que leur chef. [a] Theodoret le confirme, & dit que n'ayant point voulu ſe ſoumettre à la definition du Concile, ils furent condannez & depoſez par un conſentement univerſel, comme ayant preferé les blaſphemes d'Arius à la doctrine de l'Evangile. 'Philoſtorge dit auſſi qu'il n'y eut qu'eux deux qui refuſerent toujours de ſigner le ſymbole du Concile; & il dit qu'ils furent releguez en Illyrie avec Arius. 'Le Pape Jule rejette auſſi les ordinations de Second, parcequ'il avoit eſté rejetté comme Arien par le Concile de Nicée. NOTE 10.

[a] Thdrt.l.1.c.6. p.542.c|c.7. p. 545.c.d.

Phiſg.l.1.c.9 p. 7. app.p.177.

Ath.ap.2.p.743 b.c.

'Ruffin dit qu'il y eut ſix Eveſques qui aimerent mieux aller en exil, que de ſouſcrire le ſymbole. [Mais puiſque le Concile ne parle du tout que de Second & de Theonas; & que Theodoret & Philoſtorge aſſurent que, hors ces deux, tous les autres ſignerent, il y a peu d'apparence de s'arreſter à cet endroit de Ruffin.]

Ruf.l.1.c.5.p. 238.

Ath.de ſyn.p. 873 b. 'Le Concile ne condanna pas ſeulement les hereſies d'Arius: il anathematiza auſſi toutes celles qui avoient eſté juſques alors. Et S. Athanaſe en parle comme d'une choſe qui doit eſtre obſervée dans tous les Conciles qui veulent condanner quelque nouvelle hereſie. 'Il eſt remarqué particulierement qu'on y confirma la definition du Concile d'Antioche contre Paul de Samoſates. NOTE 11.

Conc.B.t.2.p. 219.d.

ARTICLE XII.

Decret du Concile pour la reception des Meleciens.

Thdrt.l.1.c.8.p. 547.a. APRES avoir étouſé l'hereſie d'Arius, il falloit encore pour le repos de l'Egliſe en general, & particulierement de celle d'Egypte, mettre ordre à la temerité de Melece, & regler ce qu'il y avoit à faire touchant ceux qu'il avoit ordonnez [dans diverſes Egliſes d'Egypte pour y former ou y entretenir le ſchiſme contre les Eveſques Catholiques qui les gouvernoient.] Melece ne meritoit aucun pardon, ſelon la rigueur de la juſtice: Neanmoins le Concile jugea à propos de le traiter avec plus de douceur, & de le recevoir dans l'Egliſe avec ſes partiſans. Saint Athanaſe [1] parle aſſez froidement de cette indulgence du Concile envers les Meleciens. Il ajoute qu'il n'eſt pas neceſſaire de raporter la raiſon pour laquelle on les receut, & dans la ſuite il dit qu'il euſt eſté à ſouhaiter qu'on n'euſt jamais receu Melece. [Cella donne lieu de ſoupçonner quelque choſe en cette recep-

Athap.2.p.777. d. 1.

p.788.d.

1. ὑπεδέξαντο ἰδίᾳ θεσει, ils furent receus tellement quellement, bien ou mal.

tion;& peut-eſtre que l'amour violent que Conſtantin avoit pour la paix, obligea les Peres de conſiderer moins, qu'ils n'euſſent ſouhaité,l'honneur & l'intereſt de l'Egliſe.

En effet, la ſuite fit bien connoiſtre que cette reconciliation n'eſtoit qu'une feinte de la part des Meleciens.] 'Ils exciterent de nouveaux troubles contre l'Egliſe ; '& Theodoret nous apprend que de ſon temps, [c'eſt à dire plus de ſix-vingts ans aprés,] les reſtes de cette maladie ſe trouvoient encore dans quelques compagnies de moines. p.777.d. Thdrt.l.1.c.8.p. 548.c.

[Par quelque raiſon que le Concile ait agi,] 'il conſerva à Melece le nom & la qualité d'Eveſque dans la ville[de Lyque ou Lycople,]mais ſans aucun exercice, & ſans pouvoir de nommer ni d'ordonner perſonne, ſoit à la ville, ſoit à la campagne; '& on le reſſerra de la ſorte,depeur que par ſon eſprit turbulent & precipité, il ne brouillaſt encore l'Egliſe, comme il avoit déja fait. [Le Concile luy ayant interdit toutes ſortes de fonctions, il y a bien de l'apparence qu'il mit un autre Eveſque en ſa place, ſi cela n'avoit déja eſté fait lorſque S. Pierre le condanna. C'eſt peut-eſtre en ce ſens que] 'Theodoret dit que le Concile le "depoſa. [Mais Socrate eſt ridicule] 'de dire que le ſchiſme continua, parceque Melece avoit eſté privé de ſes fonctions. p.547.b.d. ἀπεκήρυξε. c.25.p 576.c. Socr.l.1.c.9 p. 30.a.

'Ceux qu'il avoit elevez aux dignitez eccleſiaſtiques, furent traitez encore plus doucement, & l'on ordonna qu'aprés "avoir eſté confirmez' par des ceremonies plus ſaintes, ils ſeroient admis à la communion, mais ſous cette condition que conſervant l'honneur & la fonction de leurs ordres, "ils n'auroient rang qu'aprés ceux qui avoient eſté ordonnez juſqu'alors [dans l'Egliſe Catholique,]& qui eſtoient ſous S. Alexandre[& dans ſa communion;] en ſorte que ceux-ci qui eſtoient demeurez fermes dans l'unité de l'Egliſe, choiſiroient & ordonneroient ceux qui ſeroient dignes des charges de l'Egliſe, & ſeroient toutes les autres fonctions eccleſiaſtiques ; & que ceux qui auroient eſté dans le ſchiſme n'auroient aucun pouvoir d'ordonner ni de preſenter perſonne à la clericature, ni enfin de faire aucune fonction qu'avec la permiſſion des Eveſques Catholiques qui eſtoient[alors] de la juriſdiction de S. Alexandre : 'Que quand un [Eveſque] Catholique viendroit à mourir, on pourroit mettre en ſa place quelqu'un de ceux qu'on venoit de recevoir, [c'eſt à dire des Meleciens,] ſi toutefois on l'en jugeoit digne, ſi le peuple le choiſiſſoit, & ſi l'Eveſque Catholique d'Alexandrie approuvoit cette election, & la confirmoit. Thdrt.p.547.b. c. Note 12. χειροτονία. Note 13. d[Euſ.n. p.235. t.d.

[Voilà ce que le Concile ordonna touchant les Meleciens. Saint
Ath.ap.1.p.788 d. Alexandre y ajouta encore une precaution neceſſaire.] Car comme il craignoit que Melece, abuſant de l'indulgence de l'Egliſe pour faire tout ce qui luy plairoit, ne vendiſt de nouveaux titres, & ne troublaſt l'Egliſe par ſes menſonges en luy preſentant tous les jours de nouveaux Eccleſiaſtiques de ſon parti, il luy demanda une liſte des Eveſques qu'il diſoit avoir en Egypte, & des Preſtres & des Diacres qu'il avoit tant à Alexandrie que dans le dioceſe.
p.789.a.c. 'S. Athanaſe raporte cette liſte, où il y a au moins 29 Eveſques, & huit Preſtres ou Diacres. Melece preſenta meſme toutes ces perſonnes à S. Alexandre; [ce qui ne ſe fit ſans doute qu'en Egypte aprés le retour du Saint, quoique Melece en ait pu donner le
Phiſg.ap.p.177. billet dés Nicée, s'il y eſtoit,] comme le dit Philoſtorge, [& comme il y a bien de l'apparence.]
Ath. p.789 b.c. 'De ces 29 Eveſques, les deux premiers ſont Agathammon, ordonné, dit Melece, pour le pays & le territoire d'Alexandrie; & Jean de Memphis, à qui l'Empereur a commandé de demeurer avec l'Archeveſque. [Le premier fait voir que l'inſolence des ſchiſmatiques s'eſtoit portée juſqu'à ordonner un nouvel Eveſque à Alexandrie. Pour le ſecond, je ne voy perſonne qui l'explique. Le ſeul ſens qui peut venir en l'eſprit, c'eſt que Conſtantin informé peut eſtre par S. Alexandre de l'eſprit turbulent de ce Jean, avoit ordonné qu'il demeureroit à Lyque avec Melece. Mais il faut en ce cas que Melece ſe qualifie luy meſme Archeveſque; ce qui eſt aſſez étrange. Si c'eſt neanmoins le ſens de cet endroit, il y a toute apparence que c'eſt ce meſme Jean le Melecien ſurSoz.l.2.c.21.p. 471.c. nommé Arcaph, ſi celebre dans l'hiſtoire de S. Athanaſe;] & que Melece en mourant établit au lieu de luy, ſelon Sozomene, [pour eſtre le chef des Meleciens.

On ne peut douter, ſelon ce que nous avons raporté de Saint Athanaſe, que Melece n'ait accepté les conditions que le Concile
c.d. luy avoit offertes. Sozomene le confirme,] en diſant que quand S. Alexandre fut de retour en Egypte, Melece luy remit toutes les egliſes qu'il avoit occupées, & ſe retira à Lyque. Mais il brouilla l'Egliſe tout de nouveau, lorſqu'à ſa mort, qui arriva peu de temps aprés, il s'établit, comme nous avons dit, un ſucceſſeur contre l'ordre du Concile.

ART. XIII.

ARTICLE XIII.

Le Concile ordonne de celebrer la Paſque en un meſme jour: Du nombre d'or, & de quelques autres reglemens ſur cette feſte.

'LE Concile de Nicée eſtoit aſſemblé, comme nous l'avons remarqué d'abord, principalement pour deux choſes, pour l'hereſie d'Arius, & pour la queſtion de la Paſque. [Nous avons vu ce qui ſe fit touchant la premiere.]'Le ſujet de la ſeconde, eſtoit que quelques provinces de l'Orient celebroient la feſte de Paſque avec les Juifs, contre la pratique univerſelle de toutes les autres Egliſes de l'Occident, du Midi, du Septentrion, & de quelques unes de l'Orient meſme. 'Ces provinces qui ſuivoient les Juifs, eſtoient la Syrie, la Meſopotamie, & la Cilicie, ſelon S. Athanaſe. 'Neanmoins Conſtantin met la Cilicie entre celles qui ſuivoient l'Occident: 'Cette diverſité cauſoit beaucoup de confuſion dans l'Egliſe, les uns jeûnant & demeurant dans l'affliction de la penitence, en meſme temps que les autres eſtoient dans le repos & dans la joie de la reſurrection du Sauveur. 'On faiſoit meſme quelquefois la feſte de Paſque en trois temps differens dans une meſme année. Et cette confuſion expoſoit tous les ans l'Egliſe à la raillerie de ſes ennemis.

Ath. de ſyn. p. 872. c. d | Ad Afr. p. 933. b.

Euſ. v. Conſt. l. 3. c. 19. p. 493. 494.

Ath. ut ſup.

Euſ. p. 494. a.

c. 18. p. 493. b. c.

&c.

Epi. 70. c. 9. p. 821. c.

'Le Concile ordonna donc que toutes les Egliſes feroient cette ſolennité en un meſme jour, [a] aprés l'equinoxe, ſelon que le 14 de la lune arriveroit, [b] ſuivant l'ancien ordre qu'on avoit toujours gardé depuis le jour de la Paſſion de noſtre Seigneur, ſans s'arreſter au calcul des Juifs, 'ſelon lequel il arrivoit qu'on faiſoit quelquefois deux Paſques en une meſme année, en la commençant à l'equinoxe; & quelquefois qu'on ne la faiſoit point dutout: ce que des Chrétiens ne devoient jamais ſouffrir. 'La definition du Concile ſur ce point, commençoit par ces termes: "*Nous avons reſolu*, parceque c'eſtoit une nouvelle ordonnance que le Concile vouloit que tout le monde obſervaſt: au lieu que la definition touchant la foy, n'eſtant qu'un témoignage de la croyance que l'Egliſe avoit toujours euë, on y avoit mis ces mots: *Voici quelle eſt la foy de l'Egliſe Catholique: Nous croyons en un ſeul Dieu*, & le reſte du ſymbole.

Euſ. p. 492. b. c. 19. p. 494. a. b.
[a] Epi. 70. c. 12. p. 824. b.
[b] Euſ. p. 492. c.

p. 493. a | Epi. c. 11. p. 824. a.

Ath. de ſyn. p. 873. a.

ſ. 6. 2.

'Ce decret fut fait, & ſigné enſuite par un conſentement unanime. [c] Ainſi toute l'Egliſe ſe trouva dans l'union & dans la paix ſur ce point, auſſibien que ſur celui de la foy; [d] & elle tira du

Euſ. v. Conſt. c. 14. p. 490. d.
[c] Thdrt. l. 1. c. 8. p. 548. a | Ath. ad Afr. p. 933. b.
[d] Epi. p. 821. b. c.

Concile ces deux avantages ſignalez, la condannation de l'hereſie d'Arius, & l'extinction de cette diſpute ſur la Paſque auſſi
c.14. p.816.827. faſcheuſe qu'ancienne. 'Car qu'y a t il, dit un Saint, de plus utile & de plus agreable que de voir en meſme temps tous les Chrétiens du monde, depuis une extremité de la terre juſqu'à l'autre, "ſe reconcilier avec Dieu & entre eux meſmes, s'unir enſemble pour veiller, [a] pour *chanter, pour prier, pour jeûner, pour n'uſer que de viandes ſeches, pour vivre dans la continence, pour offrir à Dieu le meſme ſacrifice, enfin pour toutes les autres choſes par leſquelles nous taſchons de nous rendre agreables à Dieu dans la ſolennité auguſte de ces ſaints jours.

ἑνωθῆναι θεῷ καὶ ἀλλήλοις
λαὸν θεοῦ
* συμφωνῆν.

[Il ne faut pas douter que les Eveſques de Syrie & de Meſopotamie, qui eſtoient preſens au Concile, ne ſe ſoient rendus à l'avis
Euſ. v Conſt. l. 3. c. 19. p. 493. d. des autres.]Pour ceux qui eſtoient abſens, Conſtantin promit qu'ils l'accepteroient auſſi; & il leur écrivit pour ce ſujet, comme
Ath. de ſyn. p. 872. d. nous le verrons par la ſuite. 'Saint Athanaſe nous aſſure que ſa
a Conc. B. t. 1. p. 504. promeſſe fut veritable à l'égard de la Syrie. [a]Le Concile qui ſe tint à Antioche en 341, confirma en effet le decret de Nicée par ſon premier Canon, & meſme il punit de l'excommunication tous
Chry. t. 5. or 52. p. 611. d. ceux qui y deſobeïroient. 'Saint Chryſoſtome témoigne auſſi que l'Egliſe d'Antioche avoit abandonné ſon ancienne coutume ſur
p. 612. a. d | 629. e. ce ſujet, pour ſuivre celle des autres, & ſe ſoumettre à l'ordonnance que le Concile de Nicée avoit faite, que tout le monde celebraſt la feſte de Paſque en un meſme temps.

p. 609. a. 'Ce Saint a fait un diſcours "contre quelque petit nombre de Note 14.
d. 611. e | 616. a. perſonnes, 'qui pour garder leur ancienne tradition, [b]aimoient
b p. 612. 613. mieux ſuivre les Juifs que la definition du Concile, [c]ſe ſeparoient
c p. 629. b & alibi. d'avec l'Egliſe, 'ſe privoient de la lecture des Ecritures, des benedictions, & des prieres communes que l'Egliſe faiſoit dans les [premiers ou dans les derniers] jours du Careſme, & demeuroient enfermez chez eux à faire la debauche, ſe cachant tant qu'ils pouvoient de peur d'eſtre reconnus.

Epi. 70. c. 9. p. 820. 821. 'Ce qui arriva à Antioche ſe vit auſſi dans la Meſopotamie, où les heretiques appellez Audiens, continuerent toujours à ſuivre les Juifs pour le temps de cette feſte, s'attachant à l'ancienne pratique de leur province, qu'ils diſoient n'avoir eſté changée que par la complaiſance qu'on avoit euë pour Conſtantin. S. Epiphane refute amplement cette imagination: '& Saint
Chry. p. 612. Chryſoſtome fait voir qu'un Concile preſque tout compoſé de Confeſſeurs du nom de J. C, n'eſtoit pas capable d'une ſi laſche timidité.

[Comme la diverſité qui s'eſtoit rencontrée dans la celebration de la Paſque, venoit en partie de l'ignorance du cours des aſtres,]le Concile ordonna, comme l'on croit que pour ces ſortes de difficultez on s'en raporteroit aux Eveſques d'Alexandrie, dautant qu'on avoit une connoiſſance plus particuliere de l'aſtronomie dans l'Egypte que dans les autres provinces ; & que les Eveſques de cette Egliſe manderoient tous les ans à celui de Rome en quel jour on devoit faire Paſque, afin que toutes les autres Egliſes plus eloignées en puſſent avoir connoiſſance. 'C'eſt ce qu'on tire d'une lettre de S. Leon à l'Empereur Marcien. [S. Leon ne dit pas neanmoins expreſſément que cet ordre ait eſté établi par le Concile de Nicée, mais ſeulement par les ſaints Peres; ce qui ſe peut auſſibien entendre d'une coutume autoriſée par l'uſage de l'antiquité, ſans qu'il ſoit neceſſaire que le Concile de Nicée, ni aucun autre, en ait fait une ordonnance expreſſe.

Bar. 325. §. 10 11. Leo, ep. 94. c. 2. p. 628.

Et en effet, le Concile n'en dit rien dans ſon epiſtre à l'Egliſe d'Egypte, quoique cela ne fuſt pas à oublier dans l'eloge qu'il fait de Saint Alexandre.]Mais S. Cyrille dit poſitivement que le Synode des ſaints de toute la terre, avoit ordonné que l'Egliſe d'Alexandrie manderoit tous les ans quel jour il falloit faire Paſque, à celle de Rome, de laquelle l'Egliſe univerſelle repanduë par toute la terre, apprendroit le jour arreſté par l'autorité apoſtolique pour celebrer cette feſte.

Buch. cycl. p 481

'Des l'an 314, l'Occident apprenoit de Rome en quel jour il falloit faire la Paſque, comme nous le voyons dans le grand Concile d'Arles, qui avoit auſſi ordonné, avant celui de Nicée, que cette feſte ſe celebreroit partout en un meſme jour. 'Le Pape Innocent premier trouvant de la difficulté pour la Paſque de l'an 414, pria Autele de Carthage de l'examiner dans ſon Concile, & de luy en envoyer ſon avis, afin qu'il puſt mander à l'ordinaire quand il faudroit faire cette feſte. 'Nous avons une lettre de S. Leon du 28 juillet 454, par laquelle il mande aux Eveſques des Gaules & d'Eſpagne, que Paſque ſeroit en 455 le 24 d'avril, ſelon qu'on l'avoit conclu en Orient, & il les prie de le faire ſavoir aux autres Eveſques. 'Il manda la meſme choſe à tous les Eveſques d'Occident.

Conc. B. t. 1. p. 266. 2. c. Buch p. 480. Leo. Q ep. 109. p. 659 660 ep. 112 p. 664.

'S. Ambroiſe dit qu'entre les autres ordonnances, auſſi admirables que legitimes, faites par le Concile de Nicée, nous avons celle du cycle de dixneufans, qu'il établit pour regler la feſte de Paſque; ayant aſſemblé pour cela ceux qui eſtoient les plus habiles en ces ſortes de ſupputations. [Ce cycle de 19 ans a eſté

Amb. de Paſc. 4. p. 303. k.

Note 15.

formé ſur ce que le ſoleil & la lune reviennent à peu pres au meſme point au bout du temps. C'eſt ce qu'on appelle le nombre d'or.]Denys le Petit ſuit Saint Ambroiſe. [a] Gennade dit auſſi que le cycle de Theophile d'Alexandrie, (qui eſtoit celui de 19 ans,) venoit du Concile de Nicée.

Buch. cycl. p. 485.
[a] Genn. c. 33. p. 51.

Hier. v. ill c. 61. p. 288. c.
[b] Bar. 325. § 113.

Saint Jerome attribuë la compoſition de ce cycle à Euſebe de Ceſarée. [b] Bede fait la meſme choſe. [Et cela n'eſt pas difficile à accorder, puiſque le Concile peut avoir employé à cela le travail & l'induſtrie d'Euſebe.] Il eſt conſtant qu'Euſebe a compoſé un livre de la Paſque, qu'il dedia à Conſtantin, [c] & nous avons la lettre du remerciment que Conſtantin luy en écrivit. 'Il n'eſt pas difficile de croire qu'il y traitoit de ſon cycle, 'quoique, comme remarque Baronius, on ne le puiſſe pas inferer avec certitude. [& meſme ſa ſuite nous fait juger que ſon livre ne fut écrit que vers l'an 334. Ainſi on auroit eu tort d'attribuer le nombre d'or au Concile de Nicée, ou il faudroit dire au moins qu'Euſebe l'avoit trouvé & preſenté au Concile des l'an 325, & qu'il l'infera neuf ans aprés dans ſon livre.]

Euſ. v. Conſ. l. 4. c. 34. p. 542. d.
[c] c. 35. p. 543. n. p. 245-246.
Bar. 325. § 113. 114.

ARTICLE XIV.

Des ſept premiers Canons du Concile.

'IL y avoit d'autres reglemens à faire touchant la diſcipline de l'Egliſe, que ſur le ſujet de la ſolennité de Paſque & du ſchiſme des Meleciens. Le Concile prit un ſoin particulier d'y pourvoir par vingt Canons qui ſont venus juſques à nous.]Ces 20 loix de la police eccleſiaſtique, comme les appelle Theodoret, furent faites dans une ſeſſion poſterieure à celle qui condanne Arius. 'Le premier de ces Canons regarde les eunuques. Il ordonne que ceux qui auront eſté mutilez par la violence des autres, ou par la neceſſité de la maladie, pourront eſtre admis dans le Clergé: 'mais que ceux qui ſe feront mutilez eux meſmes [1] n'y 'ſeront point receus, & que meſme ceux qui y auront eſté admis auparavant, ſeront depoſez. 'On croit par une conjecture [aſſez foible,] que ce Canon fut fait à l'occaſion de Leonce que les Ariens firent depuis Eveſque d'Antioche, '& dont l'ordination eſtoit contre les loix preſcrites par le Concile de Nicée, dit Theodoret, autant qu'il s'eſtoit mutilé luy meſme.

Thdrt. l. 1. c. 7. p. 545. d.
Conc. t. 2. p. 28. 29.
Ruf. l. 1. c. 6. p. 238.
Bar. 325. § 147.
Thdrt. l. 2. c. 19. p. 620 d.

'Le ſecond Canon du Concile, défend de recevoir trop prom-

Conc. t. 2. p. 29.

1. *impatientiâ libidinis*, dit Ruſin *l.* 1, *c.* 6. *p.* 238.

tement les catecumenes au batteſme, & d'admettre à la clericature ceux qui ne ſont battizez que depuis peu, parcequ'il faut du temps pour preparer les catecumenes au batteſme, & une grande epreuve aux battizez pour eſtre receus dans l'état eccleſiaſtique. Que ſi aprés cela un Clerc ſe trouve convaincu par deux ou trois témoins, de quelque peché contre ſon ame, (ce qui comprend toutes ſortes de pechez, ſelon Zonare,) [a] le Concile ordonne qu'il ſera depoſé, & que ceux qui ne le feront pas, [& qui s'oppoſeront à la depoſition du coupable,] ſeront eux meſmes en danger de perdre leur degré.

Zon. in can. p. 30. a. [a] Conc. p. 30. c.

Le troiſieme Canon condamne un deſordre bien commun, en défendant à tout Eccleſiaſtique d'avoir chez ſoy aucune femme, excepté ſa mere, ſa ſœur, ſa tante, ou quelque autre perſonne qui ne puiſſe cauſer aucun ſoupçon: c'eſt à dire, ſelon Rufin, ſes plus proches parentes. [b] On pretend que l'Euſtolie de Leonce a encore eſté la cauſe de ce Canon. [c] Saint Baſile l'allegue pour obliger un Preſtre nommé Paregoire à quitter une ſervante qu'il avoit chez luy, quoique ce Preſtre fuſt agé de 70 ans, & qu'il n'y euſt aucun danger pour luy. Il paroiſt qu'il l'avoit ſuſpendu de ſes fonctions juſqu'à ce qu'il euſt obeï; & il luy dit que ſi, ſans obeïr à l'ordre de l'Egliſe, il pretend faire ſes fonctions, & luy & tous ceux qui communiqueront avec luy ſeront anathemes.

Ruf. l. 1. c. 7. p. 238. [b] Bar. 325. § 149. [c] Baſ. ep. 198. p. 216. 217.

Le quatrieme Canon demande qu'un Eveſque ſoit ordonné par tous ceux de la province. Mais il veut au moins abſolument qu'il y en ait trois preſens, & que les autres y donnent leur conſentement par écrit. Il ajoute que l'autorité de ce qui ſe fait dans chaque province, doit eſtre donnée au Metropolitain; en ſorte, ſelon Rufin, que l'ordination eſt nulle, ſi elle n'eſt faite en la preſence ou par l'autorité du Metropolitain; ce qui eſt ordonné à la fin du ſixieme Canon. & Rufin en fait le ſettieme. [d] Les Eveſques du Concile de Conſtantinople en 382, citent ce Canon avec cette addition, Que les Eveſques de la province pourront appeller leurs voiſins à une election, s'ils le trouvent à propos.

Conc. t. 2. p. 29. Ruf. p. 238. Conc. p. 32. d. Ruf. p. 238. [d] Theodr. l. 5. c. 9. p. 717. b.

Le cinquieme Canon confirme l'ancienne regle [de l'Egliſe, violée par Euſebe de Ceſarée en faveur d'Arius;] Que ceux qui auront eſté excommuniez en un endroit, ne ſeront receus en nul autre. Mais comme ces excommunications ſont quelquefois injuſtes, le Canon ordonne qu'il ſe tiendra deux Conciles par an dans chaque province, l'un avant le Careſme, l'autre dans l'autonne, où ces excommunications ſeront examinées; afin que ſi on les trouve juſtes, les coupables ſoient reconnus de tout le

Conc. p. 29. 32.

monde pour excommuniez, juſqu'à ce que le Concile juge à
p.40 c. propos de leur faire grace. 'La verſion de Denys le Petit accorde auſſi ce pouvoir à l'Eveſque.

Bar.325. § 123. 'Baronius croit que Melece a donné ſujet au ſixieme Canon du Concile, par les entrepriſes qu'il avoit faites contre l'autorité
Conc.t.2. p 32. des Eveſques d'Alexandrie. 'Ce Canon ordonne donc que l'on conſervera les droits & les préeminences que quelques Egliſes avoient d'antiquité, comme celles d'Alexandrie & d'Antioche. Il autoriſe particulierement la juriſdiction de celle d'Alexandrie ſur l'Egypte, la Libye, & la Pentapole, par celle qu'avoit
Zon. in Can. p. 53. a. l'Egliſe de Rome. 'Zonare étend la juriſdiction de cette derniere
a Ruf. l. 2. c. 6. p. 238. ſur l'Occident. [a] Rufin qui en pouvoit eſtre mieux inſtruit, n'y ſoumet que les Egliſes ſuburbicaires, [ce qui a donné lieu à bien des conteſtations & des diſputes. Neanmoins ſi l'on veut agir avec ſincerité, il y a bien de l'apparence que cela comprenoit l'Italie, à l'exception de la Gaule Ciſalpine, & encore les trois iſles de Sicile, de Sardaigne, & de Corſe. Mais il faut ſe ſouvenir que le Concile compare ici les Egliſes de Rome & d'Alexandrie en ce qu'elles avoient de commun, c'eſt à dire dans la juridiction qu'elles exerçoient toutes deux immediatement ſur quelques provinces qui n'avoient point de Metropolitain eccleſiaſtique comme toutes les autres. Ainſi quelques bornes qu'on donne à l'Egliſe Romaine à l'égard de cette juriſdiction, cela ne reſſerre point la primauté qu'elle a dans toute l'Egliſe, qui ne luy a jamais eſté commune avec l'Egliſe d'Alexandrie ni aucune autre.

Aprés que le ſixieme Canon a établi l'autorité de l'Eveſque
Conc. p. 32. d'Alexandrie,] 'le ſettieme ordonne de meſme que l'Eveſque d'Elie [ou Jeruſalem,] jouira de l'honneur que la coutume & la tradition luy avoient acquis, mais que ce ſera ſans prejudice de la
Zon. p. 55. dignité du Metropolitain [de Ceſarée.] 'Il eſt viſible que Zonare entend mal ce Canon, lorſqu'il en tire que l'Eveſque, de Jeruſalem eſtoit metropolitain de la Paleſtine, de l'Arabie, & de la Phenicie.
Bar. 325. § 140. 'Baronius a plus de raiſon de dire, que cette prerogative de l'Egliſe de Jeruſalem, conſiſtoit en ce que ſon Eveſque avoit
Soz. l. 2. c. 17. p. 430. a. ſeance parmi les ſieges apoſtoliques: '& Sozomene met Saint Macaire de Jeruſalem, auſſi-bien que Saint Euſtathe d'Antioche, entre les Eveſques des thrones apoſtoliques qui aſſiſtoient au Concile de Nicée. Il paroiſt en effet par l'hiſtoire de l'Egliſe,
Euſ. l. 7. c. 30. p. 279. c. [Bib. P. t. 11. p. 302. c. qu'il avoit cet honneur: 'Et des le grand Concile "d'Antioche contre Paul de Samoſates, on voit qu'Hymenée de Jeruſalem
Euſ. l. 7. c. 28. p. 279. a. precedoit Theotecne de Ceſarée. 'Euſebe meſme ſucceſſeur de

V. Paul de Samoſates § 4.

Theotecne, les nomme en cet ordre, [quoiqu'autant que l'on en peut juger, Hymenée ne fuſt Eveſque que depuis l'autre.] 'Euſebe nomme encore en d'autres occaſions S. Narciſſe & S. Alexandre de Jeruſalem, avant Theophile & Theoctiſte de Ceſarée. l.5.c.25.p.194.a| l.6.c.19. p.221.a.

'Conſtantin adreſſe à Macaire [de Jeruſalem,] & aux autres Eveſques de la Paleſtine, une lettre qu'Euſebe meſme reconnoiſt avoir eſté pour luy comme pour les autres, [& qui ne regardoit point le dioceſe de Jeruſalem.] 'Euſebe met neanmoins en un autre endroit Theophile avant S. Narciſſe ; & c'eſt à l'occaſion d'un Concile, auquel il paroiſt que Theophile preſidoit, [comme ayant la juriſdiction.] 'S. Auguſtin faiſant par deux fois l'enumeration des Eveſques qui ſe trouverent en 215 au Concile de Dioſpolis, met toujours Jean de Jeruſalem aprés Euloge de Ceſarée : & on ne peut pas douter qu'il ne ſuiviſt l'ordre des ſeances qu'il avoit trouvé dans les actes du Concile. v.Conſt.l.3.c.51. 52.p.508.509. hiſt.l.5.c.23 p. 190.d. Aug. in Jul.l.1 c.3.7.

Note 16. Il y a plus de difficulté à ſavoir "ſi l'Eveſque de Jeruſalem ne laiſſoit pas d'eſtre ſoumis à celui de Ceſarée comme à ſon Metropolitain, ou s'il eſtoit independant, quoique ſans avoir juriſdiction ſur d'autres, comme on peut dire qu'a eſté celui de Conſtantinople depuis le ſecond Concile œcumenique juſques à celui de Calcedoine. Les ſentimens des plus habiles ſont partagez ſur ce point. On peut dire neanmoins que les autoritez de l'antiquité ſont plus favorables aux droits de l'Egliſe de Ceſarée. Mais le reſpect qu'on avoit pour l'Egliſe de Jeruſalem,] 'conſiderée comme la mere de toutes les autres, ſelon l'expreſſion d'un Concile, [l'a enfin emporté aprés le commencement du V. ſiecle ; & de ſimple metropole honoraire, pour parler ainſi, elle devint ſous Juvenal une Egliſe patriarcale, ce qui fut autoriſé en 451 par le Concile de Calcedoine. Le ſoin qu'Euſebe a eu de rechercher & de marquer les noms des Eveſques de Jeruſalem, ce qu'il ne fait pas pour ſa propre Egliſe, eſt une marque du reſpect qu'on à toujours eu pour ce thrône apoſtolique, d'où ſont ſortis tous les autres. Thdrt.l.5 c.9.p. 717.d.

ARTICLE XV.

Des Douze derniers Canons du Concile.

[POUR reprendre la ſuite des Canons de Nicée, nous expliquerons le huittieme "en parlant d'Aceſe Eveſque des Novatiens.] 'Le neuvieme prive du ſacerdoce ceux qui y ont eſté V.§17. Conc.t.2. p.34.b.c.

elevez aprés s'eſtre rendus coupables [de crimes:] ſoit que ceux qui les y ont elevez connuſſent leurs fautes, ſoit qu'ils les ignoraſſent, parceque l'Egliſe Catholique ne veut pour miniſtres que des perſonnes irreprehenſibles. Le dixieme n'eſt qu'une application du precedent, à ceux qui eſtoient tombez, c'eſt à dire qui avoient renoncé la foy durant la perſecution.

Zon in can. p. 58. a.

Conc. t. 2. p. 33. d, e.

L'onzieme declare indignes de toute grace ceux qui avoient renoncé la foy ſans y eſtre contraints, & ſans ſe voir meſme expoſez à aucun danger, comme cela eſtoit arrivé ſous Licinius. Il ne laiſſe pas neanmoins de les admettre à la communion, aprés qu'ils auront paſſé onze ans dans les divers degrez de la penitence, ſi ce ſont des Fideles [& des battizez, [pourvu que leur penitence ſoit ſincere & veritable. Le douzieme punit encore plus ſeverement ceux qui aprés avoir abandonné leurs offices pour la confeſſion de la foy, avoient enſuite mepriſé cette grace [du martyre] à laquelle ils eſtoient appellez, eſtoient retournez à leurs emplois, & meſme les avoient redemandez avec de grandes ſollicitations: ce qu'ils n'avoient pu faire [ſous Licinius] qu'en renonçant à la foy.

Zon. p. 59. c.

Conc. p. 36. a.

Le concile laiſſe neanmoins à la diſcretion des Eveſques d'abreger le temps de la penitence ſelon l'ardeur du penitent.

Le treizieme Canon marque, ſelon l'explication commune, ["& qui eſt apparemment la veritable,] qu'il faut donner le Viatique de l'Eucariſtie à toutes les perſonnes qui le demandent à la mort, & ne le leur pas donner neanmoins ſans examen, [c'eſt à dire ſans voir s'ils ſe mettent, autant que la maladie le leur peut permettre, dans l'état neceſſaire pour ne pas manger cette divine viande à leur condannation.] Il ſemble que ce Canon ſoit cité par le troiſieme du Concile de Valence en l'an 374. [Il y faut apparemment auſſi raporter] ce que dit le Pape Innocent I, dans ſa lettre à S. Exupere, Que l'ancienne coutume de l'Egliſe eſtoit d'accorder ſeulement la penitence à ceux qui attendoient à la mort à demander la penitence & la reconciliation: Mais qu'aprés que Dieu a donné la paix à l'Egliſe, on a jugé à propos d'accorder la communion meſme à tous les mourans, afin qu'elle leur ſerviſt comme de viatique, & que l'Egliſe ne paruſt pas immiter la dureté des Novatiens.

Note 17.

p. 995. c. d.

p. 1255. c, d.

Le quatorſieme Canon, prive pour trois ans du droit de prier avec les catecumenes, ceux d'entre eux qui eſtoient tombez [dans l'idolatrie, ou quelque autre crime enorme.]

p. 35. c.

d.

Le quinzieme condanne les Eveſques, Preſtres, ou Diacres, qui

qui quittoient leurs Egliſes pour en prendre une autre. Le Concile ordonne que tous ceux qui le feront à l'avenir, ſeront renvoyez à leur premiere Egliſe. [On croit qu'Euſebe qui avoit paſſé de Beryte à Nicomedie, donna occaſion à ce Canon, & neanmoins il le viola luy meſme une ſeconde fois en paſſant de Nicomedie à Conſtantinople,] 'contre le Canon qui défend ces ſortes de changemens, dit Theodoret. [a] Conſtantin en loüant Euſebe d'avoir refuſé de paſſer du ſiege de Ceſarée à celui d'Antioche, dit qu'il a obſervé les commandemens de Dieu, la tradition & la regle apoſtolique, & le Canon de la diſcipline de l'Egliſe. [Mais quoique ce deſordre ait toujours eſté condanné par l'Egliſe, il a neanmoins toujours eſté pratiqué; parceque l'ambition eſtant l'ennemie de l'Egliſe, n'eſt pas ſoumiſe à ſes loix.]

Thdrt.l.1.c.18. p.565.e.
[a] Euſ.v.Conſt.l.3.c.62 p.518.a.b.

'Le ſeizieme Canon de Nicée défend auſſi de recevoir en aucune Egliſe tous les Eccleſiaſtiques qui abandonnent la leur, & de les priver meſme de la communion s'ils refuſent d'y retourner. Et pour les Eveſques qui ordonnent le Clerc d'un autre Eveſque ſans le conſentement de leur confrere, il declare que cette ordination ſera nulle & ſans effet.

Conc.t.2. p.36. a.

'Le dixſettieme depoſe les Clercs qui exerceront l'uſure ou d'autres gains ſordides & indignes de leur miniſtere.

p.37.a.

'Le dixhuittieme rabat le faſte de quelques Diacres qui donnoient l'Eucariſtie aux Preſtres. Il leur défend meſme de s'aſſeoir entre les Preſtres, [c'eſt à dire d'eſtre aſſis dans l'egliſe comme les Preſtres.] 'Car Saint Jerome témoigne qu'à Rome meſme, où les Diacres s'elevoient le plus, les Preſtres eſtoient aſſis dans l'egliſe, & les Diacres demeuroient debout, quoiqu'ils violaſſent quelquefois cette regle. 'Rufin dit que le Concile leur défend de diſtribuer l'Eucariſtie en preſence des Preſtres, leur permettant de le faire en leur abſence. [Il n'y en a rien dans le grec: mais apparemment Rufin a attribué cet ordre au Concile, parcequ'il s'obſervoit de ſon temps.] 'Le Pere Lupus ramaſſe beaucoup de choſes ſur ce Canon touchant l'ambition des Diacres. [Nous avons parlé du dixneuvieme Canon qui regarde les Paulianiſtes, en traitant de Paul de Samoſates. 'Il y a à la fin une addition touchant les Diaconiſſes, ['à laquelle nous ne voyons point encore de ſens qui nous ſatisfaſſe.]

b.

Hier ep. 85.p. 329. b.

Ruf.l.1.c. 6. p. 239.

Lup.in can. p. 76-79.

Conc.t.2.p.38. e.

Note 18.

'Le dernier Canon de Nicée commande d'obſerver partout l'ancienne coutume de prier debout, & non à genoux, les dimanches & les cinquante jours du temps de Paſque; 'ce que Baronius

p.37.40.

Bar. 325.§ 115.

dit, [ſans grand fondement,] eſtre une ſuite du decret que le Concile avoit fait de celebrer Paſque le dimanche.

ARTICLE XVI.

Recueil de quelques autres ordonnances du Concile.

[VOILA quels ſont les vingt Canons de ce celebre Concile, qui ſont venus juſques à nous, & les ſeuls auſſi qu'il ait faits. Au moins aucun ancien n'en a conté plus de vingt.] Theodoret n'en marque pas davantage.[a] L'Egliſe d'Afrique ayant demandé les Canons de Nicée aux Egliſes d'Alexandrie, d'Antioche, & de Conſtantinople, on ne leur envoya que les meſmes vingt que nous avons encore; & les vingt-deux de Rufin ne contiennent rien de plus que ces vingt communs, eſtant ſeulement diviſez d'une autre maniere. [De ſorte qu'il n'y a aucun lieu de croire qu'il en ait jamais fait davantage. Ce qui n'empeſche pas qu'il n'ait fait encore d'autres deciſions qu'il n'avoit pas renfermées dans ſes Canons. Nous le voyons indubitablement par la deciſion touchant la Paſque; & nous trouvons encore des veſtiges de quelques autres.]

Thdrt l.1.c. 8. p. 545.d.

[a] Bar. 325. § 157.

'Le Pape Jule témoigne que le Concile avoit confirmé par écrit une ancienne coutume de l'Egliſe, qui permettoit d'examiner dans un Concile poſterieur ce qui avoit eſté determiné par un precedent: [Il l'a au moins établie par ſa conduite, en examinant de nouveau l'affaire d'Arius déja jugée par le Concile d'Egypte.]

Ath. ap. 2. p. 741. a. b.

'Sant Auguſtin ſe plaint d'avoir eſté fait Eveſque du vivant de ſon predeceſſeur, & d'avoir eu ſeance avec luy, ne ſachant pas alors, dit-il, que cela avoit eſté défendu par le Concile de Nicée, 'ce qui a quelque raport avec ce que dit le Pape Innocent I; [b] Que les Peres avoient défendu d'elire un Eveſque à la place d'un autre qui vivoit encore. 'Baronius croit que cela peut eſtre compris en quelque ſorte dans la fin du huittieme Canon, 'on l'on voit en meſme temps que le Concile ſouhaitoit qu'il n'y euſt qu'un ſeul Eveſque dans chaque Egliſe, & toleroit neanmoins le contraire pour le bien de l'Egliſe, comme nous avons vu auſſi qu'il l'avoit permis à l'égard des Meleciens. 'Le quatrieme Canon du XII. Concile de Tolede, cite auſſi le titre VIII. du Concile de Nicée, comme défendant qu'il y euſt deux Eveſques dans une ville.

Aug. ep. 110. p. 196. 1. b.

Bar. 325. § 143.

[b] Soz. l. 2. c. 26. p. 472. c.

Bar. 325. § 143.

Conc. t. 2. p. 33. b.

Thdrt. p. 547. b.

Conc. B. t. 5. p. 374. b.

[C'eſt encore à ce meſme Canon, qui reçoit les Novatiens

V. Saint Cyprien ſ 51 note 44.

ſans les rebattizer, "qu'on peut raporter la deciſion de la celebre diſpute touchant le batteſme. Au moins on ne voit pas que Saint Auguſtin ait pu entendre un autre Concile que celui de Nicée, lorſqu'il dit que cette cauſe avoit eſté terminée avant ſa naiſſance, par un Concile univerſel de toute la terre, auquel S. Cyprien & tous les autres qui ſuivoient ſon ſentiment, euſſent eſté obligez de ſe ſoumettre.]

'L'epiſtre à l'Egliſe de Verceil, que nous ne ſaurions douter eſtre de Saint Ambroiſe, dit que le Concile de Nicée avoit exclus les bigames, non ſeulement du ſacerdoce, mais encore de la clericature. Amb. ep. 25. p. 246 b.

'Un Canon de l'Egliſe d'Afrique ſemble dire que le meſme Concile avoit commandé de n'offrir le ſacrifice qu'à jeun; [a] & Zonare l'entend de cette ſorte. [Neanmoins cela n'eſt pas clair dans le Canon.] Conc. Bt. 2. p. 913 2 a. [a] Zon. in can. p. 434.

'Nous trouvons beaucoup d'autres deciſions attribuées au Concile de Nicée, dans des lettres pretenduës des Papes Marc, Jule, & Felix; dans une lettre de Saint Athanaſe au Pape Marc; dans Gelaſe de Cyzic; & dans une Collection arabique raportée par Turrien. 'Mais il n'y a rien qui ſoit plus viſiblement apocryphe que tout cela; ſans en excepter Gelaſe, qu'on ſçait nous donner aſſez ſouvent des pieces tout à fait ſuſpectes. Bar. 325. § 180. Zon. in can. p. 434.

[Le Pape Zoſime allegua deux Canons du Concile de Nicée, qui permettoient aux Eveſques, & meſmes aux autres Eccleſiaſtiques, d'appeller au Pape. Mais l'Egliſe d'Afrique s'inſcrivit en faux contre ces Canons: Zoſime ni ſes ſucceſſeurs ne purent prouver le contraire; & l'on reconnoiſt aujourd'hui que ces Canons ſont du Concile de Sardique, & non de celui de Nicée.]

'Baronius veut que le Concile de Nicée ait ordonné une certaine regle pour les lettres Eccleſiaſtiques appellées Formées; & il veut qu'elle ait eſté envoyée par Attique à l'Egliſe d'Afrique. Mais la bizarrerie de cette formule, le peu de raport qu'elle a avec le deſſein qu'on attribuë au Concile, 'comme Baronius eſt obligé de le reconnoiſtre, & le peu d'uſage qu'on en a fait dans l'Egliſe, avec les autres raiſons que 'des perſonnes habiles alleguent ſur cela, font voir que ni le Concile de Nicée, ni Attique, ni Creſconius, ni aucun autre n'a jamais ſongé à cette formule avant l'impoſteur Iſidore. 'Il faut neanmoins reconnoiſtre qu'avant S. Baſile, les Peres avoient inſtitué certains petits caracteres, comme les appelle ce Saint, par leſquels les marques de la communion ſe portoient par toute la terre. Bar. 325. § 162. &c. § 166. 167 [Lup. in can. t. 1. p. 115. Blond. prim. p. 467. 474. Baſ. ep 77. p. 136. a.

Soz.l.3.c.20 p. 533.d. 'Sozomene ſemble dire que le verſet Gloire au Pere, au Fils, & au S. Eſprit, vient du Concile de Nicée, [mais il peut s'expliquer de la doctrine de ce verſet, auſſi-bien que des paroles.] Car

Baſ.de Spi. c.7. p 304.305 [c.27. p. 353.d.e. S. Baſile n'attribuë point cette inſtitution à aucun Concile, mais ſeulement à la tradition immemoriale de l'Egliſe.

Tdhrt.hær. l.4. c 2.p.233.a. 'Theodoret l'attribuë aux Apoſtres meſmes, lorſqu'il ſe plaint qu'Arius ait eu la hardieſſe de changer ces paroles qui ſont la condannation

Bar. 325. § 176. de ſon hereſie. 'Baronius pretend que le Concile y a ajouté *Sicut erat*, & le reſte; [mais il ne le prouve pas. Il faut ſe contenter de ce que nous trouvons dans le ſecond Concile de Vaiſon en 529,]

Conc.t.4.p. 1630.c. 'qu'à Rome, dans tout l'Orient, dans toute l'Afrique, & l'Italie, on joignoit ce verſet à l'autre pour s'oppoſer aux blaſphemes des heretiques [Ariens,] qui diſoient que le Fils de Dieu n'a pas toujours eſté avec ſon Pere, mais a commencé dans le temps. C'eſt pourquoi ce Concile ordonne qu'on le chantera à l'avenir dans les Gaules.

Bar. 325. § 158. 'Baronius dit auſſi, comme une choſe aſſurée, que le Concile a

Hier.ep.112. p. 22 d. fait un catalogue des livres Canoniques, dautant que 'ſelon Saint Jerome, il a mis le livre de Judith au nombre des Ecritures

Bar. 325. § 158. ſaintes. 'Mais comme les diſputes qui ont encore eſté depuis ſur ce point, ne donnent aucun lieu de croire que le Concile de Nicée l'euſt reglé, Baronius ſe reduit dans la ſuite à dire que le livre de Judith avoit ſeulement eſté cité par le Concile en quelque endroit que nous n'avons point.

Lup.in can.t.1. p.312.217. 'On attribuë encore diverſes choſes au Concile de Nicée, qui Note 19. ſont des inductions tirées des vingt Canons, [quelquefois avec aſſez peu de fondement,] ou qui ſe trouvent dans les Canons du Concile de Sardique, & dans d'autres qu'on avoit joints à ceux de Nicée ſans les diſtinguer: de ſorte qu'il eſtoit aiſé de s'y

Euſv.Conſt.l 3. c.14.p.490. tromper. Tout ce que le Concile avoit decidé d'un commun

aBar.325.§ 181. 182. accord, fut ſigné de chacun en particulier: a & meſme quelques nouveaux Grecs ajoutent que deux Eveſques morts durant le Concile, ſignerent miraculeuſement aprés leur mort. [Mais pour croire une choſe de cette nature, il faudroit qu'elle fuſt mieux atteſtée.]

ARTICLE XVII.

Hiſtoire de Saint Paphnuce touchant le celibat: Canon du Concile ſur les Novatiens.

[IL ne nous eſt pas permis d'omettre ici l'hiſtoire celebre touchant S.Paphnuce, raportée par Socrate & par Sozomene.]
'Ils diſent donc que lorſque le Concile deliberoit ſur les Canons qu'il devoit faire pour regler la diſcipline du Clergé, [a] il eut deſſein d'établir une nouvelle loy, pour défendre à tous ceux qui eſtoient dans le ſacerdoce, c'eſt à dire aux Eveſques, aux Preſtres, aux Diacres, & aux Soudiacres, [b] d'uſer des femmes qu'ils avoient epouſées eſtant laïques: [c] mais que Saint Paphnuce qui eſtoit l'un des plus illuſtres & des plus ſaints d'entre les Prelats, [d] & qui avoit meſme toujours conſervé ſa virginité, 's'eleva neanmoins fortement contre cette reſolution, repreſentant qu'on vouloit impoſer aux Eccleſiaſtiques un joug fort peſant; que pluſieurs ne ſeroient pas capables de le porter; & que meſme beaucoup de ces femmes que l'on quitteroit pourroient perdre la chaſteté conjugale: que le mariage n'eſtoit point une corruption, qu'il eſtoit meſme honorable ſelon S.Paul: qu'ainſi il falloit ſe contenter de la coutume que l'on avoit toujours pratiquée dans l'Egliſe, que ceux qui eſtoient entrez dans le Clergé ſans eſtre mariez, demeuraſſent en cet état, ſans que ceux qui eſtoient mariez auparavant fuſſent obligez de ſe ſeparer de leurs femmes. 'Ces hiſtoriens ajoutent que le Concile ſuivit ſon avis, & qu'il ne fit aucune ordonnance ſur cela, laiſſant à chacun la liberté de faire ce qu'il luy plairoit, ſans y eſtre contraint par l'autorité de l'Egliſe.

Sozl.1.c.23.p. 437.c.
[a] Socr.l.1.c.11. p.39.d.
Soz.p.437.c.
[b] Socr.p.39.d.
[c] c.
[d] p.40.b.
p.39.40.
p.40.b.
Soz.p.437.d.

NOTE 20. [Voilà ce que nous trouvons dans l'hiſtoire. "C'eſt aux perſonnes plus habiles à juger & de la verité du fait, & des conſequences qu'on en peut tirer.]

'Comme Conſtantin ſouhaitoit de procurer une paix entiere à l'Egliſe [par le moyen du Concile de Nicée,] il y fit venir auſſi Aceſe qui eſtoit alors Eveſque de la ſecte des Novatiens. [Et cela nous donne quelque lieu de croire qu'il y appella auſſi dans le meſme deſſein les chefs des autres hereſies qui avoient abandonné l'Egliſe, quoique l'hiſtoire ne l'ait pas marqué.] 'Aceſe vint donc à Nicée, & y amena avec luy un nommé Auxanon qui fut depuis Preſtre de ſa ſecte, & vécut juſque ſous Theodoſe le jeune.

Socr.l.1.c.10.p. 38.c.
c.13.p.41.d.

'Quand le Concile eut arreſté & écrit le ſymbole & la definition

c.10.p.38.c.d.

touchant la feſte de Paſque, Conſtantin demanda à Aceſe ſi c'eſtoit là ſon ſentiment. Il répondit qu'oui, & qu'il avoit toujours cru l'un & pratiqué l'autre. Conſtantin luy demanda enſuite pourquoi donc il ſe ſeparoit de la communion des autres, il luy raporta ce qui eſtoit arrivé du temps de Dece, & ſoûtint que
p.39.a. ceux qui avoient peché mortellement depuis le batteſme, 'ne devoient plus eſtre admis aux ſacremens; mais qu'on les devoit ſeulement exhorter à la penitence, & à eſperer le pardon de
Soz l.1.c.22.p. 437.a.b. leurs pechez, non des Preſtres, mais de Dieu: 'ſurquoi Conſtantin ſe moquant de ces perſonnes qui vouloient eſtre impeccables,
a]Socr.p.39.a. 'luy fit cette réponſe: Aceſe, faites une échelle pour vous, & «
Socr.p.39.a.b]c. 13.p.41.d. montez tout ſeul au Ciel. 'Socrate dit qu'il a appris ceci de cet « Auxanon dont nous venons de parler; [& nous ne voyons pas
n p.9.1. 'que M.r Valois ait de raiſon ſuffiſante pour rejetter ſon raport.

Le Concile pour favoriſer le deſſein qu'avoit Conſtantin de
Conc.t.2.p. 32. c. pacifier tous les troubles, 'ordonna par ſon 8.e Canon, que quand les Novatiens reviendroient à l'Egliſe, ils y ſeroient receus, en promettant par écrit de ſuivre tous les dogmes de l'Egliſe, & de communiquer avec les bigames, & avec ceux qui eſtoient tombez durant la perſecution, ſelon la maniere & ſelon le temps que l'Egliſe avoit preſcrit à ces pecheurs. Il accorda meſme que ceux d'entre ceux qui ſeroient dans les degrez Eccleſiaſtiques, y demeureroient aprés avoir receu l'impoſition des mains, [qui
Thdrt.hær. l.3. c.5.p.229.230. peut marquer la Confirmation en cet endroit.] 'Car on pretend que ces heretiques ne la donnoient point. a Le Concile ajouta,
a Conc.t.2. p. 33.2.b. que dans les lieux où il ſe trouveroit un Eveſque Catholique, le Novatien tiendroit rang de Coreveſque ou de Preſtre, afin qu'il fuſt dans le Clergé, & qu'il n'y euſt pas deux Eveſques dans une meſme Egliſe, ſi ce n'eſt que l'Eveſque Catholique vouluſt faire part à l'autre de l'honneur du titre epiſcopal. ["Nous voyons Nota 21.
l'execution de ce Canon à l'égard des Eveſques en la perſonne
Baſ. ep. can.1. p.22.a. de Zoïs & Saturnin,]'qui furent receus à la chaire epiſcopale, comme nous l'apprenons de S. Baſile.

ARTICLE XVIII.

Diſputes des philoſophes contre les Prelats.

[LA celebrité de l'aſſemblée qui ſe tenoit à Nicée, n'y attiroit,
Ruf. l.1.c.3.p. 236.Soz l.1.c. 18.p.431.c. pas ſeulement les Chrétiens.] 'Il s'y trouva auſſi divers philoſophes celebres & les plus ſubtils dialecticiens, 'qui eſtoient

venus les uns par curioſité pour connoiſtre quels eſtoient les ſentimens des Chrétiens, les autres pour augmenter autant qu'ils pourroient la diviſion qui eſtoit entre eux, ne pouvant ſouffrir de voir noſtre religion s'elever ſur les ruines de leur paganiſme. 'S'il en faut croire Gelaſe de Cyzic, c'eſtoit Arius qui les avoit fait venir à Nicée pour ſoûtenir ſon parti. Gel. Cyz. l. 2. c. 12. p. 87.

'Ces philoſophes faiſoient donc divers diſcours à beaucoup de perſonnes, & c'eſtoient comme des eſcarmouches avant le combat. 'Mais il y en eut un particulierement qui ſe confiant ſur la force de ſon eloquence '& la ſubtilité de ſes raiſonnemens, eſtoit tous les jours aux mains avec les Eveſques: & ce combat celebre attiroit quantité de perſonnes de lettres & de ſcience pour en eſtre ſpectateurs. Les Eveſques qui ſoûtenoient la verité contre luy, n'eſtoient nullement ignorans en l'art de diſputer; & cependant ils ne pouvoient venir à bout de convaincre ce philoſophe. Quelques fortes raiſons qu'ils alleguaſſent, il avoit toujours quelque ſubtilité pour les eluder; & lorſqu'on croyoit l'avoir arreſté par les nœuds les plus ſerrez, il trouvoit auſſi-toſt quelque artifice & quelque ſoupleſſe pour s'en retirer. Socr. l. 1. c. 8. p. 20. c. Soz. p. 431. d. Ruf. l. 1. c. 3. p. p. 236.

'Mais il plut à Dieu de faire voir que ſon royaume ne conſiſte pas dans la langue, mais dans la vertu. Il ſuſcita un ſaint vieillard du nombre des Confeſſeurs, & qui eſtoit entre les autres Eveſques auditeurs de cette diſpute, comme Rufin nous en aſſure, 'quoique Socrate le faſſe laïque. 'C'eſtoit neanmoins un homme tres ſimple de ſon naturel, & de plus fort ignorant [dans toutes les ſciences ſeculieres.] Et ſon langage meſme en faiſoit juger. Mais il pouvoit dire, comme Saint Paul, qu'il ne ſavoit que J.C, & J.C. crucifié. Ce vieillard voyant que le philoſophe inſultoit à nos Prelats, & faiſoit parade de ſa dialectique, il demanda qu'on le laiſſaſt parler, qu'il avoit quelque choſe à dire à ce philoſophe. Les Prelats furent honteux de cette demande, craignant que la ſimplicité du Saint ne ſe fiſt moquer par ces eſprits ſi polis & ſi adroits. Mais il perſiſta toujours à vouloir parler, & commença en ces termes: Ibid. Socr. p. 20. c. Ruf. p. 236.

» Au nom de J C, dit-il, apprenez, philoſophe, quelle eſt la verité,
» Il n'y a qu'un ſeul Dieu qui a fait le ciel & la terre, & qui a donné
» l'ame à l'homme, qu'il avoit formé du limon de la terre. Il a crée
» toutes les choſes viſibles & inviſibles par la vertu de ſon Verbe,
» & les a affermies par la ſanctification de ſon Eſprit. Cette parole
» & cette ſageſſe que nous appellons le Fils, ayant eu pitié de
» l'egarement des hommes, eſt née d'une Vierge. Ce Fils de Dieu
» en ſouffrant la mort nous a delivrez de la mort, & en reſſuſcitant

p.237. nous a donné la vie eternelle. 'Et nous croyons qu'il viendra un « jour pour eſtre le juge de toutes nos actions. Philoſophe, croyez « vous que cela ſoit ainſi? La force de ces paroles étonna tellement « le philoſophe, qu'il demeura auſſi muet que s'il n'euſt jamais appris à diſputer. Il n'eut rien à répondre ſinon qu'effectivement tout ce que le vieillard avoit dit eſtoit veritable. Et alors le Saint, Si vous croyez toutes ces choſes, luy dit-il, levez vous, venez « avec moy à l'egliſe, & recevez la marque & le ſeau de cette foy. « Et alors le philoſophe ſe tournant vers ſes diſciples & les autres auditeurs, leur dit ces mots; Ecoutez, vous tous qui faites pro- « feſſion de ſcience. Tant qu'on a agi avec moy par des paroles, « j'ay répondu par des paroles; & j'ay refuté par l'art du raiſon- « nement les raiſonnemens qu'on a employez contre moy. Mais « quand une force plus qu'humaine a pris la place des paroles, les « paroles humaines n'ont pu ſoûtenir cette force, & l'homme n'a « pu reſiſter à Dieu. C'eſt pourquoi ſi quelqu'un de vous a pu ſentir « ce que je viens de ſentir dans cette diſpute, qu'il croie à JESUS « CHRIST, & qu'il ſuive ce vieillard par lequel Dieu a parlé. Ainſi « le philoſophie ſe fit Chrétien, & ſe rejouit d'avoir eſté vaincu. [Il ſeroit à ſouhaiter que l'hiſtoire nous appriſt le nom de cet illuſtre

Bar.325.§ 48. vieillard.]'Baronius dit que les auteurs demeurent d'accord que c'eſt S. Spiridion. Mais ces auteurs ſont Metaphraſte & Glycas.

Nphr. l.8.c.25. p.197.e. 'Car Nicephore meſme n'en parle qu'avec doute: Et on pourroit neanmoins le croire aſſez aiſément, ſi l'on ne voyoit que Rufin parlant de S. Spiridion dans la ſuite, n'a pas cru apparemment que ce fuſt celui dont il venoit de raconter une action ſi memo-

Bar. 325 § 47. rable, puiſqu'il ne le dit point. 'Pour le philoſophe, Glycas dit

Soz. l. 1.c.18.p. 431. c. qu'il ſe nommoit Euloge. 'Sozomene raporte cette hiſtoire tra-

a Socr. l. 1.c.8. p.20.c. duite preſque mot à mot de Rufin. [a]On voit bien que Socrate la

b Gel. Cyz. l.2. c.13.p.88-93. touche auſſi, mais il la raconte tout autrement. [b]Elle ſe trouve en-

c Suc.10.jul.p. 360. § 9. core dans Gelaſe de Cyzic & dans d'autres auteurs poſterieurs. [c]Gregoire de Ceſarée ajoute, mais ſans aucune apparence, que ce fut un evenement ſi prodigieux, qui obligea Menophante d'Epheſe, & quelques autres Ariens, à conſentir comme d'eux meſmes à la condannation d'Arius. Il le confond auſſi avec un autre preſque ſemblable "arrivé quelque temps aprés à Byzance. V. S. Alex. de CP.

Soz.l.1.c.17.p.8. 29. 'Pour celui de Nicée, il ſe fit, ſelon Sozomene, avant la ſeſſion

a Socr. p. 20.d. ſolennelle qui ſe tint dans le palais. [a]Socrate dit que ce fut la veille meſme de cette ſeſſion.

Gel. Cyz. p.93. 359. 'Gelaſe décrit enſuite une autre diſpute fort longue entre un philoſophe nommé Phedon, & divers Eveſques, qui eſtoient, ſelon

ſelon luy, Euſtathe d'Antioche; Oſius de Cordoue, qui parloit, dit-il, par un interprete; Leonce de Ceſarée en Cappadoce; Eupſyque de Tyanes; Euſebe de Ceſarée en Paleſtine; Protogene de Sardique; Macaire de Jeruſalem. Il raporte de longs diſcours de tous ces Prelats: mais il eſt ſoupçonné de n'avoir pas fort examiné ſi toutes ces pieces eſtoient bien legitimes. Il dit que ce philoſophe ſe convertit auſſi. 'M.r Valois trouve que cette diſpute a plus l'apparence d'une fable que d'une veritable hiſtoire. Socr.n.p.6.1. 2.

ARTICLE XIX.

Conſtantin refuſe d'ecouter les plaintes des Eveſques: Lettres de ce Prince & du Concile.

[IL faut maintenant paſſer à quelques hiſtoires particulieres du Concile, qui ont peu ou point de liaiſon avec le reſte qui en fait le corps.] 'Conſtantin eſtant arrivé à Nicée pour ſe trouver le 'lendemain au Concile, [a] il y eut pluſieurs Prelats, qui, comme ſi l'on n'euſt eſté aſſemblé que pour vider leurs differends particuliers, 'preſenterent diverſes requeſtes les uns contre les autres à l'Empereur. [Nous avons déja dit que] [b] c'eſtoit apparemment un artifice des Euſebiens, qui euſſent eſté bien aiſes de brouiller, & de rendre le Concile inutile. 'Conſtantin receut d'abord ces requeſtes. [c] Mais voyant qu'elles ſe multiplioient, [d] & que ces affaires particulieres alloient à ruiner la principale, il ordonna que tous ceux qui auroient quelque plainte à faire, luy apporteroient leurs requeſtes en un certain jour qu'il marqua: [e] & pour celles qu'il avoit déja receuës, il les fit lier & cacheter de ſon ſeau, & commanda qu'on les luy gardaſt [pour le meſme jour.] Socr.l.1.c.8.p. 20.a|21.a. a Soz.l.1.c.17. p.430.b.c. c|Ruf.l.1.c.2.p. 236. b Bar.325.§ 42. Thdrt.l.1.c.10. 552.b|Socr.p. 21.a. c Soz.p.430.b.c. d Ruf.l.1.c.2.p. 236. e Thdrt.p.552. b.

Note 22.

'Le lendemain, eſtant entré dans le Concile de la maniere que nous avons vu, il exhorta les Eveſques à demeurer unis enſemble, & à ſe pardonner tous les mecontentemens qu'ils avoient les uns des autres. Socr.p.21.a.

'Lorſque le jour qu'il avoit marqué fut venu, il ſe mit ſur ſon throne, receut tous les papiers qu'on luy preſenta, & puis fit un diſcours qui eſt celebre dans les hiſtoriens, quoiqu'ils ne le raportent pas de la meſme maniere. Dieu vous a fait ſes Pontifes, dit-il » aux Eveſques, & vous a donné la puiſſance de juger de nos peu- » ples & de nous meſmes. Il eſt donc juſte que nous nous ſoumet- » tions à vos jugemens, & non pas que nous entreprenions d'eſtre » vos juges; Dieu vous a établis pour eſtre comme nos Dieux: & Ruf.p.236.

quelle apparence que des Dieux fuſſent jugez par des hommes ? «
Thdrt.p.552.c. 'Il n'eſt pas meſme à propos que le peuple connoiſſe les fautes des « Prelats, depeur qu'il n'en prenne un ſujet de ſcandale, & un «
Ruf.l.1.c.2.p. 236. pretexte de pecher plus librement. 'Remettez donc tous vos « differends à celui qui eſt le juge & le Dieu des Dieux, ou plutoſt « oublions toutes ces plaintes ; Imitons l'exemple de la divine « bonté, en nous pardonnant les uns aux autres ; & uniſſons nous « tous enſemble par une amitié fraternelle, pour chercher dans la « paix & dans l'union des cœurs, les veritez de la foy pour leſquelles « nous nous ſommes aſſemblez. «

Thdrt.p.552.c. 'On dit qu'il ajouta que s'il voyoit de ſes yeux un Eveſque violer les loix les plus inviolables de la chaſteté, il le couvriroit de ſon manteau royal, depeur que la vuë de cette action ne bleſſaſt l'ame
Socr.p.21.b. de ceux qui en ſeroient témoins. 'Il s'étendit auſſi beaucoup ſur le ſujet de la paix & de l'union qu'ils devoient avoir enſemble, les exhortant à ſe pardonner les uns aux autres, afin que JESUS
a.b|Ruf.l.1.c 2. p.236|Soz.l.1.c. 17.p.430.d. CHRIST leur pardonnaſt ; '& il les pria de s'appliquer avec un meſme eſprit & une meſme volonté, à decider les difficultez de la foy qui eſtoient alors en queſtion. Il fit enſuite bruler les requeſtes
Thdrt.p.552.b. qu'on luy venoit de donner, '& celles auſſi qu'il avoit receuës auparavant, aſſurant avec ſerment qu'il n'en avoit lu aucune.

Conc.t.1.p. 1431.c.d. 'Conſtantin "avoit déja fait paroiſtre les meſmes ſentimens dés les premieres années de ſa converſion, dans l'affaire des Dona-
Aug.ep.162.p. 282.b. tiſtes ; '& ayant neanmoins enfin conſenti à examiner les plaintes qu'ils faiſoient contre Cecilien de Carthage, dans l'eſperance d'appaiſer le ſchiſme, il ſe crut depuis obligé d'en demander pardon aux Eveſques : [ce qu'il peut bien avoir fait en cette
Greg.l.4.ep.31. p.605.606. occaſion.] Saint Gregoire le grand propoſa depuis ſa conduite à imiter à l'Empereur Maurice, & il y ajoute cette ſage reflexion : Que ce religieux Prince s'eſtoit fait plus d'honneur à luy meſme par cette humilité qu'il avoit gardée envers les Eveſques, qu'il ne leur en avoit fait à eux par cette deference reſpectueuſe ; & que puiſque les Princes payens ſes predeceſſeurs qui n'avoient point connu le vray Dieu, & avoient adoré des Dieux de bois & de pierre, n'avoient pas laiſſé de rendre un grand honneur aux preſtres de leur fauſſe religion, on ne devoit pas s'étonner ſi un Empereur Chrétien daignoit honorer les Pontifes du vray Dieu.

V. les Donatiſtes § 23.

[Mais il ſeroit à ſouhaiter que Conſtantin meſme euſt imité ſa propre conduite, qu'il euſt toujours gardé ſeulement une partie de la moderation qu'il fit paroiſtre en cette rencontre, & qu'aprés

s'eſtre cru indigne de lire les plaintes qu'on faiſoit contre des Prelats, il ne les euſt jugez dans la ſuite qu'avec l'equité que l'on demande aux juges les plus deraiſonnables. Il n'auroit point condanné les plus ſaints Eveſques avec une legereté ſurprenante, & d'autant plus indigne de luy, qu'il avoit déja reconnu par diverſes experiences les accuſez pour des innocens & des ſaints, & leurs accuſateurs pour des calomniateurs & des fourbes.

Il faut enfin terminer l'hiſtoire du Concile de Nicée par les epiſtres ſynodiques qui nous en reſtent. Car il y a bien de l'apparence que ce fut la derniere action de cette ſainte aſſemblée. Nous y comprendrons celles de Conſtantin, qui peuvent auſſi en quelque ſorte paſſer pour ſynodiques, puiſqu'elles apprennent à diverſes Egliſes les definitions du Concile, & les exhortent d'y obeïr. L'hiſtoire nous en a conſervé deux, dont l'une raportée par Euſebe, ſe trouve auſſi dans Theodoret & dans Socrate.] Theodoret dit que Conſtantin l'écrivit pour apprendre aux Eveſques qui n'avoient pu venir au Concile, ce qui s'y eſtoit paſſé. Thdrt.l.1.c.9. p.548.d.

[Neanmoins elle eſt toute ſur ce qui regarde la feſte de Paſque,] '& il y a ſeulement un mot au commencement touchant la definition de foy embraſſée univerſellement: [a] & quoique, ſelon le titre, elle s'adreſſe generalement aux Egliſes, [b] & que meſme Conſtantin en ait envoyé des copies par toutes les provinces, 'il eſt neanmoins viſible qu'elle ne parle qu'à celles qui celebroient Paſque avec les Juifs, [c'eſt à dire à celles de Syrie, de Meſopotamie, & peut-eſtre encore de Cilicie.] Euſ.v.Conſt.l.3. c.17.p.492.a. [a] p.491.d. [b] c.20.p.494.d. [c]

'Conſtantin repreſente à ces Egliſes, qu'il eſt honteux à des Chrétiens d'abandonner l'union de leurs freres, pour ſe conformer à ceux qui ont fait mourir JESUS CHRIST: 'qu'il arrive de grands inconveniens du calcul des Juifs: qu'il eſt meſme faſcheux de voir les Chrétiens diviſez dans cette grande ſollennité, qui eſt, dit-il, la feſte de noſtre delivrance; 'qu'ainſi il eſpere qu'elles ſe rendront au Concile, & au conſentement univerſel de toutes les autres provinces, comme il en avoit répondu pour elles; '& que quand il les ira viſiter, comme il le ſouhaitoit depuis long-temps, il aura la joie de pouvoir celebrer cette ſainte feſte conjointement avec elles. c.18.p.492. p.493.a.b. p.493.492. c.20.p.494.

'La ſeconde lettre de Conſtantin, que nous trouvons ſeulement dans Socrate, eſt adreſſée à l'Egliſe Catholique d'Alexandrie. 'Il y parle neanmoins principalement à ceux qui avoient eſté trompez par Arius. Il les exhorte d'abandonner ce miſerable, dont il parle d'une maniere tres forte; de retourner au corps & Socr.l.1.c.9.p. 30.b. p.31. p.30.c.d.

p.31.a.b. à la foy de l'Egliſe, & de ſuivre la definition de plus de trois-cents Prelats, admirables en pieté & en ſcience, qui n'avoient rien fait qu'avec beaucoup de maturité & d'examen, & dont l'avis eſtoit aſſurement celui de Dieu, puiſque ſon Eſprit ſaint les animoit & les éclairoit. Il promet auſſi de les aller voir dans peu de temps.

[Pour les lettres du Concile, quoiqu'apparemment il y en ait eu pluſieurs, neanmoins les hiſtoriens ne nous en ont conſervé Thdrt.l.1.c.8.p. 546.b.c.d. qu'une ſeule,] 'adreſſée à l'Egliſe d'Alexandrie, & à tous les Fideles de l'Egypte, de la Libye, & de la Pentapole. Le Concile leur mande la condannation d'Arius, de Second, & de Theonas: p.547. 'ce qui avoit eſté ordonné touchant Melece & ſes ſectateurs; p.548.a.b. '& l'union de toute l'Egliſe touchant la feſte de Paſque, laquelle, diſent les Peres, a réuſſi heureuſement par vos prieres. Il ajoute que ſi on a reglé ou defini quelque autre choſe, leur ſaint Eveſque Alexandre, dont ils font un grand eloge, le leur apprendra à ſon retour. Il les exhorte à recevoir ce Prelat avec une veneration & une charité toute nouvelle: de ſorte que nous pouvons dire plus aſſurément de cette lettre que de toutes les autres, qu'elle n'a eſté écrite qu'aprés la concluſion de toutes choſes, immediatement avant le retour de S. Alexandre, qui vraiſemblablement en fut luy meſme le porteur.

Bar.325.§ 171. 'Baronius ajoute une lettre d'Oſius, Macaire, Victor, Vincent, & des autres 318 Eveſques, au Pape Silveſtre, pour le prier d'aſſembler ſon Concile, & d'y confirmer celui de Nicée. On y joint la réponſe de S. Silveſtre, que Baronius reconnoiſt eſtre ſuppoſée: ["& l'autre ne l'eſt pas moins.] Notz 23.

ARTICLE XX.

Conſtantin fait un feſtin aux Eveſques qui retournent à leurs Egliſes: Eloges donnez au Concile de Nicée.

Euſ.v.Conſt.l.3. c.14.p.490.d. 'LEs affaires du Concile eſtant heureuſement terminées, Conſtantin crut avoir remporté une nouvelle victoire ſur l'ennemi de l'Egliſe. Ainſi il en rendit graces à Dieu par une c.14.p.491.a. feſte 'd'autant plus ſolennelle, qu'elle ſe rencontra avec le temps n.p.223.d. de la vintieme année de ſon regne, 'laquelle commençoit le 25 juillet de cette année 325. [Ainſi nous ne voyons pas moyen de douter que le Concile n'ait au moins duré juſqu'à ce jour là.] l.1.c.1.p.405.a. 'Euſebe de Ceſarée prononça dans cette ſolennité un panegyri-

que de Conſtantin, en ſa preſence, & au milieu de l'aſſemblée des ſaints Prelats.

'Conſtantin voulut que les Eveſques du Concile ſe reſſentiſſent &c. de cette feſte, "& les traita tous dans le palais. [a]Il fit manger les principaux avec luy, & le reſte à d'autres tables aux deux coſtez de la ſienne, [b]ce qu'Euſebe repreſente comme un ſouverain bonheur. [c] Conſtantin ayant remarqué quelques Prelats qui avoient l'œil droit arraché, comme il ſçeut que ce ſupplice avoit eſté la recompenſe de la fermeté de leur foy, il baiſa leurs plaies, eſperant tirer de cet attouchement une benediction particuliere.

'Cela ſe dit principalement de Saint Paphnuce, que Conſtantin faiſoit ſouvent venir dans ſon palais pour le reſpect qu'il luy portoit, '& il luy baiſoit avec une joie toute particuliere l'œil qui luy avoit eſté arraché dans la perſecution.

'Aprés le feſtin il fit divers preſens aux Prelats, [d]ſelon le merite V. Conſtantin § 59. de chacun d'eux, [e]& il y ajouta des lettres "pour faire donner tous les ans dans chaque Egliſe une certaine quantité de blé aux Eccleſiaſtiques & aux pauvres.

'Enfin les Peres eſtant prés de ſe ſeparer, Conſtantin les fit tous aſſembler pour leur dire adieu. [f] Il leur fit un fort beau diſcours pour les exhorter à aimer la paix entre eux, à bannir l'envie &c. & la jalouſie dans les inferieurs, & "à reprimer toute ſorte de faſte & de domination dans ceux qui avoient des qualitez plus avantageuſes; à pardonner les fautes legeres des uns envers les autres; enfin à travailler de tout leur pouvoir à convertir les infideles, par l'eſtime qu'ils auroient de la gloire & de la ſainteté de l'Egliſe. Il leur demanda qu'ils euſſent ſoin de prier Dieu pour luy, & puis les laiſſa retourner chacun à leur Egliſe. Ils s'y en allerent avec beaucoup de joie: Et l'on vit heureuſement ceux qui eſtoient les plus eloignez les uns des autres, eſtre unis dans un meſme corps; & la foy que l'on avoit établie en la preſence du Prince, regner, [au moins exterieurement,] par toute la terre, & eſtre embraſſée de tout le monde unanimement.

'Gelaſe dit qu'il y eut divers Eveſques choiſis par le Concile pour aller publier ſes decrets par toute la terre, ſavoir Oſius avec les Preſtres de Rome Viton & Vincent, à Rome, en Italie, en Eſpagne, & dans toutes les autres provinces de ces quartiers là; Saint Alexandre d'Alexandrie avec S. Athanaſe, en Egypte, en Lybie, & juſqu'aux Indes; Macaire de Jeruſalem avec Euſebe de Ceſarée, dans la Paleſtine, l'Arabie, & la Phenicie; Saint Euſtathe d'Antioche, dans la Syrie, la Meſopotamie, & la Cilicie,

l. 3. c. 15. p. 491. a. b.
a b. c. n. p. 2 [illegible] 4.
1. 2. Thdrt. l. 1.
c. 10. p. 551. d
b Euſ. p. 491. b.
c Thdrt. p. 551. d.
Socr. l. 1. c. 11. p. 39. c.
Ruf. l. 1. c. 4. p. 237.
Thdrt. p. 5 [illegible] d
Euſ. v. Conſt. l. 3. c. 16 p. 491. c.
d Euſ. p. 491. c.
e Thdrt. p. 551. 553.
Euſ. v. Conſt. l. 3. c. 21 p. 494. 495.
f p. 495.
Gel. Cyz. l. 2. p. 200. 202.

Jean Eveſque de Perſe, dans la Perſe & les grandes Indes; Saint Leonce, dans la Cappadoce, la Galacie, le Pont, la Paphlagonie, & les deux Armenies grande & petite; Theonas de Cyzic avec Eutyque de Smyrne, & Marin de Troade, dans la [petite] Aſie, l'Helleſpont, la Lydie, & la Carie; Alexandre de Theſſalonique, dans la Macedoine, toute la Grece, la province d'Europe, la Scythie, & l'Illyrie; Nuneque de Laodicée, dans la Phrygie; Protogene de Sardique, dans la Calabre, dit Gelaſe la Dardanie. & les environs; Cecilien de Carthage, dans l'Afrique, la Numidie, & la Mauritanie; Piſte de Marcianople, dans la Myſie, dans les nations des Allemans & des Gaulois, dit Gelaſe, & dans les villes voiſines; Saint Alexandre de Conſtantinople avec S. Paul alors Lecteur, & depuis ſon ſucceſſeur, dans les iſles appellées Cyclades.

[Il ſeroit à ſouhaiter que ce raport de Gelaſe fuſt mieux autoriſé qu'il n'eſt.] Nous voyons ſeulement que Cecilien apporta en Afrique les Canons de Nicée, & que cet exemplaire ſervit de regle aux ſaints decrets qui furent faits depuis dans cette province. Il eſt dit qu'il les apporta au Concile d'Afrique [ce qui eſt remarquable.] Car il ſe trouve auſſi un Concile de Rome ſous Silveſtre, qui confirme les ordonnances de celui de Nicée, ſous peine d'anatheme contre ceux qui les violeront. [Mais il n'eſt nullement probable] qu'il y ait eu, comme on le pretend, 275 Eveſques à ce Concile: [il n'y a aucune apparence] qu'il ait qualifié le Concile de Nicée, l'aſſemblée des 318 Eveſques; & il eſt certainement faux, ſelon Baronius meſme, que Conſtantin y ait eſté preſent. [Ainſi toutes les ordonnances qui ne ſont établies que ſur ce Concile, ne le ſont point dutout, outre qu'il y en a qui par elles meſmes peuvent paroiſtre fort ſuſpectes.

Conc. t. 1. p. 1592. c.

p. 410. e.

Bar. 325. § 199.

Nous n'avons point aujourd'hui d'hiſtoire "ni d'actes du Concile de Nicée. Il y a meſme bien de l'apparence qu'on n'en a jamais eu, & que le Concile s'eſt contenté de faire écrire la confeſſion de foy, les Canons, l'ordonnance ſur la feſte de Paſque, & quelques autres principaux actes qui devoient eſtre autoriſez par les ſignatures des Eveſques. Note 24.

Voilà tout ce que nous avons cru pouvoir dire de ce premier Concile œcumenique.] Les Peres en ont relevé l'excellence & la majeſté par de tres beaux eloges. Baronius en raporte quelques uns tirez de S. Leon. Saint Athanaſe dit que ce Concile eſt le ſeul, ſelon le conſentement de toute l'Egliſe, qui merite le nom de Concile; qu'il a elevé des trophées ſur toutes les hereſies; 'qu'il

§ 183. 184.

Ath. ad Epiſt. p. 582. b.

ad Aſr. p. 937. c. b.

ſuffit ſeul pour les ruiner toutes, & établir tous les points de la foy Chrétienne; 'qu'il eſt connu juſque dans les Indes, & dans tous les autres pays les plus barbares où il y a des Chrétiens. 'Le Concile de Sardique s'eſt mis en colere contre ceux qui vouloient ajouter quelque choſe au ſymbole de Nicée, comme s'il n'euſt pas eſté entierement parfait. [Et tant que celui de Rimini eſt demeuré ferme dans la verité, il a conſervé le meſme reſpect pour le Concile de Nicée,]comme il le témoigne en des termes fort remarquables. [On peut ajouter à cela ce que dit Saint Ambroiſe,]que ni l'épée ni la mort ne le ſepareront jamais de ce Concile. [a]S. Phebade d'Agen, peu d'années avant S. Ambroiſe, avoit relevé par de grands eloges ſon exactitude à établir la regle parfaite de la foy, & ſa vigilance à étouſer les premieres ſemences de l'Arianiſme.

p.932.d. 'ad Ant.p.576. c.d. de ſyn.p.877.c. d. Amb.ep.13.p. 204.m. [a] bib.P.t.4 1 p. 171.b.c.

[Il ſeroit aiſé de trouver encore beaucoup d'autres eloges du Concile de Nicée dans les monumens eccleſiaſtiques : mais cela ſeroit infini, perſonne n'ayant parlé de cette ſainte aſſemblée, qu'avec des témoignages extraordinaires d'eſtime & de reſpect. Nous nous contentons d'ajouter que]'S. Chryſoſtome dit qu'il eſt egalement ridicule d'accuſer ce Concile ou d'ignorance ou de timidité; & il nous le repreſente comme tout compoſé de Saints & de Confeſſeurs. 'C'eſt pourquoi il ne faut pas trouver étrange ſi les Grecs font une memoire generale des 318 Peres de Nicée le 29 de may, ou le dimanche de devant la Pentecoſte; & les Syriens au mois de juillet, ſelon Genebrard. [b]Les Egyptiens là font le 5 de novembre. [c]Gregoire Preſtre de Ceſarée ajoute que de ſon temps leurs merites avoient protegé la ville de Nicée contre toute la puiſſance des Perſes, qui l'attaquerent en toutes ſortes de manieres ſans la pouvoir jamais prendre : ce qui faiſoit meſme que quand quelque captif ſe diſoit eſtre de Nicée, ils ne luy oſoient faire aucun mal.

Chry.t.5.or.51, p.612 Bar.325.§ 285. Caniſ.t.2.p.783 Euſ.n p 224.r. [c] Typic.p.94 3. [b] Boll.26.feb.p. 639.b. [c] Sur 10.jul.p. 161.§ 11.

SAINT NICOLAS, EVESQUE DE MYRE, ET CONFESSEUR.

[LE nom de Saint Nicolas a eſté ſi celebre dans l'Egliſe depuis pluſieurs ſiecles, qu'il eſt impoſſible de ne pas reconnoiſtre que Dieu a voulu recompenſer en luy un merite extraordinaire par un reſpect ſi particulier que tous les Fideles ont pour luy. On ſçait la veneration que toute l'Egliſe latine a aujourd'hui pour ſa memoire, & il ſeroit inutile d'alleguer des preuves d'une choſe qui eſt connuë de tout le monde. Il ne faut pas douter que la translation de ſes reliques en Italie, n'y ait donné un grand accroiſſement, mais elle n'en a pas eſté l'origine.]

Sur.9.may,pr. p.116. 'L'hiſtoire meſme de cette translation nous aſſure que dés auparavant il n'y avoit aucun Saint dont la feſte fuſt plus univerſellement celebrée dans toutes les nations Chrétiennes, ſous le nom duquel on conſacraſt à Dieu plus d'egliſes, & par l'interceſſion duquel Dieu accordaſt plus ſouvent des miracles & des graces extraordinaires. [La charte de la fondation du Chapitre de S. Nicolas de Beauvais, datée de l'an 1079, c'eſt à dire neuf ans avant que le corps de ce Saint fuſt apporté en Occident, porte que cette egliſe avoit eſté rebaſtie de pierre, & dediée ſous le Uſu.6 dec. nom de S. Lucien & de S. Nicolas.] 'Et la maniere dont Uſuard en parle dans ſon martyrologe, [fait voir combien ſa memoire eſtoit honorée par l'Occident, prés de trois ſiecles auparavant. Adon & Vandelbert marquent auſſi ſa feſte le 6 de decembre.

Il y a neanmoins bien de l'apparence que les Latins n'ont eſté en cela que les diſciples des Grecs, dont la veneration ſinguliere pour S. Nicolas, paroiſt ſurtout en ce qu'ils ont inſeré une invocation particuliere de luy dans la Liturgie de S. Chryſoſtome] Bar,6.dec.n. 'Ils feſtoient à cauſe de luy le ſixieme jour de decembre par une conſtitution imperiale, [comme quelques Egliſes latines le font encore

encore aujourd'hui.] 'On lit que l'Empereur Juſtinien fit baſtir aux Blaquernes prés de Conſtantinople, une egliſe de S. Priſque & S. Nicolas, dont il y fit mettre ce ſemble quelques reliques. [Le nom de S. Nicolas effaça celui de S. Priſque;] puiſque l'hiſtoire porte que ſous Heraclius les Avares brulerent aux Blaquernes l'egliſe de S. Nicolas. 'On remarque qu'il y avoit encore à Conſtantinople trois autres egliſes de ce Saint, [a] dont l'une eſtoit la maiſon de Baſilide Patrice ſous Juſtinien. [b] Leo Allatius remarque quatre panegyriques ou vies de S. Nicolas, faites par differens auteurs Grecs. [c] Baronius en cite encore une autre de Saint Methode Patriarche de Conſtantinople, qu'il dit eſtre imprimée; & un diſcours de l'Empereur Leon, contre la vie que Jean Diacre de l'Egliſe Romaine en avoit compoſée pour les Latins. 'Les Moſcovites qui ont appris des Grecs à l'honorer, [les ſurpaſſent encore, &] ſemblent avoir plus de reſpect pour luy que pour aucun autre Saint. Ils croient avoir eprouvé le pouvoir de ſon interceſſion par un grand nombre de miracles.

Proc. æd. l. 1. c. 6. p. 17. p. c.
Chr. Al. p. 904. 906.
Cang. de C. l. 4. p. 130.
a Codi. ori C. p. 62 b.
b All. de Sim. p. 102. 103. 120. 129.
c Bar. 6. dec. 2. 326. § 26.
Boll. may. t. 1. p. 58. 2.

[Mais il eſt faſcheux qu'eſtant ſi aſſurez du merite de ce grand Saint, nous ne le ſoyons pas de meſme du detail de ſes actions. Car outre que de tous les eloges qu'on cite de luy, nous n'en voyons aucun dont l'autorité ſoit capable d'aſſurer noſtre croyance, il ſe trouve] que le ſeul que nous ayons, imprimé dans Surius, & inſeré par les Grecs dans leurs Ménées, eſt celui de Metaphraſte, [auteur aſſez décrié pour le peu de ſoin qu'il a eu de diſcerner les monumens dont il s'eſt ſervi.] Il ſemble meſme n'avoir pas tant fondé ce qu'il dit de S. Nicolas ſur aucun de ceux qui avoient écrit avant luy, que ſur les traditions qui s'en eſtoient conſervées juſques à luy dans la memoire du peuple; [c'eſt à dire ſur l'autorité du monde la plus faillible. Auſſi ſans parler des points qui demanderoient un auteur tout autrement croyable que Metaphraſte, & qui ſont le principal ſujet de ſa narration, il y en méle [n] d'autres qu'il ne ſauroit perſuader à perſonne.]

All. de Sim. p. 128. Men. 6. dec. p. 77.
Sur. 6. dec. pr. p. 182.
Note 1.

'Ce qu'on dit qu'il aſſiſta en 325 au Concile de Nicée, [n'a rien en ſoy qui ne ſoit aiſé à croire, puiſqu'il eſtoit metropolitain de Myre en Lycie, qui n'eſt pas fort eloignée de Nicée, & puiſqu'on pretend qu'il a vécu ſous Conſtantin dans le temps de ce Concile. Cependant nous voyons que les hiſtoriens marquant avec aſſez de ſoin les principaux Eveſques de ce Concile, ſurtout ceux qui avoient acquis le titre de Confeſſeurs durant les perſecutions, comme on le dit de Saint Nicolas, aucun d'eux ne parle de luy; quoiqu'il y ait peu d'apparence qu'ils aient pu ou ne pas

p. 185. § 13. 14.

connoiſtre, ou omettre pas oubli un Confeſſeur metropolitain d'une grande province, & dont la vie devoit eſtre plus illuſtre & plus eclatante que d'aucun de ceux dont ils font mention.] 'Saint Athanaſe ne le nomme point non plus dans l'enumeration qu'il fait des Eveſques les plus celebres en pieté, qui avoient fleuri parmi les Grecs depuis l'an 320 juſque vers l'an 355, [qui eſt juſtement le temps de S. Nicolas. Cela embaraſſe, & il ſemble qu'il faille neceſſairement avouer ou qu'il n'y a rien dutout de vray dans les grandes choſes qu'on dit de luy, ce qui eſt bien dur, ou qu'il a vécu dans un temps moins éclairé que celui de Conſtantin & de Conſtance, ſoit devant, ſoit aprés, mais toujours avant Juſtinien. Nous ne laiſſerions pas de faire un abregé des principales choſes qu'on dit de ce Saint, ſi elles n'eſtoient connuës de tout le monde.

Ath or.1.p.291.

Note 2.

Mais telle qu'ait eſté la vie de S. Nicolas, ſa mort a ſans doute eſté bien precieuſe devant Dieu, comme on le juge par l'huile miraculeuſe qui ſortoit de ſon tombeau. Car il n'y a pas lieu de conteſter ce miracle,] 'puiſque Metaphraſte en parle comme d'une choſe qui duroit encore de ſon temps, [a] & ceux qui enleverent ſon corps pour le porter à Bari, trouverent ſon tombeau rempli de cette ſacrée liqueur.

Sur.6.dec.p.88. § 30. [a] 9.may,p.118.§ 7.

§ 7. 'Cet enlevement ſe fit le 19 avril [b] de l'an 1087, [c] & le corps aborda à Bari le dimanche 9 de may, auquel l'Egliſe fait encore la feſte de cette tranſlation. [d] L'hiſtoire en fut auſſi-toſt écrite par Jean Archidiacre de Bari, ſelon l'ordre qu'il en avoit receu d'Urſon qui eſtoit alors Archeveſque de la meſme ville. [Cette piece eſt non ſeulement indubitable par la qualité de ſon auteur,] 'mais elle eſt encore pleine de ſentimens fort Chrétiens. 'Elle remarque quelques miracles qui ſe firent alors, outre un grand nombre d'autres dont elle ne parle qu'en general.

§ 2. [b] § 14. [c] MS.p.111. [d] Sur.9.may,p. 117.§ 1 19 § 14.

§ 15. § 16-20.

'On trouve encore dans des manuſcrits une autre hiſtoire de cette tranſlation, 'écrite par un nommé Nicephore de Bari, à la priere "du juge nommé Curcore, & des autres magiſtrats de la ville. [Il s'accorde fort bien avec Jean, mais en ſorte qu'on voit qu'ils ne ſont nullement copiez l'un l'autre, chacun ayant ſes particularitez differentes: Et c'eſt ce qui autoriſe davantage leur narration.] 'Nicephore marque comme Jean, que "cela arriva en l'an 1087; [& il le confirme par un nouveau caractere,] 'en marquant que le 9 de may eſtoit le dimanche. [Saint Godefroy Eveſque d'Amiens vint peu du temps aprés à Bari viſiter ces ſaintes reliques: & une infinité d'autres y ſont venus aprés luy.]

MS.p.93. p.92. *Arbitr* p.93. p.111. Note 3.

Baronius dit qu'on tient que le miracle de l'huile qui ſortoit de ſon tombeau, dure juſques aujourd'hui. [Cette maniere de parler dans un Cardinal qui pouvoit ſi aiſément en ſavoir la verité, donne lieu de craindre que Dieu n'ait pas voulu faire durer juſqu'à noſtre temps cette ſource de graces & de miracles.] On aſſure neanmoins qu'elle duroit encore en 1660, à Wormes [dans le Palatinat,] où l'on conſerve un doit du Saint dans l'egliſe cathedrale; quoique le miracle ſoit moins frequent & moins ſenſible depuis que la ville eſt tombée ſous la puiſſance des heretiques. Bar.6.dec.8. Boll.may,t.1.p 55.1.

Dans le ſecond Concile de Nicée, Theodore Eveſque de Myre, dit qu'eſtant embaraſſé dans une affaire, ſon Archidiacre qui eſtoit un homme de grande pieté, luy raporta un jour que le Patriarche [de Conſtantinople] luy avoit dit dans une viſion, que ſi ſon Archeveſque vouloit le venir trouver, il ſortiroit heureuſement de ſon affaire. Neanmoins l'Archidiacre luy ayant dit que celui qui luy eſtoit apparu, avoit un viſage rouge, & les cheveux d'un vieillard, Theodore luy dit que le Patriarche n'eſtoit point fait comme cela, & que c'eſtoit S. Nicolas, comme on le pouvoit juger par ſon image. Il s'en alla auſſi-toſt à Conſtantinople, & y obtint tout ce qu'il demandoit pour ſon affaire. Conc.t.7.p.125. c.

LES AUDIENS, OU ODIENS.

LA ſecte qui eſt appellée des Vadiens dans Saint Auguſtin, [a] d'où viennent à ce qu'on croit par une autre corruption, les Baſiens Anthropomorphites de Facundus, eſt toujours nommée des Audiens ou Odiens dans S. Epiphane, [& dans Theodoret.] Elle tire ſon nom d'un Audie ſelon Saint Epiphane, ou Audée ſelon Theodoret & la chronique de S. Jerome, qui ayant conceu depuis long-temps le malheureux fruit de ſes nouveaux dogmes, les produiſit enfin & les mit au jour du Aug.h.50.p.11. a.a. [a] Fac.l.8.c.7.p. 358 [not. Epi.70.c.1. p. 811.a. Thdrt.l.4.c.9 n. 671.c; Hier. an. 341.

Epi.p.811.a. temps de Valens, ſi nous en croyons Theodoret. Mais il commença dés le temps d'Arius & du Concile de Nicée ſelon Saint Epiphane, [que nous aimons mieux ſuivre en cela, tant parcequ'il c.15.p.827.828. écrivoit du temps meſme de Valens,]que parcequ'Urane, chef de cette ſecte aprés la mort d'Audée eſtoit déja mort luy meſme, lorſque Saint Epiphane écrivoit, [c'eſt à dire en 377 au pluſtard, durant le regne de Valens, qui n'avoit commencé qu'en 364.]

Hier.chr. S. Jerome dit qu'Audée dont l'hereſie Audienne a tiré ſon nom, eſtoit illuſtre en Syrie en 341.

[Si ce que Saint Epiphane dit d'Audée eſt veritable, c'eſt une preuve de ce que dit S. Auguſtin, que les excommunications injuſtes ne ſont point inouies dans l'Egliſe, & c'eſt en meſme temps un exemple qui doit faire trembler ceux qui défendent la verité, depeur qu'eſtant abandonnez de Dieu, ils ne perdent enfin l'humilité conſtante & fidele qui doit ſoûtenir leur zele dans les perſecutions qui ne peuvent manquer de leur arriver. Mais la faute qu'a faite S. Epiphane à l'égard des Meleciens, rend ſon témoignage moins aſſuré, & fait craindre qu'il n'ait ſuivi les faux memoires des Audiens pour écrire contre eux meſmes. Voici neanmoins ce qu'il en dit.]

Epi.70.c.1.p.811. b] Ihdrt.p.671 hær.l.4.c.10. p. p.241.c. a Epi.p.811. 812. 'Audée eſtoit un Syrien de Meſopotamie, qui ne parloit que le ſyriaque, [a] mais qui eſtoit illuſtre en ſa province par la pureté de ſa vie, par ſa foy, & par ſon zele pour Dieu. Car ſouvent lorſqu'il voyoit quelque deſordre dans l'Egliſe, il reprenoit hardiment les Eveſques & les Preſtres, & leur diſoit à eux meſmes, Cela " n'eſt pas bien, Cela ne ſe doit pas faire de la ſorte; témoignant " en toutes rencontres qu'il ſavoit dire la verité, & pratiquer ce qu'ont accoutumé de faire ceux qui aiment la vertu, & qui ont aſſez de hardieſſe pour la ſoûtenir, principalement quand leur vie eſt tout à fait exacte & irreprochable. S'il voyoit donc un Eveſque, un Preſtre, ou quelque autre Eccleſiaſtique, attaché à l'argent, il en parloit auſſi-toſt. S'il en voyoit un autre vivre dans la molleſſe & dans les delices, ou violer en quelque point ſoit la doctrine, ſoit la diſcipline de l'Egliſe, il ne le pouvoit ſouffrir ſans s'en plaindre.

p.812.a.b. 'Sa liberté le rendit enfin inſupportable à ceux dont la vie n'eſtoit pas ſainte. On luy diſoit des injures, on le contrediſoit, on le haïſſoit. Il ſupportoit neanmoins tous les affronts, tous les mauvais traitemens, toutes les tempeſtes qui s'elevoient contre luy; & ne ceſſoit point pour tout cela de ſe trouver avec les autres aux aſſemblées des Fideles. Ces perſecutions durerent long-temps

& allerent enfin à le chaſſer [de l'Egliſe.] Quelque reſſentiment qu'il en euſt, il fit les derniers efforts d'une part pour continuer à dire la verité, & de l'autre pour ne ſe point ſeparer du corps & de l'union de la ſainte Egliſe Catholique

[Juſque là il ſuivoit la doctrine de l'Egliſe, ſi bien établie depuis par S. Auguſtin, & pouvoit pretendre à la beatitude de ceux qui ſouffrent pour la juſtice, & que Dieu qui voit leur innocence, couronne dans le ſecret, en meſme temps qu'ils paſſent pour condannez à la vuë des hommes. Mais il n'eut pas le grand don de la perſeverance; & il tomba dans la malediction de ceux qui perdent patience avant la fin du combat.] 'Car ſe voyant reduit b.c.
luy & ſes amis [qui vouloient le défendre,] à ſouffrir le dernieres indignitez, juſqu'à eſtre ſouvent battus; enfin le depit de tant d'injures l'emporta ſur la raiſon & le devoir. Il ſe ſepara de l'Egliſe avec beaucoup d'autres qui le ſuivirent, '& receut le c.2.p.812.e.
titre d'Eveſque d'un Eveſque qui s'eſtoit auſſi ſeparé de l'Egliſe
τὰ αὐτὰ ἐκείνῳ. pour "la meſme raiſon que luy. 'Il établit enſuite pluſieurs au- d|c.15.p.827.d.
tres Eveſques & Preſtres de ſa ſecte, [& forma ainſi un ſchiſme entier.]

'S. Epiphane n'attribuë point aux Audiens d'autre crime que Ind.p.808.
le ſchiſme, & il ne veut pas qu'ils fuſſent heretiques. 'Mais il les Aug.h.50.p.91.2.
epargne [aſſurément un peu trop en cela,] s'il eſt vray qu'ils ſe a|Thdrt.hær.l.
ſoient imaginez que Dieu euſt la figure du corps d'un homme, 4.c.10 p.241.c.
comme Saint Auguſtin l'a cru auſſi-bien que Theodoret, 'ſur ce Epi.70.c.2.6 p.
que Saint Epiphane meſme raporte de leurs ſentimens: [a] d'où 813.a|815.816.
vient que Saint Auguſtin dit que quelques uns les appelloient [a] Aug.ut ſup.
Note. Anthropomorphites: ["Et il eſt difficile de les exemter de cette hereſie.

Puiſque nous avons commencé un article de la doctrine des Audiens, nous y joindrons les autres avant que de continuer ce qui regarde leur hiſtoire.] Saint Epiphane & Saint Auguſtin les [b]Epi.70.c.9.
blaſment de ce qu'ils vouloient celebrer la feſte de Paſque avec p. 820.d.
les Juifs, 'contre l'ordre du Concile de Nicée, qui avoit, diſoient- Epi.p.820,821.
ils, changé l'ancienne pratique de l'Egliſe pour plaire à Conſtantin, & faire tomber cette grande feſte au jour de la naiſſance de ce Prince, comme ſi le Concile euſt fixé Paſque à un certain jour.] S. Epiphane montre fort bien que cette imagination de la complaiſance du Concile pour Conſtantin, eſt tout à fait ridicule. [Mais les Audiens avoient quelque fondement de dire que le Concile avoit changé la pratique de l'Egliſe. Car cela eſtoit vray à l'égard de l'Egliſe de Meſopotamie, d'où eſtoit Audée

leur chef, "laquelle avoit ſuivi la Paſque des Juifs avant le Concile, & l'avoit quittée depuis. Ainſi il ne faut pas s'étonner] 's'ils s'attiroient beaucoup de monde, ſous pretexte de cette obſervation, 'qu'ils pretendoient meſme établir le livre des Conſtitutions apoſtoliques [attribué à S. Clement.

V. le Concile de Nicée §13.

p.820.d. c.10.p.822.a.

Theodoret qui écrit depuis Saint Epiphane, remarque dans les Audiens une erreur tres conſiderable, dont ce Saint ne parle point, peut-eſtre parcequ'ils n'y ſont tombez que depuis, ou qu'on ne l'avoit pas encore decouverte;] 'car ils taſchoient de la cacher. C'eſtoit que Dieu n'a point crée les tenebres, ni le feu, ni l'eau; mais que ces trois choſes n'ont point de principe.

Thdrt.l 4 c.9. p.671.d|hær. l. 4.c.10 p. 242.a.

[Ils avoient pour la remiſſion des pechez une pratique encore plus dangereuſe que ridicule.] 'Car ayant diviſé leurs livres en deux parties, tant les ſacrez que les apocryphes, dont ils avoient un fort grand nombre, 'qu'ils eſtimoient encore plus myſterieux que les ſacrez; ayant, dis-je, fait deux parts de ces livres, & les ayant mis de rang les uns d'un coſté, les autres d'un autre, ils commandoient aux pecheurs de paſſer entre ces deux rangs, & de confeſſer leurs pechez: & aprés qu'ils les avoient ainſi confeſſez, ils leurs en donnoient auſſi-toſt l'abſolution, ne leur preſcrivant point le temps de la penitence, comme les loix de l'Egliſe l'ordonnent, mais leur remettant leurs fautes par la ſeule autorité de leur puiſſance: Et comme ceux qui faiſoient cette ceremonie, voyoient bien que ce n'eſtoit qu'un jeu, ils cachoient leurs veritables pechez, & diſoient d'autres petites fautes ridicules, & dont ils n'euſſent pas pris la peine de s'accuſer s'ils n'euſſent eſté déja dans la folie & dans l'erreur.

p.242.b. Epi.c.1.p.808.b. Thdrt.p.242.b. c.

[Pour reprendre la ſuite de l'hiſtoire d'Audée,] 'comme il s'attiroit beaucoup de perſonnes du peuple, les Eveſques [Catholiques] le déférerent à l'Empereur, qui le relegua en Scythie; d'où eſtant paſſé bien avant dans le pays de Gots, il y inſtruiſit diverſes perſonnes dans ſa doctrine, & y établit des monaſteres, la pratique de la virginité, & les regles de la vie ſolitaire, ce qui dura juſques à l'an [372,] "que tous les Chrétiens furent chaſſez de la Gotthie par la perſecution du Roy [Athanaric.]

Epi.70.c.14. p. 827.a.b.

V.S. Sabas.

c.15 p.827.828.

'S Epiphane ſemble dire qu'Audée eſtoit mort avant ce temps là. Sa ſecte fut gouvernée aprés luy par divers Eveſques qu'il avoit établis, entre autres par un Urane de Meſopotamie fort conſideré parmi eux, & par Silvain l'un des Gots qu'il avoit attirez à ſon parti. Mais ces deux Eveſques, & quelques autres

encore, eſtant morts[avant l'an 377,] la pluſpart de leurs ſectateurs les abandonnerent, & ils ſe trouverent reduits à un aſſez petit nombre, qui ſe raſſemblerent vers l'Euphrate & la Meſopotamie, particulierement dans deux villages du territoire de Calcide prés d'Antioche audeſſus de Damas. Beaucoup de ceux qui avoient eſté chaſſez de la Gothie vinrent demeurer en cet endroit, & ceux meſmes qui s'eſtoient auparavant repandus dans des monaſteres du mont Taurus, ou dans la Paleſtine & dans l'Arabie, s'y réunirent avec eux. 'Ils demeuroient dans des monaſteres ou dans des cabanes à la campagne & auprés des villes, 'ſans vouloir jamais prier avec aucun Catholique, quelque ſaint & quelque exemt qu'il puſt eſtre de toutes ſortes de vices. Ils avoient meſme quitté le nom de Chrétiens, & vouloient qu'on les appellaſt Audiens.

c.1.p.811.a. c.15.p 827. c.

'S. Epiphane loüe toujours la pureté de leur vie, & la diſcipline qu'ils gardoient dans leurs monaſteres, [a] & il marque particulierement qu'Audée avec les Eveſques, les Preſtres, & generalement tous ceux de ſa ſecte, s'entretenoient tous par le travail de leurs mains. [Mais ou Saint Epiphane ne les connoiſſoit pas, ou comme il arrive d'ordinaire à ceux qui ſe ſont ſeparez de l'Egliſe, le dereglement ſe mit bien-tôt dans leur ſecte.] 'Car Theodoret nous aſſure qu'il ſe commettoit beaucoup de crimes parmi eux: [& cela eſt bien aiſé à croire, puiſqu'ils ruinoient la penitence, ainſi que nous avons dit.

c.2.14.15.p 812. c.d[827.b.c. a c.2.p.812.c.d. Thdrt.hær.l. 4. c.10 p.242.a.

C'eſt ce qui rendoit leur ſchiſme tout à fait inexcuſable.] 'Car quand on leur en demandoit la raiſon, ils n'alleguoient point la difference de leur doctrine, laquelle au contraire ils s'efforçoient de cacher; mais ils diſoient qu'ils fuyoient la communion des Catholiques, parceque les uns amaſſoient de l'argent par des uſures infames, que les autres vivoient ſcandaleuſement avec des femmes qui ne leur appartenoient pas, & que ceux qui eſtoient exemts de ces deſordres, communiquoient ſans crainte avec ceux qui les commettoient. 'Ainſi d'un coſté ils imitoient l'orgueil des Phariſiens, en condannant ceux qui communiquoient avec les pecheurs, comme ſi on n'euſt pu le faire ſans ſe ſouiller; 'de l'autre ils ſe condannoient eux meſmes, puiſqu'ils tomboient dans les meſmes fautes qu'ils reprochoient aux Catholiques; & de plus, ils demandoient une choſe impoſſible, puiſque quelque exact que ſoit un Eveſque, il ne peut pas condanner les coupables ſans avoir des preuves & des témoins de leur crime, ce qui ne ſe rencontre pas toujours. Car ils ne pouvoient pas ſe plaindre que

a[hiſt.l.4.c.o.p. 671 672] Epi. anc.c.14. p. 19. c.d. Thdrt.p.672.a. b. hær.p.242 a, b.

l'Egliſe ne condannaſt pas les pecheurs lorſqu'ils eſtoient convaincus, puiſqu'on voyoit par toute la terre, des Eveſques, des Diacres, & des Preſtres, degradez [pour leurs crimes] de l'état eccleſiaſtique. Saint Epiphane, & S. Auguſtin aprés luy, diſent generalement qu'ils condannoient les Eveſques riches.

Epi. ind. p. 808. b | Aug. h. 50. P. 11. 2. a. Aug. p. 11, 2. a.

S. Auguſtin dit que quelques uns aſſuroient qu'ils communiquoient en Egypte avec l'Egliſe Catholique. ["Mais ceux qui le diſoient l'entendoient ſans doute des ſolitaires de cette province, qui n'avoient rien de commun avec le ſchiſme des Audiens, quoique l'erreur d'attribuer à Dieu une forme humaine, leur puſt eſtre commune avec eux.] Facundus dit que l'hereſie & le nom meſme des Audiens eſtoient abolis de ſon temps.

V. Saint Paphnuce.

Fac. l. 8, c. 7. P. 358.

NOTES

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS
SUR LE SIXIEME VOLUME DES MEMOIRES pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique.

NOTES SUR LES DONATISTES.

NOTE I.

Pour la page 434.

Sur le ſchiſme fait à Carthage contre Menſurius.

Aug.col.d.3. c.12.p.224.a. Eul.a.p. 291.1.c.

CE que croit M.r Valois ſur quelques endroits de Saint Auguſtin, que Donat des Caſes-noires fut convaincu dans le Concile de Rome, d'avoir fait un ſchiſme à Carthage contre Menſurius accuſé d'eſtre Traditeur; [paroiſt difficile à s'accorder

Aug.c.14.p. 223.1.c. avec ce que dit Saint Auguſtin,] 'que l'action de Menſurius ſur laquelle on pretendoit qu'il eſtoit Traditeur, n'avoit point eſté portée en jugement, ni condamnée. [Neanmoins il paroiſt par le titre 231 de la Conference, qui répond à cet endroit de S. Auguſtin,]

Cart.col.3.c. 351.p.428. 'que les Catholiques ſoutenoient ſeulement qu'on n'avoit rien fait contre Menſurius dans aucun jugement public; [ce qui rendoit inexcuſables les particuliers qui pouvoient s'eſtre ſeparez de luy:] 'd'où vient que S. Au-

Aug.col.d.3. c.17.p.227.1. b. guſtin dit que la lettre de Menſurius, vraie ou fauſſe, ne nuiſoit point à la cauſe de l'Egliſe. [Mais cela n'empeſche pas que quelques particuliers de Carthage n'aient pu ſe ſeparer de ſa communion, & eſtre appuyez par un Eveſque de Numidie.

Il n'eſt pas neanmoins ſi aiſé de

in Pet.c.16.p. 88.1.c. répondre] à cet autre endroit de Saint Auguſtin, *De Menſurio autem quid reſpondeam, cum ab ejus tempore uſque ad obitum plebs unitatis nulla conſciſſa eſt?* [Ces paroles toutes obſcures que elles ſont, marquent clairement qu'il n'y a eu aucun ſchiſme du vivant de Menſurius.] Il dit auſſi en un autre endroit, que ſelon ce qu'il avoit appris, Menſurius eſtoit mort dans l'unité de la communion, avant que le parti de Donat ſe ſeparaſt. 'Nous trouvons encore dans S. Optat qu'il n'y avoit qu'une ſeule Egliſe en Afrique, non plus que dans les autres provinces, avant qu'elle fuſt diviſée par les ordinateurs de Majorin, & que tout le monde ſavoit que la diviſion s'eſtoit faite aprés l'ordination de Cecilien. [Je ne voy guere moyen d'accorder tous ces endroits, qu'en diſant que S. Auguſtin & Saint Optat n'avoient pas eu d'égard au premier ſchiſme, comme n'ayant eſte nullement conſiderable, & ſeulement de quelques particuliers; ce qui ſe peut aſſez aiſement appliquer à Saint Auguſtin: ou bien que S. Optat l'avoit ignoré, & que S. Auguſtin ne l'avoit ſceu que tard, & depuis qu'il eut écrit contre Petilien; ſi neanmoins cela ſe peut accorder avec ce qui fut juſtifié contre Donat des Caſes-noires dans le Concile de Rome, dont il paroiſt que S. Optat avoit vu les actes.

lit.p.l.3.c.25. p.135.c.2.c.

Optat.l.1.c. 4.ob.fin.c.c.

Il y en aura peuteſtre qui croiront pouvoir expliquer les paſſages de S. Auguſtin, en diſant que le ſchiſme

avoit commencé entre la mort de Menſurius & l'election de Cecilien. Mais S. Optat donne peu de lieu à cette ſolution, p.41.a. puiſqu'il paroiſt ſelon luy, que quand on ſceut la mort de Menſurius, on preſſa l'election plus qu'à l'ordinaire.

[Il faut peut-eſtre dire encore que S. Auguſtin s'eſt un peu brouillé, & a pris Second de Tigiſe pour Donat des Caſes-noires,] lorſqu'il dit dans Aug.paſt.c. 25.t.9.p.28a. a.c.d. ſon ſermon des Paſteurs, que Second de Tigiſe a envoyé à Carthage un Viſiteur & des Eccleſiaſtiques, qui y ont tenu des aſſemblées particulieres. [Ceci ne ſe raporte point ſans doute à l'election de Majorin, que Saint Auguſtin ne qualifie jamais Viſiteur, mais Eveſque. Je ne voy pas non plus qu'il y ait eu du temps pour cela entre l'ordination de Cecilien & celle de col.d.t.c.22. p.224.a.a. Majorin: & ainſi cela regarde] le ſchiſme fait ſous Menſurius, lorſque Cecilien eſtoit encore Diacre, dont Donat des Caſes-noires fut convaincu d'eſtre l'auteur. [On pourroit peut-eſtre dire que Second l'avoit enſuite favoriſé. Mais ſi cela eſtoit, Saint Auguſtin ne l'auroit-il pas revelé, & montré combien Cecilien avoit raiſon de ne vouloir point comparoiſtre devant le Concile où ce meſme ſecond preſidoit, puiſqu'il s'eſtoit déja declaré contre luy & contre l'Egliſe par un crime ſi manifeſte? Et neanmoins c.14.p.285.a.c. il n'en dit jamais un mot.] Il ſe met au contraire en peine de prouver que Menſurius & Second avoient toujours eſté unis de communion.

[S. Auguſtin n'auroit-il point pris h.69.p.12.a. d] retr.B.l.2. c.21.p.32.c. encore Second pour Donat,] lorſqu'il dit que le premier auteur du ſchiſme des Donatiſtes eſt Donat de Numidie & des Caſes-noires, & que ce fut luy qui ordonna Majorin? [Il eſt certain que tout cela ſe doit particulierement attribuer à Second de Tigiſe Primat de Numidie. On ne voit pas meſme autrepart poſitivement que Donat des Caſes-noires y ait eu part, quoiqu'on le puiſſe conjecturer] de ce qui fut dit contre luy dans le Concile de Rome. col.3.c.12.p. 224.a.a.

NOTE II.

Pour la page 7.34.

Quelques fautes de S. Optat ſur ce Concile de Cirthe.

[Nous croyons avoir montré ſuffiſamment dans la note 6 ſur la perſecution de Diocletien, que le Concile de Cirthe a eſté tenu en l'an 305.] S. Opt.l.1 p.39.c. Optat dit que ce fut le 13 de may. [Mais il faut aſſurément ſuivre Saint Auguſtin, a qui dit que ce fut le 4 ou 5 de mars; eſtant certain qu'il a lu de la ſorte, puiſqu'il conte 13 mois depuis le 12 de fevrier de l'année precedente; & les officiers avoient lu de meſme. Bollandus pretend accorder cela avec Saint Optat, en diſant que le Concile commencé le 4 ou le 5 de mars, finit le 13 de may. [Mais les Conciles ne duroient point alors ſi long-temps: & la perſecution n'y eſtoit nullement propre.

Afr.eccl.3.c. 2.p.125. a Aug.in Cre. l.1 c.27.p. 185.t.b|col.d. 3.c.17.p.226. a.d. Boll.11 f.b. p.514.c.

Il y a encore lieu de craindre que S. Optat ne ſe trompe, lorſqu'il dit que ce Concile ſe tint aprés la perſecution. [Car je ne ſçay ſi l'on peut dire que la perſecution ait commencé à diminuer dans l'Afrique, lorſque Diocletien regnoit encore: & il eſt certain que ce Prince ne quitta l'Empire que le premier may 305. Ainſi les Donatiſtes, qui, dans la grande Conference de Carthage, ſoutinrent que la perſecution duroit encore dans le temps où on mettoit ce Concile, avoient en effet raiſon en Cela. Mais les preuves qu'ils alleguoient ne le montroient point: & quand elles l'euſſent prouvé, les Catholiques avoient d'autres moyens de répondre à l'argument que les Donatiſtes en tiroient contre la verité de ce Concile.]

Pour la page 23. l. 12.

NOTE III.

Que S. Optat & S. Auguſtin n'obligent point à commencer le ſchiſme des Donatiſtes avant l'an 311.

Opt. l. 1. p. 39. a. b. 'S. Optat dit que, *Utraque mala (& traditionis & ſchiſmatis) & uno tempore, & iiſdem autoribus videntur eſſe commiſſa.* 'Il dit enſuite que le ſchiſme commença un peu aprés le Concile de Cirthe, *non poſt longum tempus.* [Cela ſemble favoriſer Baronius, qui fait commencer le ſchiſme des 306. Mais comme S. Optat n'écrit pas une chronique ni des annales; ces expreſſions vagues & indeterminées n'empeſchent point qu'on ne puiſſe differer le commencement du ſchiſme juſqu'en 311, ſix ans aprés le Concile de Cirthe, puiſque l'hiſtoire de Maxence, qu'on peut voir dans celle de Conſtantin, paroiſt nous y obliger, comme on le marque dans le texte. Ce n'eſt pas qu'abſolument parlant on ne puſt mettre le ſchiſme au commencement de l'an 308, auquel Maxence pouvoit eſtre maiſtre de l'Afrique. Mais il paroiſt qu'il ne le fut alors que fort peu de temps, & nous aurons à devincr ce qui ſe paſſoit durant cinq ans entre Cecilien & les Donatiſtes, qui ſans doute ne ſe tenoient pas en repos.

Aug. ep. 48. p. 71. a. a. Ce qui paroiſt plus fort pour Baronius,]c'eſt que S. Auguſtin dit, aprés Ticone, qu'avant la perſecution de Macaire, [c'eſt à dire avant l'an 348 ou 349,] Donat de Carthage avoit communiqué quarante ans avec les Eveſques de Mauritanie qui ne rebattizoient point. [Donc le ſchiſme eſtoit formé des 308: & non ſeulement il eſtoit formé, (car deux ou trois ans de moins ſur quarante, ne ſont rien;) mais Donat qui ne fut que le ſecond Eveſque du ſchiſme, avoit des ce temps là ſuccedé à Majorin. Il n'y a rien à répondre à cela, s'il faut prendre les termes de S. Auguſtin ou de Ticone à la rigueur. Mais comme on n'a pas accoutumé de parler toujours avec une entiere exactitude, ces termes pris dans l'uſage ordinaire, peuvent ſignifier ſeulement, que Donat depuis qu'il fut Eveſque communiqua toujours avec les Maures, leſquels durant 40 ans ou environ que dura le ſchiſme juſqu'à Macaire, ne rebattizoient point les Catholiques. On peut aſſurément donner ce ſens à S. Auguſtin; & il le faut meſme, s'il eſt vray que Majorin vécuſt encore au mois d'octobre 313, comme il y a bien de l'apparence. *V. la note 4.* Ce ſens ſeroit clair dans S. Auguſtin,] 'ſi au lieu de *per quadraginta annos quos dicit*, on liſoit comme le voudroit M.r Valois; *quos dicit per quadraginta annos*. 'Mais les manuſcrits ne changent rien en cet endroit.

Euſ. n. p. 292. a. b.

Aug. ep. 88. 93. p. 248. g.

pour la page 24. l. 11.

NOTE IV.

Que Majorin vivoit encore en l'an 313; & que la requeſte des Donatiſtes à Anulin portoit apparemment ſon nom plutoſt que celui de Donat de Caſes.

Aug. ep. 48. 68. p. 66. 1. a. 123. a. d. Opt. l. 1. p. 44. a. [Il eſt aſſez étrange] 'que S. Auguſtin & Saint Optat, voulant, ce ſemble, raporter chacun la ſouſcription originale des pieces des Donatiſtes preſentées à Anulin, mettent l'un le nom de Majorin, & l'autre celui de Donat, [ſans qu'on puiſſe dire que ce ſoit une faute de copiſte dans l'un ni dans l'autre.] Car Saint Auguſtin qui met Majorin, raporte deux fois cette ſouſcription dans les meſmes termes: 'Dans ſa narration il l'attribue encore au parti de Majorin, & avec cette reflexion que le parti de Donat s'appelloit d'abord le parti de Majorin. 'Il n'eſt pas moins certain d'autre part, que Saint Optat a lu Donat, & qu'il l'a entendu de Donat Eveſque de

Aug. p. 123. c.

Opt. l. 1. p. 66. a. b.

Aug.2.c.p.3.2.d rectr l.1.c.21.p.15.e.a. Carthage aprés S. Majorin. 'S. Auguſtin meſme attribue quelquefois cette requeſte à un Donat.

Opt.n.p.9. 'C'eſt ſur cela que M.r de l'Aubépine croit que Majorin eſtoit déja mort, &

p.10. qu'on luy avoit ſubſtitué Donat; 'ce qu'il confirme, parceque dans toute la ſuite, il n'eſt plus parlé, dit il, de Majorin, mais ſeulement de Donat:

l.1.p.44.b.c. [ce que nous verrons particulierement par le Concile de Rome,] 'où le Pape parle viſiblement de Donat

p.44.45. comme du chef des adverſaires de Cecilien. 'Saint Optat fait la meſme choſe; & on ne peut douter qu'il ne ſuppoſe ce Donat Eveſque de Carthage contre Cecilien, lorſqu'Eunome & Olympe vinrent en Afrique, [apparemment en 315. ou 316.]

Aug.col.d.3.c.16 p.227.2.d. 'Neanmoins comme ce Donat fut condanné à Rome, les Donatiſtes craignant que cela ne retombaſt ſur

d.20 p.228.a.a. leur grand Donat de Carthage, 'dirent ſur le paſſage meſme de S. Optat, que celui qui avoit eſté au jugement de Rome contre Cecilien, n'eſtoit point celui de Carthage, mais celui des

c.17.p.226.2.b Cas.c.1.c.519.540.542. p.93.c. Caſes, 'que l'on voyoit conſtamment avoir eſté à ce Concile. a C'eſt pourquoi les Catholiques leur accorderent ce point; b & Saint Auguſtin qui

a Aug col.d.3.p.228.2.a. b retr.l.1.c.21.p.1.2.a. avoit attribué auparavant la requeſte dont nous parlons, au grand Donat de Carthage, écrit depuis, qu'il ſe trouvoit plus probablement qu'elle eſtoit de celui de Caſes-noires.

Opt.n.p.9.10. 'Cependant comme il n'eſt point parlé de Majorin dans la ſuite, & que le Pape Miltiade fait Donat la partie de Cecilien, M.r de l'Aubépine croit que ce Donat meſme des Caſes-noires, avoit eſté transferé des Caſes-noires en Numidie, à l'eveſché de Carthage, & qu'il en fut ainſi le ſeconde Eveſque pour les ſchiſmatiques, & le grand Donat le troiſieme en 313. [Cela n'eſt pas aiſé à croire dans la diſcipline de ce temps là; & l'on auroit aſſurément mis ce changement d'eveſché entre les crimes de ce Donat, ce que l'on ne voit point que ni le Concile de Rome, ni Saint Auguſtin aient jamais fait. Au moins on peut aſſurer que les Donatiſtes ne ſavoient rien de cela en 411,] 'puiſ- Aug col p. 228.2.a.
qu'ils diſnient que Donat condanné à Rome, n'eſtoit pas celui de Carthage, mais celui des Caſes: ce ſont leurs termes; & les Catholiques l'accorderent, 'parcequ'ils virent manifeſte- Cart.c.3.f.540
ment Donat des Caſes dans les actes de Miltiade. [C'eſtoit donc le titre qu'il y prenoit, & non pas celui d'Eveſque de Carthage.

Saint Optat n'a connu certainement qu'un ſeul Donat de Carthage,] 'puiſ- Opt.l.1.p.35.2.
qu'il appelle Majorin l'ayeul de Parmenien, [c'eſt à dire qu'il n'y avoit eu qu'un ſeul Eveſque entre ces deux: & il eſt certain que le grand Donat a precedé Parmenien.] 'Saint Auguſtin Aug.in Par.l.1.c.1.p.28.1.a.b.
auſſi ne connoiſſoit point d'autre Donat Eveſque de Carthage, que le celebre; & il eſt viſible qu'il le fait ſucceſſeur immediat de Majorin, lorſqu'il les appelle par deriſion eux & Parmenien, *tria cornua cujuſdam ventilabri in manu Domini &c.* & *tanta auctoritatis trientem*. 'Il diſtingue en un inCre.l.2.c.8. p.169.2.c.
autre endroit Donat de Carthage, & Donat des Caſes-noires qu'il appelle l'ancien.

[Ainſi il vaut mieux dire ſimplement que Donat des Caſes eſtoit l'ame de ce ſchiſme, comme il en eſtoit le premier auteur, & qu'il fut à Rome en cette qualité, ſoit que Majorin fuſt malade, ſoit pour quelque autre raiſon que nous ignorons. Il pouvoit avoir ſuccedé à Second de Tigiſe dans la qualité de Primat de Numidie: & il paroiſt que ce Primat eſtoit chef de tout le parti des Donatiſtes, & non l'Eveſque de Carthage, ou peuteſtre celui des deux qui eſtoit le plus ancien.] 'S. Auguſtin dans la relation du epi.162.p.279.2.a.

Concile de Rome, parle du peuple qui ſuivoit le parti de Majorin. 'Dans la ſentence de Miltiade, il n'eſtoit parlé que des Eveſques ordonnez par Majorin. [Ainſi il eſt difficile de douter que Majorin n'ait vécu au moins juſqu'à ce temps là. Mais il paroiſt qu'il ſe ſignaloit aſſez peu,] 'puiſque S. Auguſtin dit qu'il ne ſçait ſi Donat voudroit bien luy faire l'honneur de le reconnoiſtre pour ſon predeceſſeur:

6.

inPar.p.28.t.2.

[Pour la ſignature des actes preſentez à Anulin, quoique S. Optat ſoit plus ancien que S. Auguſtin, neanmoins l'exactitude de Saint Auguſtin nous fait aiſément prendre parti pour luy, s'il eſt neceſſaire d'en prendre quelqu'un; ſurtout puiſqu'il paroiſt que Majorin vivoit encore.] 'On lut *de Majorin* dans la Conference de Carthage. [Quelque copiſte qui ne le connoiſſoit plus, pourroit bien y avoir ſubſtitué ſe nom de Donat, que toute la ſecte prenoit alors, & avoir ainſi trompé S. Optat.]

Cart.col.3.§ 210.p.578.

NOTE V.

Pour la page 25.l 21.

Sur la date jointe à cette requeſte.

'La date du 15 avril 313, eſt celle de la requeſte des Donatiſtes, ſelon Saint Auguſtin dans l'edition de Louvain, 'qui eſt ſuivie pas M.r Valois & par Godefroy. [Selon l'edition des Benedictins *p.* 213. *b*, elle ſe peut raporter aſſez indifferemment ou à cette requeſte, ou à la lettre par laquelle Anulin l'adreſſa à Conſtantin.] 'Selon les actes de la Conference, où elle fut lue, la date ne ſe peut rapporter qu'à la lettre d'Anulin. [La choſe en elle meſme eſt peu importante, la lettre ayant ſans doute bientoſt ſuivi la requeſte.]

Aug.ep.48.p. 123.a.d. b

Euſ.n.p.195. a.d|Cod.Th. t.6.p.21.1.

Cart.col.3.§ 210.p.578.

NOTE VI.

Pour la page 26.l 21.

Que S. Materne de Treves eſt celui de Cologne qui vivoit en l'an 313.

'M.rs de S.te Marthe paroiſſent croire que Materne de Cologne qui vivoit en 313, eſt celui meſme qui eſt honoré le 14 de ſeptembre; '& c'eſt le ſentiment de M.r de Launoy. [a] Neanmoins dans le martyrologe attribué à Bede, (car dans le veritable il n'y en a rien,) il eſt mis à Treves, [comme en ayant eſté Eveſque, ce qui ſe voit de meſme dans le martyrologe Romain.] 'Et en effet, la vie de Saint Maximin de Treves par Loup de Ferrieres, marque un Saint Materne comme un Eveſque de Treves, dont le corps y repoſoit.

Gal.chr.t.1.p. 256.

Laun.de Gr. P.1.l.1.c.4. a Bed.t.3.p. 334.

Sur.29.may. p.334.§ 9.

[Mais comme il pouvoit y avoir alors aſſez peu d'Eveſques en France, il n'eſt pas impoſſible que S. Materne fuſt tout enſemble Eveſque de Treves & de Cologne; & ce n'eſt pas une choſe inventée de nos jours.] 'Car on pretend que les Egliſes de Cologne & de Treves n'ont eu longtemps qu'un meſme Eveſque, & pluſieurs auteurs mettent nommément S. Materne entre ceux qui les ont gouvernées toutes deux. 'Les actes de Saint Gereon par Helinand de Froidmont, diſent que S. Materne Eveſque de Treves fut le premier paſteur de l'Egliſe de Cologne. 'Molanus dit que S. Materne eſt honoré par les Egliſes de Treves, de Cologne, & de Liege, comme leur Eveſque, parcequ'elles ne faiſoient alors qu'un eveſché. Il ajoute que ces Egliſes l'honorent comme diſciple de S. Pierre; & ſur cela il dit qu'il eſt different de celui qui jugea l'affaire de Cecilien. 'C'eſt ce que ſuit Baronius; reconnoiſſant neanmoins que contre cette ſuppoſition, on ne connoiſt point d'autre Materne dans la liſte des Eveſques de Cologne, que celui qui precede Euphrate, [c'eſt à dire celui meſme qui vivoit au commencement du IV. ſiecle, & que M.rs de S. Marthe mettent comme le premier Eveſque de Cologne.] Et quoique Baronius diſe que tout le monde

Leo.l.1.ep.7.

Sur.10.oct.p. 142.§ 2.

Mol.ſ.Bel.p. 197.14 ſept.

Bar.14.ſept.f.

tombe d'accord qu'il a eſté diſciple
Bar.604.§ 53. de S. Pierre, il eſt fort permis, ſelon Baronius meſme, de ne ſe pas arreſter à un bruit commun, dont on ne trouve aucun fondement legitime & aſſuré.

Conc.2.1.97. 1430.b. [Ce qu'on peut objecter avec plus de ſolidité,] c'eſt que dans le Concile d'Arles où eſtoit Materne de Cologne, on trouve auſſi Agrece Eveſque de Treves. [Ainſi on ne peut douter que les Egliſes de Treves & de Cologne n'euſſent chacun leur Eveſque des ce temps là: ce qui donne lieu de conclure que s'il y a un Materne Eveſque de Treves, il n'avoit rien de commun avec celui de Cologne, & n'eſtoit point du meſme temps. Auſſi la vie de S. Maximin, qui eſt le plus ancien monument qui en parle, quoiqu'elle
Sur. 29. may. p. 1124. § 9. & bl. 13. jan. p. 775. § 13. ſoit du neuvieme ſiecle,] le met avant Agrece.[a] Celle de Saint Agrece fait la meſme choſe, & elle met meſme deux-cents un an de vacance entre la mort de S. Materne & l'entrée de S. Agrece; [ce qui fait voir combien il faut peu s'arreſter à tout ce qui n'eſt point appuyé de l'antiquité, & que neanmoins la tradition de l'Egliſe de Treves ne
Gol. chr. t. 1. p. 775. connoiſſoit guere] les 22 Eveſques que l'on met aujourd'hui entre S. Materne & S. Agrece.

[Mais quoique S. Materne de Cologne ne fuſt point Eveſque de Treves en 314, je ne ſçay s'il en faut conclure qu'il ne l'euſt point eſté auparavant. Car il peut avoir gouverné d'abord l'une & l'autre Egliſe: & puis voyant que le nombre des Fideles s'augmentoit ſous la protection de Conſtantin, avoir fait elire S. Agrece pour Treves, & s'eſtre contenté de l'Egliſe de Co-
Bol. & Bel. p. 297. a. logne. Cela ſe raporte fort bien] avec ce que dit Molanus 14. *ſept.* que celui qui a gouverné ces deux Egliſes avec celle de Tongres ou Liege, eſt mort à Cologne: [Et ç'a eſté ſans doute la
Sur. 9. oct. p. 243. § 12. penſée d'Helinand,] qui dit que S. Materne Eveſque de Treves a eſté le premier paſteur de l'Egliſe de Cologne, aſſez peu avant S. Severin [qu'on met à la fin du IV. ſiecle.] Helinand cite une hiſtoire de ſa vie, [où apparemment il avoit lu ce qu'il en dit.]

NOTE VII.

Pour la page 30. § 13.

Que Conſtantin peut avoir commis S. Mirocle de Milan pour juger l'affaire des Donatiſtes avec le Pape.

Euſt. 10. c. 5. p. 391. a. 'Conſtantin joint un Mare avec le Pape Miltiade dans le titre de la lettre qu'il écrit à ce Pape ſur l'affaire des Donatiſtes; [& c'eſt ſur cela ſans doute] 'que le Synodique dit que le Con-
Conc. t. 1. p. 1403. c. cile de Rome fut tenu par le Pape Miltiade, *par le tres ſaint Mare*, & par Cecilien Eveſque de Carthage. [On a bien de la peine à voir qui eſt ce Marc.] 'Baronius veut que ce ſoit une
Bar. 313. § 25. faute, & qu'au lieu de ὁ Μάρκου, nous liſions Ὑακίνθου. 'M.r de l'Aubepine
Opt. n. p. 227. c. approuve cette conjecture, qu'il attribue au Cardinal du Perron. 'Cela n'a
Euſ. n. p. 195. a. c. pas empeſché M.r Valois de ſoutenir qu'elle n'eſt point ſupportable, & de dire qu'elle ne peut eſtre approuvée que par ceux qui ne ſavent pas le gree.
c. d. 'Pour luy il aime mieux croire que ce Marc eſtoit quelque Preſtre conſiderable de Rome, que Conſtantin vouloit eſtre preſent au jugement, & peut-eſtre celui meſme qui ſucceda à Saint
Opt. n. p. 127. 128. Bolq. p. 107. Silveſtre [en 358.] 'Il y en a d'autres qui le font Diacre ou Archidiacre de Miltiade, [ce qui eſt à peu pres la meſme choſe, & M.r de l'Aubépine s'en moque.

La penſée de Blondel, qu'au lieu
Blond. prim. p. 66. a. de Mare il faut lire Merocle, [paroiſt plus raiſonnable que les autres; quoique l'autorité d'oracle avec laquelle il la prononce comme la choſe du monde la plus conſtante, le ſoit aſſez peu.]
Euſ. p. 391. b. c. 'Car il eſt certain d'une part, que Conſtantin établit ce Marc pour juge de meſme que le Pape; [ce qui ſe peut

difficilement croire d'un Preſtre, & ne ſe peut aucunement d'un Archidiacre : & il eſt encore certain de l'autre que S. Merocle Eveſque de Milan, aſſiſta au Concile de Rome ; S. Optat le met le premier aprés les trois Eveſques des Gaules. [Conſtantin qui avoit eſté à Milan cette année là meſme, pouvoit aiſément le connoiſtre pour un juge ſage & incorruptible, & le prendre pour témoin de ſon zele pour l'Egliſe.]

Opt. l. 1. p. 44. b.

Pour la page 31. § 13.

NOTE VIII.

Quand S. Euſtorge a eſté Eveſque de Milan.

MS. p. 504. 'La vie de S. Euſtorge que nous avons dans Mombritius *t.* 1, *p.* 266, le fait ſucceſſeur de Protais huittieme p. 508. Eveſque de Milan, '& predeceſſeur de p. 507. S. Denys. 'Mais c'eſt une piece qu'on voit bien eſtre toute nouvelle. Les Boll. may. t. 1. p. 8. 1. noms qu'elle donne aux Mages, 'ce qu'on n'a point fait ſelon Bollandus que ſur la fin du XII. ſiecle, [en eſt une grande preuve. Elle ſe combat elle meſme dans le temps où elle place Saint Euſtorge, le mettant entre MS. p 508. Protais & Saint Denys ;] '& voulant neanmoins qu'il eut gouverné dix-ſept ans ; [puiſqu'il eſt certain que Protais aſſiſta au Concile de Sardique en 347 & que S. Denys fut banni huit ans p. 405. aprés en l'an 355.] 'Elle le met ſous un Empereur de Conſtantinople maiſtre de Milan, [ce qui n'a point eſté depuis 337, que mourut Conſtantin, juſqu'à la fin de 352, ſous Conſtance, qui avoit ſoin de mettre partout pour Eveſques non des Saints, mais des Ariens.]

Ugh. t. 4. p. 60. 'Auſſi Ughellus qui ſuit cette vie en beaucoup de points, l'abandonne en celui-ci, & met S. Euſtorge avant Protais. Il le fait ſucceder non à Saint Mirocle, mais à un Proſe ou Oroſe, dont on ne trouve rien, dit-il, ſinon qu'il aſſiſta en 314 au Concile d'Arles. [Je ne ſçay ſi cela ſe trouve dans quelques editions des Conciles.] Mais dans celle du P. Labbe *t.* 1. *p.* 1429. *e*, nous avons Merocle Eveſque de Milan, & immediatement aprés luy, Oreſe Eveſque de Marſeille.

'Jule qu'Ughellus met entre Saint Euſtorge & Protais, [n'eſt pas mieux fondé ;] ne l'eſtant que ſur le [faux] Concile de Rome en 347. *V. S. Jule Pape.* 'Il n'eſt pas dans une ancienne liſte des Eveſques de Milan, où il y a cependant bien des fautes.] Elle fait celle de mettre Saint Euſtorge entre Protais & de S. Denys, & avec ſes 17 ans d'epiſcopat. Elle fait ſucceder Protais à Materne, & Materne à S. Mirocle : & ſelon le temps qu'elle donne à leur epiſcopat, il y a 68 ans entre la mort de S. Mirocle [qui vivoit en 314,] & celle de S. Denys [qu'on ne ſauroit mettre pluſtard qu'à la fin de 361.]

p. 61. a.

Mabi. muſ. t. 1. p. 119.

NOTE IX.

Pour la page 35. § 15.

Que les Donatiſtes peuvent s'eſtre ſoumis d'abord au Concile de Rome.

'Conſtantin parlant du Concile de Rome, dit que les ennemis de Cecilien y avoient eſté reconnus coupables plutoſt que luy, *adeo ut iſtud poſt judicium habitum Africam ipſos remeaſſe prohiberent*, comme on lit dans Baronius. [Il ſemble donc que le Concile ait ordonné que les Eveſques Donatiſtes ne retourneroient point en Afrique, peuteſtre juſques à ce que la paix y fuſt entierement rétablie.] 'Il y a neanmoins *perhiberent* pour *prohiberent* [dans les Conciles du P. Sirmond,] & dans ceux du P. Labbe, [ce qui marqueroit qu'ils eſtoient retournez en Afrique, comme acquieſçant au Concile :] '& M.r Valois ſuppoſe comme une choſe conſtante, que cet endroit prouve qu'ils y eſtoient retournez.

Bar. 314. § 44.

Conc. t. 1. p. 1421. e.

Euſ. n. p. 195. 1. d | 2. b.

[La ſuite ne permet pas de douter qu'ils n'y ſoient retournez effective-

ment. La difficulté eſt de ſavoir ſi ç'a eſté en témoignant vouloir ſe ſoumettre à l'autorité du Concile, comme la maniere dont en parle Conſtantin en liſant *perhiberent* porte à le croire, ou ſi ç'a eſté au contraire malgré la défenſe du Concile. L'un & l'autre eſtoit aſſez important pour meriter d'avoir eſté relevé. Mais nous ne trouvons point qu'on l'ait fait : & ne voyant rien d'aſſuré dans cette obſcurité, nous avons mieux aimé ne mettre ni l'un ni l'autre.

Pour la page 40. § 17.

NOTE X.

Que Verus & Ælius Paulinus peuvent eſtre la meſme perſonne.

Aug.ep.88.p. 124.t.ab. 'Conſtantin marque dans une lettre raportée par S. Auguſtin, que la cauſe de Felix d'Aptonge avoit eſté jugée par Elien Proconſul, à cauſe de la maladie de Verus Vicaire des Prefets.

Cxci.ba.p.81. 82. 'Cependant par les actes meſmes de cette procedure, on voit qu'Elien agiſſoit au nom d'Ælius Paulinus Vicaire des Prefets. [Je ne ſçay ſi rien nous empeſche de dire que ce Vicaire avoit tous les trois noms d'Ælius Paulinus Verus : & c'eſt le plus court pour nous tirer d'embaras.] 'M.r Baluze veut que

P.473. cet Ælius Paulinus ſoit une pure faute, venue, dit-il, de ce qu'il avoit eſté Vicaire d'Afrique des l'an 303. Mais la preuve qu'il allegue pour ce dernier fait, montre ſeulement qu'il y avoit eu un Paulin Vicaire en ce temps là, [ce qui n'empeſche pas qu'il n'y en euſt encore un autre en 314.]

P.473.474. 'Il veut encore que dans la lettre de Conſtantin au lieu de *Verus* on liſe *Verinus*; & c'eſt, dit-il, Locrius Verinus à qui Conſtantin adreſſe une loy affichée le 30 de janvier 314, qui paroiſt prouver qu'il eſtoit Vicaire des le commencement de l'année.

Cod.Th.12.t. 11.l.1.p.574. 575. 'Mais la loy adreſſée à Locrius Verinus ne luy donne aucune qualité, & il n'eſt point dit en quel lieu elle fut affichée : [de ſorte que je ne voy point qu'on en puiſſe rien tirer dutout.]

t.c.p.330. 'Auſſi Godefroy dans ſa notice des Vicaires d'Afrique, ne dit point que Verinus y ait eu cette dignité en l'an 314, mais ſeulement en 318 & 319. 'M.r

Cxci.p.475. Baluze reconnoiſt auſſi qu'il l'a eſté en ces deux dernieres années : & il eſt obligé d'avouer que c'eſt une objection qu'on peut faire contre ſon ſentiment, qu'il l'eſtoit en 314, ſurtout eſtant certain qu'il ne l'eſtoit pas en 315 & 316. 'Godefroy pretend auſſi

Cod.Th.t.6. P.390. que la lettre de Conſtantin parle de ce Locrius Verinus : mais il dit qu'elle eſt de l'an 320; [en quoy M.r Baluze n'a garde de le ſuivre.]

NOTE XI.

Pour la page 40. § 17.

Comment le Proconſul Elien a eſté juge de l'affaire de Felix.

Opt.l.1.p.45. a. 'Saint Optat dit que le Proconſul Elien avoit receu ordre de Conſtantin d'informer publiquement de la vie de Felix d'Aptonge, & de laiſſer pour cela toutes les affaires publiques. 'S.

Aug.ep.162. p.279.t.c. Auguſtin le ſemble ſuivre en cela. 'Mais comme on ne peut douter de

b. ce qu'il dit, que c'eſtoit l'Empereur qui en avoit ordonné l'examen; 'auſſi

ep.88.p.124. t.b.c. ſelon ce que Conſtantin en dit dans ſa lettre à Probien, 'il ſemble plus pro-

Cxci.p.472. bable que l'ordre avoit eſté adreſſé au Vicaire Verus, & à cauſe de ſa maladie, executé par Elien : [ſi l'on ne veut dire que ſur la nouvelle de la maladie du Vicaire, Conſtantin avoit mandé au Proconſul de ſe ſaiſir de cette affaire, comme ſa charge l'y obligeoit déja.]

Pour la page 44.l.19.

NOTE XI.

Sur la date du jugement rendu par Elien.

Aug.p.col.c. 11.p.245.a.d. Cxci.p.478.l 'Quand S. Auguſtin dit qu'Elien jugea l'affaire de Felix d'Aptonge le 15 fevrier 314, on ne peut point preſumer que ce ſoit une faute de copiſte, puiſqu'il

puiſqu'il ajoute que c'eſtoit environ quatre mois aprés le Concile de Rome tenu en Octobre 313, & deux ans & pres de huit mois avant le 10 novembre 316. Cæci.ba.p.32. 'Cependant dans les actes de la procedure d'Elien, nous avons une Euſ.n.p.499. 2.a. piece datée du 19 aouſt 314. 'M.r Valois croit ſur cela que l'information fut commencée le 15 de fevrier, & finit le 20 aouſt, [ou plutoſt quelques jours Cæci.p.477. 478. aprés.] 'Cela eſt difficile à croire d'une affaire pour laquelle Conſtantin vouloit qu'on quittaſt tout, & ces fragmens ſont ſi corrompus, qu'il eſt aiſé de preſumer ou qu'il y a faute Bar.314.§19. dans cette date du 19 aouſt, 'comme l'a cru Baronius, [ou que c'eſt une date qui ſe raporte à quelque autre choſe, & peutestre à quelque copie Cæci.p.88. qu'on en avoit tirée.] 'Dans cette procedure il eſt parlé de Licinius Ceſar comme d'un Empereur Romain, de meſme que Conſtantin avec lequel il eſt joint. [Si nous la mettons le 19 d'aouſt, je ne ſçay ſi cela s'accordera aſſez avec l'hiſtoire, qui nous apprend que Conſtantin & Licinius eſtoient en guerre ſur la fin de cette année là, & que Conſtantin gagna la bataille de Cibales le 8 d'octobre.]

Opt.n.p.29. 30. 'Il y en a qui pretendent que ce jugement d'Elien en faveur de Felix, n'a pu eſtre rendu qu'aprés le Concile d'Arles, puiſque l'innocence de Felix d'Aptonge eſtant reconnuë, il n'y avoit plus de queſtion. [On pourroit répondre beaucoup de choſes ſur cela : mais il ſuffit de voir que ſi cette preuve eſtoit ſolide, il faudroit mettre le jugement d'Elien aprés celui meſme de Conſtantin en 316, ce qui ſeroit ridicule.]

Pour la page 44. §19.

NOTE XIII.

Qu'on peut mettre la lettre à Probien avant le oncile d'Arles.

Aug.inCre.l. 1 c.70.p.195. 2.a. 'Conſtantin écrivant à Probien Proconſul d'Afrique aprés Elien, luy mande de luy envoyer Ingence, *ut illis*, dit-il, *qui in præſentiarum agunt, atque diuturnis diebus interpellare non deſinunt, audientibus & coram aſſiſtentibus apparere & intimari poſſit fruſtra eos Cæciliano Epiſcopo invidiam commovere, atque adverſus eum violenter inſurgere voluiſſe. Ita fiet, ut omiſſis, ſicuti oportet, ejuſmodi contentionibus, populus ſine diſſenſione aliqua religioni propriæ cum debita reverentia deſerviat.* [Ces paroles conviennent fort bien au temps où les Donatiſtes avoient appellé du Concile d'Arles à Conſtantin, aprés le premier d'aouſt : ce qui obligeroit de dire que cette lettre n'eſt écrite que l'année ſuivante, depuis que Conſtantin eut fait la paix avec Licinius, dont elle porte auſſi le nom.

Il faut avouer neanmoins qu'il y a bien du temps depuis le 15 de fevrier juſqu'à l'année ſuivante, pour croire que Conſtantin ait attendu juſque là à mander Ingence ;] 'ſurtout puiſque p.col.c.31.p. 235.a. Saint Auguſtin ſemble dire que cette lettre de Conſtantin eſtoit la réponſe à la relation d'Elien : [& le Concile d'Arles ſe tint dans cet entretemps au mois d'aouſt, auquel on ne manqua pas de parler de Felix & d'Ingence.

Je ne ſçay donc s'il ne ſeroit pas plus naturel de croire que Conſtantin fit amener Ingence des qu'il ſceut le ſuccés du jugement d'Elien. Car pour les termes de ſa lettre, qui ſemblent mieux convenir au temps que les Donatiſtes avoient appellé du Concile d'Arles, ils ne conviennent guere moins au temps d'aprés le Concile de Rome, avant qu'il euſt renvoyé l'affaire au Concile d'Arles.] 'Or il paroiſt par la lettre à Ablave, Bar.314.§45. que depuis qu'il eut reſolu ce Concile, juſqu'au mois d'aouſt, il n'y eut guere de temps qu'autant qu'il en falloit pour faire venir les Eveſques d'Afrique à Arles par l'Eſpagne. [Car pour

ce qui eſt de Probien, qu'on voit par le Code avoir eſté Proconſul en 315, rien ne nous empeſche de croire qu'il l'eſtoit des 314. Et meſme on en trouve quelque preuve dans le Code. Car Godefroy croit qu'au lieu de Probe à qui Conſtantin adreſſe une loy du premier avril 314, on peut lire Probien.

Cod.Th.chr.

Aug.p.195.2.d.

'Dans un des endroits où Saint Auguſtin raporte la lettre à Probien, & qui eſt neanmoins le plus correct, il y a *& Maximianus* dans le titre, comme s'il y euſt eu alors un Empereur de ce nom : 'mais il faut lire *Maximus*, comme un titre de Conſtantin. [Ce Prince s'y brouille ſans doute,]lorſqu'il attribuë à Maxime d'avoir ſoutenu que la lettre d'Alphie Cecilien avoit eſté corrompuë par Ingence. 'Les actes ſont voir que cela appartient à Apronien,[a] & non pas à Maxime qui parloit pour les ſchiſmatiques.

ep.68.p.124.1.b.

c.

Cæci.ep.p.277.

a p.176.

Pour la page 46.§ 40.

NOTE XIV.

Que ceux du ſecond thrône dans la lettre à Chreſt, ſont les Preſtres, non les Eveſques.

Euſt.10.c.4.p 394 d.

'Conſtantin en mandant Chreſt de Syracuſe pour le Concile d'Arles, luy dit qu'il peut amener avec luy par les voitures publiques, deux du ſecond thrône, & trois ſerviteurs. 'Baronius & d'autres, ont pris ces deux du ſecond thrône pour deux Eveſques ſuffragans de celui de Syracuſe, qu'ils ſuppoſent avoir eſté alors metropolitain. [Je ne penſe pas neanmoins que des Eveſques aient jamais eſté reduits dans l'antiquité, au ſecond thrône,]

n.p.196.2.d] Bar.314.§43.

'qui convient proprement au rang des Preſtres, [b] comme M.r Valois le ſoutient amplement : [& il eſt peu probable que Conſtantin ayant pris ſoin de regler le nombre des valets que les Eveſques devoient meuer au Concile, *vaïſas* ait pretendu que trois Eveſques vinſſent de Sicile à Arles ſans eſtre accompagnez d'un ſeul Eccleſiaſtique.]

Nat.car.1.p.6.b[O].1.1.p.39.b.

b Luſ.n.p.199.2.

'On voit dans une autre lettre, que Conſtantin faiſoit donner un brevet de voiture [non à chaque Metropolitain, mais] à chaque Eveſque pour luy & pour les Eccleſiaſtiques qu'il voudroit mener. 'Dans les ſouſcriptions du Concile, il n'y a de Sicile que Chreſt de Syracuſe, & avec luy Flore ſon Diacre. [Car il eſtoit indifferent à Conſtantin que les Eveſques euſſent avec eux des Preſtres ou des Diacres. Comme il leur fourniſſoit les voitures publiques, il leur veut donner une ſuite proportionnée à leur caractere, & qui ne charge pas trop le public.]

Conc.t.1.p.1422.c.

p.1429 d.

NOTE XV.

Pour la page 96.§ 26.

Que le Concile d'Arles à eſté tenu en l'an 314.

[L'année du Concile d'Arles n'eſt point marquée par Euſebe, par Saint Auguſtin, ni par les autres anciens qui en peuvent avoir parlé.]'Le titre dans les editions ordinaires, porte que ce fut ſous les Conſuls Voluſien & Annien,[c'eſt à dire en l'an 314. Et ce titre eſt conceu en des termes qui paroiſſent anciens. Auſſi Baronius *an.* 314.§ 51, Baudouin *p.* 128. M.r Valois *in Euſ. p.* 299. 1. *d*,[&, comme je croy, tous les autres modernes, s'accordent à le mettre en 314, l'année d'aprés le Concile de Rome.

Conc.t.1.p.1426.d.

Je ne voy rien qui combate leur ſentiment ; & l'humeur violente des Donatiſtes donne lieu de croire qu'ils preſſerent ce ſecond jugement autant qu'ils purent. On pourroit dire que Conſtantin, qui commença ſans doute avant le mois d'aouſt à ſe preparer à la guerre qu'il faiſoit au mois d'octobre contre Licinius, avoit peu de loiſir durant ce temps pour ſonger aux affaires de l'Egliſe ; & qu'ainſi il auroit plutoſt fait aſſembler le Concile en 315. Mais aprés tout, la ſuite

ſemble mieux s'accorder, en mettant le Concile en l'an 314. Ainſi nous ſuivrons ce ſentiment. S'il avoit eſté tenu en l'an 315, nous y verrions ſans doute des Eveſques de l'Illyrie & de la Grece, dont Conſtantin eſtoit demeuré maiſtre par la victoire ſur Licinius à la fin de 314.]

Pour la page 475 l. 20.

NOTE XVI.

Du nombre des Eveſques de ce Concile.

Ado,chr. 'Adon fait monter le nombre des Eveſques du Concile d'Arles juſques à ſix-cents; [mais il n'eſt pas pour faire autorité, ſurtout en une choſe ſi peu croyable.] 'Et quoique le P. Sirmond Conc.t.1.p. 257o.1571. l'ait trouvé dans quelques manuſcrits du Concile, cela ne l'a pas empeſché de dire que c'eſt une choſe & incroyable & abſurde. Bar.314.149. 'Baronius croit qu'on peut tirer d'un endroit de S. Auguſtin Aug.in Pat.l. 2.c.5.p.8.1.d. qu'ils eſtoient 200. 'Neanmoins il eſt viſible que S. Auguſtin parle en cet c.6.p.8.a.b. endroit du Concile de Rome, & ne paſſe qu'un peu aprés à celui d'Arles. [Ainſi on ne peut douter qu'il n'y ait c.15.8 p.17.e. faute dans le mot de *ducentos*.] 'Auſſi 8. les Benedictins l'ont oſté dans leur edition, & au lieu de *ut ducentos judices*, ils ont mis *ut contra judices*, comme ils l'ont trouvé dans un manuſcrit.

Euſ.n p.298. 1.2. 'M.r Valois qui n'avoit pas vu cette edition, veut qu'au lieu de deux-cents on liſe vingt, y ayant eu 19 Eveſques dans le Concile de Rome. [Cela peut avoir quelque apparence dans noſtre chifre, mais non pas dans le Romain. Et de plus, j'ay peine à croire que S. Auguſtin ait voulu marquer en cet endroit le nombre des Eveſques du Concile de Rome, qui ſervoit fort peu pour en relever l'autorité,] 'puiſ- l.10.c 5.p. 392.b. que c'eſtoit une des choſes que les Aug.in Pat.c.1 6 p.8.2.b. Donaſtites y reprenoient. 'S. Auguſtin dit au contraire, que les Donatiſtes n'avoient pu trouver aucun ſujet de plainte contre le Concile d'Arles: [ce qui ſemble devoir faire croire qu'il y avoit eu un aſſez grand nombre d'Eveſques. Tout le reſte nous le perſuade, comme on le peut voir dans le texte; & il eſt certain au moins que ç'avoit eſté le deſſein de Conſtantin.

Cependant ſoit que la breveté du terme, ou d'autres raiſons, aient empeſché pluſieurs de ceux qui eſtoient mandez, de s'y rendre, ſoit que ce qui nous reſte aujourd'hui des monumens de ce Concile ſoit tres imparfait,] 'la Conc.t.1 p. 1425.d.e. lettre du Concile au Pape ne porte en teſte les noms que de 33 perſonnes, ſans *&c.* 'Dans les ſoupſcriptions il y p.1429.1430. a 44 Egliſes preſentes, 33 par leurs Eveſques, & les autres par des Preſtres ou des Diacres. Il y en a trois dans la lettre au Pape qui ne ſont point dans les ſoupſcriptions: [mais c'eſt apparemment parceque les noms ſont alterez, & cela ne pourroit toujours faire que 47 Egliſes.

Ce qui peut donner encore lieu de croire qu'il n'y avoit pas un fort grand nombre d'Eveſques dans ce Concile,] 'c'eſt que Saint Auguſtin Aug.ep.56.2. p 121.2 in Cre.l 4.c.7. p.200.a.b. ayant à ſatisfaire à ce que diſoient les Donatiſtes, que ceux qui avoient condanné Maximien eſtoient en plus grand nombre que ceux qui avoient condanné Primien, par où ils marquoient que ceux qui avoient abſous Cecilien eſtoient moins que les 70 Eveſques qui l'avoient condanné; il n'a point recours aux 200 Eveſques du Concile d'Arles, quoiqu'il parle de ce Concile au meſme endroit: mais à tous les Eveſques de la communion Catholique qui avoient adheré au jugement rendu en faveur de Cecilien. [Ainſi l'on peut aſſurer qu'il n'y avoit pas plus de 70 Eveſques au Concile d'Arles, ou qu'au moins S. Auguſtin n'en a rien ſceu. Mais on ne s'étonnera point quand nous dirons que S. Auguſtin n'a point ſceu s'il y avoit

peu ou beaucoup d'Eveſques au Concile d'Arles, quand on conſiderera qu'il ne témoigne jamais qu'il ait rien vu des actes de ce Concile; & il y a tout lieu de croire qu'il ne l'a connu que par ce qu'en dit Conſtantin dans quelques lettres.]

Pour la page 47. § 20.

NOTE XVII.

Quels eſtoient ces Eveſques.

Euſ. n. p. 297. a. c. d.

'M.r Valois croit que pour ſavoir l'ordre des ſeances dans le Concile d'Arles, il ne faut pas avoir égard aux ſouſcriptions, mais à la lettre ſynodale: & c'eſt ſur cela qu'il ſoutient

Conc. t. 1. p. 1475. 1429. 1430.

que Marin d'Arles y preſida. 'Après luy ſont nommez Agrece de Treves; Natalis, qui dans les ſouſcriptions eſt qualifié Preſtre *de civitate Urſolenſium*, en Eſpagne, (apparemment d'Urgel en Catalogne;) Theodore d'Aquilée en Dalmacie, Protere de Capoue, Vocius de Lion, S. Ver de Vienne, Probace Preſtre de Tarragone, Cecilien de Carthage, Fauſtin Preſtre d'Orange, Surgent intitulé *de Pocofeltit* dans l'Afrique, Gregoire de Porto, Saint Retice d'Autun, Ambitauſe ou Imberauſe de Reims, Termace de Bacça dans la Grenade, Saint Mirocle de Milan, Pardus d'Arpi dans la Capitanate, Adelphe *de Colonia Londinenſium*, (on croit que c'eſt Colcheſtre;) Hiberne, [je ne ſçay ſi c'eſt Ebore d'York marqué dans les ſouſcriptions;] Fortunat d'Alger; Ariſtaſe, peuteſtre Anaſtaſe de Benevent dans l'Afrique [Proconſulaire,] Lampade d'Utine dans la meſme province, Vital de Vere dans la meſme province, Materne de Cologne, Libere de Meride en Eſpagne, un ſecond Gregoire qui n'eſt point dans les ſouſcriptions; Creſcent, (on croit que c'eſt Chreſt de Syracuſe;) Avitien de Rouën, Daphne de Vaiſon, Oriental de Bordeaux, Quintere de Cailleri en Sardaigne, Victor d'Utique, & Epictete de Centumcelles (ou Civita-Vecchia) en Toſcane, où il y eut peu de temps aprés un autre Epictete bien plus celebre.]

'Outre ces 33 Eveſques & les deputez du Pape Silveſtre, les ſouſcriptions marquent Oreſe de Marſeille; p. 1429. c.

'Mamertin d'Eauſe, comme lit le P. Sirmond: [L'edition de Binius *p.* 266. 1. *d*, lit Martin de Toulouſe. & ajoute *dans la province de Narbone*, ce qui ne peut convenir à Eauſe,] 'mais p. 1430. b.

p. 1572. a.

n'empeſche pas que le P. Sirmond ne ſoutienne qu'il faut lire *Mamertinus Eloſatium*. 'Il y a encore Reſtitut de Londres, 'Victor *à civitate Legis-volumini*, dans la Numidie; [c'eſt peuteſtre celle que d'autres appellent Leges.] 'Outre les Eveſques, les ſouſcriptions marquent Fauſtin Preſtre d'Orange, 'Romain Preſtre d'Apt, Clemence Preſtre de Saragoce, Sabin Preſtre *de civitate Batica* en Eſpagne, je ne ſçay ce que c'eſt;) Leonce & Mercure Preſtres d'Oſtie, 'Innocent Diacre de Nice, & 'Genial Diacre de Mende, 'qui eſt quelquefois appellé Eveſque.

p. 1430. b. d.

p. 1425. e.

p. 1430. a. c.

a.

b.

p. 1431. c.

NOTE XVIII.

Pour la page 47. § 20.

Que Conſtantin n'aſſiſta pas au Concile d'Arles.

'Baronius ſe fondant ſur un paſſage d'Euſebe qui ne ſpecifie point dntout le Concile d'Arles, pretend que Conſtantin ſe trouva en perſonne à ce Concile. [Mais outre que les Eveſques l'auroient dit dans la lettre à Saint Silveſtre,] l'appel que les Donatiſtes interjetterent du Concile à luy, & en lettre qu'il écrivit au Concile, ne ſouffrent point qu'on diſe qu'il y ait eſté.

Bar. 314. § 53.

Euſ. n. p. 298. 1. b. c.

NOTE XIX.

Pour la page 53. § 23.

Sur l'appel des Donatiſtes à Conſtantin.

'Saint Optat cite ces paroles de

Opt. l. 1. p. 44. b. c.

Digitized by Google

Conſtantin, *O rabida furoris audacia &c.* mais il veut que Conſtantin les ait dites ſur ce que les Donatiſtes avoient appellé du Concile de Rome.

Euſ.n.p.296. 297|Aug.ep. 43.p.66.1.a| 68.p.124.1.a| 165.p.287.a| 166.p.289.1.b| lit P.1.2.c.92. p.118.1.a| unit.Ecc.c. 18.p.154.1.2.b| in Cre.l.4.c. 7.p.200.1.b| pſ.36.2.p.121. 2.d.

'Neanmoins M.r Valois fait voir clairement par S. Auguſtin, qui le repete pluſieurs fois, que les Donatiſtes ſe plaignirent ſeulement du Concile de Rome & appellerent de celui d'Arles. [Mais S. Optat ne pouvoit manquer de dire que les Donatiſtes avoient appellé du Concile de Rome, voyant par la lettre de Conſtantin, qu'ils avoient appellé d'un Concile, & ne connoiſſant point d'autre Concile ſur les Donatiſtes que celui de Rome, comme on le peut juger de ce qu'il ne dit rien de celui d'Arles: Et Saint Auguſtin n'en dit rien non plus dans ſon Abecedaire, où il ne fait que le ſuivre, n'ayant pas apparemment alors d'autre lumiere. C'eſt pourquoi

Aug.abc.p.4. 2.a.

il ne faut pas s'étonner] 's'il y ſemble dire que les Donatiſtes appellerent du Concile de Rome, [contre ce qu'il dit partout ailleurs. Cet endroit de Saint Auguſtin nous donne encore lieu de juger que le texte de Saint Optat n'eſt

Euſ.n.p.296. a.c.

point defectueux,] 'comme quelques uns l'ont cru, [mais tel que l'a eu Saint Auguſtin, & qu'effectivement S. Optat n'a point connu le Concile d'Arles.]

Aug.ep.162. p.280.2.a.&c. Pagi,311.58.

'Comme les Donatiſtes ſe ſont plaint du Concile de Rome à Conſtantin, '& ont demandé un noveau jugement, on pourroit dire en quelque ſorte qu'ils en ont appellé: 'de ſorte que ce n'eſt preſque qu'une diſpute de mot, aſſez peu importante. [Mais il faut neanmoins qu'il y ait eu quelque choſe de different à l'égard de celui d'Arles, puiſque S. Auguſtin dit ſi ſouvent qu'ils en appellerent, & ne le dit jamais de celui de Rome que

§ 9.

Aug.ep.162. p.280.2.b.

dans ſon Abecedaire. 'Car pour l'endroit où il dit, *ab Arelatenſibus ad ipſum rurſus Imperatorem appellare maluerunt*, [c'eſt une expreſſion abregée, où il attribuë à deux choſes un terme qui appartient proprement à l'une, & improprement à l'autre, comme cela eſt ordinaire.

Pour ſavoir quelle difference il y a eu entre les plaintes ou l'appel que les Donatiſtes firent des deux Conciles,] 'primum apud eum accuſaſtis, dit Saint Auguſtin, *ab altero ad eum appellaſtis*; [il faudroit en avoir plus de pieces que nous n'en avons. Cependant comme nous croyons que Saint Auguſtin en a encore eu moins que nous à l'égard de celui d'Arles, tout ce qui nous paroiſt, c'eſt qu'il a vu]

lit.P.1.2.c.92. p.118.1.a.

'dans la lettre de Conſtantin aux Eveſques, que les Donatites avoient appellé à ce prince, pour demander non qu'il fiſt aſſembler un nouveau Concile, mais qu'il ſe rendiſt luy meſme juge de leur cauſe; 'au lieu qu'aprés le Concile de Rome, ils pouvnient ne demander qu'un nouveau Concile, 'comme S. Auguſtin le dit quelquefois.

Conc.t.1.p. 1431.

Pagi, 313.58.

Aug.p.35.a. p.121 dilit. P.p 181.a.

'On diſpute ſi la lettre de Conſtantin aux Eveſques, s'adreſſe au Concile de Rome ou à celui d'Arles. Le P. Sirmond & M.r Valois la raportent au dernier ſans heſiter. [Et il n'y a pas à douter ſi c'eſt de là que S. Auguſtin a appris que les Donatiſtes avoient appellé du Concile d'Arles:] 'Qua in re, dit ce Saint, *quemadmodum illos deteſtetur auditis*. [Cela convient parfaitement à cette lettre,] que S. Auguſtin paroiſt encore citer en d'autres endroits, [& ne convient à aucune autre que nous ayons. Tout ce qu'on pourroit dire, c'eſt que cela eſtoit peutestre auſſi dans la lettre à Eumale, écrite aprés le jugement de Milan. Mais avec cela en liſant celle aux Eveſques, & celles que Conſtantin écrivit entre les Conciles de Rome & d'Arles, on trouve une diſpoſition d'affaires fort differente. Outre ce qu'en dit M.r Valois,]

Euſ.n.p.296. ad|Pagi,313.5 1-12.

Aug.ep.162.p. 280.2.2.

ep.68.p.124.1. &

Conc.t.1.p. 1421.c.1431. 1432. on voit qu'aprés le Concile de Rome, Conſtantin crut d'abord que tout eſtoit appaiſé: & la lettre aux Eveſques qui eſt toute ſur l'obſtination des Donatiſtes, eſt écrite avant que le Concile p.1431.b.c. fuſt ſéparé. Il marque dans celle-ci que beaucoup de Donatiſtes s'eſtoient Aug ep.162. p.277.a.b. réunis: & S. Auguſtin aſſure qu'aprés le Concile de Rome *tous* perſiſterent dans le ſchiſme. [Ce qui eſt certain, c'eſt que le P. Pagi, qui veut, aprés Baronius, que la lettre s'adreſſe au Concile de Rome, ſe contente de répondre fort foiblement aux raiſons des autres, & n'en allegue aucune pour ſon ſentiment. Car je ne voy pas meſme qu'il ſe fonde ſur Saint agi.p3.512. Optat,] qu'il croit avoir cité les paroles de Conſtantin, *Petitis à me in ſæculo judicium &c.* non de ſa lettre aux Eveſques, mais d'une réponſe qu'il avoit faite de vive voix. Et il a peut-eſtre cru la meſme choſe de ces autres, *O rabida furoris audacia &c.* [Mais quand il ſe fonderoit ſur ce Saint, nous avons montré que ſon autorité eſt foible en cette rencontre.]

Pour la pagu n.§ 2 34.

NOTE XX.

Sur le Concile des Donatiſtes touchant la rebaptization.

Bar.308.§ 28. Baronius met des l'an 308, le grand Concile des Donatiſtes, qui laiſſa la rebaptization indifferente, ſuppoſant que S. Auguſtin dit que ce Concile avoit eſté tenu 40 ans avant le temps de Macaire. [Et il eſt vray que Saint Auguſtin ſemble dire que les Maures, qui des l'an 308 ou environ, ne rebattizoient pas les Catholiques, le faiſoient en conſequence de ce Concile.]

Bar.n p.19 a.a. La verité eſt neanmoins qu'il ne le dit pas. Ce ſont deux faits differens, & nullement liez l'un à l'autre, que Saint Auguſtin, ou plutoſt Ticone, allegue pour montrer que les Donatiſtes n'avoient point toujours fait une loy de la rebaptization.

[Le nom de *Traditeurs* pourroit favoriſer Baronius, s'il ſe prenoit ici pour ceux meſmes qui avoient livré les choſes ſaintes;] & Baronius paroiſt Bar.308.§ 28. le prendre en ce ſens. [Neanmoins il y a toute apparence que Ticone le prend dans le ſens des Donatiſtes, c'eſt à dire pour tous les Catholiques.

L'Eveſque Deutere qui ſuivit le de- Aug.ep.48.p. cret de ce Concile, eſt appellé dans S. p.71.1.d. Auguſtin *Epiſcopus Macrinenſis*, ou ep.8.93.§ 43. *Macrianenſis* ſelon l'edition des Be- p.248.f. nedictins. On trouve deux Macri- vand.p.330. nes au moins dans l'Afrique, l'une 382. dans la Byzacene, qu'on croit eſtre celle qu'on ſurnommoit *la grande*; l'autre dans la Mauritanie de Steſe: Et Saint Auguſtin porte à croire que p.382[Aug.p. Deutere eſtoit Eveſque en Maurita- 248.f. nie: *non ſolum Deuterio, ſed etiam univerſis Maurorum epiſcopis*.

Pour la pagu 875 36.

NOTE XXI.

Sur le livre de Macrobe aux Confeſſeurs.

[Je ne ſçay quels peuvent eſtre] ces Conv.18.c.5. Confeſſeurs à qui Gennade dit que Macrobe Eveſque des Donatiſtes de Rome [vers 370,] avoit adreſſé un ouvrage lorſqu'il eſtoit Preſtre de l'Egliſe Catholique. [Un homme qui vivoit encore en 370, pouvoit-il eſtre aſſez agé dans les premieres années d'aprés la perſecution de Diocletien, pour eſtre déja Preſtre; & adreſſer un ouvrage de morale à des Confeſſeurs? Il n'y a point auſſi d'apparence qu'il fuſt encore dans l'Egliſe Catholique en l'an 363, auquel finit la perſecution de Julien; & on ne dit point qu'elle ait fait de Confeſſeurs dans l'Afrique.

Je ne ſçay s'il faudroit raporter cela à eux qui pouvoient avoir ſoutenu en Afrique la Conſubſtantialité du Verbe, contre Conſtance en 355, ou dans les années ſuivantes. Mais on ne

leur donne guere le titre de Confeſſeurs, & la perſecution de Conſtance dura juſques en 361, ce qui approche trop pres du temps auquel Macrobe eſtoit non ſeulement Donatiſte, mais meſme leur Eveſque à Rome; & par conſequent ancien dans leur parti.

Nous verrons dans la ſuite l'hiſtoire d'un pretendu Martyr des Donatiſtes nommé Iſaac, écrite par un Macrobe, ſelon toutes les apparences vers 349. Il eſt difficile de pretendre que ce Macrobe ſoit different de celui dont nous parlons. Je ne ſçay ſi l'on oſeroit dire que Gennade a confondu deux Macrobes, un Preſtre Catholique qui aura vécu peu aprés les perſecutions, & l'Eveſque Donatiſte de Rome; ou croire malgré l'autorité de Gennade, que ce dernier eſtoit déja Donatiſte lorſqu'il fit ſon livre, & que les Confeſſeurs auſquels il l'adreſſa, ſont les Eveſques de cette ſecte que Conſtant avoit bannis en 348 ou 349.]

Pour la page 99. § 41.

NOTE XXII.

Que les actes de Zenophile ne ſont point de l'an 306.

Aug. in Cre. l. 3 c. 29. p. 185. a. b. 'Le procés verbal de Zenophile eſt daté dans Saint Auguſtin, *Conſtantio Auguſto & Conſtantino juniore Cæſare Conſulibus*;

Cæciba. p. 91. 'au lieu que dans les autres exemplaires, le premier eſt nommé Conſtantin auſſi-bien que le ſecond.

Bar. 306. § 3. 'Baronius, ſuivant ce qu'il trouvoit dans S. Auguſtin, l'entend de Conſtance Chlore, & le met en la derniere année de ce Prince, qui eſt l'an 306. Neanmoins les Docteurs de Louvain ont bien reconnu dans leurs notes *p.* 107, que *Conſtantio* eſtoit une faute;

Euſ. n. p. 291. 292. '& M.r Valois prouve d'une maniere ſi invincible, qu'il n'y a pas le moindre lieu d'en douter.

Aug. l. 1. c. 9. p. 951. a. f. 'Les Benedictins ont cru ſur cela devoir mettre *Conſtantino* dans le texte meſme de Saint Auguſtin.

Pour la page 106. § 43.

NOTE XXIII.

Sur le temps de la lettre de Conſtantin pour les Catholiques de Cirthe.

Euſ. n. p. 302. a. d. 'M.r Valois croit qu'on peut mettre en 317 ou 318 la lettre de Conſtantin ſur l'egliſe de Cirthe; & que Conſtantin n'avoit point fait encore de loy pour oſter aux Donatiſtes toutes leurs egliſes. [Mais aſſurément cette conjecture ne doit pas prevaloir ſur celle que nous avons alleguée pour la mettre en 330. On y peut encore ajouter que dans l'inſcription *p.* 257, Conſtantin prend le titre de Victorieux:]

v. Conſt. l. 2. c. 19 p. 45 a. d. '& il ne le prit, ſelon Euſebe, que lorſque Dieu luy eut fait vaincre Licinius auſſi-bien que tous ſes autres ennemis, [c'eſt à dire à la fin de 323.]

Pour la page 114. § 47.

NOTE XXIV.

Sur Donat & Marcule les celebres martyrs des Donatiſtes.

[Non ſeulement Donat & Marcule Donatiſtes ont eſté honorez comme des Martyrs par ceux de leur ſecte,]

Aug. v. R. p. 210. 'mais Rivius dans la vie de Saint Auguſtin, croit que ce ſont les meſmes Donat & Marcule dont les noms ſe ſont gliſſez dans quelques martyrologes, celui de Donat le premier de mars, & & celui de Marcule le 26 de novembre. [M.r Godeau le dit auſſi dans la vie de S. Auguſtin. Uſuard met en effet le premier de mars un Donat, qui a, dit-il, ſouffert à Carthage ſous le Duc Urſace & le Tribun Marcellin.

Donat de Bagai le martyr des Donatiſtes, paroiſt eſtre mort en Numidie plutoſt qu'à Carthage; & on ne voit point que ni Urſace ni Marcellin aient eu de part à ſa mort. Neanmoins les noms du Duc Urſace & du Tribun Marcellin, ſont ſi celebres dans l'hiſtoire des Donatiſtes, qu'il eſt difficile de ne pas avoir quelque ſoupçon que ce ſoit le meſme Donat, dont on aura

brouillé l'hiſtoire dans la ſuite. Car Urſace qui eſtoit avant Saint Optat, n'a rien de commun avec le Tribun Marcellin qui n'eſt venu en Afrique qu'en 410. Auſſi on n'en a voulu rien mettre dans le martyrologe Romain, qui eſt proprement celui d'Uſuard revu & amplifié.] 'On y a ſeulement retenu le nom de Donat joint à quelques autres martyrs, ſans dire où ils ont ſouffert ; '& cela ſe lit de meſme dans les martyrologes de S. Jemme. 'Auſſi Bollandus croit que ce Donat doit eſtre diſtingué d'avec celui que Uſuard met à Carthage, meſme en ſuppoſant, comme il fait, que celui-ci eſt un vray martyr. 'Quelques exemplaires mettent auſſi l'autre Donat avec ſes compagnons en Afrique, ce que Bollandus croit eſtre une faute. [Mais quand ils ſeroient d'Afrique, le nom de Donat y eſtoit ſi commun, qu'on n'en pourroit point dutout inferer que ce fuſt le meſme.] 'Divers autres martyrologes ont auſſi le Donat d'Uſuard ſous Urſace & Marcellin; & Bollandus croit que c'eſt celui que Vandelbert marque le meſme jour. [Il y a bien ſujet de croire avec Rivius que c'eſt le Donatiſte de Bagai : & je m'étonne que le ſentiment de Rivius n'ait pas eſté remarqué dans Bollandus, quand ce n'euſt eſté que pour le combatre.

Bar.1.mars, b.

Boll.ib.p.28. § 2.

§ 2.p.30.b.

p 82.f.

p.30.b.c.

La conjecture de Rivius eſt encore plus forte ſur Macule.] 'Car au lieu que dans le martyrologe Romain qui dit Marcel, il eſt dit qu'il fut precipité ſous Conſtance par les Ariens, 'Molanus dans ſon traité des martyrologes dit que dans le martyrologe de Bede, [que Baronius cite ſeul ſur ce Marcel,] il eſt appellé Marcule, & qu'il y eſt dit qu'il fut precipité, aprés avoir ſouffert de grandes perſecutions ſous le regne du tyran Conſtant. Il eſt vray qu'il le met à Nicomedie ; mais Molanus croit qu'il faut lire en Numidie

Bar.26.nov.c.

Mol.mart.c. 3.p. 199.a.

comme ont, dit-il, uniformément divers nouveaux martyrologes: & il ajoute que ce pourroit bien eſtre le Marcule des Donatiſtes.

[Il eſt encore aiſé de croire qu'au lieu de *ab Arianis* qu'on lit dans le martyrologe Romain, & que Baronius ſemble avoir pris d'ailleurs, il faut lire *à Macarianis*. La qualité de Preſtre que luy donne le martyrologe Romain, vient de *ſacerdotis* qu'on lit dans le faux Bede. Car ce terme marque encore plus ſouvent un Eveſque qu'un Preſtre dans les anciens; & Marcule eſtoit Eveſque.] 'Raban a mis le Marcule des Donatiſtes dans ſon martyrologe, avec un abregé de ſon hiſtoire, le 25 de novembre. 'Les actes de ſon pretendu martyre marquent en teſte le 24 ou le 29 du meſme mois, comme le jour de ſa mort ou de ſa feſte.

Anal.t.4.p. 118.

p.105.

'Le martyrologe imprimé à Cologne en 1612, parmi les œuvres de Bede, a comme dit Molandus. [Le veritable donné par Bollandus n'a rien dutout ni de Marcel ni de Marcule au 26 de novembre, ſoit dans le texte de Bede, ſoit dans les additions.] 'Mais quelques additions mettent le 27 un Saint Marcel à Nicomedie, avec quelques autres; 'ce qui ſe trouve auſſi dans les martyrologes de Saint Jerome, qui ne nous en apprennent rien davantage. 'Cela fait douter au P. Mabillon, ſi l'opinion de Molanus, qu'il dit eſtre tres vraiſemblable, doit neanmoins paſſer pour abſolument vraie. Il croit que comme on trouvoit preſque en meſme jour un Marcel martyr à Nicomedie, & le Marcule des Donatiſtes en Numidie, on a crû que c'eſtoit le meſme, & on a brouillé leurs hiſtoires. [Mais avec tout cela je penſe qu'il faut reconnoiſtre que non ſeulement celui de Raban, dont cela eſt certain, mais encore celui du faux Bede, eſt le Donatiſte: & je ne voy pas qu'on

Bed.26.nov.t. 3.p.352.

Boll.mars,t. 2.p.39.f.

Flor.p. 1010.

Anal.t 4.p. 118.

ſe

ſe puiſſe diſpenſer de le dire encore de celui du martyrologe Romain,]

Bar.ad.nov.6. 'malgré toutes les differences qu'y trouve Baronius: puiſqu'il n'eſt fondé que ſur le faux Bede. [Au moins le genre de ſa mort ne vient que du Donatiſte.] Pour ſavoir ſi on le peut preſumer encore des martyrologes de S. Jerome, il faudroit examiner auparavant ſi l'on y trouve quelque faute certaine de meſme genre ; de quoy je n'ay aucune ideé.

Anal.p.109. Il faut remarquer que Marcule eſt mort le dimanche ſelon ſon hiſtorien, dans le temps de la commiſſion de Macaire, [& par conſequent en 348 ou 349. Ainſi il n'eſt point mort ni le 24, ni le 25, ni le 29 de novembre, tous ces jours n'ayant point eſté le dimanche ni en 348, ni en 349. Il peut eſtre mort le 20 en 348, & ſon corps avoir eſté trouvé ou enterré le 25, auquel Raban l'a mis; ou eſtre mort en 349, auquel le 26 tomboit au dimanche; & c'eſt le plus aiſé. Mais il faudra dire qu'il ne fut precipité ſoit par ſa propre fureur, ſoit par l'ordre de Macaire, que long-temps aprés le combat de Bagai, puiſque ce combat fut ſuivi par la réunion, & la réunion par le Concile de Carthage, qu'on ne peut mettre pluſtard que ſur la fin de l'an 349.]

Pour la page 123. l. 30.

NOTE XXV.

Que Parmenien a ſuccedé immediatement à Donat de Carthage.

Pagi,ad p.315. 'L'on a blaſmé Baronius d'avoir fait Parmenien ſucceſſeur immediat du grand Donat de Carthage, à cauſe

Aug.ſ.358,p. 2396.l. que 'Saint Auguſtin fait dire à un

Conc.ap.p. 328. Donatiſte, *Non dimiſit Donatum; non dimiſit neſcio quem Garum*, 'ou *Caium* comme lit M.r Baluze, *Lucium*, *Parmenianum, mille nomina, mille ſciſſuras.*

Pagi,p.315. 'On tire donc de cet endroit qu'il y a eu un Caius & un Lucius Eveſques des Donatiſtes de Carthage entre Donat & Parmenien.

'Cependant S. Auguſtin aprés avoir dit que Parmenien avoit eſté Eveſque des Donatiſtes à Carthage, ajoute *& ſucceſſeur de Donat*. [Cette addition paroiſt aſſez inutile, à moins qu'il n'ait voulu marquer que c'eſtoit ſon ſucceſſeur immediat. Et en effet, il ne met jamais de Caius ni de Lucius entre leurs Eveſques de Carthage.] 'Il nomme tout de ſuite en un endroit, Majorin, Donat, Parmenien, & Primien: 'il fait la meſme choſe un peu aprés, [& d'une maniere qui ne ſouffre point ce me ſemble qu'on diſe qu'il ait connu aucun autre Eveſque Donatiſte de Carthage. On en a déja parlé dans la note 4, & l'on y a marqué] 'que Saint Optat appelle Majorin [non le triſayeul, mais] l'ayeul de Parmenien. [Pour Caius & Lucius,] ce pouvoient eſtre des perſonnes celebres parmi les Donatiſtes, quoiqu'ils n'euſſent pas eſté Eveſques de Carthage; ou plutoſt ce ſont des noms generaux, pour marquer qui l'on voudra, comme Caius, Seius, Titius &c. parmi les juriſconſultes. [*Mille nomina*, qu'ajoute Saint Auguſtin, confirme ce me ſemble aſſez ce dernier ſens. Mais comme il ajoute encore *mille ſciſſuras*, on pourroit croire auſſi que c'eſtoient des gens qui avoient formé comme tant d'autres, quelques nouveaux ſchiſmes dans celui des Donatiſtes, ſoit à Carthage où ce ſermon a eſté preſché, ſoit aux environs. Au lieu de Garus, ou Caius, on lit Carus dans le ſupplément du Pere Vignier, *t.1.p.86.2.a.*]

Aug.retr.l.2. c.17.

in Par.B.l.3. c.2.p.62.d.

c.3.p.67.g.68. b.

Opt.l.1.p.38. a.

NOTE XXVI.

Pour la page 128. l. 5.

Que Gratus & Genethle Eveſques de Carthage ont eſté honorez comme Saints.

'Bollandus fait difficulté de donner

Boll.ſup.p. 588.b.c.14.

le titre de Saint à Gratus & à Genethle Eveſques de Carthage, parceque le calendrier de l'Egliſe d'Afrique ne le leur donne pas. [Mais c'eſt aſſez qu'ils ſoient dans le calendrier, pour juger que l'Egliſe d'Afrique les honoroit comme des Saints. On le voit par Ferrand Diacre de Carthage, qui vivoit à peu prés dans le meſme temps que ce calendrier a eſté fait,] '& qui cite ſouvent les Conciles tenus *ſous S. Gratus*, 'ſous S.Genethle, [quoique en d'autres endroits il ſe contente de l'appeller l'Eveſque Genethle.] 'Pluſieurs autres Saints mis dans le meſme calendrier devant & aprés Gratus & Genethle, n'y ont point le titre de Saint, meſme S. Mappalique, Saint Jacque & S.Marien, [ſi celebres entre les Martyrs:] 'On ne le donne point non plus dans la ſuite à S. Auguſtin, [dont la feſte ſe faiſoit alors dans les Gaules.]

Ful.F p.4. § 24.27.122.&c. § 55.194. Anal.t.1.p. 398. p 399.

NOTE XXVII.

Pour la page 129.§ 52.

Que Saint Reſtitute Eveſque de Carthage n'eſt point martyr.

Bar.303.§ 71 9.dec.b.

'Baronius a mis le 9 de decembre dans le martyrologe Romain, Saint Reſtitute Eveſque de Carthage & Martyr, à qui il raporte le ſermon de S.Auguſtin marqué par Poſſide *c.* 8, ſur Reſtitute Eveſque de Carthage. Neanmoins Poſſide ne luy donne point le titre de Martyr, comme Baronius le reconnoiſt. [Le mot de *depoſitio* dont il ſe ſert, ne ſe donne point aux Martyrs dans l'uſage ordinaire.] 'Outre cela, Baronius reconnoiſt qu'il eſt fort difficile de croire qu'aucun Eveſque de Carthage ait eſté martyrizé, hors S.Cyprien: & il eſt reduit à dire que Reſtitute eſt appellé Martyr, non pour eſtre mort pour J.C, mais ſeulement pour avoir ſouffert les tourmens.

103.§ 73.

[Peut-eſtre faudroit-il ſe contenter de cette ſolution, s'il eſtoit conſtant par des monumens authentiques, qu'il y a eu un S.Reſtitute Eveſque de Carthage & Martyr.] 'Mais Baronius ne l'établit que ſur de vieux manuſcrits, ſans dire ce que c'eſt, ni ce qu'ils portent: [& nous avons dans le Concile de Rimini un Reſtitute certain qu'il n'y a aucun lieu de preſumer avoir eſté Martyr. Ainſi il y a toute apparence que c'eſt celui dont parle Poſſide, & celui encore] 'dont la feſte eſt marquée dans le calendrier de l'Egliſe de Carthage, par le terme de *depoſitio* propre aux Confeſſeurs, mais le 28 d'aouſt avec celle de S.Auguſtin, [& non le 9 de decembre, auquel il peut y avoir eu quelque autre S.Reſtitute Eveſque, martyrizé à Carthage ſans eſtre Eveſque.] Et neanmoins les martyrologes de Saint Jerome qui marquent ce jour là beaucoup de Martyrs en Afrique, n'y marquent aucun Reſtitute.

9.dec.b. Anal p.399. Flor.p.1023.

'Pour ſavoir ſi c'eſt de l'Eveſque Reſtitute que la grande egliſe de Carthage portoit le nom de *Perpetua Reſtituta*, comme des perſonnes habiles ont cru que cela pouvoit eſtre, [cela n'eſt ni aiſé, ni important à deviner.]

Bar.397.§ 54 Hil.fr.pr.p. 20.2.

NOTE XXVIII.

Pour la page 143.§ 58.

Quand Saint Optat a écrit: Quelques autres remarques ſur ſon ouvrage.

[Nous avons marqué dans le texte les raiſons qui nous font juger que S. Optat a écrit dés l'an 370 ou environ.] 'Cependant il fait un catalogue des Papes qu'il conduit juſques à Sirice: [& Sirice n'a commencé qu'à l'extremité de l'an 384, pluſieurs années aprés la mort de Valentinien & de Valens, & 80 ans depuis la perſecution de Diocletien.] 'Baudouin & d'autres croient qu'il faut oſter en cet endroit le nom de Sirice, comme ajouté par un copiſte qui vivoit ſous

O.t.1.p.48. b. n.p.184.Inn Pin.p.359.

ſon pontificat, & laiſſer ſeulement celui de Damaſe, [dont le pontificat
Bar.368.§ 15-17. commence ſur la fin de l'an 366.] 'Et ſuivant cela, Baronius a cru que Saint Optat pouvoit avoir écrit vers 368. [Nous avons remarqué dans l'article
Opt.l.2.p.49.a. 36, la meſme difficulté,] 'dans le catalogue des Eveſques Donatiſtes à Rome, conduit juſqu'à Claudien
p.48.c. [qui vivoit en 378;] 'quoiqu'un peu auparavant, S. Optat euſt parlé de Macrobe predeceſſeur non immediat de Claudien, comme d'un homme encore vivant.

[Il eſt certain qu'il y a eu de l'alteration dans ces endroits: mais il ne ſemble pas qu'il y ait beaucoup d'inconvenient à croire que c'eſt S. Optat meſme, qui ayant depuis revu ſon ouvrage, y a fait ces changemens. Quand un copiſte aura pu inferer le nom d'un Pape; je ne ſçay s'il eſt aiſé de preſumer qu'il ſe ſoit aſſez mis en peine de gents inconnus comme les Eveſques Donatiſtes de Rome; pour ajouter à ſon original *Claudianus Luciano*, *Lucianus Macrobio*. Il eſt au moins plus aiſé de le croire de l'auteur meſme que de tout autre. Et par là il eſt aiſé de rendre raiſon non ſeulement]
p.111-113. 'de ce que nous trouvons ſeparé & comme egaré un grand endroit touchant Macaire, qui par ſa ſuite doit appartenir au troiſieme livre, [où on l'a mis dans l'edition de 1676, p.83:
n.C.p.312. mais encore de ce que nous avons un ſettieme livre,] 'que nous ne pouvons aucunement douter eſtre de luy, comme Caſaubon le fils le ſoûtient dans ſes notes, & qui neanmoins n'a point
Hier.v.ill.c. 110.p.300.c. eſté connu de S. Jerome, 'puiſqu'il ne conte que ſix livres de S. Optat. [Il paroiſt meſme qu'il n'eſtoit pas dans
Opt.l.1.p.36. le premier deſſein de l'auteur.] 'Car faiſant la diviſion de ſon ouvrage, il n'en promet que ſix parties; & ce qu'il donne pour matiere à la derniere, eſt ce qu'il traite dans ſon ſixieme livre. [Ainſi il ne parle point du ſettieme, ni de la matiere qu'il traite,]
'& meſme au commencement de ce L.7.p.100. ſettieme, il témoigne aſſez qu'il avoit déja achevé ſon premier deſſein, mais que les nouvelles objections des heretiques l'obligeoient à y ajouter cette nouvelle partie.

'Baronius ne croit pas avec tout Bar.368.§ 17. cela que S. Optat ait pu aller juſques au temps de Sirice, ni meſme qu'il ait paſſé les premieres années de Damaſe, parceque S. Auguſtin ſemble, dit-il, en parler comme d'un auteur ancien, & non point comme d'un homme de ſon temps. [Je ne trouve pas neanmoins d'endroits dans Saint Auguſtin, d'où l'on puiſſe tirer qu'il fuſt mort long-temps auparavant.] Il y en a un où il le joint à S. Ambroiſe, [mort ſeulement en l'an 397.] 'Pour ce Du Pin,t.2.p. qu'on cite de S. Jerome, qu'il eſt mort 319. ſous Valentinien, [& ainſi avant 376, ſi on l'entend du premier, je voudrois qu'on en euſt marqué l'endroit.] 'Car Hier.v.ill.c. tout ce que l'y trouve, c'eſt qu'il a 110. écrit ſous ce Prince:

[Le ſtyle de S. Optat qui eſt extrémement ſerré, & quelquefois aſſez embaraſſé, comme celui de Tertullien, auquel il a du raport, & de la pluſpart des autres Africains, a ſans doute eſté cauſe que les copiſtes qui ne l'entendoient pas, l'ont rempli d'une infinité de fautes.] 'Baudouin dit qu'il Opt.n.p.16. ne ſçait point d'auteur ancien où il y en ait plus que dans celui-ci, [& quelque ſoin que luy & d'autres perſonnes habiles aient pris de les corriger, il y en reſte encore beaucoup.] 'Il y a l.2.p.55.c. quelques lignes au milieu de l'hiſtoire des violences que les Donatiſtes firent à Thipaſe, qui n'ont aucun raport à cet endroit, depuis *Poſt hoc etiam aliud &c.* juſqu'à *addere voluiſti, Numerus major eſt columbarum?* [On n'y a rien changé dans la derniere edition, p.49. J'ay peine à croire auſſi

qu'il n'y ait pas une grande tranſpoſition dans le ſettieme livre, *p.*103.]

Bar.314.§52. 'Mais pour croire que les Donatiſtes en aient retranché diverſes hiſtoires importantes, comme quelques uns l'ont dit, [c'eſt à quoy il y a peu d'apparence; & on n'en a aucune preuve. Autant que l'on en peut juger par l'endroit qui fut cité dans la Conference de Carthage, qui eſt celui qu'on ſoupçonne de corruption, il paroiſt qu'il eſtoit tout de meſme que nous l'avons.] 'Car il eſt viſible que le

Aug.col.d.3. c.20.p.228.1. d. jugement de Rome & la detention de Cecilien à Breſſe, y eſtoient dans une meſme page. On lut cette page entiere, & on fit reflexion ſur ce qui y eſtoit dit du Concile de Rome: mais il n'eſt point fait mention de celui d'Arles, & moins encore du jugement de Conſtantin, dont il eſtoit

(a.a. alors queſtion. 'Car les Donatiſtes pretendoient montrer par S. Optat, que Cecilien y avoit eſté condanné; [ce qu'ils n'euſſent eu garde de faire, ſi Saint Optat euſt dit, comme on le pretend, qu'il y avoit eſté abſous.]

Opt.l.1.p.40. b. 'Lorſqu'il raporte en deux mots l'hiſtoire du ſchiſme, il ne promet de parler que d'un Concile, *nbi ſit actum Concilium*. [Aprés tout, il n'eſt pas difficile que S. Optat ait ignoré le Concile d'Arles & le jugement de Conſtantin, ou que n'en ayant pas de preuves authentiques, il n'en ait pas voulu parler; puiſque S. Auguſtin ne paroiſt avoir connu ces deux points importans, que par une lettre ou deux

Aug.abc.p.4. 1.2. de Conſtantin:] '& dans ſon pſeaume contre les Donatiſtes, qu'il ſemble avoir fait ſur S. Optat, il ne parle ni de l'un ni de l'autre.

NOTE XXIX.

Pour la page 243.§52.

Sur le ſettieme livre de S. Optat.

Du Pin,t.2.p. 319.320. 'M.r du Pin juge que le ſettieme livre que nous avons dans S. Optat, eſt apparemment ſuppoſé. Il montre fort bien qu'il n'eſtoit pas dans le premier deſſein de Saint Optat, [à quoy nous avons répondu dans la note 28.] Mais il ajoute que le ſtyle de ce ſettieme livre n'approche pas de l'elegance & de l'elevation des autres, & qu'il contient des ſentimens oppoſez à ce qu'il

p.319. y avoit enſeigné. 'Il reduit cela au crime des Traditeurs, que S. Optat avoit beaucoup relevé dans ſon premier livre, au lieu qu'il taſche de perſuader dans le ſettieme que c'eſt une faute legere & pardonnable. [Mais il n'eſt pas extraordinaire de repreſenter un crime tantoſt comme fort grand, quand il eſt tel en effet, tantoſt comme moindre en le comparant à d'autres encore plus grands: & tout ce qui eſt dit dans le ſettieme livre pour diminuer le peché des Traditeurs, ne va point, comme je croy, à pretendre que ce ne ſoit pas un crime mortel, qui ſelon les regles ordinaires de l'Egliſe, devoit eſtre expié par la penitence publique ou par la depoſition, mais ſeulement à dire qu'on avoit pu ſe diſpenſer de le punir de cette ſorte en quelques occaſions, pour des raiſons extraordinaires, & à en laiſſer à Dieu le jugement; de quoy S. Auguſtin ſemble quelquefois ne s'eloigner pas.

Pour ce qui eſt de la difference du ſtyle, c'eſt une preuve certaine de la difference des auteurs, quand elle eſt grande & conſtante: Mais je doute que cela ſoit ici, preſt à m'en ſoumettre à ceux qui l'auront mieux examiné.]

'Baudouin bien loin d'appercevoir Opt.n.p.197. cette difference, à jugé ſur le ſtyle meſme, que ce ſettieme livre eſt de Saint Optat: '& Rivet qui le rejette Riv.l.3.c.15. comme ſuppoſé, avoue neanmoins p. 318. cette reſſemblance de ſtyle. 'Pour Opt.n.C.p. Caſaubon, il ſoûtient qu'on ne ſau- 312. roit lire l'un & l'autre avec quelque

ſoin, & les comparer enſemble, ſans avouer qu'ils ſont tous deux d'un meſme auteur, eſtant auſſi difficile à un fauſſaire de contrefaire ſi bien le ſtyle de S. Optat, qu'on voit peu le ſujet qu'on en auroit eu.

l.7.p.100. 'Il eſt certain que l'auteur de ce ſettieme livre pretend avoir écrit les

p.106.b[l.a.p. 56.b. ſix precedens, '& il renvoie en un endroit à ce qu'il avoit dit dans le quatrieme, [ou plutoſt dans le ſecond,] comme eſtant egalement auteur de l'un & de l'autre. [A moins donc qu'on n'ait des preuves certaines que c'eſt un fauſſaire qui a voulu

a.p.197. paſſer pour S. Optat,] 'il faut reconnoiſtre avec Baudouin, que c'eſt Saint Optat meſme qui a ajouté ce ſettieme livre [aprés avoir fait les ſix autres.]

Du P. p.320. 'Mr du Pin reconnoiſt au moins que l'on ne peut douter que ce livre ne ſoit ancien; & il croit que c'eſt l'ouvrage de quelque Africain qui vivoit peu aprés Saint Optat, & qui a eru y

Opt. a.C.p. 312. devoir ajouter ce 7.e livre. 'Caſaubon dit que S. Optat a pu ne ſonger qu'à le joindre au ſixieme comme une ſimple addition, quoiqu'à la fin il ſe ſoit trouvé plus long qu'il ne penſoit; & que c'eſt ce qui fait que S. Jerome ne conte que ſix livres. Mais il reconnoiſt que cela n'eſt point neceſſaire pour la juſtification de l'ouvrage: [& il eſt plus aiſé, ce me ſemble, d'admettre deux editions, dont S. Jerome n'aura vu que la premiere, où ce 7.e livre n'eſtoit pas.]

Voyez la page 144. § 58.

NOTE XXX.

Quelques fautes qu'on reprend dans S. Optat ſur la doctrine.

Du P. p.356. 'Entre les endroits difficiles qu'on

p.325 Opt. l. 1. p. 37-38 n. p. 118. peut remarquer dans S. Optat, 'il y en a un où il ſemble rejetter comme nul tout batteſme donné par les heretiques, c'eſt à dire ſelon luy, par ceux qui combatoient quelque article du ſymbole, ou au moins qui violoient la foy de la Trinité; [ce qui paroiſt eſtre auſſi le ſentiment de S. Baſile.] 'Neanmoins les PP. de S. Vanne ſoûtiennent S.Van. t.2.p. 134-346. qu'il n'a rejetté que le batteſme qui n'eſt pas donné au nom de la Trinité; & qu'ainſi il a eſté entierement dans le meſme ſentiment que le Concile d'Arles & S. Auguſtin. [Ils pouvoient s'appuyer encore ſur le Concile de Carthage ſous Gratus.] 'Ils remar- p.346-348. quent que Saint Optat n'a pas aſſez connu la foibleſſe de l'homme, auſſi peu capable de commencer le bien par luy meſme que de l'achever. 'Le Alex. t.7.p. 543.544. P. Alexandre explique aſſez bien, ce me ſemble, un endroit du ſettieme livre qui peut paroiſtre contraire à la foy du peché originel. 'Ces difficultez Aug.in Par.l. 1.c.3.p.7.t.c. n'ont point empeſché S. Auguſtin [& S. Fulgence] de témoigner beaucoup d'eſtime pour cet ouvrage & pour ſon auteur.

NOTE XXXI.

Pour la page 147. § 58.

Sur la condamnation de Ticone par les Donatiſtes.

[Parmenien n'avoit garde de marquer dans ſon écrit contre Ticone, qu'il euſt eſté condamné par un Concile,] 'puiſqu'il le menaçoit de cette Aug.ep.48.p. 71.2.a. condamnation dans ſon écrit, *deterreat ne talia ſcribat*, '& l'appelloit neanmoins encore ſon tres cher frere. In Par. l.2. c. 21.p.22.1.c. 'Ainſi quand nous liſons dans Saint l.1.c.1.p.6.1. d. Auguſtin, *poſtea verò perhibet damnatum*; [ce *perhibet* que les Benedictins ont laiſſé, *t.9. p.12. a*, ſe raporte à quelque autre écrit de Parmenien, poſterieur au premier: ou plutoſt, puiſque Saint Auguſtin auroit dû marquer plus expreſſément ce ſecond écrit au lieu de *perhibet*, qui ne peut s'entendre que de Parmenien, il faut lire *perhibent*, qui marque ſeulement un bruit commun. Le mot de *poſtea* le prouve encore.]

Pour la page 147. § 19.

NOTE XXXII.

Que Ticone peut avoir écrit ſur l'Egliſe vers l'an 372.

[Il eſt aſſez difficile de juger en quel temps l'affaire de Ticone eſt arrivée.]

Bar. 394. § 37. 'Parmenien a vécu, comme nous

Genn. c. 18. verrons, juſques en 390 au moins; '& Ticone, ſelon Gennade, vivoit ſous Theodoſe & ſes enfans, de meſme que Rufin; [ce qui porte naturelle-

Aug. in Par. l. 2. c. 1. p. 61. d. ment à le mettre vers 390.] 'Neanmoins ce que dit S. Auguſtin, qu'on tenoit, *perhibent*, que Ticone avoit eſté condanné, [ſemble marquer au moins que cela eſtoit arrivé avant l'an 388, auquel il revint en Afrique aprés ſon batteſme. Auſſi quoiqu'il parle ſouvent de Ticone, il ne témoigne neanmoins jamais l'avoir connu au-

doc. ch. 1. l. 3. c. 33. p. 26. a. c. trement que par ſes livres.] 'Il diſtingue meſme en un endroit le temps où il vivoit de celui de Ticone.

[Si le Concile des 270 Donatiſtes, s'eſtoit tenu en l'an 308, comme veut Baronius, il faudroit que Ticone euſt écrit dés le commencement de l'epiſcopat de Parmenien, & avant l'an

ep. 48. p. 72. a. 370,] 'puiſqu'il y avoit encore alors des témoins oculaires de ce Concile: [& il faudroit dire la meſme choſe,]

v Riv. p. 223. 'ſi ſon livre avoit eſté l'occaſion du ſchiſme des Rogatiſtes, comme le veut Rivius: [mais nous ne voyons pas de preuve ni de l'un ni de l'autre.

Ce qui paroiſt plus fort pour marquer que Ticone n'a point écrit ſi tard, avec ce que nous avons déja dit

in Par. l. 3. c. 6. p. 3 1. c. b. de S. Auguſtin,] 'c'eſt ce que Parmenien luy diſoit à la fin de ſa lettre, qu'ils ne devoient pas s'unir volontairement, [& ſans que rien les y obligeaſt,] avec ceux à qui la perſecution ne les avoit pu forcer de ſe joindre. [Cette perſecution ne peut eſtre que le banniſſement des Donatiſtes depuis 348 juſques en 362. Il ſemble donc que Ticone y avoit eu part, & meſme qu'il n'y avoit pas long-temps que luy & les autres en eſtoient revenus. Si c'eſtoit neanmoins avant que S. Optat écriviſt, il faut que les Donatiſtes aient tenu ce trouble fort ſecret, & que S. Optat n'en ait point eu de connoiſſance: car il n'auroit pas manqué d'en tirer un grand avantage pour l'Egliſe. Mais rien n'empeſche de dire que Ticone a écrit un an ou deux aprés ce Saint, vers 372.]

Pour la page 256. 563.

NOTE XXXIII.

Que le Concile tenu par Genethle de Carthage, eſt de l'an 390.

'Perſonne ne doute que Genedius qui preſida au Concile de Carthage qu'on appelle communément le ſecond, ne fuſt Eveſque de Carthage. 'Ferrand Diacre de Carthage en citant ce Concile, appelle cet Eveſque Genethlius: '& S. Auguſtin parle d'un Eveſque de ce nom d'une maniere qui donne tout lieu de juger que c'eſtoit un Eveſque de Carthage. 'Il eſt en effet aiſé de faire un *d* d'un *l*: & on remarque que dans tous les endroits de ce Concile où les imprimez ont Genedius, les anciens livres ont Genetlius. 'Le P. Chifflet a toujours mis Genethlius dans ſon edition, 'qu'il dit avoir corrigée ſur l'autorité des manuſcrits. 'Il remarque pluſieurs autres manieres dont ce nom, qui n'eſt pas neanmoins fort rare, a eſté corrompu dans les manuſcrits.

Bar. 397. app.

Ful. F. 559. p. 7.

Aug. ep. 163. p. 484. c. b.

Hil. fr. p. 1. p. 20. 1.

Ful. F. n. p. 562.

p. 259-562.

p. 276. 277.

[Mais la plus grande difficulté touchant ce Genethle & ſon Concile, eſt pour le temps où ou les doit mettre.] 'Baronius ſuivant l'edition commune du Concile, le met en 425, pretendant que Genethle eſtoit ſucceſſeur d'Aurele, qu'on voit avoir eſté Eveſque depuis l'an 391 ou environ, juſque vers ce temps là. Ses raiſons ſont, 1°, Que le Concile eſt daté *Glorioſiſſimo Imperatore Valentiniano Auguſto IV*, &

Bar. 397. app.

Theodoſio viris clariſſimis, Conſulibus, Et comme les deux premiers Valentiniens n'ont jamais eſté Conſuls avec Theodoſe, il faut, dit-il, raporter cette date au troiſieme, dont le premier Conſulat joint à l'onzieme de Theodoſe, tombe en 425. Car pour cette note *IV.* il pretend que ce n'eſt pas *quartum Conſule*, mais le commencement de *IUNIORE*.

2°, Que le huittieme Canon eſt fait à la requiſition d'Alype Eveſque de Tagaſte, & de Valentin Primat de Numidie. Or il eſt certain qu'Alype ne fut fait Eveſque qu'en 394, & que Valentin ne fut Primat & Doyen de ſa province que long-temps aprés.

3°, Que le deuxieme Canon cite le 37.e du Concile d'Afrique tenu en 424, [ou en 419,] & que le troiſieme cite le 10.e du meſme Concile. 4°, Que ſelon une ancienne leçon, Fauſtin Eveſque de Potenza, legat du Pape Boniface, parle dans le deuxieme Canon.

Baronius conclud donc de tout cela, que ce Concile qu'on appelle le II. de Carthage, eſt veritablement le dernier; & que comme on ne peut pas douter que Genethle qui y preſide, & qui l'avoit convoqué, ne fuſt Eveſque de Carthage, il faut dire que l'Eveſque Aurele qui y parle aprés luy, eſt le grand Aurele, qui s'eſtoit dechargé de ſon epiſcopat ſur Genethle comme Valere le fit ſur Saint Auguſtin, & Saint Auguſtin ſur Erade ou Heracle. [Il vaudroit mieux dire qu'Aurele s'eſtoit depoſé tout à fait, ſe reſervant ſeulement l'honneur de l'epiſcopat,] (ce qui ſeroit encore fort difficile à croire;) puiſque demeurant Eveſque, il devoit preſider devant Genethle, & qu'il n'y a aucune apparence qu'il euſt voulu aſſocier un autre à ſa dignité, c'eſt à dire faire ce qu'on avoit repris dans Valere à l'égard de Saint Auguſtin, comme défendu par le Concile de Nicée.

Aug. ep. 110. p. 196. a. b. Poſſ. c.

[Mais ſans s'arreſter à cela, la premiere raiſon de Baronius reçoit aſſez de difficulté. Car, 1°, On ne voit point qu'on ait accoutumé de mettre ces diſtinctions de jeune ou de vieux, de pere ou de fils, dans les monumens authentiques; & je ne me ſouviens point que ni Valentinien II, ni Theodoſe II, ſoient jamais qualifiez *juniores* dans les faſtes. C'eſt autre choſe pour des particuliers qui n'eſtoient pas auſſi connus que les Princes. Quand on auroit voulu faire cette diſtinction, on auroit plutoſt mis *IV. N.* que *IV.* quand ce n'auroit eſté que pour oſter l'equivoque: outre que ces diſtinctions ne ſe mettent guere qu'entre deux perſonnes; & Valentinien eſtoit le troiſieme du nom.] 2.°, Valentinien III. ne fut fait Auguſte que le 23 octobre 425, ſelon la chronique d'Alexandrie [ſuivie du P. Petau & d'autres.] Et Baronius le reconnoiſt ſur l'autorité de Socrate, qui dit que ce fut ce jour là que Valentinien fut fait Auguſte, ou au moins que Theodoſe le jeune en apprit alors la nouvelle, ce qui ne va qu'à quelques jours. [Il n'eſtoit donc pas Auguſte le 19 de may,] qui eſt le jour de la date du Concile de Carthage. [3°, Valentinien III. doit toujours eſtre mis aprés Theodoſe le jeune,] comme on le voit dans l'acte de l'election d'Heracle. [4°, L'omiſſion du titre d'Auguſte à Theodoſe, l'addition de *viris clariſſimis* qui ne convenoit pas à la dignité imperiale, & ce que le commencement porte *Imperatore*, & non *Imperatoribus*, ſont des preuves certaines qu'il y a faute dans cette date, & qu'aſſurément le collegue de Valentinien eſtoit un particulier, & non pas un Empereur.]

Chr. Al. p. 726.

Bar. 425. § 11 Socr. l. 7. c. 23. p. 367. d.

Socr. not.

Aug. ep. 110. p. 195. a. b.

C'eſt pourquoi M.r le Fevre dit qu'il n'y a perſonne qui ne voie qu'au lieu de *Theodoſio*, il faut lire *Neoterio*, à qui l'epithete de V. C. *viro clariſſimo*,

Hil. ft. pt. p. 19. 20.

convient, & dont le Conſulat joint avec le quatrieme de Valentinien II, tombe en 390, & en l'ere 428, en laquelle Iſidore place ce Concile. 'Le P. Chifflet l'a ſoûtenu aprés luy, [a] & dans l'edition qu'il a donnée de ce Concile ſur l'autorité des manuſcrits, 'le titre porte *Neoterio V. C.* [b] On voit la meſme choſe dans l'edition de ce Concile reviie par Holſtenius ſur les manuſcrits, & inſerée dans la derniere edition des Conciles, ſinon qu'on y a mis *Neoterico*. 'Le Pere Labbe ſoûtient que le Concile n'eſt point de 425, mais de 370; & Schelſtrat le ſuit en l'un & en l'autre.

'Il eſt certain auſſi que l'Eveſque Genethle dont parle Saint Auguſtin dans une lettre écrite en 397 ou 398, comme d'un homme mort, n'a point eſté ſucceſſeur d'Aurele de Carthage. 'Car pour Aurele qui parle dans le Concile, il n'eſt pas qualifié Eveſque de Carthage; '& l'on remarque que les manuſcrits au lieu d'Aurele, mettent le nom de Genethle ou d'Epigone Eveſque de Bulle-royale, 'comme on le voit dans l'edition du P. Chifflet; '& le P. Labbe l'a corrigé ainſi à la marge dans la derniere edition des Conciles. 'De meſme au lieu d'Alype les manuſcrits ont Felix de Seſemlite, & Genethle au lieu de Valentin Primat de Numidie. 'Il n'eſt donc point neceſſaire de recourir à ce que quelques uns ont dit, qu'Aurele avoit eſté Eveſque de Carthage dés l'an 390, avec Genethle, comme S. Auguſtin avec Valere, ce qui n'a aucun fondement. 'Au contraire on peut juger par la lettre 64 de Saint Auguſtin, que ce Saint eſtoit déja Preſtre lorſque Aurele fut fait Eveſque. [Ainſi il ne le fut pas avant l'an 391. S. Auguſtin n'excuſe jamais le defaut de ſon ordination par l'exemple d'une perſonne auſſi illuſtre qu'eſtoit Aurele;] Poſſide ne le cite point non plus; & lorſqu'on fit Saint Auguſtin Eveſque avec Valere [en 395 au pluſtoſt,] il ne ſavoit point qu'il y euſt encore d'exemple d'une ordination ſemblable.

'Mr du Perron & le Pere Chifflet croient que le nom d'Aurele ne s'eſt gliſſé dans ce Concile, que parceque ſes Canons ayant eſté inſerez dans la compilation faite ou attribuée au VI. Concile de Carthage en l'an 419, cela a donné lieu de ſubſtituer aux veritables noms ceux des Eveſques qui eſtoient à ce VI. Concile. C'eſt par là qu'ils répondent à la ſeconde & à la quatrieme objection de Baronius: Et ils fortifient cette ſolution, parceque 'ce qui eſt dit dans le ſettieme Canon par Genede [ou Genethle] ſelon meſme l'edition commune, 'eſt attribué à S. Auguſtin dans le texte latin & dans la traduction greque de la Collection Africaine; '& le cinquieme Canon de cette Collection, qu'on voit eſtre pris du premier Concile de Carthage ſous Gratus, y eſt neanmoins attribué à Aurele,

[Pour la troiſieme raiſon de Baronius,] 'il eſt vray que le 3.e Canon du ſecond Concile de Carthage, cite un Canon du Concile precedent, auquel le dixieme du VI. Concile, ou plutoſt de la collection Africaine, a quelque raport, 'Mais ce raport vient de ce que ce dixieme Canon, & pluſieurs autres encore de la Collection, ſont pris du ſecond Concile de Carthage, qui par conſequent eſtant plus ancien que cette Collection, c'eſt à dire que l'an 419, auquel Aurele eſtoit encore Eveſque de Carthage, il faut que Genethle ait eſté ſon predeceſſeur, & non pas ſon ſucceſſeur.

'Il eſt vray encore que le deuxieme Canon du Concile de Genethle, dit qu'on avoit reglé la continence des Clercs dans le Concile precedent, 'de la meſme maniere qu'elle eſt reglée dans le 37.e Canon du VI. Concile.

Mais

Ful. F. n. p. 288.
a p. 289. 361.
p. 362.
b Conc. t. 2. p. 1827. c.
p. 1158. C.
Schel. afr. l. 3. c. 4. p. 146.
Ful. F. n. p. 277.
Conc. p. 1159. d.
Hil. fr. pr. p. 20. 10.
Ful. F. n. p. 362. &c.
Conc. t. 2. p. 1155. &c.
p. 1161. c | Ful. p. 369.
Bar. 397. appl Not. h. Pel. l. 2. c. 7. p. 106. a.
Aug. ep. 64. p. 120. 1. b.
v. P. c. 8.
Conc. p. 1159. d.
Perr. repl. p. 329 | Ful. F. n. p. 289 | Pagi, 397. 5 22.
Conc. p. 1161. b.
p. 1054. b.
p. 1052. c | Perr. p. 329.
Conc. p. 1160. a | 1052. d.
Perr. p. 331.
Conc. p. 1159. d.
p. 1053. b | 1052. d.

Mais ce Canon meſme 37e, cite les autres ordonnances faites auparavant ſur ce ſujet: *ſecundùm priora ſtatuta*. Et ainſi tout cela ne prouve rien, ſi ce n'eſt, comme remarque M.r du Perron, que ce ſecond Concile de Carthage, inſinuant aſſez que le Concile precedent avoit le premier fait une loy de ce que l'antiquité avoit obſervé; nous avons lieu de croire ce ſecond Concile plus ancien que le VI. qui parle plus generalement, ou plutoſt que le V. tenu ſelon Baronius en 398, & ſelon d'autres en 401, dont le 3e Canon eſt le meſme que le 37e du VI. Concile.

Perr.p.333.334

[Il eſt donc viſible que les raiſons de Baronius ne ſont pas ſuffiſantes pour oſter au Concile de Genethle le rang de ſecond Concile de Carthage qu'on luy a donné juſques à preſent; & nous ne pouvons faire difficulté de le mettre en 390, aprés M.r le Fevre, le Cardinal du Perron, le P. Chifflet, & pluſieurs autres.

Les raiſons que nous avons marquées, ne ſont pas les ſeules ſur leſquelles ils ſe fondent. Ils alleguent encore] 'l'autorité de Ferrand, qui en eſtant ce Concile, le place devant le Concile univerſel de Carthage [en l'an 397.] 'Victor de Pupput ou Puppiane [dans la Proconſulaire,] qui eſt nommé le ſecond dans le Concile ſous Genethle, 'eſtoit Doyen en l'an 397 au III. Concile de Carthage. [Ainſi c'eſt ſans doute le meſme] 'Victor, qui dans ce troiſieme Concile eſt appellé le pere & le plus ancien des autres par ſon agé & par ſa promotion. [Et il eſtoit mort en 411,] 'puiſque dans la Conference de Carthage Pannone eſtoit Eveſque de Pupput. 'Victor d'Abzir, nommé avant celui de Pupput dans le Concile de Genethle, [& qui ainſi devoit eſtre encore plus ancien que luy, n'avoit pas ſans doute ſuccedé] à Fructueux qui eſtoit Eveſque d'Abzir en 411. [Il l'a donc precedé, & ne vivoit plus en 425.]

Fnl.F.54.24.

Conc.p.1159. a.

p.1065.d.

p.1175.c.d.

p.1380.1.

p.1159.a.

p.1382.c.

'Epigone de Bulle-royale, qui parle dans le Concile de Genethle, aſſiſta à celui de 397. 'Mais Dominique tenoit ce ſiege en 411. [Nous ne craignons point auſſi d'aſſurer] 'que Numide de Maxule qui ſigne le quatrieme dans la Conference de Carthage [n'a pas pu vivre juſque en 425.] 'Cependant il parle dans le Concile de Genethle, [mais n'eſt point nommé à la teſte entre les plus anciens.

p.1166.a.b.

p.1376.b.

p.1166.d.

Ce qui eſt encore bien conſiderable,] 'c'eſt que le XII. Concile de Tolede en 681, cite le cinquieme Canon du Concile de Genethle ſous le titre du II. Concile d'Afrique; & enſuite le III. Concile d'Afrique, c'eſt à dire le III. Concile de Carthage [de l'an 397.

t.6.p.1218.c.d.

Aprés tant de raiſons & d'autoritez, nous ne croyons pas que perſonne puiſſe faire difficulté de reconnoiſtre que Genethle a eſté le predeceſſeur d'Aurele, comme il pouvoit eſtre ſucceſſeur de Reſtitute Eveſque de Carthage en l'an 359, & que le Concile auquel il preſida eſt de l'an 390.]

NOTE XXXIV.

Pour la page 156, 163.

Sur les deux Victors du Concile de Genethle.

'Il y a deux Victors marquez dans le Concile de Genethle en 390. Le premier y eſt appellé Eveſque d'Abder, d'Abzir, ou d'Abzur. 'Holſtenius croit que c'eſt la meſme choſe que Abbir, Abbrite, Abar, & Abbir de Germanicie. 'Mais on voit par la Conference de Carthage, qu'il faut diſtinguer 'Abbir la grande dont Felix eſtoit Eveſque, [a] Abbir [la petite] gouvernée par Annibon, '& Abzir qui avoit Fructueux pour Eveſque. 'Dans la Notice d'Afrique on trouve Abbaradir dans la Byzacene, Abbar dans la Proconſulaire, & Germanie dans

Conc.c.1.p. 1159.a.

Holſt.geo.p. 37.47.

Bal.con.p. 259.t.

Carr.b.1.§.33. p.209. & §.215.p.259. §.218.p.264.

vict.v.p.63.6 5.67.

Conc.t.2.p. 1603.d|1605.b. la Numidie. Et en effet, Candide d'Abbir-Germanicie eſt qualifié legat de cette province dans le Concile de 419. Mais il eſt dit que c'eſtoit de la Numidie Proconſulaire : Et on ne p.1603.d. connoiſt point cette Numidie.] 'Saint Auguſtin ſigne enſuite comme legat de la Numidie, [ſans rien ajouter pour diſtinguer cette Numidie de l'autre.] Gallonien legat de la meſme province que Candide, eſtoit Eveſque d'Utique [dans l'Afrique Proconſulaire de Carthage, qui n'aura point eu de legats dans ce Concile, ſi Candide l'eſtoit de la Numidie. Il faut donc abſolument oſter *Numidiæ* p.1132.e|1136.d. en cet endroit.] 'Et en effet, il n'eſt point dans la Collection Africaine. Vand.p.292. [Mais il s'enſuit de là,] 'qu'Abbir-Germanie ou Germanicie eſtoit de la province de Carthage, & qu'ainſi ce n'eſt point la Germanie de la Notice. p.327|Bal. con.p.204. 'Abzir nommée quelquefois Abder, eſtoit auſſi de la Proconſulaire, & on p.209.a. voit que c'eſt celle que la Notice y met ſous le nom d'Abar. 'M.r Baluze croit qu'Abbir la grande en eſtoit encore : [Ainſi ce ſera Abbir-Germanie.] Mais il avoue que c'eſt ſeulement ſa penſée, & non pas une choſe certaine.

Conc.t.2.p. 1159.a. 'L'autre Victor eſt appellé Eveſque de Pupput dans le texte des Conciles, Vict.V p.56| Holſt.geo.p. 45. & de Puppiane à la marge. 'Ce ſont deux villes differentes comme on le voit par la Notice, toutes deux dans Ful.F.p.362. la Proconſulaire. 'Victor eſt appellé *Puputanenſis* dans l'edition du Pere Conc.t.2.p. 1065.d. Chifflet. 'Dans le Concile de l'an 397, il eſt appellé *Puppianenſis* en un endroit, p.1641.d. '& *Puputanenſis* en l'autre. [Ainſi il eſt difficile de dire de laquelle des deux il eſtoit Eveſque.] Holſt.p.45| Vand.p.226. 'Holſtenius & le P. Ruinart le donnent à Puppaine.

NOTE XXXV.

Sur la ville de Selemſel ou Senemſal.

Conc.t.2.p. 1160.c. 'La ville de Selemſel dont Felix eſt qualifié Eveſque dans le Concile de Genethle, [n'eſt point marquée dans la Notice d'Afrique :] 'On y trouve Vict.V.p.57. *Simminenſem urbem, & Semminenſem*, toutes deux dans la Proconſulaire. 'Holſtenius y raporte *Duaſenepſalitina*, dont l'Eveſque nommé Julien, Holſt.geo.p. 93.51. ſigne la lettre de la Proconſulaire à Paul de Conſtantinople. Il y raporte encore *Duaſſedemſai*, mis dans la meſme province par la Notice *p.* 56, & croit ſur cela qu'il y avoit deux Salemſel, 'qui pouvoient n'avoir que Vand.p.228. Conc.t.6.p. un meſme Eveſque. 'Dans l'edition 148.c. du Pere Labbe, Julien eſt appellé *Epiſcopus ſanctæ Eccleſiæ duarum* Vand.p.228. *Senepſalitinarum*. 'Le Pere Ruinart aime mieux diſtinguer Senemſal, ou les deux Senemſal dans la Proconſulaire, & Selemſel qu'il met dans la meſme province, ſans dire ſur quoy, mais dont Felix eſtoit Eveſque dans le Concile de Genethle, & Creſcone pour les Donatiſtes en l'an 411, 'ſans Carr.b.r.5 201.p.249. que les Catholiques y euſſent alors d'Eveſque. Ce Creſcone eſt appellé *Epiſcopus Silemſilenſis*. [Je ne ſçay ſi cette diſtinction eſt neceſſaire, vu qu'on ne parle point de Senemſal dans la Conference, ni de Senemſel dans la Notice. J'aimerois autant n'en faire qu'une avec Holſtenius, & l'appeller Senemſal.] 'On rejette lb|Holſt.p.51. comme une pure faute le *Felix Seſemſianus* de l'edition du P. Chifflet. 'Le Pere Labbe met à la marge de la Conc.t.2 p. 160.e. ſienne, *Selambinitanus*, ſans dire d'où il vient. [Je n'en trouve rien.] 'On lit t.6.p.1228.d. *Silenſitanus* dans le quatrieme Canon du XII. Concile de Tolede.

NOTE XXXI.

Pour la page 563.566.

Que l'epiſtre contre Primien eſt du Concile de Cabarſuſſe qui le depoſa : Epoque de ce Concile, & de celui de Carthage contre le meſme Primien.

'S. Auguſtin expliquant au peuple Aug.pſ.36.p. 219.2.b.

de Carthage le pſeaume 36, fit lire une lettre du Concile des Maximianiſtes, aſſemblé *apud Cavernas Suſis* ſelon nos editions. Et cette lettre eſt adreſſée à tous les Eveſques Donatiſtes. Il eſt aſſez viſible que c'eſt celle-meſme que S. Auguſtin appelle *Tractatoriam*, [c'eſt à dire une lettre ſynodale & circulaire,] & dont les Maximianiſtes s'eſtoient ſervis dans un procés contre Primien.

d. b.c. 1.b.

[On ne voit rien dans le corps de la lettre qui puiſſe faire juger ſi elle eſt du Concile de Carthage qui commença la condannation de Primien, ou ſi elle eſt de celui de Cabarſuſſe qui l'acheva, comme on le marque dans le texte ; parceque ce que nous en avons, n'eſt qu'une invective contre cet Eveſque.] 'Baronius & Rivius l'attribuent au Concile de Carthage, & croient que les Cavernes de Suſe eſtoit quelque lieu proche de cette ville ; où ils tinrent leur Concile. 'Schelſtrat l'a encore ſoutenu aprés eux. [Leur fondement eſt apparemment] 'que cette lettre eſt ſignée dans S. Auguſtin par 53 Eveſques ; [ce qui a aſſez de raport] l'aux 45 qui compoſoient le Concile de Carthage, ſelon S. Auguſtin, [pour croire, comme ils font, qu'il faut lire cinquante-trois dans ce Pere,] 'au lieu qu'il y en avoit cent [au moins] dans le Concile de Cabarſuſſe.

v.R.p.334.133. Bar.394.§ 38. 43. Schelſt.aſſ.p. 168.169. Aug.pſ.36.p. 221.a. inCre.l.4.c.6. 7.p.199.a.b.d. 200.r.d. p.200.a.d. &c.

'Cependant Juſtel dans ſa Preface ſur la Collection Africaine, dit que cette lettre eſt du Concile de Cabarſuſſe [ou Cebarſuſſe.] 'Et Holſtenius pretend que *Cavernas Suſis* n'eſt qu'une faute pour '*Cabarſuſſis*, ou *Cebarſuſis*. 'Les Benedictins ont mis en effet Cabarſuſſe, ſur l'autorité de beaucoup de manuſcrits: 'M.r Baluze a trouvé la meſme choſe dans les ſiens: '& le P. Ruinart aſſure que tous les ſavans conviennent aujourd'hui que c'eſt ce qu'il faut ſuivre.

Juſtel,t.1.p. 314.e. Holſt.geo.p. 73. Aug.B.pſ.36. p.277.a.f. Bal.con.p.95. 256. Vand.p.226. 227.

[Outre que cette correction paroiſt mettre la choſe hors de doute, la ſentence contre Premien, que Saint Auguſtin cite de cette lettre, ſuffiroit ſeule pour le prouver.] 'Car il eſt viſible que c'eſt un jugement definitif contre Primien, & une depoſition abſoluë, & nullement une condannation conditionnelle qui luy laiſſaſt encore lieu de ſe juſtifier, [telle qu'eſtoit celle du Concile de Carthage.] 'Et en effet, aprés la lecture de la lettre, S. Auguſtin ajoute aſſitoſt, *Voilà, Primien, l'acte de voſtre condannation*. 'L'on voit en pluſieurs endroits, que ce Saint parlant de la condannation de Primien, n'allegue que le Concile des cent Eveſques [de Cabarſuſſe,] ſans rien dire de l'autre.

Aug.B.pſ.36. p.277.f.280.b.c. p.281.c. inCre.l.1.c. 40.p.188.1.a.

'Pour la diffieulté des 53 Eveſques, qui embaraſſe quelques perſonnes, [il ſemble que ce qu'on y peut répondre de plus raiſonnable, c'eſt que Saint Auguſtin ne ſe mit pas en peine de faire lire toutes les ſignatures, ſe contentant d'avoir trouvé dans les premieres, Pretextat d'Aſſur & Felicien de Muſti, qui devinrent celebres dans la ſuite ;] '& que ce qui eſt à la fin comme la concluſion de l'acte, *Omnes numero quinquaginta tres*, [eſt quelque annotation qui c'eſt gliſſée de la marge dans le texte, comme cela n'eſt pas extraordinaire. Il eſt certain que ces mots ne ſont pas du diſcours de Saint Auguſtin ; & je ne voy pas auſſi que dans les actes des Conciles, aprés avoir mis les ſignatures, on ait accoutumé de marquer à combien elles ſe montent,] *Et cum recitaret* qui ſuit, [marque auſſi que S. Auguſtin interrompit encore ici, comme il avoit déja fait pluſieurs fois, la lecture de l'acte, qui par conſequent n'eſtoit pas encore fini.] 'Ce qui peut faire encore preſumer qu'il y a de la brouillerie & de la defectuoſité dans ces ſignatures, 'c'eſt qu'à la teſte de la lettre où il y a

Bal.con.p. 256. p.281.f. p.276.277.

trente-neuf Eveſques nommez, avec un *& ceteri*, [on en peut remarquer dix qui ne ſont point dans les ſignatures.

Ce que nous diſons que S. Auguſtin ne ſe mit pas en peine de faire lire toutes les ſignatures, eſt d'autant plus aiſé à croire,] 'qu'il ne fit pas meſme lire tout le corps de la lettre, comme on le voit par ces mots, *Et cum legeret, idem* [*Auguſtinus*] *dixit; Quid pluribus? Dicunt multa, & damnant hominem: ſed damnationem jam ipſam legamus*: [d'où vient que nous ne trouvons pas dans cette lettre diverſes choſes que S. Auguſtin cite des paroles des Maximianiſtes, comme on l'a pu remarquer dans le texte, ni encore ce qu'il dit,] 'qu'ils ſe plaignoient particulierement dans leur lettre, de ce que Primien n'avoit point voulu les venir trouver. [Il y a quelques mots de cela dans ce que Saint Auguſtin fit lire, mais moins que de beaucoup d'autres choſes.]

'Si cette lettre où l'on voit que Primien fut condanné [le premier de juillet, ſelon l'edition de Louvain,] ou le 24 de juin ſelon les Benedictins, [eſt veritablement du Concile de Cabarſuſſe, comme nous ne voyons pas lieu d'en douter;]'on peut mettre ce Concile en 393, [car on ne le peut mettre pluſtard,] 'puiſque le Concile de Bagai tenu le 24 d'avril en 394, eſt poſterieur au Concile des cent Eveſques qui avoient condanné Primien. [Il n'y a pas auſſi d'apparence, ou au moins de neceſſité de le mettre pluſtôt. Pour le Concile de Carthage, on peut le mettre au commencement de la meſme année 393, ou à la fin de 392. Car on ne voit point qu'il y ait eu beaucoup de temps entre ces deux aſſemblées.]

p.279.c[Bal. 394.§ 41.

Aug.B.pſ.36. p.275.e.

p.280.b.c.

p.279.f.

inCre.l.3.c. 36.p.191.a.a c.23.p.182,2. b.&c.

NOTE XXXVII.

Pour la page 168.§ 68.

Ce que c'eſt que ſacerdos legatus.

'S. Auguſtin dit que par les actes du procés de Primien contre Maximien, on voyoit que Primien l'avoit gagné, *favente ſibi ſacerdote legato*; 'ce que Rivius paroiſt entendre d'un Eveſque deputé par le Concile de Bagai pour rétablir Primien dans ſon ſiege. 'Neanmoins Primien y eſtoit toujours demeuré, puiſque ſon peuple ne l'avoit point quitté. [Et Saint Auguſtin qui veut montrer que Primien avoit gagné plutoſt par faveur que par juſtice, n'avoit que faire de dire qu'un Eveſque l'avoit favoriſé. Il eſtoit certain que tous les 310 du Concile de Bagai eſtoient pour luy: ce qu'il n'allegue pas, ſoit parceque c'eſtoit une marque non de faveur, mais de la juſtice de ſa cauſe, ſoit parceque ce procés avoit precedé le Concile de Bagai, car le temps n'en eſt pas marqué; ſoit plutoſt parceque ce n'eſt pas de quoy il s'agiſſoit alors.

Il y auroit plus d'apparence à croire que *legatus* eſt ici envoyé de l'Empereur, qui par conſequent pouvoit faire gagner ceux qu'il appuyoit de ſon credit;] 'ou plutoſt un officier qui avoit juſtice, 'puiſque Saint Auguſtin dit que Primien pourſuivi Maximien & ſes ſectateurs devant le Lieutenant, *legatum*, de Carthage, & devant les Proconſuls: '& les Docteurs de Louvain reconnoiſſent que c'eſt celui meſme qui eſt appellé ici *ſacerdos legatus*, ce que les Benedictins ont ſuivi. [Je penſe que ce pouvoit eſtre le Lieutenant ou l'Aſſeſſeur du Proconſul, qui exerçoit au defaut du Proconſul, comme il me ſemble qu'on le voit dans quelques actes des Martyrs. Il pouvoit s'appeller Sacerdos; car ce nom n'eſt pas inconnu parmi les Romains; ou eſtre le pontiſe payen de l'Afrique.]

v.B.p.244.

Aug.inCre.l. 4 c.7.p.200.1. a.inEm.p.232 1.d.

n.p.229.1.c.

inCre.c.3.p. 198.2.d.

n.p.229.1.c[e]. 3.D.p.321.g.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 171.§ 69.

Si Seranus & Herode ſont deux Proconſuls differens.

'Saint Auguſtin dit que Salvie de

Aug.inCre.l. 4 c.48.p.209. 2.a.b.

Membreſe fut pourſuivi par les Donatiſtes devant Seranus Proconſul, & raporte un endroit des actes où Seranus eſt nommé. 'Il dit encore que la ſentence rendue contre luy fut citée par Ticien le 2e de mars 395, contre Felicien de Muſti, devant le meſme Proconſul qui l'avoit rendue. Cependant, il dit que Ticien pourſuivit Felicien devant le Proconſul Herode, & raporte du plaidoyé de Ticien deuant Herode, les meſmes paroles qu'il dit avoir eſté prononcées devant le Proconſul qui avoit déja jugé l'affaire de Salvie. 'Rivius tire de là que le meſme Proconſul s'appelloit Seranus Herode: [& il eſt difficile de ne le pas dire avec luy. Rien d'ailleurs n'eſtoit plus commun alors que d'avoir deux noms, Mais il eſt fort rare que dans des diſcours ſimples, comme ceux de S. Auguſtin, où l'on ne cherche qu'à ſe faire entendre, on nommaſt une meſme perſonne par differens noms, n'y ayant jamais guere que le dernier dont on ſe ſerviſt dans l'uſage commun.] 'Seranus eſtoit marqué par ce nom dans les actes du procés: [a] Et on a diverſes loix adreſſées à Herode, & à Ennode, ou à Ennoïus, [qu'on voit eſtre des noms corrompus de celui d'Herode.

Ne vaudroit-il donc point mieux dire, que comme Salvie demeura toujours obſtiné dans le parti de Maximien, il fallut le pourſuivre premierement devant Herode, & enſuite devant Seranus?] 'S. Auguſtin dit au moins que les Maximianiſtes furent pourſuivis devant le Lieutenant de Carthage, & devant quatre Proconſuls, ou meſme plus. [Si l'on trouve qu'il vaut mieux diſtinguer Herode de Seranus, je penſe qu'il faudra dire qu'il a eſté proconſul avant Seranus,] puiſque Seranus commit la ville d'Abitine pour executer ſon jugement, [ce qui ſemble marquer qu'on eſtoit déja convaincu par experience de la deſobeiſſance de Salvie. Il n'aura donc eſté Proconſul qu'aprés] le 13 de fevrier 396, dont nous avons encore une loy adreſſée à Herode. 'Theodore eſtoit Proconſul d'Afrique le 22 decembre 396, [Seranus pourra l'avoir precedé: ou bien il faudra le differer juſqu'à l'an 398, auquel nous ne trouvons point d'autre Proconſul: Car Victure qu'on y met au mois de mars, peut bien appartenir à l'an 399. *V. Honoré note 6.*

S'il ne s'agiſſoit pas d'un homme auſſi exact dans les grandes & dans les petites choſes, qu'eſt S. Auguſtin, nous pourrions croire qu'il auroit pris Pretextat pour Salvie, *v. la note 39* : puiſque l'un & l'autre eſtoit dans la meſme cauſe.] 'Car Ticien dans l'endroit que ce Saint en cite, paroiſt alleguer à Herode le jugement rendu par luy meſme contre Pretextat. [Mais il pouvoit auſſi alleguer dans la ſuite ce qui avoit eſté fait contre Salvie, & ainſi nous n'avons pas droit de recourir à cette conjecture contre S. Auguſtin, qui parloit ſur les pieces qu'il avoit devant les yeux;] & qui n'oublie pas de remarquer que dans la pourſuite contre Salvie, l'avocat avoit couté par erreur onze ordinateurs de Maximien, au lieu de douze. [Il n'eſt pas meſme tout à fait clair] ſi ces paroles de Ticien, *Sed cum æquitatis tua &c.* [que nous croyons ſe raporter à Pretextat, ne ſont point le commencement de ce qu'il diſoit ſur Salvie.]

NOTE XXXIX.

Pour la page 273. § 70.

Si Ticien a requis contre Pretextat.

'Ticien en plaidant devant Herode contre Felicien de Muſti, parle auſſi contre Pretextat d'Aſſur, mais d'une telle maniere, qu'il ſemble n'avoir point eu alors d'action contre luy, & vouloir ſeulement faire remarquer que ſon affaire, toute pareille à celle

c.4.p.198.b. h.c.dll.3.c.56. p.191.2.b.c.d.

v.R.p.247.

Aug.p.209.2.b. a Cod.Th. Chr.t.132. 133.

Aug.inCre.l.4.c.3.p.198.1.d.

c.49.p.209.2.

Cod.Th.t.5. p.129.130.

Aug.inCre. l.3.c.56.p.191 2.c.

l.4.c.4.p.198. 2.c.

Aug.inCre. l.4.c.4.p.198. 2.c.

de Felicien, avoit déja eſté jugée par le meſme Proconſul devant qui il
l.3.c.36.p.191. a. plaidoit. 'Il eſt certain que dans le commencement de ſon plaidoyé, il dit ſeulement qu'il agit pour ceux de Muſti, [ſans rien dire de ceux d'Aſſur. Que ſi cela eſt veritable, il peut y avoir
l.4.c.4.p.198. a.b.c. quelque apparence]' que S. Auguſtin a raporté à Salvie ce qui regardoit Pretextat dans le plaidoyé de Nummaſe cité par Ticien ; [& que c'eſt ce qui luy a fait dire] que Ticien plaidoit devant le meſme Proconſul qui avoit condanné Salvie de Membreſe, 'quoiqu'il nomme l'un Seranus, & l'autre Herode. *V. la note* 38. [Cela n'eſt pas aſſurément ſans apparence : Et neanmoins come Saint Auguſtin avoit les originaux entiers, nous aimons mieux preſumer en ſa faveur, & croire]' que Ticien requeroit contre Pretextat auſſi-bien que contre Felicien, puiſque ce Saint le repette pluſieurs fois.

c.48.p.209.a. b.bll.3.c.56. p.191.a.b. p.191.a.b.193. 2.c.c.p.345.f. 356.2.d.

NOTES SUR S. PHILOGONE.

Pour la page 201.

NOTE I.

Qu'on ne ſçait point que Saint Philogone ait eſté juge, mais avocat.

Chry t.1.or. 31.p.354.d. 'COMME S. Chryſoſtome dit que Saint Philogone avoit paſſé du tribunal des magiſtrats à l'epiſcopat, [cela a fait croire à quelques uns qu'il avoit eſté aſſis ſur le tribunal de la juſtice ſeculiere, & qu'ainſi il avoit plutoſt eſté magiſtrat & juge, que ſimple avocat. Je ne voy pas neanmoins que cela le prouve, ſurtout puiſque nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait eſté avocat. Car ce qui ſuit auſſi-toſt aprés, le montre trop clairement. Et les auteurs, comme on le reconnoiſt, l'ont tous pris de cette
p.351.c. ſorte.] 'Le titre de cette oraiſon porte que le Saint avoit eſté fait Eveſque, ἀπὸ δικολόγου, ce qui marque un avocat
Meu.20.dec. p.344. & non un juge :] '& les Grecs diſent
a Lib.or.13. p.369.t. la meſme choſe dans leurs Ménées.a Η' περὶ τὸ βῆμα ἦλθε, marque aſſurément la fonction d'avocat dans Libanius.
Ugh.t.6.p. p.1166. 'Le menologe d'Ughellus le reconnoiſt auſſi pour avocat, [non pour juge. Mais il pretend que ſa femme eſtoit morte quand on le fit Eveſque : & Saint Chryſoſtome dit fort clairement le contraire.

Chry.p.354.d.

NOTE II.

Pour la page 202.

Qu'il eſt mort en l'an 323.

[Si S. Philogone a eſté fait Eveſque en 319,]' & qu'il l'ait eſté cinq ans, comme on le dit dans [la chronique de Nicephore & dans] Theophane, qui l'appellent Philogene, 'auſſi-bien que dans Eutyque qui luy donne le nom de Philonique, [il faut dire qu'il eſt mort en l'an 323 ou 324. S'il a eu Saint Euſtathe pour ſucceſſeur immediat, il doit eſtre mort le 20 de decembre 324 ; Saint Euſtathe n'ayant ce ſemble eſté fait Eveſque d'Antioche que peu de temps avant le Concile de Nicée. Mais comme il y a toute apparence que Saint Euſtathe fut precedé par un Paulin, *v. S. Euſtathe*, il vaut mieux avancer d'un an la mort de Saint Philogone.]' Baronius la met des 319, à cauſe que la chronique de Nicephore donne ſix ans à Paulin. [On voit que c'eſt une preuve bien foible : & cette epoque mettroit la mort de Saint Philogone avant la perſecution de Licinius, & apparemment encore avant la naiſſance de l'hereſie Arienne.]

Thphu.p.9. a. Euty.p.431 Bar.319.§ 27.

NOTES SUR LACTANCE.

Pour la page 203.

NOTE I.

Qu'il pouvoit eſtre Africain.

Lact. inſt. pr. p. 11. 'DE ce que Lactance a porté le nom de Firmien, quelques uns en tirent [aſſez ridiculement] qu'il eſtoit natif de Fermo en la Marche d'Ancone. Mais Gallæus qui a fait ſa vie dans l'edition de Leyden en 1660, a mieux aimé reconnoiſtre que nous ne trouvions rien touchant ſon extraction ni ſa naiſſance.

[Pour montrer qu'il eſtoit d'Afrique, nous nous ſervons de ſon *Sympoſion* qu'il écrivit tout jeune en Afrique, *Africa*, comme a lu Baronius *an.* 302. § 61, dans les Hommes illuſtres de S. Jerome *c.* 80, ou plutoſt *in ſcholis Africa*, comme porte l'edition de Miræus *p.* 25:]'& Gallæus le cite de meſme. [Je ne ſçay pourquoi cela ne ſe trouve point dans l'edition d'Eraſme à Baſle en l'an 1565, *p.* 294 *c.* Mais on le lit dans la traduction greque de la meſme edition, ἐν τῇ Λφρικῃ] p. 16.

Pour la page 204.

NOTE II.

Qu'il eſtoit Chrétien avant la perſecution.

[Je ne croy pas qu'on puiſſe douter que Lactance ne fuſt Chrétien,] Lact. inſt. l. 5. c. 4. p. 470. 'lorſqu'il entendit avec douleur les declamations qu'on faiſoit contre les Chrétiens, *cum præſente me ac dolente &c.* c. 2. p. 460. p. 461. 'c'eſt à dire des le commencement de la perſecution. 'Il eſt vray qu'il témoigne aſſez que les payens blaſmerent ces declamations, qui inſultoient aux Chrétiens dans le temps qu'on les opprimoit par la violence. [Mais *dolere* eſt autre choſe que cela, & marque une perſonne ſur qui tombe le mal qu'on fait:] 'Et on voit bien que la douleur de Lactance ne regardoit pas la conduite malhonneſte de ces declamateurs, mais le fond de ce qu'ils diſoient contre J.C, & contre l'Egliſe. Il dit meſme aſſez clairement qu'il prit deslors la reſolution de les refuter; [ce qui ne peut convenir qu'à un Chrétien. c. 4. p. 470.

Le ſoin qu'il a eu de remarquer ce qui s'eſt fait des le commencement de la perſecution, juſques aux jours meſmes, comme on le voit principalement dans l'hiſtoire qu'il nous en a laiſſée, montre aſſez qu'il s'intereſſoit beaucoup dans ces choſes. Il eſtoit indubitablement Chrétien lorſqu'il adreſſoit cette hiſtoire au Confeſſeur Donat ſon ami particulier: & il ſeroit comme impoſſible qu'il n'y euſt pas dit quelque choſe de ſa converſion, ſi elle n'eſtoit arrivée que dans le temps dont il fait l'hiſtoire à cet ami.]

'On peut objecter qu'il ſemble dire c. 2. p. 460. qu'il enſeignoit la rhetorique lorſque ces declamateurs firent leurs ouvrages: [& il n'eſt nullement probable qu'on ſouffriſt un Chrétien exercer cet emploi à la vuë de la Cour durant la perſecution: Il n'eſt peut-eſtre pas neanmoins impoſſible qu'il ne fuſt point reconnu publiquement pour Chrétien, come cela arrivoit ſouvent en ce temps là; ſurtout, s'il n'avoit commerce qu'avec ceux qui ſavoient le latin; & les payens qui ſavoient ſa religion pouvoient l'aimer, & eſtre plus preſts à le couvrir qu'à le denoncer. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il ne dit pas qu'il profeſſoit, quand on ecrivit contre les Chrétiens, mais quand on abatit leur egliſe. Il n'en parle qu'afin de marquer

ce qui l'avoit fait venir à Nicomedie. Ainſi il a profeſſé juſqu'à la perſecution, dont le premier pas, qui preceda meſme le premier edit, fut la demolition de l'egliſe de Nicomedie. Mais rien n'empeſche de dire que la perſecution luy fit quitter cet emploi.]

Pour la page 207.

NOTE III.

Qu'il peut avoir fait ſon livre De l'ouvrage de Dieu durant la perſecution de Diocletien.

[Ces mots du livre *De opificio Dei*, c. 1. p. 830. *Adverſarius noſter ſcis quàm ſit aſtutus, & idem ipſe violentus, ſicuti nunc videmus* marquent aſſez que cet ouvrage a eſté fait durant une perſecution. Si on raporte *aſtutus* au perſecuteur viſible, il ſemble mieux convenir à Licinius, qui joignoit la ruſe à la violence. Mais il ſe raporte aſſez viſiblement au demon, & ainſi n'empeſche point que la perſecution dont parle Lactance, ne ſoit celle de Diocletien, continuée par ſes ſucceſſeurs. Cela convient mieux à ce que Lactance paroiſt pire, qu'il eſtoit luy meſme dans la perſecution: *Etiam in ſummis neceſſitatibus*, dit-il, p. 828. *nulla me neceſſitate vel rei vel temporis impederi*, p. 829, *pro rerum ac temporis neceſſitate*, c. 20. p. 892. Car durant la perſecution de Diocletien il eſtoit à Nicomedie; au lieu que durant celle de Licinius il eſtoit en Occident, où il n'avoit rien à craindre. Cependant on ne peut point dire qu'il y ait en cela rien de convaincant.]

Pour la page 208.

NOTE IV.

Que ſes Inſtitutions peuvent eſtre faites vers l'an 320 ou 321, s'il n'y en a qu'une ou deux editions.

[Il n'y a pas peu de difficulté pour le temps où Lactance a compoſé ſes livres des Inſtitutions, qui doivent regler preſque tous les autres.] Dans les imprimez, & dans une partie des manuſcrits, il y a au commencement du premier livre une apoſtrophe à Conſtantin, où Lactance en luy dediant cet ouvrage, qu'il dit commencer ſous ſes auſpices, le loue d'avoir eſté le premier d'entre les Empereurs qui ait connu & honoré la majeſté du ſeul veritable Dieu. [Il faut donc reconnoiſtre que Conſtantin embraſſoit alors publiquement la religion Chrétienne, ce que l'on ne peut pas dire s'eſtre fait avant l'apparition de la Croix, arrivée en 311 ou 312, lorſqu'il marchoit contre Maxence, ou qu'il eſtoit ſur le point de luy aller faire la guerre. *V. Conſtantin* § 23.] Lactance dans le meſme endroit, parle des enfans de Conſtantin, *tuis liberis*: [Et les deux premiers qu'il eut ſelon l'hiſtoire, ſont Criſpe & Conſtantin le jeune, dont on ne met la naiſſance qu'en 316. *Ibid.* § 40.] Lact. inſt. l. 1. c. 1. c. 6. p. 9.

Lactance dit auſſitoſt aprés, que la foy eſtoit encore alors perſecutée par quelques méchans; [ce qui ne peut pas s'entendre de la perſecution de Diocletien & de Maximin, finie des l'an 312, & doit par conſequent ſe raporter à celle, de Licinius, qui commença vers l'an 320. Il faut encore ajouter, que Lactance ſemble parler aſſez fortement contre ce perſecuteur, pour faire croire que la guerre eſtoit declarée entre luy & Conſtantin.] Baronius a ſuivi ce ſentiment; & c'eſt pourquoi il met cet ouvrage de Lactance en 316, auquel il pretend que la perſecution de Licinius eſtoit accompagnée de la guere civile; [quoique nous croyions avoir montré ſur Conſtantin que cela ne s'eſt rencontré qu'en 322. On peut neanmoins mettre l'ouvrage de Lactance de 320 ou 321, puiſqu'il y avoit deslors beaucoup de froideur entre Licinius & Conſtantin. *Ib.* § 47. Ibid. Bar. 315. § 20. 316. § 55.

Voilà ce que nous ſommes obligez de

de dire, en ſuivant cette apoſtrophe de Lactance à Conſtantin. Mais elle
Lact. inſt. p. 6. n'eſt pas ſans difficulté.] 'Car les notes ſur cet endroit témoignent qu'elle ne ſe trouve pas dans les meilleurs manuſcrits. On confirme cette omiſſion par ce que nous avons remarqué, que Lactance a pris le deſſein de compoſer ſes Inſtitutions ſur les deux ouvrages faits contre la religion en l'an 303.
l. 5. c. 12. p. 495. l. 6. c. 17. p. 603. 'On y ajoute divers endroits de ces Inſtitutions meſmes, où il eſt parlé de la perſecution comme preſente &
p. 7. generale. 'On remarque qu'Arnobe n'y eſt point mis parmi les défenſeurs de la verité. Et enfin, on fait fort ſur ce que S. Jerome ne dit point que les Inſtitutions fuſſent adreſſées à Conſtantin, ni à aucun autre.

[Il ſemble neanmoins qu'il n'y a en tout cela de conſiderable que l'autorité des manuſcrits. Car pour les autres raiſons, il eſt plus aiſe d'y répondre. Si S. Jerome ne dit pas que les Inſtitutions ſoient adreſſées à Conſtantin, il ne dit pas non plus que le livre De la colere de Dieu & celui de la perſecution ſoient adreſſez à Donat; de quoy neanmoins perſonne ne doute. Si Lactance ne parle point d'Arnobe, il peut l'avoir voulu omettre pour des raiſons que nous ignorons. Que ſi Arnobe a écrit en 298, comme il eſt aſſez probable, cet argument eſt abſolument ſans force. Et quand il n'auroit écrit qu'en 303, ç'a toujours eſté avant Lactance, qui n'a pu écrire
l. 5. c. 11. p. 491. qu'en l'an 305,] 'puiſqu'il parle d'un Chrétien qui avoit renoncé la foy aprés avoir reſiſté durant deux ans.

[Il parle de la perſecution comme ſi elle euſt encore duré. Et elle duroit en effet dans tout l'Orient. Quand il en diroit meſme des choſes que l'on auroit peine à accorder avec le temps de Licinius, il faut ſe ſouvenir que c'eſt non un hiſtorien qui parle, mais un orateur, qui peut repreſenter, comme preſent, ce qui s'eſtoit paſſé depuis peu d'années,] '& l'on voit en p. 490. 491. effet que parlant plus clairement de la perſecution de Diocletien, il la met comme une choſe paſſée, & ne laiſſe pas d'en parler indifferemment au preſent & au paſſé. [Pour les deux écrits, qui ſont le ſujet du ſien, il n'eſt point étrange qu'un homme refute un livre publié long-temps auparavant, comme nous voyons qu'Origene a écrit contre Celſe qui eſtoit mort depuis environ 50 ans.

Il n'y a donc que l'autorité des manuſcrits qui puiſſe faire douter ſi Lactance a veritablement dedié ſes Inſtitutions à Conſtantin:] 'Et neanperſ. n. p. 348. moins l'endroit qui luy eſt adreſſé, a trop ſon ſtyle pour douter qu'il ne ſoit veritablement de luy. [Mais quand on oſteroit meſme cet endroit, il ſemble que la maniere dont Lactance parle de la perſecution de Diocletien dans la page 490, peut faire pencher à croire qu'il écrivoit durant celle de Licinius;] 'eſtant certain qu'on inſt. l. 6. c. 17. p. 603. Opif. c. 1. p. 830. perſecutoit encore l'Egliſe lorſqu'il compoſoit cet ouvrage, & celui De la formation de l'homme qui l'a precedé de peu de temps.

'M.r Baluze croit que pour ſe tirer perſ. n. p. 348. de cet embaras, le plus court eſt de dire, que Lactance a compoſé ſes Inſtitutions dés le commencement de la perſecution; qu'il les a publiées un peu aprés que la perſecution fut finie, lorſqu'il eſtoit encore dans la Bithynie, en y ajoutant diverſes choſes; & que lorſqu'il fut venu dans les Gaules à cauſe de Criſpe aprés la guerre de Cibales, c'eſt à dire aprés l'an 314, il en fit une nouvelle edition, qu'il adreſſa à Conſtantin. [La diverſité des manuſcrits ſemble en effet nous obliger à reconnoiſtre deux editions de cet ouvrage.] 'Mais je ne voy point inſt. n. p. 450. qu'il y ait neceſſité de dire que Lactance l'ait compoſé dés le commen-

cement de la perſecution. Les chapitres 2 & 4 du 5.e livre montrent qu'il en prit alors le deſſein, mais non qu'il l'ait ſitoſt executé.

Cod. Th. t. 3. p. 295. a. 'Godefroy dit qu'il montre en un endroit, que Lactance a écrit ſes Inſtitutions en l'an 315. [Nous ne ſavons point quel endroit il marque, & nous ne voyons pas quelles peuvent eſtre ſes raiſons.]

Bar. 315. § 20. Lact. inſt. l. 4. c. 30. p. 449. 'Baronius pour montrer que les Inſtitutions n'ont pas eſté écrites avant ce temps là, allegue le denombrement qu'on y lit de quelques heretiques, où les Ariens ſont compris. [Mais en quelque temps qu'on diſe qu'a écrit Lactance, il eſt bien difficile de croire qu'il ait pu parler des Ariens comme d'heretiques declarez, ce qu'on ne peut preſque pas dire avoir eſté avant le Concile de Nicee, & aprés toutes les perſecutions. Il ſeroit meſme aſſez aiſé de montrer par la lettre de Conſtantin à S. Alexandre & à Arius, que juſqu'à la fin de l'an 323, l'hereſie d'Arius n'avoit encore fait que peu ou point de bruit dans l'Occident. De ſorte que pour ſoûtenir que le mot d'*Ariani* eſt veritablement de Lactance,] 'où il ne ſe trouve point dans d'excellens manuſcrits, [il faudroit raporter ce qu'il dit de la perſecution qui duroit encore alors en quelques endroits, non à celle de Licinius, mais à celle de *Sapor*,] 'qui fit divers Martyrs en Perſe ſous Conſtantin, ſelon Theodoret. [Mais perſonne ne s'eſt encore aviſé de cette opinion, qui deviendra tout à fait inſoûtenable, s'il eſt vray,] 'comme Baronius le pretend avec beaucoup de fondement, que cette perſecution de Sapor n'ait commencé qu'en la ſeptieme année de Conſtance, de J. C. 343. [Car c'eſtoit long-temps aprés la mort de Lactance,] 'qui eſtoit déja dans une extreme vieilleſſe lorſqu'il inſtruiſoit Criſpe dans les Gaules, [avant l'an 323 au moins.]

Lact. inſt. n. p. 450.

Thdrt. l. 1. c. 23. p. 571. a. b.

Bar. 343. 51. a.

Hier. v. ill. c. 80.

NOTE V.

Pour la page 211.

Deux Aſclepiades confondus.

[Il eſt un peu étonnant] 'qu'un des commentateurs de Lactance ait dit, qu'Aſclepiade contemporain & ami de Lactance, pouvoit eſtre S. Aſclepiade Eveſque d'Antioche & Martyr, [quoiqu'il ait precedé Lactance de tout un ſiecle, eſtant mort au pluſtard vers l'an 222. *V. S. Serapion, dans le tome 3.*]

Lact. inſt. l. 5. c. 4. p. 660.

NOTES SUR SAINT ALEXANDRE D'ALEXANDRIE.

Pour la page 213. 31.

NOTE I.

Que Saint Achillas a precedé Saint Alexandre, & qu'il eſt mort en l'an 312.

Epi. 68 c. 3 p. 729. a. 'SAINT Epiphane dit que le ſucceſſeur immediat de Saint Pierre d'Alexandrie, fut S. Alexandre, '& qu'Achillas luy ſucceda avant Saint Athanaſe. [Mais il a contre luy non ſeulement Theodoret *l. 1. c. 2. p. 522. b.* Socrate *l. 1. c. 5. p. 9. a.* Rufin *l. 1. c. 1. p.* 158, les deux chroniques d'Euſebe & de S. Jerome, & l'Orientale *p.* 116;] 'mais S. Athanaſe meſme, qui met S. Achillas entre S. Pierre & Saint Alexandre, '& dit nettement qu'il eſtoit predeceſſeur de S. Alexandre, '& que S. Alexandre eſtoit aprés luy. [La chronique de S. Jerome marque l'entrée d'Achillas en l'an 311. Le grec d'Euſebe, tel que Scaliger nous l'a pu

69. c. 11 p. 735. d.

Ath. ap. 2. p. 731. c. 777. c.

fol. p. 863. a.

ex. 2. p. 306. a.

faire, le met ſeulement en 313. L'un & l'autre n'eſt pas une grande autorité. L'an 313 s'accorde mieux avec Gelaſe de Cyzic,] 'qui dit que l'Egliſe d'Alexandrie demeura un an ſans paſteur aprés la mort de S. Pierre, & avant l'election d'Achillas. [Et il eſt aiſé que la perſecution, qui ne finit qu'avec l'an 312, ait empeſché qu'on ne fiſt pluſtoſt cette election. Neantmoins la chronique Orientale n'a point connu cette longue vacance;] '& elle fait commencer Achillas, qu'elle appelle Archelaüs, dés le lendemain de la mort de S. Pierre, ou au pluſtard trois ſemaines aprés : ce que nous diſons, parcequ'elle luy donne tantoſt ſix mois d'epiſcopat, tantoſt 200 jours, [qui font environ trois ſemaines par deſſus les ſix mois,] & nous menent du 30 d'Hatur, qui eſt le 26 novembre, au 19.e de Buna ou 13 de juin, qu'elle dit eſtre le jour de ſa mort. [Mais c'eſt aſſurément au dernier qu'il faut s'arreſter, & dire que les ſix mois ne ſont qu'une expreſſion abregée & imparfaite. Ainſi eſtant aſſurez que S. Pierre eſt mort le 25 ou 26 novembre 311, *V. ſon titre note* 10, il faut commencer l'epiſcopat d'Achillas dés la meſme année, ſelon cette chronique.

C'eſt encore une autre difficulté de ſavoir quand il le faut finir, pour commencer celui de S. Alexandre.] 'Theodoret dit en general qu'Achillas fut peu de temps Eveſque. [a] Et on le peut ce ſemble confirmer par Saint Epiphane, qui ne luy donne que trois mois, quoique l'erreur viſible qu'il commet en le mettant aprés Saint Alexandre, diminuë l'autorité de ſon témoignage. 'Gelaſe de Cyzic ne luy donne auſſi que cinq mois. 'La chronique Orientale va, comme nous venons de dire, à 200 jours, [c'eſt à dire un peu plus de ſix mois & demi. L'année que luy donnent la chronique de Nicephore, & Theophane *p.* 120. *b*, revient aiſément à la meſme choſe. Il ſemble qu'on le puiſſe confirmer par Saint Athanaſe,] 'qui parle pluſieurs fois des Eccleſiaſtiques & des Eveſques ordonnez par Saint Alexandre, ou de ſon temps; '& y joint Saint Pierre par deux fois, ſans parler de meſme d'Achillas qu'en un ſeul endroit.

[Mais cette breveté de l'epiſcopat d'Achillas, ne ſe peut accorder avec S. Jerome, qui ne met le commencement d'Alexandre qu'en la premiere année de la 275.e Olympiade, c'eſt à dire en 321. De ſorte qu'Achillas a dû gouverner dix ans ſelon luy, ou huit au moins, s'il n'a commencé qu'en 313. S'il eſt mort le mardi 19 de Buna, comme le dit la chronique Orientale *p.* 116, c'eſt à dire le 13 de juin, cela ne ſe rencontre point depuis l'an 310, auquel S. Pierre vivoit encore, juſqu'en 321. Eutyque s'accorde aſſez à cela.] 'Car il dit qu'Achillas fut fait Eveſque dans la 5.e année d'aprés la mort de Saint Pierre, [c'eſt à dire en 315,] & qu'il fut Eveſque durant ſix ans, [qui peuvent ainſi finir en 321. Ce ſentiment peut paroiſtre aſſez bien appuyé, l'autorité contraire de Saint Epiphane n'eſtant pas fort conſiderable en ceci, à cauſe des autres fautes qu'il y joint : Theodoret & les autres poſterieurs devant ceder à S. Jerome par le droit d'antiquité; & S. Athanaſe n'en diſant rien de formel,

Cependant nous ne voyons point moyen de rejetter tant d'autoritez qui s'accordent à ne donner qu'un an au plus à Achillas. On ſçait aſſez que la chronique de S. Jerome n'eſt nullement une regle infaillible. La chronique Orientale eſt plus pour 310 que pour 321, ſelon toute ſa ſuite;] '& ſelon ce qu'elle ajoute, que le Concile de Nicée, [tenu en 325,] fut aſſemblé en la 15.e année d'Alexandre. On lit la meſme choſe dans Eutyque *p.* 432.

Gel. Cyz. l. 2. c. 1. p. 48.

Chr. or. p. 116.

Thdrt. l. 1. c. 2. p. 321. b.

a Bar. 310. § 57. Epi. 69. c. 11. p. 735. d.

Gel. C. p. 48.

Chr. or. p. 116.

Ath. ap. t. 1. p. 693. b. fol. p. 858. d.

fol. p. 858. b. 863. a.

Euty. p. 407.

Chr. or. p. 116.

Ainſi on ne peut pas faire beaucoup de fond ſur ce qu'il dit de contraire: & cet auteur eſt d'ailleurs tres plein
Bar.310.§ 17. de fautes. Nous n'avons garde] 'de prouver que Saint Alexandre ait eſté bientoſt Eveſque aprés la mort de S. Pierre, par le batteſme qu'on dit que Saint Athanaſe donna en ſa preſence, eſtant encore enfant; [puiſque nous ne voyons pas moyen de ſoûtenir cette hiſtoire. *V. S. Athanaſe n.* 2. Mais nous croyons qu'on ſe peut fonder avec plus
Boll. 14. may. t. p. 65. c. f. de raiſon] 'ſur ce que nous trouvons, que S. Alexandre eſtoit déja Eveſque lorſque Saint Pacome ſe retira dans la
p. 290. 291. ſolitude. 'Car il ſeroit fort difficile de ne mettre la retraite de ce Saint qu'en 321, puiſqu'il eſt mort avant l'an 350; [ou plutoſt il eſt aſſez viſible qu'il ſe retira dans la ſolitude dés l'an 313. *V. ſon titre note* 3. On peut voir auſſi dans la note t ſur les Ariens, qu'il y a au moins beaucoup d'apparence que l'hereſie d'Arius a commencé avant la perſecution de Licinius; & ainſi avant l'an 321. Et il eſt certain qu'elle n'a commencé que ſous l'epiſcopat d'Alexandre. Ainſi il vaut mieux mettre ſon ordination dés l'an 312, auſſi-toſt aprés que S. Achillas fut mort le 13.e jour de juin : & par ce moyen le Concile de Nicée ſe ſera tenu au commencement de ſa 14.e année, qu'il n'acheva pas.]

Pour la page 320. § 5.

NOTE II.

A quoy ſe raportent les ſignatures données par Gelaſe.

Gel. Cyz. l. 2. c. 3. p. 59. 'Nous avons dans Gelaſe de Cyzic une ſignature des Preſtres & des Diacres d'Alexandrie & de la Mareote, qui donnent leur conſentement à un écrit precedent, & à la depoſition
p. 51. d'Arius. 'L'écrit qui precede dans Gelaſe, mais qui ne paroiſt pas avoir de liaiſon particuliere avec les ſignatures, eſt la lettre circulaire que Saint Alexandre adreſſa à tous les Eveſques ſur la condannation d'Arius, de ſes ſectateurs, & de ſes blaſphemes, 'ſur ce qu'Euſebe de Nicomedie prenoit leur protection. [Ainſi elle ne fut pas écrite immediatement aprés la condamnation d'Arius.] 'Un fragment que M.r Cotelier nous a donné dans ſes notes ſur les Conſtitutions apoſtoliques, nous apprend que S. Alexandre demanda la ſignature de ſon Clergé pour une lettre ſemblable. [Il ſemble donc qu'il y ait peu de difficulté à croire que ces ſignatures ſoient pour la lettre circulaire que nous avons,] 'ſi ce n'eſt que l'on voit dans le fragment de M.r Cotelier, qu'Alexandre demande particulairement la ſignature de ceux de la Mareote, à cauſe du Preſtre Piſte & des autres de leur canton qui avoient eſté condannez avec Arius. [Et neanmoins Piſte n'eſt point nommé ni dans la lettre circulaire, ni dans les ſignatures. De ſorte qu'il ſemble comme neceſſaire de dire qu'il y a eu une autre lettre circulaire, où il eſtoit parlé de Piſte.] Car S. Epiphane pretend que Saint Alexandre écrivit juſques à 70 lettres circulaires contre Arius, [ce qui marque au moins que beaucoup de ces lettres eſtoient circulaires : & il ſeroit difficile de croire qu'elles fuſſent ſemblables,] puiſque l'on ſe mettoit en peine de les avoir toutes. [Ainſi nous aurons perdu la lettre qui parloit de Piſte, avec les ſignatures qui y eſtoient jointes; & celles que nous avons dans Gelaſe pourront ſe raporter à la lettre qui les precede dans le meſme auteur.]

Cotel. ap. n. p. 317. 318.

p. 318.

Epi. 69. c. 4. p. 730. b.

Mais comme elles expriment particulierement la depoſition d'Arius & de ſes complices, [elles peuvent auſſi ce ſemble ſe raporter à l'acte par lequel S. Alexandre les depoſa dans l'aſſemblée de ſon Clergé, ou] à la lettre qu'il leur écrivit vers le meſme temps, qu'on ſçait avoir eſté ſignée par les Eccleſiaſtiques d'Alexandrie & de la Mareote.

Gel. C. p. 59.

Cotel. p. 317. c.

NOTE III.

Pour la page 224. § 7.

Ce que c'eſtoit que le Tome ou Ecrit de S. Alexandre.

Bar. 318. § 67. Ath. vit. p. 6. a. b.

'Baronius & d'autres croient que la lettre circulaire de Saint Alexandre que nous avons dans Socrate, eſt ce Tome qu'il taſchoit de faire ſigner à tous les Eveſques. [Nous ne voyons rien qui appuie cette conjecture; & meſme elle ne paroiſt pas fort probable, quand on n'y conſidereroit rien ſinon qu'il y a peu d'apparence que des Eveſques allaſſent ſigner divers faits de cette lettre, dont ils ne pouvoient pas eſtre témoins. Il ſuffiſoit qu'ils ſignaſſent la confeſſion de la foy, & la promeſſe de ne point recevoir les Ariens à leur communion: & il y a peu d'apparence que le Tome continſt autre choſe.]

Thdrt. n. p. 8. a. d.

'M.r Valois croit que ce Tome eſt la lettre meſme à Saint Alexandre de Byzance où il en eſt parlé. [Mais il ne rend point de raiſon particuliere de ſon opinion, où la meſme difficulté ſe rencontre: & S. Alexandre d'Alexandrie devoit naturellement le marquer, comme cela luy eſtoit bien aiſé en ajoutant ſeulement τόμῳ.]

Pour la page 225. § 7.

NOTE IV.

Sur les 70 lettres contre les Ariens.

Epi. 69. c. 4. p. 730. b.

'S. Epiphane donne le titre de circulaires aux 70 lettres de S. Alexandre, que l'on avoit encore de ſon temps. [Cela eſt embaraſſant: Car faudra-t-il dire que Saint Alexandre écrivoit une lettre circulaire pour chaque province? Et je ne ſçay ſi avec cela on en trouveroit 70. Que s'il entend que c'eſtoit une meſme lettre circulaire, dont on avoit 70 exemplaires adreſſez à autant de differentes perſonnes, ce n'eſtoit qu'une ſeule lettre, dont il ſuffiſoit d'avoir une copie. Ainſi nous en aurions plus que S. Epiphane dans les deux lettres circulaires qui ſont venües juſques à nous. Il y a apparence que S. Epiphane a voulu marquer generalement toutes les lettres qu'on avoit de Saint Alexandre contre les Ariens, écrites en differens temps, les unes circulaires, les autres adreſſées à divers particuliers, comme à Euſebe de Ceſarée, & aux autres que Saint Epiphane marque enſuite.]

NOTE V.

Pour la page 226. § 2.

Sur le titre de la lettre à S. Alexandre de Conſtantinople.

'Quoique la lettre adreſſée à Saint Alexandre de Conſtantinople, ſelon Theodoret, ſoit veritablement une lettre circulaire, [cela ne fait pas] que l'adreſſe à S. Alexandre ſoit fauſſe, comme l'a cru Baronius; [puiſqu'il n'eſt pas extraordinaire que l'on mette des adreſſes particulieres aux lettres generales, ſelon les Eveſques particuliers à qui on les envoie.] Pour le nom de Conſtantinople qui n'eſtoit pas encore en uſage, 'il n'eſt que dans le titre du chapitre, & non dans celui de la lettre: & ainſi il ne peut faire aucune difficulté. [M.r Valois ne fait aucune note, ni par conſequent aucune difficulté ſur tout cela.]

Bar. 318. § 69.

Thdrt. l. 1. c. 1. p. 525. a.

NOTE VI.

Pour la page 226. § 8.

En quel temps elle a eſté écrite.

[Nous eſperons montrer ſur les Ariens *note* 1, que l'opinion la plus probable, eſt que cette hereſie a commencé en l'an 319, un peu avant la perſecution de Licinius. On peut objecter contre cela la lettre de Saint Alexandre d'Alexandrie à celui de Byzance,] 'puiſqu'il s'y plaint que les Ariens avoient taſché d'exciter une perſecution contre luy durant la paix. Car cette lettre ne paroiſt point écrite dans les premiers com-

Thdrt. p. 536. a.

mencemens de l'Arianiſme. [Mais il faut remarquer qu'elle ne dit point que les Ariens *taſchoiene*, mais *qu'ils avoient taſché* d'exciter une perſecution, ἐπεγείραντας. Ainſi quoiqu'elle parle d'une choſe qui s'eſtoit faite durant la paix, il n'eſt pas neceſſaire de dire qu'elle ait eſté ecrite durant la paix.

Quand meſme il faudroit neceſſairement dire le dernier, il ſemble qu'on pourroit la mettre vers l'an 321, lorſque la perſecution de Licinius n'eſtoit pas tout à fait declarée, en ſorte qu'on pouvoit dire que l'Egliſe jouiſſoit encore de quelque paix. Cette perſecution n'a meſme jamais eſté tout à fait violente, & elle le fut peut-eſtre encore moins en Egypte, qui eſtoit le pays le plus eloigné de la Cour. Que ſi l'on ne trouve rien à mettre touchant l'Arianiſme, entre cette lettre de S. Alexandre, & celle que Conſtantin luy écrivit en 323 ou 324, cela peut venir de ce que nous ignorons la plus grande partie des choſes qui ſe ſont paſſées, ou de ce que la perſecution de Licinius aſſoupit en quelque ſorte le trouble de l'Arianiſme.

Il faudroit voir auſſi ſi l'on ne pourroit point mettre la lettre de S. Alexandre aprés la défaite de Licinius, ſoit devant, ſoit aprés la lettre de Conſtantin à Arius & à luy. Car ſi S. Alexandre ne parle point de cette lettre, ne peut-on pas dire que c'eſt par prudence, & parcequ'il n'en euſt pas pu parler comme il ſouhaitoit?]

p.521.c. 'Mais puiſqu'elle parle du ſoulevement d'Arius comme d'une choſe encore aſſez nouvelle, νεωχὶ, [Il ſemble difficile de ne la mettre que cinq ans aprés.]

p.p.702.c 8.1. d. 'M.r Valois croit que cette lettre eſt écrite avant qu'Euſebe de Nicomedie euſt pris la protection d'Arius, & par conſequent avant la lettre adreſſée à tous les Eveſques qui eſt dans Socrate, parceque cette derniere ſe plaint beaucoup d'Euſebe, & que l'autre n'en dit rien en particulier. [Cette raiſon eſt conſiderable : mais d'autre part auſſi eſt-il probable qu'Euſebe ait attendu à ſe declarer pour Arius,] 'que l'Aſie, la Cappadoce, & les provinces d'alentour, euſſent ſigné le Tome de S. Alexandre contre cet hereſiarque? [Cela a peu d'apparence, & ne s'accorderoit pas aiſément avec les hiſtoriens : quoiqu'il ſoit vray qu'on ſçait aſſez peu l'ordre dans lequel les choſes ſe ſont paſſées :] 'M.r Valois meſme dit dans ſa vie d'Euſebe de Ceſarée, que luy & les autres écrivirent pour Arius à la priere d'Euſebe de Nicomedie ; [qui par conſequent doit s'eſtre declaré tout d'abord pour ce parti. Et c'eſt à quoy l'engageoit aſſez ſa doctrine propre.]

l.1.c.3.p.536. a.b. Euſ.pr.p.21.c. n.p.8.1.c.

'Dans cette lettre S. Alexandre ſe plaint de trois Eveſques de Syrie qui favoriſoient Arius. 'M.r Valois l'explique d'Euſebe de Ceſarée, de Paulin de Tyr, & de Theodote de Laodicée, dont Arius parle dans une lettre. 'Mais cette lettre parle tout de meſme d'Athanaſe, de Gregoire, d'Aece, & de tous les autres de l'Orient en general. [Ainſi il ſemble que les trois Eveſques marquez par S. Alexandre, ſont plutoſt] 'Euſebe de Ceſarée, Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythople, que Sozomene dit avoir permis à Arius de tenir des aſſemblées ſchiſmatiques : [& c'eſt ce que M.r Hermant a jugé le plus probable.] 'Mais ſelon le meſme Sozomene, cela ne ſe fit qu'aprés qu'Euſebe de Nicomedie eut entrepris la défenſe d'Arius.

Thdrt.p.531. d. c.4.p.537.b. Soz.l.1.c.15. p.428.a.b. p.427.428.

NOTE VII.

Pour la page 227. § 8.

Sur la liſte des Ariens qui ſe lit aprés cette lettre.

'Aprés la concluſion de la lettre de S. Thdrt.l.1.c.5.p.536.c.

Alexandre, raportée par Theodoret, il y a une liſte de ceux qui avoient eſté excommuniez avec Arius, 'que Baronius met comme faiſant partie de la lettre meſme; '& M.r Valois attribuë auſſi cette liſte à S. Alexandre. [C'eſt peut-eſtre parcequ'ils ont jugé que S. Alexandre n'avoit pu manquer d'exprimer les noms de ceux qui eſtoient excommuniez: Mais il pouvoit les mander d'une autre maniere, & aſſez vraiſemblablement dans le Tome qu'il envoyoit en meſme temps. Au moins on ne peut douter que ce n'eſtoit guere le lieu de les mettre aprés la concluſion de ſa lettre; & qu'il ne ſoit plus favorable d'attribuer à Theodoret qu'à S. Alexandre, les defectuoſitez qu'on trouve dans cette liſte, comme l'omiſſion de Carpone, de Caius, & meſme des deux Eveſques Second, & Theonas.] 'M.r Valois répond que ceux-ci ne furent condannez que dans un ſecond Concile poſterieur à la lettre dont nous parlons. [Mais cela n'eſt fondé ſur aucun hiſtorien, & il ne peut pas répondre de meſme à ce que remarque Baronius,] 'que pluſieurs y ſont qualifiez Diacres, quoiqu'ils fuſſent Preſtres ſelon S. Epiphane & Sozomene.

Bar. 328. §. 87.

Thdrt. l. 1. p. 8. a. a.

a. b.

Bar. 328. §. 87.

NOTE VIII.

Pour la page 234. §. 11.

Sur ce que firent les Meleciens aprés le Concile de Nicée.

[S. Epiphane ne reconnoiſt point que Melece ſe ſoit jamais réuni avec S. Alexandre & avec l'Egliſe:] 'mais aprés avoir dit que nonobſtant ſon ſchiſme, il avoit decouvert à Saint Alexandre l'hereſie d'Arius; & aprés avoir enſuite parlé du Concile de Nicée, il ajoute que Melece eſtant mort, S. Alexandre fit ce qu'il put pour réunir ſes partiſans, & ne le put. 'La réunion de Melece eſt indubitable par Saint Athanaſe; [ſans parler des autres: & on peut tirer du meſme Saint, qu'il ne mourut qu'aprés S. Alexandre.] 'Les Meleciens, dit-il, furent receus dans le Concile de Nicée: le bienheureux Alexandre ne vécut pas cinq mois depuis: & les Meleciens au lieu de profiter de la grace du Concile, & de demeurer en repos, recommencerent à troubler les Egliſes. [Il paroiſt donc que le trouble ne recommença qu'aprés la mort de Saint Alexandre:] '& Melece meſme le recommença à ſa mort, ſelon Sozomene, en établiſſant Jean pour ſon ſucceſſeur, contre le decret fait à Nicée.

Epi. ſt. c. 4. p. 719. c.

c. 5. p. 720. c. d.

Ath. ap. 2. p. 728. 729.

p. 777. d.

Soz. l. 2. c. 21. p. 471. c.

[Mais ce qui ne ſe peut pas mettre aprés la mort de Melece, peut eſtre arrivé de ſon vivant, à l'égard non de luy, mais de quelques uns de ſes ſectateurs. Et cela eſt d'autant plus probable,] 'qu'Euſebe immediatement aprés la concluſion du Concile, dit que la diviſion continua dans l'Egypte ſeule. Il aſſure que cela alla juſqu'à Conſtantin; '& S. Epiphane dit que les Meleciens luy deputerent Jean, Paphnuce &c. 'Mais quoique ce Saint pretende que les Meleciens obtinrent de Conſtantin la liberté de tenir leurs aſſemblées en particulier, ſans eſtre troublez de perſonne, 'il eſt fort difficile ou plutoſt impoſſible de croire que Conſtantin, qui ſur toutes choſes vouloit la paix, & haiſſoit la diviſion, ait jamais donné une ſi grande ouverture aux troubles & aux factions. Il eſt viſible encore qu'il honoroit extremement le Concile de Nicée; '& il abhorroit au contraire l'eſprit des Meleciens, [bien loin de faire un ſi grand prejudice à l'un, & de donner un ſi grand avantage aux autres.

Euſ. v. Conſt. l. 3. c. 22. 23. p. 496. a. b.

Epi. ſt. c. 5. p. 720. 721.

p. 721. c.

Bar. 326. §. 10.

Ath. ap. 2. p. 779. 785.

Si donc cette deputation des Meleciens eſt veritable; il y a bien de l'apparence qu'elle a eu un ſuccés fort different, & tel que le raporte Euſebe,] 'c'eſt à dire que Conſtantin

Euſ. p. 496. c.

porta tout le monde à l'union, & confirma les decrets du Concile de Nicée.

Pour la page 236. § 12.

NOTE X.

Temps de la mort de S. Alexandre.

Thdrt. l. 1. c. 25. p. 576. a. Ath. ap. 2. p. 777. d.

'Saint Alexandre mourut cinq mois aprés le Concile de Nicée, ſelon Theodoret: '& meſme S. Athanaſe dit que ces cinq mois n'eſtoient pas encore achevez. [C'eſt à quoy revient] 'ce que dit Socrate, qu'il mourut auſſi-toſt aprés le Concile. [a] Saint Epiphane dit auſſi qu'il mourut dans l'année meſme du Concile. [Ces autoritez ſont trop fortes pour nous arreſter à la chronique de S. Jerome, & à celle d'Alexandrie, qui ne font commencer S. Athanaſe qu'en l'an 330, cinq ans aprés le Concile de Nicée: Et comme S. Athanaſe a gouverné 46 ans ou entiers ou commencez, il faudroit étendre ſon epiſcopat juſqu'en 375 ou 376, ce qui ſeroit contraire à S. Jerome meſme auſſi-bien qu'aux autres. Nous ne pouvons pas non plus nous arreſter aux 25 ans d'epiſcopat que la chronique Orientale donne à S. Alexandre *p.* 116, ce qui eſt une faute viſible par cette chronique meſme.

Socr. l. 1. c. 15. p. 44. d. [a] Epi. 69. c. 11. p. 735. d.

Mais ce qui embaraſſe davantage,] Chr. or. p. 116. 'c'eſt que cette chronique met ſa mort le lundi 22.e de Barmude [ou Pharmouthi; c'eſt à dire le 17 d'avril, qui ſe rencontre au lundi en l'an 327. Et cela s'accorde tres bien avec des raiſons aſſez fortes que nous avons de ne mettre la mort de S. Athanaſe que le 2 may 373. La chronique d'Alexandrie *p.* 666, met auſſi celle de S. Alexandre le 22 de Pharmouthi, & le 14 des calendes de may, qui eſt le 18 d'avril. Et le 18 eſtoit le lundi en 326. C'eſtoit huit mois aprés le Concile de Nicée:] Boll. 26. feb. p. 639. § 15. 16. 'Mais Bollandus croit que les cinq mois marquez par S. Athanaſe, ſe peuvent conter non preciſément depuis la concluſion du Concile de Nicée, mais depuis que Saint Alexandre fut revenu de Nicée à Alexandrie. Car il peut eſtre demeuré quelque temps auprés de Conſtantin, ſoit pour achever de regler l'affaire des Meleciens, ſoit pour quelque autre ſujet, & ainſi n'eſtre arrivé à Alexandrie que ſur la fin de l'an 325. Cela reviendroit aſſez bien à la chronique Orientale: [& nous ſommes obligez de le dire, s'il ne faut mettre la mort de S. Athanaſe que le 2 may 373. Car nous ne pouvons luy donner plus de 46 ans & quelques mois d'epiſcopat, les auteurs convenant en ce point,] '& S. Cyrille d'Alexandrie nous y obligeant abſolument. Cyr. Al. ep. 1. p. 1. e. [Ainſi il ne pourra avoir eſté ordonné qu'aprés le 2 may 326; ce qui eſt aiſé ſi S. Alexandre eſt mort le 18 avril, & que S. Athanaſe fuſt alors abſent. Des perſonnes tres habiles & tres judicieuſes croient ce ſentiment bien fondé: & il eſt autoriſé par le P. Queſnel, & par Bucherius,] 'puiſqu'ils ne mettent la mort de S. Athanaſe qu'en l'an 373. Leo. t. 2. p. 900. a.

'Que ſi neanmoins nonobſtant toutes les raiſons contraires, on aime mieux ſuivre Socrate qui marque la mort de S. Athanaſe par les Conſuls de l'an 371, comme a fait Bollandus dans l'hiſtoire de ce Saint, [il faut neceſſairement mettre ſon ordination avant le 2 may 326, eſtant certain qu'il a commencé au moins la 46.e année de ſon epiſcopat. Il ſera plus difficile en ce cas de ne mettre la mort de S. Alexandre que le 18 d'avril, puiſque S. Athanaſe eſtoit abſent ou caché;] '& auſſi Bollandus la met dés le mois de janvier, cinq mois aprés la fin du Concile de Nicée. [Il ſe pourroit faire neanmoins que S. Athanaſe ou ſeroit revenu de la Cour, ou auroit eſté trouvé dans ſa retraite auſſi-toſt aprés la mort de S. Alexandre. Dans cette incertitude, nous ne voyons pas lieu de nous determiner abſolument; & nous attendons que le jugement des Boll. 2. may. p. 248. 249. p. 191. e. f.

lecteurs,

lecteurs, ou de nouvelles lumieres, nous donnent lieu de le faire. Mais cela n'empeſche pas que le ſentiment qui met la mort de S. Alexandre le 17 ou le 18 d'avril 326, ne nous paroiſſe le mieux fondé.]

NOTES SUR LES ARIENS.

NOTE I.

Pour la pag. 242. 32.

Qu'on peut mettre le commencement de l'Arianiſme vers l'an 319.

[IL n'eſt pas aiſé de trouver dans l'hiſtoire en quel temps Arius a commencé de repandre ſon hereſie. Il y aura peu de difficulté, ſi nous mettons le commencement de Saint Alexandre en 321, comme S. Jerome, puiſque depuis ce temps là juſques au Concile de Nicée, il n'y a guere que le temps neceſſaire pour tout ce qui s'eſt paſſé ſur l'Arianiſme: de ſorte qu'on le pourroit faire commencer en 321 ou 322. Cette opinion peut eſtre favoriſée par ce qu'on voit que tous les auteurs qui traitent de cette hereſie, n'en parlent qu'aprés la défaite de Licinius arrivée en 323; & ainſi ils ſemblent avoir cru que ces deux choſes s'eſtoient faites à peu prés dans le meſme temps. Mais comme nous croyons avoir montré ſur S. Alexandre *note I*, qu'il vaut mieux commencer ſon epiſcopat dés l'an 312, il ne nous pourra plus empeſcher de faire commencer l'Arianiſme avant 321, s'il y a des raiſons qui nous portent à le faire.

Ce qui paroiſt de plus fixe en ceci,] c'eſt ce que dit Euſebe, & Rufin aprés luy, que cette affaire commença à troubler l'Egliſe, lorſqu'elle jouiſſoit de toutes parts d'une paix profonde, & qu'elle n'avoit à craindre aucun ennemi étranger. On voit auſſi que S. Alexandre dans ſa lettre à l'Eveſque de Byzance, écrite aſſez peu aprés le commencement du trouble, dit que Arius & ſes ſectateurs faiſoient tous leurs efforts pour exciter une perſecution contre luy durant la paix de l'Egliſe. [Il faut donc ce me ſemble demeurer d'accord que l'Arianiſme a commencé ou avant ou aprés la perſecution de Licinius; c'eſt à dire ou avant l'an 320, vers lequel elle commença, ou aprés le mois de ſeptembre 323, auquel Conſtantin défit Licinius, & demeura maiſtre de l'Orient.]

Euſ. v. Conſt. l. 2. c. 61. p. 471. c. d | Ruf. l. 1. c. 1. p. 158.

Thdrt. l. 1. c. 3. p. 525. c.

p. 536. a.

S'il faut s'arreſter à l'ordre des hiſtoriens, & meſme à la generalité de leurs expreſſions, il ne faut faire commencer l'Arianiſme qu'aprés la défaite de Licinius, [deux ans & demi ou un peu plus avant le Concile de Nicée. Mais nous ne voyons aucun moyen de mettre en ſi peu de temps tout ce qui s'eſt paſſé dans cette affaire, juſques à ce qu'elle ait eſté portée devant le Concile. Il falloit qu'elle euſt déja fait un grand eclat, lorſque Conſtantin écrivit ſa lettre à Alexandre & à Arius: & c'eſtoit au pluſtard au mois de fevrier 324. *V. S. Alexandre note 6.* Il eſt plus aiſé de croire que les auteurs n'en ayant point voulu interrompre la ſuite, ont joint ce qui avoit precedé la perſecution de Licinius, avec ce qui l'avoit ſuivie, & qui avoit fait beaucoup plus de bruit. Ils ſemblent de plus, avoir voulu faire comme deux temps ſeparez, l'un de la perſecution de l'Egliſe par les payens, l'autre de ſa paix, troublée neanmoins par l'Arianiſme. Ainſi le premier de ces temps n'ayant fini qu'en 323, par la défaite de Licinius, qui commença l'entiere paix de l'Egliſe, ils n'ont pas

Socr. l. 1. c. 4. l. 5. p. 8, 9 | Soz. l. 1. c. 15. p. 425 d | Thdrt. l. 1. c. 1. p. 522. 523.

cru ſe devoir mettre en peine de marquer que l'Arianiſme qui appartenoit à ce ſecond temps, avoit déja commencé dans le premier.

Ce qui peut paroiſtre aſſez fort pour ne mettre le commencement de l'Arianiſme qu'en 323 ou 324, c'eſt que S. Athanaſe le joint avec le temps du Concile de Nicée, comme n'eſtant que la meſme choſe. 'Il y a long-temps, Ath.or.1.p. 305.a.b. » dit-il, que la malignité des Meleciens » & l'impieté des Ariens eſt connuë de » tout le monde: Car ce ne ſont pas » des choſes nouvelles. Il y a déja 55 » ans que les uns ont fait ſchiſme; & il » y en a 36 que les autres ont eſté declarez heretiques, & qu'ils ont eſté chaſſez » de l'Egliſe par le jugement du Concile » œcumenique.

[Mais je ne ſçay ſi cet endroit meſme ne peut point fixer tout à fait le temps de l'hereſie d'Arius. Car l'écrit où S. Athanaſe dit ceci, a eſté fait dés le commencement de l'an 356, comme on le verra dans un autre lieu, 31 an ſeulement aprés le Concile de Nicée. Ainſi où il y a faute dans le nombre de 36, que les Benedictins ont neanmoins trouvé dans tous leurs manuſcrits, ou le ſens de cet endroit eſt que les Ariens avoient eſté declarez heretiques 36 ans auparavant par S. Alexandre, & qu'ils avoient meſme eſté excommuniez depuis par le Concile de Nicée. Le grec ſouffre ce ſens, qui leve de grandes difficultez.]

Pagi, 325. §5. §7. 'Je penſe que c'eſt celui du Pere Pagi, quoiqu'il ne s'exprime pas bien clairement: '& il ſemble meſme quelquefois vouloir que le Concile œcumenique en cet endroit, ſoit le Concile general d'Egypte qui condamna Arius, [ce qui l'everoit encore plus la difficulté, mais a peu d'apparence, pour ne rien dire de plus. Que ſi le ſens que nous ſuivons eſt le veritable, il faut mettre en 320 le Concile d'Egypte, depuis lequel proprement les Ariens ont dû paſſer pour condamnez, ou au pluſtoſt en 319, ce qu'on ne peut pas dire s'eloigner de Saint Athanaſe, & nous laiſſe la liberté de commencer la perſecution de Licinius en l'an 320, comme le dit S. Jerome. On pourroit neanmoins encore mettre la condamnation d'Arius au commencement de l'an 320, & la perſecution à la fin. La ſuite de l'hiſtoire d'Arius ſe ſera paſſée durant la perſecution, qui n'eſtoit pas extremement violente, ['& la loy par Euſv. Conſt. l. 1. c. 51. p. 494. laquelle Licinius taſche de ruiner l'Egliſe en empeſchant les Conciles, [peut n'avoir eſté publiée qu'en 322 & 323, ou avoir eſté mepriſée par les Eveſques.

Voilà ce qui nous paroiſt de plus probable, en attendant que d'autres eclairciſſent davantage cette difficulté. Et il n'eſt pas difficile par là, de voir] 'comment Conſtantin n'avoit point oui parler de l'Arianiſme que lorſqu'il eut vaincu Licinius. [Car l'affaire ayant commencé à eclater en 319 ou 320, fut auſſi-toſt étouffée par le bruit de la perſecution; & la meſme intelligence qui ſe forma en meſme temps entre Conſtantin & Licinius, fit qu'on ſçeut encore moins en Occident ce qui ſe paſſoit en Orient. La lettre que Saint Alexandre en écrivit à S. Silveſtre, n'alla peut-eſtre pas plus loin: & Conſtantin qui eſtoit plus ſouvent en Illyrie qu'à Rome, peut bien ne l'avoir jamais vuë.] L.2.c.66.68.p. 473.474.

'Baronius a ſuivi un autre ſentiment, & pretend que l'Arianiſme a commencé au pluſtard dés l'an 315. 'Mais il demeure d'accord en meſme temps que tout l'eclat de cette hereſie, c'eſt à dire tout ce qui s'eſt fait depuis le voyage d'Arius en Paleſtine, & depuis qu'Euſebe eut pris ſa protection, ne s'eſt fait que quelques années aprés, [Theodoret eſt aſſez favorable à ce ſentiment,] 'puiſqu'il fait naiſtre l'hereſie Arienne de la jalouſie qu'eut Bar. 315. § 19. 21. 318. § 42. 45. Théod. l. 1. c. 1. p. 523. c.

Arius de voir Saint Alexandre elevé à l'epiſcopat. [Ainſi il ſemble qu'on ne peut trop approcher l'effet de ſa cauſe: Mais je penſe que cela n'eſt pas contraire à ce que nous avons dit;]

Ath.vit.p.a. a.f.g.a.c. 'eſtainé aiſé que l'affaire d'Arius ait traîné aſſez long-temps, & meſme pluſieurs années, avant que d'eſtre portée devant le Concile d'Egypte. [Ainſi nous ne voyons point grand

Pagi.315.§5. inconvenient] 'à accorder au P. Pagi, que l'hereſie d'Arius avoit paru dés le commencement de l'epiſcopat de Saint Alexandre, quoiqu'elle n'ait eſté condannée par le Concile d'Alexandrie qu'en 321[ou 320. On ſçait neanmoins que ces jalouſies ſe nourriſſent quelquefois long-temps dans l'eſprit avant que de rien produire audehors, ſurtout dans des eſprits couverts & ſombres, tels qu'on depeint Arius.

Auſſi Baronius n'allegue pas cette

Bar.315.§20. raiſon:]'mais il ſe fonde principalement ſur ce que Lactance, qui ſelon luy a écrit dés l'an 315, met déja les Ariens au nombre des heretiques. [Mais nous croyons avoir montré au-

Pagi.311.§6. rrepart, *v. Lactance note* 4.] 'qu'il n'eſt nullement certain que Lactance ait écrit en 315; [qu'il a pu ou compoſer ou augmenter ſon ouvrage vers l'an 322; & qu'en quelque temps qu'il ait écrit, il n'y a aucune apparence qu'il ait jamais parlé des Ariens. Ils n'euſſent pu eſtre inconnus à Conſtantin en 323, ni s'ils euſſent commencé à troubler l'Egliſe dés l'an 315, ni s'ils euſſent eſté connus de Lactance, ſoit en 315, ſoit meſme en 322, puiſque ſon ouvrage eſt adreſſé à Conſtantin, qui l'avoit mis auprés de Criſpe ſon fils.]

Bar.315.§20. 'Baronius allegue encore Oroſe, qui parle d'Arius auſſi-toſt aprés une creation de Ceſars, arrivée ſelon Baronius en 315, [& que d'autres mettent en l'an 317. *V. Conſtantin note*. 40. Il pouvoit conſiderer qu'Oroſe ne fait pas des annales, mais ſeulement un abregé d'hiſtoire, où il ne diſtingue guere les choſes que par les regnes des Empereurs. Et pour ne pas aller plus loin,]

Oroſ.l.7.c. 28.p.217.a.b.c. 'il met cette creation meſme des Ceſars qui precede l'Arianiſme, aprés la défaite & la mort de Licinius, [quoiqu'il ſoit tres conſtant qu'elle s'eſt faite pluſieurs années auparavant.

On peut faire plus d'attention ſur S. Baſilée, 'que Baronius allegue auſſi, Bar.315.§22. quoique nous ne nous fondions pas ſur ce qu'il raporte de ces actes qui ne meritent pas grande croyance. Nous ne regardons que l'autorité de Saint Athanaſe,] 'qui met ce Saint entre Ath.or.1.p. 291.c. ceux dont la foy eſtoit tres indubitable ſur la divinité du Fils; [ce qui peut eſtre une aſſez forte preſomption pour dire qu'il a vu le commencement de l'Arianiſme, & qu'il s'eſt declaré contre. Et S. Jerome nous aſſure dans ſa chronique qu'il eſt mort martyr en 320. Car quoique quelques uns pretendent qu'il n'eſt mort qu'aprés le Concile de Nicée, leurs raiſons ne nous paroiſſent point aſſez fortes pour rejetter le témoignage de Saint Jerome. *V. S. Baſilée*.] 'Mais ſuppoſant, comPagi.315.§6. me nous faiſons, que l'Arianiſme a eclaté avant la mort de ce Saint, & avant la perſecution de Licinius; tout ce qu'on dit ſur ce ſujet ne prouve rien contre nous. [Il ſeroit plus fort contre ceux qui ne ſetoient commencer l'Arianiſme qu'à la fin de 323, s'il y avoit des perſonnes qui ſoûtinſſent ce ſentiment: Et neanmoins ils pourroient encore répondre que quand S. Baſilée ſeroit mort avant la naiſſance de l'Arianiſme, il avoit pu faire paroiſtre ſa foy en d'autres manieres, & peut-eſtre en reſiſtant à Euſebe de Nicomedie, lequel avoit paru Arien long-temps avant Arius.

La ſucceſſion meſme des Eveſques d'Antioche, peut encore faire croire à quelques uns, que l'Arianiſme a commencé avant l'an 321. Car il eſt

certain qu'il avoit déja beaucoup eclaté du vivant de Saint Philogone. Et la chronique de Saint Jerome nous apprend qu'entre luy & S. Euſtathe, qui aſſiſta en 325 au Concile de Nicée, Paulin avoit gouverné l'Egliſe d'Antioche. Mais il ne la gouverna qu'un an, juſques au commencement de l'an 325. *V. S. Euſtathe.*]

55. 'Le P. Pagi croit que le ſentiment que nous ſuivons avec luy, ſe peut autoriſer par la chronique de Saint Proſper, qui met, dit-il, la condamnation d'Arius ſur l'an 325. [Elle la met plutoſt ſur l'an 322. Mais comme elle joint tout enſemble & l'hereſie d'Arius & le Concile de Nicée, on ne peut pas faire de fond ſur cela.]

7. 'Le meſme Pere diſtingue, avec M.r Valois, deux Conciles à Alexandrie contre Arius pour pouvoir mettre la lettre à S. Alexandre de Conſtantinople, avant celle qui eſt adreſſée à tous les Eveſques. [Nous croyons avoir répondu ſuffiſamment à tout cela dans la note 6 ſur S. Alexandre d'Alexandrie.]

Pour la page 25. § 5.

NOTE II.

Sur Theodote de Laodicée.

Thdrt. l. 1. c. 4. p. 537. b. 538. a. 'Arius dans le denombrement qu'il fait des Eveſques qui eſtoient dans les meſmes opinions que luy, en conte deux [à qui Euſebe a donné de grands eloges,] Paulin de Tyr, & Theodote de Laodicée. [Nous parlerons du premier en un autre endroit.] 'Pour Theodote, Euſebe dit qu'il releva l'Egliſe de Laodicée, qui ſembloit toute abatuë par la laſcheté d'Eſtienne ſon predeceſſeur, [lequel apparemment avoit renoncé la foy :] qu'il ſe montra par ſes actions un homme donné de Dieu, ſelon la ſignification de ſon nom, & un veritable Eveſque; qu'il eſtoit un excellent medecin de ſes corps, mais que perſonne ne l'egaloit pour la medecine ſpirituelle & la gueriſon des ames; qu'il excelloit en douceur, en ſincerité, en compaſſion pour les affligez, & en charité pour ſecourir tous ceux qui avoient beſoin de ſon aſſiſtance; & qu'il relevoit toutes ces qualitez par une ſcience profonde des Ecritures divines.

Euſ. l. 7. c. 32. p. 288. b. c.

'C'eſt ſans doute ſur ces eloges, qu'Uſuard & Adon ont mis Theodote au nombre des Saints dans leurs martyrologes au deuxieme de novembre, en quoy ils ont eſté ſuivis par d'autres. 'Baronius n'autoriſe en effet ſa ſainteté que par cet endroit d'Euſebe, par Nicephore qui le copie, par Uſuard, & par Adon qui emprunte les termes d'Euſebe. Pagi, 318. § 14. Bar. 2. nov. d.

[Le témoignage d'Arius ne ſeroit pas une preuve entiere contre Theodote.] 'Mais Theodoret voulant marquer ceux qui défendirent Arius & s'oppoſerent à la doctrine Catholique dans le Concile de Nicée, met d'abord ceux qu'il avoit nommez auparavant aprés Arius, [ſans excepter ni Paulin, ni Theodote, qui eſtoient, comme luy, du patriarcat d'Antioche : de ſorte qu'il eſtoit particulierement intereſſé à les défendre s'ils eſtoient innocens, & encore plus s'ils eſtoient honorez comme Saints dans leurs Egliſes.] En un autre endroit où il fait un denombrement de ceux qui avoient principalement nourri & entretenu l'impieté qu'Arius avoit ſemée le premier, il y met nommément ces deux Prelats. 'Il met encore Theodote entre ceux qui avoient ſuccé le poiſon d'Arius, qui eſtoient dans les ſentimens des deux Euſebes, & qui par cette raiſon vinrent à Antioche en 331 pour depoſer Saint Euſtathe. 'On voit par la lettre que Conſtantin écrivit à ce Theodote meſme aprés le Concile de Nicée, ſur le banniſſement d'Euſebe & de Theognis, qu'il paſſoit pour complice de l'impieté de ces deux Thdrt. l. 1. c. 6. p. 542. b. l. 5. c. 7. p. 712. a. l. 1. c. 20. p. 568. c. Gel. C. l. 3. c. 3. p. 224. 225.

chefs de l'Arianiſme. [Et ce qui eſt encore plus conſiderable que tout le reſte,] c'eſt que Saint Athanaſe met Paulin & Theodote entre ceux qui avoient écrit des impietez pareilles à celles d'Arius avant le Concile de Nicée. 'Le Synodique nomme Theodote & George entre les chefs de l'Arianiſme, qu'il dit avoir eſté condannez par le ſecond Concile œcumenique : [On ne peut douter que ce ne ſoient ceux de Laodicée.

Ath.deſyn.p. 866.b.

Conc.t.2.p. 974.c.

Auſſi quoique Baronius euſt ou mis ou laiſſé le nom de Theodote dans le martyrologe Romain,] 'cela ne l'a pas empeſché de le mettre depuis entre les membres du demon, & entre les chefs de l'Arianiſme, dont la perfidie eſt d'autant plus deteſtable, qu'aprés avoir ſigné le ſymbole de Nicée, ils ſe ſont auſſi-toſt rendus prevaricateurs de leur propre ſignature, & ont continué de ſuivre Arius.

Bar.325.§ 40.

'Pour l'eloge magnifique qu'en fait Euſebe, outre qu'il eſt fort ſuſpect dans la bouche d'un Arien, on ſçait combien un homme peut poſſeder de vertus exterieures ſans la vraie foy. [Le P. Viger Jeſuite, dans ſa preface ſur la Preparation d'Euſebe adreſſée à ce Theodote, n'en dit autre choſe ſinon que c'eſtoit un tres ardent défenſeur de l'impieté Arienne. M.r Fleuri n'en parle dans ſon hiſtoire eccleſiaſtique que pour en donner la meſme idée.] 'Mais le Pere Pagi ſoûtient abſolument qu'il ne le faut point regarder d'une autre maniere, & que c'eſt par ſurpriſe qu'on a mis ſon nom dans quelque martyrologe.

Ath.vit.p.11.c. 11.p.55.

Pagi,318.§14.

Pour la page 253.16.

NOTE III.

De quel coſté Euſebe de Nicomedie eſtoit parent de Julien l'apoſtat.

'Baronius, Blondel, & M.r Valois, pretendent que la parenté que Julien l'apoſtat avoit avec Euſebe de Nicomedie, ſelon Ammien *l.* 22. *p.* 219. *e*, venoit du coſté de Baſiline mere de Julien. Ils n'en rapportent neanmoins aucun fondement ; & il ne ſemble pas qu'ils en aient eu d'autre qu'une conjecture aſſez foible, tirée de ce que 'Baſiline eſtoit ennemie de Saint Eutrope d'Andrinople, lequel s'eſtoit ouvertement declaré contre Euſebe. 'Les Benedictins ſuppoſent qu'il eſtoit allié de Conſtantin meſme.

Bar 337.§ 58. blond p.92. Amm.n.p. 299.

Ath.fol.p.812. d.

vit.p.7.t.c.

NOTE IV.

Pour la page 260. § 8.

Que George eſtoit Preſtre d'Arethuſe.

L'expreſſion de Conſtantin, qui appelle George τὸν Ἀρεθουσίων πρεσβύτερον, [marque bien naturellement qu'il eſtoit Preſtre d'Arethuſe. Et rien n'empeſche de ſuivre ce ſens,] 'puiſqu'ayant eſté depoſé à Alexandrie où il eſtoit Preſtre, [il pouvoit bien avoir demandé à eſtre receu dans le Clergé d'Arethuſe.] 'Il paroiſt aſſez qu'il demanda à eſtre dans celui d'Antioche ſous Saint Euſtathe, qui le refuſa : mais il l'obtint de ſes ſucceſſeurs.

Euſ.v.Conſt. l.c.62.p.519. d.

Ath.fol.p.817. b.

p.812.c.

[Ainſi il n'y a point de neceſſité] 'de ſouſentendre πόλεως dans les paroles de Conſtantin, pour luy faire dire que George eſtoit bourgeois d'Arethuſe, comme veut M.r Valois. 'La ſuite de ce que Conſtantin dit de luy, ſe raporte viſiblement à ſa qualité de Preſtre, [& non à celle de bourgeois. Celle-ci ne ſerviroit meſme qu'à nous embrouiller,] 'puiſque George eſtoit originaire d'Alexandrie, ſelon Philoſtorge. [a] M.r Valois dit que la qualité de bourgeois n'oblige pas de croire qu'il fuſt né à Arethuſe, mais ſeulement qu'il y demeuroit. [Et pourquoi y demeuroit-il, s'il n'en eſtoit ni originaire, ni Preſtre ? Ou s'il y eſtoit attaché par ſa famille, comment Saint Alexandre l'avoit-il fait Preſtre d'Alexandrie ? En un mot, cette conjecture nous

Euſ.n.p.238. c.b.c.

Philg.l.8.c.17. p.117. a

embaraſſe beaucoup : & en ſuivant ſimplement ce que nous trouvons, tout eſt clair, ce me ſemble, & ſans aucune difficulté.]

Pour la page 263. §. 9.

NOTE V.

La lettre de Conſtantin contre Arius, indubitable, écrite vers la fin de l'an 324.

Gel.C.l.1.c.1. p.203-217|Bar. 319.56.20. 'La lettre de Conſtantin à Arius & aux Ariens, que nous avons dans Gelaſe de Cyzic, & dans Baronius,

Epi.69.c.9.p. 734.b.c. 'eſt viſiblement celle dont parle Saint Epiphane, puiſqu'on y trouve tout ce que ce Pere en cite, avec le titre & le commencement qu'il en raporte.

Socr.l.1.c.9. p 38.a. 'Socrate la marque auſſi fort clairement. [Et quoiqu'elle ſoit fort ſavante, en ſorte qu'on peut croire qu'Oſius y a eu part, neanmoins l'air de Conſtantin y paroiſt beaucoup. Ainſi il faut ou reconnoiſtre qu'elle eſt veritablement de ce Prince, ou la tenir pour abſolument ſuppoſée ; ce que l'on ne peut dire ſans en avoir des raiſons invincibles, aprés l'autorité qu'elle tire du témoignage de Saint Epiphane & de Socrate.

Elle eſt aſſez viſiblement écrite aprés la deputation d'Oſius & le Concile d'Alexandrie, puiſqu'Arius y eſt condanné d'une maniere tres

Bar.319.57. forte ;]'mais avant le Concile de Nicée, ſelon le ſentiment de Baronius,

Gel.C.p.206. a. [& autant que l'on en peut juger par ces paroles d'Arius, *'Si quidem in eadem ſententia Epiſcopus Alexandria maneat*, qui n'auroient plus eſté propres, s'il euſt eſté condanné par le Concile œcumenique. On n'y voit pas meſme qu'on ſongeaſt alors à aſſembler ce Concile, ce qui peut donner ſujet de la mettre avant la

Bull.p.387.a. fin de l'an 324.] 'Bullus dit qu'il luy ſemble que Conſtantin l'a écrite vers le meſme temps qu'il écrivit à ceux de Nicomedie, [aprés le Concile de Nicée. Mais il ne rend aucune raiſon particuliere de ſon ſentiment.]

'Le titre eſt, [comme le remarque S. Epiphane ;] *A Arius & aux Ariens*: [Et en effet, Conſtantin s'y adreſſe ſouvent à Arius meſme, & y refute une lettre qu'il luy avoit écrite.] Neanmoins le commencement eſt general pour tout le monde ; '& il parle meſme d'Arius en troiſieme perſonne. 'Les derniers mots, *Deus autem vos cuſtodiat dilectiſſimi*, ne paroiſſent pas non plus ſe raporter aux Ariens ; & l'addition qui marque que la lettre fut apportée [à Alexandrie] par des officiers nommez, & lue dans le palais, 'fait voir que ce n'eſtoit pas une lettre particuliere à Arius, mais publique pour tout l'Empire.

Gel.C.p.203. 204. p.203.204. p.217. Bar.319.57.

NOTE VI.

Pour la page 264. §. 10.

Sur un entretien d'Arius avec Conſtantin.

'Ce que dit Saint Epiphane, de l'entretien d'Arius avec Conſtantin, [eſt embaraſſé de bien des difficultez, comme cela eſt aſſez ordinaire dans ſes narrations. Car cet entretien [a beaucoup de raport à ce qui ſe paſſa en l'an 336., un peu avant la mort funeſte d'Arius:] '& Saint Epiphane parlant de cette mort auſſi-toſt aprés ce diſcours, ſemble en effet]'y avoir voulu raporter. 'D'autre part, il met cela comme la ſuite d'une lettre écrite à Conſtantin par S. Alexandre, [mort environ dix ans avant Arius:] '& il veut que cela ait precedé le grand écrit de Conſtantin contre les Ariens, [fait, ſelon toutes les apparences, en l'an 324.]

Epi.69.c.9.p. 734. c.10.p.734. 735. c.9.p.734.a. b.

'Cependant comme dans cet écrit Conſtantin permet à Arius de le venir trouver pour luy rendre raiſon de ſa foy, & qu'il l'en preſſe meſme, [il y a toute apparence qu'Arius ne negligea pas cette permiſſion, & qu'ainſi il ſe paſſa en cette occaſion quelque choſe d'approchant de ce que dit Saint

Gel.C.l.1.c.1. p.217.a.

Epiphane. Mais il n'y a pas moyen
Epi.p.734.b. de croire] 'que Conſtantin aprés avoir
receu la confeſſion qu'Arius luy fit de
la foy, & en avoir découvert les four-
beries, l'ait auſſi-toſt exhorté par ſon
écrit à luy venir encore rendre raiſon
de ſa doctrine, comme il le faudroit
Gel.C.p.205. c|209.c. dire ſelon S. Epiphane. 'Auſſi l'écrit
ou la lettre de Conſtantin répond à
une lettre qu'Arius luy avoit écrite,
[& non à un entretien de vive voix.]

Pour la page 266.§ 10.

NOTE VII.

Qu'Euſebe & Theognis ont eſté depoſez, pour avoir communiqué avec les Ariens.

Bar.329.§ 22. 'Baronius croit que ceux que Conſ-
tantin avoit fait venir à la Cour, & à
l'occaſion deſquels Euſebe & Theognis
furent depoſez, eſtoient les Meleciens
dont parle S. Epiphane *har.68.c.5.p.*
Thdrt.l.1.c. 19.p.567.b. 720. 721. 'Mais Conſtantin dit que ces
perſonnes avoient abandonné la vraie
Ath.ap.1.p. 727.c. foy, [ce qui ne ſe pouvoit pas dire
alors des Meleciens.] 'Et puiſque le
Concile d'Alexandrie declare qu'Euſe-
be & Theognis furent depoſez tant
pour leur impieté, que pour avoir
Socr.1.1.p.110. a.a.b. communiqué avec les Ariens, rejettez
par le Concile de Nicée, 'cela ne ſouffre
Thdrt.l.1.c. 19.p.567 c. point que nous cherchions d'autre
explication. 'Car ce fut en effet pour
les ſujets que nous avons dit, qu'ils
furent bannis.

Pour la page 268.§ 11.

NOTE VIII.

Fables ſur l'exil d'Euſebe & de Theognis.

Thdrt.l.1.c. 28.p.565.d] Philg.l.1.c.10. p.8. 'Nous ne pouvons pas douter que
le ſujet du banniſſement d'Euſebe &
de Theognis, n'ait eſté leur impieté
Ath.ap.2.p. 727.c. manifeſte, comme le diſent Theodoret
& Philoſtorge; '& encore la commu-
nion qu'ils avoient avec les Ariens.
[Les auteurs poſterieurs en raportent
d'autres circonſtances plus particulie-
res, mais moins autoriſées.] 'Sozomene
Soz.l.2.c.21. p.472.c.d. dit qu'Euſebe & Theognis ayant ga-
gné, comme l'on diſoit, celui qui
avoit ordre de l'Empereur de garder
les actes du Concile, en effacerent
leur ſignature; & deſlors eurent l'in-
ſolence de preſcher ouvertement que le
Fils n'eſt pas conſubſtantiel au Pere.
Il ajoute, que Conſtantin en ayant
repris Euſebe, il eut la hardieſſe de luy
dire que ſi l'on coupoit ſon habit en
ſa preſence, il ne voudroit jamais
dire que les deux pieces fuſſent d'une
meſme nature: ce qui irrita d'autant
plus l'Empereur, qu'il vit par là que
le Concile n'avoit pas étouſé les con-
teſtations pour toujours, comme il
l'avoit cru. 'Il donne cela comme d|475.d.
plus certain que ce qui eſt autoriſé par
Conſtantin meſme. 'Et cependant en l.1.c.25.p.430. §33.
un autre endroit, il le rejette comme
une choſe qui ne paroiſſoit eſtre qu'une
fiction des Ariens fort differente de la
verité.

'Philoſtorge raconte la choſe d'une Philg.ap.p. 277.278. autre maniere, [qui a encore moins
d'apparence,] ſavoir qu'Euſebe &
Theognis ſe repentant d'avoir ſigné,
vinrent trouver Conſtantin pour luy
dire qu'ils reconnoiſſoient avoir mal
fait en ſouſcrivant l'impieté par la
crainte de ſes menaces. Il dit que Maris
de Calcedoine fit la meſme choſe avec
eux; '& que l'Empereur irrité de ce l.2.c.1.p.8.
qu'ils avoient ſouſcrit par hypocriſie,
les bannit auſſi-toſt dans les Gaules, ap.p.278.
chaſſa tous les autres Ariens [qui avoient
ſigné,] '& au contraire rappella Second, l.2.c.1.p.8.
& ceux qui avoient eſté releguez avec
luy en Illyrie, 'du nombre deſquels ap.p.277.
eſtoit Arius.

[Cette conduite eſt un peu trop
ridicule pour eſtre cruë de perſonne.
Et neanmoins Philoſtorge encherit
encore,] 'en diſant que Conſtantin l.2.c.1.p.8.
écrivit de tous coſtez des lettres qui
condannoient la Conſubſtantialité,
& établiſſoient le Fils d'une autre

ſubſtance que le Pere; que S. Alexandre
P.9. ſouſcrivit ces lettres: & qu'ainſi Arius communiqua avec luy; mais que la crainte qu'Alexandre avoit euë de Conſtantin eſtant paſſée, il retourna à ſon premier ſentiment; & qu'alors Arius & ſes partiſans ſe ſeparerent
Ath.vit.p.27. d'avec luy, & d'avec l'Egliſe. 'Des choſes ſi abſurdes en elles meſmes, & qui viennent de la plume d'un
Phiſg.p.8. infame Arien, '& d'un amateur du menſonge, (car c'eſt le titre que Photius luy donne à la teſte de cet article,) [ſe refuteroient aiſément, ſi elles en
Soz.l.7.c.19.p. valoient la peine.] 'On trouve une
530.531. partie de ces fables, quoique d'une autre maniere, dans Sozomene qui s'en moque.

Voyez la page 270.§ 12.

NOTE IX.

Temps du rappel d'Arius.

Socr.l.1.c.14. p.44.c.d|Soz. l.2.c.16.p.464. b. 'Socrate & Sozomene ont cru qu'Arius & ſes diſciples aprés avoir eſté bannis dans le temps du Concile de Nicée, avoient auſſi-toſt eſté rappellez, & mis en liberté d'aller où il leur plairoit, à l'exception de la ville d'Alexandrie. Mais ils ne paroiſſent pas avoir eu d'autre fondement pour le croire, que la requeſte pretenduë d'Euſebe & de Theognis: [Et nous croyons faire voir ſur le Concile de Nicée *note* 8, que cette piece eſt trop ſuſpecte pour
Phiſg.l.2.c.1. p.8.9. y rien fonder.] 'Philoſtorge met auſſi le rappel d'Arius aſſez peu aprés le Concile de Nicée. [Mais il mele cela de tant de fables inſoûtenables, qu'il n'y a pas moyen de s'y arreſter.

Il ne reſte plus que Rufin, qui eſt different de Socrate & de Sozomene, en ce qu'il ne met point deux ſortes d'exils d'Arius. Il s'eloigne encore &
Ruf.l.1.c.11.p. 166.167. d'eux & de Philoſtorge,] 'en ce qu'il ne met ſon rappel qu'aprés la mort de Conſtancie, laquelle ſurvéquit à
Bar.326.§ 59. Helene: '& Helene ne peut eſtre morte qu'aprés l'an 326, [ou plutoſt en 328. *V. Sainte Helene § 7.*] 'Il ſemble meſme differer le rappel d'Arius juſque vers le temps du Concile de Jeruſalem, [tenu en 335; ce que nous ſuivrions volontiers, ſi nous croyions que cela ſe puſt accorder avec tant de perſecutions que S. Athanaſe avoit deja ſouffertes avant l'an 335, pour n'avoir pas voulu obeïr à la priere d'Euſebe, & au commandement exprés que Conſtantin luy avoit fait de recevoir Arius dans l'Egliſe. Car il n'y a pas moyen de dire que Conſtantin qui luy faiſoit ce commandement, laiſſoit en meſme temps Arius dans un exil qu'il ne ſouffroit qu'à cauſe de ſon hereſie. Quand meſme on diroit que cet exil ne conſiſtoit qu'à ne point entrer dans Alexandrie, Saint Athanaſe ne pouvoit pas ſelon la regle ordinaire, le recevoir à la communion, à moins qu'il ne fuſt preſent pour la demander & la recevoir:] '& Socrate aſſure en effet qu'il vint pour cela à Alexandrie.

Ruf.p.167.1. Socr.l.1.c.27 p.62.

[Il faut donc abandonner Rufin pour ce dernier point. Mais il n'y a pas la meſme neceſſité de l'abandonner pour l'autre; & au contraire ſon ſentiment conſideré en luy meſme, paroiſt fort probable. Car Conſtantin n'a pu rappeller Arius d'exil que dans la croyance qu'il avoit renoncé à ſon hereſie, & qu'il avoit embraſſé la foy Catholique: & Conſtantin dans cette perſuaſion ne pouvoit manquer de demander qu'on le receuſt dans la communion, comme il eſt certain qu'il l'a demandé. Il eſt viſible encore par toute l'hiſtoire, que comme Arius eſtoit Preſtre d'Alexandrie, & avoit d'abord eſté condamné par cette Egliſe, on a cru qu'il devoit auſſi rentrer dans la communion, par l'abſolution & le conſentement de la meſme Egliſe. C'eſt ce que les Euſebiens ont pourſuivi avec une extreme chaleur:] c'eſt ce qu'ils ont fait demander par Conſtantin: ç'a eſté le ſujet de toutes

Ath.ap.2.p. 718.

les

les perſecutions de Saint Athanaſe, qui refuſoit hautement d'admettre cet
fol.p.890.891. hereſiarque: '& lorſqu'aprés la depoſition de ce Saint il eut eſté receu par le Concile de Jeruſalem, [dont l'autorité pouvoit paroiſtre ſuperiure à celle de l'Egliſe d'Alexandrie ;] Ce Concile l'envoya neanmoins à Alexandrie, & écrivit à cette Egliſe, afin qu'elle le receuſt. [Il y a donc tout lieu de croire qu'il ne fut rappellé que lorſqu'on
Socr.l.1.c.24. p.60,a.b. voulut le renvoyer à Alexandrie,] 'à quoy Euſebe travailla ſelon Socrate, auſſitoſt aprés la depoſition de Saint Euſtathe, [c'eſt à dire en l'an 331; & qu'ainſi il faut mettre ſon rappel en la meſme année, ou au pluſtoſt à la fin de l'an 330, & raporter à ſon rappel ce que Socrate dit de ſon rétabliſſement à Alexandrie.

Ce qui nous oblige de dire qu'il faut peuteſtre mettre ſon rappel des la fin
c.25.p.61.b. de 330,] 'c'eſt la lettre que Conſtantin luy écrivit, raportée par Socrate, qui eſt datée du 27 de novembre. Car ſi nous la mettons en 331, nous ne pouvons commencer la perſecution de S. Athanaſe qu'eo 332. Et nous ne voyons pas que cela nous donne aſſez d'eſpace pour les divers evenemens qu'elle eut avant le Concile de Ceſarée en 334. Mais en mettant cette lettre en 330, nous pouvons dire que des le com-
Ath.ap.2.p. 778. mencement de 331,] 'Euſebe écrivit à S. Athanase pour luy faire recevoir Arius : ſur ſon refus il fit écrire Conſtantin ; ce qui n'ayant pas eu plus d'effet, il manda aux Meleciens d'agir ; les Meleciens furent quelque temps à inventer une calomnie ; & enfin ils accuſerent le Saint d'avoir voulu exiger des robes de lin : [& c'eſt peuteſtre là proprement le commencement de
Socr.l.1.c.24. p.60,a.b. ſa perſecution,] 'que Socrate dit avoir ſuivi de pres la depoſition de Saint Euſtathe, [faite en l'an 331.

On pourroit douter ſi la lettre du 27 de novembre ſe rapporte au rappel d'Arius: car elle n'en parle point expreſſément. Neanmoins nous ne voyons pas en quel autre temps on la pourroit mettre. On ne peut pas au moins la raporter] 'à l'ordre que Conſtantin luy
c.37.p.73.a. envoya pour venir à la Cour [en 336.] Car il venoit alors d'Alexandrie : '&
c.25.p.61.b. Conſtantin promet par ſa lettre de l'y renvoyer. 'Il eſtoit meſme mecontent
c.37.p.73.a. de luy en 336, [& il en paroiſt content dans ſa lettre. Le 27 de novembre pourroit ſe raporter au temps où Arius avoit eſté receu dans la communion par le Concile de Jeruſalem à la fin de 335.]
p.72.d. 'Mais ſelon l'hiſtoire, il alla alors [de Jeruſalem] à Alexandrie ſans retourner à la Cour. [Ainſi il vaut mieux ſuivre l'ordre de Socrate, & mettre cette lettre avant que Conſtantin envoyaſt Arius à Alexandrie pour y eſtre admis à la communion par Saint Athanaſe. Il y témoigne aſſurément bien de l'amitié pour un homme banni comme heretique & comme ſeditieux, & qu'on envoyoit proprement querir pour ſe purger de ſes crimes. Mais il faut croire qu'Euſebe l'avoit déja purgé dans l'eſprit de Conſtantin.

Nous ne pouvons nous empeſcher de remarquer ici une bevuë de Socrate, qu'on auroit peine à croire ſi on ne la
c.25.p.61.a. voyoit de ſes yeux.] 'Car ſur ce que la lettre de Conſtantin porte qu'Arius avoit déja receu ordre de venir à la Cour, il dit qu'il paroiſt par là que Conſtantin l'avoit ſouvent exhorté à la penitence, & qu'il le reprend de ce qu'il ne s'eſtoit pas haſté de revenir à la verité, aprés ce qu'il luy avoit écrit pluſieurs fois. [Je voudrois pour l'honneur de Socrate, qu'on puſt dire que cet endroit n'eſt pas de luy.]

NOTE X.

Pour la page 271.513.

Qu'il n'y a pas lieu de rejetter ce que dit Ruſin du Preſtre qui trompa Conſtantin.

Socr.l.1.p.142.d. 'M.r Valois a pour ſuſpect tout ce

que dit Rufin de ce Preſtre recommandé à Conſtantin par ſa ſœur, & auteur du rappel d'Arius. [Nous n'avons pas beaucoup plus d'eſtime que luy pour Rufin en matiere d'hiſtoire; Mais neanmoins nous ne voyons pas pourquoi rejetter une choſe qui n'a rien d'improbable ni qui la combate. Rufin ne nomme point ce Preſtre: mais combien y a t-il dans l'hiſtoire d'omiſſions de cette nature, dont on ne ſauroit rendre raiſon? S. Athanaſe n'en parle point: mais S. Athanaſe n'a pas fait une hiſtoire. Il a parlé des choſes qui ſont venues à ſon ſujet, & en a paſſé une infinité d'autres. Arius a certainement eſté rappellé d'exil; & Saint Athanaſe ne dit point comment. Rufin ſeul nous le dit: ſon recit n'a rien qui choque: il a eſté embraſſé par tous les hiſtoriens, & par Theodoret meſme. C'eſt porter l'exactitude juſques à l'excés, que de ne vouloir pas recevoir ces ſortes de faits, non comme des autoritez infaillibles, mais comme la pluſpart des choſes qu'on lit & qu'on entend, leſquelles on croit & on reçoit comme vraies tant qu'on ne trouve rien de contraire.]

Pour la page 274. § 14.

NOTE XI.

Qu'Aſclepas a eſté depoſé en l'an 331.

[Nous mettons en 331 la depoſition Bar. 347. § 91. d'Aſclepas de Gaza,] parcequ'elle arriva 17 ans avant le Concile de Sardique, [tenu en 347: & ainſi ce fut en 330 ou 331. Il ſemble meſme qu'il ait eſté depoſé par un Concile d'Antioche, & nommément par Euſebe de Ceſarée qui y eſtoit. Car c'eſt aſſez vraiſemblablement le ſens de ces paroles du Concile § 39. de Sardique,] que Baronius explique tout autrement, n'ayant pas conſulté Ath. ap. 2. p. 704. d. le grec; Qu'il avoit produit des actes faits à Antioche en preſence de ſes accuſateurs, & d'Euſebe de Ceſarée, & qu'il avoit prouvé ſon innocence par les ſentences de ceux qui l'avoient jugé. [Il fut donc apparemment depoſé par le meſme Concile d'Antioche, où Euſebe de Ceſarée depoſa S. Euſtathe en l'an 331.

Je ne ſçay ſur quoy] Baronius dit Bar. 347. § 39. qu'il avoit eſté dans la faction des Ariens avant le Concile de Nicée. [Je ne trouve rien qui porte à le croire.]

Sozomene dit qu'il fut depoſé ſur Soz. l. 3. c. 8. p. 507. b. ce que des heretiques luy objectoient d'avoir renverſé un autel. Mais les Bar. 347. 89. Euſebiens ne l'accuſoient d'avoir commis ce crime que depuis ſa depoſition, & depuis ſon retour [en l'an 338.]

Pour la page 276. § 15.

NOTE XII.

Sur les Eveſques mis à Antioche par les Euſebiens à la place de S. Euſtathe.

Socrate & Sozomene ne mettent Socr. l. 1. c. 24. p. 60. a. Soz. l. 2. c. 19. p. 470. a. point d'Eveſque à Antioche entre S. Euſtathe & Euphrone: [mais S. Jerome dans ſa chronique,] & Theodoret, Thdrt. l. 1. c. 21. p. 369. c. font preceder Euphrone par Eulale, [en quoy ils ſont ſuivis par la chronique de Nicephore, par Theophane *p.* 23. *d*, & par Eutyque *p.* 455, qui l'appelle Valere.] Eulale eſt auſſi reconnu Philoſ. l. 3. c. 15. p. 49. par Philoſtorge. [Nous avons marqué dans le texte, & on verra ſur Saint Euſtathe *note* 1, les raiſons qui nous obligent de mettre encore Paulin de Tyr avant Eulale.

Nous ne nous arreſtons point aux années que les chronologiſtes donnent à ces Eveſques, ni à ce que dit Socrate, Socr. p. 60. a. que le ſiege avoit vaqué huit ans avant l'election d'Euphrone. Tout cela nous meneroit bien audelà de l'an 335, auquel il eſt certain que Placille ſucceſſeur d'Euphrone aſſiſta au Concile de Tyr.]

Pour la page 277. § 16.

NOTE XIII.

Qu'il peut y avoir eu du trouble à la nomination d'Euſebe pour Antioche.

[Comme Socrate & Sozomene ne

mettent point d'Eveſque entre Saint Euſtathe & Euphrone elu ſur le refus d'Euſebe de Ceſarée, ils raportent à la nomination d'Euſebe les troubles arrivez ſelon luy au ſujet de S. Euſtathe; & Euſebe qui n'a pas mis le detail des choſes, donne occaſion à cette brouillerie. Neanmoins il diſtingue aſſez ſa nomination des troubles qui l'avoient precedée.] Euſ.v.Conſ.l. 3.c.53.p.515.d. Car il dit qu'il ne veut point raporter les lettres de Conſtantin ſur les troubles, mais ſeulement celles qui le regardent, leſquelles ce Prince écrivit aprés avoir appris l'agreable nouvelle de la réunion & de la paix.

[Cela n'empeſche pas qu'il n'y ait pu avoir auſſi quelque trouble à la nomination d'Euſebe; eſtant aiſé de croire Socr.l.1.c.24. p.39.c. ce que dit Socrate,] 'que le trouble ſe renouvella ſouvent quand il fallut elire Euſ.c.60.p. 517.d. de nouveaux Eveſques. 'Et en effet, Conſtantin dit qu'Euſebe quand il fut nommé, eſtoit venu à Antioche pour c.53.p.516.c. donner un bon conſeil. 'Euſebe meſme dit que ceux d'Autioche avoient fait la paix, ou *par ſon moyen*, comme l'a traduit M.r Valois; [ce qui ſe pourroit raporter à la depoſition de S. Euſtathe; ou *en luy*, c'eſt à dire en s'accordant à le nommer; ce qui marquera un nouveau trouble: & le terme grec, ἐφ' ᾧ, eſt plus favorable à ſes ſens.]

Pour la page 280.§17.

NOTE XIV.

Narration de Sozomene ſur l'ordination de Saint Maxime de Jeruſalem, fort ſuſpecte.

[Sozomene raporte une particularité importante de l'election de Saint Soz.l.5.c.20. p.470.c.d. Maxime de Jeruſalem.] 'Car il dit que Saint Macaire ſon predeceſſeur l'ayant ordonné Eveſque de Dioſpolis, le peuple de Jeruſalem qui le reveroit pour ſa qualité de Confeſſeur & la ſainteté de ſa vie, & qui à cauſe de cela le deſtinoit pour eſtre un jour ſon Eveſque, murmura fort de cette election, & en vint preſque à une ſedition; ce qui obligea S. Macaire à le retenir auprés de luy, & à donner un autre Eveſque à l'Egliſe de Dioſpolis. Et meſme les mieux inſtruits, ajoute Sozomene, aſſurent qu'ayant regret d'avoir ordonné S. Maxime pour cette Egliſe, il fit luy meſme ſoulever le peuple, pour avoir occaſion de le retenir, croyant qu'un homme comme luy, tres ferme dans la foy, & aimé du peuple, luy eſtoit neceſſaire pour maintenir ſon Egliſe en paix aprés ſa mort, & empeſcher qu'Euſebe & Patrophile qui l'avoient voulu inquieter, ne s'efforçaſſent de luy donner pour ſucceſſeur un homme de leur faction.

[Ce recit reçoit aſſez de difficulté. Car il y a peu d'apparence que Saint Macaire ordonnaſt des Eveſques dans la Paleſtine, vu le Canon que le Concile de Nicée venoit de faire, qui laiſſoit entierement à l'Eveſque de Ceſarée tous les droits de Metropolitain. Quand meſme il ſe ſeroit ſeparé d'Euſebe alors Eveſque de Ceſarée, comme Sozomene le dit auſſitoſt aprés *p.*47 t. *b*, il n'auroit pu entreprendre ſur ſes droits ſans bleſſer tout à fait Conſtantin, preſque egalement ami des Canons de Nicée, de la paix, & d'Euſebe.

De plus, il eſt aſſez difficile que le ſiege de Dioſpolis ou Lydde, ait vaqué en ce temps-ci,] 'puiſqu'Aece qui le tenoit des devant le Concile de Nicée, Thdrt l.1.c. 20.p.568.c. 'vivoit encore au temps de la depoſition de Saint Euſtathe, & de l'intruſion d'Euphrone, [qu'on ne peut mettre, ſelon ce que nous avons dit, avant l'an 332. Et meſme il ſemble qu'il ait vécu juſques en 349, comme nous le verrons ſur cette année meſme dans l'hiſtoire de Saint Athanaſe. Euſ.v.Conſ.l. 3.c.62.p.519.c.

NOTE XV.

Pour la page 280.§17.

Si Saint Maxime a conſenti à la depoſition de S. Athanaſe.

'Sozomene dit, comme un bruit Soz.l.5.c.6.p. commun, que S. Maxime avoit con- 594.c.d.

Socr.l.2.c.8. p.84.d. [a]Ath.ap.2.p. 775.cl.fol.p. 825.b.c.

ſenti par ſurpriſe à la depoſition de S. Athanaſe. 'Socrate en parle plus poſitivement. [a] S. Athanaſe meſme dit que les Eveſques du Concile de Jeruſalem, qui le receurent en 349, & dont Saint Maxime eſtoit le premier, luy firent excuſe de ce qu'ils avoient écrit auparavant, en luy proteſtant que ce n'avoit eſté que par force, & non volontairement. [Mais il n'eſt pas neceſſaire que cela ſuſt vray de chacun d'eux en particulier. Ainſi je ne ſçay ſi nous avons aſſez de raiſon pour preferer l'autorité de Socrate à celle

Ruf.l.1.c.17. p.170.1. de Rufin,] 'qui aſſure que S. Maxime fut toujours uni de communion avec S. Athanaſe.

Bar.350.§14. 'Baronius ſoutient abſolument que Socrate s'eſt trompé en ce point, & il allegue pour cela que S. Maxime a aſſiſté au Concile de Sardique, comme on le voit, dit-il, par ſa ſouſcription

Ath.ap.2.p. 768.c. conſervée dans Saint Athanaſe. [b] Mais

b.1.767 a. comme Saint Athanaſe meſme declare qu'une partie de ces ſouſcriptions ont eſté faites depuis le Concile, [il eſt viſible qu'on n'en peut rien conclure

Socr.n.p.112. a.d. dutout. Au contraire,] M.r Valois ſuppoſe tellement que Saint Maxime a effectivement ſigné la condamnation de Saint Athanaſe dans le Concile de Tyr, qu'il s'en ſert pour rendre ſuſpect de fauſſeté ce que dit Rufin, que Saint Paphnuce l'avoit fait ſortir de l'aſſemblée de Tyr, & l'avoit fait declarer pour Saint Athanaſe; [quoiqu'aprés s'eſtre déclaré pour luy, il ait encore pu ſigner ſa condamnation par foibleſſe, ou à Tyr meſme, ou à

p.118. Jeruſalem.] 'M.r Valois croit encore que c'eſt à cauſe de la faute que Saint Paul de Conſtantinople & S. Maxime avoient faite en ſignant à Tyr, (car les Ariens le diſent du premier,) que Saint Athanaſe ne parle point d'eux,

Ath.or.1.p. 291.b.c. 'lorſqu'il fait le denombrement des Prelats de ſon temps dont la foy ne pouvoit eſtre ſuſpecte.

NOTE XVI.

Pour la page 287.§ 21.

Qu'Arius meſme a eſté receu à la communion par le Concile de Jeruſalem.

Socr.n.p.183. 184. 'M.r Valois pretend que ce ne fut point Arius qui fut receu en l'an 335 dans le Concile de Jeruſalem, mais ſeulement ſes ſectateurs; parceque dans la lettre de ce Concile, & dans la pluſpart des endroits de S. Athanaſe, il y a ſeulement τοὺς περὶ Ἄρειον, [termes qui dans l'ordinaire ſignifient Arius ſeul, ou Arius & les Ariens, mais qui peuvent auſſi marquer les Ariens ſans Arius, quoique ce ſens ſoit aſſez rare.]

p.183.i.b. 'Ce qui oblige M.r Valois à cela, c'eſt qu'eſtant certain qu'Arius eſt mort durant que S. Alexandre eſtoit Eveſque de Conſtantinople, il pretend que Saint Paul avoit ſuccedé à S. Alexandre des devant le Concile de Tyr, qui preceda celui de Jeruſalem. [Mais nous eſperons faire voir en ſon lieu,] 'que les

Cave,p.90.a. preuves qu'il a pour mettre ſitoſt l'epiſcopat de Saint Paul, quelques fortes qu'elles ſoient, ne le ſont pas aſſez pour nous faire abandonner un ſentiment, [fondé non ſeulement ſur Rufin, ſur Socrate, & ſur Sozomene, mais encore ſur S. Athanaſe,] 'qui dit formellement

Ath.deſyn.p. 891.c. que la lettre du Concile de Jeruſalem vouloit qu'on receuſt Arius & ſes aſſociez, Ἄρειον καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ, & qu'elle approuve toute la malignité

Socr.n.p.183. a.d. d'Arius. M.r Valois dit que c'eſt parcequ'on le recevoit en recevant ſes diſciples. [Mais je ne ſçay ſi cette réponſe peut paroiſtre recevable.]

Ath.deſyn.p. 892.a. 'Les Euſebiens du Concile d'Antioche en 341, témoignent auſſi qu'ils avoient receu le Preſtre Arius, aprés avoir examiné & approuvé ſa foy. [Cela a bien du raport au Concile de Jeruſalem :] '& neanmoins M.r

Socr.n.p.184. a.a. Valois eſt obligé de dire que ce peut eſtre quelque Concile plus ancien. [Mais comment l'accorder avec Saint

Ath. de Syn. p.891.c. Athanaſe,] 4qui dit que le Concile de Jeruſalem eſt le commencement des Conciles de Euſebiens.

Socr.n.p.284. 2.b.c. 'Mr Valois demande pourquoi Conſtantin exigea d'Arius une nouvelle declaration de ſa foy, s'il avoit eſté receu dans le Concile de Jeruſalem, pourquoi S. Alexandre de Conſtantinople refuſoit de l'admettre dans l'Egliſe; pourquoi Saint Serapion conſultoit Saint Athanaſe pour ſavoir s'il eſtoit mort dans la paix & la communion Catholique. [Il eſt bien aiſé de luy répondre pour les deux derniers, eſtant certain que les Catholiques n'ont jamais eu aucun égard à ce qui s'eſtoit fait dans le Concile de Jeruſalem, comme on le voit dans le

Ath.de Ario. p.670.d. texte § 24. 'Ainſi S. Athanaſe n'avoit garde de ne pas répondre qu'Arius eſtoit mort hors de la communion de l'Egliſe. Mais il le prouve par ſa mort meſme, [ſans ſe mettre en peine d'examiner ſi quelque Concile l'avoit receu ou non.

Conſtantin meſme avoit quelque ſujet de demander à Arius une nouvelle aſſurance de ſa foy; puiſque ſi les autres Egliſes ne s'eſtoient pas encore

Ruf.l.1.c.11. p.167 1|Socr. l.1.c.37. p.72. d|Soz.l.2.c. 27. p.488. 489. declarées contre ſon abſolution,] 'les auteurs marquent aſſez au moins que celle d'Alexandrie l'avoit fait. [On peut preſumer la meſme choſe de Saint Alexandre de Conſtantinople, & de S. Jacque de Niſibe qui eſtoit alors à

Socr.p.73.a. la Cour.] 'Socrate di meſme qu'on fit entendre à Conſtantin qu'Arius eſtoit retombé dans l'hereſie, ou plutoſt qu'il ne l'avoit jamais quittée. [Il faut bien que Mr Valois réponde luy meſme de

n.p.284.1.a. cette ſorte à ſes objections,] 'puiſqu'il reconnoiſt qu'Arius a eſté abſous par un Concile.

c.d. 'Il paroiſt faire un grand fond ſur ce que Macaire eſtoit à Conſtantinople à la mort d'Arius, & eſtoit en la meſme ville longtemps avant le Concile de Tyr. [Cela eſt fort effectivement, pourvu qu'il ne puiſſe pas y avoir eu deux Macaires en ce temps là,] 'ou qu'un meſme n'ait pas pu aller deux fois à Conſtantinople. Pagi,340.§ 4.

[Je croy meſme qu'on peut dire que l'expreſſion du Concile de Jeruſalem, τὸν περὶ Ἄρειον, doit comprendre Arius, non ſeulement parcequ'il eſt rare qu'elle ne le comprenne pas, mais encore parceque le Concile n'a point dû nommer Arius ſans neceſſité, en écrivant à l'Egliſe d'Alexandrie, où il eſtoit tres odieux.

Il eſt viſible encore que dans cette expreſſion il faut entendre l'hereſiarque meſme, & non] 'l'autre Arius Socr.n.p.161. 2.c. compagnon de ſon hereſie, auquel Mr Valois voudroit bien quelquefois qu'on puſt raporter ce qui eſt dit de l'abſolution d'Arius par le Concile de Jeruſalem. [Car ce ſecond Arius n'a jamais fait de figure particuliere, bien loin d'avoir pu eſtre regardé comme le chef de ſa ſecte;] '& meſme Saint Pagi,340.§15. Athanaſe n'en dit jamais un ſeul mot: 'de ſorte qu'il eſt ridicule de croire que § 25|Cave, p. c'eſt luy qu'il marque quand il parle 90.a. d'Arius receu avec ſes diſciples par le Concile.

NOTE XVII. Pour le p.750 l.27. § 21.

Sur la confeſſion de foy d'Arius raportée par Socrate.

'Socrate raporte une confeſſion de Socr.l.1.c.26. p.61.62a. foy d'Arius & d'Euzoïus, preſentée à Conſtantin, lorſqu'il les voulut renvoyer à Alexandrie, avant les perſecutions de Saint Athanaſe, [& ainſi à la fin de 330, comme nous croyons. Sozomene dont le recit eſt aſſez embaraſſé,] 'paroiſt vouloir qu'Arius & Soz. l.2.c.27. p.485.a.b. Euzonius n'aient preſenté cette confeſſion que vers le temps du Concile de Jeruſalem, [en 335.] 'Il paroiſt en Ruf.l.1.c.11, p.167.1. cela avoir voulu ſuivre Rufin, [qui brouille tout à ſon ordinaire.] 'Ce qui Ath.de Syn. p.890.d. eſt certain, c'eſt que Conſtantin écrivant aux Eveſques en 335, leur envoya

une confeſſion de foy que les Ariens luy avoient preſentée ; & ſur cela ils furent receus par le Concile de Jeruſalem. Il n'y a guere à douter que ce ne ſoit celle que raportent Socrate & Sozomene, comme le ſoutient le P. Pagi : [car on ne manqua point ſans doute de la conſerver ; & nous n'en avons point d'autre de ce temps là. Il eſt aiſé de croire d'autre part, que Arius avoit donné quelque declaration de ſa foy avant que Conſtantin entrepriſt en 331 de le faire recevoir par Saint Athanaſe. Ainſi nous avons cru devoir ſuivre Socrate pour ce point : & dire qu'avant les Conciles de Tyr & de Jeruſalem, Arius avoit preſenté de nouveau à Conſtantin la meſme confeſſion de foy qu'il luy avoit preſentée cinq ans auparavant. Si c'en eſtoient deux differentes, on peut toujours s'aſſurer qu'elles eſtoient aſſez ſemblables.]

Pagi, 340. §. 33.

NOTE XVIII.

Pour la page 288. § 21.

Fautes de Rufin dans la lettre de Conſtantin au Concile de Jeruſalem.

'Rufin dit que Conſtantin prioit le Concile de Jeruſalem de recevoir Arius, ſi Alexandre ſon Evesque y conſentoit. [S. Alexandre eſtoit mort il y avoit déja long-temps : mais peut-eſtre que Conſtantin avoit demandé le conſentement de l'Eveſque d'Alexandrie, ſans le nommer. Car quoique Rufin parle du Concile de Jeruſalem, qui ne fut tenu qu'aprés la depoſition de S. Athanaſe, neanmoins Conſtantin ignoroit cette depoſition, & il y a toute apparence qu'il écrivit aux Eveſques qui ſe devoient aſſembler à Tyr, ou à Jeruſalem :] 'Car on voit que les Ariens eſtoient à Tyr. [Mais on l'a raporté au Concile de Jeruſalem, parceque la choſe fut executée.]

Ruf. l. 1. c. 11. p. 467. t.

Ath. ap. p. 801. a.

Ruf. p. 467. t.

'Rufin ajoute que Conſtantin alleguoit la moderation du Concile [de Nicée,] qui avoit condanné les dogmes d'Arius & non pas ſa perſonne ; [ce qu'il eſt fort difficile d'ajuſter avec Rufin meſme.] 'Sozomene qui copie preſque mot à mot ce qu'il dit en cet endroit, [n'en met rien dutout & quoique cela fuſt fort favorable à Arius, neanmoins,] 'ſes partiſans qui le receurent à Jeruſalem, ne témoignent point que Conſtantin euſt rien ecrit de ſemblable.

Soz. l. 2. c. 27. p. 486. a.

Ath. de ſyn. p. 890. a.

NOTE XIX.

Pour la page 288. § 21.

Fautes dans la lettre du Concile de Jeruſalem, corrigées.

'Saint Athanaſe applique ſi ſouvent & ſi poſitivement à ſa perſonne & à ſa condannation, ce que diſent les Euſebiens ; Que l'on avoit banni de l'Egliſe l'envie & la malignité avant que d'y recevoir Arius, [qu'il eſt impoſſible de douter que ce ne fuſt le ſens de leur lettre. Cependant il paroiſt aſſez difficile d'y trouver ce ſens ſelon que nous l'avons aujourd'hui dans les imprimez. Il y a donc apparence qu'au lieu de πάντα μὲν ἐξορίσας τὰς ἐκκλησίας τοῦ Θεοῦ φθόνον, καὶ πᾶσαν μακρὰν ἀπελάσας βασκανίαν, il faut lire π. μ. ἐξορίσαντας τ. ἐ. τ. Θ. φ. κ. π. μ. ἀπελάσαντας βασκανίαν, & un peu aprés, ἀπλωμένη δὲ au lieu de δὲ, ou oſter ce δὲ, & entendre toutes ces paroles comme dites non par Conſtantin, quoiqu'il le ſemble d'abord, mais par les Eveſques qui écrivent ; à quoy Saint Athanaſe qui avoit ſans doute vu la lettre de Conſtantin, ne pouvoit pas ſe tromper. C'eſt ſeulement en ce ſens qu'il eſt vray, comme le dit Socrate, qu'ils marquoient indirectement qu'ils avoient banni Saint Athanaſe.] [Il ſeroit plus aiſé de corriger ſimplement ἐξορίσαι, & ἀπελάσαι. Mais ce ſeroit faire parler Conſtantin.]

Ath. de ſyn. p. 890. c. 89. c. & 91. 1. B. p. 734. b.

Socr. l. 1. c. 33. p. 49. a.

Pour la page 289. § 22.

NOTE XX.

Qu'on n'a pas droit de dire qu'Arius n'ait eſté receu par une partie du Concile de Jeruſalem.

Ath.ap.2.p. 802.a.b. 'Ce que dit Saint Athanaſe que ceux qui receurent Arius dans le Concile de Jeruſalem, ruinoient en un coin du monde le grand Concile de Nicée,

Bar.335.§ 54. 'donne lieu à Baronius de croire que les Ariens ne furent receus que par ceux de la faction d'Euſebe, qui eſtoient reſtez exprés à Jeruſalem aprés que les autres Eveſques furent retournez en leurs Egliſes. [Mais cette conjecture eſt bien foible pour appuyer une choſe conſiderable, dont aucun hiſtorien n'a parlé, tous diſant ſimplement que les Ariens furent receus par le Concile de Jeruſalem. Conſtantin en mandant auſſitoſt aprés] Ath.ap.2.p. 803.804. 'à tous les Eveſques du Concile de Tyr, de venir à Conſtantinople, [ſuppoſoit au moins que ceux là eſtoient encore demeurez enſemble:

p.805.a. & S. Athanaſe le confirme, 'lorſqu'il dit que ſur cet ordre les Euſebiens furent ſeuls à la Cour, & empeſcherent

Socr.l.1.c.35. l.2.71.a Suz.l.2. c.28.p.488.c. les autres Eveſques d'y aller. 'Socrate & Sozomene marquent auſſi que le Concile ne ſe ſepara qu'en ce temps là. [Ce n'eſt pas qu'il ne paroiſſe difficile de voir pourquoi Saint Athanaſe dit qu'on faiſoit en un coin ce qu'on faiſoit à Jeruſalem dans une aſſemblée qu'Euſebe nous repreſente comme egale au Concile de Nicée. Mais on peut toujours dire que les œuvres des tenebres ſe font dans les tenebres: & les méchans, quelque grand nombre qu'ils puiſſent eſtre, paſſent pour rien devant Dieu, & devant ſes Saints.]

Pour la page 292. § 23.

NOTE XXI.

Endroit de S. Athanaſe ſur Aſtere, corrigé.

Ath dec.Nic. p.256.2. 'Saint Athanaſe dit en un endroit, qu'Arius avoit tranſcrit d'Aſtere ce blaſpheme, que le Pere avoit créé le Fils pour faire par luy les autres creatures. 'Dans la ſuite du meſme traité p.269.a. raportant quelques autres blaſphemes des Euſebiens copiez par Aſtere, il ajoute, καὶ πρὸ αὐτοῦ ὁ Ἀρειος μανθάνει, [ce qui ne fait point de ſens. Il faut oſter μανθάνει comme repeté de la ligne d'audeſſus; & en effet, le traducteur ne le met point: ou mettre παρ' αὐτοῦ au lieu de πρὸ αὐτοῦ, & cela ſe peut confirmer par ce que Saint Athanaſe ajoute, *comme je l'ay déja dit*. Il eſt aiſé qu'Arius ait dit quelques blaſphemes avant Aſtere, & qu'il en ait pris d'autres de luy.] 'L'edition des Bene- c.1.II.p.225.f. dictins ne nous éclaircit point cet endroit.

Pour la page 296. § 25.

NOTE XXII.

Sur les diverſes manieres dont on raporte la mort d'Arius.

[Nous nous contentons de faire dans le texte le recit de la mort d'Arius, ſelon qu'on le peut tirer des auteurs; & nous croyons que la ſimple expoſition de la verité, ſuffira ſeule pour refuter diverſes particularitez que nous n'avons pu accorder avec le reſte, ſans qu'il ſoit neceſſaire d'examiner toutes ces difficultez en particulier. Nous remarquerons ſeulement] 'que Bar.336.§ 54 Baronius met cette mort le dimanche au matin, fondé ſur un endroit de S. Athanaſe, où la traduction porte que ce fut avant le lever du ſoleil. 'Mais Ath.or.1.p. puiſque dans le grec il y a au contraire, 302.a. que ce fut avant le coucher, ἔτι ἔδυ, [il faut mettre ce paſſage à la teſte de tous les autres qui nous font croire que ç'a eſté le ſamedi au ſoir, quoique Ruſin & Theodoret diſent le contraire.]

Pour la page 307. § 29.

NOTE XXIII.

Que S. Luce peut eſtre venu à Rome en l'an 340.

[On ne peut guere douter que ceux Hil.fr.2.p.14.

qui accuſerent S. Luce d'Andrinople, d'avoir jetté aux chiens les ſaints Myſteres, aprés eſtre revenu [d'exil, ne l'aient auſſi chaſſé une ſeconde fois de ſon ſiege, quand nous n'aurions pas pour cela] 'le témoignage de Socrate & de Sozomene. [Ainſi c'eſt en vain] 'que Blondel veut ruiner ce que diſent ces auteurs, que S. Luce vint à Rome vers l'an 340, implorer le ſecours de Jule, ſur ce que S. Athanaſe dit, 'qu'il eſtoit chargé de chaines: d'où Blondel infere qu'il n'avoit pas la liberté d'aller à Rome. [Il peut dans un meſme banniſſement avoir eſté enchainé, & puis laiſſé libre, & il eſt encore plus probable qu'il fut enchainé dans ſon premier banniſſement, & qu'il vint à Rome dans le ſecond.] 'Les Ariens meſmes diſent que luy & quelques autres alloient de tous coſtez pour ſe plaindre de leurs juges, & ſe faire rétablir, s'ils pouvoient, en leurs eveſchez. [Car il eſt viſible qu'au lieu de *Paulum & Lucium*, qui n'a point de ſens, il faut lire en cet endroit, *Paulus & Lucius*.]

Socr.l.2.c.15. p.91.c] Soz.l.3.c.8.p.507.c. Blond.prim.

Ath.ſo'.p. 821.a.

Bar.347.§ 91.

NOTE XXIV.

Pour la page 309.§ 29.

Si Theodule de Trajanople aſſiſta au Concile de Sardique.

'Le Concile de Sardique parlant de l'Eveſque Theodule condanné à mort par la pourſuite des Euſebiens, luy donne le titre de *Bienheureux*, ὁ μακαρίτης, [comme s'il euſt déja eſté mort. Neanmoins ſi c'eſt celui de Trajanople, comme il y a toute apparence, nous ne voyons pas moyen de douter, ſur] 'ce qu'en dit S. Athanaſe, qu'il vécuſt encore aprés ce Concile. 'Socrate le fait meſme ſurvivre à Conſtant mort en 350. [Mais, il ne paroiſt point en avoir rien ſceu que par S. Athanaſe, ſelon lequel il devoit mettre ce qu'il en dit en 347 ou 348.]

Ath.ap.2.p. 702.c.

Ath.ſol.p. 821.a.b. a Socr.l.2.c. 26.p.117.b.

'Dans noſtre texte de S. Athanaſe on lit ſeulement, ὁ ὢν συλλειτουργὸς &c. [& le verbe y manque. Ainſi il faut ſuivre] 'ce que nous trouvons dans Theodoret, αὐτῷ γὰρ ὁ συλλειτουργὸς. Le P. Sirmond a traduit *exceſſit*, [qui peut ſignifier que Theodule avoit eſté obligé de quitter ſon Egliſe, ou meſme qu'il eſtoit mort. S. Hilaire ſemble l'avoir entendu en ce dernier ſens,] 'puiſque dans la traduction qui ſe trouve de cet endroit dans ſes fragmens on lit *deceſſit enim... Theodorus*. 'M.r Valois ſoutient que c'eſt le ſens qu'il faut prendre, puiſque Theodule eſt appellé *Bienheureux*. Mais auſſitoſt aprés, il reconnoiſt que S. Athanaſe nous donne tout ſujet de croire que Theodule vivoit encore, & qu'ainſi on peut traduire, αὐτῷ par *ſedem ſuam reliquit*. Il nous apprend meſme qu'Epiphane & d'autres traducteurs, en ont tiré que Theodule eſtoit preſent au Concile. [Et en effet, αὐτῷ ſignifie aſſez naturellement qu'il s'eſtoit levé dans l'aſſemblée pour reprocher ſa perſecution aux Euſebiens: au lieu que je ne ſçay comment il pourroit ſignifier qu'il eſtoit mort.]Les Benedictins dans leur nouvelle edition ont mis ἀποθανὼν ὁ συλλειτουργὸς &c. ſur l'autorité d'un manuſcrit de la bibliotheque du Roy: & ils pretendent qu'on ne peut pas dire que Theodule ne ſoit mort qu'aprés le Concile de Sardique. Ils remarquent fort bien que le terme de μακαρίτης dont on ne ſe ſert qu'à l'égard d'un homme mort, favoriſe tout à fait leur ſentiment. 'On peut voir comment ils expliquent l'endroit où S. Athanaſe nous le repreſente comme vivant encore au temps de ce Concile. 'Au reſte M.r Valois n'heſite point à dire que ce Theodule eſt celui de Trajanople.

Thdrt.l.2.c. 6.p.590.a.

Hil.fr.1.p.9.

Thdrt.n.p. 19.2.d.

Ath.t.1.p. 363.d.

p.354.c.

Thdrt.n.p. 19.d.2.

NOTE XXV.

Pour la page 310.§ 29.

Sur Marcel martyrizé, dit-on à Nicomedie.

[Entre ceux que la perſecution des Ariens

Ariens a couronnez en Orient, nous n'avons point cru devoir parler de Marcel, que pluſieurs martyrologes mettent le 26 de novembre, comme un Martyr, à Nicomedie; parcequ'il eſt à craindre qu'il ne ſoit pas different de Marcule le pretendu martyr des Donatiſtes dans la Numidie. Nous avons traité ce point dans le titre des Donatiſtes § 47.]

Pour la page 312. § 30.

NOTE XXVI.

Que les vingt-cinq Canons attribuez au Concile de la Dedicace, peuvent eſtre de deux Conciles.

Schel. de Ant. p. 245.

'Nous avons dans Denys le Petit, & dans toutes les autres Collections des Conciles, dont il y en a que l'on croit plus anciennes que le Concile de Calcedoine, un recueil de 25 Canons attribuez à un Concile d'Antioche, placez aprés ceux de Nicée & de Gangres, & avant ceux de Laodicée & de Conſtantinople; [ce qui donne lieu de croire qu'ils ont eſté faits vers le milieu du IV. ſiecle: & on a accoutumé de les attribuer tous au Concile de la Dedicace, c'eſt à dire à celui que les Euſebiens tinrent à Antioche au commencement de l'an 341, pour la dedicace de la grande egliſe.] 'Cela ſe trouve expreſſément dans une Collection qu'on croit eſtre du V. ſiecle, & dans celle de Denys le Petit, quoiqu'il y ait pluſieurs manuſcrits de celle-ci où le mot *in Enceniis* ne ſe lit pas. 'Socrate aſſure en effet que ce Concile a fait quelques loix.

p. 145. 146.

Socr. l. 2. c. 10. p. 88. c.

c. 8. p. 85. a.

'Il luy attribuë particulierement un Canon contre les Eveſques qui ayant eſté depoſez, rentreroient dans l'epiſcopat ſans l'autorité d'un Concile. 'C'eſt aſſez clairement ce qui eſt ordonné dans le quatrieme & dans le 12.e Canon d'Antioche. 'Theophile & les autres ennemis de S. Chryſoſtome ſe ſervirent auſſi d'un Canon ſemblable pour faire depoſer ce Saint; & on leur répondit, que c'eſtoit un Canon fait par des impies qui communiquoient avec Arius, & par des Ariens, qui l'avoient fait exprés pour condanner Saint Athanaſe, 'de ſorte qu'il avoit eſté rejetté par le Pape Jule, par le Concile de Sardique, & par tous ceux qui avoient declaré S. Athanaſe innocent. Socrate dit nettement qu'il avoit eſté fait à Antioche. 'Il eſt vray que Pallade cite le Canon produit par Theophile en des termes aſſez differens de ceux du Concile d'Antioche, & dit qu'il avoit eſté fait par 40 Ariens, [au lieu qu'il y avoit 90 ou 97 Eveſques dans le Concile de la Dedicace. Mais il peut y avoir faute dans le nombre de quarante; & ſi les termes de Pallade ſont differens du quatrieme Canon d'Antioche, le ſens en eſt tout à fait le meſme.

Conc. t. 2. p. 564. 568.

Pall. v. Chry. p. 72.

p. 76.

p. 78 | Conc. p. 303. d. & 1. 6. c. 18. p. 327. b.

Pall. p. 72.

Ainſi c'eſt aſſurément avec fondement qu'on attribuë les 25 Canons au Concille de la Dedicace. Il y a neanmoins quelque lieu de douter ſi ce fondement eſt aſſez ſolide pour les luy attribuer tous. Car il eſt aiſé qu'on ait joint enſemble des Canons de divers Conciles d'Antioche, qu'on aura enſuite attribuez à un ſeul de ces Conciles, parcequ'il eſtoit le plus celebre, & qu'on avoit peut-eſtre tout à fait perdu la memoire des autres. On a joint de meſme en un corps les Canons des Conciles d'Afrique du temps d'Aurele: mais on a eu ſoin de diſtinguer de quel Concile chacun eſtoit pris: & on aura pu negliger cette precaution dans ceux d'Antioche. On voit les Canons de Sardique citez par les Papes comme des Canons de Nicée; & on n'en ſauroit rendre de meilleure raiſon, ſinon qu'ils eſtoient écrits de ſuite ſans eſtre diſtinguez par un titre particulier, comme on le trouve encore dans le manuſcrit que le Pere Queſnel a fait

imprimer dans le ſecond tome de ſon S. Leon.

Il reſte maintenant à voir s'il y a ſujet de croire qu'il ſoit arrivé quelque confuſion ſemblable dans les Canons d'Antioche. La conformité du 13.e & du 22.e Canon, a paru telle à des
Conc.p.568. perſonnes habiles.] 'Car quoique le premier ſemble fait particulierement pour défendre aux Eveſques d'aller ordonner d'autres Eveſques hors de
T.572.Schel. P.554. leur province, '& le ſecond pour empeſcher qu'ils n'ordonnent des Preſtres & des Diacres hors de leur dioceſe; [neanmoins l'un & l'autre leur défend ſi generalement de faire aucune fonction hors de leur juriſdiction ordinaire, qu'on peut dire que l'un des deux ſuffiſoit ſans l'autre, ſurtout le premier.

Il y a auſſi pluſieurs de ces Canons qu'on peut dire avec raiſon eſtre trop beaux & trop ſaints, pour venir de perſonnes auſſi deſtituées de l'Eſprit ſaint, que l'eſtoient les Euſebiens. L'ordination de Gregoire eſt trop condanné par le 19e, & les divers changemens d'Euſebe par le 21.e pour croire qu'ils les aient ou faits, ou laiſſé faire par d'autres. Et de plus, comment des Eveſques auſſi courtiſans que ceux du Concile de la Dedicace, ont-il pu faire un Canon auſſi ſevere qu'eſt l'onzieme pour empeſcher les Eveſques d'aller à la Cour? On peut auſſi remarquer qu'ils ne ſont pas exprimez de la meſme maniere. Car les uns ſont un diſcours parfait & abſolu, & les autres ſont
Conc.p.561.b. ſeulement en forme de titres.] 'Le premier parle de Conſtantin plutoſt comme vivant que comme mort: [& je ne ſçay ſi les Euſebiens auroient jamais voulu autoriſer le Concile de Nicée du temps de Conſtance, en parlant avec autant de reſpect que fait ce Canon.]

p. 560. 'A la teſte de ces Canons, il y a une epiſtre ſynodale touchant quelques reglemens faits par un Concile d'Antioche, & adreſſée à tous les Eveſques de la Syrie: Elle eſt courte, & ne parle que d'union & de charité, [dont les Euſebiens eſtoient fort eloignez. Mais ce n'eſt pas tant ce qui donne lieu de croire qu'elle n'eſt pas d'eux, puiſque la bouche eſt ſouvent contraire au cœur, que le titre de cette lettre,] qui marque les provinces dont le Concile eſtoit compoſé. Car elles ſont toutes du patriarcat d'Antioche, [ſans qu'il y ſoit parlé ni de la Cappadoce, ni de la Thrace, ni de pluſieurs autres provinces dont les principaux Eveſques eſtoient au Concile de l'an 341.]

['A cette lettre ſont jointes les ſouſ- p.559-562.
ſcriptions d'environ trente Eveſques, tous auſſi des provinces du patriarcat d'Antioche. Et parmi ces 30 Eveſques, il ne s'en trouve aucun de ceux qui ſont marquez dans l'hiſtoire comme les chefs du Concile de la Dedicace, & qui tenoient la pluſpart les principaux ſieges de l'Orient,] hors Macedone de Mopſueſte, & Narciſſe d'Irenople ou Neroniade. 'Au con- p.560.
traire l'on y trouve Theodore, [ou plutoſt Theodote] de Laodicée en Syrie, [qui eſtoit mort avant le Concile de Tyr en l'an 335, auquel George ſon ſucceſſeur aſſiſta auſſi-bien qu'à celui d'Antioche en l'an 341.] 'On y trouve p.559.
auſſi Anatole d'Emeſe, [au lieu que nous ſavons qu'Euſebe fut fait Eveſque d'Emeſe dés le commencement du Concile.]

'On y trouve encore S. Jacque de p.559.560.
Niſibe, & Saint Paul de Neocesarée, [celebres Confeſſeurs, quoique perſonne n'ait remarqué que ces deux Saints aient aſſiſté au Concile de la Dedicace: & ce ſeroit meſme bleſſer le reſpect que nous devons à leur pieté, de vouloir qu'ils euſſent pris part à ce qui ſe fit dans cette aſſemblée

Bar.341.§ 27. d'iniquité.] 'Cela oblige Baronius à dire que S. Jacque, & les autres Orthodoxes qu'il pretend avoir aſſiſté au Concile de 341, y firent de grands efforts pour s'oppoſer à la faction des Euſebiens. [Mais il le dit de ſon autorité, & il n'en paroiſt quoy que ce ſoit dans l'hiſtoire.

Il eſt bien plus aiſé, pour ſauver l'honneur de ces Saints, & lever les autres difficultez que nous avons marquées, particulierement les ſignatures de Theodote & d'Anatole, de dire qu'on a confondu deux differens Conciles d'Antioche, celui de la Dedicace en l'an 341, aſſemblé de tout l'Orient, & un autre qui n'eſtoit que du patriarcat d'Antioche, & qui doit avoir eſté tenu avant l'an 335, puiſque George ſucceſſeur de Theodote aſſiſta cette année là au Concile de Tyr. Ainſi nous pourrons mettre ce premier Concile du temps de S. Euſtathe, de la ſainteté duquel une partie des 25 Canons d'Antioche eſt tres digne. La réunion de l'Egliſe d'Antioche dont parle la lettre ſynodique, convient aſſez bien à l'hiſtoire de S. Euſtathe, *V. ſon titre*: & je ne voy pas au contraire comment Saint Jacque de Niſibe auroit pu atteſter que cette Egliſe eſtoit parfaitement unie, depuiſqu'elle eut eſté malheureuſement dechirée par l'injuſte depoſition de Saint Euſtathe. Que ſi le nom de Saint Euſtathe ne ſe lit pas dans les ſouſcriptions, on n'y trouve point auſſi le nom d'aucun autre Eveſque d'Antioche, quoique la lettre qui precede les ſouſcriptions ſoit écrite de cette ville.]

Ath.vie,t.1. p.715. 'On avoit propoſé ces conjectures dans la vie de S. Athanaſe, pour eſtre examinées par les perſonnes habiles.

Schel.deAnt. p.141. 'Et nous apprenons d'un auteur qui a entrepris de les combatre, qu'elles ont eſté bien receuës du public, & qu'elles ſe ſoûtiennent communément. [C'eſt ce qui nous a fait prendre la liberté de les ſuivre, & d'omettre dans le texte diverſes choſes qui ne paroiſſent point appartenir au Concile de la Dedicace. Nous y avons ſeulement laiſſé tous les Canons, que nous n'avons pas voulu ſeparer les uns des autres, y en ayant beaucoup dont il n'eſt pas aiſé de dire auquel des deux Conciles ils appartiennent. Pour les raiſons par leſquelles Schelſtrat pretend combatre la diſtinction des deux Conciles d'Antioche; nous ne voyons point qu'il y en ait qui puiſſent paroiſtre conſiderables, ni qu'il ait répondu bien ſolidement à celles qu'on a alleguées pour établir cette diſtinction.]

NOTE XXVII.

Pour la page 312.§ 30.

Que ce qu'on dit des 36 Eveſques Euſebiens dans le Concile d'Antioche, n'eſt point fondé.

'Baronius, & divers autres aprés luy, ont écrit que de tous les 90 ou 97 Eveſques du Concile d'Antioche en 341, il n'y en avoit que 36 qui fuſſent pour la faction d'Euſebe. Mais ils ne ſe ſont fondez que ſur un paſſage du Pape Jule, où l'on a confondu μόνος, *ſeul*, avec μονὴ STATIO, *une journée*. Car le ſens de cet endroit n'eſt pas comme l'a cru Baronius, que Gregoire n'a eſté ordonné que par 36 Eveſques, mais qu'il l'a eſté à 36 journées du lieu pour lequel on le deſtinoit, quoique les Canons veuillent qu'un Eveſque ſoit ordonné à la vuë de ceux qu'il doit gouverner. L'on conte en effet 36 journées d'Antioche à Alexandrie.

Socr.n.p.82 Schel.p.49. 50.

Ath.ap.2.p. 748.t.1.2.p. 148.1.

'Ce qu'on dit de ces 36 Eveſques Euſebiens, ſe pourroit mieux appuyer ſur Pallade, qui attribuë à quarante Eveſques Ariens le Canon fait contre S. Athanaſe, c'eſt à dire le 4.e de ceux d'Antioche; & il eſt ſuivi en cela

Schel.p.50. Pall.v. Chry.p.78.

par George d'Alexandrie, qui a fait aprés luy la vie de S. Chryſoſtome. Schelſtrat s'eſt fondé ſur cela pour dire qu'aprés que les 90 Eveſques du Concile eurent fait les 25 Canons que nous avons, Euſebe demeura avec 40 autres de ſa faction, pour faire un nouveau Canon contre S. Athanaſe. & ordonner enſuite Gregoire en ſa place. [il ſeroit encore plus aiſé de dire qu'il ne ſe trouva d'abord que 40 Eveſques au Concile, qui firent le 4.e Canon, & ordonnerent Gregoire. Mais puiſque Saint Athanaſe, Saint Hilaire, & tous les autres, attribuent generalement à 90 ou 97 Eveſques tout ce qui s'eſt fait à Antioche; il y a bien plus d'apparence que ce τεσσαράκοντα a eſté mis pour ὀγδοήκοντα par une pure bevuë de Pallade ou de ſon copiſte; & que George l'a copié comme il le trouvoit.]

Pour la page 314-331.

NOTE XXVIII.

Sur ce que Schelſtrat avance pour taſcher de juſtifier une partie du Concile d'Antioche.

[Schelſtrat qui a entrepris de canoniſer les 25 Canons d'Antioche, & pour cela de ſoûtenir l'honneur du Concile de la Dedicace, dans lequel il pretend qu'ils furent tous faits,] diſtingue deux parties de ce Concile, dont il ſoûtient la premiere, & condanne l'autre. Il veut que d'abord les Canons aient eſté faits par tous les 90 ou 97 Eveſques du Concile, mélez d'Orthodoxes & d'Euſebiens, mais dont les derniers, deguiſoient alors leurs intentions & leurs ſentimens; & qu'enſuite la pluſpart des Eveſques s'eſtant retirez, quarante Euſebiens ſoient demeurez, aient fait le Canon raporté par Pallade pris du quatrieme & du douzieme de ceux qu'on avoit faits d'abord, aient declaré Saint Athanaſe coupable pour avoir violé ce Canon, & aient enſuite ordonné Gregoire en ſa place.

Schel de Ant P.665.& 69.& alibi.

[Il y auroit bien des choſes à dire ſur cela; mais il ſuffit de remarquer que la difference qu'il met entre le 4.o Canon & celui de Pallade, eſt abſolument nulle pour le ſens.] 'Le 4e, dit Schelſtrat, ne parle point comme l'autre des Eveſques depoſez juſtement ou injuſtement. 'Mais dés qu'il declare qu'un Eveſque depoſé, qui s'eſt rétabli ſans l'autorité d'un Concile, ne peut plus jamais eſtre receu à ſe juſtifier, [il comprend abſolument tout Eveſque depoſé, juſtement ou injuſtement. Il n'en falloit point davantage, ni à Euſebe contre S. Athanaſe, ni à Theophile contre S. Chryſoſtome. Ainſi il eſt hors de toute apparence, qu'Euſebe ayant en main le quatrieme Canon fait ſolennellement par prés de cent Eveſques, il en ait voulu faire faire un autre tout ſemblable, mais bien moins autoriſé, & qui n'euſt pu ſervir qu'à décrier ſa conduite.] 'Si George ajoute à la depoſition irrevocable la peine de l'exil, dont les Canons d'Antioche ne parlent point; [c'eſt à luy à répondre de l'addition qu'il fait à Pallade? & ce n'eſt pas un auteur qui nous doive embaraſſer.

p.671. Conc.t.2.p. 564.b. Schel.p.671.

Il doit donc demeurer pour conſtant que le 4.e Canon d'Antioche eſt celui qu'on a fait contre Saint Athanaſe, que Saint Chryſoſtome a taſché d'obſerver, comme le prouve Schelſtrat, pour oſter tout pretexte à ſes ennemis, & qu'il a neanmoins rejetté avec le Pape Innocent, comme fait par des heretiques & des Ariens & comme condanné par Jule & par le Concile de Sardique. Cette remarque ſuffit pour renverſer tout le ſyſteme de Schelſtrat.] 'Il faut neanmoins ajouter qu'il reconnoiſt que Socrate eſt contre luy, 'en diſant que l'affaire de Saint Athanaſe fut la premiere qu'on traita à Antioche; & il avoue encore

p.662. Socr.l.2.c.8. p.85.a.

que Sozomene & tous les autres en-
Schel.p.663. ſuite ont ſuivi Socrate. 'Mais il leur oppoſe Pallade, [qui ne dit rien du-tout de contraire, comme nous avons vu dans la note precedente. Un Canon ou deux faits d'abord exprés pour opprimer Saint Athanaſe, ne ſont pas propres à montrer que l'on n'ait pas commencé par ſon affaire. Et on n'en peut pas meſme tirer que les autres Canons aient eſté faits en meſme temps; eſtant aiſé qu'on les ait reſolu en divers temps ſelon les occaſions qui ſe preſentoient, pour les raſſembler & les rediger en un corps à la fin de l'aſſemblée.] Schelſtrat pretend qu'on a toujours dû commencer les Conciles par ce qui regardoit la foy; [comme ſi c'eſtoit une preuve qu'on
p.665|Ath.ap. a.p.749.a. l'a toujours fait.] 'Il allegue ces paroles du Pape Jule: *Quand Athanaſe auroit eſté trouvé coupable depuis le ſynode &c*, comme une preuve claire & convaincante pour ſon ſentiment, ſuppoſant que ce ſynode eſt celui d'Antioche, quoiqu'on puiſſe l'entendre de celui de Tyr: & il eſt meſme
Schel.p.669. viſible qu'on le doit. 'Il pretend que le meſme Pape attribuë tous les maux de l'Egliſe à un petit nombre de perſonnes, & qu'ainſi on ne peut pas en faire coupables les 90 Eveſques du
Ath.p.752.b. c. Concile d'Antioche. 'Jule dit en effet qu'il y avoit peu d'auteurs de ces maux; [mais il ne nie pas qu'ils ne fuſſent ſuivis d'un grand nombre d'autres qui ſe laiſſoient entrainer aux chefs par complaiſance ou par laſcheté contre leur propre ſentiment.

Nous ne voyons donc rien qui
Socr.l.4.c.5. p.85.a. nous oblige d'abandonner]ce que dit Socrate, que l'affaire de S. Athanaſe fut la premiere traitée dans le Concile d'Antioche. [Cela s'accorde parfaitement avec l'idée que l'hiſtoire
p.84.d. nous donne]'que ce fut là le veritable ſujet du Concile, comme Socrate le dit poſitivement. [Schelſtrat meſme ne fait commencer ce Concile qu'en 341: & dés le Careſme de la meſme année Gregoire eſtoit déja maiſtre des egliſes d'Alexandrie.]

NOTE XXIX.

Pour la page 314.§ 31.

Qu'Euſebe Eveſque d'Emeſe, eſt different d'Euſebe d'Emeſe ſurnommé Pittacas, que Gallus fit mourir en l'an 354.

'Ammien parle d'un Euſebe d'Eme- Amm.l.14.p. 18.b|22.
ſe ſurnommé Pittacas, qu'il qualifie *concinnatum oratorem*, & qu'il remarque avoit eſté inſtruit dans les loix. Il raporte comment Gallus le fit mourir en l'an 354, pour des affaires d'Etat, & loüe la conſtance avec laquelle il ſouffrit l'injuſte violence de ce Prince. [Nous ne voyons point que perſonne diſe que cet Euſebe ſoit le meſme que l'Eveſque d'Emeſe qui a vécu & qui eſt mort du temps de Conſtance, & nous ne croyons pas qu'il y ait apparence de le dire. La mort d'un Eveſque eſtoit quelque choſe du temps de Conſtance, & ſurtout celle de cet Eveſque que ce Prince aimoit. Ammien euſt remarqué la qualité d'Eveſque, qui eſtoit alors reſpectée des payens meſmes, & la punition ſevere que Conſtance n'euſt pas manqué d'en faire. On verroit encore quelque choſe de ſa mort dans Socrate & dans Sozomene, qui parlent aſſez amplement de l'Eveſque Euſebe, & cirent l'eloge que George de Laodicée en avoit écrit. Auſſi de la maniere dont Ammien parle de celui qui fut executé en 354, il y a tout lieu de croire que c'eſtoit un avocat.]

NOTE XXX.

Pour la page 316.§ 32.

Que l'Eveſque ſoupçonné de Sabellianiſme dans le Concile d'Antioche, n'eſtoit apparemment ni Gregoire de Alexandrie, ni Marcel d'Ancyre.

'Baronius entend de Gregoire de Bar.341.§ 22| Hil.fyn.p.1148 a.a.

Alexandrie ce que dit S. Hilaire, qu'il y avoit dans le Concile d'Antioche un Eveſque ſoupçonné d'une erreur differente de l'Arianiſme. [Mais il n'allegue aucun fondement de ſa penſée ; & ſi l'erreur marquée par Saint Hilaire eſtoit le Sabellianiſme, comme il y a aſſez d'apparence, je penſe que Gregoire n'eſtoit nullement ſuſpect de ce coſté là : & il pouvoit bien eſtre déja à Alexandrie lorſqu'on fit à Antioche le ſecond formulaire contre l'Eveſque que marque S. Hilaire.]

Schel. de Ant. p. 123. 'Schelſtrat veut que cet Eveſque ſoit Marcel d'Ancyre, [qui eſtoit certainement accuſé d'erreurs oppoſées aux Ariens. Mais qui que ce ſoit ne dit qu'il ait aſſiſté au Concile d'Antioche.]

p. 124. 'Le formulaire de Theophrone qu'on allegue, [le prouve auſſi peu de luy que de Sabellius : Et quand il y auroit voulu venir, les Euſebiens ne l'y auroient pas plus receu que Saint Athanaſe. Ainſi tout ce que dit Schelſtrat ne nous empeſchera pas de croire qu'il eſtoit alors à Rome depuis prés d'un an. *V. ſon titre.*]

Pour la page 323. § 35.

NOTE XXXI.

Que la lettre des Euſebiens au Pape Jule, eſtoit écrite par le Concile de la dedicace de l'egliſe d'Antioche.

Ath. ap. 2. p. 739. d. 'La lettre des Euſebiens apportée à Jule par ſes legats, eſtoit écrite d'Antioche par Euſebe, Dianée, & pluſieurs autres ; [c'eſt à dire ſans doute par un Concile, & ce Concile ne peut eſtre autre que celui de la Dedicace. Cela n'eſt que trop clair & trop

Bar. 341. § 58. certain par ſoy meſme.] 'Baronius ſoutient que c'eſt une faute viſible à Socrate & à Sozomene, de l'avoir attribuée à un Concile poſterieur. [Et en effet, ce ne pourroit eſtre que du

Ath. deſyn. p. 894. d. Concile] 'raſſemblé quelques mois aprés le precedent, lorſqu'ils compoſerent le quatrieme formulaire qu'ils envoyerent en Occident par quatre de leurs principaux Eveſques. [Or ce ne peut eſtre de celui là ;] 'puiſque Jule dans ſa réponſe au lieu de parler d'une deputation ſi ſolennelle, témoigne que perſonne n'eſtoit venu de la part des Euſebiens, quoiqu'il l'euſt attendu long-temps. [Nous remarquerons ſur Saint Jule *note* 3,] 'que les Euſebiens avoient retenu les legats de ce Pape juſques au mois de juin. Ainſi nous croyons pouvoir dire que le Concile de la Dedicace, aſſemblé au pluſtard au mois de mars, a duré juſque vers le mois de juin.

p. 740. c.

p. 744. d.

NOTE XXXII.

Pour la page 323. 335.

Qu'Euſebe de Nicomedie peut eſtre mort au mois de juillet ou d'aouſt de l'an 341.

Soz. l. 3. c. 7. p. 505. 506. 'Euſebe de Nicomedie mourut, ſelon Sozomene, peu de temps aprés le Concile d'Antioche, avant que d'avoir ſçeu le reſultat du Concile tenu à Rome, [au mois de juin 341. Ainſi il peut eſtre mort dés le mois de juillet ou d'aouſt.] 'Socrate en

Socr. l. 2. c. 12. p. 89. c. un endroit dit la meſme choſe que Sozomene, [ſinon qu'on ne voit pas ſi le Concile qu'il dit avoir eſté ſuivi de la mort d'Euſebe, eſt celui de Rome ou celui d'Antioche ; ce qui fait peu de difference, celui d'Antioche ayant apparemment duré juſqu'au mois de juin que commença celui de Rome.]

c. 17. p. 94. c. d. 'Il dit en un autre endroit qu'il eſtoit déja mort, lorſque la lettre que luy & les autres aſſemblez à Antioche, écrivoient au Pape, luy fut rendue. [Mais cela paroiſt difficile à croire, puiſque Jule, qui differa quelque temps de répondre aux Euſebiens, & qui dans cet entretemps receut encore d'autres nouvelles d'Orient, ne parle point neanmoins dutout de ſa mort. Auſſi Socrate ne dit cela qu'en paſſant : & peut-eſtre que par ſon τὸ τετελευτηκὸς

il n'a pas voulu marquer qu'il fuſt mort alors, mais que c'eſtoit celui dont il avoit raporté la mort peu auparavant.] Ath.ap.2.p. 759.c. 'S. Athanaſe dit auſſi aſſez clairement qu'il ne mourut qu'aprés que Jule eut écrit. On pourroit meſme ſelon luy, ne mettre ſa mort qu'un peu devant le Concile de Sardique. [Mais la mort d'Hermogene qui ſuivit la ſienne, & qui eſt marquée ſous les Conſuls de l'an 342, non ſeulement par Socrate, mais auſſi dans les faſtes d'Idace, explique ce que S. Athanaſe dit plus en general.]

NOTE XXIII.

Pour la page 323. § 35.

Que Macedone eſtoit brodeur, & Preſtre de Conſtantinople dés le temps de S. Alexandre.

Socr.l.1.c.6. p.23.d. 'Socrate dit que lorſque Saint Alexandre de Conſtantinople mourut [en l'an 336,] Macedone eſtoit depuis long-temps Diacre de la meſme Egliſe. Cependant S. Athanaſe nous aſſure qu'il en eſtoit Preſtre ſous S. Paul en 338, [& il n'y a aucune apparence que S. Paul, dont il s'eſtoit declaré l'ennemi & le calomniateur, l'ait elevé à la preſtriſe. Ainſi il y a bien ſujet de croire que Socrate ſe trompe, & que Macedone eſtoit Preſtre dés le temps de S. Alexandre.

S. Jerome dit dans ſa chronique qu'il eſtoit *artis plumariæ*, c'eſt à dire *brodeur*.] Euſ.chr.a.p. 252.1. 'Scaliger pretend que c'eſt une faute, & que S. Jerome ayant lu dans quelque grec que Macedone eſtoit ποικιλότεχνος, c'eſt à dire adroit & artificieux, il a mal pris le ſens de ce mot. chr. prol. p. 24. 'Il repete plus d'une fois cette bevuë de Saint Jerome, comme la choſe du monde la plus indubitable. n.p.252.1. 'Cependant l'unique preuve qu'il en donne, c'eſt que Macedone n'a jamais exercé aucun métier, mais eſt paſſé du diaconat à l'epiſcopat: [comme s'il n'euſt pu exercer un métier eſtant Diacre ou Preſtre: ce qui eſtoit fort ordinaire en ce temps là, comme on le voit par tout le Clergé de Saint Baſile, & ce qui eſt meſme ordonné par des Conciles. Ce qui pourroit faire douter au contraire ſi Macedone s'occupoit à travailler des mains, c'eſt que cette humilité paroiſt trop ſainte pour un homme auſſi méchant qu'il eſtoit, qui ne travailloit pas par neceſſité, puiſqu'il eſtoit riche.] Soz.l.7.c.10. p.716. 'Car il baſtit l'egliſe magnifique qui porta depuis le nom de S. Paul, [& il l'avoit baſtie avant que d'eſtre Eveſque,] 'puiſque c'eſt celle où il fut ſacré. Socr.l.2.c.12. [a] Mais puiſqu'il faiſoit une profeſſion exterieure de pieté, [il n'eſt point étonnant qu'il donnaſt quelque temps à un métier plus divertiſſant que penible. Il peut meſme avoir exercé ce métier avant que d'entrer dans l'état eccleſiaſtique, y avoir acquis ſon bien & en avoir retenu le ſurnom, comme Pierre le Foullon dans le ſiecle ſuivant. Ainſi rien ne nous oblige à accuſer S. Jerome de s'eſtre trompé.] P.89.d. a c.8.p.83.d.

NOTE XXXIV.

Pour la page 326. § 36.

Que le quatrieme formulaire ne fut fait, & envoyé en France qu'en l'an 342.

Bar.342.§ 25. 26. 'Baronius met en 341, la deputation de Narciſſe & des autres qui apporterent en France le quatrieme formulaire des Ariens. [Mais il vaut mieux ne la mettre qu'en 342. Car elle n'a pas precedé la lettre de Jule, qui aſſez vraiſemblablement en auroit dû parler, ce qu'il ne fait pas:] Ath.ap.2.p. 740.c. '& meſme il dit qu'il avoit long-temps attendu inutilement qu'il vinſt quelqu'un de Socr l.2.c.12. p.83.d. la part des Euſebiens. 'Nous voyons de plus, que Maris & Theodore eſtoient à Conſtantinople vers le commencement de l'an 342, où ils ordonnerent Macedone pour ſucceder à Euſebe.

Ath.de ſyn. p.894.d. 'Ce que dit Saint Athanaſe, qu'ils

furent envoyez comme de la part d'un Concile, ὡς ἀπὸ συνόδου, [ne marque pas ſi l'on aſſembla veritablement un Concile pour cela, & marque meſme plutoſt que l'on n'en aſſembla point. On pourroit peut-eſtre traduire *comme de la part du Concile*, ce qui s'entendroit de celui d'Antioche ; & il le faut entendre ainſi, ſi nous ſuivons Socrate & Sozomene : mais en ce ſens, il faudroit plutoſt dans le grec ὡς ἀπὸ τῆς συνόδου.]

Pour la page 329. § 37.

NOTE XXXV.

Paſſages difficiles de S. Epiphane & de Marius Mercator ſur l'erreur de Photin.

Epi.71.c.3.p. 831.b. 'S. Epiphane dit que ſelon Photin, le Verbe ſortit du Pere, προελθόντα, a eſté changé en chair dans la perſonne de JESUS CHRIST. [Cela paroiſt difficile à accorder avec les autres anciens, qui font Photin auteur du Neſtorianiſme, & entierement oppoſé à l'Eutychianiſme. On peut voir ce que le Pere Petau dit ſur cela dans ſes dogmes *t.4.l.1.c.3.§ 12.p.13.* Quel que puiſſe eſtre le ſens de cet endroit,] 'S. Epiphane meſme reconnoiſt que Photin raportoit au Verbe divers paſſages de l'Ecriture, pour n'eſtre pas obligé de reconnoiſtre que J.C. eſt avant ſa Mere. [Il ne croyoit donc pas, ſelon S. Epiphane, que le Verbe & JESUS CHRIST fuſſent une ſeule perſonne.] 'Neſtorius aſſure poſitivement qu'il ne diſoit point que le Verbe euſt eſté fait chair.

c.a.p.830.

Merc.t.a.p. 311.a.

[Marius Mercator n'eſt pas moins difficile à accorder avec les autres, qui veulent tous que Photin fuſt Sabellien, & ne reconnuſt point la perſonne du Verbe.] 'Car il le fait purement Neſtorien, & heretique ſur le ſeul point de l'Incarnation, ſinon qu'il ne vouloit pas que le Verbe fuſt le Fils de Dieu : '& il dit poſitivement de luy, *Verbum Dei non negans eſſe in ſubſtantia*. 'Dans l'endroit ſuivant où on lit *Verbum hoc Dei eſſe in ſubſtantia negat*, il faut viſiblement *non negat*, quoy qu'en diſe le Pere Alexandre *t.7.p.222.* [Et ainſi je penſe qu'il faut reconnoiſtre que Mercator n'a pas aſſez connu le ſentiment de Photin ſur la Trinité. Je ne trouve auſſi que luy, qui diſe poſitivement que cet heretique vouloit que J.C. fuſt né comme les autres hommes.]

p.128.§ 27.29. 31.

§ 29.

Pour la page 332. § 38.

NOTE XXXVI.

Qu'il faut admettre deux Conciles à Milan, l'un en 345, l'autre en 347, & que c'eſt du premier dont parle le Pape Libere.

'Le Pere Petau attribuë au Concile de Milan, que nous mettons en l'an 347, ce que dit le Pape Libere, 'que Demophile, Macedone, Eudoxe, & Martyre, ſortirent en colere du Concile de Milan, où ils n'avoient pas voulu condanner les ſentimens heretiques d'Arius. [Mais il eſt aſſez difficile de comprendre comment ces quatre Eveſques d'Orient ſe trouvoient à Milan en l'an 347, aprés ce qui venoit de ſe paſſer à Sardique & à Philippople.] 'Au contraire, il eſt conſtant que trois d'entre eux, & quelques autres encore, eſtoient en l'an 345 en Italie, où ils eſtoient venu apporter leur long formulaire ; '& qu'en cette meſme année Conſtant eſtant à Milan, il s'y trouva divers Eveſques qui luy demanderent le Concile de Sardique, comme nous le marquons dans le texte § 38. [Il y a donc bien de l'apparence que nous devons raporter à cette année là ce que dit Libere. Il ſemble que le temps favoriſe le P. Petau, parceque Libere dit que cela s'eſtoit fait huit ans auparavant. Or ſelon ce Pere, il écrivoit en 355.] 'Mais Baronius montre fort bien

Conc.t.a.p. 730.

Hil.fr.a.p.491. 492.

Ath.de fug.p. 895.d.

ap.t.p.676.

Bar.354.t.

bien qu'il écrivoit dés le commencement de l'an 354; & ainſi huit ans & quelques mois aprés le Concile tenu à Milan en 345.

Socr.l.2.p.34. 35. D'autres au contraire attribuent au Concile de Milan, qui rejetta les deputez des Orientaux, & que nous mettons en 345, tout ce que nous dirons d'un autre tenu auſſi à Milan en 347: & pour accorder les choſes, ils le mettent en 346. [Cela a ſes difficultez & ſes avantages. Mais il y a une difficulté à laquelle je ne voy pas p.25.1.2. qu'ils puiſſent ſatisfaire.] 'Car ils demeurent d'accord que c'eſt le Concile auquel S. Athanaſe ſe trouva, quatre ans aprés eſtre venu à Rome en 341. [Or il y a cinq ans depuis 341 juſques en 346, & on ne peut pas expliquer Ath. ep.1.p. 676. cela d'une autre maniere.] 'Car Saint Athanaſe dit que Conſtant luy écrivit de le venir trouver à Milan, aprés trois ans paſſé, dans la 4e année, [& non pas *poſt quatuor annos*, ce qui pourroit s'expliquer de la cinquieHil. fr.p.41. 42|Socr.l.2.p. 34.1.a.b. me,] 'comme nous entendons de la neuvieme ce que dit le Pape Libere, *ante annos octo*. [Et il faut meſme conſiderer que S. Athanaſe allonge plutoſt le temps qu'il ne l'abrege. Car ſon deſſein eſt de faire voir qu'il n'avoit eu aucun empreſſement de voir Conſtant.]

Pour la page 313.§38. ## NOTE XXXVII.

Sur la condannation d'Euphrate de Cologne.

[Les actes du Concile de Cologne contre Euphrate, ſont devenus celebres par le grand nombre de perſonnes qui ſe ſont appliquez à les examiner, ſoit pour les ſoûtenir, ſoit pour les combatre. Afin que ce que nous avons à en dire ſoit plus clair, nous raporterons d'abord l'hiſtoire de ce Concile ſelon qu'on le trouve dans les Conc.B.t.1.p. 370.2.c|371.a. b. actes que nous en avons.] 'Euphrate avoit eſté accuſé par une lettre du peuple de Cologne dont il eſtoit Eveſque, & de toute la ſeconde Germanie, 'ſouſerite de beaucoup de perſonnes, P.371.1.a. 'laïques & eccleſiaſtiques, [a] de ſoûte- d.f. nir que J. C. n'eſtoit pas Dieu, [b] mais a f. & alibi. b d. un pur homme; [ce qui eſtoit l'hereſie de Photin:] '& encore de quelques c. autres crimes. 'Cinq Eveſques, entre e. leſquels eſtoient Valerien d'Auxerre, & Amand de Strasbourg, 'le condan- e. nerent comme un blaſphemateur, & le depoſerent, 'dutant que ſa faute P.Aut.p.314. eſtoit ſi claire & ſi certaine, que tout Eveſque le pouvoit condanner ſelon la diſcipline de l'Egliſe.

[Il ne ſe corrigea pas neanmoins pour cela,] '& il eut la hardieſſe de Conc.p.371.1. b.c. ſoûtenir ſon impieté devant Jeſſé Eveſque de Spire, Martin de Mayence, divers Eccleſiaſtiques qui eſtoient avec eux; '& en un autre occaſion a.b. devant S. Servais de Tongres, & S. Athanaſe meſme [qui eſtoit à Treves en 336 & 337, & qui revint encore en France en 347 & en 349.] 'Son erreur a.c. eſtoit pernicieuſe aux autres, & il entrainoit beaucoup de perſonnes par ſa mauvaiſe doctrine. 'S. Servais qui b. eſtoit ſon plus proche voiſin, s'oppoſa auſſi à luy plus qu'aucun autre, tant en public qu'en particulier.

Mais enfin, ſes blaſphemes eſtant P.370.2.f. connus de tout le monde, les Eveſques s'aſſemblerent à Cologne à la priere des Fideles [de cette ville,] 'ou Marc.conc.1. 7.c.2.§13.p. des Eveſques meſmes qui l'avoient 216. condanné la premiere fois. 'Le Con- Conc. p.370 a.d. cile ſe tint le 12 de may 346, & il s'y trouva 14 Prelats, qui eſtoient S. Maximin de Treves, Valentin d'Arles, Saint Donatien de Challon ſur Sône, Severin de Sens, Optatien de Troies, Jeſſé de Spire, Victor de Worms, Valerien d'Auxerre, Saint Simplice d'Autun, Armand de Strasbourg, Juſtinien de Basle, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres, & Dyſcole

p.570.a.c. de Reims. 'Dix autres Eveſques y envoyerent auſſi leur conſentement & leurs deputez, ſavoir Martin de Mayence, Victor de Mets, Didier de Langres, Pancaire de Beſançon, S. Sanctin de Verdun, Victorin de Paris, Superieur de Cambray, *Nerviorum* Mercure de Soiſſons, Euſebe de p.571.a.c. Rouen, & Diopote d'Orleans 'qui p.570.a.c. donna ſon ſuffrage dans une lettre qu'il écrivit. 'Les Eveſques eſtant aſſemblez, on lut la lettre de l'Egliſe de Cologne; Saint Maximin & tous les autres dirent leurs avis que nous avons encore, & condannerent tous Euphrate à eſtre depoſé, & quelques uns meſmes à eſtre privé de la communion laique.

[Voilà ce qui fait les actes de ce Concile, qu'on ne peut nier, en les conſiderant en eux meſmes, avoir toutes les Ath. ap.2.p. 767.c.d. marques poſſibles de verité.] 'Tous les Eveſques qui y ſont nommez, le ſont encore, hors Sanctin, dans les ſignatures du Concile de Sardique, tenu l'an 347, & ils y ſont marquez comme Eveſques des Gaules, quoique leurs eveſchez n'y ſoient pas expri- Sur. 29. may. §. 1. p. 344. mez. 'L'hiſtoire de S. Maximin écrite en 839 par Loup de Ferrieres, parle de l'hereſie d'Euphrate, & de ſa condannation par le Concile de Cologne.

21. oct. §. 2. p. 158. 'La plus ancienne des deux que nous avons de S. Severin de Cologne, & qui paroiſt écrite aprés S. Gregoire de Tours, mais avant la fin du VIII. ſiecle, *V. S. Amand note* 2, en parle de meſme. La vie de S. Servais de Tongres, parmi toutes les fautes qu'elle fait, en parle conformément à ce que nous en avons dans les Conciles.

18. nov. c. 2. §. 26. p. 404. 'Celle de S. Maxime de Mayence, qui n'eſt pas meilleure, s'en eloigne davantage. Beaucoup de perſonnes habiles citent ce Concile pour une piece legitime, & qui fait autorité, comme on le voit par Aurelius *c.* 4. *p.* 198. 214 : Mr de Marca qui le met toujours en 346, *conc. l.6. c.17. §. 2. p. 131 l.7.c.2.§ 13. p.216*: Mr de Launoy *pr. I.10. p.32*: Blondel *prim. p.82*: Le Pere Petau *deg. t.4. l.1. c.3. § 13. p.14*: Mr Sius *de Servat. p.* 28, qui croit que le Concile eſt certain, quoique l'année en ſoit incertaine.

[Mais avec tout cela,] 'Baronius Bar.346.§.7.8. B. & beaucoup d'autres perſonnes qui ſont auſſi tres habiles, trouvent ce Concile ou tres ſuſpect, ou certainement ſuppoſé; ne voyant pas comment il eſt poſſible qu'Euphrate ait eſté depoſé cette année comme un heretique pire que les Ariens, par un Concile de la pluſpart des provinces de France, & de beaucoup de Saints; & que l'année ſuivante le Concile de Sardique, où preſque tous ſes condannateurs aſſiſtoient, non ſeulement l'ait receu comme un Eveſque Catholique, 'mais l'ait deputé en ſon nom Ath. fol. p. 822.a.b. en Orient, pour aller obtenir de Conſtance le rétabliſſement de Saint Athanaſe & de tous les Eveſques perſecutez par les Ariens, comme il eſt certain qu'il fit. 'Quoique Blondel & Blond. p.82. Pet.dog.t.4.l. 1.c.3.§13.p.14. le P. Petau pretendent que nonobſtant cette raiſon, on ne peut revoquer en doute les actes du Concile qui l'avoit depoſé en l'an 346, il faut neanmoins avouer que cette difficulté eſt au moins tres conſiderable.

'Binius taſche de la reſoudre, en Conc.T.1 p.7. diſant qu'il y a faute dans la date, & que le Concile s'eſt tenu en 356, & non en 345: ou qu'on a confondu les deux Conciles en un, & que la date & le ſuffrage de S. Maximin appartiennent au premier, & le reſte au ſecond. [Cette ſeconde ſolution ne ſatisfait pas à la difficulté propoſée, puiſqu'elle admet qu'Euphrate avoit déja eſté condanné, lorſqu'il fut deputé en Orient, quoique par un moindre nombre d'Eveſques. Il faudroit de plus pour cela, reconnoiſtre une corruption entiere dans le com-

mencement du Concile & juſqu'au ſuffrage de Valentiu; & il vaudroit autant abandonner abſolument tout le Concile.

Pour l'autre opiuion, quoiqu'elle ne conſiſte qu'à changer les Conſuls, elle a neanmoins fort peu d'apparence, puiſqu'on ne les lit pas diverſément. Et pour ce qu'on pourroit s'étonner qu'on ait encore daté le 12 de may par les Conſuls de l'année precedente, *poſt Conſ. Amantii & Albini*, c'eſt ce qui en pourroit juſtifier davantage la verité,] 'puiſqu'on voit par divers faſtes, qu'on marquoit ainſi cette année, 'quoiqu'elle ait eu ſes Conſuls particuliers, ſavoir Conſtance, pour la 4.e fois, & Conſtant pour la 3.e, [ce qui vint peut-eſtre de ce que Conſtance eſtoit alors à l'extremité de l'Orient.] De plus, il eſt aſſez difficile de trouver le temps auquel le Concile ſe ſera tenu aprés celui de Sardique, puiſque Euphrate eſtoit à Antioche à Paſque en 348, *V. S. Athanaſe* § 54, & que S. Maximin qui preſida à ſa condannation eſtoit mort en 349, comme on le peut voir ſur ſon titre. Et cependant c'eſt entre le retour d'Euphrate & la mort de Saint Maximin qu'il faut mettre la chute d'Euphrate dans l'hereſie, le ſcandale qu'elle cauſa, la perte meſme de beaucoup de perſonnes qu'il fit tomber aprés luy, & les deux Conciles qui le condannerent. S'il y en a à qui ces difficultez ne faſſent pas peur, il faudra qu'ils diſent qu'Euphrate eſtant revenu heretique de l'Orient, où il avoit eſté envoyé au nom de toute l'Egliſe Catholique, & où il avoit connu par ſa propre experience quelle eſtoit la méchanceté des Ariens, il ſe ſoit d'abord declaré ſi ouvertement, qu'il ait obligé les Eveſques à le depoſer, qu'il ſe ſoit rencontré avec S. Athanaſe, lorſque ce Saint vint en France en l'an 349, prendre congé de Conſtant pour s'en retourner à Alexandrie, & qu'enfin il ait eſté depoſé par le Concile de Cologne le 12 de may 349. Cela n'eſt pas fort à croire; & je voy encore moins comment S. Servais aura eu le moyen de luy reſiſter ſouvent, à cauſe que ſa ville eſtoit proche de la ſienne. 'Bollandus ſoûtient que c'eſt la choſe du monde la plus abſurde, de s'imaginer qu'Euphrate ſoit tombé dans l'hereſie aprés ſon voyage d'Orient, ſurtout ſi l'on veut que ce ſoit auſſitoſt aprés. 'Bucherius a embraſſé cette opinion de l'an 349, & pour l'accorder avec la date des Conſuls, il veut qu'on y liſe *P. C. Amantii & Albini an. IV*. Il montre qu'on a quelquefois conté ainſi par un Conſulat paſſé de pluſieurs années. 'Mais il ne montre point qu'on l'ait jamais fait lorſqu'il y avoit d'autres Conſuls, comme il y en a eu en 348 & 349.

'M.r Slus preſere l'opinion de Sigebert, qui met le Concile en 375, parceque les auteurs de la vie de S. Servais, [dont il n'y en a aucun d'ancien,] diſent que cela arriva ſur la fin de la vie de ce Saint, qu'il croit eſtre mort en 384. Baronius avoit rejetté cette opinion, parceque bien des Eveſques nommez dans le Concile, eſtoient mort avant ce temps là. M.r Slus l'avoue, & nommément de S. Maximin qu'on en fait le chef. Mais il répond que puiſqu'il faut abandonnet la date, on peut bien encore abandonner les noms des Eveſques. [Il faudra encore abandonner ce qui y eſt dit *p.* 571. *b*, qu'Euphrate avoit ſoûtenu ſon erreur en preſence de Saint Athanaſe & de S. Servais: & aprés cela, je ne croy pas qu'il y ait difficulté à abandonner encore tout le reſte. Il n'eſt pas meſme aiſé de croire qu'Euphrate,] 'qui eſtoit déja un vieillard en 348, [ait vécu juſqu'en 375.

Il ſeroit aiſé de ſe tirer de cette difficulté, en mettant deux Euphrates

Buch. cycl. p. 46. 240. 250. 260.

p. 46 Idat. Chr. Al. p. 672.

Boll. 1. may. p. 111. b.

Buch. de Bel.

Slus. de ſerv. p. 21.

p. 26.

Ath. ſol. p. 822. c.

de ſuite, l'un condamné par le Concile de Cologne en l'an 346; & l'autre qui ayant eſté mis en la place du premier, aura aſſiſté en l'an 347 au Concile de Sardique, & eſté député en Orient.] Boll.13.may. p.210.c. 'C'eſt à peu prés le ſentiment de Bollandus. [Mais il eſt dangereux d'avancer ſans preuve des choſes de cette nature. Il eſt meſme aſſez peu probable que le Concile de Sardique ait choiſi pour député dans une affaire tres importante & tres difficile, un homme qui eſtoit Eveſque depuis ſi peu de temps.] 'C'eſtoit dés ce temps là un vieillard, comme nous venons de le remarquer, '& les vies tant de S. Severin que de S. Servais, diſent que S. Severin fut mis à la place d'Euphrate depoſé, & qu'il fut ordonné par le Concile meſme de Cologne. c. Conc.t.2.p. 618|Sur.23. oct.

Outre cette difficulté celebre, il faut remarquer que Didier Eveſque de Langres, qui deputa à ce Concile, n'eſt mort qu'en l'an 407, lorſque les Vandales entrerent dans les Gaules. *V. Honoré* § 24. Ainſi il faudra luy donner plus de 60 ans d'epiſcopat. On trouve la meſme difficulté ſur S. Simplice d'Autun. *V. ſon hiſtoire*. Victor de Mets pourroit bien encore eſtre Autor qui eſtoit Eveſque de la meſme ville, ſelon les hiſtoriens de S. Servais, Meuriſſe. p. 43. '& ſelon divers manuſcrits, lorſqu'elle fut brulée en 451 par Attila. C'eſt le ſentiment de Mr Meuriſſe dans ſon hiſtoire des Eveſques de Mets; & il ſoûtient ſur cela que cet Autor a vécu en 346, & non en 451. 'Dyſcole de Reims ne ſe trouve ni dans Flodoard qui a fait l'hiſtoire de cette Egliſe, ni dans aucun autre monument. On ajoute que l'on trouve, ſans luy, le nombre de ceux qui la doivent avoir gouvernée avant S. Remi. Ce qui eſt certain, c'eſt que ceux qui l'en font Eveſque, n'en ont aucune autorité que celle du Concile de Cologne, 'Mr Sluſe croit meſme que la conformité des ſignatures de ce Concile, avec celles du Concile de Sardique, eſt une marque qu'on les a copiées ſur ce dernier Concile. 'Le P. Sirmond n'a trouvé aucun manuſcrit de celui de Cologne, [& je ne croy pas qu'il en ſoit parlé dans aucune hiſtoire avant le VIII. ſiecle, depuis lequel il eſt celebre, quoiqu'il paroiſſe n'avoir pas eſté connu de Flodoard. Flod.l.1.c.5. p.22|Marlot. l.1.c.27 p.93. Sluſe, de ſerv. p.27. Conc.t.2.p. 622.d.

On peut faire ſur toutes ces choſes, telle conjecture que l'on voudra: mais je croy que le moins qu'on puiſſe dire ſur le Concile de Cologne, tel que nous l'avons, c'eſt que c'eſt une piece ſur laquelle on ne peut rien fonder avec ſureté.] 'Le Pere Alexandre la rejette abſolument. Alex.t.7.p. 289.

NOTE XXXVIII. Pour la page 319.l 4.

Temps de la mort de Saint Luce d'Andrinople.

'Socrate & Sozomene diſent que Saint Luce d'Andrinople mourut en priſon; ce qui ne paroiſt eſtre qu'une explication, & peut-eſtre non neceſſaire de ce que dit S. Athanaſe, 'qu'il mourut aprés avoir eſté mis dans les chaines. 'Les meſmes hiſtoriens ne mettent ſa mort qu'aprés celle de Conſtant. Si nous pouvions les ſuivre en cela, nous ne nous croirions point obligez de dire que ce Saint, chaſſé pour la ſeconde fois de ſon ſiege vers l'an 348, ait eſté rétabli avant l'an 348. [Mais nous ne croyons pas que leur autorité ſoit aſſez forte, pour nous empeſcher de ſuivre l'ordre de S. Athanaſe,] 'qui raconte la mort de ce Saint avec la derniere perſecution de S. Olympe & de S. Theodule, & avec beaucoup d'autres choſes ſemblables, comme les effets de la rage qu'eurent les Euſebiens d'avoir eſté condamnez par le Concile de Sardique, '& comme arrivée avant l'accident d'Euphrate, [c'eſt à dire à la fin Socr.l.2.c.16. p.117.a|Soz l. 4.c.2.p.539.a. Ath.de fug. p.703.a|fol.p. 821.a. Socr.p.117.a| Soz.p.539.a. Ath.fol.p. 821. p.822.a.

de 347, ou au commencement de 348. C'eſt ce qu'a ſuivi Baronius, qui met toutes ces choſes en 348.] 'Bollandus y met auſſi la mort de S. Luce.

Boll. 13. feb. p. 319. c.

Pour la page 340. § 42.

NOTE XXXIX.

Pourquoi l'on met un Concile à Milan en l'an 347.

[Ce qui nous oblige de mettre un Concile à Milan en 347, c'eſt que] 'S. Hilaire dit que 2 ans avant qu'Urſace & Valens demandaſſent pardon au Pape Jule, *ante biennium*, [ce qui ſe fit en 349,] Photin avoit eſté condanné comme heretique dans le ſynode de Milan. 'Quelques uns pretendent que *ante biennium* ſignifie *trois ans auparavant*, & mettent ſur cela ce Concile de Milan en 346. [Nous ne voyons rien qui nous empeſchaſt de les ſuivre, ſi leur remarque eſtoit veritable, pourvu qu'on n'attribuaſt pas à ce Concile ce qui appartient à celui de l'an 345. *V. la note* 36. Mais je ne penſe pas qu'*ante biennium*, ſignifie autre choſe dans l'uſage ordinaire, que *deux ans auparavant*.] 'Le Pere Sirmond dans une diſſertation manuſcrite contre le P. Petau, demande quelle raiſon on pouvoit avoir d'aſſembler un Concile à Milan ſitoſt aprés celui de Sardique. [Il eſt peut-eſtre aſſez difficile de la trouver, & inutile de la chercher. C'eſt aſſez que l'on puiſſe prouver par S. Hilaire que ce Concile s'eſt tenu, pour croire qu'il ne s'eſt pas tenu ſans raiſon. S. Hilaire ne determine pas neanmoins s'il s'eſt tenu devant ou aprés le Concile de Sardique; mais il ſemble que dans l'attente de ce grand Concile, on y devoit remettre toutes les affaires qui naiſſoient, ſans prevenir ſon jugement par des Conciles d'une moindre autorité: au lieu que ſi celui de Sardique avoit ratifié ſans examen particulier la condamnation de Photin faite dans quelque autre Concile, comme l'écrit Sulpice Severe *l.2.p.*155, il n'eſt point étonnant que cet heretique, qui ſe confioit beaucoup ſur ſon eloquence, ſe ſoit plaint qu'on l'avoit condanné ſans l'entendre, & ait demandé une aſſemblée pour défendre ou pour expliquer ſon ſentiment.] D'ailleurs, puiſqu'Urſace & Valens demanderent pardon dans le Concile de Milan, [il y a tout lieu de croire que ce fut pour arreſter l'effet de la ſentence prononcée contre eux à Sardique; & c'eſt encore une forte preuve contre ceux qui mettent ce Concile de Milan en l'an 346.]

Hil. fr. 2. p. 23. 24.

Socr. n. p. 85. 2. b.

MS.

Pour la page 340. § 42.

NOTE XL.

Que Photin n'a point eſté depoſé dans le Concile de Sardique.

[Nous ne trouvons point dans tous les monumens qui nous reſtent du Concile de Sardique, que l'on y ait rien fait touchant Photin. S. Athanaſe ne le dit point non plus. Et neanmoins il eſt difficile que l'on n'en ait pas parlé, vu que Sirmich eſtoit ſi prés de Sardique, & que les Euſebiens avoient déja traité Photin d'heretique dés devant le Concile. Cela nous porteroit aſſez à recevoir ce que dit Sulpice Severe,] 'qui ſuppoſant qu'on l'avoit condanné dés auparavant, dit que le Concile de Sardique laiſſa cette condannation en ſon entier, parceque les Catholiques meſmes le jugeoient bien condanné.

Sulp. l. 2. p. 155.

'S. Epiphane aſſure auſſi que l'on traita de cette affaire dans le Concile Occidental de Sardique, que Photin y fut appellé par les Eveſques, pour rendre raiſon de la mauvaiſe doctrine qu'on luy attribuoit, qu'il s'y défendit comme il put, & qu'il y fut depoſé à cauſe de ſes blaſphemes. [Mais ſi cela eſtoit veritable, & que l'affaire de Photin euſt fait un ſi grand eclat à Sardique, on en devroit trouver quelque choſe dans les monumens de

Epi. 71. c. 1. p. 829. a. b.

l'hiſtoire. De ſorte que ce ſilence de tous les actes du Concile & des plus fideles hiſtoriens, joint aux autres fautes du meſme auteur, ſemble nous devoir rendre ſon raport ſuſpect, & confirmer le ſentiment de Baronius, 347. § 49, qui croit que c'eſt une faute dans ce Saint, & il rejette de meſme ce que dit Sulpice Severe, dont l'hiſtoire eſt fort embrouillée en cet endroit. De plus, le Concile de Milan où l'affaire de Photin fut traitée l'année meſme du Concile de Sardique, peut faire juger aſſez probablement que l'on n'en avoit parle que peu ou point à Sardique, & nous empeſche de trouver étrange que S. Epiphane ait confondu deux Conciles d'Occident tenus preſque en meſme temps. C'eſt ce qui paroiſt de plus probable en ceci.]

Pour la page 351. § 46.

NOTE XLI.

Que le Concile de Sirmich contre Photin, a eſté tenu en l'an 351.

Socr. l. 2. c. 30. p. 122. &c. 'Socrate brouille beaucoup l'hiſtoire touchant ce qui ſe paſſa à Sirmich, en joignant la condannation de Photin, qu'il marque en l'an 351, avec diverſes choſes qui ont particulierement raport à la chute d'Oſius, laquelle conſtamment n'eſt arrivée qu'en 357. Et il ne faut point d'autre preuve pour montrer clairement qu'il ſe brouille, que ce qu'il pretend que le Concile contre Photin en l'an 351, avoit eſté precedé par l'exil d'Oſius, 'quoique Conſtance n'euſt encore aucun pouvoir en l'an 351, ni ſur Oſius, ni ſur l'Eſpagne. 'Il ajoute que George aſſiſta au meſme Concile comme Eveſque de Alexandrie; [ce qu'il ne fit qu'en 356.

a. p. 29. l. c.

c. 29. p. 121. b.

On ne peut pas auſſi pretendre que tout ce qu'il dit du Concile de Sirmich, n'eſt arrivé qu'en 357, comme veut Baronius.] 'Car, 1°, les Conſuls de cette année marquez par Socrate, 'qui ne ſe trompe jamais en cela, dit

b.

Conc. t. 2. p. 733. c.

le Pere Petau, [ſont une preuve du contraire.] 2°, 'Le Concile qui depoſa Photin eſtoit compoſé des Eveſques d'Orient, comme le dit S. Hilaire: 'Et c'eſt une forte preuve qu'il s'eſt tenu en l'an 351, lorſque Conſtance ne poſſedoit rien de l'Occident que l'Illyrie, & non en 357, comme veut Baronius, puiſqu'alors Conſtance eſtant maiſtre de tout l'Empire, les Eveſques d'Occident euſſent dû avoir autant ou plus de part à ce Concile que ceux d'Orient. 3°, 'Baſile d'Ancyre qui ſemble avoir eſté l'ame du Concile de Sirmich contre Photin, bien loin d'avoir fait, ou d'avoir laiſſé faire le ſecond formulaire de Sirmich, que Socrate joint avec le premier, 's'y oppoſa auſſi-toſt dans le Concile d'Ancyre, où il témoigne meſme fort clairement que ce ſecond formulaire ne s'eſtoit pas fait dans le temps de la depoſition de Photin.

Hil. ſyn. p. 1129. l. ult. & 30. b.

Conc. t. 2. p. 736. b. c.

p. 734. e. Epi. n. p. 311.

Epi. 73. c. 2. p. 846.

[Pour la diſtinction que le P. Sirmond pretend faire de deux Conciles de Sirmich tenus en meſme temps, & oppoſez l'un à l'autre, c'eſt une opinion plus incroyable que nouvelle. Elle eſt auſſi peu autoriſée, que le double Concile de Sardique eſt indubitablement atteſté par les pieces originales qui nous en reſtent, & par le témoignage des auteurs les plus authentiques. Cependant cela n'arriva que parceque chaque parti eſtoit ſoûtenu par un Empereur; ce qui ne ſe rencontroit pas en 357. 4°, Germine que perſonne ne dit avoir eſté Eveſque avant la depoſition de Photin.] 'Il eſtoit neanmoins dés l'an 355 au Concile de Milan, 'Theodore d'Heraclée eſtoit mort lorſque Conſtance fit venir Libere à Milan, [c'eſt à dire encore en 355.] '& il eſt un des auteurs du premier formulaire de Sirmich dreſſé contre Photin.

Bar. 355. 56.

Thdrt. l. 2. c. 23. p. 107. d.

Hil. fr. 2. p. 48. 49.

On peut voir ce point traité plus amplement par le P. Petau dans ſes

notes ſur S.Epiphane, *p.*310. *&c*, & dans ſa diſſertation ſur Photin, inſerée dans le ſecond tome des derniers Conciles *p.*729, Le Pere Sirmond a pretendu le combatre par deux diſſertations; mais elles ſont tres foibles:]

Soc.n.p.29.1.a. '& M.r Valois dit qu'il faut bien qu'il en ait reconnu luy meſme la foibleſſe, puiſqu'il ne les a point fait imprimer.

[Nous ne nous ſervons pas de ce que quelques uns alleguent, que Thalaſſe qui eſtoit à la diſpute de Baſile contre Photin, eſtoit mort dés la fin de 353, *V.Conſtance note* 25. Cette raiſon ne prouve pas; parcequ'il peut y avoir eu pluſieurs Thalaſſes, & il y en avoit effectivement un en 357, ſelon une loy datée de cette année là, & nous ne voyons pas de fondement pour en conteſter la date: car la faute meſme qu'y trouve le P. Sirmond, n'en eſt pas une.]

Pour la page 360.§ 50.

NOTE XLII.

Que S. Paulin de Treves fut banni dés l'an 353.

Ath.fol.p. 831.b.c[&] 36.d. 'S. Athanaſe joint toujours Saint Paulin de Treves avec ceux qui furent bannis [en l'an 355] dans le Concile de Milan. [Mais l'autorité de S.Hilaire, de la chronique de S. Jerome, & de Sulpice Severe, nous font dire qu'il avoit eſté banni avant eux dés le temps du Concile d'Arles.]

Pour la page 360.§ 50.

NOTE XLIII.

Que Rhodane de Toulouſe ne fut pas exilé auſſi-toſt que Saint Paulin de Treves: Ce qu'on dit des premiers Eveſques de Mayence ne merite aucune croyance.

[S.Jerome dans ſa chronique, donne à S. Paulin, Rhodane de Toulouſe pour compagnon de ſon exil, ce qui vient peut-eſtre] 'de ce qu'ils ſont tous deux morts dans la Phrygie. [a] Car S. Sulpice, plus croyable en ceci, nous

Sulp.l.2.p. 169.170. a p.160.

aſſure que Rhodane ne combatit que quelque temps aprés avec S.Hilaire. *V.Saint Hilaire de Poitiers note* 4.

Bar.353.§ 21. 'Baronius dit neanmoins qu'il fut banni avec Saint Paulin, & un Luce Année Eveſque de Mayence; mais il le dit ſur la foy de la vie de S.Maxime ſucceſſeur d'Année: & cette vie n'a point d'autre auteur que Tritheme, ou un Megenfroy moine de Fuld du temps des Othons. [Elle eſt toute pleine de fautes & de contes, & l'on ne ſauroit l'accorder avec elle meſme. Il n'y a rien de bon dans cette vie, ſinon] 'qu'on y voit que Megenfroy eſt le plus ancien auteur de ce qu'on nous debite touchant les premiers Eveſques de Mayence, & qu'au lieu qu'il en conte quarante juſqu'à Saint Boniface, d'autres n'en mettent que ſeize. Que ce Maxime qu'il conte pour le dixneuvieme, & qu'il met du temps de Conſtance, eſt mis par d'autres aprés Attila, & conté pour le ſettieme. Il parle auſſi de la depoſition d'Euphrate de Cologne, aſſez differemment de ce que nous en avons dans les Conciles; mais je ne penſe pas que cela puiſſe ſervir à vider la difficulté. Serrarius dans ſes annales de Mayence *p.*240-250, n'a pas d'autres choſes à nous dire de ce Saint Maxime, que ce qu'il en a appris de Tritheme. Il ne marque pas ſeulement qu'on luy rende aujourd'hui aucun honneur. Le peut qu'il dit de Luce Année *p.*240, nous aſſure que l'on n'en ſçait rien dutout.

Sur.t8.nov.p. 402.54.

Pour la page 363.§ 51.

NOTE XLIV.

Qu'il n'y eut que les Confeſſeurs qui furent fideles à la verité dans le Concile de Milan.

Thdrt.l.2.c. 12.p.605.a.b. 'Theodoret dit que les Eveſques du Concile de Milan, ne voulurent ni condanner S. Athanaſe, ni admettre un nouveau formulaire; mais il eſt

viſible qu'il ne l'entend que de trois ou quatre qui meriterent par leur genereuſe reſiſtance d'eſtre depoſez & bannis. Soz.l.4.c.11. p.551.b. 'Sozomene s'explique auſſi luy meſme en ce ſens, puiſqu'il dit que ceux qui reſiſterent à la condamnation de S. Athanaſe, furent bannis: c.9.p.547.a.b. '& il eſt encore plus exprés en un autre endroit.

NOTE XLV.

Pour la page 386.558.

Qu'il faut diſtinguer deux villes de Berée, l'une dans la Macedoine, l'autre dans la Thrace où Libere fut relegué.

Thdrt.l.2.c. 13.14.p.609. 610.a|Soz.l.4. c.11.p.551.c| 552 b.c. 'Sur ce que Theodoret & Sozomene diſent que le Pape Libere fut relegué à Berée dans la Thrace, [a] Blondel doute ſi l'on n'a point pris la Thrace pour la Macedoine, où il y a une ville de Berée aſſez celebre; ou ſi c'eſt qu'il y en ait une autre dans la Thrace, dont nous avons peu de connoiſſance. 'Mais Ammien nous aſſure qu'il y avoit une ville de Berée fort conſiderable dans la Thrace proprement dite. [Et il faut bien diſtinguer ces deux Berées, s'il eſt vray que] 'Geronce qualifié Eveſque de Brevi dans la Macedoine, qui aſſiſta avec les Catholiques au Concile de Sardique, 'ait eſté Eveſque de Berée, comme d'autres liſent. [b] Car Demophile l'Arien qui eſt ſans doute celui de Berée, eſtoit Eveſque dés l'an 345 au moins. [C'eſt luy ſans doute] 'qui dans les ſignatures du faux Concile de Sardique, eſt appellé *Demofilus ab Cœe*, [pour *à Beræa*, de Berée,] 'où Libere fut relegué.

[a] Blondel. prim. p.496.

Amm.l.27.p. 329.

Hil.fr.1.p.20.

Conc.B.t.1. p.540.1.d.

[b] Hil.fr.2.p. 41|Blond. prim.p.481.

Hil.fr.2.p.32.

Blond.prim. p.481.

NOTE XLVI.

Pour la page 387.558.

Mauvaiſe hiſtoire de l'intruſion de Felix à la place de Libere,

M.S.p.218. 'Nous avons trouvé dans un manuſcrit, une hiſtoire de Felix intrus à la place de Libere, où on lit qu'il avoit eſté ordonné dans une aſſemblée d'Eveſques: où eſtoit tout le Clergé de Rome. [Cela n'eſt pas aiſé à accorder avec Saint Athanaſe,] 'qui nous apprend que ſon ordination ſe fit dans le palais par trois miſerables Eveſques, en preſence peut-eſtre de trois eunuques qui y tenoient lieu du peuple, parceque tout le peuple ne témoignoit que de l'horreur pour cette action, & ne ſouffroit point que ces ſchiſmatiques entraſſent dans les egliſes. 'La meſme hiſtoire dit que ce Felix eſtoit Preſtre; [au lieu que] 'Rufin nous aſſure, aprés le Preſtre Marcellin *pag.* 3, qu'il n'eſtoit que Diacre. [C'en eſt aſſez pour juger de cette piece, ſans parler des autres fautes qui y ſont en fort grand nombre. Elle commence par ces mots: *Fuit in diebus Conſtantii filii &c.*]

Ath.fol.p. 681.b.c.

M.S.p.218.

Ruf.l.1.c.22. p.247.

NOTE XLVII.

Pour la page 387.558.

Qu'on n'a pas de preuves ſolides que Damaſe ait communiqué avec l'Antipape Felix.

'Baronius pretend que Damaſe, qui fut depuis Pape, quitta la communion de Libere pour ſe joindre à celle de Felix; ce qu'il ne pouvoit faire ſans parjure, ſelon la chronique de Saint Jerome, & ſelon le Preſtre Marcellin *p.*3. [Auſſi nous ne voyons pas que ce fait ſoit fondé; & Baronius ne paroiſt point en avoir eu d'autres preuves que la preface du Preſtre Marcellin, qui ſe declarant pour Urſin contre Damaſe,] 'paroiſt bien avoir voulu faire croire qu'il avoit ſuivi Felix contre ſon ſerment, mais ne le dit jamais clairement: [ce qui ſuffit au moins pour donner lieu d'en douter. Et S. Jerome n'auroit pas apparemment oſé qualifier de parjures ceux qui avoient abandonné Libere, ſi Damaſe dont il eſtoit ami particulier, euſt eſté du nombre.] 'Le Pontifical de Bollandus dit

Bar.357.§ 6o|. 361.§ 8.

Mar.& F.p.3. 5.

Boll.apr.t.1. p.31.c.

dit qu'aprés que Felix eut eſté decapité, ce fut le Preſtre Damaſe qui vint la nuit retirer ſon corps pour l'enterrer. [Mais je ne croy point qo'on puiſſe faire plos de fond ſur ce Pontifical qoe ſur les autres, & il eſt trop plein de fautes pour croire qu'il ſoit meſme du VI. ſiecle, comme le veut Bollandus.]

Pour la page 388 n. 59.

NOTE XLVIII.

Que ce que la vie de Saint Parthene dit de l'avarice & de la mort de l'Eveſque d'Heraclée, doit s'attribuer à Theodore: Temps de ſa mort.

Boll 7. feb. p. 39. f. 'Ce que nous diſons ici de l'avarice & de la mort de Theodore d'Heraclée, tiré de la vie de Parthene, eſt attribué dans cette vie à Hypatien Eveſque de la meſme ville, à qui elle donne neanmoins un Hypatien pour ſocceſſeur.

p. 43. d. 38. c. 'Mais cela ne ſe lit ainſi que dans la tradoction latine de Gentien Hervet. Le texte grec ne donne le nom d'Hypatien qu'au ſecond, & ne nomme point dutout ſon predeceſſeur, dont elle raporte la mort; [& perſonne ne dit qu'il y ait eu deox Hypatiens de ſuite dans le ſiege d'Heraclée. C'eſt pourquoi nous n'avons pas fait difficulté de raporter à Theodore ce qui eſt dit du predeceſſeur d'Hypatien; car on ne trouve point qu'il y ait eu d'Eveſqoe d'Heraclée entre ces deux, & il ſeroit meſme difficile d'y en mettre,] puiſque Theodore vivoit encore en l'an 351,[a] & qu'Hypatien eſtoit déja Eveſque en 351.

Hil. fr. 1. p. 48. 49.

a Socr. l. 2. c. 29. p. 121. b.

n. p. 29. 1. c. d. Ath. in Ar. or. 1. p. 290. a.

'M.r Valois pretend meſme que Theodore vivoit encore en l'an 356, parceque S. Athanaſe en parle dans un écrit fait cette année là. Mais Saint Athanaſe ne dit point en cet endroit qu'il vécuſt encore, comme il le dit de quelques autres, & il le joint immediatement à Eſtienne, [depoſé du ſiege d'Antioche dés l'an 348. Ainſi cela ne nous doit point empeſcher de croire,] qu'il eſtoit déja mort en 355, comme Libere nous en aſſure.

Thdrt. l. 2. c. 13 p. 407. d.

NOTE XLIX.

Pour la page 391. § 60.

Qu'on ne doit point rejetter ce que Marcellin & Fauſtin diſent de S. Maxime de Naple & de S. Rufinien: Temps de l'exil de S. Maxime.

[Nous ne trouvons rien poor l'hiſtoire de Saint Maxime de Naple, que dans la requeſte de Marcellin & Fauſtin Preſtres Luciferiens, *p.* 29, ce qui ne nous doit pas faire douter de ſa foy & de ſa ſainteté, poiſqu'eſtant mort dans ſon exil, & ainſi avant Conſtance, il n'a pu voir le commencement du ſchiſme de Lucifer.

C'eſt par la meſme raiſon que nous ne croyons pas que l'on puiſſe faire aucune difficulté de recevoir ce que ces Preſtres diſent de Saint Rufinien, *p.* 30. Ils ne diſent pas ſi ce Saint eſtoit Eveſque, quoiqu'il y ait quelqoe lieu de le preſumer, puiſqoe la perſecution regardoit alors particulierement les Eveſques: & toute la ſuite de Marcellin porte à croire que ce ne ſoot que des Eveſques dont il veut parler en tout cet endroit. Poiſque Saint Rufinien a repandu ſon ſang à Naple, cela peut faire juger qo'il exerçoit cette dignité dans la Campanie.] 'Baronius le qualifie Eveſque.

Bar. 359. 363.

'Il met ſon martyre & la confeſſion de Saint Maxime dans la perſecution qu'il pretend avoir ſuivi le Concile de Rimini en l'an 360, [mais il o'en allegue aucun fondement, & nous n'en voyons point non plus, ſi ce n'eſt peut-eſtre que Marcellio & Fauſtio n'en parlent qu'aprés avoir parlé de Saint Hilaire, qui ne fut banni qu'en 356. D'autre part, S. Maxime eſtant mort dans ſon exil, c'eſt à dire avant l'an 362, cela eſt plus aiſé à croire, en mettant ſon banniſſement en 355 ou 356, qu'en le differant en l'ao 360.]

363.

Pour la page 397.562.

NOTE L.

Que Marathone ne fut fait apparemment Eveſque de Nicomedie que ſous Julien.

Socr.l.2.c.38. p.141.142. 'Socrate parlant en general des violences des Ariens avant le Concile de Seleucie tenu en 359, dit que Macedone avoit déja fait Marathone Eveſque de Nicomedie. Soz.l.4.c.20. p.570.b.c. 'Sozomene dit meſme qu'il l'avoit fait dés devant ce temps là. [Si ces auteurs ne ſe trompent pas tout à fait, il faut dire que Marathone fut mis à la place de Cecrops mort le 24 d'aouſt 358. Mais il faudra dire auſſi qu'il fut depoſé avec Macedone par le Concile de Conſtantinople en 360. Car ſelon les meſmes hiſtoriens, il fut toujours tres étroitement uni avec Macedone depuis ce Concile. Cependant nous ne trouvons rien dutout dans les auteurs pour la depoſition de Phiſg.l.5.c.1. p.77. Marathone, ſinon que] 'Philoſtorge dit qu'Oneſime fut fait Eveſque de Nicomedie par Acace en 360, aprés le Concile de Conſtantinople, mais il dit que ce fut à la place de Cecrops, [ſans parler de Marathone. Puis donc qu'aucun auteur ne dit que Marathone ait eſté depoſé en 360 avec Macedone, quoiqu'on ait marqué aſſez exactement ceux qui le furent alors, & que Marathone, conſiderable par ſa perſonne & par ſon ſiege, ne duſt pas eſtre oublié; il y a aſſez d'apparence qu'il ne fut fait Eveſque que ſous Julien, dans le nouveau parti que Macedone forma aprés ſa depoſition. S. Hilaire parle d'Eleuſe en 358, ſans parler de luy.]

Pour la page 407.565.

NOTE LI.

Que l'elevation d'Aece au diaconat n'eſt point la cauſe de la rupture de communion entre les Catholiques & les Ariens d'Antioche.

Phiſg.l.3.c.14. p.47. 'Philoſtorge dit que juſqu'au diaconat d'Aece, [vers l'an 350,] les défenſeurs de la Conſubſtantialité & les Ariens avoient communiqué entre eux dans les prieres, dans les hymnes, & preſque en toutes choſes, hormis dans le ſacrifice. Mais que depuis qu'Aece fut venu à Antioche, tous les liens d'amitié & de ſocieté furent entierement rompus. [Cela ne s'accorde pas avec les meilleurs hiſtoriens, qui nous apprennent qu'une partie des Catholiques ne reconnut jamais aucun des Eveſques intrus à la place de Saint Euſtathe, ce qui les fit nommer Euſtathiens; & que les autres Catholiques qui les reconnurent, ne rompirent jamais la communion qu'avec Saint Melece, en l'an 361.]

Pour la page 422.566.

NOTE LII.

Que tous ont lu ὁμοίωσιν dans le ſymbole de Nicée, & perſonne ὁμοούσιον.

'Sulpice Severe dit que les Ariens, [ou plutoſt les Semiariens,] voulant que le Concile de Nicée leur fuſt favorable, l'avoient corrompu en y ajoutant une lettre dans le ſymbole, & en pretendant qu'il y avoit *ὁμοίωσιον* & non *ὁμοούσιον*, parcequ'ils vouloient bien que l'eſſence & la nature du Fils fuſt ſemblable à celle du Pere, mais non pas que ce fuſt la meſme. [Mais s'ils avoient ainſi alteré le texte du Concile dans quelques exemplaires, ils ne pouvoient pas l'avoir fait dans tous: Et ce n'eſtoit pas là deſſus qu'ils ſe fondoient,] 'puiſque Saint Athanaſe dit qu'ils rejettoient le Concile de Nicée, & que ce n'eſtoit qu'à cauſe de l'*ὁμοούσιον*. [Je ne voy point qu'on ait jamais diſputé comment il falloit lire dans le ſymbole de Nicée, mais ſi l'*ὁμοίωσιον* qu'on ſuppoſoit y eſtre, eſtoit conforme à la verité, ou en quel ſens il le falloit prendre.]

Sulp.l.2.p.161.

Ath.de ſyn.p. 925.

Pour la page 420, 569.

NOTE LIII.

Sur la lettre de Libere à Urſace &c.

[La lettre de Libere à Urſace &c. que nous avons dans les premiers fragmens de S. Hilaire *p.* 49, de l'edition de M.r Pithou, porte ces termes: *Cognoſcat itaque prudentia veſtra Athanaſium ... priuſquam ad comitatum ſancti Imperatoris ſecundum litteras Orientalium Epiſcoporum, & ab Eccleſia Romana communione ſeparatus eſt, ſicuti teſte eſt omne Presbyterium Romana Eccleſiæ.* Ces paroles ne ſont pas de ſens. On y en trouveroit neanmoins quelqu'un, en ajoutant *litteras dirigerem*, ou quelque autre choſe de ſemblable, après *ſancti Imperatoris*. Il eſt certain par la lettre precedente *p.* 48, que Libere avoit écrit à Conſtance, pour condanner Saint Athanaſe. Il faudroit encore ajouter *a mea* devant *& ab Eccleſia Romana &c.*

Mais la nouvelle edition de Saint Hilaire nous éclaircit cet endroit par une autre leçon que les Benedictins ont trouvée dans un manuſcrit, & qui forme le meſme ſens que nous cherchions dans l'edition de M.r Pithou.

Hil. B. p 1338, 1339.

La voici:] *'Cognoſcat itaque prudentia veſtra Athanaſium .... à me eſſe damnatum priuſquam ad Comitatum ſancti Imperatoris litteras Orientalium deſtinarem Epiſcoporum, & ab Eccleſia Romana communione eſſe ſeparatum, ſicuti teſte eſt &c.* [Il paroiſt par cette leçon, que Libere avoit receu quelque lettre des Orientaux, à qui il avoit apparemment écrit d'abord,] & qu'il l'avoit envoyée à la Cour, [pour obtenir ſon rappel par cette preuve de ſa communion avec eux.

Ces dernieres paroles, *ſicuti teſte eſt &c.* nous donnent ſujet de lire qu'il avoit encore écrit au Clergé de Rome ſur la condannation de S. Athanaſe: Car je ne voy pas moyen de raporter ces paroles à ce qui s'eſtoit paſſé cinq ans auparavant au commencement du pontificat de Libere,] 'comme le veut Baronius. Bar. 357. § 35. 36.

NOTE LIV.

Pour la page 420. § 69.

Sur les anathemes contre Libere, inſerez dans ſa lettre raportée par Saint Hilaire; Bevue de Guillaume de Saint-Amour.

'La lettre de Libere aux Orientaux, par laquelle il ſe declare contre Saint Athanaſe &c. ſe trouve dans les fragmens de S. Hilaire. Et elle y eſt interrompuë par ces mots, *Hæc eſt perfida Ariana; hoc ego notavi, non apoſtata.... Anathema tibi à me dictum Liberi & ſociis tuis. Iterùm tibi anathema & tertiò, prævaricator Liberi.* Baronius pretend 357. § 49, que ces anathemes ne ſont point de Saint Hilaire, mais de quelque copiſte inſolent. [La plus forte raiſon qu'on en puiſſe alleguer, c'eſt que Libere s'eſtoit déja relevé de cette faute par la reſiſtance qu'il fit au Concile de Rimini, lorſque S. Hilaire écrivoit le livre dont nous avons les fragmens.] Blondel répond à cela qu'il n'eſt point étrange ni ſans exemple, que S. Hilaire décrivant une lettre ſi laſche & ſi indigne, n'ait pu s'empeſcher de marquer le jugement qu'il en faiſoit, eu égard à la diſpoſition où Libere eſtoit lorſqu'il l'écrivit, & non à celle où il fut depuis. Hil. fr. 1. p. 48. Blond prim. p. 487-490.

'M.r du Perron qui fait la meſme difficulté que Baronius, la reſout luy meſme d'une autre maniere. Car il dit que Saint Hilaire peut avoir inſeré ces parentheſes dans l'epiſtre de Libere, avant que de faire ſon écrit; & que quand il le fit, ayant laiſſé les places vides pour mettre les pieces qu'il citoit, ceux qui le tranſcrivirent y mirent les pieces telles qu'ils les trouverent parmi ſes papiers. p. 490.

[On peut remarquer, pour montrer combien on ſavoit peu l'hiſtoire dans le XIII. ſiecle, ce que je me ſouviens d'avoir lu dans Guillaume de Saint-

Amour, qui eſtoit aſſurément un des plus habiles de ce temps là.] 'Il avoit quelque connoiſſance que du temps de S. Hilaire, un Pape avoit conſenti à l'hereſie avec la pluſpart des Eveſques: il ne ſavoit pas quel eſtoit ce Pape; mais il dit par conjecture que ce pouvoit eſtre Anaſtaſe II, [qu'on ſçait eſtre mort en l'an 498, prés de 150 ans aprés Saint Hilaire.]

Guil. reſp. ad obj. p. 96.

NOTE LV.

Tout la page 422. 569.

Quelle eſt la confeſſion de Sirmich ſignée par Libere.

[Ce n'eſt pas une petite difficulté de ſavoir ſi Libere a ſigné la premiere ou la ſeconde confeſſion de Sirmich. Le temps auquel il a ſigné, ſemble perſuader que c'eſtoit la ſeconde qui venoit d'eſtre faite. On y ajoute la maniere dont en parle S. Hilaire,] 'qui dit que Libere approuva la perfidie Arienne, ce qui certainement convient fort bien à la ſeconde confeſſion de Sirmich; au lieu que dans tout le livre des Synodes, il reçoit la premiere 'comme Catholique. [C'eſt ſans doute ce qui a porté] 'Blondel à dire, comme une choſe indubitable, qu'il a ſigné la ſeconde; [a] & le Pere Petau dit de meſme, que s'il en a ſigné quelqu'une, (ce que l'on ne peut pas mettre en queſtion, aprés ce que Libere en dit luy meſme,) il faut que ç'ait eſté la ſeconde.

Hil. fr. p. 48.

Blond. prim. p. 480. 484.

[a] Epi. n. p. 316.

[Le jugement de ces deux ſavans hommes, fortifie beaucoup une opinion qui d'elle meſme eſt fort probable. Et s'ils ne ſe ſont pas arreſtez beaucoup aux raiſons dont Baronius taſche d'appuyer l'opinion contraire, c'eſt qu'elles ſont tres foibles. Mais on leur en peut objecter une autre à laquelle il ſeroit à ſouhaiter qu'ils euſſent répondu un peu plus ſoigneuſement. C'eſt que] 'S. Hilaire dit que la perfidie de Sirmich ſignée par Libere, a eſté faite par 22 Eveſques qu'il nomme enſuite. [Or il n'y a pas moyen de ſoûtenir que ces 22 Eveſques aient fait la ſeconde confeſſion de Sirmich. Car on ne croit pas qu'il y ait beaucoup d'Eveſques à celle-ci, outre Urſace, Valens, & Germine;]& ſi la traduction greque de cette confeſſion porte, *& les autres*, l'original latin de S. Hilaire n'en dit rien; [a] & le Concile des Anoméens à Antioche ne remercia que ces trois-ci.

Hil. fr. 1. p. 48. 49.

Ath. de ſyn. p. 902. d.

Hil. de ſyn. p. 125. 1.

[a] Soz. l. 4. c. 12. p. 554. b.

[Mais quelques Eveſques qui y fuſſent, ce n'eſtoit pas aſſurément Baſile d'Ancyre;] 'qui quelques mois aprés, declama dans ſon Concile contre cette confeſſion. 'Ce n'eſtoit pas non plus Theodore [d'Heraclée,] mort avant l'exil de Libere, [en 355 au pluſtard. On ne croit pas meſme qu'Eudoxe de Germanicie, y ait pu aſſiſter, quoique cela ne ſoit pas tout à fait certain. Il eſt encore fort difficile de le croire de Silvain de Tarſe, qui a plutoſt paſſé pour Catholique, que pour avoir eſté capable de ſigner la ſeconde confeſſion de Sirmich. Il en faut encore rejetter Cecrops de Nicomedie, Macedone ſoit de Conſtantinople, ſoit de Mopſueſte, & Marc d'Arethuſe, qui eſtoient d'Orient;] 'puiſque la ſeconde confeſſion de Sirmich fut faite par les Occidentaux; [& au contraire Germine de Sirmich meſme qui eſtoit conſtamment à cette ſeconde, & non à la premiere, ne ſe trouve point parmi ces 22 Prelats, ſans parler d'Oſius & de Potame qui au moins l'avoient ſignée. Il eſt donc ou tres difficile, ou abſolument impoſſible de douter que ces ſignatures ne ſoient pas celles de la premiere confeſſion de Sirmich, & qu'ainſi ce ne ſoit celle là meſme qu'on aura fait ſigner à Libere.

Epi. 73. c. 2. p. 846. a. b.

Theodor. l. 2. c. 31. p. 607. d.

Soz. l. 4. c. 12. p. 554. b.

On pourroit ajouter à cette raiſon, l'autorité de Sozomene, ſi elle pouvoit eſtre de grand poids, [puiſqu'il raporte que quand on receut en Orient l'epiſtre d'Oſius, [c'eſt à dire la ſeconde confeſſion de Sirmich, ou quelque autre écrit de la meſme nature,] Eudoxe &

c. 15. p. 557. 558.

ceux de ſon parti firent courir le bruit que Libere avoit rejetté la Conſubſtantialité, & embaraſſé l'ἀνόμοιον. [Ce qui n'euſt pas eſté un faux bruit, comme Sozomene le veut faire croire, venu de la confuſion des deux confeſſions de Sirmich, mais une choſe fort bien fondée, s'il euſt ſigné la ſeconde confeſſion de Sirmich, puiſqu'elle rejettoit formellement la Conſubſtantialité, & établiſſoit beaucoup l'ἀνόμοιον.

La réponſe du Pere Petau à cette objection eſt un peu étrange.]Car il avoue que tous les Eveſques que nous avons marquez, n'ont pu eſtre à la ſeconde confeſſion de Sirmich; mais il dit que cet endroit eſt de quelque ignorant qui ne connoiſſoit pas les diviſions des Ariens, & non pas de S. Hilaire. [Il vaut mieux avouer que l'on ne voit pas de ſolution à cette difficulté. Car ce que l'on pourroit dire encore que S. Hilaire auroit confondu les deux confeſſions de Sirmich, & auroit pris les ſignatures de la premiere pour celles de la ſeconde, n'eſt pas beaucoup plus probable.

Epi.a.p.317.

Aprés tout, je ne voy rien qui nous empeſche abſolument de diminuer un peu la faute de Libere, & de dire qu'il n'a ſigné que la premiere confeſſion de Sirmich. Ce qu'il y a de plus difficile en cela, c'eſt d'accorder S. Hilaire avec luy meſme, & montrer comment il a pu qualifier perfidie Arienne ce qu'il avoit approuvé auparavant comme Catholique. Cela ſeroit aiſé, ſi nous voulions dire avec Baronius, que ce n'eſt pas Saint Hilaire qui qualifie de perfidie Arienne la confeſſion ſignée par Libere. Mais pour ne nous pas arreſter à une conjecture peu vraiſemblable, il n'eſt point étrange que S. Hilaire ait toleré en un temps une confeſſion qui en elle meſme n'eſtoit pas tout à fait mauvaiſe; & qu'en un autre, il l'ait qualifiée du nom qu'elle meritoit, eu égard à ſes auteurs & à l'uſage qu'ils en vouloient faire, qui eſtoit d'abolir le Concile de Nicée, avec la doctrine de la Conſubſtantialité.] C'eſt pourquoi S. Hilaire condanne luy meſme dans ſon livre contre Conſtance, le Concile de Sirmich contre Photin, où cette confeſſion fut dreſſée, auſſi-bien que tous les autres Conciles Ariens: & S. Athanaſe met auſſi cette confeſſion dans le rang des autres. [C'eſtoit donc aſſez de l'avoir ſignée, ſurtout en communiquant avec les Ariens, & condannant S. Athanaſe, pour meriter les anathemes de Saint Hilaire & de toute l'Egliſe, & pour faire dire à S. Jerome que] Libere avoit ſouſcrit l'hereſie: [& à S. Hilaire] qu'il ne ſavoit ſi Conſtance avoit commis une plus grande impieté de chaſſer Libere de Rome, ou de l'y renvoyer comme il avoit fait.

Hil.in Conſ. l.1.p.1161.1.a.

Ath.de ſyn.p. 900.a.

Hier.v.ill.c. 97.p.297.b[1] chr.

a Hil.in Conſ. l.2.p.1134.1135.

[Que ſi l'on trouve que cela ſoit ſuffiſant pour répondre à cette premiere objection, il ſera encore plus aiſé de ſatisfaire à la ſeconde, qui conſiſte à dire, que Libere ayant ſigné auſſi-toſt aprés la ſeconde confeſſion de Sirmich, il eſt à preſumer qu'il n'en a point ſigné d'autre. Car premierement nous ne ſavons point ſi preciſément la ſuite de toutes ces choſes, que nous puiſſions aſſurer que Libere n'avoit pas ſigné avant que cette ſeconde confeſſion fuſt apportée à Berée. 2.o Libere pouvoit bien conſentir de ſigner la premiere & avoir quelque horreur pour la ſeconde. Dieu ne laiſſe pas toujours tomber juſqu'au fond du precipice, principalement ceux qu'il veut relever de leur chute, comme l'on a ſujet de croire qu'il a relevé Libere. Demophile meſme, & Fortunatien, pouvoient bien ne pas demander de luy cette ſignature; & les autres ſe contenter de moins qu'ils n'euſſent ſouhaité, parceque ce leur eſtoit encore beaucoup d'avoir fait tomber Libere juſque là; de meſme qu'ils ne con-

traignirent pas Oſius de condanner S. Athanaſe. Aprés tout, quand nous dirions qu'Urſace, Valens, & Conſtance, ne furent pas ſatisfaits de la ſignature de Libere, cela s'accorderoit fort bien avec ce que dit Sozomene, que Libere ne fut renvoyé à Rome, ni meſme rappellé de Berée, que quand les deputez du Concile d'Ancyre eurent fait changer la face des choſes, & retracter ceux meſmes qui avoient ſigné la ſeconde confeſſion de Sirmich, comme nous verrons l'année ſuivante.

Voilà ce que nous pouvons dire ſur cette importante difficulté, où il eſt peut-eſtre plus ſeur de demeurer dans le doute, que de vouloir rien aſſurer de part ou d'autre.]

Pour la page 422.570.

NOTE LVI.

Temps de l'invaſion du ſiege d'Antioche par Eudoxe de Germanicie.

Socr.l.2.c.37. p.132.a. 'Socrate dit qu'Eudoxe eſtoit à Rome lorſqu'il apprit la mort de Leonce Eveſque d'Antioche, & il marque aſſez clairement que Conſtance y eſtoit auſſi. [Si cela eſt, Leonce ſeroit mort au pluſtard au mois de may 357.]

Ath.ſol.p. 812.c. 'Cependant S. Athanaſe dans ſa lettre aux ſolitaires, dit qu'il vivoit encore alors; [& c'eſtoit au plutoſt à la fin de 357,] puiſque dans le meſme ouvrage p.847.a|847.d. il parle de la chute de Libere & de la mort d'Oſius.

Cette raiſon ſeroit tout à fait deciſive, ſi quelques uns ne pretendoient que ces paſſages de Libere & d'Oſius ont depuis eſté ajoutez par Saint Athanaſe meſme. [Nous ne voyons pas qu'il y ait de fondement de le dire: Mais quoy qu'il en ſoit, voici une autre raiſon à laquelle je ne voy pas qu'il ſoit aiſé de Socr.p.132.a. Soz.l.6.c. 22.p.553.c. répondre.] 'C'eſt qu'Eudoxe ſur la nouvelle de la mort de Leonce ſe haſta de ſe venir emparer du ſiege d'Antioche.

Soz.c.13.p. 555.c. 'Il envoya enſuite Aſphale à Conſtance, [qui eſtoit alors à Sirmich. On ne dit pas poſitivement ce qu'Aſphale venoit faire à la Cour, mais à conſiderer tout l'endroit de Sozomene c.13.14, je ne croy pas que l'on puiſſe douter qu'il ne vinſt demander la confirmation de l'intruſion d'Eudoxe dans Antioche.] Aſphale eſtoit encore à Sirmich lorſque les deputez du Concile d'Ancyre y arriverent. 'Ce Concile fut tenu [en l'an 358,] un peu avant Paſque. Ses deputez qui eſtoient des Eveſques, [ne partirent ſans doute qu'aprés Paſque, qu'on marque le 22 d'avril; & ainſi ils ne peuvent guere eſtre arrivez à Sirmich avant la mi-may. Il faut remarquer d'ailleurs, qu'Eudoxe qui avoit à craindre les ſuites de ſon uſurpation, ne manqua point ſans doute à faire toute ſorte de diligence pour la faire autoriſer par l'Empereur. Il avoit les eunuques pour luy; & on ne dit point qu'Aſphale ait trouvé aucun obſtacle. S'il eſtoit donc encore à Sirmich à la mi-may, il y a tout ſujet de croire qu'Eudoxe ne s'eſtoit fait Eveſque d'Antioche qu'aſſez peu auparavant. Ainſi la mort de Leonce ne ſe peut mettre au pluſtoſt que ſur la fin de 357, & ſi Eudoxe en apprit la nouvelle eſtant à la Cour, ce fuſt plutoſt à Sirmich qu'à Rome.] 'Sozomene dit ſeulement que Conſtance eſtoit en Occident.

Epi.73.c.2.p. 847.b.

Soz.l.4.c.12. p.551.c.

[Nous ne ſaurions rien tirer des huit ans que Nicephore & Theophane donnent à l'epiſcopat de Leonce, puiſqu'ils ne nous meneroient pas juſqu'au milieu de l'an 356. Eutyque p.476. luy en donne neuf, ce qui ne decide rien, puiſqu'on y peut toujours ajouter quelques mois: mais les deux ans que tous ces auteurs donnent à Eudoxe dans le ſiege d'Antioche, portent à croire, qu'il en fut fait Eveſque au commencement de l'an 358; puiſqu'il fut certainement transferé à Conſtantinople au commencement de 360.

Si Socrate eſtoit un auteur plus conſiderable; en qui il fuſt rare de trouver

des fautes, on pourroit l'expliquer en ce ſens; Qu'Eudoxe apprit à Rome la mort de Leonce, & qu'il s'en alla auſſi-toſt trouver Conſtance à Milan ou à Sirmich, pour en avoir la permiſſion d'aller en Syrie. Mais ce n'eſt point apparemment ce que Socrate a voulu dire.]

Pour la page 433. § 74.

NOTE LVII.

Si Libere a ſigné la condannation de la Conſubſtantialité dans l'aſſemblée de Sirmich.

[Il eſt aſſurément difficile de croire que l'on ait fait ſigner à Libere la condannation de la Conſubſtantialité dans l'aſſemblée de Sirmich, puiſque Baſile d'Ancyre & les autres Semiariens qui y dominoient, avoient eux meſmes retranché cette condannation des anathematiſmes du Concile d'Ancyre. S. Hilaire qui examine ſi fort dans ſon livre des Synodes la croyance des Orientaux ſur ce point, n'auroit pas oublié une circonſtance ſi importante, & qui auroit marqué ſi clairement leur dogme. Cela paroiſt aſſez fort pour juger que tout ce que l'on a pu demander en ce temps-ci à Libere & aux autres, n'alloit qu'à la ſuppreſſion, & non à la condannation du terme de Conſubſtantiel. C'eſt par cette raiſon que nous avons raporté à l'année precedente plutoſt qu'à celle ci,] 'la lettre où les Orientaux recevoient la reſſemblance de ſubſtance, & rejettoient la Conſubſtantialité. [Il faut avouer neanmoins que cette lettre convient bien mieux à cette année qu'à la precedente : & il faut encore remarquer] 'que Victorin dans ſon premier livre contre les Ariens, dit aſſez clairement que les défenſeurs de la reſſemblance de ſubſtance, [qui ſont les Semiariens,] avoient écrit en Afrique, qu'il falloit bannir la Conſubſtantialité, & qu'ils avoient accompagné cet ordre, non de raiſons, ni d'autoritez de l'Ecriture, mais d'une juſſion abſoluë [de l'Empereur : ce qui paroiſt ſe raporter à ce temps-ci; hors lequel nous ne voyons pas que les Semiariens aient eu aſſez de credit à la Cour pour en obtenir ces ſortes de juſſions. Et nous apprenons de Sozomene,] 'que Baſile d'Ancyre écrivit effectivement en Afrique contre Uſace & Valens.

Hil. ſyn. p. 136. a. c.

Bib. P. t. 4. r. p. 198. d. e.

Soz. l. 4. c. 24. p. 580. d.

[Il ſe peut donc bien faire que les Semiariens ſe ſoient enfin declarez ouvertement contre la Conſubſtantialité, ſoit par la legereté naturelle aux heretiques, ſoit qu'ils n'euſſent plus les meſmes raiſons qui les avoient obligez d'abord à ſupprimer cet anathematiſme qu'ils avoient ſigné à Ancyre, ſoit pour ne paſſer pas pour Homoouciens, c'eſt à dire pour Catholiques, pretendant s'acquerir par là plus de liberté à ſoûtenir leurs ſentimens. La lettre meſme dont nous avons parlé, peut avoir eſté la cauſe de ce changement. Car ſi ce furent Urſace, Valens, & Germine, qui en demanderent la lecture, comme l'aſſure S. Hilaire, il eſt aſſez probable qu'ils le firent pour obliger les Semiariens à condanner la Conſubſtantialité, comme ils l'avoient fait par cette lettre.

Mais ſi les Semiariens l'ont effectivement condannée & fait condanner à Sirmich, il faut toujours dire que Saint Hilaire ne le ſavoit pas encore lorſqu'il écrivoit ſon livre des Synodes;] '& neanmoins il ne l'écrivoit que lorſque l'on parloit déja d'aſſembler le Concile de Rimini, [c'eſt à dire ſur la fin de cette année. Nous voudrions que quelque perſonne habile ſe fuſt donné la peine d'examiner à fond cette difficulté, & en euſt trouvé la ſolution.]

Hil. ſyn. p. 224. a. d.

Pour la page 433. § 74.

NOTE LVIII.

Que ce fut la ſeconde confeſſion de Sirmich que les Ariens firent ſupprimer par Conſtance.

'Saint Athanaſe dit que ce fut la

Ath. de ſyn. p. 904. b.

troiſieme confeſſion de Sirmich, fait le 22 may 359, que les Ariens firent ſupprimer par l'autorité de Conſtance, qui fit un edit exprés pour en retirer les exemplaires. 'Socrate & Sozomene diſent que ce fut la ſeconde: [& quoique leur autorité ne ſoit nullement comparable à celle de S. Athanaſe, il eſt neanmoins difficile de ne les pas ſuivre en ce point,] 'comme le P. Petau a déja fait. [Car il y a peu d'apparence que les Ariens aient pu pretendre ſupprimer la troiſieme confeſſion de foy de Sirmich, qu'ils avoient certainement montrée au Concile de Rimini, c'eſt à dire à quatre-cents Eveſques. Et pour ce que l'on pourroit objecter la meſme choſe à Socrate, il eſt aiſé de répondre que Baſile d'Ancyre, qui ſollicitoit ſans doute la ſupreſſion de la ſeconde confeſſion de Sirmich, ne ſe ſoucioit pas tant de la ſupprimer, que de la décrier entierement par cette formalité, pour empeſcher qu'on ne la produiſiſt jamais. ce que l'on ne peut dire de la troiſieme, puiſqu'on la fit ſigner en effet preſque par tous les Eveſques, en oſtant ſeulement le titre, & en y changeant quelques termes.]

Socr. l.2.c.30. p.126 c.d. Soz. l.4.c.6.p.543. b.c.

Ep.a.p.379.

'De plus, S. Athanaſe dit qu'aprés qu'on eut ſupprimé la confeſſion de Sirmich, on dreſſa celle des Acaciens dans le Concile de Seleucie : '& cette confeſſion meſme des Acaciens s'autoriſe de l'autre, & pretend ne dire rien que ce qui y avoit eſté enſeigné. [Elle n'avoit donc garde alors d'eſtre ſupprimée.]

Ath. de syn. p.904.b.

p.905.b.

'On l'objecta auſſi dans ce Concile aux Semiariens, qui répondirent ſeulement qu'elle ne les regardoit pas, & qu'ils n'avoient que faire d'examiner ſi elle eſtoit bonne ou mauvaiſe ; [mais ils ne dirent jamais qu'elle avoit eſté condannée.

Soz. l.4.c.22. p.576.b.

Il faut dire meſme que les Acaciens leur firent un crime devant l'Empereur de l'avoir ainſi rejettée, ſi nous liſons dans] 'Socrate ὑπ' ἀυτῶ, au lieu de ὑπ' ἀυτῶν [qui paroiſt eſtre une faute.]

Socr. l.2.c.41. p.153.b.

'Mr Valois ne le change pas neanmoins, mais il ne laiſſe pas de prendre le meſme ſens, & de croire que cet endroit s'entend de la troiſieme confeſſion de Sirmich.

n.p.172.b.

[Il ne faut pas recourir à dire que les Ariens l'ont pu ſupprimer depuis le Concile de Seleucie : Car Saint Athanaſe dit qu'ils l'avoient fait avant ce Concile : & ils eſtoient alors plus puiſſans que jamais, hors d'état de craindre & de rougir devant les hommes : L'on voit meſme] 'qu'en l'an 366, Valens voulant reduire Germine au pur Arianiſme, luy allegue ſeulement le formulaire de Rimini, ſans parler de la ſeconde confeſſion de Sirmich, 'quoique l'un & l'autre l'euſt ſignée, ou plutoſt l'euſt compoſée, '& Germine au contraire en repondant à Valens, fait tout ſon fort ſur la troiſieme datée du 22 de may: [C'eſt une grande preuve que la premiere eſtoit ſupprimée, & que l'autre ne l'eſtoit pas.]

Hil.fr.l.p.40.

syn.p.325.l.c. fr.p.44.

NOTE LIX.

Pour la page 438. ℓ. 15.

Sur la veneration & les actes de Saint Euſebe Preſtre de Rome.

'Les martyrologes de Saint Jerome marquent le 14 d'aouſt un S. Euſebe comme Martyr, mais avec tant de confuſion qu'on ne ſauroit dire ce que c'eſt : '& Florentinius aime mieux croire que c'eſt un Martyr de Syrie, different du Preſtre de Rome qu'on honore aujourd'hui le meſme jour en qualité de Confeſſeur. 'Le Sacramentaire de S. Gregoire met ce jour là, *natale Sancti Euſebii Sacerdotis*, [terme qui ſelon l'ancien uſage, marque plutoſt un Eveſque qu'un Preſtre.] Il eſt qualifié Confeſſeur dans les oraiſons ; '& le P. Menard dit

Flor. p.732.

p.754.

Sacr.p.122.

n.p.174.

dit que c'eſt comme Saint Felix de Nole, *quia multis tormentis pro fide orthodoxa toleratis ſuperſtes fuit.* [Il ſemble avoir voulu marquer par là un Euſebe different de Preſtre, qu'on ne dit point avoir ſouffert autre choſe qu'une priſon de ſept mois dans laquelle il mourut. Le P. Fronto dit que S. Euſebe honoré le 24 d'aouſt, avoit un titre de ſon nom à Rome, & que ce titre eſt de Saint Euſebe Pontiſe & Martyr. [Il paroiſt donc avoir cru que c'eſt Saint Euſebe Pape mort en 310, J'dont on lit en effet qu'il mourut le 17 d'aouſt, *XVI. kal. ſept.* [& il ſeroit aiſé de croire qu'au lieu de *XVI.* il faut *XIX.* Mais puiſque] Baronius dit que l'on conſerve encore dans cette egliſe le corps de Saint Euſebe Preſtre, & celui de S. Oroſe [qu'on dit l'avoir enterré, il y a bien de l'apparence que c'eſt luy dont cette egliſe porte le nom. Bede dans ſon martyrologe, qualifie Preſtre celui du 14 d'aouſt. Uſuard marque encore plus particulierement qu'il ſouffrit du temps de Conſtance; & c'eſt ce qu'on a toujours ſuivi depuis.

Front.cal.p. 121.

p. 55.

Buch.cycl.p. 272.

Bar.rq.aug.h.

M.r Baluze nous a donné des actes de ce ſaint Preſtre, dans le ſecond tome de ſes Mélanges *p.* 141. Nous les avons trouvez dans un manuſcrit de Beauvais, quoique non pas ſi entiers; & ceux que l'on avoit déja dans Mombritius n'en ſont pas fort differens. L'air n'en eſt pas mauvais, & l'auteur ſe pretend eſtre le Preſtre Oroſe qui enterra le Saint. Mais ils ſuppoſent partout que Libere & Conſtance eſtoient à Rome en meſme temps: & c'eſt ce qui ne fut jamais. Ils diſent que Damaſe eſtant devenu Pape, anathematiza Libere dans un Concile. M.r Baluze remarque dans ſes notes *p.* 498, que l'on ne trouve nulle autrepart ce Concile; [& il ne faut pas s'en étonner, puiſqu'il ne s'eſt jamais tenu. C'eſt ce que nous ne craindrions pas d'aſſurer, quand meſme nous n'aurions pas la lettre du Concile de Rome ſous Damaſe,] qui rejette le Concile de Rimini, parcequ'il n'avoit pas eſté receu par celui qui eſtoit alors Eveſque de Rome, [c'eſt à dire certainement par Libere.] Ces actes ajoutent qu'aprés la mort de Libere, la perſecution ceſſa, mais non pas pour longtemps. [Elle recommença donc bientoſt. Et quand? Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que ce fut ſous Juſtine, vingt ans aprés la mort de Libere: & on ne voit pas meſme que Juſtine ait fait aucune perſecution à Rome.

Theod.l.2.c. 17.p.618.b.

Baluz.t.2.p. 142.

Nous n'avons donc que faire de nous mettre beaucoup en peine de juſtifier Libere, que ces actes ſont auteur de la perſecution de S. Euſebe & de beaucoup d'autres, ni de juſtifier le Saint meſme qu'ils font ſchiſmatique & parjure ſelon Saint Jerome, en le faiſant viſiblement partiſan de Felix, ce qu'Uſuard ni Adon ne diſent point. Mais ce qui nous embaraſſe le plus en cela, c'eſt que ce qu'Adon dit de S. Euſebe eſt tellement conforme à ſes actes, qu'on a ſujet de craindre qu'il n'en ait eſté tiré. Il ſe peut faire neanmoins qu'Adon & l'auteur des actes aient ſuivi un meſme original plus ancien, dont le dernier aura fait une piece monſtrueuſe. Car je ne voy pas qu'on la puiſſe qualifier autrement. En effet, Adon bien loin de dire que Libere ait perſecuté l'Egliſe Catholique, dit que c'eſtoient les Ariens qui la perſecutoient, *lorſque Libere tenoit le ſiege Apoſtolique*. Ce n'eſt point ainſi qu'on parle d'un perſecuteur. Auſſi ni luy ni Uſuard ne le mélent point dans la perſecution de S. Euſebe. Mais quoy qu'il en ſoit des faits raportez par Adon, la ſainteté de S. Euſebe paroiſt aſſez arteſtée par les monumens de l'Egliſe, pour nous aſſurer qu'il n'a pu eſtre un parjure,

ni un ſchiſmatique, ni par conſequent un partiſan de Felix.]

Pour la page 479. 575.

NOTE LX.

Sur le pretendu martyre de l'Antipape Felix.

[Nous ne voyons pas qu'il puiſſe y avoir lieu de rejetter ce que nous di-
Mar. & F. p. 4. ſent Marcellin & Fauſtin, que] 'Felix mis à la place de Libere mourut le 22 novembre 365. [Ce ſont des Preſtres de Rome qui vivoient du meſme temps, qui circonſtancient toutes choſes; & nous ne voyons pas quel intereſt ils avoient à prolonger de ſix ou ſept ans la vie de Felix, & à avancer un menſonge qui euſt eſté auſſitoſt reconnu de tout le monde. Que ſi ce qu'ils diſent eſt veritable, on ne peut ajouter aucune foy à ceux qui écrivent que Felix fut martyrizé par ordre de Conſtance le 28 de juillet 359. Auſſi l'on n'en trouve point de fondement plus ancien que le Pontifical de Bollandus fait dans le VI. ſiecle, ſi meſme il eſt ſi ancien, copié par celui qui nous a fait les actes pretendus de Felix, par
Boll. apr. c. 1. §. 31. d. e. Anaſtaſe, & par quelques autres.] 'Le Pontifical de Bollandus, aprés pluſieurs choſes tout à fait inſoutenables, dit que Felix depoſé de l'epiſcopat, demeura depuis le 30 de juillet dans une terre qu'il avoit: [Qu'avant ou aprés ſa depoſition,] il declara heretique [l'Empereur] Conſtance batizé deux fois, [qui le fut neanmoins pour la premiere à ſa mort en 361;] Qu'il fut couronné du martyre, & qu'il euſt la teſte tranchée ſecrettement, [& neanmoins] avec beaucoup d'Eccleſiaſtiques & de laïques, auprés des murailles de Rome, l'onzieme de novembre, d'où le Preſtre Damaſe enleva ſon corps, & l'enterra dans une egliſe que Felix avoit fait baſtir. Il ajoute que l'epiſcopat vaqua 38 jour, [comme ſi au bout de ce temps on luy avoit donné un ſucceſſeur.]

'Les actes de Felix diſent auſſi que Conſtance avoit eſté rebattizé par Euſebe de Nicomedie à Aquilon: [Cela ſuffit pour juger de la piece;] Que Felix le declara heretique; Qu'à cauſe de cela il fut chaſſé de l'epiſcopat par Conſtance, & Libere rappellé à la priere des Preſtres Urſace & Valens &c; 'Que Felix tiré de ſa terre où il demeuroit fut ramené à Rome, où il eut la teſte tranchée le 10 de novembre; Que ſon corps fut enterré le 20 du meſme mois dans l'egliſe qu'il avoit fait baſtir eſtant Preſtre; & nous en faiſons la feſte, dit l'auteur le 29 de juillet. MS. p. 218. p. 218, 219.

'Anaſtaſe ſuit preſque mot à mot le Pontifical de Bollandus: mais il veut que Felix ait eſté decapité à Cora [dans la Campagne de Rome, ſi ce n'eſt une faute de copiſte, Corana, pour Romana, à quoy il y a aſſez d'apparence.] 'Baronius veut que ç'ait eſté à Ceré en Toſcane, [aujourd'hui Ceri ou Cerventera.] 'Anaſtaſe avoit dit un peu auparavant, que Felix eſtoit mort en paix dans ſa terre ſur le chemin de Porto le 29 de juillet, *requievit in pace*. [Adon qui a viſiblement puiſé dans les meſmes ſources, eſt auſſi tombé dans des erreurs que perſonne n'oſeroit défendre. On ajoute pour confirmer cette tradition, que] 'l'Egliſe de *Ceré* qui l'honore comme ſon patron, fait foy de ſon martyre. [Mais on ne dit point depuis quand elle l'honore, & on ne montre pas que ce ne ſoit point S. Felix Pape martyrizé en l'an 274 ſous Aurelien, ou meſme quelque autre Martyr du meſme nom, auquel on ait depuis donné le titre de Pape. Pour les monumens de cette Egliſe que l'on allegue, il faut qu'ils ſoient bien authentiques & anciens de bien des ſiecles, pour pouvoir eſtre oppoſez à Marcellin. Anaſt. c. 37. p. 21. Bar. 357. 55. Anaſt. c. 37. p. 22. Bar. 357. 55.

Voilà donc l'état de la queſtion, où deux Preſtres qui raportent un fait

arrivé de leur temps, & dans le lieu où ils vivoient, ſans avoir aucune raiſon d'y rien alterer, ſont combatus par des auteurs beaucoup poſterieurs,]
Bal.357.561. 'pleins de fautes certaines, & dans le fait meſme. [La choſe ne paroiſt pas
562.63. fort difficile à juger. ['Auſſi Baronius avoit eſté perſuadé qu'il falloit oſter Felix du martyrologe Romain, & il en avoit perſuadé la pluſpart du monde dans une grande diſpute qui s'eleva à Rome ſous Gregoire XIII. ſur ce ſujet meſme. Mais il dit que la volonté du Pape l'avoit fait changer de ſentiment, joint qu'en 1581 le 28 de juillet, qui eſt la veille du jour que l'on celebre S. Felix Pape & Martyr, que l'on pretend eſtre celui-ci, on avoit trouvé ſon tombeau avec cette inſcription, *Le corps de S. Felix Pape & Martyr, qui a condamné Conſtance.*

[Sans examiner cette hiſtoire, cette inſcription qui par elle meſme ne paroiſt pas eſtre du IV. ſiecle, ne prouve autre choſe, ſinon qu'on a cru que Felix avoit eſté Pape & Martyr, ce que l'on ſavoit bien par Anaſtaſe & par d'autres; mais la queſtion eſt de ſavoir ſi l'on a dû croire. Ce que porte l'inſcription, que Felix a condamné Conſtance, revient tout à fait aux contes ridicules d'Anaſtaſe, & eſt d'autant moins recevable: 1°, Qu'aucun ancien auteur, ni S. Jerome, ni autre, n'a parlé de cette condamnation, quoiqu'elle ait dû faire un grand eclat: 2°, Que ce n'eſtoit pas alors la coutume de traiter les Princes de cette ſorte, l'Egliſe ayant moins d'égard à ce qu'ils meritoient, qu'au tort que ces condamnations pouvoient faire: 3°,]
561. 'Parceque l'on euſt dû encore moins en uſer envers Conſtance qu'envers un autre, puiſqu'il n'eſtoit que catecumene; & ne participoit point aux Myſteres.

[Que ſi l'on dit qu'il n'eſt pas probable qu'on ait inventé tant de choſes, il faut n'avoir guere de connoiſſance de ce qui s'eſt fait en d'autres rencontres. Et ſans aller plus loin, ceux qui ont eſté capables de nous debiter des lettres écrites à Felix par Saint Athanaſe, & encore à la teſte d'un Concile d'Alexandrie, avec une réponſe de Felix, & une autre lettre de Felix à tous les Eveſques, datée par des Conſulats qui ne furent jamais: ces perſonnes, dis-je, & celles qui leur reſſemblent, ſont capables de croire ſur la foy des autres, ou d'inventer eux meſmes les fauſſetez les plus ridicules & les plus abſurdes.

Outre l'argument que l'on tire de Marcellin, qui ne met la mort de Felix que ſous Valentinien,] 'le P. Fronto Fronto.cal.p. 109.110.
témoigne que l'on prouve la meſme choſe par un regiſtre de ce temps là cité par Onuphre. Nous avons des vies des Papes par Onuphre imprimées en 1567, où il ne cite rien en particulier: mais il y étend *p.* 14, la vie de Felix juſqu'au 22 de novembre 365, & en fait non un Pape & un Martyr, mais le ſecond Antipape. Il faut ajouter que Conſtance qui faiſoit profeſſion d'eſtre doux & moderé, s'épargnoit au moins à luy meſme la honte de repandre le ſang des Eveſques, & ſe contentoit de les bannir, à moins qu'il ne fuſt extremement animé. Et on ne voit dans aucun bon hiſtorien, que Felix ait rien fait pour l'irriter. On peut meſme dire qu'un homme entré dans l'epiſcopat comme il avoit fait, eſtoit indigne & incapable d'aucune action de courage, ſans un miracle extraordinaire de la grace: & pour le croire il en faudroit voir des autoritez inconteſtables.]

'On trouve dans les plus anciens Florent.p. 686.
martyrologes le 29 de juillet, un Saint Felix martyr à Rome, & ce peut-eſtre un Pape, puiſqu'on luy donne ce nom dans le calendrier du P. Fronto *p.* 109. C'eſt au moins un Eveſque, ſelon le

Sacramentaire de S. Gregoire *p.* 117. Bede le marque ſans luy donner aucune qualité. Uſuard, Adon, & d'autres poſterieurs, l'ont pris pour celui qui vivoit du temps de Conſtance; & l'auteur de ces actes dit qu'on en faiſoit ce jour là la feſte. [Mais on ne voit ſur quoy cela eſt fondé. Il eſt certain, comme nous avons dit, que ce n'eſt ni le jour de ſa mort, ni celui de ſon enterrement. Ainſi le P. Fronto a quelque raiſon de croire que ce] 'S. Felix Pape & Martyr, honoré le 28 de juillet, eſt Felix I. mort en 274, puiſque ſans cela il ſe trouveroit que ce Pape, à qui les anciens & les nouveaux donnent le titre de Martyr, & dont les lettres ont eſté citées dans le Concile d'Epheſe, n'auroit point eſté marqué dans les anciens martyrologes, [ou au moins dans le calendrier Romain & dans le Sacramentaire.]

Front. cal. p. 209.

p. 110. 111.

'Ce Pere dit neanmoins à la fin, qu'il ne veut rien aſſurer ſur ce ſujet, à cauſe qu'il ſe trouve des Litanies dans un manuſcrit ancien de ſept ou huit-cens ans, qui mettent l'intrus au nombre des Papes avec le titre de Saint & de Confeſſeur, qu'elles donnent de meſme à Jule & à Damaſe. [Ces Litanies peuvent montrer, ſi elles ſont du VIII. ſiecle, qu'il y a long-temps que quelques uns ont regardé ce Felix comme un ſaint Pape. Mais elles ſont en meſme temps contre ſon pretendu martyre. Car je croy qu'il eſt ſans exemple que l'on donne le ſimple titre de Confeſſeur à ceux qu'on ſçait avoir eu la teſte tranchée pour la foy. Au moins l'exemple que l'on allegue ne le prouve point, puiſque le martyre de S. Urbain Pape eſt auſſi peu aſſuré que celui de ce Felix.

Pour la ſainteté de Felix, s'il eſtoit rentré dans l'unité de l'Egliſe Romaine, & qu'il ſe fuſt ſoumis à Libere, il y auroit lieu d'eſperer qu'il auroit effacé la faute de ſon intruſion & de ſon ſchiſme.

La difficulté de ſavoir s'il doit tenir rang parmi les Eveſques de Rome, ne regarde pas proprement l'hiſtoire. Nous pouvons neanmoins remarquer que S. Optat qui vivoit en ce temps-ci meſme, & S. Auguſtin, ne le mettent point dans ce catalogue, & n'ont pas cru qu'il fuſt neceſſaire pour lier cette chaine perpetuelle de l'epiſcopat dans l'Egliſe de Rome.] 'Theodoret dans la liſte qu'il fait des Eveſques des principaux ſieges, ne le nomme ſeulement pas, non plus que Gregoire & George d'Alexandrie, ſelon l'edition du P. Sirmond, quoiqu'il n'oublie point les uſurpateurs des ſieges d'Antioche & de Conſtantinople, & qu'il marque meſme Gregoire & George d'Alexandrie ſelon l'edition de M.r Valois *p.* 249. 'Cependant il n'a pas ignoré ſon intruſion; [& on ne peut pas preſumer auſſi qu'il n'ait pas ſceu la faute de Libere, quoiqu'il ne l'ait pas marquée. S. Jerome ne le met point non plus au nombre des Papes. Il conte Libere pour le 54.e Eveſque de Rome, & Damaſe pour le 55.e, en quoy il eſt ſuivi par Saint Proſper, & ſans doute par beaucoup d'autres. Et on voit la meſme choſe dans Anaſtaſe. S. Athanaſe ne parle de Felix que comme d'un monſtre dans le thrône Apoſtolique, & je ne penſe pas qu'aucun Pere, ni aucun auteur eccleſiaſtique, en ait jamais parlé comme d'un Eveſque legitime.

Thdt. l. 5. c. 19. p. 755.

l. 2. c. 14. p. 610. c.

Il eſt conſtant qu'il a eſté Antipape tant que Libere eſt demeuré dans la verité. Quoique Libere puſt eſtre depoſé legitimement aprés ſa chûte; comme nous ne trouvons point que l'Egliſe ait entrepris de le faire, & qu'elle n'eſtoit pas alors en état d'y ſonger, perſonne n'avoit droit de prendre ſa place, à moins que l'Egliſe Romaine en corps ne ſe ſeparaſt de luy. Et c'eſt ce qu'elle n'a point fait.]

Mar. & F. p. 4. p. 3. 'Car une partie du Clergé & tout le peuple demeura uni avec luy. [a] Pour ceux du Clergé qui s'en ſeparerent, ils le firent des devant ſa chûte, comme Marcellin le dit clairement. 'Saint Jerome le dit de meſme; [& ſi l'on veut trouver de l'ambiguité dans ſes paroles, on ne peut nier qu'il ne condanne ſes eccleſiaſtiques de parjure; & qu'ainſi il n'ait deſaprouvé leur ſeparation, en quelque temps qu'elle ſe ſoit faite.

Hier. chr.

Mais ſi la chûte de Libere obligeoit à choiſir un autre Eveſque, il ne falloit pas choiſir Felix, qui eſtoit coupable, auſſibien que Libere, de communiquer avec les Ariens, & de ſe ſeparer de S. Athanaſe, outre le defaut de ſon ſchiſme & de ſon intruſion criminelle. Et il n'y a pas meſme d'apparence qu'il ait fait aucun refus de ſigner les formulaires des Ariens, ſi on les luy a preſentez. Car pour tout ce que l'on dit qu'il fit pour la verité depuis la chûte de Libere, on n'en voit aucun témoignage avant le IX. ſiecle; & ceux qui en ont parlé ſont des auteurs ſi peu croyables en tout, & qui mélent tant de fables & de contradictions dans ce qu'ils diſent de Felix meſme, qu'ils ne meritent aucunement qu'on s'y arreſte.

Que s'il a jamais eſté Pape, il n'a pu ceſſer de l'eſtre par la correction de Libere, mais ſeulement pour eſtre tombé dans quelque nouvelle faute; ce que perſonne ne dit. Il faut donc qu'il ait eſté Pape juſqu'à la fin de l'an 365, & que Libere ait eſté alors Antipape, ou qu'il y ait eu deux Papes à la fois. Perſonne juſques à preſent n'a eu la hardieſſe de dire ni l'un ni l'autre. Pourquoi donc nous embaraſſer dans tant de difficultez, pour défendre un homme que toute l'antiquité abandonne, qu'il faut avouer avoir eſté au moins durant deux ans l'horreur de toute l'Egliſe, & qu'on ne défend que ſur des fondemens tout à fait ruineux, & des autoritez nullement conſiderables, qui ſe détruiſent elles meſmes, & qui ſont dementies par des pieces originales? Nous avons vu qu'Onuphre en fait abſolument un Antipape, comme de Novatien qu'il met le premier.] 'Le Pere Labbe qui par une erreur viſible met la mort de Felix en 357, & avant la chûte de Libere, n'a pas dû croire qu'il ait jamais eſté legitime Eveſque, & il appelle toujours Felix II. celui qui fut fait Pape en 485, marquant ſeulement à ſa mort en 492, qu'il eſt le troiſieme de ce nom, ſelon Baronius. 'Le Cardinal Bona dit auſſi que c'eſtoit Felix II. qui tenoit le ſiege de Rome du temps d'Acace de Conſtantinople.

Labb. chr.

Bona, lit. l. 2. c. 11. p. 413.

NOTE LXI.

Pour la page 439. l. 13.

Sur la confeſſion de foy envoyée, dit-on, par Libere à S. Athanaſe.

'Baronius croit que Libere pour renouer entierement l'union & la communion avec S. Athanaſe, luy envoya une confeſſion de ſa foy. Nous avons dans les œuvres de Saint Athanaſe *t. 1. p.* 243. 244, cette confeſſion de Libere qui paroiſt eſtre la fin d'une lettre, avec celle de Saint Athanaſe qui eſt comme une réponſe à cette lettre. 'Mais Bellarmin, & Rivet enſuite, jugent que ces pieces ſont ſuppoſées. Libere y écrit *p.* 243. *d*, comme doutant de la foy de Saint Athanaſe, & luy mande de luy faire ſavoir s'il eſt dans la veritable croyance auſſibien que luy; ce que Bellarmin meſme ne trouve pas vraiſemblable. *V. S. Athanaſe § 111. note 100.*

Bar. 357. 17. 73.

Riv. l. 3. c. 7. p. 279.

NOTE LXII.

Pour la page 441. l. 16.

Si ce fut Baſile d'Ancyre qui propoſa Nicée à Conſtance pour le Concile œcumenique.

[Il y a aſſez de difficulté dans ce

Soz.l.4.c.26. p.562.a.b. que dit Sozomene, que] ce fut Baſile d'Ancyre qui propoſa Nicée à Conſtance pour y tenir le Concile œcumenique. Philſg.l.4.c.11. p.71. Car Philoſtorge dit que Baſile & ſes partiſans refuſerent Nicée, depuis meſme la ruine de Nicomedie, Thdrt.l.2.c. 21.p.623. & Theodoret dit que ce fut Eudoxe qui la fit propoſer & determiner par le moyen des amis qu'il avoit à la Cour. Ath.deſyn.p. 869.870. Saint Athanaſe ſemble dire auſſi que ce furent Urſace, Valens, Germine, Acace, Eudoxe, & Patrophile, [tous Anoméens,] qui porterent Conſtance à aſſembler le Concile à Nicée. [Neanmoins comme Sozomene paroiſt avoir lu la lettre meſme de Baſile à Conſtance, il peut eſtre aſſez probable que ce fut ſeulement la ſeparation du Concile qui vint des Soz.p.562.b.c. Anoméens,] leſquels, comme le meſme Sozomene le montre aſſez bien, ne pouvoient pas trouver leur avantage dans un Concile univerſel.

Pour la page 447.§ 78.

NOTE LXIII.

Sur le nombre des Eveſques du Concile de Rimini.

Ath.deſyn.p. 874.c|p.878.b. Au lieu que S. Athanaſe marque en deux endroits qu'il y avoit plus de 400 Eveſques au Concile de Rimini, 2dAfr.p.934. a. luy meſme n'y conte autrepart que pres de 200 Catholiques, ce qui eſt Fas.359.53. bien eloigné: Coust.t.2.p. 94.b. & Baronius croit qu'il y a faute en ce dernier endroit. Blond.pr m. p.150. Elle a eſté ſuivie par l'auteur du Synodique, qui en fait bien d'autre. Blondel paroiſt auſſi y conter 400 Eveſques. Aug.in Ma l. 2 c.3.p.284.t. a. Maximin Eveſque Arien n'en met que 330.[a] Au contraire Julien le Pelagien dit qu'on tenoit qu'il y en avoit eu 650.[b] Les Ariens du VI. ſiecle y en mettoient 830.[c] Saint Jerome donne la multitude des Prelats aſſemblez à Rimini, pour l'idée d'un fort grand nombre d'Eveſques. [On ne ſauroit rien tirer de ce que dit Facundus,] Fac.l.5.c.3.p. 201.a|not. qu'ils eſtoient eu bien plus grand nombre que ceux du faux Concile d'Epheſe, où il n'y en avoit que 130.

[a] cp.imp.l.1. t.75 p.27. [b] Fulg.ad Trint. c.1.p.515. [c] Hier.cp.83. c.1.t.2.p.319. b.

NOTE LXIV.

Pour la page 447.578.

Sur Demophile qui aſſiſta au Concile de Rimini.

Ath.deſyn.p. 874.c|ad Afr. p.934.a|ſocr. l.2.c.37.p.83. c|Soz.l.3.c.17. p.563. Demophile qu'on met dans le Concile de Rimini avec les Occidentaux, [nous embaraſſe.] Il eſt marqué comme l'un des principaux Ariens. [Ainſi je ne croy pas qu'on puiſſe douter que ce ne ſoit] Demophile de Berée qu'ils Thdrt.l.5.c. 19.p.736| Philſg.l.9.c.8. p.128. firent Eveſque de Conſtantinople en 370, aprés Eudoxe. [Il y a Berée en Thrace, & Berée en Macedoine. Si Demophile eſtoit Eveſque de celle-ci, il a dû aſſiſter au Concile de Rimini, puiſque la Macedoine & tout le reſte de l'Illyrie eſtoit alors cenſé de l'Occident.] Mais Theodoret le fait Thdrt.p.736. Eveſque de Berée en Thrace. Et ce fut Hil.fr.2.p.48. l'Eveſque Demophile qui fit ſigner le formulaire de Sirmich à Libere, qui Thdrt.l.2.c. 13.14.p.609.c 610.a. eſtoit relegué à Berée en Thrace. *V. la note* 45. [Si donc il eſtoit de Thrace, il devoit eſtre à Seleucie avec les Orientaux; car la Thrace a toujours fait partie de l'Empire d'Orient:] & Philoſtorge met expreſſément Philſg.l.4.c. 10.p.70. la Thrace entre les provinces qui devoient compoſer le Concile des Orientaux. Sulpice Severe ne la met Sulp.l.2.p. 162. point parmi celles qui ſe devoient trouver à Rimini. [Nous ne voyons point ce qu'il y a à dire ſur cela.]

NOTE LXV.

Pour la page 450.579.

Si Demophile & Auxence furent condamnez par le Concile de Rimini.

Ath.deſyn.p. 879.d|Hil.fr. 2.p.46. Urſace, Valens, Caius, & Germine, furent condamnez nommément par le Concile de Rimini, ſelon le texte grec & latin d'un acte que nous avons de ce Concile, qui eſt une requiſition de Grecien Eveſque de Cagli. Saint Ath.p.876.d.

Athanaſe y joint quelquefois Demophile, 'Socr.l.2.c.37. p.136.b. & Socrate fait la meſme choſe. [a] Neanmoins Saint Athanaſe meſme l'excepte autrepart aſſez clairement; 'a Ath.ad Afr. p.939.a. & la lettre du Concile à Conſtance ne le nomme point dutout. 'de ſyn.p.878. c. d879.d.

'Elle met Auxence au nombre des condannez, ſelon le texte grec, auſſi-bien que la requiſition de Grecien. 'Hil.fr.2.p.35. 36. Neanmoins le texte latin de ces deux pieces ne parle jamais de luy, [b] & nous ne voyons point que Saint Hilaire dans la diſpure qu'il eut avec luy, luy ait reproché d'avoir eſté depoſé à Rimini, quoiqu'il en euſt toute ſorte de ſujet. 'b in Aux.p. 122. p.1223.a. 'Auxence declare neanmoins luy meſme qu'il s'eſtoit trouvé à la fin de cette aſſemblée. 'Ath.ad Afr. p.934.a. S. Athanaſe met une fois un Eudoxe entre les Ariens depoſez à Rimini, [mais c'eſt vraiſemblablement une faute:] 't.1.B.p.893. a. Et neanmoins les Benedictins n'en remarquent rien dans leur nouvelle edition, où cet Eudoxe ſe trouve comme dans les autres.

Pour la page 454.§ 81.

NOTE LXVI.

Que la confeſſion de foy, dite de Nicée ou de Rimini, fut faite en l'an 359.

'Ath.de ſyn. P.905.c. S. Athanaſe dit que la confeſſion de foy que nous appellons de Nicé ou de Rimini fut faite dans le Concile de Conſtantinople aprés celui d'Iſaurie, [parcequ'elle fut en effet recuë dans ce Concile tenu au commencement de l'an 360, mais cela n'empeſche pas qu'elle n'euſt paru des auparavant, c'eſt à dire avant le dixieme d'octobre 359.] 'Hil.fr.2.p.36. 37. Car nous avons un acte de ce jour, par lequel les legats du Concile de Rimini cattent tout ce qui s'eſt fait à Rimini, embraſſent la communion d'Urſace, Valens, Germine, & Caius & témoignent avoir déja ſigné la confeſſion de foy de ces heretiques. [Et eſtant viſible par cet endroit meſme, ſelon S. Athanaſe, auſſi-bien que ſelon Theodoret,] 'Ath.de ſyn. p.903.c. que le formulaire de Nicé eſt celui qui a eſté ſigné à Rimini, [il ne peut avoir eſté fait par le Concile de Conſtantinople, renu, comme nous verrons, au commencement de l'année ſuivante, aprés la fin de celui de Rimini. A quoy l'on peut ajouter qu'il a eſté écrit originairement en latin, & non en grec qui eſtoit la langue des Orientaux & de Conſtantinople: ce qui paroit viſiblement par la differente maniere dont il eſt raporté par S. Athanaſe *p.905*, & par Theodoret *p.615*. Mais il n'eſt point meſme neceſſaire de dire que Saint Athanaſe parle du Concile de Conſtantinople en 360. Car il dit ſimplement que les Ariens eſtant venus d'Iſaurie à Conſtantinople, dreſſerent le formulaire qu'il raporte, & l'envoyerent à Rimini: & nous ne voyons rien qui nous empeſche de croire que cela eſt vray à la lettre.]

Pour la page 456.§ 81.

NOTE LXVII.

Que l'on ſigna à Rimini le meſme formulaire qu'à Nicé.

[Il paroiſt aſſez clair par ſoy meſme, que l'on fit ſigner aux Eveſques du Concile de Rimini le meſme formulaire que ſes deputez avoient ſigné à Nicé.] 'La ſuite de Sulpice Severe le marque aſſez, [a] & il dit expreſſément que l'on ſigna à Rimini celui dont Conſtance eſtoit auteur, [c'eſt à dire le troiſieme de Sirmich, dont celui de Nicé n'eſtoit preſque pas different.] 'S. Athanaſe raportant ce formulaire, dit que c'eſt celui qu'on fit ſigner à Rimini & dans l'Occident. 'Il dit encore qu'on avoit rejetté à Rimini le mot d'hypoſtaſe; [& cela ne ſe trouve que dans le formulaire de Nicé.] 'Ce que S. Jerome remarque avoir eſté ſigné à Rimini, eſt encore plus conforme à ce formulaire qu'au troiſieme de Sirmich, [quoiqu'ils ne ſoient preſque qoe la meſme choſe.] 'Theodoret le confirme auſſi, puiſque

'Sulp.l.2.p. 165.167. a p.167

'Ath.de ſyn. p.905.c.

'ad Afr.p.935. a.

'Hier. in Lucif.c 7.p.142. d.

'Thdrt.l.2.c. 16-18 p.615-620.

pour montrer que le formulaire de Nicé avoit eſté condanné par l'Egliſe, il raporte ce que le Concile de Rome ſous Damaſe, & S. Athanaſe diſent contre la ſignature de Rimini.

Pour la page 457.482.

NOTE XLVIII.

Que les Eveſques ne demeurerent point ſept mois à Rimini.

[Au lieu que nous faiſons dire à Taurus qu'il y avoit déja pluſieurs mois que les Eveſques eſtoient à Rimini,] le texte de Sulpice Severe porte qu'il y avoit déja ſept mois. [Ainſi ce Concile auroit duré au moins juſques au mois de janvier ou fevrier 360, & il faudroit dire que S. Phebade & les 20 autres ſoutenoient encore alors la Conſubſtantialité. Mais il y a quelque faute ou quelque exageration dans ce terme de 7 mois. Car nous ne voyons pas le moyen d'accorder les choſes qui ſe firent à Conſtantinople, ſi nous ne reconnoiſſons que les Eveſques deputez par le Concile de Rimini après la ſignature meſme de S. Phebade, y eſtoient arrivez des devant la fin de 359. Les premiers deputez du Concile avoient ſigné des le 10 d'octobre: & ainſi on peut juger que S. Phebade & les autres qui reſiſtoient le plus, cederent enfin vers le mois de novembre.]

Sulp.l.2.p. 466.

Pour la page 463.484.

NOTE LXIX.

Inadvertances de Baronius ſur Libere & ſur Damaſe.

Bar.359.§ 47. 'Baronius dit que Sozomene parle de l'expulſion de Libere après le Concile de Rimini, quoiqu'il euſt parlé des auparavant de ſon exil aprés le Concile de Milan: [mais il ne remarque pas que Sozomene fait ici le raport de la fauſſe narration de Socrate;] '& que quand il raconte auſſi-toſt aprés la verité de ce qui ſe paſſa à Rimini, il ne dit rien de la perſecution de Libere.

Soz.l.4.c.15. p.569.570.

Bar.359.§ 48. 'S'il eſt vray, comme Baronius le pretend, que Damaſe ait ſuivi Felix juſqu'à ſa mort, [& que Felix ne ſoit mort qu'en 365, il n'a pu] gouverner l'Egliſe de Rome ſous Libere en 360, comme le veut Baronius.

Pour la page 465.484.

NOTE LXX.

Sur S. Gaudence Eveſque de Rimini, S. Leon Preſtre, & S. Marin Diacre de la meſme Egliſe.

'Baronius dit que Gaudence eſtoit Eveſque de Rimini lorſqu'on y tint le Concile, qu'il ſe retira de ce Concile avant la prevarication des Eveſques; qu'aprés ſa malheureuſe concluſion il condanna ce que les Ariens y avoient fait, & depoſa un Preſtre nommé Marcien coupable de la meſme impieté; qu'à cauſe de cela les ſoldats du Gouverneur nommé auſſi Marcien, le tirerent hors de la ville, & l'aſſommerent à coups de baſtons & de pierres dans les fauxbourgs. Il cite pour toutes ces choſes les actes de ce Saint, que nous n'avons point, & dont il ne fait point d'autre eloge, ſinon qu'il dit qu'ils ſont differens des autres actes de ce meſme Saint, qu'il rejette comme tout à fait faux, & où il eſt dit qu'il avoit eſté fait Eveſque par Damaſe longtemps depuis le Concile de Rimini. Il ſemble dire meſme que les actes qu'il approuve, portent que S. Mercurial Eveſque de Forli, qu'il ſoutient eſtre mort l'an 156, eſtoit contemporain de S. Gaudence.

Bar.359.560.

[Ferrarius n'a point eu ces actes approuvez par Baronius:] 'car tout ce qu'il dit de S. Gaudence, n'eſt tiré que de Pierre des Noels, 'qui fait S. Gaudence battizé, ordonné Clerc &c. par S. Damaſe Pape, [aprés l'an 366,] & martyrizé ſous Conſtance dans le temps du Concile de Rimini, [c'eſt à dire en 361 au pluſtard. On y pourroit encore remarquer quelques autres fautes.] 'Ughellus, [nonobſtant la remarque

Ferr.p.650.

P.de N.l.9.c. 63.p.182.a.b.

Ugh.t.2.p. 408.a.

remarqué de Baronius, [fait auſſi ordonner Saint Gaudence par Damaſe, & met neanmoins ſon martyre ſous
Bar.14.oct.f. Conſtant.] 'Baronius meſme dans ſon martyrologe, ne cite rien pour ce
MS.p.550. 556 557. Saint que Pierre des Noels. 'Il en eſt encore parlé dans l'hiſtoire de Saint Leon & Saint Marin, qui eſt dans Mombritius t.2. p. 52: & ſelon cette hiſtoire, il doit avoir eſté fait Eveſque de Rimini vers l'an 320. [Mais c'eſt
p.557. une tres méchante piece.] 'Il y eſt parlé de l'hereſie ſchiſmatique du Preſtre Marcien excommunié par S.
Ugh.t.2.p. 408.a.430. Gaudence. 'Ainſi il faut ſe contenter de ſavoir que l'Egliſe de Rimini honore Saint Gaudence comme ſon Eveſque, comme ſon patron, & comme un Martyr, & qu'on croit qu'il a eſté martyrizé ſous Conſtance par les
p.510.b.c. Ariens. 'On a baſti ſur ſon tombeau une egliſe ſous ſon nom, qui eſt devenuë une abbaye conſiderable de Bene-
p.413-415 P. de N.p.382.f. dictins. 'Son corps y a eſté trouvé 70 ans aprés ſa mort, ſelon Pierre des Noels, ou long-temps depuis, comme on le peut juger de l'hiſtoire raportée dans Ughellus. Sa feſte eſt marquée le 14 d'octobre dans le martyrologe Romain.

[Pour verifier ce que nous avons dit, que les actes de S. Leon & de S. Marin ſont une tres méchante piece, il ne faut point d'autre preuve que leur eloquence barbare mêlée de bouts de vers, ce qui eſt, ce me ſemble, le ſtyle du IX. & du X. ſiecle: & quand le ſtyle en ſeroit le meilleur du monde,]
Ferr.p.569. 'les faits romaneſques, ſans ſuite, & ſans probabilité, qu'ils contiennent, [ſuffiroient pour leur oſter toute autorité. Ce qu'en diſent Pierre des Noels *l.* 8. c. *36. p.* 157, & Ferrarius *p.* 480. 568, a encore moins d'autorité. Ainſi il faut nous contenter de ſavoir qu'on dit que S. Leon eſtoit Preſtre & Saint Marin Diacre de l'Egliſe de Rimini; qu'on tient qu'ils ont paſſé la plus grande partie de leur vie dans cette ville & dans les ſolitudes voiſines, qu'ils y ont preſché la foy aux payens, & qu'on les honore aujourd'hui comme patrons des deux villes qui portent leur nom au Duché d'Urbin. Leurs actes les font vivre dans la grande perſecution de Diocletien, & quinze ou vingt ans aprés. Cependant s'ils ont eſté ordonnez par S. Gaudence, & que ce Saint n'ait eſté fait Eveſque que par Damaſe, il ne les faudra mettre que ſur la fin du IV. ſiecle. On fait la feſte de S. Leon le premier d'aouſt,] & celle de Saint Marin le
p.569. troiſieme de ſeptembre, quoiqu'on l'ait miſe le quatrieme dans le martyrologe Romain.

NOTE LXXI.

Pour la Page 466.581.

Sur l'Eveſque Aſtere ſeparé de la communion par le Concile de Seleucie.

'Aſtere que Socrate dit avoir eſté ſeparé de la communion par le Concile de Seleucie en 359, ſans marquer d'où il eſtoit Eveſque, 'eſt, ſelon Blondel, celui que Saint Jerome met entre les illuſtres écrivains de ſon temps, & qu'il dit avoir eſté Eveſque de Scythople. Blondel ne dit point pourquoi il veut que ce ſoit cet Aſtere; [& je ne voy pas qu'on le puiſſe dire, puiſque Patrophile eſtoit encore Eveſque de Scythople en l'an 359,]'& eut pour ſucceſſeur un nommé Philippe, qui apparemment vivoit encore lorſque Saint Epiphane écrivoit [en 376,]ou n'eſtoit mort que depuis peu. [Ainſi Aſtere de Scythople n'a eſté Eveſque que long-temps aprés le Concile de Seleucie: & nous n'avons aucun fondement de dire qu'il fuſt Arien, comme celui dont parle Socrate. *V. Saint Aſtere d'Amaſée note* 1. Il y auroit plus d'apparence à dire que celui qui eſtoit Eveſque dés l'an 359, eſt]'celui que Dieu fit mourir à Cyr

Socr.l.2.c.40 p.152.c.

Blond. prim. p.137.d.e. ep.84.t.2.p. 327.b.

Epi.73.c.23. p.872.a.

Thdrt.v.Pat. c.2.p.781.c. d.

vers l'an 372, à la priere de Saint Julien Sabbas.

Pour la page 479. § 88.

NOTE LXXII.

Que la loy qui ſoumet des Eveſques aux fonctions civiles, ne convient pas aux Eveſques condamnez en 360 par le Concile de Conſtantinople.

Socr. l. 2. c. 42. p. 153. b. c.

'Ce que Socrate met auſſi-toſt aprés le Concile de Seleucie, que Conſtance en condannant les Eveſques aux fonctions civiles &c. [ſemble ſe pouvoir mieux raporter aux Eveſques condamnez en l'an 360, par le Concile de Conſtantinople; mais comme on banniſſoit ceux-ci en les condannant, on ne pouvoit pas les ſoumettre en meſme temps à ces fonctions qui eſtoient ſouvent perſonnelles.]

Pour la page 489. § 92.

NOTE LXXIII.

Que le formulaire confirmé dans le Concile de Conſtantinople, eſt celui de Nicé.

Socr. l. 2. c. 41. p. 153. c. Soz. l. 4. c. 24. p. 579. c.

'Socrate & Sozomene diſent que le Concile de Conſtantinople confirma le formulaire daté qui avoit eſté lu à Rimini, en y faiſant neanmoins quelques additions. [Mais c'eſt qu'ils confondent le formulaire dreſſé à Sirmich le 22 de may 359, & preſenté d'abord à Rimini par les Ariens, avec celui qui y fut ſigné à la fin par tout le monde, & qui n'eſt autre que celui meſme qui avoit eſté ſigné d'abord à Nicé. Car c'eſt ce dernier qui fut approuvé à Conſtantinople ſans aucun changement,] 'comme on le voit par Socrate qui le raporte.

Socr. p. 153. 154.

Pour la page 491. § 92.

NOTE LXXIV.

Qu'on a tout ſujet de croire qu'Auxence de Mopſueſte eſtoit Arien, bien loin de meriter le titre de Saint.

Bar. 18. dec. 5.

'Baronius a mis Auxence Eveſque de Mopſueſte, dans le martyrologe Romain au 18 de decembre, en citant pour cela l'autorité des Grecs & de Suidas. [Je ne ſçay quels Grecs il veut dire. Car il n'y a rien d'Auxence au 18 de decembre, ni dans les Ménées, ni dans le menologe d'Ughellus; & il n'eſt point dutout non plus dans le menologe de Caniſius que Baronius a accoutumé de ſuivre.]

'Pour Suidas, il dit qu'Auxence confeſſa JESUS CHRIST ſous Licinius, & l'hiſtoire qu'il en raporte eſt agreable. Il ajoute qu'il fut fait Eveſque de Mopſueſte quelque temps aprés cela, [c'eſt à dire neanmoins plus de 22 ans aprés, ou meſme plus de 27, puiſque Macedone eſtoit encore Eveſque de Mopſueſte en 347, & peut-eſtre en l'an 351, où il paroiſt avoir aſſiſté au Concile de Sirmich.] Suidas dit encore qu'Auxence avoit un frere plus jeune que luy nommé Theodore, qui depuis fut auſſi fait Eveſque de Tarſe. [Nous n'en connoiſſons point d'autre que celui qui eſt marqué dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée, & qui ainſi eſtoit Eveſque 20 ou 30 ans avant ſon aiſné.]

Suid. t. 1. p. 492.

'Les actes de S. Nicetas écrits par Metaphraſte, parlent auſſi d'Auxence Eveſque de Mopſueſte, qu'ils traitent de Saint. Ils diſent qu'il fit baſtir une egliſe des ſaints Martyrs Taraque, Probe, & Andronic, dont l'Egliſe d'Anazarbe luy donna des reliques, & qu'en voulant auſſi donner de celles de S. Nicetas à ceux d'Anazarbe, il en fut empeſché par un miracle.

Sur. 15. ſept. p. 752. 756.

'Ce S. Nicetas avoit ſouffert dans la perſecution d'Athanaric, [qu'il faut mettre vers l'an 370.] On avoit apporté ſon corps du pays des Gots à Mopſueſte, où il avoit fait pluſieurs miracles, & où on luy avoit baſti une egliſe. [Ainſi Auxence doit avoir vécu au moins juſque vers 375, & c'eſt ce qui ne s'accorde pas tout à fait avec

544. p. 152.

Suidas, eſtant difficile qu'un homme qui avoit eſté ſecretaire d'Etat ſous Licinius, en 323 au pluſtard, vécuſt encore en 375. Mais on pourroit dire que les actes de Saint Nicetas parlent
Thdrt.G.p. 516.a.c. d'un ſecond Auxence] 'qui fut auſſi Eveſque de Mopſueſte ſur la fin du V. ſiecle.

[Il faut certainement raporter au premier Auxence ce que dit Philoſtorge,] 'qu'il traita fort bien Aece
Phiſg.l.5.c. 2.p.78. que l'on avoit banni à Mopſueſte en 360, εἰς τὰ μάλιστα φιλοφρονήσεως ἀξιῶν. [Cela donne quelque lieu de croire que leur doctrine n'eſtoit pas fort oppoſée: & neanmoins il eſt permis d'avoir de l'humanité pour les plus méchans, ſurtout quand ils ſont affligez. Mais il faut remarquer que tout ce que nous avons à l'avantage d'Auxence, vient de Suidas. Car les eloges de Metaphraſte, s'il parle de luy, ne ſe
a.V.p.190. a. d. content point:] '& on ne doute point que Suidas [qui prend beaucoup de Philoſtorge,] n'en ait encore pris cet endroit. Car on voit qu'il y appelle les Eveſques, *Ephores*, qui eſt un terme peu connu, ou plutoſt tout à
Phiſg.l.9.c. 8.p.126.l.3.c. 12.p.46. fait inconnu dans l'Egliſe, '& dont Philoſtorge ſe ſert en divers endroits. Dans la ſuite du meſme paſſage, il eſt parlé avantageuſement d'Aece & d'Eunome; [ce qui ne s'eſt jamais fait que par Philoſtorge ou d'autres ſemblables Eunomiens.

Ainſi on ne peut douter que Baronius n'euſt corrigé cet endroit de ſon martyrologe avec celui de S.te Xynoride, s'il euſt ſçeu que tout ce qu'on dit à la louange d'Auxence, ne ſert qu'à faire croire que c'eſtoit un Arien, & meſme un fauteur d'Aece: Et cela ſe confirme par le jugement meſme de ſon Egliſe.
Conc.t.5. p. 495.a. Car il eſt remarquable] 'que le nom d'Auxence n'eſtoit point du temps de Juſtinien dans les diptyques de l'Egliſe de Mopſueſte, non plus que celui de Macedone [ſon predeceſſeur, dont les Ariens faiſoient auſſi un Confeſſeur.] Avant Olympe, [qui aſſiſta en 381 au Concile de Conſtantinople,] il n'y a que Protogene & Zoſime.

NOTE LXXV.

Pour la pag e 510.l 99.

Temps de l'exil d'Eunome.

'Socrate met l'exil d'Eunome, dont il ne marque pas le lieu, entre les choſes qui ſe paſſerent depuis la mort de Gratien en 383, juſqu'au retour de Theodoſe à Conſtantinople [en 391:] & meſme il n'en parle qu'aprés la demolition du temple de Serapis [en 389.] 'Mais S. Gregoire de Nazianze témoigne qu'il eſtoit en Cappadoce lorſqu'il écrivoit de luy à Nectaire; [& par conſequent avant 389, auquel Saint Gregoire mourut.] 'Philoſtorge le met entre la mort de Gratien, [a] & le mariage de Theodoſe avec Galla [b] qui ſe fit en l'an 386. ſelon Marcellin, & en l'an 387, ſelon Baronius.

Socr.l.5.c.20. p.280.a.

Naz.or.46.p. 721.c.

Phiſg.l. 10.c. 1.p.137. a c.7. p. 138. 139. b Bar.387.§17.

NOTE LXXVI.

Pour la page 518.§ 101.

Ce qu'on peut penſer de la depoſition d'Euzoïus Eveſque d'Antioche raportée dans S. Athanaſe.

'Nous trouvons dans S. Athanaſe qu'Euzoïus fut depoſé depuis qu'il fut établi Eveſque d'Antioche: [Si cela ſe doit entendre du temps de Conſtance, & à cauſe de l'hereſie Arienne, comme les termes de Saint Athanaſe portent d'eux meſmes à le croire, nous ne voyons pas moyen d'expliquer cette depoſition, qu'en diſant que S. Melece fit quelque proteſtation contre ſon intruſion, & le declara anatheme. Car il n'y a point d'apparence qu'il ait eſté depoſé par un Concile, dans le peu de mois que Conſtance, qui luy avoit donné cette dignité vécut depuis.

Ath.de ſyn p.907.a.

Que ſi l'on veut entendre plus generalement les termes de S. Athanaſe,

il ſe peut bien faire que le concile d'Antioche ſous Jovien, dans lequel Acace de Ceſarée ſigna la Conſubſtantialité, ait fait auſſi quelque decret contre Euzoïus, en faveur de Saint Melece, & pour autoriſer ce grand nombre d'Orthodoxes qui avoient abandonné la communion d'Euzoïus. Il ſe peut faire meſme que les Ariens dans les brouilleries qui ſe formoient ſi ſouvent entre eux, & dont nous avons peu de connoiſſance, aient prononcé contre luy quelque ſentence de depoſition, quoiqu'apparemment elle n'ait pas eu d'effet.]

Pour la page 519. § 101.

NOTE LXXVII.

Que ce ne fuſt pas Saint Melece qui ſepara les Orthodoxes des Ariens.

[S. Chryſoſtome donne quelque lieu de dire que S. Melece meſme ſepara les Orthodoxes des Ariens avant que d'eſtre banni,] 'lorſqu'il dit qu'il retrancha du corps de l'Egliſe les membres corrompus & incapables. [Mais cela n'eſt pas aſſez exprés pour oppoſer] à Theodoret & aux autres, qui diſent que les Catholiques ne ſe separerent des Ariens qu'aprés le banniſſement de Saint Melece & l'intruſion d'Euzoïus.

Chry. t. 1. or. 15. p. 524. c.

Thdrt. l. 2. c. 27. n. 635. c. ll. 3. c. 2. p. 639. c. d. ep. 112. p. 981. 2. d. Ruf. l. 1. c. 24. p. 247. Socr. l. 2. c. 44. p. 158. a. Soz. l. 4. c. 28. p. 588. b.

NOTE LXXVIII.

Sur le nom d'Exacionites ou Exocionites donné aux Ariens.

Pour la page 520. § 102.

'Godefroy pretend que Theodoret ſe trompe, lorſqu'il dit que les Ariens appellez Exacionites ou Exocionites, avoient tiré ce nom du lieu où ils s'aſſembloient; & il veut que ce nom ſoit le meſme que celui d'Exoucontiens donné auſſi aux Ariens, parcequ'ils diſoient que le Fils eſtoit tiré du neant, ἐξ οὐκ ὄντων. Godefroy fonde cette cenſure ſur ſon autorité, [qui ne nous paroiſt pas dutout aſſez grande pour condamner d'erreur un homme auſſi habile que Theodoret.] 'On voit dans M. du Cange qui a ſuivi Theodoret, qu'il y avoit effectivement à Conſtantinople, hors de la ville, un lieu ou un quartier appellé *Exocionium*, ou *Exacionium*, dont il eſt ſouvent parlé dans l'hiſtoire; & on y trouve auſſi la raiſon que les nouveaux Grecs rendent de ce nom.

Philg. n. p. 406. Thdrt. hær. l. 5. c. 3. p. 277. d.

Cang. de C. l. 2. p. 171. 172.

NOTE LXXIX.

Pour la page 530. § 105.

Qu'on ne voit point comment les Macedoniens ont pu demander à Jovien qu'il fiſt ſubſiſter le Concile de Rimini.

'Les Macedoniens ou Semiariens, demandoient à Jovien, ſelon Sozomene, qu'il fiſt ſubſiſter ce qui avoit eſté fait à Rimini & à Seleucie, [Nous ne comprenons point cette demande a l'égard du Concile de Rimini, où l'on abolit le mot de ſubſtance, ſoûtenu par les Macedoniens, & dont le formulaire avoit eſté rejetté par eux dans le Concile de Seleucie, & embraſſé par les purs Ariens leurs adverſaires. Nous ne ſavons que dire ſur cela; mais nous avons cru qu'il valoit mieux ne point parler dutout de Rimini dans le texte.]

Soz. l. 6. c. 4. p. 641. a.

NOTE LXXX.

Pour la page 532. § 105.

Que le Concile de Lampſaque ne s'eſt tenu qu'en 365 &c.

'Sozomene dit qu'Hypatien eſtant venu trouver Valentinien au nom de ceux qui tenoient le Fils conſubſtantiel au Pere. ὁμοούσιον, ce Prince qui eſtoit déja parti de Conſtantinople pour paſſer en Occident, luy dit qu'il ne vouloit point ſe méler des choſes de la religion, mais que les Eveſques pouvoient s'aſſembler où ils vou-

Soz. l. 6. c. 7. p. 646. a. b.

dtoient; & ce fut ſur cela, ajoute Sozomene, qu'on aſſembla le Concile de Lampſaque. 'On convient que ce Concile de Lampſaque a eſté tenu par les Macedoniens, qui ne tenoient point la Conſubſtantialité; & c'eſt ce qui fait croire qu'au lieu de ὁμοούσιον, il faut lire ὁμοιούσιον, qui eſtoit propre aux Macedoniens.

8.p.139.7.2.

[Il y a encore une autre difficulté ſur cet endroit. Car quoique la réponſe que Sozomene fait faire à Valentinien, convienne parfaitement à ſon eſprit, neanmoins il eſt difficile de croire que ce ſoit luy qui ait donné la permiſſion d'aſſembler le Concile de Lampſaque. Il partit de Conſtantinople dés le mois de may, & donna l'Orient à ſon frere eſtant à Naiſſe dans la Dace au mois de juin ou de juillet en 364. *V. ſon titre § 9.* Il aura donné la permiſſion d'aſſembler le Concile dés le mois de may ou de juin; & ſi cela eſt, il faut ſans doute que le Concile ſe ſoit tenu en la meſ-

l.6.c.7.p.647. a.b.

me année 364.] 'Et en effet Sozomene dit que les Eveſques du Concile en vinrent faire le raport à Valens lorſqu'il revenoit du voyage de Thrace, où il avoit eſté accompagner ſon frere; [ce qui ſe fit certainement en l'an 364.

[Cependant nous ne pouvons douter que le Concile ne ſe ſoit tenu en l'an

Socr.l.4.c.4. p.213.a.b.

365,] 'puiſque Socrate l'y fixe, & par l'epoque du Conſulat des deux Princes, & parcequ'il dit que c'eſtoit la ſettieme année d'aprés le Concile de Seleucie, [tenu en l'an 359. Mais Sozomene ſemble le montrer luy

Soz.l.6.c.8.p. p.648.b.

meſme,] 'puiſqu'il dit qu'aprés la défaite de Procope [en l'an 366,] Valens puniſſoit encore les Eveſques du Concile de Lampſaque, [au lieu que s'ils l'avoient tenu en 364, il avoit eu tout le loiſir de les perſécuter avant

Idat.

la revolte de Procope,] 'arrivée le 28 de ſeptembre en 365. [Il n'y a donc pas lieu de douter qu'il ne faille ſuivre Socrate pour le temps de ce Concile, & le mettre vers le mois de juillet, d'aouſt, & ſeptembre de la meſme année 365; & ſi cela eſt, il nous paroiſt difficile de croire que la permiſſion en ait eſté accordée plus d'un an auparavant.

Mais comme auſſi la réponſe attribuée à Valentinien par Sozomene, eſt tout à fait du genie de ce Prince, il ſe peut bien faire que les Semiariens luy ſoient venu parler des affaires de l'Egliſe avant qu'il quittaſt l'Orient; qu'ils ſoient encore venu parler à Valens lorſqu'il fut revenu de conduire ſon frere à la fin de l'an 364; & qu'en cette meſme occaſion ou peu de mois aprés,] 'ils aient obtenu de luy, comme le dit Socrate, la permiſſion de tenir le Concile de Lampſaque. [C'eſt ce que nous avons ſuivi dans le texte.]

Socr.l.4.c.2.p. 211.212.

NOTE LXXXI.

Pour la page 539. § 107.

Qu'il faut mettre en l'an 366, la perſecution de l'Egliſe de Ceſarée par Valens.

[Il ſemble que nous devrions mettre dés l'an 365, la perſecution de l'Egliſe de Ceſarée, qui obligea l'Eveſque Euſebe de ſe reconcilier avec Saint Baſile,] 'puiſque Valens vint alors à Ceſarée,[a] & qu'il y paſſa une partie de l'été. [Mais d'autre part, il ſemble difficile que dés l'an 365, il fuſt auſſi animé contre les Catholiques, que S. Gregoire de Nazianze nous le repreſente en cette occaſion. Au moins il ne l'eſtoit pas encore beaucoup contre les Macedoniens,] 'plus criminels que les Catholiques dans l'eſprit des Ariens, [puiſqu'il leur permettoit de tenir leur Concile à Lampſaque:] '& pour ce que Socrate & Sozomene diſent de la perſecution qu'il avoit faite dés ce temps là aux Catholiques

Naz.or.20.p. 318.b.
[a] Amm.l.26. p.322.

Soz.l.6.c.10. p.650.a.b.

c.7.p.647.c] Socr.l.4.c.2. p.212.a.b.

d'Antioche, [cela paroiſt ou faux ou tres douteux, puiſqu'ils ſuppoſent que Valens eſtoit alors à Antioche, ce qui eſt abſolument impoſſible, ſelon Soz.l.6.c.5.p. 268.b. Ammien.] 'Au contraire, ſelon les meſmes auteurs, il perſecuta tres cruellement les Macedoniens aprés la mort de Procope, [c'eſt à dire en l'an 366,] & generalement ceux qui ne ſuivoient c.9 p.649.a| Socr.l.4.c.9. p.217.d. pas l'Arianiſme comme luy. 'On le marque en particulier des Catholiques de Conſtantinople. [C'eſt ce qui nous a portez à mettre auſſi en ce temps là la perſecution de ceux de Ceſarée, ne pouvant pas la mettre pluſtard, pour les raiſons que nous marquerons dans les notes ſur Saint Baſile. Que ſi nous ne trouvons pas que Valens ſoit venu à Ceſarée en 366, nous ne trouvons pas non plus qu'il n'y ſoit pas venu: & Ammien ne fait nullement profeſſion de marquer tous ſes voyages.]

Pour la page 343. § 109.

NOTE LXXXII.

Temps de la mort du Pape Libere.

Amm l.26.p. 310.b||l.27.p. 337.a. 'Comme Juvence Prefet de Rome eut beaucoup de part à ce qui ſe paſſa entre Damaſe & Urſin aprés la mort Bar.367.§2.3. du Pape Libere, '& que quelques reſcrits qui luy ſont adreſſez, font voir qu'il avoit cette charge en 367, 'Baronius a cru ſur cela devoir mettre en la meſme année la mort de Libere, au lieu que ſelon S. Jerome, elle arriva l'an 366; & les Preſtres Marcellin & Fauſtin p. 4. 5, la mettent poſitivement le 24 ſeptembre de la meſme Boll.prop.p. 31.c. année, 'ce que Papebrok a ſuivi. [Cependant la raiſon de Baronius n'eſt rien contre une autorité ſi forte. Car les troubles qui ſuivirent cette mort ayant duré un an entier, peuvent s'eſtre paſſez ſous plus d'un Prefet, outre que Juvence pouvoit eſtre Prefet en 366 & 367, & c'eſt ce que nous ſommes obligez de dire, puiſque] le Preſtre Marcellin qui y eſtoit, nous aſſure p. 6.7, que Juvence eſtoit Prefet avant le 26 octobre 366. 'Il faut auſſi, ſelon le Code, que Pretextat ait ſuccedé à Juvence dés le mois d'aouſt 367, '& neanmoins Baronius ne met la mort de Libere qu'au mois de ſeptembre. Ainſi il eſt aiſé d'accorder le Code avec S. Jerome & Marcellin, en faiſant commencer Juvence dés la fin de 366. Que ſi cela ne pouvoit pas eſtre, ſelon le Code, il faudroit ſans doute preferer l'autorité de Marcellin, qui écrivoit ce qu'il voyoit de ſes yeux, à celle du Code que l'on ſçait eſtre plein de fautes pour les inſcriptions & pour les dates. Si l'on reçoit ſon autorité, l'on voit que Julien Intendant des vivres, qui eut auſſi part au commencement du ſchiſme, 'eſtoit en charge au mois de juin 366.

Cod.Th.l.12. p.79.

Bar.367.§ 5.

Cod.Th.14.t. 15.l.2.p.452.

[Toute la difficulté qui peut donc reſter ſur la mort de Libere, & qui n'eſt pas fort importante, c'eſt de ſavoir s'il la faut mettre le 24 de ſeptembre, *VIII. kal. oct.* comme on lit dans Marcellin, ou s'il n'y faut point lire *VIIII. kal.*] 'puiſque les martyrologes du IX. ſiecle, & ceux de S. Jerome, mettent la pluſpart ſa feſte le 23 de ſeptembre. Il y en a neanmoins qui la mettent le 24. 'Papebrok eſt pour le 23.

Florent.p. 854.a.

Boll.prop p. 31.f.

NOTE LXXXIII.

Pour la page 344. § 109.

Sur la fondation de l'egliſe de Libere au Sainte Marie Majeur.

[Nous ne raportons point ici] 'les miracles qu'on pretend eſtre arrivez à la fondation de la baſilique de Libere ou S.te Marie Majeur, parcequ'ils ne ſont fondez que ſur des leçons de breviaire, qui contiennent pluſieurs faits tres peu probables, dont on a meſme eſté obligé de retrancher une partie dans les derniers breviaires Romains, [& qui ne ſont faites que depuis que les Papes paſſent pour des

Florent.p.731.

monarques & pour des Rois:] *Tempore quo Liberius Papa Apoſtolicæ ſedis regnum obtinebat.* [S'il y a meſme en cela quelque choſe de vray, il ſemble qu'il vaudroit mieux le raporter à la renovation de cette egliſe ſous Sixte III,] 'qu'on croit l'avoir beaucoup augmentée, & l'avoir dediée le premier ſous le titre de la S.te Vierge.

p.729.

p.732. 'Quelques uns croient que la baſilique où Urſin fut elu Pape contre Damaſe, eſt la meſme que celle de Libere, parcequ'on les met toutes deux dans le quartier appellé les Exquilies, prés du marché de Livia, '& que le parti d'Urſin tenoit la baſilique de Libere; [& il n'eſt pas difficile qu'une meſme baſilique portaſt le nom de Sicin qui pouvoit l'avoir baſtie le premier, & celui de Libere qui l'avoit rebaſtie ou changée, & qui en avoit fait une egliſe.] 'D'autres aiment mieux croire que ce ſont deux egliſes differentes & voiſines.

Mar & F. p. 6. 7.

Flor. p. 730.

Pour la page 505. § 20.

NOTE LXXXIV.

Que ce furent les legats meſmes des Macedoniens qui allerent dans les Gaules &c. demander des lettres de communion.

Bar. 365. § 16. 'Baronius dit que ſur la deputation d'Euſtathe, Libere avoit envoyé des legats dans les Gaules & les autres provinces de l'Occident, pour y aſſurer les Fideles que les Orientaux eſtoient revenus à la foy & à l'Egliſe Catholique; '& c'eſt à cela qu'il attribuë les lettres des Eveſques d'Italie, des Gaules, d'Afrique & de Sicile, qu'Euſtathe & les autres deputez des Orientaux emporterent avec eux. [Nous ne trouvons aucune preuve de cet envoi des legats du Pape: Et il eſt bien plus naturel de croire que les deputez des Orientaux avoient eſté eux meſmes demander ces lettres dont ils eſtoient les porteurs.] 'Cela eſt meſme certain pour la Sicile, [& plus que probable de l'Italie, puiſqu'ils paſſerent du temps à Rome.]

Soz. l. 6. c. 12. p. 652. c.

bi Socr. l. 4. c. 12. p. 224. c. d.

NOTE LXXXV.

Pour la page 508. § 182.

Que ce ſont les decrets des Eveſques d'Aſie plutoſt que d'Occident, que le Concile de Tyanes exhorte à lire.

[Ce que nous diſons que le Concile de Tyanes exhortoit à lire les decrets des Eveſques d'Aſie, eſt ſuivant l'edition de Chriſtophorſon. Mais au lieu de τῶν ἐν τῇ Ἀσίᾳ, qu'on lit dans le texte de Chriſtophorſon, *p.* 316. *a*, la marge de la meſme edition, & l'edition de M.r Valois *p.* 652. *c*, liſent τῶν ἀνὰ τὴν δύσιν, ce qui n'eſt qu'une repetition, ou plutoſt une anticipation de ce qui ſuit. La Tripartite *l.* 7. *c.* 28. *p.* 106. *a*, a *apud Aſiam*; & le latin de Nicephore, [car le grec manque en cet endroit,) a auſſi *Aſiaticorum*. Le mot de convient tout à fait aux Conciles d'Aſie, qui avoient envoyé des deputez en Occident.]

NOTE LXXXVI.

Pour la page 509. § 211.

Que le Concile d'Illyrie autoriſé par la loy de Valentinien, peut bien ne s'eſtre tenu qu'en l'an 375.

'Baronius met en l'an 365 la lettre du Concile d'Illyrie, que Theodoret nous a conſervée, avec la loy de Valentinien qui y eſt jointe. [Cela ſe peut appuyer par ce que dit Theodoret,] 'qu'on y voit que Valens eſtoit encore alors dans les ſentimens de la vraie foy. 'Car il tomba au moins dans l'Arianiſme, ſelon Theodoret meſme, lorſqu'il fut battizé par Eudoxe, à cauſe de la guerre des Gots, [c'eſt à dire vers le commencement de l'an 367. D'autre part neanmoins il ſeroit aiſé de montrer par la loy meſme de Valentinien, que Valens

Bar. 365. § 16. 24.

Thdrt. l. 4. c. 7 p. 667. c.

c. 12. p. 674.

perſecutoit alors les Catholiques;] & Theodoret ne la met qu'aprés avoir parlé de l'election de Saint Ambroiſe, [à la fin de l'an 347, quoiqu'il ne diſe point qu'elle n'ait eſté faite qu'aprés.] Auſſi Baronius ne veut pas fonder ſa chronologie ſur Theodoret, mais ſur d'autres raiſons, [que nous ne raportons pas, parcequ'elles ſont refutées par la ſuite meſme de l'hiſtoire.]Et quelles qu'elles puiſſent eſtre, on ne peut pas les ecouter, puiſque la loy porte en teſte le nom de Gratien, qui n'a eſté fait Auguſte que le 24 aouſt de l'an 367. Il eſt vray que Baronius n'a point mis le nom de Gratien dans ſa traduction. Mais il eſt dans le texte grec, dans Nicephore *l.* 11. *c.* 50. *p.* 167. *b*, & dans l'hiſtoire Tripartite *l.* 7. *c.* 9. *p.* 98. Et ce qui fait voir encore l'alteration du texte de Baronius, c'eſt que contre les meſmes autoritez, [& contre l'uſage inviolable des Romains,] il met le nom de Valens avant celui de Valentinien qui eſtoit plus ancien Auguſte.

c.6.p.667. Bar.365.§ 16. Thdrt.n. p. 33.2.c.d. Bar.366.§ 20. Thdrt.n. p. c.32.1.a.

[Il eſt donc conſtant que la loy eſt poſterieure au 24 d'aouſt 367, mais il n'eſt pas aiſé de dire de combien elle luy eſt poſterieure. C'a apparemment eſté de fort peu, ſi Euſtathe dont parle le Concile d'Illyrie eſt celui de Sebaſte, comme tout le monde le croit.] 'C'eſtoit en effet un Eveſque inſtruit de ce qui ſe paſſoit en Aſie: [Et il eſt aiſé qu'Euſtathe de Sebaſte ſoit venu en Illyrie ſur la fin de 366. De ſorte que comme la lettre du Concile eſt écrite ſur ce qu'on avoit appris de l'état de l'Aſie par Euſtathe, il faudra ſans doute la mettre à la fin de 367.] 'Blondel la differe d'un an, parcequ'il pretend que Valentinien vint finir en Illyrie l'année 368, [ce qui n'eſt rien, puiſque nous eſperons montrer dans la note 35 ſur Valentinien, qu'il eſtoit alors à Treves.

l.4.c.8.p.670. d. Blond. prim. p.133.

Mais je ne voy point qu'il ſoit neceſſaire de dire qu'Euſtathe marqué par le Concile d'Illyrie, eſt celui de Sebaſte.]'Ce que l'on avoit appris de cet Euſtathe, c'eſt que toute l'Aſie ſeparoit le Saint Eſprit du Pere & du Fils, ne voulant point reconnoiſtre qu'il leur fuſt conſubſtantiel. 'Or y a-t-il apparence, comme le remarque Mr Valois, qu'Euſtathe de Sebaſte accuſaſt les Macedoniens de cette hereſie, dans laquelle il eſtoit luy meſme, ſurtout eſtant deputé des Macedoniens pour les réunir avec les Catholiques de l'Occident? Il cachoit aſſurément cette erreur autant qu'il pouvoit; [& ſans cela, luy & Silvain, & Theophile, les collegues de ſa legation, n'euſſent point eſté receus à Rome & dans le reſte de l'Occident comme Catholiques. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que lorſqu'il vint en Illyrie, on l'obligea de reconnoiſtre qu'il eſtoit dans cette erreur, & que c'eſtoit la croyance generale de l'Aſie: Mais ce n'eſt point là l'idée que nous donne la lettre du Concile d'Illyrie; & elle ne donneroit pas le titre de Seigneur & de confrere à un homme qu'on auroit dû rejetter avec execration, comme engagé dans une erreur dangereuſe,] 'outre ce qu'on avoit à luy reprocher pour le paſſé.

Thdrt.l.4.c. 8.p.670.a. d. a.p.33.2.d. Socr.l.4.c. 12. p.220.a.

[Ainſi il ſemble aſſez naturel de croire que cet Euſtathe eſtoit quelque Eveſque de l'Illyrie, qui ayant paſſé par l'Aſie, ſoit pour aller à Jeruſalem viſiter les ſaints lieux, ſoit par quelque autre occaſion, avoit raporté l'état deplorable de cette province. Que ſi l'on dit qu'un ſi long voyage ne convenoit point à un Eveſque, il peut n'avoir eſté ordonné Eveſque que depuis ſon retour, comme S. Gaudence de Breſſe, & meſme il pouvoit n'eſtre que Preſtre,]puiſque la meſme lettre donne les titres de Seigneur & de collegue au Preſtre Elpide.

Thdrt.l.4.c. 8.p.669.d| 670.b.d.

[N'eſtant donc plus obligez à nous approcher

approcher autant qu'il ſe peut de l'an 366, ſi cet Euſtathe n'eſt pas celui de Sebaſte,] 'il ſemble qu'il vaut mieux mettre le Concile dans le temps que Valentinien eſtoit en Illyrie, [& le differer par conſequent juſqu'en l'an 375.] 'Car s'eſtant tenu d'autres Conciles en meſme temps à Rome, & dans les Gaules [où Valentinien a preſque toujours eſté,] 'on ne voit pas pourquoi Valentinien auroit autoriſé par ſa loy celui d'Illyrie plutoſt que les autres, s'il avoit eſté en un autre pays. 'M.r Valois croit déja qu'il eſt poſterieur à l'epiſtre du Pape Damaſe aux Eveſques d'Illyrie, [qui apparemment n'a point eſté écrite ſitoſt.] On voit encore que ce Concile condanne ſix Eveſques Ariens, & ce ſemble comme les ſeuls qui fuſſent alors dans l'Illyrie: [& entre ces ſix, on ne trouve ni Valens, qui paroiſt avoir vécu juſques en 371,] 'ni aucun des treize autres, dont il eſt parlé en 366, dans le different d'entre Germine & les autres Ariens. [On peut objecter contre cette derniere raiſon, que Pallade & Secondien, qui vivoient encore en 381, ne ſont point non plus du nombre des ſix. Mais nous n'avons point de preuve bien certaine qu'ils fuſſent déja Eveſques en 375. La loy de Valentinien qui autoriſe le Concile, doit avoir donné la paix à l'Egliſe d'Orient: Cependant on ne voit rien moins que cela dans l'hiſtoire; & il n'y a pas lieu d'en eſtre ſurpris, ſi Valentinien eſt mort avant peuteſtre qu'elle y euſt eſté publiée.]

Blond.prim. p.33.

Thdrt.l.4.c. 7.p.669.a.

Bar.361.§ 24.

Thdrt.n.p. 34.a.

l.4.c.8.p.671. a.

Hilar.l.p.41.

NOTE LXXXVII.

Pour la page 510.§ 112.

Sur le temps de l'hiſtoire & le nom de S. Bretanion.

'Theodoret met l'hiſtoire de Saint Bretanion tout à la fin du regne de Valens, & immediatement avant ſa défaire & ſa mort, [c'eſt à dire en 378. Mais il n'y a aucune apparence que Valens ait eu alors le loiſir d'aller à Tomes.]

Thdrt.l.4.c. 11.p.703.

'M.r Valois aime mieux appeller ce Saint, Vetranion, quoique tous les auteurs qui en parlent le nomment Bretanion. Il pretend que le mot de Vetranion eſt plus ſelon l'etymologie, & que le nom du Saint eſt le meſme que celui de ce Vetranion qui prit & quitta la pourpre en 350. [Ce qu'il dit peut eſtre vray: mais cela ne vaut pas la peine d'eſtre ſingulier: & de s'engager à une apologie.]

Soz.n.p.141. a.a.

NOTE LXXXVIII.

Pour la page 516.§ 114.

Sur Demophile fait Eveſque de Conſtantinople.

'Socrate & Sozomene ne diſent rien de particulier de Demophile fait Eveſque de Conſtantinople par les Ariens en 370, aprés la mort d'Eudoxe. [De ſorte que ſelon eux, ce pourroit bien eſtre] 'celui que S. Epiphane donne pour diſciple à Aece, & pour compagnon d'impieté & d'exil à Eunome & à Hypace, & qu'il dit avoir eſté protegé & agrandi par Eudoxe: [ce qui ne convient pas à Demophile de Berée en Thrace, celebre ſous Conſtance pour avoir perſecuté & fait tomber Libere; puiſque nous ne voyons point que ce Demophile ait eſté banni, ni qu'il ait eu beſoin de l'appui & de l'autorité d'Eudoxe. Et il paroiſt qu'il eſtoit Eveſque des l'an 345, lorſqu'on ne commençoit pas encore à parler d'Aece. *V.* § 38.]

Socr.l.4.c.14. p.226.a|Soz. l.6.c.13.p. 615.b.

Epi.71.c.38. p.886.b.

'Mais celui de Conſtantinople, [bien loin de paroiſtre Eunomien,] a au contraire eſté fort oppoſé à cette ſecte: 'Et Theodoret dit poſitivement que c'eſt celui qui eſtoit auparavant à Berée en Thrace. [Il eſt viſible auſſi que Philoſtorge a cru la meſme choſe:] 'Car il dit qu'on le transfera de Berée, & qu'eſtant chaſſé de Conſtantinople

Philſg.l.9.c.14.p.129.

Thdrt.l.5.c. 19.p.576

Philſg.l.9.c.8. p.126. & c.19.p.133.

par Theodoſe, il ſe retira en ſa ville de Berée; & afin qu'on ne cruſt pas qu'il l'appelle ſa ville, parcequ'il eu
c.24.p.229. eſtoit originaire, il dit que Theſſalonique eſtoit ſa patrie. [Il eſt donc clair qu'il a cru qu'il avoit d'abord eſté Eveſque de Berée. Mais il ne nous le perſuaderoit peuteſtre pas ſans l'autorité de Theodoret, puiſqu'il paroiſt ſe tromper, lorſqu'il dit qu'il ſe retira
Socr.l 5.c.7. p.263.d|c.12. p.271.c|Soz.l. 7.c.5.b.709.c| c.24.p.722.c. à Berée ſous Theodoſe.] 'Car, ſelon Socrate, & Sozomene, il demeura juſques à la mort autour de Conſtantinople, s'en portant toujours pour Eveſque parmi ceux de ſa ſecte.

Pour la page 556.§ 114.

NOTE LXXXIX.

Paſſage de Philoſtorge mal corrigé par ſes traducteurs.

Philoſt.l.9.c.8. p.126. 'Philoſtorge dit que Demophile fut fait Eveſque de Conſtantinople, Οὐάλεντος τῦ βασιλέως συνοδικὴν ὑποχειροτονίαν ψήφου. [Je ne voy pas que cela puiſſe ſignifier autre choſe, ſinon que] Valens feignit le ſuffrage d'un ſynode, [c'eſt à dire qu'il fit publier que l'inthronization de Demophile avoit eſté autoriſée par un ſynode, quoiqu'il n'y eneuſt point eu, ou tout au plus, qu'il avoit fait tenir pour cela quelque aſſemblée tumultuaire, qui n'eſtoit point un ſynode legitime. Et cela convient fort bien avec ce que nous liſons à la fin de l'hiſtoire de Theodoret, ſelon l'edition du Pere Sirmond *p.* 756, que Demophile ſe transfera luy meſme de Berée à Conſtantinople; & avec ce que dit
c.10.p.127. Philoſtorge] 'que dans ſon inthronization, beaucoup crierent, *Il eſt indigne*. Cependant Godefroy rend les paroles que nous avons citées, par celles-ci, *Imperatore ſynodicam probante ordinationem*, ſans donner aucune raiſon de cette traduction. M.r Valois traduit de meſme *p.*519.*a*. Mais dans ſes notes *p.* 148. 2. *a*, il veut, pour faire ce ſens, qu'on change ὑποχειροτονίαν en ὑποχειροτονίᾳ. [Je penſe qu'ὑποχειροτονεῖσθαι ſignifie plutoſt juger de nouveau; que confirmer: mais il nous ſuffit que cette correction, qui n'eſt point autoriſée, n'eſt point non plus neceſſaire, le texte, tel qu'il eſt, ayant ce me ſemble un fort bon ſens. Ce que nous avons cité de Theodoret, n'eſt point dans l'edition de M.r Valois *p.*249.*d*. Mais c'eſt une choſe qu'on preſumera plus aiſément avoir eſté oſtée dans quelques manuſcrits, que avoir eſté ajoutée dans d'autres.]

Pour la page 556.§ 114.

NOTE XC.

Sur Dorothée d'Heraclée nommé auſſi Theodore.

'Celui qui inthroniza Demophile fut Theodore d'Heraclée, ſelon Philoſtorge. [Il eſt viſible que c'eſt celui que le meſme auteur appelle partout ailleurs Dorothée, ſoit qu'il l'ait mal appellé Theodore, ſoit qu'il euſt tous les deux noms:] 'Car en effet Sozomene les luy donne auſſi tous deux. 'Socrate ne l'appelle que Dorothée, [a] & M.r Valois croit que c'eſt ſon vray nom. [Nous ne luy en donnons point d'autre dans le texte, afin qu'on le diſtingue plus aiſément du celebre Theodore Eveſque de la meſme ville d'Heraclée ſous Conſtantin & Conſtance, qui eſtoit mort des l'an 355, & qui a eu Hypatien pour ſucceſſeur.]

Philoſt.l.9.c.10.p.127. Soz.l.6.c.37. p.699.b|l.7.c.14.p.722.d. Socr.l.5.c.3. p.260.d. a n.p.148.2. a|Thdrt.n.p.148,149.

Pour la page 512.§ 122.

NOTE XCI.

Temps de la retraite de Pierre d'Alexandrie à Rome.

'Theodore paroiſt avoir cru que Pierre d'Alexandrie avoit déja quitté l'Egypte pour aller à Rome avant que Luce arrivaſt. [Il ſemble l'avoir pris] 'de ce que Pierre dit dans ſa lettre qu'il s'eſtoit retiré avant que Luce vinſt. [Mais il peut s'eſtre retiré de la

Thdrt.l.1.c.12.p.685.b. c.19.p.688.d.

maiſon epiſcopale, & de la vuë de ſon peuple, pour ſe cacher dans Alexandrie ou aux environs durant quelque temps, & ainſi avoir eſté témoin de ce qu'il raporte dans la ſuite de ſa lettre, comme cela eſt aſſez probable, [puiſque Saint Gregoire de Nazianze dit qu'eſtant arrivé à Rome, il y fit voir les actes funeſtes de la tragedie qui s'eſtoit jouée en Orient: [& c'eſt ce qu'il faut ſuivre, ſi nous voulons qu'il ait eſté quelque temps priſonnier, comme le diſent Socrate & Sozomene.] Que ſi c'eſt luy, comme nous le croyons, dont il eſt parlé dans la relation d'Ammone touchant le martyre des ſolitaires de Sinaï & de Raithe, [il eſt viſible qu'il ne ſe retira pas d'abord à Rome,] mais qu'il demeura durant quelque temps caché, obligé de s'enfuir en divers endroits.

Naz.or.23.p. 418.d.

Combef.act.p. 83.

Theodn.p.38. 1.b.

M.r Valois croit qu'il faut mettre un temps conſiderable entre l'ordination de Pierre & ſa retraite à Rome; puiſqu'il eut le loiſir de recevoir en Egypte des lettres du Pape Damaſe. Il croit meſme qu'il faut differer ſa retraite juſques à l'année d'aprés ſon epiſcopat: [ce que nous ſuivrions ſans peine, ſi nous en trouvions quelque autorité poſitive dans les anciens.]

Tout la page 594. & 107.

NOTE XCII.

Si la Carophrygie eſt une faute pour la Carie & la Phrygie.

Thdrt.l.4.c. 7.&.p.667.c& 669.c.d.

Le titre de l'epiſtre du Concile d'Illyrie, & de la lettre de Valentinien qui y eſt jointe, porte *Aux Eveſques du dioceſe d'Aſie, de la Phrygie, de la Carophrygie, & de la Pacatienne*. Blondel & M.r Valois veulent changer la Carophrygie, qu'ils avouent neanmoins ſe trouver dans tous les exemplaires, dans l'hiſtoire Tripartite *l.7.c.9.10.p.98.99*, & dans Nicephore; & ils liſent *de la Carie & de la Phrygie Pacatienne*. [Cela peut avoir quelque apparence, mais non pas de certitude;] & ce que croit Blondel que le Concile d'Illyrie fut tenu à l'occaſion de celui de Carie [en 367, ne peut-eſtre qu'une pure conjecture, qui ne ſubſiſte plus dutout, ſi celui d'Illyrie n'a eſté tenu, comme nous croyons, qu'en 375. *V. la note* 86. Il eſt faſcheux de changer un mot qui ſe trouve partout en deux endroits differens, quoiqu'il ne puiſſe eſtre venu, s'il eſt faux, que d'une pure bevuë de copiſte, & non d'une fauſſe correction faite à deſſein. Car s'il n'y a jamais eu de Carophrygie, comment ſe ſera-t-on aviſé de ſubſtituer ce nom au lieu de ceux de Carie & de Phrygie, qui ont toujours eſté tres connus?

n.p.32.1.b.& Blond.prim. p.189.

Ainſi il y a tout ſujet de croire qu'il y avoit alors un pays appellé Carophrygie, parcequ'il comprenoit la partie de la Phrygie plus voiſine de la Carie, ou les extremitez de l'une & de l'autre, ſoit qu'elle ne fiſt point de province & de gouvernement particulier, ſoit que c'en fuſt une toute nouvellement erigée par Valens, comme la ſeconde Cappadoce & la Lycaonie, mais éteinte auſſi-toſt aprés, & rétablie long-temps depuis ſous le titre de ſeconde Pacatienne, qui avoit Hieraple pour metropole. De l'une ou de l'autre maniere, il ne faudra pas beaucoup s'étonner, ſi les auteurs n'ont point parlé de cette Carophrygie. C'eſt ce que Theodoret favoriſe beaucoup, [lorſqu'il dit que l'Empereur écrivit à ceux d'Aſie & de Phrygie, [ſans parler de la Carie.] Theophane fait la meſme choſe *p.52.b.* [Je ne voy que le Synodique] qui dit que le Concile envoya ſon Tome, & Valentinien ſon edit, en Aſie, en la Carie, & en la Phrygie, aux Eveſques Ariens.

Thdrt.l.5.c.7. p.667.b.

Conc.t.2.p. 887.c.

Pour la page 594.§127.

NOTE XCIII.

Quelles perſonnes le Concile d'Illyrie veut qu'on eliſe pour l'epiſcopat & les autres ordres.

Thdrt.l.4.c.8.p.670.c. 'Ces paroles du Concile d'Illyrie aux Egliſes d'Aſie, ἐκ τῶν ἐν τέλει χρισαμένων ὑγιεῖ, comme a mis le Pere Sirmond, ou ἐκ τῶν ἐν τέλει χρισαμένων ἐπισκόπων ὑγιεῖς, ſelon l'edition de M.r Valois *p.*161.*c*, ſont tres obſcures, & il eſt plus aiſé de rejetter le ſens que les autres y donnent, que d'y en trouver un bon. [Je penſe qu'il y en a qui pretendent que le Concile veut qu'on eliſe pour l'epiſcopat, preferablement à tout autre, ceux qui ont eſté dans les charges & dans les magiſtratures. Mais n'eſt-ce pas la choſe du monde la plus contraire à tous les Canons & à ce Concile meſme, qui exclud auſſi-toſt aprés ceux qui ont eſté dans le Senat & le Conſeil de ville, & ceux qui ont tenu des charges militaires; ce qui comprenoit celles de la Cour, & par conſequent toutes celles de l'Empire, hors les charges de judicature qui eſtoient d'ordinaire pour des Senateurs,]

n.p.341.d. 'M.r Valois croit que le ſens de cet endroit, eſt qu'il faut choiſir d'abord les enfans des Eveſques precedens, s'il y en a qui ſoient ſans reproche. Ce ſens ſe trouve aſſez aiſément dans le texte en oſtant ἐν.] Mais ce n'eſtoit pas une choſe ſi commune de voir dans le Clergé, (car le Concile ne l'a pas aſſurément entendu des autres,) des enfans d'Eveſques, qu'il ſoit facile de croire que le Concile les ait eus en vuë: & M.r Valois, aſſez habile dans l'hiſtoire, n'y a trouvé que le ſeul Domnus I. d'Antioche. Je voudrois au moins l'étendre aux neveux & aux autres parens de l'Eveſque mort, elevez ſous ſa diſcipline, puiſque le mot de *fils* n'eſt pas dans le texte, s'il n'eſtoit difficile de croire que le Concile euſt voulu favoriſer le deſordre des familles mitrées, ſelon l'expreſſion de Saint Bernard, & le deſordre ſi dangereux de ceux qui par un intereſt tout charnel, veulent perpetuer les biens & les dignitez de l'Egliſe dans leur famille: ou bien il faudroit dire que comme ce deſordre n'eſtoit pas encore alors, le Concile n'y faiſoit pas d'attention, & n'enviſageoit que la paix des Egliſes, & l'uniformité de la diſcipline, qui ſe conſerve plus aiſément dans des perſonnes elevées les unes par les autres dans un meſme eſprit, & qu'on eſt accoutumé à reſpecter à cauſe de ceux à qui elles appartiennent.]

Euſtathe dans la Tripartite *l.*7.*c.*10. *p.*99 *b*, fait dire au Concile qu'il faut depoſer les mauvais Eveſques, & leur oſter meſme le rang de Preſtres; [ce qui eſt proprement ne rien dire: & ce ſens ne ſe peut pas trouver dans le grec.]

Pour la page 595.§128.

NOTE XCIV.

Qu'Elpide porteur de la lettre du Concile d'Illyrie, y avoit eſté envoyé par l'Empereur pluſtoſt que par le Pape &c.

'Baronius pretend qu'Elpide envoyé en Aſie par le Concile d'Illyrie, eſtoit Preſtre de Rome, & legat du Pape, envoyé par luy en Illyrie & en Aſie. Bar.365.§16.

'M.r Valois raporte diverſes raiſons pour combatre ce ſentiment. [Et je penſe qu'il ſuffit pour cela, de remarquer qu'apparemment Baronius n'a pris ce qu'il dit que de la lettre du Concile d'Illyrie,] 'qui porte, ſelon ſa traduction, *Elpidium cum litteris Româ, quæ eſt caput imperii ad vos mittere &c.* 'Mais le grec a ἀπὸ τῆς βασιλευούσης Ρωμαίων ἀρχῆς, [ce qui paroiſt ſignifier qu'Elpide eſtoit envoyé au nom de l'Empereur.] C'eſt le ſens qu'Euſtathe dans la Tripartite *p.*99. *b*, & le P. Sirmond, ont pris, & je Thdrt.n.p.37.2.a. Bar.365.§17. Thdrt.l.4.c.8.p.670.b.

Thdrt. p. 34. 1. a. ne ſçay point pourquoi.] 'Mr Valois pretend qu'il eſt inſoutenable.

[On ne devoit point marquer qu'Elpide fuſt de Rome, s'il eſtoit Eveſque; puiſque des Conciles ne s'amuſent pas à marquer la naiſſance d'un homme; & toutes les dignitez qu'il pouvoit avoir eues à Rome, eſtoient perdues & effacées par l'eminence de l'epiſcopat.] 'Auſſi Mr Valois croit que, ſelon cet endroit, il faut dire qu'il n'eſtoit que Preſtre de Rome. 'Mais une colonne auparavant il s'eſtoit fort étendu pour montrer qu'il n'eſtoit ni Preſtre ni legat de Rome, mais qu'il eſtoit aſſurément Eveſque d'Illyrie; *aperte declaratur*: Et il en donne des raiſons qui ſont fortes, mais qui ne nous le paroiſſent pas aſſez, pour répondre à la qualité de Preſtre qui eſt donnée formellement à Elpide. 'Mr Valois dit qu'un manuſcrit a πρεσβύτερον. Mais ce mot ne fait point de ſens en cet endroit: & outre les autres manuſcrits, Nicephore *l.* 11. *c.* 30. *p.* 169, & Euſtathe meſme, ont lu πρεσβυτέρου. [Ainſi nous n'avons point de repugnance à croire qu'Elpide fuſt Preſtre de Rome, & legat du Pape, puiſqu'il peut l'avoir eſté tout enſemble & du Pape & du Concile d'Illyrie: Mais nous n'oſons pas le dire, parceque nous n'en voyons point de preuve, τῆς βασιλίδος Ῥώμης ἀρχῆς, nous paroiſſant marquer plutoſt l'Empereur que le Pape;] 'outre qu'il eſt certain que Valentinien appuya de ſon autorité les decrets du Concile d'Illyrie, & écrivit aux meſmes Egliſes que ce Concile.

Pour la page 598. § 129.

NOTE XCV.

Que le Concile de Laodicée n'eſt point celui de Theodoſe de Philadelphie & des autres Ariens, tenu en 363.

Philoſ. l. 8. c. 3. p. 108, 109, & ſuiv. 'Il y avoit du temps de Valens un Theodote ou Theodoſe de Philadelphie en Lydie, qui eſtoit un de plus méchans & des plus perdus des Ariens. Godefroy veut non ſeulement qu'il ait aſſiſté au Concile de Laodicée, 'mais meſme que ce Concile ſoit celui que ce Theodoſe & les autres Ariens de la communion d'Eudoxe, tinrent au commencement de Jovien en 363. [Mais il ne fonde un point de cette importance, & qui deshonoreroit entierement ce Concile, que ſur des conjectures les plus foibles du monde, & dont meſme le principal fondement eſt faux. Je ne ſçay ſi Blondel a voulu ſuivre le meſme ſentiment,] 'en le mettant en 362: mais il le dit ſans en raporter aucune preuve.

c. 4. p. 109. 110. a. p. 325. 328.

Blond. prim. p. 455.

NOTE XCVI.

Pour la page 589. § 130.

D'où eſtoit Eveſque Hypſie depoſé par le conciliabule de Galacie.

Blond. prim. p. 140. 'Blondel veut qu'Hythius nommé le premier dans la lettre de Libere aux Orientaux [en 366,] ſoit Hypſius depoſé par le conciliabule de Galacie [à la fin de 375.] Au lieu de Hythius, l'hiſtoire Tripartite lit Euſtathe, '& Mr Valois Evethe, [ce qui n'a plus guere de raport à Hypſius. Mais ſi Hypſius eſtoit Eveſque de Parnaſſe, comme il y a bien de l'apparence, puiſque] 'Ecdice mis en ſa place, eſt furnommé de Parnaſſe, [il n'a eſté Eveſque qu'aprés l'an 378, & aprés Saint Baſile,] 'qui conſole l'Egliſe de Parnaſſe ſur la mort de ſon Eveſque. Car cet Eveſque mort viſiblement dans la poſſeſſion de ſon Egliſe, [n'eſt pas Hypſius depoſé de pour mettre Ecdice en ſa place.

Socr. l. 4. c. 12. p. 222. b.

Baſ. ep. 70. 264. p. 53. c] 263. a.

ep. 185. p. 295.

Hypſius revint apparemment ſous Theodoſe; mais il n'a eſté Eveſque qu'aprés 370. Ce n'eſt pas ſans doute 'cet ancien Eveſque, pour la défenſe duquel S. Amphiloque fut à Parnaſſe du vivant de S. Gregoire de Nazianze

Naz. ep. 164. p. 185. d.

qui l'en remercia, [& ainſi avant 390. On pouvoit aller à Parnaſſe pour l'Eveſque d'une autre ville, parce-qu'il y eſtoit calomnié, ou que le Gouverneur y eſtoit, ou pour quelque autre raiſon.

On peut trouver étrange qu'un Concile de Galacie ait depoſé un Geo. fac. p. 211. Eveſque de Parnaſſe,] 'qui eſtoit de la Cappadoce en 458 : [& je ne ſçay ſi cela ne pourroit point faire croire qu'Hypſius eſtoit Eveſque d'Ancyre meſme où ſe tenoit le Concile, ayant ſuccedé à Athanaſe en l'an 373, & qu'Eedice, auparavant Eveſque de Parnaſſe, aprés celui ſur la mort duquel Saint Baſile écrit, quitta alors ſon Egliſe, pour s'emparer de celle d'Ancyre metropole de la Galacie. Mais je penſe qu'il eſt encore plus court de croire que des Ariens appuyez de l'autorité du Vicaire, & ſous un Empereur Arien, ne ſe mettoient pas ſi fort en peine des formes. Il pouvoit meſme y avoir quelques Eveſques de Cappadoce dans leur conciliabule. C'eſt aprés la depoſition d'Hypſius] Baſ. ep. 10. 13. c. 'qu'Eedice eſt ſurnommé de Parnaſſe.

Pour la page 604. 5 132.

NOTE XCVII.

En quel temps les Gots ont commencé à devenir Ariens.

[On convient aſſez que l'Eveſque Ulphilas a eſté l'inſtrument de la colere de Dieu pour ſeduire les Gots & leur faire embraſſer l'Arianiſme : Mais on ne convient pas de la maniere ni du temps que ce malheur Oroſ. l. 7. c. 33. p. 219. a. d. arriva.] 'Oroſe dit que les Gots ayant envoyé demander des Eveſques à Valens, pour leur apprendre la regle de la foy Chrétienne, il fut aſſez méchant pour leur envoyer des docteurs de l'impieté Arienne ; & qu'ils avoient depuis gardé les premieres inſtructions qu'ils avoient receues en ſe ſoumettant au nom de Jesus Christ. [Mais nous eſperons montrer ſuffiſamment ſur Saint Sabas de Gothie, que la religion eſt plus ancienne parmi eux, & que leurs premiers predicateurs n'ont pas eſté des Ariens, mais des Catholiques & des Saints.]

'Philoſtorge veut qu'Ulphilas ait Philoſt. l. 2. c. 5. p. 482. eſté ordonné des le temps de Conſ. tantin par Euſebe de Nicomedie, '& p. 13. ait enſuite inſtruit ſon peuple dans la doctrine qu'il avoit receue de ce chef de l'Arianiſme. [Mais il n'eſt nullement croyable en ce point :] '& Socr. l. 2. c. 41. p. 113. a | Soz. l. 6. c. 37. p. 697. d. Socrate, ſuivi par Sozomene, aſſure qu'Ulphilas demeura toujours dans la foy de Nicée juſqu'en l'an 360 au moins.

'Socrate croit qu'il s'eſtoit fait Arien Socr. l. 4. c. 33. p. 251. c. avant la perſecution d'Athanaric, & que ceux qui ſouffrirent alors, c'eſt à dire vers l'en 372, eſtoient Ariens. [Mais on voit dans le texte que Saint Baſile, S. Auguſtin, Oroſe, & toute l'Egliſe generaſement luy eſt abſolument contraire. Ainſi on peut mettre pour un point fixe & inconteſtable, que les Gots eſtoient encore Catholiques en 372.]

'Pour ce qui eſt de la guerre d'entre a. b. c | Soz. p. 697. b. c. Athanaric & Fritigerne, décrite par Socrate & Sozomene, & qui fit entrer, ſelon ces auteurs, l'Arianiſme dans le pays des Gots, [cela peut avoir quelque apparence, pourvu que l'on ne diſe pas,] 'avec Socrate, que les Socr. p. 251. c. Chrétiens qu'Athanaric fit mourir, eſtoient de ceux à qui Ulphilas avoit fait embraſſer l'Arianiſme ; [ni] 'que Soz. p. 697. b. la diviſion d'entre Fritigerne & Athanaric n'arriva qu'aprés qu'il eurent paſſé le Danube [en 376,] comme on le dit dans Sozomene, ſi au lieu de ὕστερον, on ne lit πρότερον ; [ſans quoy il ſe contredit luy meſme. Ce qui eſt certain, c'eſt que la choſe eſt viſiblement inſoutenable, ſelon le detail de ce qui artiva aprés le paſſage des

Amm.l 31.p. 443. Gots. *V. Valens* § 16,] '& Athanaric ne paſſa point dutout le Danube en ce temps là. Saint Iſidore place cette guerre avant que les Gots euſſent paſſé le Danube, mais en la 13.e année de Valens, & eo l'ere 415,[c'eſt à dire en l'an 377, un an aprés leur paſſage dans la Thrace. Il faut meſme avouer que toute cette guerre civile des Gots, & ce ſecours donné par Valens à Fritigerne, peut paroiſtre aſſez ſuſpect, puiſque ni Ammien, ni les autres auteurs qui ſont plus proches de ce temps là, ni Zoſime, n'en raportent
p.440-443. rien.] 'Au contraire, Ammien fait Fritigerne un des chefs des Thervinges,[& par conſequent ſujet d'Athanaric Roy des Gots, qui portoient ce nom.

Il eſt donc aſſurément plus à propos de s'arreſter à Theodoret,] 'qui
Thdrt.l.4.c. 33 p.704-705. dit que les Ariens engagerent les Gots à embraſſer leur communion & leur doctrine, lorſqu'ils demanderent à paſſer dans l'Empire [en 376,] parceque les Huns les avoient chaſſez de leurs terres. [Ce ſentiment tres probable par luy meſme,] 'eſt viſiblement
Soz.p.697.b. d. autotiſé par Sozomene: & il eſt aiſé d'y raporter ce qu'il y a de vray dans le recit d'Oroſe.[On peut dire encore que la chronique de S. Iſidore y eſt
Grot.r.Got. p.710. formelle,] 'puiſqu'elle met la chûte des Gots dans l'Arianiſme en l'ere 415, & en la 13.e année du regne de Valens, [c'eſt à dire en 376 ou 377, quoiqu'il ait tort de la joindre à la guerre d'Athanaric & de Fritigerne, plutoſt qu'au paſſage des Gots dans la Thrace, qu'il ne met que l'année d'aprés.

Mais il faut remarquer en meſme temps diverſes fautes que ces auteurs mélent à la verité. Car outre celle de Saint Iſidore, dont nous venons de parler, & celle d'Oroſe, qui fait commencer ici le Chriſtianiſme parmi
S z.p.697.d. les Gots,] 'Sozomene ſe trompe ſans doute, lorſqu'il dit qu'Ulphilas s'unit à Conſtantinople avec les Ariens.[Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe s'eſtre arreſté en paſſant à Conſtantinople, mais l'affaire ſe fit aſſurément à la Cour de Valens, comme le dit Theodoret, c'eſt à dire à Antioche, Il eſt viſible auſſi que Theodoret ſe trompe de ſon coſté, en mélant dans ſon recit le nom d'Eudoxe mort des l'an 370, & en luy attribuant ce qui peut avoir eſté fait par Euzoïus, ou Dorothée ſon ſucceſſeur, ou par quelque autre Eveſque Arien;] 'de meſme qu'il dit Thdrt.l.4.c. 16.p.682.b. en un autre endroit, que Valens vouloit obliger S. Baſile à communiquer avec Eudoxe, [qui eſtoit mort auſſi des ce temps là y avoit plus de dix-huit mois. Mais hors cette faute, ſon recit paroiſt fort vraiſemblable, & ne tombe dans aucune contradiction, comme ceux des autres, eſtant aſſez probable qu'Ulphilas voulant attirer les Gots à l'Arianiſme, demanda quelques predicateurs à Valens, qui aſſurément ne les luy refuſa pas, s'il ne luy en avoit offert le premier.]

NOTE XCVIII.

peut la page 620.§ 134.

Que Valens n'a point apparemment rappellé les Confeſſeurs.

'L'ordre de Valens pour le rappel Hier.chr| Ruf.l.2.c.13. p.458. des Catholiques exilez, eſtant certifié par S. Jerome & par Rufin auteurs contemporains, [il ſemble qu'il n'y ait pas lieu de le revoquer en doute.] 'Que ſi Gratien donna un ordre ſem- Thdrt. l.5.c. c.2.p.705.d| Socr.l.5.c.2. p.260.b|Soz. l.7.c.1.p.704. 701. blable aprés la mort de Valens, comme Theodoret, Socrate, & Sozomene l'aſſurent,[ce pouvoit eſtre pour éclaircir celui de Valens, qui eſtant forcé, n'eſtoit peut-eſtre pas aſſez formel; ou pour l'autoriſer davantage, afin que ni les Ariens, ni aucun autre n'y puſt mettre aucun obſtacle; ou parcequ'il faiſoit mention de leur rappel en les remettant dans la poſſeſſion de leurs egliſes, ce que Valens

n'avoit pas fait. Les meſmes hiſtoriens ne mettent le retour des Confeſſeurs qu'aprés la mort de Valens, & en conſequence de l'edit de Gratien, ſoit par une ſuite de ce qu'ils paroiſſent avoir ignoré que Valens les euſt déja rappellez, ſoit que les brouilleries de l'Etat les euſſent empeſchez de ſe ſervir de l'indulgence de Valens, ſoit pour quelque autre raiſon qui ne nous eſt pas connue.

Mais ce qui nous embaraſſe davantage, c'eſt que] Theodoret fait dire à Valens par S. Iſaac, lorſque ce Prince ſortoit de Conſtantinople pour marcher contre les Gots un mois ou deux avant ſa mort; Ceſſez, luy dit ce Saint » la perſecution de l'Egliſe, & Dieu » fera ceſſer la guerre que les Gots vous » font: Rendez aux peuples leurs ſaints » paſteurs, & vous vaincrez ſans peine » vos ennemis &c. [Il eſt indubitable que ſi Saint Iſaac a parlé de la ſorte, Valens n'avoit point donné d'ordre pour rappeller les Eveſques, ou qu'il l'avoit revoqué.] Sozomene luy fait dire à peu pres la meſme choſe. [Si, dis-je, les Eveſques avoient la liberté de revenir, non ſeulement il eſt aſſez difficile de ſoutenir quelques unes des paroles de Saint Iſaac, qu'on pourroit avoir mal raportées, mais il faudra rejetter le fond meſme de l'hiſtoire, à quoy il n'y a nulle apparence. Je ne ſçay ſi quelque promeſſe verbale de Valens, jointe au retour de Pierre d'Alexandrie, n'auroit point fait courir le bruit, que S. Jerome & Rufin ont cru veritable, qu'il y avoit eu ordre de faire revenir les Eveſques. Ce qui nous paroiſt certain, c'eſt que les hiſtoriens Grecs n'ont eu aucune connoiſſance de ce rappel, ou plutoſt qu'ils l'ont cru faux: car ils l'avoient lu dans Rufin. Et il eſt certain encore que nous n'avons point de preuve qu'aucun des Eveſques bannis ſoit revenu avant la mort de Valens,] hormis Pierre d'Alexandrie, [qui le devoit avoir appris le dernier, & qui peut bien eſtre revenu ſans ordre ſur la connoiſſance qu'il avoit de l'embaras de Valens, & de l'affection que ſon peuple avoit pour luy.]

Thdrt.l.4.c. 31.p.703.c.

Soz.l.6.c.40. p.630.b.

Socr.l.4.c.37. p.254.

NOTE XCIX.

Pour la page 610.l.14.

Que la lettre de Damaſe confirmoit la Conſubſtantialité, non la foy de Moyſe.

[Le texte de Socrate dans l'edition de Chriſtophorſon, porte que la lettre de Damaſe en faveur de Pierre d'Alexandrie, confirmoit la foy de Moyſe. [Mais le mot de *Moyſe* ne ſe liſant point ni dans Sozomene ni dans Nicephore, qui pour l'ordinaire ne ſont que copier, ou paraphraſer Socrate, ni meſme dans l'ancienne verſion de ſon texte, qui eſt dans l'hiſtoire Tripartite; & tous ces auteurs ne parlant ici que de la foy de Nicée, ou de la Conſubſtantialité, on ne peut guere douter qu'au lieu de τῆ Μωσέως, il ne faille lire τῆ ὁμοουσίᾳ comme on le lit dans l'edition de M.r Valois *c.* 37.*p.* 254. *b.* [D'ailleurs le terme de confirmer la foy d'un particulier, ce qui ne peut ſignifier que l'approuver, ne ſemble pas une expreſſion bien propre & bien ordinaire.]

Socr.l.4.c.37. p.254.c.

NOTE C.

Pour la page 618.l.136.

Que Demophile demeura toujours autour de Conſtantinople, aprés ſon excluſion des egliſes.

[Philoſtorge dit qu'aprés que Theodoſe eut oſté aux Ariens les egliſes de Conſtantinople, Demophile leur Eveſque ſe retira à Berée. [Mais il eſt comme certain, ſelon Socrate & Sozomene, qu'il demeura juſqu'à ſa mort, c'eſt à dire juſqu'en l'an 386, autour de Conſtantinople, dont il ſe portoit toujours pour Eveſque parmi ceux

Philg.l.9.c. 19.p.133.

Socr.l.5.c.7. 12.p.264.a| 271.c|Soz.l.7. c.5.14.p.709. c|722.c.d.

Naz.or.32.p. 511.c. ceux de ſa ſecte, 'qui malgré toute l'autorité de l'Empereur, ne laiſſerent pas de faire divers efforts pour troubler & inquieter les Orthodoxes. [Que ſi on veut dire que Demophile quitta quelque temps les environs de Conſtantinople, à cauſe des loix que Theodoſe fit en l'an 383, & qu'il y revint enſuite, nous ne voyons pas que Socrate & Sozomene y ſoient contraires.]

Pour la page 620. § 137.

NOTE CI.

Temps de la mort & durée de l'epiſcopat de Pierre d'Alexandrie.

Amb. de Spi. t.1.p.214. 'S. Ambroiſe en parlant de la mort d'Athanaric, [arrivée le 25 de janvier 381,] parle de Pierre d'Alexandrie

Bar.381.§13. 'd'une maniere qu'on ne peut pas douter qu'il ne le cruſt encore vivant. [Cela nous oblige de dire qu'on n'a point ſceu ſa mort en Occident qu'aprés celle d'Athanaric, & qu'ainſi il ne peut eſtre mort qu'aprés ce Prince,

§ 14. ou en meſme temps que luy.] 'Il eſt certain au moins par la loy du 28 de fevrier 380, qu'il vivoit encore alors. [On ne peut pas dire auſſi qu'il ſoit mort beaucoup aprés Athanaric, puiſque Timothée ſon ſucceſſeur aſſiſta au Concile de Conſtantinople la meſme année 381, quelque temps avant le 30 de juillet. Deſorte que Sozomene

Soz.l.7.c.7.p. 711.c. a raiſon de dire] 'qu'il mourut peu de temps avant ce Concile.

[Socrate au contraire ſe trompe

Socr.l.4.c.37. p.254.c. aſſurément,] 'lorſqu'il dit qu'il mourut peu aprés avoir eſté rétabli, [au

l.5.c.3.p.261. a. commencement de l'an 378,] '& que Timothée luy avoit ſucceedé des l'entrée du regne de Theodoſe. La chronique de Nicephore ſe trompe encore avec l'Orientale *p.* 117, de ne luy donner qu'un an d'epiſcopat aprés ſon rétabliſſement, auſſi-bien qu'Eutyque qui luy en donne ſix en tout *p.*491; & la chronique Orientale *p.* 117, qui conte cinq ans & 288 jours; comme Theophane ſe trompe d'une autre maniere *p.* 51 *c*, en étendant ſon epiſcopat juſqu'à dix ans.

[S'il eſt mort dans les premiers mois de l'an 381, ç'a eſté aſſez probablement le 14 de fevrier,] 'auquel les Aoll.2.may. p.247.f.14. feb.p.742.b. calendriers des Cophtes marquent la feſte d'un Pierre Patriarche. La chronique Orientale marque neanmoins ſa mort au jeudi 26 d'Abib, [qui eſt le 20 de juillet. Mais il y a certainement en cela quelque faute de copiſte. Car ce jour eſt marqué pour le 170.e de l'année Egyptienne, qui commence le 29 d'aouſt, & pour le 288. depuis le 2 de may auquel S. Athanaſe eſt mort: Or ces deux nombres ſont bien eloignez du 20 de juillet, & ils ſe rencontrent au contraire avec le 14 de fevrier, auquel les Egyptiens honorent Pierre: de ſorte que nous ne pouvons guere douter que ce ne ſoit le jour de ſa mort, & qu'au lieu de *vigeſima ſexta Abibi* de la chronique Orientale, il ne faille lire *vigeſima Amſchir*. L'epoque de la mort de Timothée ſon ſucceſſeur confirme la meſme choſe, comme on le verra dans la note 102. Le 4 de fevrier eſtoit le dimanche en 381, & non pas le jeudi. Mais c'eſt à la chronique Orientale à s'accommoder, ſi bon luy ſemble, aux auteurs plus anciens & plus authentiques.]

Pour la page 622. § 137.

NOTE CII.

Combien Timothée a gouverné l'Egliſe d'Alexandrie, & en quel temps il eſt mort.

[Si] 'Timothée d'Alexandrie eſt Socr.l.5.c.11. p.271.b.c. mort en 385, comme le dit Socrate, [il n'a pas gouverné cinq ans entiers, n'ayant commencé qu'en 381.] Cependant la chronique de Nicephore & Theophane luy donnent huit ans. & Eutyque *p.*491, en contre ſept. La.

chronique Orientale dit ſix ans & 156 jours, ce qui revient à Theophane *p. 60.c*, qui met ſa mort ſur la neuvieme année de Theodoſe, [qui preceda la mort de Maxime, c'eſt à dire en 387. Les 156 jours de la chronique Orientale commençant au 14 de fevrier, ſe terminent au 20 de juillet, c'eſt à dire au 26 du dernier mois Egyptien nommé Abib ou Epiphi.] Et Theophane dit en effet qu'il mourut le 26 de ce mois, ou le 25 comme portent deux manuſcrits. La chronique Orientale dit le dimanche vingt. [Mais il faut lire vingt-ſix, puiſqu'elle conte ce jour pour le 356.e de l'année Egyptienne. Ainſi, ſelon cette chronique, auſſibien que ſelon Theophane, Timothée eſt mort le 20 de juillet. Pour l'année, le dimanche marqué par la chronique Orientale eſt pour Socrate, puiſqu'il ſe rencontre avec le 20 de juillet en 385, auquel l'*E* eſtoit la lettre dominicale. Ce qui nous determine encore davantage à ſuivre ce ſentiment, c'eſt que Nicephore, Theophane, & Eutyque, s'accordent à donner 28 ans à Theophile ſucceſſeur de Timothée; & la chronique Orientale dit 27 ans & 87 jours.] 'Il eſt mort, ſelon cette chronique, & ſelon Socrate, le 15 d'octobre 412. [Il faut donc qu'il ait eſté Eveſque des l'an 385, avant le quinzieme d'octobre, & les 88 jours ſe rencontrent juſtes depuis le 20 de juillet juſqu'au 15 d'octobre.]

Socr.l.7.c.7. p.393.d.

NOTE CIII.

Pour la page 621.§ 139.

Qu'on ne peut mieux placer qu'en l'an 383, ce que S. Amphiloque fit faire à Theodoſe contre les heretiques.

Thdrt.l.5.c. 26.p.275. Soz l.7.c.6.p.710. Bar.383.§ 33.

'L'hiſtoire que Theodoret & Sozomene raportent de S. Amphiloque, ne ſe peut mettre ni en 340, comme fait Sozomene, lorſque Theodoſe vint pour la premiere fois à Conſtantinople, ſi Arcade eſtoit déja Auguſte, comme le dit Theodoret, & comme l'hiſtoire meſme le demande; ni lorſque Theodoſe revint en Orient aprés la défaite de Maxime, comme veut Theodoret, c'eſt à dire en l'an 391, 'ſi Arcade n'eſtoit Auguſte que depuis peu, comme le dit Theodoret meſme; & ſi l'Imperatrice Flacille, qui eſtoit mort avant l'an 386, y eut la part que Sozomene luy donne. 'Ainſi on ne la peut mieux placer qu'en l'an 383, au commencement duquel Arcade fut fait Auguſte. [Et au milieu de la meſme année il y eut à Conſtantinople un grand Concile, auquel il eſt aiſé que S. Amphiloque ſe ſoit trouvé. Il y a auſſi aſſez d'apparence que ce que Saint Amphiloque demandoit à Theodoſe, eſt ordonné par les loix du 25 juillet & troiſieme ſeptembre de la meſme année, qui peuvent avoir eſté données en conſequence de ſes ſollicitations.]

Thdrt p.725. b.

2.p.46.1.c. d. Bar.383.§ 32. 33.

NOTE CIV.

Pour la page 628.§ 139.

Que Saint Amphiloque demandoit qu'il fuſt défendu, aux heretiques de s'aſſembler, meſme hors les villes.

'Theodoret dit que S. Amphiloque demandoit à Theodoſe que les aſſemblées des Ariens fuſſent bannies des villes, & que Theodoſe trouvant cette demande trop rude, la refuſa d'abord. [Cependant c'eſt ce que Theodoſe avoit déja ordonné par pluſieurs loix deux ans auparavant:] 'Et Socrate qui dit qu'il toleroit les aſſemblées des heretiques, reconnoiſt neanmoins que c'eſtoit à l'excluſion des villes. [Il y a donc toute apparence que S. Amphiloque demandoit qu'on leur défendiſt de s'aſſembler meſme hors des villes. Et en effet, il y a grand ſujet de croire que ce fut ſur ſa demande que Theodoſe fit la loy du 25 juillet 383, qui leur défend toute aſſemblée, & celle du 3 ſeptembre ſuivant, qui

Thdrt.l.5.c. 26.p.725 b.

Socr.l.5.c.20. p.280.b.

le leur défend preciſément, meſme à la campagne.]

Pour la page 631. § 140.

NOTE CV.

Sur la date des partis de Marin & de Dorothée.

Socr. l. 5. c. 23. p. 292. a. b.

'Le texte de Socrate porte que les Ariens diviſez entre eux depuis 35 ans, ſe réunirent ſous le Conſulat de Theodoſe le jeune, & ſous le Conſulat de Plinthe. [Mais Plinthe fut Conſul en 419 avec Monaxe, & non avec Theodoſe; outre que les termes de Socrate ne ſont point ceux par leſquels on a accoutumé de marquer deux Conſuls d'une meſme année.]

Trip. l. 9. c. 40. p. 538. c.

'L'hiſtoire Tripartite traduit, *Sous l'Empire de Theodoſe & le Conſulat de Plinthe*, ce qui eſt contre ſon texte; & de plus, on ne ſauroit trouver 35 ans depuis l'election de Marien en l'an 386, ſous qui commença le ſchiſme, juſqu'au Conſulat de Plinthe en 491. Auſſi l'hiſtoire Tripartite lit 25 au lieu de 35; & Mr Valois la ſuit dans ſa traduction & dans ſes notes *p.* 73. 1. *a*, où il dit que le ſchiſme avoit commencé l'an 394. Il le dit comme une choſe conſtante d'ailleurs, [quoique ce ſoit ſeulement une concluſion qui ſuit de ſes corrections: & c'eſt ce qui nous fait peine dans ſon ſentiment.]

Socr. l. 5. c. 12. 13. p. 272. c. 292. c.

'Car de la maniere dont Socrate décrit l'origine du ſchiſme des Ariens, il paroiſt qu'il ſuivit de bien pres l'inthronization de Marin faite en 386: [& ainſi c'eſtoit longtemps avant 394. D'ailleurs, puiſqu'il n'a rien changé dans le texte de Socrate, & qu'il n'autoriſe pas ſes corrections d'aucun manuſcrit, c'eſt une marque que ceux qu'il a eus ſont conformes aux imprimez. Et en effet] 'le nombre de 35 ſe lit de meſme dans Sozomene & dans Nicephore.

Soz. l. 7. c. 17. p. 730. d. Nphr l. 12. c. 30. p. 586. b.

[Je ne ſçay donc s'il ne vaudroit pas mieux lire le texte de Socrate tel qu'il eſt: car il eſt aiſé d'y trouver un fort bon ſens en changeant ſeulement κατὰ en μετὰ, qui eſt que la réunion ſe fit l'année d'aprés le Conſulat de Plinthe, qui eſt l'année 420, auquel Theodoſe le jeune eſtoit Conſul pour la neuvieme fois avec Conſtance, & qui eſtoit la 35e année depuis le commencement du ſchiſme, s'il a commencé en 386, comme on le peut croire aiſément. Que ſi l'on demande pourquoi Socrate a deſigné ce Conſulat de Theodoſe, non par Conſtance ſon collegue, mais par Plinthe Conſul de l'année d'auparavant, on peut répondre aſſez raiſonnablement, que c'eſt parceque] 'ce ſeigneur eut beaucoup de part à l'accord, comme nous l'apprenons de Sozomene. Et il eſt remarquable que Sozomene en cet endroit, dit, non pas que Plinthe fuſt alors Conſul, mais qu'il l'avoit eſté, ἀνὴρ ὑπατικός. [Ainſi c'eſt une nouvelle raiſon pour croire que l'accord ne s'eſt fait qu'aprés l'an 419.]

Soz. p. 730. d.

NOTES SUR LE CONCILE DE NICE'E.

Pour la page 631. § 2.

NOTE I

Sur le jour le qu'il s'eſt tenu.

Conc. t. 4. p. 339 d| Socr. l. 2. c. 13. p. 43. b. 'L'ANNE'E du concile de Nicée eſt marquée dans celui de Calcedoine & dans Socrate pour la 636e de

Chr. Al. p. 658. l'ere d'Alexandre, '& dans la chronique d'Alexandrie pour la 295e depuis l'Aſcenſion; [ce que nous laiſſons à diſcuter à de plus habiles, auſſibien

p. 660. 662. que les autres epoques] 'par leſquelles la meſme chronique fixe la vintieme année de Conſtantin, [qui eſt celle du Concile de Nicée.]

Socr. p. 43. b. 'Pour ce qui eſt du jour, Socrate

Conc. t. 4. p. 339. d. marque le vintieme de may; '& le Concile de Calcedoine dit que ce fut le 19 de juin: ce qui eſt ſuivi par la

Bar. 325. § 3. chronique d'Alexandrie, *p.* 658. 'Cela ſe pourroit accorder par les differentes actions du Concile, qui ſe ſont faites aſſurément en divers jours.

58. 'Mais Baronius cite une annotation manuſcrite qui paroiſt venir d'Attique Eveſque de Conſtantinople, & qui porte que le Concile dura depuis le 14 de juin juſqu'au 25 d'aouſt. [Il ſe peut faire que le Concile avoit eſté indiqué pour le 20 de may, & ne ſe ſoit neanmoins tenu qu'un peu aprés.]

Socr. n. p. 10. 2. b. c. 'Neanmoins Mr Valois aime mieux croire que Socrate a eſté trompé par quelque exemplaire qui marquoit le 53 des calendes de juin au lieu de

Cod. Th. chr. p. 15. juillet. 'Conſtantin eſtoit à Nicée le 23 may, ſelon le Code; [mais on n'en peut rien conclure de certain.

Si nous ne recevons point d'autre

Conc. t. 4. p. 339. d| Chr. Al. p. 658. epoque que] le 19 de juin, marqué dans le Concile de Calcedoine & dans la chronique d'Alexandrie,] Il eſt aſſez aiſé de dire que c'eſt le jour qui avoit eſté marqué pour le Concile, & auquel il commença effectivement; aprés quoy nous aurons la liberté de le faire durer autant qu'il ſera neceſſaire: & nous ne voyons pas moyen de douter qu'il n'ait duré juſques aprés le 5 de juillet, auquel commençoit la vintieme année de Conſtantin.

Que ſi nous joignons à cette epoque.] 'celle que Baronius tire d'Attique, [& Bar. 325. § 8. que nous ne voulons point rejetter ſans neceſſité,] que le Concile dura depuis le 14 de juin juſques au 25 d'aouſt, [il ne ſera pas ſi aiſé d'accorder les choſes. Car que deviendra le 19 de juin, marqué comme l'epoque propre du Concile? Elle eſt miſe dans celui de Calcedoine à la teſte du ſymbole de Nicée: mais S. Athanaſe nous aſſure qu'on ne mit aucune date à ce ſymbole. Et il n'eſt pas aiſé de dire qu'il ait eſté ſigné le 19, ſi le Concile ne fut commencé que le 14. Car on fut apparemment plus de cinq jours à en venir juſque là. Et comme l'établiſſement du ſymbole fut la concluſion de l'affaire des Ariens, qui paroiſt avoir eſté la plus diſcutée, comme la plus importante & la plus difficile de toutes; ſi cette affaire fut terminée en cinq jours, à quoy veut-on que le Concile ait eſté occupé pendant plus de deux mois qu'il dura encore aprés cela? On voit dans les Conciles d'Epheſe & de Calcedoine combien les Eveſques avoient d'empreſſement de terminer les affaires, & de s'en retourner à leurs Egliſes.

Je ne voy que deux choſes à dire;

l'une, que le Concile ayant eſté indiqué pour le 14 de juin, ne commença neanmoins que le 19: l'autre, qu'ayant commencé le 14, on ne fit que des diſputes particulieres pour diſcuter les choſes, ſans ſeance ſolennelle & reglée, juſqu'au 19 marqué pour decider, & auquel Conſtantin ſe trouva au Concile. Mais en ce cas, il faut dire que les oppoſitions des Euſebiens & les autres difficultez de l'affaire d'Arius, en firent differer aſſez longtemps la deciſion, ſoit que Conſtantin ſe ſoit trouvé à toutes les ſeances qui ſe tinrent cependant, mais avec moins de pompe & de ſolennité qu'à la premiere, ſoit qu'il n'ait eſté preſent qu'à quelques unes. Cette derniere ſolution ſuit plus litteralement les termes attribuez à Attique. Mais d'autre part la premiere eſt bien appuyée par Socrate,] qui ne fait venir Conſtantin à Nicée qu'aprés qu'il eut celebré une ſolennité pour ſa victoire ſur Licinius: & cet endroit de Socrate eſt copié par Gelaſe de Cyzic. [Car l'unique victoire à laquelle cela ſe puiſſe raporter, eſt celle du troiſieme de juillet 323.] Les faſtes de Bucherius marquent en effet ſur ce jour là *p.* 283, *fugato Licinio*, [ce qui fait voir qu'on en faiſoit quelque ſolennité. Ainſi ſi Conſtantin eſtoit à Nicée des le 19 de juin, il faudroit dire qu'il avoit avancé cette ſolennité de pres d'un mois. Comme nous ne voyons point de neceſſité de forcer ainſi l'hiſtoire, nous avons cru nous devoir plutoſt arreſter à cette premiere ſolution.]

Soz. l. 1. c. 8. p. 20. a.

Gel. Cyz. l. 2. c. 6. p. 70.

Tout la page 636. 32.

NOTE II.

Sur le nombre des Eveſques qui y aſſiſterent.

Euſeb. v. Conſt. l. 3. c. 8. p. 847. c.

Socr. l. 1. c. 8. p. 10. 2. d. Gel. C. l. 2. c. 5. p. 69.

'Euſebe dans la vie de Conſtantin, dit qu'il y avoit plus de 250 Eveſques dans le Concile de Nicée. 'Mais Socrate & Gelaſe de Cyzic, citant cet endroit meſme, liſent plus de 300. 'Saint Euſtathe d'Antioche dit qu'ils eſtoient environ 270; mais qu'ils n'en ſçait point de nombre au vray, '& Theodoret qui raporte ſes paroles, ne laiſſe pas d'en mettre 318. Le Pape Jule en met trois-cents. [a] S. Athanaſe dit quelquefois qu'il y avoit environ ce meſme nombre, [b] & quelquefois il en met 318. [c] Cela ſe trouve auſſi dans la lettre du Concile d'Egypte à Jovien, ſelon le texte qui en eſt dans Theodoret. Ce meſme nombre eſt exprime par la chronique d'Euſebe, par S. Optat *l.* 4. *p.* 79, par S. Epiphane *har.* 69. *c.* 11. *p.* 735. *b*, par S. Ambroiſe *de fide l.* 1. *c.* 9. *p.* 126. *e*, par Rufin *l.* 1. *c.* 1. *p.* 236, par S. Hilaire *in Conſ. l.* 1. *p.* 116. 2. *c*, par S. Sulpice Severe *l.* 2. *p.* 154, 'par un grand Concile de Rome ſous Damaſe; [& en quantité d'autres endroits; ſans parler des auteurs poſterieurs qui l'ont receu comme tout à fait certain & indubitable. On peut dire que ceux qui en content environ 300, ne s'en eloignent pas;] & encore moins ceux qui en content plus de 300, comme Saint Jerome *in Lucif. p.* 144. *d*, Lucifer *de regibus apoſt. Bibliothec. Patr. t.* 9. *p.* 1044. *a*, & Conſtantin meſme dans Socrate *l.* 1. *c.* 9, *p.* 30. *d*, 'ou 315, comme Marius Victorinus *Bibl. Patr. t.* 4. 1. *p.* 224. *a*; ou environ 320 au moins, comme Sozomene *l.* 1. *c.* 17. *p.* 430. *b*.

Thdrt. l. 1. c. 7. p. 543. a.

c. 6. p. 540. d.

Ath ap. a. p. 742. c.

a dec. Nic. p. 251 a [fol. p. 854. b.

b ad Aſr. p. 932. c.

c Thdrt. l. 4. c. 3. p. 663. c.

l. 2. c. 17. p. 628.

2.

Pour ce que Selden dans ſes notes ſur Eutyque *p.* 71. *&c*, cite de quelques nouveaux auteurs Orientaux, qu'il y avoit juſqu'à 2048 Eveſques dans le Concile de Nicée, dont trois-cens dixhuit ſeulement ſignerent la Conſubſtantialité: [c'eſt une choſe qui ſe refute egalement & par elle meſme, & par ſes auteurs;] quoy que Selden puiſſe dire, '& Eckellenſis aprés luy, pour la rendre un peu probable, malgré l'autorité de S. Athanaſe, que Selden *p.* 82, avoue y eſtre contraire,

Conc. t. 2. p. 401. 402.

Ce meſme Anglois *p.* 78. 79, cite d'un autre écrivain, qu'il pretend avoir vécu du temps du Concile de Calcedoine, qu'il n'y avoit que 232 Eveſques, & 86 Preſtres, Diacres, ou moines. Il cite la meſme choſe d'un Dorothée de Monembaſe. [De quelque auteur que ſe ſoit cette imagination, il eſt ridicule de pretendre qu'il y euſt moins de Preſtres & de Diacres que d'Eveſques:] 'Et Euſebe nous aſſure que le nombre en eſtoit comme infini.

Euſ.v.Conſt.l. 3.c.8.p.487.c. d.

Pour la page 636. 2.

NOTE III.

Du peu d'autorité de toutes les ſouſcriptions de ce Concile.

Conc.t.2.p. 50.c.d.

'Les ſouſcriptions du Concile de Nicée que nous avons dans les Conciles generaux, ſont extremement alterées, comme Binius meſme, & les autres qui nous les ont données, le reconnoiſſent. Les manuſcrits où elles ſe trouvent, ſont tout à fait corrompus, & tous differens les uns des autres: de ſorte que Binius a eu peine à les mettre dans ſon edition. Elles ſont diſtribuées par provinces; [& ainſi quand elles ſeroient authentiques, l'ordre qu'elles gardent ne le ſeroit pas.] 'Elles ne ſont en tout que 224 Eveſques ou Coreveſques, au lieu des 318 Eveſques qui y devroient eſtre; '& elles omettent pluſieurs Eveſques qu'on ſçait par l'hiſtoire y avoir eſté, comme S. Jacque de Niſibe, Saint Spiridion, S. Paphnuce, [S. Alexandre de Byzance,] & d'autres. 'Narciſſe de Neroniade, & Narciſſe d'Irenople, ſont mis comme deux differens Eveſques de la Cilicie, 'quoiqu'Irenople & Neroniade ne ſoient que la meſme ville. [Au lieu de Marcel d'Ancyre, qu'on ſçait tres certainement avoir eſté au Concile,] on lit dans les ſouſcriptions un Pancaire ou Pancrace. On a mis à la marge *al. Marcellus* ou *Marcus*. [Mais ſi ces noms ſe trouvent dans les manuſcrits, pourquoi n'a-t-on pas oſté Pancaire qui eſt une faute certaine, pour mettre Marcel? Nous examinerons ſur S. Euſtathe] 'la ſouſcription de Zenon de Tyr; & nous ferons voir qu'il eſt fort difficile & peuteſtre impoſſible de la défendre, eſtant certain que Paulin eſtoit Eveſque de Tyr en ce temps-ci.

Selden. Eutych. p.870

Lup.in.can. p.122.

Conc.t.2.p. 52.b.c.

Thdrt.l.1.c. 6 p.342.b.

Conc.p.52.c.

'On y lit Theodore Eveſque de Tarſe, 'qui ſelon Suidas eſtoit frere puiſné d'Auxence Eveſque de Mopſueſte. Cet Auxence vivoit encore en 360. [De ſorte qu'il n'a pu eſtre Eveſque qu'aprés Macedone, qui n'eſt mort qu'en l'an 347 au pluſtoſt.] 'Et cependant il eſt aſſez clair, ſelon Suidas, que Theodore n'a eſté fait Eveſque qu'aprés Auxence. [Il faut donc abandonner ou Suidas ou les ſouſcriptions, quoique] 'Baronius paroiſſe vouloir ſuivre l'un & l'autre. [Ce que dit Suidas, vient apparemment de Philoſtorge. Il y a encore de la difficulté ſur Macedone de Mopſueſte.] 'Cet Eveſque eſtoit illuſtre dans le parti des Euſebiens des le Concile de Tyr, [en 355, & il leur devoit eſtre d'autant plus conſiderable,] 'qu'ils le faiſoient paſſer pour un Confeſſeur. Cependant nous ne voyons point que perſonne le conte parmi ceux de cette ſecte qui aſſiſterent au Concile de Nicée, non pas meſme Philoſtorge: [De ſorte qu'on pourroit juſtement douter s'il y a aſſiſté effectivement.]

p.52.c.d.

Suid. p.492.f.

Bar.325.§ 38.

Ath.ap.2.p. 795 d.&c] Blond.prim. p.181.

Hil.fr.2.p. 26.

'Alphonſe de Piſe a pretendu que l'on trouvoit toutes les ſignatures du Concile à Vienne, dans un manuſcrit de Jean Sambuc hiſtoriographe de l'Empereur. Mais Sambuc meſme n'a pu fournir à un de ſes amis nommé Laurent Schrader, en 1583, qu'environ vingt ſignatures, avouant que le reſte du commencement & de la fin eſtoit rongé par les vers. Selden nous les a données, & le P. Labbe les a miſes enſuite dans ſon edition des Conciles.

So'd.inEut. p.88,127.

2. *p.* 54. 55. Mais il devoit nous avertir en meſme temps, comme fait Selden *p.* 128, qu'il eſt impoſſible de croire qu'elles ſoient du premier Concile de Nicée. Selden le montre par cette formule, *Juſtin par la grace de Dieu, Eveſque de Tyanes*: Et les autres de meſme. [Il pouvoit ajouter, qu'on y voit pluſieurs provinces qui n'eſtoient point encore du temps de Conſtantin, comme la ſeconde Cappadoce, la ſeconde Cilicie &c. Juſtin s'intitule Metropolitain de Tyanes, qui n'a eſté metropole que du temps de Valens; & il y en a encore pluſieurs autres plus nouvelles qui montrent au moins qu'elles ne peuvent pas eſtre du premier Concile de Nicée. *V. S. Nicolas note* 2. On omet bien d'autres choſes qu'il y auroit à dire contre ces ſouſcriptions.]

p.28.115. 'Selden nous en donne d'autres tirées d'un Joſeph Egyptien, auteur Arabe qui vivoit vers l'an 1400. Elles ſont differentes des communes p.123. & pour l'ordre, & pour les noms, 'y en ayant peu de ceux qui ſe liſent dans les noſtres. [La queſtion eſt de ſavoir ſi elles ſont plus veritables. Le P. Labbe ne l'a pas cru ſans doute, puiſqu'il ne les a pas voulu mettre p.28. dans ſes Conciles *p.* 54. *d.e.*] '& Selden meſme avoue qu'il y a bien des choſes où il ne comprend rien. p.90.115. 'On y trouve 318 noms des Peres, comme le promet le titre: mais parmi cela il y a quelques Preſtres, divers Coreveſques, & pluſieurs Eveſques d'un meſme ſiege.

p.116. 'Cela n'effraie pas Selden, parce- a p.85. qu'il y avoit, dit-il, pluſieurs Eveſques Catholiques & heretiques dans un meſme ville. [Mais il ne nous perſuadera pas ni que depuis l'union de Juifs avec les Gentils, il y ait eu pluſieurs Eveſques Catholiques dans une meſme Egliſe, hors quelques cas fort extraordinaires, ni qu'on ait jamais donné rang dans les Conciles & parmi les Peres de l'Egliſe aux Eveſques des ſectes heretiques.] 'Il ne trouve pas p.123.124. meſme de méchantes réponſes à ce qu'il reconnoiſt qu'il manque dans ſes ſouſcriptions pluſieurs Eveſques orthodoxes, que nous ſavons par les hiſtoriens avoir aſſiſté au Concile. 'Il p.116. ſe fait une difficulté ſur S. Alexandre de Conſtantinople qui y eſt nommé le troiſieme, au lieu que ſelon tous les nouveaux Grecs, Metrophane l'eſtoit alors. [Mais cette difficulté eſt aiſée à reſoudre, puiſque tous ces Grecs ſe trompent. On en peut faire une plus veritable ſur le rang ſi eminent donné à Alexandre, qui n'eſtoit pas meſme Metropolitain, & ſur le nom de Conſtantinople qui n'eſtoit pas encore alors. Cela prouve au moins que ces ſouſcriptions ont eſté alterées, & ne ſont point tirées de l'original du Concile. 'La ſignature du Pape Saint p.91. Silveſtre, [prouve auſſi la meſme choſe.] 'Et les Preſtres de Rome Vite p.94. & Vincent, qui ſont marquez long-temps aprés ſeparément, comme faiſant partie des 318 Peres, [font voir qu'on n'a pas pretendu que S. Silveſtre y ait ſeulement aſſiſté & ſouſcrit par eux.] 'Alexandre de Theſſalonique y p.95.97. eſt nommé le 49.e & le 109.e. [En voilà ce me ſemble aſſez pour faire voir qu'il ne faut pas fort s'arreſter à ces ſouſcriptions,] ſans s'amuſer à y p.117. chercher des Eveſques d'Angleterre, comme fait Selden.

NOTE IV.

Pour la page 637. 638.

Si Oſius aſſiſta au Concile en qualité de legat du Pape.

'Gelaſe de Cyzic qui vivoit à la fin Gel.Cyz.l.2. du V. ſiecle, eſt le premier que nous c.3.p.68. trouvions avoir dit qu'Oſius eſtoit legat du Pape dans le Concile de Nicée, avec les Preſtres Viton & Vincent. [Il donne meſme ce fait comme une choſe fort authentique,] 'puiſqu'il p.67.b|69.c.

l'inſere dans le texte d'Euſebe comme en faiſant partie. [Mais il ne s'y trouve point dans les imprimez. Mr Valois ne marque point qu'il y en ait rien dans les manuſcrits. Et il eſt meſme viſible qu'on ne peut lire le texte de cet hiſtorien, comme le raporte Gelaſe, ſans une corruption & un renverſement manifeſte de ſon ſens.

Tout ce qu'on peut dire de cette pretenduë legation d'Oſius, c'eſt que tous les hiſtoriens marquent qu'il a aſſiſté au Concile de Nicée, & parlent des legats que le Pape y envoya : mais qu'aucun auteur plus ancien que Gelaſe, ni peuteſtre meſme aucun des poſterieurs qui ſoit un peu conſiderable en ceci, ne met Oſius au nombre de ces legats.] 'Le Synodique meſme qui fait d'ailleurs aſſez de fautes, met Oſius tout à fait hors du rang des legats du Pape. 'Photius ſemble l'y vouloir comptendre : [mais il fait bien d'autres fautes en cet endroit, qui montrent que quelque habile qu'il fuſt, il ne ſavoit pas aſſez l'hiſtoire de ce temps là.] 'Oſius eſt mis le premier dans les ſouſcriptions communes du Concile, mais ſans aucune marque de legation : au lieu que Victor & Vincene qu'on met immediatement aprés, declarent qu'ils ſouſcrivent au nom du venerable Pape Silveſtre leur Eveſque. Le Pape Jule dit auſſi que ſes Preſtres qui avoient eſté au Concile, avoient rendu témoignage à la foy de Marcel d'Ancyre; [& il n'y joint pas Oſius. Et n'euſt-il pas dû aller auſſi rendre conte au Pape, s'il euſt eſté ſon legat?]

'Baronius allegue une lettre des legats de S. Silveſtre pour demander la confirmation du Concile de Nicée, où Oſius eſt compris. Sans examiner ſi cette lettre eſt vraie ou fauſſe, 'Baronius reconnoiſt qu'elle eſt tout à fait fautive & corrompuë. Mais il oublie bien de ne pas faire auſſi Saint Macaire legat du Pape : 'Car il y eſt nommé auſſibien qu'Oſius, quoique Baronius ne le raporte point dans l'endroit où il traite cette queſtion. Il ne dit pas non plus que ceux qui ont voulu donner quelque ſens à cette lettre, y ont ajouté dans le titre, *Et cæteri epiſcopi* 318. [Ainſi ſi cette lettre eſtoit veritable, elle feroit quelque choſe pour la preſidence d'Oſius, & rien pour ſa legation.]

Conc. t.2. p. 84.b.c.

p.100.a.b.

p.30.c.

Bar.321.§20.

Conc. t.2. p. 58.c.

NOTE V.

Pour la page 640. § 3.

Que S. Amphion d'Epiphanie n'eſt point paſſé à Nicomedie.

'Baronius ſemble dire que les Grecs font la feſte de S. Amphion d'Epiphanie, *agunt de eodem Græci*. Neanmoins il n'eſt pas dans les Ménées au 12 de juin, auquel il l'a mis dans le martyrologe Romain, & il n'eſt point dutout dans le menologe de Caniſius.

Bar.12.jun.c.

'Baronius dit encore que c'eſt ce meſme Amphion qui fut établi à la place d'Euſebe de Nicomedie. [Cela n'eſt point dutout fondé, & il n'y at aucune apparence qu'aprés le Canon que le Concile de Nicée avoit fait contre ces ſortes de changemens, à l'occaſion ce ſemble d'Euſebe de Nicomedie, on ait fait la meſme faute trois mois aprés, & à l'égard du meſme ſiege de Nicomedie. Conſtantin qui fit depoſer Euſebe,] 'ſe declara abſolument ennemi de ces tranſlations dans l'affaire d'Antioche. [Ce ſeroit d'ailleurs faire tort à la memoire de S. Amphion,] 'puiſque celui de Nicomedie, [rétabli ſans doute lorſqu'Euſebe ſe fit Eveſque de Conſtantinople,] vivoit encore en 347 au milieu des Euſebiens, & dans leur communion, [bien loin qu'on voie qu'il ait jamais rien fait contre eux.] S. Athanaſe qualifie celui qu'il loue en 356, Eveſque de Cilicie, & non de Bithynie où eſtoit Nicomedie.

Bar.321.§34.

Euſ.ap.Conſt. l.3.c.62.p. 516.

Hil.fr.2.p.6.

Pour la page 650. § 7.

NOTE VI.

Qui eſt l'Eveſque qui harangua Conſtantin à ſon arrivée dans le Concile.

Euſ.v.Conſ.l. 3 c.11.p.489. a. 'On diſpute fort quel eſt cet Eveſque aſſis le premier du coſté droit, qui harangua Conſtantin dans le Concile de Nicée. Le titre du chapitre où Enſebe nous apprend cela, porte que c'eſtoit Euſebe meſme; 'Soz.l.1.c.19. p.433.c.d. & Sozomene le confirme. [a] Mr Valois l'appuie par deux raiſons, l'une qu'Euſebe paſſoit pour le plus docte & le plus eloquent Eveſque de ce temps là, l'autre qu'il témoigne luy meſme avoit prononcé un panegyrique de Conſtantin pour ſa vintieme année, lorſque ce prince eſtoit au milieu de l'aſſemblée des miniſtres de Dieu; ce qui marque bien clairement le Concile de Nicée.

a Euſ.n.p.223. 1.c.

l.1.c.2.p.405. a.

[Mais il eſt aiſé qu'il ait fait ce diſcours en quelque autre occaſion qu'à la teſte de cette ſeance, où il ſemble qu'un long & ennuyeux panegyrique, tel qu'Euſebe avoit accoutumé d'en faire, ne convenoit pas. Il ne falloit qu'un compliment fort court, à quoy ſa grande doctrine n'eſtoit nullement neceſſaire. Car pour ſon eloquence, il y a peu de gents aujourd'hui qui en faſſent beaucoup d'eſtime. Il n'y a pas non plus beaucoup d'apparence que le Concile euſt choſi un Eveſque ſuſpect ou convaincu d'Arianiſme, pour porter la parole en ſon nom; & on voit encore moins quel droit il euſt eu de tenir la premiere place, ou au moins la ſeconde pour ne pas diſputer avec Baronius,] 'qui veut que la premiere place ſuſt à la gauche. Ce Cardinal, [& d'autres perſonnes judicieuſes,] croient qu'Euſebe avoit trop de vanité pour ne ſe pas deſigner plus clairement ſi c'euſt eſté luy.

Bar.325.§ 56-59.

[Auſſi Theodoret qui eſtoit d'Antioche, & tres informé de ce qui s'eſtoit paſſé à l'égard des Prelats de cette Egliſe,] dit que ce fut S. Euſtathe d'Antioche qui parla le premier devant Conſtantin, & qui recompenſa ſon amour pour l'Egliſe par ſes eloges. 'Nous avons encore la harangue que le Preſtre Gregoire luy fait faire ſur ce ſujet. 'Baronius & Mr Hermant ont ſuivi ce ſentiment; & nous avons vû qu'il y a des autoritez & des raiſons pour croire que S. Euſtathe a preſidé au Concile. Car cette harangue a dû naturellement eſtre faite par celui qui preſidoit. 'On pretend meſme que comme dans cette harangue Saint Euſtathe a pu parler contre Arius, & l'a fait effectivement ſelon quelques auteurs, 'Saint Jerome l'a marquée, lorſqu'il a dit que ce ſaint Eveſque d'Antioche fut le premier qui ſonna la trompette & donna le ſignal du combat contre Arius. [Ces mots *qui Antiochena Eccleſiæ Epiſcopus*, ſemblent nous obliger à dire que ç'a eſté effectivement depuis qu'il fut Eveſque d'Antioche, & ainſi dans le Concile de Nicée : Car Saint Philogone ſon predeceſſeur s'eſtant déja declaré hautement contre Arius, S. Euſtathe ne pouvoit pas paſſer en ce ſens pour le premier.

Thdrt.l.1.c.6. p.541.c.

Sur.20.jul.p. 559.§ 6.

Bar.325.§ 54.

§ 55.

Hier.ep.126. t.3.p.3[1].d.

'Nicetas donne encore une troiſieme opinion, ſavoir que ce fut S. Alexandre d'Alexandrie; ce qu'il cite de Theodore de Mopſueſte : [& l'autorité d'un témoin ſi ancien ſeroit fort conſiderable, ſi nous avions ſes ouvrages pour examiner ce que Nicetas en cite. L'ordre de la ſeance qui fait contre Euſebe, favoriſe aſſez ce dernier ſentiment;] 'puiſque Dioſcore d'Alexandrie eſtoit auſſi le premier à main droite dans le Concile de Calcedoine : [Et quelque age qu'euſt S. Alexandre, il avoit encore aſſez de force pour faire une harangue, ſurtout ſi c'eſt celle] 'que raporte Gregoire de Ceſarée, qui l'attribuë

Euſ.n.p.225. 1.c.

Bar.325.§ 57.

Sur.20.jul.p. 559.560.

à Saint Euſtathe. Car c'eſt un diſcours extremement court, où l'auteur apres avoir rendu graces à Dieu de la pieté de Conſtantin, & des biens qu'il faiſoit à l'Egliſe, fait un abregé tres clair de la foy de la Conſubſtantialité des trois Perſonnes, & finit en demandant l'aſſiſtance de Conſtantin pour arreſter le cours de l'hereſie d'Arius. [Si cette harangue eſt vraie, il ne faut point douter qu'elle n'eſt nullement d'Euſebe de Ceſarée.] Ces paroles meſmes, *Qui Arius neſcio quomodo allactus in presbyteratum nos latuit*, [conviennent mieux à Saint Alexandre qu'à Saint Euſtathe. Mais il y a quelque lieu de douter de cette piece, puiſque Theodoret ne dit point que S. Euſtathe euſt rien dit contre Arius; ce qui n'eſtoit pas neanmoins à oublier. Cette confeſſion ſi claire & ſi formelle de la divinité & de la conſubſtantialité du Saint Eſprit, peut meſme paroiſtre un peu ſuſpecte.] Mais ces termes *una divinitas in tribus perſonis & hypoſtaſibus*, [le ſont encore davantage,] s'il eſt vray, comme le dit Socrate, que le Concile ne voulut point entrer dans la diſcuſſion du mot d'hypoſtaſe.

Socr. l. 3. c. 7. p. 175. c.

Pour la page 630. § 8.

NOTE VII.

Sur le diſcours attribué à Conſtantin par Gelaſe de Cyzic.

[Gelaſe de Cyzic fait faire à Conſtantin une harangue toute differente de celle qui eſt dans Euſebe, & beaucoup plus longue, à la fin de laquelle il met ce que Theodoret luy attribuë, & qu'il peut avoir dit dans la ſuite de la ſeance, plutoſt que dans ſon premier diſcours. Mais il témoigne aſſez que c'eſt luy meſme qui a fait cette harangue, & non Conſtantin,] puiſqu'il dit au commencement, que Conſtantin parla *à peu pres de ceſte maniere*: Et à la fin, qu'*il dit ces paroles, & d'autres ſemblables*:

Gel. C. 1. 2. c. 6. p. 70.

P. 85.

NOTE VIII.

Pour la page 630. § 20.

Acte pretendu de la ſignature d'Euſebe & de Theognis.

Nous avons encore, ſelon Socrate, l'acte par lequel Euſebe de Nicomedie & Theognis ſe ſoumettent à ſigner la Conſubſtantialité. Ils y diſent qu'ils ſont tout preſts de ſouffrir ſans rien dire la ſentence que le Concile avoit prononcée contre eux; mais que la crainte d'autoriſer leurs calomniateurs s'ils demeuroient dans le ſilence, les oblige de declarer qu'ils avoient conſenti à la definition de la foy, & meſme au mot de *Conſubſtantiel*, dont ils avoient mieux compris le ſens; qu'ils n'avoient point pretendu empeſcher la paix, comme ils n'avoient jamais ſuivi l'hereſie; qu'ils avoient dit ſeulement ce qu'ils avoient jugé neceſſaire par le ſeul deſir de contribuer à la ſureté des Egliſes, & qu'aprés cette declaration de leur ſentiment, ils n'avoient pas fait difficulté de ſigner la foy; qu'ils n'avoient pas ſigné l'anatheme d'Arius, parceque ſes lettres & ſes diſcours particuliers leur avoient fait croire qu'il n'eſtoit point dans les ſentimens qu'on luy attribuoit; que ſi le Concile leur vouloit faire la grace de les recevoir, il eſtoient preſts de l'aſſurer, comme ils faiſoient déja par leur requeſte, qu'ils ne s'oppoſoient point à ce qui avoit eſté ordonné; mais qu'ils y conſentoient; ce qu'ils faiſoient pour eviter non l'exil, mais le ſoupçon de l'hereſie: Que ſi on leur permet de comparoiſtre dans le Concile, ils ſont preſts d'en embraſſer toutes les deciſions avec un parfait conſentement; qu'ils eſperent cette faveur du Concile, puiſqu'il a fait revenir & a receu avec tant de douceur & de bonté celui qui eſtoit accuſé de ces erreurs;

Socr. l. 1. c. 8. p. 23 & c. 14. p. 43. 44.

& que puiſque celui meſme qui paroiſſoit eſtre le coupable, avoit eſté rappellé, & s'eſtoit juſtifié ſur les points dont on l'accuſoit, il ſeroit bien étrange de les faire paſſer pour convaincus, faute de défendre leur innocence, Qu'ils ſupplioient encore le Concile d'interceder pour eux aupres de l'Empereur, & prononcer promtement ce qu'ils jugeroient à propos ſur leur affaire.

p.44.c. 'Voilà, dit Socrate, qu'elle fut la palinodie d'Euſebe & de Theognis : & elle eſt encore raportée par Sozomene. ['Il y a peu d'apparence d'accuſer de fauſſeté une piece raportée par deux hiſtoriens tres anciens, & dont on ne voit pas que ni les Catholiques ni les Ariens aient pu tirer grand avantage.] 'Cependant on l'a fait dans un écrit publié en 1665, & on en a donné des raiſons ſi fortes, [que quelque effort que nous ayons fait pluſieurs fois pour y trouver quelque réponſe, nous n'avons jamais pu y en trouver qui nous ſatisfiſt.

Soz. l.2.c.16. p.464.465. Ath. vit. B.p. 13.a.c. Apo.de P. R. 4.p.32-50.

Il n'y a que deux temps où l'on puiſſe mettre cet acte, ou lorſque le Concile de Nicée duroit encore, ou lorſqu'Euſebe & Theognis furent rappelez d'exil, c'eſt à dire en 328, ſelon Philoſtorge.] 'Mr Valois prend ce dernier parti, ſur l'autorité de Sozomene, 'ce qui l'oblige de dire qu'Arius avoit eſté rappellé d'exil avant ces Eveſques : [& il le faut dire neceſſairement en ſuivant ce ſens. Cependant ce n'eſt pas une choſe aiſée à ſoutenir. Car ſelon Rufin, ſuivi par les autres hiſtoriens,] 'Arius ne fut rappellé que quelque temps aprés la mort de Conſtancie ; [& Conſtancie ne mourut qu'aprés Ste Helene. Or nous ne voyons pas lieu de dire que Ste Helene ſoit morte avant l'an 328. Ce n'eſt pas là neanmoins une difficulté ſans réponſe ; l'autorité de Rufin n'eſtant pas ſi grande qu'elle puiſſe faire rejetter un acte qui paroiſtroit d'ailleurs authentique. Mais il n'eſt pas facile de dire pourquoi Euſebe & Theognis vont parler en 328, du conſentement qu'ils ont donné à la definition du Concile de Nicée ſur la foy, puiſqu'il y avoit trois ans que cela s'eſtoit paſſé, & n'avoit point de raport à leur exil.

Soc. l.1.c.20. p.20. 21. p.20.a.d. Ruf.l.1.c.11. p.242.

Mais ce qui nous paroiſt recevoir encore moins de réponſe : c'eſt qu'ils diſent qu'ils n'ont point anathematizé Arius.] 'Car Theodoret dit formellement qu'ils l'anathematizerent, & meſme avant tous les autres. [Et certainement je ne voy pas comment le Concile auroit pu les exemter de cet anatheme, Arius ayant luy meſme avoüé ſon hereſie en plein Concile ; outre les preuves indubitables qui s'en voyoient dans ſes écrits. Euſebe en pouvoit eſtre moins diſpenſé qu'aucune autre, luy qui avoit eſté convaincu de ſouténir autant les erreurs que la perſonne d'Arius. Je conçois encore moins comment en meſme temps qu'ils diſent qu'Arius s'eſtoit juſtifié, & qu'on luy avoit fait grace, ils peuvent s'offrir à l'anathematizer. Car c'eſt le ſens auquel leurs paroles portent naturellement. Et ſi ce n'eſt pas là ce qu'ils offrent, qu'offrent-ils pour meriter leur rappel, que ce qu'ils avoient déja fait avant que d'eſtre bannis ? Il eſt bien difficile encore de ne pas croire ſur les termes de cette requeſte, qu'Arius s'eſtoit juſtifié ſolennellement devant les Eveſques, & avoit eſté receu par conſequent à la communion de l'Egliſe. Or c'eſt ce qu'on ſçait n'eſtre arrivé qu'en 335 dans le Concile de Jeruſalem, long-temps aprés qu'Euſebe & Theognis eurent eſté rappellez d'exil.

Thdrt l.1.c.6. p.542.c.

Si l'on veut dire, comme Socrate, que la retractation d'Euſebe s'eſt faite durant le Concile, ce qu'on peut dire

de plus plauſible pour la défendre, c'eſt qu'Euſebe & Theognis ayant eſté condannez au banniſſement, pour ne vouloir pas ſigner le ſymbole du Concile & l'anatheme d'Arius; pour eviter l'exil, ils firent cet acte, par lequel ils ſignent le ſymbole, & declarent qu'ils ſont preſts auſſi de ſigner l'anatheme d'Arius, ſi le Concile le juge à propos. Il faut ajouter à cela, pour deméler ce qu'ils diſent d'Arius, que cet hereſiarque aprés avoir eſté anathematizé, ſe rendit en apparence à l'autorité du Concile, & en ſigna le ſymbole, comme Saint Jerome l'a ſoutenu: ce qui fit revoquer l'ordre donné pour l'envoyer en exil: & que c'eſt l'état où eſtoient les choſes lorſqu'Euſebe & Theogonis dreſſerent leur acte: Mais que depuis, Arius eſtant retourné à ce qu'il avoit vomi, & ſon hypocriſie ayant eſté decouverte, il fut anathematizé de nouveau par les Euſebiens meſmes, & par les autres, & relegué en Illyrie. Car il eſt indubitable qu'il ne ſortit point autrement du Concile.

C'eſt une choſe tres difficile à croire que cette variation d'Arius, dont les auteurs originaux n'ont rien marqué. Nous verrons autrepart ce qu'il y a à répondre ſur cela à S. Jerome. Mais il faut voir ſi en ſuppoſant meſme tout cela, on peut défendre la requeſte.

1°, Je ne ſçay s'il eſt aiſé de croire qu'Euſebe & Theognis euſſent oſé reprocher au Concile de Nicée de les avoir condannez ſans les entendre, πρὸ ἀκοῆς: Ils n'eſtoient guere en état de parler de cette maniere, que l'on peut dire eſtre une inſolence. 2°, Mais il eſt encore plus difficile de ſe perſuader qu'ils aient eu l'impudence de dire devant ce Concile, qu'ils n'avoient point cru, ou qu'ils ne croyoient pas encore, qu'Arius fuſt dans les ſentimens qu'on luy imputoit, aprés les convictions qu'on en avoit eues, & aprés qu'Euſebe meſme avoit eſté convaincu d'eſtre dans les meſmes hereſies. C'euſt eſté s'attirer l'indignation du Concile, & non pas ſa miſericorde. 3°, Il n'eſt pas moins difficile dans ce ſentiment que dans l'autre, de croire qu'il offrit d'anathematizer Arius, lorſqu'Arius meſme s'eſtant juſtifié, ne pouvoit plus eſtre anathematizé par perſonne, quoiqu'en ce cas il ſoit plus aiſé de dire que c'eſt une confirmation de la promeſſe qu'ils avoient faite de ſe ſoumettre au Concile. 4°, Je ne ſçay auſſi ſi le terme de rappeller eſt bien propre pour la revocation d'un arreſt d'exil non encore executé. 5°, Il faut ajouter à cela, que ni S. Euſtathe, ni le Concile d'Alexandrie en 339, ni S. Anathaſe, ni aucun autre auteur original, n'a remarqué qu'Euſebe ait eſté condanné par le Concile de Nicée; ce qui n'euſt pas eſté un petit avantage pour l'Egliſe: On ſe contente de dire qu'il avoit cedé à la crainte de ſe voir banni.] 'S. Jerome qui avoit beſoin de juſtifier l'indulgence de l'Egliſe envers des Eveſques, parle de celle du Concile de Nicée,] mais ne dit point qu'elle ſe ſoit étenduë juſqu'à des Eveſques déja condannez. Ainſi on peut aſſurer qu'il n'a point connu cette piece. On peut voir ces choſes repreſentées avec plus d'étenduë & plus de force dans l'écrit dont nous avons parlé, *p.* 38-45. Elles le ſont encore dans les Eclaireiſſemens de la vie de S. Athanaſe ſur le chapitre dixieme du livre ſecond, *p.* 818.819. Et le P. Alexandre ſuit l'un & l'autre *t.*8. *p.*185-196.] Hier. in Lucif. c.7. p.144.c.

NOTE IX.

Pour la page 561. § 21.

Qu'Arius n'a point ſigné la Conſubſtantialité.

'Saint Jerome aſſure qu'Arius fut receu dans l'Egliſe par le Concile de Hier. in Lucif. c.7 p.144.c.

Nicée & qu'il y ſigna la Conſubſtantialité avec Saras Preſtre de Libye, Euzoius, & Achillas Lecteur, [ou plutoſt Preſtre: & ce Pere dit que cela ſe verifie par les ſignatures du Concile. [Comme il eſt indubitable que ſi Arius a ſigné, ce n'a eſté que par une pure hypocriſie, il ſe peut faire que ſont deguiſement ayant bientoſt eſté reconnu par le Concile meſme, il ait eſté anathematizé de nouveau, & ait ainſi perdu entierement le fruit qu'il eſperoit tirer de ſa ſignature. Car nous avons beaucoup de preuves pour montrer qu'il demeura anathematizé par le Concile. Mais cette variation d'Arius n'a aucun témoin, ſans quoy nous n'oſons pas avancer un fait de cette importance. Et elle n'a point meſme d'appatence; ni S. Athanaſe, ni aucun autre, n'en ayant tiré avantage pour la verité, & n'ayant remarqué que l'Atianiſme avoit eſté anathematizé par Atius meſme.

Pour ce que nous avons dit qu'on ne peut pas douter qu'Arius ne ſoit demeuré anathematizé par le Concile,] 'on en peut voir les preuves dans l'apologie des Religieuſes de Port-Royal, citée dans la note precedente, dans la vie de S. Athanaſe, & dans le P. Alexandre. [Car il n'eſt point neceſſaire de les repetet encore ici. Il ſuffit meſme de conſiderer de quelle maniere] les Peres de Nicée en parlent aux Egliſes d'Egypte dans la lettre qu'ils leur écrivent pour leur apprendre la concluſion de cette affaire. [Ainſi il faut ou abandonner abſolument S. Jerome, ou dire qu'il a confondu l'hereſiarque Arius avec un de ſes diſciples de meſme nom, & qui eſtoit auſſi Preſtre d'Alexandrie comme luy.

Il paroiſt auſſi que l'hereſiarque ne fut point diſpenſé de l'exil auquel il avoit eſté condanné.] Car Philoſtorge dit abſolument qu'il fut relegué avec ſes preſtres dans l'Illyrie: 'Rufin dit de meſme qu'il fut envoyé en exil, '& il ajoute qu'il ne fut rappellé que longtemps depuis, aprés la mort de Conſtance. 'Socrate qui a cru, quoique ſans l'aſſurer, qu'il avoit eſté rappellé effectivement du temps du Concile, dit que neanmoins on luy défendit d'aller à Alexandrie. 'Il a eſté ſuivi par Sozomene. [Mais quoiqu'il en parle quelquefois abſolument, 'neanmoins il reconnoiſt autrepart que ce n'eſt qu'une ſimple conjecture fondée ſur la ſuite de l'hiſtoire. [Ainſi nous n'aurons pas lieu de nous y arreſter beaucoup, ſi nous voyons que cette ſuite meſme ne la favoriſe pas.]

Apo. de P. R. 4 p. 97. 99 Ath. vie, p. 240, 241 Alex. t. 8. p. 197-230.

Socr. l. 1. c. 9. p. 27. 28.

Philſ. app. p. 477.

Ruf. l. 1. c. 5. p. 238.

c. 11. p. 242.

Socr. l. 1. c. 14. p. 44. c.

Soz. l. 1. c. 21. p. 435 c. Socr. l. 1. c. 8. p. 23. c.

c. 14. p. 44. c.

NOTE X.

Pour la page 662. §11.

Que Second de Ptolemaïde a eſté anathematizé par le Concile avec Arius.

[Nooobſtant toutes les autoritez que nous avons alleguées, pour montrer que Second de Ptolemaïde en Libye, & Theonas de Marmarique, ont eſté anathematizez par le Concile avec Arius,] 'Baronius pretend que Second a enfin cedé à l'autorité du Concile, & a eſté receu avec les autres. Mais il ne le dit que ſur ce que le nom de Second ſe trouve dans les ſouſcriptions, [qu'on ſçait avoir peu d'autorité.] 'Ce Second meſme y eſt qualifié Eveſque de Tanis, ou de Taueine, [& non de Ptolemaïde. C'eſt apparemment] 'celui de Teuquire en Libye, que Philoſtorge dit avoir favoriſé Arius dans le Concile.

Bar. 325. §76. 77.

Conc. t. 2. p. 31. b.

Philſ. app. p. 477.

NOTE XI.

Pour la page 662. §11.

Que le ſymbole intitulé Contre Paul de Samoſates, n'eſt point du Concile de Nicée, ni de celui d'Antioche.

'Nous avons dans les actes du Concile d'Epheſe, une definition en

Conc. t. 3. a p. 524.

forme de ſymbole, dreſſée contre
Bar.372.§15. Paul de Samoſates, que Baronius
attribuë au Concile d'Antioche qui
§ 27. a condanné cet Eveſque; à quoy il
ajoute que c'eſt cette piece ſur la-
quelle on diſoit que ce Concile avoit
rejetté le mot de *Conſubſtantiel*. [Mais
le titre de ce ſymbole dans le Concile
d'Epheſe, l'attribuë expreſſément au
Concile de Nicée. Et bien loin qu'on
puiſſe rejetter la Conſubſtantialité ſur
ce ſymbole, il n'y a rien au contraire
qui l'établiſſe ſi clairement & ſi for-
tement. Il eſt fait pour expliquer
l'union des deux natures de JESUS
CHRIST en une ſeule perſonne.
C'eſt pourquoi il dit, Qu'il eſt Dieu
tout entier, meſme avec ſon corps,
mais non ſelon ſon corps. Qu'il eſt
homme tout entier avec ſa divinité,
mais non ſelon ſa divinité. Il dit de
la meſme maniere qu'il eſt adorable
& qu'il adore; qu'il eſt formé & qu'il
ne l'eſt pas; & enfin qu'il eſt tout
entier conſubſtantiel à Dieu, meſ-
me avec ſon corps, mais non ſelon
ſon corps; de meſme qu'il nous eſt
conſubſtantiel ſelon la chair avec ſa
divinité, mais non ſelon ſa divinité.
Il explique enſuite plus au long ce
point de la Conſubſtantialité. On
ne peut donc dire en aucune manie-
re qu'il ait eſté fait par le Concile
d'Antioche. Mais je ne voudrois pas
auſſi aſſurer ſur un ſimple titre, qu'il
fuſt du Concile de Nicée. Car à en
juger par la piece en elle meſme,
il paroiſt bien plutoſt eſtre fait par
quelque Concile poſterieur contre
Neſtorius & Eutyche. Et aſſurément
eſtant exprés comme il eſt contre ces
deux hereſies, il auroit dû eſtre cité
tres ſouvent s'il euſt eſté du Concile
de Nicée. Et cependant je ne penſe
pas qu'on l'allegue jamais; & l'on ſe
ſert toujours du ſymbole ordinaire
de Nicée, qui eſt beaucoup moins
DuPin,t.1.p. 585.586. formel.] M.r du Pin croit qu'il a eſté
compoſé par quelques Eveſques pour
accorder les definitions du Concile
d'Antioche & de celui de Nicée, &
expliquer en quel ſens le terme de
Conſubſtantiel a eſté rejetté par le
premier, & approuvé par le ſecond.
[Neanmoins le ſens auquel ce ſym-
bole le rejette, n'a aucun raport à ce
qu'on dit du Concile d'Antioche.
V. Paul de Samoſates § 5.]

NOTE XII.

Pour la page 663.512.

Que les Meleciens devoient eſtre receus par l'impoſition des mains, non par la reordination.

'Ce que nous avons dit que les Meleciens devoient eſtre confirmez dans l'Egliſe par des ceremonies plus ſaintes, eſt exprimé dans le texte original du Concile de Nicée, par le mot de χειροτονία, [qui ſe prend d'ordinaire pour election ou ordination. Il n'eſt point ici queſtion d'election; & ſi on le prend pour ordination, cela paroiſt contraire à la doctrine de l'Egliſe, qui ne ſouffre point qu'on ordonne de nouveau ceux qui ont déja eſté ordonnez. Mais χειροτονία ne ſignifie l'ordination que parcequ'on étendoit les mains pour marquer ceux qu'on eliſoit, & enſuite pour les leur mettre ſur la teſte. Ainſi il peut marquer toute impoſition des mains; & il n'eſt point étrange que le Concile ait ordonné d'impoſer les mains à ceux qui revenoient du ſchiſme, non pour les ordonner de nouveau, mais pour ſanctifier par cette benediction l'ordination qu'ils avoient déja receuë, afin qu'ils puſſent faire legitimement & ſaintement dans l'Egliſe ce qu'ils ne faiſoient dans le ſchiſme que par une uſurpation illegitime & ſacrilege. Le mot meſme de *confirmer* dont ſe ſert le Concile, fait voir qu'il n'a point regardé comme nulle l'ordination receuë dans le ſchiſme.]

Theod.l.1.c.8. p.547.b.

Ce point a eſté traité plus amplement dans la ſeconde edition de la vie de Saint Athanaſe *t.* 1. *p.* 821-824; & M.r Valois qui pretend que la réordination n'a pas toujours eſté rejettée par l'Egliſe, n'a rien trouvé à y oppoſer que l'exemple de Theodore d'Oxyrinque, que Marcellin Preſtre Luciferien dit avoir réordonné des Preſtres & des Diacres Meleciens. [Il n'eſt pas fort ſeur de ſe fier à ce qu'un ſchiſmatique dit contre les ennemis de ſa ſecte. Mais quoy qu'il en ſoit, ce Theodore avoit eſté luy meſme réordonné par par les Ariens, ſelon le meſme Marcellin; & M.r Valois ne doutera pas qu'il n'euſt violé en cela la loy de l'Egliſe: Ainſi il ne faudra pas s'étonner quand il l'aura encore violée à l'égard des Meleciens. M.r Valois a pu voir dans l'endroit qu'il combat *p.* 822, qu'Euſtathe de Sebaſte a réordonné quelques perſonnes: mais il y a pu voir auſſi le jugement que Saint Baſile a fait de cette action.] Thdrt.n.p.11

Pour la page 663.512.

NOTE XIII.

Que les Clercs Meleciens n'avoient rang que du jour de leur reunion à l'Egliſe.

Thdrt.l.4.c.8. p.547.b.

'Le Concile de Nicée ordonne que les Clercs Meleciens qui ſe reuniront à l'Egliſe, ne ſeront qu'aprés les anciens Catholiques qui auront eſté ordonnez devant, τοὺς προκεχειροτονημένους. Si l'on entend par là ceux qui avoient eſté ordonnez avant les Meleciens, ce ne ſera point impoſer une peine à ceux-ci, mais les mettre dans l'ordre commun, qui donnoit rang aux Eccleſiaſtiques ſelon le temps de leur promotion; & le Concile n'avoit que faire de rien ordonner ſur cela: ou il le devoit marquer non comme une peine, mais comme une grace qu'on leur accordoit. [Ainſi ces προκεχειροτονημένοι, doivent eſtre ceux qui avoient eſté ordonnez avant ce temps là, & avant la réunion des Meleciens.]

NOTE XIV.

Pour la page 636.513.

Sur le ſujet de l'homelie de Saint Chryſoſtome intitulée Contre ceux qui jeûnent les premieres Paſques.

[Nous trouvons beaucoup de difficulté à comprendre quel eſt le veritable ſujet de l'homelie de S. Chryſoſtome, intitulée *Contre ceux qui jeûnent les premieres Paſques*. Cette expreſſion eſt non ſeulement dans le titre, J'mais dans le diſcours meſme du Saint; [& c'eſt ce qui fait noſtre embaras. On voit qu'il parle contre des Chrétiens qui voulant ſuivre l'ancienne pratique des Egliſes de Syrie, faiſoient Paſque dans le temps que les Juifs celebroient leurs azymes, ce qui les obligeoit de s'abſenter des aſſemblées eccleſiaſtiques dans le temps de la Paſſion & de la Reſurrection, c'eſt à dire dans les jours les plus ſolennels. Ils ne ſuivoient pas pourtant abſolument les Juifs, & attendoient à celebrer la Reſurrection le dimanche d'aprés le quatorzieme de la lune. Ainſi ils ne diſferoient de l'Egliſe qu'en ce qu'ils ſuivoient le calcul des Juifs, pour trouver la premiere lune où il falloit celebrer Paſque. Chry.t.5.or. 51.p.608.c.

Si le calcul des Juifs eſtoit ordinairement poſterieur à celui de l'Egliſe, je ne verrois pas de difficulté à dire qu'ils jeûnoient les premieres Paſques, c'eſt à dire qu'ils continuoient encore le jeûne du Careſme, lorſque l'Egliſe eſtoit déja dans la joie de la Reſurrection dans les années où l'Egliſe faiſoit Paſque avant les Juifs. Mais il me ſemble qu'on ſuppoſe d'ordinaire tout le contraire, & que le calcul des Juifs devançoit celui de l'Egliſe, en ſorte qu'ils faiſoient quelquefois Paſque avant l'equinoxe.] Theodoret parlant d'un ſolitaire nommé Abraham, qui eſtoit viſiblement dans Thdrt.v.Pat. c.3.p.792.b.

le meſme cas que ceux contre qui parle S. Chryſoſtome, dit par une expreſſion toute differente, qu'il faiſoit la premiere Paſque. [Neanmoins je penſe qu'il ſe peut faire que le calcul des Juifs qui eſtoit d'ordinaire anterieur à celui de l'Egliſe, y eſtoit auſſi quelquefois poſterieur, & que cela ſe rencontroit en l'année que S. Chryſoſtome fit l'homelie dont nous parlons, quoique cela nous paroiſſe fort difficile à accorder avec l'hiſtoire de ce Saint. *V. ſon titre note* 25. Nous voudrions que quelque perſonne plus habile que nous euſt examiné ce point; mais pour nous nous ne trouvons pas d'autre ſolution à y donner. Que ſi c'eſt le veritable ſens de S. Chryſoſtome, il faut expliquer des premiers jours du Careſme] ce que dit ce Saint, que ceux contre qui il parle demeuroient chez eux a s'enivrier pendant que le Clergé & tout le peuple eſtoient dans les jeûnes & dans les prieres.

Chry.t.5.or. 55.p.629.b.c.

[Nous avons dit que ces perſonnes faiſoient toujours Paſque le dimanche comme l'Egliſe,] parceque S. Chryſoſtome voulant leur montrer qu'en ſuivant le calcul des Juifs, quand il euſt eſté auſſi exact qu'il l'eſtoit peu, ils ne pouvoient pas neanmoins faire la Paſſion & la Reſurrection de J. C. dans les propres jours où elles eſtoient arrivées: (car il paroiſt que c'eſtoit une des raiſons qu'ils alleguoient;) il leur repreſente que J. C. a eſté crucifié le premier jour des azymes, & un vendredi, ce qui ne ſe peut pas rencontrer toujours. Il le prouve par cette année là meſme, en laquelle la premier des azymes devoit eſtre le dimanche, au lieu de dire que cela les obligeoit de faire la Paſſion le dimanche, & la Reſurrection le mardi quoiqu'elle ſoit arrivée le dimanche, „il dit ces paroles: Ainſi il faudra que „nous jeûnions toute la ſemaine, & „que nous continuions à jeûner & aprés le jour de la Paſſion, & aprés celui de la Reſurrection; & c'eſt ce qui arrive toutes les fois que la ſemaine n'eſt pas achevée. [Quoiqu'il diſe *que nous jeûnions*, & non pas *que vous jeûnez*, il eſt viſible neanmoins que ſon raiſonnement ne prouve rien, ſi cette obſervation n'eſtoit commune à ceux qu'il pretendoit refuter. C'eſt pourquoi il repete à la fin de ſon diſcours, qu'il a fait voir auparavant que ni eux, ni les Catholiques, ni qui que ce ſoit, ne pouvoit pas obſerver le propre jour de la Paſſion & de la Reſurrection: ἐπιλαβέσθαι τῆς ἀναιτίας ἡμέρας. [Car il faut aſſurément lire ainſi, & non pas ἀναιτίως.

p.629.c.

p.617.a.b.

Cette obſervation nous fait craindre que nous n'ayons pas aſſez bien demélé dans l'hiſtoire du Pape Victor ce qui regarde la diſpute de Paſque entre ce Pape & les Aſiatiques, & enſuite entre les Egliſes de Syrie & les autres. Car nous avons toujours ſuppoſé que la difficulté eſtoit de ſavoir s'il falloit s'attacher preciſément au quatorzieme de la lune, ou attendre au dimanche ſuivant à y celebrer la Reſurrection: & il ſemble par ce que nous venons de dire, que la diſpute d'entre les Egliſes de Syrie & des autres ne regardoit pas le dimanche, mais quelle eſtoit la 14e lune qui devoit regler Paſque. Nous avons neanmoins ſuivi, autant qu'il nous a eſté poſſible, les termes des auteurs. Que ſi nous n'avons pas bien pris leur ſens, ceux qui le reconnoiſtront nous feront plaiſir de nous corriger.]

NOTE XV.

Pour la page 667.511.

Si le cycle de dixneuf ans a eſté fait par ordre du Concile.

Buch.cycl.p. 127.129.

Bucherius dans l'ouvrage qu'il a fait ſur le cycle paſcal de Victorius, témoigne avoir peine à croire que le Concile de Nicée ait rien determiné ſur le cycle de 19 ans, & il penche bien

bien plus à dire qu'Euſebe de Ceſarée l'ayant publié vers le temps du Concile, cela a donné lieu de croire qu'il
p.128. avoit eſté fait par ſon autorité. 'Il ſe fonde principalement ſur l'oppoſition que divers Latins ont faite à cette ſupputation; ce qui n'auroit pas eſté, dit-il, ſi elle fuſt venüe du Concile de Nicée, dont l'autorité eſtoit particu-
p.129. lierement reverée par les Latins, '& ſur ce que parmi les Grecs meſmes, il y avoit toujours beaucoup de diſputes ſur la feſte de Paſque, juſqu'à ce que Theophile d'Alexandrie l'euſt reglée pour cent ans. [Il n'eſt pas difficile de répondre à ces raiſons, puiſque ſoit que le Concile ait autoriſé le nombre d'or, ſoit qu'il ne l'ait pas fait, il eſt viſible par S. Ambroiſe, par Gennade, & par Denys le Petit, qu'on l'a cru dans l'Occident. La croyance de ce point, vraie ou fauſſe, a dû produire les meſmes effets, & obliger à ſuivre ce calcul, ou alleguer les raiſons pour leſquelles on ne les ſuivoit pas. Et pour l'Orient, Bucherius demeurant d'accord que l'on y ſuivoit le nombre d'or, on n'en ſauroit pas conclure que le Concile de Nicée ne l'euſt
p.434.1.2. pas établi.] 'Ce qu'il dir d'un ancien calendrier où le nombre d'or n'eſt pas marqué, eſt encore plus foible, puiſqu'il n'eſt point neceſſaire qu'il fuſt partout.

p.128.1.2. 'Il pretend que S. Ambroiſe aprés avoir dit abſolument que le cycle de 19 ans venoit du Concile, marque enſuite que cela ne s'y trouvoit pas expreſſément, mais ſeulement par
Amb.de Paſc. t.4.p.306.2. conſequence ? parcequ'il dit, *'Unde Majores noſtri in tractatu Concilii Nicanii eum diem Enneadecaeteride, ſi quis diligenter intendat, ſtatuendum putarunt.* Mais la ſuite de S. Ambroiſe donne lieu de croire que ces mots, *ſi quis diligenter intendat*, ne tombent point ſur *eum diem &c*, mais ſur l'*Unde* qui eſt au commencement de ce paſſage; & qu'il ſignifie que ſi l'on y prend bien garde, on verra que le Concile a pris des Egyptiens le cycle paſcal de dixneuf ans. Et en effet, Bucherius meſme reconnoiſt que ce cycle a eſté premierement trouvé, quoique fort imparfaitement, ſur la fin du ſecond ſiecle, par S. Anatole de Laodicée qui eſtoit d'Alexandrie, & y avoit demeuré long-temps.

'Denys le Petit aſſure que le Concile Buch.p.457. de Nicée a encore ordonné que la lune dans laquelle on devoit faire Paſque, eſtoit celle qui commençoit depuis le huittieme de mars juſqu'au cinquieme d'avril; que le 14 de cette meſme lune devoit ſe rencontrer depuis le 21 de mars juſqu'au 18 d'avril; & que quand meſme ce 14 de la lune ſe rencontreroit le 21 de mars en un ſamedi, il falloit faire la feſte de Paſque dés le lendemain. 'Bucherius p.94.96. ne croit pas que tout cela ait eſté ordonné par le Concile, dautant qu'on a ſouvent diſputé ſur toutes ces choſes, & que hors Denys le Petit, perſonne n'a jamais dit que cela euſt eſté reglé par le Concile de Nicée. 'Denys allegue le ſettieme li- p.487. vre de l'hiſtoire eccleſiaſtique. [Je ne ſçay quelle hiſtoire il peut entendre.]

NOTE XVI.

Pour la page 671.514.

Si l'Eveſque de Jeruſalem eſtoit independant.

[Quoique l'Eveſque de Jeruſalem ſoit nommé ordinairement avant celui de Ceſarée,] 'neanmoins S. Denys Euſt.l.7.c.5.p. d'Alexandrie nomme Theoctiſte de 251.d. Ceſarée avant Mazabane de Jeruſalem. 'Il n'eſtoit Eveſque que depuis dit.c.26.p. Theoctiſte. [Je ne ſçay ſi ce ſeroit 248.2. par cette raiſon là.]

'Pour ſavoir ſi l'Eveſque de Jeru- Blond.prim. ſalem eſtoit autocephale & indepen- p.544.har.325 §.39. dant, ce que Blondel croit pouvoir s'appuyer ſur beaucoup d'autoritez,

ou ſi nonobſtant ſon rang, ſuperieur à celui de Ceſarée, il ne laiſſoit pas pour la juriſdiction de luy eſtre ſoumis comme à ſon Metropolitain, ce que Baronius & le Cardinal du Perron ont tenu; ce n'eſt pas une choſe aiſée à decider. [Il y a aſſurément quelque incongruité, qu'un Eveſque ſuperieur pour le rang ſoit inferieur pour la juriſdiction. Il eſt viſible par les diſputes qui furent entre S. Cyrille de Jeruſalem & Acace de Ceſarée, que le premier ne reconnoiſſoit point

Hier.ep.61.t. 2.p.178.d. dutout dependre de l'autre.] Ce que dit Saint Jerome, que Jean de Jeruſalem devoit s'adreſſer à l'Eveſque de Ceſarée qui eſtoit le Metropolitain de la Paleſtine, & non pas à celui d'Alexandrie, [paroiſt fort pour celui de Ceſarée. Neanmoins Saint Jerome pouvoit avoir une raiſon particuliere de parler ainſi, puiſque la diſpute devoit eſtre jugée par les Eveſques les plus proches; outre que s'agiſſant auſſi des bornes du dioceſe de Jeruſalem, cela regardoit plus particulierement

p.179.c. le Metropolitain.] 'Il dit dans la ſuite, que Jean avoit evité de rendre l'honneur qu'il devoit à ſon Metropolitain. [Il eſt difficile de juger s'il l'entend de Ceſarée ou d'Antioche. Et quoy qu'il en ſoit de ce paſſage, S. Jerome y prend trop l'eſprit & la chaleur de partie, pour l'y pouvoir conſideter comme témoin. Eſtant animé contre Jean, il emploie tout ce qu'il peut pour le rabaiſſer, & appuie toutes les pretentions que l'on pouvoit avoir contre luy.

La preſidence que les Eveſques de Ceſarée avoient dans leurs Conciles ſur ceux de Jeruſalem, eſt une preuve deciſive ſi ceux-ci y venoient par obligation: mais elle eſt beaucoup moins forte s'il n'y venoient que de leur bon gré.]

Boll.26.feb. p.647.§12,13. 'Il faut conſiderer davantage l'hiſtoire de Saint Porphyre, où il eſt dit que Jean de Ceſarée pria Prayle (ou plutoſt Jean) Eveſque de Jeruſalem, de luy envoyer ce Saint qui eſtoit alors Preſtre de Jeruſalem, pour luy expliquer quelque difficulté de l'Ecriture, & que quand il fut à Ceſatée, il l'ordonna Eveſque de Gaza. 'Baronius infere de là, que Bar.325.§18. l'Eveſque de Jeruſalem eſtoit ſoumis 139. à celui de Ceſarée, puiſque celui-ci avoit droit de prendre ſes Preſtres. [Neanmoins les Metropolitains n'avoient point ce droit ſur leurs ſuffragans, ſelon les Canons. Les Eveſques d'Afrique firent un Canon exprés pour le donner à l'Eveſque de Carthage, & encore il falloit qu'il demandaſt une fois l'Eccleſiaſtique dont il avoit beſoin. Ainſi l'on peut dire que cette hiſtoire prouve trop: mais je ne ſçay s'il eſt vray de dire qu'elle ne prouve rien.] 'Blondel Blond.prim. p.55. rejette abſolument la vie de Saint Porphyre à cauſe des difficultez qui s'y rencontrent. [Ces difficultez ſont grandes aſſurément: & neanmoins comme d'autre part cette vie a un grand caractere de verité, nous n'avons pu juſques à preſent nous reſoudre à l'abandonner.]

'Blondel ramaſſe bien des choſes p.544-547. pour l'autorité & l'independance de l'Eveſque de Jeruſalem. [Mais tout ce qu'il raporte n'ajoute rien à ce que nous avons dit d'abord de l'incompatibilité qu'il ſemble y avoir qu'un Eveſque ſoit ſoumis à la juriſdiction de celui à qui il eſt ſuperieur pour le rang.] 'Il pretend meſme luy attribuer p.544-547. juriſdiction ſur les Egliſes voiſines dés le quatrieme ſiecle, ou plutoſt dés le commencement du troiſieme; [ce qui ne ſe peut pas ſoûtenir, eſtant formellement contraire au Canon de Nicée.]

'Lupus reduit tout l'honneur accor- Luc.in can.6. 2.p.43. dé à l'Eveſque de Jeruſalem, à eſtre le premier ſuffragant de Ceſarée. [Mais

s'il n'avoit que cela, le Concile n'avoit que faire de prendre des precautions pour conſerver la dignité du Metropolitain. Auſſi toute l'hiſtoire nous en donne une autre idée.]

Pour la page 672. § 15.

NOTE XVII.

Que le Viatique dans le XIII. Canon de Nicée, s'entend de l'Eucariſtie.

Conc. t. 2. p. 80. 2a.

'M.r de l'Aubépine croit que le Viatique dont parle le 13.e Canon de Nicée, n'eſt pas l'Eucariſtie, mais ſeulemeot l'abſolution, ee qu'il fonde ſur la fin de ce Canon, qui ordonne de ne donner l'Eucariſtie aux mourans qu'avec examen. [Cela itoit à dire qu'il faut donner l'abſolutioo à tous les mourans ſans faire aucun examen de leurs diſpoſitions. Il eſt tres vray de dire que l'ordre eſt aujourd'hui d'accorder l'Eucariſtie à tous les mourans qui la demandent: cela ne ſe fait neanmoins qu'avec quelque ſorte d'examen. Et il ne ſeroit pas étrange que le Concile remiſt la communion des mourans au jugement de l'Eveſque, c'eſt à dire autant que la neceſſité du malade le pourra permettre, puiſqu'il ne ſe faiſoit rien alors dans l'Egliſe, ſurtout ſur la matiere de la penitence, qu'avec la participation de l'Eveſque & par ſon ordre. Mais le Canon dit ſeulement que l'Eveſque donnera l'Eucariſtie, parceque les Eveſques ne ſe diſpenſoient pas alors de cette fonction, & encore moins de l'abſolution des penitens. C'eſt comme ſi on diſoit aujourd'hui: Que le Curé la donne; ce qui n'empeſcheroit nullement qu'au defaut du Curé, le Vicaire ou quelque autre Preſtre ne la donnaſt. Il ſe trouvera meſme peu de perſonnes qui veuillent dire que l'on ait jamais donné l'abſolution aux malades, ſans examiner de quelle maniere ils la demanderit. C'eſt un ſacrement auſſi-bien que l'Eucariſtie, & il eſt auſſi-bien défendu de profaner l'un que l'autre. Il ſeroit bien plus facile de juſtifier qu'on n'a guere moins demandé de preparations pour l'abſolution que pour l'Eucariſtie. Que ſi le Concile accordoit ſeulement l'abſolution aux mourans, pourquoi ajoute-t-il que] s'ils reviennent en ſanté, ceux qui eſtoient en penitence demeureront ſeulement dans la communion des prieres? [Si on ne leur avoit pas accordé l'Eucariſtie à l'article de la mort, ils n'avoient garde d'y pretendre lorſqu'ils eſtoient en ſanté, & en état d'accomplir leur penitence. Et ainſi c'eſtoit une precaution fort inutile de les en exclure.]

Pour la page 673. § 15.

NOTE XVIII.

Sens de l'addition du XIX. Canon de Nicée, qui regarde les Diaconiſſes.

[L'addition touchant les Diaconiſſes, qui eſt à la fin du 19.e Canon de Nicée, peut ſignifier que le Concile en a parlé parmi le Clergé, & a dit qu'elles pouvoient eſtre depoſées, ſeulement parcequ'elles ſont dans le rang & dans l'état des officiers de l'Egliſe, quoiqu'elles n'aieot point de part au ſacerdoce & à la clericature, puiſque elles ne reçoivent point l'impoſition des mains, & qu'ainſi elles ſont tout à fait du rang des laïques. Il ſemble que c'eſt le ſentiment de Baronius, *an.* 34. § 283. Mais il tombe dans cet inconvenieot, que par cette raiſon tous les Clercs inferieurs, meſme les Soudiacres, ne ſeront que des laïques.]

'M.r de l'Aubépine croit que ce Canon marque deux ſortes de Diaconiſſes parmi les Paulianiſtes, dont les unes ayant receu l'impoſition des mains, ſeront rétablies dans leur rang ſi on les en juge dignes, aprés

Conc. t. 2. p. 83.

avoir receu le batteſme de l'Egliſe; & les autres s'eſtant ingerées dans la fonction de Diaconiſſes contre les formes & ſans avoir receu l'impoſition des mains, doivent demeurer abſolument dans l'état laïque. [Ce ſens ſeroit fort favorable, ſi dans le Canon il y avoit χειροθετουμενας, au lieu de χειροθετουμενα ; & ſi l'on trouvoit, (ce qui apparemment n'eſt pas,) qu'on impoſaſt les mains aux Diaconiſſes.]

Pour la page 476. 816.

NOTE XIX.

Diverſes ordonnances attribuées au Concile de Nicée.

[Outre ce que nous avons marqué dans le texte des choſes qu'on cite du Concile de Nicée, & qui ne ſe trouvent point dans ce que nous en avons, on en marque encore pluſieurs dont nous n'avons point cru devoir embaraſſer la ſuite de l'hiſtoire.]

Conc.t.2.p. 1282.a. 'Le Pape Innocent I. dans ſon epiſtre 23, chapitre ſixieme, ſemble dire que le Concile de Nicée avoit exclus de l'état eccleſiaſtique ceux qui aprés leur batteſme avoient eſté à la guerre, ou avoient plaidé, & beaucoup d'autres ordonnances ſemblables. 'Lupus dit en effet qu'il cite le 10 & le 12 Canon de Nicée. [Il devoit plutoſt dire le 9 & le 10, qui donnent des regles pour l'ordination ; mais non pas celles que dit Innocent. Ainſi il vaut mieux dire que c'eſt une explication ajoutée à ces Canons : & le texte meſme d'Innocent le peut marquer.]

Lup.incan.t. 2.p.121.

Conc.p.1250. d. 'Le meſme Pape dit qu'il faut raporter au ſaint Siege les cauſes majeures, comme le Synode l'a ordonné ; & il avoit cité peu auparavant celui de Nicée. 'On croit qu'il veut marquer le quatrieme Canon du Concile de Sardique, que luy & Saint Leon ont accoutumé de confondre avec celui de Nicée. 'Il faut peut-eſtre répondre de meſme à Saint Leon, qui demandant un Concile œcumenique en Italie pour reformer le conciliabule d'Epheſe, dit que les Canons de Nicée font voir que cela ne ſe peut refuſer, puiſque Saint Flavien avoit appellé.

Leo.ep.40.c. 3.p.118.

Lup p.114.

'Le Pere Lupus s'objecte que le Concile de Carthage dit que celui de Nicée a défendu d'offrir le ſacrifice aprés le diſner; '& il répond que ce Concile de Carthage en cite un autre de la meſme ville, & non celui de Nicée. 'Il s'objecte de meſme [a] que le 24.e Canon du II. Concile d'Arles, cite le grand Synode, qui ordonne que les calomniateurs ne ſeront receus à la communion qu'à la mort ; '& puis il répond que ce grand Synode eſt le premier d'Arles. Il cite encore Theodoſe, (ou plutoſt Theodore) Diacre d'Alexandrie, qui ſe plaignant de ce que Dioſcore avoit excommunié S. Leon, dit qu'en cela il avoit violé le Concile de Nicée. 'Mais ce que dit Theodore, c'eſt qu'il l'avoit fait à Nicée.

Lup.p.112. [a] Conc.t.4.p. 1014.a.

Lup.p.115.

Conc.t.4.p. 398.b.

'Quand l'Imperatrice Placidie écrit à Theodoſe II, que les legats du Pape avoient accoutumé de ſe trouver aux Conciles, ſelon les deciſions de celui de Nicée, [ces deciſions ne ſont apparemment que ce qui s'eſtoit fait dans ce Concile, dont l'exemple a ſervi de regle pour ce qui ſe devoit faire dans les autres.]

P.54.d.

'S. Gregoire de Tours cite un Canon de Nicée qui prononce anatheme contre les femmes qui quitteront leurs maris, en pretendant qu'on ne ſe peut ſauver dans le mariage. 'Le P. Lupus dit que c'eſt un Canon du Concile de Gangres, qu'on pouvoit avoir joint à celui de Nicée ſans le diſtinguer.

Gr.T.h.Fr.l. 9.c.33.p.301.

Lup.p.115.

'Le Concile de Narbone en 589, cite du Concile de Nicée, qu'il eſt

Conc.t.5.p. 1019.b.

défendu aux Eccleſiaſtiques de faire
b Lup.p.p.225. des ligues enſemble. 'On pretend qu'il cite le Concile de Nicee pour celui de Calcedoine. On peut voir dans Lupus quelques autres endroits ſemblables tirez d'auteurs plus recens.

Pour la page 677. § 17.

NOTE XX.

Sur l'hiſtoire de Saint Paphnuce touchant le celibat.

Bar. 58. § 21. 325. § 150. 'Baronius pretend que ce que Socrate & Sozomene diſent de l'hiſtoire de S. Paphnuce ſur le celibat, eſt une fauſſe hiſtoire, parcequ'elle eſt contraire à la diſcipline de ce temps là, qui obligoit, dit-il, tous les Clercs à la continence. [Ainſi c'eſt un point de grande diſcuſſion, & que nous ne pretendons pas traiter ici. Mais il eſt difficile que tout ce qu'on peut dire contre cette hiſtoire, n'ait pas dû paroiſtre incomparablement plus fort du temps de Socrate que du noſtre: Soc. l.1.c.11. p.39.d. Et meſme vu la maniere dont parle Socrate, il n'eſt pas aiſé de croire qu'il ait reconnu à Conſtantinople une loy formelle qui obligeaſt les Clercs à la Lup. in can. p. 124. continence.] 'La raiſon oi l'autorité de Baronius n'ont point empeſché le P. Lupus de recevoir cette hiſtoire comme veritable.

Socr.l.1. p.31. a. 'Mr Valois dit neanmoins qu'elle luy paroiſt ſuſpecte; [& il eſt certain que Socrate & Sozomene ont eſté capables de croire & d'écrire des choſes qui avoient peu ou point de fondement. Mais pour les raiſons que Mr Valois allegue, je ne voy pas qu'elles aient beaucoup de force. Car Rufin a pu ignorer ou omettre volontairement quantité de choſes tres a. veritables:] 'Et quoique Mr Valois diſe que perſonne ne met Paphnuce entre les Eveſques d'Egypte qui aſſiſterent au Concile de Nicée, Ruf. l.1.c.4. p.237. 'Rufin l'y met expreſſément, & avec de fort grands eloges.

NOTE XXI.

Pour la page 678. § 17.

Que Saint Baſile n'a pas connu le VIII. Canon de Nicée.

'Nous voyons dans Saint Baſile Baſ.ep.can.1. p.22.a. l'execution du huittieme Canon de Nicée; [& cependant il ſemble que ce Saint n'ait pas connu ce meſme Canon. Car le Canon ſuppoſe que l'on admet le batteſme des Novatiens, comme il eſt viſible, ſurtout en le conferant avec le 19e,] '& comme S. Hier.in Luci. t.2.p.147.a. Jerome l'a remarqué, ayant meſme dit que le Concile avoit receu le batteſme de tous les heretiques, hormis des Paulianiſtes: 'S. Baſile doute Baſ.ep.can.1. p.21.c. neanmoins ſi on peut recevoir ce batteſme. Il ne l'accorde que parceque quelques Eveſques d'Aſie l'avoient receu, dit-il, par condeſcendance, '& meſme en un autre endroit, aprés can.47.p.33. avoir dit qu'il y avoit eu diſtetentes 14. ordonnances ſur ce ſujet, & s'eſtre objecté les Egliſes de Rome & d'Icone qui admettoient ce batteſme, il conclud à le rejetter, juſqu'à ce qu'un plus grand nombre d'Eveſques ſe fuſſent aſſemblez pour determiner ce point.

Pour la page 681. § 19.

NOTE XXII.

En quel temps les Eveſques preſenterent leurs requeſtes les uns contre les autres à Conſtantin.

'L'hiſtoire des requeſtes que les Thdrt.l.1.c. 10.p.552.b. Eveſques preſenterent les uns contre les autres à Conſtantin, arriva ſelon Theodoret, partie devant, partie aprés la réunion & la pacification des Prelats, c'eſt à dire aprés la deciſion touchant la foy, par laquelle tous les Prelats s'eſtoient unis en appareoce. 'Rufin, Socrate, & Sozomene la met- Ruf.l.1.c.5.p. 241 Socr.l.1. c.8.p.21.a Soz.l.1.c.17 p.450.c.d. Socr.p.21.a. tent avant cette deciſion; quelques jours auparavant ſelon Sozomene, a Socrate la fait commencer la veille de la ſeſſion ſolennelle, & achever le jour meſme de cette ſeſſion. [Nou-

l'avons ſuivi pour le premier point : & il le faut neceſſairement, ſi nous voulons dire avec Gelaſe de Cyzic,] Gel. Cyz. l. 2. c. 6. p. 60. 'que Conſtantin n'arriva à Nicée que la veille de cette ſeſſion ; [à quoy il y a aſſez d'apparence.]

Pour la page 684. §. 19.

NOTE XXIII.

Fauſſeté de la lettre du Concile à S. Silveſtre, & de la réponſe de ce Pape.

[Le ſeul ſtyle barbare & preſque inintelligible de la lettre qu'on raporte du Concile de Nicée à S. Silveſtre, fait aſſez juger de l'autorité qu'elle peut avoir, ſans qu'il ſoit beſoin de demander par quel privilege Saint Macaire eſt nommé dans le titre plutoſt que S. Alexandre & S. Euſtathe.] Theret. l. 2. c. 7. p. 543. a. 'Mais S. Euſtathe avoit grand tort de n'avoir pu conter combien il y avoit eu d'Eveſques dans ce Concile. [Il n'avoit qu'à lire ce titre, *& cæteri epiſcopi* 318.] Bar. 325. §. 170. 'Le Concile de Calcedoine a oublié de marquer auſſi dans le titre de ſa lettre à S. Leon, de combien d'Eveſques il eſtoit compoſé : mais il n'oublie pas de dire le lieu où il eſtoit aſſemblé. Conc. t. 2. p. 60. c. 'Le Concile de Nicée meſme, quand il écrit aux Egliſes d'Egypte, marque le lieu & oublie le nombre : c'eſt ſans doute qu'on n'eſtoit pas encore accoutumé à prendre les 318 Eveſques & le Concile de Nicée pour une meſme choſe. [La réponſe de S. Silveſtre au Concile Bar. 325. §. 171. eſt du meſme genre,] 'ſi ce n'eſt que la fauſſeté de la date & les ſautes qui y ſont, font croire meſme à Baronius qu'elle eſt ſuppoſée : [mais aſſurément Conc. p. 548. b. c. elle ne l'eſt pas plus que l'autre.] 'Le P. Labbe les abandonne toutes deux.

Pour la page 686. §. 20.

NOTE XXIV.

Des actes du Concile de Nicée.

Bar. 325. §. 61. 'Baronius croit qu'il y a eu des actes du Concile de Nicée écrits tres ſoigneuſement, mais qui ont eſté perdus peu de temps aprés par les efforts des Ariens, '& que la diſpute qu'il y eut ſous Honoré entre les Egliſes d'Afrique & de Rome, montre qu'on ne les avoit plus dés le commencement du cinquieme ſiecle ; 'qu'ainſi ce qu'aſſure Turrien, qu'ils ſont encore aujourd'hui à Alexandrie ; ce que d'autres pretendent qu'ils ſont en Arabie ; & meſme ce que dit Iſidorus Mercator, que quelques Orientaux luy avoient aſſuré les avoir vus eux meſmes, qu'ils eſtoient plus longs que les quatre Evangiles, qu'ils contenoient les diverſes ſeſſions du Concile, les differends qui furent agitez, les deciſions, les definitions, & les ſouſcriptions des Eveſques, & que le Concile de Calcedoine avoit eſté écrit ſur ce modele, 'toutes ces choſes, dit-il, ne ſont apparemment que des ſonges. §. 62. §. 63.

[Il eſt neanmoins difficile de croire que les actes du Concile de Nicée aient eſté ſitoſt perdus, s'ils ont jamais eſté écrits ; mais auſſi ce dernier point n'eſt pas fort certain.] 'Car le ſeul endroit de S. Athanaſe que Baronius allegue pour cela, n'en dit rien dutout dans le grec. 'S. Jerome cite formellement les actes du Concile de Nicée, [mais ſa ſuite peut faire juger qu'il n'entend par ce terme que des ſouſcriptions des Eveſques. Que ſi ces actes eſtoient encore du temps de S. Jerome, il eſt indubitable qu'ils n'eſtoient point perdus du temps d'Honoré & de Saint Auguſtin.] 'Socrate cite un livre de S. Athanaſe, qu'il appelle Synodique, où eſtoient les noms de tous les Prelats. [C'eſtoit peut-eſtre l'exemplaire qu'avoit ce Saint des decrets, des Canons &c. du Concile, ſans qu'il y euſt rien de plus.] §. 61. Euſ. n. p. 201. l. 2. c. Ath. de ſyn. p. 873. c. Hier. in Luc. c. 7. p. 144. c. Socr. l. 2. c. 15. p. 43. b.

'Mr Valois croit que l'on n'écrivit Euſ. n. p. 11. l. 2. c.

rien que ce qui avoit eſté reſolu en plein Concile, & ſouſcrit par tous les Eveſques, [comme le ſymbole, les Canons, les autres decrets, l'anatheme d'Arius, & les epiſtres ſynodiques.] Eſt-ce qu'il eſtoit déja perdu ? Cela eſt ſans apparence, ou au moins cela valoit bien la peine d'eſtre dit. Le livre qu'il compoſa enſuite de tant de recherches, & que nous avons encore, n'eſt en partie qu'un tiſſu d'Euſebe, de Rufin, & des autres auteurs Eccleſiaſtiques, dans le texte deſquels il ajoute quelquefois des choſes importantes, ſans nous en avertir. Le reſte conſiſte en diverſes pieces, lettres, harangues, ou diſputes, qui eſt ce qu'il avoit tranſcrit du livre de Dalmace : Mais on ne reçoit nullement ces choſes comme authentiques ; & on ne les croit pas fort appuyées, lorſqu'elles ne le ſont que ſur le témoignage de cet auteur. *V. l'Empereur Zenon.* [On ajoute encore moins de foy à Gregoire, que d'autres nomment George, Preſtre de l'Egliſe de Ceſarée en Cappadoce,] qui a fait une oraiſon ſur les trois-cents dix-huit Peres du Concile de Nicée, au commencement du VII. ſiecle ſelon Bollandus ; ou ſeulement dans le X. ſelon Voſſius. Surius nous a encore donné le 10 juillet une petite hiſtoire du commencement de l'Arianiſme, tirée de Metaphraſte. [Elle eſt trop pleine de fautes pour s'y arreſter.]

civ.Conſ.l.3. c.14 p.450.d. Ath dec.N. p.250.b.

'Il ſe fonde ſur Euſebe qui n'eſt pas formel, & encore ſur ce qu'une perſonne ayant demandé à S. Athanaſe ce qui s'eſtoit fait dans le Concile touchant le mot de *Conſubſtantiel*, ce Saint au lieu de luy en envoyer les actes, compoſa pour l'en éclaircir, le livre intitulé Des decrets du Concile de Nicée contre les Ariens.

Gel.Cyz.l.2. p.2.

'Gelaſe de Cyzic, comme on l'appelle, [qui vivoit à la fin du V. ſiecle,] dit qu'il avoit trouvé chez ſon pere un livre tres ancien, qui avoit eſté autrefois à Dalmace Archeveſque de Cyzic, '& que ce livre contenoit generalement tout ce qui s'eſtoit dit ou fait dans le Concile de Nicée.

p.3.

p.5.

'Mais il rend luy meſme ſon témoignage ſuſpect, en diſant dans la ſuite que pour trouver tout ce qui s'eſtoit paſſé dans ce Concile, il l'avoit recherché de tous coſtez : & en toutes manieres, & avoit employé toutes ſortes de moyens pour cela. Qu'eſtoit-il neceſſaire de tant de recherches ? Il n'avoit qu'à publier ſon livre :

p.2.

Boll.13.jan. p.781.) 2.

Voſſ.hi.g.l.4. c.19.p.491.

NOTES SUR S. NICOLAS.

NOTE I.

Tout la page 819.

Fautes inſoûtenables de Metaphraſte dans la vie de ce Saint ; qu'on n'a rien d'aſſuré ſur ſes actions.

[ENTRE les endroits de la vie de S. Nicolas écrite par Metaphraſte, qu'on peut dire eſtre inſoûtenables, il faut mettre la maniere dont il parle de ſa confeſſion. J'Car il dit nettement qu'il fut mis en priſon dés le commencement de la perſecution de Diocletien. 'Mais cet orage, dit-il, paſſa auſſi-toſt. Diocletien & les payens ſes ſucceſſeurs furent enlevez du monde ; Conſtantin regna, rompit les chaines des Confeſſeurs ; & alors S. Nicolas revint à Myre. [Ce ſeroit beaucoup ce ſemble, de dire que tout cela ne s'eſt fait qu'en deux ou trois ans. Et cependant depuis l'an 303 que les Eveſques furent mis en priſon en vertu d'un ſecond edit de Diocletien, juſqu'à ce que Conſtantin ſoit devenu

Sur.6.dec.p. 285.§ 3.

§ 14.

maiſtre de l'Orient, il y a vingt ans entiers. Dans ces vingt ans meſme les Confeſſeurs ont eſté delivrez en 311; & l'Egliſe jouit d'une paix toute entiere depuis la fin de 312 juſque vers 320: de ſorte que Conſtantin n'a delivré en Orient que les Confeſſeurs
Bar. 316. § 16 mis en priſon ſous Licinius.] 'Auſſi Baronius pour défendre en quelque ſorte cet endroit, veut malgré ſon auteur, qu'on l'entende de Licinius, & non de Diocletien.

Sur. 6. dec. p. 283. § 3. 10. 'Metaphraſte raconte auſſi des pelerinages de S. Nicolas à Jeruſalem avant le regne de Conſtantin, pour adorer la Croix, & viſiter l'egliſe & le Sepulcre de noſtre Seigneur [quoiqu'on ſache que juſques à l'an 326 ou 327, & la Croix & le ſaint Sepulcre eſtoient enfouis dans la terre, & qu'au lieu d'egliſe il n'y avoit en cet endroit qu'un temple d'idoles. *V. Sainte Helene § 3.*]

§ 17. 'Il fait une ſedition dans la Phrygie excitée par les Taïfales, [qui ſont des peuples de la Sarmacie ſur le Danube: &] il ſuppoſe que ceux que Conſtantin y envoya en diligence, vinrent aborder à Myre. [C'eſt leur faire faire cinq ou ſix fois plus de chemin qu'ils ne devoient.]

MS. p. 81. 'Nous avons trouvé dans un manuſcrit une vie de S. Nicolas, beaucoup plus courte que celle de Surius. [Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point celle que Baronius 6. *dec. a*, attribuë à Jean Diacre, dont on auroit oſté la preface: Car elle commence par ces mots; *Beatus Nicolaus illuſtri proſapia ortus*. Elle n'eſt pas tout à fait mal écrite, & les bouts de vers qui finiſſent ſouvent les periodes, ſentent aſſez le ſtyle du IX. ſiecle.] Elle porte tout d'abord que la ville de Patare, autrefois fort conſiderable, n'eſtoit plus alors qu'un bourg fort peu habité; [ce qui marque aſſez qu'elle n'eſt pas bien ancienne: Cette vie ne contient que bien peu de faits, ſavoir l'election du Saint à l'epiſcopat, le miracle d'une tempeſte appaiſée par ſes prieres, la multiplication du blé qui ſe portoit d'Alexandrie à Conſtantinople, (ce qu'on ne peut mettre qu'après l'an 330,) la gueriſon d'un poſſedé, & la delivrance des trois capitaines qu'Ablave avoit voulu perdre. Auſſi elle n'a rien de ce qui embaraſſe le plus dans Metaphraſte. Et neanmoins nous n'oſerions pas dire que le peu de faits qu'elle contient en ſoit plus autoriſé. Car il paroiſt que ſoit par le defaut du copiſte, ſoit par quelque autre raiſon, il manque à cette hiſtoire pluſieurs choſes qui y devroient eſtre. La promotion du Saint à l'epiſcopat commence par ces termes,] *His ita tranſactis*; & il n'y a rien auparavant à quoy cela ſe puiſſe raporter. 'Le commencement de l'hiſtoire des trois capitaines n'y eſt point, & y eſt neanmoins ſuppoſé. 'On voit de meſme que l'auteur avoit parlé pluſieurs fois de la delivrance de quelques jeunes hommes que nous n'y trouvons point dutout. 'Je ne ſçay auſſi ce qu'il veut dire, qu'on avoit amené un poſſedé au Saint, *in monaſterio ſanctæ Sion*.

p. 82. p. 86. p. 89. p. 90.

Nous trouvons dans Suidas *v. p.* 231. *a. b*, que S. Nicolas de Myre Eveſque tres zelé pour le Chriſtianiſme, avoit une confiance extraordinaire en Dieu, παῤῥησίαν, & qu'il ne ceſſoit point juſques alors de delivrer de toutes ſortes de maux ceux qui avoient recours à ſon interceſſion. Il marque qu'il avoit ſauvé de la mort quelques ſoldats, & trois capitaines, qui ayant eſté condannez ſur une calomnie, s'eſtoient adreſſez à luy par leurs prieres. [Mais cette autorité n'eſt pas fort conſiderable,] 'puiſqu'on croit que Suidas n'a vécu que ſur la fin du XI. ſiecle.

Veſſ. h. g. l. 2. c. 26. p. 302.

[Je n'ay point vu] 'celle que Baronius attribuë à S. Methode, & qu'il dit

Bar. 326. § 86. 6. dec. a.

eſtre

eſtre imprimée. [Elle meriteroit quelque reſpect, ſinon pour le temps, au moins pour la qualité de ſon auteur, pourvu qu'il y euſt preuve que ce fuſt de luy:] 'car Allatius ne marque rien de S. Methode ſur S. Nicolas. [Mais ce qui m'étonne,] 'c'eſt que Baronius tire de Metaphraſte ce qu'il a à dire de S. Nicolas, [plutoſt que de Saint Methode.] 'Il cite bien quelquefois ce Saint, mais c'eſt avec les autres, 'comme quand il raporte l'hiſtoire des trois capitaines. 'Il ne dit point ſi c'eſt de luy qu'il tire les termes de cette hiſtoire. [Mais ce ne ſont point ceux de Metaphraſte, ni de la vie manuſcrite que j'ay.]

All. de Sim. p. 267.
Bar. 316 § 36 318. § 38-40.
325. § 36.
326. § 86.
§ 87-95.

Pour la page 690.

NOTE II.

Que les ſouſcriptions du Concile de Nicée ne prouvent pas que Saint Nicolas n'y ait point eſté.

[Nous aurions une preuve poſitive que Saint Nicolas ne vivoit point du temps du Concile de Nicée, ſi nous recevions] 'les ſouſcriptions de ce Concile, qu'on pretend eſtre tirées d'un fort ancien manuſcrit, puiſque l'on y trouve un Polydecte Eveſque de la metropole de Myre en Lycie. 'Mais il eſt aſſez viſible que ces ſouſcriptions ſont fauſſes, ou au moins qu'elles ne ſont pas du premier Concile de Nicée; '& on les trouve toutes dans celles du ſixieme Concile en l'an 680, auquel elles appartiennent effectivement.

Conc. t. 2. p. 14. c.
Seld. in Eutych. p. 128.
Not. ep. p. 313.

NOTE III.

Pour la page 690.

Qu'une charte de l'an 1079, ne prouve point que le corps de S. Nicolas fuſt déja à Bari.

[Il ſemble qu'on peut trouver de la difficulté à croire ce que les deux hiſtoires de la tranſlation de Saint Nicolas portent qu'elle ne ſe fit que l'an 1087. Car dans la charte de la fondation de l'egliſe collegiale de S. Nicolas à Beauvais, datée de l'an 1079, il eſt dit que le fondateur partoit pour s'en aller à Rome, & enſuite à Bari viſiter le corps de S. Nicolas. Mais cet article eſt aprés la date, & ainſi on n'en peut rien conclure, puiſqu'il peut avoir eſté ajouté longtemps depuis: Et en effet, les témoins qui le ſignent ſont tout differents de ceux qui ſignent la fondation; & le conſentement du fils du fondateur, dont il n'eſt point parlé dans la fondation, y eſt expreſſément marqué.]

NOTE SUR LES AUDIENS.

Pour la page 693.

Qu'il eſt difficile de les juſtifier de l'hereſie des Antropomorphites.

Pet. dog. t. 1. l. 2. c. 1. § 8. p. 103, 104.

'LE Pere Petau pretend que Saint Auguſtin & Theodoret ont mal compris le ſentiment des Audiens, & ce qu'en dit S. Epiphane, qui ne leur attribuë, dit-il, aucune autre faute

Epi. 70. c. 2. p. 813. a.

'ſur la foy, 'ſinon qu'ils croyoient que la reſſemblance que l'homme a avec Dieu, conſiſte dans le corps; ce que ce Saint dit qu'on ne peut avancer ſans temerité, '& ſans s'engager dans de grandes abſurditez: 'mais le P. Petau pretend qu'on le peut dire ſans croire que Dieu ait la forme du corps humain.

c. 5. p. 815. 816.
Pet. 59.]

'Neanmoins nous apprenons de S. Epiphane meſme, qu'ils pretendoient appuyer leur ſentiment ſur les paſſages de l'Ecriture. qui à la lettre attribuent à Dieu des yeux, des oreilles, des mains, & les autres membres du

Epi. c. 6. p. 816. 817.

corps ; d'où ils inferoient que le corps eſtoit fait à l'image de Dieu : [Cela eſt bien precis pour montrer qu'ils ont attribué à Dieu une forme humaine,] & qu'ainſi S. Auguſtin & Theodoret ne ſe ſont pas trompez dans le ſens qu'ils ont donné aux paroles de Saint Epiphane.

Pet. §9.

Pour ce que le P. Petau objecte qu'il eſt donc faux que les Audiens euſſent une croyance tres pure & tres Catholique ſur la Trinité, 'comme Saint Epiphane l'aſſure, [il eſt aiſé de répondre que la foy ſur la Trinité, ſelon le langage de ce temps là, conſiſtoit proprement à reconnoiſtre la conſubſtantialité des trois Perſonnes, ce qui n'a rien de commun avec la doctrine des Antropomorphites.] Mais ce que dit ce Pere encore plus generalement. 'Qu'ils n'avoient rien changé dans la doctrine de l'Egliſe, & qu'ils n'avoient point d'autre foy que l'Egliſe, quoiqu'ils s'obſtinaſſent trop ſur un point de peu d'importance, [eſt aſſurément plus difficile. Ce n'eſt pas que la foy ne ſe prenne aſſez ordinairement pour les points particuliers conteſtez dans chaque ſiecle ; & en effet, S. Epiphane ſemble reduire auſſi-toſt le terme general de la foy au point particulier de la Trinité. Mais comment dire que l'hereſie des Antropomorphites eſt un point de peu d'importance ? Je ne voy pas encore la ſolution de cette difficulté, qui a donné lieu d'accuſer Saint Epiphane meſme de ſuivre l'hereſie des Antropomorphites, comme on le voit dans Socrate & dans Sozomene.] 'Gennade attribuë aux Audiens, qu'il appelle Vadiens, & aux Antropomorphites, de vouloir que Dieu euſt une figure corporelle, *corporaliter effigiatum*.

Epi. 70. n. 2. p. 812. c.

c. 1. p. 812. c] anc. c. 14. p. 19. c.

Gen. dog. c. 4. ap. Aug. t. 7. p. 310. a. b.

CHRONOLOGIE,

OU ABREGE' DES PRINCIPALES CHOSES contenuës en ce volume, miſes ſelon l'ordre des temps.

301. LACTANCE eſt appellé vers 301 à Nicomedie, pour y profeſſer la rhetorique; & il y paſſe tout le temps de la perſecution de Diocletien, *page* 205-205.

302. *Tyran* ſuccede à S. Cyrille d'Antioche mort en 302, *p.94.*

303. Diocletien ordonne par un edit publié le 24 fevrier 303, de bruler les livres ſacrez. Ceux qui les livrerent aux perſecuteurs furent nommez Traditeurs, *p.2-3.* Paul Eveſque de Cirthe e Numidie, Silvain Soudiacre, & beaucoup d'autres de ſes Eccleſiaſtiques, livrent les vaſes & les livres ſacrez le 19 de may, *p.5.6.*

Hierocle & un autre écrivent vers l'an 303 contre les Chrétiens, *p.205.*

Lactance fait ſon livre De l'ouvrage de Dieu durant la perſecution de Diocletien, *p.728.*

305. Donat Chretien de Bithynie eſt mis en priſon pour la foy en 305, ſouffre beaucoup, & y demeure juſqu'en 311, *p.209.*

306. Donat des Caſes-noires forme vers 306 un ſchiſme à Carthage contre l'Eveſque Menſurius: ce ſchiſme fut l'origine de celui des Donatiſtes, *p.4.*

311. Menſurius eſtant mort en l'an 311, Cecilien eſt elu en ſa place: Les Eveſques de Numidie aſſemblez à Carthage au nombre de 70, le depoſent, & eliſent Majorin: ce qui forme le ſchiſme des Donatiſtes, *p.11-21. 699.*

MELCHIADE ou Miltiade 31.e Pape, ſuccede à Euſebe le 2 de juillet 311, & gouverne deux ans, ſix mois & neuf jours, *p.37-39.*

Achillas ſuccede à Saint Pierre d'Alexandrie, & ne gouverne qu'environ ſix mois, *p.213.*

312. Achillas reçoit Arius dans l'Egliſe & l'eleve à la preſtriſe en 312, *p.241*, meurt peut-eſtre le 13 juin, *p.730.731.*

313. Dès le commencement de l'an 313, Conſtantin decharge les Eccleſiaſtiques des fonctions civiles, & les terres de l'Egliſe des impoſts, *p.22.* & fait diſtribuer des aumoſnes en Afrique, *p.25.*

Les Donatiſtes luy adreſſent en meſme temps leurs plaintes contre Cecilien vers le 15 d'avril, au nom de Majorin plutoſt que de Donat des Caſes, *p.699-701.* Il leur donne pour juges S. Materne de Cologne, Saint Marin d'Arles, & S. Retice d'Autun, *p.25-28*, auſquels il joint le Pape S. Miltiade, & S. Mirocle de Milan, *p.29-31.702.*

Les egliſes ſont rebaſties partout, *p.194-197.*

Conſtantin fait aſſembler un Concile à Rome ſur l'affaire des Donatiſtes; le 2 d'octobre. Il dure trois mois, *p.31-33*, Donat y eſt condanné & Cecilien abſous, *p.34-35.* Les Donatiſtes s'en plaignent, & calomnient S. Miltiade, *p.36.37.*

Tyran eſtant mort, *Vital* eſt fait

320. coup d'Eveſques, *p.* 223-225. Ce que c'eſtoit, *p.* 733.

Arius ſe retire à Nicomedie chez Euſebe, qui le fait avoir dans les Conciles de Bithynie & de Paleſtine, *p.* 256. 258.

Quel eſtoit Euſebe de Nicomedie, *p.* 251-255.

Arius écrit de Nicomedie à Saint Alexandre : Il y compoſe ſa Thalie, *p.* 256. 257. Il change le *Gloria Patri*, *p.* 260. Les deux Euſebes, George de Laodicée & pluſieurs autres écrivent en ſa faveur, *p.* 258-260.

Lactance écrit vers 320 ou 321, ſes livres des Inſtitutions, eſtant dans les Gaules auprés de Criſpe, *p.* 208. 728.

Nondinaire accuſe Silvain Eveſque Donatiſte de Cirthe, devant Zenophile, le 13 decembre, & decouvre toute la honte des ſchiſmatiques : Silvain eſt banni, *p.* 99. 711. 1.

Creſcence trouble l'Egypte ſur la Paſque par ſes écrits vers 320 ; Saint Alexandre le refute, *p.* 217.

321. Conſtantin accorde le 5. may 321, liberté de conſcience aux Donatiſtes, & rappelle d'exil ceux qu'il avoit bannis, les laiſſant au jugment de Dieu & à leur fureur, *p.* 102. 103.

323. S. Philogone Eveſque d'Antioche meurt apparemment le 20 decembre 323, *Paulin* luy ſuccede, *p.* 202. 726. 2.

324. Conſtantin écrit en l'an 324 à Saint Alexandre d'Alexandrie & à Arius, auſſi-toſt aprés la défaite de Licinius, *p.* 227-229. Il envoie en Egypte Oſius de Cordoue, qui y tient un Concile où les Ariens & les Colluthiens ſont condamnez, *p.* 230-232. 261. 262.

Arius ſe plaint à Conſtantin, qui luy répond avec beaucoup de force, *p.* 262. 263. 742. Arius le vient trouver, & taſche inutilement de le tromper, *p.* 264. 265. 742. 2.

L'Arianiſme empeſche Conſtantin d'envoyer les Orientaux appaiſer le ſchiſme des Donatiſtes en Afrique, *p.* 104. 324.

Conſtantin fait tenir le Concile de Nicée, qui commence apparemment le 19 de juin 325, & dure juſqu'au 25 d'aouſt. Il y vient aprés le 3 de juillet, *p.* 634. 636. 648-651. Hiſtoire de ce Concile, *p.* 634. *&c.* Saint Alexandre d'Alexandrie y vient nonobſtant ſon grand âge, *p.* 233. Saint Jacque de Niſibe & S. Spiridion y aſſiſtent. Des principaux Eveſques qui y furent, *p.* 636-645. Des Eveſques Ariens qui s'y trouverent, *p.* 646-648. Arius y eſt anathematizé avec ſes diſciples, & banni : Les Euſebiens y ſignent la Conſubſtantialité, *p.* 659. Les Meleciens s'y réuniſſent à l'Egliſe, *p.* 233. 325.

Cecilien de Carthage ſe trouve au Concile de Nicée, & en apporte les decrets en Afrique : & l'on ne ſçait pas s'il y a beaucoup ſurvécu, *p.* 104. 105.

Quelques Meleciens perſiſtent dans le ſchiſme, deputent à Conſtantin qui les rejette, *p.* 234. 735. Euſebe & Theognis les appuient, & communiquent avec des Ariens que Conſtantin avoit fait venir à la Cour pour les punir, *p.* 266. Ils ſont à cauſe de cela depoſez & bannis trois mois aprés le Concile de Nicée, *p.* 266-268.

Audée fait ſchiſme vers 325 dans la Meſopotamie, *p.* 691. 696.

S. Alexandre d'Alexandrie meurt apparemment le 17 ou 18 avril 326, *p.* 236. 736. *S. Athanaſe* luy ſuccede au bout de quelque temps, *p.* 236. 326.

Melce de Lycople meurt vers le meſme temps, aprés avoir établi Jean Arcaph pour tenir ſa place, & renouvellé ainſi le ſchiſme, *p.* 235.

On peut mettre vers 327, que les Donatiſtes aſſemblez à Carthage au nombre de prés de 270 Eveſques, aprés une deliberation de 75 jours, permettent de recevoir les Catholi- 327.

327. ques ſans les rebattizer, *p.*81.82.710.

328. Euſebe & Thegnis ſont rappellez & rétablis dans leurs ſieges trois ans aprés leur banniſſement, à la fin de 328, ou au commencement de 329, *p.*269.270.

329. Il ſemble que S. Euſtathe ait tenu vers 329, un Concile à Antioche des provinces d'Orient, dont on a mêlé les Canons avec ceux du Concile de la Dedicace en 341, *p.*753-755.

330. Conſtantin écrit à Arius le 27 de novembre 330, pour le rappeller d'exil & l'envoyer à Alexandrie, *p.*270-273. 744.745.750.1.

Les Donatiſtes s'emparent peut-eſtre en cette année de l'egliſe que Conſtantin faiſoit baſtir à Cirthe pour les Catholiques. Conſtantin en fait baſtir une autre, & confirme les privileges des Eccleſiaſtiques, *p.*105.106. 711.1.

S. Parthene eſt fait vers l'an 330 Eveſque de Lamſaque, *p.* 390.

331. S. Euſtathe Eveſque d'Antioche eſt depoſé en 331 par les Euſebiens dans un Concile, & relegué à Philippes en Macedoine, où il meurt app. avant l'an 338, *p.* 273. Paulin de Tyr eſt mis en ſa place & ne gouverne que ſix mois : il inſtruit Aece, *p.*275.276.404.

Aſclepas de Gaza eſt depoſé app. avec S. Euſtathe, & Quintien mis en ſa place, *p.*274.746.

Paulin intrus à la place de Saint Euſtathe, eſtant mort, Eulale luy ſuccede : Il chaſſe Aece d'Antioche, *p.* 276. 404. Divers Catholiques refuſent de ſe ſoumettre à ces uſurpateurs Ariens, & ſont appellez Euſtathiens, *p.* 278.

Euſebe de Nicomedie s'unit avec les Meleciens vers 331 : Il taſche en vain d'obliger S. Athanaſe à recevoir Arius à la communion, *p.* 282.

332. S. Euſtrope d'Andrinopole eſt banni aprés S. Euſtathe, au commencement de l'année 332 au pluſtard, *p.* 279.

L'Egliſe d'Antioche eſt en trouble aprés la mort d'Eulale : Les Euſebiens y veulent mettre Euſebe de Ceſarée qui le refuſe ; & on elit Euphrone qui ne dure qu'un peu plus d'un an, *p.*276-278.

333. Euphrone d'Antioche eſtant mort, on met Placille en ſa place en l'an 333 ou 334, *p.*278.

334. S. Macaire de Jeruſalem meurt vers l'an 334, S. Maxime Confeſſeur luy ſuccede, *p.* 280.

335. Les Euſebiens s'aſſemblent pour dedier l'egliſe de Jeruſalem en 335, *p.* 283-286. Ils reçoivent en meſme temps Arius & ſes ſectateurs, *p.*287.288.748-751. Ils citent Marcel d'Ancyre comme heretique, *p.* 289-292.

S. Athanaſe va trouver Conſtantin, qui mande ſes accuſateurs ; & ſur une nouvelle calomnie relegue le Saint à Treves, *p.* 290.

Arius aprés avoir eſté receu à Jeruſalem, va troubler l'Egliſe d'Alexandrie, *p.*293.294.

336. Les Euſebiens tiennent un Concile à Conſtantinople en 336, *p.*293. Ils y condamnent Marcel d'Ancyre, *p.* 290. 291, mettent Baſile en ſa place, & font un nouveau formulaire, *p.* 290.

Conſtantin fait venir à Conſtantinople Arius qui le trompe : Mais Dieu exauçant les prieres de Saint Alexandre de Conſtantinople & de S. Jacque de Niſibe, fait perir miſerablement cet hereſiarque un ſamedi au ſoir, lorſqu'il s'attendoit d'eſtre receu le lendemain dans l'Egliſe, *p.* 295-297.

Conſtantin bannit Jean Arcaph chef des Meleciens, *p.* 299.

Euſebe de Nicomedie veut uſurper le ſiege de CP, & ne le peut, *p.*299.

337. Les Ariens gagnent l'eſprit de Conſtance en 337, *p.*299.302.

338. S. Athanaſe & les autres Eveſques

338 bannis ſous Conſtantin, ſont rappellez en 338, *p.* 302. 303.

Les Euſebiens forment de nouvelles calomnies contre S. Athanaſe aprés ſon retour à Alexandrie, font Piſte Eveſque des Arieus d'Alexandrie, p. e. en 339, *p.* 303. 304.

Quel eſtoit Acace ſucceſſeur d'Euſebe de Ceſarée, *p.* 304-306.

Sur la fin de l'an 338, ou peu aprés, Conſtance vient à Conſtantinople, fait depoſer S. Paul par un Concile d'Ariens, & met en ſa place Euſebe de Nicomedie, *p.* 304.

340. Marcel, Aſclepas, S. Luce d'Andrinopole, Saint Paul, Hellanique de Tripoli, & pluſieurs autres perſecutez & chaſſez par les Ariens en 340, viennent, comme on croit, à Rome avant le milieu de 341, *p.* 307-310. 752. 1.

Le Pape Jule écrit & depute en l'an 340 aux Euſebiens, pour les faire venir au Concile de Rome indiqué pour le mois de juin 341, *p.* 306. 310. 311.

341. Les Euſebiens tiennent un Concile à Antioche pour la dedicace de la grande egliſe, au commencement de l'an 341, *p.* 311. 312. Ils y font divers ſymboles & quelques Canons bons & mauvais, *p.* 315-322. Les 25 Canons qu'on leur attribuë peuvent eſtre de differens Conciles, *p.* 753-755. Ils y offrent l'eveſché d'Alexandrie à un Euſebe qui le refuſe, & accepte celui d'Emeſe : Quel eſtoit cet Euſebe, *p.* 312-315.

Gregoire de Cappadoce eſt établi par ce Concile à la place de S. Athanaſe, *p.* 713.

Les legats du Pape partent d'Orient au mois de juin, avec des lettres du Concile d'Antioche, *p.* 322. 323.

Euſebe de Nicomedie meurt avant que la lettre de Jule ſoit arrivée en Orient, c'eſt à dire ſur la fin de 341, *p.* 323. 758. 759.

S. Paul de Conſtantinople eſt rétabli en ſa place, les Euſebiens luy oppoſent Macedone l'hereſiarque, & le font Eveſque, *p.* 323. 341.

Eudoxe eſtoit dés l'an 341 Eveſque de Germanicie : Qualitez de cet heretique, *p.* 423.

342. Le General Hermogene voulant chaſſer S. Paul de Conſtantinople en 342, eſt tué par le peuple, *p.* 324. 325.

Conſtance vient d'Antioche à CP, durant l'hiver, & en chaſſe S. Paul, laiſſant Macedone dans la ſeule egliſe qu'il tenoit, *p.* 324.

Philippe met Macedone en poſſeſſion des egliſes de CP, ce qui excite un tres grand carnage, *p.* 325.

Les Euſebiens deputent Narciſſe & quelques autres dans les Gaules vers Conſtant, qui les renvoie ſans rien faire : S. Maximin de Treves leur refuſe la communion, *p.* 326. 327. 759. 760.

Photin Eveſque de Sirmich decouvre ſon hereſie dés l'an 342, ou peu aprés, avant 345 : Quel eſtoit cet hereſiarque, *p.* 325-330.

344. Il ſemble que Valens de Murſe ait taſché en vain vers 344, d'uſurper le ſiege d'Aquilée. Fortunatien en eſt fait Eveſque, *p.* 330.

Theognis de Nicée meurt vers 344, *p.* 330-331.

345. Les Euſebiens aſſemblez en l'an 345, peut-eſtre à Antioche, envoient en Occident leur long formulaire, *p.* 331. Le Concile de Milan rejette leurs deputez, parcequ'ils refuſent de condanner l'hereſie d'Arius, *p.* 332. 760. 761.

Eſtienne ſuccede vers 345 à Placille Eveſque d'Antioche, & gouverne trois ans, *p.* 332.

346. Du Concile de Cologne contre Euphrate Eveſque de la meſme ville, marqué le 12 de may 346, *p.* 332. 333. 761-764.

347. Les Orientaux refuſent en 347 de ſe joindre au Concile de Sardique,

347. *p.* 333. 334, & en condamnent les principaux auteurs dans leur aſſemblée de Philippople, *p.* 335. 336. Ils taſchent de ſe joindre les Donatiſtes, *p.* 107. 108.

Le trouble augmente dans l'Egliſe, *p.* 337. 338.

Violences des Euſebiens au retour de Philippople : Ils font mourir pluſieurs Eccleſiaſtiques d'Andrinople, & envoient l'Eveſque Saint Luce en exil, où il mourut, *p.* 338-340. 764. 2. Ils banniſſent auſſi Diodore, Macaire, Aſtere, Olympe, Theodule, tous Eveſques, & quelques Preſtres d'Alexandrie en 347 ou au commencement de 348, *p.* 338-340.

Concile de Milan contre Photin, *p.* 340. 765, qui n'eſt pas celui où Demophile, Macedone &c. refuſerent de condamner l'hereſie d'Arius, *p.* 760. 761. Urſace & Valens y font quelque ſoumiſſion, mais qui n'eſtoit pas ſuffiſante, *p.* 341.

348. Conſtant écrit à Conſtance en 348, par les deputez du Concile de Sardique, auſquels il joint les ſiens, pour le rappel des Eveſques bannis ; Conſtance l'accorde, *p.* 3. Ces deputez eſtoient à Paſque à Antioche, où Eſtienne s'efforce de les perdre d'honneur par une malice diabolique, Mais elle eſt decouverte, Eſtienne depoſé, & Leonce mis en ſa place. Il gouverne prés de dix ans, *p.* 341. 422. Qualitez de Leonce : Flavien & Diodore ſoûtiennent la foy contre luy, *p.* 341-345.

Conſtance rappelle vers Paſque les Eveſques exilez, *p.* 345-347.

Conſtant envoie des aumoſnes en Afrique par Paul, & Macaire, qui banniſſent les Eveſques Donatiſtes, & obligent tout le peuple à ſe réunir. Martyre pretendu de Donat & de Marcule, & de quelques autres &c. *p.* 109-220. 710-713. Les Donatiſtes calomnient Paul & Macaire, *p.* 121. Vitellius Donatiſte ecrit vers l'an 348, *p.* 122, 348.

Saint Athanaſe voit Apollinaire à Laodicée en 349, & paſſe par Jeruſalem où Saint Maxime aſſemble un Concile en ſa faveur, *p.* 347. 349.

Marcel & Aſclepas retournent en 349 à leurs Egliſes, *p.* 345. 346.

Concile de Carthage ſous Gratus en 348, ou plûtoſt en 339, aprés la réunion des Donatiſtes, *p.* 124-128.

Urſace & Valens ſe retractent de tout ce qu'ils avoient dit contre Saint Athanaſe, & luy écrivent des lettres de paix ſur la fin de 349, *p.* 347.

Les Eveſques d'Occident tiennent un Concile à Sirmich contre Photin, qu'on ne peut encore depoſer. Ils en écrivent aux Orientaux, *Ibid.*

Saint Maxime de Jeruſalem meurt peut-eſtre le 5 de may 350, & pour le pluſtard au commencement de 351 : Saint Cyrille luy ſuccede ; Difficultez ſur ſon entrée, *p.* 349. 350.

S. Paul de Conſtantinople chaſſé de cette ville, eſt mené à Cucuſe, & étranglé par le Preſet Philippe à la fin de 350 au pluſtoſt, *Ibid.* S. Martyre Soudiacre, & S. Marcien Lecteur, peuvent avoir eſté martyriſez auſſitoſt aprés en exil à la pourſuite de Macedone le 25 octobre, *p.* 398. 399.

Hiſtoire d'Aece ; ſes impietez : Leonce d'Antioche le fait Diacre vers la fin de l'an 350, & eſt obligé auſſi-toſt de le depoſer, *p.* 403-410.

Apparition de la Croix ſur la ville de Jeruſalem le 7 de may 351 : Saint Cyrille en écrit à Conſtance à qui il n'avoit pas encore écrit, *p.* 349. 351.

Valens de Murſe tire avantage de la bataille de Murſe pour l'Arianiſme, *p.* 350.

Les Euſebiens taſchent de renouveller la perſecution, *Ibid.* Il tiennent le grand Concile de Sirmich, où ils depoſent Photin ; & font un

nouveau

351. nouveau formulaire, *p.* 351-356.766.

Des ſectateurs de Photin: Germine Arien eſt mis en ſa place, *p.* 355.

Aece s'inſinue dans l'amitié de Gallus, malgré Baſile d'Ancyre & Euſtathe de Sebaſte, *p.* 408. 409.

352. Le Pape Jule meurt le 12 d'avril 352: LIBERE eſt elu à ſa place le 22 de may, & gouverne 14 ans, quatre mois, & deux jours, *p.* 356.

Libere reçoit en l'an 352, les lettres que les Ariens & les Euſebiens avoient adreſſées à Jule ſon predeceſſeur, contre S. Athanaſe, *p.* 356.357.

Conſtance fait Epictete Eveſque de Civita-Veechia vers l'an 352, ou peu aprés, *p.* 380.

353. Les Euſebiens, vers le commencement de l'an 353, taſchent de faire ſortir S. Athanaſe d'Alexandrie, ſur une fauſſe lettre de luy à Conſtance, *p.* 357.

Conſtance fait tenir un Concile à Arles en l'année 353, ou la ſuivante, où tous les Eveſques conſentent à la condannation de Photin, de Marcel, & de S. Athanaſe; meſme Vincent de Capoue qui eſtoit venu demander de la part de Libere la convocation d'un Concile à Aquilée, *p.* 357-359. S. Paulin de Treves reſiſte ſeul pour Saint Athanaſe, & eſt banni, *p.* 360. 767.1.

354. Gallus fait mourir en 354 Euſebe d'Emeſe ſurnommé Pittacas, apparemment avocat, *p.* 757.

Libere écrit à Conſtance pour obtenir un Concile, & il en fait de grandes inſtances tant par Lucifer de Cailleri, Pancrace Preſtre, & Hilaire Diacre, que par Saint Euſebe de Verceil & Fortunatien d'Aquilée, *p.* 361.362.

S. Parthene illuſtre par ſes miracles, gouvernoit en l'an 354 l'Egliſe de Lampſaque, *p.* 388-391. Il guerit Theodore d'Heraclée qui meurt peu aprés entre 351 & 356. Hypatien eſt mis à ſa place, *p.* 388.

354. Conſtance aſſemble le Concile de Milan au commencement de l'année 355, *p.* 362. 363. Les Euſebiens y propoſent ſous le nom de l'Empereur un formulaire purement Arien: Le peuple le rejette, *p.* 362. 363. 365. On ne voit pas qu'il ait eſté ſigné; mais on ſigne la condannation de S. Athanaſe, *p.* 364. On remarque particulierement la chute d'Hereme de Theſſalonique & de Fortunatien d'Aquilée, *ibid.*

355. Auxence eſt mis à la place de Saint Denys de Milan, qui fut exilé pour avoir retracté ſa ſignature, *p.* 365. Il meurt dans ſon exil; on n'en ſçait pas l'année, *p.* 363. 467.

Idée generale de la perſecution que Conſtance fit à l'Egliſe en l'an 355, *p.* 366-379.

Hiſtoire de Saint Maxime de Naple, & du Martyr Rufinien, *p.* 391. 392.

Conſtance vers le milieu de cette année, mande à Oſius de le venir trouver; & ne l'ayant pu gagner, il le renvoie à Cordoue, *p.* 393. Il comble de faveurs Epictete Eveſque de Centumcelles, qu'il avoit gagné, *p.* 380.

Le Pape Libere reſiſte genereuſement à Rome & à Milan, (aprés le ſixieme de juillet 355, & la mort de Silvain,) aux efforts de Conſtance & de l'eunuque Euſebe: Il eſt relegué à Berée en Thrace, *p.* 380-386, où il eſt accompagné par Damaſe Diacre & depuis Eveſque de Rome, *p.* 386. Felix intrus à ſa place, eſt conſtamment rejetté du peuple, mais ſuivi d'une partie du Clergé malgré leur ſerment, *p.* 387.

S. Hilaire & d'autres Eveſques de France, peuvent avoir preſenté vers l'an 355, une requeſte à Conſtance

355. pour les Catholiques & contre les Ariens, *p.* 395. 396.

356. George eſt ordonné à Antioche Eveſque d'Alexandrie en 356, par un Concile de trente Ariens qui font un nouveau formulaire, *p.* 394. 395.

Perſecution generale des Eveſques Catholiques d'Egypte, dont les uns ſont bannis, les autres contraints de s'enfuir, & quelques uns meurent dans les fatigues de l'exil, *p.* 934.

George réordonne les Eveſques qui ſe ſoumettent à luy, *p.* 384.

Acce vient à Alexandrie, où Eunome ſe joint à luy, *p.* 410.

Hiſtoire d'Eunome, *p.* 501. 502.

Erreurs des Eunomiens, *p.* 411. 412.

On tient en l'an 356 le Concile de Beziers, avant le mois de juin, où S. Hilaire s'eſtant oppoſé à Saturnin & aux autres Ariens, & ayant peut-eſtre eſté depoſé, il fut relegué en Phrygie par Conſtance, avec S. Rhodane de Toulouſe qui y mourut, *p.* 395.

Etat deplorable où Saint Hilaire trouve l'Aſie, *p.* 396.

Macedone, avec Marathone & Eleuſe de Cyzic ſes partiſans, exerce de grandes cruautez à Conſtantinople contre les Catholiques, entre leſquels Saint Martyre & Saint Marcien ſont decapitez, *p.* 397-399: Et contre les Novatiens, qui refuſent pourtant de ſe réunir avec l'Egliſe Catholique, *p.* 400. 401; Agele eſtoit alors leur Eveſque à Conſtantinople, *p.* 400.

Macedone fait tranſporter le corps de Conſtantin de l'egliſe des Apoſtres dans celle de S. Acace: ce qui cauſe un grand trouble & beaucoup de meurtres dans CP. On n'en ſçait pas l'année, *p.* 403.

Des diverſes diviſions des Ariens en Eunomiens, Semiariens, & Macedoniens, *p.* 410. *&c.*

357. Le peuple Romain en l'an 357, demande à Conſtance avec de grandes inſtances le rappel du Pape Libere, *p.* 414-416. 357.

Second formulaire de Sirmich tout à fait impie, dreſſé en juillet 357, ou peu aprés, par les Eveſques heretiques d'Occident, *p.* 416-419.

Quel eſtoit Potame Eveſque de Liſbone, *p.* 417.

Le Pape Libere ſigne à Berée le premier formulaire de Sirmich, & embraſſe la communion des Ariens pour eſtre rétabli. Ce fut à la fin de 357, ou au commencement de 358, *p.* 419-421.

Leonce d'Antioche meurt ſur la fin de 357, *p.* 422.

Diviſion entre Acace de Ceſarée & Saint Cyrille de Jeruſalem, qui ayant eſté depoſé par Acace dans un Concile, ſe retire à Antioche aprés la mort de Leonce, & de là à Tarſe où Silvain le reçoit malgré Acace. Eutyque eſt mis à la place de Saint Cyrille, *p.* 424. 425.

Eudoxe de Germanicie ayant ſçeu la mort de Leonce, accourt de Sirmich en Orient, & s'empare du ſiege d'Antioche vers le commencement de 358, *p.* 422. 423. 774. Il y demeure deux ans, *p.* 496. 358.

Les Prelats de France rejettent peu avant le Concile d'Ancyre, le ſecond formulaire de Sirmich. Ils écrivent vers le meſme temps à S. Hilaire, *p.* 426. S. Phebade d'Agen fait un écrit pour refuter ce meſme formulaire, *p.* 427.

Acce revient à Antioche aprés l'election d'Eudoxe, qui veut le rétablir dans le diaconat, & ne le peut, *p.* 428. 429.

Eudoxe autoriſe la doctrine des Anoméens dans un Concile à Antioche, *p.* 429. George de Laodicée écrit contre cela à Baſile d'Ancyre & à d'autres. Baſile aſſemble avant Paſque un Concile à Ancyre de douze

358. Eveſques Semiariens qui condamnent les Anoméens avec la Conſubſtantialité, & écrivent à tous les Eveſques, *p.* 430. 431.

Baſile, Euſtathe, & Eleuſe, deputez du Concile d'Ancyre vers Conſtance, font ſigner aux Anoméens & à Libere leurs anathematiſmes & leur formulaire, & retracter la ſeconde confeſſion de Sirmich, qui eſt meſme ſupprimée, *p.* 431. *&c.* Ils font auſſi ſigner quatre Eveſques d'Afrique, *p.* 128.

Les Semiariens font bannir juſqu'à 70 des Anoméens: Aece, & Eunome elevé au diaconat par Eudoxe, ſont releguez en Phrygie; & Eudoxe ſe retire en Armenie, *p.* 434. *&c.*

Libere revient à Rome, peut-eſtre le deuxieme d'aouſt. Felix en eſt chaſſé avec les Eccleſiaſtiques de ſa communion, *p.* 437.

On met en 358 l'hiſtoire de Saint Euſebe Preſtre de Rome, *p.* 438.

Conſtance ayant indiqué un Concile œcumenique à Nicomedie, un grand tremblement ruine la ville le lundi 24 aouſt. Cecrops Eveſque de la ville, & Ariſtenete Vicaire du Preſet, y periſſent, *p.* 439. 440.

Les Anoméens ſont rappellez d'exil, & obtiennent qu'on ſepare en deux le Concile œcumenique, *p.* 441. *&c.*

Saint Paulin de Treves meurt cette année en Phrygie, p. e. le 31 aouſt, *p.* 361. 467. 767. 1.

359. Nouvelle confeſſion de foy des Ariens dreſſée à Sirmich, & datée du 12 may 359, *p.* 444. 445.

Conſtance fait aſſembler en 359, les Eveſques à Seleucie & à Rimini, *p.* 443. 444. 446. Il écrit au Concile de Rimini, & y envoie Taurus Preſet du Pretoire, *p.* 446. 447. Ce Concile rejette tous les ſymboles, hormis celui de Nicée, & condamne le 21 de juillet Urſace, Valens, Caius, Germine, & peut-eſtre Auxence, *p.* 448. *&c.* Les Catholiques & les Ariens envoient des deputez à Conſtance; il taſche par ſes delais d'affoiblir ceux des Catholiques, dont Reſtitute de Carthage eſtoit le premier, *p.* 129. 450. *&c.* Le Concile demande que les terres de l'Egliſe ſoient exemtes de la taille, *p.* 452. 453. 359.

Les deputez Catholiques cedent aux longueurs & aux artifices des Ariens vers le dixieme d'octobre, & ſignent à Nicé un formulaire, *p.* 453. 454. 783, qui eſt enfin receu par tous les Eveſques du Concile abbatus ou trompez, *p.* 455. *&c.* Le Concile depute à Conſtance Urſace, Valens, & quelques autres, qui triomphent de leur victoire ſur les Catholiques, *p.* 459. 460.

Le Pape Libere & quelques peu d'autres Occidentaux, rejettent le Concile de Rimini, *p.* 461. Gregoire d'Elvire eſt de ce nombre, & Saint Euſebe de Verceil l'en loüe, *Ibid.*

Perſecution qu'on pretend avoir ſuivi le Concile de Rimini, *p.* 463. *&c.*

Le Concile de Seleucie commence le 27 de ſeptembre: Saint Hilaire y aſſiſte, *p.* 466. 467. Il ſemble que S. Athanaſe ſoit alors venu à Seleucie, *p.* 468.

Les Acaciens s'eſtant ſeparez des Semiariens, ceux-ci font diverſes procedures contre eux, en depoſent & en excommunient pluſieurs, *p.* 468. *&c.* Ils rétabliſſent Saint Cyrille, & font Anien Eveſque d'Antioche: Mais le dernier eſt auſſi-toſt banni, *p.* 477.

Les Semiariens de Seleucie ayant deputé vers l'Empereur, les Acaciens les previennent, & aigriſſent Conſtance contre eux, *p.* 478. 479.

Il ſe fait en 359, diverſes diſputes à Conſtantinople entre les Anoméens ou Acaciens, & les Semiariens, devant

359. Conſtance & devant le Preſet Honorat : Conſtance appuie les Acaciens, & veut neanmoins abſolument qu'Aece ſoit condanné & banni, p. 479-484.

S. Baſile ne veut point ſe méler dans les diſputes, p. 483.

Les deputez du Concile de Rimini communiquent à CP. avec les Acaciens, malgré les remontrances des Semiariens, p. 485. 486.

Conſtance fait ſigner le formulaire de Rimini aux Semiariens le dernier jour de l'année 359, p. 486. 487.

S. Parthene Eveſque de Lampſaque eſtoit mort avant le Concile de CP. en 360, p. 389. Hiſtoire de ce Saint, p. 388-391.

360. Les Acaciens unis avec les deputez de Rimini, font aſſembler un Concile à Conſtantinople au mois de janvier 360, où ils font ſigner le formulaire de Rimini, p. 487. Ulphilas Eveſque des Gots s'y trouve, & ſigne ce formulaire, p. 605. 606, & l'envoient par tout l'Empire avec un ordre de l'Empereur pour le ſigner p. 464. Ils condannent auſſi Aece & quelques uns de ſes partiſans, p. 489-491, & enſuite depoſent & banniſſent entre les Semiariens Macedone, Baſile, Eleuſe de Cyzic, Euſtathe, Eortaſe de Sardes, Draconce de Bergame, Silvain, Sophrone, Neon, Elpide, & S. Cyrille, p. 492-495.

Eudoxe eſt mis ſur le ſiege de CP. en la place de Macedone, le 27 de janvier, & ſignale par ſes blaſphemes la dedicace de la grande egliſe de S.te Sophie le 15 de fevrier, p. 496. 497.

Aece eſt relegué à Mopſueſte, & puis à Amblade, p. 491.

On établit pluſieurs Eveſques à la place des depoſez, entre autres Athanaſe à Ancyre, Eunome à Cyzic, Erennie à Jeruſalem ; & peut-eſtre en meſme temps S. Pelage à Laodicée, p. 497-499.

360. La ſignature du formulaire de Rimini remplit l'Egliſe de troubles effroyables, & fait tomber preſque tous les Eveſques, p. 499-501.

Durant le Concile de Conſtantinople, S. Hilaire demande une audience à Conſtance pour défendre la foy, & écrit ſon livre contre ce Prince. On le renvoie à Poitiers, p. 497.

Eudoxe eſt contraint par Conſtance de depoſer Eunome de l'eveſché de Cyzic, p. 501-506. Eunome forme depuis cela une communion ſeparée d'Eudoxe, p. 506. 507.

Macedone commence auſſi à former une ſecte à part aprés ſa depoſition, p. 495.

Auxence eſtoit en l'an 360, Eveſque de Mopſueſte : Quel il eſtoit, p. 491.

361. Blaſphemes d'Eunome dans un ſermon preſché à Conſtantinople le jour de l'Epiphanie en 361, p. 505. 506.

Conſtance aſſemble au commencement de 361, un Concile à Antioche, où S. Melece en eſt elu Eveſque par un conſentement general des heretiques & des Catholiques, p. 517.

Le Concile d'Antioche confirme peut-eſtre la depoſition d'Eunome accuſé par Acace, & le relegue dans la Pamphylie, p. 507.

S. Melece, trente jours aprés avoir eſté receu à Antioche, eſt banni à Melitine par la faction d'Eudoxe & des autres Ariens, qui mettent Euzoius à ſa place, p. 518. 519.

Les Orthodoxes d'Antioche demeurent unis à S. Melece, ſe ſeparent des Ariens, s'aſſemblent dans la Palée, & taſchent, mais en vain, de s'unir aux Euſtathiens, p. 519.

Les Ariens font leur dernier formulaire à Antioche, qu'ils aboliſſent enſuite. Ils commencent à eſtre appellez Anoméens & Exoucontiens. Liſte de leurs XVI formulaires, p. 519-521.

361. Etat deplorable de l'Egliſe à la mort de Conſtance : Julien rappelle tous ceux qui avoient eſté bannis pour la foy, particulierement Aece, Photin, & Eſtienne d'Antioche ; & permet à tout le monde l'exercice libre de ſa religion, *p.* 508. 523-525.

Julien écrit à Photin, *p.* 354, & à Aece, *p.* 508.

Les Eveſques tombez dans le Conſeil de Rimini, retractent leur ſignature en 361, demeurent dans leur rang & dans la communion des Confeſſeurs, *p.* 462. 463.

362. Julien accorde aux Donatiſtes en l'an 362, la liberté de retourner en Afrique, où ils ſont mille maux, *p.* 130-140. Parmenien ſucceſſeur de Donat revient avec eux, *p.* 123.

La foy Catholique ſe rétablit partout en 362, *p.* 524. 525.

Les Semiariens revenus d'exil, forment un nouveau corps appellé des Macedoniens. Ils regnent dans l'Aſie & en quelques provinces du Pont, tiennent un Concile à Zeles ; condannent les Acaciens & le formulaire de Rimini, confirment le Concile de Seleucie & l'ὁμοούσιον, *p.* 526-529.

Aece ayant eſté rappellé par Julien, eſt abſous par Euzoius, & fait Eveſque par les ſiens avec d'autres de ſa ſecte, *p.* 508. 509. 529.

363. Jovien rejette en l'an 363, les demandes des Macedoniens & des autres heretiques, & fait venir Saint Athanaſe à Antioche, *p.* 529. 530.

Zoſime intrus dans l'eveſché de Naple, eſt puni de Dieu, quitte l'epiſcopat, & embraſſe la penitence, *p.* 391. 392.

364. Aece ordonne divers Eveſques ſous Jovien en 364, & ſe ſepare entierement des Ariens Eudoxiens, *p.* 508.

Valentinien declare aux Macedoniens vers la mi-may 364, qu'il ne ſe veut point méler des diſputes de la religion. *p.* 532.

Aece & Eunome perſecutez par les Ariens, ſe retirent l'un dans l'iſle de Lesbos, & Eunome auprés de Calcedoine, *p.* 509.

365. Les Macedoniens tiennent leur Concile à Lampſaque vers le mois d'aouſt 365, *p.* 533-535. 788. 789.

Acace de Ceſarée peut s'eſtre engagé en l'an 365, avec les Ariens, & eſtre mort peu aprés, *p.* 534. 535. Sa ſucceſſion eſt diſputée par Philumene, Cyrille, & Gelaſe : Euzoïus Arien l'emporte enfin juſque ſous Theodoſe le Grand, *p.* 579.

Felix autrefois intrus par les Ariens à la place de Libere, meurt le 22 de novembre 365, *p.* 439. Aprés ſa mort Libere reçoit dans leurs degrez ceux qui l'avoient ſuivi, *Ibid.*

Aece eſt ſur le point d'avoir la teſte tranchée par ordre de Procope, *p.* 509.

366. Les Ariens tiennent une aſſemblée à Nicomedie en 366 : Valens perſecute les Macedoniens, les Novatiens, & les Catholiques, *p.* 536-539. Il vient à Ceſarée, où S. Baſile eſt rappellé par l'Eveſque Euſebe pour défendre l'Egliſe contre luy, *p.* 789. 790.

Les Macedoniens reſolvent dans diverſes aſſemblées de recourir aux Occidentaux, & d'embraſſer la foy de Nicée. Leurs deputez ſont receus par Libere & les autres Occidentaux, *p.* 540. 543. 545.

Libere meurt le 24 de ſeptembre : Damase luy ſuccede vers le commencement d'octobre, *p.* 543. 544. 780.

Germine de Sirmich ſe brouille vers le mois de decembre 366, avec Urſace, Valens, & les autres purs Ariens d'Illyrie, & embraſſe le parti des Semiariens, *p.* 545. 546.

367. Le Concile de Tyanes reçoit les

367. Macedoniens au commencement du printemps de l'an 367, indique celui de Tarſe que Valens empeſche, *p.* 547. 548.

Concile d'Antioche en Carie, où 34 Macedoniens ſe declarent contre la réunion, *p.* 548.

Valens fait chaſſer tous les Eveſques bannis ſous Conſtance, *p.* 548. 549.

368. Valens va à Tomes en Scythie en 368, ne peut obliger S. Bretanion de communiquer avec les Ariens, le bannit, & le rappelle peu après, *p.* 550. 551. 793.

Acce chaſſé par le Clergé de CP. où il demeuroit alors, s'en plaint inutilement à Eudoxe, & meurt peu de temps après, *p.* 509.

369. Eunome banni en Mauritanie par Auxone, eſt rappellé en 369 par le credit de Valens de Murſe & de Domnin de Marcianople, *Ibid.*

Il faut p.e. mettre en 369, un Concile de Rome où Urſace & Valens furent condannez; enſuite duquel le Concile d'Alexandrie demanda la condannation d'Auxence, & écrivit à l'Egliſe d'Afrique contre le Concile de Rimini, *p.* 552.

Les Rogatiſtes, ſchiſme ſeparé des Donatiſtes, commencent au pluſtard vers 369, à Cartene en Mauritanie, *p.* 151.

Valentinien fait en l'an 370, ou 373, quelques ordonnances contre les Donatiſtes, *p.* 140. 141.

370. Valens eſtant à Nicomedie, y apprend la mort d'Eudoxe, & met en ſa place Demophile de Berée vers le mois de ſeptembre 370. Dans l'entretemps, les Catholiques eliſent Evagre qui eſt banni: Ils deputent à Valens 80 Eccleſiaſtiques, qui ſont brulez ſur la mer, peut-eſtre le cinquieme de ſeptembre. Ce crime eſt puni par la famine, *p.* 510. 553-557.

Modeſte Preſet du Pretoire, bannit Eunome en une iſle pendant qu'il eſtoit Prefet, *p.* 510. 370.

Parmenien Eveſque Donatiſte de Carthage, écrit vers l'an 370 contre l'Egliſe: S. Optat alors Eveſque de Mileve le refute, *p.* 141-144. 714. 715. Macrobe eſtoit Ev. des Donatiſtes à Rome, *p.* 87.

Flavien & Diodore Preſtres de S. Melece, conduiſent l'Egliſe d'Antioche en 371, *p.* 565-567. 371.

Valens commence en 371 au moins, une violente perſecution contre tous les Catholiques. Deſcription generale de cette perſecution, *p.* 558-561.

Il ſe forme divers ſchiſmes dans celui des Donatiſtes en l'an 372; dont celui des Rogatiſtes eſt le plus connu, *p.* 150-152. 372.

Perſecution de l'Egliſe d'Antioche par Valens, *p.* 565-567. Des autres Egliſes de Syrie, *p.* 569-571. Et de celles de la Paleſtine, *p.* 578. 579.

S. Julien Sabbas vient ſoûtenir la foy à Antioche, *p.* 568. 569.

S. Barſe Eveſque d'Edeſſe eſt banni en divers endroits. Generoſité de ſon peuple, *p.* 572. *&c.* Hiſtoire de Saint Euloge & de Saint Protogene Preſtres d'Edeſſe, puis Eveſques, *p.* 575.

La ſecte des Audiens diminuë extremement, *p.* 694. 695.

Ticone celebre Donatiſte renverſe par un écrit vers 372, tous les principes de ſa ſecte: Parmenien y répond fort mal. Ticone fait encore d'autres ouvrages ſur l'Ecriture, *p.* 148-150. 718.

S. Athanaſe meurt le 2 de may 371 ou 373. *Pierre* eſt établi ſon ſucceſſeur par les Catholiques, & chaſſé par les Ariens, qui mettent Lucc en ſa place. Cette intruſion eſt ſuivie d'une grande perſecution dans toute l'Egypte. Pierre ſe cache, écrit à tous les Ortodoxes, & puis ſe retire à Rome, *p.* 580-591. 373.

373. Les Ariens obtiennent des ordres de Valens contre S. Baſile : Ils ſont auſſi-toſt revoquez, *p.* 592.

S. Pelage de Laodicée eſt banni en Arabie aprés l'an 372, *p.* 570. 571.

Silvain de Tarſe, Athanaſe d'Ancyre, Muſone de Neocesarée, & S.te Emmelie mere de S. Baſile, meurent en 373, *p.* 592.

On met un Eveſque heretique à Tarſe en 373, *Ibid.*

374. L'Egliſe de Suedres en Pamphylie ſe réunit aux Catholiques en 374, *Ib.*

S. Amphiloque eſt fait en l'an 374 Archeveſque d'Icone, *p.* 593.

S. Euſebe de Samoſates eſt banni en Thrace, *Ibid.* Les Ariens mettent en ſa place Eunome, *Ibid.*

375. Valentinien fait tenir en 375 un Concile en Illyrie, qui embraſſe la Conſubſtantialité, depoſe 6 Eveſques Ariens, écrit & depute en Aſie contre les Macedoniens, *p.* 593. 594. 791-793.

Valentinien défend de perſecuter les Orthodoxes en Orient, *p.* 595. 596. Quelques uns (mais ſans fondement) mettent en l'an 375, le Concile de Laodicée ; tenu apparemment entre 341 & 381, *p.* 597. 598.

Demoſthene Vicaire du Pont, tient un Concile d'Ariens à Ancyre, perſecute les Catholiques en Cappadoce ; chaſſe Hypſie de Parnaſſe en Cappadoce, & S. Gregoire de Nyſſe vers Nole, *p.* 598-601.

376. Les Macedoniens tiennent quelque Concile à Cyzic en 376, *p.* 601.

Valens, aprés la mort de Valentiuien, veut faire enroler les ſolitaires, perſecute extremement ceux de Nitrie, & en fait beaucoup de Martyrs, *p.* 602. 603.

On brule à Paſque en 376, quelques monaſteres de Syrie, *p.* 603.

Euzoïus Ev. des Ariens à Antioche, meurt en 376: Dorothée luy ſuccede, *Ibid.*

Photin l'hereſiarque meurt en 376, *p.* 354. 376.

Ulphilas Eveſque des Gots, leur fait embraſſer l'Arianiſme pour plaire à Valens, *p.* 604. 609. 798, 799.

L'Egliſe de Jeruſalem eſtoit gouvernée en 376, par un Hilarion uni aux Ariens, *p.* 578.

Gratien adreſſe une loy du 17 octobre 377 où 378, à Flavien Donatiſte qui eſtoit Vicaire d'Afrique, pour oſter toutes les egliſes aux Donatiſtes, *p.* 153. 377.

Valens ceſſe en 378 de perſecuter les Catholiques : Pierre rentre dans le ſiege d'Alexandrie, & en chaſſe Luce, *p.* 610. 611. 378.

Gratien rappelle les Confeſſeurs, & rend la liberté aux Catholiques dans l'Orient, *p.* 612.

Les Macedoniens tiennent en 378, un Concile à Antioche en Carie, où ils confirment ou renouvellent le ſchiſme : Pluſieurs les abandonnent, *p.* 613. *&c.*

Claudien eſtoit en 378, Eveſque des Donatiſtes à Rome, *p.* 154. 155.

Gratien remporte en l'année 379, quelque victoire dans l'Illyrie, écrit à S. Ambroiſe, vient à Milan où il défend de nouveau les aſſemblées des heretiques par une loy du troiſieme aouſt, *p.* 617. 379.

Theodoſe tombe malade, eſt battizé par Aſcole de Theſſalonique, & publie une loy en faveur de l'Egliſe le 28 de fevrier 380, *p.* 617. 618. 380.

Theodoſe ordonne le 10 de janvier 381, que toutes les egliſes de l'Orient tenuës par les Ariens & les autres heretiques, ſoient rendues aux Catholiques. Le General Sapor execute cette loy, *p.* 619. 381.

Pierre d'Alexandrie meurt app. le 14 de fevrier 381 : *Timothée* luy ſuccede, *p* 620. 621.

Theodoſe fait de nouvelles loix

381. contre les heretiques le 19 & le 30 de juillet 381, *p.* 623.

383. Grande Conference ou Concile à CP. au mois de juin 383, où Theodoſe aſſemble, dit-on, toutes les ſectes pour les réunir, *p.* 623-626.

S. Amphiloque obtient des loix pour défendre aux heretiques de s'aſſembler, *p.* 627-629.

384. Theodoſe ordonne le 21 de janvier 384, à Cynege Prefet du Pretoire, de chaſſer de Conſtantinople les Eunomiens, Macedoniens, Ariens, & Apollinariſtes, *p.* 629.630.

Theodoſe bannit Eunome vers 384, à Haſmyride ſur le Danube, & de là à Ceſarée en Cappadoce, d'où il a permiſſion de ſe retirer dans ſes terres à Dacore, *p.* 510.626.787.2.

386. Demophile eſtant mort en l'an 386, les Ariens luy ſubſtituent Marin, au lieu duquel ils mettent auſſi-toſt aprés Dorothée d'Antioche : Marin forme contre luy la ſecte des Pſathyriens ſur une diſpute des Pitheciens & Douliens autres ſchiſmatiques Ariens, *p.* 630-632.

388. La loy du dixieme mars 388, défend toute aſſemblée & toute ordination aux heretiques & aux Apollinariſtes meſme, *p.* 632. 633.

Les Ariens brulent à CP. la maiſon de Nectaire, *p.* 633.

390. S. Genethle Eveſque de Carthage, y tient un Concile general de l'Afrique le 19 de may 390, *p.* 155-160.718-721.

391. Primien eſt fait Ev. des Donatiſtes à Carthage en 391, aprés Parmenien. *p.* 160.

392. Theodoſe condanne le 15 juin 392, tous les Clercs heretiques à payer dix livres d'or, *p.* 633,

Primien eſt condanné à Carthage vers la fin de l'an 392, par un Concile de 43 Donatiſtes, à la pourſuite de Maximien ſon Diacre, *p.* 160-164.

393. Cent Eveſques Donatiſtes aſſemblez à Cebarſuſe en Numidie le 24 de juin 393, depoſent Primien de Carthage, mettent Maximien en ſa place, & forment leur ſchiſme des Maximianiſtes, *p.* 161-164.723.724.

394. Concile de Bagai en Numidie en l'an 394, où 310 Eveſques Donatiſtes condannent Maximien & ſes cent Eveſques le 24 d'avril, *p.* 165-168.

395. Les Donatiſtes, en 395, pourſuivent les Maximianiſtes par les loix & la violence, *p.* 168.169. Leur cruauté contre Salvie de Membreſe, *p.* 170-172. Ils pourſuivent inutilement Pretextat d'Aſſur & Felicien de Muſti, *p.* 173. 174.

396. Eutrope fait tranſporter le corps d'Eunome à Tyanes en 396, *p.* 511. Ecrits & ſtyle de cet hereſiarque, *p.* 511-516.

397. Les Donatiſtes reçoivent Pretextat & Felicien en 397, avec tous ceux qu'ils avoient battizez, *p.* 174-176. L'Egliſe tire de grands avantages de cette hiſtoire, *p.* 177-180.

398. Optat Eveſque Donatiſte confident de Gildon, eſt executé en priſon en l'an 398, *p.* 180-184.

413. Innocent I. prie Aurele de Carthage en l'an 413, d'examiner dans ſon Concile, & de luy mander en quel jour on devoit faire Paſque en l'an 414, *p.* 667.

TABLE DES MATIERES.

Explication de divers mots que l'on a abregez dans cette table, parcequ'ils y ſont tres ſouvent repetez.

Afr.	Afrique.	Cart.	Carthage.	Donat.	Donatiſte.	Pal.	Paleſtine.
Alex:	Alexandrie.	Cat.	Catholique.	Eccl.	Eccleſiaſtique.	p.e.	peuteſtre.
Ant.	Antioche.	Ceſ.	Ceſarée.	Ev.	Eveſque.	Pr.	Preſtre.
app.	apparemment.	C.	Concile.	Jeruſ.	Jeruſalem.	Pret.	Preſtoire.
auj.	ajourd'hui.	Conf.	Confeſſeur.	M.	Martyr.	Proc.	Proconſul.
Capp.	Cappadoce.	CP.	Conſtantinople.	Nic.	Nicomedie.	Vic.	Vicaire.

A

AARON Eveſque d'Egypte, banni en 373 pour la foy &c. *p.*586.587.

Abar, *Abbar*, *Abbaradir*, *Abbir* ou *Abbir*-Germanie ou Germanicie. *Abbrite*, *Abder*, *Abzir* ou *Abzur* : Difficultez où placer toutes ces villes, *p.*721.722.

Abitine ville de la Proconſulaire, *p.*171.172.

Ablave peut-eſtre Vicaire d'Afrique en 314, &c.*p.*36. Conſtantin luy écrit pour la convocation du Concile d'Arles, *p.*46.

Abraham Ev. de Batnes, eſtoit encore au C. de CP. en 381 &c. *p* 577 578.

S. Abraham Ev. de Carrhes, ſucceſſeur app. de S. Prologene, *p.*577.

S. *Acace* Martyr à CP. ſous Maximien Galere &c. *p.*402.

Acace que Baronius croit eſtre le Preſtre Arien qui trompa Conſtancie, Conſtantin, & Conſtance, *p.*271.300. 304.305, eſt fait Ev. de Ceſarée en Pal. en 340, *p.*303, peut avoir paſſé pour la langue des Ariens, *p.*305, aſſiſte au C d'Antioche en 341, *p.*312, eſt depoſé par celui de Sardique en 347, *p.*333, ordonne S. Cyrille Eveſque de Jeruſalem en 350 ou 351, *p.*349, eſt uo des fauteurs de l'intruſion de l'Antipape Felix en 355, *p.*305. 387, depoſe S. Cyrille en 358 &c. *p.*424.&c, eſt obligé d'excommunier Acce en 358 ou 359, *p.*408, ſe trouve au C. d'Antioche aprés l'intruſion d'Eudoxe, *p.*429, fait diviſer en deux le Concile œcumenique que Conſtance vouloit aſſembler en 358, *p.*441, ſe trouve à celui de Seleucie en 359, *p.*466, où il eſt accuſé &c. *p.*468, & paroit le chef des Anoméens, *p.*472, demande qu'on en faſſe ſortir *S.* Cyrille, *p.*471, en ſort luy meſme avec les ſiens, & proteſte par un acte, *p.*472, preſente un nouveau formulaire, *p* 473, y eſt depoſé, *p.* 477, anime Eudoxe, & fait tout réuſſir auprés de l'Empereur, *p.*478, eſt l'ame du C. de CP. en 360, *p.*487, y fait ſigner le formulaire de Rimini, *p.*489, met pluſieurs Eveſques au lieu de ceux qu'il y avoit fait depoſer, *p.*497, choiſit pour cela des défenſeurs de la Conſubſtantialité, *p.*498, plus uni d'interêt que de croyance aux Ariens &c. *p.*483, accuſe Eunome dans le C. d'Antioche en 361, *p.*506.507, ſe joint à *S.* Melece, & ſigne le ſymbole de Nicée, *p.* 530, ſe rejoint aux Ariens en 365, *p.*533, eſt depoſé par le C. de Lampſaque, *p.*534, & meurt peu apres, *p.*535.

Acace eſt fait Ev. de Tarſe en 360, *p.* 498.

Acace ſophiſte de Ceſarée en Pal. fleuriſſoit vers le meſme temps, *p.*535.

Acace fait venir S. Julien Sabbas à Antioche pour y ſoûtenir la foy en 372, *p.*568, eſt deputé par le Clergé d'Ant. vers S. Baſile, *p.*570.

Acefe EveſqueNovatien vient au C. de Nicée, *p.*677, & en approuve les deciſions &c. *p.*678.

S. *Achillas* fait Ev. d'Al. en 311 ce qu'on en ſçait, *p.*213. 214, eleva Arius à la preſtriſe, *p.* 241, a precedé S. Alexandre, & eſt mort en 312, *p.*730.731.

Achillas Pr. d'Al. ſectateur d'Arius, *p.*226, eſt anathematizé & excommunié avec luy par S. Alexandre, *p.*245, ſe retire avec luy en Pal. *p.*249, ſigne ſa lettre à S. Alexandre, *p.*256.

S. *Achille* Eveſque de Latiſſe, aſſiſte, dit-on au C. de Nicée, *p.*644.

Acrite Ev. de Diolponte, aſſiſte au Concile de Nicée, *p.*642.

Adamance Ev. de Cynnpla en Egypte, aſſiſte au C de Nicée, *p* 639.

Adelphe Eveſque de Colcheſtre, aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p* 708.1.

Adelphe Ev. d Onuphis en Egypte, banni pour la foy ſous Conſtance, *p.*588, l'eſt encore en 373, *p.* 586.587.

Adres ville d'Arabie, *p.*488.

Acce Ev. de Lydde ou Dioſpolis, partiſan

d'Arius, *p.*251, eſſiſte au C. de Nicée, *p.*646, à la depoſition de S. Euſtathe d'Antioche en 331, *p.* 274, choiſit en l'an 332, Euſebe de Ceſ. pour remplir ſa Place *p.*277.

Aece l'athée : Son hiſtoire, *p.* 403. *&c.* fut diſciple de Paulin, *p.* 276.414. Eulale le chaſſe d'Ant. *p* 276, Eunome le ve trouver à Alex. en 356, *p.*502. Il retourne à Ant. aprés l'intruſion d'Eudoxe &c. *p.* 418, qui ne peut la rétablir Diacre, *p.*429. Le Concile d'Ancyre en 358, eſt aſſemblé contre luy, *p.* 430. Il eſt accuſé comme complice des deſſeins de Gallus Ceſar, *p.*434, & banni en Phrygie, *p.* 435. Son impieté fait prendre le deſſein à Conſtance d'aſſembler un Concile œcumenique, *p.* 439. Il eſt excommunié par les Anoméens meſmes *p.*442. 486, va à Conſtantinople aprés le C. de Seleucie, *p.* 478, où il avoue ſes blaſphemes devant Conſtance &c. *p.*480, diſpute contre Baſile, & eſt vaincu, *p.* 483. 484, eſt depoſé dans le C. de CP. en 360, *p.*489, banni à Mopſueſte, puis à Amblade &c. *p* 491 Julien le rappelle, luy écrit &c. *p* 508. Il eſt fait Eveſque, & meurt peu aprés 367 &c. *p.* 508.509.529.

Les *Aeciens*, nom des purs Ariens, *p.* 412.

Æſius. V. Paulinus. Verus.

Les *Aeriens*, branche des Ariens formée par *Aere*, p 414.

Afrique: Les edits de Diocletien pour la perſecution s'y executent fort rigoureuſement, *p.* 2 Conſtantin y envoie la teſta de Maxence &c *p.* 22. Ce qui s'y eſt paſſé ſur l'Arianiſme, *p* 128. Julien meurt prés d'y exciter une perſecution &c. *p.* 131. L'ancien Eveſque de chaque province y avoit les droits de metropolitain, hors dans la Proconſuleire dont l'Eveſque de Carthage eſtnit toujours le chef, *p.*256.

Agape Ev. de Ceſ. en Pal. vers 300 *p.*198.199.

Agape Ev. de Seleucie en Iſaurie, aſſiſte au C. de Nicée, *p.*643.

Agape Eveſque Arien d'Epheſe fait un parti, *p* 631.

Agathammon Eveſque Melecien en 325 &c. *p.* 664.

Agele Ev Novetien à CP. fuit le perſecution de Macedone, *p.*400, eſt chaſſé ſous Valens, puis rappellé &c. *p.* 538, ſe trouve à la Conference de CP. en 383 *p.*625.

S. *Agrece* Ev. de Treves, aſſiſte au Concile d'Arles en 314, *p.* 47.708 1. On n'a rien d'aſſuré pour ſon hiſtoire, *p.*48.

Agricolaüs Ev. de Ceſ. en Pal. aſſiſte au C. d'Ancyre vers 314, *p.*198, eſt inconnu d'ailleurs *p.*201.

Akila, ſiege epiſcopal de Paleſtine, *p.* 639.

Aithaſe ſectateur d'Arius, eſt anathematize & excommunié avec luy, *p.*245, ſigne ſa lettre à S. Alexandre, *p.*256.

Albin. V. Dominica.

Alexandre retiré de ſon apoſtaſie par S. Lucien d'Antioche Martyr, *p.*254.

Saint *Alexandre* d'Alex. *V. ſon titre p.*213, fait Arius Preſtre ou le premier de ſes Preſtres, *p.*241, l'excommunie pour ſon hereſie, *p.*244, Arius le calomnie *p.*250, luy écrit &c. *p.* 256. S. Alexandre écrit beaucoup contre luy *p.*202. 259. 261, aſſiſte au C. de Nicée, où il peut n'avoir pas voulu preſider &c. *p.*238 *Si* c'eſt luy qui y a harangué Conſtantin, *p.*809. Il eſt chargé de publier en Egypte les decrets du Concile, *p.* 685, qui fait ſon eloge en écrivant à l'Egliſe d'Alex. *p.*684 Il demande à Melece une liſte de ſes Eveſques &c. *p.*663, & rentre en poſſeſſion de toutes les egliſes, *p.*664.

S. *Alexandre* de Byzance ou Conſtantinople; S. Alexandre d'Alexandrie luy écrit contre les Ariens, *p.*226.261. Il aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 643, dont il eſt, dit-on, chargé de publier les decrets dans les Cyclades, *p.*686, refuſe conſtamment de recevoir Arius, *p.* 294. 295, & obtient par ſes prieres la mort de cet impie, *p.* 296-297, meurt la meſme année 336, *p.* 299. Son jugement ſur Macedone &c. *p.*323.

Alexandre de Theſſalonique aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 644, dont il eſt, dit-on, chargé de publier les decrets dans la Macedoine &c. *p.* 686, & au C. de Jeruſ. en 335, *p.*284.

Alexandre Novatien meurt en l'an 356, des tourmens que les Ariens luy avoient fait ſouffrir, *p.*400.

Alexandre Ev. d'Afr. ſigne en 358 à Sirmich, les anathematiſmes du C. d'Ancyre, *p.*432.

Alexandre Ev. d'Egypte banni pour la foy en 373, *p.*586.587.

Alexandrie : Il y a eu des Curez avant que cela fuſt commun aux autres villes, *p.*237. Le C. de Nicée charge les Eveſques d'Alexandrie de marquer au Pape le jour qu'on doit celebrer la Paſque, *p.*667, autoriſe leur juriſdiction ſur l'Egypte, la Libye, & la Pentapole, *p.*670. Horribles perſecutions que les Catholiques y ſouffrent ſous les Ariens, *p.*394.580. *&c.*

Alexandrie la petite, ville de le Cilicie, *p.* 640.

Alphée Ev. d'Apamée en Syrie, aſſiſte vers 315 au C. de Neocesarée, & à celui de Nicée en 325, *p.*200.640, & à l'election d'Euſebe de Ceſ. pour l'eveſché d'Ant. en 332, *p.*277.

Alphius Cæcilianus Edile d'Aptonge en 303. eſt interrogé ſur Felix Ev. d'Aptonge *p.*40. *&c.*

Amance Ev. Arien depoſé dans le Concile d'Illyrie en 375 *p.*594.

S. *Amateur* Ev. d'Auxerre, guerit à Autun trois lepreux &c *p.*28.

Ambitauſe. V. Imbetauſe.

Amblade, ville au pié du mont Taurus, *p.*492

S. Ambroiſe eſt fait Eveſque de Milan en 374, *p.* 593, écrit à S. Delphin & à S. Phebade, *p.* 428, s'oppoſe à l'Imperatrice Juſtine qui vouloit rétablir l'Arianiſme, *p.*630.

Amide ville de la Meſopotamie, eſt priſe par les Perſes en 359, *p* 450.

L'*amitié* eſt ſouvent plus douce aprés une reconciliation, *p.*229.

Ammon ſectateur d'Arius eſt excommunié avec luy, *p.* 246, eſtoit coupable de beaucoup d'autres crimes, *p.* 247, ſigne la lettre d'Arius à S. Alexandre, *p.*256.

Ammone Ev. de Pachemune en Egypte, banni en 373 pour la foy, *p.* 586. 587, avoit déja eſté banni ſous Conſtance, *p.*588.

Ammone l'un des grands freres, ſe coupe l'oreille pour n'eſtre pas Eveſque, *p.*558. 621

Ammone ſolitaire à Canope, voyage pour ne plus voir les excés des Ariens à Alexandrie, *p* 589.

Ampele Ev. da Vage en 481, *p.*190.

S. *Amphiloque* eſt fait Ev. d'Icone en 374, *p.*593, écrit en 376 à des Eveſques & des Preſtres de Lycie ſur le S. Eſprit, *p.*598, aſſiſte p. e. à la Conference de Conſtantinople en 383. *p.* 625, oblige adroitement Theodoſe à défendre aux heretiques de s'aſſembler, *p.*627 802.803.

S. *Amphie* : Ev. d'Epiphanie en Cilicie, aſſiſte vers 315 aux C. d'Ancyre & de Neocesarée, *p* 199 200, & à celui de Nicée en 325 *p.*640, n'eſt point paſſé à Nicomedie *p.*808.2.

Amphion Ev. Arien de Siogedon, inconnu; aſſiſte, dit Philoſtorge, au C. de Nicée, *p.*647.

Amphion eſt fait Ev. de Nic. en 325 &c. *p* 267, eſt depoſſedé en 328 par Euſebe, *p* 269. dont il reprend la place en 338, *p.* 269. 304. La lettre du conciliabule de Philippople, in/ eſt adreſſée, *p.* 334. Il eſtoit mort en 351, *p.*351.

Anaſtaſe ou Ariſtaſe de Benevent en Afr. aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.*608 t.

S. *Anaſtaſe* Pape eſt conſulté ſur l'ordination des batizez par les Donat. *p.*186.

Anaſtaſie fille de Valens, apprend les belles lettres ſous un Novatien, *p.*538.

Anatole ou Antoine d'Emeſe en Phenicie, aſſiſte aux C. de Nicée & d'Antioche, *p.*639.

Ancyre en Galacie : Il s'y tient un Concile vers 314, *p.*198.

Andrinople : Conſtance y fait trancher la teſte en 347 à pluſieurs Eccleſiaſtiques Catholiques de cette Egliſe, *p.*338.

Andronicien Chrétien, écrit en philoſopha contre Eunome, *p.*513.

Anien Pr. d'Antioche, en eſt fait Eveſque en 347, & auſſi-toſt banni, *p.* 477. On n'en entend plus parler, *p* 517.

Annibon Ev. d'Abbir en 411, *p.*721.2.

L'Egliſe d'*Annien* paroiſe d'Alex. *p.*237.

Annubien Ev. d'Egypte, banni en 373 pour la foy, *p.*586.587.

Antarade ville de Syrie, *p.*308.

Antigone Ev. de Madaure, partage le peuple avec un Ev. Donat. puis s'en réunit en 348 &c. *p.*120.

Antinoé ville d'Egypte en la premiere Thebaïde, *p.*639.

Antioche avoit eſté baſtie à quatre fois *p.*197. Il n'y paroiſt pas de Curez du temps de S. Chryſoſtome, *p.*237. Le C. de Nicée autoriſe la juriſdiction & les preminences de l'Egliſe d'Antioche, *p.* 670. Conſtantin y commence en 331. une egliſe magnifique, achevée & dediée en 341, *p.*311. Le diaconat d'Aece n'eſt pas ce qui y cauſa la ſeparation des Catholiques & des Ariens, *p* 770. L'Egliſe y ſouffra beaucoup ſous Valens, *p.*565. *&c.*

Antioche ville de Piſidie, *p* 190.

Antioche ville de la Carie, *p.*614.

Antioque Ev. de Rheſinaa, aſſiſte aux C. de Nicée & d'Antioche, *p.*640.

Antoine. V. Anatole.

Antoine de Tarſe pur Arien, & maiſtre d'Aece l'athée, *p.*405, fut, dit-on, diſciple de S. Lucien d'Antioche Martyr, *p.*253.

S. *Antoine* ne peut obtenir de Conſtantin le rappel de S. Athanaſe, *p.*299.

Annlin Proc. d'Afr. en 303, mepriſe quelques avis contre l'Ev. Meoſurius, *p.* 3. Conſtantin lay adreſſe deux edits en faveur de la religion Chrétienne, *p.*22. Il communique l'edit pour l'immunité des Clercs à Cecilien, non aux Donatiſtes, *p.*24, dont il envoie la requeſte contre les Catholiques à Conſtantin, *p.*14.25.

Anyſe Diacre écrit la diſpute de Baſile contre Photin en 351, *p.*353.

Anyſe Ev. Arien diſciple d'Evippe, *p.* 563. met un uſurpateur en la place de S. Gregoire de Nyſſe en 376, *p.*610.

Apamée ville de Syrie, *p* 200.640.

Saint *Aphrahate* ſolitaire, ſoûtient l'Egliſe d'Ant. contre Valens en 372 &c. *p.*566. *&c.*

Aphtone medecin Manichéen à Alexandrie, meurt vaincu dans une diſpute par Aece, *p.*405.

Apion Diacre d'Al ſous S. Alexandre, *p.*226.

Apollinaire : Son hereſie eſtoit une partie de celle d'Arius, *p.* 243, ſemble eſtre condamnée dans le C. d'Illyrie en 375, *p.*594, l'eſt à Rome & à Alex. en 377 ou 378, *p.*611. Theodoſe défend en 383 aux *Apollinariſtes* de s'aſſembler &c. *p.*628.632.

Apollone d'Oxyrinque, aſſiſte au C. de CP. en 360, *p* 488.

Apoſtats : la C. d'Arles leur refuſa la communion, lorſqu'ils ne la demandent qu'à la mort, *p.*53.

Apronien agit en 314 pour Felix d'Aptonge contre les Donat. *p.*40. *&c.*

Aquilée, ville de la Dalmaſcie, *p.*708.1.
Aquilin Vic. de Rome en 378, *p.*155.
Arabien Ev. d'Adres en Arabie, aſſiſte au C. de CP. en 360, *p.*488.
Arade, iſle ſur les coſtes de la Phenicie, *p.* 572.573.
Arade ville de Syrie, *p* 308.
Arcade Archidiacre de Sainte Irene à CP, eſt martyriſé par les Ariens ſous Conſtance, *p.*399.
L'Empereur *Arcade*: S. Amphiloque le careſſe comme un enfant, pour inſtruire Theodoſe &c. *p.*628, fait accorder la grace aux Ariens ſedi-tieux de CP. en 388, *p.*633, fait bruler tous les livres des Eunomiens, *p.*514.
Arcaph. V. Jean.
Archelaus de Dolique, aſſiſte aux Conciles de Nicée & d'Antioche, *p.*640.
Arie. V. Macaire.
Ariſtaſe. V. Anaſtaſe.
Ariſtée Ev. de la Grece, aſſiſte au C. de Nicée, *p.*644.
Arius: Quel il eſtoit, *p.*239, eſt fait Preſtre par S. Achillas, *p.*214, & Archipreſtre par S. Alexandre, *p.*215. La jalouſie & l'ambition l'engagent dans l'hereſie, *p* 218. Hiſtoire du commencement de ſon hereſie, *p.*218. Il eſt condanné & excommunié par S. Alexandre, le Clergé d'Alexandrie, & le C. d'Egypte, *p.*220. 244. S. Alexandre écrit contre luy &c. *p.* 202. 222. Conſtantin luy écrit & à S. Alexandre, *p.* 228. Il s'en va an Pal. avec quelques una de ſes ſectateurs, *p.*248, ſe retire chez Euſebe de Nic. d'où il écrit à S. Alexandre; compoſe ſa Thalie, *p.*256. *&c.* Conſtantin écrit contre luy: Il voit ce Prince en l'an 324, *p.* 264, 265. 742. 2, eſt anathemstizé par le C. de Nicée, *p.* 265. 660. 661, où il n'a point ſigné la Conſubſtantialité, *p.*812.813, & banni par Conſtantin en 325, *p.* 266. 661, qui écrit fortement contre luy à l'Egliſe d'Alex. *p.*683, puis le rappelle en 330, *p.* 270-272. 744. 745, eſt receu à la communion de l'Egliſe par le C. de Jeruſ. en 335 &c. *p* 287.748. 749, mais rejetté par l'Egliſe d'Al. mandé à CP. où il ſurprend Conſtantin en 336 &c. *p.*293. Sa mort effroyable, *p.*296.
Arius Pr. d'Alex. ſectateur de l'hereſiarque, eſt excommunié avec luy, *p.* 245. 246, ſigne ſa letre à *S.* Alexandre, *p.*256.
Arles: Conſtantin y aſſemble un Concile en 324 &c. *p.*45-53.
L'*Armenie*: Saint Gregoire Ev. d'Armenie, oblige ſes ſucceſſeurs à eſtre ordonnez par l'Ev. de Ceſ. en Capp. *p.*642.
Arnobe profeſſoit la rhetorique à Sicque en Afr. vers 290, *p.*203.
Aroſtane. V. Acrite.
Arpi, ſiege epiſcopal dans la Capitanate, *p.*708.1.
Arpocration Ev. de Naocratite en Egypte, aſſiſte au C. de Nicée &c. *p.*639.
Arpocration Ev. d'Egypte, banni en 373 pour la foy, *p.*586.587.
Arſene Ev. Melecien, paroiſt aprés avoir paſſé pour tué par S. Athanaſe, *p.*281.
Artemas: l'Arianiſme eſt une ſuite de ſa doctrine, *p.*226.
Aſclepas ou *Aſclepe* de Gaza: S. Alexandre luy écrit contre Arius, *p.*222. Il aſſiſte au C. de Nicée, *p.*639, eſt depoſé en 331 par les Ariens, *p.* 274,746, renvoyé à ſon Egliſe en 338, *p.*303, vient au C. de Rome en 340 *&c. p.*307, travaille pour rétablir S. Paul de Conſtantinople aprés la mort d'Euſebe, *p.*323. Les Ariens le veulent faire coupable des meurtres arrivez en 342 à CP. à cauſe de Macedone, *p.*325, eſt rappellé en 348, & bien receu à Gaza, *p.*345 346.
Aſclepe ſouffre le martyre pour ne pas communiquer avec les Ariens, *p.*600
Aſclepiade ami de Lactance, *p.*211, confondu avec S. *Aſclepiade* Ev. d'Ant. & Martyr. *p.*728.2.
Aſclepiade Ev. Arien, depoſé dans le C. d'Illyrie en 375, *p.*594.
Aſcole Ev. de Cyzic, ordonne S. Parthene Eveſque de Lampſaque avant 337, *p* 390
Aſcole Eveſque de Theſſalonique, battize Theodoſe en 380, *p.*617.
L'*Aſie* eſtoit remplie de Macedoniens 375, *p.*528.594.
Aſphale Pr. d'Ant. deputé par Endoxe vers Conſtance &c. *p.*422, eſt traverſé par les deputez du C. d'Ancyre. en 356, *p.*434.435.
Aſſur, ville de la Proconſulaire, *p.*164.
Aſtere ſophiſte Arien: abregé de ſon hiſtoire, *p.*291. Il avoit, dit-on, eſté diſciple de *S.* Lucien d'Ant. *p.*254. C'eſt pe. luy qui a eſté appellé la langue des Ariens, *p.*305.
S. *Aſtere* Ev. de Petra en Arabie banni pour la foy dans la haute Libye en 347, *p.*340.
Aſtere Ev. Arien, aſſiſte au C. de Seleucie en 359, *p.*466.785 2, où il eſt accuſé, *p.*469, & excommunié, *p.*477, eſt tué vers 372 par les prieres de S. Julien Sabbas, *p.*292. 568.569.
S. Aſtere diſciple de *S.* Julien Sabbas, le fait venir en 372 à Antioche rendre témoignage de ſa foy, *p.*568. 569,
Aſtere Pr. Arien d'Ant. recherche vers 381 la communion des Eunomiens, *p.*619.
Athanaric Prince Got, vaioe, dit-on, puis eſt veincu par Fritigerne &c. *p.* 607. 798. 799.
Athanaſe Diacre d'Alex. avec le grand S. Athanaſe, *p.*220.221.236.
Athanaſe d'Anazarbe en Cilicie, avoit, dit-on, eſté diſciple de S. Lucien d'Antioche, *p.*253, ſuit les erreurs d'Arius, *p.*250.251, dont il egale l'impieté, *p.*259; aſſiſte au Concile de Nicée,

p. 646. Aece lit chez luy les Evangeliſtes, p 405.

Athanaſe Ev. d'Aſr. ſigne à Sirmich en 348 les anathematiſmes du C. d'Ancyre, p.432.

Athanaſe grand amateur de la verité p 403 eſt fait Ev. d'Ancyre en 360, p.498, aſſiſte au C. de Tyanes en 367, p.547, eſtoit p.e. mort en 373, p.515 526.592.

Athanaſe Ev. Arien de Scythopie vers 372, p.578.

S. *Athanaſe* : S. Alexandre preod ſoin de ſon education &c. p.215. Il ſigne avec tout le Clergé de S. Alexandre la condannation d'Arius, p.220.221. Les Ariens le font auteur de la fermeté de S. Alexandre contre eux, p 223. Il va avec ce Saint au C. de Nicée, p.638, y diſpute contre Arius &c. p.653, eſt chargé, dit-on, de publier en Egypte les decrets de Nicée, p.625. S. Alexandre l'envoie à la Cour aprés le C. de Nicée, p.235, & le choiſir pour ſon ſucceſſeur en mourant, p.236. Il refuſe de recevoir Atius en 330, p.273. Les Ariens diſent qu'il a depoſé Aſclepas de Gaza, p.274, le perſecutent & le depoſent dans leur C. de Tyr, p.281. Conſtantin le bannit dans les Gaules en 335, p. 290. Il eſt rappellé en 338, p.303, aſſiſte au C. de Rome en 341, p.307. où il eſt abſous, p.323 : eſt depoſé en meſme temps dans le C. d'Ant. p.312. 313, n'a pas app. vu Conſtant avant 345, p.327. Theognis compoſe de fauſſes lettres contre luy, p.331. Il aſſiſte en 347 au C. de Sardique, p. 333, eſt condanné en meſme temps par les Euſebiens à Philoppopole, p.335, eſtoit alors uni aux Ev. de la Lycie & de l'Iſaurie, p. 337. On fait garder les portes d'Alex. depeur qu'il n'y rentre, p.339. Conſtance le rappelle en 348 : il retourne en 349 à Alex. p.345-347. Conſtance luy écrit pour le raſſurer contre les menaces des Euſebiens &c. p.348, qui tentent le Pape, & irritent l'Empereur contre luy en 352 & 353. p.356.357. Libere ſe ſepare de luy en 357 p.420. On evite de parler de luy dans le C. de Rimini en 359, p.448 Il paroiſt avoir eſté à Seleucie durant le Concile, p.468. Suites funeſtes de ſon abſence, p.500. Il revient à Alex. ſous Julien, p.524. Fauſſe réponſe de luy à une fauſſe lettre de Libere, p.779.2. Il eſt perſecuté par Valens en 367, écrit aux Ev. Catholiques, p.549, meurt en 373 &c. p.580.

Athanaſiens, nom que les Ariens donnoient aux Catholiques &c. p.456

Athas Ev. de Sqnedie en Egypte, aſſiſte au C. de Nicée, p.639.

Les *Avares* brulent ſous Heraclius l'egliſe de S. Nicolas prés de CP. p.689.

Audée, & les *Audiens*, Odiens, Vadiens, ou Baſiens, *V. leur titre* p. 691, n'eſtoient pas ſi ſepandus parmi les Gots, p.606, continuent à faire Paſque avec les Juifs dans la Meſopotamie, p.666.

Augare Ev de Cyr, Arien, eſt preſent, accuſé, & excommunié dans le C. de Seleucie en 359, p.469.477.

Augence Edile à Aptonge en 303, p.42.

Augende Ev. de Villemagne dans la Procoſulaire en 411, p.890.

Auguſtades, ville de la Phrygie, p.469.

S. *Auguſtin* voit à Cart. Vincent ſucceſſeur de Rogat, p.152, reſute la lettre de Parmenien contre Ticone, p.147, demande à Anrele de Cart. ſon ſentiment ſur les Regles de Ticone, p.148, Petillen l'accuſe d'avoir contribué à la condamnation d'Optat, p.184: abregé de ce qu'il fit pour réunir les Donat. à l'Egliſe, *ib. &c.*

Aoüsien Ev. de Rouen aſſiſte au C. d'Arles en 314, p.47.708.1.

Aurele de Cart. eſt conſulté par S. Auguſtin ſur les Regles de Ticone, p. 148, par le Pape Innocent ſur le jour qu'on devoit faire Paſque en 414, p.667.

Les *autels* n'eſtoient que de bois en Aſr. au IV. ſiecle, p.133 On les couvroit de nappes durant la celebration des myſteres, p.134, Reſpect qui leur eſt dû comme au ſiege du Corps & du Sang de J.C, *Ibid.*

Auxanon Novatien accompagne Aece au C. de Nicée &c. p.677.678, eſt fort tourmenté par les Ariens, p.400.

Auxence Ev. de Mopſueſte, y traite fort bien Aece banni en 360, p.491. On a tout lieu de croire qu'il eſtoit Arien, p.786.787.

Auxence Arien eſt fait Ev. de Milan en 355 au lieu de S. Denys, p.365, chaſſe en 356 Saint Martin de la ville de Milan, p.393, va en 359 au C. de Rimini, p.447, y propoſe la troiſieme confeſſion de Sirmich, p.448, & y eſt, dit-on, depoſé, p.450.783.1. Les Semiariens depoſez à CP. en 360, écrivent contre luy, p.495, eſt excommunié par l'Italie, l'Eſpagne, & les Gaules, avant 373 &c. p. 552, meurt en 374, p 593.

Auxence II, Ev. Arien de Milan, ne peut y avoir une ſeule egliſe, p.630.

Auxone Prefet du pretoire en 367, bannit Eunome, p.509.551.

L'iſle d'*Axie* peut eſtre celle de Naxe, p.510.

B

SAINT *Babylas* Ev. d'Antioche & M. ſous Decе : ſon corps eſt transferé en 352 ſous Leonce qui écrit ſon hiſtoire, p.349.

Baeſa, ville de la Grenade, p.708.1.

Bagai ou Vagai ville de la Numidie : Il s'y tient un grand Concile de Donatiſtes en 314, p.165.

Balanée, ville de Syrie, p. 259.640.

Barca, ſiege epiſcopal de Libye, p.647.

Bari : Le corps de S. Nicolas y eſt apporté en 1087, *p.* 690.

S. Barſe Eveſque d'Edeſſe ſous Valens : ſon hiſtoire, *p.* 572. *&c.* On raporte peut-eſtre ſes reliques de ſon exil en 378, *p.* 612.

Les *Baſiens*. V. les Audiens

S. Baſile Pr. d'Ancyre, défend la verité p. e. dans le C. de Jeruſ. en 335, *p.* 284. Le C. de CP. en 360, luy défend de tenir aucune aſſemblée, *p.* 492. Il eſt martyrizé ſous Julien, *p.* 284.

Baſile fait Ev. d'Ancyre par les Euſebiens en 336, *p.* 290, eſt excommunié par le C. de Sardique en 347, *p.* 338, eſt rétabli en 350 par les Euſebiens, *p.* 348. 349, aſſiſte en 351 au C. de Sirmich contre Photin, *p.* 352, diſpute contre luy, *p.* 353, & contre Aece l'athée *p.* 408. 483. 484, contre qui il irrite Gallus Ceſar, *p.* 408. 409, favoriſe app. l'intruſion de l'Antipape Felix en 355, *p.* 387, n'eſtoit que Semiarien, *p.* 396, mais un des chefs, *p.* 412. 413, condamne les Anoméens dans le C. d'Ancyre en 358 &c *p.* 430, eſt deputé par ce Concile vers Conſtance &c. *p.* 431. 432, fait ſupprimer la ſeconde confeſſion de Sirmich, *p.* 433, ſe réunit avec Euſtathe contre les Anoméens, *p.* 435, qui luy reprochent pluſieurs violences, *p.* 436. Conſtance le conſulte en 358 ſur le lieu où l'on aſſemblera le C. œcumenique, *p.* 440-443. 782. 1, aſſiſte à la compoſition de la troiſieme confeſſion de Sirmich &c. *p.* 444, que les Acaciens aſſurent qu'il ſigna, *p.* 476, fait quelques écrits pour l'expliquer, *p.* 445, ſe trouve au C. de Seleucie en 359, *p.* 467, où il eſt accuſé, *p.* 470, ne va pas à la premiere ſeance, *ibid.* aſſiſte à la troiſieme, *p.* 474, reprend Conſtence qui le fait taire, *p.* 479. 480, eſt depoſé par le C. de CP. en 360, *p.* 492, & banni en Illyrie, *p.* 494, vit encore ſous Jovien, *p.* 526, à qui il adreſſe une lettre, *p.* 529.

Baſile ſecreteire, écrit la diſpute de Baſile d'Ancyre contre Photin en 351, *p.* 353.

S. Baſile Lecteur en 359, refuſe la diſpute contre les Anoméens à CP. &c. *p.* 483, dicte pour Euſtathe de Sebaſte quelques diſcours contre les heretiques, *p.* 533, ſoûtient Euſebe ſon Ev. contre Valens &c. *p.* 539, eſt fait Ev. de Ceſ. en Capp. en 370, *p.* 553: abregé de ce qui s'y paſſa entre luy & Valens en 372, *p.* 562. 563 Il refute l'apologie d'Eunome &c. *p.* 512. conſole les Egliſes d'Antioche, de Berée, & de Calcide, *p.* 569. 570, écrit en 373 à Pierre d'Alex. ſur ſon election, *p.* 580, & à l'Egliſe d'Alex. pour la conſoler, *p.* 591 Des Eveſques de Lycie recherchent ſa communion en 374 on 375, *p.* 614, l'Iſaurie l'embraſſe en 375, *p.* 598, Demoſthene ſoumet ſon Clergé aux charges civiles, *p.* 699. On menace de le depoſer en 376, *p.* 601.

Baſile Ev. celebre d'Occident en 382, *p.* 130.

S. Baſilée d'Amaſée aſſiſte vers 315 aux C. d'Ancyre & de Neocefarée, *p.* 199. 200, n'a point apparemment eſté à celui de Nicée, *p.* 641. Philoſtorge le fait calomnieuſement ſauteur d'Arius, *p.* 647.

Baſilic ou *Baſile* de Caunes en Lydie, eſt preſeot, eeeuſé, & excommunié dans le C. de Seleucie en 359, *p.* 469. 477, aſſiſte à celui de CP. en 360, *p.* 488.

Baſilide de Gengres paroiſt avoir eſté au C. de CP. en 360, *ibid.* Euſtathe de Sebaſte renverſe ſes autels en 362, *p.* 526. Ecdice de Parnaſſe s'unit à luy, *p.* 599.

Baſilide Patrice ſous Juſtinien, fait de ſa maiſon une egliſe de S. Nicolas, *p.* 689.

Baſſe de Zeugma aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 640.

Batteſme : Conſtentin donne à l'Egliſe de Jeruſ. de riches habits pour le celebrer, *p.* 425. Arius n'oſe changer l'invocation de la Trioité dans la forme du batteſme &c. *p.* 260. 261. Le C. d'Arles en 314, & celui de Nicée, défendent de le reïterer aux heretiques battizez en nom de la Trinité, *p.* 50. 675. Le C. general de Cart. en 349, défend de rebattizer ceux qui l'ont eſté & ont confeſſé la Trinité & la reſurrection de J.C, *p.* 614. Tout le monde a naturellement horreur de la rebaptization, *p.* 610. Les Donat. rebattizeot, ſur quels prineipes &c. *p.* 78-83, rebattizeot ceux meſmes qu'ils avoient battizez &c. *p.* 137. Superſtition & innovation des Eunomiens dans le batteſme, *p.* 425.

Bancale, paroice d'Alex. dont Atius eſtoit Curé, *p.* 218. 237. 241.

Bazare ou Vaſare ville de la Byzacene, *p.* 190.

Benevent, ville d'Afr. *p.* 708. 1.

Benigne Ev. d'Heraclée en Macedoine, aſſiſte au V. Coocile, *p.* 268.

Berée ville de Syrie, l'Egliſe y ſouffre beaucoup ſous Valens, *p.* 569. 570. La generoſité du Conſeil de cette ville parut beaucoup ſous Julien, *p.* 570.

Berenice, ſiege epiſcopale de la Libye, *p.* 647.

Beryte, ville de la Phenicie, *p.* 251.

Betauſe. V. Imbetauſe.

Bizye, ville de la Threce, *p.* 554.

La *Bithynie*, infeſtée par les Ariens, *p.* 525, & les Macedoniens, *p.* 528.

Beſſete, ville de la Numidie, *p.* 189

Boire : les anciens faiſoient communément chauſer l'eau pour boire, *p.* 134.

Boniface, ſecond Ev. Donat. à Rome, *p.* 87.

Boniface Comte d'Afr. en 417, *p.* 191.

Bonoſe Eveſque de Naïſſe en l'an 381, & ſes *Bonoſiaques*, heretiques Photiniens, *p.* 355.

Bonuſte, ville de la Proconſulaire, *p.* 190.

Borée, ſiege epiſcopal de la Libye, *p.* 647.

Boſe ou Voſe ville de la Proconſulaire, *p.* 190.

Boſphore ancien & celebre Ev. de Colonie en Capp. en 379, *p.* 616.

Boſtre Eccleſiaſtique de Cart. taſche en vain de s'en faire elire Eveſque en 311, *p.* 12, excite un ſchiſme contre Cecilien, *p.* 13.

Boſtre, ville de la Syrie, *p.* 640.

Les *Bourguignons* reçoivent l'Arianiſme des Gots, *p.* 608.

S. Bretanion Ev. de la Scythie, ſoutient la foy en l'an 368 contre l'Empereur Valens, *p.* 550 551.

Brunon Cardinal Ev. de Segni au XI. ou XII. ſiecle, auteur, dit on, de 145 homelies attribuées à Euſebe d'Emeſe, *p.* 315.

Bucoles : lieu de la ſepulture de *S.* Marc & des Eveſques d'Alex. *p.* 217.

C

Cabarſuſſe ou Cebarſuſe ville de la Byzacene, *p.* 163. 723.

Cæcilianus. V. Alphins.

Cæcilius. V. Lactance.

Cailleri, ville de Sardaigne, *p.* 708.

Caius. V. Carus

Caius Diacre d'Alex. ſectateur d'Arius, eſt excommunié avec luy, *p.* 246, ſigne ſa lettre à *S.* Alexandre, *p.* 256.

Caius de Thmuis aſſiſte au Concile de Nicée, *p.* 639.

Caius Ev. d'Illyrie, va au C. de Rimini en 359, *p.* 447, y propoſe la troiſieme confeſſion de Sirmich, *p.* 448, y eſt depoſé, *p.* 450, puis rétabli, *p.* 454. 456, & deputé à Conſtance, *p.* 459. Les Semiariens depoſez à CP. en 360, écrivent contre luy, *p.* 495, demandent en 366 aux Occidentaux, qu'il ſoit tenu pour excommunié, *p.* 541, ſe plaint des Eccleſiaſtiques de Sirmich, *p.* 546, eſt enfin excommunié par l'Italie, l'Eſpagne, & les Gaules, *p.* 552.

Calate, ville de Scythie, *p.* 551.

Calcide ville de Syrie ; l'Egliſe y ſouffre beaucoup ſous Valens, *p.* 569. 570.

Calices : les Donat. briſent ceux des Cat. &c. *p.* 134.

Calide Maire d'Aptunge en 314, *p.* 44.

Calipode pretendu Ev. Donat. de Bazare en 411, *p.* 190.

Callicrate greffier, écrit la diſpute de Baſile contre Photin en 351, *p.* 353.

Callicrate Ev. Macedonien de Claudiople, adreſſe une requeſte à Jovien, *p.* 529.

Callinique Ev. Melecien de Peluſe, perſevere dans le ſchiſme aprés le C. de Nicée, *p.* 234.

Calomniateurs : le C. d'Arles en 314, ne les admet à la communion qu'à la mort, *p.* 49.

Candide Ev. Donat. de Villerege, ſe réunit à l'Egliſe p.e. en 348, *p.* 121.

Candide Ev. Eunomien, envnyé vers 363 en Lydie & en Innie, *p.* 508.

Candide Ev. d'Abbir-Germanicie en 419, *p.* 722.

Capiton Ev. Donatiſte, preſente en 313 la requeſte contre Cecilien, *p.* 24, eſtoit app. à Treves en 315 par ordre de Conſtantin, *p.* 55, qui le renvnie en Afr. *p.* 56.

Capiton Ev. de Sicille, aſſiſte au C. de Nicée *p.* 644.

La *Cappadoce* n'a eſté diviſée en deux prnvinces que vers l'an 370, *p.* 200. 201.

Cares Pr. de la Mareote, eſt excommnnié, avec Arius, *p.* 246, dont il ſigne la lettre à *S.* Alexandre, *p.* 256.

Cariſe. V Donat.

La *Carophrygie*, p.e. plutoſt le vray nom d'un pays, qu'une confuſion de ceux de Carie & de Phrygie, *p.* 795.

Caroſe Eccl. de Cirthe en 303, indique les Lecteurs gardiens des Ecritures, *p.* 7.

Caroſe fille de Valens, apprend les belles lettres ſous un Novatien, *p.* 538.

Carpone Curé d'Alexcommnnié avec Arius, *p.* 218. 221. 245, le ſuit dans la Pal. *p.* 249, ſigne ſa lettre à *S.* Alexandre, *p.* 256.

Cartere Ev. d'Antarade, perſecuté par les Ariens vers 340, *p.* 308.

Cartere chef des Macedoniens, *p.* 632.

Carthage : ſes Eveſques eſtoient tnujonrs chefs de la Proconſulaire, *p.* 256. Les Donat. y ſurment leur ſchiſme en 311, *p.* 14-21, y tiennent un Concile vers 330. *p* 81. Les Cit. y en tiennent un general en 348, *p.* 124.

Carus, Caius, ou Garus, chef d'une ſecte Donatiſte, *p.* 151, non Ev. de Cart. entre Donat & Parmenien, *p.* 713.

S. Caſſien Eveſque d'Autun, ſucceſſeur de S. Retice, *p.* 28.

Caſſien Diacre ſous *S.* Miltiade Pape, *p.* 37.

Caſſien Ev. Donat. ſigne en 362 la requeſte adreſſée à Julien, *p.* 131.

Caſtabales, ville de la Cilicie, *p.* 493. 640.

Cataphrone Prefet d'Egypte, amene en 356 George Ev. Arien à Alex. *p.* 394.

Catecumene : le C. d'Arles veut qu'on faſſe les malades catecumenes &c. *p* 51.

Cathire ou Domne Ev. du Boſphore, aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 647.

Catholique : comment les Rogatiſtes appliquoient ce nom à leur petit nombre, *p.* 151.

Catulin Eccl. de Cirthe, eſt fait priſonnier le 6 may 303, pour ne vouloir pas nnmmer les Lecteurs, *p.* 6.

Caunes ville de Lydie, *p.* 469.

Cebarſuſe. V. Carbarſuſſe.

Cecilianiſtes : nom que les Donat. donnnient aux Cat. *p.* 72.

Cecilien Archidiacre de Cart. reprend Lucille dame de qualité, d'une ſuperſtitinn *p* 13, eſt fait

Eveſque de Cart. en 311 au pluſtoſt, p.12. veut faire reſtituer les biens de l'Egliſe, p. 13. Lucille, Boſtre & Celeſe forment un ſchiſme contre luy, *Ibid.* Il refuſe de ſe preſenter dans un C. d'Eveſques ſchiſmatiques qui le depoſent, p.15-18. C'eſt l'origine & le pretexte du ſchiſme des Donat. p.1. Conſtantin luy écrit en 313 contre les ſchiſmatiques &c. p. 22, qui preſentent une requeſte contre luy. p. 24.25: Il comparoiſt au C. de Rome, & y eſt abſous, p. 32.34, à celui d'Arles en 314, qui juge en ſa faveur, p.47.48.708.1, ne ſe trouva pas à Rome au temps que Conſtantin luy avoit marqué, p.56.57, eſt retenu à Breſſe par ce Prince, qui juge pour luy, p 59.60, aſſiſte au C. de Nicée en 325 &c. p.104 638, dont il eſt, dit-on chargé de publier les decrets en Afr. p.686. S. Athanaſe luy rend un témoignage fort avantageux, p.105.638. On ne ſçait point le temps de ſa mort, p.105.

Cecrops Arien, ſuccede à Amphion Ev. de Nic. p.269, aſſiſte en l'an 351 au C. de Sirmich contre Photin &c. p.351. Georga de Laodicée luy écrit contre les Anoméens, p.430. Conſtance luy renvoie, dit-on, le jugement d'Aece &c. p.436. Il perit dans la tremblement de 358, p.440.

Celeſe taſche en vain de ſe faire elire Ev. de Carthage en 311, p.12, excite un ſchiſme contre Cecilien, p.13.

Domitius *Celſus* Vic. d'Afr. en 315, p.55: les Prelets luy écrivent ſur les Donatiſtes, p. 56. Conſtantio luy écrit auſſi ſur le meſme ſujet, p.57.58.

Centumcelles, villa ſur la mer de Toſcane, auj. Civita-Vecchia, p.380.

Cereal aſſiſte à la diſpute de Baſile contre Photio en 351, p.353.

Ceſaire pere d'Eudoxe, & preteodu Martyr, p.423.

Ceſaire Preſat vers 396, fait tranſporter & garder le corps d'Eunome, p.521.

S. *Ceſaire* d'Arles, p.e. auteur de quelques homelies attribuées à Euſebe d'Emeſe, p.315.

Ceſarée metropole de la Paleſtine, p.312: la C. de Nicée conſerve les droits de metropolitain à l'Ev. de Ceſ. nonobſtaot les privilages de l'Egliſe de Jeruſ. p.630.

Ceſarée metropole de la Cappadoce, p. 311; ſes Eveſques ordonnent, dit-on, ceux d'Armenie, p.641.

La *Ceſarée* egliſe principale d'Alex. p.237: On y fait l'office avant ſa conſecration, p. 215 237.

Chreſme : on en oignoit les Fideles, p.84. Un C. de Cart. avant 390, en reſerve la conſecration aux Ev. p.156; ce qui y eſt confirmé dans un autre Concile en 390. p.157.

Chreſt ou Creſcen: Eveſque de Syracuſes, aſſiſte au Concile d'Arles en 314, p.47.708.1. où il avoit eſté mandé par Conſtantin, p. 706.

Chreſt aſt fait Ev. de Nicée en 325, au lieu de Theognis, p.267, & depoſſedé par Theognis en 328 on 329, p.269.

Chriſtodule Diacre, pera de S. Parthene, p.388.

La *Cilicie* n'a eſté diviſée en deux provinces qne vers 370, p.200.201.

Cinne, ville de la Galacie, p.200.

Les *Circoncellions* : ce que c'eſtoit ; leur origine, leur fureur &c. p.88-98. La réunion de pluſieurs Donat. à l'Egliſe les irrite vers 400, p.187. Ils continuoient leurs plus grands excés du temps de S. Pierre Chryſologua, p.192.

Cirthe, ville capitale de la Numidie : On y tient on C. en 305 &c. p. 7. Conſtantin la rebaſtit & la nomme Conſtantine &c. p 22, y baſtit deux egliſes pour les Cat. &c. p.105. 106. Il n'y avoit app. point d'Ev. Cat. en 320, p.105.

Civita-Vecchia, autrefois Centumcelles, p. 380.

Clarence Ev. Donat. en 398, p.185.

Claude Ev. de la Mareha d'Ancone, aſſiſte au C. de Rimini &c. p.459.

Les *Claudianiſtes* ſecte des Donat. p.151, ſont receus à la communion par Primien, p.151.160.

Claudien Preſtre, legat de S. Silveſtre au C. d'Arles en 314, p.47.

Claudien Ev. Donat. à Rome, p.88: Gratien ordonne en 378 de l'en chaſſer, p.154.155.

Claudiople, ville de la Bithynie, p 529.

Cleopatre Reine d'Egypte, y avoit baſti un temple de Saturne, p.210.

Cleopatre Ev. Arien, depoſé dans le Concile d'Illyrie en 375. p.594.

Coddeon Lecteur de Cirthe an 303. p.7.

Cœlius. V. Lactance.

Colchoſtre, p.e. Colonia Londioenſium, p. 708.1.

Colluthe Curé d'Alex. y forme une ſecte &c. p.918, éteinta par le C. d'Alex. aſſemblé par Oſius, p.231.

Cologne, metropole de la Gaule ſuperieure, p. 26, a eu le meſme Eveſque que Treves & Liege, p.701 702.

Colonie, ville de la petite Armenie, p.601.

Colonie, ville da la Cappadoce, p.616.

Conciles : ceux da Nicée & d'Antioche ordonnent qu'on an tienne deux provinciaux tous les ans, p.320.669. Celui de Nicée permet à un Concile d'examiner ce qui a eſté determiné par un precedeot, p.674. On fait la feſte du C. de Nicée, p.687.

Conciles Catholiques dont il eſt traité en ce voulume: à Rome en 313, contre les Donatiſtes, p 313; à Arles en 314, contre les meſmes, p. 45. 706.707; à Ancyre & à Neocefarée vers 315, p.198-200; deux à Alex. contre Arius & ſur la Paſque,

Paſque, *p* 220.229: à Nicée en 325, 634. *&c*; un à Rome, dit-on, pour confirmer celui de Nicée, *p.*686; à Rome en 341. ſous S. Jule, *p.* 306.310.322. Autorité des Canons du C. d'Ant. en 345, *p.* 321, à Milan en 345 *p.*332; à Cologne en 346, ſort incertain, *p.*332. 761.764; à Sardique en 347, *p.*333; à Cordoue contre le conciliabule de Philippople, *p.* 336; à Milan contre Photin, *p.* 340; à Carthage en 349, *p.* 124; à Sirmich en 349 contre Photin, *p.*347; à Rimini en 359; catholique en ſon commencement, *p.* 448-452. Il s'en tient un grand nombre ſous Julien, *p.*525; à Tyanes en 367, *p.* 547; à Rome en 369, *p.* 552; en Illyrie en 375, *p.*593; à Laodicée en Phrygie avant 381, *p.*597; à Conſtantinople en 383, *p.*624; à Carthage en 390, *p.*155-160.

Conciles des Donatiſtes: Concile de Traditeurs à Cirthe en 305, *p.*7: fautes de S. Optat ſur ce Concile, *p.*698.2; à Carthage en 312, origine du ſchiſme, *p.* 13-21: vers 330 ſur le batteſme, *p.*81; contre Ticone vers 370, *p.*147; deux contre Primien à Cart & à Cabarſuſſe, *p.* 162.163; à Bigai en 394 pour Primien, *p.*165.

Conciles des Ariens, Semiariens, & Macedoniens; en Bithynie, *p.* 258; & en Paleſtine pour Arius; *p.*260, à Ant. contre S. Euſtathe en 331, *p.*274: à Ceſ. en Pal. en 334; à Tyr & à Jeruſ. en 335 *p.*283: à CP. en 336 contre Marcel d'Ancyre, *p* 290.293; à Antioche en 341, pour la dedicace de l'egliſe, *p.* 311, à Philippopie en 347, *p.*331. 334; à Sirmich en 351, contre Photin, *p.*351; à Arles en 353, *p.*358: à Milan en 355, *p.*362; à Antioche en 356, *p.* 394; à Sirmich en 357, *p.*418; à Antioche aprés l'intruſion d'Eudoxe, *p.*429; à Ancyre en 358; contre les Anoméens, *p* 430; à Rimini, à Seleucie en Iſaurie, & à Nicée en Thrace l'an 359, *p.* 453 466. *&c*: à CP. en 360, *p.* 487; à Antioche en 361, *p.*517.519: à Zeles dans le Pont, *p.*527; à Lampſaque en 365 *p.*533; à Nicomedie en 366. *p* 536: à Antioche dans la Carie en 367, *p.*548; à Ancyre en 375, *p.*599; à Cyzie en 376, *p.*601. Liſte de tous leurs formulaires, *p.*521.

Les *Confeſſeurs*: le C d'Arles en 314, leur défend de donner des lettres de recommandation, *p.*52.

La *Confirmation*: les Novatiens ne la donnoient point, *p* 678.

Conſtance de Faenza, aſſiſte en 313 au C. de Rome, *p.*32.

L'Empereur *Conſtance* devient maiſtre de l'Orient en 337, *p.* 299.300. Idée que les Saints ont eu de ſa foy & de ſa religion, *p.* 300. Son engagement dans l'Arianiſme, *p.*300.301, dont il eſt regardé comme l'unique appui, *p.*311 Idée generale de la perſecution qu'il fit aux Cat. *p.* 366-380. Il rappelle S. Athanaſe en 338, *p.*303, punit la ville de CP. pour le maſſacre d'Hermogene arrivé en 342, *p.* 324, fait chaſſer S. Paul & mettre Macedone en ſa place, *p.* 325, fait elire en 348 Leonce Ev. d'Ant. au lieu d'Eſtienoe, *p.*341, eſt forcé de rappeller S. Athanaſe en 348 *&c.* *p.*345, recommence la perſecution en 350 *p.*348, apprend l'apparition de la Croix à Jeruſalem en 351, *p.* 349, demeure paiſible poſſeſſeur de tout l'Empire en 353, *p.*357. va à Arles où il fait de grandes maux à l'Egliſe, *p.* 357. 358, bannit S. Paulin de Treves, *p.*360, fait en 355 un edit impie à Milan *&c.* *p.*362; fait en vain tenter Libere, *p.*380, le fait amener à Milan *p.*384, l'envoie en exil *&c.* *p.* 386; oblige Oſius de le venir trouver à Sirmich en 356, *p.* 393; bannit Saint Hilaire & fait de grands maux à Toulouſe, *p.* 395.396, ordonne qu'on abate les egliſes des Cat *p* 398, entre à Rome en triomphe le 28 d'avril 357, *p.*414, y eſt raillé par le peuple dans les ſpectacles, *p.*415, delibere ſur le rappel de Libere, *p* 415. 416; peut avoir eſté preſent au C. de Sirmich en 357 *&c.* *p.* 418, où il fait venir Libere, *p.*421: & reçoit les deputez du C. de Ancyre en 358 *&c.* *p.*432, fait enfermer à Rome S. Euſebe Pr. *&c.* *p.*438: veut aſſembler un Concile œcumenique à Nicomedie, puis à Nicée *&c.* *p.*439.443, fait ligner un troiſieme ou quatrieme formulaire à Sirmich, *p.* 444; convoque deux Conciles à Rimini & à Seleucie, *p.*446, écrit au premier, *p.*447, qu'il veut laiſſer en ne répondant point à ſes deputez, *p.*451, qu'il fait enfin ceder à ſes volontez, *p.*454-456, eſt prevenu pour les purs Ariens du C. de Seleucie, *p.* 478. 479; oblige Eudoxe de deſavouer ſa doctrine, *p.* 480; fait ſigner le formulaire de Rimini aux deputez de Seleucie, *p.* 486. 487; bannit Aece en 360, *p.*480.491; fait de grands preſens à l'egliſe de Sainte Sophie, *p.* 496; conſent à l'ordination d'Eunome *&c.* *p.*498 499, qu'il fait depoſer en 361, *p.*504; aſſemble un C. à Ant. en 361, *p.*517, bannit S. Melece qui y avoit eſté elu Eveſque *&c.* *p* 518; meurt batizé par Euzoïus, *p* 520.

Conſtancie metropole de l'iſle de Cypre, *p* 593.

Conſtancie ſœur du grand Conſtantin, favoriſe l'Arianiſme, *p* 252. 253. 659, trompée par Arius ou Euſebe, *p.*256, par le moyen d'un Pr. Arien qu'elle recommande en mourant à Conſtantio, *p.*271.746 1.

L'Emp. *Conſtant* diſtribuë des anmoſnes en Aſr. travaille à la réunion des Donat. *p.*109-111, dont il bannit les principaux chefs, *p* 63, éteint preſque entierement leur ſchiſme en 348 ou 349, *p.*118. 121, demeure ferme dans la foy Catholique, *p.*302, ne ſe laiſſe pas ſurprendre par les deputez que les Euſebiens luy envoyerent en 342 *p.* 326.327, demande à Conſtance un C.

œcumenique,p.332, & le rappel de S. Athanaſe &c. p.345, meurt en 350, p.348.

L'Empereur *Conſtantin* le grand, fait des aumoſnes en Afrique, écrit à Cecilien contre les Donat. &c. p. 22, fait aſſembler un C. à Rome en 313, p.24-25, fait examiner l'an 314 en Afr. l'affaire de Felix d'Aptonge, p. 39-44; convoque un nouveau Concile à Arles, p. 45, auquel il n'aſſiſte point, p.708.2, reçoit l'appel que les Donat. en interjettent à lui, &c. p. 53-55, donne des gardes à quelques uns d'eux aprés le ſuite des autres p. 57, écrit à Celſe Vic. d'Aſr. ſur leur ſujet, p. 57.58, retient Donat & Cecilien dans les Gaules, p.59, juge en faveur de Cecilien en 316 à Milan, p 60, rappelle en 321 les Donat. de leur exil, p. 102. Lactance luy adreſſe ſes Inſtitutions vers l'an 321, p.208. Il fait baſtir à Cirthe une egliſe pour les Catholiques; les Donat. s'en emparent, p.105, en fait baſtir une autre pour les Cat. p.106; prend le titre de Victorieux en 323, aprés la défaite de ſes ennemis, p.721 1. L'Arianiſme l'empeſche de travailler à l'extinction du ſchiſme des Donat. p. 104. Il écrit à S. Alexandre & à Arius &c. p. 227, envoie Oſius à Alex, pour étouſer cette hereſie naiſſante, p.229, mepriſe les iojures faites par les ſchiſmetiques à ſes ſtatuës, p.662, écrit contre Arius qui taſche en vain de le ſurprendre dans un entretien en 324, p.264.265; convoque le grand C. de Nicée, p.634, veut y eſtre preſent, p.649 651, y laiſſe une liberté entiere aux Prelats, p.652 en reçoit le ſymbole comme un ouvrage du Ciel, p. 659, ſe raille de la dureté des Novatiens, p 678, s'y laiſſe ſurprendre par Euſebe de Nicomedie, p.660; refuſe d'écouter les plaintes des Eveſques, & brule leurs requeſtes, p.681, écrit deux lettres ſur les deciſions du Concile, p. 683, fait un feſtin aux Eveſques du Concile, & un diſcours pour leur dire adieu, p. 685; donne le nom de Porphyriene aux Ariens, p 661; écrit à l'Egliſe de Nic. & à Theodote de Laodicée ſur le depoſition & l'exile d'Euſebe & de Theognis, p.266.268, rappelle Arius d'exil en 330, p.272, propoſe George & Euphrone pour le ſiege d'Ant. en 331, p.277. 278; reçoit le juſtification de S. Athanaſe, p.280, l'oblige de ſe trouver au Concile de Tyr en 335, p.283; aſſemble un C. à Jeruſ. pour le dedicace d'une egliſe &c. p.284, y envoie Arius pour eſtre receu à la communion de l'Egliſe, p. 287; mande à CP. les adverſaires de S. Athanaſe, p 289, qu'il benoit dans les Gaules, p.290; convoque un C. à CP. en 336, p.293, y fait venir Arius, p.294, le veut faire recevoir dans l'Egliſe, p.295, ſe faſche contre Saint Alexandre qui le refuſe, p.296, reconoiſt la vengeance de Dieu ſur Arius, mais non l'innocence des Saints, p 298, bannit S. Paul de CP. auſſi-toſt aprés ſon election, p.299; donne à S. Perthene permiſſion d'abatre les temples à Lampſaque, & d'y baſtir une egliſe, p.390; donne à S. Macaire de Jeruſ. des vétemens precieux pour l'egliſe &c. p.405; meurt en 337, p.299, laiſſant ſon teſtamment à un Pr. Arien &c. p.300. Macedone tranſporte ſon corps de l'egliſe des Apoſtres en celle de S. Acace Martyr, p.402.

Conſtantine. V. Cirthe.

Conſtantinople : il ſemble qu'il y euſt des pereices du temps de S. Gregoire de Nazianze, p.238.

Conſubſtantiel; terme rejetté par le C. d'Ant. dans le ſene de Paul de Samoſatee, p.43e, eſt établi dans le C. de Nicée &c. p.696.

Les *Coreveſques*, nommez quelquefois Viſiteurs, p.492, faiſoient des Lecteurs, des Soudiacres, & des Exorciſtes &c. p.318.

Corniaſpe, ville de la Cappadoce, p.501.

Creſcens. V. Chreſt.

Creſcens écrit, dit-on, ſur la Paſque contre S. Alexandre d'Alex. p.e17.

Creſens Ev. d'Aſr. ſigne en 358 à Sirmich les anethematiſmes do C d'Ancyre, p.432.

Creſcens grammairien Donat. écrit contre S. Auguſtin, p.188.

Criſpe Ceſar eſt inſtruit par Lacteoce, p.206.

Criſpin diſciple & hiſtorien de S. Parthene Ev. de Lampſaque &c. p.388.

Criſpin Pr. Arien d'Ant. recherche vers 38e la communion des Eunomiens, p.619.

Criſpin Ev. Donat. de Calame en 398, p.185. rebattize par force prée de 80 payſans auprés d'Hippone, p 186, uſe de violence contre S. Poſſide, p.187.

Croix : on ſe ſignoit aprés la lecture des livres ſaints, p 84. Apparition da la Croix à Jeroſ. en 351, p.349.

Cufra, ville de la Byzacene, p.189.

Curciens, Ariens ainſi nommez à cauſe d'un Curce, p.631.

Curcore juge à Bari eo 1c87, p.690.

Curez : ce qu'on trouve de leur origine dans les villes & à la campagne, p. e37; ceux de la campagne donnoient des lettres de paix, p.318: Deux Curez excommunient un Diacre & un Soudiacre, p.75.

Cymace de Palte, & *Cymace* d'Arade en Syrie, perſecutez par les Ariens vers 340 &c. p. 308.

Cynege Preſet du Pret. eo 384, p.629.

Cynne V. Cinne.

Cynon Ev. d'Egypte, aſſiſte au C. de Nicée, p.639.

Cynople, ville d'Egypte, p 2e5, dans l'Arcadie & dans la ſeconde Egypte, p 639.

Cyprien Ev. Donat. de Toburſicubure, eſt depoſé &c. p.77.186,

Cyr, ville de Syrie, p 640.

Cyriaque Diacre, legat de S. Silveſtre au C. d'Arles an 314, *p.*47.

S. *Cyriaque* on *Cyrille* Ev. de Paphos, aſſiſte au C. de Nicée, *p.*643.

Cyrille Ev. dans la petite Armenie vers 366, *p.*541.

S. *Cyrille* eſt fait Ev. de Jeruſ. en 350 ou 351, *p.*281.340, mande à Conſtance l'apparition de la Croix, *p.*349; eſt dapoſé & chaſſé par Acace de Ceſ. en 358 &c. *p.*424, ſe retire chez Baſile d'Ancyre, *p.*425; aſſiſte au C. de Seleucie en 359, *p.*467, où il accuſe Acace &c. *p.*468, & eſt auſſi accuſé, *p.*470, eſt rétabli par ce Concile, *p.* 476. 477. Les Acaciens le calomnient auprés de Conſtance, *p.*479, eſt depoſé par le C. de CP. an 360, *p.*494; rentre en poſſeſſion de ſon Egliſe ſous Julien, *p.*524; eſt p.e. nommé dans la lettre de Libere en 366, *p.*541; fait Philumene, puis Gelaſe ſon neveu, Ev. de Ceſ. en Pal. *p.*579. Son Egliſe eſtoit gouvernée en 376 par un Hilarien uni aux Ariens, *p.*578. Il eſtoit rétabli ſur ſon ſiege an 379, *p.*613.

Cyrille le vieux, eſt fait Ev. de Ceſ. en Pal. par les Ariens, *p.*579.

Cyrion de Boſtres, aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 640.

Cyrion Ev. de Dolique, aſſiſte en 360 au C. de CP. *p.*488.

Cyrus Ev. de Berée, perſecuté par les Ariens vers 340 &c. *p.*308.

Cyzic, ville l'Hellaſpont, *p.* 504. Le peuple s'y ſouleve contre les blaſphemes d'Eunome, *p.*503. Il y avoit beaucoup de Macedoniens, *p.*528. 536.

D

Dacidize, havre ſur la coſte de la Bithynie, *p.*533.

Dacien aſſiſte an 351, à la diſpute de Baſile contre Photin, *p.*353.

Dacore, terre plutoſt que village d'Eunome, *p.*502.

Damaſe Diacre de Libere l'accompagne en 355, allant à ſon exil, *p.*386. On n'a point de preuves qu'il ait communiqué avec l'Antipape Felix, *p.*768.784; eſtoit, dit-on, Pr. & grand Vicaire de Libere en 359 ou 360, *p.*465; luy ſuccede an 366, *p.*545; tient un Concile à Rome en 366 &c. *p.*552; eſt marqué en 380 par Theodoſe comme le centre de la communion Catholique *p.*617; on luy fait ordonner S. Gaudence, *p.*785. Il ne trouvoit pas de plaiſir à lire les lettres de Laſtance, *p.*212.

Daphne Ev. de Vaiſon aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.*708'1.

Daque de Berenice, Arien, aſſiſte au C. de Nicée, *p* 647.

Dative Ev. Donat, à Nova-petra dans la Numidie, *p.*114.

S. *Delphin* Ev. de Bordeaux: S. Ambroiſe luy écrit, *p.*428.

Demetre Pr. Donat. ſeparé de la communion par Primien, *p* 161.

Demetrien diſciple de Laſtance, *p.*204, qui le porta à mepriſer la proſperité du ſiecle, *p.*206; paroiſt avoir eu quelque emploi dans la monde, *p.*207. Laſtance luy adreſſe deux livres de ſes lettres, *p.*212.

Demophile Ev. de Berée, porte en 345, aux Occidentaux, un nouveau ſymbole des Euſebiens, *p.*331, aſſiſte en 351 au C. de Sirmich contre Photin, *p.*351; propoſa la troiſieme confeſſion de Sirmich au C. de Rimini en 359, *p.* 447.444.782.2, où il eſt, dit-on, dapoſé, *p.* 450.782 783. Aece le fait compagnon de ſes blaſphemes, *p.*434. Il aſſiſta au C. de CP. an 360, *p.*488; ſe fait Ev. de CP. en 370 &c. *p.* 536 793.794; met un Eveſque à Cyzic, *p.* 557; eſt chaſſé de CP. en 380 &c. *p.*618, demeure toujours aux environs, *p.*800 2, s'y trouva à la Conference de 383, *p.* 625, meurt en 386, *p.*630.

Demoſthene Vic. du Pont, chaſſe S. Gregoire, de Nyſſe vers 375. *p.*570, perſecute la Capp. & les provinces voiſines, *p.*598-601.

L'egliſe de *Denys*, paroiſe d'Alex. *p.*237.

Denys Comte, maltraite fort *S.* Athanaſe au C. de Tyr an 335, *p.*283.

S. *Denys* Ev. de Milan eſt banni en 355, & meurt dans ſon exil, *p.*363.365, *p.e.* avant le C. de Seleuce en 359, *p.*467.

Denys Ev. de Dioſpolis, & Conf. *p.*578.

Denys Abbé de Rhinocorure an Egypte, *p.* 590.

Deo gratias, ſalutation de moines, *p.*85.

Deo laudes, ſignal des Circoncellions, *p.* 92.

Deutere Ev. de Macriane, *p.* 710. 2, eſt mis par force en penitence par les Donat. *p.*139.

Dianée de Ceſ. en Capp. aſſiſta au C. d'Ant. en 341, *p.*311, ſurquoi on ne peut au plus que diminuer ſa faute, *p.*322; s'excuſa avec les Euſebiens de n'avoir point eſté au C. de Rome, *ibid.* ſigna le formulaire de Rimini, *p.*500.

Diaconiſſes: Il eſt difficile de comprendre l'addition du 19e Canon de Nicée qui les regarde, *p.*819. 820.

Les *Diacres* avoient des Clercs inferieurs ſoumis à leur conduite &c. *p.*19. Le C. d'Ant en 341, leur donne vuë ſur l'adminiſtration des biens de l'Egliſe, *p.*320.321. Des Diacres ſignent pour leurs Eveſques dans le Concile de Seleucie, *p.*473. Les C. de Carthage en 349 & 390, leur donnent trois Eveſques pour juges, *p.* 127. 159, les obligent à la continence, *p.*156 157. Le C. d'Arles leur défend d'offrir le ſacrifice, *p.* 52; celui de Nicée de quitter leur Egliſe, *p.*672.673, de donner l'Euchariſtie aux Preſtres, de s'aſſeoir avec eux &c, *p.*673.

Dicaiſe de Tabie en Gelecie, aſſiſte anx C.de Neoceſarée & de Nicée, *p.*200.642.

Didier de Campanie . le conciliebule de Philippople en 347, luy adreſſe ſa lettre, *p.*334.

Didyme écrit contre Eunome, *p.*513.

Die, ville de Daufiné &re *p.*644.

Dieu n'eſt pas moine juſte que petient, premier fondement de le religion, *p.*210.

Digne, ville de Provence, *p* 644.645.

Digne Eveſque Donatiſte, preſente en 313 la requeſte contre Cecilien, *p.*24.

Le *Dimanche* : le Concile de Nicée ordonne qu'on y prie debout, *p.*673.

Dioceſarée, ville de Pal. rnioée en 352 pour une revolte des Juiſe, *p* 586.

Diodore Ev. d'Aſie, perſecuté par les Ariens vere 340, *p.*308, baoni vere 347, *p.*339.

Diodore laïque, ſoûtient & anime les Cath. d'Ant. &c. *p.*343, oblige Lennce de depoſer Aece vere 350, *p.*407; continuë eſtant Preſtre à ſoûtenir l'Egliſe contre Velene, *p.*565, eſt benni & perſecuté à mort, *p.*569; eſt fait Ev. de Tarſe en 379, *p.*592.613.

Diogene Pr. d'Alex, maltreité par Baſile d'Ancyre, *p.*436.492.

Dionyſiople, ville de la *Scythie*, *p.*551.

Dioſcore Ev. d'Hermopole la petite, eprés 391, *p.*588.

Dioſpolis ou Lydde, ville de la Pal. *p.*251.

Dioſponte, ville de la greode Armenie, *p.* 642.

Diſpute : moyen peu propre pour ramener à la verité, *p.* 219: C'eſt y triompher que de ceder à le verité, *p.*70.

L'egliſe de *Dizye* paroice d'Alex. *p.*237.

Doares bourg, ſiege epiſcopal en la ſecoode Capp *p.*601.

Dolique, ville de Syrie, *p.*640.

Albia *Dominica* femme de Valens, l'engege dane l'Arianiſme, *p.*532, l'y fait battiier par Eudoxe, *p.*550.

Dominique Ev. de Bulle-royale en 411, *p.*157.

Dominique Ev. de Cart. vere 595 &c. *p.*193.

Domitien Preſet tué par Gallue en 354 *p.*409.

Domitius. V. Celſus.

Domne ou Cathire Ev. du Boſphore, aſſiſte au C. de Nicée, *p* 645.

S. *Domnin* preſche la foy à Digne, app. aprée 350, *ibid.*

Domnin de Marcienopla obtient le reppel d'Eunome vere 368, *p.*509.551.

Domnion Ev. de Syeme, perſecuté par les Ariens vers 340, *p.*308.

Urbain *Donat*, nommé auſſi Cariſe, donne ſa maiſon pour le C. de Cirthe en 305, *p.*7.

Donat Ev. de Maſcule, & *Donat* de Calame, Traditeure, aſſiſtent eu C. de Cirthe &c. *p.* 8.

Donat Conf. en Bithynie, y ſouffre en 305 de cruele tourmens, & une priſon de ſix a os *p.*209.210.

Donat des Caſes-noires en Numidie, forme un ſchiſme contre Menſurius Ev. de Cart. *p.*4, ſurquoi S. Auguſtin le confond quelquefoie evec Secood de Tigiſe, *p.*698; ordonne Mejorin cootre Cecilien, *p.*20, l'eccuſe dane le C. de Rome en 313, *p.*32, s'en retire faute de témoins, *p.*33, y eſt condanné, *p.*34, n'a pas app. donné le nom eux Donatiſtes, *p.*64.

Donat p.e. fait en 313 Ev. de Cart. pour les Donet, & leur donner ſon oom, *ib.* Se venité, & ſa reputation parmi eux, *p.*65-68. Conſtantin le retient dane les Genlee poor attendre ſon jugement en 316 &c. *p.*59, le condaone à mort, & change cette punition &c, *p.*62. Les Ariene luy écrivent de Philippople en 347 &c. *p.*108. 334. Il refuſa inſolemment les aumoſnes de Conſtant en 348, *p.*111, eſt banni vere le meſme temps, *p.*119, vivoit encore en 355, *p.*64. On n'en entend plus parler, *p.*123.

Donat de Bagei ſuſcite les Circoncellions contre lee officiere de l'Empereur en l'an 348, & eſt tué dane cette rebellioo &c. *p.*111-115: ſon nom s'eſt app. gliſſé dans les martyrologes, *p.*711-713.

Donat Proc. reçoit des ordres contre Olympe d'Enoe vere 340, *p.*309.

Donat da Macomade ſe réunit à l'Egliſe vers 348, *p.*120.

S. *Donat* Diaare de Lemelle, & M. eo 362 &c. *p.*135.

Donat. Ev. mie per force en penitence par Felix d'Idicre en 362, *p.*138.

Donat Diacre Donat. de Carthage : Primian le veut chaſſer en 392, *p.*161.

Donat Pr. Donatiſte, veut ſe tuer vers 412. *p.*161.

Donatien Ev. *à Fors Claudii* aſſiſte en 313 an C. de Rome &c. *p.*32.

Les *Donatiſtes*. V. leur titre *p.*1.

S. *Dorothée* Ev. de Tyr ſoue Diocletien, *p.* 589.

Dorothée Pr. accuſe Patrophile de Scythople dans le C. de Seleucie en 359, *p.*468.

S. *Dorothée* Martyr à Alex. p.e. en 375, *p.* 589.

Dorothée Pr. deputé en 375 par S. Baſile &c. *p.*596.

Dorothée Eveſque Arien d'Heraclée, nommé quelqoefoie Theodore, *p.*603, 794. 2, inſtallee Demophile de Berée ſur le ſiege de CP. en 370, *p.*556, met avec luy un Eveſque à Cyzic, *p.*557, ſuccede à Euzoïue d'Ant. eo 376, *p.*603, en tenoit encore les egliſes pour les Ariens en 379, *p.* 613, ſe retire en 381 dens le Thrace, *p.*619, 629, eſt rappellé à CP. par les Ariene en 386, pour y eſtre leur Ev. *p.*631, ce qui cauſe entre

luy & Marin un ſchiſme qui dure 35 ans, p. 803.
Dracence de Pergame eſt depoſé par le C. de CP. en 360, p. 493.
Dracence Ev. d'Hermopole la petite avant 367, p. 588.
Dulcice commis en Afr. pour l'execution des loix contre les Donat. en 419, p. 191.
Dulcide Ev. d'Agen, p. 428.

E

EAUX de Tibille ville de la Numidie, p. 8.
Eboro. V. Hiberne.
Eccleſiaſtiques : les penitens ne pouvoient plus eſtre ordonnez, p. 138. Le C. de Nicée met au meſme rang ceux qui ſont mutilez, & les bigames, p. 668. 675; Innocent I. y joint ceux qui vont à la guerre, plaident &c. aprés leur batteſme, p. 820. Le C. de Nicée depoſe ceux qui ont eſté ordonnez eſtant coupables de crimes, p. 672, défend d'ordonner les neophytes, p. 669. Le C. de Cart. en 349, défend d'ordonner un laïque d'un autre dioceſe ſans l'agrément de ſon Eveſque &c. p. 125. 126. Les Eccleſiaſtiques avoient des marques de leur dignité, p. 317, avoient rang du jour de leur ordination &c. p. 663. 815. Les Conciles d'Arles, de Nicée, & d'Antioche, les obligent de demeurer où ils ont eſté ordonnez &c. p. 52. 318. 672; celui de Cart. défend de les recevoir ailleurs ſans lettres de leur Ev. &c. p. 125. S. Paphnuce empeſche que le C. de Nicée ne leur ordonne de ſe ſeparer de leurs femmes &c. p. 677. Deux C. de Cart. en 390 & auparavant, obligent les Eveſques, les Preſtres, & les Diacres à la continence, p. 156. 157: celui de 349 leur défend la frequentation des femmes, p. 126: celui de Nicée ne leur permet d'avoir chez eux que leurs plus proches parentes, p. 669; celui de Cart. en 349, ordonne qu'ils ne pourront demeurer dans leur degré, & ſe meler d'affaires ſeculieres &c. p. 126. 127: celui d'Ant. leur défend d'aller à la Cour ſans la permiſſion de leurs Ev. &c. p. 319, depoſe pour toujours ceux qui ſont leurs ſonctions, depoſez par leurs Ev. &c. p. 318. Le Concile de Nicée ne leur permet point d'appeller au Pape, p. 675. Conſtantin les exemte des charges publiques, p. 22. 106. Les Coreveſques pouvoient faire des Lecteurs, des Soudiacres, & des Exorciſtes, non des Diacres ni des Preſtres, p. 318. Les Eccl. de Rhinocorure en Egypte, vivoient en commun vers 370, p. 590.
Eddice s'empare de l'Egliſe de Parnaſſe en 375, p. 599, met un uſurpateur en la place de S. Gregoire de Nyſſe en 376, p. 601.
L'*Ecriture* ſainte : le C. de Nicée n'a point app. mis le livre de Judith dans le catalogue des livres Canoniques, p. 676. On liſoit & on expliquoit l'Ecriture le mécredi & le vendredi à Alex. p. 221.
Edeſſe, metropole de l'Oſrhoene, p. 571; pieté genereuſe de ſes habitans, p. 573. 574.
Eges, ville de la Cilicie, p. 627.
L'*Egliſe*: Rien ne ſert que dans l'union avec elle, p. 65. Ses loix ne ſont faites que pour l'utilité des ames, p. 601. Fruits de la paix de l'Egliſe aprés la perſecution de Diocletien, p. 194-196. Conſtance exemte d'impoſts les terres de l'Egliſe en 360, p. 452. 453.
Egliſes : Avec quelle joie on relevoit celles qui avoient eſté abatuës dans la perſecution de Diocletien, p. 196. On a fait quelquefois l'office dans les egliſes avant qu'elles fuſſent conſacrées, p. 215. L'aſſemblée ne ſe tenoit ordinairement que dans une egliſe en chaque ville, p. 237.
Eglon Eveſque de Cynople en Egypte : Saint Alexandre luy écrit contre les Ariens, p. 225.
L'*Egypte* reçoit les ſaints Eveſques de Saint Achillas, p. 213, & de S. Alexandre, p. 215, eſt encore troublée par les Melecieus aprés le C. de Nicée, p. 234, & par les Ariens ſous Valens, p. 582-591. Eloge de l'Egliſe d'Egypte par S. Gregoire de Nazianze, p. 591.
Eleuſe eſt fait Ev. de Cyzic vers 356, p. 397, ſe fait un des chefs des Semiariens, p. 396. 413, abat l'egliſe des Novatiens à Cyzic, p. 401, aſſiſte au C. d'Ancyre en 358, p. 430, qui le depute à Conſtance, p. 431; & à celui de Seleucie en 359, p. 466, où il rejette la confeſſion des Acaciens, p. 475, y eſt deputé à Conſtance, p. 478, à qui il preſente les blaſphemes d'Eudoxe, p. 480, eſt depoſé dans le C. de CP. en 360, p. 493. Macedone luy écrit, p. 495. Il eſt chaſſé & Eunome mis en ſa place, p. 498, rentre en poſſeſſion de ſon Egliſe ſous Julien; p. 526; ſe trouve au C. de Lampſaque en 365, p. 534; cede au C. Arien de Nic. en 366, p. 536; n'eſt point nommé dans la lettre de Libere en 366, p. 541; ſe trouve au C. œcumenique de CP. en 381, p. 622, & à la Conference de 383, p. 625. Ses mœurs eſtoient reglées, p. 527. Theodoret le releve trop, p. 482.
Eleutheropole, ville de la Pal. p. 639.
Elien Proc. d'Afr. en 314, juge l'affaire de Felix d'Aptonge, p. 40, 704, au lieu d'Ælius Paulinus Vic. des Preſets, p. 704.
Elpide Pr. de Rome, envoyé en Orient pour appeller les Euſebiens au C. de Rome en 341, p. 310, eſt retenu par eux audelà du temps marqué &c. p. 312.
Elpide Ev. de Satales, ſigne la lettre des deputez du C. de Seleucie à ceux de Rimini, p. 486, eſt depoſé par le Concile de CP. en 360 &c. p. 494, p. nommé dans la lettre de Libere en 366, p. 541.
Elpide Preſtre, porte en Aſie les lettres de Valentinien & du C. d'Illyrie en 375, p. 594. 595.

envoyé par l'Empereur plutoſt que per le Pape, p. 795.

Elpide eſt fait Ev. de Laodicée entre 381 & 398 p. 572.

Emerite Ev. Donat. d'Alger aſſiſte au C. de Bagai en 394 &c p. 166, veut & n'oſe diſputer avec S. Auguſtin, p. 191, qui ne peut rien gagner ſur luy, p. 188

Emeſe, ville de la Phenicie peés du Liban &c. p. 314. 639.

Les *Empereurs* publioient leure ordonnences particulieres avec le nom de leure collegues, p. 596.

Encolpe troiſieme Ev. Donat. à Rome, p. 87

Enée Ev. de Ptolemaïde en Phenicie, aſſiſte au C. de Nicée, p. 639.

Enée Ev. de Gaza vers 390 p. 346.

Enfant poſſedé pour avoir mepriſé ſon pere, p. 390.

Enos, ville de Threce. p. 309,

Eortaſe Ev. de Serdes, ſigne la lettre des deputez du Concile de Seleucie à ceux de Rimini, p. 486. eſt depoſé par le C. de CP. en 360, p. 493, eſt nommé dans la lettre de Libere en 366. p. 541.

Epictete de Centumcelles, aſſiſte en 314 en C. d'Arles, p. 788. 2.

Epictete Ev. Arien de Centumcellee en 355, favori de Conſtance &c. p. 380, ſe trouve à l'entretien de Libere & de Conſtance à Milan, p. 385, intrud l'Antipape Felix, p. 387, fait mourir S. Rufinien Ev. da Campanie, p. 392; va au C. de Rimini en 359, p. 447, eſt nommé dans la lettra un des premiers prevaricateurs, p 455.

Epidaure Ev. de Perge, aſſiſte vers 314 au C. d'Ancyre, p. 199.

Epigone Eveſque de Bulle-royale, aſſiſte aux C. de Cart. de 390 & 397, p. 157.

S. *Epiphane* écrit ſon Ancorat pour l'Egliſe de Suedres en 374, p. 592.

Epiphanie, villes de Cilicie & de Syrie, p. 599. 469. 640.

Erete du Placie ou Plata en Galecie, aſſiſte aux C. de Neocesarée & de Nicée &c. p. 200. 642,

Ereme de Theſſalonique abandonne l'innocence de S. Athenaſe dans le C. de Milan en 355 p. 364.

Le Saint *ESPRIT* : les Atiens & les Macedoniens combatent ſa divinité &c. p. 243. 412.

Eſtienne Coreveſque de Capp. aſſiſte vers 315. au C. de Neocesarée, p. 200.

Eſtienne : S. Euſtathe d'Ant. refuſe de le recevoir dans ſon Clergé, p. 273, eſt fait Eveſque d'Antioche par les Euſebiene, p. 279, app. en 345 p. 332; eſt depoſé par le C. de Sardique en 347, p. 333; preſide au C. de Philippople, p. 333. 334; eſt depoſé par les Euſebiens en 348, & banni juſqu'en 362 p. 341.

Eſtienne de Ptolemaïde en Libya, aſſiſte au C. de Seleucie en 359, p. 469, à celui de CP. en 360, p. 482, où il eſt excommunié comme fauteur d'Aece p. 490.

Etthere d'Edeſſe, aſſiſte anx C. de Nicée & d'Ant. p. 640.

Evagre Ev. de Mitylene, eſt preſent & accuſé au C. de Seleucie en 359 p. 468, y eſt depoſé, p. 477, aſſiſte à relni de CP. en 360, p. 488.

S. *Evagre* eſt elu Eveſque de CP. en 370, & euſſi-toſt banni p. 553. 554.

Evandre d'Urſin, aſſiſte en 313 en Conſila de Rome &c. p 32.

L'*Evangile* : Avec quel reſpect S. Alexandre le liſoit, p. 216.

Evanthe, aſsiſte en 351 à la diſpute de Baſile contre Photin, p. 353.

L'*Eucariſtie* : On la recevoit ſur lee denx mains jointes, p. 183. Le C. de Nicée ordonne de la donner à tous ceux qni la demandent à la mort, p. 672. 819; celui d'Antioche ſoumet à la penitence ceux qui refuſent de la recevoir avec les autres, p. 317. Profanation da l' Eucariſtie par les Donatiſtes, vengée ſur le champ, p. 136. Les Ariens la mettent de force dans la bouche des Novatiens, p. 400.

S. *Eucher* Ev. de Lion, p. e.euteur de quelqnes homelies ettribuées à Euſebe d'Emeſe, p. 315.

Eudoxe diſciple, dit-on, de S. Lucien d'Ant. p. 253. Son hiſtoire, p. 423. 774, n'avoit pu eſtre receu dans le Clergé par S. Euſtathe, p. 273, eſt fait Ev. da Germanicie par lee Euſebiens, p. 279, aſſiſte en 341 au C. d'Ant. p. 313; porte en 345 aux Occidenteux un nonveau ſymbole des Euſebiens, p. 332; aſſiſte en 351 an C. da Sirmich contre Photin, p. 351. Eunome le vient trouver avec Aece, p. 502. Il eſt obligé d'excommunier Aece en 358, p 408; s'empare du ſiege d'Ant. p. 422, y ſoutient ouvertement l'impieté, p. 428; eſt condanné dane le C. d'Anayre, p. 430; chaſſé d'Ant. ſe retire an Armenie, p. 434-436, eſt rappellé & treité de docteur de la verité par Conſtance, p. 442; fait diviſer en deux le C. œnmeoique de l'an 359, p. 441, aſſiſte à celui de Selencie, p. 466, où il eſt eccuſé, p. 468, & depoſé, p. 477, aſt ſoûtenn par Acace, p. 478; obligé par Conſtance d'anathematizer ſes propres ſentimens, p. 480; défend le dogme des Anoméens contre Baſile, p. 483. Aece l'accuſe d'avoir les meſmes ſentimens que luy, p. 484. Il aſſiſte au C. de CP. en 360, p. 488. Les Eveſqnes depoſez écrivent contre luy, p. 494 Il s'empare dn ſiege de CP. & y publie ſon impieté, p. 496; chercha à repandre la doctrine d'Aece, p. 498; fait Eunome Ev. de Cyzia, p. 503. 537, eſt obligé de le depoſer en 361, p. 504, luy donne lieu de ſe juſtifier, p. 505, l'exhorta à retourner à Cyzic, p. 506; ſe declare contre les Acaciens en 364,

p. 568: refuſa de comparoiſtre au Concile de Lampſaque en 365, p.533. 534: irrite Velens contre les Macedoniens, p. 535; empeſche la C. de Terſe en 367, p.548, battize Velens, p. 550, l'empeſche de vnir Eunome, p.551, meurt en 371 &c. p 510.553.

S. *Evergiſte* troiſieme ou qnetrieme Ev. de Cologne p.26.

Les *Eveſques*: Le C. d'Ant en 341, fait des reglemens ſur leur election, p.320: celui d'Illyrie en 375, veut qn'ils ſoient tirez du corps du Clergé, nnn des officiers &c. p. 594. 596. Timothée d'Alex. dit qu'il nr donneroit un ſaint homme qui auroit le nez coupé &c. p.621 622. Le C. d'Arles ordonne ſepr conſecrateurs nu trois au moins pour ſacrer un Eveſque, p.533; celui da Nicée ordnnne qu'il ſoit ſacré par tous ceux da ſa province, nu par trois au moins avec le conſentement des autres, & ſurtout du Metropolitain, p.158.669. On fait faire en Aſr. déa l'an 390, une profeſſion de ſoy aux nouveaux ordonnez. p. 157. On fait jurer Theophile elu Ev. d'Eleuthernple en Pal.de n'accepter jamais d'eutre eveſqué ſans &c. p.493. Les Evaſques faiſoient une feſte dn jour de leut conſecratinn, p.175.183. Le C. d'Antioche défend aux Ev.de s établir un ſucceſſeur, p.320: celui de Nicée d'établir un Ev.en la plac: d'un vivant, p.674. depoſe les Eveſqnes nrdnnnez eſtant coupables de crimes, p.672. Un Ev. n'eſtoit point mis en rang des penitens, mais ſeulemenr depoſé, p. 538. Les Ev. abandonnnienr leurs biens quand ils eſtoient ſujers à des ſonctinns ſeculieres, p 494. L'Ecrirure & les Canons leur défendent les changemens d'eveſché, p. 304; 320. 662. 673. Ils peuvent neanmoins eſtra transferez pour le bien des ames, p.601. Le C. d'Arles leur défend de ſe troubler l'un l'autre, p.53: celui de Nicée d'ordonner le Clere d'un entre, p 673: ceux d'Ant. en 341, & de Cart. en 349, de faire aucune ſonction dans un antre dioceſe, p.127 319; celui d'Arles veut qn'un étrenger puiſſe celebrer dans la ville d'un autre, p. 53. Un Ev. ne peut reconcilier un hnmme excommunié par un eutre, Ev. p.158. 318. 669. Il faut le conſentement de l'Ev. pour eriger un eveſché dans ſon dioceſe, p. 158 Il ſemble qne le C. d'Arles vauille bien en rolerer deux en un meſme ſiege pour la réunion des Donat. p.49: celui de Nicée nr donne qu'on reçnive les Novatiens dans leur dignité, & qu'ils tiennent lieu de Coreveſques nu de Preſtres où il y e des Ev. Cat. p. 678. On reçoit en 348 des Ev. Donet, dens leur dignité, & des Ev. Cat, partegent avec eux la peuple, p.120. Quelques Ev. Cat. offirent en 378 à des Ariens, de gouverner ennjointement pour rétablir l'union de le ſoy & des peuples, p.612. Le C. d'Antioche ordonne qu'un Ev. depoſé par un ſynode, na pourra eſtre récabli que par nn. ſynode, p.312.318. 319, défend à ceux qui ſont depoſez, de faire eucuna fonction, ſur peine de ne pouvoir jamais eſtre rétablis, p.318, ordonne qu'nn Ev. jugé par tous les Ev. de ſa province ne pourra eſtre jugé par d'autres, p. 319: celui de Nicée ne permet point d'appeller en Pape, p.675: celui de Cart. en 349, nrdonna qn'un Ev. ſera jugé par douze, p.127, celni de l'an 390 n'admet aucun criminel à eccuſer un Eveſque, p .158. S. Paphnuce empeſche que le C. de Nicée n'nrdonne aux Ev. de ſe ſeparer de leurs femmes, p.677. Le C. de Cart. leur ordonne la continence, p.156. 157. Les Ev. poſſedent l'autorité de JESUS CHRIST, p. 54. Le C. de Cart. leur reſerve la conſecration du Chreſme & des Vierges, & la reconciliation publique des penitens, p.156.157: celui de Nicée leur permet d'abreger le temps de la penitence &c. p.672: Theodoſe leur reſerve le jugement des affaires eccl. p 622. Le C. d'Ant. fait des reglemens ſnr ceux qui refuſent ou ne peuvent prendre ſoin da leurs Egliſes, p. 319, ſur l'adminiſtratinn des biens eccl. p.320. 328. Les Princes ſe ſnnr honneur en honnrant les Ev. p.682. L'union epiſcopale obligea des Prelats à donner & à prendre part à ce qui ſe paſſe dens chaque Egliſe, p.225. Ile doivent diſtinguer ce qni eſt dû à Dieu & à Ceſar &c. p.595. Ils ſalnoient le peuple au commencemenr & à la fin du diſcours, p.122.

Eveſbe nommé dans le lettre de Libere en 356, p.a. Hypatien ou Hypſe, p.541.

Eugene Dincre, legar de S. Silveſtre eu C. d'Arles en 314, p.47.

Eugene adminiſtreteur des hoſpitaux d'Ant. vers 350, p.345.

Eugene Ev. de Nicée: George de Laodicée iuy écrit en 358, contre les Anoméens, p.430. aſſiſte p.e. an C. de CP. en 360, p. 488, meurt en 370, p.553.

Evippe Ev. p.e. de Gelacie, eſſiſte en C. dn CP. en 360, p.488. Les Ev. depoſez dans ce C. ecrivent contre luy, p.494. Il va en 371. à C.ſ. de Capp. pour y combatre les Cat. &c. p. 563.

Eulale Ev. d'Icone, aſſiſte en C. de Nicée, p. 199.

Eulale Ev. Arien de Capp. nu de Sebaſte en Armenie, aſſiſte au Concile de Nicée, p 647.

Eulale appellé anſſi Velere, eſt fait Ev. d'Ant. en 331, en chaſſa Aece, & meurt peu aprés, p. 276. 404. 746. 2.

Eulale eſt fait Ev. de Doares en le ſeconde Capp. vers 373, p.601

Eulale Ev. d'Amaſée, eſt chaſſé par les Ariens ſous Valans, p.564, revient en 378, & réunit tnute ſon Egliſe, p.612.

Euloge philoſophe, converti par un ſaint Confeſſeur dans le C. de Nicée, p. 679, 680.

S. *Eulege* Ev. d'Edeſſe : ſon hiſtoire, *p.*575-577.

Eulege Ev. d'Egypte, banni ſous Conſtance pour la foy, *p.*588, eſt encore exilé en 373, *p.* 586.587.

Eumale : Conſtantio luy écrit en 315, aprés avoir jugé les Donat, &c. *p.*55.

Eunome Ev. vient à Carthage vers 376, pour remedier au ſchiſme des Donatiſtes, *p.*59.

Eunome eſt fait Ev. de Samoſates par ſes Ariens en 374, & s'en retire, *p.*593.

Eunome : ſon hiſtoire, *p* 501-516. Il ſe fait diſciple de l'impieté d'Aece, *p.*410.411: Eudoxe l'ordonne Diacre, & le depute vers Conſtance qui le bannit eo Phrygie en 358, *p.*435. Il va à CP. aprés le C. de Seleucie, *p.*478, y eſt choiſi pour un des défenſeurs du dogme des Anoméens &c. *p* 483, eſt fait Ev. de Cyzic en 360, *p.*498. 503. Les Ariens d'Ant. recherchent ſa communion en 381 &c. *p.* 619. Il aſſiſte à la Conférence de CP. en 383, *p* 625, où il donne ſa profeſſion de foy, *p.*626. Sainte Flaccille empeſche Theodoſe de le voir, *p.*627. Il eſt banni contre 383 & 386, *p* 510.629-787.2.

Les *Eunomiens* ; puta Ariens, *p.*412, ſont exclus du libre exercice de religion, *p.*510. 612. 619.628.

Les *eunuques* qui ſe ſont mutilez, ſont exclus du Clergé par le C. de Nicée, *p.*668.

Euphrace Ev. d'Egypte, banni pour la foy en 373, *p.*586.587.

Euphrate Ev. de Cologne, ſucceſſeur de S. Materne, *p.*26, eſt depoſé, dit-on, en 346, *p.* 332.333, ce qui eſt tres difficile à croire, *p.*761-764: eſt deputé en 348 par Conſtant & le C. de Sardique vers Conſtance, *p.*341.345.

Euphration Ev. de Balanée en Syrie, Euſebe de Ceſ. luy écrit les plus grands blaſphemes, *p.*259. Il aſſiſte au C. de Nicée, *p.*639, eſt perſecuté par les Ariens, *p.*308.

Euphrone Pr. de Ceſ. en Capp. eſt fait Ev. d'Ant. en 332, & meurt en 333, *p.*278. 746. 2.

Euphrone Ev. de Colonie en la petite Armenie, eſt transferé à Nicople vers 376, *p.*601.

Euſyque Eveſque de Tyanes, aſſiſte au C. de Nicée, *p* 641, y diſpute, dit-on, contre un philoſophe, *p.*681,

Euric. V. Tyran.

Euſebe Ev. de Ceſ. en Pal. fait un diſcours à la dedicace de l'egliſe de Tyr, *p* 196. *S.* Alexandre d'Alex. luy écrit contre Arius, *p.*222, Sa malignité à publier la lettre de Conſtantin à S. Alexandre & à Arius, *p.*228. Arius ſe vante de l'avoir en ſa croyance, *p.*250. Impietez de ſa lettre à Euphration, *p.*259. Il autoriſe le ſchiſme d'Atius, *p.*260: Il aſſiſte au Concile de Nicée, *p* 646, n'eſt point app. l'Eveſque qui y harangua Conſtantin à ſon arrivée, *p.*809. Le VII. Concile le qualifie chef des ennemis du C. de Nicée, *p.* 658, qu'il ſigne, mais avec hypocriſie, *p.*658. 659, aſt, dit-on, chargé d'en publier les decreta dans la Pal. &c. *p.*685, y fait le panegyrique de Conſtantin pour la vintieme année de ce Prince, *p.*684, y diſpute, dit-on, contre un philoſophe, *p.*681. On luy attribuë le nombre d'or &c. *p* 668. *S.* Euſtathe d'Ant. l'accuſe comme violateur de la foy de Nicée &c. *p.*273. Il aſſiſte à la depoſition de ce Saint en 331, *p.*274, refuſe en 332 l'eveſché d'Ant. *p.*277.747.1, loüe Euſebe de Nic. dans ſes translations, *p.*253; releve le C. de Jeruſ. où il aſſiſte en 335, pour effacer celui de Nicée, *p* 284, va trouver Conſtantin contre S. Athanaſe, *p.*289.290, ſe trouve au C. de CP. en 336, *p.* 293, meurt en 338, *p.*304. Acace ſon ſucceſſeur écrit ſa vie, *p.* 305.

Euſebe Ev. de Beryte, pouvoit eſtre parent de Conſtantin, *p.*253, comme de Julien l'apoſtat, *p.*741, paſſe de Beryte à Nic, *p* 252, paroiſt avoir eſté plutoſt le maiſtre que le diſciple d'Arius, *p.*253-255, qu'il reçoit chez luy, & pour qui il écrit à S. Alexandre d'Al. *p.*223. 256, écrit partout en ſa faveur, *p.*224. Saint Alexandre écrit fortement contre luy, *p* 225. On le reconnoiſt dans la lettre de Conſtantin à S. Alexandre & à Arius, *p.*228. Il fait recevoir Arius dans le C. de Bithynie, écrit pour luy aux Eveſques, *p.* 258.259, protege en vain les Meleciens, *p.* 234, dans le deſſein de leur faire recevoir Arius, *p.* 235.266, ſe montre le protecteur d'Arius & le ſectateur de ſes blaſphemes dans le C. de Nicée, *p.*653.654, qu'il ſigne malgré luy, & où il ſurprend la protection de Conſtantin, *p.*659. 660, perſiſte dans ſon impieté aprés le C. de Nicée, *p.* 265, continuë à défendre & à ſoûtenir les Ariens qui y avoient eſté condamnez, *p.*266, eſt depoſé & banot &c. *p.* 266. 267. 743; ſa requeſte au Concile, piece app. ſuppoſé, *p.* 810-812. Il eſt rappellé en 328 on 329, *p.*269, depoſe & fait chaſſer S. Euſtathe d'Ant. en 331, *p.*274: chaſſe *S.* Eutrope d'Andrinople &c. *p.*279: attaque S. Athanaſe par diverſes calomnies, *p.* 281, & le depoſe à Tyr, *p.*282: va au C. de Jeruſ. en 335, *p.*284: vient en 336 à CP. contre S. Athanaſe &c. *p.*289 290, taſche en vain d'y faire recevoir Arius par S. Alexandre, *p.*294: fait depoſer S. Paul de CP. en 336, *p.* 299: continué à calomnier les Saints aprés de Conſtance, *p.* 301; s'empare du ſiege de Conſtantinople en 338 ou 339, *p.* 304: excommunie Euſtathe de Sebaſte, *p.*493; aſſiſte au C. d'Antioche en 341, *p.* 311, d'où il renvoie les legats de Rome avec une lettre au Pape, *p.*322, & meurt peu aprés, *p.*323.

S. Euſebe Pr. de Rome, martyrizé, dit-on, ſous Conſtance, *p.*438: Difficultez ſur ſon hiſtoire, *p.* 776.777.

Euſebe Ev. d'Emeſe: ſon hiſtoire, *p.* 313. 314.

Euſebe d'Emeſe ſurnommé Pictaeas, p.e. avocat, eſt mis à mort eo 354, *p.*757.2.

Euſebe Pr. dapoſé dans le C de Melitine, *p.*494.

Euſebe Ev. accuſé & excommunié dens le C. de Seleucie en 359, *p.*477.

Euſebe de Seleucie en Syrie aſſiſte an C de CP. en 360, *p.* 488.

Euſebe grand Chambellan de Conſtance, eſt gagné par les Ariens &c. *p.* 301, tente en vain le Pape Libere en 355. &c.*p* 380, ſe trouve à l'entretien de cePape avec Conſtance à Milan, *p.*385. Libere rejette ſes preſens, *p.*386. Il remet les Anoméens en grace anprés de Conſtaoce, *p.* 441.442, eſt puni de mort par Julien, *p.* 523.

Saint *Euſebe* de Verceil reçoit une lettre de Libere en 354. &c. *p.* 361, eſt banni en 355, &c *p.*362.363, loüe Gregoire d'Elvire de ſa ſaparation d'avec les prevaricateurs de Rimini, *p.*461. 464, eſt rappellé ſous Julien, *p.*524.

Euſebe de Ceſarée en Capp. défend la verité cootre Valens &c. *p.* 539, ſe trouve au Concile de Tyanes eo 367, *p.* 547.

S. *Euſebe* Ev. de Samoſates, depoſitaire de l'election de S. Melece en 361, refuſe de la rendre, *p.* 518, ordonne *S* Eulog: Eveſque d'Edeſſe, *p.*577, eſt relegué dans la Thrace en 374, *p.*593, & martyrizé par les heretiques en 380, *p.*612.

Euſebie Imperatrice devouée à l'Arianiſme *p.*302.

Les *Euſebiens* eioſi nommez à cauſe d'Euſebe de Nic leur chef, eſtoient ceux qni eommuniquoient avec les premiers Ariens, & qui en 355 parurent ouvertemeot Ariens, *p.* 247. 364, ſe diviſent en pluſieurs ſectes depuis 357, *p* 411.

Euſtaſe ſoûtenu & défendu par Oſius, *p.* 335.

S. *Euſtathe* Ev. de Berée. S. Alexandre luy écrit contre Arius, *p.*227: eſtant depuis Eveſque d'Antioche il refuſe d'y recevoir dans le Clergé George, Eudoxe, Leonce &c. *p* 260. 273. 279. 342.423, peut avoir preſidé au C. de Nicée, & y avoir harangué Conſtantin, *p.* 637. 809, y diſpute, dit-on, contre un philoſophe, *p.* 685, eſt chergé d'en publier les decrets dans laSyrie &c. *p.* 685: eſt depoſé per les Euſebiens en 331, & banni, *p.* 273: Oſius le défend &c. *p.* 335.

Euſtathe Ev. de Parion, enterre S. Parthene avant 360, *p.* 391.

Euſtathe d'Epiphanie ou dePinares, eſt accuſé & excommuoié dans le Concile de Seleucie en 359, *p.* 469. 477, aſſiſte eu C. de CP. en 360, *p.* 488.

S. *Euſtathe* inſtalle ou ordonne S. Evagre Ev. de CP. en 370, & eſt banni pour ce ſujet, *p.* 553. 554.

Euſtathe Eveſque d'Illyrie, y repreſente l'état faſcheux de l'Egliſe d'Aſie en 375 &c. *p.* 593. 792. 2.

Euſtathe depuis un des chefs des Semiariens, *p.* 413, ne peut eſtre receu dans le Clergé d'Ant. ſous S. Euſtathe, *p.* 273; eſt fait Ev. de Sebaſte *p.* 270; ſoſtruit app. Aece, *p.* 405, qui le conſeod, dit-on, dans une diſpute, *p.*408, irrite Gallus contre Aece &c. *p.* 408. 409, demeure dans la communion de S. Cyrille de Jeruſ. &c. *p.*425; ſe trouve au C. d'Ancyre en 358, *p.* 431, qui le depute à Conſtance &c. *p.* 431. 432, ſe réuait à Baſile contre les Anoméeos, *p.* 435; eſſiſte an C. de Seleucie en 359, *p.* 467, où il eſt accuſé, *p.* 470, & deputé à Conſtance, *p.* 478; fait anethematizer par Eudoxe les blaſphemes d'Aece, *p.* 480; diſpute contre les Anoméens à CP, *p.*483; eſt depoſé par le C. de CP. en 360, *p.*493, & traité d'ennemi du C. de Melitine, *p.* 494. eſt banni en Dardanie, *Ib.* & rappellé ſous Julien, *p.* 526. 527; aſſiſte au C. de Lampſaque en 365 &c. *p.* 533, ſigne depuis la conſeſſion de Nicé, *p.* 538; eſt deputé à Libere, & ſigne la Conſubſtantialité en 366 &c. *p.* 540-549; romp avec S. Baſile en 373, *p.* 592: fait Ecdice Ev. de Parnaſſe, *p.* 599: commoique en particulier avec les Ariens aſſemblez à Ancyre en 375, *Ib.* ne peut obtenir leur communion en public, *p.* 600: ſigne un nonveau ſormulaire a Cyzic, *p.* 601. Ses mœurs eſtoient reglées, *p.* 527: Theodoret le releve beaucoup, mais à tort, *p* 481.

Euſtole Eveſque de Nic. aſſiſte vers 314 au C. d'Ancyre, *p.*199: Euſebe luy ſuccede, *p.* 252.

Euſtolie femme corrompuë parLeonce d'Ant. *p.*342.

Eutice Lecteur de Cirthe en 303, *p.*7.

Eutice de Rimini: la lettre du concilliabule de Philippople luy eſt adreſſée, *p.*334.

S. *Eutrope* d'Andrinople: ce qu'on en ſçait, *p.*279.

Eutrope Pr. Mecedooien tient ſes aſſemblées à part, *p.* 632.

Eutrope Chambellan, fait tranſporter & garder le corps d'Eunome vers 396, *p.* 518.

Eutyche notaire imperial, écrit la diſpute contre Photin en 351, *p.* 353.

Eutychien d'Amaſée, aſſiſte, dit-on, eu C. de Nicée, *p* 642.

Eutyque de Smyrne aſſiſte eu C. de Nicée, *p* 643, dont il eſt, dit-on, chergé de publier les decrets dans la petite Aſie, *p.* 686.

Eutyque d'Eleutheropole gonverne l'Egliſe de Jeruſaprés la depoſition de S. Cyrille &c. *p.* 425, eſt accuſé & excommunié dans le C. de Seleucie en 359, *p.* 469. 477, aſſiſte à celui de CP. en 360, *p.* 488, fait Cyrille le vieux Ev. de Ceſ. en Pal. *p* 579.

Eutyque de CP. ſe ſepare d'Eunome, & innove dans le batteſme, *p.* 515. 516.

Euzoius Diecre d'Alex. ſectateur d'Arius, eſt excommunié evec luy en Egypte &c, *p.*246.

256, & dans le C. de Nicée, p. 661. Arius l'amene avec luy à Conſtantin au retour de ſon exil en 330. p. 172. Il eſt receu à la communion dans le C. de Jeruſ. en 335 p. 288, mais demeure toujours en horreur dans l'Egliſe, p. 294, eſt fait Ev. d'Ant. en 361 &c. p. 518, leve l'excommunication de Seras & des autres, p. 508: battize Conſtance à la mort, p. 520: ſe declare contre les Aeciens en 364, p. 509: intrud Luce dans le ſiege d'Alex. en 373, p. 582: Saint Athanaſe dit qu'il a eſté depoſé depuis ſon epiſcopat, p. 787. 788. Il meurt en 376, p. 603.

Eunoïus Ev. Arien de Cef. en Pal. en 376 p. 579

L'*excommunication* ne doit eſtre levée que par ceux qui l'ont portée &c. p. 52. 158. 318. 669.

Exereſe de Geraſe en Arabie, aſſiſte au C. de CP. en 360, p. 488.

Exocionites ou Exacionites Ariens, pourquoi ainſi nommez, p. 520. 788.

Exoucontiens, nom des purs Ariens, p. 412.

F

Fannius, Favinus, ou Flavius, grammairien d'Afr. vers 300, p. 204.

Faſtidieux Ev. Arien au VI. ſiecle, p. 192.

Fauſſetez : artifices dignes de gens ſans religion, p. 42. La falſification fournettoit à la queſtion les perſonnes exemtes, p. 43. Lettres ſuppoſées par Theognis de Nicée contre Saint Athanaſe &c. p. 331.

Fauſte Ev. Arien, depoſé dans le Concile d'Illyrie en 343, p. 394.

Fauſte de Riés, peut-eſtre auteur de quelques homelies attribuées à Euſebe d'Emeſe, p. 315.

Fauſtin Ev. de Tuburbe en Afr. condamné en 312 au 352. par le C. des ſchiſmatiques, p. 18.

Fauſtin Pr. d'Orange, aſſiſte au C. d'Arles en 314, p. 78. 81.

Fauſtin Ev. Donat. d'Hippone vers 380, y prend la domination d'un tyran, p. 140.

Fauſtin Ev. de Tamugade en 412. p. 150.

Felicien Ev. Donat. de Muſti, aſſiſte vers 390 à l'ordination de Primien de Cart. p. 160, & à celle de Maximien contre Primien en 393, p. 164. Les Donatiſtes tentent inutilement de le chaſſer de ſon Egliſe, p. 173. Il ſe reconcilie avec Primien, p. 174.

Numace *Felix* premier magiſtrat de Cirthe, y ſaiſit en 303 les biens de l'Egliſe, p. 6.

Felix Ev. de Rotarie, aſſiſte au C. de Cirthe en 305, p. 9.

Felix Eveſque d'Aptonge, ordonne en 311 Cecilien Ev. de Cart. p. 12. Les Donat. l'accuſent d'eſtre Traditeur, p. 16, l'appellent la ſource de tous les maux, p. 18. On ne parle point de luy au C. de Rome, p. 35. Conſtantin fait examiner les accuſations formées contre luy, p. 39. 42. Il eſt declaré innocent, p. 43, & honoré par ſon Egliſe, p. 18.

Felix de Florence, & *Felix* de Ciſterna, aſſiſtent en l'an 313 au Concile de Rome, p. 32.

Felix Eveſque Donat. de Diabe ou Zabe en Mauritanie, commet en 362, de grandes cruautez à Lemelle, p. 235.

Felix Ev. d'Idicre en 362 : ſes crimes & ſes cruautez, p. 235. 238.

Felix Antipape, eſt mis en 355 à la place de Libere, p. 387. Fauſſe hiſtoire de ſon intruſion, p. 768. Il eſt en horreur à tout le peuple, p. 415, chaſſé de Rome en 358, p. 437, a pu y rentrer en 359 ou 360, p. 465, meurt vers 368, p. 439. Refutation de ſon pretendu martyre, p. 777-780.

Felix Ev. de Selamſel, aſſiſte au C. de Cart. en 390, p. 157. 722.

Felix Ev. d'Abbir en 411, p. 721. 2.

Felix Ev. Donat. de Voſe ou Boſe en 411, p. 190.

Feſte ſeigneur d'une terre dans le dioceſe d'Hippone en 408, p. 189.

Fetade, nom alteré de S. Phebade Eveſque d'Agen, p. 427.

S. Fiari. V. S. Phebade.

Fidence Ev. Donatiſte, preſente en 313 la requeſte contre Cecilien, p. 24, eſtoit app. en 315 a Treves par ordre de Conſtantin, p. 555, qui le renvoie en Afr. p. 56.

Firmianus. V. Lactance.

Sainte *Flaccille* Imperatrice, ardente pour la vraie foy, p. 615, empeſche Theodoſe de voir Eunome, p. 510. 622.

Flaceille ou *Flauite.* V. Placille.

Flaviade ou *Flaviople*, ville de Cilicie, p. 640.

S. *Flavien* n'eſtant que laïque en 350, ſoûtient & anime les Cath. à Ant. p. 343, oblige Leonce de depoſer Aece, p. 407, continué eſtant Preſtre à défendre l'Egliſe contre Valens, p. 565, ſuccede à S. Melece &c. p. 624. Il y a diviſion entre luy & Paulin, p. 624. 626.

Flavien Vicaire d'Afr. en 377 ou 378, eſtnit Donatiſte &c. p. 153.

Flavius. V. Fannius.

Flore Diacre de Syracuſes, aſſiſte au Concile d'Arles en 314, p. 706. 2.

Florent Eunomien eſt fait Ev. de CP. contre Eudoxe, p. 508.

Florien de Ceſene, aſſiſte en 313 au Concile de Rome, p. 32.

Florus officier, cherche Donat de Maſcule pour le faire ſacrifier, p. 8.

Lettres *formées*. le C. de Nicée n'en a point établi la formule &c. p. 675.

Fort Ev. Donat. ne peut reconcilier Silvain de Cirthe & Nundinaire ſon Diacre &c. p. 100.

Fortunat d'Agler, aſſiſte au C. d'Arles en 314. p. 708. 1.

Fortunat de Naple: la lettre du conciliabule de Philippople luy eſt adreſſée, p. 334. 392.

Fortunat Pr. Donat. eſt jetté dans un cloaque vers 390, par ordre de Priſcien, *p.*161.

Fortunat Ev. Donat en 398, *p.*185.

Fortunatien eſt fait Ev. d'Aquilée vers 344, *p.* 330. Libere luy écrit en 354 avec eloge &c. *p.*362; ſigne la condamnation de S. Athanaſe dans le Concile de Milan en 355 &c. *p* 364, ſait tomber Libere en 357 &c. *p* 419.420.

Fortunt Ev. Donat. de Tubuſique en 398, *p.*785.

Fritigerne p.e. un des chefs des Tervinges &c. *p.* 798. 799, embraſſe l'Arianiſme par reconnoiſſance pour Valene, *p.*607.

Fruſtueux Ev. d'Abzir en 411, *p* 756.721.2.

Fronton eſt fait Eveſque de Nicopie en 376, *p.*600, ſouleve tout ſon peuple en s'uniſſant aux Ariens, *p.*601.

G

Gaguare ou Ganvare, ville de la Byzacene, *p.*176.

Galace donne quelques lettres à ceux qui cherchoient les Ecritures ſaintes en 303, *p.*41

La *Galacie*, quelquefois appellée la petite Gaule, *p.*328, n'a eſté diviſée en deux provinces que vers 370, *p* 200.201; eſtoit generalement Arienne en 375, *p.*592.

Galate fils de Valens, meurt en 372, battizé par les Ariens, *p.*564.

Gallonien Ev. d'Utique en 419, *p.*721.

Gallus Ceſar ſe ſert d'Aece aprés l'avoir voulu perdre, *p.*408.409.

Gamale Primet Donat. de Numidie, preſide au C. de Bagai, *p.*166.

Gangres, ville de la Paphlagonie, *p.*526.

Garmine. V. Germine.

Garus. V. Carus.

Gaudence de Piſe, aſſiſte en 313 au Concile de Rome &c. *p.*32.

Gaudence courier porte à Alex. la lettre de Conſtantin contre Arius, *p.*264.

Gaudence de Naiſſe eſt excommunié par le conciliabule de Philippople en 347, *p.*335.

S. *Gaudence* de Rimini ſe retire, dit-on, du Concile de Rimini en 359, *p.*453, eſt tué par les officiers du Gouverneur, *p.*465. Son hiſtoire fort douteuſe, *p.*784.785.

Gaudence Ev. Donat. de Tamugade en 411, *p.*180, menace de ſe bruler en 419, *p.*191.

Gavide ſuccede à S. Phebade Ev. d'Agen, *p.*328.

Gauvare. V. Gaguare.

Gaza, ville de le Pal. *p.*639.

Gelaſe Ev. de Salamine en Cypre, aſſiſte au C. de Nicée, *p* 643.

Gelaſe neveu de S. Cyrille de Jeruſ. eſt fait Ev. de Ceſ. de Palchaſſé ſous Valens, & rétabli ſous Theodoſe, *p.*579.613.

Gemellin Ev. Arien de Pel. *p.*578.

S. *Genethle* Ev. de Cart. fait ſupprimer une loy contre le Donet *p.*155; tient un Concile en 390 &c. *p* 156-160.718-721, meurt en 391 ou 392, *p.*159.160; eſt dans le calendrier de l'Egliſe d'Afr. comme Saint &c. *p.*713.714.

Genial Diacre de Mende, aſſiſte en 314 au C. d'Arles, *p* 708.2.

Gennade Ev. de Membreſe en 411, *p.*172.

Gennade Exarque d'Afr. en 591, *p.*192.

George Pr. d'Alex. habile dans la philoſophie &c. *p.*260, eſt depoſé comme Arien, *p.*224, & à cauſe de ſes debauches, *p.*259, ſe fait recevoir comme Pr. dans le Clergé d'Arethuſe, *p.*741.2, n'ayant pu ſe faire recevoir à Antioche par S. Euſtathe, *p.*273; eſt propoſé en 332 par Conſtantin pour eſtre Ev. d'Ant. *p.*278; eſt fait Ev. de Laodicée, *p.*279, aſſiſte au C. de Jeraſ. en 335, *p.*284, à celui d'Ant. en 341, *p* 312, eſt depoſé par celui de Sardique en 347, *p.* 333, fait aſſembler un Concile à Ancyre pour condamner Aece &c. *p.*430; aſſiſte à celui de Seleucie en 359, *p.*466, & p.e. à celui de CP. en 360, *p.*488, demeure dans la communion de S. Cyrille de Jeruſ. *p.*494 C'eſtoit un des chefs des Semiariens, *p.* 412. 470; croyoit J.C. de Dieu comme en ſont toutes les creatures, *p.*520; a fait le panegyrique d'Euſebe d'Emeſe, *p* 314.

George Eveſque Arien d'Alex. bras droit de l'Arianiſme, *p* 305, eſt ordonné en 356, *p.*394; fait exercer le diaconat à Aece, *p.*409; fait Luce Pr. *p.*582; aſſiſte en 359 au troiſieme formulaire de Sirmich, *p.*444, & au C. de Seleucie, *p.*466, où il eſt accuſé, *p.*468, s'y joint au parti des Anoméens, *p.*467, y eſt depoſé, *p* 477. Le C. de CP. en 360, luy demande les excommuniez, *p.*490. Il paroiſt avoir aſſiſté au C. d'Antioche en 361, *p.*520; eſt maſſacré par les payens ſous Julien, *p.*524.

George Ev. Arien, p.e. en la ſeconde Capp. event 375, ſe proſtituë à une miſerable, *p.*601.

Les *Gepides* reçoivent l'Arianiſme des Gots, *p.*607.

Geraſe, ville d'Arabie, *p.*488.

Geraſe Ev. de Cypre, aſſiſte au Concile de Sardique, *p.*643.

Germain Eveſque de Naple ou Sichem en Pal. aſſiſte vers 315 aux Conciles d'Ancyre & de Neoceſarée, *p.*199.200, & à celui de Nicée, *p.*639.

Germanicie, ville de Sytie, *p.*199.

Germe, ville de l'Helleſpont, ruinée en 368, par un tremblement, *p.*552.

Germine eſt fait Eveſque de Sirmich epp. en 351, *p.*355, eſt preſent à la compoſition du ſecond formulaire de Sirmich &c. *p.*418; Libere luy écrit aprés avoir ſigné &c. *p.*420. Le C. d'Ant. en 358 luy écrit ſur ce qu'il réuſſiſſoit à étendre l'hereſie, *p.*429. Il eſt obligé de ſigner

en 338 les anathematiſmes du C. d'Ancyre, p. 432, fait diviſer en deux le C. œcumenique de 359. &c p. 441; aſſiſte à la troiſieme confeſſion de Sirmich en 359, p. 444, la propoſe au C. de Rimini, p. 447.448, y eſt depoſé, p.450, puis rétabli, p.454 456; ſe fait Semiarien & preſque Cath. en 366, p. 545; répond à Valens & Paul Ariens &c. p.546.

Gerence Ev. de Tariſſe en Syrie, aſſiſte aux Conciles de Neocéſarée & de Nicée, p 200.640.

Geronce Ev. de Scythie en 381, p. 551.

Getulique Ev. eſt mis par force en penitence par les Donar. p. 139.

Gildon Comte, puis tyran en Afr. p. 280.

Gindare, ſiege epiſcopal de Syrie, p. 640.

Gloria Patri &c. Arins change cette glotification de la Trinité, p. 260. 261, établie app. avant S. Ignace &c. p. 343, & non par le C. de Nicée, p. 676. Ce changement cauſe de la confuſion dans l'Egliſe d'Ant. vers 350, p. 342. Le C. de Vaiſan en 529, ordonne qu'on y joindra, comme ailleurs, dans les Gaules, le verſet *Sicut erat &c.* p. 676.

Sainte *Glycerie*: Il y en avoit une egliſe à Hemelée en Thrace, p. 388.

S. Godefroy Ev. d'Amiens, viſite à Bati les reliques de S. Nicolas, p. 690.

Gorgone ou Gregoire de Cynne en Galatie, aſſiſte aux C. de Neocéſarée & de Nicée, p.200. 642.

Les *Goths* ſont convertis par des captifs qu'ils avoient pris vers 260 dans la Capp. p. 604. Ulphilas leur Ev. leur invente des lettres, p.605, les entraine dans l'Arianiſme, p.607. Les Martyrs Gots dont parle S. Ambroiſe eſtoient Cat. p.606.

Gratien fait une loy ſevere contre les Donat. p.141, l'adreſſe à Flavien Vic. d'Afr. app. en 368, p.153, devient maiſtre de l'Orient en 378. p. 611, où il tolera toutes les ſectes, p.354. 611. 612, hors les Eunomiens, les Manichéens & les Photiniens, p.511.612.

S. *Grains* Ev. de Cart. aſſiſte en 348 au C. de Sardique &c. p. 108, preſide en 349 au C. general d'Afr. &c p. 124, eſtoit mort avant 359, p. 128; eſt dans le calendrier de Cart. comme Saint &c. p. 714. t.

Gretien Ev. de Cagli, aſſiſte au C. de Rimini, p. 447, où il demande la condannation des Ariens, p.450.

Les nouveaux *Grecs*, ſuſpects dans les choſes les plus probables, p.216.

Gregoire V. Gorgone.

Gregoire de Porto, & un autre *Gregoire*, aſſiſtent au C. d'Arles en 314, p.47.308.t.

Gregoire de Beryte: Arius le nomme entre ſes partiſans, p.250. Il aſſiſte au C. de Nicée, p. 640.

S. *Gregoire* fait Ev. d'Armenie par S. Leonce de Ceſ. en Capp. p.641.

Gregoire Preſet en 336 & 337, répond modeſtement à l'inſolence de Donat de Carthage, p.66.67.

Gregoire demandé pour Ev. d'Al. par les Ariens, p.312, l'eſt declaré dans le C. d'Ant. en 341 &c. p. 313. 757. Leur conciliabule de Philippopolis luy écrit, p.334. Il fait Auxence Pr. p. 363.

Gregoire Pr. de Rome, ſouffre, dit-on ſous Conſtance &c. p 432.

Gregoire Ev. d'Elvire, ne communique point avec les prevaricateurs de Rimini, p. 461. 464 522.

S. *Gregoire* de Nazianze le pere, ſigne le formulaire de Rimini en 360, p.500, aſſiſte au C. de Tyanes en 367, p. 547, ſoûtient genereuſement la foy contre Valens en 372, p.563.

S. *Gregoire* de Nazianze le fils écrit contre Eunome, p.513, eſt envoyé à CP. en 379, p.615. où il ſouffre beaucoup de la part des Ariens, p. 616. Pierre d'Alex. ſe réunit à luy &c. p.621. Il écrit en 383 à Poſtumien Preſet d'Orient pour la paix des Egliſes, p.624.

S. *Gregoire* de Nyſſe écrit contre Eunome &c. p.513, ſouffre huit ans durant de la part des Ariens, p. 579; fuit Demoſthene qui le vouloit faire priſonnier en 379, p. 599; aſſiſte en 383 à un Concile de CP, p.623.

Gregoire Pr. de Ceſ en Capp. fait l'eloge de S. Leonce. p.641.

S. *Gregoire* Pape, écrit à Gennade Ev. d'Afr. en 392, p.192, agit contre les Donat. p.193.

H

Habits: on ſe ſert en 358 ſur le theatre, d'un habit deſtiné à la celebration du batteſme, p.425.

Harpocration ou Arpocration, Eveſque p. e. de Cynople en Egypte, aſſiſte au C. de Nicée, p.639.

Heliodore de Sozomene, aſſiſte au C. de CP. en 360, p. 488, où il eſt excommunié comme fauteur d'Aece, p. 490, qu'il fait Ev. vers 362, p.508.

Hellade Diacre d'Alex. ſectateur d'Arius, eſt excommunié avec luy, p.246, ſigne ſa lettre à S. Alexandre, p.256.

Hellanique de Tripoli-en-Phenicie: Arius le regarde comme ſon adverſaire, p. 250. 308. Il aſſiſte au Concile de Nicée, p. 639.

L'*Helleſpont*, infecté par les Ariens, p. 525, & les Macedoniens, p.528.

Heracle Ev. de Zelone dans l'Armenie majeure, aſſiſte aux Conciles d'Ancyre, de Neocéſarée, & de Nicée, p.199 200.642.

Heracle Pr. d'Hercule à Tyr, eſt fait Diacre par Eleuſe de Cyzic, p. 403.

Heraclée, ville de la Thrace, p. 381.388.

Heraclée, ville du Pont, *p.*435.
Heraclée, ville d'Egypte en l'Arcadie, *p* 639
Heraclide Intendant du domaine en Aſr. eo 313, *p.*23.
Herculan fils d'Hermogene maſſacré en 342, *p.*32e.
Hermogene General de la cevalerie, eſt maſſacré à CP. dans une ſedition en 342, *Ibid.*
Hermogene Preſet du Pret. en 358, *p.*436.
Hermogene Ev. de Rhiocorure en Egypte en 431, *p.*590
Hermopole ville de la Thebaïde, retraite, dit-on, de J.C. en Egypte, *p.*588.
Hermopole la petite prés d'Alex. *Ibid.*
Herode Proc. d'Aſr. en 395, *p.*170, 173. Si c'eſt le meſme que Seranus, *p.*72e, 725.
Heſyque de la petite Alex. aſſiſte eux C. de Nicée & d'Ant. *p.*6en.
Heſyque Pr. publie dans CP. l'impieté d'Eunome, *p* 504.
Hiberne, p.e. Ebore Ev. d'York, aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.*708.1.
Hierocle écrit vers 303 contre les Chrétiens, *p.*205.
Hilaire Diacre de Rome, envoyé à Conſtance en 35e &c. *p.*361, eſt banni en 355, *p.*363.
S. *Hilaire* Ev. de Poitiers, eſt banni en 356 &c. *p.*395.396. Les Ev. de Franco luy écrivent en 358, *p* 427, Il leur répond par ſon livre des Synodes, *p.*443; ſe trouve au C. de Seleucie en 359, *p.*467; entend un ſermon impie, *p.* e71, & un diſcours auſſi ſacrilege d'un Acacien, *p.* 475; ſoûtient publiquement la verité Cath. contre les Ariméens d'Occident, *p.*486; demande à défendre la foy en 36n, & eſt renvoyé à Poitiers, *p.*497.
Hilarion Ev. Arien de Jeruſ. en 376, *p.*578, eſtoit mort ou chaſſé de Jeruſ. avant 379, *p.*613
Homoouſiens, nom que les Ariens donnoient aux Cath. *p.*456.
Honorat premier Preſet de CP. &c. *p.*482. 483.
Honoré fait diverſes loix contre les Donat. *p.*187-191.
Hoſpitalité: Il eſtoit défendu de recevoir ceux qui n'avoient pas de lettres de paix, *p.*318.
Hugue Ev. de Die en Dauſiné vers 1075, *p.* 644.
Les *Huns* chaſſent les Gots de leur pays en 377, *p.*607,
S. *Hypace* Ev. de Gangres, aſſiſte au C. de Nicée, eſt martyriſé depuis &c. *p.*642.
Hypace eſt fait Eveſque de Nicée en 370. par les Ariens &c. *p.*553, ſe retire en 381 à Cyr dans la Syrie Euphratenſienne &c. *p.*619.629.
Hypatien eſt fait Ev. d'Heraclée en 355, *p.* 388, enterre S. Parthene, *p.*391, eſt depoſé en 360, *p.*389, aſſiſte à la 3.e ou 4.e confeſſion de Sirmich en 359, *p.*444; parle à Valentinien pour les Macedoniens, *p.*532. On ne parle plus de luy depuis 365, *p.*556; ſi ce n'eſt *Hypace* qui écrit en 366 à Libere &c. *p* 541-549.
Hypſie Ev. de Parnaſſe, eſt, dit-on, Hythie ou Evethe nommé dans la lettre de Libere en 366, *p.*541.597. Demoſthene Vic. du Pont le chaſſe en 375, *p.*599.
Hythie nommé dans la lettre de Libere en 366, p.e. Hypatien, *p.*541.

L

SAINT *Jacque* de Niſibe, aſſiſte au C. de Nicée, *p.*640.
La *jalouſie* ne cherche qu'à brouiller, *p.*242.
Janvier pere de S. Prime Diacre & M. en 362, *p.*235.
Janvier Ev. Donat. de Flumenpiſcia, commet des cruautez à Lemelle en 362, *Ibid.*
Janvier ou *Januarien* Ev. Donat. des Caſes, & Primat en 412, *p.*166.188.
Icone, ville metropole de le Lycaonie, *p.*593.
Icone, ſeconde ville de la Piſidie, *p.*199.
Iſtar, premier Martyr, dit-on, de Lyque ou Lycople &c. *p.*217.
Jean Ev. de Perſe, aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 645, dont il eſt, dit-on, chargé de publier les decrets dans la Perſe & les Indes, *p.*686.
Jean Ev. Melecien de Memphis, perſevere dans le ſchiſme aprés le Concile de Nicée &c. *p.*234 664. C'eſt app. *Jean* Arcaph chef du ſchiſme aprés Melece, *p.*235, eſt banni en 336, *p.*299.
Jean de Jeruſ. fut engagé jeune dans la communion des Ariens, *p.*378.
S *Jean* Chryſoſtome nourrit & ſanctifie ſa vertu dans le ſilence & la retraite, *p.*566, baſtit une egliſe ſur le tombeau de S. Martyre & S. Marcien, *p.*399.
Jean Diacre de Rome, écrit la vie de Saint Nicolas, *p.*689.
Jean Archidiacre de Bari, écrit la traoslatioo de S. Nicolas eo 1087, *p.*690.
S *Jerome* donne les lettres de Lactance à lire au Pape Damaſe &c. *p.*211.
Jeruſalem: le C. de Nicée confirme les privileges de cette Egliſe, *p.*670. Quels ils eſtoient, *p.*671. Si l'Eveſque de Jeruſ. eſtoit independant, *p.*818.
JESUS CHRIST ſut porté, à ce qu'on croit, à Hermopole, dans ſa fuite en Egypte, *p.*588. Sa victoire ſur le monde ſe continuë par les ſouffrances de ſes elus, *p.*560.
Image: un frémit d'horreur d'entendre qu'on offrira le ſacrifice, une image ſur l'autel &c. *p.* 721.
Imbetauſe, Ambitauſe, ou Betauſe Eveſque de Reims, aſſiſte au C. d'Arles eo 314, *p.*47.
Ingence greffier d'Aptounge en 303, *p.*40, eſt

reconnu fauſſaire eo l'an 314, *p* 41. *&c.*

Innocent Diſere de Nice, aſſiſte en 314 au C. d'Arles, *p.*708.2.

Innocent I. conſulte Aurele de Cart. pour la Paſque de l'an 414, *p.*667.

Interventeur. on appelloit ainſi un Eveſque ou un Preſtre chargé du ſoin d'une Egliſe voiſine en attendant un titulaire, *p* 4.

Jovien fait Empereur en 363, ſuit la foy Cat. &c. *p.*529, meurt le 16 fevrier 364, *p.*531.

Jovien Diacre de Sirmich en 366, *p.*546.

Irenée app. Diacre de la Mareote, excommunié avec Arius, *p.*246, ſigne ſa lettre à S. Alexandre, *p* 256.

S. Irenion Ev. de Gaza depuis Aſclepas juſque vers 390, *p.*346.

Irenople ou Neroniade, ville de la Cilicie, *p.*251.

Iſaac faux Martyr des Donat. *p.*116.

Iſaac Ev. d'Egypte, banni en 373 pour la ſoy, *p.*586.

S. *Iſaac* ſolitaire, predit à Valens ſa déſaite & ſa mort en 378, *p.*611. 800.

S. *Iſidore* Ev. d'Hermopole en Egypte, banni en 363 pour la ſoy &c. *p.*586. *&c.*

Iſquyras fait Pr. par Colluthe, eſt remis au rang des laïques par le C. d'Al. tenu par Oſius, *p.*231.

Iſraelites: baſſons des Circoncellions, *p.*92.

Jule ſectateur d'Arius excommunié avec luy, *p.* 246, ſigne ſa lettre à S. Alexandre, *p* 256.

S. *Jule* Pape témoigne ſon horreur de la reception d'Arius dans le C. de Jeruſ. en 335, *p.*294; rejette Carpone deputé de Gregoire, *ib.* Les Ariens le veulent engager à écrire à Piſte d'Alex. *p.*304. Le C. d'Ant. en 341 luy écrit, *p.*323.758. Il rapporte à Conſtant les deſordres des Euſebiens à l'égard de S. Athanaſe & de S. Paul de CP, *p.*326. les Euſebiens l'excommunient en 347 à Philippople, *p.*335; luy écrivent vers 351 contre S. Athanaſe, *p.*337. Il meurt en 352, *p.*356.

Jule marqué ſans fondement Ev. de Milan &c. *p.*702.2.

Julien Diacre d'Alex. ſectateur d'Arius, eſt excommunié avec luy, *p.*246; ſigne ſa lettre à S. Alexandre, *p.*256.

Julien l'apoſtat: Aece le voit de la part de Gallus Ceſar &c. *p.*409. Il rappelle tous les exilez pour la religion, *p.* 130. *&c.* 523; écrit à Photin, *p.* 354: invite Aece à venir à la Cour &c. *p.*508, meurt en 363, pres d'exciter une perſecution en Afr. *p.*133. De quel coſté Euſebe de Nic. eſtoit ſon pareot, *p.*741.

S. *Julien Sabbas* va à Ant. ſoûtenir les Cath. en 372, *p.* 568, fait mourir par ſes prieres en s'en retournant, Aſtere Ev. Arien &c. *p.* 292. 568.695

Julien Proconſul d'Afr. p.e en 397, *p.*174.

Julienne, ville de la premiere Galatie, *p.*199.

Jurement: Doüat de Cart. ſouffre qu'on jure en ſon nom, *p* 66. S. Simeon Stylite veut auſſi qu'on jure en ſon nom par un motif bien different, *Ibid.*

Juſtin Ev. deputé du C de Rimini, aprés ſa prevarication, *p.*459. Les Semiariens depoſez à CP. en 360, écrivent contre luy, *p.*495. demandent en 366 aux Occidentaux, qu'il ſoit tenu pour excommunié, *p.*541.

Juſtine Imperatrice, veut rétablir l'Arianiſme en Occident, *p.*630.

Juſtinien fait baſtir une egliſe de S. Nicolas prés de CP, *p.*689

Juvence Prefet de Rome en 366 & 367, *p.*790.

L.

CÆlius ou Cæcilius Firmianus *Lactantius*, orateur Chrétien. *V. ſon titre p.*293.

Lampade Ev. d'Utine en Aſr. aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.*708.1.

Lampſaque, ville conſiderable de l'Helleſpont, *p.*390 533.

Laodicée, villes de Phrygie, *p.*199; de Syrie, *p.*250; & de la Phenicie du Liban, *p.* 498. 570. 571.

Lariſſe, ville de Syrie, *p* 200.

Latran: le C. de Rome en 313 ſe tient dans ce palais &c *p.*32.

Lauriſſe General, favoriſe les purs Ariens, *p.* 478, aſſiſte au C. de Seleucie en 359, *p.* 468. Les Acaciens ſe plaignent à luy, *p.*473, luy font bannir Anien elu Ev. d'Ant *p.*477.

Les *Lecteurs* eſtoient ſoumis à des Diacres, *p* 19. L'Officiant leur ſouhaitoit la paix, *p.* 84. Des lecteurs ſignent pour leurs Ev. dans le C. de Seleucie en 359, *p.*473.

Legats à latere, Eccleſiaſtiques de Rome deputez par le Pape, *p.*637.

Leges, ville de la Numidie, *p.*708.2.

Lemelle, ville de la Mauritanie de Stefe, *p.*235.

S. *Leon* Preſtre de Rimini: hiſtoire fort mechante, *p.*785.

L'Empereur *Leon* fait un diſcours ſur Saint Nicolas, *p.*689.

Leonas Queſteur, favoriſe les purs Ariens, *p.*478, aſſiſte au C. de Seleucie en 359, *p.*468, le vent faire commencer independamment des abſens, *p* 470. Les Acaciens ſe plaignent à luy &c *p.*473. Il lit leur acte dans le Concile, *p.* 474. Ils luy font bannir Anien elu Ev. d'Ant. *p.*477. Il romp l'aſſemblée, *p.*476.

S. *Leonce* Eveſque de Ceſ. en Capp. aſſiſte aux C. d'Ancyre, de Neocefarée, & de Nicée, *p.*198-200.641; diſpute, dit-on, contre un philoſophe dans celui de Nicée, *p.*681, & eſt chargé d'en publier les decrets dans la Capp. &c. *p.*686.

Philoſtorge le fait calomnieuſement ſeuteur d'Arius, *p.*647.

Leonce aſſiſte vers 325 au C. de Neocesarée, *p.*2nn.

Leonce eſſiſte en 351 à la diſpute de Baſile contre Photin, *p.*353, eſt fait Preſet de Rome en 355; amene Libere à Milen, *p.*384.

Leonce diſciple, dit-on, de S. Lucien d'Ant. *p.*253, ne peut ſe faire recevoir dens le Clergé par S. Euſtathe, *p.*273; eſt fait Ev. d'Ant. en 348 par les Ariens, *p.*279.341. Sa cnnduite dans l'epiſcnpat *p.*344. S. Athenaſe ne vent point cnmmuniquer avec luy, *p.* 338. Il explique les Propheties à Aece, *p.*405, l'eleve eu diaconat & le depoſe vere 350, *p.*407, le met bien euprés de Gellus Ceſar, *p.*409; meurt en 358, *p.*422.

Leonce Pr. deputé per le C. d'Ancyre en 358 à Conſtence, *p.*431.

Leonce Ev. Macednnien de Comene, adreſſe une requeſte à Jovien &c. *p.*529.

Libere de Meride, aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.*47. 708. 1.

Libere eſt fait Pape en 352, & preſque ebranlé per les Euſebiene, *p.*356. Ses legats ſuecombent dans le C. d'Arlee en 353, *p.*358. Il écrit à Oſius ſur la ehute de Vincent &c. *p* 361, reſiſte aux ſollicitations de Conſtance & des eunuqnes en 355, *p.*380; eſt emené à Milan, *p.*384, exilé à Berée, *p.*386. Les Romains demandent ſnn repel en 357, *p.*414 Il ſigne la premiere confeſſion de Sirmich pour l'nbtenir &e. *p.* 419-421. 772. 773. De qui ſnnt les anathemes cnntre luy inſerez dene la lettre reportée per S. Hilaire, *p.* 771. Il vient à Sirmich, & y ſigne les anathematiſmee du C. d'Ancyre en 358, *p.* 433. 775, retourne à Rome & en chaſſe Felix, *p.*436. *&c.* On le ſeit euteur de le perſecution de S. Euſebe Pr. de Rnme, *p.*438. Il refuſe de conſentir eux decrete de Rimini en 359, p.464; ce qui l'e pu obliger à quitter Rome, *p.*465. Feuſſeté de ſe cnnfeſſion de ſny envnyée à S. Athaneſe &c. *p.*779. 2. Lee Macedoniens luy depuient en 366, *p* 540: Il lee reçoit à ſe cnmmunion, *p.* 543 791; & meurt le 24 ſeptembre 366, *p.*544. 790. Fnndetion de l'egliſe de ſon nnm, *p.*790. 791.

La *Lybie* Cyrenaïque nu orientale, a prodnit en 30 ens le Sabellieniſme & l'Arianiſme, *p.* 239.

Licinins favnriſe la traſlation d'Euſebe de Beryte à Nic. &c. *p.*252

Liege, avoit le meſme Eveſque que Treves & Coingne, *p.*26.7n1.

Longin ou *Longien* Ev. de Neoceſarée aſſiſte eux C. d'Ancyre, de Neoceſarée, & de Nicée, *p.*199.2nn.641.

Longin d'Aſcalon: S. Alexandre luy écrit cnntre Ariue, *p.*222.

Les *loüanges* des méchans ſont des pieges, *p.*139 140.

Loup Eveſque de Tarſe, aſſiſte eux Gnneiles d'Ancyre & de Neocesarée, *p.*199. 200; peut eſtre *Loup* Ev. de la Cilicie qui aſſiſta an C. de Nicée, *p* 640.

Luce Diecre d'Al. excommunié evec Arius, *p.*246, ſigne ſa lettre à S. Alexendre, *p.*256.

S. *Luce* eſt fait Ev. d'Andrinople vers 335; & exilé peu eprée, *p.*279. 280. 3n7; peut avnir eſté rappellé d'exil en 338, *p* 303; va au C. de Rnnie en 34n &c. *p* 3n7. 7 52. 1, au Concile de Sardique en 347, eprés quny les Euſebiens la fnnt bannir & mourir, *p.*339. 349. 764. 2.

Luce Arien eſt fait Ev de Semoſates en 374; & y perſecute les Cath *p.*593.

Luce Arien uſurpe le ſiege d'Alex. en 373, & y excite une horrible perſecution, *p.*582-591. en eſt cheſſé en 378 par le peuple, *p.*650, puie par Theodnſe, *p.*651.

S. *Lucien* M. d'Ant. fut ſeparé de l'Egliſe ſous troie Eveſques *p.*226. 227. Les principaux Ariene ſe vantent de l'avnir eu pour maiſtre, *p.*253. 423. *&c.* On dit qu'il retira de l'epoſteſie Aſtere ſnphiſte Arien, *p.*291. Les Euſebiene publient un ſymbole ſnus ſon nom, *p.*316.548.

Lucien Ev. Dnnet. preſente en 313 une requeſte contre Cicilien, *p.*24, eſtnir app. en 315 à Treves par nrdre de Conſtentin &c. *p.* 55. qui le renvnie en Aſr *p.*56.

Lucien Ev. Donat. à Rome, *p.*88.

Lucifer de Cagliari e'nffre à Libere en 354 pour aller demender un Concile à l'Empereur &c. *p.*361, eſt banni en 355 &c. *p.*363: ſouffre beeuenup dans ſnn exil, *p.* 395, ſous Eutyqnn d'Eleuthernple, *p.*469, & Eudnxe de Germanicie. *p.*423; eſt reppellé ſnus Jullen, *p.*524.

Lucille dame de Carthage, irritée par les reprehenſione de Cecilien &c. *p.*4. 13, fomente le ſchiſme contra luy, *p* 13. 14; fait ordonner Mejorin ſon domeſtique Ev. de Cart. &c. *p.*19.

Lucius n'eſt point un Ev. de Carthage entre Donat & Permenien &c. *p.*713.

Lydde nu Dinſpolis, ville de la Pal. *p.*251.

Lyque ou *Lycople*, ville de le Thebaïde, *p.* 217.

M

Macaire Diacre d'Al. excommunié avec Arius, *p.*246, ſigne ſa lettre à S. Alexendre, *p.*256.

S. *Macaire* de Jeruſ. S. Alexandre luy écrit contre Ariue, *p.*222, qui la regerde comme ſon adverſaire, *p.*251 Il aſſiſte au C. de Nicée, *p.*638, où il diſpute, dit-on, contre un philoſophe, *p.*682, eſt chargé d'en publier les decrete dens la Pal. *p.*685. Conſtantin luy donne des habits pour celebrer le batteſme, *p.*423. Il meurt evant 335, *p.*280.

Macaire ou Arie Eveſque, eſt banni en 347, *p.*340.

Macaire diſtribue en Aſr. les eumoſnes de Conſtant en 348 ou 349, & travaille à réunir les Donat. *p.*109. 121, qui rejettent feuſſement ſur luy le mort de leurs feux mertyrs, *p.*114. 116. Il bannit les Eveſques Donatiſtes oppoſez à le réunion *p.*118.121. Ils publient fans preuve qu'il eſt peri miſerablement, *p.*122.

Macaire aſſiſte au C. de CP. en 360 *p.*488.

Les deux SS. *Macaires* ſoliteires ſont bannis ſous Velens &c. *p.*603.

Macedone de Mopluefte : on peut douter s'il eſtoit au C. de Nicée, *p.*640.806.2. Il aſſiſte à ceux de Jeruſ. en 335, *p.*284, & d'Ant. en 341, *p.*312; porte en 345 anx Occidentaux un nouveau ſymbole des Euſebiens, *p.*331; aſſiſte en 351 au Concile de Sirmich contre Photin, *p.* 351; eſtoit mort en 360, *p.*491.

Macedone Brodeur, & Preſtre de CP. ſous S. Alexendre, *p.*759, ne peut en 336 ſe faire Ev. de CP, *p.*299. Les Euſebiens l'en font Ev. en 341, *p.*323. Meurtres & deſordres que ceuſe ſon eiection, *p.*324.325. Il eſt redult en 348 à une ſeule egliſe qu'il avoit baſtie &c. *p.*345; devient en 350, maiſtre de toutes les egliſes, perſecute crueliement les Cath. & les Novatiens, *p.*397. 400; tranſporte en 356 le corps de Conſtantin, *p* 402. George de Laodicée luy écrit en 358 contre les Anoméens, *p.*430. Baſile d'Ancyre le gagne pour ſon parti, *p.*436. Il aſſiſte au C. de Seleucie en 359, *p.*466, où il eſt accuſé, *p.* 469, ne ve pes à la premiere ſeence, *p.*470, aſſiſte à le troiſieme, *p.*474; eſt depoſé dans le C de CP. en 360 *p.*492, ſe retire en una terre voiſine, *p.*495; forme ſous Julien une ſecte de ſon nom ou des Pneumatomeques, *p.*412. 527; meurt pen aprés, *p.*495.

Macedone Vie d'Aſr. en 414, *p.*191.

Les *Macedoniens* ou Pneumetomaques, commencent en 362 &c. *p.*526. Leur prineipale erreur eſtoit de combatre le divinité du S. Eſprit, *p.*527. Quelques uns d'eux ne vnuloient ni la nier, ni la ſoûtenir, *p.*615. Ils ſe repandent en Aſie, *p.*528. Jovien rejette leur requeſte en 363, *p* 529. Ils tiennent un grend Concile à Lampſaque en 365, *p.*533 Eudoxe irrite Valens contre eux &c. *p* 535-538. Ils deputent au Pape Libere en 366, & ſignent le Conſubſtantielité &c. *p.* 539-542; ſont receus dans la communion de Libere, *p.*543, de diverſes Egliſes d'Occident. *p.*545, & des Ev. du Concile de Tyanes en 367, *p* 547. Quelques uns d'eux s'oppoſent à une entiere réunion, *p* 548. Ils retombent ou perſeverent dens le ſchiſme en 378, *p.*613. Les prieres ni lee raiſons du Concile œcumenique & de Theodoſe, ne les peuvent réunir en 381, *p.*622,623. Theodoſe leur défend en l'an 383 de s'aſſemhler, *p.*628, les fait chercher à CP, & eheſſer en 384, *p.*629 630.

Macriane, villes d'Aſr. *p.*710.2.

Macrin de Jemnia : S. Alexandre luy écrit contre Arius, *p.*222.

Macrin d'Eleutheropie, aſſiſte au C. de Pel. en 349, *p.*639.

Macrobe, quatrieme Ev. Donat. à Rome, *p.* 87. Sur ſon livre adreſſé anx Conſ, *p.*710.

Macrobe auteur de l'hiſtoire d'Iſaac &c de Maximien &c. *p.*116, quitta p.e. Cart. en 348, *p.*118.

Macrobe Ev. Donat. d'Hippone vers 405, *p.*187.

Magnence ſe revolte en 350 contre Conſtant, *p.*348, eſt défait en 351, *p.*350, ſe tuë en 353 *p.* 357.

Magnus de Peluſe aſſiſte au C. de Nicée & d'Ant. *p.*639.

Magnus de Themiſes en Phrygie, eſt preſent, accuſé, & excommunié dans le C. de Seleucie en 359, *p.*469 477.

Le Comte *Magnus*, eſcorte en 373 Lnce uſurpereur de l'Egliſe d'Alex &c. *p.*583.

Majorin eſt fait le premier Ev. du ſchiſme des Donet. à Cart. app. en 312, *p.*15.19. Les Donat. s'eppellerent d'ebord Le parti de Majorin, *p.*24. Il vivoit encore en 313 &c. *p* 699. 700.

Mamertin Ev. d'Eanſe, aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.*47.708.2.

Mammaire Pr. Donet. eſtoit à Treves epp. en 315, par ordre de Conſtantin, *p.*551, qui lu renvoie en Afr. *p* 55.

Mantinie, canton de la Paphlagonie, *p.*401.

Marathone eſt ſeit Eveſque de Nic. en 358 ou 360 &c. *p.*397, ou plutoſt ſous Julien, *p.* 770.1; ſuit les ſentimens & ſoûtient la ſecte de Macedone, *p* 413, qui prend auſſi le nom de Marethone, *p.*527. Oneſime eſt p.e. mis en ſa piece en 360, *p* 497. Il a p.e. pris le titre d'Ev. de CP. eprés Macedone, *p.*528.

Marc Ev. joint au Pape Miltiade pour juger les Donat. eſt app. S. Mirocle de Milan, *p.*30.

Marc ſectateur d'Arius, excommunié evec luy, *p.*246, ſigne ſe lettre à S Alexendre, *p.*256.

Marc, perſecuté par Oſius ſelon les Euſebiens, *p.*335.

Marc d'Arethuſe, eſt deputé en 342 par les Euſebiens vers Conſtant, *p.*326; aſſiſte en 351 au C. de Sirmich contre Photin, *p.*351; à le troiſieme confeſſion de Sirmich en 359, *p.*444; & la ſigne, *p.*476.

Marc Diecre de Gaza, écrit la vie de Saint Porphyre, *p.*346.

Marc heretique Photinien cheſſé de Rome, *p.*355.

S. *Marcel* & Saint *Marcellin* Papes, accuſez ſans

ſans preuves par les Donatiſtes, p. 37. 38.

Marcel d'Ancyre, aſſiſte aux C. d'Ancyre & de Nicée, p. 199. 842; n'a point, dit-on, communiqué avec Aſclepas de Gaza, p. 274. Photin a étudié ſous luy, p. 328. Il va en 335 à Jeruſalem, ſans prendre part à ce qui s'y fit &c. p. 285; eſt depoſé par les Euſebiens en 336, p. 290, ſous pretexte de ſon livre contre Aſtare, p. 291, eſt rétabli en 338, p. 303; vient à Rome en 340, au Concile demandé par les Euſebiens p. 307; n'eſt point l'Eveſque ſoupçonné du Sabellianiſme dans le C. d'Aot. en 341, p. 758. 1; eſt rappellé en l'an 348, p. 345. Son retour cauſe de grands troubles à Ancyre, p. 346; il en eſt chaſſé de nouveau en 350, p. 348.

Marcel Ev. de Campanie, legat du Pape au C. d'Arles en 353, y abandonne S. Athanaſe, p. 358. 359.

Marcel qu'an fait M. à Nic. p.e. Marcula pretendu martyr des Donatiſtes en Numidia, p. 752. 753.

Marcianop'e, villa de la Meſie, p. 551.

Marcien l'uo des 70 Ev. auteurs du ſchiſme des Donat. p. 18. 19.

S. *Marcien* Chantre & Lecteur de CP. & M. vers 350, p. 598.

Marcien Pr. de Rimini, depoſé, dit-on, par S. Gaudence, p. 784. 2.

Marcien Gouverneur, fait, dit-on, maltraiter S. Gaudence, *ibid.*

Marcien Pr. Novatien, inſtruit les filles de Valens &c. p. 433, fait rappeller Agele Eveſque Novatien de CP, p. 538.

Marcien Ev. Macedonien de Lampſaque ſe trouve au C. œcumenique de CP. en 381, p. 622.

Marcule Eccl. de Cirthe, fait priſonnier en 303 &c. p. 6. 7.

Marcule Ev. Donat. dans la Numidie, eſt tué dans une rebellion &c p. 213. *&c.* Son nom s'eſt app. gliſſé dans les martyrologes, p. 712. *&c.*

Mardons grand Chambellan, tente en vain la fermeté de S. Baſile en 372; p. 563.

La *Maroote*, canton du dioceſa d'Alex. p. 221. 246.

Mariacoſe dans le C. de CP. an 360, app. pour Maris Aeace, p. 489.

Mariage: le C. d'Arles veut qu'on porte ceux qui auront ſurpris leurs femmes en adultere, à ne ſe point remarier tant qu'elles vivront, p. 52, & qu'on prive de la communion pour quelque temps les filles qui epouſent des payens, *ibid.* Le C. de Gangres anathematiſe les femmes qui quitteront leurs maris, comme ſi on ne ſe pouvoit ſauver dans le mariage, p. 820. 2.

Marin Ev. des Eaux de Tibile en Numidie Traditeur, aſſiſte au C. de Cirthe en 305, p. 8.

S. *Marin* d'Arles eſt donné pour juge aux Donat. &c. p. 24. 26, preſida au C. d'Arles en 314, p. 47. 708. 1.

Marin de Troade, aſſiſte au Concile de Nicée, p. 643, dont il eſt, dit on, chargé de publier les decrets dans la petite Aſie &c. p. 686.

S. *Marin* Diacre de Rimini: hiſtoire tres méchante, p 785.

Marin eſt fait Ev. des Ariens à CP. en 386 &c. p. 631. Dorothée fait un parti contre luy qui dure 35 ans, p. 803.

Maris de Calcedoine partiſan d'Arius, p. 251, fut, dit-on, diſciple de Saint Lucien d'Ant. p. 253; aſſiſte au C. de Nicée, p. 646, & à celui de Jeruſalem en 335, p. 284: vient de là trouver Conſtantin contre S. Athanaſe, p. 290; aſſiſte au C d'Ant. en 341, p. 312; fait Macedone Ev. de CP. aprés Euſebe, p. 323; excommunie quelques perſoones qui ſe retirent à Cyzic, p 493; eſt deputé en 342 vers Conſtant &c. p. 326; défend en 359 le dogme des Anoméens contre Baſile, p. 483; aſſiſte au C. de CP. en 360, p. 487.

Marius. V. Victorinus.

Marmarique, plutoſt un canton qu'une ville de la Libye, p. 246.

Martial deputé du C. de Rimini à Conſtance, aprés ſa prevarication, p. 459.

Martien ſecretaire, eſt chargé de ſupprimer la ſeconde confeſſion de Sirmich, p. 433.

Martin de Toulouſe, aſſiſte p.e. au Concile d'Arles en 314, p 708. 2.

S. *Martin* de Tours, ſouffre en 355 pour la foy dans l'Illyrie &c. p. 393.

Martyr: le C. general de Carthage en 349, ordonne qu'on prenne garde à qui on donne ce titre &c, p. 225.

Martyre Ev. Arien, porte en 345 aux Occidentaux un nouveau ſymbole des Euſebiens, p. 331.

S. *Martyre* Soudiacre de CP. & M. vers 350, p. 398. 399.

Martyre Soudiacre de Sirmich en 366, p. 546.

Maſcule, ville de la Numidie, p 190,

Maſſyle ou Maxule, ville de la Proconſulaire, p. 157.

S *Materne* a eſté Ev. de Treves, de Cologne, & de Liege, p 701. 702, eſt donné pour juge aux Donat. en 313 &c. p. 24 26; aſſiſte au C. d'Arles en 314, p. 47. 708. 1.

Mavie Reine des Sarrazins, demanda Saint Moyſe pour Eveſque vers 375, p. 592.

Maur ſe fait Ev. d'Utique par ſimonie vers 305, p. 41.

Maurice d'Epiphanie aſſiſte au Concile de Nicée, p. 640.

L'Empereur *Maurice* donne divers ordres contre les Donat. p. 193.

Moyence: l'hiſtoire de ſes premiers Eveſques n'eſt nullement fondée, *p.*767.2.

Maxence fait venir Menſurius de Cart. à Rome en 311 *&c. p.*12; eſt défait par Conſtantin en 312 &c. *p.*22.

Maxime d'Oſtie, aſſiſte en 313 au Concile de Rome &c. *p.*3e.

Maxime, agit en 314 pour les Donat. contre Felix d'Aptonge, *p.*20.

Maxime de Salonea: le conciliabule de Philippople en 347, luy écrit, *p.*334.

Maxime philoſophe magicien, à pour diſciple Julien l'apoſtat & Siſinne Novatien, *p.* 625.

S. *Maxime* ou Maximonas Conf. Eveſque de Jetuſ. avant 335, *p.*280. Narration ſuſpecte de Sozomene ſur ſon ordination, *p.*747. Il peut avoir conſenti à la depoſition de S. Athanaſe en 335, *p.*748, refuſe d'aller au C. d'Ant en 341, *p.*312, reçoit S. Athanaſe en 349, *p.*347, meurt en 350 ou 351, *p.*281.349.

S. *Maxime* Ev. de Naple, eſt banni en 355, & meurt dans ſon exil &c. *p.*391.769.2.

S. *Maxime*, p.e. auteur des cinq dialogues ſur la Trinité &c. *p.*316.

Les *Maximianiſtes*, ſchiſme des Donatiſtes, *p.*151, ſectateurs de Maximien de Cart *p.*161. ſont condannes par le C. de Bagai, *p.*166, & pourſuivis avec rigueur par Primien, *p.* 167-176, qui ne peut étouſer ce parti, *p.* 277. Leur réunion avec les Donatiſtes donne de grands avantages à l'Egliſe, *p.*177-180.

Maximien faux martyr des Donat. &c. *p.*216.

Maximien Diacre Donat. de Cart. chaſſé par Primien, *p.*161, eſt fait Ev. contre Primien, *p.*163, eſt condanné en 394 par le C. de Bagai, *p.*165, eſt pourſuivi avec violence par Primien, *p.*167; vivoit encore en 398, *p.*368.

S. *Maximien* quitte l'eveſché de Bagai en 401, pour la paix de l'Egliſe, *p.*186, eſt cruellement traité par les Circoncellions, *p.*187.

Maximien Ev. de Ture en Afrique en 411, *p.*189.

Maximien Ev. de Pudentiane en Numidie vers 590 &c. *p.*193.

S. *Maximin* de Treves fait réteblir S. Paul de CP, *p.* 307. 308; rejette en 342 les deputez des Euſebiens, *p.*327, qui l'excommunient en 347 à Philippople, *p.*335.

Maximin Ev. Donat. de Sinite vers 392, *p.*384, ſe réunit à l'Egliſe en 406, *p.*388.

Maximinople, ville de la Pal. *p.*639.

Maxule ou Maſſyle, ville de la Proconſulaire, *p.*157.

Le *mécredi* on liſoit l'Ecriture, & on l'expliquoit à Alex. *p.*221.

Megaſe Ev. Arien d'Illyrie, aſſiſte au C. de Rimini en l'an 359, *p.*447, en eſt deputé vers Conſtance, *p.*459; eſcrit p.e. au C. de CP. en 360, *p.*488. Les Semiariens depoſez en ce Concile écrivent contre luy, *p.*495, demandent en 366 aux Occidentaux, qu'il ſoit tenu pour excommunié, *p.*541.

S. *Melan* Ev. de Rhinocorure en Egypte, & Confeſſeur: ſon hiſtoire, *p.*589.590.

Melandoſe, porte de CP, *p.*398.

Sainte *Melanie* l'ayeule voit S. Iſidore à Nitrie en 367, *p.*581; aſſiſte les Conf. d'Egypte bannis en Pal. en 373, *p.*587; réunit à l'Egliſe quelques Macedoniens de Pal. vers 380, *p.*528.

Melchiade. V. Miltiade.

Melece n'a point eſté ſoumis à S. Alexandre, *p.*217, qu'après le C. de Nicée qui l'y obligea, *p.* 233. Decret du Concile pour ſa reception, *p.* 662; s'unit, dit-on, à Arius, *p.*248. 647; meurt vers 326, & fait Jean Arcaph ſon ſucceſſeur & chef du ſchiſme, *p.*235.664.

S. *Meleze* de Sebaſtopie, aſſiſte au Concile de Nicée, *p.*641: Philoſtorge le fait calomnieuſement fauteur d'Arius, *p.*647.

S. *Melece* eſt fait Ev. d'Ant. en 361, *p.*498. 517, & banni au bout d'un mois, *p.*518; n'a point ſeparé alors les Cat. des Ariens, *p.*788. il eſt rapellé par Julien, *p.*524; banni p.e. & rappellé per Valens en 365, *p.*534; & banni encore en 371, *p.*558.

Les *Melaciens* calomnient S. Alexandre d'Al. *p.*217: quelques uns ſe réuniſſent à luy, *p.*233. Decret du C de Nicée pour leur reception, *p.* 661. D'autres continuent le ſchiſme &c. *p.*234. 266.

Melitople, ville de l'Helleſpont, *p.* 390.

Membreſe, ville de la Proconſulaire, *p.*164. 172.

Menale l'un des Ev. du C. de Cirthe en 305, *p.* 7, avoit offert de l'encens, *p.*8. 9. C'eſt app. de luy dont Celſe ſe plaint, *p.*58.

L'egliſe de *Mendide*, paroice d'Alex. *p.*237.

Mene Diacre d'Al. excommunié avec Arius, *p.*246, ſigne ſa lettre à S. Alexandre, *p.*256.

S. *Menedeme* l'un des 80 Eccl. de CP. Martyrs en 370, *p.*535.

Menophante Ev. d'Epheſe, partiſan d'Arius, *p.*251, avoit eſté, dit-on, diſciple de S. Lucien d'Ant. *p.*253; aſſiſte au C. de Nicée, *p.*646, eſt depoſé par le C. de Sardique en 347, *p.*333; ordonne en 356 George Eveſque d'Alex. *p.*394.

Menophile ou Demophile pur Arien, *p.*484, aſſiſte au C. de CP. en 360, *p.*488.

Menſuriſtes nom que les Donat. donnoient aux Cath. &c. *p.*72.

Menſurius Ev. de Carthage en 303, défend d'honorer comme Martyrs ceux qui ſe preſentoient aux perſecuteurs, *p.*2. On l'accuſe d'avoir livré les Ecritures, d'avoir empeſché que l'on n'aſſiſtaſt les Martyrs, *p.*3. mais ſans aucune apparence, *p.*3.4, Donat Ev. des Caſes-noires

forme un ſchiſme contre luy, *p.*4, qui n'eſt pas fort conſiderable, *p* 697. Il eſt obligé d'aller trouver Maxence à Rome en 311, *p.*11, & meurt an reveoant, *p.* 12.

Mercure Pr. d'Oſtie, aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.*708.2.

S. *Mercurial* Ev. da Forli, mort, dit-on, en 356, *p.*784.2.

Merida, ville d'Eſpagne, *p.*708.1.

S. *Merocle*. V. Mirocle.

La *Meſopotamie* : quelques ſchiſmatiques y font Paſque avec les Juifs avant & aprés la C. de Nicée, *p.*665.666.

La *Meſſe* : des Conciles de Cart. défendent de la celebrer aprés le diſner *p.*820.2.

S. *Methode* Patriarche de CP, fait une vie de S. Nicolas, *p* 689.823.1.

Metropolitain : Le C. d'Antioche regle & en donne le droit aux Ev. des capitales de chaque province, *p.* 318, défend aux Ev. d'aller à la Cour ſans leurs lettres &c. *p.*319, leur ordonne d'appeller d'autres Eveſques, quand ceux de la province ne s'accorderont pas dans un jugement, *Ibid.*

S. *Michel* : S. Alexandre d'Alex. aonſacre, dit-on, ſous ſon nom un temple où les payens adoroient un *Michel* &c. *p.*216.

Midée ou *Migde*, ville de Phrygie, *p.*435.

Migdone Ev. d'Illyrie, aſſiſte au Concile de Rimini, *p* 447, qui aprés ſa prevarication le depute à Conſtance, *p.*459.

Milan colonie, p.e. la ville de Mileve en Numidie, *p.*147.

S. *Mille* Ev. da Perſe & M. aſſiſte, dit-on, au C. de Jeruſ. en 335, *p.*284.

S. *Miltiade* ou Melchiade Pape, juge en 313 l'affaire des Donat. &c. *p.*19.30, abſout Cecilien, *p.* 34. Les Donat. le calomnient, *p.*37 Durée de ſon pontificat & ſa mort &c. *p.*38.

S. *Mirocle* ou Merocle Ev. de Milan, aſſiſte au Concile de Rome en 313 &c. *p.*30, & à celui d'Arles en 314, *p.*47.708.1. C'eſt app le meſme que Mare juint à Miltiade dans la lettre de Conſtantin, *p.*702.703.

Mitres, ancienne coeffure : les vierges en portnient &c. *p.*136.137.

S. *Moce* : ſon egliſe prés de CP. tombe vers 387 ſur les Ariens qui l'occupoient &c. *p.*618.

Modeſte Preſet du Pretoire en 371, baonit Eunome, *p.*510; fait mourir Eo Eccl. de CP. &c. *p.*553; perſecute partout les Cet. en 371 & 372, *p.* 562.563. Valens la frape, irrité de ce qu'il n'avoit pas chaſſé ceux d'Edeſſe &c. *p.* 574. Il en bannit les Eccl. *p.*575.576.

Les *moines* ont eſté d'abord fort mepriſez en Afr. *p.*85. Valens fait en 376 une loy pour les enroler &c. *p.*602.

Monsint, tué par Gallus en 354, *p.*409.

Moſſueſte, ville de la Cilicie, *p.*640.

Moyſe de Ceſtabales, aſſiſte aux C. de Nicée & d'Ant. *p.*640.

S. *Moyſe* refuſe d'eſtre ordonné Ev. par Lucе Ev. Arien d'Alex. *p.*591.

Murſe, ville de la Pannonie, *p.*286.

Muſone, Ev. de la Byzacene, aſſiſte en 359 au C. de Rimini &c. *p.*129.447, y fait prononcer pluſieurs anathemes par Valens de Murſe, *p.* 458.

Muſone Ev. de Neocesarée dans le IV. ſiecle, *p.*199.

Strategе *Muſonien*, Comte, écrit en 332 à Conſtantin &c. *p* 277.

Muſti, villes dans la Numidie & dans la Proconſulaire, *p.*161.

Mute y porte Silvain Ev. de Cirthe ſur ſes epaules au throne epiſcopal, *p.*10.

Myre, metropole de la Lycie, *p.*689.

N

Nabor Eveſque de Centurione en Numidie, aſſiſta au C. de Cirthe en 305, *p.*9.

Naple ou Sichem, ville da Pal *p.*199.

Narciſſe Ev. de Neroniade, aſſiſte aux C. d'Ancyre, de Neocesarée, & de Nicée, *p.*199. 200. 646, ſe fait partiſan d'Arius, *p.*251, dont il egale l'impieté, *p.*259; choiſit Euſebe de Ceſ. pour l'eveſché d'Ant en 332, *p.*277, aſſiſte au C. de Jeruſ. en 335, *p.*284, à celui d'Antioche en 341, *p* 312; eſt deputé en 342 vers Conſtant, *p.*326; eſt depoſé par le C. de Sardique en 347, *p.*333; aſſiſte au C. de Sirmich en 351 contre Photin, *p.*351; ordonne en 356 George Eveſque d'Alex. *p.*394; ſe plaint en 358 à Conſtance de la conduite de Baſile, *p.*442.

Naſſuce Ev. Donatiſte, preſente en 313 une requeſte contre Cecilien, *p.*24; eſtoit app. à Treves en 315 par ordre de Conſtantin, *p.*55, qui le renvoie en Afr. *p.*56.

Natalis Pr. d'Eſpagne, aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.*708.1.

Naucratite, ville de la premiere Egypte, *p.* 639.

Naxe iſle, une des Cyclades, *p.*515.

Neſtaire Ev. de CP. d'une foible douceur, *p.*624; ſe trouve, dit-on, en 383 à une Conference avec tous les chefs de ſecte &c. *p.* 625. S. Gregoire de Nazianze l'excite contre les Ariens *p.*630. Ils brulent ſa maiſon en 388, *p* 633.

Neſtaria Diaconiſſe de Satales en 360, *p.* 494.

Neocesarée, ville du Pont &c. *p.*200.585.

Neocesarée, ville de la Syrie, *p.*640.

Neon Eveſque de Seleucie donne en 359 ſon egliſe pour ſacrer Anien Ev. d'Ant &c. *p.*477; ſigne ſa lettre des deputez du C. de Seleucie à ceux da Rimini, *p.*486; eſt depoſé par le C. de CP. en 360, *p.*493.

Neroniade ou Irenople, ville de la Cilicie, *p.* 299.251.

Nicaiſe p.e. Prefet du Pretoire an 314 &c. *p.* 36.

Nicaiſe Ev. de Die plutoſt que de Digne, aſſiſte au C. de Nicée, *p.*644.

Nicé, ville de la Thrace, autrefois Uſtodizo ou Oſtudizus, *p.*453.454.

Nicée, ancienne metropole de la Bithynie &c. *p.*635, ſouffre beaucoup d'un tremblement en 358, *p.*443; eſt ruinée par des tremblemens en 368, *p.*552.

Nicephore de Bari écrit la tranſlation de S. Nicolas en 1087, *p* 690.

Nicetas de Flaviade, aſſiſta aux C. de Nicée & d'Ant. *p.*640.

S. *Nicetas* Ev. des Gots, & M. vers 400, *p.* 606, 609.

Nicete ſecretaire, écrit la diſpute de Baſile contre Photin en 351, *p.*353.

S. *Nicolas*. V. ſon titre *p.*688, aſſiſte, dit-on, au C. de Nicée, *p.*643.

Nicomagne de Boſtres, aſſiſte au C. de Nicée, *p.*640.

Nicomedie, metrople de la Bithynie &c. *p.* 252, eſt renverſée par un tremblement de terre en 358, *p.*440.

Nicople, metrople de la petite Armenie, *p.* 600.

Ninus pere de S. Donat Diacre & Martyr à Lemelle en Mauritanie en 352 &c. *p* 135.

Niſibe, ville de la Meſopotamie, *p.* 640.

Nombre d'or, cycle de 19 ans: ſon inſtitution, *p* 667.816.

Nondinaire Diacre de Cirthe vers 325, *p.*253; depoſé par Silvain il le denonce en 320 &c. *p.* 99.101.

Les *Novatiens*; conformes en quelque choſe aux Donatiſtes, & fort differens en beaucoup d'autres, *p.*83. Le C. de Nicée les reçoit dans leurs dignitez par la Confirmation qu'ils ne donnoient point, *p.*678: Ils ſont perſecutez par les Ariens &c. *p.*400.401.

Novelle de Tyrique eſt condanné en 311 ou 312 avec Cecilien de Cart. par les 70 Eveſques ſchiſmatiques; *p.*18.

Numace: V. Felix.

Numide de Maxule aſſiſte au C. d'Aquilée en 381, & à pluſieurs de Cart. &c. *p.*157.

La *Numidie*: les Eveſques de cette province aſſiſtoient app. à l'election de l'Eveſque de Cart. *p.*12.14.

Nummaſe avocat, plaide en 395 un procés d'Ev. Donat. *p.*172.

Nunequa de Laodicée, aſſiſte aux Conciles d'Aneyre & de Nicée, *p.*199. 643; eſt, dit-on, chargé de publier les decrets de celui de Nicée, *p.*686.

O

Oblations: Libere fait jetter celles d'Euſebe grand Chambellan Arien, *p.*382.

Les *Odiens*. V. les Audiens.

Officiers: le C. d'Arles veut qu'ils prennent des lettres de leurs Ev. lorſqu'ils vont ailleurs &c. *p.*52.

Oltiſere, village de Capp. *p.*501.

Olympe Ev. app. Eſpagnol, va à Cart. vers 316 &c. *p.*59; a fait quelques ouvrages, *p.*60.

Olympe Ev. d'Enos en Thrace, perſecuté par les Ariens vers 340 & 347, *p.*309.339.

Olympe aſſiſte en 351 à la diſpute de Baſile contre Photin, *p.*353.

Olympe ſecretaire, écrit cette diſpute, *Ibid.*

Olympe Ev. de Mopſueſte en 382, *p.*787.2.

Oneſime eſt fait Ev. de Nic. en 300, *p.*497.

Onuphre, ſiege apiſcopal en Egypte, *p.*587.

Optance Ev. Donat. de Madaure ſe réunit à l'Egliſe, p.e. en 348 &c. *p.*120.

S. *Optat* Ev. de Mileve en Numidie, écrit vers 370 pour l'Egliſe Cath. &c. *p.* 142-144. Obſervations ſur ſes ouvrages, *p* 714-717.

Optat depute du C. de Rimini à Conſtance aprés la prevarication &c. *p.*459.

Optat de Tamugade, reconcilie Pretextat & Felicien avec Primien en 397, *p.*174.175. Sa tyrannie fait que les Donat. n'oſent ſe ſeparer de luy, quoique couvert de crimes, *p.* 180. 281. Il meurt en priſon app. d'une mort violente en 398 &c. *p.*184.

Optat Prefet d'Egypte ſous Theodoſe, *p.*622.

Oreſe Ev. de Marſeille, aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.*47. 703.2.

Oriental Ev. de Bordeaux, aſſiſte au Concile d'Arles en 314, *p.*47.708.1.

Oroſe ou Proſe marqué par erreur Eveſque de Milan, *p.*703.

S. *Oroſe* Pr. de Rome vers 358 &c. *p.*438.

Oſius de Cordoüe: les Donat. attribuent à ſon credit le jugement da Conſtantin en faveur de Cecilien, *p.*62; diſent qu'il fut condanné en Eſpagne & abſous dans les Gaules, *p.*69. Il tient un Concile à Alexandrie contre Arius & fut la Paſque, *p.*229; peut avoir part à la lettre de Conſtantin contre Arius, *p.*263; paroiſt avec eclat au C. de Nicée, *p.*637. 685, n'y a point aſſiſté en qualité de legat du Pape, *p.*807. 808; fait avoüer a Narciſſe ſes blaſphemes, *p.*646; diſpute, dit-on, par un interprete contre un philoſophe, *p.* 680 681. Les Euſebiens l'anathematizent en 347, *p.*935. Il tient un Concile à Cordoüe contre eux, *p.*936: Il peut s'eſtre trouvé au C. de Rome en 349 &c. *p.*358. Liberе luy écrit ſur la chûte de Vincent de Capoue, *p.* 361. Les Ariens le perſecutent en 355 &c. *p.*393. Il ſigne le ſecond formulaire de Sirmich &c. *p.* 417.

Oſtudizus. V. Nicé.

Otrée Ev. de Melitene, aſſiſte au Concile de Tyanes an 367, *p.* 547.

Oxyrinque, ville d'Egypte en l'Arcadie, *p.* 573.

P

Pachemune, ſiege epiſcopal d'Egypte, *p.* 587.

S. *Pacome* reçoit ordre de Dieu de s'attacher à la doctrine de S. Alexandre d'Alex. *p.* 216.

La *Pallée*, premier egliſe d'Ant. &c. *p.* 197.

Pallade Ev. Arien, ſe plaint en 366 des Eccl. da Sirmich, *p.* 546.

Pallade payen, Preſet d'Égypte, commet d'horribles excés contre Pierre d'Alex. en 373 &c. *p.* 581, reçoit ordre de mettre Luce en ſa place, *p.* 582, défend da pleurer ſes cruautez, *p.* 584.

Pallade Ev banni à Antinople pour S. Chryſoſtome, *p.* 588.

Palte, ville de Syria, *p.* 308.

Pambon Confeſ. d'Egypte, banni en Pal. en 373, *p.* 587.

Pancrace ou *Pancaire* d'Ancyre, n'a point eſté au C. de Nicée, *p.* 642. 806.

Pancrace Pr. de Rome, va en 354 demander un Concile à Conſtance &c. *p.* 361, eſt banni en 355, *p.* 363.

Panerace de Peluſe, p.e. Meleciен, aſſiſte à la troiſieme confeſſion de Sirmich, *p.* 444, & au C. de Seleucie en 359 &c. *p.* 469.

Panephyſe, ville d'Egypte dans la premiere Auguſtamniqua, *p.* 639.

Pannene Ev. de Pupput en 411 &c. *p.* 257.

Le *Pape*: le Canon eccl. défend, dit Socrate, de faire aucune loy contre ſa volonté, *p.* 312. Les Macedoniens promettent en 366, de ſubir le jugement de tel Eveſque qu'il plaira au Pape s'ils ſont accuſez de quelque choſe dans la ſuite *p.* 542. Quel ſynode Innocent I. dit luy attribuer les cauſes majeures, *p.* 820. Le Concile de Nicée ordonne que l'Ev. d'Alex. luy mandera le jour qu'on doit faire Paſque, afin qu'il le mande aux autres Egliſes, *p.* 667. Etenduë de ſa juriſdiction immediate, *p.* 670.

La *Paphlagonie*: Les Novatiens y eſtoient en grand nombre, & fort perſecutez vers 360 &c. *p.* 401. 402.

S. *Paphnuce* Ev. dans la haute Thebaïde, & Confeſſeur, aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 639. 645, s'oppoſe à la ſeparation des Clercs d'avec leurs femmes, qu'on y vouloit ordonner, *p.* 677. 821. 1; retire S. Maxime de Jeruſalem d'un pas dangereux, *p.* 280.

Paphnuce anacorete Meleciен, perſevera dans le ſchiſme aprés le C. de Nicée, *p.* 234.

Paphnuce Ev. de Saïs en Egypte, banni ſous Conſtance &c. *p.* 588.

Paphnuce Confeſ. d'Egypte, relegué en Pal. en 373, *p.* 587.

Parammon Diacre de la Mareote excommunié avec Arius, *p.* 246, ſigne ſa lettre à S. Alexandre, *p* 256.

Pardus d'Arpi dans la Capitanate, aſſiſte au Concile d'Arles an 314, *p.* 708. 1.

Parmenien ſuccede immediatement à Donat Ev. de Cart. vers 350, *p.* 123. 713; écrit contre l'Egliſe vers 370, *p.* 141; antreprend de refuter Ticona vers 372, *p.* 147; meurt vers 390. &c. *p.* 160.

S. *Parthene* Eveſque de Lampſaque: ſon hiſtoire, *p.* 388-391.

Parthene eſt mis par force en penitence par les Donat. *p.* 139.

Paſinique Ev. Macedonien da Zenes, adreſſe une requeſte à Jovien, *p.* 529.

Paſque: les C. d'Arles, de Nicée, & d'Ant. ordonnent qu'on celebrera partout cette feſte en un meſme jour &c. *p.* 51. 317. 665. Celui de Nicée ordonne qu'on prie d'about durant tout le temps de Paſque, *p.* 673. Ce que c'eſt que jeûner les premieres Paſques, *p.* 815. 816.

Patere Preſet d'Egypte en 324, *p.* 264.

S. *Patient* Ev. de Lion, convertit pluſieurs Photiniens vers 474, *p.* 355.

Patrice Vie. des Preſete en Afr. en 313, *p.* 23.

Patrophile de Scythople: c'eſt p.e. de luy dont S. Alexandra d'Alexandsle ſe plaint à S. Alexandre de Conſtantinople, *p* 227, comme d'un partiſan d'Arius, *p.* 251, dont il egale l'impieté, *p.* 259, & autoriſe le ſchiſme, *p.* 260. Il aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 646, à la depoſition de S. Euſtathe d'Ant. en 331, *p.* 274, au C. de Jeruſ. en 335, *p.* 284, d'où il va trouver Conſtantin contre S. Athanaſe, *p.* 289. 290; au C. d'Ant. en 341, *p.* 312; ordonne en 356 George Ev. de Alex. *p.* 394, ſait beaucoup ſouffrir Saint Euſebe de Verceil, *p.* 395; ſe plaint à Conſtance de la conduite de Baſile, *p.* 442, fait diviſer an deux le Concile œcumenique de l'an 359, *p.* 443; aſſiſta à celui de Seleucie, *p.* 466, où il eſt accuſé, *p.* 468, ne va pas à la premiere ſeance, *p.* 470, y eſt depoſé, *p.* 477. Le C. de CP. en 360, luy écrit, *p.* 496. Philippe luy ſuccede, *p.* 578.

Paul de Samoſates: l'Arianiſme ſuite de ſa doctrine, *p.* 226.

Paul Ev. de Cirthe en Numidie, livre en 303 les meubles de ſon egliſe aux perſecuteurs, *p.* 6.

S. *Paul* Ev. de Neocesarée, aſſiſte au Concile de Nicée, *p.* 640 645.

Paul de Larande, aſſiſte au Concile de Nicée, *p.* 647.

Paul eſt fait Ev. de Tyr en 331, *p.* 276.

S. *Paul*, aſſiſte au C. de Nicée, n'eſtant que Lecteur &c. *p.* 686, eſt fait Eveſque de CP. en

336, p.299. Macedone brouille, puis ſe ſoumet à luy, p.313.324: Il eſt bien-toſt banni, p.299; eſt rappellé en 338, p.303, & depoſé auſſi-toſt aprés, p.304, eſt deux fois rétabli & deux fois chaſſé en 342, p.324: va au C de Rome, & eſt rappellé en 348, p.307.345, eſt exilé de nouveau en 350, & enfin étranglé, p.349.

Paul va en 348 ou 349, diſtribuer les aumoſnes de Conſtant en Aſie. &c. p.309-311.

Paul Ev. de Maximinople, aſſiſte au C. de Pſi. en 349, p.639.

Paul d'Emeſe, aſſiſte au C. de CP. en 360, p.488, à celui de Tyanes en 367, p.547.

Paul Ev. Arien, écrit à Germine en 366 ſur ſon changement, p.546.

Paul Eveſque d'Egypte, & Confeſſeur ſous Valens, p.589.

Sainte *Paule* voit à Nitrie S. Iſidore Ev. d'Hermopole vers 387, p.588.

Ælius *Paulinus* Vic. d'Afrique en 394 &c. p.40, pe. le meſme que Verus, p.704.

Paulin de Tyr y rebaſtit l'egliſe aprés la perſecution de Dioclerien, p.196. C'eſt pe. de luy dont S. Alexandre d'Alex. ſe plaint à Saint Alexandre de CP. &c. p.227. Arius le nomme entre ſes partiſans, p.250. Euſebe de Nic. luy écrit pour Arius, p.258, dont il egale l'impieté, p.259, & autoriſe le ſchiſme, p.260. Il aſſiſte au C. de Nicée, p.646, eſt le premier maiſtre d'Aece, p.404; uſurpe le ſiege d'Ant. en 331 &c. p.275.746 27, meurt ſix mois aprés, p.276.

Paulin Ev. de Dace, défendu par Oſius, p. 335.

S. *Paulin* eſt fait Ev. de Treves en 349, p. 360, eſt banni pour la foy en 353, & meurt en 358 &c p 360 363 467.767.1.

Paulin Ev. d'Ant. contre S. Melece en 383. &c. p 624 626.

Pecher avec connoiſſance, c'eſt deſcendre vivant en enfer, p.146.

Pederote, *Pedore*, ou Phedrie Ev. d'Heraclée, aſſiſte au Concile de Nicée, p 643.

S. *Pelage* eſt fait Ev. de Laodicée en Syrie en 360, p.497; aſſiſte au C de Tyanes en 367, p.547; confeſſe la foy ſous Valens vers 372 &c. p 570 571.

Pelage s'autoriſe de Lactance, p.212.

Peluſe, ville de la Phenicie p.639.

Pemene Aecien ſe fait Eveſque de CP. contre Eudoxe, p 508.

Les *penitens*: on leur raſoit les cheveux, p. 139: Leur reconciliation ſolemnelle eſtoit reſervée à l'Eveſque, p. 156. Il eſtoit permis aux Pr. de reconcilier les malades en l'abſence de l'Ev. p 158. Le C. de Nicée permet aux Ev. d'abreger le temps de leur penitence en certains cas, p. 672, ordonne que l'on donne l'Eucariſtie à tous les penitens qui la demandent à la mort &c. *Ib.* Ils eſtoient incapables d'eſtre ordonnez, p.138.672.

Pepuze, ville de Phrygie, p.435.

Peregrin Pr. Donat. de Muſti en 395, p. 173.

Peree: enfant poſſedé pour avoir mepriſé ſon pere, p.390.

Perge, ville de Pamphylie, p.199.

Perpetua Reſtituta p. e. l'egliſe de Sainte Perpetue à Cart, rendué à l'Egliſe en 378 &c. p. 154.156.

Perſecutions: La victoire de J.C. ſur le monde ſe continuë par les ſouffrances de ſes Saints, p. 360. L'equité naturelle ne veut pas qu'on inſulte à des gens accablez, p.205.

L'egliſe de la *Perſée*, paroiſſe d'Alex. p 237.

Petilien de Cirthe rebattize un Diacre depoſé, puis le chaſſe, p.753; écrit vers l'an 400 contre l'Egliſe &c. p.185.

Phanelle, V. Placille.

S. *Phebade*, auj. S. Fiari, Ev. d'Agen aprés 347 juſqu'en 392, écrit contre les Ariens &c. p.427: ce qu'on en ſçait, p.428. Il aſſiſte au C. de Rimini en 359, p.447, où il ſe laiſſe ſurprendre comme les autres, p.457.

Phebe ou Phile de Polycalandes, eſt accuſé dans le C. de Selencie en 359, p 469, y eſt excommunié, p.477; aſſiſte au C. de CP. en 360, p 488, où il eſt exrommunié comme fauteur d'Aece, p.490.

Phedon philoſophe, diſpute dans le C. de Nicée, p.680.

Phedrie. V. Pederote.

Pheno, mine de cuivre dans la Pal. &c. p. 584.585.

Phidele. V. Philede.

Philadelphe Eveſque de Juliople, aſſiſte aux C. d'Ancyre & de Nicée, p 199 642.

Philadelphie, villes de Lydie, p 468, & de Syrie, p.640.

Philagre eſt fait Preſet d'Egypte pour la ſeconde fois en 340; p.311.

Phile. V. Phebe.

Philede, Phidele, ou *Philicade* d'Auguſtades, eſt excommunié dans le C. de Seleucie en 359, p.469.477.

Philer ou *Philippe* Eveſque de Meliopole vers 330, p. 390.

Philippe Ev. de Panephyſe en Egypte, aſſiſte au C. de Nicée, p.639.

Philippe Preſet du Pret. chaſſe Saint Paul de CP. en 342 &c. p.325. le fait étrangler en 350, p.340.

Philippe Ev. Arien de Scythopole ſucceſſeur de Patrophile, p.578.

Philippopole, ville de la Thrace, p.333.

S. *Philogone* Ev. d'Ant. *V. ſon titre* p.201 S. Alexandre d'Alexy écrit contre Arius p.227. qui le reconnoiſt pour ſon adverſaire, p.250.

Beaucoup de *philoſophes* ſe trouvent au C. de Nicée, & y diſputent &c. *p.*679.

Philoſtorge hiſtorien Eunomien, *p* 516.

Philoxene Pr. de Rome, va en 341 en Orient appeller les Euſébiens au C. de Rome, *p.*310, eſt retenu par eux au delà du temps marqué, *p.* 322.

Philumene ſert Donat auprés de Conſtantin, *p.*59.

Philumene eſt fait Ev. de Ceſ. en Pal. vers 372, *p.*379.

Photin Ev. de Sirmich, commence en 342 à publier ſes impietez, *p.*327. Son hiſtoire & ſon hereſie, *p.*328 *&c.* Son erreur eſt condamnée en 345 dans un ſymbole des Euſebiens, *p.*331. Il eſt condamné en 347, non dans le Concile de Sardique, *p.*765, mais dans le C. de Milan, *p.* 340; & en 349 dans un C. de *Sirmich*, *p.*347; eſt enfin chaſſé par les Euſebiens en 351 &c. *p.* 351-356.766; meurt vers 376, *p.*354.

La *Phrygie*, infeſtée en 375 par les Macedoniens, *p* 528.

Piammon porte des anmoſnes aux Conf. d'Alex. ſous Luce, *p.*585.

L'egliſe de *Pierias*, paroice d'Alex. *p.*237.

S. *Pierre* d'Alex. fait Arius Diacre, puis le chaſſe &c. *p.*241.

Pierre Eveſque d'Icone, aſſiſte au C. d'Ancyre vers 314, *p.*199.

Pierre de Gindare, aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 640.

Pierre d'Ahila en Pal. reçoit S. Athanaſe en 349, *p.*639.

Pierre eſt fait Ev. d'Alex. en 373, *p* 580, eſt auſſi-toſt perſecuté, *p.*581, obligé de ſe retirer à Rome, *p.*585 704, revient en 378, & rentre en poſſeſſion de ſon Egliſe, *p* 610; eſt marqué en 380 par Theodoſe comme centre de la communion Cat. *p.*617; meurt en 381 &c *p.*620 801.

Pinares, ville de la Lycie, *p.*469.

Pipere de Samoſates, aſſiſte au C. de Nicée, *p.*640.

Piſte ou Poſte Evaſque d'Athanas, aſſiſte au C. de Nicée, *p.*644.

Piſte Ev. de Marcianople, aſſiſte au C. de Nicée, *p.*644, eſt, dit-on, chargé d'en publier les decrets dans la Myſie, *p.*686.

Piſte Pr. de la Marcote, ſectateur d'Arius, *p.*221. S. Alexandre écrit contre luy aux Ev. *p.*222. Il eſt excommunié par le C. d'Egypte avec Arios, *p.*246, dont il ſigne la lettre à S. Alexandre, *p* 256; eſt excommunié dans le C. de Nicée, *p.* 661, receu à la commooion par le C. de Jeruſ. en 335, *p.*288, demeure toujours en horreur dans l'Egliſe, *p* 294; eſt fait en 339 Ev. des Ariens d'Alex. *p.*303.

Pitheciens ſecte d'Arians, pourquoi ainſi nommée, *p.*631.

Pitime Ev. d'Egypte banni en 373, *p.*586.

Pittacas, V. Euſebe.

Placie ou *Plate*, ville de Galatie, *p.*200.

Placille, Placille, Flanite, ou Phanelle, eſt fait Ev. d'Ant. en 333, *p.*278, aſſiſte au C. de Jeruſ. en 335, *p* 284, & d'Ant. en 341, *p* 312: ne s'eſt pas fort ſignalé entre les Ariens &c. *p.*285: meurt vers 345, *p.*286.332.

Plinthe General Arien ſous Theodoſe II, réuoit quelques ſectes Ariennes &c. *p.*632. 803.

Les *Pneumatomaques*, ennemis du S. *Eſprit*, *p.*412. V. les Macedoniens.

Pollus demande les Ecritures à Marin des Eaux de Tibila en 303, *p.*8.

Pollux Ev. de la Libye, eſt accuſé dans le C. de Seleucie en 359, *p.*469.

Polycalandes, ville de la Lydie, *p.*469.

S. *Polychrone* Preſtre & M. ſous Conſtance, *p.*310.

Polychrone Ev. Arien depoſé dans le Concile d'Illyrie en 375, *p.*594.

Polydeſte Ev. de Myre en Lycie &c. *p* 825 1.

Pompeiople, ville de la Paphlagonie, *p.* 466.

Ponce Ev. Donat ſigne en 362 la requeſte à Julien &c. *p.*131, aſſiſte au C. de Bagai en 394, *p.*166. Eſtime qu'en faiſoient ceux de ſon parti, *p.*131.

S. *Porphyre* eſt fait Eveſque de Gaza en 390, *p.*346.

S. *Poſſide* Ev. de Calame, ſouffre beaucoup des Donat. *p.*185.

Poſte, V. Piſte.

Poſtumien Preſet du Pret. d'Orient en 383, *p.*624.

Potame de Lyſbone a le plus de part à la perſecution de Libere & d'Oſius, *p.* 385. 417. Sa prevarication & ſa mort, *p* 417.418.

S. *Potamon* Ev. d'Heraclée en Egypte, aſſiſte au Concile de Nicée, *p.*639.

Les *Preſtres* ſont appellez du ſecond throne, *p.*706. Le C. d'Illyrie en 375, donne le titre de Seigneur à des Preſtres, *p.*792. Celui de Cart. en 390, leur permet de reconcilier les malades en l'abſence des Ev. *p.*158; celui d'Ant. en 341, leur donne le pouvoir d'écrire des lettres de paix, *p.*319, de preodre connoiſſance de l'adminiſtration des biens de l'Egliſe, *p.* 320. 321. L'erreur d'Arius n'a point appr. fait oſter aux Preſtres d'Alex. le pouvoir de preſcher &c. *p.* 221. Le C. de Cart. les oblige à la continence, *p.*157; degrade &c. le Preſtre qui offrira eſtant interdit par ſon Evaſque *p.*158; leur défend de celebrer dans les maiſon particulieres ſans permiſſion de l'Ev. *p.*159; celui d'Aot. en 341, leur fait la meſme défenſe, *p.*312. Les C. de Cart. en 349 & 390, leur donnent ſix Ev. pour juges, *p.*127.159.

Pretextat Eveſque Donatiſte d'Aſſur, aſſiſte

à l'ordination de Primien vers 390, *p.*160, & à celle de Maximien contre Primien. se 393, *p.* 164, à cauſe dequoy il eſt condanné per la C. de Bagai, *p.*166. Les Donat. taſchent en vain de le depoſſeder, *p.*173. Il ſe reconcilie en 397 avec Primien, *p.*174.175.

Les *prieres* ſont plus egreebles à Dieu dans l'union da pluſieurs, *p.*237.238. Le C. d'Ant. ſoumet à le penitence ceux qui refuſent da prier evec les autres, *p.*317.

S. *Prime* Diacre de Lamelle, & M. an 362 &s. *p.*135.

Prime Soudiacre degradé, ſe fait Donatiſte &c. *p.*75.

Primien ſuccede à Parmenien Ev. Donat. de Cart. vars 390, *p.*169; eſt condanné par deux C. de ſe ſecte, & Maximien mis en ſa place, *p.* 161-164.723.724, & abſous par le grand C. de Bagai en l'an 394, *p* 165-167; pourſuit les Maximianiſtes, *p.*167-172; ſe reconcilie avec Pretextat & Felicien en 397, *p.*174.

Primole Ev. de Vege en 411, *p.*190.

Un *Prince* ne peut pas, ſans un tres grand crime, negliger les injuſtices, *p.*58. Ce que c'eſt que ſervir Dieu en prince, *p.*396.

Priſcien euteur d'un poëme ſur les poids & lee meſures, *p.*204.

Priſque grand pere d'Eunoma l'hereſiarque, *p.*502.

Probace Preſtre de Tarragone, aſſiſta au C. d'Arles en 314, *p.*708.2.

Probe à qui Lactance edreſſe quatre livres de ſes lettres, *p.*221.

Probin Proc. d'Afr. an 397, *p.*174.

Proclien Eveſque écrit à l'Egliſe de Suedres, *p.*592.

Proconneſe, iſle de la Propontide, où l'on tiroit du marbre, *p.*585.

Le *Proconſulaire* : l'ancien Eveſque y eveit quelque prerogative, quoiqua l'Ev. de Cart. an fuſt la Primat, *p.*156.

Procope ſe revolte en 365 contre Velens &c. *p.*509, eſt défait en 366, *p.*535.

Proculien Ev. Donat. d'Hippone an 395, *p.* 584.

Proſe. V. Oroſe.

La *proſperité* : ſes pieges ſont d'autent plus dangereux qu'ils ſont plus doux, *p.*206.

S. *Protaſe* Eveſque de Milan en 345 &c. *p.* 81.703.

Protere de Capoue, aſſiſte en 313 au Concile de Roma, *p.*32, & à celui d'Arles en 314, *p.* 47.708.1.

Protogene Ev. de Sardique, aſſiſte au C. de Nicée &c. *p.*643, où il diſpute, dit-on, contre un philoſophe, *p.*681, & eſt chargé d'en publier ies decrets dans la Calabre, *p.* 686; eſt anathematizé par les Euſebiens, *p.*335.336.

Protogene Ev. de Mopſueſte, *p.*787.2.

S. *Protogene* Ev. de Carrhes : ſon hiſtoire, *p.* 575 577.

Pſathyriens ſecte d'Ariens, pourquoi ainſi nommez, *p* 631.

Ptolemaïde, ville de la haute Libye ou Pentepole, *p.*246.

Ptolemaïde, ville da la Phenicle, *p.*639.

Ptolemée Ev. Melecien da Thmuis, aſſiſte au C. de Seleucie en 359, *p.*469, & à celui de CP. en 360, *p.*488.

Pudentiane, villa dala Numidie, *p.*193.

Puppiane & *Puppus*, ville de l'Afr. Proconſulaire, *p.*722.

Purpure Ev. de Limete en Numidie, homicide & Trediteur, aſſiſte au C. de Cirthe en 305, *p.*8; vole du vinaigre appartenent eu fiſc, *p.*10; prend pour luy ie querte d'nne ſomme d'argent donée pour l'ordinetion de Mejorin &c. *p.*15. Réponſe furieuſe de luy à Cecilien, *p* 16. Il taſche en vain de reconcilier evec Silvain de Cirtha Noedinaire ſon Diacre, *p.*100.

Q

Quereiapes, ville de le Phrygle, *p.*466.

Quimaſſe eſt défendu par Oſius, *p.*335.

Quinſtore de Cailleri, aſſiſts eu C. d'Arles en 314, *p.*47.708.1.

Quintien eſt ſait Ev. de Gaza par les Arians au lieu d'Aſciepas, *p.*274.

Quintien un des chefs des Eunomians &c. *p.* 530.

L'egliſe de *Quirin*, paroiſſe d'Alex *p.*237.

R

Radagaiſe prince Got payen, *p.*609.

S. *Regin* Ev. de Scopele, M. p.e. vers 355, *p.*309.

Les *reliques* : les miracles juſtifient les reſpects que nous iaur rendons, *p.* 372. Eunoma les mepriſa, *p.*515.

La *réordination* des Meleciens n'eſt oullemant ordonnée par le C. de Nicée, meie bien leur recaption par l'impoſition des mains &c. *p.*814.815.

Reſtituta. V. Perpetna.

Reſtituée : On nomme ainſi l'egliſe d'Uzale renduë eux Cath *p.*154.

Reſtitut Ev. de Londre, aſſiſte en 314 au Concila d'Arles, *p.*708.2.

S. *Reſtitute* Ev. de Cart. aſſiſte an 359 au C. de Rimini &c. *p.* 129.447; eſt deputé à Conſtence, *p.*451, qui le feit ſigner le formulaire de Nicé, *p.* 454. Il n'eſt point Martyr, *p* 714.

S. *Reſtitute* ſouffre beaucoup des Circoncellions, *p.*187.

Reſtitute app. Ev. Donat. d'Afr. Le C. da Rome an 378 ſe plaint de luy &c. *p.*154.

Reſtitute aſt ordonné Eveſque de Membraſe par les Donatiſtes an l'anné e 394, au lieu de Salvie

Salvie, *p.*270, l'eſtoit encore en 411, *p.* 272.

S. *Reſtitute* Pr. d'Hippone, tué par les Donatiſtes en 412, *p.* 191.

L'egliſe de la *Reſurrection* à Jeruſ. dediée en 335 &c. *p.* 284.

Saint *Retice* d'Autun, donné pour juge aux Donat. en 313, *p.* 24-26; aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.* 708. 1. Ce qu'on en ſçait, *p.*27.28 60.

Rheſinas, ſiege epiſcopal de la Meſop. *p.*640.

Rhinocorare ou *Rhinocolare*, ville celebre d'Egypte &c. *p.* 589.590.

S. *Rhodaan* Ev. de Toulouſe, n'eſtoit point au C.de Milan en 355, *p.* 363; eſt banni, ſon en 353 avec S. Paulin de Treves, *p.*767, mais en 356, & meurt dans ſon exil, *p.* 395. p.e. avant le C. de Sciecie en 359, *p.*467.

Rhodon Coreveſque de la Capp. aſſiſte au C. de Neoceſarée vers 315, *p.* 200.

Rimini, ville de la Romagne &c. *p.* 447.

Rogat Ev. Donatiſte, app. à Cartennes en Mauritanie s'y fait une ſecte de ſon nom, *p.*151; vivoit encore en 380, *p.* 152.

Rogat eſt ordoné Ev.d'Aſſur en 395 par les Donat. au lieu de Pretextat, *p.*173, ſe réunit à l'Egliſe & devient Conf. &c, *p.*155. 156.

Rogat Ev. Donat. de Zaret dans la Numidie, en 411, *p.* 190.

Rogatien Ev. Donat. ſigne en 362 la requeſte à Julien &c. *p* 131, 132.

Rogatien Diacre Donat. de Cart. Primien le veut chaſſer, *p.* 161.

Les *Rogatiſtes*, ſchiſme des Donat. *p.* 151, ſont pourſuivis par Firme & par Gildon, *p.*181.

Romain Pr. d'Apt, aſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.*708. 2.

Le Comte *Romain* General des troupes en Afr. depuis 364 juſqu'en 373, *p.* 141.

Rome V. le Pape: Sozomene dit fauſſement qu'on ne preſchoit point à Rome, *p.*121. Troubles qu'y exciteot la perſecution de Libere, *p.* 383,& l'ordination de Felix, *p.* 387. Les Donat. y envoient un Ev. d'Afrique pour ceux de leur ſecte &c. *p.*86-88.

Rotarie, ville de la Numidie, *p.* 190.

Ruſa réunit des Macedoniens à l'Egliſe vers 380, *p.* 528.

S. *Ruſinien* Ev. de la Campaoie, meurt en 355. par la violence d'Epictete &c.*p.*392.769.2.

Ruſinien Ev. de Bonuſte dans la Proconſulaire en 411, *p.* 190.

Ruſticiane, ville de la Numidie, *p.* 276.

Ruſticien Soudiacre excommunié, ſe fait Donat. *p.*75, & eſt receu par Macrobe Eveſque d'Hippone vers 405, *p.* 188.

S

SAINT *Sabas* Martyr de Gotthie, *p.* 606.

Sabin Preſtre Eſpagnol, aſſiſte en 314 au Concile d'Arles, *p.* 708. 2.

Salin Ev. Donat. taſche en vain de reconcilier avec Silvain de Cirthe Nondinaire ſon Diacre, *p.* 100.

Sabin Ev.Macedonien d'Heraclée, hiſtorien infidele, *p.* 324.581, a p.e. ſuccedé à Hypatien aprés l'an 364, *p.* 537, fait un recueil des Conciles, *p.* 468. 536.

Sacerdos juge, favoriſe Primien contre Maximien, *p.* 168. 724.

Sadagolthias, village de la Cappadoce préa de Parnaſſe, *p.* 604.

Saïs, ſiege epiſcopal en Egypte, *p.* 588.

Salamine, ville de Cypre, *p.* 643.

Salgame Diacre Donat. de Cart. Primien le veut chaſſer &c. *p.* 161.

Salomon ou Salamin, Ev. de Germanicie, aſſiſte aux Conciles d'Ancyre, de Neoceſarée, & de Nicée, *p.*199.200.640.

Salones, ville de Dalmacie, *p.* 334.

Salvie Ev. Donat. de Membreſe, ordonne en 393 Maximien à Cart. *p.* 164, ſouffre pour cela de grandes cruautez en 395, *p.*170.172.

Samoſates, ville de Syrie, *p.* 640.

Sanctiſſime, porte en 373 ou 376, une lettre de S. Baſile à Abraham de Batnes, *p.* 577.

Sapor General,met en 381 les Catholiques en poſſeſſion des egliſes, *p.* 619.

Saras. V. Seraa.

Sardique, ville de la Dace &c. *p.*333.643.

Sarmate Curé d'Alex. excommunié avec Arius, *p.* 218. 221. 245, ſigne ſa lettre à Sator Alexandre, *p.* 256. Theodoret ſe trompe de ne le faire que Diacre *p* 246,

Satanain Maire d'Aptonge avant 314, *p.*44.

Saturnin Eveſque Novatien, eſt receu en ſa dignité dans l'Egliſe Cath. *p.* 678.

Saturnin d'Arles excommunié dans le C. de Beziers en 356, *p.*395, demeure ſeparé des Ev. de France en 358, *p.* 427.

Saturnin Comte & Conſul en 383, retira chez luy en 372, Abraham Ev. de Batnes &c. *p.* 578.

Les *ſavans*, ſouvent plus ſtupides que les ſimples pour l'affaire du ſalut, *p.* 205. Sujet qu'ils ont de s'humilier *p.*195. A quoy la ſcience doit ſervir à un ſavant Chrétien, *p.* 204.207.

Savia de Terracine, aſſiſte en 313 au C. de Rome, *p.* 32.

Scopele, iſle de l'Archipelage, auj. Droma, *p.* 309.

La *Scythie*: ſes principales villes, ſon gouvernement eccl. &c. *p.* 551.

Scythople, ville de la Pal. *p.* 251.

Sebade, nom alteré de S. Phebade Eveſque d'Agen, *p.* 427.

Le Duc *Sebaſtien* meoe en 356 George Ev. Arien à Alexandrie, *p.* 394, engage la bataille d'Andrinople où Valens perit eo 378, *p.* 621.

Sebaſtople, ville du Pont, *p.* 641.

Second Ev. de Tigiſe & Primat de Numidie en l'an 303 &c. *p.* 3, eſt accuſé d'avoir livré les Ecritures, & ne s'en juſtifie pas bien, *p.* 5. 6, preſide en 305 au C. de Cirthe, *p.* 7, y abſout les Traditeurs pour n'eſtre pas condanné, *p.* 9, ne ſe ſepare point de Menſurina Ev. de Cart. *p.* 5; depoſe Cecilien ſon ſucceſſeur en 311, *p.* 14. 17. & ordonne Majorin en ſa place, *p.* 14. 15. 19. S. Auguſtin le confond quelquefois avec Donat des Caſes-noires, *p.* 698.

Second, neveu de l'Ev. de Tigiſe, le porte à ne pas condanner les autres Traditeurs, *p.* 9.

Second de Paleſtrina, aſſiſte en 313 au C. de Rome, *p.* 32.

Second de Teuquire, Arien, aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 647. 813. 2.

Second Ev. de Ptolemaïde, ſectateur d'Arius, *p.* 221, excommunié avec luy par le Concile d'Egypte, *p.* 246, ſigne ſa lettre à S. Alexandre, *p.* 256; aſſiſte au Concile de Nicée, *p.* 646, y eſt anathematizé, *p.* 662. 813. 2. eſt receu dans la communion de l'Egliſe par le C. de Jeruſ. en 335, *p.* 288, demeure neanmoins toujours en horreur à l'Egliſe, *p.* 294; ordonne Piſte Ev. d'Alex. en 339, *p.* 246. 304: veut, dit-on, faire Aece Evaſque &c. *p.* 410; ordonne pluſieurs autres Ariens, *p.* 466.

Selemſel ou Senemſal, ville de la Proconſulaire, *p.* 722.

Seleneo Ev. Arien des Gots vers 386 &c. *p.* 631.

Seleucie la rude, ou de Sainte Thecle, metropole de l'Iſaurie *p.* 466. 598.

Seleucie, ville de Sytie, *p.* 469.

Les *Semiariens*, eſtoient ceux qui reconnoiſſoient le Fils ſemblable au Pere, mais non conſubſtantiel, *p.* 412.

Senia, ville de la Dalmacie, *p.* 355.

Sentien Ev. Atien de Betée, aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 647.

Sepulture: on regardoit comme une impieté de deterrer un corps, *p.* 402.

Seranus payen, Proc. d'Afr. en 398, *p.* 171; n'eſt point app. le meſme que le Proc. Herode, *p.* 724. 725. Les Cath. s'adreſſent à luy contre les Donat *p.* 182.

Serapion app. Diacre de la Mareote, excommunié avec Arius, *p.* 246, ſigne ſa lettre à S. Alexandre, *p.* 256.

Serax, *Serras*, ou Saraa, Preſtre de la Libye, ſectateur d'Ariua *p.* 247, puis Ev. de Paretoine, eſt banni en 358, *p.* 435; aſſiſte au C. de Seleucie en 359 &c. *p.* 469, au C. de CP. en 360, *p.* 488, où il eſt excommunié comme fauteur d'Aece, *p.* 490, qu'il ordonne Ev. p.c. en 362, *p.* 410. 508.

Sergius Ev. d'Ant. de Piſide, aſſiſte au C. d'Ancyre vers 314, *p.* 199.

S. *Servais* de Toogres, aſſiſte au C. de Rimini en 359, *p.* 447, où il ſe laiſſe ſurprendre comme les autres, *p.* 457.

Serva de Tuburſicubure, ſouffre beaucoup des Circoncellions, *p.* 187.

Severe à qui Lactance adreſſe deux livres de ſes lettres, *p.* 211.

Severien Ev. d'Afr. ſigne en 358. à Sirmich les anathematiſmes du C. d'Ancyre, *p.* 432.

S. *Severin*, ſecond ou troiſieme Eveſque de Cologne, *p.* 26.

Severin Donatiſte, parent de S. Auguſtin, *p.* 185.

Sichem, ville de Pal. appellée depuis Naple, *p.* 639.

Sicque, ville de la Proconſulaire, *p.* 203.

Signature: Troubles effroyables que cauſa la ſignature du formulaire de Rimini, *p.* 499. Ceux qui le ſignerent par ignorance, n'eſtoient pas innocens, quoique moins coupables, *p.* 500.

Silvain Soudiacre da Cirthe, Traditeur, *p.* 6; & delateur des Lecteurs, *p.* 7; eſt fait Eveſque de Cirthe en 305, *p.* 10; aſſiſte en 311 à l'ordination de Majorin &c *p.* 14. 15; eſt denoncé par Nondinaire, condanné par Zenophile, & banni en 320, *p.* 99.

Silvain Ev. d'Azot en Pal. y reçoit S. Athanaſe en 349, *p.* 639.

Silvain de Tarſe, aſſiſte en 351 au Concile de Sirmich contre Photin, *p.* 351, reçoit ſaint Cyrille de Jeruſ. chez luy aprés ſa depoſition &c. *p.* 425; eſt cauſe qu'on n'aſſemble pas un C. œcumenique à Tarſe en 358, *p.* 443; aſſiſte à celui de Seleucie en 359, *p.* 466, y propoſa la confeſſion de la Dedicace d'Ant. *p.* 472, y eſt deputé à Conſtance, *p.* 478, qu'il porte à faire anathematizer pluſieurs blaſphemes par les Ariens &c. *p.* 481: ſigne la lettre des deputez du C. de Seleucie à ceux de Rimini, *p.* 486; eſt depoſé par le C. de CP. en 360, *p.* 493; rentre en poſſeſſion de ſon egliſe ſous Julien, *p.* 526; adreſſe une requeſte à Jovien, *p.* 529: eſt deputé vers Libere en 366, & ſigne la foy de Nicée &c. *p.* 540. *&c.* meurt app. en 373, *p.* 592.

Silvain Ev. Got Audien, mort avant 377, *p.* 694.

S. *Silveſtre* Pape, envoie ſes legats au C. d'Arles en 314, *p.* 47. Le Concile luy écrit, *p.* 48, & luy adreſſe ſes Canons, *p.* 53: Il envoie Vite & Vincent Preſtres de Rome, au C. de Nicée, *p.* 358, 637, où ſon âge ne luy permettoit pas d'aller, *p.* 636. La lettre de ce Concile à luy & ſa réponſe, ſont des pieces ſuppoſées, *p.* 684. 822.

Silveſtre Eveſque de la Dace, aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 644.

Les *ſimples* ont une vertu ſouvent plus pure, *p.* 195, & plus d'application à leur ſalut, *p.* 205.

Simplice de Tibile en Numidie, eſt rebattizé & réordnnné par les Donat. *p.* 190.
Singedon en Phenicie, ville inconnnë, *p.* 647.
Singidon, ville de la Myſie, *p.* 442.
Sirice de Cyr, aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 640.
Sirmich, premiere ville de l'Illyrie, *p.* 318.
Siſinne excommunié avec Arius, *p.* 240, ſigne ſa lettre à S. Alexandre, *p.* 256.
Siſinne Lecteor Nnvatien, paroiſt, dit-on, dans la Conference de CP. en 383, *p.* 625.
Smyrne, ville de la province d'Aſie, *p.* 642.
Les *ſoldats* deſerteurs ſont ſeparez de la enmmuninn par le C. d'Arles, *p.* 51.
Solon ſergent de ville à Aptonge eo 314, *p.* 44.
Solon Ev. de Rhinocnrure en Egypte, aprés l'an 373, *p.* 59n.
Sainte *Sophie*, egliſe dn CP. dediée en 360, *p.* 406, bruſée par les Atiens p.e. en 388. *p.* 633.
Sophrone de Pnmpeiople nn des chefs des Semiariens, *p.* 413; aſſiſte au C. de Seleucie en 359. *p.* 466, y rejette la confeſſion preſentée par les Acaciens, *p.* 474; ſigne le lettre aux deputez de Rimini, *p.* 486, eſt depoſé par le C. de CP. en 360, *p.* 493. Macednne luy écrit, *p.* 495. Il eſt rétabli, & ſe trouve à divers Conciles des Semiariens, *p.* 526; adreſſe une requeſte à Jnvien, *p.* 529.
Sophrone refuta la téponſe d'Eunome cnntre S. Baſile, *p.* 513.
Sopolo medecin celebre à Alex. vers 350, *p.* 406.
Setado poëte infame d'Egypte, imité par Arius, *p.* 257.
Sozouſe, ville de la Libye, *p.* 488.
Spectacles: le C. d'Arles excommunie ceux qui menolent les chevanx du cirque, *p.* 51.
S. *Spiridion* Eveſque de Trimithnnte, aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 643. On luy attribue la converſion d'un philnſophe, *p.* 679 68n.
Splendone Diacre depoſé, ſe fait Donatiſte, *p.* 75.
Squedie, ſiege epiſcopal d'Egypte, *p.* 639.
Stofe, ville de Mauritanie, *p.* 190.
Stemmie de Rimini, eſſiſte eo 313 au C. de Rome &c. *p.* 32.
Strategc. V. Muſonien,
Straton Diacre ſnus S. Miltiede Pape, *p.* 37.
Suadres, ville de la Pamphylie, *p.* 592.
Supero officier du guet en 314 dans l'Afriqoe, *p.* 44.
Surgens Ev. nu Pr. d'Aſr. eſſiſte en C. d'Arles en 314, *p.* 708. 1.
Sympie ou *Sympoſe* Ev. de Seleucie en Iſaurie, embraſſe la communinn de S. Baſile en 375, *p.* 598.
Synclece courtar poblle, porte à Alexandria la lettre de Conſtantin à Arius, *p.* 264.
La *Syrie* ebandonne aprés le C. de Nicée, ſa pratique pour la celebretinn de Paſque, *p.* 666.
Syrien Duc d'Egypte, cheſſe S. Athanaſe d'Alex. en 356, *p.* 394.

T

Tabie, ville de la Galacie, *p* 200.
Tamugade, ville de la Numidie plutoſt que de la Tiogitane &c. *p.* 180.
Tarcondimate Ev. Arien d'Eges en Cilicie, aſſiſte au Concile de Nicée, *p.* 647.
Tarſe, metropole de la Cilicie, *p.* 640.
Taſcodrugites heretiques. Theodnſe leur défend en 383 de s'aſſembler, *p.* 629.
Tatien Preſet d'Egypte pour la ſeconde fois en 373, y continuë la perſecutinn des Cat *p.* 589.
Taurin app Genetal en Afr. ne peut arreſter les Circoncellions &c. *p.* 98.
Taurus aſſiſte en 351 à la diſpute de Baſile cnntre Photin, *p.* 353. & eu C. de Rimini en 359 &c. *p.* 447, nù il retient les Eveſques juſqu'à ce qu'ils euſſent ſigné l'impieté, *p.* 455,
Telemaque Ev. Arien depoſé dans le Concile d'Illyrie en 375, *p.* 594.
Tormace Ev. de Baeça dans la Grenade, aſſiſte ao C. d'Arles en 314, *p.* 708. 1.
Tonquire, ſiege epiſcopal de la Libye, *p.* 647.
Thalaſſe aſſiſte en 351 à la diſputa de Baſile contre Photio, *p.* 353.
La *Thalie*, nuvrage impie d'Arios, *p.* 256; imitation d'uo poëte infame, *p.* 257.
Theatre: le C. d'Arles excommunie ceux qui y montent, *p.* 52.
Themiſon, ville de la Phrygie, *p.* 469.
Themiſtius adoucit, dit-on, la cruauté de Valens contre les Cath. par un diſcours en 372, *p.* 568.
Theoctiſte patiſſier, donne la nom à une ſecte Arienne, *p.* 631.
Theodore. V. Dorothée.
Theodore d'Aquiléa en Dalmacie, eſſiſte au C. d'Arles en 314, *p.* 708. 1.
Theodore de Vaſagade, aſſiſte eu C. de Nicée, *p.* 643.
Theodore de Sidnn, aſſiſte an C. de Nicée, *p.* 647.
Theodore de Tarſe, aſſiſte, dit-on, au C. da Nicée, *p.* 199. 640, ahoiſit Euſebe de Ceſ. pour Ev. d'Antioche en 332, *p.* 277.
Theodore d'Heraclée n'a point app. eſté au C. de Nicée, *p.* 647, aſſiſta en 335 à celui de Jernſ. *p* 284; continuë à calomnier les Saints ſous Conſtance, *p.* 311; aſſiſte en 341 ao C. d'Ant. *p.* 312; ſeit Macedone Ev. de CP. aprés la mnrt d'Euſebe, *p.* 323; eſt deputé en 342 à Conſtant &c. *p.* 326; eſt depnſé par le C. de Sardique en 347, *p.* 333; eſſiſte en 351 au C. de Sirmich cnntre Photin, *p.* 351; meurt en 355 & *p.* 388. 769. 1. Sa ſcience, ſes écrits, ſon ſtyle &c. *p.* 285.
S. *Theodore* ou Theodule, l'un des 80 Eccl. de

Conſtentinople Martyrs en 370, *p.* 555. 556.

S. *Theodore* M. à Alex. ſous Valens, *p.* 589.

Theodoro Proc. d'Aſr en 396, *p.* 174.

Theodoro de Mopſueſte refute la réponſe d'Eunome contre S. Baſile, *p.* 513.

Theodore Archeveſque de Myre, aſſiſte au ſecond Concile de Nicée &c. *p* 692.

Theodoſe Arien S. Euſtathe refuſe de le receevoic dans le Clergé d'Ant. *p* 273. Les Ariens le ſont Ev. de Tripoli en Phenicie, *p.* 279. 308.

Theodoſe de Philadelphie en Lydie, aſſiſte au C. de Seleucie en 359, *p* 468, où il eſt depoſé, *p.* 477; ſe trouve à celui de CP. en 360, *p.* 488, & y eſt excommunié comme fauteuc d'Aece, *p.* 490; n'a point eſté au Concile de Laodicée, *p.* 797.

Theodoſe eſt fait Empereur le 19 janvier 379, *p.* 615, eſt batiſé en 380 par Aſcole de Theſſalonique, *p.* 617; fait diverſes loix pour l'Egliſe, *p.* 617-619; bannit Eunome & les Eunomiens, *p.* 510; chaſſe Luce d'Alex. *p.* 611; fait mettre une ſtatue d'Arius au lieu de ſa mort infame, *p.* 298; aſſemble, dit-on, les chefs de ſecte en 383, pour les céunic à l'Egliſe, *p.* 624. 626; défend toute aſſemblée des heretiques, *p.* 627. 628; condanne en 392 les Clercs heretiques à dix livres d'or, *p.* 18n.

Theodoſe II. publie une loy ſevere contre les heretiques en 428, *p.* 191.

Theodore de Laodicée en Syrie, ſectateur d'Acius, *p.* 250. 740, dont il egaſe l'impieté, *p.* 250, en laquelle il a-toujours perſiſté, *p.* 741. 2; aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 646. Conſtantin luy écrit pour luy faire quitter ſes erreurs, *p.* 268. Il aſſiſte en 331 à la depoſition de S. Euſtathe d'Ant. *p.* 274, à qui il choiſit pour ſucceſſeur Euſebe de Ceſ. *p.* 277.

Theodore Ev. de Berée: S. Baſile luy écrit en 372, *p.* 572.

Theodote Ev. de Laodicée, ſous qui s'eſt tenu, dit-on, le C. de Landicée &c, *p.* 598.

Theodote Ev. de Nicople, meurt vers 376, *p.* 600.

Theodule Ev. de Trajanople, eſt perſecuté pac les Ariens vers 340, *p.* 309; & vers 347, *p.* 339. On croit qu'il eſtoit mort avant le C. de Sardique &c. *p.* 752.

Theodule notaire imperial, écrit en 351 la diſpute de Baſile contre Photin, *p.* 353.

Theodule de Queretapea en Phrygie, aſſiſte au C. de Seleucie en 359, *p.* 466, où il eſt accuſé, *p.* 488, & depoſé, *p.* 477; vient au C. de CP. en 370, *p.* 488, & y eſt excommunié comme fauteur d'Aece, *p.* 490, qu'il fait Ev. p.e. en 362, *p.* 469. 508.

Theognis de Nicée, fut, dit-on, diſciple de S. Lucien d'Ant. *p.* 256; aſſiſte au C. de Nicée, *p* 646, comme partiſan d'Arius, *p.* 251; perſiſte dans ſes erreurs aprés le Concile, *p.* 265; reçoit des Ariens condannez, *p.* 266; eſt depoſé & banni, *p.* 266. 267. 743, eſt rappellé en 328 ou 329, *p.* 269. Sa requeſte ou palinodia eſt une piece ſuppoſée, *p.* 810-812. Il aſſiſte à la depoſition de S. Euſtathe en 330, *p.* 274, & au C. de Jeruſalem en 335, *p.* 284; vient à CP. contra S. Athanaſe, *p.* 290; continuë à eolomnier les Saints ſous Conſtance, *p.* 301; fait Macedone Ev. de CP. aprés la mort d'Euſebe, *p.* 323; meuct app. avant 347, *p* 330-331.

Theon Pc. de Jeruſ. vers 372, *p.* 578.

Theonas: S. Alexandre baſtit & conſacre l'egliſe de Theonas paroice d'Alex. *p.* 215. 237.

Theonas Ev. de Marmarique Acien, *p.* 221, excommunié par la C. d'Egypte, *p.* 246, ſigne la lettre d'Arius à S. Alexandre, *p.* 257; aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 646, où il eſt condanné, *p.* 662.

Theonas Ev. de Cyzic, aſſiſte au C. de Nicée, *p.* 390. 643; eſt chargé, dit-on, d'en publier les decrets dans la petite Aſie, *p.* 686.

Theophile de Benevent, aſſiſte en 313 au C. de Rome, *p.* 32.

Theophile Ev. de Scythie, aſſiſte eu Concile de Nicée &c, *p* 645.

Theophile le Blemmye, introduit Aece auprés de Gallus, *p.* 409; eſt relegué à Heraclée dans le Pont en 358, *p.* 435; aſſiſte au C. de CP. en 360, *p.* 488, où il eſt excommunié comme fauteur d'Aece, *p.* 390n, qu'il ordonne Ev. p.e. en 362 &c. *p.* 508; s'établit à Ant. contre Euzoïus en 363, *ib.*

Theophile elu Ev. d'Eleutheropole, eſt fait Ev. de Caſtabales en Cilicie &c. *p.* 493; adreſſe une requeſte à Jovien, *p* 529; eſt deputé vers Libere, ſigne le C. de Nicée en 366, &c. *p.* 540. *&c.*

Theophile d'Alex. depoſe & chaſſe Paul Ev. & Conf. *p.* 589.

Theophrone de Tyanes en Capp. aſſiſte au C. d'Ant. en 341, *p.* 312. y fait un 3.e ſymbole, *p* 316.

Theophrone Ev. de Capp. ſe ſepare d'Eunomie & innove dans le batteſme, *p.* 515.

Theoſebe eſt fait Ev. de Sardes en 360, *p.* 490.

Theſpeſe orateur, enſeigne à Ceſ. de l'al. vers 360, *p.* 579.

Thmuis, ville d'Egypte &c. *p.* 639.

La *Thrace* infectée par les Ariens, *p.* 325, & les Macedoniens, *p* 528.

Ceux du ſecond *Throne* ſont les Pr. &c. *p.* 706.

Tibile, ville de la Nnmidie, *p.* 190.

Ticien avocat, plaide en l'an 395 contre les Maximianiſtes, *p.* 173. 725.

Ticone ou Tycone Donar. écrit peu aprés 370, *p.* 84. 147. 718, ruine les principes de ſa ſecte &c. *p.* 145-147; fait d'autres ouvrages mélez de bon & de méchant, *p.* 148-150: eſt condanné par les ſiens, *p.* 147. 717. 2.

Timothée Ev. d'Alex. depuis 381 juſques en 385 &c. *p.* 621, 801.

Tomes, metropole de la Scythie, & ſiege de l'Eveſque, *p.*551.

Traditeurs, nom donné à ceux qui livroient l'Ecriture aux perſecuteurs, *p.*3. Le C. d'Arles les degrade de la clericature, *p.*49.

Trajan General, prend ſo in de S. Zeunace ſolitaire, *p.*570.

Trajanople, ville de la Thrace, *p.*309.

Treves, premiere ville des Gaules eu IV. ſiecle, *p.*206. L'Ev. de Treves gouvernoit en meſme temps les Egliſes de Cologne & de Liege, *p.* 701.702; eſtoit Metropolitain des Gaules, *p.*360.

Tripoli, villes de Phenicie, de Libye, & de Lydie, *p.*250. 308 468. 639.

Troglites ou *Trogiodytes*, noms des purs Ariens, *p.*412.

Troade, ville dans la province d'Aſie, *p.*643.

Tuburſicubare, *Tuburſiqae*, & *Tunnade*, villes d'Afr. *p.*185.187.189.

Tare ou *Tarſe*: il y evoit en Afr. deux villes & un bourg de ce nom, *p.*189.

Tyance, ville de la Capp *p.*312.547.

Tycone. V. Ticone.

Tyr: Peulin y rebaſtit l'egliſe ebetuë dans la perſecution de Diocletien, *p.*196.

Tyran ou Euria Ev. d'Aotioche depuis 302 juſque vers 313, *p.*194.

Tyran Ev. d'Aotinoé dans la Thebaïde, aſſiſte au C. de Nicée, *p.*630.

V

LEs *Vadiens*. V. Audiens.

Vagai. V. Bagei.

Vage, ville d'Afr. *p.*190.

Vaiſſeaux ſecrez: il n'eſt pas permis à tous de les toucher, *p.*559.

Valens de Murſe & Urſace de Siogidon, jeunes Eveſques auſſi mécbens qu'ignorans, *p.* 286, aſſiſtent eo C. de Jeruſalem 335. *p.*284; vont trouver Conſtantin contre S. Athanaſe, *p.*290: ſont Macedone Ev. de C. eprés la mort d'Euſebe, *p.*323. Velens taſche en vain d'uſurper le ſiege d'Aquilée en 344, *p.*330 Ils ſont depoſez par le C. de Sardique en 347, *p.*333; preſenteot une requeſte au C. de Milan &c. *p.*341; retreetent en 349 tout ce qu'ils evoient publié contre S. Arhanaſe, *p.*347; ſe retracteat de leur retrec tetion en 351, *p.*350. Velens impoſe à Conſtence ſur le bateille de Murſe, *p.*350.351. Ils aſſiſtent en 351 eu C. de Sirmich contre Photin, *p.*351; ſont des violences à Sirmich, *p.*355: ſont condanner S. Athenaſe à Arles en 353 &c. *p.*359. ſont fouetter à Milan en 355, Hileire Diacre de Rome, *p.*363: envoieot leura Eccl. executer les ordres de Conſtance pour le perſecution des Cat. *p.* 367: ſont excommuniez dans le C. de Beziers en 356, *p.*395: ſont preſens à la compoſition du ſecond formulaire de Sirmich, *p.*418, euquel ils ajoutent une impieté plus ouverte, *p.*419. 426. Libere leur écrit eprés avoir ſigné, *p.*420. Le C. d'Aot. les congratule de leur ſuccés dans la propagation de l'hereſie, *p.*429. Ils ſont obligez en 358 à Sirmich de ſigner les anethematiſmes du C. d'Ancyre, *p.*432. Baſile écrit contre eux en Aſr. où ils ſont condannez, *p.*434. Ils ſont diviſer en deux le Coocile œcumenique eo 359, *p.*441; ſont preſent à le 3.e confeſſion de Sirmich en 359, *p.*444, la propoſent 20 C. de Rimini, *p.* 447.448, & y ſont depoſez, *p.*450: previeo-oeot Conſtence en leur faveur, *p.*453; ſont rétabliſs par ce Concile, *p.*454.456; y ſurprennent S. Phebade &c. *p.*447, Valens y prononce publiquement pluſieura anathemes, *p.*458. Ils ſont deputez à Conſtance par les prevaricateurs, *p.* 459; publient leur victoire ſur ce Concile, *p.* 460, eprés lequel ils ont, dit-on, plein pouvoir de ſeire tout pour l'hereſie, *p.*464. Les Semieriens depoſez à CP. en 360, écrivent contre eux, *p.*495. Valens obtient le rappel d'Eunome p.e. en 368, *p.*509.551. Les Macedoniens demandent en 366 à Libere que Valens & Urſace ſoient tenus pour excommuniez &c. *p.* 541. Ils écrivent à Germine en 366 ſur ſon changement, *p.*546; ſont excommuniez par le C. de Rome en 369, l'Eſpagne, & les Gaules, *p.*552; eſtoient morts epp. en 375, *p* 594.

Valens eſt ſeit Empereur en 364, *p.*508: eſt ſeduit par ſe femme, *p.*532: peut evoir banni & reppellé S Melece en 363, *p.*534; permet eux Macedoniens de tenir un Concile, *p.*533: leur conſeille de s'accorder avec Eudoxe, *p.*534: s'irrite contre eux & les exile en 366, *p.*536; feit ceder Eleuſe au C. Arien de Nic. *Ib.* excite uoe grande perſecution en 367, *p.*549: deſcription generale de cette perſecution, *p.*558-562: eſt bettizé par Eudoxe, *p.*531.550; ſeit ſon ſejour à Mercianople en 367, 368, & 369, *p* 509; attaque en vain en 368, S. Bretenion Ev. de Scythie, *p.* 550.551. La mort d'Eudoxe l'erreſte à Nic. en 370, *p.*553. Il banoit S Evagre eln Eveſque en la place, *p.*554; fait mourir 80 Eccl. de CP. &c. *p.*555; ve de CP. à Ceſ. & perſecute partout les Cat. en 371 & 372 &c. *p.*561-564; envoie Luce à Alex. en 372 &c. *p.*581; eſt obligé de publier l'edit de Velentinien pour les Cat. en 375, *p.*596; perſecute les moines en 376, *p.*602: engage les Gots dans l'Arianiſme en 377, *p.*607, eſt brulé par eux en 378 &c. *p.*609.611, n'ayant point app. rappellé les Conſ. *p.*799.800.

Valentinien premier magiſtrat de Ruſiccade en 303, *p.*8.

Valentinien aſſiſte vers 315 eu Concile de Neocefarée, *p.*200.

Valentinien I. eſt fait Empereur en 364, ne montre pas aſſez de zele pour la foy Cat. &c *p.* 531; conſerve à Nicée le titre & les honneurs de metropole, *p* 635. Les Mecedoniens luy deputent

en 366 &c. p.540. 541: Il fait en 370 ou 373, des loix contre les Donatiſtes, p. 140.141; chaſſe Photin de Sirmich, p.354: fait tenir un Concile dans l'Illyrie en 375 &c. p.593; l'autoriſe par ſes lettres, & fait un edit en faveur des Cath. p. 595 596; meurt le 17 novembre 375, p 597.

Valere. V. Eulale.

Les *Vandales* reçoivent l'Arianiſme des Gots, p.608.

Vaſagado, ville d'Iſaurie, p.643.

Vazare ou Bazare, ville de la Bazacene, p. 190

Le *vendredi* on liſoit l'Ecriture & on preſchoit à Alex. p 221.

Venere commiſſaire, oſte à Libere Ubique ſon Diacre, p 419.

S. *Venere* Ev. de Milan, aſt conſulté en 401 par l'Egliſe d'Afr. ſur l'ordination des battitez par les Donat. p.186.

S. *Ver* de Vienne, aſſiſte au C. d'Arles en 314, p.47.708.1.

Le *Verbe*: les Ariens admettoient un Verbe en Dieu different de JESUS CHRIST, p.242. Sentimens de Photin ſur le Verbe, p.329. 760

Vere, ville de l'Afr. Proconſulaire. p. 708. 1.

Verin Vic. d'Afr. en 321 &c. p.102.

La *verité* appartient à l'Egliſe, de quelque coſté qu'elle vienne, p 149. Elle n'eſt point plus dangereuſement combatuë que par ceux qui promettent de l'établir ſans la connoiſtre, p.210.

La *verru*, ſouvent plus pure dans les plus ſimples, p.195.

Verus Vic. d'Afr. en 324, peut eſtre le meſme qu'Ælius Paulinus &c. p.39.40 .704.

Veufs ou *veuves*: le C. de Cart. en 349, leur défend la frequentation des perſonnes d'un autre ſexe, p.125.

Viator Ev. meurt à Aquilée en 344 &c. p. 330.

Victoire: la plus grande eſt de vaincre ſes paſſions, p.70.

Victor Eveſque de Ruſiccade en Numidie, Traditeur, aſſiſte au C. de Cirthe en 305, p. 8.

Victor Ev. de Garbie, y aſſiſte auſſi, p.9.

Victor le Foulon y eſt p.e. ordonné Pr. pour de l'argeot, p 10.

Victor p.e. de Leges, & *Victor* d'Utique, aſſiſtent au C. d'Arles en 314, p.708 2.

Victor de Garbie, premier Ev. Donat. à Rome, p.86.

Victor d'Abder, & *Victor* de Pupput, aſſiſtent au C. de Cart. en 390, p.156.

Vincent *Victor* Rogatiſte, ſe réunit à l'Egliſe vers 420, p 152.

Victorin Ev. Donat. de Minaciane, aſſiſte en 393 au C. de Cabarſuſſe, p.163.

Victorin Ev. Donat. de Carcabie, ordonne Maximien à Carthage en 393 p.164.

Marius *Victorinus* Africain, profeſſoit l'eloquence à Rome en 357, p.128.416; écrit contre Candide Eunomien, p.508.

Les *vierges* eſtoient diſtinguées par leur habit, p.137.138, portoient des mitres pour marque de leur conſecration p.137: on leur coupoit les cheveux en 362, *ib.* Deux Conciles de Cart. reſervent leur conſecration à l'Ev. p.156.157.

Les *villages* ont eu des Curez avant les villes &c. p 238.

Villemagne, ville de la Proconſulaire, p.190

Vincent. V. Victor.

Vincent Pr. de Rome, legat de S. Silveſtre au C. de Nicée, p.637, dont il eſt, dit-on, chargé de publier les decrets à Rome, en Italie &c. p. 685. On croit que c'eſt le meſme que *Vincent* Ev. de Capoue, p. 358, qui fut deputé en 348 par Conſtant & le C. de Sardique vers Conſtance &c. p. 341. 345; abandonna S. Athanaſe dans le C. d'Arles en 353 &c. p. 358. Libere luy écrit aprés ſa chute, p.421. Il réuſe de conſentir aux decrets de Rimini en 359, p.464.

Vincent Ev. Rogatiſte de Cartennes, écrit à S. Auguſtin en 408, p.152.

Vital de Vere en Afr. aſſiſte au C. d'Arles en 314, p.708.1.

Vital Ev. d'Ant. mort vers 319. *V. ſon titre* p.196.

Vital Ev. Donat. de Maſcule en 411 &c. p.190.

Vite, *Viton*, ou Victor, Preſtre & legat de S. Silveſtre au C d'Arles en 314, p.47, & au C. de Nicée. p.637.685.

Vite Ev. de Carrhes, aſſiſte en 381 au C. de CP. p 577.

Vitellius Donatiſte, écrit pour ſon ſchiſme vers 350, p.122.

Ulphilas Ev. des Gots: ſon hiſt. p.604-609; aſſiſte en 360 au C. de CP, p.483; n'a embraſſé l'Arianiſme que vers 376, p 798.799.

Unilas Ev. Cat. des Gots, meurt, en 404, p.609.

Vocius Eveſque de Lion, aſſiſte au C. d'Arles, p.47.708.1.

Le *voile* de la virginité eſtoit une coëffure nommée anciennement une mitre, p.136.137.

Voſo ou Boſe, ville de la Proconſulaire, p.190.

Urane de Tyr ſe trouve au C. d'Ant. en 358 &c. p.429; à celui de Seleucie en 359, p.466, où il eſt accuſé, p.468, & depoſé, p 477; & à celui de CP. en 360, p 483.

Urane de Melitene, aſſiſte au C. d'Antioche en 363, p 547.

Urane chef des Audiens aprés Audée, p.694; eſtoit mort en 377, p.692.

Urbain. V. Donat.

Urbain Ev. Donatiſte de Forme en 362: ſes crimes &c. p.135.136.

S. *Urbain* ou *Urbaſe*, l'un des 80 Eccl de CP, Martyrs en 370, p 555.556.

Les *Urbaniſtes*, ſecte des Donatiſtes, p.151.

Urbique Diacre de Rome, eſt oſté à Libere dans ſon exil, *p.*419.
Urgel, ville de Catalogne, eſt app. *civitas Urſolentium*, *p.* 708.1.
Urſace Duc d'Afrique vers 320, perit en un combat, *p.*101.
Urſace Ev. de Singidon. V. Valens de Murſe.
Urſe receveur general d'Afr. en 313, *p.*23.
Uſſodize. V. Nicé.
Uſure : Clers uſuriers excommuniez par le Concile d'Arles, *p.*52.
Utine, ville de l'Afr. Proconſulaire, *p.* 708. 1.

Z

Zacarie Pape, rétablit l'egliſe de Saint Euſebe Martyr, *p* 438.
Zarat, ville de la Numidie, *p.*190.
Zeles, ville du Pont, *p.*527.
Zelone, ville de l'Armenie majeure, *p.* 199.
Zenes ou *Zenople*, ville de Lycie, *p.*529.
Zenon de Tyr : Saint Alexandre d'Alexandrie luy écrit contre Arius, *p.*222.
Zenon de Tyr, aſſiſte en 367 au Concile de Tyanes, *p.*547.
Zenophile Proc. d'Afrique &c. *p.*19, bannit Silvain de Cirthe, *p.*100.101.
S. *Zenmace* ſolitaire, ſoûtient la foy contre les Ariens ſous Valens &c. *p* 570.
Zeugma, ſiege epiſcopal de Syrie, *p.*645.
Zozi Ev. Novatien, eſt receu Eveſque dans l'Egliſe Cath. *p.*678.
Zopire de Barca, Arien, aſſiſte au Concile de Nicée, *p.*647.
Zoſime p.e. Diacre de la Mareote, *p.* 256 excommunié avec Arius, *p.*246, ſigne ſa lettre à S. Alexandre, *p.*256.
Zoſime fait penitence de ſon intruſion dans l'eveſché de Naple en 355 &c. *p.*391.392.
Zoſime Ev. de Mopſueſte, *p* 787.2.
Zotique de Quintiane, aſſiſte en 313 au C. de Rome, *p.*32.

APPROBATION.

J'Ay lu un manuſcrit qui a pour titre: *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique des ſix premiers ſiecles, juſtifiez par les citations des Auteurs originaux; avec une Chronologie, où l'on fait un abregé de l'hiſtoire Eccleſiaſtique & profane, & des Notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie.* A Paris ce troiſieme mars 1692.

GERBAIS.

APPROBATION DES DOCTEURS.

NOUS ſouſſignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris; certifions que nous avons lu un livre qui a pour titre, *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire de l'Egliſe, Tome ſixieme*, compoſé par feu M.r Lenain de Tillemont : Dans lequel nous n'avons rien remarqué qui ne ſoit conforme aux regles de la foy Catholique, & aux bonnes mœurs : En foy de quoy nous avons ſigné, A Paris le troiſieme avril 1699.

LE FEUVRE, Profeſſeur du Roy en Theologie.

T. ROULLAND.
GARSON.

NOI RIFORMATORI
DELLO STUDIO DI PADOVA.

AVendo veduto per la Fede di Reviſione, ed Approbazione del *P. Fr. Tommaſo Maria Gennari Inquiſitore* nel Libro intitolato : *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique Tom. 16. Et Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Empereurs in Cinque Volumi in 4.° di Monſieur Lenain de Tillemont* , non v'eſſer cos'alcuna contro la Santa Fede Cattolica , e parimente per Atteſtato del Segretario Noſtro , niente contro Principi , e buoni Coſtumi; concedemo Licenza a *Franceſco Pitteri Stampatore* , che poſſi eſſer ſtampato , oſſervando gl'ordini in materia di Stampe , e preſentando le ſolite copie alle Publiche Librarie di Venezia , e di Padova.

Data 19. Settembre 1732.

(Gio: Franceſco Moroſini Cav. Riff.
(Alviſe Piſani Cav. Proc. Riff.
(Pietro Grimani Cav. Proc. Riff.

401469536

Agoſtino Gadaldini Segretario.